
Plan publié 2022-23 et rapports annuels 2021-22 du gouvernement de l'Ontario

Table des matières

Volume 1

Tab 1: Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales

Tab 2: Ministère du Procureur général

Tab 3: Bureau du Conseil des ministres

Tab 4: Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

Tab 5: Ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme

Tab 6: Ministère des Collèges et Universités

Tab 7: Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce

Tab 8: Ministère de l'Éducation

Tab 9: Ministère de l'Énergie

Tab 10: Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs

Tab 11: Ministère des Finances

Tab 12: Ministère des Affaires francophones

Tab 13: Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs

Tab 14: Ministère de la Santé

Volume 2

Tab 15: Ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture

Tab 16: Ministère des Affaires autochtones

Tab 17: Ministère de l'Infrastructure

Tab 18: Ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences

Tab 19: Bureau de la lieutenante-gouverneure

Tab 20: Ministère des Soins de longue durée

Tab 21: Ministère des Affaires municipales et du Logement

Tab 22: Ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts

Tab 23: Cabinet du premier ministre

Tab 24: Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité

Tab 25: Ministère du Solliciteur général

Tab 26: Ministère des Transports

Tab 27: Secrétariat du Conseil du Trésor

Plans publiés 2022-2023 et rapports
annuels 2021-2022 du
gouvernement de l'Ontario

Volume 1
Ministère de l'Agriculture, de
l'Alimentation et des Affaires rurales –
Ministère de la Santé



Document d'information sur le budget des dépenses 2022-2023

Ministère de l'Agriculture, de
l'Alimentation et des Affaires rurales

This document is also available in English.

Partie I : Plan publié

Ministère de l'Agriculture, de
l'Alimentation et des Affaires rurales

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	1
Objectif général du ministère	1
Intervention contre la COVID-19	1
Programmes du ministère	3
PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023	6
<i>Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)</i>	<i>12</i>
Données financières détaillées	13
<i>Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit</i>	<i>13</i>
<i>Tableau des tendances historiques</i>	<i>14</i>
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS	15
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	19
RAPPORT ANNUEL	20
Intervention contre la COVID-19	20
<i>Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022</i>	<i>41</i>

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectif général du ministère

Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO) a pour objectif l'établissement d'un système agroalimentaire durable, résilient, fiable et prospère ainsi que le développement des collectivités rurales par l'innovation et l'accroissement du commerce, tout en protégeant la chaîne d'approvisionnement alimentaire et en assurant une production d'aliments sécuritaire et durable.

Pour ce faire, le ministère appuie la croissance, le développement économique et l'innovation dans le secteur agroalimentaire, tout en protégeant la santé des animaux, des gens et de l'environnement et en renforçant la capacité de production de la province. Ces activités aident à renforcer le secteur agroalimentaire et les collectivités tant rurales qu'urbaines. De plus, elles alimentent de bons emplois, attirent les investissements et contribuent à la sécurité alimentaire ainsi qu'à la réussite économique de l'Ontario.

Pour soutenir sa vision, le ministère dresse des rapports sur des indicateurs de rendement clés (IRC), qui comprennent notamment l'augmentation des possibilités économiques dans le secteur agroalimentaire, le soutien de l'innovation des entreprises de l'Ontario et la gerance de la capacité de production d'aliments de l'Ontario.

Intervention contre la COVID-19

La pandémie causée par le nouveau coronavirus de 2019 (COVID-19) a soulevé des défis sans précédent pour le secteur agroalimentaire. En réponse à ceux-ci, le ministère a créé le Secrétariat de l'action relative à la COVID pour le secteur agroalimentaire afin de gérer les activités liées à la pandémie, et il continue de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir la solidité du système d'approvisionnement alimentaire de l'Ontario, notamment en travaillant en étroite collaboration avec des partenaires gouvernementaux et l'industrie de l'agroalimentaire. La prévention et l'atténuation de la propagation de la COVID-19 dans les lieux de travail de l'industrie de l'agroalimentaire constituent une priorité clé à laquelle le ministère donne suite en cernant des pratiques exemplaires et des occasions de protéger la santé et la sécurité des travailleurs, comme le Programme élargi de protection au travail pour le secteur agroalimentaire. Le MAAARO continue d'appuyer le secteur de l'agroalimentaire grâce à sa [boîte à outils](#) en ligne, qui est mise à jour régulièrement et qui donne de l'information sur la manière de réaliser des évaluations des risques au travail et d'adapter les mesures à la nature changeante de la COVID-19 au moyen de la coordination, de la sensibilisation et du soutien financier.

Le ministère a mis sur pied le Groupe de leadership pour les questions sectorielles et la table ronde sur la chaîne d'approvisionnement, et il rencontre régulièrement leurs membres ainsi que d'autres partenaires et intervenants clés pour contribuer à relever les questions d'intérêt et les possibilités, et pour donner suite aux préoccupations de manière proactive et selon une approche de collaboration. Le ministère continuera de collaborer à l'échelle du gouvernement, avec ses partenaires municipaux, fédéraux et du domaine de la santé et avec le secteur agroalimentaire pour offrir du soutien, notamment en ce qui touche le centre d'accueil de l'aéroport international Pearson de Toronto, les cliniques de

vaccination (p. ex. les cliniques qui font partie des centres d'accueil, en plus des cliniques dans les lieux de travail de l'industrie de l'agroalimentaire et des cliniques GO-VAXX dans les milieux ruraux), les centres d'isolement, les tests rapides, les appareils de filtration HEPA, la mobilisation des intervenants et l'élaboration d'initiatives et de programmes relatifs à la COVID-19.

Les plans de préparation et les mesures de réponse à la pandémie comprennent des modifications législatives relatives au Plan de l'Ontario pour rester ouvert, qui a reçu la sanction royale, dans le cadre de la *Loi de 2022 sur la préparation aux pandémies et aux situations d'urgence*. Les modifications apportées à la *Loi sur le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales* précisent que le mandat du ministère comprend le leadership relativement à la sécurité et à la stabilité de l'approvisionnement alimentaire et exigent que le ministère fasse régulièrement rapport sur la situation du système d'approvisionnement alimentaire de l'Ontario et sur les plans d'intervention en cas d'urgence en place. Enfin, les modifications apportées à la *Loi sur le Marché des produits alimentaires de l'Ontario* aident à veiller à ce que la Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario mette en place un plan d'urgence concernant l'exercice de ses activités à partir d'un emplacement temporaire pendant un maximum de 30 jours en cas de situation d'urgence mettant à risque la continuité de ses activités.

Le ministère s'emploie actuellement à mettre au point la Stratégie ontarienne pour la sécurité alimentaire et la stabilité de la chaîne d'approvisionnement. Le contenu de la stratégie a été orienté par les discussions qui ont eu lieu lors du Sommet ontarien sur l'alimentation tenu par voie virtuelle en mars 2022 et auquel ont participé 160 intervenants jouant des rôles clés à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement alimentaire de la province (agriculteurs, producteurs, fournisseurs, transporteurs, distributeurs, etc.). Les discussions ont porté sur la sécurité alimentaire et sur les options de collaboration dans le cadre de stratégies qui aideront la chaîne d'approvisionnement alimentaire de l'Ontario à demeurer l'une des plus fortes, des plus sécuritaires et des plus stables au monde. Dans le contexte de cette stratégie, on a également approuvé un fonds pour la sécurité alimentaire et la stabilité de la chaîne d'approvisionnement pour surmonter les défis urgents relatifs à la chaîne d'approvisionnement, de manière à ce que le secteur et la chaîne d'approvisionnement puissent poursuivre leurs activités sans interruption importante. Sous réserve de l'approbation du budget, ce programme aidera le secteur à maintenir ses opérations essentielles et à lutter contre les menaces émergentes à l'égard de la chaîne d'approvisionnement et de la sécurité alimentaire grâce à la mise en œuvre d'initiatives qui soutiennent la reprise économique et la résilience du secteur de l'agriculture et de l'alimentation, qui est un secteur essentiel, ainsi que l'économie rurale.

Étant donné la poursuite du Programme élargi de protection au travail pour le secteur agroalimentaire en 2022-2023, on pourra contribuer à régler les problèmes relatifs à la santé et à la sécurité des travailleurs dans le cadre des mesures de prévention et de contrôle du secteur agroalimentaire. Par l'intermédiaire de ce programme, on a déjà versé 36 M\$ pour contribuer à la protection contre la COVID-19, et un montant supplémentaire de 10 M\$ a été approuvé dans le budget de 2022-2023.

Ces programmes s'ajoutent aux efforts continus de protection de la santé, de la sécurité et du bien-être des travailleurs canadiens et internationaux du secteur de l'agroalimentaire, notamment :

- la distribution gratuite de quelque 5 500 filtres HEPA pour améliorer la ventilation dans les lieux d'hébergement collectif des travailleurs du secteur, ce qui ajoutera une

couche de protection pour voir à la sécurité des travailleurs et réduire le risque d'éclosions de COVID-19 sur les fermes et dans les lieux de travail de la chaîne d'approvisionnement alimentaire;

- la distribution de tests antigéniques rapides gratuits aux entreprises agroalimentaires dans le cadre du Programme provincial de dépistage antigénique, le tout assorti d'un plan d'urgence en prévision d'une hausse des cas dans les milieux à haut risque;
- des investissements continus afin d'accroître les capacités en matière d'inspection des produits de viande et la mise en œuvre de plans d'urgence pour assurer l'inspection continue des produits alimentaires, dont les produits de viande;
- de même, les leçons tirées de l'intervention contre la COVID-19 continueront d'orienter l'élaboration de la stratégie de même que les activités menées pour appuyer la reprise et la résilience du secteur, en mettant l'accent sur la résilience de la main-d'œuvre et de la chaîne d'approvisionnement.

Programmes du ministère

Secteurs dynamiques de l'agriculture, de l'alimentation et des bioproduits et collectivités rurales fortes

L'Ontario rural compte environ 2,5 millions d'habitants, soit près de 19 % de la population ontarienne. On y trouve une grande diversité d'entreprises, notamment dans les secteurs du commerce de gros et de détail, des soins de santé, de l'assistance sociale, de l'enseignement ainsi que de la fabrication. Le ministère offre une panoplie de ressources qui appuient le développement économique, la recherche, la gestion des risques opérationnels et d'autres besoins.

Développement économique

Le MAAARO soutient les collectivités rurales de l'Ontario en élaborant et en offrant des programmes, outils et ressources de développement économique local et régional.

Il fait également la promotion d'économies rurales dynamiques au moyen du Programme de développement économique des collectivités rurales, qui aide les collectivités rurales et autochtones à éliminer les obstacles au développement économique, à attirer des investisseurs, à créer des emplois et à stimuler la croissance économique. Cela appuie l'IRC du ministère concernant l'augmentation des occasions économiques dans le secteur de l'agroalimentaire et dans les collectivités rurales de l'Ontario.

Pour encourager les Ontariens à trouver et à acheter des aliments locaux, le programme de promotion des produits locaux intitulé Ontario, terre nourricière aide à faire connaître et à mettre à l'honneur les produits alimentaires locaux et incite les consommateurs à privilégier les produits alimentaires de l'Ontario en invitant les producteurs ontariens à placer le logo du programme sur les emballages de leurs produits alimentaires frais ou transformés.

Intervention contre la COVID-19

Pour aider le secteur à relever les défis liés à la chaîne d'approvisionnement causés par la COVID-19, lorsque possible, le ministère a offert aux bénéficiaires plus de souplesse pour mener à bien leurs projets.

Le ministère a lancé le Programme élargi de protection au travail pour le secteur agroalimentaire en vue d'aider les entreprises agroalimentaires locales à améliorer leurs

mesures de santé et de sécurité afin de mieux protéger les employés au moyen de diverses initiatives, comme l'achat d'équipement de protection individuelle, l'amélioration du nettoyage et de la désinfection et le réaménagement des postes de travail.

Il a également créé un portail d'emplois en ligne qui permet de jumeler des travailleurs potentiels à des employeurs qui ont des postes à pourvoir dans le secteur de l'agroalimentaire.

Dans le cadre de ses efforts de lutte contre la COVID-19, le ministère a notamment fait le lien entre les producteurs, les établissements de transformation, les distributeurs, les entrepôts, les points de vente au détail et les établissements de restauration afin de les aider à augmenter leur capacité. Le ministère a collaboré avec le secteur agroalimentaire pour gérer les stocks excédentaires des entreprises de distribution et il a contribué à la création de partenariats entre les établissements de transformation et les distributeurs afin de combler les lacunes en matière de transport et d'entreposage.

De plus, l'Ontario a offert un soutien financier supplémentaire en vertu de sa stratégie de prévention et de contrôle de la COVID-19, dans le cadre de laquelle il a versé une aide financière à frais partagés de 22,5 M\$ pour appuyer les exploitations agricoles et les entreprises de transformation, le tout par l'intermédiaire du Programme pour l'innovation en agrotechnologie. Ce programme vise à aider les entreprises à adopter des technologies nouvelles et novatrices pour réduire le risque de transmission de la COVID-19 parmi les travailleurs du secteur agroalimentaire.

Le MAAARO a également lancé plusieurs initiatives axées sur la santé mentale des agriculteurs et des membres de leur famille, comme l'accès gratuit à des services de consultation concernant spécifiquement les problèmes auxquels sont confrontés les agriculteurs et les membres de leur famille, le recrutement et la formation de bénévoles de la collectivité qui surveillent les signes de problèmes de santé mentale chez les agriculteurs de l'Ontario et leur famille, et l'amélioration des connaissances en matière de santé mentale dans la communauté agricole.

Recherche

Le ministère travaille en partenariat avec l'industrie, le milieu universitaire, les organismes, d'autres ministères de l'Ontario, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral afin de faire avancer la recherche et l'innovation qui favorisent la croissance, la compétitivité et la viabilité à long terme du secteur de l'agroalimentaire et qui solidifient davantage la position de la province en tant que chef de file mondial de l'éducation, de la recherche et de l'innovation dans le domaine agroalimentaire.

Le ministère continue d'investir dans la recherche agroalimentaire dans le cadre de son partenariat de longue date avec l'Université de Guelph par l'intermédiaire de l'Alliance pour l'innovation agroalimentaire en Ontario (l'Alliance).

Les résultats se voient dans de nombreux projets novateurs, dont des innovations technologiques que les producteurs laitiers ont commercialisées et adoptées afin d'améliorer la santé des troupeaux, un soutien pour les programmes de sélection des cultures qui améliorent la rentabilité et l'offre de données probantes pour appuyer les décisions futures concernant les politiques et les besoins des clients et du secteur agroalimentaire. En outre, le soutien apporté a permis de lancer Mirexus, une entreprise essaimée de l'Université de Guelph qui fabrique des nanoparticules à base de maïs pour des applications cosmétiques, biomédicales et autres. Cela appuie l'IRC du ministère concernant le soutien de l'innovation des entreprises de l'Ontario.

Les programmes de recherche et les investissements réalisés par l'Alliance permettent aux étudiants d'acquérir les compétences dont ils ont besoin pour devenir la prochaine génération de chercheurs, d'innovateurs et de décideurs dans le secteur agroalimentaire de l'Ontario, qui est en pleine croissance.

Le ministère investit également dans des programmes de recherche libre et dans de nombreux projets visant à améliorer la salubrité des aliments, la santé des sols, la santé des végétaux et des animaux, la gestion de l'eau, l'élaboration de bioproduits et l'agriculture de précision.

Le ministère collabore avec l'industrie et d'autres partenaires pour cibler les priorités de recherche, investir avec eux dans des projets et l'infrastructure de recherche et encourager l'adoption des produits de ces démarches grâce à la mise en application active des recherches officielles et à des activités de transfert de technologies.

Le MAAARO met en œuvre une stratégie de modernisation des programmes, des services et de l'infrastructure de recherche et d'innovation qui comprend notamment des investissements dans des installations de recherche à Elora, Ridgetown et New Liskeard. Grâce à des partenariats avec les gouvernements, l'industrie et le milieu universitaire et à des investissements stratégiques ciblés, le gouvernement peut exploiter les connaissances, les technologies et les facultés intellectuelles afin de mettre en place un secteur aligné sur ses priorités et celles de l'industrie.

Paiements de transfert liés à la gestion des risques des entreprises

Dans le cadre de ses programmes de gestion des risques des entreprises, qui sont, pour la plupart, administrés par Agricorp, son organisme de la Couronne, le ministère aide les producteurs agricoles de l'Ontario à gérer les risques indépendants de leur volonté, comme les conditions météorologiques et la volatilité du marché, afin d'améliorer la rentabilité du secteur.

Parmi les programmes, citons les programmes fédéraux et provinciaux du Partenariat canadien pour l'agriculture [Agri-investissement, Agri-stabilité, Agri-protection (assurance-production) et le cadre Agri-relance], et le Programme de gestion des risques offert à l'échelle provinciale seulement, qui comprend le Programme d'autogestion des risques pour les produits horticoles comestibles.

Charges d'immobilisations liées à l'agriculture et aux affaires rurales

La recherche du ministère est soutenue par l'Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO) et comprend des stations de recherche, des laboratoires et des infrastructures agricoles connexes. Ces installations offrent une capacité à l'appui de la recherche menée par l'industrie; on s'emploie aussi à tirer parti des investissements de tiers afin de voir à la durabilité et à la compétitivité du secteur de l'agroalimentaire pour les décennies à venir. Plusieurs grands projets d'immobilisations visant à moderniser les plateformes de recherche clés où l'on étudie les plantes de grande culture, le bétail, la culture en serre et l'horticulture sont en cours.

Amélioration de la santé publique et de l'environnement

Le ministère a adopté une approche « Une seule santé » pour la conception et la mise en œuvre de programmes, de politiques et de règlements, et il travaille en collaboration avec des partenaires pour améliorer la santé humaine, animale et de l'environnement.

Le ministère assure la surveillance du système agroalimentaire de l'Ontario, y compris de la salubrité des aliments aux installations sous réglementation provinciale, de la santé

animale et de la santé environnementale. Il est responsable des activités de gestion des situations d'urgence associées à la santé des animaux, à la contamination des aliments, aux maladies des plantes agricoles et à l'infestation de ravageurs.

L'Ontario continuera de travailler avec le secteur de l'agroalimentaire pour trouver des façons de voir à la compétitivité quant à la production d'aliments, notamment en réduisant la paperasse inutile tout en maintenant et en renforçant les règlements en matière de santé et de sécurité.

Cela appuie l'IRC du ministère relatif à la gérance de la capacité de production alimentaire de l'Ontario.

Administration du ministère et politiques

Le MAAARO continue d'offrir un service à la clientèle de qualité supérieure et d'exécuter ses programmes de façon efficace.

Afin de voir à la réussite dans les régions rurales de l'Ontario, le ministère veille à ce que les questions rurales soient prises en compte dans les politiques et programmes gouvernementaux, et il élaborera des mesures et indicateurs de rendement clés pour promouvoir la croissance économique et les occasions d'offrir une bonne qualité de vie aux citoyens.

Le ministère continuera d'appuyer l'expansion de la publication de données ouvertes dans le catalogue de données de l'Ontario, notamment en mettant davantage l'accent sur les données des organismes gouvernementaux.

En 2021, le ministère a lancé une politique de gestion des données ciblant ses plans de gestion des données qui seront mis en place en 2022. Les normes de gestion des données seront donc renforcées et intégrées à l'élaboration des solutions numériques futures.

PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023

Réduire les formalités administratives et alléger le fardeau réglementaire

Le ministère s'est engagé à rendre l'Ontario rural et le secteur agroalimentaire de la province ouverts aux affaires et aux emplois. La réduction des formalités administratives et du fardeau réglementaire inutile réduira les coûts d'exploitation des entreprises et améliorera la compétitivité de l'Ontario, tout en maintenant les règlements qui protègent la santé des Ontariens et garantissent la salubrité de notre environnement et de nos aliments.

À l'automne 2021, le ministère a achevé l'apport de modifications réglementaires touchant le Marché des produits alimentaires de l'Ontario de manière à faciliter le soutien de la santé et de la sécurité, à renforcer la chaîne d'approvisionnement alimentaire en élargissant l'éventail des produits pouvant être vendus et à permettre de mieux planifier les projets futurs pour maintenir la viabilité à long terme du Marché.

En 2021, le ministère a réduit les obstacles en matière de processus en vertu de la *Loi sur les vétérinaires*, ce qui a rendu plus facile pour les nouveaux établissements vétérinaires (ainsi que pour les établissements existants qui souhaitent élargir les types de services qu'ils offrent) l'obtention d'un agrément en Ontario; le ministère a également simplifié les règles qui gouvernent les noms des établissements vétérinaires ainsi que la publicité sur ceux-ci, donnant plus de choix aux vétérinaires. Cette réduction du fardeau administratif est bénéfique pour de nombreux établissements vétérinaires mixtes de petite

taille situés en région rurale ou éloignée, et elle encourage l'élargissement des services offerts par les vétérinaires ainsi que l'innovation dans ceux-ci.

Le ministère a également apporté des modifications aux dispositions réglementaires prises en vertu de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles*, notamment en mettant à jour les critères d'agrément en vue de réduire le fardeau administratif pour les organismes agricoles agréés, tout en veillant à la bonne gouvernance, à la responsabilisation et au maintien de la valeur pour les agriculteurs de l'Ontario. Les modifications ont ajouté de la souplesse pour les organismes agricoles agréés et l'organisme francophone admissible en vertu de la Loi en permettant la suspension d'exigences spécifiques en lien avec le renouvellement de l'agrément et l'admissibilité à l'aide financière spéciale pendant les urgences déclarées aux termes de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*. Ces modifications soutiennent les efforts du ministère visant l'amélioration du Programme d'inscription des entreprises agricoles et s'appuient sur les modifications précédentes qui ont réduit le fardeau administratif pour les agriculteurs, leur ont permis de s'inscrire en ligne et ont amélioré l'administration des programmes.

Soutenir la production alimentaire et les produits agricoles nationaux

Un secteur agroalimentaire solide aide à stimuler l'économie de l'Ontario, à créer de bons emplois et à nourrir les Ontariens. En 2021, l'industrie agroalimentaire de l'Ontario a apporté une contribution de 47,6 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) et a procuré plus de 750 000 emplois, ce qui représente 10,2 % de la main-d'œuvre de la province.

Pour appuyer notre production intérieure et son IRC relatif à l'augmentation des occasions économiques dans le secteur de l'agroalimentaire, le ministère vise à encourager l'investissement et la création d'emplois en Ontario. Son personnel s'emploie à aider les entreprises de transformation des aliments et des boissons et les fabricants de bioproduits à réaliser le potentiel qu'offrent les nouveaux marchés internationaux et à accroître les investissements au pays et à l'étranger. D'ici 2050, la population mondiale devrait s'accroître pour atteindre 9,8 milliards d'habitants¹ et la demande d'aliments et de produits agricoles de qualité supérieure cultivés et transformés en Ontario devrait augmenter.

Le ministère continue d'offrir au secteur agroalimentaire de l'éducation, le Programme de participation des fournisseurs, des événements interentreprises virtuels, des salons commerciaux nationaux et des programmes commerciaux et d'investissement pour faire connaître davantage les produits agroalimentaires de l'Ontario et accroître la demande que suscitent ces produits.

L'Ontario dispose des gens, de la détermination et du savoir-faire nécessaires pour augmenter la production sans nuire à l'environnement.

Soutien aux collectivités rurales

Le MAAARO soutient les collectivités rurales de l'Ontario en élaborant et en offrant des

¹ <https://www.un.org/development/desa/fr/news/population/world-population-prospects-2017.html>

programmes, outils et ressources de développement économique local et régional destinés à aider les collectivités rurales à définir et à promouvoir des initiatives qui favoriseront la croissance économique et la prospérité. Ces initiatives comprennent notamment divers programmes, comme le Programme de développement économique des collectivités rurales.

Favoriser la croissance du secteur agroalimentaire grâce au Partenariat canadien pour l'agriculture

Les mesures prises par le ministère pour fournir du soutien au secteur par l'intermédiaire du Partenariat canadien pour l'agriculture sont tout aussi importantes pour la réussite du secteur agroalimentaire de l'Ontario.

Le Partenariat canadien pour l'agriculture offre notamment un financement pour aider les agriculteurs à gérer des risques qui compromettent la viabilité de leur exploitation agricole, comme les conditions météorologiques imprévisibles et la volatilité des marchés. Grâce à cette initiative, les gouvernements fédéral et provincial ont prévu une aide d'environ 1,5 milliard de dollars pour le secteur agroalimentaire de l'Ontario, soit approximativement 1,1 milliard de dollars pour la gestion des risques des entreprises et 417 millions de dollars pour des initiatives stratégiques. Cela touche le développement économique, l'intendance environnementale ainsi que la protection et l'assurance, en plus de la recherche et de l'innovation, qui sont des priorités dans tous les secteurs.

En outre, les gouvernements du Canada et de l'Ontario protègent la santé mentale des agriculteurs et des membres de leur famille en investissant plus de 7 millions de dollars, par l'intermédiaire du Partenariat canadien pour l'agriculture, dans deux nouvelles initiatives pluriannuelles en santé mentale (le Réseau en renfort et l'Initiative pour le bien-être des agriculteurs) qui sont consacrées au soutien des travailleurs du secteur de l'agriculture.

La participation de l'Ontario au Partenariat canadien pour l'agriculture s'inscrit dans les démarches du gouvernement pour développer le secteur agroalimentaire de l'Ontario en resserrant les liens entre les producteurs agroalimentaires, les entreprises de transformation et les consommateurs.

En 2022-2023, les investissements et les initiatives en lien avec les programmes du Partenariat canadien pour l'agriculture continueront de renforcer et de développer le secteur de l'agroalimentaire de l'Ontario. Les mesures comprennent des engagements financiers dans le cadre des volets de partage des coûts pour les agriculteurs, les transformateurs et d'autres entreprises du secteur agroalimentaire, ainsi que d'autres initiatives comme les volets Financement à l'intention des secteurs et Solutions stratégiques, le Programme à l'intention des abattoirs titulaires d'un permis provincial et le projet Surmonter les défis liés à la main-d'œuvre dans le secteur agroalimentaire.

Appuyer le secteur de l'agroalimentaire et les régions rurales grâce à l'Initiative pour la croissance communautaire

L'Initiative pour la croissance communautaire du ministère offre du soutien aux organisations qui créent des possibilités globales et procurent d'importants avantages au secteur agroalimentaire et aux collectivités rurales. Voici quelques exemples :

- Allocation d'un financement annuel de 1 M\$ afin d'appuyer les producteurs agroalimentaires de la province dans leurs projets de marketing local.
- Conclusion d'une entente de paiements de transfert sur trois ans avec l'Association

canadienne pour la santé mentale – Ontario, d'une valeur allant jusqu'à 385 200 \$, pour l'administration du programme « In the Know » (Au courant) et pour aider 5 800 membres du secteur agricole d'ici l'été 2023 en améliorant les connaissances en santé mentale et en incitant les agriculteurs à demander de l'aide.

- Conclusion d'une entente de paiements de transfert sur deux ans avec ASM Innovations, d'une valeur pouvant atteindre 105 200 \$, pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet sur la sécurité alimentaire, la production alimentaire et l'éducation à ce sujet dans sept communautés autochtones éloignées du Nord-Ouest de l'Ontario.

Programme de gestion des risques

En 2020-2021, le gouvernement a augmenté de façon permanente le budget du Programme de gestion des risques, le faisant passer de 100 M\$ à 150 M\$ pour 2020, et ce, un an plus tôt que prévu.

Depuis 2021, le Programme de gestion des risques comprend un fonds administré par Agricorp qui est réservé à des secteurs spécifiques et qui permet le versement plus rapide de paiements plus importants ainsi que le report des fonds qui n'ont pas été utilisés au cours d'une année de programme donnée pour les besoins futurs.

Intendance environnementale

L'approche du ministère concernant l'intendance environnementale vise avant tout à soutenir les mesures environnementales qui renforcent la résilience dans le secteur agroalimentaire de l'Ontario, ce qui permet à celui-ci de faire preuve de leadership en matière de durabilité. Le MAAARO travaille avec le secteur agroalimentaire, le gouvernement, les chercheurs, les municipalités et les organismes non gouvernementaux pour produire des résultats grâce à ce qui suit :

- l'augmentation de l'adoption de pratiques de gestion optimales par les agriculteurs;
- l'offre de conseils techniques, d'une orientation et de formation;
- des ressources et une expertise permettant d'accroître l'efficacité au moyen de la collaboration;
- des données probantes renforcées pour évaluer la performance, cibler les investissements et réaliser des progrès.

Ces résultats appuient l'IRC du ministère touchant la gérance de la capacité de production alimentaire de l'Ontario.

Grâce à des initiatives comme le Plan agroenvironnemental, un programme de sensibilisation et d'évaluation des risques à l'intention des agriculteurs, et le programme de Gérance des nutriments 4B dirigé par l'industrie (utilisation de la bonne source d'engrais à la bonne dose, au bon moment et au bon endroit), le ministère améliore continuellement les recommandations relatives aux pratiques de gestion optimales qui favorisent la santé des sols et soutiennent la viabilité du secteur agroalimentaire.

Le ministère poursuivra également la mise en œuvre de la stratégie intitulée De nouveaux horizons : Stratégie pour la santé et la préservation des sols agricoles de l'Ontario afin de favoriser la croissance et la viabilité du secteur agroalimentaire solide de l'Ontario, tout en protégeant l'environnement et en renforçant la résilience aux changements climatiques.

L'Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des

Grands Lacs a entamé sa 50^e année en 2021, et il a pour objectif à long terme de réduire de 40 % les charges de phosphore dans le bassin central et le bassin occidental du lac Érié. Pour atteindre les cibles fondées sur la science, toutes les parties doivent prendre des mesures, y compris au sein du secteur agricole; en tant que signataire de cet accord, le ministère continuera de travailler pour mettre en œuvre les mesures énoncées dans le plan.

Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, l'Ontario, de concert avec le gouvernement fédéral, continuera d'appuyer les agriculteurs par la recherche, la surveillance, l'éducation, la mise au point d'outils et l'adoption accrue de pratiques de gestion optimales pour voir à la santé des sols et à la qualité de l'eau.

Toujours dans le contexte du Partenariat canadien pour l'agriculture, le Programme LEADS pour une agriculture durable dans la région du lac Érié met à profit les réussites de l'Initiative de gérance agroenvironnementale des Grands Lacs. Il aide les agriculteurs à réduire les pertes d'éléments nutritifs, notamment de phosphore, pour améliorer la santé des sols et protéger les Grands Lacs. Ces mesures contribuent à améliorer les habitats des pollinisateurs et à renforcer la durabilité du secteur agricole.

Le ministère appuie les pratiques durables en s'efforçant d'éliminer les obstacles à l'innovation dans des secteurs comme la gestion des éléments nutritifs et le drainage en milieu rural.

Le ministère continue de donner suite aux recommandations de la vérificatrice générale formulées dans le cadre de la vérification de l'optimisation des ressources relativement à l'établissement d'indicateurs et de cibles ainsi qu'à la surveillance de l'environnement de l'Ontario. Un rapport complet sera présenté en 2022.

Développement économique

Le ministère favorise l'innovation et le changement dans le but de renforcer la durabilité sociale, économique et environnementale d'un secteur agroalimentaire diversifié, notamment en collaborant avec ses partenaires pour coordonner une vaste gamme d'initiatives. Ce travail favorise le changement dans le secteur de l'agroalimentaire, en ce sens qu'il améliore l'accès à des renseignements fiables, encourage l'adoption de nouvelles technologies innovatrices et pratiques optimales et contribue au respect de la réglementation pour garantir la viabilité des entreprises.

Les services consultatifs du ministère ciblent les aspects du secteur agroalimentaire qui contribueront à accroître la compétitivité, la productivité et la rentabilité, à améliorer la prévision et l'atténuation des risques ainsi que la réaction à ceux-ci, à élargir les marchés nationaux et internationaux et à renforcer la durabilité environnementale.

Les services consultatifs englobent l'élaboration, l'amélioration continue et la diffusion en temps opportun de produits d'information et de pratiques optimales, la désignation et la validation de technologies novatrices, la surveillance et l'atténuation des menaces liées aux ravageurs et aux maladies des végétaux et l'accès à des outils essentiels pour soutenir les décisions opérationnelles (p. ex. Programme des pesticides à usage limité pour la lutte contre les ennemis des cultures, modèles de maladies des végétaux). Ces services accessibles sont offerts aux partenaires au moyen de démonstrations, de publications, de séances de formation, d'applications mobiles et d'applications Web.

Le ministère appuie également le secteur de l'agroalimentaire en fournissant des renseignements et du soutien aux clients avant et pendant une situation d'urgence afin de voir à la salubrité des aliments, à la santé et à la sécurité ainsi qu'à la protection des

ressources végétales et animales. À cette fin, il déploie des efforts de prévention et s'occupe de préparer des interventions d'urgence en cas de maladies comme la peste porcine africaine, la grippe aviaire ou la diarrhée épidémique porcine, de relever et de régler les problèmes comme les maladies des végétaux (p. ex. désoxynivalénol dans le maïs) et d'aider l'industrie et les gouvernements à préparer des plans d'intervention d'urgence et de reprise.

Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario

La Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario est un organisme du ministère non régi par un conseil qui a été mis sur pied pour faire progresser le système de commercialisation réglementée de la province. On entend ainsi voir à la prospérité et au dynamisme des industries agroalimentaires au sein de l'économie de l'Ontario et donner confiance aux investisseurs, en prenant les mesures suivantes :

- appliquer les dispositions de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* et de la *Loi sur le lait* ainsi que certains règlements qui gouvernent le marché réglementé; prendre des règlements en vertu de ces lois qui gouvernent le marché réglementé; superviser les activités des 22 commissions ontariennes de commercialisation réglementée et des 3 associations mises sur pied aux termes de l'article 12 (de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles*) pour veiller à ce que :
 - les commissions de commercialisation réalisent leurs activités dans les limites des pouvoirs qui leur sont conférés;
 - la hiérarchie des responsabilités soit maintenue;
- favoriser l'amélioration de la collaboration avec les intervenants pour trouver des solutions s'appliquant à l'ensemble du secteur en faisant appel à des conseils consultatifs de l'industrie et en défendant les intérêts de l'Ontario à l'échelle locale, nationale et mondiale.
- exercer un leadership et offrir de l'information sous la forme de conseils et d'une orientation à l'intention des 22 commissions ontariennes de commercialisation réglementée et des 3 associations mises sur pied aux termes de l'article 12 pour améliorer l'efficacité la rentabilité du système de commercialisation réglementée;
- diriger l'élaboration et la mise en œuvre de politiques ou de règlements liés à la commercialisation réglementée en Ontario, en consultation avec le ministre et le ministère.

Salubrité des aliments et santé des animaux

Le MAAARO appuie toujours l'amélioration de la salubrité des aliments et de la santé des animaux grâce à des inspections, à la formation et à la liaison, à des services de consultation, à la surveillance, à la gestion des situations d'urgence, à la vérification de la conformité et à des mesures de conformité. Le ministère poursuit son travail en vue de devenir un organisme de réglementation moderne et efficace en travaillant en étroite collaboration avec les agriculteurs et les entreprises de transformation pour établir des attentes claires et satisfaire aux exigences en matière de salubrité des aliments et de santé et de bien-être des animaux.

Pour protéger la santé et le bien-être des Ontariens durant la pandémie de COVID-19, il

faut protéger les travailleurs du secteur de l'alimentation et le système d'approvisionnement alimentaire et garantir la salubrité des aliments. Le ministère continuera d'appuyer la salubrité de l'approvisionnement alimentaire en réalisant des inspections de la salubrité des aliments. Il poursuit également ses efforts visant à garantir la santé et la sécurité des travailleurs du secteur agroalimentaire pendant la pandémie de COVID-19.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et le MAAARO ont renouvelé un protocole d'entente qui prévoit la mise en commun des ressources en matière d'inspection pour protéger la sécurité et la production alimentaires dans le contexte des contraintes imposées par l'intervention contre la pandémie de COVID-19.

Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)

Approbations – COVID-19	47,6
Autres – Fonctionnement	764,0
Autres – Immobilisations	6,5
TOTAL	818,1

Données financières détaillées

Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	%	Prévisions 2021-2022 * \$	Chiffres réels provisoires 2022-2022* \$	Chiffres réels 2020-2021 * \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	22 472 900	-	-	22 472 900	20 289 500	19 805 052
Amélioration de la santé publique et de l'environnement	79 939 100	6 302 200	8,6	73 636 900	73 420 400	76 217 365
Secteurs dynamiques de l'agriculture, de l'alimentation et des bioproduits et collectivités rurales fortes	520 442 600	23 701 300	4,8	496 741 300	456 219 800	497 081 582
Élaboration des politiques	16 251 800	-	-	16 251 800	13 473 200	14 195 608
Total à voter – Charges de fonctionnement	639 106 400	30 003 500	4,9	609 102 900	563 402 900	607 299 607
Crédits législatifs	1 097 187	-	-	1 097 187	350 287	227 805
Total du ministère – Charges de fonctionnement	640 203 587	30 003 500	4,9	610 200 087	563 753 187	607 527 412
Redressement de consolidation – Agricorp	169 761 300	35 646 000	26,6	134 115 300	153 097 000	171 419 413
Redressement de consolidation – Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO)	5 421 000	(1 382 300)	(20,3)	6 803 300	6 037 600	7 575 621
Redressement de consolidation – collèges	-	-	-	-	-	(36 724)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(3 759 200)	(755 600)	-	(3 003 600)	(2 916 900)	(3 089 721)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	811 626 687	63 511 600	8,5	748 115 087	719 970 887	783 396 001
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	-	(1 000)	(100,0)	1 000	1 000	-
Amélioration de la santé publique et de l'environnement	5 000 000	-	-	5 000 000	1 500 000	1 770 800
Total à voter – Actifs de fonctionnement	5 000 000	(1 000)	(0,0)	5 001 000	1 501 000	1 770 800
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	5 000 000	(1 000)	(0,0)	5 001 000	1 501 000	1 770 800
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Secteurs dynamiques de l'agriculture, de l'alimentation et des bioproduits et collectivités rurales fortes	7 500 000	-	-	7 500 000	7 500 000	7 500 000
Total à voter – Charges d'immobilisations	7 500 000	-	-	7 500 000	7 500 000	7 500 000
Total du ministère – Charges d'immobilisations	7 500 000	-	-	7 500 000	7 500 000	7 500 000
Redressement de consolidation – Agricorp	2 543 800	(183 200)	(6,7)	2 727 000	2 410 300	1 494 888
Redressement de consolidation – Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO)	(3 525 900)	683 000	-	(4 208 900)	(4 060 300)	(4 325 794)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	6 517 900	499 800	8,3	6 018 100	5 850 000	4 669 094
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	818 144 587	64 011 400	8,5	754 133 187	725 820 887	788 065 095

Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2022*.

Remarque : Les données de la consolidation Agricorp varient d'une année à l'autre en raison des programmes fondés sur la demande.

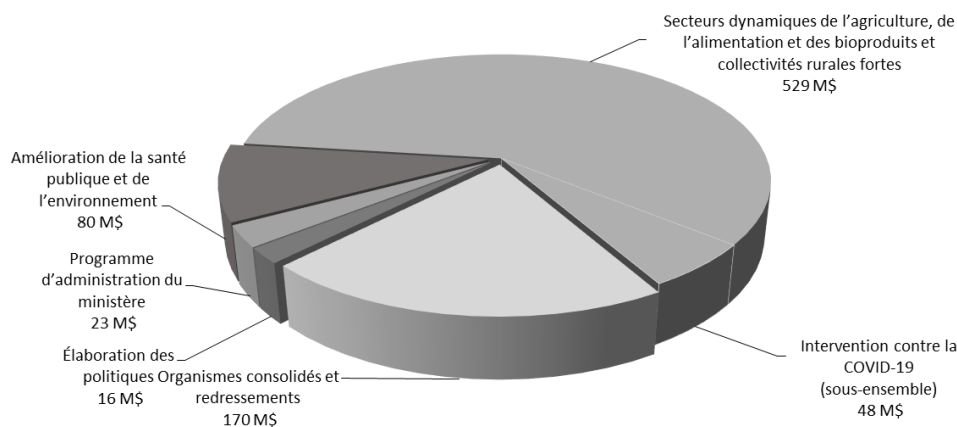


Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2019-2020 *	Chiffres réels 2020-2021 *	Prévisions 2021-2022 *	Prévisions 2022-2023
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	1 130 285 669	788 065 095	754 133 187	818 144 587
		-30 %	-4 %	8 %

** Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation

Les tendances historiques du ministère varient essentiellement en raison de la variabilité des programmes régis par la demande, qui représentent la plus grande partie de son budget.

φ La majeure partie de la diminution est attribuable au transfert de la responsabilité en matière d'exécution des programmes d'infrastructure municipale au ministère de l'Infrastructure en 2020-2021, ce qui a entraîné une diminution de l'affectation du ministère en 2020-2021 et pour les exercices suivants. Les dépenses liées aux programmes d'infrastructure municipale en 2019-2020 s'élevaient à plus de 300 M\$.

Le budget de base du ministère demeure relativement stable :

	Chiffres réels 2019-2020	Chiffres réels 2020-2021	Version imprimée du Budget des dépenses de 2021-2022	Version imprimée du Budget des dépenses de 2022-2023
Agriculture, Alimentation et Affaires Rurales (Base)	297	289	311	331
Programmes d'infrastructure fédéraux-provinciaux ^φ	94	-	-	-
Investissements des programmes d'infrastructure municipaux ^φ	222	-	-	-
Programmes de gestion des risques selon la demande et de durée limitée	518	458	417	439
Financement de durée limitée lié à la COVID-19	-	41	26	48
Agriculture, Alimentation et Affaires Rurales (Total)	1 130	788	754	818

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

<https://budget.ontario.ca/fr/2022/index.html>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

Les organismes du MAAARO s'acquittent de diverses fonctions, que ce soit l'exécution des programmes de gestion des risques des entreprises, la supervision des 22 commissions de commercialisation et des 3 associations représentant les producteurs agricoles de l'Ontario ou d'autres fonctions réglementaires, opérationnelles et consultatives.

Le ministère est chargé de la gouvernance et de la supervision de 10 organismes provinciaux, conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations. Voici la liste des organismes, des conseils et des commissions qui relèvent du ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales.

Organismes consolidés

Le budget du MAAARO consolide les comptes des organismes dont l'actif, le passif, les revenus ou les dépenses dépassent 50 millions de dollars, ou dont l'excédent ou le déficit annuel ou encore le revenu de source externe dépasse 10 millions de dollars.

Agricorp

Type d'organisme : Régi par un conseil/entreprise opérationnelle

Acte constitutif : *Loi de 1996 sur AgriCorp*

Fonction : Créé en 1997, Agricorp est chargé d'administrer les programmes d'assurance-récolte et les autres programmes de gestion des risques des entreprises agricoles. Agricorp assure la prestation de trois programmes de base, soit Agri-stabilité, Assurance-production et la suite de programmes de gestion des risques, ainsi que plusieurs autres programmes de moins grande envergure, par exemple le Programme d'imposition foncière des biens agricoles.

Pour soutenir les agriculteurs pendant la pandémie de COVID-19, les gouvernements de l'Ontario et fédéral ont annoncé en 2020 et en 2021 de nombreuses améliorations et de multiples changements aux programmes offerts par Agricorp. Deux nouveaux programmes Agri-relance ont également été annoncés pour couvrir une partie de la hausse des coûts liée à l'alimentation des bovins et des porcs prêts à être acheminés vers le marché en raison de retards dans le secteur de la transformation qui sont causés par la COVID-19. Agricorp a mis en œuvre les programmes Agri-relance et il a apporté toutes les améliorations aux divers programmes.

En 2021, Agricorp a également mené à bien trois nouvelles initiatives à court terme pour aider les producteurs de bétail du Nord-Ouest de l'Ontario à faire face aux sécheresses et aux pénuries d'aliments pour animaux en Ontario.

Institut de recherche agricole de l'Ontario (IRAO)

Type d'organisme : Régi par un conseil/service opérationnel

Acte constitutif : *Loi sur l'Institut de recherche agricole de l'Ontario*

Fonction : L'IRAO veille à ce que l'Ontario conserve son avantage concurrentiel dans la recherche et l'innovation en matière d'agroalimentaire et qu'il concentre ses efforts sur les quatre éléments suivants :

1. formuler à l'intention du ministre des conseils stratégiques en matière de

- recherche et d'innovation dans le secteur de l'agroalimentaire et des produits agricoles;
2. diriger la stratégie de l'IRAO concernant l'infrastructure, qui vise à moderniser les infrastructures provinciales physiques et virtuelles de recherche et d'innovation du secteur de l'agroalimentaire et des produits agricoles;
 3. promouvoir le système ontarien de recherche et d'innovation dans le secteur de l'agroalimentaire;
 4. assurer la supervision administrative des programmes de recherche libre ainsi que de ses 14 installations de recherche, lesquelles couvrent plus de 5 600 acres, comptent quelque 200 immeubles d'une valeur comptable d'environ 90 millions de dollars et accueillent plus de 20 locataires, y compris des représentants du gouvernement et d'organismes sans but lucratif, ainsi que des partenaires de l'industrie et du secteur privé.

Information financière concernant les organismes consolidés (M\$)

	Chiffres réels 2020-2021 – dépenses	Chiffres réels 2020-2021 – revenus	Chiffres réels provisaires 2021-2022 – dépenses	Chiffres réels provisaires 2021-2022 – revenus	Prévisions 2022-2023 – dépenses	Prévisions 2022-2023 – revenus
Agricorp	172,9	174,8	155,5	221,9	172,3	252,1
IRAO	3,2	1,5	2,0	62,8	1,9	1,4

Organismes non consolidés

Tribunal d'appel de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales (TAAAAR)

Type d'organisme : Non régi par un conseil/organisme de décision

Acte constitutif : *Loi sur le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales*

Fonction : Le Tribunal d'appel de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales offre un processus d'audience et de décision juste et impartial pour toutes les personnes qui sont lésées par une directive, une politique, une ordonnance ou une décision, ou qui souhaitent régler un différend relevant de l'une des 17 lois provinciales liées au secteur de l'agriculture et de l'alimentation. La plupart des affaires qu'entend le Tribunal découlent d'appels de décisions rendues en vertu des 8 lois suivantes : *Loi sur le drainage, Loi de 1996 sur l'assurance des produits agricoles, Loi sur le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales* (appels de décisions rendues en vertu de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* et de la *Loi sur le lait*), *Loi sur l'évaluation foncière, Loi de 2001 sur la qualité et la salubrité des aliments, Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles, Loi sur les appareils agricoles et Loi de 2002 sur la protection des employés agricoles.*

Commission de protection des pratiques agricoles normales

Type d'organisme : Non régi par un conseil/organisme de décision

Acte constitutif : *Loi de 1998 sur la protection de l'agriculture et de la production alimentaire*

Fonction : La Commission de protection des pratiques agricoles normales examine et règle les différends concernant une exploitation agricole et détermine ce qui constitue une pratique agricole normale. Elle mène des enquêtes et formule les ordonnances nécessaires au respect de ses décisions.

Commission de protection financière des producteurs de céréales et Commission de protection financière des éleveurs de bétail

Type d'organisme : Régi par un conseil/organisme fiduciaire

Acte constitutif : *Loi sur le recouvrement du prix des produits agricoles*

Fonction : En vertu de la *Loi sur le recouvrement des prix des produits agricoles*, des fonds et des commissions sont créés pour protéger les producteurs contre le défaut de paiement d'un acheteur titulaire d'un permis.

Les deux commissions perçoivent des droits, administrent un fonds d'indemnisation et prennent des décisions relativement aux demandes de règlement visant ce fonds. Le fonds constitué dans le cadre du Programme de protection financière des producteurs de céréales protège les producteurs de maïs-grain, de soya, de blé et de canola en cas de défaut de paiement d'un acheteur titulaire d'un permis. Il protège également les propriétaires qui entreposent leurs céréales dans des silos autorisés.

Le fonds mis sur pied dans le cadre du Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie de l'Ontario protège les producteurs et autres vendeurs de bovins de boucherie en cas de défaut de paiement d'un acheteur titulaire d'un permis.

Comité d'examen des programmes de gestion des risques des entreprises

Type d'organisme : Organisme consultatif

Acte constitutif : Décret

Fonction : Le Comité d'examen des programmes de gestion des risques des entreprises est habilité à examiner des demandes d'examen et à faire des recommandations non contraignantes pour les programmes suivants : Agri-stabilité, Programme ontarien de gestion des risques (y compris le Programme d'autogestion des risques de l'Ontario), Programme ontarien d'indemnisation des dommages causés par la faune, Agri-relance et tout autre programme pour lequel la responsabilité est déterminée par le lieutenant-gouverneur en conseil ou le ministre.

Comité consultatif de développement économique des collectivités rurales

Type d'organisme : Organisme consultatif

Acte constitutif : Décret

Fonction : Le Comité consultatif de développement économique des collectivités rurales fournit au ministre des recommandations non contraignantes sur les demandes de financement présentées dans le cadre du Programme de développement économique

des collectivités rurales et de tout autre programme que le lieutenant-gouverneur en conseil ou le ministre lui confie.

Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario

Type d'organisme : Non régi par un conseil/organisme de décision

Acte constitutif : *Loi sur le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales*

Fonction : La Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario administre la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles*, la *Loi sur le lait* et certains règlements qui gouvernent la commercialisation réglementée. En vertu de ces lois et règlements, la Commission gouverne la commercialisation réglementée et supervise les activités des 22 commissions ontariennes de commercialisation et des 3 associations mises sur pied aux termes de l'article 12 (de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles*) pour voir à leur responsabilisation tandis qu'elles réalisent leurs activités dans les limites des pouvoirs qui leur sont conférés. La Commission favorise également la collaboration avec les intervenants pour trouver des solutions s'appliquant à l'ensemble du secteur, offre un leadership et de l'information à ses conseils et associations sous la forme de conseils et d'une orientation et dirige l'élaboration et la mise en œuvre de politiques ou de règlements liés à la commercialisation réglementée en Ontario, en consultation avec le ministre et le ministère.

Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario

Type d'organisme : Régi par un conseil/entreprise opérationnelle

Acte constitutif : *Loi sur le Marché des produits alimentaires de l'Ontario*

Fonction : La Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario a pour mandat de bâtir, d'outiller et d'exploiter un marché de vente en gros principalement destiné aux produits agricoles, de réaliser des démarches d'acquisition pour les besoins de ce marché et d'exploiter les installations en question pour la distribution et la manutention des produits agricoles.

RAPPORT ANNUEL

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à rendre les collectivités rurales et le secteur agroalimentaire de la province ouverts aux affaires et aux emplois et en mesure de réussir, aujourd'hui et pendant les années à venir.

L'Ontario réduit les coûts administratifs tout en améliorant les services gouvernementaux offerts aux agriculteurs, aux entreprises de transformation d'aliments, aux agroentreprises et aux collectivités rurales de la province.

Le ministère réduit les formalités administratives et le fardeau réglementaire tout en maintenant les règles qui protègent la salubrité des aliments, l'environnement et la santé des animaux et des plantes.

L'Ontario continue également d'investir dans des programmes clés comme le Programme de gestion des risques et d'appuyer les collectivités rurales qui dressent des plans en vue de la croissance économique.

L'Ontario renforce les capacités de croissance économique, de durabilité environnementale et de protection du bien public du secteur de l'agroalimentaire en cernant les problèmes émergents et en offrant des solutions. Le ministère travaille avec le secteur de l'agroalimentaire et d'autres administrations pour que les agriculteurs et les entreprises du secteur de l'agroalimentaire disposent des ressources dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées au sujet de leurs pratiques opérationnelles.

Intervention contre la COVID-19

La santé et la sécurité des travailleurs du secteur de l'agroalimentaire et la stabilité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire font partie des principales priorités du ministère.

Le Comité ontarien de l'emploi et de la relance, lequel compte divers intervenants du secteur de l'agroalimentaire, a participé à l'évaluation des répercussions de la COVID-19 et a formulé des recommandations concernant les priorités et les besoins à court et à long terme pour la relance de l'industrie.

Le MAAARO a pris des mesures dans plusieurs domaines clés, notamment ce qui suit :

- établir le Secrétariat de l'action relative à la COVID pour le secteur agroalimentaire en vue d'offrir une approche centralisée pour les programmes d'intervention contre la COVID-19;
- collaborer avec les partenaires municipaux, provinciaux, fédéraux et du domaine de la santé et avec le secteur agroalimentaire pour offrir du soutien, comme des cliniques de vaccination (p. ex. la clinique de l'aéroport international Pearson de Toronto pour les travailleurs du secteur agroalimentaire étrangers qui arrivent en Ontario, les cliniques dans les milieux de travail du secteur et les cliniques GO-VAXX dans les régions rurales), les centres d'isolement, la sensibilisation dans le secteur, les tests rapides et l'élaboration d'initiatives et de programmes relatifs à la COVID-19 dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture;
- offrir un montant de plus de 36 M\$ pour contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs dans le cadre des mesures de prévention et de contrôle du secteur de l'agroalimentaire. Le ministère a reçu 545 demandes au titre de l'édition de 2020-2021 du Programme élargi de protection au travail pour le secteur

- agroalimentaire et a versé plus de 8,57 M\$ en financement à des lieux de travail de ce secteur en vue de la mise en place de mesures de protection contre la COVID-19;
- offrir un soutien financier supplémentaire en vertu de sa stratégie de prévention et de contrôle de la COVID-19, dans le cadre de laquelle il a versé une aide financière à frais partagés de 22,5 M\$ (y compris 5 M\$ en 2021-2022) pour appuyer les exploitations agricoles et les entreprises de transformation, le tout par l'intermédiaire du Programme pour l'innovation en agrotechnologie. Ce programme vise à aider les entreprises à adopter des technologies nouvelles et novatrices qui peuvent réduire le risque de transmission de la COVID-19 parmi les travailleurs du secteur agroalimentaire;
 - approuver plus de 2 600 entreprises du secteur agroalimentaire en vue de leur participation au Programme provincial de dépistage antigénique, dans le cadre duquel des tests antigéniques rapides sont distribués gratuitement; plus d'un million de tests ont été remis aux entreprises du secteur en 2021-2022;
 - distribuer jusqu'à 5 500 filtres HEPA pour améliorer la ventilation dans les lieux d'hébergement collectif des travailleurs du secteur de l'agroalimentaire, et ce, pour voir à la sécurité des travailleurs et réduire le risque d'éclosions de COVID-19 sur les fermes et dans les lieux de travail de la chaîne d'approvisionnement alimentaire;
 - investir dans des plans d'urgence pour veiller à l'inspection continue des produits alimentaires et de viande provenant d'installations certifiées par la province;
 - établir des règlements pour voir à l'élaboration et à l'application de protocoles relatifs à la COVID-19 au Marché des produits alimentaires de l'Ontario et offrir un financement pour améliorer les mesures de dépistage et de désinfection au Marché et ainsi veiller, autant que possible, à la continuité de la chaîne d'approvisionnement alimentaire;
 - collaborer avec le gouvernement du Canada en vue d'élargir la couverture de l'Assurance-production pour les pertes causées par la COVID-19 en 2020, 2021 et 2022 et reporter les dates limites d'inscription à ce régime;
 - continuer de travailler avec le Groupe de leadership pour les questions sectorielles et développer davantage la table ronde sur la chaîne d'approvisionnement pour aider à cerner les questions d'intérêt et les possibilités, de manière à donner suite aux préoccupations de manière proactive et collaborative.

Rétablir la responsabilité et la confiance

- Le ministère s'engage à offrir des programmes efficaces et rentables. En 2020-2021, il a continué de mettre l'accent sur les mesures et les contrôles d'efficacité pour aider à gérer les dépenses.
 - Il a notamment : mis en œuvre des méthodes rentables pour communiquer avec les intervenants, comme tenir des réunions en ligne ou par téléconférence;
 - déterminé les dépenses pouvant être reportées sans que la prestation des programmes et des services du ministère en souffre.

Secteurs dynamiques de l'agriculture, de l'alimentation et des bioproduits

- En 2021, l'industrie agroalimentaire de l'Ontario a apporté une contribution de 47,6 milliards de dollars au PIB provincial et a procuré plus de 750 000 emplois, ce qui représente 10,2 % de la main-d'œuvre de la province.
- En 2021, les exportations agroalimentaires ont atteint 19,6 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 13,4 % par rapport au 17,3 milliards de dollars enregistrés en 2020. L'Ontario est la première province exportatrice de produits agroalimentaires du Canada, devant la Saskatchewan.
 - En 2020, le principal partenaire de l'Ontario au chapitre des exportations était les États-Unis (80 %); venaient ensuite l'Asie (9 %) et l'Union européenne (5 %).
 - Parmi les principaux produits importés figurent les produits céréaliers (25 %), les légumes (11 %), la viande rouge (8 %), le sucre et les confiseries (6 %) et les oléagineux (5 %).
 - Les exportations de l'Ontario sont dominées par des biens de consommation ou à valeur ajoutée (74 %), suivies par des biens minimalement transformés ou intermédiaires (15 %); les biens en vrac ne constituaient que 11 % des exportations du secteur agroalimentaire en 2021.
- Grâce au ministère, les fabricants d'aliments et de boissons de l'Ontario ont investi 339 millions de dollars dans le secteur et ont créé ou préservé 2 098 emplois en 2020-2021.
- Le Marché des produits alimentaires de l'Ontario, le plus important marché de vente en gros de fruits et de légumes au Canada, joue un rôle déterminant dans l'acheminement de produits agricoles de l'Ontario et du monde entier aux familles de la province.
 - Le ministère continue de travailler avec le Marché et ses usagers sur la planification stratégique et les améliorations pour voir à la viabilité à long terme du Marché, notamment en modernisant les règlements et en apportant des modifications à la *Loi sur le Marché des produits alimentaires de l'Ontario*.
- Dans le cadre du Programme ontarien de garanties d'emprunt pour l'élevage de bovins d'engraissement et du Programme de garanties d'emprunt pour les produits agricoles, le gouvernement a consenti des prêts de développement à court terme totalisant plus de 250 millions de dollars, prêts dont ont bénéficié plus de 1 000 agriculteurs de la province.
- Préparation et intervention en cas d'urgence :
 - Dès mars 2020, le ministère s'est mis à travailler avec d'autres ministères pour répondre à la pandémie de COVID-19 et il a activé son système de gestion des incidents pour intervenir à l'échelle organisationnelle et voir à la continuité de la prestation des services au public. Le ministère a rajusté ses opérations pour donner suite aux répercussions sur le secteur de l'agroalimentaire.
 - On a réalisé un travail important pour mettre en œuvre les plans de réintégration du ministère afin de veiller à ce que le retour au travail du personnel soit sécuritaire et simple lorsque l'on demandera aux membres du personnel qui travaillent actuellement à distance de revenir sur place.

- Les maladies des animaux peuvent avoir des répercussions néfastes considérables sur le secteur agroalimentaire de l'Ontario. Parmi les exemples de ces maladies, on compte la peste porcine africaine, qui n'a pas été détectée dans la zone continentale de l'Amérique du Nord, mais qui a eu des effets dévastateurs sur l'industrie du porc en Asie et ailleurs dans le monde. Le ministère a continué de travailler en étroite collaboration avec d'autres partenaires gouvernementaux et l'industrie afin d'améliorer les mesures de biosécurité pour prévenir cette maladie, tout en veillant à ce que les producteurs, les entreprises de transformation et les partenaires gouvernementaux soient bien préparés si elle était détectée ici.
- Les gouvernements du Canada et de l'Ontario offrent une aide financière à frais partagés dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture aux entreprises de transformation et aux autres entreprises en ce qui touche des secteurs prioritaires clés, le développement économique ainsi que la protection et les assurances.
 - En 2021-2022, un financement de plus de 10 M\$ a été offert pour plus de 180 projets dans le cadre des programmes du Partenariat canadien pour l'agriculture destinés aux entreprises de transformation et à d'autres entreprises.
 - En 2021-2022, un financement de plus de 10,2 M\$ a été offert pour plus de 640 projets et autres démarches visant les producteurs réalisés par l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture.
- Le MAAARO appuie l'agriculture et la chaîne de valeur de l'agroalimentaire dans le Nord de l'Ontario par l'intermédiaire de multiples services consultatifs, transferts techniques, programmes et initiatives.
 - Le MAAARO travaille en collaboration avec le ministère de l'Énergie et le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts (DNMRNF) pour offrir des programmes, outils et ressources de développement économique aux municipalités et aux organisations du Nord de l'Ontario.
 - Dans le cadre des services consultatifs pour la région du Nord, on oriente les efforts vers le développement des secteurs de l'aquaculture, des produits de l'érable, de l'horticulture et du bétail ainsi que les secteurs locaux des produits alimentaires et des grandes cultures, le tout en collaboration avec le MAAARO et le ministère du DNMRNF.
 - Les services consultatifs pour la région du Nord travaillent avec les collectivités pour appuyer le développement de carrefours alimentaires, notamment à Iroquois Falls, Timmins et Val Rita-Harty.
 - En mai 2021, le Réseau communautaire du Nord-Est a reçu l'approbation requise pour un projet intitulé « Stratégie agricole et plan de mise en œuvre pour la grande ceinture d'argile de l'Ontario », dans le cadre duquel pourrait être versé un montant allant jusqu'à 319 812,50 \$ pour l'élaboration d'une stratégie régionale, de recommandations et de plans de mise en œuvre visant à encourager les investissements dans les immobilisations, le tout afin d'aider à élargir la production agricole à grande échelle dans la région. Le projet est en cours.

- Le personnel de la région du Nord travaille avec les partenaires des collectivités autochtones et les consulte au sujet du développement de projets d'aquaculture, de formation et d'éducation et de l'élargissement des infrastructures jusque dans les collectivités éloignées.
- La Thunder Bay Community Economic Development Commission a récemment dirigé deux séances d'information avec la Première Nation de Fort William au sujet du potentiel d'un projet d'aquaculture.
- L'aquaculture a été ajoutée aux sujets de la série de webinaires sur la souveraineté alimentaire dans le Nord pour 2022-2023. Le ministère a accordé un financement de 88 800 \$ pour le développement économique des collectivités rurales au Réseau communautaire du Nord-Est, plus précisément afin que l'on sélectionne des terres privées qui conviennent à la production de bétail dans le district de Cochrane, de manière à appuyer l'agriculture dans le Nord.

Réduire les formalités administratives et alléger le fardeau réglementaire

- L'Ontario a ciblé les règlements trop coûteux et astreignants tout en maintenant ses normes pour garder les gens de la province en sécurité et en santé; voici des exemples de mesures en ce sens :
 - apport de modifications réglementaires aux termes de la *Loi sur les vétérinaires* pour mettre en œuvre un nouveau modèle simplifié qui gouverne l'agrément des établissements vétérinaires;
 - apport de modifications réglementaires en plusieurs phases aux termes de la *Loi de 1993 sur l'inscription des entreprises agricoles et le financement des organismes agricoles* pour accroître la latitude accordée, améliorer l'administration du programme, permettre l'offre de services en ligne et réduire le fardeau;
 - apport de modifications réglementaires aux termes de la *Loi sur le Marché des produits alimentaires de l'Ontario* pour élargir la liste des produits pouvant être vendus au Marché;
 - apport de modifications réglementaires aux termes de la *Loi sur le lait* pour refléter les nouvelles technologies, pratiques et produits, de manière à contribuer à la réduction du fardeau pour les entreprises de transformation de produits laitiers de longue date, nouvelles et en expansion et les petites entreprises de services alimentaires et de vente au détail, tout en maintenant des normes de sécurité alimentaire élevées.
- L'Ontario a apporté des modifications réglementaires en vertu de la *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs* qui ont appuyé la mise en place de systèmes de digestion anaérobie sur les fermes pour la production d'électricité et de gaz naturel renouvelable, ce qui améliore l'accès des agriculteurs aux marchés du carburant à faible teneur en carbone et favorise le détournement des déchets alimentaires des sites d'enfouissement. Les modifications ont également permis d'éliminer l'expiration automatique après cinq ans des certificats de planification à l'intention des exploitations agricoles, ce qui se traduit par le maintien des protections environnementales, tout en permettant au secteur agricole d'économiser temps et argent.

- Le ministère a collaboré avec le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (MDECEC) pour l'élaboration de ses exigences relatives à la *Loi de 2020 visant à moderniser l'Ontario pour la population et l'entreprise*, notamment en apportant des modifications qui éliminent la cessation automatique après cinq ans associée à un certificat de planification à l'intention des exploitations agricoles pour les agriculteurs qui préparent leur propre stratégie ou leur propre plan de gestion des éléments nutritifs.
- On a apporté des modifications à la *Loi sur le drainage* pour simplifier le processus d'amélioration des drains municipaux en place afin d'accroître leur résilience au climat tout en offrant des avantages économiques et environnementaux aux collectivités rurales, notamment l'augmentation de la productivité des cultures, la diminution de l'érosion du sol et le contrôle des inondations.
- On a créé un nouveau règlement afin de simplifier le processus d'approbation des activités présentant peu de risque, comme les améliorations d'importance mineure apportées aux drains ou la consignation des différences par comparaison avec le rapport de l'ingénieur pendant la construction de drains. Le ministre a maintenant le pouvoir d'élaborer et d'adopter des protocoles qui appuient l'harmonisation des pratiques exemplaires parmi les ministères et les organismes.
- Dans le cadre de son initiative de modernisation de l'octroi des permis, le ministère s'est associé au Groupement pour les terres et les ressources, au ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs et au Bureau de l'approche Lean afin de créer un portail pour les permis (lancé en mars 2022) qui utilise une approche numérique allégée et axée sur les utilisateurs pour les personnes qui ont besoin de permis aux termes des lois relevant du MAAARO.

Promotion des aliments locaux

- L'achat et la promotion des aliments locaux permettent de créer des emplois et stimulent la croissance économique dans les collectivités de toute la province. Voici des exemples à cet égard :
 - Au moyen du programme Ontario, terre nourricière, on continue d'encourager les gens à acheter en priorité des aliments produits en Ontario; le programme bénéficie toujours d'un taux de reconnaissance de près de 90 %, ce qui favorise une forte confiance du public. Les mesures de rendement clés du programme comprennent ce qui suit :
 - près de 1 800 entreprises et organisations utilisent le logo sur leurs emballages ou étiquettes, ce qui se traduit par des centaines de millions d'impressions par mois sur le marché intérieur et aide les consommateurs à trouver et à acheter des aliments produits en Ontario;
 - la plus récente campagne de publicité sur les aliments saisonniers a dépassé les bases de référence des campagnes précédentes, rejoignant plus de 155 millions de consommateurs au moyen des médias sociaux et numériques, à la radio et dans les médias imprimés. Seulement sur les médias sociaux, le programme a rejoint 7,9 millions de consommateurs et a suscité plus de 30 000 interactions, en faisant l'un des meilleurs parmi ceux de la fonction

- publique de l'Ontario;
- grâce aux activités de relations publiques associées au programme, on continue de fournir des ressources, comme des recettes, à plus de 450 organes médiatiques en alimentation de l'Ontario, ce qui s'est traduit par des présentations à la télévision et dans les médias imprimés qui ont donné des retombées d'une valeur approximative de 11 millions de dollars (publicité gratuite).
- Parmi les activités relatives à la vente au détail réalisées dans le cadre du programme, il y a eu 9 800 visites de magasins ainsi que la distribution de plus de 3 millions d'affiches pour les points de vente dans les épiceries.
- Le gouvernement de l'Ontario continue de favoriser la croissance et la réussite de l'industrie ontarienne du vin et du raisin.
 - Grâce au Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance, 99 établissements vinicoles ont reçu des paiements totalisant 7,5 millions de dollars en 2021. En 2021-2022, le gouvernement a également versé 3,8 M\$ à 70 cidreries et 34 distilleries de l'Ontario dans le cadre du Programme ontarien pour les petites cidreries et distilleries.
 - Dans le cadre de l'Initiative de secours pour les établissements vinicoles agrotouristiques en raison de la COVID-19, on a versé un montant de 10 M\$ pour soutenir les entreprises agrotouristiques touchées par la pandémie de COVID-19. Les vineries et cidreries de l'Ontario comportant une boutique sur place et dont les opérations ont été touchées par les mesures de sécurité visant à stopper la propagation de la COVID-19 étaient admissibles à cette subvention ponctuelle.
 - Dans le cadre du budget provincial de 2022, une prolongation de deux ans pour les programmes suivants a été annoncée : 10 M\$ pour le Programme d'aide à la promotion des vins de la Vintners Quality Alliance (augmentation par rapport à la somme précédente de 7,5 M\$), 4,8 M\$ pour le marketing versé à la Wine Marketing Association of Ontario ainsi qu'un montant de 250 000 \$ pour chaque entité à des fins d'analyse comparative et de recherche; 3 M\$ pour le soutien des petites cidreries et 2,3 M\$ pour les petites distilleries dans le cadre du Programme ontarien pour les petites cidreries et distilleries. En outre, le budget prévoit une deuxième année pour l'Initiative de secours pour les établissements vinicoles agrotouristiques en raison de la COVID-19 (10 M\$).
- Pour appuyer la croissance et le développement du secteur de l'érable, l'Association des producteurs de sirop d'érable de l'Ontario a reçu un financement de l'Initiative pour la croissance communautaire en vue de mettre en œuvre une stratégie de développement du secteur. L'Association continue de travailler, avec des conseillers, sur des projets d'application et de transfert des connaissances pour aider les producteurs, notamment un atelier virtuel sur le sirop d'érable à l'intention des Premières Nations en partenariat avec l'Indian Agriculture Program of Ontario (IAPO) et la Première Nation de Whitefish River, auquel plus de 100 personnes ont participé.

Soutenir la chaîne de valeur agroalimentaire de l'Ontario

- Le ministère a organisé plus de 20 événements commerciaux, notamment l'événement virtuel « PROFIT », des événements virtuels pour les acheteurs, des webinaires sur le marché et des foires commerciales virtuelles, dans le cadre desquels on a obtenu plus de 44 M\$ en investissements.
- Le 1^{er} mars 2022, le ministère a animé le Sommet ontarien sur l'alimentation, auquel ont participé plus de 160 intervenants du secteur de l'agroalimentaire provenant de l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire pour discuter de la sécurité alimentaire et pour collaborer sur des stratégies qui aideront la chaîne d'approvisionnement alimentaire de l'Ontario à demeurer l'une des plus solides, des plus sécuritaires et des plus stables au monde. Les discussions ont porté sur des stratégies visant à renforcer la chaîne d'approvisionnement alimentaire et à la rendre plus résiliente, à accroître la compétitivité du secteur agroalimentaire, à créer des emplois et à favoriser la croissance économique en Ontario en améliorant les programmes, les services et les mesures de soutien au sein de la chaîne d'approvisionnement, et en attirant des travailleurs, tout en veillant à les maintenir en poste.
- Au moyen du Programme de participation des fournisseurs du ministère, on continue d'offrir des programmes complets de sensibilisation et de commerce interentreprises ainsi que des salons commerciaux nationaux pour accroître la consommation d'aliments et de boissons produits en Ontario et stimuler les investissements.
- Le Programme de participation des fournisseurs génère actuellement des ventes supplémentaires d'environ 1 million de dollars par semaine pour la province et sa croissance se poursuit au chapitre de la portée et des ventes.
- Au total, 6 activités d'approvisionnement ont été réalisées depuis mars 2021, et toutes ont eu lieu virtuellement pendant la pandémie; 132 entreprises ontariennes de transformation d'aliments et de boissons y ont participé.
- Des petits et moyens producteurs ont été formés pour développer et commercialiser des produits alimentaires et des boissons à valeur ajoutée dans le cadre du programme sur la vente d'aliments en Ontario.
- La Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario a approuvé 11 modifications réglementaires pour appuyer l'évolution des secteurs des produits réglementés de la province, le tout ayant trait à des questions clés relatives aux produits laitiers, aux céréales et au tabac. La Commission a adopté 31 ententes négociées et pris 3 décisions arbitrales. Elle a également approuvé 25 permis d'entreprises de transformation et effectué 16 nominations à divers conseils consultatifs de l'industrie, formations arbitrales et conseils locaux.
- On a approuvé le recours aux services de l'Institut des politiques publiques du Nord de l'Ontario dans le cadre du volet Financement à l'intention des secteurs du Partenariat canadien pour l'agriculture en vue de la mise en place de l'outil ConnectON dans le Nord de l'Ontario. Cet outil d'inventaire des ressources pour le secteur agroalimentaire a depuis été lancé et permet aux utilisateurs de cerner les lacunes et les possibilités dans la chaîne d'approvisionnement de l'agroalimentaire et

de la fabrication.

Recherche

- L'Alliance pour l'innovation agroalimentaire en Ontario continue de favoriser la croissance et la compétitivité du secteur agroalimentaire de l'Ontario en créant des emplois et en consolidant encore davantage la position de la province en tant que chef de file mondial dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation agroalimentaires.
- L'Ontario poursuit ses investissements dans le renouvellement et la modernisation des stations de recherche appartenant à l'IRAO. L'IRAO est un organisme provincial relevant du MAAARO qui a pour mandat de promouvoir la recherche agroalimentaire dans la province, en plus de s'occuper des terres et installations dédiées à la recherche de ses 14 stations de recherche réparties dans toutes les régions de la province et d'assurer une surveillance à l'égard de celles-ci.
- La recherche se poursuit dans le nord de l'Ontario pour appuyer la croissance de l'agriculture en tant que possibilité de développement économique.
Pour assurer un approvisionnement en aliments et en produits agricoles sains et durables, il est nécessaire de poursuivre les activités essentielles de surveillance, de contrôle, de recherche et de transfert de connaissances pour l'industrie agroalimentaire.
 - Le travail essentiel réalisé par les spécialistes du ministère aide à déterminer quand et comment les mesures de contrôle doivent être mises en œuvre ou à signaler rapidement les nouvelles menaces.
 - L'industrie de l'agriculture compte grandement sur les conseils des spécialistes du ministère qui contribuent à l'élaboration de pratiques exemplaires pour la production de cultures et de bétail en faisant part de résultats de recherche et de renseignements importants.
 - Les spécialistes du MAAARO travaillent en collaboration avec leurs partenaires pour cerner les préoccupations et les possibilités dans l'industrie, renseigner les intervenants sur les besoins (p. ex. lacunes en matière de recherche, analyse des politiques, transfert des connaissances, atténuation des risques) et élaborer des solutions qui s'harmonisent avec les priorités du gouvernement.

Financement agricole

- Le MAAARO collabore avec le secteur agroalimentaire et d'autres partenaires afin que les agriculteurs de l'Ontario disposent des outils nécessaires pour gérer efficacement les risques et assurer la croissance de leur entreprise. Le ministère :
 - a augmenté de façon permanente le financement du Programme de gestion des risques, le faisant passer de 100 M\$ à 150 M\$ pour 2020-2021, soit un an plus tôt que prévu;
 - a travaillé avec l'industrie en vue de la transition du Programme de gestion des risques vers un programme plus durable. Depuis 2021, le Programme comprend un fonds administré par Agricorp réservé à des secteurs spécifiques qui permet le versement plus rapide de paiements plus importants ainsi que le report des fonds

qui n'ont pas été utilisés au cours d'une année de programme donnée pour les besoins futurs;

- continue de travailler avec des collègues fédéraux et provinciaux pour formuler des recommandations concernant les améliorations à apporter à la série de programmes nationaux de gestion des risques, ce qui a donné lieu au retrait de la limite de marge de référence du programme Agri-stabilité tandis que l'examen d'autres améliorations se poursuit;
 - en outre, dans le cadre du programme Agri-stabilité, l'Ontario a pris la décision de fournir la portion provinciale de l'augmentation du taux d'indemnisation, qui est passé de 70 % à 80 %, et continue de demander que le gouvernement fédéral fournisse sa part;
- a appuyé les agriculteurs faisant face à des conditions de sécheresse à l'été 2021 dans le Nord-Ouest de l'Ontario en engageant jusqu'à 5 millions de dollars en financement provincial pour les aider à prendre des mesures d'urgence. Les mesures de soutien ont été les suivantes :
 - l'Initiative d'aide d'urgence aux éleveurs de bétail dans le Nord-Ouest, afin de répondre aux besoins urgents cernés par les agriculteurs de la région. Plus d'un million de dollars ont été versés aux éleveurs de bovins de l'Ontario pour aider les éleveurs de la région qui sont touchés par les pénuries immédiates d'aliments pour animaux;
 - une aide financière à frais partagés a également été offerte pour la prise de mesure d'urgence visant à approvisionner le bétail en eau et à acheter et installer de nouvelles clôtures pour permettre au bétail de brouter en toute sécurité à d'autres endroits;
 - au moyen de l'Initiative Canada-Ontario d'aide dans le cadre du programme Agri-relance pour le transport d'aliments, on a appuyé les éleveurs de bétail touchés par l'augmentation du coût des aliments causée par la sécheresse;
 - par l'intermédiaire de l'Initiative d'aide en raison de la sécheresse dans le Nord-Ouest de l'Ontario, on a offert une aide financière à frais partagés pour aider les agriculteurs de la région à installer de nouveaux puits ou étangs en vue d'atténuer les répercussions des sécheresses;
- a élargi la couverture de l'Assurance-production pour les pertes de production liées à la COVID-19 pour 2020, 2021 et 2022, et a prolongé la période d'inscription à l'Assurance-production pour 2020, 2021 et 2022; a augmenté les paiements provisoires du programme Agri-stabilité, les faisant passer de 50 % à 75 %, pour l'année de programme 2021 à l'intention des producteurs de ginseng et de raisins ainsi que des agriculteurs touchés par la sécheresse dans le Nord-Ouest de l'Ontario;
- reconnaît l'étendue des risques que représente la peste porcine africaine pour les producteurs de porcs et le secteur agroalimentaire de l'Ontario et collabore avec l'industrie, le gouvernement fédéral et d'autres provinces afin de se préparer à intervenir si la présence de ce virus est confirmée au Canada;
- a collaboré avec le secteur du ginseng afin de mettre sur pied le Programme pilote

de garanties de prêts pour l'entreposage du ginseng. Dans le cadre de ce programme pilote de trois ans, on pourra octroyer jusqu'à 130 M\$ en prêts au secteur du ginseng afin de permettre aux producteurs d'entreposer leurs récoltes pendant une période maximale de trois ans et d'éviter de les vendre sur un marché en dépression. Les producteurs peuvent faire un emprunt allant jusqu'à 1 M\$ sur leur stock de ginseng. Ce nouveau programme de garantie de prêt est entré en vigueur le 1^{er} avril 2022;

- a mené de vastes consultations auprès des intervenants du secteur du bœuf et des établissements de prêt commerciaux afin d'éclairer l'examen du Programme ontarien de garanties d'emprunt pour l'élevage de bovins d'engraissement. Cela a entraîné l'apport de divers changements au Programme, notamment :
 - la mise en place de dispositions sur les déclarations d'urgence du ministre permettant aux coopératives et aux prêteurs de négocier des prolongations de prêts en cas d'urgence;
 - l'augmentation du montant maximal des prêts par bon de commande pour les particuliers et les sociétés, soit à 1 M\$ et à 1,5 M\$, respectivement;
 - permettre aux coopératives et aux prêteurs de négocier le nombre maximal de bons de commande qu'un membre peut avoir à la fois.

Soutien du système d'aménagement du territoire de l'Ontario

- Le MAAARO travaille avec le ministère des Affaires municipales et du Logement et des ministères partenaires pour appuyer la mise en œuvre du système d'aménagement du territoire de l'Ontario, et il offre notamment des conseils techniques relativement aux politiques d'aménagement des terres agricoles.
- Le MAAARO a offert de la formation sur les politiques d'aménagement des terres agricoles au personnel municipal, aux responsables du développement économique, aux responsables des bâtiments, aux consultants et aux planificateurs, plus précisément sur :
 - les formules de calcul des distances minimales de séparation (500 participants);
 - le système agricole et le Portail pour le système agricole (350 participants);
 - les évaluations des répercussions des opérations agricoles (150 participants).
- Le personnel du MAAARO a mené des activités de sensibilisation et d'éducation à l'intention de près de 1 000 participants sur divers sujets liés à l'aménagement des terres agricoles, y compris les utilisations permises dans les zones agricoles et la protection des terres agricoles.

Système agricole et plan de croissance

- Le MAAARO a élaboré une approche novatrice touchant le système agricole pour la région élargie du Golden Horseshoe, tel qu'il est énoncé dans quatre plans provinciaux : En plein essor : Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe, Plan de protection de la ceinture de verdure, Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges et Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara.
- Le MAAARO a travaillé avec le ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML) à la mise à jour de la Déclaration de principes provinciale de 2020

afin de maintenir et de renforcer les politiques destinées à protéger les terres agricoles et à soutenir la viabilité de l'agriculture. Par exemple, les nouvelles politiques encouragent les municipalités à adopter une approche fondée sur le système agricole pour protéger les terres agricoles et soutenir un secteur agroalimentaire prospère.

- Le système agricole soutient la viabilité à long terme du secteur agroalimentaire et aide à protéger les terres agricoles dans l'ensemble de la région élargie du Golden Horseshoe.
- Le MAAARO travaille avec les municipalités pour mettre en œuvre le système agricole et a mis au point des outils pour appuyer les démarches en ce sens, notamment une carte du territoire agricole, un portail en ligne des cartes du système agricole et des procédures de mise en œuvre.
- Pour ce qui est de la région visée par le Plan de croissance, le MAAARO a travaillé en collaboration avec le MAML pour élaborer les changements à apporter à En plein essor : Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe et pour tenir des consultations à ce sujet. Le MAAARO a publié une mise à jour des Modalités de mise en œuvre pour le système agricole de la région élargie du Golden Horseshoe et collabore avec les municipalités de la région visée par le Plan de croissance pour mettre en œuvre le système agricole.
- On a amélioré le Portail du système agricole en y incluant plus de 90 couches de cartes représentant la chaîne d'approvisionnement agroalimentaire de l'Ontario et en y intégrant des données statistiques. Le Portail est utilisé pour appuyer les stratégies de développement économique, attirer et trouver des entreprises agroalimentaires, réaliser des évaluations des répercussions des opérations agricoles et informer les conseils municipaux et d'autres entités au sujet de l'importance du secteur agroalimentaire pour l'économie locale.
- Le MAAARO a offert des conseils techniques sur le secteur agroalimentaire du point de vue de l'aménagement des terres, y compris en ce qui touche le système d'information géographique et l'aide en matière de cartographie pour les ministères partenaires.
- Nouveaux couloirs routiers proposés – autoroute 413 et voie de contournement de Bradford : le MAAARO travaille en collaboration avec le ministère des Transports et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs sur le processus d'évaluation environnementale en cours et veille à ce que les répercussions potentielles sur les terres agricoles soient minimisées.
- Le ministère a fourni un soutien technique (p. ex. soutien pour la cartographie et l'échange de données) au MDECEC afin d'attirer de nouveaux investissements liés à la Stratégie pour un Ontario ouvert aux affaires et à l'emploi.
- Le MAAARO a offert un soutien technique pour le plan du ministère des Affaires municipales et du Logement intitulé Plus d'habitations, plus de choix : Plan d'action pour l'offre de logements de l'Ontario afin de contribuer à la réalisation des principales priorités gouvernementales liées aux objectifs de croissance et de densité, aux coûts de développement et aux mises à jour de la méthodologie de projection démographique.

- Le ministère a collaboré avec le ministère du DNMRNF pour mettre à la dernière main à de nouvelles normes provinciales à l'appui d'une approche simplifiée pour l'examen de nouvelles demandes touchant les opérations relatives aux agrégats.

Intendance environnementale

- Le secteur agroalimentaire de l'Ontario a continué de faire preuve de leadership en matière d'intendance environnementale.
- Le ministère a continué de collaborer avec le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario pour donner suite à son rapport de 2020 sur la production de rapports environnementaux et sur l'application de la Charte des droits environnementaux. Le ministère a mis à jour ses modèles et sa formation en lien avec la Charte à l'intention du personnel afin d'appuyer la documentation et la production de rapports en temps opportun à propos de sa déclaration sur les valeurs environnementales. Le ministère a pris bonne note des conclusions de la vérificatrice générale et continuera de travailler sur la mise en œuvre des mesures requises.
- Le MAAARO a soutenu les démarches du secteur en investissant dans des programmes d'intendance, en appuyant la science et la mesure de la performance pour éclairer les actions du secteur et en réduisant les formalités administratives pour les agriculteurs et les entreprises de transformation des aliments.
- Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, une aide financière à frais partagés d'environ 5,86 millions de dollars a été accordée pour soutenir les agriculteurs par les moyens suivants :
 - la mise en œuvre de plus de 570 pratiques exemplaires de gestion des fermes en 2021-2022 afin de réduire les charges de phosphore dans le bassin du lac Érié;
 - l'établissement de pratiques favorisant la santé des sols et l'amélioration de la qualité de l'eau partout en Ontario.
- D'autres investissements ont été faits dans le cadre des programmes de gérance environnementale pour financer des projets qui contribuent à la sensibilisation et au renforcement des capacités dans le secteur, et ce, en vue de :
 - favoriser l'adoption de pratiques d'intendance (p. ex. projet ONFARM de recherche appliquée et sites de démonstration un peu partout dans la province);
 - soutenir les agriculteurs à l'aide de mesures et d'outils sur le terrain (p. ex. AgriSuite, une application logicielle compatible avec les appareils mobiles qui soutient la prise de décisions à la ferme).
- Le Programme LEADS pour une agriculture durable dans la région du lac Érié, administré par l'Association pour l'amélioration des sols et des récoltes de l'Ontario, a continué d'offrir un soutien technique à frais partagés pour une évaluation des risques propres à un champ :
 - dans le cadre du bilan de santé de terre agricole;
 - par l'accès à une aide financière à frais partagés échelonnée sur cinq ans pour permettre aux agriculteurs de prendre des mesures destinées à réduire les risques de perte d'éléments nutritifs à la ferme.
- Un examen exhaustif du Programme LEADS a donné lieu à plusieurs améliorations

axées sur les clients, à une augmentation de l'affectation budgétaire, à un élargissement de la promotion du Programme et à l'accélération des activités de production de résultats du Programme en vue de l'intégration finale de ceux-ci;

- Depuis 2018, plus de 1 200 projets ont été approuvés dans le cadre du Programme LEADS et environ 8,9 M\$ en aide financière à frais partagés ont été versés par l'intermédiaire du Partenariat canadien pour l'agriculture afin de soutenir la réalisation de plus de 920 projets d'amélioration à la ferme (jusqu'en mars 2022). En outre, 300 autres projets sont en cours et devraient être achevés en 2022-2023.
- Le drainage du sol est essentiel pour voir à l'efficacité et à la compétitivité du secteur agricole et des régions rurales de l'Ontario. Chaque année, le drainage fait l'objet d'investissements privés totalisant plus de 100 millions de dollars qui sont liés à quelque 100 entreprises indépendantes.
- Au cours de la dernière année, le ministère a continué de délivrer des permis, d'inspecter de nouvelles machines, les installations de nouveaux exploitants et de nouvelles entreprises afin de s'assurer que les conditions d'octroi de permis sont respectées, et de réaliser des inspections et des activités d'arbitrage à l'égard des plaintes concernant les travaux d'installation.
- Des cours sur l'installation et la conception de systèmes de drainage ont continué d'être offerts à l'appui du système de délivrance de permis et ils ont été modifiés pour pouvoir être offerts virtuellement en raison de la pandémie.
- Le ministère a appuyé la mise en œuvre du Plan environnemental pour l'Ontario en soutenant les programmes axés sur la qualité des sols et de l'eau à la ferme et en collaborant avec des partenaires pour améliorer les pratiques de gestion agricole. Il a notamment appuyé des programmes et partenariats visant à rendre les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation plus résilients aux répercussions climatiques actuelles et à venir.
- Le ministère a continué de travailler avec des partenaires du secteur pour mettre en œuvre De nouveaux horizons : Stratégie pour la santé et la préservation des sols agricoles de l'Ontario afin de favoriser la croissance et la viabilité du secteur agroalimentaire de l'Ontario, tout en protégeant l'environnement et en renforçant la résilience aux changements climatiques.
 - Le Groupe d'action pour la santé des sols, qui découle d'une collaboration entre intervenants et qui est coprésidé par le ministère et l'industrie, s'emploie à mettre en œuvre la Stratégie en se concentrant d'abord sur les mesures prioritaires. Le Groupe continue de se réunir pour établir l'ordre de priorité des mesures à prendre au cours des prochaines années.
- Le ministère poursuit son initiative de cartographie des sols, laquelle aide à comprendre comment les propriétés du sol peuvent influencer la gestion des terres. L'initiative permettra de recueillir de nouvelles données qui aideront les agriculteurs à modifier leurs méthodes de gestion des sols.
- Le MAAARO a signé l'Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs à l'occasion du 50^e anniversaire de la signature de la première entente en 1971.

- Un financement provincial relatif aux Grands Lacs a été confirmé pour les engagements en matière de gérance pris par le ministère en vertu de l'Accord et du Plan de protection du lac Simcoe (1,1 M\$ et 520 000 \$ annuellement, respectivement).
- Le personnel du ministère a travaillé avec des partenaires clés pour élaborer des projets, ce qui a donné lieu à 14 ententes.
 - Les projets appuient les interventions sur le terrain fondées sur la science et ils permettent de mesurer les progrès réalisés en matière de gérance agricole pour l'amélioration de la qualité de l'eau, de la santé des sols et de la résilience aux changements climatiques.
 - Les activités comprennent la promotion, dans le secteur agricole, de la réduction de la quantité de phosphore, de la santé des sols, de la conservation de l'eau, de la résilience aux changements climatiques et de la réduction des polluants nocifs.
- On a poursuivi la mise en œuvre du Plan d'action Canada-Ontario pour le lac Érié, lequel décrit les mesures proposées qui permettraient au Canada et à l'Ontario de respecter leurs engagements en vertu de l'Accord Canada-Ontario concernant la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs.
 - Des 128 mesures figurant dans le plan d'action, 25 visent directement l'agriculture. Le MAAARO est responsable de 19 de ces mesures, et 6 relèvent du secteur agroalimentaire.
- Le ministère a négocié un nouveau protocole de coopération 4B triennal avec les partenaires de l'industrie afin d'améliorer les résultats en ce qui a trait aux intérêts en matière d'atténuation des changements climatiques et à l'adoption à plus grande échelle des pratiques exemplaires par le secteur.
- Le ministère a continué de soutenir d'autres mesures dirigées par l'industrie comme le programme de Gérance des nutriments 4B, la stratégie environnementale d'Ontario Greenhouse, la stratégie ontarienne sur les cultures de couverture, le partenariat Thames River Phosphorus Reduction Collaborative et Timing Matters.
- Le ministère a un IRC qui lui permet de rendre compte du taux d'adoption de pratiques bénéfiques pour l'environnement. Spécifiquement, il s'agit du pourcentage des fermes de l'Ontario qui déclarent utiliser des cultures de couverture d'hiver, selon le Recensement de l'agriculture du Canada.
 - En 2021, 27 % des agriculteurs de l'Ontario ont déclaré avoir utilisé des cultures de couverture (12 902 des 48 346 fermes de l'Ontario ayant répondu à cette question), ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2016.

Protection de la salubrité des aliments et de la santé des animaux

- La salubrité des aliments et la protection des animaux font partie des priorités de l'Ontario.
- Le ministère a travaillé avec des partenaires en salubrité des aliments aux échelons provincial et fédéral pour continuer de donner suite aux recommandations de la vérification de l'optimisation des ressources des programmes d'inspection de la salubrité des aliments réalisée par la vérificatrice générale en 2019.

- L'une des conclusions de cette vérification était que, dans l'ensemble, des systèmes et des procédures efficaces sont en place pour voir à la salubrité des aliments en Ontario.
- Le ministère s'est employé à donner suite aux recommandations de la vérification et à rendre régulièrement compte des progrès en ce sens à la vérificatrice générale.
- Le ministère a présenté les conclusions de la vérification au Comité permanent des comptes publics. Le rapport du Comité a été reçu en février 2021, et la réponse du ministère a été transmise en juin 2021.
- Au cours de la dernière année, le ministère a offert des services d'inspection :
 - à environ 116 abattoirs titulaires d'un permis provincial, où des inspecteurs étaient présents afin de veiller au respect des exigences réglementaires concernant la salubrité des aliments et le bien-être des animaux;
 - à quelque 366 établissements de transformation sans abattoir titulaires d'un permis provincial, où des inspecteurs étaient présents pour assurer le respect des exigences en matière de salubrité des aliments;
 - à environ 50 établissements de production laitière titulaires d'un permis provincial, où des inspecteurs réalisent des inspections annuelles exhaustives ainsi que des tests sur des échantillons de produits finis et des essais environnementaux pour assurer le respect des normes;
 - à environ 29 établissements de transformation du poisson titulaires d'un permis provincial, où des inspecteurs étaient présents pour assurer le respect des exigences en matière de salubrité des aliments;
 - à plus de 223 établissements de production de lait de chèvre, où les producteurs font l'objet d'une inspection annuelle ainsi que d'inspections continues et de suivi pour assurer le respect de la *Loi sur le lait*.
 - En plus d'offrir des services d'inspection, le ministère a prélevé des échantillons conformément aux règlements et programmes de surveillance relatifs aux aliments d'origine végétale, lesquels prévoient la collecte d'échantillons, des inspections réglementaires et l'évaluation des risques microbiologiques et chimiques que présentent les produits agricoles, le miel et les produits de l'érable produits et distribués en Ontario.
 - En 2021-2022, le MAAARO a réalisé 217 inspections relatives aux aliments d'origine végétale² et a prélevé 1 160 échantillons aux fins d'analyse des produits agricoles, du miel et des produits de l'érable produits et distribués en Ontario. En cas de résultat insatisfaisant à un test de salubrité des aliments,

² On entend par inspection les dossiers d'inspection associés aux plaintes, les échantillons prélevés dans l'environnement, les inspections de salubrité des aliments et les mesures de suivi connexes, les confirmations d'étiquettes, les évaluations préalables, les examens d'infractions aux règlements concernant les produits agricoles et les évaluations des risques.

des mesures immédiates sont prises pour s'assurer que les consommateurs sont protégés et que les problèmes sont réglés et ne se reproduiront pas.

- Dans le cadre du Programme d'inspection des viandes :
 - le ministère a maintenu ses services d'inspection dans tous les établissements provinciaux malgré les répercussions de la COVID-19, en faisant appel à des inspecteurs supplémentaires en cas d'urgence;
 - aux termes d'une entente de partage de ressources avec l'ACIA, plusieurs inspecteurs fédéraux ont effectué des quarts de travail dans des établissements de transformation de viande provinciaux titulaires de permis pour appuyer le plan d'urgence du MAAARO pendant la pandémie de COVID-19;
 - le ministère a travaillé avec des établissements provinciaux titulaires de permis pour protéger la santé des travailleurs pendant la pandémie de COVID-19;
 - le ministère a continué de travailler avec les exploitants pour améliorer l'abattage hygiénique et réduire les concentrations d'agents pathogènes sur les carcasses de bœuf et de veau. De nouveaux programmes d'échantillonnage ont été mis en œuvre pour aider les exploitants à surveiller le niveau des agents pathogènes.
 - En 2021-2022, le MAAARO a prélevé 1 095 échantillons sur des carcasses pour détecter la présence de la bactérie E. coli dans le bœuf et le veau. En cas de résultat insatisfaisant à un test de salubrité des aliments, des mesures immédiates sont prises pour s'assurer que les consommateurs sont protégés et que les problèmes sont réglés et ne se reproduiront pas.
 - le ministère a continué de collaborer avec les exploitants d'établissements de transformation des viandes, la Muslim Association of Canada et l'Islamic Society of North America afin de faire connaître, au moyen d'outils de communication visant à assurer le bien-être des animaux et la salubrité des aliments, la réglementation provinciale concernant Aïd al-Adha et de veiller à ce qu'elle soit respectée dans les établissements de transformation des viandes titulaires d'un permis en Ontario;
 - le ministère a poursuivi les réunions du Comité de participation de l'industrie de la viande avec l'organisme Meat and Poultry Ontario afin de fournir une tribune où les représentants de l'industrie peuvent communiquer avec lui pour faire part de leurs idées et collaborer afin de trouver des moyens de surmonter les problèmes que connaît l'industrie.
- Les vétérinaires du ministère ont appuyé les industries du bétail et de la volaille en assurant une surveillance continue des maladies animales comme la laryngotrachéite infectieuse des volailles, l'herpèsvirus équin et l'anaplasmose bovine, et en intervenant lorsque ces maladies étaient détectées. Même si, en général, ces maladies n'ont pas d'incidence sur la salubrité des aliments ou la santé humaine, elles peuvent être dévastatrices pour l'industrie et l'aide fournie par le ministère, qu'il s'agisse d'information ou de services consultatifs, est essentielle.
- Le ministère a continué de travailler en étroite collaboration avec l'industrie et des partenaires du gouvernement pour que l'industrie soit prête à faire face à la peste porcine africaine, une maladie porcine qui, si elle était détectée au Canada, pourrait avoir de graves conséquences pour l'industrie du porc de l'Ontario.

- Les abeilles mellifères d'élevage jouent un rôle crucial dans l'agriculture en Ontario en pollinisant les cultures. Le MAAARO travaille en collaboration avec les apiculteurs pour voir à la viabilité du secteur apicole au moyen d'activités de formation et de liaison, d'un programme d'inspection et de la surveillance des agents pathogènes et des ravageurs.
 - Dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture, plus de 1,8 M\$ ont été alloués depuis 2019, dans deux volets distincts, pour appuyer et renforcer la santé des abeilles mellifères d'élevage ainsi que le secteur de l'apiculture de l'Ontario.
 - On a investi plus de 550 000 \$ dans le cadre du premier volet.
 - Le budget du deuxième volet ciblé pour le soutien de la santé des abeilles d'élevage a connu 3 augmentations, et le montant total alloué est maintenant de 1,5 M\$.
- Un nouveau règlement a été pris aux termes de la *Loi de 2009 sur la santé animale* afin d'améliorer la préparation de l'Ontario en cas d'urgence liée à la santé des animaux. Si l'on devait imposer des restrictions quant au transport transfrontalier d'animaux, alors ces nouvelles dispositions réglementaires aideront la province à donner suite à tout problème en matière de santé animale découlant d'un surplus de bétail ou de volaille dû à ces restrictions.
- Les modifications apportées au Règlement 761 : Lait et produits du lait pris en vertu de la *Loi sur le lait* qui permettent l'utilisation de réservoirs verticaux pour entreposer le lait sur les fermes laitières de l'Ontario ont été déposées et sont entrées en vigueur le 22 décembre 2021.
 - Ces modifications s'harmonisent avec l'initiative L'Ontario ouvert aux affaires en offrant aux producteurs une plus grande souplesse pour l'entreposage du lait à la ferme, tout en respectant les exigences rigoureuses de l'Ontario en matière de salubrité et de qualité des aliments.
- Des modifications apportées au Règlement 761 ainsi qu'au Règlement 753 : Grades, Standards, Designations, Classes, Packing and Marking ont été déposées et sont entrées en vigueur le 9 février 2022.
 - Ces modifications réduisent le fardeau pour les entreprises de transformation du lait actuelles et futures et leur permettent de réaliser des économies, tout en respectant des normes rigoureuses en matière de salubrité et de qualité des aliments pour le lait et les produits laitiers.

Santé des végétaux

- La santé des végétaux est un enjeu complexe qui nécessite que le ministère travaille en collaboration avec d'autres ordres de gouvernement, l'industrie et le milieu universitaire en vue de la prévention, de la surveillance et de l'atténuation des menaces que présentent les phytoravageurs. Dans le cadre de cette collaboration, l'accent été mis sur la biosûreté, la gestion des urgences et la surveillance. Le ministère a donc entrepris les activités suivantes :
 - surveillance et contrôle des phytoravageurs ayant des conséquences néfastes sur le plan économique et sur la santé des végétaux, par exemple : charançon du poivron, chrysomèle des racines du maïs, désoxynivalénol et

neopestalotiopsis rosae;

- investissements dans des technologies de l'information et des outils numériques qui normalisent la collecte de données et la production de rapports pour veiller à ce que les producteurs aient accès à de l'information en temps opportun afin de gérer les menaces pendant la saison de croissance;
- collaboration avec l'industrie et les chercheurs pour élaborer et communiquer des stratégies intégrées de gestion des ravageurs afin de lutter contre les menaces nouvelles, émergentes et endémiques à la santé des végétaux;
- amélioration de l'état de préparation du secteur, de sa coordination et de sa capacité de répondre aux urgences relatives à la santé des végétaux par le truchement du Partenariat canadien pour l'agriculture, lequel appuie les projets et les nouvelles technologies visant à prévenir et à atténuer l'incidence des phytoravageurs.

Collectivités rurales fortes

- Le MAAARO soutient les collectivités rurales de l'Ontario en élaborant et en offrant des programmes, outils et ressources de développement économique local et régional, dont les ressources d'analyse économique régionale mises à jour, le Programme de maintien et d'expansion des entreprises, le programme d'échanges communautaires Premières impressions, le programme Maintien des immigrants dans les communautés rurales de l'Ontario, le Programme de revitalisation des centres-villes et les services consultatifs régionaux. Ces ressources soutiennent les collectivités rurales en les aidant à définir et à promouvoir des initiatives qui favoriseront la croissance économique et la prospérité.
- Le Programme de développement économique des collectivités rurales offre une aide financière à frais partagés aux collectivités rurales, aux communautés et organisations autochtones, aux régions et aux organisations sans but lucratif. Lors de l'exercice 2021-2022, on comptait deux volets pour ce programme; 61 projets avaient été approuvés à la fin de janvier 2022 (engagement total de plus de 3,8 M\$), et le deuxième volet pour l'exercice en question a pris fin le 7 mars 2022. Les demandes sont en cours d'examen.
- En février 2022, le MAAARO a augmenté l'indemnité pour fonctions administratives versée aux municipalités par l'intermédiaire du Programme ontarien d'indemnisation des dommages causés par la faune en réponse aux commentaires des intervenants municipaux. L'augmentation de cette indemnité aidera les municipalités à compenser les coûts d'administration du programme correspondant.
- En partenariat avec la Rural Ontario Municipal Association, le MAAARO a offert une formation sur le développement économique à plus de 850 conseillers municipaux et bénévoles en développement économique en 2021 et 2022 afin d'appuyer la reprise économique dans les collectivités rurales et de petite taille de l'Ontario dans le cadre d'une série de sommets.
 - Entente de paiement de transfert 2021-2024 avec la Nation anishinabek (550 000 \$ sur 3 ans) en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique agroalimentaire pour 39 collectivités des

Premières Nations.

- Financement d'ASM Innovations pour l'éducation sur la sécurité alimentaire dans les collectivités nordiques et éloignées (110 000 \$ sur 18 mois) aux fins de la construction d'une infrastructure alimentaire à long terme et du développement des compétences agricoles dans les collectivités des Premières Nations éloignées du Nord-Ouest.
- Keepers of the Circle a reçu un montant de 150 000 \$ dans le cadre de la dernière activité ciblée du Programme de développement économique des collectivités rurales afin de diversifier les économies régionales dans le Nord de l'Ontario et de renforcer la capacité des Autochtones de faire carrière dans le secteur des services de soutien communautaire.
- Le 19 janvier 2022, le ministère a annoncé un investissement allant jusqu'à 4 millions de dollars dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture pour donner aux agriculteurs un meilleur accès aux services vétérinaires. L'Initiative pour l'innovation en matière de services vétérinaires aux éleveurs de bétail augmente les options d'accès à des soins vétérinaires, particulièrement dans les collectivités rurales et du Nord de l'Ontario.

Administration du ministère et politiques

- Le ministère a continué de soutenir le développement du plan d'action Faire progresser l'Ontario en participant à des consultations interministérielles sur la Stratégie ontarienne pour le numérique et les données et en publiant des données dans le Catalogue de données ouvertes de l'Ontario.
- En 2021, le ministère a lancé une politique de gestion des données ciblant ses plans de gestion des données qui seront mis en place en 2022. Les normes de gestion des données seront donc renforcées et intégrées à l'élaboration des solutions numériques futures.
- La stratégie de gestion de l'information et de technologie de l'information du ministère a été mise à jour et lancée en 2021 sous le nom MAAARO numérique 2.0. Il était important de mettre à jour les priorités en matière de numérique du ministère pour veiller à ce que la stratégie continue de refléter la transformation numérique qui se produit dans l'ensemble du ministère, dans la fonction publique de l'Ontario et chez les intervenants que nous servons.
- Depuis le début de la pandémie de COVID-19, la demande d'accès facile aux services gouvernementaux a augmenté. Le ministère a continué de s'employer, rapidement, à moderniser et à accroître les programmes et les services accessibles par voie numérique sur lesquels ses intervenants comptent.
- Le ministère a également poursuivi les démarches de transfert à Agricorp de la responsabilité complète relative au Programme de protection financière des producteurs de bovins de boucherie pour faciliter l'accès aux programmes dont les agriculteurs ont besoin en les regroupant à un seul endroit et pour réaliser des gains d'efficacité dans l'exécution des programmes. Le transfert devait être achevé le 1^{er} avril 2022.

- Le ministère a amélioré le Programme d'inscription des entreprises agricoles, notamment en achevant la mise en œuvre du nouveau portail en ligne permettant aux entreprises agricoles d'effectuer leur inscription annuelle. Le ministère a apporté des modifications réglementaires afin de mettre à jour les critères d'agrément des organismes agricoles, ce qui a permis de réduire le fardeau administratif tout en veillant à la bonne gouvernance, à la responsabilisation et à l'établissement de la valeur souhaitée pour les agriculteurs de l'Ontario. Dans le cadre des modifications réglementaires, une certaine souplesse a également été établie afin de permettre la suspension de certaines exigences relatives au renouvellement de l'agrément et au financement spécial pendant les urgences déclarées en vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*.
- La Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario a veillé à la conclusion d'un nouveau protocole d'entente entre son président et le ministre, et a mis à jour les exigences en matière de production de rapports et de planification des activités. La Commission a également réalisé un exercice de planification stratégique exhaustif qui a été reconnu par le ministre.

Politique stratégique

- À l'automne 2021, le ministère a accueilli à Guelph des dirigeants fédéraux, provinciaux et territoriaux de l'agriculture pour la réunion annuelle des ministres de l'agriculture de 2021. En tant que coresponsable provincial, le ministère a fait preuve de leadership dans l'élaboration de l'Énoncé de Guelph, une vision commune pour le prochain cadre stratégique pour l'agriculture qui place le secteur agroalimentaire dans une position qui lui permettra de connaître la réussite continue en tant que chef de file mondial dans le domaine de l'agriculture durable, de l'amélioration de la productivité et de l'innovation, et qui permettra de rendre le secteur concurrentiel à l'échelle mondiale.
- Le ministère a dirigé une délégation virtuelle à la rencontre annuelle en lien avec l'Accord trinational sur l'agriculture, qui a réuni plus de 40 représentants des gouvernements infranationaux du Canada, des États-Unis et du Mexique. Ceux-ci ont mis l'accent sur l'expansion du commerce agricole entre les pays et la mise à profit des relations en place en vue d'améliorer la compétitivité de l'agriculture nord-américaine sur le marché mondial. Afin de préparer les participants à une éventuelle éclosion de peste porcine africaine, l'Ontario a coprésidé une séance sur l'amélioration de la communication et de la coordination entre les représentants des États et des provinces.

Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2021-2022*
Approbations – COVID-19	17,4
Autres – Fonctionnement	704,8
Autres – Immobilisations	3,4
Effectif** (en date du 31 mars 2022)	819,81

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2022*.

**Postes équivalents temps plein au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2022-2023

Ministère du Procureur général

This document is also available in English.

Document d'information sur le budget des dépenses 2022-2023

Ministère du Procureur général

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023	9
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	9
TABLEAU 1 : DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE 2022-2023 (M\$)	13
TABLEAU 2 : CHIFFRES COMBINÉS – FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS PAR CRÉDIT	14
DONNÉES D'ANALYSE DES TENDANCES HISTORIQUES	15
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE	15
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	16
LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL	17
 ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2021-2022	 21
TABLEAU 3 : DÉPENSES MINISTÉRIELLES RÉELLES PROVISOIRES 2021-2022	27

Partie I : Plan publié 2022-2023

Ministère du Procureur général

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le ministère du Procureur général s'efforce d'offrir un système de justice accessible, réactif et résilient qui inspire confiance au public et fait respecter la primauté du droit.

Programmes et activités du ministère

Le ministère du Procureur général adopte des mesures audacieuses pour répondre aux besoins changeants de la population ontarienne.

La pandémie de COVID-19 et les problèmes de longue date dans le secteur de la justice ont changé la façon dont le ministère fournit des services de justice. Des investissements stratégiques dans la nouvelle technologie et une réforme des procédures judiciaires créeront une expérience fluide du début à la fin pour les utilisateurs grâce à des audiences virtuelles et hybrides et à une gamme élargie de services en ligne, tout en maintenant l'offre de services essentiels en personne.

Intervention contre la COVID-19

Au début de la pandémie, le ministère s'est rapidement adapté en offrant des services aux tribunaux en ligne et virtuels, ce qui lui a permis d'aider la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario à poursuivre leurs activités tout en assurant la sécurité de la population. En 2022-2023, le ministère continuera de moderniser et de simplifier les procédures judiciaires pour maintenir l'accessibilité des services essentiels aux tribunaux.

Depuis 2020, le ministère a mis en œuvre des mesures énergiques de prévention de la COVID-19 dans 745 salles d'audience de 74 tribunaux de base, de 37 tribunaux satellites et de cinq installations hors site pour les jurys. Le ministère continuera de faire du palais de justice l'un des lieux publics les plus sécuritaires en respectant les mesures de santé et de sécurité publiques pour tous les intervenants du secteur de la justice, tout en élaborant sa stratégie globale visant évaluer, à régler et à réduire l'arriéré des causes criminelles.

En 2021-2022, pour aider à rattraper le retard accumulé dans le traitement des affaires criminelles et à empêcher la suspension des affaires graves, le procureur général a communiqué aux poursuivants une directive à jour sur la relance post-COVID-19. Cette directive temporaire oriente et conseille les poursuivants quant à l'exercice de leur pouvoir discrétionnaire en vue de réduire le nombre d'affaires en cours au sein du système de justice pénale. Elle aidera les poursuivants à maximiser la capacité d'instruction jusqu'à ce que le nombre de causes en cours revienne aux niveaux observés avant la pandémie et à concentrer les ressources là où elles sont les plus

nécessaires, c'est-à-dire sur l'instruction d'affaires graves comme des cas de meurtre, d'agression sexuelle et d'infraction liée aux armes à feu. La directive devrait demeurer en vigueur en 2022.

Malgré l'évolution constante des lignes directrices et des procédures au cours de l'exercice, le ministère s'est adapté rapidement aux nouveaux besoins en apportant les changements stratégiques et opérationnels qui s'imposaient pour que les tribunaux puissent se relever et pour que la population obtienne les services et l'aide dont elle a besoin.

Programmes du ministère

Voici les principales mesures prévues ou entreprises en 2022-2023 :

Réduction de l'arriéré des causes criminelles devant les tribunaux

Les restrictions liées à la COVID-19 ont limité la capacité des tribunaux d'entendre les causes. Pour ramener le nombre d'affaires criminelles en cours aux niveaux prépandémiques d'ici la fin de 2023, le ministère a mis en place une stratégie d'élimination de l'arriéré des causes criminelles en 2021. Reposant sur l'aide de la Couronne, le personnel des tribunaux, l'aide juridique et les services aux victimes, cette stratégie vise à réduire le nombre d'affaires dont est saisi le système de justice pénale, à accélérer le règlement des causes et à raccourcir le délai avant un procès. En 2022-2023, le ministère continuera d'embaucher de nouveaux procureurs de la Couronne pour empêcher la suspension des affaires graves ou le retard dans leur traitement et continuera de recruter du nouveau personnel pour améliorer les services aux tribunaux et les services aux victimes et aux témoins.

Stratégie d'accélération pour la justice

En 2022-2023, le ministère poursuivra la plus grande transformation du secteur de la justice de l'histoire de l'Ontario, laquelle vise à augmenter le nombre de services à la population offerts en ligne et près du lieu de résidence, comme le dépôt électronique et certaines audiences.

À l'été 2022, un nouveau système de notification sera lancé, lequel enverra automatiquement des messages texte et des courriels aux jurés sélectionnés et potentiels au sujet des annulations d'audience, des changements de date, d'heure et de lieu ainsi que d'autres changements importants. On remplacera ainsi le système de courrier papier lent et désuet qui servait à transmettre de l'information essentielle aux jurés.

Le ministère continuera de travailler à l'Initiative d'optimisation relative au numérique pour les tribunaux, qui permettra aux usagers des tribunaux de se renseigner sur leurs

dossiers par voie numérique en tout temps et de n'importe où. Les usagers pourront aussi soumettre et consulter des documents en ligne, déposer un plus grand nombre de documents dans un vaste éventail d'affaires, accéder facilement et rapidement aux archives judiciaires, fixer des dates de comparution et d'audience, payer des frais en ligne et recevoir des décisions par voie électronique.

Le ministère poursuivra également son travail visant à doter un plus grand nombre de salles d'audience de la province de la technologie nécessaire pour tenir des audiences audio ou vidéo. En outre, il poursuivra la conception du « palais de justice du futur » dans la région de Halton, qui offre des services en personne, des comparutions virtuelles et des options d'auto-assistance.

Le ministère travaille aussi sur une technologie permettant de mettre en place un système numérique de gestion des causes à Tribunaux décisionnels Ontario, lequel réduira les retards et améliorera l'expérience des personnes en attente du règlement d'un différend. Ce nouveau système devrait aider à régler l'arriéré des tribunaux constituant Tribunaux décisionnels Ontario, dont la Commission de la location immobilière et le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario.

Construction du nouveau palais de justice à Toronto

Infrastructure Ontario poursuivra la construction d'un nouveau palais de justice qui réunira la plupart des tribunaux criminels de la Cour de justice de l'Ontario œuvrant à Toronto.

La tour de 17 étages devrait ouvrir en 2023, et les tribunaux y emménageront graduellement à partir de mars 2023. Le palais de justice comptera 73 salles, soit 63 salles d'audience et 10 salles de conférence, ainsi que cinq cours de juge de paix.

Initiatives relatives aux jeux

Le gouvernement de l'Ontario continuera de faire figure de proue au Canada grâce à son nouveau marché des jeux en ligne qui protège les consommateurs et établit des règles claires et uniformes pour toutes les entreprises.

Jeux en ligne Ontario mène et gère les nouveaux jeux en ligne pour le compte de la Province. Il aidera à faire de l'Ontario un chef de file mondial des jeux en ligne tout en assurant la mise en place de mesures strictes pour protéger les consommateurs.

L'Ontario continuera aussi de travailler à simplifier et à réduire les formalités administratives applicables aux jeux de bienfaisance. En décembre 2021, la Province a proposé de nouvelles options de jeux à caractère social et de jeux de bienfaisance, notamment en permettant aux légions et aux autres groupes communautaires locaux d'organiser des jeux à petites mises, comme le bridge, l'euchre et le bingo.

Offre de services adaptés aux Autochtones et aux personnes vulnérables

Le ministère continue de faciliter l'accès à la justice pour les Autochtones en offrant des services adaptés à leur culture, comme la justice réparatrice, des services aux victimes, des rapports Gladue et des lits réservés à des personnes mises en liberté sous caution.

Afin de défendre les intérêts des personnes vulnérables qui sont considérées comme mentalement incapables et que personne ne peut ou ne veut aider, l'Ontario continuera de moderniser le Bureau du tuteur et curateur public (BTCP). Des investissements de 44 millions de dollars sur quatre ans permettront au BTCP de mettre en place de meilleurs services, y compris un InfoCentre permettant aux clients d'obtenir des réponses à des questions courantes dès leur premier appel, ainsi que des outils modernes de gestion des finances, des causes et des documents. Plus de 12 500 clients partout dans la province tireront avantage de ces investissements.

Amélioration de la sécurité dans les rues par la lutte contre les bandes criminalisées et les armes à feu

En 2022-2023, l'Ontario continuera de promouvoir la Stratégie de lutte contre les bandes criminalisées, les armes à feu et la violence grâce à des investissements dans l'Équipe d'aide pour les mises en liberté sous caution concernant les infractions liées aux armes à feu à Toronto. Cette équipe donne aux procureurs assignés les ressources nécessaires pour organiser des audiences de mise en liberté sous caution complexes et souvent longues en collaboration avec les services de police locaux.

Les fonds investis aideront aussi à mettre sur pied une unité mobile des poursuites relatives aux bandes criminalisées et aux armes à feu, au sein de laquelle des procureurs de la Couronne qualifiés et expérimentés travailleront sur d'importants dossiers liés aux bandes criminalisées et aux armes à feu dans les régions prioritaires de l'Ontario. L'unité sera une ressource partagée par les bureaux locaux des procureurs de la Couronne. Elle y sera responsable, dès le dépôt des accusations, des poursuites dans les grandes affaires complexes liées aux bandes criminalisées et aux armes à feu qui relèvent de différentes instances.

L'Ontario continuera aussi d'aider les centres de justice à déplacer les services de justice dans un cadre communautaire, hors des salles d'audience traditionnelles. En intervenant tôt dans le processus judiciaire, ces centres peuvent réduire les taux de récidive, limiter le temps passé en détention provisoire, briser le cycle de la criminalité et améliorer le sort des Ontariennes et Ontariens ayant des démêlés avec la justice et de grands besoins. En 2022-2023, la dernière étape du projet pilote de Centre de justice de Kenora sera amorcée. En plus d'offrir des programmes de santé mentale et de mieux-être aux jeunes Autochtones, aux familles et aux communautés en général, le centre proposera des services aux jeunes sans-abri en les mettant en contact avec des organismes d'aide, des communautés et des familles ainsi qu'en aménageant et en modifiant des logements.

TABLEAU 1 : DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE 2022-2023 (M\$)

Approbations – COVID-19	52,0
Autres – Fonctionnement	1 768,0
Autres – Immobilisations	15,8
TOTAL	1 835,7

TABLEAU 2 : CHIFFRES COMBINÉS – FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS PAR CRÉDIT

Tableau A1 : Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	%	Prévisions 2021-2022* \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	229 272 100	29 421 500	14,7	199 850 600	266 669 800	252 223 206
Poursuites contre les criminels	338 417 300	41 298 700	13,9	297 118 600	318 904 700	290 942 082
Politiques, programmes de justice et programme relatif aux organismes	579 545 200	42 230 600	7,9	537 314 600	571 413 400	603 241 481
Services juridiques	31 043 500	4 409 200	16,6	26 634 300	31 028 300	27 087 194
Services aux tribunaux	468 655 300	22 769 200	5,1	445 886 100	496 187 200	430 149 153
Victimes et personnes vulnérables	155 814 100	10 090 600	6,9	145 723 500	125 161 800	122 112 304
Crédit d'impôt pour contributions politiques	16 028 000	2 386 100	17,5	13 641 900	11 259 600	8 964 172
Commission des alcools et des jeux de l'Ontario	39 869 700	39 868 700	3 986 870,0	1 000	91 021 100	-
Total à voter – Charges de fonctionnement	1 858 645 200	192 474 600	11,6	1 666 170 600	1 911 645 900	1 734 719 592
Crédits législatifs	5 368 014	(1 000)	(0,0)	5 369 014	41 948 014	262 786 223
Total du ministère – Charges de fonctionnement	1 864 013 214	192 473 600	11,5	1 671 539 614	1 953 593 914	1 997 505 815
Redressement de consolidation – Aide juridique Ontario	174 435 700	58 699 900	50,7	115 735 800	101 881 800	41 926 674
Redressement de consolidation – Hôpitaux	(1 019 500)	-	-	(1 019 500)	(1 020 000)	-
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	-	1 050 600	-	(1 050 600)	(1 050 600)	-
Redressement de consolidation – Centre de toxicomanie et de santé mentale	-	-	-	-	-	(666 750)
Redressement de consolidation – Horizon Santé-Nord	-	-	-	-	-	(371 891)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(217 467 300)	(27 285 800)	-	(190 181 500)	(221 567 400)	(282 635 438)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	1 819 962 114	224 938 300	14,1	1 595 023 814	1 831 837 714	1 755 758 410
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	2 000	-	-	2 000	6 800	7 024
Poursuites contre les criminels	1 000	-	-	1 000	1 490 700	1 302 900
Politiques, programmes de justice et programme relatif aux organismes	3 000	-	-	3 000	110 300	89 200
Services juridiques	1 000	-	-	1 000	225 700	199 711
Services aux tribunaux	1 000	-	-	1 000	92 100	73 800
Victimes et personnes vulnérables	1 000	-	-	1 000	94 400	83 583
Commission des alcools et des jeux de l'Ontario	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	10 000	-	-	10 000	2 021 000	1 756 218
Crédits législatifs	-	-	-	-	-	-
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	10 000	-	-	10 000	2 021 000	1 756 218
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Administration du ministère	53 364 400	2 397 800	4,7	50 966 600	50 513 800	42 359 551
Politiques, programmes de justice et programme relatif aux organismes	1 000	-	-	1 000	-	-
Services aux tribunaux	49 391 700	9 551 300	24,0	39 840 400	39 526 500	50 598 104
Commission des alcools et des jeux de l'Ontario	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	102 758 100	11 949 100	13,2	90 809 000	90 041 300	92 957 655
Crédits législatifs	9 839 400	3 966 900	67,6	5 872 500	5 147 000	2 370 132
Total du ministère – Charges d'immobilisations	112 597 500	15 916 000	16	96 681 500	95 188 300	95 327 787
Redressement de consolidation – Aide juridique Ontario	1 200 000	(300 000)	(20,0)	1 500 000	1 000 000	893 340
Redressement de consolidation – Ontario	313 700	313 700	-	-	-	(1 071 689)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(98 331 400)	(18 943 000)	-	(79 388 400)	(87 875 800)	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	15 779 800	(3 013 300)	(16,0)	18 793 100	8 312 500	95 149 438
BIENS IMMOBILISÉS						
Administration du ministère	39 794 000	7 484 200	23,2	32 309 800	13 648 000	15 204 681
Politiques, programmes de justice et programme relatif aux organismes	-	(7 863 000)	(100,0)	7 863 000	(1 641 700)	1 802 574
Services juridiques	1 880 000	(1 440 000)	(43,4)	3 320 000	-	-
Services aux tribunaux	115 222 000	(119 251 500)	(50,9)	234 473 500	201 096 900	191 892 799
Victimes et personnes vulnérables	-	(8 400 000)	(100,0)	8 400 000	60 000	-
Commission des alcools et des jeux de l'Ontario	3 774 100	3 773 100	377 310,0	1 000	7 863 000	-
Total à voter – Biens immobilisés	160 670 100	(125 697 200)	(43,9)	286 367 300	221 026 200	208 900 054
Crédits législatifs	-	-	-	-	-	-
Redressement de consolidation et autres redressements	2 500 000	1 500 000	150,0	1 000 000	-	528 305
Total du ministère – Biens immobilisés	163 170 100	(124 197 200)	(43,2)	287 367 300	221 026 200	209 428 359
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	1 835 741 914	221 925 000	13,8	1 613 816 914	1 840 150 214	1 850 907 848

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

DONNÉES D'ANALYSE DES TENDANCES HISTORIQUES

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels* 2019-2020 \$	Chiffres réels* 2020-2021 \$	Prévisions* 2021-2022 \$	Prévisions 2022-2023 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	1 875 975 289	1 850 907 848	1 613 816 914	1 835 741 914
		-1 %	-13 %	14 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Les variations des charges de fonctionnement et d'immobilisations sont attribuables aux approbations reçues pendant le processus de planification pluriannuelle de 2022-2023 ainsi qu'à leur incidence sur les exercices précédents.

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE

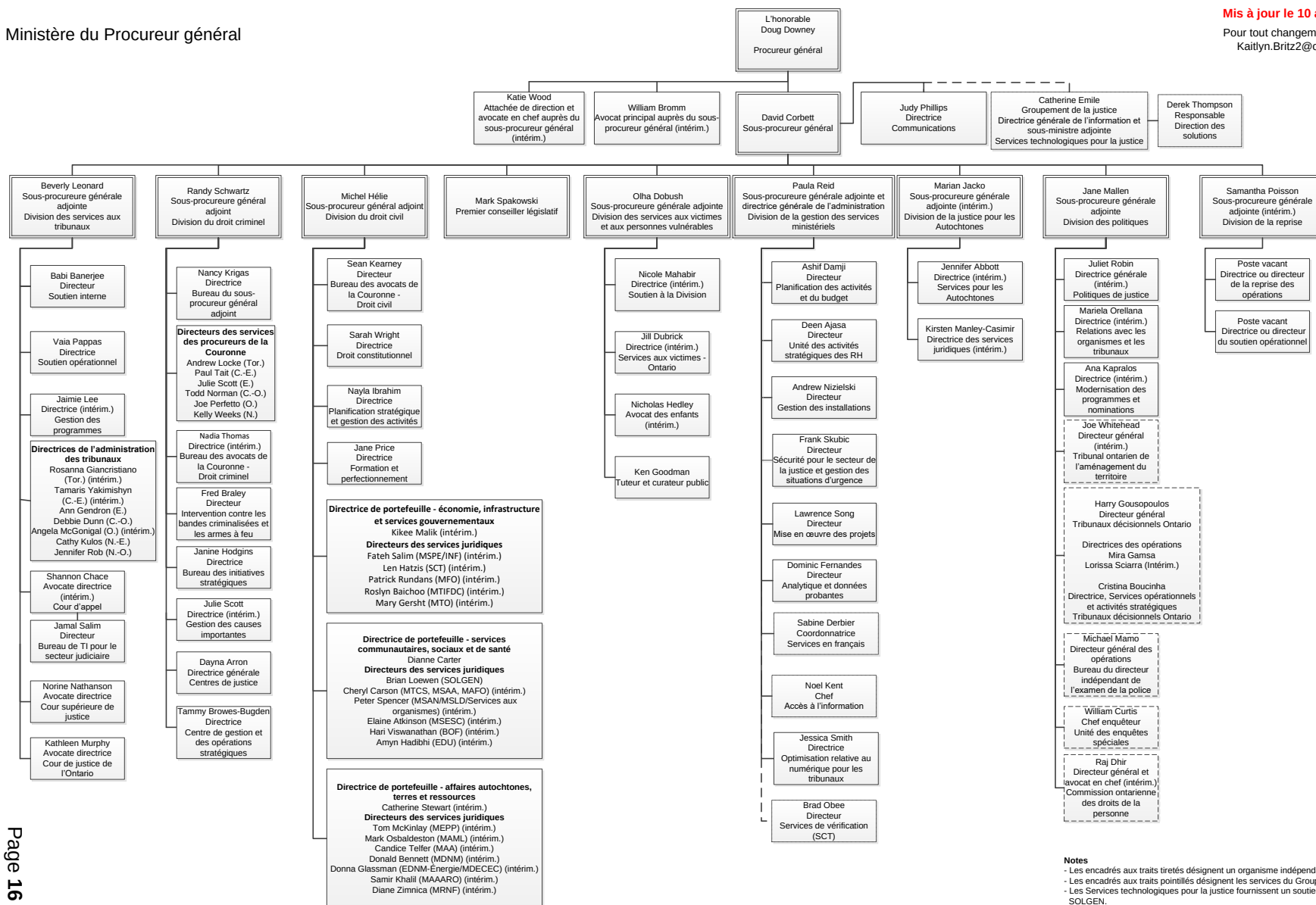
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS QUI RELÈVENT DU MINISTÈRE				
Description	Prévisions 2022-2023		Chiffres réels provisoires 2021-2022	
	Dépenses \$	Revenus \$	Dépenses \$	Revenus \$
Commission des alcools et des jeux de l'Ontario	39 869 700	39 557 600	91 022 100	24 309 200
Centre d'assistance juridique en matière de droits de la personne	5 336 200	-	5 336 200	-
Aide juridique Ontario	388 864 300	68 800 100	381 464 300	70 423 600
Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police	7 464 600	-	6 692 000	-
Commission ontarienne des droits de la personne	5 488 800	-	5 279 800	-
Commissions royales	1 000	-	1 000	-
Unité des enquêtes spéciales	10 552 000	-	9 932 300	-
Tribunaux décisionnels Ontario	80 680 000	35 638 300	87 351 200	29 229 100
Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire	15 609 000	996 000	11 665 600	996 000
Total	553 865 600	144 992 000	598 744 500	124 957 900

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Ministère du Procureur général

Mis à jour le 10 août 2022

Pour tout changement, écrire à
Kaitlyn.Britz2@ontario.ca



Notes

- Les encadrés aux traits tirés désignent un organisme indépendant.
- Les encadrés aux traits pointillés désignent les services du Groupement de la justice.
- Les Services technologiques pour la justice fournissent un soutien au MPG et au SOLGEN.
- La mention « intérim. » désigne une affectation à titre intérimaire.

LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE DU PROCUREUR GÉNÉRAL

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Charte de 1995 des droits des victimes d'actes criminels

Code des droits de la personne

Loi de 1991 sur l'arbitrage

Loi de 1992 sur les recours collectifs

Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie (articles se rapportant à la Commission de la sécurité-incendie)

Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail (article se rapportant au Tribunal de l'aide sociale)

Loi de 1999 sur la sécurité dans les rues

Loi de 1999 sur le Tribunal d'appel en matière de permis

Loi de 2000 sur la responsabilité parentale

Loi de 2002 sur la prescription des actions

Loi de 2006 sur la législation

Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation (articles se rapportant à la Commission de la location immobilière)

Loi de 2009 sur la présentation d'excuses

Loi de 2009 sur le recouvrement du montant des dommages et du coût des soins de santé imputables au tabac

Loi de 2009 sur les enquêtes publiques

Loi de 2017 sur la prévention de la traite de personnes et les recours en la matière

Loi de 2019 sur l'Unité des enquêtes spéciales

Loi de 2019 sur le recouvrement des dommages-intérêts et du coût des soins de santé imputables aux opioïdes

Loi de 2019 sur les documents décisionnels des tribunaux

Loi de 2020 sur les audiences tenues dans les instances devant les tribunaux (mesures provisoires)

Loi de 2020 sur les services d'aide juridique

Loi de 2021 sur le tribunal ontarien de l'aménagement du territoire

Loi sur l'administration de la justice

Loi sur l'éducation (articles se rapportant aux tribunaux de l'enfance en difficulté)

Loi sur l'exécution forcée

Loi sur l'exercice des compétences légales

Loi sur l'habeas corpus

Loi sur la Commission de révision de l'évaluation foncière

Loi sur la mise en liberté sous caution

Loi sur la prescription des actions relatives aux biens immeubles

Loi sur la preuve

Loi sur la procédure de révision judiciaire

Loi sur la responsabilité des propriétaires de chiens

Loi sur le ministère des Services correctionnels (articles se rapportant à la Commission ontarienne des libérations conditionnelles)

Loi sur le partage de la responsabilité

Loi sur les amendes et confiscations

Loi sur les commissaires aux affidavits

Loi sur les droits des aveugles

Loi sur les enquêtes concernant les hôpitaux et les établissements de bienfaisance

Loi sur les infractions provinciales

Loi sur les juges de paix

Loi sur les jurys

Loi sur les notaires

Loi sur les services policiers (articles se rapportant au Bureau du directeur indépendant de l'examen de la police et à la Commission civile de l'Ontario sur la police)

Loi sur les témoins de la Couronne

Loi sur les tribunaux judiciaires

DROIT DE LA FAMILLE

Loi de 2017 sur l'accès sécuritaire aux services d'interruption volontaire de grossesse

Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (articles se rapportant à la Commission de révision des services à l'enfance et à la famille et à la Commission de révision des placements sous garde)

Loi portant réforme du droit de l'enfance

Loi sur le droit de la famille

INTERGOUVERNEMENTAL

Loi de 1999 sur le règlement des différends internationaux relatifs aux investissements

Loi de 1999 sur les conventions relatives à l'exécution des jugements

Loi de 2002 sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (équipements aéronautiques)

Loi de 2017 sur la Convention sur les accords d'élection de for internationaux

Loi de 2017 sur la Convention sur les communications électroniques internationales

Loi de 2017 sur la reconnaissance internationale des fiducies

Loi sur l'exécution réciproque de jugements

Loi sur l'exécution réciproque de jugements (Royaume-Uni)

Loi sur le droit de réciprocité en matière de pollution transfrontalière

Loi sur les assignations interprovinciales

LOIS SUR LES BIENS

Loi de 2015 sur les biens en déshérence

Loi sur l'entrée sans autorisation

Loi sur l'expropriation

Loi sur la capitalisation

Loi sur la propriété et les droits civils

Loi sur la responsabilité des occupants

Loi sur le partage des biens-fonds

Loi sur les actes translatifs de propriété et le droit des biens

Loi sur les biens immeubles des étrangers

Loi sur les biens-fonds des organisations religieuses

Loi sur les cessions en fraude des droits des créanciers

Loi sur les formules abrégées de baux

Loi sur les hypothèques

Loi sur les maisons de jeu et de débauche

RÉGLEMENTATION DU COMMERCE

Loi de 1992 sur la réglementation des jeux

Loi de 2000 sur le commerce électronique

Loi de 2010 sur la médiation commerciale

Loi de 2010 sur le désintéressement des créanciers

Loi de 2015 sur les licences de courses de chevaux

Loi de 2017 sur l'arbitrage commercial international

Loi de 2017 sur le contrôle du cannabis

Loi de 2018 sur les licences liées au cannabis
Loi de 2019 sur la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario
Loi de 2019 sur les permis d'alcool et la réglementation des alcools
Loi modifiant le droit commercial
Loi relative aux preuves littérales
Loi sur la comptabilité des œuvres de bienfaisance
Loi sur la conservation des documents commerciaux
Loi sur la construction
Loi sur la réduction des opérations exorbitantes
Loi sur la vente d'objets
Loi sur la vente immobilière
Loi sur les contrats inexécutables
Loi sur les conventions de vente internationale
Loi sur les débiteurs en fuite
Loi sur les frais de saisie-gagerie
Loi sur les récépissés d'entrepôt
Loi sur les salaires

RÉGLEMENTATION DES PROFESSIONS

Loi de 2004 sur l'expertise comptable
Loi de 2017 sur les comptables professionnels agréés de l'Ontario
Loi sur le Barreau
Loi sur le protocole du barreau
Loi sur les architectes
Loi sur les ingénieurs
Loi sur les procureurs

OBLIGATIONS ET IMMUNITÉ DE LA COURONNE

Loi de 2019 sur la responsabilité de la Couronne et les instances l'intéressant
Loi de 2020 visant à soutenir la relance en Ontario

Loi sur l'immunité des personnes exerçant des attributions d'ordre public
Loi sur l'ombudsman
Loi sur le ministère du Procureur général
Loi sur les fonctionnaires
Loi sur les organismes de la Couronne
Loi sur les procureurs de la Couronne

SUCCESSIONS

Loi de 1992 sur la prise de décisions au nom d'autrui
Loi de 2002 sur les déclarations de décès
Loi portant réforme du droit des successions
Loi sur l'administration des successions
Loi sur l'administration des successions par la Couronne
Loi sur la modification des fiducies
Loi sur le tuteur et curateur public
Loi sur les absents
Loi sur les dévolutions perpétuelles
Loi sur les fiduciaires
Loi sur les procurations
Loi sur les substitutions immobilières
Loi sur les successions

AUTRES

Loi de 1993 confirmant et corrigeant les Lois refondues
Loi de 1994 sur l'intégrité des députés
Loi de 1994 sur le don d'aliments
Loi de 2000 sur l'Association ontarienne des ex-parlementaires
Loi de 2001 sur le bon samaritain
Loi de 2001 sur les recours civils
Loi de 2002 interdisant les gains tirés du récit d'actes criminels
Loi de 2017 sur la Journée de sensibilisation à la traite de personnes
Loi sur l'heure légale
Loi sur la diffamation

Loi sur la liberté religieuse
Loi sur la majorité et la capacité civile
Loi sur le Conseil exécutif
Loi sur le lieutenant-gouverneur

LOIS SUR LA DÉMOCRATIE

Loi de 2007 sur le référendum relatif au système électoral
Loi de 2015 sur la représentation électorale
Loi électorale
Loi sur l'Assemblée législative
Loi sur le financement des élections

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2021-2022

Au cours de la deuxième année de la pandémie de COVID-19, le ministère a fait preuve d'un leadership extraordinaire pour assurer la santé et la sécurité de l'ensemble du personnel, des intervenants et des participants du secteur de la justice. Il a également fourni des services exceptionnels au public malgré d'importantes pressions financières.

En 2021-2022, le ministère a continué de moderniser un système de justice archaïque, d'aider les victimes et les personnes vulnérables et d'établir des relations plus solides et plus collaboratives que jamais avec les intervenants du système de justice. Il a également contribué au lancement du nouveau marché des jeux sur Internet de l'Ontario, une première au Canada.

Prestation sécuritaire des services de justice

Le plan ministériel pour la relance à la suite de la pandémie visait essentiellement à protéger la santé et la sécurité de tous, tout en assurant l'administration de la justice en collaboration avec les tribunaux et les divers intervenants du secteur. À ce jour, le plan a permis d'atteindre des objectifs ambitieux. En voici des exemples :

- Assurer un accès à la justice pour la population ontarienne, particulièrement pour les personnes vulnérables, en maintenant les audiences dans 721 salles d'audience, 74 tribunaux de base, 14 tribunaux satellites et cinq installations hors site pour les jurys, et en maintenant les audiences en personne dans tous les tribunaux de base en 2021-2022.
- Faire du palais de justice l'un des lieux publics les plus sécuritaires en mettant en place des mesures de santé et de sécurité rigoureuses pour tous les intervenants du secteur de la justice, y compris :
 - le dépistage de la COVID-19 à l'entrée pour 1,8 million de personnes;
 - la collaboration avec Infrastructure Ontario à l'installation de 2 000 capteurs de données permanents pour assurer le fonctionnement optimal des systèmes de CVCA;
 - l'installation de plus de 38 000 barrières en plastique acrylique et de 7 900 postes de désinfection des mains ainsi que la distribution de plus de 1,7 million de masques chirurgicaux et d'intervention et de 986 000 couvre-visages.
- Mettre en place des projets pilotes de centres de justice offrant des services virtuels ou hybrides. Bien qu'à l'heure actuelle, les audiences dans les centres de justice soient tenues virtuellement et accessibles par Zoom, les participants peuvent assister aux audiences virtuelles de la Cour de justice de l'Ontario en

personne dans un lieu communautaire sécuritaire et inclusif où ils peuvent obtenir du soutien technologique et de l'assistance sur place pour l'utilisation des systèmes et la gestion des causes.

- Aider plus de 220 000 victimes et témoins qui participent au système de justice pénale.
- Entamer 212 000 nouvelles poursuites criminelles.

En 2021-2022, le ministère a également adopté et mis en œuvre une nouvelle stratégie d'élimination de l'arriéré des causes criminelles. Cette approche globale permettra d'embaucher des procureurs de la Couronne et de recruter du personnel pour améliorer les services aux tribunaux et les services aux victimes et aux témoins et ainsi réduire le nombre d'affaires en cours au sein du système de justice pénale. La stratégie permettra également d'accélérer le règlement des causes et de raccourcir le délai avant un procès.

En 2021-2022, l'Ontario a transmis aux poursuivants une directive à jour sur la relance post-COVID-19 pour aider à rattraper le retard accumulé dans le traitement des affaires criminelles et concentrer les ressources là où elles sont les plus nécessaires, c'est-à-dire sur l'instruction d'affaires graves comme des cas de meurtre, d'agression sexuelle et d'infraction liée aux armes à feu.

En 2021-2022, le ministère a également mis en place des changements qui ont permis l'attestation virtuelle de procurations en présence d'un avocat ou d'un parajuriste et l'accélération du recrutement au sein de la magistrature.

La relance de l'Ontario à la suite de la COVID-19 est tributaire d'un système de justice solide dont l'accès est plus facile, rapide et abordable, et qui offre davantage de services à distance. À mesure que le ministère va de l'avant, il poursuivra son travail de modernisation et d'amélioration de l'accès à la justice afin de rendre le système judiciaire ontarien plus fort, plus résilient et mieux préparé à répondre aux besoins changeants de la population ontarienne pendant la relance à la suite de la pandémie de COVID-19 et au-delà.

Stratégie d'accélération pour la justice

Le ministère du Procureur général continue d'opérer des changements audacieux et transformateurs dans le système de justice. En 2021-2022, il s'est appuyé sur la Stratégie d'accélération pour la justice pour continuer de régler les problèmes de longue date dans le système en mettant en place des solutions innovantes grâce à d'importants investissements dans la nouvelle technologie et à une réforme des procédures judiciaires.

Voici quelques projets avant-gardistes à ce chapitre :

- Diriger l'Initiative d'optimisation relative au numérique pour les tribunaux, qui remplacera les procédures désuètes sur papier et les nombreux processus par une plateforme en ligne de gestion des dossiers, des documents et des horaires. Cette initiative procurera au personnel des tribunaux la capacité d'aider les gens à résoudre leurs problèmes juridiques plus rapidement et plus facilement.
- Élargir la plateforme Services de justice en ligne pour permettre le dépôt en ligne de plus de 500 types de documents pour des instances des tribunaux civils, des tribunaux de la famille et de la Cour des petites créances. À ce jour, 38 000 utilisateurs ont téléversé plus de 2,25 millions de documents.
- Investir 3,5 millions de dollars dans la mise à niveau de l'équipement de plus de 40 salles d'audience pour permettre la tenue d'audiences virtuelles et hybrides et ainsi faciliter l'accès à la justice, particulièrement pour les personnes qui habitent loin des palais de justice.
- Investir 28,5 millions de dollars dans la mise en place d'un système numérique de gestion des causes à Tribunaux décisionnels Ontario, qui réduira les retards et améliorera l'expérience des personnes en attente du règlement d'un différend.

Ces réalisations s'appuient sur les efforts continus déployés dans le cadre de l'administration du système de justice de la province, de la protection du public par l'offre de services juridiques de haute qualité et de la gestion de 156 palais de justice et de 54 bureaux de la Couronne en Ontario.

Centres de justice

Dans le cadre de l'engagement du ministère à trouver des moyens novateurs de fournir des services de justice aux populations les plus vulnérables et marginalisées, la Province a poursuivi la mise en place d'un modèle de tribunal communautaire pour améliorer l'accès à la justice et cibler les facteurs à l'origine des comportements criminels. Ce modèle s'appuie sur des pratiques de justice innovantes de partout dans le monde et tente de répondre aux besoins propres aux différentes communautés de la province.

En 2021-2022, les projets pilotes des centres de justice du Nord-Ouest de Toronto et de l'est du centre-ville de Toronto ont été lancés. Des investissements dans des initiatives en santé mentale ont servi à financer les projets pilotes des centres de justice à London, dans l'est du centre-ville de Toronto et dans le Nord-Ouest de Toronto, ce qui a permis d'offrir des services comme des consultations en matière de santé mentale et de dépendances et des programmes adaptés aux différentes cultures, ainsi que d'améliorer la coordination de l'ensemble des services. Grâce à ces projets pilotes, le ministère continue de mettre à l'essai certains éléments des nouveaux modèles de tribunaux communautaires pour savoir ce qui fonctionne et ce qui peut être amélioré. Du soutien et des services spécialisés ont été fournis dans plus de 600 affaires

impliquant de jeunes adultes dans le système de justice pénale par l'intermédiaire du premier centre pilote de la province à London.

Accès à la justice pour les communautés francophones

Afin d'améliorer l'accès à la justice pour les communautés francophones, le ministère a rendu possible le dépôt de documents en français dans tous les palais de justice de l'Ontario pour tous les types d'instances, y compris les affaires de droit criminel, de droit civil et de droit de la famille. Les changements, introduits dans la [Loi de 2021 visant à accélérer l'accès à la justice](#), instaureront des services plus cohérents et plus efficaces pour les utilisateurs francophones du système judiciaire ontarien.

Aide aux victimes d'actes criminels

En 2021-2022, le ministère a continué de prendre des mesures pour renforcer l'accès des Ontariennes et Ontariens à des services aux victimes réactifs et résilients. Il a accru les services aux victimes d'agression sexuelle là où ils sont insuffisants, y compris en offrant une aide immédiate aux victimes en tout temps dans la région de Nipissing et en donnant des conseils juridiques gratuits aux survivantes et survivants d'agression sexuelle aux quatre coins de la province par téléphone ou vidéo.

Le ministère a entrepris la transformation de l'Office des affaires des victimes d'actes criminels, un organisme consultatif relevant du procureur général. Une nouvelle présidente a été nommée en 2021, et l'on a demandé à ce que les voix et les points de vue des victimes soient mieux représentés au sein de l'Office.

En 2021, le gouvernement a réinvesti 1,6 million de dollars en espèces et produits saisis de criminels pour aider des partenaires locaux à combattre le crime et la victimisation qui menacent leurs quartiers. Des fonds du Programme de subventions pour les recours civils ont été mis à la disposition d'organismes d'application de la loi et de partenaires communautaires pour financer 18 projets communautaires axés sur les services aux victimes d'actes criminels et le renforcement de la capacité locale à prévenir la violence de la part d'un partenaire intime, la violence familiale, la violence armée et la violence des bandes criminalisées.

Établissement d'un marché concurrentiel et sécuritaire pour les jeux en ligne

Afin d'aider à lutter contre les sites Web non réglementés qui offrent des jeux en ligne sans protéger les consommateurs, le ministère du Procureur général a collaboré avec le ministère des Finances à la création du premier marché des jeux sur Internet en Ontario. Ce nouveau marché protégera les consommateurs et leur offrira un plus grand choix tout en garantissant des règles du jeu équitables pour les nouvelles entreprises. À

la suite d'une collaboration étroite avec le ministère des Finances et la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO), le ministère du Procureur général a annoncé en juillet 2021 la mise sur pied d'un nouvel organisme de la Couronne gouverné par un conseil, Jeux en ligne Ontario. Cette filiale de la CAJO a lancé le nouveau marché des jeux sur Internet le 4 avril 2022.

Soutien au secteur de l'accueil en Ontario

En 2021, l'Ontario a poursuivi son travail visant à aider les entreprises locales du secteur de l'accueil durant la pandémie de COVID-19 en modifiant les conditions de vente, de service et de livraison d'alcool. La Province a notamment autorisé de façon permanente la vente d'alcool avec une commande de repas à emporter ou à livrer. Elle a également collaboré avec la CAJO pour permettre aux brasseries locales de vendre leurs bières dans des marchés de producteurs partout en Ontario, ce qui a amélioré le choix et la commodité pour les consommateurs et favorisé l'emploi dans l'industrie de la fabrication d'alcool.

Le ministère du Procureur général a également travaillé en étroite collaboration avec le ministère des Finances, la CAJO, la Régie des alcools de l'Ontario et plusieurs intervenants de l'industrie afin de mettre en place un cadre très attendu qui modernise la réglementation de la vente au détail et de la consommation d'alcool dans la province. La nouvelle *Loi de 2019 sur les permis d'alcool et la réglementation des alcools* a instauré plus de 30 modifications visant à réduire le fardeau réglementaire et à créer davantage de débouchés pour les entreprises. Elle est structurée de manière à pouvoir intégrer plus facilement les changements à venir dans les politiques.

Poursuite des mesures de lutte contre le crime et de protection des communautés

En 2021-2022, l'Ontario a continué d'appliquer la Stratégie de lutte contre les bandes criminalisées, les armes à feu et la violence. En novembre 2021, de concert avec le ministère du Solliciteur général, la Province a annoncé un investissement de 75,1 millions de dollars pour renforcer la lutte contre la violence armée et la violence des bandes criminalisées en Ontario. Une partie des fonds a servi à créer une unité mobile des poursuites relatives aux bandes criminalisées et aux armes à feu pour mener des enquêtes de grande envergure sur les crimes liés aux bandes criminalisées et aux armes à feu du moment que des accusations sont portées dans les régions prioritaires de la province.

Collaboration avec les Autochtones dans le système de justice

Le ministère du Procureur général a travaillé de près avec les peuples et les communautés autochtones et a collaboré avec les tribunaux de toutes les instances, les participants du secteur de la justice et les ministères partenaires, comme le ministère du Solliciteur général, pour élaborer de nouvelles stratégies visant à réduire la surreprésentation des Autochtones dans le système de justice pénale. Le ministère s'emploie également à soutenir les peuples autochtones dans l'exercice de leur compétence en matière de justice et dans l'administration des systèmes juridiques pour les Autochtones au sein de leurs communautés.

En 2021-2022, le ministère a collaboré avec le Conseil des aînés ainsi que des communautés et des organisations autochtones pour aider les personnes à s'adapter aux réalités de la pandémie.

Les initiatives suivantes se sont également poursuivies en 2021-2022 :

- Programme de prévention et d'intervention pour les jeunes Autochtones – Ce programme est axé sur la collaboration avec les peuples autochtones en vue de combler les lacunes dans les programmes et les services essentiels et de mettre en place des mesures adaptées aux Autochtones pour prévenir la violence des bandes criminalisées et la violence armée en Ontario. Depuis son lancement, le programme a aidé 257 personnes annuellement.
- Programme d'intervention pour aider les femmes autochtones à quitter les bandes criminalisées – Ce programme offre des services ciblés de liaison communautaire et de sensibilisation pour prévenir le recrutement et la victimisation des femmes et des filles autochtones par les bandes criminalisées. Des mesures de soutien adaptées sont offertes aux femmes et aux filles qui souhaitent quitter les bandes criminalisées et mettre fin à leur victimisation. Depuis son lancement, le programme a aidé 234 personnes annuellement.

TABLEAU 3 : DÉPENSES MINISTÉRIELLES RÉELLES PROVISOIRES 2021-2022

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2021-2022*
Approbations – COVID-19	123,9
Autres – Fonctionnement	1 714,8
Autres – Immobilisations	1,5
Effectif** (au 31 mars 2022)	8 382,3

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2022-2023

Bureau du Conseil des ministres

ISSN 2369-1980

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	3
Objectifs généraux du ministère	3
<u>Intervention contre la COVID-19</u>	3
Programmes du ministère	4
PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023	6
<u>Intervention contre la COVID-19</u>	7
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)	8
Données financières détaillées	10
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	10
Tableau des tendances historiques	11
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	12
ANNEXE	13
RAPPORT ANNUEL	13
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022	19

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le Bureau du Conseil des ministres dirige une main-d'œuvre inclusive, tournée vers l'avenir et résolue à réaliser le programme du gouvernement pour servir le premier ministre, le Conseil exécutif et la population de l'Ontario.

Mandat du ministère

Le Bureau du Conseil des ministres agit en qualité d'organisme central chargé d'appuyer la mise en œuvre des priorités gouvernementales en élaborant et en coordonnant les politiques et les communications stratégiques. Il oriente les activités au sein du secteur public de sorte que le gouvernement – de qui il assure et surveille l'exécution du mandat – soit en mesure de respecter ses priorités. De plus, il dirige des initiatives de premier plan comme les services de marketing et l'adoption de principes fondés sur l'approche Lean et l'amélioration dans tout le gouvernement.

Au sein du Bureau du Conseil des ministres, le ministère des Affaires intergouvernementales dirige les stratégies en matière de relations intergouvernementales et internationales en plus de coordonner la mobilisation à l'égard de ces relations et du protocole qui s'y rattache. De plus, le Bureau du Conseil des ministres apporte son soutien au nouveau ministère des Affaires législatives, chargé de planifier la réfection de l'édifice de l'Assemblée législative de l'Ontario.

Enfin, le Bureau du Conseil des ministres fournit des services administratifs au Cabinet du premier ministre, au Bureau du leader parlementaire du gouvernement et à tous les bureaux des ministres.

Intervention contre la COVID-19

Toujours au premier plan de l'intervention du gouvernement contre la pandémie de COVID-19, le Bureau du Conseil des ministres continuera de favoriser l'harmonisation stratégique des priorités organisationnelles avec les mesures de relance économique du gouvernement. Notamment, il dirigera et coordonnera les relations intergouvernementales, intégrera les activités de planification à l'échelle du gouvernement et facilitera les communications concernant la COVID-19.

Programmes du ministère

Secrétaire du Conseil des ministres

À titre de sous-ministre du premier ministre

- Fournit au premier ministre des conseils indépendants en matière de services publics qui portent sur les politiques et les priorités du gouvernement et sur ses communications à l'intention du grand public.
- Recommande la nomination de sous-ministres dans le cadre des nominations par décret du premier ministre.

À titre de greffière du Conseil exécutif et secrétaire du Conseil des ministres

- Surveille la prise de décisions du Conseil des ministres.
- Transmet les décisions du Conseil des ministres aux ministres et aux sous-ministres.
- Veille à ce que le plan d'action du Conseil des ministres et de ses comités reflète les politiques et les priorités gouvernementales.
- Fait prêter le serment d'entrée en fonction pour les nominations au Conseil des ministres.

À titre de chef de la fonction publique de l'Ontario

- Dirige l'élaboration et la mise en œuvre des activités de renouvellement organisationnel en vue d'accroître les gains d'efficacité et d'obtenir de meilleurs résultats.
- Favorise la mise en place d'une équipe de haute direction talentueuse axée sur la diversité, l'inclusion, la collaboration et la responsabilité.
- Veille à la gestion efficace et efficiente de la fonction publique.

Politiques et mise en œuvre

La Division des politiques et de la mise en œuvre veille au bon fonctionnement de l'appareil gouvernemental en collaborant avec les ministères pour offrir des conseils objectifs, intégrés et stratégiques qui orientent la prise de décisions en matière de politiques et de budget. À cette fin, elle contribue à l'exécution du mandat du gouvernement en assurant le suivi des étapes importantes et des risques liés aux principales activités gouvernementales, et elle fournit un soutien direct aux ministères qui souhaitent utiliser des techniques novatrices pour mettre en œuvre leurs priorités. En outre, elle dirige les activités organisationnelles relatives à l'approche Lean et à l'amélioration pour s'assurer que les programmes clés du gouvernement amélioreront la qualité de vie de la population ontarienne. De concert avec les ministères, elle revoit entièrement les processus essentiels pour augmenter la productivité en opérant un changement d'échelle.

Communications, Bureau du Conseil des ministres

L'équipe des Communications du Bureau du Conseil des ministres offre un soutien aux communications et un soutien opérationnel directs au Cabinet du premier ministre et à la secrétaire du Conseil des ministres. Elle fournit des services de marketing, de publicité, de médias sociaux, d'analyse numérique et d'achat d'espace dans les médias pour les programmes et initiatives du gouvernement. Enfin, elle facilite la prise de décisions stratégiques et assure une coordination et un renforcement des capacités à l'échelle organisationnelle pour contribuer à l'amélioration continue et à la prestation des services au sein de la communauté des communications.

Ministère des Affaires intergouvernementales

Le ministère des Affaires intergouvernementales offre des services d'analyse et de soutien opérationnel concernant les relations intergouvernementales au Canada, les relations internationales et le protocole ainsi que les institutions démocratiques du gouvernement. Il appuie le premier ministre aux réunions des premiers ministres et du Conseil de la fédération et dans les missions internationales. Enfin, il travaille dans l'ensemble du gouvernement à la conclusion d'ententes intergouvernementales, y compris d'ententes de financement avec le gouvernement fédéral, et à la recherche de possibilités de financement intergouvernementales qui cadrent avec les intérêts stratégiques de l'Ontario.

Ministère des Affaires législatives

De concert avec le Bureau de l'Assemblée législative de l'Ontario et d'autres partenaires, le nouveau ministère des Affaires législatives planifiera et dirigera la réfection de l'édifice de l'Assemblée législative.

Planification et services internes

La Division de la planification et des services internes fournit au Bureau du Conseil des ministres, au Cabinet du premier ministre et aux bureaux des ministres des services généraux et un soutien stratégique liés aux opérations, aux locaux, aux finances, aux ressources humaines et aux services de TI.

Intervention contre la COVID-19

Voici les mesures d'intervention contre la COVID-19 dirigées par le Bureau du Conseil des ministres :

- veiller à ce que l'appareil gouvernemental continue de bien fonctionner tout au long de la pandémie de COVID-19, en coordonnant l'intervention pangouvernementale avec les ministères responsables;

- assurer la continuité du programme législatif du gouvernement et mettre en relief les mesures législatives prises par la Province pour favoriser la relance post-pandémie;
- planifier et coordonner les communications stratégiques à l'échelle organisationnelle ainsi qu'offrir des services de marketing concernant les initiatives et programmes gouvernementaux ayant trait à la COVID-19 et à la vaccination;
- en collaboration avec les principaux partenaires, dont les administrations fédérale, provinciales et territoriales, faire progresser les priorités de l'Ontario en matière d'intervention contre la COVID-19 et assurer la relance économique de la province;
- offrir du soutien et des solutions en matière de services généraux directement à son personnel, au Cabinet du premier ministre, aux bureaux des ministres et à la secrétaire du Conseil des ministres pour contribuer à l'intervention contre la pandémie et à la relance économique.

Plan stratégique 2022-2023

Le Bureau du Conseil des ministres continuera d'offrir des conseils stratégiques, des services d'analyse et un soutien opérationnel au premier ministre ainsi qu'au Conseil des ministres et à ses comités pour contribuer à la mise en œuvre des priorités gouvernementales. Il prévoit ainsi :

- fournir une orientation et des conseils avisés pour guider la prise de décisions en matière de politiques et de communications;
- collaborer à la mise en œuvre et au suivi des priorités du gouvernement, et gérer les processus décisionnels du Conseil des ministres et les processus de l'appareil gouvernemental;
- travailler directement avec les partenaires ministériels pour les aider à relever leurs défis en matière de politiques et de programmes en leur fournissant des services internes de consultation relativement à l'innovation dans le secteur public;
- diriger la mise en place de pratiques allégées tout au long de la conception des politiques et des programmes pour réaliser des gains d'efficacité et améliorer la prestation des services à l'échelle du gouvernement;
- participer aux activités et aux efforts liés au projet de réfection de l'édifice de l'Assemblée législative de l'Ontario;
- fournir un soutien administratif et opérationnel au Cabinet du premier ministre dans le cadre de son rôle de coordination des activités pangouvernementales visant à transformer les services pour la population de l'Ontario;
- diriger des initiatives d'examen des processus et de conception de politiques visant à améliorer la prestation des services dans tout le gouvernement;

- fournir des produits, des stratégies et des services intégrés de marketing aux ministères dans le cadre d'un modèle de marketing amélioré;
- moderniser les communications grâce à la technologie pour suivre l'évolution constante des priorités du gouvernement en matière de politiques et de programmes;
- travailler dans l'ensemble du gouvernement à la conclusion d'ententes intergouvernementales, y compris d'ententes de financement, pour promouvoir les intérêts et priorités clés de l'Ontario sur la scène intergouvernementale et internationale;
- établir des relations essentielles à la mise en œuvre des priorités intergouvernementales et internationales du gouvernement, et fournir un soutien opérationnel, des services d'analyse et des conseils stratégiques;
- offrir un soutien et des services internes utiles à son personnel et à celui du Cabinet du premier ministre et des bureaux des ministres;
- assister le Cabinet du premier ministre et les bureaux des ministres dans leur travail de recrutement.

De plus, le Bureau du Conseil des ministres continuera d'améliorer et de moderniser les modèles de prestation axés sur la main-d'œuvre afin de réaliser son mandat. Il améliore constamment les stratégies de conception organisationnelle et de gestion des dépenses mises en œuvre pour accroître l'efficacité de la prestation des services et réaliser des gains d'efficience, et il les intègre à ses processus décisionnels stratégiques et opérationnels. Dans ce contexte, il mettra sur le renforcement des capacités organisationnelles pour favoriser l'amélioration et le rendement dans la communauté des communications.

Intervention contre la COVID-19

Toujours au premier plan de l'intervention du gouvernement contre la COVID-19, le Bureau du Conseil des ministres continuera de faire ce qui suit :

- assurer la coordination centrale des activités et améliorer la prestation des services essentiels avec les ministères;
- veiller à ce que le processus décisionnel et l'appareil gouvernemental continuent de bien fonctionner tout au long de la pandémie;
- gérer l'éventail des décisions d'ordre législatif, réglementaire et stratégique qui s'imposent pour intervenir rapidement et efficacement dans un contexte de pandémie en évolution et pour assurer la relance;
- lancer rapidement d'importantes campagnes de communication et de marketing auprès de la population ontarienne pour la tenir informée en temps opportun;

- en étroite collaboration avec les administrations fédérale, provinciales et territoriales, coordonner l'intervention contre la COVID-19 et trouver des façons de promouvoir les intérêts stratégiques de l'Ontario, notamment en ce qui concerne les mesures d'aide liées à la santé et à la relance économique dans le contexte de la pandémie.

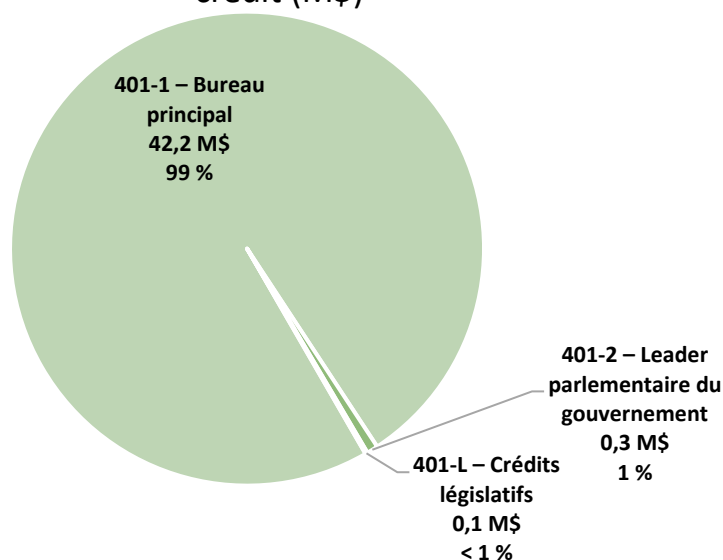
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)

Approbations – COVID-19	0,0
Autres – Fonctionnement	42,6
Immobilisations	0,0
TOTAL	42,6

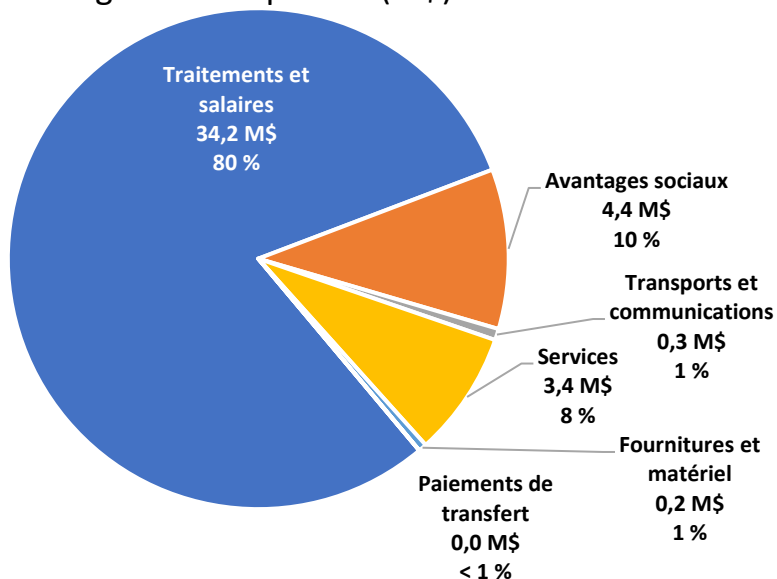
Répartition des dépenses du Bureau du Conseil des ministres 2022-2023

Les graphiques suivants illustrent la répartition des dépenses du Bureau du Conseil des ministres (42,6 M\$) pour 2022-2023 par crédit et par catégorie de dépenses.

Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit (M\$)



Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par catégorie de dépenses (M\$)



Données financières détaillées

Bureau du Conseil des ministres

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	%	Prévisions 2021-2022* \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Bureau principal	42 227 100	7 104 600	20,2	35 122 500	38 465 100	36 491 837
Leader parlementaire du gouvernement	328 000	-	-	328 000	328 000	327 729
Moins : Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Total à voter – Charges de fonctionnement	42 555 100	7 104 600	20,0	35 450 500	38 793 100	36 819 566
Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Crédits législatifs	64 014	-	-	64 014	64 014	39 045
Total du ministère – Charges de fonctionnement	42 619 114	7 104 600	20,0	35 514 514	38 857 114	36 858 611
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	-	-	-	-	-	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	42 619 114	7 104 600	20,0	35 514 514	38 857 114	36 858 611
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Bureau de Conseil des ministres – Immobilisations	-	-	-	-	-	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	-	-	-	-	-	-
Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Crédits législatifs	-	-	-	-	-	-
Total du ministère – Charges d'immobilisations	-	-	-	-	-	-
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	-	-	-	-	-	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	-	-	-	-	-	-
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	42 619 114	7 104 600	20,0	35 514 514	38 857 114	36 858 611

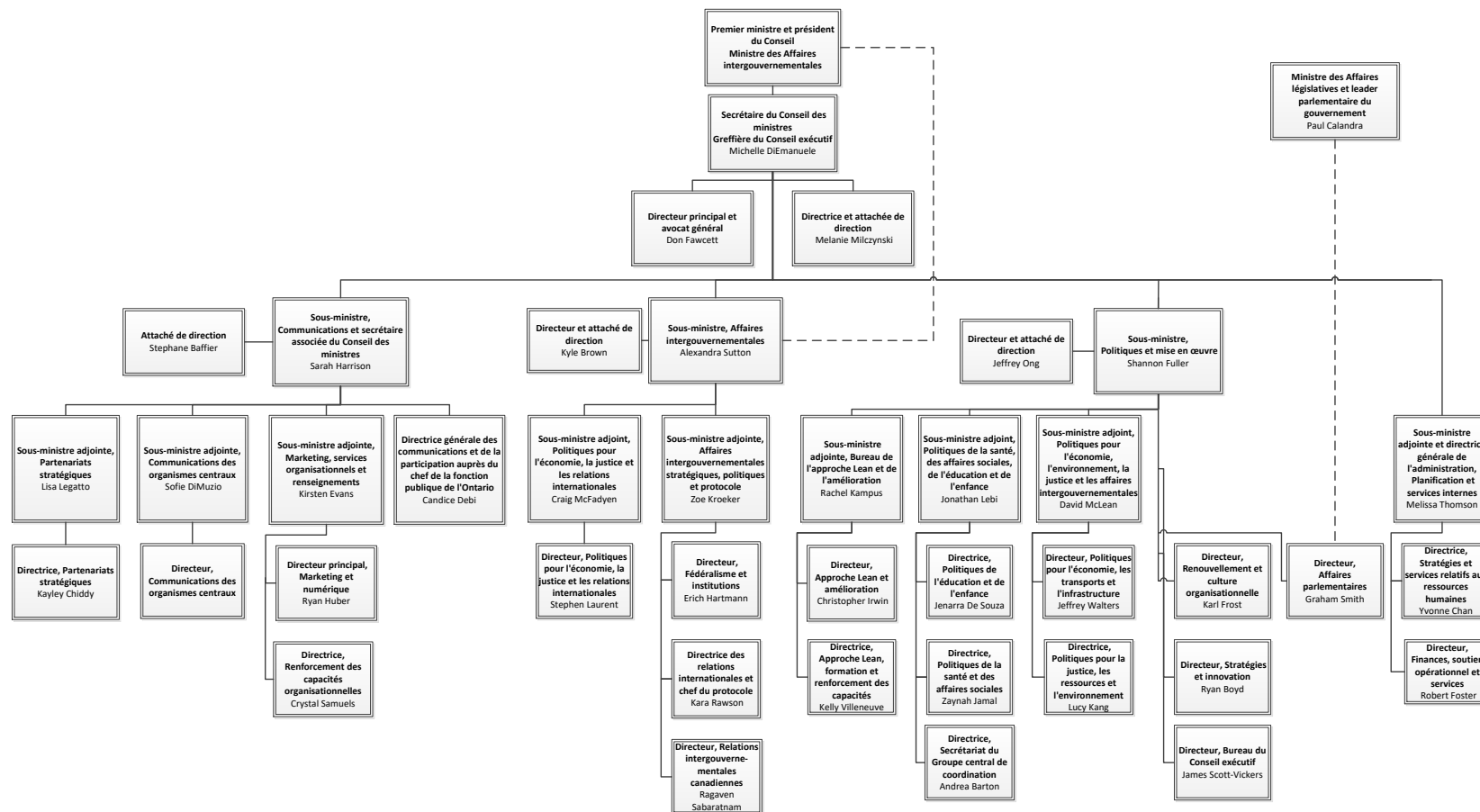
*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2019-2020*	Chiffres réels 2020-2021*	Prévisions 2021-2022*	Prévisions 2022-2023
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	28 229 593	36 858 611	35 514 514	42 619 114
		30,6 %	-3,6 %	20,0 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE



Au 13 septembre 2022

ANNEXE

RAPPORT ANNUEL

Bureau du Conseil des ministres

- Offre de services de conseil stratégique, de coordination et de soutien opérationnel et administratif au Cabinet du premier ministre, au Bureau du leader parlementaire du gouvernement et à tous les bureaux des ministres afin de veiller à la mise en œuvre des priorités du gouvernement.
- Dans un souci constant de viabilité des finances, mise en œuvre de stratégies visant à gérer les dépenses en fonction des affectations budgétaires, ainsi qu'offre de programmes et de services durables qui correspondent aux priorités ministérielles et gouvernementales.
- Restriction continue des dépenses discrétionnaires en fonction des services essentiels dans le respect des cibles d'économies ministérielles pour l'exercice précédent.
- Gestion des ressources dans le respect constant des objectifs organisationnels; réduction du chevauchement des services et des paliers administratifs pour opérer des changements positifs dans l'ensemble de l'organisation.

Politiques et mise en œuvre

- Prestation de conseils stratégiques objectifs et intégrés pour contribuer à la prise de décisions gouvernementales fondées sur des données et à l'élaboration d'un plan d'action pluriannuel pour mettre en œuvre le programme d'action du gouvernement.
- Soutien au gouvernement dans la révision de ses objectifs de politique et de programme afin de réorienter les ressources et de redéfinir les priorités pour lutter contre la pandémie de COVID-19.
- Réorientation de ses propres processus internes de convocation des réunions du Conseil des ministres et de ses comités ainsi que de prestation de conseils au gouvernement afin d'assurer une prise de décisions rapide dans un contexte incertain.
- Poursuite du développement d'une application intégrée qui facilite la planification du programme du Conseil des ministres et sa prise de décisions grâce à la centralisation de l'information, à l'offre d'outils numériques de planification ainsi qu'au suivi des activités, des étapes importantes et des risques associés au plan pluriannuel du gouvernement.

- Maintien d'un processus décisionnel moderne au sein du Conseil des ministres en utilisant une plateforme numérique pour la distribution et la publication du matériel servant aux réunions du Conseil des ministres et de ses comités.
- Poursuite de l'élaboration, de la mise à l'essai et de l'optimisation d'approches novatrices pour la collaboration avec les ministères partenaires afin de relever les défis complexes relatifs à la conception de politiques, de programmes, de services et de stratégies.
 - Mise en place d'équipes d'intégration spéciales, dont l'équipe du projet de remboursement pour les vignettes d'immatriculation, chargée de coordonner au sein de divers ministères la modification rapide des politiques, des lois et des programmes ainsi que d'annoncer et d'effectuer un remboursement de 7,3 millions de dollars à la population ontarienne.
- Intégration du Bureau de l'approche Lean et de l'amélioration dans la Division des politiques et de la mise en œuvre pour continuer d'incorporer les principes Lean dans le cycle des politiques et des programmes tout en dirigeant et en encourageant l'examen des initiatives gouvernementales en vue d'améliorer les processus.
- Généralisation de l'approche Lean grâce à des projets pratiques, à une connaissance et à une compréhension appliquées des principes et des pratiques Lean, à une capacité accrue au sein de la haute direction de la fonction publique de l'Ontario (FPO) – avec la formation de plus de 10 000 cadres et membres du personnel –, ainsi qu'à la désignation au sein de chaque ministère d'une championne ou d'un champion de l'approche Lean en tant que représentante ou représentant de la haute direction.

Communications, Bureau du Conseil des ministres

- Tenue d'un nombre sans précédent de campagnes de communication et de marketing urgentes et complexes pour informer le public en temps opportun, le tout conformément aux normes prévues par la loi pour les communications prioritaires.
- Coordination et soutien de l'élaboration de plans et de documents stratégiques intégrés afin de communiquer les politiques, les programmes et les initiatives du gouvernement.
- Prestation de services de rédaction, de soutien aux événements et de création dans le cadre des annonces gouvernementales, ainsi qu'aide à la modernisation et à la coordination des communications gouvernementales.
- Intégration d'information à valeur ajoutée à ses méthodes de gestion préventive des questions d'intérêt pour offrir de meilleurs conseils stratégiques.
- Offre de services centralisés de surveillance des reportages des médias.

- Élaboration et tenue à jour de produits et d'outils numériques et de marketing (y compris de sites Web) pour que le gouvernement soit en lien direct avec la population.
- Supervision, élaboration et mise en œuvre de stratégies payées inégalables de marketing multicanal et multilingue intégrant du contenu créatif et médiatique, d'une valeur de quelque 75 millions de dollars, dans le respect des priorités gouvernementales et ministérielles.
- Mise à profit de nouvelles technologies pour améliorer le rendement du capital investi dans les activités de marketing du gouvernement et renforcer les capacités organisationnelles.
- Fin de sa transformation en réaction à l'augmentation rapide des demandes de contenu numérique, créatif et de marketing imposées aux ressources des programmes en temps normal et en contexte de pandémie, permettant d'améliorer et de moderniser continuellement la prestation des services essentiels tout en répondant aux besoins dès qu'ils se font sentir, par exemple en mettant sur pied l'Équipe du projet relatif à la vaccination.
 - Établissement d'une stratégie des plateformes de gestion des données visant à automatiser et à analyser les données pour offrir des conseils éclairés au Cabinet du premier ministre et à sa clientèle, tout en collaborant avec le Groupement ITI pour les organismes centraux afin de tirer profit des plateformes numériques communes et de réduire l'empreinte et les coûts de maintenance de la TI.
 - Développement d'une capacité de marketing et de communication internes ainsi que modernisation du service d'abonnement à la Salle de presse du gouvernement de l'Ontario et du système de gestion de son contenu.
- Amorce de changements structurels révolutionnaires pour faciliter l'intégration et l'harmonisation à l'échelle de la FPO.
- Utilisation de solutions axées sur la technologie pour réduire les coûts opérationnels et accélérer la transmission de l'information.

Ministère des Affaires intergouvernementales

- Offre de conseils stratégiques, de services d'analyse et de soutien pour promouvoir les intérêts et les objectifs de l'Ontario sur la scène nationale et internationale grâce aux relations intergouvernementales et internationales.
- Contribution à la participation de l'Ontario à des réunions intergouvernementales clés, comme les réunions du Conseil de la fédération (plus de 30 appels de premiers ministres et de fonctionnaires ainsi que participation du premier ministre à la réunion estivale du Conseil, tenue à Victoria les 11 et 12 juillet) et les autres réunions des premiers ministres, de même qu'à des missions stratégiques avec les partenaires des États

américains, comme la mission commerciale du premier ministre à Washington, en mars.

- Offre de conseils stratégiques sur les relations intergouvernementales et internationales en ce qui concerne les principaux accords commerciaux et autres, notamment aide à la participation du premier ministre de l'Ontario à la rencontre des premiers ministres de l'Atlantique visant à appeler le gouvernement fédéral à agir sur le plan des soins de santé.
- Liaison interministérielle dans le cadre de l'élaboration d'importantes initiatives stratégiques gouvernementales, y compris de récentes ententes fédérales pour répondre aux priorités relatives à la COVID-19.
- Planification et tenue, pour le gouvernement, de cérémonies protocolaires, d'événements spéciaux et de visites de dignitaires étrangers, notamment de la cérémonie d'assermentation du gouvernement qui a eu lieu le 24 juin et de la transition de la Couronne. Entretien de bonnes relations avec les corps consulaires, donnant lieu à plus de 90 réunions et missions internationales à ce jour.
- Don de 0,3 million de dollars à la Fondation Canada-Ukraine dans le cadre du Programme de secours en cas de catastrophe à l'étranger pour l'offre d'aide humanitaire à l'Ukraine à la suite de son invasion par les troupes russes.

Ministère des Affaires législatives

- Participation au projet de réfection de l'édifice de l'Assemblée législative de l'Ontario sur le plan des politiques, de la coordination et de la gestion de projet, dans le respect constant des priorités du gouvernement à l'Assemblée législative.

Planification et services internes

- Offre de soutien et de services internes directement au personnel du Cabinet du premier ministre et des bureaux des ministres.
- Avec ses partenaires au sein de la FPO, offre de soutien et de solutions utiles en matière de services généraux.
- Offre de services de soutien, de consultation et de conseil liés aux locaux, aux opérations, aux finances et aux ressources humaines ainsi que de soutien en information et en technologie de l'information au personnel du Bureau du Conseil des ministres.
- Augmentation des possibilités de formation et de perfectionnement, et offre des programmes de perfectionnement de la FPO au personnel ministériel et politique.

Intervention contre la COVID-19

Voici les principales mesures prises pour lutter contre la pandémie de COVID-19 :

- Soutien à la secrétaire du Conseil des ministres et au Cabinet du premier ministre dans la direction des efforts de la Province pour lutter contre la pandémie de COVID-19.
 - Coordination de l'intervention du gouvernement contre la pandémie de COVID-19, notamment par le redéploiement interne du personnel et la création d'une structure d'intervention pangouvernementale intégrée et efficace axée sur la gestion améliorée des incidents et comportant trois grands éléments : un groupe de surveillance, un groupe central de coordination et des groupes d'intervention de la FPO.
 - Convocation de 95 réunions du Groupe central de coordination en 2021-2022, avec un total de 277 points à l'ordre du jour.
- Mise en place d'autres structures organisationnelles (équipes spécialisées) pour assurer le respect des priorités relatives à la COVID-19, dont le Bureau de l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement et le Groupe d'étude sur la distribution des vaccins contre la COVID-19, dont la responsabilité a été transférée depuis au ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs et au ministère du Solliciteur général, respectivement.
- Soutien au Comité ontarien de l'emploi et de la relance et direction de l'élaboration de cadres de reprise et d'intervention économiques.
- Vérification continue de l'efficacité du cadre d'intervention contre la pandémie et du modèle de gouvernance de la Province ainsi que de la diffusion de l'information aux décideurs en temps opportun pour optimiser la prise de décisions.
- Direction de la mise sur pied de l'Unité du bénévolat d'urgence à l'échelle provinciale, une priorité que le Cabinet du premier ministre s'était engagé à respecter dans le budget de 2020. En conséquence, le Portail ontarien des bénévoles pour l'intervention contre la COVID-19 a été lancé en décembre 2021. Depuis, la responsabilité de l'Unité a été transférée au ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme.
- Collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs à l'élaboration d'une stratégie d'investissement pour continuer de financer et d'intensifier les analyses et la recherche visant à dépister la COVID-19 dans les eaux usées.
- Collaboration directe aux processus décisionnels du gouvernement en situation d'urgence, notamment organisation de fréquentes réunions du Conseil des ministres et adoption de nouvelles approches numériques pour assurer la continuité des opérations gouvernementales.
 - Convocation de plus de 120 réunions du Conseil des ministres en 2021-2022.

- Établissement d'un programme pour la santé mentale et le mieux-être afin de favoriser la santé mentale, le bien-être et la résilience des membres du personnel.
- Tenue de séances sur la santé mentale pour le personnel ministériel.
- En étroite collaboration avec le Cabinet du premier ministre et le personnel politique, adaptation et transmission des communications de la FPO au sujet de la COVID-19 et des nouvelles sur le retour graduel au travail à la FPO pour promouvoir la sécurité et garantir la continuité des activités.
- Utilisation de nouvelles technologies et de pratiques adaptées pour uniformiser les méthodes de travail à distance, comme les approbations, de sorte que la structure décisionnelle reste sans entraves et que la sécurité des lieux de travail soit maintenue.
- Collaboration avec les administrations fédérale, provinciales et territoriales pour faire progresser les éléments essentiels de l'intervention de l'Ontario contre la COVID-19, y compris en ce qui concerne le matériel et les fournitures, les transferts fédéraux et les programmes de soutien aux particuliers et aux entreprises.
- Soutien au premier ministre par l'organisation de séances d'information quotidiennes à l'intention des médias et par l'élaboration de contenu Web et d'une stratégie de marketing multicanal payée pour diffuser l'information et les messages.
- Direction du travail de planification et de coordination des communications stratégiques à l'échelle de la FPO au sujet de la COVID-19 et de la vaccination.
- En collaboration avec les Services numériques de l'Ontario et le ministère de la Santé, lancement d'un microsite proposant du contenu et des services axés sur la COVID-19.
- Vérification visant à confirmer la prestation de services de marketing, y compris de publicité, de médias sociaux, d'analyse numérique et d'achat d'espace dans les médias, pour les programmes et initiatives du gouvernement qui ont trait à la COVID-19 et à la vaccination.
- Par l'entremise des Communications, direction de 20 phases de marketing créatif en 28 langues au sujet de la COVID-19 durant la pandémie, y compris en 2021-2022. Au total, 113,2 millions de dollars ont été dépensés à cette fin : 75 millions en 2020-2021 et 38,2 millions en 2021-2022.
- Direction des efforts de mobilisation intergouvernementale ayant mené à un investissement supplémentaire de 2 milliards de dollars en santé de la part du gouvernement fédéral en 2021-2022, dont quelque 780 millions de dollars pour l'Ontario.
- Aide au don de fournitures médicales d'urgence à l'Inde et au Népal, ainsi qu'à leur transport, durant la pandémie de COVID-19.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2021-2022*
Approbations – COVID-19	2,4
Autres – Fonctionnement	36,5
Immobilisations	0,0
Effectif** (au 31 mars 2022)	304

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2022-2023

**Ministère des Services à l'enfance et des
Services sociaux et communautaires**

ISSN 2562-587X

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	3
Principales réalisations : 2021-2022	4
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)	19
DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES.....	20
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit.....	20
Tableau des tendances historiques.....	21
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC).....	22
ORGANISATION DU MINISTÈRE	23
RAPPORT ANNUEL	25
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022	47

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

En collaboration avec ses partenaires communautaires, le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires finance, conçoit et offre des programmes et des services afin d'aider les Ontariennes et Ontariens en bâtissant des collectivités prospères et résilientes.

Le gouvernement a comme objectif de bâtir et de soutenir un système de services sociaux interconnecté et axé sur la personne qui fournit aux Ontariennes et Ontariens un soutien équitable répondant à leurs besoins pour stabiliser leur situation, les aider à renforcer leur autonomie et améliorer leur qualité de vie en général.

Pour y parvenir, nous devons mettre sur pied une organisation inclusive, antiraciste et axée sur l'avenir qui appuie et favorise les services publics essentiels sur lesquels la population compte le plus. Cela signifie également l'amélioration des résultats pour les enfants, les jeunes, les familles et les femmes.

Le ministère valorise son rôle, qui consiste à aider les gens à réaliser leur plein potentiel et à bâtir un Ontario plus fort, y compris les jeunes qui sont en conflit avec la loi ou à risque de l'être, les enfants, les jeunes et les adultes ayant des besoins particuliers, les enfants et les jeunes ayant besoin de services de protection ainsi que les femmes, les peuples autochtones et les victimes de crimes.

Nous devons également aider les Ontariennes et Ontariens ayant besoin de soutien financier ou d'une autre nature, y compris ceux qui vivent dans la pauvreté, les femmes qui sont ou ont été victimes de violence et les autres personnes vulnérables qui tirent profit de l'égalité des chances.

Le gouvernement remplit son engagement d'augmenter de 5 pour cent le taux du soutien au revenu offert dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH), à compter de septembre 2022, pour les familles et les particuliers.

Cette augmentation aidera les bénéficiaires du POSPH à couvrir la hausse des dépenses quotidiennes, comme l'épicerie, le loyer et d'autres biens essentiels. Les futurs taux du POSPH seront également ajustés en fonction de l'inflation afin de protéger les bénéficiaires du programme contre la hausse des frais de subsistance à l'avenir.

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires suit le plan d'ensemble du gouvernement visant à optimiser les ressources pour qu'il puisse continuer d'investir dans des programmes cruciaux.

Nous travaillons à l'élimination du chevauchement pour offrir à la population de l'Ontario des programmes et des services de valeur qui sont durables et qui fonctionnent. Nous continuerons de chercher des façons de moderniser les services, de réduire les formalités administratives et de simplifier le processus afin de servir les Ontariennes et les Ontariens plus efficacement.

Le ministère intègre également des programmes de services à la personne, rationalise l'administration et simplifie les exigences en matière de rapports, de manière à aider la population de l'Ontario à trouver de l'emploi et à devenir plus autonome. Nous mettons à jour et normalisons les processus en matière de paiements de transfert, harmonisons et intégrons des contrats de service, adoptons la technologie et transformons les programmes pour mieux servir les clients.

Le ministère collabore avec des partenaires provenant de nombreux secteurs pour transformer, renforcer et coordonner les services communautaires et ceux aux personnes ayant une déficience intellectuelle, les services de protection de l'enfance, les services aux personnes ayant des besoins particuliers et les services d'intervention précoce.

Lorsque nous soutenons la dignité des personnes vulnérables, c'est l'ensemble de la population de l'Ontario qui en bénéficie. L'objectif du ministère est de continuer à accorder la priorité à la population dans le cadre de toutes ses activités.

Principales réalisations : 2021-2022

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) a un certain nombre de réalisations clés en adéquation avec les objectifs gouvernementaux de protection des personnes les plus vulnérables de l'Ontario, de modernisation de la prestation des services et de mise en place d'un système durable de soutiens sociaux pour appuyer la reprise économique.

Protection de la population :

- Lancement de nouveaux services et soutiens du **Programme ontarien des services en matière d'autisme (POSA)**, notamment les services cliniques de base, les programmes de la petite enfance gérés par des fournisseurs de soins et un programme de préparation aux débuts scolaires;
- Publication du document **En quête d'appartenance**, qui énonce la vision à long terme du ministère en matière de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en Ontario;
- Adoption en juin de la **Loi de 2021 sur la stratégie de lutte contre la traite des personnes** (première loi du genre au Canada) par l'entremise de la législature et des modifications à la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*;
- Financement de 27 nouveaux projets de lutte contre la traite des personnes qui protégeront les personnes à risque contre l'exploitation;
- Établissement d'**Équipes d'intervention auprès des enfants à risque d'exploitation (Équipes INTERE)** dans la région de Durham et dans la ville de Toronto ainsi que de deux sites titulaires de permis offrant des services spécialisés de placements à l'extérieur de la famille d'enfants et de jeunes qui ont été victimes de trafic sexuel, une première en Ontario;
- Gestion de la propagation de la COVID-19 dans les lieux d'hébergement collectif grâce à des investissements et à des mesures de protection ayant pour but de réduire la transmission et prévention de l'interruption des services en dépit des nombreuses vagues;
- Publication de **Parcours vers la sécurité : Stratégie de l'Ontario en réponse au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées** en mai 2021, qui a été élaboré en partenariat avec le Conseil consultatif des femmes autochtones et qui comprend un ensemble complet d'engagements en matière de prévention de la violence au sein de 12 ministères partenaires.

Modernisation du gouvernement :

- Simplification et **modernisation de l'administration du système de justice pour les jeunes** grâce à la fermeture de 26 établissements sous-utilisés, ce qui a permis des économies annuelles de 39,9 millions de dollars;

- Mise en œuvre finale **de la gestion des documents électroniques dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) et des messages MesPrestations** pour les bénéficiaires de l'aide sociale;
- Augmentation du nombre d'utilisateurs en ligne de MesPrestations à 187 000 au 31 mars 2022 (augmentation de plus de 500 % depuis la fin février 2020);
- Mise à jour de la trousse de détermination du handicap afin d'aider les professionnels des soins de la santé à fournir des renseignements importants dont le ministère a besoin pour déterminer si une personne est admissible au POSPH et pour aider les demandeurs à expliquer l'incidence de leur handicap sur leur vie quotidienne. La trousse de détermination du handicap mise à jour a servi de base à la conception de la trousse numérique de détermination du handicap;
- Mise en œuvre de la trousse numérique de détermination du handicap (TNDH). Cette dernière offre aux fournisseurs de soins de santé et aux demandeurs une approche numérique moderne de soumission de la trousse, qui constitue une solution de rechange aux processus papier conventionnels;
- Transfert de la collecte de la dette de parrainage de l'aide sociale au ministère des Finances, résultant en un recouvrement de 27 millions de dollars en 2021-2022, une augmentation importante par rapport aux 4 millions de dollars recouverts au cours de l'exercice précédent;
- Utilisation obligatoire du site Internet du **programme AdoptOntario** pour appuyer l'augmentation des possibilités de placement d'adoption, qui devrait accroître le nombre de profils d'enfants ajoutés au site Web de 250 à 300 par année;
- Intégration de 75 des 80 programmes dans le champ d'application (94 %) de l'administration manuelle à l'administration automatisée de **Paiements de transfert Ontario** dans le cadre des efforts continus visant à simplifier l'administration du programme;
- Présentation du **nouveau système d'aide sociale** que l'Ontario envisage de mettre en œuvre pour aider plus de personnes à progresser vers l'emploi et l'indépendance en mettant l'accent sur les soutiens centrés sur la personne comme fondement de la réussite professionnelle à long terme;
- Lancement de l'**option de demande en ligne pour les familles qui veulent s'inscrire** au Programme de services particuliers à domicile et au Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave. Cela se traduit par un processus de demande plus pratique pour un maximum de 11 000 familles par année, qui présenteraient autrement des demandes papier au ministère.

Réforme de l'aide sociale

La vision du ministère en matière de réforme de l'aide sociale se concentre sur la création d'un système de services sociaux efficaces, efficaces et rationalisés qui sont axés sur les personnes, auxquelles il fournit une gamme de services et de soutiens répondant à leurs besoins uniques et éliminant les obstacles à la réussite afin qu'elles puissent progresser vers l'emploi et l'indépendance, dans la mesure du possible, ainsi que sur la relance économique après la crise de la COVID-19.

Ce plan s'articule autour d'un nouveau modèle d'aide sociale qui définit les rôles provinciaux et municipaux non pas en fonction du programme Ontario au travail et du POSPH, comme par le passé, mais en fonction des entités qui seront le plus à même de fournir les meilleurs résultats de service.

La province a l'intention de se consacrer à la supervision de l'aide financière et de s'efforcer de rendre l'accès au système plus facile et plus rapide tout en veillant à l'intégrité du programme.

Dans le même temps, les partenaires municipaux mettront à profit leur expertise dans la gestion des dossiers axée sur la personne et leur connaissance des soutiens communautaires locaux pour réaliser les activités qui aident les gens à devenir plus indépendants et à progresser sur le chemin de l'emploi.

Conscient des besoins et des priorités uniques des Premières Nations, le gouvernement provincial collabore avec les partenaires autochtones sur le projet de renouvellement de l'aide sociale offerte à leurs communautés.

En 2021-2022, le ministère a réalisé ce qui suit :

- Élargissement du prototype de Service centralisé d'accueil à 15 municipalités supplémentaires, dont Toronto, et soutien des demandes du programme Ontario au travail dans 35 municipalités et 104 bureaux locaux du programme, avec plus de 100 000 demandes reçues et traitées à ce jour. Le Service centralisé d'accueil pour le programme Ontario au travail utilise une automatisation qui permet de gagner du temps ainsi que des approches fondées sur les risques pour déterminer l'admissibilité.

- Conception conjointe d'un nouveau modèle de système de prestation de services d'aide sociale avec les partenaires municipaux pour soutenir la réforme des programmes.
- Obtention de la sanction royale pour les modifications à la *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail*, qui soutient l'accent mis sur les soutiens centrés sur la personne.
- Établissement d'un partenariat avec ServiceOntario pour améliorer l'expérience de service des demandeurs. ServiceOntario trie les appels entrants des demandeurs, ce qui permet aux appels liés au Service centralisé d'accueil de joindre rapidement le membre du personnel approprié.
- L'administration des prestations a été centralisée pour 17 bureaux locaux du POSPH, et plus de 78 millions de dollars de prestations ont été versés à ce jour par l'intermédiaire du modèle centralisé.
- Depuis la mise en œuvre des sites prototypes de renouvellement des services d'emploi (RSE) en janvier 2021, le MDESC continue de travailler en étroite collaboration avec le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences (MTFDC) et les bureaux d'aide sociale au sein des trois collectivités desservies. Ensemble, nous avons mis en œuvre des améliorations aux prototypes qui aident les bénéficiaires de l'aide sociale à accéder aux services d'emploi.

Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle

Le gouvernement s'engage à protéger les besoins des adultes les plus vulnérables de l'Ontario et à offrir un système viable qui répond à leurs besoins.

En 2021-2022, l'Ontario a investi environ 2,9 milliards de dollars en services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Environ 2 milliards de dollars ont été consacrés à la prestation de services et de soutien résidentiels.

Le MDESC continue également d'appuyer l'investissement dans les mesures de soutien liées à la COVID-19 dans les milieux collectifs, notamment les ressources de prévention et de contrôle des infections (PCI), le Fonds de secours pour les services résidentiels en raison de la COVID-19 et l'équipement de protection individuelle.

Le ministère a inspecté plus de 1 100 habitations collectives offrant des services aux adultes ayant une déficience intellectuelle, notamment au moyen de l'application par les organismes de services des directives de la santé publique et du ministère visant à atténuer

le risque d'éclosion de la COVID-19 en veillant à la mise en place de mesures de prévention et de préparation.

Le ministère a collaboré avec le Bureau du médecin hygiéniste en chef pour éclairer et distribuer les lettres d'instructions qui exigent des employeurs dans certaines habitations collectives et certains milieux communautaires à risque élevé qu'ils élaborent, mettent en œuvre et rendent compte des politiques de vaccination obligatoires pour le personnel, les entrepreneurs, les élèves et les bénévoles.

Le MDESC a collaboré avec le ministère de la Santé et les bureaux de santé publique pour appuyer la vaccination des clients, y compris les clients à risque élevé qui vivent dans des habitations collectives offrant des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, par le biais d'efforts de vaccination ciblés et accessibles. En octobre 2021, 97 % des clients avaient reçu une deuxième dose de vaccin. De plus, le MDESC, le ministère de la Santé (MSAN) et le médecin hygiéniste en chef (MHC) accordent la priorité à la mise en œuvre de doses de rappel de vaccin pour les habitations collectives offrant des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et des services d'intervention.

En mai 2021, le MDESC a publié un plan à long terme de réforme des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle (*En quête d'appartenance : Choix et inclusion*) pour continuer à améliorer les services et le soutien offerts à ces personnes. Depuis, le MDESC a progressé quant aux mesures immédiates d'amélioration des services et des soutiens actuels ainsi qu'aux étapes fondamentales de la conception des engagements de la réforme.

Le ministère s'engage à travailler en partenariat avec les personnes ayant une déficience intellectuelle, les familles, les fournisseurs de services et d'autres partenaires dans la conception des engagements dans le plan de réforme. La réforme se déroulera sur huit à dix ans. Le ministère adopte une approche progressive visant à soutenir les gens et les fournisseurs de services durant les changements.

Dans le cadre du budget de 2021-2022, 13 millions de dollars sont investis sur une période de trois ans pour aider davantage de personnes ayant une déficience intellectuelle à accéder aux logements dans la collectivité et élargir la portée du Programme de protection des adultes afin de les aider à vivre de façon autonome.

La COVID-19 a exacerbé les défis actuels en matière de recrutement et de maintien en poste, tout en augmentant considérablement la demande en matière de travailleurs des

services aux personnes ayant une déficience intellectuelle en raison d'un besoin accru dans ce secteur et en matière d'aide offerte au personnel existant qui travaille souvent jusqu'à l'épuisement à cause de la pandémie. De plus, les initiatives importantes et nécessaires en matière de santé et de ressources humaines dans les secteurs de la santé, des maisons de retraite et des soins de longue durée risquent de déstabiliser davantage le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle sans investissements parallèles en matière de recrutement et de maintien en poste dans ce secteur.

Au cours de la dernière année, le ministère s'est associé au secteur pour concevoir et mettre en œuvre une approche visant ce qui suit :

1. Une actualisation des **compétences de base** qui tient compte des attentes de la prochaine génération (p. ex., soutien personnel et praticiens qualifiés dans d'autres secteurs clés);
2. Une **formation des cadres intermédiaires** visant à accroître le maintien en poste du personnel de gestion et du personnel de soutien direct qualifié ainsi qu'à améliorer les capacités de leadership pour faire progresser de nouveaux modèles de main-d'œuvre et permettre une combinaison de modèles de service différents;
3. Une **campagne provinciale de marketing et de recrutement** pour assurer un approvisionnement stable et suffisant de travailleurs diversifiés qui permettent aux gens de choisir des soutiens qui répondent à leurs propres besoins.

Grâce à la création conjointe d'un comité directeur des initiatives relatives aux ressources humaines pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle (CDIRHSPDI), le ministère a rassemblé un groupe diversifié d'intervenants et de partenaires du secteur qui ont une expertise en la matière : chefs de file dans la gestion des ressources humaines; planification et solutions en matière de main-d'œuvre; travailleurs de première ligne; connaissances et expérience dans le financement direct; conception, prestation et administration de programmes sectoriels; recherche et éducation; expérience vécue en matière d'embauche, de soins et de soutien d'une personne; et engagement envers la diversité, l'équité et l'inclusion.

Ce partenariat se poursuivra en 2022-2023 pour améliorer la capacité de main-d'œuvre et aider les travailleurs du secteur à se bâtir une carrière proposant une rémunération plus uniforme et des occasions de formation et de développement des compétences

ainsi qu'à être reconnus comme des professionnels qualifiés qui offrent des services essentiels à la population de l'Ontario.

Soutiens aux collectivités autochtones et à la prévention

Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones

Le gouvernement continue de collaborer avec les collectivités et les organismes autochtones afin de bâtir des collectivités prospères et en santé. Cette collaboration comprend la réduction de la violence familiale et la violence contre les femmes et les enfants autochtones, et le soutien du ressourcement, de la santé et du mieux-être des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis ainsi que de leurs communautés en Ontario par l'intermédiaire de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones établie depuis longtemps. En 2021-2022, l'Ontario a investi plus de 85 millions de dollars dans un continuum de programmes de santé, de ressourcement et de mieux-être conçus et offerts par et pour les Autochtones des Premières Nations et dans les collectivités urbaines et rurales.

Dans le cadre de ***Parcours vers la sécurité : Stratégie de l'Ontario en réponse au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées***, le MDESC a investi 2 millions de dollars dans la stabilisation du financement d'Aboriginal Shelters of Ontario afin de renforcer la capacité du système de maisons d'hébergement pour femmes autochtones et de soutenir les loges de guérison nouvelles et rénovés dans le cadre de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones (SRMA).

Depuis 2018-2019, selon le document ***Vers le mieux-être*** de l'Ontario, le MDESC et le ministère de la Santé soutiennent les **centres de santé mentale, de lutte contre les dépendances et de bien-être des Autochtones** ainsi que d'autres initiatives de santé mentale mises en œuvre dans le cadre de la SRMA. Le MDESC continue également de soutenir les réponses communautaires au besoin urgent de soins de santé mentale et aux crises sociales dans les communautés des Premières Nations du Nord et des régions éloignées.

En octobre 2021, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un investissement ponctuel supplémentaire de plus de 20 millions de dollars dans des services de santé mentale, de lutte contre les dépendances et d'intervention post-traumatique axés sur les Autochtones pour répondre aux besoins de la collectivité.

Dix millions de dollars de ce financement du MDESC ont été consacrés pour continuer à soutenir les programmes communautaires du ministère dirigés par des Autochtones, comme le Programme pour le bien-être des familles et la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones, qui ont été élaborés conjointement avec des partenaires autochtones pour réduire la violence contre les femmes autochtones, améliorer la guérison, la santé et le bien-être ainsi que réduire la surreprésentation des enfants et des jeunes dans les systèmes de bien-être de l'enfance et de justice pour la jeunesse.

Services et soutiens aux enfants et aux jeunes ayant des besoins particuliers, y compris le Programme ontarien des services en matière d'autisme

En 2021-2022, un montant supplémentaire de 60 millions de dollars a été investi afin d'accroître l'accès aux services de réadaptation (ergothérapie, physiothérapie et orthophonie) pour les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers. Le financement permet aux prestataires de fournir chaque année des services à 10 000 enfants d'âge préscolaire de plus présentant des besoins en matière de rééducation de la parole et du langage, et à 47 000 enfants et jeunes supplémentaires présentant des besoins en matière de réadaptation.

En 2021-2022, le ministère a travaillé avec les centres de traitement pour enfants et d'autres partenaires pour planifier et commencer la mise en œuvre des carrefours BonDépart. Les centres de traitement pour enfants de la province et Surrey Place à Toronto ont commencé à mettre en œuvre les carrefours BonDépart en avril 2022. Les carrefours permettront de mieux relier les parents et les responsables aux services de développement de l'enfant de leur collectivité le plus tôt possible.

Pour répondre aux besoins individuels des enfants et des jeunes atteints de troubles du spectre de l'autisme et de leur famille, le Programme ontarien des services en matière d'autisme (POSA) offrira un éventail de services et de soutiens, notamment les services cliniques de base, les services familiaux de base, les programmes de la petite enfance gérés par des fournisseurs de soins, un programme de préparation aux débuts scolaires, les services d'intervention d'urgence et la coordination des soins. En 2021-2022, le ministère a réalisé des progrès importants dans le lancement de nouveaux volets de services.

Dans le cadre de la mise en œuvre du POSA, en décembre 2021, le ministère a annoncé la création de l'Organisme indépendant de réception des demandes. Appelé AccèsPOSA, cet organisme est dirigé par Accerta Services Inc. et administré en partenariat avec l'Université McMaster, Autisme Ontario et HealthCare 365. Les partenaires d'AccèsPOSA mettent en

commun une expérience significative dans l'administration de programmes publics, le soutien aux enfants et aux jeunes autistes et à leurs soignants, la coordination des soins, l'orientation dans les services, la recherche et l'éducation dans le domaine des soins de santé. AccèsPOSA fournira un point d'accès unique au POSA. Son objectif est de favoriser une expérience de prestation de services intégrée et uniforme pour toutes les familles. L'organisme jouera un rôle clé dans la supervision du processus de réception des demandes et des inscriptions du POSA, l'orientation dans les services et le soutien aux familles, en plus de fournir à un plus grand nombre de familles des fonds pour acheter les services cliniques de base pour leurs enfants et leurs jeunes.

En 2021-2022, le ministère a continué d'investir dans des services et du soutien supplémentaires pour les familles, notamment des services de diagnostic, des projets de renforcement de la capacité de la main-d'œuvre visant à accroître l'accès aux services cliniques de base, particulièrement dans les collectivités du Nord, et un financement d'Autisme Ontario pour héberger le répertoire des fournisseurs de services du POSA.

Les services et le soutien liés à l'autisme, y compris les services en matière de comportement fondés sur des données probantes, les services de relève et les camps saisonniers, ont continué d'être offerts aux enfants et aux jeunes atteints de troubles du spectre de l'autisme ainsi qu'à leurs familles. Les enfants ayant des plans comportementaux existants auront la possibilité d'accéder aux services cliniques de base dans l'ordre dans lequel ils se sont inscrits au POSA ou d'élargir leurs plans au niveau d'intensité actuel (ou à un degré moindre, selon les besoins cliniques) jusqu'au printemps 2023, lorsqu'ils entameront la transition vers les services cliniques de base.

Bien que des travaux aient été entrepris pour mettre en œuvre le POSA selon les besoins, le ministère a continué de fournir un financement ponctuel provisoire à toutes les familles admissibles, y compris celles qui ont soumis leur formulaire d'inscription et les documents justificatifs au plus tard le 31 mars 2021. Les familles qui ont reçu un premier paiement du financement ponctuel provisoire pourraient être admissibles, à compter du 1^{er} avril, à un deuxième paiement de 20 000 \$ ou 5 000 \$, selon l'âge de leur enfant, afin d'acheter les services et les soutiens admissibles qui, selon elles, conviennent le mieux à leur enfant.

Bien-être de l'enfance

En juillet 2020, le ministère a annoncé la mise en œuvre de la Stratégie de reconception des services de bien-être de l'enfance, dont la vision se traduit par un Ontario où chaque enfant et chaque jeune ont les mesures de soutien dont ils ont besoin pour réussir et s'épanouir. Étant donné la surreprésentation des enfants et des jeunes autochtones dans le

système de bien-être de l'enfance, une approche autochtone distincte est adoptée dans toutes les parties de la Stratégie de reconception des services de bien-être de l'enfance.

Au cours de la dernière année de reconception, le ministère a continué de faire des progrès à l'égard de trois objectifs à long terme :

- Renforcer les familles et les collectivités en partenariat avec des fournisseurs intersectoriels grâce à une prévention communautaire améliorée et à une intervention précoce;
- Prendre des mesures contre le racisme systémique ainsi que les disproportions, les résultats et les disparités pour les Autochtones, les personnes noires, les membres de la communauté LGBTQIA2S+ et les autres populations qui méritent l'équité en matière de bien-être de l'enfance;
- Continuer à améliorer l'expérience et les résultats des services aux enfants et aux jeunes qui ont besoin de services de protection, notamment par un nombre accru de placements familiaux.

La transformation des services à l'enfance et à la famille est une entreprise importante qui prendra du temps. En collaboration avec les partenaires autochtones, les enfants, les jeunes et les familles (ainsi que les communautés diversifiées), les fournisseurs de services communautaires, le secteur du bien-être de l'enfance et d'autres partenaires des services sociaux et de santé, le gouvernement emprunte une approche progressive et mesurée pour mettre en œuvre des services et systèmes remaniés qui sont efficaces, durables et responsables.

Prévention de la violence contre les femmes

Le gouvernement s'est engagé à prévenir et à traiter la violence contre les femmes sous toutes ses formes. En 2021-2022, le ministère a investi environ 190 millions de dollars dans les organismes communautaires de l'ensemble de la province pour offrir des services et des soutiens aux femmes et à leurs personnes à charge qui ont subi de la violence ou qui sont à risque d'en subir, y compris la violence familiale fondée sur le sexe. Cela comprend 3,6 millions de dollars qui ont été versés directement aux organismes ruraux et éloignés pour fournir des services essentiels aux femmes au sein de leurs collectivités. Le gouvernement a également investi 11 millions de dollars supplémentaires dans des initiatives de prévention de la violence.

En 2021-2022, le gouvernement a annualisé un financement de 11,5 millions de dollars dans le renforcement du soutien visant à enrayer la violence sexiste pour que les

organismes puissent soutenir leurs programmes actuels, gérer les pressions exercées sur les services essentiels et appuyer des solutions novatrices en matière de services (l'initiative a été financée avant le budget de 2021-2022).

Afin que les personnes victimes de violence familiale n'aient pas à rester avec leur agresseur, le gouvernement a collaboré avec des partenaires et des dirigeants du secteur pour garder les maisons d'hébergement ouvertes durant la pandémie. Cela comprenait un financement dans le cadre du Fonds de secours pour les services résidentiels en raison de la COVID-19 octroyés aux maisons d'hébergement pour femmes et à d'autres milieux résidentiels pour assurer leur sécurité.

Dans le cadre du budget de 2021, 18,5 millions de dollars ont été investis sur trois ans à compter de 2021-2022 dans le Programme d'appui transitoire et de soutien au logement afin d'aider les victimes de violence familiale et les survivants de la traite des personnes à trouver et à conserver un logement abordable ainsi qu'à les aider à devenir indépendants.

Lutte contre la traite des personnes

La Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes adopte une démarche complète de lutte contre la traite des personnes et l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes. Elle tire parti de programmes et de partenariats interreliés pour maximiser les résultats des investissements et intervient de façon coordonnée et cohérente pour lutter contre la traite des personnes en Ontario.

Jusqu'à 307 millions de dollars seront investis entre 2020 et 2025 pour sensibiliser les gens à la question, protéger les victimes, effectuer des interventions précoces, soutenir les survivants et tenir les contrevenants responsables. Il s'agit du plus important investissement dans les initiatives de lutte contre la traite des personnes de l'histoire du Canada parmi tous les paliers de gouvernement.

Au total, 46 des 307 millions de dollars ont été remis directement à des organismes communautaires qui soutiennent les victimes et les survivants par l'entremise du Fonds de soutien communautaire à la lutte contre la traite des personnes et du Fonds pour les initiatives autochtones. Ces organismes offriront un soutien qui tient compte des traumatismes, fourniront des soins adaptés sur le plan culturel et aideront les personnes à refaire leur vie. Ces programmes seront axés sur les enfants et les jeunes, qui sont souvent victimes de traite lorsque les criminels exploitent leurs vulnérabilités. De plus, plusieurs programmes sont conçus, offerts et dirigés par des Autochtones et dirigés par des

personnes survivantes ou comptent des personnes survivantes au sein de l'organisme de manière à les aider à orienter et à exécuter leur travail.

Dans le cadre de la Stratégie de lutte contre la traite des personnes, un soutien supplémentaire a été annoncé dans le budget de 2021, ce qui aidera les survivants de la traite des personnes à trouver et à conserver un logement abordable. Cela s'ajoute à la législation adoptée en juin 2021 pour renforcer une réponse provinciale intersectorielle et à long terme contre la traite des personnes, protéger davantage les victimes, mieux soutenir les personnes survivantes et tenir les contrevenants responsables. Cette démarche pangouvernementale témoigne de l'ampleur de la situation et de la nécessité de collaborer entre les secteurs et tous les paliers de gouvernement pour mettre fin à ce crime horrible dans notre province et notre pays.

Services aux victimes

La province est déterminée à défendre les droits des victimes d'actes criminels et à assurer la sécurité des collectivités dans toutes les régions de la province, y compris dans les collectivités nordiques et rurales. Dans le cadre de l'engagement de l'Ontario à renforcer l'accès des Ontariennes et des Ontariens à des services aux victimes réactifs et résilients, quel que soit l'endroit où ils vivent, 2,1 millions de dollars sur trois ans ont été investis pour renforcer les services de première ligne dans les régions mal desservies de la province.

Le nouveau financement, annoncé dans le budget du printemps de 2021, comble les lacunes en matière de soutien aux victimes dans les régions mal desservies en mettant sur pied de nouveaux services de lutte contre la violence sexuelle dans les comtés de Dufferin et de Leeds-Grenville pour soutenir les personnes survivantes au moyen de conseils, de soutien par les pairs, de défense des droits et de soutien téléphonique en situation de crise 24 heures sur 24. Ce financement élargit également aux victimes et à leurs familles l'aide offerte en tout temps aux victimes en cas de crise dans le district de Nipissing. En 2019, la province a entrepris un examen approfondi des services offerts aux victimes dans l'ensemble de l'Ontario et a demandé aux intervenants d'explorer les possibilités d'un système de services aux victimes plus intégré, efficace et axé sur le client.

Dans le cadre de l'examen, neuf programmes de services aux victimes, notamment la Stratégie de lutte contre la traite des personnes, les services de prévention de la violence faite aux femmes et les programmes liés à la prévention de la violence, ont été transférés au ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, car ils s'harmonisent mieux avec le mandat du ministère et s'inscrivent dans le système actuel des services communautaires. En 2021-2022, le gouvernement a investi 57,8 millions de dollars

dans neuf programmes de services aux victimes transférés. Le transfert permettra de jeter les bases d'une approche mieux coordonnée à la prestation des services aux victimes.

Bureau des obligations familiales

Le Bureau des obligations familiales (BOF) transforme sa façon de travailler afin d'accroître l'efficacité et de régler les problèmes de services aux clients, de sorte que plus de fonds puissent être octroyés aux familles et aux enfants, leur permettant ainsi de planifier leur avenir. Cette transformation a été réalisée en investissant dans des améliorations aux services et aux technologies, notamment : de nouvelles voies de service pour les clients, des processus de gestion des cas accessibles, efficaces et proactifs et des améliorations apportées au système de TI de gestion des cas du BOF.

Modernisation des services de justice pour la jeunesse

Le plan de modernisation du système de justice pour la jeunesse est axé sur la création d'un système de services de justice pour la jeunesse complet et viable afin de répondre aux besoins des jeunes placés sous garde/mis en détention et des jeunes en probation. Ce plan est aussi axé sur la réadaptation et son rôle important pour soutenir les jeunes et favoriser la participation active, ainsi que sur les contributions positives dans les collectivités.

Le 1^{er} mars 2021, le ministère a entrepris un important exercice de modernisation de la capacité de garde et de détention après plusieurs mois de planification et de consultations internes. Après un examen minutieux, on a pris la décision de procéder à des fermetures et de réduire le nombre de lits sous-utilisés dans les établissements de garde et de détention en milieu ouvert et fermé du système de justice pour la jeunesse. Au total, 26 établissements et programmes ont été fermés dans toute la province, soit un (1) établissement administré par le ministère et 25 établissements administrés directement par des bénéficiaires de paiements de transfert, ce qui a entraîné des économies annualisées de plus de 39,9 millions de dollars.

La mise en œuvre du plan de modernisation s'est avérée un succès opérationnel; le personnel régional et les membres de la direction ont géré au cas par cas tous les problèmes survenus pendant la période de transition. La Division de la justice pour la jeunesse prévoit d'effectuer un examen détaillé des résultats et des leçons apprises.

Transformation des paiements de transfert au titre des services à la personne et des services sociaux

Le ministère dirige des efforts à l'échelle du gouvernement afin de mettre en place un système plus efficace de services à la personne et de services sociaux en réduisant la complexité du financement des organismes qui fournissent ces services à la population. Nous nous engageons à transformer les systèmes de sorte que les fournisseurs de services passent moins de temps à traiter et à gérer les paiements de transfert, et plus de temps à travailler avec les clients et à assurer la prestation des programmes. Le MDESC est un des premiers à utiliser les nouvelles méthodes de gestion des paiements de transfert, ce qui permettra d'appuyer la gestion des changements à l'échelle de la fonction publique de l'Ontario en obtenant la participation de l'ensemble des ministères et des secteurs et en coordonnant les efforts au sein de ceux-ci.

Stratégie de réduction de la pauvreté

Le ministère est responsable de la Stratégie de réduction de la pauvreté. Il dirige l'élaboration d'une stratégie pangouvernementale mise à jour tous les cinq ans et assure la réussite des mesures stratégiques en établissant une cible et en évaluant les indicateurs de réduction de la pauvreté.

En décembre 2020, la province a publié le document *Établir une base solide pour la réussite : Réduire la pauvreté en Ontario (2020-2025)*. Le gouvernement fournit des services et du soutien afin de répondre à l'objectif de la stratégie consistant à augmenter chaque année le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale qui trouvent un emploi.

La stratégie comprend également des indicateurs qui mesurent les résultats en matière de pauvreté, d'éducation et d'emploi. Pour suivre les progrès accomplis, le ministère publie un rapport annuel sur les activités du gouvernement en vue de soutenir la stratégie et des mises à jour relatives à l'objectif et aux indicateurs définis dans la stratégie.

Collaboration interministérielle sur les priorités de la politique sociale

En co-partenariat avec le ministère de la Santé, le ministère dirige les efforts de collaboration à l'échelle des ministères afin d'élaborer des solutions efficaces en réponse aux enjeux complexes liés à la politique et à la prestation des services. Nous continuerons de déterminer et de diriger activement la mise en place d'une politique sociale intégrée axée sur l'avenir et les résultats pour améliorer la vie des Ontariennes et des Ontariens. Le MDESC continuera d'établir des partenariats dans le cadre d'initiatives en matière de politique sociale pour assurer une collaboration ministérielle horizontale et une harmonisation stratégique dans l'ensemble des différentes initiatives de transformation.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)

Approbations – COVID-19	22,0
Autres – Fonctionnement	18 202,5
Autres – Immobilisations	123,9
TOTAL	18 348,5

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Description	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022		Prévisions 2021-2022* \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$
		\$	%			
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	101 819 700	4 494 400	4,6	97 325 300	123 605 300	99 537 176
Services aux enfants et aux adultes	18 258 201 900	359 792 400	2,0	17 898 409 500	17 227 456 400	17 275 919 371
Stratégie de réduction de la pauvreté	-	-	-	-	-	1 448 525
Total à voter – Charges de fonctionnement	18 360 021 600	364 286 800	2,0	17 995 734 800	17 351 061 700	17 376 905 072
Crédits législatifs	70 232 865	6 589 800	10,4	63 643 065	75 443 065	228 765 315
Total du ministère – Charges de fonctionnement	18 430 254 465	370 876 600	2,1	18 059 377 865	17 426 504 765	17 605 670 387
Redressement de consolidation	(205 712 500)	(12 144 000)	6,3	(193 568 500)	(207 516 900)	(202 965 569)
Total du ministère – Charges de fonctionnement, y compris redressement de consolidation	18 224 541 965	358 732 600	2,0	17 865 809 365	17 218 987 865	17 402 704 818
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	-	(1 000)	(100,0)	1 000	1 000	-
Services aux enfants et aux adultes	78 836 500	12 130 500	18,2	66 706 000	83 706 000	72 107 000
Stratégie de réduction de la pauvreté	-	(1 000)	(100,0)	1 000	1 000	-
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires – Programme d'immobilisations	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	78 837 500	12 128 500	18,2	66 709 000	83 709 000	72 107 000
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	78 837 500	12 128 500	18,2	66 709 000	83 709 000	72 107 000
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires – Programme d'immobilisations	72 610 600	38 083 600	110,3	34 527 000	36 627 000	23 254 921
Total à voter – Charges d'immobilisations	72 610 600	38 083 600	110,3	34 527 000	36 627 000	23 254 921
Crédits législatifs	59 080 300	19 752 800	50,2	39 327 500	39 327 500	40 295 989
Total du ministère – Charges d'immobilisations	131 690 900	57 836 400	78,3	73 854 500	75 954 500	63 550 910
Redressement de consolidation	(7 779 900)	(3 886 700)	99,8	(3 893 200)	(5 851 300)	(526 122)
Total du ministère – Charges d'immobilisations, y compris redressement de consolidation	123 911 000	53 949 700	77,1	69 961 300	70 103 200	63 024 788
BIENS IMMOBILISÉS						
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires – Programme d'immobilisations	20 171 300	1 916 900	10,5	18 254 400	17 529 600	17 114 041
Total à voter – Biens immobilisés	20 171 300	1 916 900	10,5	18 254 400	17 529 600	17 114 041
Total du ministère – Biens immobilisés	20 171 300	1 916 900	10,5	18 254 400	17 529 600	17 114 041
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation (actif non compris)	18 348 452 965	412 682 300	2,3	17 935 770 665	17 289 091 065	17 465 729 606

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2018-2019* \$	Chiffres réels 2019-2020* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$	Prévisions 2021-2022* \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	16 800 177 341	17 066 277 895	17 465 729 606	17 935 770 665
		2 %	2 %	3 %

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Afin d'obtenir plus d'information financière, consultez les sites suivants :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

<https://budget.ontario.ca/fr/2022/index.html>

Coordonnées : <https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-services-lenfance-et-des-services-sociaux-et-communautaires>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Organismes, conseils et commissions (OCC)	Prévisions 2022-2023 \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022 \$	Chiffres réels 2020-2021 \$
Commission d'aide aux anciens combattants	1 548 800	576 670	63 300

Le mandat de la Commission d'aide aux anciens combattants (la Commission) a été élargi en janvier 2021 pour accorder un soutien financier à tous les anciens combattants admissibles dans la province en vertu de la *Loi de 2020 sur la Commission d'aide aux anciens combattants*. La Commission offre aux demandeurs admissibles jusqu'à 2 000 \$ par ménage sur une période de 12 mois pour les dépenses admissibles. Ce financement vient compléter le soutien offert par la Légion royale canadienne et Anciens Combattants Canada.

Le MDESC fournit à la Commission un financement annuel afin de verser une aide financière aux demandeurs approuvés et soutenir le programme.

Le conseil d'administration de la Commission se compose d'au moins trois et d'au plus 11 particuliers nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. La majorité des membres du conseil d'administration sont des anciens combattants ou des particuliers qui sont soit le parent, le conjoint, l'enfant, le frère ou la sœur d'un ancien combattant.

La relation entre la Commission et le ministère est régie par un protocole d'entente signé par la Commission et le ministre. Le président de la Commission relève directement du ministre.

En 2021-2022, dans le cadre des engagements du gouvernement visant à soutenir les anciens combattants vulnérables de l'Ontario, le MDESC a fourni un financement totalisant 529 339 \$ provenant de l'allocation de la Commission à la True Patriot Love Foundation pour appuyer un éventail d'initiatives ontariennes pour les anciens combattants et leurs familles, en mettant l'accent sur la santé mentale.

Le financement pour l'exercice 2022-2023 comprend les aides de la Commission versées aux demandeurs admissibles et un financement de 806 337 \$ à la True Patriot Love Foundation pour appuyer plusieurs initiatives axées sur la santé mentale.

ORGANISATION DU MINISTÈRE

Sous-ministre – Denise Cole

- **Directrice des politiques et des opérations** – Seema Chhabra
- **Directrice, Direction des services juridiques** – Elaine Atkinson
- **Directrice, Communications** – Valerie Hopper
- **Directeur, Bureau de la prestation des services** – Chris Ling
- **Attachée de direction de la sous-ministre Cole** – Sarah McNally
- **SMA, Division des programmes d'aide sociale** – Cordelia Clarke Julien
 - **Directrice, Politiques relatives aux programmes d'aide sociale** – Laura Belfie
 - **Directeur, Performance et responsabilisation des services d'aide sociale** – Jeff Bowen
 - **Directeur, Services centralisés en matière d'aide sociale** – Andres Laxamana
 - **Directrice, Prestation des services d'aide sociale** – Patti Redmond
 - **Directeur, Direction de l'innovation opérationnelle et de la mise en œuvre** – Sunny Sharma
 - **Directrice, Stratégies et renouvellement en matière d'aide sociale** – Lindsay Jones
- **SMA, Justice pour la jeunesse** – David Mitchell
 - **Directrice, Innovation stratégique et modernisation** – Bre Betts
 - **Directrice, Assurance de la qualité et surveillance** – Mateen Khan
 - **Directrice, Programmes, interventions et évaluation** – Bridget Sinclair
 - **Directrice, Prestation des services** – Teresa Sauvé
- **SMA, Bien-être et protection de l'enfance** – David Remington
 - **Directeur, Opérations relatives aux services de bien-être de l'enfance** – Michael Richardson
 - **Directrice, Secrétariat au bien-être de l'enfance** – Sandra Bickford
 - **Directrice, Enfants et jeunes à risque** – Saba Ferdinands
 - **Directeur, Direction du bien-être des enfants** – Chester Langille
- **SMA, Enfants ayant des besoins particuliers** – Jennifer Morris
 - **Directrice, Direction des services en autisme** – Sarah Hardy
 - **Directrice, Établissements pour les enfants** – Shannon Bain
 - **Directrice, Direction de l'intégration et de l'efficacité des programmes** – Stacey Weber
 - **Directeur, Direction du développement des enfants et des services spécialisés** – Ziyaad Vahed
- **SMA, Services communautaires** – Rupert Gordon
 - **Directrice, Direction du soutien communautaire et du soutien aux Autochtones** – Harriet Grant
 - **Directrice, Direction des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et des services de soutien** – Jody Hendry
 - **Directrice, Direction des politiques pour les services communautaires et les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle** – Laura Summers
 - **Directrice, Direction de la mise en œuvre et des rapports** – Christine Kuepfer
 - **Directeurs régionaux de la prestation des services** – Karen Singh (région du Centre), Jeff Gill (région de l'Est), Linda Chihab (région de l'Ouest), Sherri Rennie (région de Toronto), Sandra Russell (région du Nord)
- **SMA, Veille stratégique et fonctionnement organisationnel** – Aki Tefera
 - **Directeur, Stratégies et plateforme des solutions relatives aux données** – Mandeep Flora
 - **Directrice, Analytique et mesure de la performance** – Cindy Perry

- **Directrice, Exploration analytique intégrée** – Heidi Gordon
- **SMA, Politiques stratégiques** – Karen Glass
 - **Directeur, Planification et politiques stratégiques** – Mike Bannon
 - **Directrice, Direction du renouvellement et de la modernisation** – Sheila de Cuyper
 - **Directeur, Bureau du Projet de modernisation du système des paiements de transfert pour les services à la personne et les services sociaux** – Chris Ling
- **Directeur de l'information, Groupement ITI pour les services sociaux et les services à l'enfance et à la jeunesse** – Alex Coleman
 - **Directeur, Solutions ITI pour les services sociaux et communautaires** – Aleem Syed
 - **Directeur, Solutions ITI pour les services à l'enfance et à la jeunesse** – Joachim Kabiawu
 - **Directeur, Direction des solutions ITI pour les services communs et communautaires** – Jairo Munoz
 - **Directrice, Bureau de gestion du Groupement** – Kelly Garant
 - **Directeur, Services opérationnels ITI** – Joven Obias
 - **Directeur, Bureau de l'architecture organisationnelle** – Alvin lourdes
- **SMA et DGA, Services ministériels et planification des activités** – Drew Vanderduim
 - **Directeur, Planification des activités** – Teuta Dodbiba
 - **Directrice, Contrôle et rapports financiers** – Rosie Teng
 - **Directrice, Financement opérationnel** – Angela Allan
 - **Directrice, Unité des activités stratégiques** – Patricia Kwasnik
 - **Directeur, Services de vérification pour les services à la collectivité** – Gordon Nowlan
 - **Directeur, Planification et prestation des services en matière d'immobilisations** – Tony Lazzaro
 - **Directrice, Services ministériels** – Christie Hayhow
- **SMA, Bureau des obligations familiales** – Trevor Sparrow
 - **Directrice, Direction de la liaison avec les clients** – Bani Bawa
 - **Directeur, Direction du triage et du règlement des cas** – Eric Dorman
 - **Directeur, Efficacité stratégique et opérationnelle** – George Karlos
 - **Directrice, Direction des opérations clients** – Erin O'Connor
 - **Directeur, Services juridiques au BOF** – Hari Viswanathan

Sous-ministre des Perspectives sociales et économiques pour les femmes – Marie-Lison Fougère

- **Conseillère de direction de la sous-ministre des Perspectives sociales et économiques pour les femmes** – Laura Jamer
- **SMA, Office des perspectives sociales et économiques pour les femmes** – Barbara Simmons
 - **Directrice, politiques stratégiques et analyse** – Charene Gillies
 - **Directrice, programmes et intégration** – Vena Persaud

RAPPORT ANNUEL

Aperçu

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires élargi a été créé en juin 2018. Le ministère a regroupé plusieurs programmes et services sociaux importants qui soutiennent la population ontarienne. Cette année, l'accent a été mis sur la simplification de la prestation des programmes et la réduction du travail administratif coûteux et inutile afin d'améliorer la situation des gens.

Résultats 2021-2022

Pendant la pandémie de COVID-19, y compris en 2021-2022, le MDESC a mis en œuvre une approche rapide et réactive relative à la COVID-19 en renforçant activement les mesures de protection pour le personnel et les résidents des milieux de vie collectifs, en gérant les écarts en matière de lignes directrices et en améliorant la capacité opérationnelle dans les secteurs. Cette approche a inclus les mesures suivantes :

- fournir des communications liées à la COVID-19 aux fournisseurs de services, y compris des mises à jour des directives relatives aux milieux de vie collectifs et aux services à la justice pour la jeunesse : [Directives relatives à la COVID-19 pour les habitations collectives financées et autorisées par le MDESC](#). Les directives abordent le port du masque, l'EPI, le dépistage, les exigences à l'intention des visiteurs, les admissions et les transferts, l'auto-isolément et les protocoles en cas d'éclosion;
- collaborer avec le Bureau du médecin hygiéniste en chef (Bureau du MHC) pour éclairer et distribuer les lettres d'instruction qui exigent des fournisseurs de services de certains secteurs qu'ils élaborent des politiques sur la vaccination du personnel et en fassent rapport, dans le but de réduire la transmission de la COVID-19 dans les milieux à haut risque;
- collaborer étroitement avec le Bureau du médecin hygiéniste en chef, le ministère de la Santé, les bureaux de santé publique et le ministère du Solliciteur général pour appuyer les efforts de vaccination contre la COVID-19 dans les milieux de vie collectifs, et fournir du financement aux fournisseurs de services de ces milieux pour appuyer les efforts de vaccination et les dépenses liées à la dotation en personnel;
- orienter les efforts ciblés, éclairés par les données recueillies par le ministère, et travailler avec des partenaires comme l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance (AOSAE), pour augmenter le taux de vaccination et réduire l'hésitation quant aux vaccins auprès des populations où les taux de vaccination

sont faibles et où le risque pour la santé est élevé (p. ex., les personnes ayant un handicap) en facilitant l'accès aux centres de vaccination;

- collaborer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre du modèle du Programme des carrefours de prévention et de contrôle des infections (Programme des carrefours de PCI) dirigé par le ministère, et harmoniser l'approche des champions du Programme des carrefours de PCI du ministère pour soutenir le modèle et renforcer la capacité du secteur;
- maintenir l'approvisionnement et la distribution de l'EPI pour les fournisseurs de services du MDESC en expédiant plus de 80 millions d'EPI depuis le début de la pandémie.

De plus, le gouvernement a continué de réaliser des investissements substantiels pour soutenir les personnes et les familles qui éprouvent des difficultés financières et celles qui comptent sur les services sociaux. Ces investissements comprenaient plus de 1 milliard de dollars de fonds de secours pour les services sociaux afin de protéger la santé et la sécurité des groupes les plus vulnérables de la population durant la lutte contre la pandémie de COVID-19.

Au cours de la pandémie de COVID-19, la province et ses fournisseurs de services partenaires ont continué à offrir d'excellents services et soutiens de première ligne à plus de 600 000 bénéficiaires de l'aide sociale et à leurs familles. La prestation du POSPH et du programme Ontario au travail est demeurée flexible, garantissant que le soutien aux revenus et les prestations sociales soient accordés en temps opportun aux personnes les plus vulnérables de l'Ontario. L'aide sociale est demeurée un service essentiel tout au long de la pandémie, et le personnel de première ligne s'est concentré sur la prestation des services en temps opportun aux personnes qui en avaient le plus besoin. Les clients du programme Ontario au travail et du POSPH ont continué d'avoir accès à des avantages discrétionnaires dans le cadre du programme Ontario au travail pour répondre à des besoins exceptionnels ponctuels. Le ministère a travaillé en étroite collaboration avec les 47 partenaires gestionnaires de services municipaux et de district, dont 102 agents de prestation de services aux Premières Nations dans le cadre du programme Ontario au travail, qui déterminent les allocations en fonction des besoins de la collectivité.

Le ministère a également réalisé des investissements constants pour soutenir les partenaires de services dans toute la province, dont les suivants : le Fonds de secours pour les services résidentiels en raison de la COVID-19 (FSSRC) et le Fonds de secours pour les services communautaires en raison de la COVID-19 (FSSCC) afin d'aider les

fournisseurs de services à répondre aux pressions relatives aux finances et à la prestation de services résultant de défis exceptionnels pendant l'éclosion de COVID-19 ainsi qu'à gérer la santé et le bien-être des enfants, des jeunes et des adultes soutenus en milieux résidentiels et non-résidentiels, de même que le personnel qui les appuie.

Le gouvernement a décrété un moratoire sur les jeunes qui ne sont plus pris en charge en raison de leur âge. Ce moratoire visait à faire en sorte qu'aucun jeune qui atteignait l'âge de 18 ans ou qui recevait des services prolongés jusqu'à ses 21 ans ne soit retiré involontairement du programme de soutien. Le moratoire a été prolongé jusqu'au 30 septembre 2022.

Grâce au programme de primes liées à la pandémie et à l'augmentation salariale temporaire, le ministère a versé plus de 420 millions de dollars pour soutenir le personnel de première ligne, maintenant devenu permanent. Cette aide financière a soutenu le personnel qui fournit une assistance directe en matière de soins personnels, des services de relève et un soutien à la participation à des activités communautaires en milieux résidentiels, des programmes de jour et des milieux de services à l'enfance et à la jeunesse dans l'ensemble de la province. Depuis le 1^{er} octobre 2020, ce personnel comprenait aussi les personnes qui offrent des services de soutien direct aux adultes ayant une déficience intellectuelle.

Des augmentations salariales temporaires ont aussi été offertes au personnel à temps plein et à temps partiel admissible employé par la famille et les bénéficiaires individuels des programmes de financement direct.

En mars 2020, la chaîne d'approvisionnement en équipement de protection individuelle (EPI) a été centralisée sous la direction du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC) et du ministère de la Santé. Pour réduire la pression exercée sur la chaîne d'approvisionnement du MSGSC, en avril 2020, le MDESC a collaboré avec l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance pour mettre au point un processus simplifié permettant de distribuer des EPI à ses fournisseurs de services et a offert plus de 80 millions EPI à ceux-ci depuis le début de la pandémie.

Le ministère continue de travailler avec l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance (AOSAE) pour l'entreposage et la livraison de l'EPI en mettant principalement l'accent sur les EPI essentiels comme des gants, des blouses, des désinfectants pour les mains, des écrans faciaux, des masques chirurgicaux et des lingettes désinfectantes. La disponibilité de l'EPI spécialisé est tributaire de la demande; l'équipement peut être offert par l'intermédiaire de la chaîne d'approvisionnement du MDESC.

De plus, le ministère a fait en sorte que les fournisseurs de service du MSGSC reçoivent des filtres HEPA et des moniteurs de CO₂ en temps opportun et de façon prioritaire afin d'améliorer la ventilation en tirant profit du système de distribution de l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance. Cela a permis aux fournisseurs de services qui prennent en charge les populations vulnérables d'accéder rapidement, et sans frais, à des mesures de prévention et de contrôle des infections.

Le MSGSC continue de collaborer avec le ministère de la Santé pour aider les fournisseurs de services dans les milieux de vie collectifs à accéder rapidement à des trousse de dépistage par test antigénique rapide, sans frais, au moyen du Programme provincial de dépistage antigénique. Ces tests ont été utilisés comme couche de protection supplémentaire pour les personnes qui vivent et travaillent dans des milieux de vie collectifs. Les trousse sont également distribuées au moyen du système de distribution de l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance.

Le ministère a entrepris une initiative de deux ans avec le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle pour cerner les besoins immédiats des familles, des aidants naturels et des personnes, et y répondre, pendant la COVID-19 et au-delà. Il veut adopter une approche plus coordonnée et collaborative aux soutiens offerts et créer du contenu et des outils en ligne d'aide aux familles, aux aidants naturels et aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Le contenu en ligne met l'accent sur les problèmes spécifiques liés à la pandémie et propose des idées et des liens vers des ressources clés pour les personnes, les familles et les aidants naturels. Des cours en ligne sur la santé mentale ont également été offerts aux familles et aux aidants naturels, et tiraient parti des outils numériques pour le soutien entre pairs et les relations de mentorat. Ce partenariat a également mis en place des éléments fondamentaux pour renforcer la capacité dans le secteur et soutenir les efforts même après la COVID-19.

Le ministère a continué de travailler en étroite collaboration avec ses organismes et partenaires pendant cette période difficile pour voir si d'autres mesures peuvent être prises pour les soutenir. Ces engagements financiers continueront d'aider la population la plus vulnérable de l'Ontario à traverser cette période difficile.

Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et services communautaires

En 2021-2022, l'Ontario a investi environ 2,9 milliards de dollars en services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Environ 2 milliards de dollars ont été consacrés à la prestation de services et de soutien résidentiels.

De tels services peuvent comprendre des services de logement subventionné et d'aide à la participation aux soins communautaires ou aux activités associées à la vie quotidienne. Certaines personnes peuvent nécessiter un niveau de soutien plus important, par exemple, des soins complets en établissement et d'autres services spécialisés.

En date du 31 décembre 2021, le programme Passeport a appuyé 56 451 adultes ayant une déficience intellectuelle en fournissant un financement direct visant à soutenir les activités de la vie quotidienne, la participation communautaire et les services de relève aux aidants. Au 31 décembre 2021, cela comprenait 3 027 approbations effectuées par les organismes qui offrent le programme.

Services d'interprétation

Les services d'interprétation facilitent la communication entre des adultes sourds, devenus sourds, malentendants ou sourds et aveugles et ceux qui entendent et (ou) qui n'utilisent pas l'American Sign Language (ASL), la langue des signes québécoise (LSQ) ou d'autres formes atypiques de langage visuel dans divers établissements de santé, de santé mentale et de services communautaires. En outre, conformément à la reconnaissance des droits à l'égalité en vertu de la *Charte* énoncés dans la décision Eldridge rendue par la Cour suprême du Canada Eldridge (1997), les services d'interprétation permettent l'administration et le financement des services d'interprétation d'urgence en langage des signes en ce qui concerne les services de santé ou de santé mentale.

L'Ontario a financé les Services canadiens de l'ouïe afin de fournir des services d'interprétation à plus de 9 000 personnes sourdes, devenues sourdes, malentendantes ou sourdes et aveugles.

En 2020-2021, le ministère a versé 7,3 millions de dollars au Programme de services d'interprétation.

Services d'intervention

Les services d'intervention fournissent des renseignements auditifs et visuels aux personnes qui sont à la fois sourdes et aveugles en leur donnant accès aux services et à l'information et facilitent la communication pour que ces personnes puissent prendre part à

leurs collectivités, prendre des décisions éclairées ainsi qu'atteindre et (ou) maintenir leur autonomie.

L'Ontario a financé 24 bénéficiaires des paiements de transfert afin d'offrir des services d'intervention à plus de 400 personnes qui sont à la fois sourdes et aveugles.

En 2020, le ministère a versé 59,6 millions de dollars au programme des services d'intervention et en 2021, 56,7 millions de dollars à ce même programme.

Le ministère continue de travailler avec le secteur des services d'intervention en vue de parachever les éléments de la Stratégie de renouvellement, y compris la mise en œuvre d'un modèle de financement fondé sur les besoins, qui sert à moderniser le programme et à offrir une expérience plus transparente, accessible, équitable et uniforme à l'échelle de la province aux personnes sourdes et aveugles tout en renforçant la responsabilité générale du programme et sa viabilité à long terme.

Services et soutiens destinés aux enfants ayant des besoins particuliers

Le ministère a soutenu les enfants ayant des besoins particuliers et les fournisseurs de services en autisme et leur a accordé de la souplesse afin de mettre en œuvre des modèles de services novateurs qui favorisent la continuité des soins offerts aux enfants et aux familles, le cas échéant, et permettent de maintenir les volumes de service.

Le ministère a mis en œuvre des changements temporaires à ses programmes de soutien familial et de services de relève avec financement direct pour soutenir les familles pendant la période de confinement à domicile et la fermeture des programmes et des services communautaires, notamment l'élargissement de la liste des dépenses admissibles et l'élimination de la date limite de soumission des factures aux fins de remboursement. L'Ontario a en outre augmenté le salaire de 3 \$ de l'heure pour le personnel de soutien à la personne et le personnel d'assistance direct embauchés par les familles.

Programme ontarien des services en matière d'autisme

Le Programme ontarien des services en matière d'autisme (POSA) offre un éventail de services et d'interventions conçus pour répondre aux besoins individuels des enfants et des jeunes atteints de troubles du spectre de l'autisme ainsi que de leur famille.

En 2021-2022, le ministère a fait des progrès importants en lançant de nouveaux cheminement de services dans le cadre du POSA et de nouveaux soutiens au programme :

- Les services cliniques de base qui comprennent l'analyse comportementale appliquée, l'orthophonie, l'ergothérapie et les services de santé mentale, y compris le counseling ou la psychothérapie.
- Des mesures de soutien à la petite enfance, y compris des programmes pour la petite enfance gérés par des fournisseurs de soins et des programmes de préparation aux débuts scolaires pour aider les jeunes enfants à accéder aux services essentiels au moment où ils en bénéficieront le plus, et pour les préparer à entrer à l'école.
- Des services d'intervention d'urgence afin de fournir des services de durée limitée et d'intervenir rapidement auprès des enfants et des jeunes qui ont un besoin particulier et urgent, pour aider à stabiliser la situation, à prévenir les crises et à réduire les risques qu'ils se blessent, qu'ils fassent du mal aux autres ou qu'ils brisent des biens.
- Des coordonnateurs de soins pour épauler les familles tout au long de leur cheminement en offrant une orientation au programme, de la navigation entre les services, ainsi que de l'aide pour gérer les transitions.

Cela s'ajoute aux services essentiels qui ont été déployés en 2020-2021 pour toutes les familles inscrites au programme, afin de renforcer leur capacité à soutenir l'apprentissage et le développement de leur enfant.

À compter de mars 2021, les enfants et les jeunes de toute la province, qui représentent un échantillon diversifié des participants au POSA, ont commencé à recevoir des demandes pour participer aux services cliniques de base. À la fin de l'exercice 2021-2022, 771 enfants et jeunes avaient bénéficié des services cliniques de base.

En décembre 2021, le ministère a annoncé la sélection de l'organisme indépendant de réception des demandes, soit AccèsPOSA, afin d'offrir un seul point d'accès et une expérience de prestation de services intégrée et constante à toutes les familles. AccèsPOSA devrait commencer à aider les familles au printemps 2022 et accordera des fonds à plus de familles pour qu'elles puissent profiter des services cliniques de base pour leurs enfants et leurs jeunes. Les familles bénéficieront des services cliniques de base selon leur ordre d'inscription au POSA.

Le ministère a continué de fournir du financement ponctuel provisoire aux familles admissibles qui ont envoyé leur formulaire d'inscription et les documents connexes au plus tard le 31 mars 2022. En outre, les familles qui ont reçu un premier paiement du financement ponctuel provisoire étaient aussi admissibles, à compter du 1^{er} avril, à un deuxième paiement de 5 000 \$ ou 20 000 \$, selon l'âge de leur enfant, afin de continuer à acheter les services et les soutiens admissibles qui, selon elles, convenaient le mieux à leur enfant.

Dans l'ensemble, en 2021-2022, le POSA a soutenu près de 40 000 enfants grâce à des plans comportementaux existants, à des budgets pour les services aux enfants, à du financement provisoire, à des services cliniques de base et à d'autres services et soutiens.

Services d'intervention précoce et répondant à des besoins particuliers

Dès 2021-2022, une augmentation de 60 millions de dollars a permis de renforcer la capacité et d'améliorer et de simplifier l'accès aux services d'intervention précoce et répondant à des besoins particuliers. Le financement appuie près de 10 000 enfants d'âge préscolaire de plus ayant des besoins en matière d'orthophonie, et près de 47 000 enfants et jeunes supplémentaires pour qu'ils aient accès à une évaluation et à une intervention pour des services d'orthophonie, d'ergothérapie et de physiothérapie en milieu communautaire et dans les écoles publiques.

Dans le cadre de cet investissement, le gouvernement a annoncé la création de 22 nouveaux carrefours BonDépart pour connecter les familles aux services dans leurs collectivités, le plus rapidement possible. Les centres de traitement pour enfants dans la province et à Surrey Place à Toronto offriront des services de carrefours BonDépart aux familles qui se préoccupent du développement de leur enfant et qui ne savent pas où aller pour obtenir de l'aide. La mise en œuvre des carrefours BonDépart a commencé en mars et en avril et il est prévu que ceux-ci offrent des services aux familles de l'Ontario vers la fin de l'automne 2022.

Aide sociale

En 2021-2022, environ 900 000 personnes ont bénéficié d'une aide sociale en Ontario. Les efforts ont été axés sur l'excellence du service, l'efficacité organisationnelle et la responsabilisation. Le ministère a également réalisé des avancées technologiques, amélioré la formation du personnel, établi des partenariats plus solides avec des partenaires communautaires et simplifié les processus en vue d'améliorer la prestation des services et d'assurer la responsabilité financière.

Le ministère a continué à élaborer son plan de transformation pour mettre en place un système d'aide sociale plus réactif, efficace et centré sur la personne qui permettra aux clients de revenir sur le marché du travail, le cas échéant, et de favoriser la reprise économique à la suite de la crise de COVID-19.

La province a aussi collaboré avec les municipalités pour concevoir une [vision de la transformation de l'aide sociale](#) qui fait en sorte que les gens obtiennent le soutien approprié au bon moment afin qu'ils puissent revenir sur le marché du travail. La vision décrit les plans d'un nouveau modèle de prestation d'aide sociale qui permettrait aux travailleurs de première ligne de se concentrer sur les résultats pour la population plutôt que sur la paperasse. Selon le nouveau modèle de prestation proposé :

- La province a l'intention de se consacrer à la supervision des demandes et des versements d'aide sociale et de s'efforcer de rendre l'accès au système plus facile et plus rapide tout en veillant à l'intégrité du programme. Actuellement, 47 municipalités et gestionnaires de services des conseils d'administration de district des services sociaux financent et gèrent en collaboration la prestation de l'aide sociale en Ontario.
- Les partenaires municipaux mettront à profit leur expertise dans la prestation de dossiers axés sur la personne et leur connaissance des soutiens locaux afin d'aider les gens à retourner au travail et à accéder à des mesures de soutien pour stabiliser leur vie, comme un logement et des soins de santé.

En 2021-2022, le ministère a commencé à travailler avec ses partenaires municipaux pour concevoir un nouveau système qui appuie cette vision et ce plan de transformation.

Il a également commencé sa mise en œuvre en mettant l'accent sur la création de nouveaux outils numériques et d'options de services modernes, sur le prototypage de

moyens permettant de traiter plus rapidement l'aide financière et sur l'amélioration de l'accessibilité aux services d'emploi et de formation :

- **Prestation numérique** : De nouveaux outils numériques et des options de services modernes avec une application en ligne conviviale, l'élargissement de la plateforme numérique MesPrestations pour améliorer l'accès des personnes qui reçoivent des prestations d'aide sociale et de nouvelles voies de communication permettant la messagerie numérique bidirectionnelle entre les clients et les chargés de cas.
- **Réception des demandes centralisée** : Un processus de réception des demandes centralisée en contact direct avec les clients qui permet de réduire la paperasse municipale, donnant ainsi plus de temps aux chargés de cas pour soutenir les clients en période de crise et les aider à retourner au travail. Le processus est pris en charge par un système de vérification de l'admissibilité intelligent et automatisé avec des sources provinciales, fédérales et tierces qui accélère le processus d'aide financière et renforce l'intégrité du programme. Le processus a été élargi à 35 sites du programme Ontario au travail, et 85 % des demandes ont été traitées dans l'ensemble de la province au début de 2022.
- **Renouvellement des services d'emploi** : Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) et le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences (MTFDC) (auparavant appelé le ministère de la Formation et des Collèges et Universités [MFCU]) travaillent ensemble pour renforcer les services d'emploi pour les personnes qui reçoivent des prestations d'aide sociale. Les ministères ont procédé à la mise en œuvre du modèle de prestation de services d'emploi transformé et intégré dans trois zones prototypes : la région de Peel, Hamilton-Niagara et Muskoka-Kawartha.

Le renouvellement des services d'emploi a été mis en œuvre en janvier 2021 dans les trois zones prototypes de la province. La mise en œuvre comprenait l'introduction de l'outil d'évaluation commune, qui permettra d'évaluer les besoins des clients selon une méthode cohérente, ainsi que l'introduction de la fonctionnalité du plan d'action pour fournir des soutiens axés sur les personnes, notamment le suivi des objectifs, des recommandations et des besoins.

En juin 2021, le MTFDC a annoncé que le modèle de renouvellement des services d'emploi (RSE) serait déployé dans la province selon une approche progressive minutieuse, à l'aide d'un processus compétitif en deux étapes. En septembre 2021, le MTFDC a annoncé les

régions désignées de la phase 1 : York, Halton, Kingston-Pembroke et Stratford-Bruce. Le déploiement des services intégrés débutera dans les régions désignées de la phase 1 en avril 2023.

En avril 2022, le MTFDC poursuivra avec le processus compétitif pour cinq autres régions désignées, soit la phase 2. Les régions désignées de la phase 2 sont les suivantes : Durham, London, Ottawa, Windsor-Sarnia et Kitchener-Waterloo-Barrie. Les régions désignées de la dernière phase seront Toronto et la région du Nord, le processus compétitif ayant lieu en 2023.

L'intégration à Emploi Ontario des soutiens à l'emploi de l'aide sociale est conforme au plan de réforme de l'aide sociale, car elle permet aux employés de se concentrer davantage sur les soutiens axés sur la personne et de devenir une composante à part entière du réseau qui aide les personnes à réaliser leur plein potentiel et à réussir professionnellement.

Les apprentissages et les résultats des sites prototypes serviront à orienter les phases subséquentes de la réforme.

Pour appuyer le renouvellement des services d'emploi et la vision de renouvellement, en 2021, le ministère a reçu la sanction royale concernant les modifications apportées à la *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail* afin de tenir compte du rôle des soutiens axés sur les personnes relativement aux besoins et aux obstacles uniques des clients.

Bien-être de l'enfance

À la suite d'un engagement général, en juillet 2020, le gouvernement a annoncé la Stratégie de reconception des services de bien-être de l'enfance pluriannuelle de l'Ontario.

Les services se concentreront sur le renforcement des familles et des collectivités par la prévention, l'intervention précoce et la recherche de foyers plus permanents pour les enfants et les jeunes pris en charge lorsqu'ils ne peuvent pas rester dans leur propre foyer ou collectivité. Ils visent aussi à offrir aux enfants et aux jeunes pris en charge des soins en établissement de qualité supérieure ou des soins hors domicile, et les soutiens dont ils ont besoin pour rester en sécurité, réussir et prospérer durant leur transition à l'âge adulte.

Voici quelques-unes des réalisations de la dernière année :

- De nouvelles modifications législatives ont été apportées à la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*; elles répondent aux appels

provenant des collectivités autochtones pour un système de bien-être de l'enfant qui reflète mieux le rôle central et unique que les Premières Nations, les Inuits et les Métis jouent dans le bien-être de leurs familles.

- Dans le cadre d'une première phase de mise en œuvre du Cadre des normes de qualité visant à améliorer la qualité des soins que reçoivent les enfants en dehors du domicile, le ministère a élaboré et modifié des exigences juridiques en matière de réglementation, des vidéos de formation ainsi qu'un guide du Cadre des normes de qualité adapté aux enfants, qui sont tous éclairés par la rétroaction et la participation des partenaires du secteur et des jeunes qui ont une expérience avec les soins hors domicile.
- L'Ontario a conclu une entente de coordination tripartite avec les Wabaseemong Independent Nations et le gouvernement du Canada en vertu de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*, une loi fédérale. Il s'agit de la première entente de ce genre en Ontario et de la deuxième au Canada.
- De nouveaux processus ont été mis en œuvre, y compris un investissement de 4,5 millions de dollars pour favoriser les occasions pour les partenaires communautaires et les familles de créer conjointement des solutions qui repensent la méthode de prestation des services aux enfants, aux jeunes et aux familles dans leurs collectivités respectives, afin d'élargir la disponibilité de services de qualité adaptés sur le plan culturel qui répondent réellement aux besoins.
- L'Ontario a fourni du soutien pour l'établissement de Northwestern Ontario Metis Child and Family Services, soit le tout premier fournisseur de services en Ontario qui offre des services spécialisés axés sur la prévention aux familles et aux enfants des Métis.
- La *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* a été modifiée de façon à renforcer la réponse de l'Ontario à l'égard de la traite sexuelle d'enfants en fournissant des motifs de protection qui comprennent explicitement la traite sexuelle d'enfants, en renforçant les mesures de protection à l'égard des victimes d'exploitation sexuelle de 16 et 17 ans découlant de la traite sexuelle d'enfants, et en renforçant les dispositions relatives aux infractions et les peines correspondantes afin qu'elles soient utilisées dans des contextes où une personne interagit avec un enfant qui est sous la supervision ou la garde de la société ou héberge un tel enfant.

- De nouveaux soutiens financiers ont été mis en place pour les placements de garde d'enfants par un proche afin de promouvoir les placements dans les familles et de soutenir les soins par des membres de la parenté pour les enfants ayant besoin de protection.
- Des investissements ont été faits dans l'adoption pour aider les sociétés d'aide à l'enfance à trouver plus de foyers permanents pour les enfants et pour améliorer les soutiens financiers et non financiers des parents adoptifs après l'adoption afin d'assurer la stabilité et la réussite des adoptions.

Violence contre les femmes

En 2021-2022, le ministère a investi environ 172 millions de dollars dans les organismes communautaires de l'ensemble de la province pour offrir des services et des soutiens aux femmes et à leurs personnes à charge qui ont subi de la violence ou qui sont à risque d'en subir, y compris la violence sexiste et la violence familiale. Ce financement aide directement plus de 400 organismes, dont les organismes autochtones qui fournissent du soutien aux femmes et aux enfants autochtones.

Le ministère a aussi continué d'effectuer les investissements suivants, mis en œuvre pour la première fois en 2018 :

- Financement de l'amélioration de la prévention de la violence contre les femmes : 11,5 millions de dollars pour les organismes afin de soutenir leurs programmes actuels, d'atténuer les pressions urgentes exercées sur les services et d'améliorer leur positionnement pour appuyer les solutions novatrices en matière de services;
- Services et soutiens en régions rurales et éloignées : jusqu'à 3,6 millions de dollars pour les organismes de première ligne en milieu rural afin d'accroître la collaboration, de renforcer la prestation des services, d'améliorer le soutien adapté à la culture offert aux femmes autochtones et de réduire les obstacles liés à la géographie et au transport dans l'accès aux services et soutiens;
- Services et soutiens pour les enfants et les jeunes : jusqu'à 2,9 millions de dollars pour les services et les soutiens de prévention et d'intervention précoce destinés aux enfants et aux jeunes dans les maisons d'hébergement pour femmes qui ont vécu la violence, les maisons d'hébergement de la Stratégie de ressourcement pour le

mieux-être des Autochtones, les pavillons de ressourcement et le Programme de ressourcement pour la prévention de la violence familiale.

Lutte contre la traite des personnes

La Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes, le plus important investissement consacré à cet enjeu de l'histoire du Canada, a été annoncée en 2020. Elle investit jusqu'à 307 millions de dollars sur cinq ans et cherche à sensibiliser davantage les gens à la question par des campagnes de formation et de sensibilisation du public. Elle permet aux fournisseurs de services de première ligne de prendre rapidement des mesures pour prévenir la traite des personnes avant qu'elle se produise, soutient les survivants au moyen de services spécialisés et donne aux autorités chargées de l'application de la loi les outils et les ressources dont elles ont besoin pour tenir les contrevenants responsables. Le ministère a progressé sur le plan de l'élaboration et la mise en œuvre de plusieurs initiatives stratégiques visant à lutter contre la traite des personnes et à mieux soutenir les survivants en 2021-2022. Parmi ces initiatives figuraient notamment les suivantes :

- Mise en place des équipes INTERE dans la ville de Toronto et la région de Durham. Les équipes INTERE jumellent les agents de police et les préposés à la protection de l'enfance pour identifier, repérer et engager les jeunes qui présentent un risque élevé d'être victime de traite sexuelle d'enfant afin de les mettre en contact avec des services communautaires, et enquêtent sur les contrevenants.
- Mise sur pied de deux nouveaux établissements agréés pour les jeunes victimes de traite afin de leur offrir des programmes spécialisés ainsi que des services et soutiens pour répondre au traumatisme complexe qu'ont vécu les enfants et les jeunes ayant été victime d'exploitation sexuelle (dans la ville de Toronto et la région de Durham).
- Approbation d'un financement annuel supplémentaire de 2,6 millions de dollars par l'entremise de la stratégie Vers le mieux-être pour la santé mentale et la lutte contre les dépendances du ministère de la Santé afin d'établir deux loges de guérison ou programmes de traitement basés sur les terres pour les enfants et les jeunes autochtones qui ont été victimes de traite sexuelle.
- Élargissement de l'accès aux intervenants auprès des jeunes en transition qui se consacrent à lutter contre la traite des personnes afin d'apporter un soutien accru en cette matière aux jeunes qui sont pris en charge par les sociétés d'aide à l'enfance ou qui les quittent.

- Élargissement de l'accès à des agents de liaison spécialisés en santé mentale et en dépendances pour les survivants autochtones victimes de la traite des personnes. Les agents de liaison spécialisés en santé mentale et en dépendances collaboreront avec les collectivités et les organismes pour cerner les besoins communautaires et aider à renforcer la capacité en matière de santé mentale, de dépendances et de traite des personnes, ainsi que pour soutenir les survivants autochtones victimes de la traite.
- Élaboration en cours d'une formation spécialisée sur la compréhension des jeunes ayant été victimes d'exploitation sexuelle et le travail avec ceux-ci, qui comprend un volet spécifique aux Autochtones et des activités d'accroissement de la capacité; maintien de la mise en œuvre tout au long de la stratégie. Huit rondes de formation ont été terminées, et environ 135 personnes ont été formées.
 - Cette formation intensive est axée sur les professionnels de première ligne dans les secteurs où la probabilité de rencontrer des personnes qui sont victimes de traite ou qui risquent de l'être, ou de travailler avec elles, est élevée (p. ex., bien-être de l'enfance, police, services aux victimes, organismes de prévention de la violence faite aux femmes, justice pour la jeunesse).
- Poursuite des initiatives de sensibilisation du public, car il reste du travail à faire pour élargir la portée de la campagne de marketing à l'échelle de la province au cours des prochaines années, afin de sensibiliser davantage les gens à ce crime de s'assurer que chaque personne sait où obtenir de l'aide, particulièrement pour les personnes les plus vulnérables comme nos enfants et nos jeunes. Jusqu'à présent, 240 638 documents ont été distribués dans 972 sites grâce aux partenaires du ministère.
- Élaboration de documents de sensibilisation du public pour répondre aux besoins précis du secteur et accroître la distribution de documents de sensibilisation existants par l'entremise de partenariats à l'échelle du gouvernement et du secteur.
- Collaboration avec le ministère de l'Éducation et le ministère du Solliciteur général pour élaborer et publier un cadre stratégique pour la lutte contre la traite sexuelle à l'intention des conseils scolaires, des administrations scolaires et des écoles provinciales et d'application afin qu'ils puissent sensibiliser les gens, faire de la prévention, intervenir, faire de la formation et être responsables – *Note Politique/Programmes n° 166 : Assurer la sécurité des élèves : Cadre stratégique d'élaboration des protocoles des conseils scolaires pour la lutte contre la traite sexuelle.*

- Adoption d'une législation exhaustive pour souligner davantage l'engagement du gouvernement de sensibiliser les gens à ce crime impudent, la protection des victimes, l'intervention précoce, le soutien des survivants et la responsabilisation des contrevenants.
 - La nouvelle *Loi de 2021 sur la stratégie de lutte contre la traite des personnes* impose une réponse à long terme, car elle exige que la province maintienne une stratégie de lutte contre la traite des personnes et la révise/mette à jour tous les cinq ans en ce qui concerne certains principes et certaines exigences de consultation.
 - Les modifications apportées à la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* renforcent la capacité des sociétés d'aide à l'enfance et d'application de la loi à protéger les enfants victimes d'exploitation.
- Collaboration avec les collectivités pour fournir une initiative communautaire axée sur la prévention qui appuie des programmes locaux de prévention et de résilience ciblés et réactifs permettant de traiter les causes profondes qui rendent les jeunes vulnérables à la violence et à la victimisation, y compris à la traite des personnes.

Soutiens aux collectivités autochtones et à la prévention

Le gouvernement poursuit sa collaboration avec ses partenaires autochtones en vue de réduire la violence familiale et la violence contre les femmes et les enfants autochtones, et de soutenir la santé et le bien-être des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis ainsi que de leurs communautés en Ontario.

En 2020-2021, par l'intermédiaire de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones établie depuis longtemps, l'Ontario a investi plus de 71 millions de dollars au moyen d'un financement gouvernemental regroupé (MSESC, ministère de la Santé et ministère des Affaires autochtones) dans un continuum de programmes de santé, de ressourcement et de mieux-être dans l'ensemble de la province, qui sont conçus et offerts par et pour des Autochtones.

Le réseau de programmes et de services gérés par les Autochtones financés par la SRMA comprend les suivants : les loges de guérison, les travailleurs des programmes de mieux-être communautaire, les équipes de gestion de crise, les foyers d'accueil d'urgence pour les femmes et les programmes de guérison pour les victimes de violence familiale, les

centres de traitement et de guérison en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances ainsi que les programmes de développement des compétences. Les programmes de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones sont offerts dans plus de 240 sites dans l'ensemble de la province et fournissent plus de 650 emplois à temps plein aux Autochtones.

De plus, le ministère investit 95,4 millions de dollars en soutiens aux collectivités autochtones et à la prévention pour améliorer les résultats et le bien-être des enfants des Premières Nations, des Inuits, des Métis et des Autochtones en milieu urbain, ainsi que ceux des jeunes, des familles, des particuliers et des collectivités. Grâce à une méthode de financement regroupé, le ministère collabore avec ses partenaires des Premières Nations, des Inuits, des Métis et des Autochtones vivant en milieu urbain pour soutenir la mise sur pied d'un système de services coordonnés, accorder la priorité à la prévention et bâtir sur les assises et le succès du Programme pour le bien-être des familles visant à réduire la surreprésentation des enfants et des jeunes autochtones dans le système de bien-être de l'enfance et le système de justice pour la jeunesse.

Commission d'aide aux anciens combattants

La Commission d'aide aux anciens combattants offre une aide financière aux anciens combattants admissibles de l'Ontario et à leurs familles dans le besoin. Le programme offre un soutien financier jusqu'à concurrence de 2 000 \$ sur une période de 12 mois pour des services de soutien à domicile, des soins de santé, du matériel spécialisé et du soutien à l'emploi et à la personne aux anciens combattants admissibles de l'Ontario ainsi qu'aux membres de leur famille admissibles.

Perspectives sociales et économiques pour les femmes

Le ministère croit en un Ontario où les filles et les femmes réalisent tout leur potentiel. Le ministère est fier de soutenir des services et des programmes qui font progresser l'équité de genre et l'égalité pour les femmes et les filles. Nous collaborons avec les organismes de femmes et avec tous les paliers du gouvernement pour faire progresser l'égalité des femmes, appuyer leur sécurité et leur bien-être et améliorer leur sécurité et leur prospérité économiques.

En juin 2020, l'Ontario a mis sur pied le Conseil consultatif des femmes autochtones (CCFA) afin de fournir à la ministre associée déléguée au dossier de l'Enfance et à la Condition féminine des commentaires sur les mesures relatives à la traite des personnes et au bien-être des enfants, des jeunes et des familles. Le CCFA est entre autres composé de

chefs de file des Premières Nations, des Inuits, des Métis et des collectivités LGBTQIA2S+ en matière de prévention de la violence qui fournissent également leur avis sur le document *Parcours vers la sécurité : Stratégie de l'Ontario en réponse au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*. À ce jour, le CCFA a tenu 12 réunions pour faire en sorte que des modifications efficaces et adaptées sur le plan culturel soient apportées aux politiques afin de lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles autochtones ainsi qu'aux personnes LGBTQIA2S+.

Le mandat du CCFA a été prolongé pour une période supplémentaire de trois ans, soit jusqu'en mars 2025. Le ministère continuera de travailler avec le CCFA sur les principaux problèmes de prévention de la violence et sur la mise en œuvre de la stratégie *Parcours vers la sécurité*.

Le ministère appuie également la mise en œuvre d'initiatives de prévention de la violence à caractère sexuel et d'autonomisation économique pour les femmes qui mettent l'accent sur la progression de l'équité, le soutien à la sécurité des femmes et l'amélioration de la sécurité économique des femmes. Voici des exemples de ces programmes :

- Kizhaay Anishinaabe Niin – Je suis un homme gentil : Offert par l'Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres, Kizhaay offre des ressources fondées sur la culture ainsi que des services communautaires, et se dévoue à la mobilisation des hommes et des jeunes Autochtones pour mettre fin à la violence faite aux femmes et aux enfants autochtones.
- Programme de prévention de la violence sexiste : Ce programme a pour objectif de modifier les normes, les attitudes et les comportements nuisibles qui perpétuent la violence sexiste et son escalade vers le féminicide en Ontario.
- Programme de développement des aptitudes de leadership des femmes autochtones : Offert par l'Ontario Native Women's Association et le groupe de femmes Equay-wuk, ce programme donne une formation et un mentorat en leadership aux femmes autochtones pour les aider à jouer des rôles de premier plan dans leurs collectivités.
- Programme pour la sécurité économique des femmes : Ce programme offre aux femmes à faible revenu des services de préemploi et de préapprentissage, de la formation à l'entrepreneuriat et des soutiens complets pour les aider à acquérir les compétences, les connaissances et l'expérience nécessaires pour accroître leur sécurité économique.

- Investir dans l'avenir des femmes : Ce programme soutient 23 centres pour femmes pour offrir des programmes et des services favorisant la sécurité et le bien-être économiques des femmes.

Dans le Budget de 2021, le gouvernement a annoncé la création d'un groupe de travail chargé de donner des conseils au ministre des Finances et à la ministre associée déléguée au dossier de l'Enfance et à la Condition féminine afin de surmonter les obstacles économiques uniques et disproportionnés auxquels font face les femmes.

Appuyé par l'Office des perspectives sociales et économiques pour les femmes et le ministère des Finances, le groupe de travail a tenu plusieurs réunions au cours de l'été 2021 et a examiné trois domaines d'intérêt concernant la participation des femmes à la croissance économique. Son travail a été guidé par les voix des secteurs public, privé et sans but lucratif.

Orienté par les travaux du groupe de travail, le gouvernement de l'Ontario a pris plusieurs mesures pour relever les défis économiques auxquels font face les femmes, y compris l'augmentation du financement du programme Investir dans l'avenir des femmes et la réalisation de nouveaux investissements dans des aides ciblées pour les entrepreneurs des collectivités autochtones, noires et racialisées pour démarrer ou accroître les activités de leurs entreprises.

Lors de la réunion annuelle de 2021 des ministres responsables de la condition féminine aux échelons fédéral, provincial et territorial, l'Ontario s'est joint aux autres provinces et la ministre associée, M^{me} Dunlop, s'est jointe à ses collègues pour appuyer sous réserve le Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe. Le Plan d'action national définira une vision, des principes et des objectifs communs pour lutter contre la violence sexiste ainsi qu'un engagement à poursuivre la collaboration aux échelons fédéral, provincial et territorial.

Le ministère finance également 31 centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) de langue anglaise et 11 de langue française à l'échelle de la province afin d'améliorer la sécurité des femmes et des survivants non binares d'agression sexuelle. Les CALACS offrent un large éventail de services, y compris des lignes d'aide immédiate en fonction jour et nuit, des services de soutien et de conseil, de l'aiguillage vers d'autres services communautaires, des services d'accompagnement au tribunal, au service de police et à l'hôpital, et de la formation publique et professionnelle sur la question de la violence sexuelle. Les CALACS sont des organismes communautaires régis par un conseil d'administration local ou un groupe, et les services fournis sont gratuits et confidentiels.

L'Ontario finance les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel depuis 1980, et leur financement a été transféré au MDESC le 1^{er} avril 2022 dans le cadre de l'examen des services aux victimes, qui appuie une approche plus coordonnée de la prestation des services aux victimes.

En 2021-2022, le MDESC a fourni un financement supplémentaire annualisé de deux millions de dollars aux centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel de l'Ontario afin d'appuyer leur important travail pour les victimes et les survivants d'agressions sexuelles et de traite de personnes.

Femmes et filles autochtones disparues et assassinées

En mai 2021, le gouvernement de l'Ontario a publié le document *Parcours vers la sécurité : Stratégie de l'Ontario en réponse au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*. Dirigée en partenariat avec le ministère des Affaires autochtones, cette stratégie est un engagement intergouvernemental quinquennal qui vise à aborder les causes fondamentales de la violence afin que les femmes, les enfants et les personnes des communautés autochtones et LGBTQIA2S+ puissent vivre en sécurité.

Au cours de la dernière année, l'Ontario a poursuivi sa collaboration avec le Conseil consultatif des femmes autochtones et les partenaires autochtones pour mettre en œuvre la stratégie, ainsi que pour fournir d'autres services, mesures de soutien et investissements de pair avec 12 autres partenaires du ministère. En mars 2022, le rapport d'étape sur la stratégie *Parcours vers la sécurité* de l'Ontario a été publié. On y présentait les progrès réalisés dans 37 initiatives, allant de l'éducation et de la santé à la justice et au racisme envers les Autochtones. Les partenaires autochtones ont réservé un accueil favorable au rapport d'étape et à la stratégie. L'Ontario continuera de travailler avec les collectivités alors que l'on poursuivra la mise en œuvre de la stratégie en 2022-2023 et à l'avenir.

Analyse des sexes et de la diversité

Grâce à la formation et aux outils d'analyse des sexes et de la diversité, à l'examen des répercussions intersectionnelles et au travail interministériel, le ministère dirige et influence le travail visant à améliorer les résultats pour les femmes et les groupes mal desservis dans toute la province. L'analyse des sexes et de la diversité aide le gouvernement à déterminer les répercussions positives et négatives des politiques, des programmes et des services sur les femmes, les hommes, les personnes présentant diverses identités de genre et les personnes racialisées en Ontario. L'analyse des sexes et de la diversité aide à trouver des solutions équitables pour améliorer les résultats de l'ensemble de la population de l'Ontario.

En mars 2021, le ministère a élaboré et lancé un cours numérique sur l'analyse des sexes et de la diversité qui a été présenté sur le portail interne de formation de la FPO (système LearnON). Depuis avril 2022, 959 apprenants de l'ensemble de la FPO ont participé au cours numérique et le ministère a offert plus de 30 ateliers personnalisés et mandats de promotion sur l'importance d'élaborer des politiques et des programmes intersectionnels et équitables. Après avoir terminé la formation numérique sur l'analyse des sexes et de la diversité, les apprenants ont signalé une augmentation significative de leurs connaissances et de leur compréhension de l'intersectionnalité, de l'équité et de l'égalité,

ainsi que de l'importance de l'analyse des sexes et de la diversité dans l'élaboration d'initiatives gouvernementales équitables et inclusives.

Services de justice pour la jeunesse

Le ministère administre ou finance des programmes et des services destinés aux jeunes qui sont en conflit avec la loi ou à risque de l'être et qui sont âgés de 12 à 17 ans au moment de l'infraction.

Les objectifs des programmes de justice pour la jeunesse que fournit ou finance le ministère visent à réduire les récidives, à contribuer à la sécurité communautaire et à prévenir la criminalité chez les jeunes en offrant des programmes de réadaptation, en tenant les jeunes responsables de leurs actes, en favorisant la transition des jeunes d'un placement sous garde et en créant des possibilités pour les jeunes à risque.

Il existe une gamme de programmes communautaires et axés sur la garde qui s'adressent aux jeunes qui entrent en conflit avec la loi et qui offrent un soutien et une intervention face aux risques, aux besoins et aux forces de chacun.

Tous les programmes de justice pour la jeunesse sont harmonisés aux principes et aux dispositions énoncés dans la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* fédérale et la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille* provinciale. Le continuum des services de justice pour la jeunesse comprend des programmes communautaires et des programmes de prévention, de déjudiciarisation, de probation, de garde, de détention, de réinsertion et de réhabilitation. Ce continuum de services de justice pour la jeunesse comprend des programmes adaptés à la culture et aux sexes destinés à répondre aux différents besoins des jeunes.

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* en avril 2003, l'accent est mis davantage sur les programmes communautaires de prévention et de déjudiciarisation. Le succès de ces programmes a entraîné une réduction de 88 % du nombre de jeunes admis dans un établissement de garde et de détention en Ontario de 2004-2005 à 2020-2021.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2021-2022*
Approbations – COVID-19	78,00
Autres – Fonctionnement	17 140,99
Autres – Immobilisations	70,10
TOTAL	17 289,09
Effectif** (au 31 mars 2022)	5 721,38

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

** Postes équivalents temps plein dans la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2022-2023

Ministère des Affaires civiques et du
Multiculturalisme

This document is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023.....	2
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	2
Objectifs généraux du ministère.....	2
Programmes du ministère	2
Activités prévues et poursuite de l'intervention contre la COVID-19 en 2022-2023	3
PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023	3
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)	8
Données financières détaillées.....	8
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	8
Tendances historiques	8
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS.....	9
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE.....	10
RAPPORT ANNUEL	11
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022* (M\$)	16
LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE	16

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme (MACM) se donne pour mission de faire de l'Ontario une province inclusive et équitable où chaque personne peut prospérer et éprouver un sentiment d'appartenance. Pour ce faire, il mène les initiatives du gouvernement axées sur la lutte contre le racisme et la haine, fait la promotion d'une croissance économique et de débouchés équitables pour l'ensemble de la population, et célèbre la diversité des communautés et du patrimoine.

Programmes du ministère

Le MACM contribue à la réalisation des priorités du gouvernement en offrant des services au public par l'entremise de deux grandes entités : la Direction générale de l'action contre le racisme et la Division des affaires civiques et de l'inclusion.

La **Direction générale de l'action contre le racisme (DGAR)** s'emploie à éliminer le racisme systémique des politiques, des pratiques, des procédures, des services et des programmes ainsi qu'à assurer l'égalité raciale à l'égard des communautés autochtones, noires et racisées de l'Ontario. Dans le cadre d'un plan reposant sur des données probantes et la recherche, la DGAR s'engage à mettre en place un gouvernement de l'Ontario plus inclusif et sensible aux besoins afin de veiller à ce que toute la population soit servie équitablement.

La **Division des affaires civiques et de l'inclusion** fait la promotion d'une croissance économique et de débouchés équitables pour l'ensemble de la population ontarienne, de sorte que chaque personne puisse participer et s'épanouir pleinement. La Direction de l'inclusion dans la communauté et des stratégies pour les jeunes se consacre à l'amélioration des résultats pour les enfants, les jeunes, les familles et les groupes marginalisés dans toute la province.

Le Secrétariat des distinctions et prix de l'Ontario souligne les contributions exceptionnelles des citoyens à l'échelle communautaire, provinciale et mondiale, en favorisant l'inclusion et le dynamisme dans les communautés grâce à ses programmes de reconnaissance des bénévoles.

À la suite de l'annonce du nouveau Conseil des ministres le 24 juin 2022, le ministère s'est vu transférer la responsabilité du patrimoine, qui relevait du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (anciennement le ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture). Les programmes du patrimoine

mettent en valeur et protègent les ressources du patrimoine culturel.

Les initiatives stratégiques du MACM aident le gouvernement à répondre à ses priorités consistant à protéger les progrès accomplis dans la lutte contre la COVID-19, à renforcer la sécurité des communautés, à créer des emplois et à assurer des conditions propices à un redressement économique et financier équitable.

Activités prévues et poursuite de l'intervention contre la COVID-19 en 2022-2023

Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la santé et le bien-être social et économique des Ontariennes et Ontariens ont été encore plus graves chez les groupes qui se heurtaient déjà à des obstacles dans la société, comme les communautés autochtones, noires et racisées. C'est pourquoi le MACM ancre le principe d'égalité raciale dans ses mesures de relance économique et dans sa prestation de services publics. Il offre entre autres des programmes d'autonomisation économique, comme le Plan ontarien d'action pour les jeunes noirs et la Subvention pour le soutien aux entrepreneurs racisés et autochtones, qui ciblent les jeunes, les entrepreneurs et les propriétaires de petites entreprises racisés. En outre, le ministère cherchera des façons de nouer le dialogue avec les communautés confessionnelles pour mieux comprendre leurs besoins. Le travail du MACM appuie l'intervention du gouvernement contre la COVID-19 et sert son objectif de rendre la province plus forte, inclusive et équitable.

PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023

Le MACM s'engage à faire de l'Ontario un lieu accueillant pour tous où il fait bon vivre, travailler et élever une famille. En 2022-2023, le ministère continuera d'aider les communautés en répondant aux besoins urgents mis en lumière par la pandémie de COVID-19 et en jetant des bases solides pour la croissance et la relance économiques à long terme de la province.

Le ministère contribuera à bâtir un avenir meilleur en accordant la priorité aux programmes visant à éliminer le racisme et la haine, à autonomiser les jeunes, les familles et les communautés, à promouvoir l'engagement civique et à aider les employeurs et les entrepreneurs à créer des occasions équitables pour tout le monde. Ces programmes axés sur l'avenir permettront d'anticiper et de combler les besoins changeants d'une population, d'une main-d'œuvre et d'une province diversifiées.

Construire une province plus forte en luttant contre le racisme

Le racisme systémique est source d'obstacles et d'inégalités chez les Autochtones, les personnes noires et les autres groupes racisés. L'élimination du racisme systémique et la promotion de l'égalité raciale favorisent le développement social, économique et culturel de la société dans son ensemble. Tout le monde gagne à ce que les personnes et les communautés ne soient plus marginalisées. Le MACM

apporte le leadership et l'expertise nécessaires pour lever les obstacles et promouvoir l'égalité raciale, ce qui multiplie les occasions pour la population en plus d'accroître la prospérité de la province.

Les grandes priorités de 2022-2023 sont d'établir des plans provinciaux de lutte contre le racisme systémique et la haine, d'augmenter la capacité d'action contre le racisme au sein du secteur public et de mieux promouvoir les programmes dirigés par les communautés et les entreprises locales.

Plan stratégique contre le racisme

- Le Plan stratégique contre le racisme s'inscrit dans l'engagement de la Province à lutter contre le racisme systémique et à promouvoir l'égalité raciale. En mars 2022, le ministère a entrepris un examen de la stratégie en place pour évaluer les progrès accomplis et continuer sur sa lancée. Il continuera de consulter les leaders communautaires, les organismes partenaires et le public pour orienter le plan provincial suivant une approche pangouvernementale visant à éliminer le racisme systémique, la violence et la haine ainsi qu'à autonomiser les communautés, les familles et les jeunes.

Programme de subventions pour la lutte contre le racisme et la haine (LRH)

- Le Programme de subventions pour la LRH alloue 3,2 millions de dollars à des initiatives communautaires visant à sensibiliser le public au racisme et à la haine, y compris au racisme envers les personnes autochtones, noires et asiatiques, à l'antisémitisme et à l'islamophobie. En 2022-2023, le ministère financera et soutiendra des projets menés à l'échelle locale pour renforcer la capacité, nouer des liens entre les communautés et approfondir la compréhension des conséquences du racisme et de la haine.

Ressources de lutte contre le racisme pour les entreprises

- En partenariat avec des organisations, le MACM a conçu des ressources pour aider les entreprises, les organismes sans but lucratif et les organismes du secteur public à créer des milieux de travail antiracistes, inclusifs et diversifiés. Il prévoit lancer ces ressources en 2022-2023.

Subvention de l'Ontario pour les mesures de sécurité des organismes confessionnels et culturels contre les crimes haineux

- Cette subvention est l'une des initiatives prises par la Province pour lutter contre la haine. Elle aide les organismes confessionnels et culturels à protéger leur communauté en finançant des mesures de sécurité essentielles. En 2022-2023, le ministère investira 15 millions de dollars dans la subvention pour répondre aux besoins urgents des communautés.

En tant que gros employeur de la province, la fonction publique de l'Ontario (FPO) se doit de donner l'exemple en promouvant l'innovation et l'excellence dans l'élaboration

des politiques publiques et la prestation des services. Le MACM prône et coordonne une démarche d'action contre le racisme au sein de la FPO pour créer des milieux de travail respectueux et inclusifs, améliorer les programmes et les politiques et augmenter la capacité de lutte contre le racisme.

En 2022-2023, le MACM travaillera à l'introduction de deux boîtes à outils qui aideront les ministères partenaires, les organismes parapublics et le secteur privé à cerner les inégalités et à combler les lacunes dans les services.

- La Boîte à outils pour l'évaluation de l'impact sur les groupes racialisés oriente l'examen des politiques, des programmes et des services selon le principe de l'antiracisme, favorise la prise de décisions équitables et contribue à l'amélioration de la qualité des services et des résultats pour l'ensemble de la population ontarienne.
- La Boîte à outils pour la collecte des données sur la race permet de recueillir des renseignements personnels relatifs à la race dans un cadre respectueux des valeurs culturelles dans le but d'élaborer des solutions aux inégalités raciales en se fondant sur des données probantes. Cette boîte à outils est conforme aux Normes ontariennes relatives aux données sur l'antiracisme.

Le MACM continuera d'aider le Secrétariat du Conseil du Trésor dans sa lutte contre le racisme grâce au Plan d'action pour l'égalité raciale au sein de la FPO, en plus de mettre en œuvre le Programme de développement des compétences et des ressources nécessaires à la lutte contre le racisme pour tout le personnel.

Assurer des débouchés économiques à toute la population

La relance économique de l'Ontario après la pandémie de COVID-19 sera plus vigoureuse si chaque Ontarienne et Ontarien a accès à des perspectives économiques et peut participer pleinement au marché du travail. Le MACM s'efforce de favoriser l'égalité des chances pour les jeunes, les petites entreprises et les organismes partout dans la province, particulièrement pour les groupes marginalisés confrontés à des obstacles systémiques à leur réussite.

En 2022-2023, l'accent sera mis sur les programmes d'inclusion sociale et économique, les ressources intégrant des pratiques opérationnelles antiracistes et inclusives dans tous les secteurs et milieux de travail et les forums permettant aux communautés sous-représentées d'influencer les décisions du gouvernement, de sorte que personne ne soit mis à l'écart.

Plan ontarien d'action pour les jeunes noirs (PAJN)

- Le volet Autonomisation économique du PAJN prévoit des mesures ciblées pour aider les jeunes, les communautés et les entrepreneurs noirs à se remettre des effets de la pandémie de COVID-19 et pour bâtir une main-

d'œuvre ontarienne axée sur l'avenir et les talents. En 2022-2023, le MACM versera 14 millions de dollars pour aider les organismes communautaires et les entreprises dirigées par des personnes noires à créer des programmes locaux qui éliminent les obstacles économiques et qui donnent à un plus grand nombre de jeunes ontariens noirs un accès à l'emploi, à la formation et aux réseaux dans des secteurs à forte croissance.

Subvention pour le soutien aux entrepreneurs racisés et autochtones (Subvention SERA)

- La Subvention SERA est un programme de services et de subventions qui prévoit 5 millions de dollars sur deux ans pour aider les entrepreneurs autochtones, noirs et racisés à démarrer une entreprise en Ontario et à la faire croître, et ainsi bâtir une économie inclusive. Cette subvention stimule l'innovation et la croissance des petites entreprises en offrant un financement ponctuel de 10 000 \$, des services de soutien adaptés à la culture et un accès à de la formation sur le développement des affaires. La Subvention SERA est offerte par l'intermédiaire du programme Digital Main Street, de l'Ontario Business Improvement Area Association et de la Toronto Association of Business Improvement Areas, et en partenariat avec d'autres organismes communautaires.

Ressources de lutte contre le racisme pour les entreprises

- Le MACM élabore des ressources de lutte contre le racisme pour aider les employeurs à créer des milieux de travail antiracistes, inclusifs et diversifiés où chaque Ontarienne et Ontarien peut contribuer à l'économie provinciale. Le ministère travaillera avec ses partenaires à créer des ressources et des outils permettant d'éliminer les obstacles systémiques que rencontrent les personnes autochtones, noires et racisées au moment d'entrer sur le marché du travail, d'avancer dans leur carrière, de se former et de se perfectionner sur le plan professionnel.

Conseil du premier ministre pour l'égalité des chances (CPMEC)

Le CPMEC est un groupe consultatif chargé de faire entendre les voix des communautés et de conseiller le gouvernement sur la façon d'aider les jeunes à réussir dans l'économie en pleine évolution de l'Ontario.

Le MACM collabore avec le CPMEC à l'évaluation constructive et à l'amélioration de certains processus gouvernementaux favorisant la croissance économique et l'égalité des chances dans les quatre domaines prioritaires suivants :

- la participation des jeunes à l'économie;
- la participation communautaire;
- l'approvisionnement;
- les subventions aux communautés.

Reconnaître les réalisations et les contributions exemplaires des Ontariennes et Ontariens

L'engagement et la fierté civiques sont essentiels à la vigueur, à la cohésion sociale et à l'inclusivité de la province. Le MACM souligne et reconnaît les réalisations exceptionnelles des Ontariennes et Ontariens qui ont laissé leur trace dans la communauté, la province ou le monde tout en encourageant la participation citoyenne, le leadership communautaire et le bénévolat.

En 2022-2023, la priorité sera accordée à l'administration et à la prestation des six programmes de distinctions, des six programmes de prix et des quatre programmes de reconnaissance des bénévoles de la province qui soulignent annuellement les contributions exceptionnelles des Ontariennes et Ontariens.

Programmes de distinctions

- Le MACM célèbre les réalisations exceptionnelles des Ontariennes et Ontariens grâce à l'Ordre de l'Ontario, à la Médaille du mérite civique de l'Ontario, à la Médaille de l'Ontario pour les jeunes bénévoles, à la Médaille de bravoure des pompiers de l'Ontario, à la Médaille de bravoure des policiers de l'Ontario et à la Médaille de bravoure des paramédicaux de l'Ontario.

Programmes de prix

- Le MACM souligne les réalisations exceptionnelles des Ontariennes et Ontariens au moyen du Prix du champion de la diversité, du Prix Améthyste pour souligner les réalisations exceptionnelles des employés et employées de la fonction publique de l'Ontario, du Prix David C. Onley pour le leadership en matière d'accessibilité, de la Bourse d'études Hilary M. Weston, du Prix James Bartleman pour la création littéraire des jeunes Autochtones et du Prix Lincoln M. Alexander.

Programmes de reconnaissance des bénévoles

- Le MACM récompense les réalisations exceptionnelles des bénévoles ontariens par la remise de la Distinction de l'Ontario pour services bénévoles, de la Distinction June Callwood pour contribution bénévole exceptionnelle, du Prix du lieutenant-gouverneur pour l'action bénévole communautaire des élèves, du Prix d'excellence de l'Ontario pour les personnes âgées et du Prix ontarien de la personne âgée de l'année.

Le ministère s'emploie à garantir l'inclusion, la diversité et l'équité dans la prestation des programmes, tout en promouvant les programmes qui encouragent les Ontariennes et Ontariens de tous les milieux à présenter leur candidature pour avoir la chance d'être reconnus à l'échelle provinciale.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)

Approbations – COVID-19	3,7
Autres – Fonctionnement	52,6
Autres – Immobilisations	-
TOTAL	56,3

Note : Les dépenses prévues du ministère comprennent les crédits législatifs et les redressements de consolidation.

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022		Prévisions 2021-2022*	Chiffres réels provisoires 2021-2022*	Chiffres réels 2020-2021*
	\$	\$	%	\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	2 388 200	2 388 200	100,0 %	-	-	-
Direction générale de l'action contre le racisme	28 016 900	23 113 000	471,3 %	4 903 900	9 703 900	5 204 945
Affaires civiques et inclusion	25 837 600	2 915 300	12,7 %	22 922 300	22 922 300	9 044 550
Total à voter – Charges de fonctionnement	56 242 700	28 416 500	102,1 %	27 826 200	32 626 200	14 249 495
Crédits législatifs	64 014	64 014	100,0 %	-	-	-
Total du ministère – Charges de fonctionnement	56 306 714	28 480 514	102,4 %	27 826 200	32 626 200	14 249 495
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Direction générale de l'action contre le racisme	-	(2 000)	(100,0)%	2 000	-	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	-	(2 000)	(100,0)%	2 000	-	-
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	56 306 714	28 480 514	102,4 %	27 826 200	32 626 200	14 249 495

*Certains chiffres de 2020-2021 et de 2021-2022 sont redressés afin de refléter les transferts à d'autres ministères ou les transferts d'autres ministères et les remaniements internes du ministère. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

Tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2019-2020*	Chiffres réels 2020-2021*	Prévisions 2021-2022*	Prévisions 2022-2023
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	11 485 133	14 249 495	27 826 200	56 306 714
		24 %	95 %	102 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour plus d'information sur les programmes et initiatives du MACM, consulter le site : <https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-affaires-civiques-et-du-multiculturalisme>

Pour plus d'information sur les finances de l'Ontario, consulter les sites : <https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>
<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>
<https://budget.ontario.ca/fr/2022/index.html>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

Le **Conseil du premier ministre pour l'égalité des chances** est un groupe consultatif chargé de faire entendre les voix des communautés et de conseiller le gouvernement sur la façon d'aider les jeunes à réussir dans l'économie en pleine évolution de l'Ontario et d'améliorer les résultats pour les groupes marginalisés.

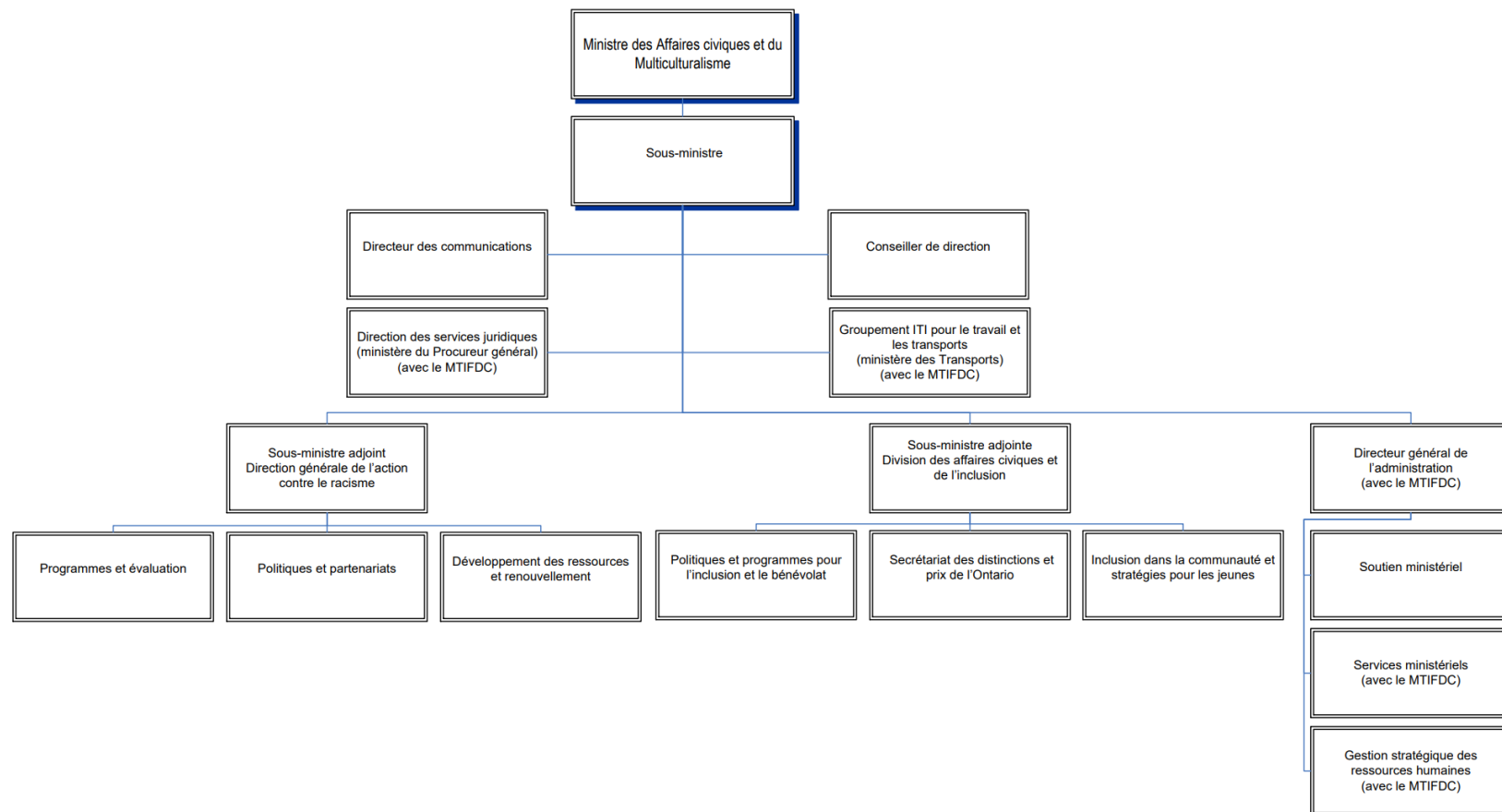
L'**intervenant pour les perspectives communautaires** est un conseiller spécial qui offre des conseils stratégiques au premier ministre sur la façon d'améliorer les résultats pour les communautés marginalisées.

Le **Conseil consultatif des distinctions de l'Ontario** examine toutes les candidatures et sélectionne les personnes qui méritent le plus de recevoir la Médaille du mérite civique de l'Ontario, la Médaille de bravoure des policiers de l'Ontario, la Médaille de bravoure des pompiers de l'Ontario, la Médaille de bravoure des paramédicaux de l'Ontario et la Médaille de l'Ontario pour les jeunes bénévoles.

Le **Conseil consultatif de l'Ordre de l'Ontario** évalue les candidatures soumises pour l'Ordre de l'Ontario et fait ses recommandations au lieutenant-gouverneur en conseil quant aux personnes qui, selon lui, méritent d'être nommées à l'Ordre de l'Ontario.

Dépenses (\$)	Crédit/ poste n°	Prévisions 2022-2023	Chiffres réels provisoires 2021-2022 – Dépenses	Chiffres réels provisoires 2021-2022 – Revenus
Conseil du premier ministre pour l'égalité des chances	4603-01	80 000	900	-
Intervenant pour les perspectives communautaires	4603-01	80 000	31 500	-
Conseil consultatif des distinctions de l'Ontario	4603-01	12 000	-	-
Conseil consultatif de l'Ordre de l'Ontario	4603-01	1 500	150	-
Total		173 500	32 550	-

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE



Note : Ceci est l'organigramme au 30 mai 2022, avant les changements ministériels annoncés à partir de juin 2022. « MTIFDC » désigne le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences.

RAPPORT ANNUEL

Le MACM a été mis sur pied à l'été 2021 pour faire de l'Ontario une province inclusive et équitable où chaque personne peut prospérer et éprouver un sentiment d'appartenance. Le mandat du ministère a été élargi pour englober les stratégies d'inclusion et de lutte contre le racisme, les initiatives d'engagement civique et de bénévolat ainsi que les programmes ontariens de distinctions, de prix et de reconnaissance pour renforcer davantage le tissu social et l'économie de la province. Le MACM s'est vu transférer la responsabilité des programmes gouvernementaux qui cadrent particulièrement bien avec ce mandat et qui relevaient du Bureau du Conseil des ministres, du ministère du Solliciteur général, du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires et du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture (maintenant le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport).

Intervention contre la COVID-19 en 2021-2022 et autres principaux domaines où des progrès ont été réalisés

La pandémie de COVID-19 a exacerbé les défis que doivent relever les personnes autochtones, noires et racisées, creusant ainsi les inégalités sociales. Ces groupes ont connu, entre autres, des taux d'infection supérieurs, des risques accrus en matière de santé et de sécurité ainsi que des pertes d'emplois et des obstacles économiques plus importants. De plus, l'Ontario a vu s'aggraver la violence raciste, xénophobe et haineuse, particulièrement contre les membres des communautés juives et est-asiatiques.

Le MACM a mobilisé des partenaires du secteur communautaire et du secteur de la santé pour répondre efficacement et équitablement aux besoins locaux. La Direction générale de l'action contre le racisme a convoqué un sous-groupe de travail sur les communautés à risque pour donner au Groupe d'étude sur la distribution des vaccins contre la COVID-19 des conseils stratégiques sur la façon d'établir le contact avec les communautés vulnérables et de jeter les bases de services publics plus équitables.

De même, le Conseil du premier ministre pour l'égalité des chances a collaboré avec les ministères, les communautés et les jeunes pour formuler des conseils sur la façon d'atténuer les répercussions disproportionnées de la pandémie de COVID-19 sur les familles et les jeunes marginalisés. Ces conseils concernaient entre autres le plan provincial de vaccination contre la COVID-19 pour une distribution plus équitable des vaccins, les politiques et programmes gouvernementaux pour les jeunes touchés par la COVID-19 et l'amélioration de la coordination des secteurs de la santé et de l'éducation pour aider les jeunes ayant des problèmes de santé mentale et de dépendance.

Le MACM a mis en œuvre de nouveaux volets de financement, comme le Programme de subventions pour la lutte contre le racisme et la haine et la Subvention pour le soutien aux entrepreneurs racisés et autochtones, afin de favoriser une relance économique plus inclusive. Il a également établi des partenariats avec les communautés pour les protéger contre le racisme et la haine.

Construire une province plus forte en luttant contre le racisme

Conscient que le gouvernement ne peut trouver seul les solutions pour lutter contre le racisme et la haine, le MACM s'est associé à des organismes communautaires pour concevoir et mener des programmes efficaces. Le ministère a aussi entamé des consultations avec les intervenants et le public pour veiller à ce que les nouvelles stratégies antiracistes répondent aux besoins de la population diversifiée de l'Ontario.

Programme de subventions pour la lutte contre le racisme et la haine

- Le MACM a élaboré ce programme en collaboration avec des partenaires communautaires des quatre coins de l'Ontario. Il a lancé des appels de demandes en septembre 2021 et en janvier 2022 pour financer des initiatives communautaires visant à éliminer toutes formes de racisme et de haine.

Plan stratégique contre le racisme – Consultations et examen

- La *Loi de 2017 contre le racisme* exige que le gouvernement dispose d'une stratégie antiraciste qui est examinée au moins tous les cinq ans. Le MACM a mené un sondage en ligne en mars 2022 pour examiner la stratégie en place, mieux comprendre les expériences de racisme systémique et établir les priorités émergentes. Les consultations se poursuivront en 2022-2023 pour guider la prochaine stratégie provinciale.

Subvention de l'Ontario pour les mesures de sécurité des organismes confessionnels et culturels contre les crimes haineux

- En février 2022, le MACM a lancé un programme de subventions de 25 millions de dollars pour aider les organismes confessionnels et culturels à lutter contre les crimes haineux. Ce programme contribue à renforcer les mesures de sécurité dans les communautés. Des organismes de partout dans la province ont reçu du financement en 2021-2022.

Assurer des débouchés économiques à toute la population

Afin d'assurer une relance économique inclusive, le MACM a travaillé à éliminer les obstacles systémiques auxquels font face les communautés autochtones, noires et

racisées. Le ministère a aussi aidé les entrepreneurs et les employeurs à favoriser l'autonomisation économique, à lutter contre le racisme et à améliorer la diversité et l'inclusion en milieu de travail.

Plan ontarien d'action pour les jeunes noirs (PAJN) – Autonomisation économique

- En février 2022, le MACM a lancé trois nouvelles initiatives de financement dans le cadre du volet Autonomisation économique du PAJN pour aider les organismes communautaires et les employeurs dirigés par des Noirs à créer des parcours débouchant sur des emplois dans les secteurs à fort potentiel. Ces initiatives (Initiative pour le lancement de carrière, Initiative pour l'avancement professionnel et Initiative pour les réseaux sectoriels d'innovation) amélioreront l'accès à l'emploi, au développement des compétences, à la formation, aux stages et aux réseaux professionnels.

Subvention pour le soutien aux entrepreneurs racisés et autochtones

- En février 2022, le MACM et ses partenaires ont lancé un nouveau programme de services et de subventions de 5 millions de dollars sur deux ans pour aider les entrepreneurs autochtones, noirs et racisés à démarrer une entreprise et à la faire croître.

Programme de développement des compétences et des ressources nécessaires à la lutte contre le racisme

- Le MACM continue d'élaborer et de mettre en œuvre graduellement le Programme de développement des compétences et des ressources nécessaires à la lutte contre le racisme, une série de programmes essentiels d'apprentissage pratique conçue pour donner aux organismes du secteur public et à leurs employés les connaissances, les compétences et les outils nécessaires pour lutter contre le racisme afin de fournir des services publics plus inclusifs, équitables et adaptés aux besoins de toute la population ontarienne.

Aider les jeunes, les familles et les communautés

Le MACM a travaillé à éliminer les inégalités raciales chez les enfants, les jeunes et les communautés pour permettre à chaque personne en Ontario de réaliser son plein potentiel. Il a appuyé des programmes axés sur la culture qui favorisent le bien-être des familles, qui renforcent le cheminement scolaire, les études postsecondaires et les carrières et qui réduisent la violence chez les jeunes, ainsi que des forums qui font entendre les voix des communautés dans la prise de décisions au gouvernement.

Plan ontarien d'action pour les jeunes noirs (PAJN) – Bien-être de l'enfance

- En 2021-2022, le MACM a appuyé la Stratégie de reconception des services de bien-être de l'enfance du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires en mettant à profit les relations de financement établies avec les fournisseurs de services du PAJN dans le cadre de l'Initiative pour l'innovation en matière de soutien aux parents noirs (ISPN) et du Réseau pour l'avancement des communautés noires. L'ISPN a permis d'améliorer le bien-être des enfants, des jeunes et des familles grâce à des services communautaires de haute qualité adaptés à la culture qui contribuent à l'établissement de relations plus productives entre les parents et les enfants, qui aident les parents et les fournisseurs de soins à éviter le recours aux établissements et qui leur font mieux comprendre la façon d'élever des enfants dans un contexte canadien tout en reconnaissant et en respectant leur propre façon de faire. La réduction de la surreprésentation nécessite un changement systémique qui implique l'élimination des obstacles discriminatoires et la prestation de services, y compris de services axés sur la prévention, plus inclusifs, efficaces et adaptés à la culture pour les enfants, les familles et les jeunes noirs.

Conseil du premier ministre pour l'égalité des chances (CPMEC)

- En 2021-2022, le CPMEC a contribué aux priorités sociales et économiques pour les jeunes faisant face à des obstacles complexes, y compris les jeunes dans les régions rurales et dans les communautés autochtones, noires et racisées. Il a entendu le point de vue des ministères et leur a transmis son expertise relativement aux politiques et aux programmes ciblant les jeunes. Il leur a également offert de précieux conseils sur des dossiers importants, y compris le Plan stratégique contre le racisme.

Créer des communautés dynamiques qui incarnent l'esprit d'entraide

Tandis que la pandémie de COVID-19 mettait à l'épreuve la résilience des communautés ontariennes, le MACM a recruté et mobilisé des bénévoles pour intervenir dans toute situation d'urgence.

Brigade des bénévoles de l'Ontario

- En décembre 2021, le MACM a lancé un site Web et une base de données de bénévolat d'urgence pour appuyer l'intervention du gouvernement provincial contre la pandémie. En février 2022, il a mis sur pied la Brigade des bénévoles de l'Ontario pour accroître la capacité de la Province à intervenir dans toutes les situations d'urgence, par exemple les crises sanitaires et les catastrophes naturelles.

Reconnaître les réalisations et les contributions exemplaires des Ontariennes et Ontariens

Le MACM a reconnu les contributions exceptionnelles des bénévoles et des leaders communautaires, que ce soit à l'échelle locale ou mondiale, en ces temps sans précédent.

Faits saillants des programmes de distinctions et prix

- En 2021-2022, dans le respect des restrictions en matière de santé publique, le MACM a organisé six grandes cérémonies virtuelles pour souligner les réalisations d'Ontariennes et d'Ontariens hors pair : le Prix de bravoure des paramédicaux de l'Ontario, le Prix James Bartleman pour la création littéraire des jeunes Autochtones, le Prix David C. Onley pour le leadership en matière d'accessibilité, la Bourse d'études Hilary M. Weston, le Prix Lincoln M. Alexander, la Distinction June Callwood pour contribution bénévole exceptionnelle et la Distinction de l'Ontario pour services bénévoles.
- Le MACM a administré les 12 programmes de distinctions et prix et a offert du soutien à chacun des organes de sélection et conseils consultatifs.
- Le MACM a travaillé avec le ministère de la Santé pour maintenir le Prix de bravoure des paramédicaux de l'Ontario (un prix du ministère) sous le nom de Médaille de bravoure des paramédicaux de l'Ontario (une médaille d'honneur provinciale). Cette médaille récompense les paramédicaux pour des actes individuels de courage exceptionnels accomplis pendant qu'ils sont en service ou non.
- En novembre 2021, le ministère a lancé le nouveau Portail de distinctions et de prix de l'Ontario, un système convivial et entièrement accessible qui modernise la façon dont tous les programmes de distinctions, de prix et de reconnaissance du ministère sont offerts.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022* (M\$)

Approbations – COVID-19	4,0
Autres – Fonctionnement	28,6
Autres – Immobilisations	-
Effectif** (au 31 mars 2022)	100,0

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE

Loi de 2017 contre le racisme

Document d'information sur le budget des dépenses 2022-2023

Ministère des Collèges et Universités

This document is also available in English

Partie I : Plan publié 2022-2023

Ministère des Collèges et Universités

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	4
Objectifs généraux du ministère	4
Intervention contre la COVID-19	5
Programmes du ministère	7
PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023	18
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)	19
SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE 2021-2022	20
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)	24
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	25
DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES	26
Tableau 2 : Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit	26
Tableau des tendances historiques	27
ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2021-2022	28
RÉSULTATS 2021-2022	28
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2021-2022	43

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le système postsecondaire de l'Ontario prépare les étudiantes et étudiants et les chercheuses et chercheurs d'emploi en leur donnant accès à des occasions d'apprentissage et à une éducation de qualité et en leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour trouver un bon emploi; il fournit ainsi aux entreprises ontariennes la main-d'œuvre qualifiée et les talents dont elles ont besoin pour se développer et prospérer.

Le ministère alloue aux établissements autochtones, aux universités et aux collèges financés par les fonds publics un financement au titre de leurs dépenses de fonctionnement, gère les programmes de financement des immobilisations dans le secteur postsecondaire, établit les objectifs provinciaux quant à l'utilisation des fonds publics et élabore des cadres en vue d'atteindre ces objectifs. Dans le secteur de l'éducation postsecondaire en Ontario, les collèges privés d'enseignement professionnel jouent un rôle important en permettant aux apprenantes et apprenants d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour trouver un emploi sur le marché du travail actuel. En outre, le ministère veille à ce que toutes les personnes qualifiées aient accès à une éducation postsecondaire de qualité en mettant en œuvre des règlements relatifs aux droits de scolarité, un régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants et des mécanismes de financement et de responsabilisation ciblés ainsi qu'en offrant des occasions d'apprentissage numérique et par l'expérience.

En Ontario, le secteur des sciences et de la recherche alimente la croissance économique de la province, qui aura besoin de lui pour stimuler son économie en réponse aux répercussions de la pandémie de COVID-19. Le ministère finance une recherche de calibre mondial dans les universités, les collèges et les hôpitaux universitaires de l'Ontario. Les programmes de financement de la recherche et le soutien aux instituts de recherche offerts par le gouvernement de l'Ontario sont concurrentiels et favorisent la commercialisation et l'innovation; ils permettent d'attirer et de retenir plus facilement les talents de calibre mondial dans la province. En mettant l'accent sur le Plan d'action en matière de propriété intellectuelle (PI), le ministère donne la priorité à la création, à la protection, à la gestion et à la commercialisation de la PI dans les secteurs de l'éducation postsecondaire et de l'innovation, afin de maximiser la valeur des travaux de recherche et d'innovation réalisés en Ontario.

Le soutien à l'éducation postsecondaire, à la recherche et à l'innovation aidera la province à faire face à la concurrence et à prospérer dans l'économie mondiale, ces trois secteurs étant plus importants que jamais pour protéger la santé de la population et l'économie.

Intervention contre la COVID-19

Depuis le début de la pandémie, le ministère a pris des mesures pour protéger la santé et la sécurité des étudiantes et des étudiants, du corps professoral et du personnel dans les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario. Dès le tout début de la COVID-19, le ministère a consulté ses partenaires du secteur postsecondaire dans le but de favoriser la réussite scolaire des étudiantes et des étudiants et de déterminer la marche à suivre. Voici quelques-unes des mesures prises par le ministère pour soutenir les étudiantes et les étudiants ainsi que les établissements postsecondaires :

- Versement de 106,4 millions de dollars, en mars 2021, aux universités et aux collèges financés par les fonds publics pour les aider à atténuer les répercussions financières de la COVID-19.
- Investissement d'environ 35 millions de dollars dans les soutiens et les services en santé mentale offerts aux étudiantes et aux étudiants de niveau postsecondaire dans les collèges, les universités et les établissements autochtones financés par les fonds publics. Ces fonds sont alloués dans le cadre de la Subvention pour les services de santé mentale, de la Subvention pour les travailleurs en santé mentale et de la Subvention à la santé mentale pour les établissements autochtones du ministère. Pour la première fois, une partie des fonds sera allouée à l'Université de l'École de médecine du Nord de l'Ontario (Université de l'EMNO) et l'Université de l'Ontario français (UOF).
- Offrir du flexibilité aux collèges privés d'enseignement professionnel par rapport aux exigences administratives et à la transition temporaire vers les cours en ligne pour poursuivre les activités.

Le ministère a poursuivi sa collaboration avec les intervenants et les partenaires du secteur pour mieux savoir comment s'y prendre pour que l'Ontario demeure un leader mondial en matière d'éducation postsecondaire au moment où la province continue de se remettre de la pandémie de COVID-19.

L'apprentissage virtuel est un domaine clé d'innovation et de transformation pour le secteur postsecondaire. Voilà pourquoi le gouvernement ajoute à son investissement initial de 50 millions de dollars un montant supplémentaire de 21,4 millions de dollars sur deux ans (2021-2022 et 2022-2023) pour soutenir la mise en œuvre continue de la Stratégie pour l'apprentissage virtuel. Ces investissements permettront notamment ce qui suit :

- lancement d'un deuxième appel de propositions par eCampusOntario pour tirer parti des investissements initiaux visant à accroître les capacités et la qualité en matière d'apprentissage virtuel dans le secteur de l'éducation postsecondaire de l'Ontario;

- la création de programmes de prêt d'ordinateurs portatifs et d'accès à Internet par l'intermédiaire de Contact Nord afin d'aider les étudiantes et les étudiants qui n'ont pas accès à ces ressources à la maison;
- l'amélioration de l'infrastructure dans les centres d'apprentissage en ligne de Contact Nord pour faciliter l'accès aux services pour les étudiantes et les étudiants et les établissements postsecondaires.

Pour aider les étudiantes et les étudiants à poursuivre leur apprentissage pendant la COVID-19, le ministère a apporté de nombreuses modifications à ses politiques et à ses processus concernant les étudiantes et étudiants des établissements postsecondaires privées qui bénéficient du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO) pour l'année scolaire 2021-2022. Ces politiques ainsi modifiées ont été rendues permanentes, afin d'élargir l'accès à l'apprentissage virtuel offert par les établissements privés approuvés par le RAFEO. La transition vers l'apprentissage virtuel a offert une stabilité autant aux établissements qu'à leurs étudiantes et étudiants.

Le ministère a collaboré étroitement avec le ministère de la Santé et le Bureau du médecin hygiéniste en chef (BMHC) pour veiller à ce que le secteur postsecondaire puisse bénéficier de l'orientation et de conseils à jour nécessaires pour favoriser le retour sécuritaire à l'apprentissage en personne :

- Le 3 août 2021, le ministère a mis à la disposition du secteur le cadre des mesures de santé pour les établissements d'enseignement postsecondaire pour l'automne 2021 afin de conseiller les établissements quant à la réouverture de leurs campus.
- Le 17 août 2021, le gouvernement de l'Ontario a annoncé que la mise en place de politiques de vaccination contre la COVID-19 serait obligatoire dans les établissements d'enseignement postsecondaire. Selon les instructions publiées par le BMHC le 30 août 2021 (mises à jour le 5 octobre 2021), tous les établissements postsecondaires, à l'exception des établissements autochtones, devaient mettre en place des politiques de vaccination contre la COVID-19. Le 1^{er} mars 2022, les instructions du BMHC qui rendaient obligatoires les politiques de vaccination contre la COVID-19 dans les établissements d'enseignement postsecondaires ont été annulées. Ces politiques ne sont plus obligatoires, mais les établissements postsecondaires peuvent choisir de continuer à les appliquer sur leurs campus.
- Des modifications ont aussi été apportées au Règl. de l'Ont. 364/20 : Règles pour les régions à l'étape 3 et à l'étape postérieure au plan d'action pour éliminer les exigences de distanciation physique et les limites de capacité dans les locaux intérieurs destinés à l'enseignement dans tous les établissements postsecondaires, à l'exception des établissements autochtones qui n'avaient pas de politique de vaccination contre la COVID-19. Ces modifications sont entrées en vigueur le 7 septembre 2021.

Programmes du ministère

Les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la recherche de l'Ontario jouent un rôle crucial pour rendre la province le moteur économique du Canada, car ils permettent d'avoir une main-d'œuvre très instruite, une économie axée sur le savoir et des établissements d'enseignement postsecondaire de calibre mondial.

La relance économique de l'Ontario et sa prospérité future dépendent de la capacité de sa main-d'œuvre à faire face à l'évolution du marché du travail et à s'y adapter. Les gens doivent pouvoir acquérir rapidement les compétences et les qualifications nécessaires pour trouver un bon emploi.

Le soutien à la recherche en Ontario est essentiel à la commercialisation et à l'innovation; il permet d'attirer et de retenir les talents de calibre mondial. De plus, il permet la création d'emplois hautement spécialisés et améliore la compétitivité des entreprises et des établissements de recherche de la province à l'échelle internationale.

L'Ontario peut faire face à la concurrence et prospérer dans l'économie mondiale en soutenant la recherche et l'innovation, deux secteurs plus importants que jamais pour la croissance économique de la province.

Aide aux étudiantes et étudiants pour leur permettre de réussir

Prolongation du gel des droits de scolarité

Afin d'offrir un allègement financier et de la prévisibilité autant aux étudiantes et aux étudiants souhaitant accéder à une éducation postsecondaire abordable qu'à leurs familles, le gouvernement de l'Ontario prolonge d'une année (2022-2023) le gel actuel des droits de scolarité pour les collèges et les universités.

La prolongation d'un an du gel des droits de scolarité pour les Ontariennes et Ontariens s'ajoute à la réduction sans précédent de 10 % des droits de scolarité en Ontario pour l'année scolaire 2019-2020 et à leur gel subséquent de deux ans. Ces réductions sont les plus importantes réductions jamais accordées de l'histoire de l'Ontario. Les mesures prises par le gouvernement pour réduire et geler les droits de scolarité ont procuré à la population étudiante un allègement d'environ 450 millions de dollars par année par rapport au coût des droits de scolarité de 2018-2019.

Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO)

Le RAFEO continue d'offrir de l'aide financière aux étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire admissibles qui ont le plus besoin sous forme de subventions, de prêts, de bourses, de bourses d'études et d'autres types de programmes. L'Ontario a également élargi l'admissibilité au RAFEO aux étudiantes et étudiants admissibles

inscrits à plus de 1 600 programmes de microcertification qui sont offerts dans des établissements postsecondaires en Ontario, qui sont approuvés par le ministère et dont la qualité est assurée.

Étudiantes et étudiants handicapés

Les étudiantes et étudiants handicapés font face à plus de défis que les autres pour réussir les programmes d'éducation postsecondaire. Le financement vise à réduire les obstacles, favoriser la réussite et améliorer les résultats des étudiantes et étudiants handicapés en diminuant les taux d'abandon et en augmentant les taux d'achèvement et d'obtention de diplôme de cette population vulnérable.

L'augmentation du taux d'obtention de diplôme des étudiantes et étudiants handicapés facilitera leur intégration sur le marché du travail et contribuera à la reprise économique post-pandémie.

En mars 2022, le Comité d'élaboration des normes pour l'éducation postsecondaire (CEN pour l'éducation postsecondaire) et son sous-comité technique ont présenté leurs recommandations finales au ministre des Services aux aînés et de l'Accessibilité, M. Raymond Cho. Les recommandations ont été publiées sur le site Web ontario.ca le 22 avril 2022. Le ministère des Collèges et Universités poursuivra sa collaboration avec ses partenaires pour exercer une influence positive sur la vie des étudiantes et étudiants handicapés suivant des études postsecondaires en Ontario. Il travaille avec le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité pour déterminer les prochaines étapes.

Amélioration du soutien aux victimes de violence à caractère sexuel

Le 16 septembre 2021, le gouvernement de l'Ontario a apporté des modifications réglementaires à la *Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités* et à la *Loi de 2005 sur les collèges privés d'enseignement professionnel* afin de favoriser la création d'environnements sûrs pour les étudiantes et les étudiants de l'ensemble des universités et collèges financés par les fonds publics ainsi que des collèges privés d'enseignement professionnel.

Ces modifications, en vigueur depuis le 1^{er} mars 2022, exigent des établissements qu'ils mettent à jour leurs politiques contre la violence et le harcèlement sexuels afin d'éviter que les étudiantes et les étudiants ne se fassent poser des questions non pertinentes dans le cadre d'enquêtes sur la violence à caractère sexuel dans les établissements ainsi que pour veiller à ce que les étudiantes et les étudiants puissent porter plainte en toute sécurité, sans craindre des mesures disciplinaires.

Soutien pour les étudiantes et les étudiants touchés par le conflit en Ukraine

En réponse à l'invasion militaire russe en Ukraine, la province a annoncé le 6 avril 2022 une Bourse d'études de l'Ontario pour la solidarité avec l'Ukraine se chiffrant à 1,9 million de dollars afin de soutenir les étudiantes et étudiants des universités et des collèges financés par les fonds publics de l'Ontario. Chaque bourse de 10 000 \$ sera remise pendant l'année scolaire 2022-2023 à une étudiante ou à un étudiant d'un collège ou d'une université en fonction du mérite et des besoins financiers.

Soutien au personnel de la santé

La COVID-19 a montré à quel point les professionnelles et les professionnels de la santé sont essentiels à la santé et aux soins de longue durée de la population de l'Ontario. Il est plus que jamais nécessaire de bâtir une main-d'œuvre dans le secteur des soins de santé afin de renforcer le système de soins de santé et de garantir que la population ontarienne ait accès aux soins de haute qualité dont elle a besoin et qu'elle mérite.

Le ministère prend des mesures importantes pour aider et soutenir le personnel de la santé en Ontario, y compris les mesures suivantes :

- soutien au ministère de la Santé pour renforcer l'effectif infirmier par l'ajout de plus de 5 000 infirmières et infirmiers autorisés (IA) et d'infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés (IAA) nouvellement diplômés ou ayant suivi un perfectionnement professionnel, ainsi que par l'ajout de 8 000 préposées et préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) dans des secteurs clés du système de soins de santé au moyen d'un investissement de 342 millions de dollars;
- nouveau lancement du programme de soutien financier de 54,7 millions de dollars destiné à environ 4 000 nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants dans les collèges privés d'enseignement professionnel de l'Ontario, afin d'aider à résoudre la pénurie de PSSP dans la province; et
- l'augmentation du nombre d'inscriptions dans les programmes de formation en sciences infirmières et en services de soutien à la personne dans six établissements autochtones au moyen d'un investissement de 34 millions de dollars sur quatre ans. Ces fonds aideront les établissements autochtones à offrir des parcours d'études et de formation culturellement adaptés permettant aux personnes apprenantes de se préparer pour une carrière d'IA, d'IAA ou de PSSP. Ils permettront aux établissements autochtones participants d'élargir leurs programmes existants ou d'en créer de nouveaux afin de soutenir la formation d'environ 340 IAA, 60 IA et 400 PSSP sur quatre ans.

Subvention Apprendre et rester de l'Ontario

En mars 2022, le gouvernement de l'Ontario a annoncé un investissement de 142 millions de dollars pour encourager les étudiantes et les étudiants à « apprendre et rester » dans les collectivités mal desservies. Cette initiative commencera par un investissement de 81 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour élargir le Programme d'engagement communautaire pour le personnel infirmier afin de permettre à plus de 1 500 infirmières et infirmiers diplômés de se faire rembourser leurs droits de scolarité lorsqu'ils ou elles s'engagent à exercer leur profession dans une collectivité mal desservie.

Chaque année à compter du printemps 2023, jusqu'à 2 500 étudiantes et étudiants admissibles qui sont inscrits dans des programmes admissibles offerts dans des collectivités prioritaires pourront présenter une demande pour la nouvelle subvention Apprendre et rester si elles ou ils s'engagent à rester et à travailler dans une collectivité mal desservie après l'obtention de leur diplôme. Les étudiantes et les étudiants pourront présenter une demande de subvention en ligne pour devenir admissibles à un financement initial complet de leurs droits de scolarité, de leurs livres et des autres coûts directement liés aux études.

Programmes indépendants en sciences infirmières

Le modèle d'études menant à un grade en sciences infirmières de l'Ontario comprend maintenant les programmes indépendants de baccalauréat en sciences infirmières offerts par les universités et les collèges financés par les fonds publics, en plus des programmes de partenariat résultant d'une collaboration collège-université.

Le maintien de l'excellence de la formation en sciences infirmières demeure une priorité pour l'Ontario, tout comme l'élargissement du choix offert aux étudiantes et étudiants et l'accroissement de l'autonomie des établissements. Le ministère continue de collaborer avec des partenaires du secteur de l'éducation postsecondaire pour procurer aux étudiantes et étudiants l'éducation et les compétences dont elles et ils ont besoin pour mener des carrières enrichissantes qui permettront de créer un marché du travail réactif composé d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Le ministère des Collèges et Universités collabore étroitement avec le ministère de la Santé pour soutenir l'offre de programmes d'études menant à un grade en sciences infirmières par les établissements postsecondaires de l'Ontario.

Élargissement de la formation clinique

Le gouvernement s'est engagé à investir 124,2 millions de dollars sur trois ans (41,4 millions de dollars par an), à compter de 2022, pour soutenir le volet de formation clinique des programmes de formation en sciences infirmières. Cet investissement

permettra aux universités et aux collèges financés par les fonds publics d'accroître les soutiens liés à la capacité des laboratoires et d'améliorer l'apprentissage par l'expérience pour les étudiantes et les étudiants, ce qui donnera aux personnes apprenantes la possibilité de démontrer leurs compétences dans des situations pratiques.

Écoles de médecine

Comme annoncé en mars 2022, le gouvernement de l'Ontario élargira grandement l'accès aux études dans les écoles de médecine en Ontario en ajoutant 160 places dans les programmes d'études universitaires de premier cycle et 295 places dans les programmes d'études universitaires de deuxième et troisième cycles. Cet élargissement viendra soutenir les six écoles de médecine de l'Ontario, c'est-à-dire la nouvelle Faculté de médecine et de santé intégrée de l'Université de Toronto à Scarborough, le campus Lakeridge Health de l'Université Queen's, l'Université de l'EMNO, l'Université Western Ontario, l'Université McMaster et l'Université d'Ottawa. Des places supplémentaires dans des programmes de médecine seront également autorisées à la nouvelle école de médecine de l'Université métropolitaine de Toronto (anciennement l'Université Ryerson) à Brampton une fois que cette école sera ouverte.

L'élargissement vise à accroître l'accès aux médecins de famille et aux médecins spécialisés ainsi qu'aux autres professionnelles et professionnels de la santé partout dans la province.

L'Université de l'EMNO est essentielle pour garantir la disponibilité de ressources humaines du secteur de la santé dans le Nord de l'Ontario. En faisant de cette université un établissement indépendant conférant des grades, le gouvernement de l'Ontario démontre son engagement en faveur de l'éducation postsecondaire dans le Nord et reconnaît le rôle important de l'établissement dans l'offre d'accès aux formations médicales.

Renforcement du secteur de l'éducation postsecondaire

Apprentissage virtuel

Le secteur de l'éducation postsecondaire de l'Ontario a vécu un bouleversement sans précédent en raison de la pandémie de COVID-19, bouleversement au cours duquel l'apprentissage virtuel est devenu crucial pour l'offre de services et pour la continuité de l'apprentissage.

Les répercussions de la COVID-19 ont démontré que l'apprentissage virtuel est maintenant crucial pour l'offre d'éducation, et l'Ontario se positionne comme un leader mondial en investissant dans l'apprentissage virtuel pour renforcer sa capacité en la matière et accroître les soutiens à l'éducation postsecondaire virtuelle.

Le gouvernement s'est engagé à investir plus de 70 millions de dollars (2020-2023) pour soutenir la première Stratégie pour l'apprentissage virtuel de l'Ontario. La stratégie, éclairée par des consultations auprès du secteur postsecondaire, met l'accent sur l'importance de soutenir la croissance dans le domaine de l'apprentissage virtuel pour ainsi pouvoir offrir des services accessibles et durables. De plus, elle soutient les efforts de l'Ontario pour accroître son empreinte numérique et bâtir la main-d'œuvre qualifiée nécessaire au soutien de l'économie de la province au moment où elle se remet des répercussions de la pandémie de COVID-19.

La Stratégie pour l'apprentissage virtuel se fonde sur le travail effectué par des organismes de l'Ontario existants voués à l'apprentissage numérique, Contact Nord et eCampusOntario, et met ces organismes à contribution pour améliorer l'accès et stimuler l'innovation dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage virtuels.

L'apprentissage virtuel peut améliorer l'accès aux occasions d'apprentissage, en français comme en anglais, car il peut être effectué en tout temps et en tout lieu, ce qui donne à toutes les Ontariennes et à tous les Ontariens une occasion équitable de faire face à la concurrence sur le marché du travail.

Microcertifications

L'Ontario élargit ses partenariats de formation avec les employeurs et l'industrie et continue de mettre l'accent sur une stratégie ontarienne pour la microcertification qui permettra d'offrir de la flexibilité, d'accélérer les formations et de répondre rapidement aux besoins du marché du travail.

La toute première stratégie ontarienne pour la microcertification, qui a été annoncée à l'automne 2020, vise à aider les gens à se recycler et à perfectionner leurs compétences pour trouver un nouvel emploi.

En plus du financement réservé à la stratégie, un financement permettant aux collèges et aux universités d'acheter du matériel moderne et de pointe ou de renouveler le leur aidera les collèges et les universités à offrir un enseignement pratique pertinent de haute qualité pour veiller à ce que les diplômées et les diplômés puissent répondre aux besoins du marché du travail de l'Ontario, notamment par l'accroissement de l'accès aux microcertifications.

À ce jour, l'Ontario a financé trois initiatives visant à stimuler l'élaboration de microcertifications qui répondent aux besoins du marché du travail local et renforcent les partenariats entre les établissements d'enseignement postsecondaire, les fournisseurs de formation et les employeurs de la province. Ces initiatives comprennent

le projet pilote Développement rapide des compétences, des projets pilotes financés par eCampusOntario et le Fonds ontarien d'aide pour la microcertification.

Le 15 décembre 2021, le ministère a annoncé qu'il appuierait la mise au point de près de 250 nouveaux programmes de formation rapide auxquels il sera possible de s'inscrire en 2022. Ces programmes ont été sélectionnés au moyen de l'appel de propositions lancé pour le Fonds d'aide pour la microcertification (15 millions de dollars). Ce financement constitue un progrès important en ce qui concerne l'engagement de la province à créer des microcertifications en phase avec l'industrie dans les collèges, les universités, les établissements autochtones et les collèges privés d'enseignement professionnel.

Pour contribuer à accroître les occasions de formation rapide qui favorisent la préparation à l'emploi des Ontariennes et des Ontariens, la province a collaboré avec eCampusOntario pour concevoir un portail en ligne centralisé pour les microcertifications. Le portail, lancé le 15 décembre 2021, présente actuellement les microcertifications admissibles au RAFFO offertes par les établissements autochtones, les universités et les collèges financés par les fonds publics ainsi que par les établissements privés. Plus de 1 600 microcertifications offertes par les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario sont actuellement admissibles au RAFFO.

Le ministère a également commencé l'élaboration du Projet pilote de passeport virtuel de compétences en partenariat avec Services numériques de l'Ontario, l'Association des registraires des universités et collèges du Canada (ARUCC) et eCampusOntario.

Le projet pilote aidera les établissements postsecondaires ontariens admissibles à adopter la plateforme de certification numérique de l'ARUCC, MesCertifs^{MC}, qui permet aux personnes apprenantes de consulter, de gérer et de présenter les microcertifications qu'elles ont obtenues. Le projet pilote permettra également d'apporter des améliorations techniques à la plateforme et de financer la recherche sur les utilisateurs concernant les microcertifications numériques.

Programme de bourses d'études de l'Ontario pour les sports électroniques

Le gouvernement investit 1 million de dollars sur deux ans dans un programme de bourses d'études pour les étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire dans des programmes de sports électroniques et des programmes connexes. L'industrie des jeux vidéo connaît une croissance rapide dans la province. En 2021, elle a contribué à l'économie canadienne à hauteur de 5,5 milliards de dollars.

Le Programme de bourses d'études de l'Ontario pour les sports électroniques sera offert par l'intermédiaire des universités et des collèges financés par les fonds publics admissibles aux étudiantes et étudiants inscrits à des programmes ayant trait à l'industrie des jeux vidéo et pouvant mener à une carrière dans le domaine des jeux

vidéo ou des sports électroniques. Les bourses seront remises aux étudiantes et aux étudiants à l'automne 2022.

Financement axé sur le rendement

Le gouvernement a adopté un nouveau modèle sans précédent conçu en Ontario pour le financement axé sur le rendement. Ce modèle fonde une plus grande partie des subventions de fonctionnement accordées aux collèges et aux universités de la province sur les résultats des étudiantes et étudiants ainsi que sur les résultats économiques. Grâce à ce modèle, l'Ontario est devenu un leader national en matière de financement axé sur le rendement.

La COVID-19 a causé des problèmes à tous les secteurs, y compris celui de l'éducation postsecondaire. Pour offrir de la stabilité et de la prévisibilité aux universités et aux collèges financés par les fonds publics de l'Ontario, le gouvernement a reporté de trois ans (2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023) la mise en œuvre du financement axé sur le rendement.

Les établissements continueront de mesurer et de communiquer les résultats annuels comme il avait été prévu avant la pandémie, en recueillant de précieuses données pour aider à la prise de décisions et engendrer des améliorations ultérieures dans le secteur postsecondaire.

Financement des immobilisations

Dans le Budget de l'Ontario de 2021, le gouvernement avait annoncé un investissement de 493 millions de dollars sur trois ans à partir de 2021-2022 pour permettre aux universités et aux collèges de l'Ontario d'effectuer des travaux d'entretien, de réparation, de mise à niveau et de réfection cruciaux.

Pour l'année 2021-2022, le gouvernement a investi 178 millions de dollars en financement des immobilisations afin d'aider les collèges et les universités à garantir que les étudiantes, les étudiants, le corps professoral et le personnel aient des milieux d'apprentissage modernes et sûrs.

Le gouvernement de l'Ontario investira aussi 90 millions de dollars sur trois ans, à partir de 2021-2022, pour aider les collèges et les universités à acheter du matériel moderne et de pointe ou à renouveler le leur dans le but d'accroître l'accès virtuel des étudiantes et des étudiants aux programmes d'études postsecondaires.

Les collèges de l'Ontario recevront 60 millions de dollars par l'intermédiaire du Fonds d'amélioration du matériel et des ressources dans les collèges. Les 30 millions de dollars restants seront affectés au nouveau Fonds d'amélioration du matériel de formation pour les universités.

Pour l'année 2021-2022, les universités de l'Ontario ont reçu 10 millions de dollars par l'intermédiaire du nouveau Fonds d'amélioration du matériel de formation pour les aider à acheter du matériel ou à renouveler le leur afin d'offrir un enseignement pratique pertinent et de haute qualité, y compris un accès accru aux microcertifications.

Les investissements du gouvernement dans les immobilisations permettront aux établissements de s'occuper des travaux d'entretien différé, de procéder aux réparations importantes, de moderniser leurs salles de classe, de mettre leurs technologies à niveau et d'améliorer leur durabilité environnementale tout en continuant d'offrir une expérience sécuritaire aux étudiantes et étudiants de retour sur les campus. Une nouvelle subvention d'immobilisations pour les établissements autochtones sera également lancée en 2022-2023 pour aider à répondre aux besoins d'entretien et de réfection des installations (immobilisations) et ainsi soutenir les établissements autochtones indépendants qui offrent des services aux étudiantes et étudiants autochtones.

Élargissement de l'éventail de grades que les collèges peuvent décerner

Comme annoncé en avril 2022 et confirmé dans le budget de 2022, le gouvernement élargit l'éventail de grades pouvant être offerts par les collèges financés par les fonds publics. Cet élargissement consiste notamment en l'offre de nouveaux programmes d'études appliquées de trois ans menant à un grade collégial et en l'augmentation du nombre maximal de grades offerts dans les collèges. Ainsi, plus de flexibilité sera permise pour la conception et l'offre de programmes, et plus de choix seront offerts aux étudiantes et aux étudiants afin de répondre aux besoins du marché du travail.

Les collèges seront encouragés à concevoir des programmes visant à combler les pénuries de main-d'œuvre connues, comme celles de la main-d'œuvre hautement qualifiée en technologie dans les secteurs des soins de santé, du numérique, des données, de l'intelligence artificielle, de la cybersécurité et de l'automatisation des processus. Afin de soutenir la croissance et la transformation du secteur de l'automobile en Ontario, le gouvernement sera également à la recherche de programmes permettant de former les talents qui sont nécessaires à la construction des voitures de l'avenir et de programmes permettant de perfectionner la main-d'œuvre qui participera à la construction de l'infrastructure, des routes et des réseaux de transports en commun de la province.

Recherche et innovation

L'Ontario s'affaire à créer un écosystème qui attire et maintient en poste dans la province les meilleurs chercheurs et chercheuses au monde et protège la valeur de leurs recherches au profit de l'Ontario. Les programmes de recherche de l'Ontario sont essentiels à l'évolution des technologies et des pratiques en éducation et en affaires.

Voilà pourquoi le gouvernement veille à ce que les perspectives sociales et économiques qui résultent des découvertes réalisées en Ontario soient avantageuses pour la population ontarienne et l'économie de l'Ontario.

Le gouvernement encourage la recherche et la commercialisation des découvertes en Ontario par :

- le renforcement de la capacité de recherche de l'Ontario (sur le plan des talents, des infrastructures et des opérations);
- le financement de la recherche fondamentale, appliquée et expérimentale dans toutes les disciplines;
- le comblement des lacunes laissées par l'industrie et le gouvernement fédéral ainsi que l'utilisation de tous les fonds possibles en provenance de ses partenaires.

Instituts de recherche

Pour démontrer encore davantage l'engagement du gouvernement de l'Ontario à l'égard de l'excellence en recherche et de la commercialisation, le ministère offre un soutien financier à plusieurs instituts de recherche. Ces instituts sont des centres d'excellence reconnus mondialement, et chacun a son propre mandat. Ensemble, ils mènent des recherches d'une importance stratégique pour la province, encouragent la collaboration en recherche et mettent l'accent sur la création d'un bassin de talents et sur la commercialisation.

Le 14 janvier 2022, le ministère a annoncé un investissement de plus de 240 millions de dollars sur trois ans pour aider à faire progresser la recherche dans cinq instituts de recherche de premier plan en Ontario. Cet investissement prévoit notamment l'octroi de fonds à l'Institut ontarien de recherche sur le cancer, à Ontario Genomics, à Essais cliniques Ontario, à The Fields Institute et à Calcul Ontario.

Propriété intellectuelle

La création, la protection, la gestion et la commercialisation de la propriété intellectuelle (PI) sont essentielles à la création d'emplois et à la croissance du secteur de l'innovation en Ontario et permettent à la province de conserver son avantage concurrentiel dans l'économie intangible.

Le gouvernement de l'Ontario a lancé son plan d'action en matière de propriété intellectuelle, le premier du genre, afin de renforcer la façon dont l'Ontario crée, protège, gère et commercialise la propriété intellectuelle dans les secteurs de l'éducation postsecondaire et de l'innovation. Ce plan présente tout particulièrement l'engagement pris par le gouvernement de créer une ressource provinciale centralisée, Propriété intellectuelle Ontario (PIO), pour faire face au manque d'expertise et de

ressources en propriété intellectuelle, ainsi que de renforcer la capacité en matière de PI.

Propriété intellectuelle Ontario, nouvel organisme régi par un conseil d'administration et créé le 4 janvier 2022, servira de ressource principale en ce qui a trait à la propriété intellectuelle (connaissance, conseils et services) pour aider les particuliers et les organisations à mettre l'accent sur leur propriété intellectuelle et à réussir dans l'économie mondiale.

Le gouvernement a créé Propriété intellectuelle Ontario pour favoriser l'accès aux conseils stratégiques, à l'expertise juridique et aux ressources éducatives en matière de propriété intellectuelle partout dans la province. PIO jouera également un rôle important pour aider les collèges et les universités à maximiser le potentiel commercial de la recherche réalisée en Ontario.

Ces initiatives contribueront à la croissance économique à long terme et permettront de veiller à ce que les contribuables de l'Ontario puissent profiter des inventions et des découvertes réalisées en Ontario qui résultent de travaux de recherche et d'innovation financés par les fonds publics.

PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023

Le ministère des Collèges et Universités encourage l'excellence et l'équité en enseignement supérieur, en éducation permanente et en recherche.

Le système postsecondaire de l'Ontario, qui constitue un élément essentiel de l'économie, prépare les étudiantes et les étudiants ainsi que les chercheuses et chercheurs d'emploi en leur donnant accès à des occasions d'apprentissage et à une éducation de qualité et en leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires pour trouver un bon emploi; il fournit ainsi aux employeurs une main-d'œuvre qualifiée et talentueuse pour les aider à se développer et à prospérer.

Le soutien à la recherche et à l'innovation permet à l'Ontario de faire face à la concurrence dans l'économie mondiale et de renforcer sa propriété intellectuelle pour favoriser sa croissance économique et sa relance en réaction à la pandémie de COVID-19.

Plan d'avenir

Le plan de l'Ontario pour l'avenir de l'enseignement supérieur et les recherches avancées a pour objectif ce qui suit :

- répondre aux besoins de l'ensemble des étudiantes et étudiants et de les outiller pour qu'ils réussissent des carrières gratifiantes;
- augmenter les occasions d'apprentissage intégré au travail grâce à des partenariats avec des employeurs et l'industrie et continuer de mettre l'accent sur une stratégie ontarienne ambitieuse pour la microcertification qui permettra d'offrir de la flexibilité, d'accélérer les formations et de répondre rapidement aux besoins du marché du travail;
- mettre en place un secteur de l'éducation postsecondaire et de la recherche financièrement viable qui est transparent et responsable;
- renforcer la capacité en matière d'apprentissage virtuel de l'Ontario pour permettre à la province de se démarquer à titre de leader dans l'économie du savoir et dans l'avenir de l'apprentissage en ligne;
- investir dans la recherche, la collaboration et l'innovation pour permettre le développement et la commercialisation de la propriété intellectuelle de l'Ontario et pour aider à remettre la province sur la voie de la prospérité;
- créer un écosystème qui attire et maintient en poste dans la province les meilleurs chercheurs et chercheuses au monde et protège la valeur de leurs recherches au profit de l'Ontario.

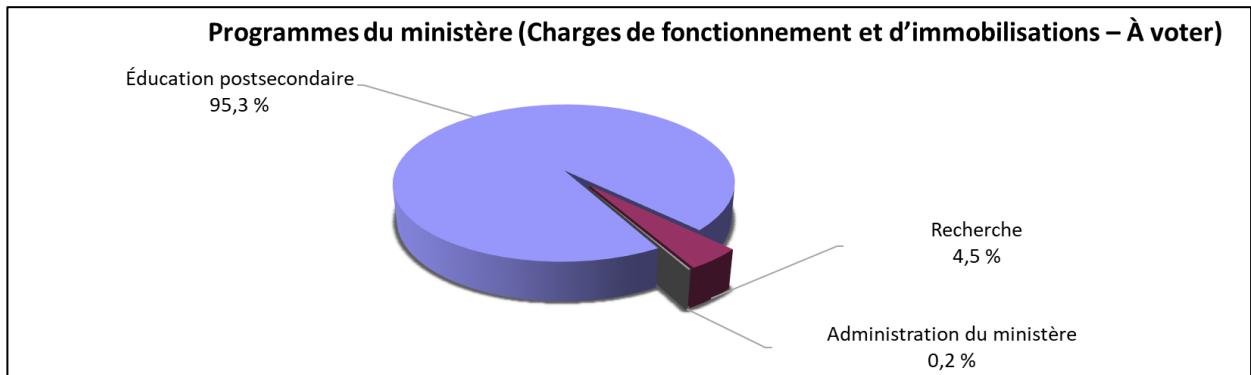


Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)

Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)	
Approbations – COVID-19	10,7
Fonctionnement	10 162,7
Immobilisations	609,7
TOTAL	10 783,1

Note : Le total comprend les crédits législatifs et les redressements de consolidation. Les actifs de fonctionnement et les biens immobilisés ne sont pas inclus. Le ministère fournira jusqu'à 10,7 millions de dollars pour l'apprentissage virtuel.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE 2021-2022

- Établissement de l'Université de l'École de médecine du Nord de l'Ontario (Université de l'EMNO) et de l'Université de Hearst (Hearst) à titre de nouvelles universités indépendantes ayant le pouvoir de décerner des grades, depuis le 1^{er} avril 2022 – reconnaissance du rôle essentiel joué par ces établissements, à savoir donner accès aux étudiantes et étudiants du Nord de l'Ontario à de la formation médicale et à des programmes d'études en français.
- Offre de nouveaux parcours d'études en sciences infirmières grâce au lancement de plusieurs baccalauréats en sciences infirmières indépendants de quatre ans dans la province, y compris dans les universités et les collèges suivants : Canadore College, Cambrian College, Loyalist College, York University, Seneca College, St. Lawrence College, Sault College, Georgian College, Humber College, Nipissing University et Brock University.
- Engagement visant à dépenser plus de 200 millions de dollars pour former jusqu'à 16 200 préposés aux services de soutien à la personne dans les collèges financés par les fonds publics, les collèges privés d'enseignement professionnel et les conseils scolaires de district.
- Lancement de Propriété intellectuelle Ontario (PIO), un nouvel organisme régi par un conseil d'administration, qui servira de ressource de référence pour l'expertise en matière de propriété intellectuelle (PI) afin d'aider les chercheuses et chercheurs ainsi que les entreprises à maximiser la valeur de leur PI, à renforcer leur capacité de croissance et à être concurrentiels sur le marché mondial.
- Mise en place du Cadre stratégique pour les mandats de commercialisation qui aidera les universités et les collèges financés par les fonds publics à mieux commercialiser leurs idées et leurs produits issus de la recherche « réalisée en Ontario ».
- Collaboration avec l'University of Toronto et le Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale pour mettre à jour les cours de base sur la PI et les offrir gratuitement au public. Ces cours aideront les innovatrices et innovateurs à comprendre l'importance de protéger leurs idées, leur apprendront les éléments essentiels de la propriété intellectuelle et les aideront à obtenir de meilleurs résultats en matière de commercialisation.
- Collaboration avec eCampusOntario afin de lancer un appel de propositions pour l'élaboration d'un programme d'études avancé qui répondra aux besoins complexes d'une clientèle qui cherche à prendre des décisions stratégiques éclairées en ce qui a trait à la création et à la commercialisation de la PI.
- Annonce du gouvernement, dans le Budget de 2021, d'un investissement de plus de 500 millions de dollars au cours des dix prochaines années pour soutenir les nouvelles recherches de grande valeur dans les universités, les collèges, les instituts de recherche et les hôpitaux de recherche de l'Ontario.
- Octroi de plus de 70,4 millions de dollars pour le financement de la recherche de 176 projets afin de faire avancer les travaux de recherche et d'innovation « réalisés en Ontario » dans les collèges, les universités, les instituts de recherche et les

hôpitaux de recherche dans le cadre des dernières rondes de financement des programmes suivants : Programme de bourses de nouveaux chercheurs, Programme d'excellence en recherche du Fonds pour la recherche en Ontario, Fonds pour la petite infrastructure du Fonds pour la recherche en Ontario, Fonds collège-industrie pour l'innovation du Fonds pour la recherche en Ontario et Programme de partenariats pour les applications de la génomique du Fonds pour la recherche en Ontario.

- Annonce du gouvernement de l'Ontario, dans l'exposé économique de l'automne de 2021, d'un investissement de 48 millions de dollars sur deux ans pour soutenir les initiatives de recherche novatrices à l'Institut Périclès, au Sudbury Neutrino Observatory Laboratory (SNOLAB) et dans les installations de calcul de haute performance.
- Investissement de plus de 240 millions de dollars sur trois ans pour aider à faire progresser la recherche dans cinq instituts de recherche de premier plan en Ontario. Cet investissement prévoit notamment l'octroi de fonds à l'Institut ontarien de recherche sur le cancer, à Ontario Genomics, à Essais cliniques Ontario, à The Fields Institute et à Calcul Ontario.
- Reconnaissance des chercheuses et chercheurs de haut calibre de la province pour leurs contributions dans les domaines de la chimie, de la science économique, de la physique ainsi que de la physiologie ou de la médecine dans le cadre de la remise annuelle des Prix John Charles Polanyi.
- Engagement visant à dépenser 34 millions de dollars pour aider à créer près de 9 000 occasions de perfectionnement professionnel et stages de recherche innovateurs rémunérés pour les étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire et les boursières et boursiers postdoctoraux.
- Soutien à la conception et au lancement du portail ontarien en ligne des microcertifications, qui fournit une liste exhaustive de toutes les microcertifications admissibles au RAFO offertes par les universités, les collèges et les établissements autochtones de l'Ontario financés par les fonds publics.
- Appui à un programme flexible et accéléré pour la formation du personnel enseignant de langue française grâce à un partenariat avec l'Université d'Ottawa afin de remédier à la grave pénurie de personnel enseignant en éducation technologique en langue française.
- Investissement de plus de 400 000 \$ dans des méthodes de formation novatrices et des occasions d'apprentissage par l'expérience pratique pour les étudiantes et étudiants en sciences infirmières francophones à Ottawa afin que ces étudiantes et étudiants puissent continuer de recevoir une éducation de classe mondiale pendant la pandémie de COVID-19.
- Financement d'environ 900 stages d'étudiantes et d'étudiants de niveau postsecondaire afin d'aider les entreprises, les entreprises en démarrage et les nouveaux entrepreneuriats à prospérer et à protéger les innovations, les idées et les produits « réalisés en Ontario ».
- Octroi de 15 millions de dollars pour accélérer la mise au point d'environ 250 programmes de formation rapide et aider les gens à se recycler et à perfectionner

leurs compétences pour réussir leur carrière actuelle ou trouver un nouvel emploi, par l'intermédiaire du Fonds ontarien d'aide pour la microcertification.

- Mise en œuvre de modifications réglementaires qui favoriseront la création d'environnements sûrs pour les étudiantes et les étudiants de l'ensemble des universités et des collèges financés par les fonds publics ainsi que des collèges privés d'enseignement professionnel afin de veiller à ce que les victimes ne se fassent pas poser de questions non pertinentes et ne subissent pas de répercussions pour avoir enfreint les politiques en matière de consommation de drogues et d'alcool de leur établissement au moment où l'acte est survenu, car de telles questions ou répercussions pourraient les empêcher de dénoncer le harcèlement ou la violence à caractère sexuel.
- Continuation de l'offre de programmes et de services importants en santé mentale et mieux-être dans des établissements autochtones grâce à un investissement ponctuel de 700 000 \$ en 2021-2022.
- Soutien à l'élaboration d'un modèle en matière d'autosoins autochtones pour l'éducation et les ressources autochtones grâce à un investissement ponctuel de 250 000 \$ en 2021-2022 à l'Indigenous Institutes Consortium.
- Investissement de 583 millions de dollars sur trois ans pour aider les collèges et les universités à offrir un milieu d'apprentissage moderne et sûr aux étudiantes et étudiants, au corps professoral et au personnel, virtuellement ou sur place.
- Transformation de l'apprentissage virtuel grâce au soutien de près de 400 projets novateurs dans les collèges, les universités et les établissements autochtones dans le cadre de la Stratégie pour l'apprentissage virtuel de l'Ontario, laquelle permettra d'offrir aux étudiantes et aux étudiants plus de flexibilité et un plus grand accès à une éducation postsecondaire de qualité et laquelle permettra aux étudiantes et aux étudiants de se recycler.
- Accroissement de la flexibilité des options en matière d'éducation postsecondaire pour les apprenantes et apprenants grâce à un investissement de 10,7 millions de dollars visant à élargir l'éventail de programmes et de ressources d'apprentissage virtuel de qualité et adaptés au marché, et à y faciliter l'accès, avec le soutien de Contact Nord et d'eCampusOntario.
- Prolongation d'une année du gel actuel des droits de scolarité pour les collèges et les universités afin d'offrir un allègement financier et de la prévisibilité aux étudiantes et étudiants souhaitant accéder à une éducation postsecondaire abordable et à leurs familles.
- Offre d'aide financière à environ 420 000 étudiantes et étudiants dans le cadre du RAFO en 2021-2022.
- Investissement de 3 millions de dollars sur trois ans dans l'Initiative David C. Onley pour l'emploi et l'entrepreneuriat afin de renforcer la capacité des établissements postsecondaires partout en Ontario et de préparer les étudiantes et étudiants handicapés à faire la transition vers le marché du travail.
- Mise à jour des processus d'autorisation des programmes pour les universités et les collèges financés par les fonds publics et engagement visant à simplifier et à accroître la transparence de ces processus.

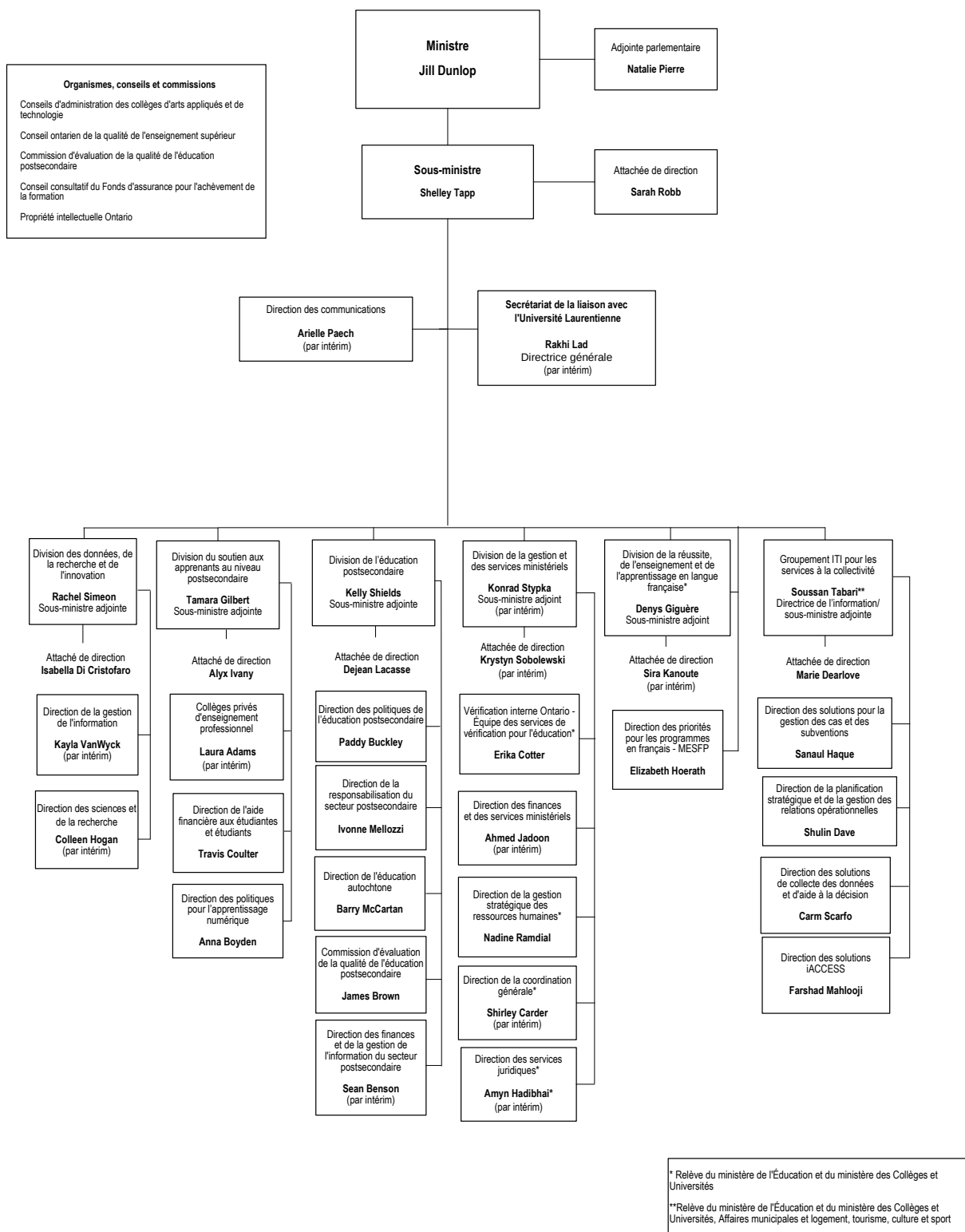
- Annonce d'un investissement de 1 million de dollars sur deux ans, par le gouvernement, dans une bourse d'études pour les étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire dans des programmes pouvant mener à une carrière en jeux vidéo ou en sports électroniques, notamment en développement et conception de jeux vidéo.
- Reconnaissance des diplômées et des diplômés des collèges pour leur contribution à la croissance de l'économie de l'Ontario et à l'amélioration de la qualité de vie grâce au Prix ministériel d'excellence pour l'ensemble des réalisations et au Prix du premier ministre pour les diplômés des collèges.
- Offre d'une bourse à plus de 800 étudiantes et étudiants autochtones en 2021-2022.

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Nom	Description	Prévisions 2022-2023 – Dépenses (\$)	Prévisions 2022– 2023 – Revenus (\$)	Chiffres réels provisoires 2021-2022 – Dépenses (\$)	Chiffres réels provisoires 2021– 2022 – Revenus (\$)	Chiffres réels 2020–2021 – Dépenses (\$)	Chiffres réels 2020– 2021 – Revenus (\$)
Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (COQES)	À l'aide de la recherche et de l'évaluation, le COQES aide le ou la ministre à améliorer tous les aspects du secteur de l'éducation postsecondaire, y compris la qualité de l'éducation offerte dans le secteur, l'accès à l'éducation postsecondaire ainsi que la responsabilisation des établissements d'éducation postsecondaire.	4 100 000	S. O.	4 100 000	S. O.	3 575 000	S. O.
Commission d'évaluation de la qualité de l'éducation postsecondaire (CEQEP)	La CEQEP fait des recommandations à la ministre ou au ministre relativement aux demandes d'approbation pour l'offre de programmes menant à l'obtention d'un grade universitaire ou aux demandes d'approbation pour l'emploi du terme « université » faites par des établissements ontariens privés nouveaux et existants qui confèrent des grades universitaires, des établissements situés à l'extérieur de la province, des collèges de l'Ontario ou tout autre établissement non autorisé à décerner des grades universitaires en vertu d'une loi ontarienne.	900 000	150 000	900 000	200 000	1 144 372	60 000
Propriété intellectuelle Ontario (PIO)*	PIO offre l'accès à des ressources et à des conseils d'expert en matière de PI pour aider les chercheuses et les chercheurs ainsi que les entreprises à maximiser la valeur de leur PI, à renforcer leur capacité de croissance, à être concurrentiels sur le marché et à obtenir de meilleurs résultats en ce qui a trait à la recherche et à la commercialisation.	7 228 700	S. O.	101 446	S. O.	0	S. O.
Conseil consultatif du Fonds pour la recherche en Ontario (CCFRO)	Le CCFRO examine les projets de recherche qui ont été soumis dans le cadre du Fonds pour la recherche en Ontario et du Programme de bourses de nouveaux chercheurs et qui ont été évalués par un comité d'examen, et formule des recommandations en matière de financement à la ministre ou au ministre. Le Conseil fournit également à la ministre ou au ministre des conseils stratégiques sur le programme de recherche visant à s'assurer que l'Ontario demeure concurrentiel et prospère.	2 500	S. O.	0	S. O.	0	S. O.

*Un financement est également octroyé par le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE



Le 12 septembre 2022

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

Tableau 2 : Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	%	Prévisions 2021-2022* \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	15 021 000	(105 600)	(0,7)	15 126 600	15 126 600	15 697 648
Éducation postsecondaire	6 460 412 500	19 421 800	0,3	6 440 990 700	6 130 407 200	6 063 648 786
Recherche	210 688 900	19 677 200	10,3	191 011 700	190 917 700	185 347 832
Total à voter – Charges de fonctionnement	6 686 122 400	38 993 400	0,6	6 647 129 000	6 336 451 500	6 264 694 266
Crédits législatifs	55 106 014	-	-	55 106 014	58 606 014	56 862 002
Total du ministère – Charges de fonctionnement	6 741 228 414	38 993 400	0,6	6 702 235 014	6 395 057 514	6 321 556 268
Redressement de consolidation et autres redressements – Collèges	3 490 626 700	(9 799 600)	(0,3)	3 500 426 300	3 121 210 600	3 020 564 239
Redressement des charges de fonctionnement – Reclassement des charges d'intérêt liées à l'aide financière aux étudiants	(48 979 900)	-	-	(48 979 900)	(48 979 900)	(10 162 919)
Redressement de consolidation et autres redressements – Hôpitaux	(8 792 300)	3 142 000	-	(11 934 300)	(11 934 300)	(16 299 667)
Redressement de consolidation et autres redressements – Portefeuille immobilier général	(656 900)	(3 100)	-	(653 800)	(639 800)	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	10 173 426 014	32 332 700	0,3	10 141 093 314	9 454 714 114	9 315 657 921
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Éducation postsecondaire	352 500 000	(70 000 000)	(17)	422 500 000	422 500 000	197 638 807
Total à voter – Actifs de fonctionnement	352 500 000	(70 000 000)	(16,6)	422 500 000	422 500 000	197 638 807
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	352 500 000	(70 000 000)	(16,6)	422 500 000	422 500 000	197 638 807
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Éducation postsecondaire	212 322 400	34 195 600	19,2	178 126 800	178 126 800	173 020 900
Recherche	101 185 200	1 585 200	1,6	99 600 000	99 600 000	61 238 555
Total à voter – Charges d'immobilisations	313 507 600	35 780 800	12,9	277 726 800	277 726 800	234 259 455
Crédits législatifs	6 700 100	(360 500)	(5,1)	7 060 600	7 060 500	6 769 400
Total du ministère – Charges d'immobilisations	320 207 700	35 420 300	12,4	284 787 400	284 787 300	241 028 855
Redressement de consolidation et autres redressements – Collèges	312 790 000	27 733 100	9,7	285 056 900	290 031 600	280 178 058
Redressement de consolidation et autres redressements – Hôpitaux	(23 336 400)	9 692 200	-	(33 028 600)	(28 028 600)	(11 142 451)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	609 661 300	72 845 600	13,6	536 815 700	546 790 300	510 064 462
BIENS IMMOBILISÉS						
Éducation postsecondaire	1 000	-	-	1 000	1 000	1 000
Total à voter – Biens immobilisés	1 000	-	-	1 000	1 000	1 000
Total du ministère – Biens immobilisés	1 000	-	-	1 000	1 000	1 000
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	10 783 087 314	105 178 300	1,0	10 677 909 014	10 001 504 414	9 825 722 383

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2019-2020* \$	Chiffres réels* 2020-2021 \$	Prévisions* 2021-2022 \$	Prévisions 2022-2023 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	10 519 156 538	9 825 722 367	10 677 909 014	10 783 087 314
		-7 %	9 %	1 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Chiffres réels de 2019-2020 par rapport aux chiffres réels de 2020-2021

- Baisse des dépenses en 2020-2021 dans le secteur de l'éducation postsecondaire principalement attribuable aux prestations offertes aux étudiantes et étudiants dans le cadre de programmes du gouvernement fédéral en réponse à la pandémie de COVID-19.

Chiffres réels de 2020-21 par rapport aux prévisions de 2021-2022

- Augmentation des dépenses en 2021-2022 principalement attribuable aux charges d'immobilisations associées au financement pour l'amélioration du matériel et des ressources ainsi qu'au retour prévu de l'aide financière aux étudiantes et étudiants à des niveaux antérieurs à la pandémie.

Prévisions de 2021-2022 par rapport aux prévisions de 2022-2023

- Augmentation des dépenses en 2022-2023 principalement attribuable au financement des ressources humaines dans le domaine de la santé, de la recherche et de la réfection des installations (immobilisations).

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2021-2022

RÉSULTATS 2021-2022

L'éducation postsecondaire est essentielle pour préparer l'avenir des étudiantes et étudiants de l'Ontario. Le secteur postsecondaire de la province, reconnu à l'échelle internationale, joue un rôle crucial dans la création d'un bassin de travailleuses et travailleurs talentueux. Il fait en sorte de combler les lacunes dans les compétences et de donner aux gens les compétences et l'éducation dont ils ont besoin pour être qualifiés et prêts à occuper un emploi.

Le soutien à la recherche en Ontario est essentiel à la commercialisation et à l'innovation; il permet d'attirer et de retenir les talents de calibre mondial dans la province. Cette activité crée des emplois hautement spécialisés et améliore la compétitivité des entreprises et des établissements de recherche de la province à l'échelle internationale. Voilà pourquoi le gouvernement continuera de collaborer avec les établissements et les organismes de recherche ainsi qu'avec les hôpitaux universitaires pour garantir l'instauration d'un climat innovateur qui renforcera les capacités et créera des emplois et des occasions en plus de stimuler la croissance.

Le soutien à l'éducation postsecondaire, à la recherche et à l'innovation aidera la province à faire face à la concurrence et à prospérer dans l'économie mondiale, ces trois secteurs étant plus importants que jamais pour la revalorisation des collectivités et la relance économique de l'Ontario en réaction à la pandémie de COVID-19.

Initiatives et résultats clés

En 2021-2022, le ministère des Collèges et Universités a répondu à une grande partie des principales priorités gouvernementales visant à relancer l'économie et à favoriser la prospérité de l'Ontario.

Les secteurs de l'éducation postsecondaire et de la recherche jouent un rôle crucial pour assurer un avenir meilleur pour les familles, les travailleuses et travailleurs ainsi que les entreprises de l'Ontario.

Voilà pourquoi, au cours de l'exercice précédent, le ministère des Collèges et Universités s'est affairé à ce qui suit :

- veiller à la solidité du secteur postsecondaire par le renforcement des capacités et le soutien à la viabilité et à la responsabilité financières pour obtenir des résultats avantageux pour les étudiantes et étudiants et aider à bâtir l'économie de l'Ontario;
- veiller, grâce à des programmes et à des investissements d'innovation et de transformation, à ce que les collèges, les universités et les établissements autochtones financés par les fonds publics ainsi que les collèges privés

d'enseignement professionnel de l'Ontario soient axés sur l'avenir et prêts à répondre à la fois aux besoins des étudiantes et étudiants et à ceux du marché du travail;

- favoriser l'accès à l'éducation postsecondaire et la réussite des étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire grâce à des mesures de soutien ciblées, notamment à de l'aide financière et à des services de santé mentale;
- protéger le système de soins de santé grâce à des programmes qui accélèrent et améliorent la formation des professionnelles et professionnels de la santé pour s'assurer de bâtir, dans le secteur des soins de santé, une main-d'œuvre qui sera en mesure de servir la population ontarienne;
- prendre des mesures pour protéger la propriété intellectuelle de l'Ontario et veiller à ce que les idées « développées en Ontario » profitent aux gens de l'Ontario;
- renforcer le secteur de la recherche de l'Ontario par le soutien à l'innovation et aux découvertes;
- soutenir le secteur postsecondaire par la gestion des répercussions de la COVID-19 grâce à des conseils, à un engagement continu et à des politiques qui assurent la sécurité des étudiantes et étudiants, du personnel et du corps professoral;
- assurer une saine gestion financière des ressources gouvernementales et respecter son engagement d'amélioration continue de façon à accroître l'efficacité et l'efficience des programmes.

Aide aux étudiantes et étudiants pour leur permettre d'accéder à des emplois recherchés

Le système postsecondaire de l'Ontario donne à chaque étudiante ou étudiant le droit d'apprendre et de progresser dans un milieu accessible et inclusif.

Les étudiantes et étudiants actuels et futurs joueront un rôle essentiel dans la relance économique de l'Ontario en réaction à la COVID-19, et le gouvernement continuera à chercher des façons de réduire les obstacles qui les empêchent de suivre assidûment les études et la formation requises et ainsi se préparer à leur carrière.

Études en sciences infirmières

En 2020, le gouvernement de l'Ontario a présenté un nouveau parcours d'études en sciences infirmières pour donner un plus grand choix aux étudiantes et étudiants.

Le modèle d'études menant à un grade en sciences infirmières de l'Ontario comprend maintenant les programmes indépendants de baccalauréat en sciences infirmières offerts par les universités et les collèges financés par les fonds publics, en plus des programmes de partenariat résultant d'une collaboration collège-université.

Le maintien de l'excellence de la formation en sciences infirmières demeure une priorité pour l'Ontario, tout comme l'élargissement du choix offert aux étudiantes et étudiants et l'accroissement de l'autonomie des établissements.

Le ministère continue de collaborer avec des partenaires du secteur postsecondaire pour procurer aux étudiantes et étudiants l'éducation et les compétences dont elles et ils ont besoin pour mener des carrières enrichissantes qui permettront de créer un marché du travail réactif composé d'une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Financement de la formation des préposés aux services de soutien à la personne (PSSP)

Le gouvernement reconnaît l'importance du rôle que jouent les PSSP dans le système de soins de santé de l'Ontario. En 2021, le gouvernement a investi plus de 200 millions de dollars pour former jusqu'à 16 200 PSSP dans les secteurs de la santé et des soins de longue durée, notamment :

- jusqu'à 107 millions de dollars dans le cadre de l'Entente sur le développement de la main-d'œuvre entre le Canada et l'Ontario pour offrir le Programme accéléré de formation en services de soutien à la personne, en collaboration avec Collèges Ontario, qui permet de former jusqu'à 8 200 PSSP dans les 24 collèges de l'Ontario financés par les fonds publics;
- jusqu'à 86 millions de dollars pour former jusqu'à 8 000 PSSP dans des collèges privés d'enseignement professionnel et des conseils scolaires de district. Le programme dans les collèges privés d'enseignement professionnel a été renouvelé pour l'été 2022 avec l'objectif de former 4 000 PSSP de plus.

En mars 2022, le gouvernement a également annoncé :

- Un investissement de 34 millions de dollars sur quatre ans pour augmenter le nombre d'inscriptions dans les programmes de formation en sciences infirmières et en services de soutien à la personne dans six établissements autochtones. Ces fonds permettront la création de programmes et le développement des programmes existants, de même que la mise en place de bourses étudiantes pour les personnes inscrites dans un programme en sciences infirmières ou en services de soutien à la personne dans un établissement autochtone;
- Jusqu'à 54,7 millions de dollars pour former jusqu'à 4 000 PSSP dans des collèges privés d'enseignement professionnel.

Le gouvernement continue de collaborer étroitement avec le ministère de la Santé et le ministère des Soins de longue durée ainsi que les établissements postsecondaires pour veiller à ce que les PSSP puissent acquérir les compétences et recevoir l'éducation

dont ils et elles ont besoin et pour ainsi bâtir une main-d'œuvre hautement qualifiée en Ontario.

Accessibilité et abordabilité de l'éducation postsecondaire

Gel des droits de scolarité

Le gouvernement s'engage à veiller à ce que toute la population étudiante admissible de l'Ontario ait un accès abordable à une éducation postsecondaire de qualité.

Réduire les droits de scolarité et rendre les études collégiales et universitaires abordables font partie du plan gouvernemental visant à faciliter l'accès à la formation nécessaire pour trouver un emploi bien rémunéré.

Pour l'année scolaire 2021-2022, les droits de scolarité des résidentes et résidents de l'Ontario sont demeurés gelés au niveau de 2019-2020.

Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO)

Les résultats pour le RAFEO continuent d'être excellents : de l'aide financière a été offerte à environ 420 000 étudiantes et étudiants en 2021-2022, et environ 200 000 étudiantes et étudiants ont eu accès à un programme d'aide au remboursement.

L'éventail des options postsecondaires appuyées par le RAFEO s'est également élargi. Les étudiantes et étudiants inscrits à des programmes admissibles offerts de façon indépendante par des établissements autochtones avaient pour la première fois la possibilité de présenter une demande au RAFEO au cours de l'année scolaire 2020-2021. Il en était de même pour celles et ceux inscrits aux plus de 1 600 programmes de microcertification admissibles dans des établissements publics et privés.

Apprentissage des Autochtones

Établissements autochtones

Les établissements autochtones constituent un pilier essentiel du système d'éducation postsecondaire de calibre mondial de l'Ontario. Le système postsecondaire de l'Ontario offre un milieu accessible, respectueux et inclusif aux apprenantes et apprenants autochtones.

Le ministère soutient également l'Indigenous Advanced Education and Skills Council, lequel est reconnu par la *Loi de 2017 sur les établissements autochtones* et joue un rôle clé en vertu de cette loi, notamment en ce qui a trait à l'assurance de la qualité et à

la protection des étudiantes et étudiants pour les établissements autochtones.

En 2021-2022, l'Ontario a investi 24,8 millions de dollars dans la Subvention de fonctionnement aux établissements autochtones pour appuyer les neuf établissements autochtones de l'Ontario offrant des services à près de 1 400 apprenantes et apprenants autochtones qui n'auraient peut-être pas accès à l'éducation et à la formation postsecondaires, particulièrement dans les régions nordiques et éloignées.

L'Ontario a également investi 1,1 million de dollars dans le programme First Peoples' Aviation Technology – Flight du First Nations Technical Institute, lequel constitue le seul programme d'éducation postsecondaire autochtone en aviation au Canada.

Bourse pour les étudiantes et étudiants autochtones

Le ministère continue d'offrir un soutien financier aux étudiantes et étudiants autochtones qui en ont besoin et qui fréquentent un établissement autochtone, un collège ou une université grâce à la Bourse pour les étudiantes et étudiants autochtones totalisant 1,5 million de dollars.

Dans le cadre de cette bourse, un montant total de 1,5 million de dollars est octroyé à des apprenantes et apprenants autochtones chaque année :

- universités : 710 200 \$;
- collèges : 660 300 \$;
- établissements autochtones : 129 500 \$.

Fonds d'aide à la réussite des étudiantes et étudiants autochtones

Le Fonds d'aide à la réussite des étudiantes et étudiants autochtones continue d'octroyer 18,2 millions de dollars chaque année aux collèges et aux universités. Ce montant aide les établissements à élaborer et à offrir des programmes et des services pour les étudiantes et étudiants autochtones afin de réduire les obstacles qui empêchent les Autochtones d'avoir accès à des établissements postsecondaires et afin d'accroître la participation des communautés autochtones à la gouvernance des établissements et à l'élaboration de programmes.

Bien que le budget des collèges et des universités prévoit l'offre d'une aide supplémentaire pour les coûts liés à l'éducation, aux services et aux programmes autochtones grâce aux revenus de fonctionnement et aux droits de scolarité, le Fonds d'aide à la réussite des étudiantes et étudiants autochtones fournit une source de financement stable et essentielle pour les principales mesures de soutien aux Autochtones.

Éducation en langue française

Le gouvernement octroie quelque 78 millions de dollars pour aider plus de 30 000 étudiantes et étudiants de niveau postsecondaire inscrits à des programmes bilingues et en langue française en Ontario.

L'Université de l'Ontario français, la première université de langue française en Ontario dirigée par des francophones pour les francophones, a ouvert ses portes en septembre 2021 et a ainsi accueilli sa première cohorte d'étudiantes et d'étudiants sur un nouveau campus à Toronto.

De plus, une loi qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2022 proclame l'Université de Hearst comme étant la deuxième université dirigée par des francophones pour les francophones.

Étudiantes et étudiants handicapés

Le gouvernement offre une aide financière aux établissements autochtones, aux universités et aux collèges financés par les fonds publics pour qu'ils puissent veiller à ce que toutes les étudiantes et tous les étudiants aient les outils et ressources nécessaires à la réalisation de leur plein potentiel.

En 2021-2022, le gouvernement a octroyé environ 72,5 millions de dollars pour aider les établissements autochtones, les universités et les collèges à respecter les exigences prévues par la loi en matière de mesures d'adaptation scolaire et de services pour les étudiantes et étudiants handicapés.

Santé sur les campus

Soutien à la santé mentale

Le soutien en santé mentale et en lutte contre les dépendances est une priorité pour le ministère des Collèges et Universités. Le ministère fait partie des partenaires participant à la stratégie pluriannuelle de santé mentale et de lutte contre les dépendances intitulée Vers le mieux-être, qui a été lancée le 3 mars 2020 et qui est menée par le ministère de la Santé.

En 2021-2022, afin d'appuyer les objectifs de cette stratégie, le ministère des Collèges et Universités a investi environ 35 millions de dollars en santé mentale, ce qui comprend les 8,7 millions de dollars annoncés dans l'exposé économique de l'automne 2021. Un financement ponctuel a aussi été octroyé aux établissements autochtones et à l'Indigenous Institutes Consortium dans le cadre de l'investissement du gouvernement pour le soutien axé sur les Autochtones dans les domaines de la santé mentale, de la lutte contre les dépendances et des traumatismes afin de

répondre directement aux besoins des collectivités.

Ces investissements ont aidé à offrir des mesures de soutien ayant trait à la santé mentale, au bien-être et aux traumatismes dans les établissements dans le cadre de diverses initiatives préexistantes. Les fonds ont notamment été alloués dans le cadre de la Subvention pour les services de santé mentale, de la Subvention pour les travailleurs en santé mentale et de la Subvention aux établissements autochtones pour la santé mentale, et pour la première fois, une partie des fonds a été allouée à l'Université de l'Ontario français et à l'Université de l'EMNO.

Leadership en matière d'enseignement en ligne

Apprentissage virtuel

Le secteur de l'éducation postsecondaire de l'Ontario a vécu un bouleversement sans précédent en raison de la pandémie de COVID-19, bouleversement au cours duquel l'apprentissage virtuel est devenu crucial pour l'offre de services et pour la continuité de l'apprentissage.

Les répercussions de la COVID-19 ont démontré que l'apprentissage virtuel est maintenant crucial pour l'offre d'éducation, et l'Ontario se positionne comme un leader mondial en investissant dans l'apprentissage virtuel pour renforcer sa capacité en la matière et accroître les soutiens à l'éducation postsecondaire virtuelle.

Le gouvernement s'est engagé à investir plus de 70 millions de dollars (2020-2023) pour soutenir la première stratégie pour l'apprentissage virtuel de l'Ontario. La Stratégie pour l'apprentissage virtuel, éclairée par des consultations auprès du secteur postsecondaire, met l'accent sur l'importance de soutenir la croissance dans le domaine de l'apprentissage virtuel pour ainsi pouvoir offrir des services accessibles, durables et de qualité. De plus, elle soutient les efforts de l'Ontario pour accroître son empreinte numérique et bâtir la main-d'œuvre qualifiée nécessaire au soutien de l'économie de la province au moment où elle se remet des répercussions de la COVID-19.

La Stratégie pour l'apprentissage virtuel se fonde sur le travail effectué par des organismes de l'Ontario existants voués à l'apprentissage numérique, Contact Nord et eCampusOntario, et met ces organismes à contribution pour améliorer l'accès et stimuler l'innovation dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage virtuels.

L'apprentissage virtuel peut améliorer l'accès aux occasions d'apprentissage, en français comme en anglais, car il peut être effectué en tout temps et en tout lieu, ce qui donne à toutes les Ontariennes et à tous les Ontariens une occasion équitable de faire face à la concurrence sur le marché du travail.

Formation pratique

Microcertifications

La toute première stratégie ontarienne pour la microcertification a été annoncée à l'automne 2020 et consistait en un investissement de 59,5 millions de dollars sur trois ans pour aider les gens à se recycler et à perfectionner leurs compétences pour trouver un nouvel emploi.

Autre première pour une administration au Canada, le gouvernement de l'Ontario a annoncé en mars 2021 la mise en place du RAFO pour les microcertifications qui sont approuvées par le ministère, dont la qualité est assurée et qui sont offertes dans des établissements d'enseignement postsecondaire financés par les fonds publics en Ontario.

Le ministère a également lancé, le 15 décembre 2021, le portail ontarien des microcertifications qui a été conçu en partenariat avec eCampusOntario. Le portail présente les microcertifications admissibles au RAFO qui sont offertes par les établissements financés par les fonds publics de la province.

En mars 2022, le ministère a entamé la première phase pour élargir l'admissibilité au RAFO pour la microcertification aux établissements privés (y compris aux collèges privés d'enseignement professionnel). Plus de 1 600 microcertifications sont actuellement admissibles au RAFO, ces microcertifications étant offertes dans des établissements publics et privés de l'Ontario.

Apprentissage par l'expérience ou apprentissage intégré au travail

Les occasions d'apprentissage par l'expérience ou d'apprentissage intégré au travail offertes par les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario aident les étudiantes et étudiants à acquérir l'expérience nécessaire pour accéder à des emplois recherchés après l'obtention de leurs diplômes.

Grâce à des partenariats avec eCampusOntario et Contact Nord, des organismes qui soutiennent la croissance de l'apprentissage en ligne en Ontario et l'accès à celui-ci, le gouvernement a créé des occasions d'apprentissage par l'expérience virtuelles ou assistées par la technologie.

Le gouvernement offre son soutien pour des stages d'étudiantes et d'étudiants de niveau postsecondaire afin d'aider les entreprises, les entreprises en démarrage et les nouveaux entrepreneuriats à prospérer et à protéger les innovations, les idées et les produits « réalisés en Ontario ».

Grâce à des partenariats avec Mitacs, un organisme encourageant la croissance et l'innovation au Canada par la résolution de problèmes commerciaux à l'aide de solutions de recherche élaborées par des établissements universitaires, le gouvernement a favorisé la création de milliers de stages de recherche pour des étudiantes et étudiants de premier cycle et des cycles supérieurs et des boursières et boursiers postdoctoraux.

Ce soutien à l'apprentissage par l'expérience pratique, combiné aux efforts des employeurs, des étudiantes et des étudiants ainsi que des établissements d'enseignement postsecondaires à accroître les possibilités, a fait de l'Ontario un leader en apprentissage par l'expérience à l'échelle nationale.

Durabilité et responsabilité des secteurs

Ententes de mandat stratégiques et financement axé sur le rendement

Les ententes de mandat stratégiques (EMS3) de 2020-2025 avec les collèges et universités de l'Ontario ont permis d'élaborer un modèle de financement « conçu en Ontario » et axé sur le rendement qui emprunte des éléments clés aux administrations du Canada et d'ailleurs pour ainsi fonder une partie des subventions de fonctionnement accordées aux établissements postsecondaires sur les résultats.

Pour favoriser la durabilité du secteur, le gouvernement adopte une approche consultative et réfléchie. Pour faire face aux répercussions de la pandémie de COVID-19 et favoriser la durabilité du secteur, le gouvernement a reporté de trois ans (2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023) la mise en œuvre du financement axé sur le rendement.

Les établissements continueront de mesurer et de communiquer les résultats annuels comme il avait été prévu avant la pandémie, en recueillant de précieuses données pour aider à la prise de décisions et engendrer des améliorations ultérieures dans le secteur postsecondaire.

Programmes de réfection des immobilisations

En 2021-2022, le gouvernement a octroyé aux collèges et universités de l'Ontario 144 millions de dollars en financement des immobilisations dans le cadre du Fonds de réfection des installations (FRI) pour leur permettre d'effectuer les travaux nécessaires d'entretien, de réparation, de rénovation et de modernisation de leurs installations.

Comme annoncé dans le Budget de 2021, le ministère offre du soutien aux établissements postsecondaires en investissant 90 millions de dollars sur trois ans, depuis 2021-2022, pour les aider à renouveler et à moderniser leur matériel et ainsi leur permettre d'avoir du matériel de pointe. Ce montant comprend le nouveau Fonds

d'amélioration du matériel de formation de 30 millions de dollars sur les trois prochaines années, ce fonds étant offert aux universités depuis 2021-2022.

De nouveaux volets des programmes de réfection des immobilisations, qui sont fondés sur les propositions et qui sont destinés aux collèges et aux universités, permettent de mettre à profit les partenariats avec le secteur privé et le financement provenant de celui-ci.

Accroissement majeur de la capacité

En juillet 2020, le ministère a annoncé avoir actualisé le Cadre stratégique pour l'accroissement majeur de la capacité. Le cadre actualisé est applicable à tous les établissements postsecondaires financés par les fonds publics pour des agrandissements majeurs de campus et prend en considération les étudiantes et étudiants canadiens et étrangers, les programmes de formation liés aux besoins du marché du travail local, la mise à profit des infrastructures locales existantes et prévues, les partenariats communautaires et le respect des priorités du gouvernement.

En vertu du cadre actualisé, le ministère a annoncé son soutien pour le nouveau campus Markham de l'Université York, dont l'ouverture est prévue à l'automne 2023, et pour le nouveau campus Milton de la Wilfrid Laurier University et du Conestoga College, dont l'ouverture est prévue à l'automne 2024.

Collèges privés d'enseignement professionnel

Dans le secteur de l'éducation postsecondaire en Ontario, les collèges privés d'enseignement professionnel jouent un rôle important en permettant aux apprenantes et apprenants d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour trouver un emploi sur le marché du travail actuel, y compris dans les secteurs prioritaires comme la santé et les soins de longue durée.

Une des priorités du gouvernement est d'alléger le fardeau administratif des collèges privés d'enseignement professionnel par la réduction des formalités administratives et de veiller à ce que ces collèges puissent continuer d'offrir une formation des plus utiles aux étudiantes et étudiants.

- Voici des exemples d'initiatives récentes pour réduire les formalités administratives dans le secteur :
 - modernisation des exigences pour l'apprentissage en ligne ou hybride afin d'offrir une plus grande flexibilité au secteur en ce qui concerne la conception et l'offre de programmes;
 - rationalisation du processus de désignation du Programme des étudiants étrangers (PEE) pour permettre aux collèges privés d'enseignement

professionnel d'accueillir plus facilement des étudiantes et étudiants étrangers en Ontario.

Ces changements permettront aux collèges privés d'enseignement professionnel de fournir aux apprenantes et apprenants l'éducation axée sur les compétences dont elles et ils ont besoin pour entrer sur le marché du travail l'Ontario.

Le ministère continuera de collaborer avec le secteur afin de trouver des façons de réduire le fardeau tout en protégeant efficacement les étudiantes et les étudiants.

Les collèges privés d'enseignement professionnel jouent un rôle important dans le soutien à la relance économique de l'Ontario en offrant de la formation rapide, flexible et axée sur la carrière aux étudiantes et étudiants potentiels afin de faciliter leur intégration ou leur réintégration sur le marché du travail ainsi qu'à attirer des étudiantes et étudiants étrangers qui contribueront aussi à la relance économique de la province.

Étudiantes et étudiants étrangers

Les étudiantes et étudiants étrangers enrichissent la vie scolaire, sociale et culturelle dans les établissements postsecondaires et les collectivités de la province. Le gouvernement reconnaît le rôle essentiel que l'éducation postsecondaire internationale joue dans la promotion des talents, des compétences et de la prospérité future de la province.

L'éducation internationale accroît également la compétitivité et la prospérité de l'Ontario. Les étudiantes et étudiants étrangers de tous les niveaux de scolarité ont contribué directement à l'économie de la province pour environ 12,3 milliards de dollars en 2018 (Canmac Economics Limited pour Affaires mondiales Canada, 2020).

Voilà pourquoi le gouvernement travaille de concert avec les établissements postsecondaires de l'Ontario et le gouvernement fédéral afin de créer des conditions qui facilitent l'accès pour tous et pour toutes à une éducation de qualité dans la province. Les efforts déployés comprennent la gestion du Programme des étudiants étrangers du gouvernement fédéral et l'approbation d'établissements d'enseignement désignés pour l'admission d'étudiantes et étudiants étrangers, ainsi que la collaboration avec des partenaires pour permettre un accès continu à l'éducation aux étudiantes et étudiants étrangers pendant la pandémie de COVID-19.

Université Laurentienne

Des efforts continus ont été déployés pour assurer la viabilité financière de l'Université Laurentienne en réponse à la situation inédite d'un établissement d'enseignement postsecondaire entamant le processus de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. L'approche du ministère consiste à trouver un juste

équilibre entre d'une part l'importance de l'Université Laurentienne pour l'économie locale et pour l'enseignement postsecondaire dans le Nord de l'Ontario et d'autre part l'utilisation responsable des fonds publics.

L'Université Laurentienne progresse dans sa restructuration conformément au processus de la Loi, et le gouvernement prend des mesures pour soutenir l'Université Laurentienne alors qu'elle continue de déployer des efforts pour atteindre ses objectifs d'exploitation durable.

Les principales mesures qui ont été prises comprennent la nomination d'un conseiller spécial expert, la désignation de la province en tant que prêteur débiteur-exploitant, la mise en œuvre de changements au conseil d'administration, la mise en œuvre d'exigences strictes et régulières en matière de production de rapports ainsi que l'établissement de changements législatifs afin d'assurer un avenir plus durable à l'université.

Le processus de la Loi est en cours, et d'autres étapes et jalons doivent être franchis par l'établissement alors qu'il prépare son plan pour une exploitation durable. Le ministère continuera à travailler avec l'établissement pour surveiller le processus.

Le ministère a également aidé les étudiantes et étudiants de l'Université Laurentienne par le lancement du Fonds de soutien aux étudiants de l'Université Laurentienne inscrits à certains programmes supprimés. En tout, plus de 0,2 million de dollars ont été distribués grâce à ce fonds pour venir en aide à 69 étudiantes et étudiants et à sept établissements qui ont octroyé du financement aux étudiantes et étudiants admissibles.

Examen de la directive concernant les partenariats entre les collèges publics et le secteur privé

En décembre 2021, le ministère annonçait l'examen de sa directive concernant les partenariats entre les collèges publics et le secteur privé, deux ans après la mise en place de cette politique en 2019.

L'examen sera une occasion pour le ministère d'évaluer les répercussions de cette directive sur le secteur et de déterminer les changements à apporter pour que la directive puisse continuer à assurer la réussite des étudiantes et des étudiants, la qualité des programmes et la santé financière des collèges et pour qu'elle favorise une approche responsable et durable à la croissance.

Recherche et innovation

Un secteur de la recherche prospère constitue un pilier essentiel du système d'innovation de la province. En finançant la recherche, le ministère s'assure que les établissements de recherche de l'Ontario ont les outils nécessaires pour mener des

activités de recherche, de développement et de commercialisation de calibre mondial.

Parce qu'ils permettent le développement des talents et favorisent l'innovation, les projets et les instituts de recherche financés par l'Ontario favorisent la croissance économique de la province. Ils offrent des occasions d'apprentissage sur les techniques et technologies de pointe aux étudiantes, aux étudiants, aux chercheuses et aux chercheurs les plus brillants, ce qui permet de bâtir la main-d'œuvre recherchée pour l'économie du savoir. Les projets et les instituts de recherche financés par l'Ontario soutiennent aussi l'émergence de nouvelles connaissances et découvertes, et ils sont une source d'innovations qui stimulera la prospérité économique future.

Comme annoncé dans le *Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie - Budget de l'Ontario de 2021*, le gouvernement investira plus de 500 millions de dollars au cours des dix prochaines années pour soutenir les nouvelles recherches de grande valeur dans les universités, les collèges, les instituts de recherche et les hôpitaux de recherche de l'Ontario.

En 2021-2022, plus de 70,4 millions de dollars ont été octroyés pour faire progresser les travaux de recherche et d'innovation « réalisés en Ontario » dans les collèges, les universités, les instituts de recherche et les hôpitaux de recherche de l'Ontario. Le financement est offert par l'intermédiaire du Fonds pour la recherche en Ontario et au Programme de bourses de nouveaux chercheurs et vise à soutenir le développement d'idées, de produits et de technologies locales.

Le ministère a investi près de 2 millions de dollars pour améliorer la collaboration au sein du secteur de la recherche.

Dans l'exposé économique de l'automne de 2021, la province a annoncé un investissement de 48 millions de dollars sur deux ans pour soutenir les initiatives de recherche novatrices à l'Institut Périmètre, au Sudbury Neutrino Observatory Laboratory (SNOLAB) et dans les installations de calcul de haute performance.

Fonds pour la recherche en Ontario et Programme de bourses de nouveaux chercheurs

L'Ontario finance la recherche menée par les collèges, les universités et les hôpitaux de recherche de la province dans le cadre de trois programmes de financement : le Programme d'excellence en recherche du Fonds pour la recherche en Ontario, le Programme d'infrastructure de recherche du Fonds pour la recherche en Ontario et le Programme de bourses de nouveaux chercheurs. Dans le cadre de ces programmes concurrentiels, des projets à financer sont sélectionnés au moyen d'un processus d'examen par les pairs qui en démontre l'excellence en recherche et la valeur stratégique pour la province.

Ces activités permettent au gouvernement de contribuer au succès économique à long terme de l'Ontario de la façon suivante :

- renforcement de la capacité de recherche de l'Ontario (sur le plan des talents, des infrastructures et des opérations);
- financement de la recherche fondamentale et appliquée dans toutes les disciplines, mais surtout dans les secteurs prioritaires;
- comblement des lacunes laissées par l'industrie et le gouvernement fédéral et utilisation de tous les fonds possibles en provenance de ses partenaires (les établissements, le gouvernement fédéral et l'industrie).

Propriété intellectuelle

En 2021-2022, la province a fait des progrès considérables vers la mise en œuvre du Plan d'action en matière de propriété intellectuelle.

Propriété intellectuelle Ontario

Le gouvernement de l'Ontario continue de soutenir les innovatrices et les innovateurs de la province par le lancement de son nouvel organisme, Propriété intellectuelle Ontario (PIO). Le nouvel organisme, régi par un conseil d'administration et fondé le 4 janvier 2022, servira de ressource de référence pour l'expertise en matière de propriété intellectuelle (PI) afin d'aider les chercheuses et chercheurs ainsi que les entreprises à maximiser la valeur de leur PI, à renforcer leur capacité de croissance et à être concurrentiels sur le marché mondial.

Le conseil d'administration de PIO a été nommé le 4 mars 2022. L'organisme se concentre actuellement sur le développement de sa capacité opérationnelle ainsi que sur l'embauche de personnes pour former son personnel et son équipe de gestion afin de se préparer à offrir des services et du soutien en matière de PI aux secteurs de la recherche et de l'innovation de la province.

Cadre stratégique pour les mandats de commercialisation

Le ministère a établi un Cadre stratégique pour les mandats de commercialisation pour l'ensemble des universités et des collèges financés par les fonds publics. Ce cadre guidera ces établissements dans l'adoption et la mise en œuvre de politiques et de pratiques visant à améliorer les résultats de la commercialisation. Parallèlement aux nouveaux services et soutiens en matière de PI offerts par Propriété intellectuelle Ontario, ce cadre stratégique aidera l'Ontario à se positionner pour tirer parti de la pleine valeur de la propriété intellectuelle produite par le secteur postsecondaire afin de soutenir les chercheuses, les chercheurs, les innovatrices et les innovateurs et garantira que les bénéfices de la commercialisation demeureront en Ontario.

Programme d'études en PI

Le ministère a également fait des progrès considérables en ce qui concerne le renforcement des connaissances en propriété intellectuelle. Deux cours de base sur la PI ont été mis à jour et sont offerts en ligne, en anglais et en français, par l'University of Toronto et par le Centre pour l'innovation dans la gouvernance internationale. Parallèlement, le ministère a collaboré avec eCampusOntario pour lancer un appel de propositions pour l'élaboration d'un programme d'études avancé en PI visant à répondre aux besoins d'apprentissage complexes des apprenantes et des apprenants voulant améliorer leur capacité à créer, à protéger et à mettre à profit leur PI dans un contexte mondial.

Plateforme ontarienne des données sur la santé

Souhaitant faire appel à la créativité et au dynamisme du milieu de la recherche de l'Ontario pour l'aider à trouver de nouvelles solutions dans sa lutte contre la pandémie de COVID-19, le gouvernement a créé la Plateforme ontarienne des données sur la santé (PODS). Celle-ci donnera aux chercheuses et chercheurs un accès confidentiel à des ensembles de données liées portant sur la santé dans un environnement utilisateur sécurisé et très performant. Le ministère appuie cette importante initiative en dirigeant la mise en œuvre de la politique en matière de PI, qui garantira que la population, le système de santé et l'économie de l'Ontario profiteront des découvertes et des innovations permises par l'accès aux données de la PODS.

Bourse d'études pour la commémoration

En mémoire aux 57 Canadiennes et Canadiens qui ont péri en 2020 dans l'écrasement d'un avion de l'Ukraine International Airline (vol PS752) en Iran, le gouvernement a renouvelé la bourse d'études créée en leur honneur pour une autre année. Il s'est avéré que 34 des victimes faisaient partie de la communauté postsecondaire de l'Ontario. Des bourses additionnelles d'un montant de 10 000 \$ chacune seront octroyées à 57 étudiantes et étudiants en mémoire des victimes canadiennes.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2021-2022

Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2021-2022*	
Approbations – COVID-19	21,35
Autres – Fonctionnement	9 433,36
Immobilisations	546,79
TOTAL	10 001,50
Effectif** (au 31 mars 2022)	384.52

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2022-2023

Ministère du Développement économique,
de la Création d'emplois et du Commerce

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	3
Objectifs généraux du ministère.....	3
<u>Intervention contre la COVID-19</u>	5
Programmes du ministère	6
PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023	18
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC).....	21
DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES.....	24
Tableau A1 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit.....	24
LOIS	26
ABRÉVIATIONS.....	27
RAPPORT ANNUEL	28

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (MDECEC) s'attache à renforcer la compétitivité de l'Ontario grâce à la création d'emplois, à l'innovation et à la croissance économique pour toute la population. Pour stimuler la croissance économique de la province, il s'est fixé cinq priorités :

- soutenir la croissance des entreprises ontariennes, en particulier celles de petite taille;
- favoriser la croissance de l'économie et de l'emploi dans les secteurs et les régions;
- encourager l'innovation;
- ouvrir des portes en matière de commerce et d'investissement;
- veiller à ce que l'Ontario reste concurrentiel dans le domaine des affaires.

Au cours du dernier exercice, le MDECEC a entrepris la mise en place de mesures fondamentales qui devraient lui permettre de respecter ses priorités. Il mettra l'accent sur la relance économique en donnant des moyens d'action aux entreprises et en faisant de l'Ontario un pôle d'innovation et une destination de choix pour l'investissement.

Le ministère sait que les petites entreprises, les innovateurs et les entrepreneurs sont l'épine dorsale de l'économie ontarienne. Le gouvernement provincial a réduit le coût des activités commerciales de 7 milliards de dollars par année en allégeant les formalités administratives et en maintenant des taux d'imposition bas. De plus, il a réalisé des investissements stratégiques pour garantir une économie stable et concurrentielle qui crée des emplois et des débouchés et stimule la croissance.

Des emplois et des débouchés sont créés aux quatre coins de la province. L'Ontario demeure le chef de file du Canada au chapitre de la création d'emplois : depuis mai 2020, il a contribué à la création de près de 1,3 million d'emplois, dont 135 000 dans le secteur de la fabrication.

L'Ontario attirera de nouveaux emplois bien rémunérés en réalisant des investissements audacieux et stratégiques dans la fabrication de pointe, la construction automobile, la fabrication de véhicules électriques et de batteries, les sciences de la vie, la technologie et les minéraux critiques. De cette façon, la Province réaffirmera son rôle central au sein des nouvelles industries mondiales qui continueront d'aider à bâtir un Ontario plus fort et plus durable aujourd'hui et dans les années à venir.

Voici quelques priorités clés autour desquelles s'articule le plan du ministère :

1. Croissance des petites entreprises : Il s'agit avant tout d'aider les petites entreprises à surmonter les difficultés posées par la pandémie de COVID-19, notamment en leur offrant des programmes de consultation et de financement qui les aideront à démarrer, à prendre de l'expansion et à augmenter leur productivité, de même qu'en élaborant des politiques et des stratégies visant à réduire leur fardeau.

2. Fabrication de pointe

- **Stratégie d'investissement dans l'industrie automobile :** Il s'agit de faire de l'Ontario une plaque tournante nord-américaine de la mise au point et de la construction des voitures de demain, grâce aux technologies émergentes et aux procédés de fabrication de pointe. En 2022-2023, le ministère compte collaborer avec les entreprises qui songent à s'établir en Ontario pour réaliser leur prochain investissement majeur, soutenir la production de véhicules hybrides et électriques ainsi que de batteries et d'autres composants de véhicule électrique, et augmenter les exportations de pièces et d'innovations automobiles d'origine ontarienne.
- **Stratégie relative à la fabrication de pointe :** Il s'agit d'accroître la compétitivité et la résilience à long terme du secteur de la fabrication de pointe en mettant sur pied un conseil du secteur de la fabrication de pointe, comme annoncé dans le budget de 2022, qui mobilisera des intervenants des milieux industriel, communautaire et universitaire autour d'un éventail de thèmes clés, comme le développement et l'adoption de technologies, l'établissement d'une économie verte, l'apport d'autres améliorations dans le milieu des affaires de l'Ontario et le développement de la main-d'œuvre.

3. Investissements Ontario : En tant qu'organisme ontarien de promotion de l'investissement, Investissements Ontario renforcera la capacité de l'Ontario à faire face à la concurrence des autres provinces, territoires et pays pour attirer de nouveaux investissements stratégiques de grande valeur dans des secteurs clés.

4. Sciences de la vie : Il s'agit de faire de l'Ontario une plaque tournante mondiale de la biofabrication et des sciences de la vie, à l'avant-garde du développement, de la commercialisation et de l'adoption précoce de produits et de services de santé novateurs. La prochaine étape vers la concrétisation de cette vision consistera à lancer la phase 1 de la Stratégie pour les sciences de la vie.

5. Innovation et technologies critiques : Il s'agit de stimuler la croissance de l'écosystème de l'innovation et des technologies en accélérant le développement et l'adoption de technologies critiques dans des secteurs clés et en donnant accès à des services pour le démarrage et l'expansion – Croissance Ontario (anciennement la Société ontarienne de financement de la croissance), centres régionaux d'innovation et Centre d'innovation de l'Ontario.

Le ministère continuera d'aider les entreprises ontariennes de toutes tailles à prendre de l'expansion, surtout dans des secteurs stratégiques comme l'automobile, l'aérospatiale, la fabrication de pointe, les sciences de la vie et la technologie.

Intervention contre la COVID-19

À mesure que l'Ontario se relève de la pandémie de COVID-19, le ministère s'emploie à bâtir une économie plus forte et plus résiliente.

Pendant la pandémie, le ministère a dirigé plusieurs programmes visant à aider directement les entreprises. En voici des exemples :

- Le gouvernement provincial a créé le **fonds L'Ontario, ensemble** afin d'aider les fabricants à réorganiser leurs activités pour produire de l'équipement de protection individuelle (EPI) de même que des fournitures et du matériel essentiels, et à élaborer des solutions et des services technologiques pour permettre aux entreprises de rouvrir en toute sécurité et de protéger le personnel de première ligne. L'Ontario a prolongé le fonds jusqu'en 2022 pour continuer de renforcer ses chaînes d'approvisionnement intérieures, d'augmenter sa capacité de fabrication et de réduire sa dépendance aux chaînes d'approvisionnement étrangères. Ce financement additionnel porte à 100 millions de dollars les fonds engagés par le gouvernement.
- Le **programme Digital Main Street renforcé** appuie les entreprises dans leur transformation numérique en leur offrant divers services grâce à l'adoption d'outils et de technologies numériques. Cette nouvelle version du programme initial, lancé en 2020, prévoit un investissement de 10 millions de dollars en 2022-2023 pour aider les entreprises à accroître leur visibilité numérique et à accéder à de nouveaux marchés.

Développement de l'Ontario

À mesure que l'Ontario se relève de la pandémie, le ministère offre de moins en moins de soutien direct pour se consacrer davantage à la croissance des secteurs économiques stratégiques.

- **Investissements Ontario**, un organisme provincial régi par un conseil d'administration, a été mis sur pied en vertu de la *Loi de 2021 sur la société Investissements Ontario* dans le but d'obtenir du secteur privé des investissements commerciaux et de capitaux stratégiques qui appuient le développement économique, la résilience et la création d'emplois en Ontario. Le gouvernement provincial se fixe encore comme priorité de faire de l'Ontario une destination de choix pour l'investissement et la création d'emplois de façon à assurer la croissance économique, comme on le mentionne à la section A,

Reconstruire l'économie de l'Ontario, du Budget de l'Ontario de 2022, intitulé *Le Plan de l'Ontario pour bâtir*. Le Fonds pour Investissements Ontario, doté de 400 millions de dollars, a été créé pour encourager les investissements aux retombées positives durables pour l'économie, les secteurs et les régions et au rendement élevé et quantifiable.

- Lancé en janvier 2022 pour une période de deux ans, le **volet Innovation et compétitivité dans le secteur de la fabrication de pointe (volet ICSFP)** vise à aider les petites et moyennes entreprises (PME) de fabrication de pointe de l'Ontario à investir dans l'équipement, les technologies de pointe et la main-d'œuvre qualifiée dont elles ont besoin pour mieux faire face à la concurrence, prendre de l'expansion ainsi que créer et préserver des emplois dans chaque région de la province.
- Le gouvernement provincial investit 56,4 millions de dollars sur quatre ans dans la création du **Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules (ROIV)**, qui s'appuiera sur les réussites du Réseau d'innovation pour les véhicules autonomes (RIVA). Le ROIV accélérera la mise au point de la prochaine génération de technologies de mobilité et de véhicules électriques, connectés et autonomes, ce qui contribuera à la croissance du secteur automobile de la province et à la réduction de l'intensité carbonique des transports de demain. De plus, le ROIV soutiendra l'Ontario dans son rôle de pôle de fabrication en Amérique du Nord.
- Au cours de sa première année d'existence, le **programme Fabriqué en Ontario, lancé par Manufacturiers et Exportateurs du Canada (MEC)**, a sensibilisé les consommateurs aux produits fabriqués en Ontario. À ce jour, 2 570 fabricants ont enregistré 11 680 produits auprès de MEC afin d'obtenir la désignation « Fabriqué en Ontario ». L'Ontario investira un million de dollars par année jusqu'en 2023-2024 pour financer les améliorations au programme Fabriqué en Ontario, de manière à aider davantage de détaillants et de fabricants, à encourager la participation et à faire connaître aux consommateurs les produits fabriqués en Ontario.

Programmes du ministère

Le ministère offre un large éventail de programmes, de services et d'outils pour aider les entreprises, stimuler l'innovation et présenter l'Ontario comme une source importante de produits et de services de grande qualité et l'endroit idéal pour investir et prospérer.

Voici les grandes priorités du ministère :

1. Création et maintien d'emplois ainsi que compétitivité économique

La création d'emplois et leur protection sont au cœur des priorités du ministère. Le MDECEC continue de favoriser un climat d'affaires concurrentiel à l'échelle mondiale en réduisant les formalités administratives et les règlements inutiles, ce qui fait de l'Ontario un bon endroit pour investir. Il offre aux entreprises plusieurs programmes conçus pour les aider à se moderniser et à créer des emplois. En outre, il travaille directement avec les petites entreprises ontariennes pour comprendre les perspectives et les défis qui leur sont propres, et il favorise la croissance économique et la création d'emplois en aidant les entreprises à exporter leurs produits et services et à diversifier leurs ventes à l'échelle internationale.

Sans cesser d'évaluer le contexte de compétitivité économique tant au Canada qu'à l'étranger, le ministère continuera de protéger les emplois actuels, de créer des emplois bien rémunérés et de faire prévaloir une économie résiliente, concurrentielle et innovante. Plus précisément, le MDECEC s'attache à stimuler la croissance économique en privilégiant la croissance des petites entreprises, en favorisant la croissance dans les secteurs et les régions, en encourageant l'innovation, en ouvrant des portes en matière de commerce et d'investissement et en réduisant les formalités administratives et le fardeau qui en découle pour les entreprises.

Intervention contre la COVID-19

Le gouvernement provincial est résolu à continuer de bâtir l'économie de l'Ontario, et le MDECEC joue un rôle essentiel à cet égard. L'Ontario aborde les problèmes de front en réalisant des investissements majeurs dans des programmes.

- **Programme pour le développement régional** : Le gouvernement provincial a investi plus de 100 millions de dollars sur quatre ans dans les entreprises et les communautés de l'Est et du Sud-Ouest de l'Ontario, tout en trouvant de nouvelles façons de stimuler la croissance économique dans ces régions.
- **Volet ICSFP** : L'Ontario offre une aide financière aux entreprises de fabrication de pointe de la province, en particulier aux PME. Ces fonds servent à financer de l'équipement, l'adoption de technologies et le développement des compétences.

2. Entrepreneuriat et croissance des entreprises

Le ministère continue d'accélérer le lancement et la croissance des entreprises, en plus de les aider à prendre de l'expansion. Grâce aux programmes d'aide au démarrage, les entreprises ontariennes peuvent non seulement surmonter les défis, mais aussi attirer des talents, des capitaux et des clients afin de réussir sur les marchés provinciaux et internationaux.

Le ministère stimule l'entrepreneuriat et la croissance des entreprises par l'intermédiaire des 17 centres régionaux d'innovation (CRI) de la province. Ces

centres servent principalement les entrepreneurs innovateurs, en leur offrant des programmes de formation et du mentorat pour qu'ils puissent développer leurs idées et leurs produits, déterminer leur marché et obtenir du financement. Les CRI sont des points régionaux d'accès à divers programmes et services incluant de la formation, des ateliers, des services de renseignement sur les marchés, des ressources et des partenariats financiers.

Le ministère offre également son soutien au Centre d'innovation de l'Ontario (CIO), et il surveille ses activités. Le CIO travaille à encourager l'innovation et la commercialisation. Il aide les entreprises et les entrepreneurs de l'Ontario à commercialiser leur propriété intellectuelle et leurs nouvelles technologies, encourage la recherche-développement (R-D) appliquée menée conjointement par l'industrie et les établissements d'enseignement supérieur et aide les PME à adopter les technologies émergentes. Voici des exemples de programmes offerts par le CIO :

- Le programme Bon pour l'Innovation et la Productivité aide les entreprises ontariennes à développer, à mettre en œuvre et à commercialiser des innovations techniques en appuyant les partenariats avec les établissements d'enseignement postsecondaire publics de l'Ontario.
- Le Fonds de co-investissement pour la préparation à la commercialisation aide les entreprises en démarrage à prendre de l'expansion en finançant les premiers stades de leur commercialisation de propriété intellectuelle développée dans les universités et les campus.

L'expansion des PME grâce à l'augmentation des exportations et à la diversification des marchés d'exportation est essentielle à la compétitivité et à la croissance de l'économie ontarienne. Une autre façon pour le ministère de stimuler la croissance économique et la création d'emplois consiste à aider les entreprises à exporter leurs produits et services et à diversifier leurs ventes à l'échelle internationale. En outre, le MDECEC a créé le Centre de compétences en numérisation pour les petites entreprises, qui offrira de la formation aux entreprises et les aidera à adopter les technologies numériques pour se moderniser et prendre de l'expansion.

Le ministère a aussi noué un partenariat avec Futurpreneur Canada pour aider les jeunes entrepreneurs de l'Ontario à obtenir des prêts sans garantie.

De plus, le ministère met en œuvre une stratégie axée sur l'entrepreneuriat pour mieux présenter la province comme le meilleur endroit où démarrer et développer une entreprise rapidement.

Comme il l'a annoncé dans le budget de 2022, le gouvernement travaille à la mise sur pied d'un conseil sur l'entrepreneuriat qui aura pour mandat d'étudier un éventail de thèmes clés dans le but d'élaborer sa stratégie axée sur l'entrepreneuriat. Ce conseil se composera de leaders de divers secteurs qui formuleront des avis concernant les

difficultés auxquelles sont confrontés les entrepreneurs et les petites entreprises de l'Ontario ainsi que les mesures à prendre pour assurer leur réussite.

Intervention contre la COVID-19

Le ministère a élaboré et mis en œuvre diverses mesures pour aider les petites entreprises et les entrepreneurs à s'adapter, à se relever et à demeurer compétitifs.

Le programme **Digital Main Street** a aidé plus de 44 000 petites entreprises à établir et à renforcer leur présence en ligne durant la pandémie. Il a été prolongé de deux ans (2022-2024) pour appuyer la transformation numérique de 36 000 autres petites entreprises.

Le réseau des **centres d'encadrement des petits entrepreneurs** a tenu plus de 28 000 consultations individuelles en 2021-2022, offrant ainsi des conseils, des ateliers, des microsubventions et du mentorat aux entrepreneurs et aux petites entreprises.

3. Promotion de l'investissement

Le ministère s'efforce de présenter l'Ontario comme une destination de choix pour y attirer et augmenter les investissements, en réduisant les formalités administratives et le fardeau qui en découle pour les entreprises ainsi qu'en offrant des services spécialisés à celles qui veulent s'établir dans la province. Il offre notamment des services de veille stratégique, de renseignement sur les marchés, de génération de pistes, d'analyse des activités commerciales et des investissements et de certification de sites, en plus d'aider les entreprises à s'y retrouver au gouvernement de manière à adapter la gamme complète de mesures de soutien et de services offerts par le gouvernement aux besoins précis des entreprises. Le ministère travaille directement avec des entreprises du Canada et de l'étranger et avec ses partenaires communautaires et régionaux pour continuer de créer, de promouvoir et de garantir des occasions d'investissement en Ontario.

Depuis la mise sur pied d'Investissements Ontario comme organisme ontarien de promotion de l'investissement en 2021, le MDECEC et cet organisme sont devenus le fer de lance des efforts déployés par l'Ontario pour attirer et protéger de nouveaux investissements dans la province.

Le ministère continue de collaborer étroitement avec les autres ordres de gouvernement et le secteur privé pour attirer de nouveaux investissements en Ontario.

- **Secteur de l'automobile et des batteries d'automobile** : Au cours des deux derniers exercices, l'Ontario a attiré des investissements de 16 milliards de

dollars dans les industries de l'automobile, des véhicules électriques et des batteries. De cette somme, 12,5 milliards ont été investis dans la fabrication de véhicules électriques et de batteries pour ces véhicules.

LG Energy Solution et Stellantis investiront ensemble dans la construction de la première usine de production massive de batteries de véhicule électrique en Ontario. Ce projet historique d'une valeur de 5 milliards de dollars constitue le plus grand investissement jamais réalisé dans le secteur ontarien de la construction automobile et devrait créer au moins 2 500 emplois. Située à Windsor, l'usine fabriquera des éléments et des modules de batterie au lithium-ion de pointe qui permettront à Stellantis de respecter une grande partie de ses quotas de production de véhicules en Amérique du Nord.

- **Secteur des sciences de la vie :** L'Ontario s'associe avec le gouvernement fédéral et la Ville de Toronto pour appuyer le projet d'usine de production de vaccins ultramoderne de Sanofi, d'une valeur de 925 millions de dollars, afin de répondre à la demande croissante de vaccins antigrippaux et de mieux préparer le Canada à d'autres pandémies.
- **Secteur de l'acier :** ArcelorMittal Dofasco et le gouvernement de l'Ontario unissent leurs forces pour réaliser un investissement exceptionnel en vue de transformer la province en un producteur d'acier durable de premier ordre. En février 2022, le gouvernement a annoncé qu'il octroierait jusqu'à 500 millions de dollars à ce projet visant l'usine de Hamilton, estimé à 1,8 milliard de dollars. Le projet permettra à ArcelorMittal Dofasco d'éliminer le charbon de son procédé de fabrication d'acier et de réduire ses émissions de dioxyde de carbone d'environ trois millions de tonnes par année, ce qui équivaut à retirer près d'un million de voitures de la circulation. Cet investissement garantira au secteur de la fabrication de l'Ontario un accès à de l'acier de grande qualité et à faibles émissions de carbone.
- **Secteur de l'aérospatiale et de la défense :** La Province a annoncé son appui au projet de Centre d'excellence en robotique spatiale de MDA, d'une valeur de 100 millions de dollars. C'est dans ce centre qu'auront lieu la conception, le développement et la fabrication du Canadarm3. En outre, MDA créera plus de 700 emplois à son siège social de Brampton. Le nouvel immeuble comprendra des laboratoires et des installations ultramodernes de fabrication, de R-D, d'assemblage, d'intégration et d'essai.

Intervention contre la COVID-19

Le ministère s'efforce de préserver un climat d'affaires favorable et concurrentiel en Ontario. L'Ontario se présente comme une destination idéale pour l'investissement et le commerce grâce aux efforts soutenus du ministère pour créer une conjoncture

propice à la croissance économique en réduisant le coût des activités commerciales et les formalités administratives.

Le ministère continuera de consulter les industries et les secteurs pour se faire une idée des répercussions économiques qu'ils subissent et trouver des façons de les aider.

4. Représentation à l'étranger

Sur les marchés mondiaux, le ministère élabore et met en œuvre des stratégies et des techniques de marketing qui placent les principales forces économiques de la province en position favorable tout en présentant l'Ontario comme le meilleur endroit où investir, travailler et vivre. En outre, il continue de conclure de nouvelles ententes sur le commerce et l'investissement en plus de diriger le réseau de bureaux du gouvernement de l'Ontario à l'étranger. Il stimule la création d'emplois en facilitant l'établissement de partenariats avec les entreprises sur les marchés mondiaux grâce aux délégations commerciales qu'il envoie et reçoit. Il défend les intérêts économiques de l'Ontario en organisant des missions internationales.

Outre ses missions commerciales, le ministère continue d'offrir sa gamme de services d'aide à l'exportation, dont des services de préparation à l'exportation, des webinaires d'information sur l'exportation, des consultations individuelles sur l'exportation et les marchés, des réunions interentreprises et des programmes d'achat sur les marchés visant à préparer les entreprises à mener leurs activités sur leurs marchés cibles. De plus, il veille à ce que ses délégués généraux soient en poste dans des marchés d'intérêt stratégique tout en défendant les intérêts commerciaux de l'Ontario à l'étranger.

Le réseau international de l'Ontario comprend :

- 15 bureaux du commerce et des investissements qui travaillent à améliorer le profil commercial de l'Ontario partout dans le monde et qui présentent la province comme l'endroit idéal pour investir et prospérer à l'étranger;
- un bureau à Washington qui établit des relations entre les gouvernements et avec les intervenants, défend les intérêts économiques de l'Ontario auprès des États-Unis et tire parti des occasions qui se présentent grâce aux accords commerciaux existants et nouvellement conclus.

Intervention contre la COVID-19

La COVID-19 a eu d'importantes répercussions sur les ventes et les activités interprovinciales et internationales des entreprises ontariennes. Partout dans le monde, les salons commerciaux et les événements internationaux de développement des affaires se tiennent de nouveau en personne, ce qui devrait favoriser la relance économique.

L'économie de l'Ontario repose largement sur l'exportation de produits et de services, qui représentait près du tiers du produit intérieur brut (PIB) de la province en 2020. Un emploi sur cinq dépend du commerce, et la Province doit absolument continuer d'aider les exportateurs.

5. Politiques commerciales interprovinciales et internationales

Voici ce que fait le ministère pour veiller à ce que les intérêts de l'Ontario soient bien représentés dans l'ensemble des dossiers commerciaux :

- il dirige l'intervention du gouvernement provincial dans les négociations commerciales et dans d'autres dossiers stratégiques relatifs au commerce;
- il mène les activités de mise en œuvre et d'application des accords sur le commerce et l'investissement qui concernent la Province;
- il prend en main la gestion des différends commerciaux pour l'Ontario en représentant et en défendant les intérêts de la Province, y compris dans les différends auxquels elle est partie.

Le ministère continue de diversifier les activités commerciales de l'Ontario en mettant en œuvre les stratégies provinciales qui visent à augmenter les exportations et à diversifier les marchés grâce aux accords sur le commerce international et l'investissement du Canada.

Enfin, le ministère défend les intérêts économiques et stratégiques de l'Ontario dans les dossiers de commerce interprovincial et assure le respect de l'engagement de la Province à abattre les obstacles au commerce interprovincial grâce à diverses initiatives entreprises pour améliorer le commerce. Notamment, il collabore avec les autres gouvernements du pays pour alléger le fardeau administratif des entreprises et favoriser la croissance économique, l'harmonisation des règlements et le commerce.

Intervention contre la COVID-19

L'Ontario cherche toujours à favoriser le commerce, et non à l'entraver. Le ministère continue d'établir un climat d'affaires favorable et concurrentiel en Ontario.

6. Soutien aux régions et aux secteurs

Le ministère mène diverses initiatives pour favoriser la croissance des régions et des secteurs. Il se charge de dialoguer avec les intervenants régionaux en matière de développement économique pour mieux cerner leurs priorités, leurs problèmes et leurs perspectives. Des spécialistes offrent leur soutien et leurs services aux moyennes et grandes entreprises à fort potentiel. Ce faisant, ils attirent des investisseurs potentiels en Ontario et aident les entreprises déjà établies à croître et à prospérer dans des secteurs stratégiques comme l'automobile, l'aérospatiale, les sciences de la vie, la technologie numérique et la fabrication de pointe.

En collaboration avec les industries, les ministères et d'autres partenaires clés, le MDECEC élabore et mène des stratégies pour les industries et secteurs prioritaires, y compris le plan *Piloter la prospérité : L'avenir du secteur de l'automobile de l'Ontario* et la Stratégie pour les sciences de la vie. Ces stratégies ont été orientées par des consultations exhaustives auprès des intervenants, dont les tables rondes régionales organisées par le ministère. Elles ont mené à la création de programmes ministériels, comme le Programme de modernisation pour le secteur automobile de l'Ontario (PMSA-O), visant à favoriser l'adoption de procédés de fabrication de pointe et de pratiques de production allégée. Au départ, le PMSA-O devait durer trois ans, soit de 2019 à 2022, et être doté d'un budget de 10 millions de dollars; or, en août 2021, une prolongation de trois ans, à compter de 2022-2023, et un financement supplémentaire de 12 millions de dollars ont été approuvés dans le cadre de la phase 2 du plan *Piloter la prospérité*.

Le Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules (ROIV) soutient les investissements proposés récemment dans le secteur automobile, qui aideront l'Ontario à devenir un chef de file mondial de la fabrication de véhicules électriques. Ces fonds serviront notamment à financer le réoutillage du complexe de montage de Ford à Oakville pour la production de véhicules électriques à batterie, de même que la création par General Motors de la première usine de fabrication de véhicules électriques commerciaux à grande échelle au Canada dans ses installations d'Ingersoll.

Le ministère collabore aussi avec le reste du gouvernement et avec les entreprises pour cerner les besoins en personnel de ces dernières et veiller à ce qu'elles emploient des gens talentueux qui leur permettront de croître. Dans le cadre du Programme de stages AvantageTalent, le ROIV aide les étudiantes et étudiants collégiaux et universitaires, les personnes nouvellement diplômées et les chercheuses-boursières et chercheurs-boursiers de niveau postdoctoral à participer à des projets de R-D axés sur l'industrie et portant sur les technologies des véhicules automobiles et de la mobilité intelligente. Le MDECEC aide les entreprises de partout en Ontario en s'assurant que ses critères de conception et de sélection de programmes tiennent compte des forces, des perspectives et des besoins variés des régions. Il collabore avec les autres ordres de gouvernement et les acteurs du développement économique local pour veiller à ce que le soutien soit ciblé et adapté aux besoins régionaux.

Intervention contre la COVID-19

La COVID-19 a affecté la capacité de nombreuses entreprises à exécuter leurs plans d'investissement et de projet. Tandis que l'Ontario investit dans son économie et s'efforce de stabiliser ses perspectives d'avenir, le ministère collabore avec les entreprises pour s'assurer que l'aide offerte répond aux besoins des régions.

7. Technologie et innovation

Le gouvernement provincial continue de créer des conditions optimales pour la croissance en stimulant l'innovation commerciale et technologique. En Ontario, les secteurs de l'innovation et de la technologie sont un important gisement d'emplois et de croissance économique et contribuent largement au PIB. Le ministère épaulé ses partenaires commerciaux, comme les CRI, qui offrent aux entreprises des services de soutien opérationnel tels que des services de renseignement sur les marchés, de l'expertise, du mentorat et des services de recrutement de personnes talentueuses et de présentation d'apporteurs de capitaux.

De plus, le ministère travaille à mettre en œuvre le Plan d'action en matière de propriété intellectuelle (PI). Ce plan vise à garantir que la génération, la protection, la gestion et la commercialisation de la PI sont prioritaires pour les partenaires d'innovation financés par la Province. En collaboration avec le ministère des Collèges et Universités, le MDECEC appuie Propriété intellectuelle Ontario, un organisme provincial mis sur pied en 2022 pour offrir l'accès à des ressources et à des conseils d'expert en matière de PI de manière à aider les chercheuses, les chercheurs et les entreprises à maximiser la valeur de leur PI, à renforcer leur capacité de croissance, à être concurrentiels sur le marché et à obtenir de meilleurs résultats en ce qui a trait à la recherche et à la commercialisation.

Le ministère appuie plusieurs plateformes et projets technologiques de pointe, par exemple :

- le projet Évolution des services en nuage dans le corridor Québec-Ontario pour la recherche et l'innovation (ENCQOR), un banc d'essai de premier ordre en matière de 5G pour les entreprises technologiques innovatrices;
- le programme Réseau de prochaine génération, qui donne accès à une infrastructure numérique à ultra haute vitesse pouvant être utilisée dans des secteurs comme l'exploitation minière, l'agriculture intelligente et les technologies de pointe de lutte contre les incendies;
- le ROIV;
- le Consortium de la fabrication de pointe.

Le budget de 2022 prévoit un investissement de 106,6 millions de dollars sur trois ans dans des initiatives relatives aux technologies critiques qui stimuleront l'écosystème des technologies et de la fabrication de pointe en Ontario en offrant de nouvelles occasions de commercialisation ainsi qu'en préparant l'avenir des entreprises et en augmentant leur productivité. Ces initiatives prendront appui sur les investissements déjà réalisés dans ce domaine prioritaire et renforceront l'économie.

Le MDECEC continue de s'associer avec les entreprises, les autres ministères et ordres de gouvernement et les secteurs pour trouver des technologies stratégiques et les faire développer et adopter. Il privilégie notamment ces domaines : technologies

de l'information et des communications, technologies et services financiers, sciences de la vie et biofabrication, aérospatiale, véhicules connectés et autonomes, technologies vertes, technologie des batteries, acier et fabrication de pointe, agriculture, exploitation minière et foresterie.

L'organisme Croissance Ontario (anciennement la Société ontarienne de financement de la croissance) a été mis sur pied pour investir du capital-risque dans les entreprises technologiques les plus prometteuses en Ontario afin d'en stimuler la croissance ainsi que pour promouvoir et développer l'industrie du capital-risque. Les 378 millions de dollars qu'il a investis ont attiré un capital de croissance de plus de 4,5 milliards de dollars. Le ministère donne aussi accès à du capital en administrant et en surveillant le Fonds d'accélération des investissements (FAI) de MaRS. Le FAI investit directement dans les entreprises ontariennes, de leur amorçage aux premiers stades de leur développement.

Intervention contre la COVID-19

Le personnel du ministère travaille avec ses partenaires externes de l'écosystème de l'innovation, dont les CRI et le CIO, pour leur permettre de se relever de la pandémie et de respecter leurs calendriers de financement. Le ministère continue de prendre la parole au nom des entreprises des secteurs de la technologie et des sciences de la vie. Il aiguille ces entreprises vers des programmes gouvernementaux et les met en relation avec d'autres entreprises et des partenaires sectoriels au besoin ou sur demande. De plus, il les oriente et les encadre tout au long du processus de financement au titre du fonds L'Ontario, ensemble.

8. Réduction des formalités administratives et du fardeau réglementaire

Le ministère joue un rôle important dans le respect de l'un des principaux engagements du gouvernement en réduisant les formalités administratives et le fardeau réglementaire de façon à diminuer le coût des activités commerciales dans la province, à augmenter la compétitivité des entreprises ontariennes et à indiquer que l'Ontario est ouvert aux affaires. En étroite collaboration avec le nouveau ministère de la Réduction des formalités administratives et le reste du gouvernement, le MDECEC œuvre à réduire les règlements inutiles et contraignants pour mieux attirer, protéger et accélérer les investissements dans les entreprises. Le gouvernement s'est fixé comme objectifs de réduire de 400 millions de dollars le coût annualisé des activités commerciales en Ontario et de diminuer les exigences réglementaires de 1 % par année. Les ministères ont dépassé ces deux objectifs pour la période qui a commencé le 29 juin 2018 : ils ont réduit le coût annualisé des activités commerciales de plus de 450 millions de dollars et diminué les exigences réglementaires de 6,5 %.

Intervention contre la COVID-19

Le ministère contribue grandement à rendre l'Ontario ouvert aux affaires, notamment en améliorant la qualité des interactions avec les entreprises, en réduisant les fardeaux administratif et réglementaire ainsi qu'en maintenant un climat d'affaires concurrentiel dans la province. Notamment, il offre des conseils et du soutien analytique concernant la réduction du fardeau que les projets de règlement imposent aux entreprises, et il établit des ententes en matière de réglementation avec les autres gouvernements du pays pour alléger le fardeau administratif des entreprises et favoriser la croissance économique, l'harmonisation des règlements et le commerce à l'échelle nationale.

Le MDECEC s'efforce d'aider les fournisseurs potentiels d'EPI essentiel à déterminer leur état de préparation, en plus de superviser le processus d'approvisionnement avec ses partenaires. En outre, il a créé le site Web Surmonter les obstacles dus à la COVID-19 pour permettre à la population ontarienne de recommander des changements au cadre de conformité qui a aidé les entreprises de la province à reprendre leurs activités. Il a trié plus de 1 500 demandes et résolu 450 problèmes. Bon nombre des changements temporaires sont devenus permanents.

9. Modernisation de la réglementation

Le ministère dirige les efforts d'innovation réglementaire du gouvernement visant à rationaliser les services d'inspection et à moderniser les activités de conformité de façon à mieux protéger le public. Il conseille à ses partenaires des façons de moderniser la réglementation, y compris des solutions de rechange à la réglementation, et les encourage à se fonder sur les risques pour définir la priorité de leurs activités de réglementation et prendre leurs décisions, tout en renforçant leur culture du service à la clientèle. De plus, il met en œuvre la Stratégie ontarienne pour la réussite des petites entreprises pour donner aux petites entreprises de l'Ontario les moyens de soutenir la concurrence à l'échelle provinciale et internationale. Il veut ainsi faciliter la réussite des entreprises et favoriser une bonne conjoncture économique.

Intervention contre la COVID-19

Le ministère supervise l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne pour la réussite des petites entreprises afin d'aider ces dernières à surmonter les difficultés économiques posées par la pandémie.

Compte tenu des lourdes conséquences de la pandémie pour les petites entreprises et les entrepreneurs de l'Ontario, la stratégie a été réorientée pour résoudre ces

difficultés et les problèmes de compétitivité à long terme.

La stratégie révisée propose une démarche en deux étapes :

- 1) soutien et reprise – mesures pour répondre aux besoins immédiats des petites entreprises, atténuer les répercussions de la baisse des revenus ou des fermetures d'entreprise temporaires et aider les petites entreprises à se relever;
- 2) réussite – mesures pour favoriser la croissance, la compétitivité et la viabilité économiques des petites entreprises et pour résoudre les problèmes de compétitivité à long terme.

10. Intervention contre la pandémie

Le ministère joue un rôle prépondérant en offrant du soutien ciblé aux entreprises et aux particuliers admissibles qui ont été touchés par les mesures de santé publique mises en place pendant la pandémie.

Le ministère met à profit ses relations avec les entreprises pour développer la chaîne d'approvisionnement en EPI de la province, et il collabore étroitement avec ApprovisiOntario à l'élaboration d'une stratégie d'approvisionnement. Il aide les fournisseurs potentiels d'EPI essentiel à déterminer leur état de préparation, en plus de superviser le processus d'approvisionnement intérieur avec ses partenaires. Entre autres, il surveille et analyse la capacité de production intérieure réelle et potentielle pour garantir la disponibilité de sources locales d'EPI advenant une autre pandémie.

Intervention contre la COVID-19

Le ministère investit 40 millions de dollars sur deux ans (2022-2023 et 2023-2024) dans le programme Digital Main Street, qui vise à mieux outiller 36 000 petites entreprises ontariennes pour soutenir la concurrence et augmenter la productivité de leur personnel.

De plus, le ministère a investi 100 millions de dollars dans le fonds L'Ontario, ensemble afin d'aider les fabricants à réorganiser leurs activités pour produire de l'EPI de même que des fournitures et du matériel essentiels, et à élaborer des solutions et des services technologiques pour permettre aux entreprises de rouvrir en toute sécurité.

Enfin, le ministère a aidé les fournisseurs potentiels d'EPI essentiel à déterminer leur état de préparation, en plus d'avoir supervisé le processus d'approvisionnement avec ses partenaires.

PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023

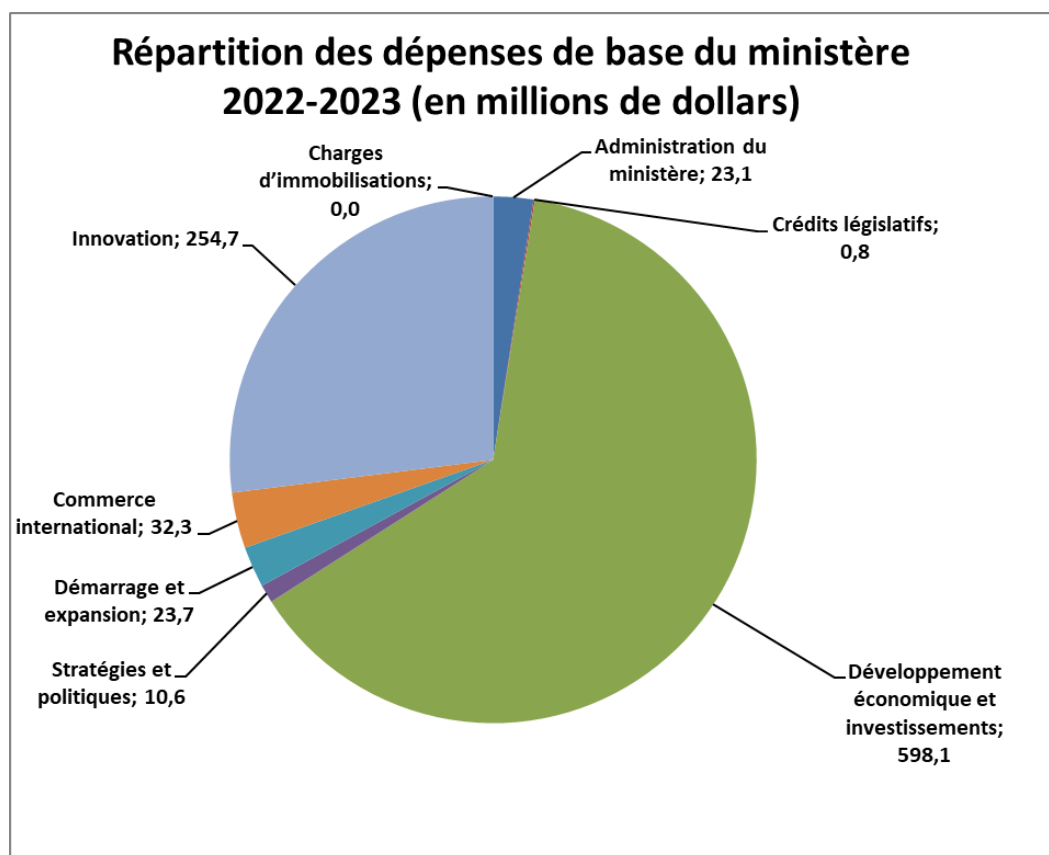
Le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (MDECEC) travaillera avec ses partenaires gouvernementaux et industriels à établir un climat d'affaires favorable et concurrentiel en Ontario. Il continuera de favoriser une conjoncture propice à la croissance économique, de créer des emplois bien rémunérés et de faire de l'Ontario une destination idéale pour l'investissement et le commerce.

En plus de réduire le coût des activités commerciales et les formalités administratives, le ministère collabore avec les entreprises pour garantir une économie stable et concurrentielle qui crée des emplois et des débouchés et stimule la croissance. Par exemple, il offre des programmes de soutien aux entreprises, comme le Programme pour le développement régional, et réalise des investissements stratégiques dans des secteurs clés comme l'automobile, la fabrication de pointe, les sciences de la vie et les technologies critiques. Investissements Ontario, l'organisme provincial de promotion de l'investissement, jouera aussi un rôle déterminant dans la stimulation de la croissance économique de la province.

De plus, le ministère modernise ses programmes pour garantir la prestation efficace de ses services en simplifiant une réglementation désuète, trop complexe et redondante, et pour améliorer le processus de conformité avec les règlements. Il cherche des façons d'aider les entreprises et de créer de bons emplois pour la population ontarienne en réduisant les formalités administratives et le fardeau réglementaire et en instaurant un climat concurrentiel qui favorise la prospérité.

Une économie dynamique et innovante favorisera la création d'emplois et de débouchés ainsi que la prospérité pour les Ontariennes et Ontariens. C'est pourquoi le ministère travaille à mettre en place des stratégies provinciales pour les secteurs de l'automobile, de la fabrication de pointe, des sciences de la vie et des technologies critiques.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)



Dépenses prévues du ministère 2022-2023	
Charges de fonctionnement*	943 401 165
Charges d'immobilisations*	4 000
Total des charges	943 405 165
Actifs de fonctionnement	10 001 000
Biens immobilisés	2 000

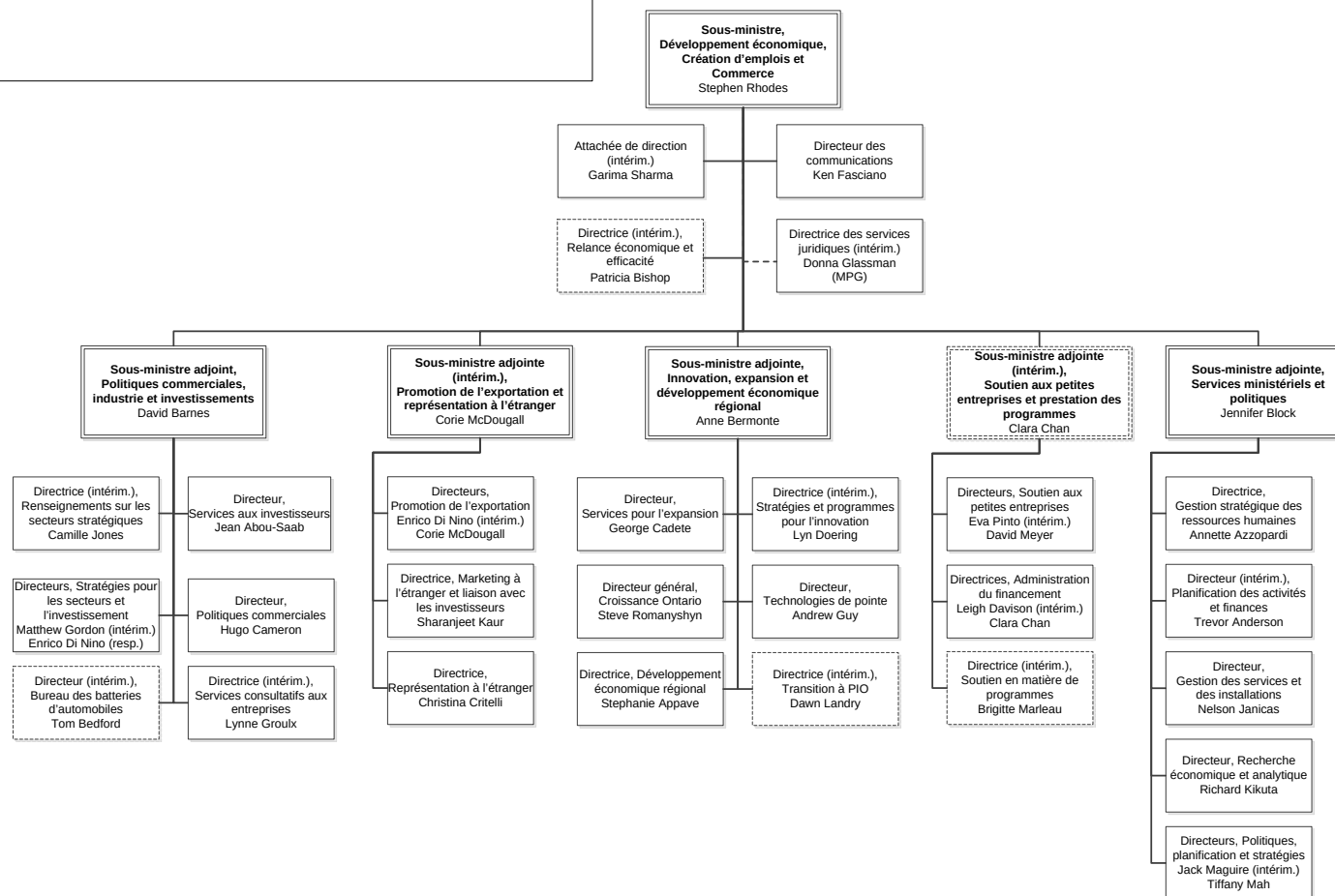
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce
Organigramme

Octobre 2022

Légende :

Poste
temporaire



ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Croissance Ontario

L'organisme Croissance Ontario (anciennement la Société ontarienne de financement de la croissance) a été créé, notamment, pour recevoir, détenir et administrer la participation du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC. Conformément à la loi en vertu de laquelle il a été constitué, cet organisme :

- investit dans des fonds de capital-risque et des entreprises technologiques;
- conseille le gouvernement provincial en ce qui concerne le capital-risque;
- contribue au développement de l'écosystème ontarien du capital-risque et à la mise en œuvre des politiques provinciales en la matière.

Les investissements de Croissance Ontario continuent de porter leurs fruits sur tous les plans : rendement du capital investi, mobilisation de fonds supplémentaires, création d'emplois et recherche-développement (R-D). Les 378 millions de dollars que la Province a investis dans des fonds et des entreprises par l'intermédiaire de Croissance Ontario ont attiré un capital de croissance de plus de 4,5 milliards de dollars. Ces entreprises à fort potentiel emploient plus de 7 300 personnes en Ontario et ont enregistré au total des revenus de quelque 10,8 milliards de dollars et des dépenses en R-D de quelque 2,9 milliards de dollars.

Intervention contre la COVID-19

Le ministère continue à réaliser et à superviser des investissements en capital-risque dans des entreprises novatrices, y compris grâce aux fonds Capital-risque Ontario et Capital-risque Ontario II :

- Le fonds Capital-risque Ontario, doté de 100 millions de dollars et géré par Croissance Ontario, investit stratégiquement dans des fonds de capital-risque choisis avec soin et affectés à des secteurs clés, comme les sciences de la vie, les technologies propres et les technologies de l'information et des communications, et dans des fonds destinés à aider les entreprises en démarrage ou en développement.
- En avril 2022, Croissance Ontario a obtenu l'autorisation de créer un fonds complémentaire de 200 millions de dollars, soit le fonds Capital-risque Ontario II, qui investira sous les mêmes conditions que le fonds Capital-risque Ontario une fois que celui-ci aura investi ses 100 millions de dollars. Cette initiative sera financée grâce au rendement du capital déjà investi par Croissance Ontario.

Investissements Ontario

Mis sur pied en avril 2021, Investissements Ontario est un organisme qui vise à faire de l'Ontario une destination de choix pour l'investissement. Il s'agit d'un guichet unique qui permet de cibler les investisseurs stratégiques, d'abord dans les secteurs de la fabrication de pointe, des sciences de la vie et de la technologie.

Le 8 juillet 2020, dans la foulée de l'adoption de la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*, le gouvernement provincial a annoncé la création d'Investissements Ontario dans le but de faire de l'Ontario une destination de choix pour l'investissement, la croissance intérieure et la création d'emplois.

Investissements Ontario :

- axe son travail sur la génération, l'organisation et la maturation de pistes dans des secteurs et des groupements choisis où l'Ontario voit des avantages concurrentiels à l'échelle mondiale;
- a la liberté de déployer des équipes opérationnelles hautement qualifiées qui évoluent au rythme des affaires;
- personnalise les occasions d'investissement à l'aide d'outils de développement des affaires sophistiqués.

Pour attirer des emplois et des investissements en Ontario, Investissements Ontario mettra en avant les nombreux avantages offerts, par exemple une bonne qualité de vie, un réservoir de talents hautement qualifiés, un secteur de l'innovation solide et en plein essor et l'offre d'aide aux entreprises pour assurer leur prospérité.

Intervention contre la COVID-19

Investissements Ontario stimule la relance économique de la province et la dépeint comme une destination de choix pour l'investissement, ce qui affirme clairement aux investisseurs que l'Ontario est ouvert aux affaires, aux investissements et à l'emploi.

Il est essentiel d'attirer des investissements nationaux et internationaux pour créer de bons emplois dans la province, d'autant plus que l'Ontario doit se remettre de la pandémie de COVID-19 rapidement et en toute sécurité.

L'Ontario est à un stade de la reconstruction de son économie qui lui permet de se tourner vers la promotion de l'investissement pour accélérer sa croissance.

Propriété intellectuelle Ontario (PIO)

PIO est un organisme provincial qui offre des ressources et de l'expertise en propriété intellectuelle (PI) de manière à aider les chercheuses, les chercheurs et les entreprises à innover et à maximiser la valeur de leur PI. Il s'attache à améliorer l'accès aux services et aux ressources de génération, de protection et de commercialisation de la PI pour favoriser la croissance économique et la compétitivité de l'Ontario.

PIO formule des recommandations utiles au gouvernement, y compris au ministère des Collèges et Universités (le ministère responsable) et au MDECEC, qui l'aident à offrir ses services efficacement.

Intervention contre la COVID-19

La pandémie a permis de constater à quel point l'innovation est l'élément moteur des avancées technologiques et des solutions de santé. Dans l'économie de demain, l'Ontario devra encourager le développement d'idées et de produits novateurs et les exploiter de façon stratégique pour créer des emplois et des débouchés économiques. L'Ontario regorge de talents en recherche et en affaires, mais selon les tendances, la commercialisation de sa PI est à la traîne.

Pour régler ce problème, PIO fournira d'astucieux conseils d'expert qui aideront les entrepreneurs et les entreprises à gérer stratégiquement leur PI et à en maximiser la valeur. Il est crucial de renforcer la capacité des innovateurs à générer, à protéger et à commercialiser leur PI pour stimuler l'innovation et veiller à ce que l'Ontario profite des percées réalisées sur son territoire.

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA CRÉATION D'EMPLOIS ET DU COMMERCE

Tableau A1 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE LA CRÉATION D'EMPLOIS ET DU COMMERCE Tableau A1 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit						
Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	%	Prévisions 2021-2022* \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	23 118 500	-	-	23 118 500	23 118 500	18 432 699
Programme de développement économique, de création d'emplois et de commerce	919 453 100	56 468 000	6,5	862 985 100	1 068 880 500	3 663 722 064
Moins : Mandats spéciaux						
Total à voter – Charges de fonctionnement	942 571 600	56 468 000	6,4	886 103 600	1 091 999 000	3 682 154 763
Mandats spéciaux						
Crédits législatifs	829 565	300 000	56,7	529 565	529 565	211 324 236
Total du ministère – Charges de fonctionnement	943 401 165	56 768 000	6,4	886 633 165	1 092 528 565	3 893 478 999
Redressement de consolidation – Croissance Ontario	(1 278 800)	56 200		(1 335 000)	(1 335 000)	2 162 915
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	-	-				(116 388)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	942 122 365	56 824 200	6,4	885 298 165	1 091 193 565	3 895 525 526
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Programme de développement économique, de création d'emplois et de commerce	143 000 000	78 000 000	120,0	65 000 000	65 000 000	9 538 923
Moins : Mandats spéciaux						
Total à voter – Actifs de fonctionnement	143 000 000	78 000 000	120,0	65 000 000	65 000 000	9 538 923
Mandats spéciaux						
Crédits législatifs	-	-		-	-	-
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	143 000 000	78 000 000	120,0	65 000 000	65 000 000	9 538 923
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Programme de développement économique, de création d'emplois et de commerce	3 000	-	-	3 000	3 000	-
Moins : Mandats spéciaux						
Total à voter – Charges d'immobilisations	3 000	-	-	3 000	3 000	-
Mandats spéciaux						
Crédits législatifs	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total du ministère – Charges d'immobilisations	4 000	-	-	4 000	4 000	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	4 000	-	-	4 000	4 000	-
BIENS IMMOBILISÉS						
Programme de développement économique, de création d'emplois et de commerce	2 000	-	-	2 000	-	-
Moins : Mandats spéciaux						
Total à voter – Biens immobilisés	2 000	-	-	2 000	-	-
Mandats spéciaux						
Total du ministère – Biens immobilisés	2 000	-	-	2 000	-	-
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	942 126 365	56 824 200	6,4	885 302 165	1 091 197 565	3 895 525 526

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2019-2020* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$	Prévisions 2021-2022* \$	Prévisions 2022-2023 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	578 773 760	3 895 525 526	885 298 165	942 122 365
		573 %	-77 %	6 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :

<http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/estimates>

<http://www.fin.gov.on.ca/fr/budget/paccts>

<https://budget.ontario.ca/fr/2022/index.html>

Ou

Communiquer avec :

Direction de la planification des activités et des finances

Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce

Tél. : 647 289-4932

Télec. : 416 327-4239

LOIS

Lois dont l'application relève du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce

Loi de 1992 sur les fonds communautaires de placement dans les petites entreprises, L.O. 1992, chap. 18, à l'égard de la partie III.2 et en application des dispositions des parties I et IV et des règlements touchant les sociétés de placement enregistrées en vertu de la partie III.2

Loi de 2008 sur la société Croissance Ontario, L.O. 2008, chap. 19, annexe O

Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau, L.O. 2010, chap. 19, annexe 1, à l'égard de la partie II

Loi de 2012 visant à attirer les investissements et à créer des emplois, L.O. 2012, chap. 10

Loi de 2020 sur la gouvernance des centres d'innovation, L.O. 2020, chap. 36

Loi de 2020 visant à moderniser l'Ontario pour la population et l'entreprise, L.O. 2020, chap. 18

Loi de 2020 visant à soutenir les restaurants locaux, L.O. 2020, chap. 31

Loi de 2021 sur la société Investissements Ontario, L.O. 2021

Loi sur le ministère du Développement économique et du Commerce, L.R.O. 1990, chap. M.27

Loi sur les sociétés de développement, L.R.O. 1990, chap. D.10

Loi sur les sociétés de développement, L.R.O. 1990, Règl. de l'Ont. 4/22

ABRÉVIATIONS

ACDF	Autres charges directes de fonctionnement
ACEUM	Accord Canada–États-Unis–Mexique
AI	Accès à l'information
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
BCI	Bureau du commerce et des investissements
CENGN	Centre of Excellence in Next Generation Networks
CEPE	Centre d'encadrement des petits entrepreneurs
CFP	Consortium de la fabrication de pointe
CIO	Centre d'innovation de l'Ontario
CR	Capital-risque
CRI	Centre régional d'innovation
DCP	Division du contrôleur provincial
DGSRH	Direction de la gestion stratégique des ressources humaines
ENCQOR	Évolution des services en nuage dans le corridor Québec-Ontario pour la recherche et l'innovation
FAI	Fonds d'accélération des investissements
FDSOO	Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario
GISC	Groupement pour l'intégration des services gouvernementaux
I ³	Projet d'incubateur d'innovation d'IBM
ICSFP	Innovation et compétitivité dans le secteur de la fabrication de pointe
IDE	Investissement direct étranger
IR	Indicateur de rendement
MCU	Ministère des Collèges et Universités
MDECEC	Ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce
MTO	Ministère des Transports
NCLC	Niveau de compétence linguistique canadien
PDR	Programme pour le développement régional
PHQ	Personne hautement qualifiée
PI	Propriété intellectuelle
PIO	Propriété intellectuelle Ontario
PME	Petites et moyennes entreprises
PMSA-O	Programme de modernisation pour le secteur automobile de l'Ontario
PTPGP	Accord de partenariat transpacifique global et progressiste
R-D	Recherche-développement
ROE	Réseau ontarien des entrepreneurs
ROIV	Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules
SRDT	Site régional pour le développement des technologies
VCA	Véhicules connectés et autonomes

Réalisations 2021-2022

Le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (MDECEC) fait la promotion d'une économie dynamique et innovante qui favorise la création d'emplois et de débouchés ainsi que la prospérité pour les Ontariennes et Ontariens.

- En 2021-2022, le MDECEC a consacré un total de 193,2 millions de dollars à l'ensemble de ses programmes de soutien aux entreprises (programmes actifs et anciens).
- Les programmes de soutien aux entreprises du MDECEC aident à établir un climat d'affaires productif, innovant, compétitif et axé sur la croissance qui favorise la création d'emplois et le perfectionnement professionnel. Dans le cadre de ce soutien, le ministère a adopté bon nombre de dispositions de récupération et autres pour protéger la Province et veiller à ce que les demandeurs réalisent leurs engagements. Pour que l'argent des contribuables soit dépensé à bon escient, des objectifs de rendement ont été établis, y compris un nombre d'emplois à créer et une somme précise devant être investie par le secteur privé.
- Dans le cadre de ce travail, le MDECEC collabore étroitement avec le ministère de l'Énergie, le ministère du Développement du Nord, le ministère des Mines, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales pour servir les entreprises de toutes tailles dans l'ensemble des secteurs et des régions de la province.

Programme pour le développement régional

- Depuis le lancement du Programme pour le développement régional en décembre 2019, le ministère a accordé huit périodes de soumission de demandes afin d'attirer des investissements ainsi que de créer et de maintenir des emplois dans l'Est et le Sud-Ouest de l'Ontario, et afin de créer des possibilités durables pour les entreprises et les communautés de la province.
- Le programme propose une approche coordonnée pour stimuler la croissance des entreprises dans les communautés de l'Est et du Sud-Ouest de l'Ontario en offrant une aide financière grâce au Fonds de développement de l'Est de l'Ontario (FDEO) et au Fonds de développement du Sud-Ouest de l'Ontario (FDSOO). De plus, il oriente les entreprises et les communautés vers un éventail

de services et de mesures de soutien complémentaires, dont des services consultatifs et de l'aide relativement à la conformité, aux approbations, à l'acquisition de compétences et à la formation.

- Le Programme pour le développement régional s'inscrit dans le plan de l'Ontario visant à rendre le gouvernement plus efficace et à protéger ses programmes et services de base.
- Depuis novembre 2019, l'Ontario a annoncé des investissements de plus de 66 millions de dollars dans le cadre du programme, ce qui porte le total des fonds engagés à 716 millions de dollars et a contribué à créer 1 200 emplois en appui à 60 projets.

Plan d'action en matière de propriété intellectuelle (PI)

- Dans le contexte du Plan d'action en matière de PI, le ministère a élaboré le Cadre de gouvernance en matière de PI, dont voici les pièces maîtresses :
 - o un mandat actualisé visant à soutenir la croissance des entreprises ontariennes en définissant **la génération, la protection et la commercialisation de la PI** comme des priorités pour les partenaires d'innovation financés par la Province;
 - o un cadre de gouvernance visant à garantir la bonne exécution du mandat, c'est-à-dire à **responsabiliser le conseil d'administration**, notamment en établissant une matrice des compétences requises de même que des politiques normalisées en matière de conflits d'intérêts compte tenu des objectifs de génération, de protection et de commercialisation de la PI;
 - o des processus et politiques visant à **inclure la PI dans les indicateurs de rendement (IR) des gestionnaires**;
 - o des **IR ou mesures à communiquer au moyen d'un « tableau de bord de l'innovation »** pour accroître la transparence;
 - o le rattachement d'une partie des fonds des partenaires d'innovation à la mise en œuvre du Cadre de gouvernance en matière de PI et à la production des rapports sur les résultats, à des fins de **responsabilisation et de conformité**.
- L'adoption obligatoire de ce cadre a été intégrée aux ententes de paiement de transfert avec les centres régionaux d'innovation (CRI).
- Le 31 mars 2022, tous les CRI avaient pleinement rempli les exigences. Le respect du cadre continuera de faire l'objet d'un suivi, et une retenue annuelle de 5 % des fonds pourrait s'appliquer en cas de non-conformité.
- Outre les CRI, tous les partenaires d'innovation de l'Ontario devront respecter ce cadre, y compris :
 - o le Centre d'innovation de l'Ontario (CIO);

- o les instituts de recherche, les incubateurs et les accélérateurs de Propriété intellectuelle Ontario (PIO) qui reçoivent ou recevront des fonds du MDECEC ou d'autres ministères.

Intervention contre la COVID-19

- Le ministère offre du soutien et des services consultatifs essentiels aux PME de l'Ontario qui subissent les répercussions de la COVID-19 et continuera de le faire tout au long de la reprise. Les conseillères et conseillers du ministère travaillent avec ces entreprises pour mieux comprendre leur état de préparation à cet égard et les aider à abattre les obstacles potentiels, comme les problèmes liés à la réglementation ou à la chaîne d'approvisionnement.

Soutien aux régions et aux secteurs

- Le ministère continue d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies visant les secteurs prioritaires, ce qui inclut le lancement de la phase 2 du plan *Piloter la prospérité* en novembre 2021 et de la stratégie *Faire passer les sciences de la vie au niveau supérieur* en mars 2022, ainsi que l'établissement prochain d'un conseil du secteur de la fabrication de pointe et d'un conseil des sciences de la vie.
- Le ministère a entrepris un examen régional à l'appui de l'initiative du renouvellement du soutien aux entreprises dans le but de trouver des options fondées sur des données probantes pour transformer la prestation des services. Ce projet contribuera à l'établissement d'un réseau coordonné et intégré chargé d'offrir aux entreprises et aux entrepreneurs de l'Ontario l'aide dont ils ont besoin, au moment opportun.
- Le MDECEC a élaboré des politiques et des programmes intersectoriels de développement économique régional en collaboration avec ses ministères partenaires. Citons comme exemples le projet des zones d'emploi d'importance provinciale dirigé par le ministère des Affaires municipales et du Logement, les stratégies de transport régional du ministère des Transports et divers programmes de financement menés par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, le ministère de l'Énergie, le ministère du Développement du Nord, le ministère des Mines et le ministère de l'Infrastructure.
- Le ministère a fourni des données, des analyses et des conseils stratégiques ayant trait aux préoccupations et aux tendances économiques des régions ainsi qu'aux questions d'intérêt pour les intervenants. De plus, il a réalisé un inventaire et une cartographie à l'échelle régionale axés sur les organismes municipaux de développement économique et de prestation de services.

- Pour mieux comprendre et corriger les inégalités économiques entre les régions, le ministère a élaboré un outil d'évaluation lui permettant de faire en sorte que ses programmes prennent en compte et comblent les besoins économiques propres aux régions.
- En partenariat avec le gouvernement fédéral et la Ville de Toronto, le ministère a annoncé un investissement visant à appuyer un projet d'usine de Sanofi Pasteur d'une valeur de 925 millions de dollars. Cette usine produira des vaccins antigrippaux en grande quantité et offrira des services de formulation, de remplissage et de conditionnement essentiels pour la préparation à une pandémie.
- Roche a annoncé un investissement de 500 millions de dollars dans la création d'un centre des opérations techniques Global Pharma pour contrôler sa chaîne d'approvisionnement mondiale à Mississauga.

Intervention contre la COVID-19

- Depuis mars 2020, le MDECEC mobilise les comités des sous-ministres et des sous-ministres adjoints en matière de climat des affaires pour mener une démarche pangouvernementale coordonnée d'élaboration, d'examen et, au besoin, de mise en œuvre de mesures et d'interventions visant à aider les entreprises et les secteurs de l'Ontario touchés par la COVID-19.
- Le MDECEC a rencontré les hauts dirigeants de tous les ministères souhaitant une intervention économique pour parler des conséquences économiques et des nouvelles tendances.
- Le ministère a adopté un outil d'évaluation sectoriel pour cerner les questions touchant les intervenants du milieu des affaires et les répercussions de la COVID-19 ainsi que pour trouver des mesures de soutien et de reprise à fort potentiel que le gouvernement peut appliquer.
- Le MDECEC a organisé l'analyse interministérielle des questions d'intérêt et la coordination des mesures de soutien et de reprise avec ses partenaires fédéraux, provinciaux (y compris dans la fonction publique de l'Ontario) et municipaux.
- Le ministère a présenté des données, des analyses et les idées des intervenants pour orienter l'élaboration de mesures visant à atténuer, selon leur gravité, les répercussions économiques immédiates et à long terme de la COVID-19 pour les entreprises et les secteurs de l'Ontario.
- Le MDECEC a dirigé les efforts conjoints avec l'industrie pour accélérer la production de biens essentiels.

- o Plus de 30 000 soumissions ont été reçues sur le site Web pour des fournitures, des innovations et des idées. Le 15 mars 2021, 8 962 propositions d'innovations et d'idées avaient été évaluées, et 450 analyses de rentabilité avaient été demandées.

Croissance et maintien des entreprises

- Grâce au travail du ministère auprès de 4 000 PME établies en Ontario qui offrent des produits et des services commercialisables, la Direction des services consultatifs aux entreprises a attiré des investissements de plus de 660 millions de dollars et contribué à générer plus de 1,3 milliard de dollars en activité économique dans la province, ce qui a permis de créer ou de maintenir 5 660 emplois.
- Le MDECEC continue de travailler avec les entreprises établies pour comprendre leurs besoins et les perspectives de croissance dans les régions en vue de renforcer la capacité des PME à croître et à prendre de l'expansion. Le ministère offre des services complets adaptés aux stratégies de suivi en matière d'investissements directs étrangers (IDE) et de maintien, d'expansion et de redressement des entreprises pour aider ces dernières à accroître leur productivité et leur compétitivité, à relever les défis et à saisir les occasions.
- Cette collaboration avec les entreprises permet au ministère d'utiliser la veille stratégique locale et régionale pour prendre des décisions quant à la conception de politiques et de programmes qui touchent à la croissance des PME.
 - o Le ministère a noué le dialogue avec des intervenants clés des secteurs de l'automobile, de l'aérospatiale, de la fabrication de pointe, de l'acier, des produits chimiques et des technologies propres. Dans une perspective de croissance continue, il a produit et tenu à jour des données détaillées et fiables sur les secteurs cruciaux et émergents de l'Ontario pour fournir une analyse rigoureuse et des conseils éclairés relativement aux enjeux qui touchent les entreprises et les secteurs importants. Voici des exemples de ce qu'a fait le MDECEC :
 - discussions avec plusieurs fabricants et intervenants pour encourager les investissements, y compris dans le cadre des programmes du ministère tels que le Programme pour le développement régional (FDSOO, FDEO et volet ICSFP), le fonds L'Ontario, ensemble et le Programme de modernisation pour le secteur automobile de l'Ontario;
 - discussions avec diverses industries au sujet des perturbations du commerce avec les États-Unis et de leurs conséquences.
- Le ministère communique régulièrement avec les autres ordres de gouvernement et les organismes de développement économique locaux à propos des occasions de développement économique propres à chaque secteur, ce qui englobe la promotion de l'investissement, le développement des pôles de compétitivité, l'échange de renseignements et les nouvelles technologies comme la chaîne de

valeur des véhicules électriques. Ce faisant, il cherche à appuyer les efforts de maintien et d'expansion des entreprises, y compris en ce qui a trait aux priorités locales, au recrutement de personnel et à la création de richesse.

Entrepreneuriat

- Après l'annulation des services de Data Catalyst de MaRS, le ministère a commencé à recueillir les données sur une nouvelle plateforme. Il a mis à jour et raccourci sa liste de paramètres mesurés, et il mènera bientôt une nouvelle enquête annuelle. La fréquence de production de rapports sur les mesures est passée de trimestrielle à semestrielle pour alléger le fardeau des CRI. Les mesures révisées fourniront au ministère l'information nécessaire pour bien évaluer le rendement des programmes, les politiques et les résultats attendus. Ainsi, les décisions pourront être fondées sur des données de programme probantes.
- Le ministère a conclu une nouvelle entente de paiement de transfert simplifiée de trois ans avec les centres d'encadrement des petits entrepreneurs (CEPE). Cette entente a réduit le nombre précédent d'ententes et allégé le fardeau imposé par la présentation des rapports et la collecte d'information sur les mesures tout en maintenant les niveaux d'intégrité et de surveillance.
- Le cadre de mesure du rendement prévu par la nouvelle entente garantit la communication et la fiabilité des données tout en permettant au ministère de bien évaluer l'efficacité des programmes, de manière à ce que les décisions à venir soient fondées sur des données probantes.
- Par l'intermédiaire du ministère des Affaires francophones, le MDECEC a octroyé 120 000 \$ sur quatre ans, à compter de 2019-2020, dans le cadre d'une entente conclue entre l'Ontario et le Canada. Il s'agit d'une subvention visant à fournir plus de services en français et à favoriser le développement et la vitalité des communautés francophones en mettant l'accent sur les entrepreneurs francophones. Les CEPE des régions désignées bilingues peuvent demander une subvention de 10 000 \$ pour offrir davantage de services et de ressources en français à la communauté entrepreneuriale francophone.

Intervention contre la COVID-19

- Les petites entreprises de l'Ontario doivent adopter les technologies numériques pour demeurer compétitives et se relever durant et après la pandémie. Le programme Digital Main Street comporte une série de mesures de soutien et de services gratuits conçus pour aider les entreprises à surmonter les défis qui leur sont propres. Par exemple, il peut s'agir de les aider à créer un site Web de commerce électronique adapté à leurs besoins, à élaborer un plan pour

maximiser leur présence en ligne, à obtenir une subvention de 2 500 \$ pour l'optimisation en matière de numérique ou à accéder à des ressources et à des webinaires portant sur des sujets clés.

- Le programme Digital Main Street a aidé plus de 44 000 petites entreprises à établir et à renforcer leur présence en ligne durant la pandémie et a créé plus de 1 800 emplois pour les personnes nouvellement diplômées, les étudiantes et étudiants et les jeunes.
 - o Plus de 18 000 entreprises et artistes indépendants ont obtenu de l'aide pour créer des magasins en ligne sur AchatsICI.
 - o Plus de 7 000 entreprises ont reçu une subvention pour l'optimisation en matière de numérique leur permettant d'assumer les coûts liés à l'adoption du numérique.
- En 2021-2022, 64 équipes de services numériques ont été financées; on en compte 69 en 2022-2023.
- Le programme Digital Main Street a été prolongé de deux ans (2022-2024) pour appuyer la transformation numérique de 36 000 autres petites entreprises.

Fonds d'accélération des investissements (FAI)

- Selon les normes de l'industrie du capital-risque, le FAI affiche un rendement exceptionnel. Son portefeuille s'est élargi pour comprendre plus de 160 entreprises, atteignant une taille environ trois fois supérieure à celle d'une firme privée comparable. Des capitaux complémentaires dépassant 1,3 milliard de dollars ont été levés pour les entreprises du portefeuille. Chaque dollar investi dans le cadre du FAI en rapporte 17 pour les entités détenues.

Croissance Ontario

Les investissements de Croissance Ontario ont continué de porter leurs fruits sur tous les plans : rendement du capital investi, mobilisation de fonds supplémentaires, création d'emplois et recherche-développement (R-D). Les 378 millions de dollars que la Province a investis dans des fonds et des entreprises par l'intermédiaire de Croissance Ontario ont attiré un capital de croissance de plus de 4,5 milliards de dollars dans un fonds de capital-risque et un portefeuille d'entreprises prometteuses.

Ces entreprises à fort potentiel emploient plus de 7 300 personnes en Ontario et ont enregistré au total des revenus de quelque 10,8 milliards de dollars et des dépenses en R-D de quelque 2,9 milliards de dollars. En date du 31 décembre 2021, les investissements de la Province sont évalués à 1,58 fois les capitaux levés.

Piloter la prospérité : L'avenir du secteur de l'automobile de l'Ontario

Programme de modernisation pour le secteur automobile de l'Ontario (PMSA-O)

En février 2019, le gouvernement a annoncé un investissement de 10 millions de dollars sur trois ans dans le PMSA-O. Ce programme s'inscrit dans le plan *Piloter la prospérité : L'avenir du secteur de l'automobile de l'Ontario*, qui vise à améliorer la compétitivité du secteur de l'automobile. Le PMSA-O octroie des subventions de contrepartie pour aider les petits et moyens équipementiers automobiles de l'Ontario à améliorer leurs processus en adoptant des technologies de production allégée et des technologies de l'industrie 4.0.

À ce jour, il y a eu deux périodes de soumission de demandes de participation au programme. Le PMSA-O a investi 8,8 millions de dollars dans 105 projets. Ces fonds, auxquels s'est ajouté en contrepartie un financement privé de quelque 23 millions de dollars, devraient permettre de créer plus de 500 emplois et d'en maintenir environ 8 000.

Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules (ROIV) (anciennement le Réseau d'innovation pour les véhicules autonomes [RIVA])

Toujours dans le cadre du plan *Piloter la prospérité*, et en partenariat avec le ministère des Transports, le gouvernement a augmenté de 5 millions de dollars son investissement dans le RIVA pour le porter à 85 millions de dollars, dans le but d'accroître l'avantage de l'Ontario dans les secteurs convergents et en rapide évolution de l'automobile et de la technologie.

Dans son budget de 2021, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il investirait 56,4 millions de dollars sur les quatre prochaines années dans la création du ROIV, un élément essentiel de la phase 2 du plan *Piloter la prospérité*. Au total, l'Ontario a investi près de 142 millions de dollars dans cette initiative phare.

Le ROIV tire parti du succès du RIVA, qui à ce jour a permis d'aider 478 PME, d'attirer des investissements complémentaires de 302,1 millions de dollars et des co-investissements de 147,6 millions, d'établir 77 partenariats de commercialisation, d'offrir 419 stages et 54 bourses d'un an ainsi que de créer ou de maintenir 2 980 emplois.

En 2021-2022, le ROIV a atteint les objectifs suivants :

- le Programme de développement des technologies adaptées aux conditions hivernales, qui vise la R-D de véhicules connectés et autonomes de pointe et adaptés aux conditions météorologiques défavorables, a été lancé. Des 3 millions de dollars octroyés au total, 2,6 millions ont été utilisés, ce qui a attiré des investissements de 5,3 millions de dollars de la part de l'industrie en 2020-2021. Six projets sont en cours pour mettre au point des technologies de transport adaptées aux conditions hivernales;

- les fonds accordés aux partenariats de l'industrie en R-D concernant les véhicules électriques et les technologies des batteries ont mené à l'approbation de huit projets;
- 42 projets de partenariats en R-D d'une valeur totale de 59 millions de dollars ont été financés, en partie par des contributions provinciales de 21 millions de dollars, et 579 placements ont été réalisés grâce à des stages et à des bourses;
- les sept sites régionaux pour le développement des technologies, situés à Windsor-Essex, à Waterloo, à Hamilton, à Toronto, à Durham, à Ottawa et dans le Nord de l'Ontario, sont opérationnels : 185 PME y mènent des projets d'une valeur totale de 32,2 millions de dollars;
- le volet du développement des talents a financé l'offre de 264 stages et de 37 bourses pour la réalisation de projets d'une valeur totale de 9,7 millions de dollars, soit 3,9 millions versés par le gouvernement provincial et 5,8 millions versés par les partenaires.

Évolution des services en nuage dans le corridor Québec-Ontario pour la recherche et l'innovation (ENCQOR) et Centre of Excellence in Next Generation Networks (CENGN)

- L'initiative ENCQOR et le CENGN jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action pour l'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire : ils font en sorte que l'Ontario reste ouvert aux affaires pour les générations futures. L'initiative ENCQOR a donné un avantage de premier entrant à plus de 500 PME de l'Ontario pour les aider à devenir des chefs de file mondiaux sur le marché de la 5G. En mai 2022, l'initiative avait permis de créer ou de maintenir plus de 4 000 emplois dans des entreprises d'attache et plus de 300 emplois dans des PME, ainsi que de lever plus de 500 millions de dollars en mandats annuels de R-D à l'échelle mondiale pour Ericsson et Ciena.

Réseau d'aide aux entreprises de l'Ontario

- Ce réseau aide les entreprises de l'Ontario à démarrer ou à prendre de l'expansion. Par son entremise, le gouvernement de l'Ontario offre divers programmes et mesures aux entrepreneurs pour les aider à démarrer ou à développer leur entreprise, qu'il s'agisse d'une entreprise locale ou d'une entreprise de technologie aspirant à dominer le marché mondial.
- Le réseau compte 17 CRI financés, 47 CEPE et le CIO.
 - o Les CRI favorisent la croissance des entreprises à fort potentiel dans le domaine de l'innovation en offrant des services et des programmes régionaux qui aident les entrepreneurs et les innovateurs des quatre coins de la province à éliminer les obstacles à la commercialisation et à attirer les talents, les capitaux et les clients dont ils ont besoin pour croître et réussir.
 - o Deux grands CRI, soit le Carrefour Communitech à Kitchener-Waterloo et MaRS à Toronto, réunissent des entreprises de toutes tailles dans le domaine de l'innovation et les regroupent sous un même toit avec des fournisseurs de

- services, des partenaires universitaires, des apporteurs de capitaux et d'autres ressources pour stimuler la création d'emplois et la croissance des entreprises. Le Carrefour Communité et MaRS servent de centres d'innovation dans leur région respective.
- o Les CEPE exercent leurs activités localement en collaboration avec les municipalités et les partenaires régionaux. Ils offrent aux petites entreprises (employant moins de 10 personnes) des séminaires, des ateliers, du mentorat et de la formation, de même que des possibilités de financement dans le cadre des programmes Entreprise d'été et Entreprise en démarrage Plus.
 - o Vingt-six conseillères et conseillers principaux en développement des entreprises situés stratégiquement dans toutes les régions du Sud de l'Ontario travaillent à stimuler la croissance globale des PME qui offrent des produits et des services commercialisables.
- Le réseau aide principalement les innovateurs et les entrepreneurs :
 - o à créer des emplois;
 - o à mettre leurs investissements à profit;
 - o à servir leurs clients en leur offrant de la formation, des conseils éclairés et du mentorat.

Programme d'accélération des affaires (PAA) de MaRS

- Initialement administré par MaRS pour le compte de la Province, le PAA favorise la croissance et le développement d'écosystèmes régionaux d'innovation partout en Ontario. Bien que l'administration du PAA soit transférée au ministère, MaRS continuera d'offrir des services centraux relativement au programme. Le PAA propose des services d'accélération financés par le MDECEC aux entreprises technologiques des quatre coins de la province par l'intermédiaire des 17 CRI.
- Le PAA facilite la création, la diffusion et l'intégration de services d'entrepreneuriat coordonnés pour aider les CRI à offrir les services spécialisés du PAA, comme des services de renseignement sur les marchés, de mentorat et de formation à l'entrepreneuriat. Ensemble, l'équipe du PAA et les CRI aident les entrepreneurs innovateurs à réussir leur entrée sur le marché mondial grâce à des compétences et à des occasions ciblées.

Centre d'innovation de l'Ontario (CIO)

- Le CIO travaille à supprimer les obstacles à l'innovation et à la commercialisation. Partenaire de prestation du MDECEC, il favorise la commercialisation accélérée de la PI universitaire, la collaboration entre l'industrie et le milieu universitaire ainsi que la mise au point et l'adoption de technologies émergentes. Pour aider les entreprises à relever leurs défis de développement technologique, le CIO les oriente vers des établissements

d'enseignement supérieur possédant l'expertise et les ressources requises. Il offre soutien et conseils grâce à ce qui suit :

- o influence et rayonnement panprovinciaux dans un réseau d'organisations publiques et privées;
 - o expertise en réduction des risques associés à la technologie pour accélérer la commercialisation;
 - o soutien et programmes axés sur les entreprises;
 - o contribution et financement de l'industrie par la sélection de projets et la promotion des investissements privés;
 - o gestionnaires d'expérience responsables du développement des affaires et de la commercialisation qui travaillent sur le terrain partout en Ontario.
- Le CIO offre deux grands programmes de commercialisation pour le compte du ministère, soit le Fonds de préparation à la commercialisation (anciennement le Fonds de co-investissement pour la préparation à la commercialisation) et le programme Collaboration à la commercialisation (anciennement le programme Bon pour l'Innovation et la Productivité), qui sont conçus pour aider les entreprises en démarrage et les nouvelles PME à commercialiser leurs produits et technologies et à prendre de l'expansion.
 - Le CIO administre un nouveau programme offert par le Toronto Business Development Centre pour attirer en Ontario des entrepreneurs de l'Inde et leurs entreprises dans le but de créer des emplois et de mettre de nouvelles technologies au point dans la province.
 - Le CIO aide les entreprises de l'Ontario à commercialiser et à adopter des technologies de pointe en coordonnant et en mettant en œuvre les programmes du ROIV et d'ENCQOR et le programme Réseau de prochaine génération en partenariat avec la Province.

Réduction des formalités administratives et du fardeau réglementaire

Le ministère a joué un rôle prépondérant dans le respect de l'un des principaux engagements du gouvernement en réduisant les formalités administratives et le fardeau réglementaire de façon à diminuer le coût des activités commerciales dans la province et à augmenter la compétitivité des entreprises ontariennes pour leur permettre de créer et de maintenir des emplois. Voici quelques réalisations :

- Annonce, par le gouvernement, de la stratégie pour la compétitivité de l'Ontario et la réduction des fardeaux réglementaires. Cette stratégie établit deux objectifs ambitieux : diminuer d'au moins 400 millions de dollars par année les coûts imposés aux entreprises de l'Ontario relativement au respect des règlements et réduire le nombre d'exigences réglementaires touchant les entreprises.
- Offre de conseils stratégiques indépendants sur la réduction du fardeau réglementaire pour orienter la prise de décisions du gouvernement à propos d'un volume important de dossiers prioritaires. Il s'agissait entre autres de jouer un rôle capital dans l'élaboration d'un ensemble de réformes de l'assurance, l'accès

des employeurs à la main-d'œuvre qualifiée dont ils avaient besoin et la création d'un climat de certitude concernant l'impôt foncier pour les entreprises.

Le Bureau des petites entreprises et de la réduction des formalités administratives (Bureau PERFA) joue un rôle essentiel dans le travail de modernisation de la réglementation :

- La Stratégie de modernisation des processus de conformité, l'une des initiatives audacieuses aux grandes répercussions du gouvernement, améliore progressivement l'échange d'information et la collaboration interministérielle en axant la prestation de services de réglementation sur les résultats, compte tenu de l'évaluation des risques et des données disponibles.
- Les ministères participent à la modernisation des processus de conformité pour veiller à l'élimination des obstacles réglementaires à la création d'emplois, y compris les longs processus d'approbation et les consultations inutiles. À cette fin, les normes de service sont resserrées dans l'ensemble des ministères.
- La Stratégie de modernisation des processus de conformité est pilotée par deux groupes de travail stratégiques chargés de trouver et de mettre en œuvre des solutions à forte incidence applicables à petite échelle qui moderniseront les activités de réglementation et de conformité en Ontario.
- Un des grands axes de la Stratégie de modernisation des processus de conformité est l'instauration d'une culture et de pratiques de réglementation modernes et mieux pensées dans le but d'alléger le fardeau des entreprises responsables. Le MDECEC contribue à cet objectif, notamment en s'associant à d'autres ministères pour prescrire l'adoption d'un code de pratique strict par les autorités de réglementation.
- Toutes les autorités de réglementation devront intégrer ce code à leurs plans, politiques et procédures opérationnels pour garantir les normes de professionnalisme les plus rigoureuses et les pratiques exemplaires les plus récentes.
- Une option spéciale a été ajoutée à la Ligne Info-Entreprises (1 888 745-8888) pour permettre aux entreprises de formuler des commentaires sur leurs interactions avec le personnel d'inspection et de vérification du gouvernement provincial. Les commentaires serviront à améliorer la prévisibilité et l'efficacité des rapports entre le gouvernement et les entreprises et autres entités réglementées. Cette mesure s'inscrit dans l'objectif de fonder les interactions avec les entreprises sur les normes de professionnalisme les plus strictes.

Politiques commerciales interprovinciales et internationales

Pour respecter la priorité du gouvernement consistant à défendre les intérêts commerciaux de l'Ontario à l'échelle interprovinciale et internationale de façon à stimuler la croissance des entreprises et la création d'emplois, voici ce que le ministère a fait :

- Il a entamé des négociations avec les États-Unis pour conclure des ententes stratégiques en matière d'investissement et d'approvisionnement. Ces ententes visent à faciliter l'accès des entreprises aux marchés publics et à définir des mesures clés permettant d'améliorer et de promouvoir le commerce et les investissements bilatéraux. La première entente, conclue avec le Maryland, a été signée en décembre 2020.
- Il a défendu les intérêts de l'Ontario dans les négociations commerciales entreprises par le Canada, y compris avec le Royaume-Uni, l'Inde, l'Indonésie, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et les pays signataires du Mercosur, soit le Brésil, l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay.
- Il a resserré les liens commerciaux de l'Ontario avec les autres provinces et territoires du Canada en endossant un rôle de direction dans la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC). Notamment, il a :
 - o mené les négociations de l'ALEC pour intégrer à cet accord des règles sur les services financiers (la principale exportation de l'Ontario vers les autres provinces et territoires) et ainsi permettre aux fournisseurs de services financiers de mener leurs activités sans entrave dans tout le pays;
 - o assuré une liaison avec la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation (TCCR) pour travailler sur deux points du plan de travail de 2020-2021 de la TCCR : la coopération réglementaire en vue de l'élaboration de lignes directrices de mise à l'essai de véhicules automatisés et connectés (point récemment réglé), de même que la conciliation réglementaire ayant trait à la réalisation d'un mandat fédéral visant les dispositifs de consignation électronique pour les transporteurs interprovinciaux (point qui devrait être réglé d'ici le début de 2023).

Promotion de l'investissement

- Le ministère offre un ensemble complet de services et de programmes pour aider les clients potentiels à toutes les étapes de leur expérience d'investissement : génération de pistes, entrée et positionnement sur le marché, maintien et expansion. Il propose notamment des programmes de financement discrétionnaire sur demande pour faciliter l'obtention d'investissements.
- Le ministère a aidé à attirer 716 projets d'investissement évalués à 18 milliards de dollars qui ont permis de créer 18 998 emplois et d'en maintenir 47 670. Parmi les principaux secteurs concernés, notons l'automobile, les technologies de l'information et des communications, les sciences de la vie, la fabrication et l'acier. De plus, de nouvelles propositions ont été présentées. En 2021-2022, le ministère a offert des services de sélection de sites et mené plus de 10 recherches de sites pour des investissements en installations nouvelles d'une valeur totale de 3,9 milliards de dollars qui permettraient de créer plus de 3 700 emplois dans les secteurs de la fabrication de pointe et des sciences de la vie. Afin de diversifier son choix de sites industriels en vue de promouvoir l'investissement, et en complément du Programme des sites certifiés prêts à l'investissement, le ministère a lancé le Programme de préparation des sites, qui

apportera une aide financière à 12 propriétaires de propriétés industrielles pour l'exécution des travaux de préparation des sites.

- Grâce au défi Place à l'emploi, une initiative visant à accroître la compétitivité économique de l'Ontario en trouvant de grands terrains industriels prêts à être aménagés dans la province, 21 sites ont été évalués, et les 3 meilleurs ont été sélectionnés.

11. Promotion de l'exportation et représentation à l'étranger

- Sur les marchés mondiaux, le ministère élabore et met en œuvre des stratégies et des techniques de marketing qui placent les principales forces économiques de la province en position favorable tout en présentant l'Ontario comme le meilleur endroit où investir, travailler, vivre et réussir. Le marketing décrit la province comme un bon endroit où investir et faire croître une entreprise et comme un chef de file mondial de l'exportation, en plus d'aider les entreprises ontariennes à prospérer à l'échelle internationale.
- Les équipes de marketing ont aidé l'organisme Investissements Ontario à mener à bien d'importantes initiatives, y compris à renforcer sa présence sur InvestOntario.ca, à augmenter ses possibilités de recrutement et ses annonces visant le personnel, et à conclure sa première entente d'investissement grâce à du soutien ciblé en relations publiques et en communications.
- Le ministère a trié 604 demandes du public soumises de différentes façons, dont 101 concernaient l'investissement. De ces 101 demandes, 22 ont été désignées comme pistes pouvant générer des investissements de 90 millions de dollars et créer 626 emplois.
- Le ministère a conclu une nouvelle entente de paiement de transfert d'un an avec la Waterloo Region Economic Development Corporation et a continué de gérer l'entente de paiement de transfert pluriannuelle avec Toronto Global. Ces deux ententes visent à attirer des IDE dans les régions de Toronto et de Waterloo.
- Le ministère a créé des occasions de commerce et d'investissement grâce aux délégations commerciales qu'il a envoyées et aux missions internationales qu'il a organisées. En outre, il a amélioré la représentation de l'Ontario à l'étranger pour miser sur les marchés qui offrent les meilleures perspectives en matière de commerce et d'investissement. Il a aussi renforcé la présence de l'Ontario aux États-Unis, le plus grand partenaire commercial de la Province et sa principale source d'IDE.
- Au cours des deux dernières années, huit postes de délégué général ont été créés par décret. De plus, deux délégués généraux ont été nommés, l'un à Chicago et l'autre à Dallas. Les délégués généraux travaillent au sein du réseau

international bien établi de l'Ontario; en tant que principaux représentants du gouvernement sur des marchés précis, ils offrent des conseils stratégiques et défendent les intérêts commerciaux de la Province pour stimuler la création d'emplois.

Intervention contre la COVID-19

- La COVID-19 a eu d'importantes répercussions sur les activités internationales des entreprises ontariennes, y compris le développement des affaires et les ventes. Au cours de la pandémie, le ministère a offert ses programmes virtuellement pour continuer de soutenir les exportateurs de la province.
- À mesure que les économies du monde assouplissent les restrictions, les activités commerciales en personne reprennent. Les salons commerciaux internationaux et les autres événements de développement des affaires se tiennent de nouveau en personne, et le ministère se remet à accueillir des délégations commerciales étrangères en Ontario.
- Bien que certains programmes soient encore offerts en mode virtuel ou hybride lorsque nécessaire, l'assouplissement des restrictions relatives aux déplacements et aux événements en personne offre généralement de nouvelles occasions aux entreprises ontariennes.

Document d'information sur le budget des dépenses 2022-2023

Ministère de l'Éducation

This document is also available in English.

Partie I : Document d'information sur le budget des dépenses 2022-2023

Ministère de l'Éducation

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	3
Objectifs généraux	3
Intervention contre la COVID-19	3
Indicateurs de rendement clés	3
Plan stratégique 2022-2023	4
Information financière du ministère	10
Dépenses prévues du ministère 2022-2023.....	10
Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit	11
Tableau des tendances historiques.....	13
Organismes, conseils et commissions (OCC)	14
Organigramme du ministère	17
 Annexe	
Rapport annuel 2021-2022.....	18
Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022.....	28

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023**VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE****Objectifs généraux**

Le ministère de l'Éducation est responsable d'administrer le système d'éducation de qualité supérieure financé par les fonds publics de la maternelle à la 12^e année et d'assurer la surveillance du système de garde d'enfants et de la petite enfance de l'Ontario. Le ministère s'engage à faire en sorte que la province demeure un système d'éducation de premier plan, tant en anglais qu'en français.

Les élèves font face à des défis nouveaux et complexes alors qu'ils et elles poursuivent leurs apprentissages dans un monde en évolution. En s'assurant que le système d'éducation de l'Ontario est moderne, durable et adapté aux nouveaux besoins des élèves, le ministère veillera à ce que les élèves soient bien préparés pour réussir à l'école, au travail et dans la vie.

Intervention contre la COVID-19

La pandémie de COVID-19 a entraîné des perturbations importantes dans le secteur de l'éducation en Ontario. S'assurer que les élèves disposent des ressources nécessaires pour réussir alors que l'Ontario commence à se relever de la pandémie est une priorité essentielle du ministère.

Le ministère collabore avec les secteurs de l'éducation, de la garde d'enfants et de la petite enfance, le médecin hygiéniste en chef de l'Ontario et les bureaux de santé publique pour soutenir la planification et l'élaboration de conseils qui s'adaptent à tout nouveau besoin en matière de santé publique.

Indicateurs de rendement clés

Le ministère s'est engagé à améliorer les résultats de tous les élèves de l'Ontario et a mis l'accent sur les indicateurs suivants pour évaluer notre réussite.

Amélioration des résultats en mathématiques

Augmenter le pourcentage d'élèves qui atteignent ou dépassent le niveau 3 aux évaluations de mathématiques de l'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) en 3^e et 6^e année, et augmenter le pourcentage d'élèves qui atteignent ou dépassent le niveau 3 aux évaluations de mathématiques de l'OQRE en 9^e année. Après deux années de perturbation de l'apprentissage en raison de la COVID-19, le ministère disposera, en août 2022, de résultats d'évaluations normalisées du rendement des élèves en littératie et en mathématiques par l'OQRE. Ces résultats permettront d'établir de nouvelles bases de référence pour le rendement des élèves et d'orienter le programme d'action pour le rendement des élèves à l'avenir.

Préparer les élèves à l'éducation postsecondaire et à l'emploi

Le ministère s'engage à aider les élèves à développer et à acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour participer au marché du travail de l'Ontario et à l'évolution constante de l'économie en mesurant l'inscription ciblée à des programmes ou des cours axés sur les compétences professionnelles. Le ministère maintiendra et, dans la mesure du possible, augmentera le nombre d'élèves inscrits à des programmes de formation professionnelle, y compris les programmes de Majeure Haute Spécialisation, les programmes à double reconnaissance de crédit, le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario et les cours d'éducation technologique et d'éducation coopérative.

En février 2022, le ministère a publié la note Politique/Programmes (NPP) 167, qui énonce une nouvelle condition d'obtention du diplôme selon laquelle les élèves doivent obtenir deux crédits d'apprentissage en ligne pour obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO). Cette nouvelle exigence favorisera le développement de la littératie numérique et d'autres compétences transférables importantes qui aident à préparer les élèves à réussir après l'obtention de leur diplôme et dans tous les aspects de leur vie, y compris l'éducation postsecondaire et l'entrée sur le marché du travail.

Doter les élèves des compétences dont ils et elles ont besoin pour la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM)

Le ministère s'engage à promouvoir l'apprentissage qui dotera les élèves des compétences dont ils et elles ont besoin pour progresser dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM).

Le ministère fera le suivi des inscriptions, ventilées par genre, dans les cours obligatoires et facultatifs qui préparent à la réussite en STIM et augmentera la diversité et le nombre d'élèves inscrits au programme.

Les cours en STIM comprennent les mathématiques, la science, l'informatique, l'ingénierie, la robotique, la technologie informatique et la technologie automobile.

PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023**Programmes du ministère****De la maternelle à la 12^e année**

Le ministère fournit une orientation en matière de politiques et aux programmes, ainsi qu'un soutien financier aux conseils scolaires de district, aux administrations scolaires et aux organismes. On prévoit que le financement annuel des [Subventions pour les besoins des élèves \(SBE\)](#) de l'Ontario sera de 26,1 milliards de dollars pour l'année scolaire 2022-2023, tandis que le financement provincial moyen par élève sera de 13 059 \$. Il s'agit du plus haut niveau d'investissement en éducation de l'histoire de la province.

Le ministère continuera de superviser l'enseignement élémentaire et secondaire financé par les fonds publics, d'élaborer et de publier des programmes d'études et des ressources d'enseignement et d'apprentissage (y compris des cours et des ressources d'apprentissage en ligne), d'établir des lignes directrices et des normes provinciales pour l'évaluation et la communication du rendement des élèves qui fréquentent les écoles publiques ou privées de la province. De plus, le ministère élaborera et mettra en œuvre des politiques et des programmes qui éliminent les obstacles à la réussite et soutiennent les élèves dans leurs études et dans la planification de leur carrière et de leur vie, y compris des programmes de formation professionnelle comme les programmes à double reconnaissance de crédit et les programmes de Majeure Haute Spécialisation.

L'Ontario a annoncé son Plan pour le rattrapage, qui aidera les élèves à rattraper leur apprentissage, à se préparer aux emplois de l'avenir et à favoriser leur santé et leur bien-être sur les plans physique et mental. Ce plan est soutenu par des investissements importants, notamment des investissements dans le tutorat et d'autres mesures de soutien scolaire, ainsi que des mesures de soutien en matière de santé mentale. Vous trouverez plus de détails sur ces initiatives dans les sections suivantes.

Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance

L'Ontario s'engage à faire en sorte que les enfants et les familles ont accès à un éventail de programmes de qualité pour la petite enfance et la garde d'enfants.

Le 28 mars 2022, l'Ontario et le Canada ont signé un [accord de 13,2 milliards de dollars](#) sur six ans qui permettra aux familles ontariennes de bénéficier d'un système de garde d'enfants de haute qualité, accessible, abordable, inclusif et durable. Au cours de l'année à venir, le ministère travaillera à la mise en œuvre du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et se concentrera sur les objectifs immédiats de réduction des frais pour les parents d'enfants de six ans et moins, d'augmentation du nombre de places dans les services de garde et de soutien à la main-d'œuvre de la petite enfance. Le gouvernement appuiera la réduction des frais de garde d'enfants, en quatre étapes, pour atteindre une moyenne de 10 \$ par jour par enfant de moins de six ans d'ici septembre 2025. La première étape consistera en une réduction allant jusqu'à 25 pour cent, pour atteindre un minimum de 12 \$ par jour, rétroactivement au 1^{er} avril 2022. En décembre 2022, les parents bénéficieront d'une autre réduction. Au total, les frais pour les familles seront réduits en moyenne de 50 pour cent en 2022, ce qui soulagera les parents de 1,1 milliard de dollars en frais de garde d'enfants.

En plus des services de garde d'enfants agréés, le ministère finance 1 083 centres pour l'enfant et la famille ON y va qui offrent des programmes gratuits et de qualité aux familles et aux enfants de la naissance à l'âge de six ans.

Programmes d'immobilisations

Des bâtiments scolaires et des espaces d'apprentissage modernes et de qualité supérieure constituent un élément essentiel du système d'éducation de l'Ontario. Le ministère s'engage

à favoriser des environnements d'apprentissage sains et sécuritaires qui répondent aux besoins des élèves.

Pour la prochaine année scolaire, le ministère continuera d'investir environ 1,4 milliard de dollars pour entretenir et améliorer les écoles existantes, notamment en améliorant l'infrastructure de ventilation.

Pour soutenir la construction de 37 nouvelles écoles, dont 23 avec des services de garde d'enfants, le ministère investira près de [500 millions de dollars dans le cadre du Programme d'immobilisations prioritaires](#).

Le ministère continuera de travailler en partenariat avec Infrastructure Ontario et plusieurs conseils scolaires sélectionnés dans le cadre du cycle 2021-2022 du Programme d'immobilisations prioritaires afin d'explorer des solutions novatrices pour accélérer la construction d'écoles. Le Projet pilote d'accélération de la construction tirera parti de l'expertise d'Infrastructure Ontario en matière d'approvisionnement et de livraison rapides pour déterminer les possibilités d'exécuter les projets dans des délais plus courts afin que les élèves puissent profiter plus tôt d'écoles neuves et modernisées.

Relations de travail

Les conventions collectives actuelles de 2019-2022 avec les fédérations d'enseignantes et d'enseignants et les syndicats de travailleuses et travailleurs en éducation expireront le 31 août 2022.

En 2022-2023, le ministère s'engagera avec ses partenaires syndicaux à travailler ensemble pour améliorer le rendement des élèves de manière efficiente et efficace.

Harmonisation des programmes avec les priorités du gouvernement

Le tableau ci-dessous présente les grandes priorités du gouvernement qui sont directement appuyées par les services et mesures de soutien du ministère.

Priorités du gouvernement	Responsabilités du ministère de l'Éducation
Rendre la vie plus abordable Préparer les gens au marché du travail et (ou) Préparer les élèves à des carrières fructueuses	• Services de garde d'enfants • Soutien aux immobilisations et aux affaires • Information et technologie de l'information (ITI) pour les services à la collectivité • Gestion et services ministériels • Programmes pour la petite enfance • Équité en matière d'éducation • Relations de travail et financement en matière d'éducation • Réouverture des écoles

	• Réussite, enseignement et apprentissage en langue française • Éducation autochtone et bien-être • Rendement des élèves • Soutien aux élèves et services régionaux • Politique et planification stratégiques

Intervention contre la COVID-19

Depuis le début de la pandémie, le ministère a donné la priorité à l'accès aux milieux d'apprentissage par l'intermédiaire des programmes de garde d'enfants agréés et des écoles, tout en protégeant la santé et la sécurité des enfants, des élèves, du personnel et des familles.

Jusqu'à présent, le ministère a soutenu les interventions liées à la COVID-19 par l'intermédiaire de diverses mesures exhaustives, notamment :

- diriger l'apprentissage à distance ou en personne selon les besoins pour protéger la santé de la collectivité;
- fournir des orientations sur les mesures de santé et de sécurité pour promouvoir le fonctionnement sécuritaire des programmes de garde d'enfants agréés et de l'apprentissage en personne dans les écoles, y compris des conseils sur le port du masque, la distanciation et le partage de l'espace;
- soutenir le déploiement des tests de dépistage de la COVID-19 et les efforts de vaccination;
- allouer des fonds pour des mesures de soutien exhaustives aux écoles et aux services de garde d'enfants, le cas échéant, telles que :
 - répondre aux besoins en personnel temporaire;
 - du personnel infirmier et des tests axés sur les écoles;
 - des protocoles de nettoyage améliorés;
 - la technologie pour soutenir l'apprentissage à distance;
 - du soutien en matière de santé mentale et d'éducation de l'enfance en difficulté;
 - l'équipement de protection individuelle;
 - l'amélioration de la ventilation des espaces scolaires;
- la collecte et la publication quotidiennes des données relatives à la COVID-19 pour les écoles et les centres de garde d'enfants.

Des points saillants plus détaillés du travail du ministère pour soutenir le secteur de l'éducation au cours de la pandémie de COVID-19 pendant l'année scolaire 2021-2022 sont inclus dans la section du rapport annuel. Les principaux points saillants des mesures de

soutien essentielles liées à la COVID-19 prévues pour l'année scolaire 2022-2023 sont présentés ci-dessous.

Alors que la province adapte sa réponse à la pandémie de COVID-19 à l'évolution du contexte de la santé publique, le ministère continue de s'engager à soutenir le retour à une expérience d'apprentissage plus normale pour les élèves.

À compter du 21 mars 2022, conformément aux exigences communautaires en matière de port du masque, il ne sera plus nécessaire pour les élèves, le personnel et les visiteurs de porter un masque dans les écoles, dans les bureaux des conseils scolaires et dans les modes de transport des élèves.

Étant donné que certains élèves et membres du personnel peuvent choisir de continuer à porter un masque ou un dispositif de protection oculaire, le gouvernement continuera à fournir gratuitement des masques au personnel et aux élèves, et des dispositifs de protection oculaire au personnel.

Un certain nombre de mesures de protection resteront en place dans les écoles pour le reste de l'année scolaire 2021-2022, notamment des tests rapides, des améliorations de la ventilation, des dépistages et un accès continu à de l'équipement de protection individuelle (EPI) gratuit pour les élèves et le personnel.

Plan de l'Ontario pour le rattrapage

L'Ontario a annoncé son Plan pour le rattrapage, qui aidera les élèves à rattraper leur apprentissage, à se préparer aux emplois de l'avenir et à favoriser leur santé et leur bien-être sur les plans physique et mental. Ce plan est soutenu par des investissements importants, notamment des investissements dans le tutorat et d'autres mesures de soutien scolaire, ainsi que des mesures de soutien en matière de santé mentale. Le plan comprend les cinq composantes clés suivantes :

1. Faire en sorte que les enfants retournent en classe, sans retard, et bénéficient d'une expérience scolaire complète incluant la reprise des activités parascolaires comme les clubs, les orchestres et les sorties éducatives.
2. Fournir de nouveaux soutiens au tutorat afin de combler les lacunes en matière d'apprentissage.
3. Préparer les élèves aux emplois de demain.
4. Accroître le financement pour construire de nouvelles écoles et améliorer l'éducation.
5. Aider les élèves grâce à un financement historique pour les soutiens en matière de santé mentale.

Soutiens pour le tutorat

L'Ontario investit 175 millions de dollars pour élargir l'accès au tutorat gratuit financé par les fonds publics en petits groupes après l'école, pendant l'école, les fins de semaine et l'été.

Le gouvernement s'appuie sur ce programme en investissant 225 millions de dollars supplémentaires en paiements directs aux parents pour les aider à fournir le soutien supplémentaire dont leurs enfants ont besoin pour rattraper leur retard.

De plus, le ministère a élargi le tutorat numérique individuel dirigé par un membre du personnel enseignant par l'intermédiaire de Mathify et d'Eurêka! afin que davantage d'élèves puissent avoir accès à ces services.

Plus d'argent pour améliorer l'éducation

Afin de soutenir une éducation de qualité supérieure pour nos élèves, le ministère fournit 304 millions de dollars de financement limité dans le temps pour soutenir l'embauche de jusqu'à 3 000 employées et employés de première ligne supplémentaires.

Soutien en santé mentale

Pour soutenir la santé mentale et le bien-être des élèves, en 2022-2023, l'Ontario investira plus de 90 millions de dollars dans la promotion de la santé mentale, la prévention et les services d'intervention précoce. Cela comprend un nouveau financement de 10 millions de dollars qui sera utilisé pour favoriser la résilience et le bien-être mental de tous les élèves, et mettre en œuvre des programmes et des ressources en santé mentale fondés sur des données probantes.

Une partie du financement de 2022-2023 aidera à embaucher ou à maintenir en poste les travailleuses et travailleurs en santé mentale existants dans les écoles, notamment en conservant les 180 professionnels de la santé mentale qui fournissent des mesures de soutien essentielles directement aux élèves dans les écoles secondaires de la province depuis 2018-2019.

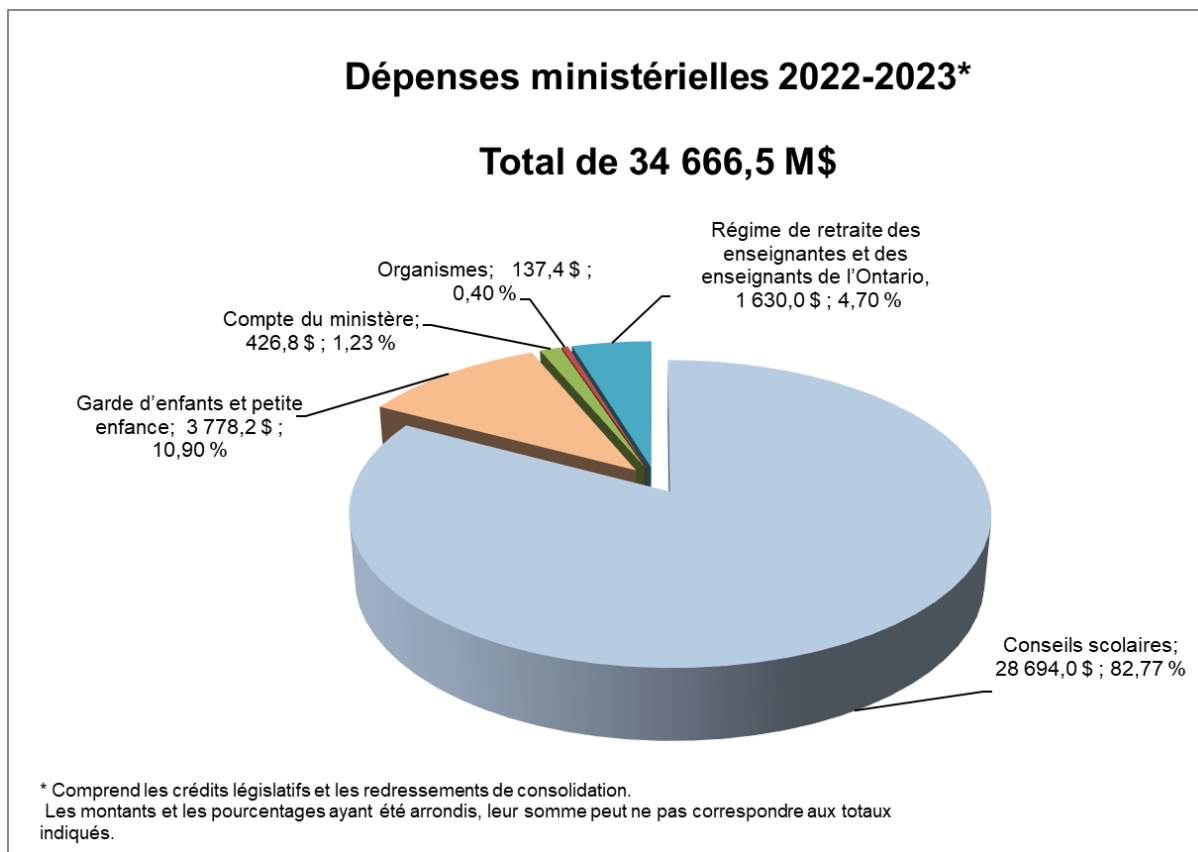
Le ministère continuera de fonctionner dans le cadre du système élargi de soins en santé mentale et de travailler en étroite collaboration avec le ministère de la Santé et d'autres partenaires externes.

Le ministère finance Santé mentale en milieu scolaire Ontario, le partenaire de mise en œuvre du ministère pour la santé mentale des élèves, afin de mettre au point des ressources, des programmes et des formations en santé mentale fondés sur des données probantes et adaptés à la culture, de sorte qu'il existe des services de soutien cohérents et de qualité dans tous les conseils scolaires.

En partenariat avec le ministère de la Santé, le ministère collaborera avec un large éventail de parties prenantes pour tirer parti des meilleures données probantes disponibles sur les besoins émergents des élèves en matière de santé mentale.

INFORMATION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE

Les graphiques suivants illustrent les investissements du ministère en 2022-2023 qui permettent aux Ontariennes et Ontariens de bénéficier de services de garde d'enfants et d'une éducation aux paliers élémentaire et secondaire responsables et de grande qualité, ce qui contribue à placer leur avenir et celui de la province sous le signe de la prospérité, de la stabilité et de la croissance continues.



Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)

Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)

Approbations d'intervention contre la COVID-19*	597,5
Autres – Fonctionnement	32 325,0
Autres – Immobilisations	1 744,0
TOTAL**	34 666,5

* Les approbations de crédits pour les initiatives de durée limitée liées à la COVID-19 conformément au Budget de l'Ontario de 2022.

** Comprend les crédits législatifs et les redressements de consolidation. Ce nombre est basé sur les changements relatifs à l'organisation du ministère et (ou) à la structure de ses programmes approuvée dans le Budget de l'Ontario de 2022.

Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	%	Prévisions 2021-2022* \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	16 892 700	(4 200)	(0,0)	16 896 900	24 907 900	23 153 887
Programme d'éducation élémentaire et secondaire	27 082 960 200	757 320 400	2,9	26 325 639 800	26 604 081 700	28 083 138 018
Groupeement de l'information et de la technologie de l'information pour les services à la collectivité	53 051 200	3 492 500	7,0	49 558 700	49 142 300	47 703 606
Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance	3 797 094 700	1 519 198 300	66,7	2 277 896 400	2 225 397 600	2 372 042 101
Total à voter – Charges de fonctionnement	30 949 998 800	2 280 007 000	8,0	28 669 991 800	28 903 529 500	30 526 037 612
Crédits législatifs	1 630 067 014	(877 300)	(0,1)	1 630 944 314	1 608 941 314	1 607 011 146
Total du ministère – Charges de fonctionnement	32 580 065 814	2 279 129 700	7,5	30 300 936 114	30 512 470 814	32 133 048 758
Redressement de consolidation – Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)	4 571 700	2 354 100	106,2	2 217 600	4 806 100	(24 565 901)
Redressement de consolidation – Centre des sciences de l'Ontario	-	-	-	-	-	(1 121 090)
Redressement de consolidation – Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	(1 283 200)	(2 294 500)	(226,9)	1 011 300	(1 511 700)	(2 079 203)
Redressement de consolidation – Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	14 293 200	2 648 700	22,7	11 644 500	10 739 200	(22 308 086)
Redressement de consolidation – Reclassement des intérêts débiteurs – School Board Trust	(65 723 500)	-	-	(65 723 500)	(65 723 500)	(65 836 548)
Redressement de consolidation – Écoles	423 128 500	(706 304 600)	(62,5)	1 129 433 100	(175 420 700)	(598 599 731)
Redressement de consolidation – Collèges	(22 065 100)	3 505 100	-	(25 570 200)	(22 065 100)	(27 630 412)
Redressement de consolidation – Hôpitaux	(7 000 000)	639 900	-	(7 639 900)	(7 000 000)	(5 700 000)
Redressement de consolidation – Science Nord	-	-	-	-	-	(2 800 000)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(3 552 700)	1 275 000	-	(4 827 700)	(3 229 500)	(4 554 003)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	32 922 434 714	1 580 953 400	5,0	31 341 481 314	30 253 065 614	31 377 853 784
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	-	(1 000)	(100,0)	1 000	1 000	-
Programme d'éducation élémentaire et secondaire	1 000	-	-	1 000	1 100	584 853
Groupeement de l'information et de la technologie de l'information pour les services à la collectivité	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	2 000	(1 000)	(33,3)	3 000	3 100	584 853
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	2 000	(1 000)	(33,3)	3 000	3 100	584 853

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère et (ou) à la structure de ses programmes approuvée dans le Budget de l'Ontario de 2022. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit (suite)

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	%	Prévisions 2021-2022* \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Programme d'éducation élémentaire et secondaire	2 153 871 800	(378 569 200)	(14,9)	2 532 441 000	2 001 955 300	1 206 284 599
Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance	10 002 000	-	-	10 002 000	2 900 000	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	2 163 873 800	(378 569 200)	(14,9)	2 542 443 000	2 004 855 300	1 206 284 599
Crédits législatifs	4 377 600	822 000	23,1	3 555 600	3 092 500	2 821 494
Total du ministère – Charges d'immobilisations	2 168 251 400	(377 747 200)	(14,8)	2 545 998 600	2 007 947 800	1 209 106 093
Redressement de consolidation – Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)	1 278 500	205 900	19,2	1 072 600	955 500	892 714
Redressement de consolidation – Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	1 768 000	(227 000)	(11,4)	1 995 000	1 899 700	2 283 673
Redressement de consolidation – Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	364 400	41 000	12,7	323 400	323 400	204 224
Redressement de consolidation – Écoles	(263 118 500)	126 418 900	-	(389 537 400)	(52 417 600)	317 612 090
Redressement de consolidation – Financement fédéral – Contrepassation de charges – Ministère	(155 900 000)	383 604 200	-	(539 504 200)	(357 511 600)	(26 564 850)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(8 611 500)	-	-	(8 611 500)	(5 100 000)	(137 528)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	1 744 032 300	132 295 800	8,2	1 611 736 500	1 596 097 200	1 503 396 416
BIENS IMMOBILISÉS						
Programme d'éducation élémentaire et secondaire	2 897 200	(2 561 500)	(46,9)	5 458 700	3 681 200	2 573 671
Programmes pour la garde d'enfants et la petite enfance	1 000	-	-	1 000	-	-
Total à voter – Biens immobilisés	2 898 200	(2 561 500)	(46,9)	5 459 700	3 681 200	2 573 671
Total du ministère – Biens immobilisés	2 898 200	(2 561 500)	(46,9)	5 459 700	3 681 200	2 573 671
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	34 666 467 014	1 713 249 200	5,2	32 953 217 814	31 849 162 814	32 881 250 200

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère et (ou) à la structure de ses programmes approuvée dans le Budget de l'Ontario de 2022. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2019-2020* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$	Prévisions 2021-2022* \$	Prévisions 2022-2023 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	31 747 513 332	32 881 250 200	32 953 217 814	34 666 467 014
		4 %	0 %	5 %

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère et (ou) à la structure de ses programmes approuvée dans le Budget de l'Ontario de 2022.

Pour de l'information financière supplémentaire, veuillez consulter les sites Web suivants :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

<https://budget.ontario.ca/fr/2022/index.html>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS*	Prévisions 2022-2023 – Dépenses \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022 – Dépenses \$	Chiffres réels 2020-2021 – Dépenses \$
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)			
Charges de fonctionnement	42 906 800	42 906 800	42 906 800
Charges d'immobilisations	1 536 000	1 536 000	1 536 000
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO)			
Charges de fonctionnement	24 793 700	24 793 700	24 793 700
Charges d'immobilisations	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	28 294 400	23 690 900	19 770 921
Administration des écoles provinciales	20 000	8 303	19 665
Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté	45 000	5 145	531

* Ne comprend pas les redressements de consolidation

Le ministère est responsable des organismes réglementés suivants :

Organismes de la catégorie des entreprises opérationnelles

Office de la télécommunication éducative de l'Ontario

L'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO) est l'organisme de médias éducatif de langue anglaise financé par les fonds publics de l'Ontario. TVO fournit une programmation et des services éducatifs de qualité supérieure par l'intermédiaire de la télédiffusion, de l'éducation à distance et de ressources Web interactives. L'apprentissage numérique offert par TVO comporte un large éventail de ressources d'apprentissage pour les élèves de la maternelle à la 12^e année, conformes au programme scolaire de l'Ontario. Des cours de formation à distance pour les crédits du palier secondaire sont offerts par le Centre d'études indépendantes (CEI). TVO est régi par la *Loi sur l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario*. Sa licence de télédiffusion est régie par la *Loi sur la radiodiffusion* du gouvernement fédéral et par les normes du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC).

Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario

L'Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (OTÉLFO) offre des services et du contenu multimédias culturels et éducatifs de grande qualité aux

12 conseils scolaires de district de langue française ainsi qu'à l'ensemble de la communauté franco-ontarienne. L'Office fournit également des ressources pour l'enseignement du français langue seconde aux 60 conseils scolaires de langue anglaise de l'Ontario. La programmation, les services de soutien et les ressources de l'OTÉLFO contribuent à l'atteinte des objectifs prioritaires du ministère en matière de réussite. L'OTÉLFO met l'accent sur les initiatives touchant la langue française et la culture francophone dans le cadre des années préparatoires, de la littératie et de la numératie, de l'apprentissage en ligne et de la Politique d'aménagement linguistique (PAL).

Organismes de services opérationnels

Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

L'Office de la qualité et de la responsabilité en éducation (OQRE) mène des évaluations à grande échelle par recensement général du rendement des élèves : les élèves de 3^e et 6^e année en lecture, en écriture et en mathématiques; les élèves de 9^e année en mathématiques; et l'Ontario Secondary School Literacy Test/Test provincial de compétences linguistiques (OSSLT/TPCL) habituellement pour les élèves de 10^e année, qui est le principal moyen de satisfaire à la condition de littératie préalable à l'obtention du diplôme en Ontario. L'OQRE publie les résultats annuels pour chacune de ses évaluations en anglais et en français et donne accès au système d'éducation aux résultats individuels des élèves et aux résultats par école et par conseil scolaire. L'OQRE administre en outre la participation de l'Ontario aux tests nationaux et internationaux comme le Programme pancanadien d'évaluation (PPCE) et le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), l'étude Tendances de l'enquête internationale sur les mathématiques et les sciences (TEIMS) et le Programme international de recherche en lecture scolaire (PIRLS).

Administration des écoles provinciales

L'Administration des écoles provinciales (AEP) a été constituée en 1975 en tant qu'organisme du ministère avec l'adoption de la *Loi sur la négociation collective dans les écoles provinciales*. L'AEP est l'employeur officiel du personnel enseignant en poste dans les écoles publiques de la province. Ces employés sont représentés par la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Administration des écoles provinciales, un district de la Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO). L'AEP est l'employeur officiel du personnel des directions des écoles et directions adjointes en poste dans les écoles publiques de la province. Les directeurs et les directeurs adjoints ne sont pas représentés par un syndicat et n'ont pas d'entente collective. L'AEP examine les modalités d'emploi des directeurs et des directeurs adjoints et donne des conseils à cet égard. L'AEP prend également des décisions sur les demandes de congé, entend les griefs, contribue au règlement des griefs et ratifie les accords conclus entre les parties aux tables de négociation centrales et locales.

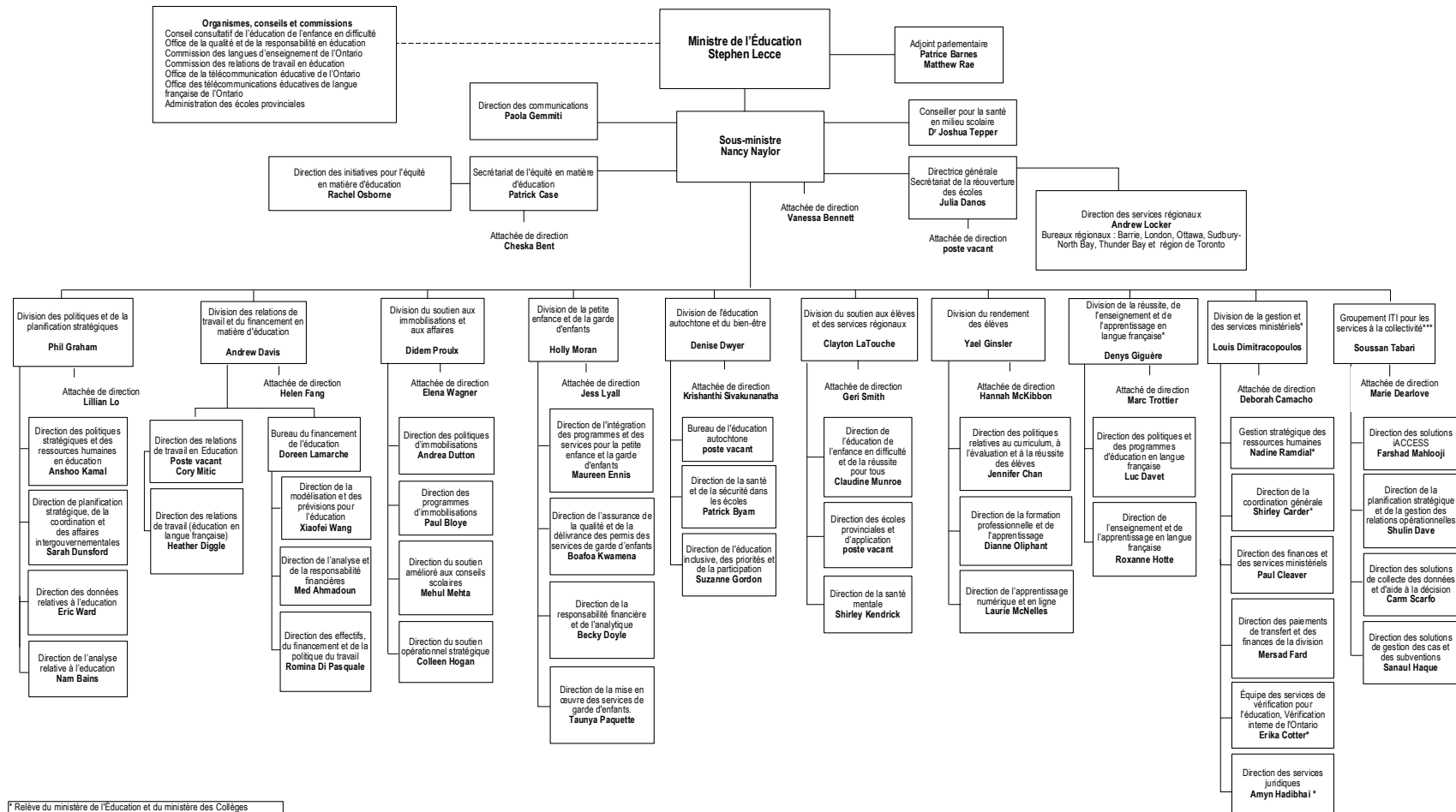
Organismes consultatifs

Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté

Le Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté (CCMEED) a pour mandat de conseiller le ministre de l'Éducation sur toute question liée à la mise en place et à la prestation de services et de programmes d'éducation de l'enfance en difficulté pour les élèves qui en ont besoin.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Ministère de l'Éducation
Août 2022



* Relève du ministère de l'Éducation et du ministère des Collèges et Universités
** Employé du MCU
*** Relève de 4 ministères : EDU, MCU, MIPSTC, MAML



Annexe

Ministère de l'Éducation

Rapport annuel 2021-2022
Dépenses ministérielles réelles
provisaires 2021-2022

Annexe A : Rapport annuel 2021-2022

Sommaire des réalisations de 2021-2022

Dans le plan stratégique 2021-2022, le ministère s'est engagé à fournir un système d'éducation de classe mondiale, moderne et durable, tout en continuant à répondre aux besoins critiques découlant de l'éclosion de la COVID-19.

En mai 2021, le ministère a annoncé qu'il consacrerait plus de [2 millions de dollars pour des mesures de soutien](#) à l'avancement et à la protection de l'éducation financée par les fonds publics pour l'année scolaire 2021-2022, notamment :

- 59 millions de dollars pour l'éducation de l'enfance en difficulté, la santé mentale, le bien-être et l'équité, notamment un investissement annuel de 10 millions de dollars dans le cadre des SBE;
- 35 millions de dollars en financement supplémentaire pour les technologies (notamment 15 millions de dollars par an afin de soutenir les technologies telles que les appareils destinés aux élèves et 20 millions de dollars afin de soutenir la connectivité nécessaire aux technologies d'apprentissage à distance);
- 20 millions de dollars en nouveau financement pour le réengagement des élèves et les soutiens à l'évaluation de la lecture;
- 29 millions de dollars au titre de l'augmentation des coûts de fonctionnement des écoles;
- 66 millions de dollars consacrés à l'amélioration des protocoles de nettoyage et à d'autres mesures de santé et de sécurité dans le cadre du transport scolaire (p. ex., itinéraires supplémentaires, augmentation de la capacité et nettoyage accru);
- 86 millions de dollars destinés au personnel infirmier scolaire dans les bureaux de santé publique et aux tests de diagnostic;
- 384 millions de dollars pour les dépenses liées à la COVID-19 visant la dotation en personnel temporaire;
- Jusqu'à 450 millions de dollars pour les équipements de protection individuelle (EPI), ainsi que pour les fournitures et les équipements essentiels, par exemple, les produits de nettoyage fournis par le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs et provenant de la réserve prévue en cas de pandémie;
- Jusqu'à 508 millions de dollars afin de permettre aux conseils scolaires de consacrer jusqu'à 2 pour cent de leurs réserves aux dépenses liées à la COVID-19;
- Une augmentation de 561 millions de dollars pour les SBE de 2021-2022, portant à 25,6 milliards de dollars le total des investissements dans les SBE.

En 2021-2022, le ministère a également annoncé qu'il consacrerait plus de 2 millions de dollars à la garde d'enfants et à la petite enfance, y compris ce qui suit :

- Plus de 1,6 milliard de dollars pour soutenir la garde d'enfants;
- Un investissement d'environ 390 millions de dollars par an pour soutenir le crédit d'impôt pour la garde d'enfants, le gouvernement fournissant une option complémentaire unique de 20 pour cent pour l'année d'imposition 2021;
- 141,5 millions de dollars pour les programmes ON y va.

De plus, dans le cadre de l'investissement pour la garde d'enfants et la petite enfance, en 2022, le ministère consacre 26 millions de dollars pour soutenir les programmes hors réserve pour la garde d'enfants et la petite enfance dirigés par des Autochtones, et 12 millions de dollars pour soutenir les programmes autochtones à l'enfance et à la famille en 2021-2022.

Au cours de l'année, le ministère a fait plus de 40 annonces importantes pour soutenir les objectifs susmentionnés, tout en assurant l'harmonisation avec les priorités du gouvernement.

Les faits saillants de certaines des annonces importantes sont présentés ci-dessous et d'autres annonces peuvent être consultés dans la [salle de presse de l'Ontario](#).

Mesures de soutien et intervention contre la COVID-19

La pandémie de COVID-19 a conduit au maintien de la priorité accordée à la sécurité pour les enfants, les élèves, le personnel et les collectivités. Grâce à des efforts communs avec les secteurs de l'éducation, de la garde d'enfants et de la petite enfance, le médecin hygiéniste en chef de l'Ontario et les bureaux de santé publique locaux, le ministère a appuyé la planification, l'élaboration de lignes directrices et la mise en œuvre d'un grand nombre de mesures de soutien pour répondre à un contexte de santé publique qui évolue rapidement.

Vaccins et tests de dépistage

En août 2021, le ministère a collaboré avec les bureaux de santé publique et les conseils scolaires financés par les fonds publics pour [mettre sur pied des centres de vaccination et tenir des séances de vaccination](#) en milieu scolaire ou à proximité des écoles afin d'offrir un accès facile et pratique aux vaccins aux élèves admissibles et au personnel des écoles qui retournent à l'école cet automne.

Pour aider les écoles et les centres de garde d'enfants agréés à rester ouverts et sécuritaires pendant le retour en classe à l'automne 2021, le ministère a collaboré avec les partenaires pour améliorer [l'accès au dépistage local ciblé par test antigénique rapide](#) pour les élèves dans les bureaux de santé publique où le risque de transmission était élevé. Le ministère a également fourni [des trousse d'auto-prélèvement pour tests par réaction en chaîne de la polymérase \(PCR\) à faire à la maison](#) à toutes les écoles financées par les fonds publics de la province.

En janvier 2022, le ministère a annoncé d'autres mesures et initiatives en réponse au variant Omicron hautement transmissible. Celles-ci comprenaient [des centres de vaccination supplémentaires dédiés](#) au personnel des secteurs de l'éducation et de la garde d'enfants, [l'accélération de l'administration des doses de rappel](#) au personnel des secteurs de l'éducation et de la garde d'enfants, [des centres de vaccination dans les écoles pour les élèves et le personnel](#), des masques N95 sans test d'ajustement pour le personnel des secteurs de l'éducation et de la garde d'enfants, des masques à trois épaisseurs pour les élèves et la distribution de tests de dépistage antigéniques rapides pour soutenir le retour de l'apprentissage en personne après les vacances d'hiver.

De plus, vers la fin de janvier 2022, le ministère a mis des tests antigéniques rapides à la disposition des conseils scolaires et des milieux de garde d'enfants toutes les deux semaines.

Mesures de sécurité en classe

En avril 2021, le ministère a collaboré avec le médecin hygiéniste en chef de l'Ontario pour [présenter de nouvelles mesures en matière de santé et de sécurité visant à protéger les écoles contre la COVID-19](#). Les mesures supplémentaires comprenaient la formation d'appoint, le nettoyage renforcé et l'expansion du dépistage des personnes asymptomatiques. Les précautions supplémentaires ont permis aux écoles de demeurer ouvertes pour l'apprentissage en personne durant la période de quatre semaines visée par l'ordre de rester à domicile, alors que les travailleurs de l'éducation sont devenus admissibles en priorité au programme de vaccination contre la COVID-19.

Au cours du même mois, le Canada et l'Ontario ont annoncé un [financement de 656,5 millions de dollars dans le plan d'infrastructure Investir dans le Canada](#) afin de mettre à niveau les infrastructures essentielles pour protéger les élèves et le personnel contre la COVID-19 dans les écoles.

En agissant selon les conseils des experts médicaux et de la santé publique, y compris Santé publique Ontario, The Hospital for Sick Children et l'Ontario COVID-19 Science Advisory Table, le ministère continue de collaborer avec les conseils scolaires pour soutenir la modernisation des systèmes de ventilation et de filtration afin de s'assurer que les écoles sont le plus sécuritaires possible.

Depuis août 2020, le ministère a octroyé plus de 665 millions de dollars en financement provincial et fédéral (y compris 450 millions de dollars dans le cadre du financement au titre du plan d'infrastructure Investir dans le Canada mentionné ci-dessus), ce qui a entraîné la modernisation des systèmes de ventilation existants, le déploiement de filtres HEPA autonomes, la mise à niveau des infrastructures et la transparence accrue au moyen des exigences de présentation de rapports destinés au public. Plus de 73 000 filtres HEPA autonomes et autres appareils de ventilation sont présentement installés dans les écoles et 40 000 filtres HEPA supplémentaires seront fournis aux conseils scolaires.

Soutien aux parents

Comme le prévoit le Budget de 2021, le ministère a annoncé un soutien direct aux parents dans le cadre de la [Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19](#). Les parents admissibles ont reçu 400 \$ par enfant et 500 \$ par enfant ayant des besoins particuliers pour les aider à compenser les frais d'apprentissage supplémentaires engagés pendant la pandémie. La Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19 n'est plus offerte.

Le programme de services de garde d'enfants d'urgence (programme de SGEU) a été un programme de soutien clé du ministère déployé à différents moments pendant la pandémie de COVID-19 afin de réduire les conséquences de la fermeture des écoles et des services de garde d'enfants pour les travailleurs de première ligne. Ce programme a été entièrement subventionné par la province, ce qui a assuré la prestation de services de garde d'enfants aux travailleurs de première ligne pendant qu'ils continuaient à remplir des fonctions essentielles pour la population.

En 2019, le gouvernement a présenté le crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allègement des dépenses (crédit d'impôt ASGE). Le crédit d'impôt ASGE rembourse à environ 300 000 familles jusqu'à 75 pour cent de leurs dépenses admissibles de garde d'enfants dans des centres, en milieu familial, dans des camps et dans d'autres milieux. Pour l'année d'imposition 2021, le gouvernement a versé automatiquement une option complémentaire de 20 pour cent du droit au crédit.

Système moderne de qualité supérieure

En plus des importants investissements dans les mesures liées à la COVID-19, le ministère a continué d'appuyer le secteur dans des fonctions essentielles en dehors de celles directement liées à la pandémie.

Accès aux services de garde d'enfants

Tout au long de la pandémie de COVID-19, les services de garde d'enfants sont restés en grande partie ouverts pour aider les enfants et les familles. Le ministère a offert un financement complet pour quatre rondes du programme de SGEU pendant les périodes de fermeture ou d'apprentissage à distance dans les écoles, sans frais pour les parents admissibles, afin de permettre aux travailleurs de première ligne de maintenir les tâches essentielles dans leurs collectivités.

En mars 2022, le ministère a signé l'accord pancanadien sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants avec le Canada, qui permettra de réduire les frais exigés aux familles, au moyen d'une approche progressive, et d'offrir une moyenne de 10 \$ par jour pour la garde d'enfants pour les enfants de moins de 6 ans (ou qui auront 6 ans avant le 30 juin) d'ici septembre 2025.

L'accord appuiera également la création de 86 000 nouvelles places en services de garde d'enfants agréés, dont plus de 15 000 places en services de garde d'enfants agréés qui ont été créées depuis 2019, afin de répondre à la demande croissante et de soutenir les priorités en matière d'inclusion. Pour maintenir la qualité supérieure des services de garde d'enfants de la province, l'accord appuiera le recrutement et le maintien en poste d'éducatrices de la petite enfance inscrites et d'éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI). En outre, du soutien sera fourni pour améliorer la rémunération des EPEI admissibles qui travaillent pour les exploitants de services de garde d'enfants et qui choisissent de participer au [système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants \(SPAGJE\)](#).

Apprentissage moderne

Le 1^{er} février 2022, le ministère a annoncé l'[élargissement de l'accès à des cours d'apprentissage en ligne d'excellente qualité](#) pour les élèves des écoles secondaires, grâce à des partenariats avec les conseils scolaires, l'OTÉLFO et TVO. Le lancement d'un site d'aperçu en ligne a appuyé cette annonce, permettant aux élèves de prendre des décisions éclairées sur les choix de cours pour l'année scolaire 2022-2023. L'élargissement des options de cours en ligne offrira aux élèves un plus grand choix et une plus grande souplesse tout en améliorant leur expérience d'apprentissage et en renforçant la littératie numérique.

Pour garantir que les élèves sont bien préparés à leur réussite dans leur carrière et leur vie futures, le ministère offre un nouveau cours de mathématiques de 9^e année et des suppléments de mathématiques de 10^e année dans le cadre de la Stratégie pour les mathématiques de quatre ans de la province. Le cours de 9^e année, conçu pour offrir aux élèves des occasions d'apprentissage précieuses qui pourront soutenir leur réussite sur le marché du travail, comprend de nouveaux apprentissages obligatoires sur le codage, la littératie des données et la modélisation mathématique, et met notamment l'accent sur la littératie financière.

L'apprentissage des STIM est également un élément clé des efforts continus du gouvernement visant à moderniser l'éducation et à s'assurer que les élèves de l'Ontario possèdent les compétences de base, transférables et d'entrepreneuriat nécessaires pour réussir dans un monde qui évolue rapidement. Dès septembre 2022, un programme-cadre pour le palier élémentaire de sciences et technologie révisé ainsi qu'un nouveau cours de science de 9^e année décloisonné seront mis en œuvre dans toutes les écoles de la province.

Pour s'assurer que chaque élève en Ontario, peu importe où il habite dans la province, a accès à des services Internet fiables, rapides et sécurisés à l'école, le ministère a mis sur pied le Programme d'amélioration de la bande passante. Au 31 mars 2022, toutes les écoles financées par les fonds publics ont respecté l'objectif du programme de vitesse de connectivité cible de 1 mégaoctet par seconde (Mo/s) par élève ou enseignante ou

enseignant. Sécuritaire et évolutif, le réseau a eu une incidence positive sur près de 2 millions d'élèves et peut s'adapter aux futurs besoins.

Écoles modernes

La construction et l'entretien de milieux d'apprentissage modernes sont des éléments essentiels du système d'éducation de qualité supérieure de l'Ontario. En plus d'accorder du financement important pour la modernisation des systèmes de ventilation dont il est fait mention dans la section « Mesures de soutien et intervention contre la COVID-19 », le ministère a aussi annoncé un financement de 600 millions de dollars pour [construire des écoles et créer des places en services de garde d'enfants](#) en Ontario. Le financement permettra de créer 19 700 places pour les élèves et 1 525 places en services de garde d'enfants agréés dans la province. De plus, le ministère a fourni aux conseils scolaires la somme de 1,4 milliard de dollars pour effectuer des travaux de rénovation et d'entretien dans des écoles existantes au cours de l'année scolaire 2021-2022.

Sécurité des élèves

En février 2022, le ministère [a annoncé une série de mesures](#) visant à assurer la sécurité accrue des enfants et à offrir une plus grande transparence aux familles. L'Ontario devient le premier territoire de compétence canadien à divulguer publiquement le nom des enseignantes et enseignants qui ont été impliqués dans des cas de violence sexuelle et d'autres procédures criminelles graves, et à en informer les parents et les tuteurs et tutrices. De nouvelles exigences fourniront également du financement pour offrir une thérapie et du counseling aux enfants victimes de violence sexuelle, et obligeront le suivi d'un programme complet de prévention de la violence sexuelle.

Équité

Pour aider les élèves de diverses collectivités à se rétablir des perturbations causées par la COVID-19, le ministère a porté une attention particulière aux initiatives en matière d'équité, un élément essentiel de son intervention contre la pandémie en 2021-2022.

Grâce aux mesures de soutien à l'équité dans le contexte de la COVID-19 du Fonds pour les priorités et les partenariats (FPP), le ministère a fourni du financement pour soutenir diverses initiatives en anglais et en français qui aident à promouvoir un climat scolaire positif et favorable, des relations saines et la prise en charge de l'intimidation et de la cyberintimidation.

Au cours de l'année, le ministère a appuyé des annonces sur diverses initiatives visant à créer des milieux d'apprentissage sécuritaires et inclusifs pour tous les élèves. Voici quelques faits saillants :

- aborder l'islamophobie et lutter contre celle-ci;
- lutter contre l'antisémitisme dans les écoles;
- prendre les mesures nécessaires pour mettre fin au racisme à l'endroit des Asiatiques;

- prendre des mesures nécessaires pour mettre fin au racisme à l'endroit des Noirs, y compris fournir du soutien aux familles qui est adapté à la culture;
- collaborer avec les parents et les familles pour aborder la haine et les expériences de discrimination;
- fournir des services de bien-être mental aux jeunes touchés par le racisme;
- soutenir les familles d'immigrants au moyen de ressources et de services adaptés à la culture.

Tout au long de 2021, le ministère a aussi annoncé plusieurs [soutiens intensifs et adaptés à la culture des élèves noirs](#), notamment un montant supplémentaire de 566 000 \$ pour le Programme des accompagnateurs des élèves noirs pour l'obtention du diplôme de 2021-2022. Il a également versé 1,1 million de dollars au moyen du FPP pour plusieurs partenaires communautaires afin de soutenir des initiatives comme l'élaboration de [ressources sur l'enseignement de l'histoire des Noirs](#), et des programmes sociaux, sportifs, pédagogiques et culturels.

De même, le 29 septembre 2021, le ministère a annoncé un investissement de près de [24 millions de dollars dans des mesures de soutien ciblées à l'intention des élèves issus des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits](#). Cet investissement a permis de soutenir plusieurs programmes, dont 15 sites d'écoles secondaires parallèles avec centres d'amitié autochtones urbains, dans le but d'aider les élèves autochtones à obtenir leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO), et l'élargissement du Programme des accompagnateurs des Autochtones qui a permis d'amener à 27 le nombre total de conseils scolaires participant au programme. Le 17 décembre 2021, le ministère a aussi fait l'annonce de la signature d'une [entente triennale avec l'Organisme d'éducation Kinoomaadziwin \(OEK\)](#) afin de favoriser la réussite et le bien-être des élèves Anishinabek au sein de 23 Premières Nations participant au Système d'éducation Anishinabek.

En juillet 2021, le ministère a publié le document [Assurer la sécurité des élèves : Cadre stratégique d'élaboration des protocoles des conseils scolaires pour la lutte contre la traite sexuelle](#). Ce cadre, le premier du genre au Canada, a été créé pour aider les enfants et les jeunes à se protéger contre l'exploitation sexuelle et reconnaît le rôle essentiel que les écoles peuvent jouer dans la lutte contre la traite sexuelle.

En septembre 2021, le ministère a annoncé un plan visant à [développer le contenu et l'apprentissage liés aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits dans le curriculum du palier élémentaire](#). En collaboration avec les partenaires autochtones, les aînés, les gardiens du savoir traditionnel et les intervenants du secteur de l'éducation, ces changements renforceront davantage l'enseignement obligatoire sur les pensionnats autochtones et favoriseront une meilleure compréhension, au sein du système d'éducation de l'Ontario, de l'héritage intergénérationnel que portent les familles autochtones. Ce travail s'appuie sur la première phase des révisions du curriculum de l'Ontario en réponse aux [appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation](#).

En octobre 2021, le ministère a annoncé que [l'Ontario distribuera gratuitement six millions de produits menstruels par an aux conseils scolaires](#) dans le cadre d'un partenariat avec Shoppers Drug Mart en vue d'améliorer l'accès aux produits menstruels. Le projet de trois ans fournira les produits nécessaires pour aider à atténuer la question de la pauvreté dans les écoles ontariennes.

Soutenir l'équité au sein des conseils scolaires

À l'automne 2021, le ministère a présenté une ébauche du cadre de plan d'amélioration et d'équité des conseils scolaires, soit un outil de planification qui consiste à accroître la responsabilisation et à normaliser les engagements pour faire progresser les droits de la personne et l'équité dans l'ensemble du système d'éducation. Le cadre de planification fait actuellement l'objet d'un engagement et d'une amélioration accrue. Le modèle et le guide du plan d'amélioration et d'équité des conseils scolaires à venir donneront des directives aux conseils scolaires pour mettre l'accent sur des plans d'action visant à éliminer les problèmes de disproportion dans les expériences et les résultats des élèves, et décriront les exigences relatives à l'engagement avec les collectivités locales sur les mesures à prendre pour éliminer les obstacles systémiques et faire connaître les plans aux conseils scolaires.

Le ministère a fourni un soutien financier à tous les conseils scolaires afin qu'ils renforcent leur capacité à recueillir et analyser les données démographiques des élèves volontaires. En 2021-2022, au moins 17 conseils scolaires avaient recueilli des données pour un recensement des élèves ou étaient en train de le faire.

Le ministère a fourni du financement pour appuyer les conseillers en droits de la personne et équité (CDPE) au sein de 18 conseils scolaires dans la province. Les CDPE s'efforcent, de façon proactive, à favoriser des cultures de respect des droits de la personne et de l'équité.

Le ministère a fourni du financement pour aider les conseils scolaires cernés à mettre en œuvre la pédagogie sensible et adaptée à la culture (PSAC) dans les écoles de la province. La PSAC améliore les conditions pour tous les élèves et permet d'établir de solides relations avec les parents et la collectivité. La formation de qualité supérieure, les environnements de classe qui favorisent la participation des élèves et les occasions d'engagement critique à l'égard des problèmes d'équité constituent le fondement de la PSAC.

Un programme intensif de formation sur les droits de la personne à l'intention des dirigeants des conseils scolaires a été créé et offert à tous les conseillers et administrateurs de la haute direction des conseils scolaires à la session hiver et printemps 2021. Offert par l'Osgoode Professional Development dans le cadre de deux sessions d'une demi-journée, le programme met l'accent sur la lutte contre le racisme envers les Noirs (partie 1 portant sur la *Loi sur les droits de la personne* et la lutte contre

le racisme envers les Noirs) et sur les Autochtones et la réconciliation (partie 2 portant sur la vérité, les droits et la réconciliation).

Le ministère continue de soutenir le Peel District School Board (PDSB) alors qu'il s'efforce de mettre en œuvre les 27 directives obligatoires au PDSB du ministère émises en mars 2020 afin de répondre aux inquiétudes de longue date entourant la gouvernance responsable, le racisme contre les Noirs et d'autres formes de discrimination.

Relations de travail

En janvier 2022, le ministère a approuvé une [entente sur les conditions d'emploi](#) pour 8 000 directions et directions adjointes équivalents temps plein (ETP) des écoles financées par les fonds publics.

Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022 (M\$)

Approbations d'intervention contre la COVID-19*	753,5
Autres – Fonctionnement	29 499,5
Autres – Immobilisations	1 596,1
TOTAL **	31 849,2
Effectif*** (au 31 mars 2022)	1 548,7

* Les approbations de crédits pour les initiatives de durée limitée liées à la COVID-19 conformément au Budget de l'Ontario de 2022.

** Comprend les crédits législatifs et les redressements de consolidation. Ce nombre est basé sur les chiffres réels provisoires redressés qui tiennent compte des changements relatifs à l'organisation du ministère et (ou) à la structure de ses programmes approuvée dans le Budget de l'Ontario de 2022. Les dépenses réelles finales seront présentées dans les Comptes publics de 2021-2022.

*** Ce montant exclut le personnel saisonnier, les élèves et les employés en congé.

Document d'information sur le budget des dépenses 2022-2023

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE

ISSN 0000-000 [pour les copies Internet seulement]

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

TABLES DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE.....	3
Énoncé de vision du ministèr	3
Principaux engagements et réalisations attendues du ministère.....	3
Intervention contre la COVID 19	3
Programmes du ministère	4
PROGRAMMES DU MINISTÈRE	13
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022 2023 (M\$.....	17
Données financières détaillées.....	18
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit.....	18
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS	20
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	23
RAPPORT ANNUEL 2021 2022	24
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021 2022.....	36

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Énoncé de vision du ministère

Le ministère de l'Énergie est responsable du secteur de l'énergie de la province et vise à faire de l'Ontario une province forte, saine, prospère et ouverte aux affaires.

Principaux engagements et réalisations attendues du ministère

Le ministère de l'Énergie établit le cadre législatif et stratégique requis pour voir à ce que la population ontarienne dispose d'un réseau d'approvisionnement, de transport et de distribution énergétiques sécuritaire, fiable, abordable et propre, de même que de choix en matière de consommation d'énergie. Le ministère définit tous les aspects de la politique énergétique de l'Ontario (électricité, gaz naturel, produits pétroliers et combustibles à faible intensité en carbone) et offre des conseils à cet égard.

Une des grandes priorités du gouvernement est de réduire les factures d'électricité des familles, des agriculteurs et des propriétaires de petites entreprises. Dans le cadre de cet engagement, le ministère offre des allègements des tarifs d'électricité permettant de réduire les coûts d'électricité des clients admissibles des secteurs résidentiel, agricole et commercial (petites entreprises), en plus d'éliminer une partie des coûts des contrats d'énergie renouvelable.

Le ministère collabore avec divers partenaires et intervenants pour établir des politiques qui favorisent la rentabilité des réseaux d'approvisionnement, de transport et de distribution énergétiques, pour étudier et mettre de l'avant des solutions et des technologies innovatrices, pour promouvoir l'économie d'énergie et l'efficacité énergétique, et pour alimenter l'économie d'une manière qui rend l'Ontario ouvert aux affaires.

Le ministère est aussi responsable des entreprises publiques dont les revenus contribuent au plan financier établi. Ces revenus sont ceux provenant de Hydro One Limited (Hydro One) et de la société en propriété exclusive Ontario Power Generation (OPG). Il supervise également la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) et la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE).

Intervention contre la COVID-19

Le ministère de l'Énergie a continué de jouer un rôle central dans l'intervention contre la COVID-19 à l'échelle de la province en offrant de l'aide aux familles, aux agriculteurs et aux entreprises grandement touchés par la pandémie, notamment grâce aux mesures suivantes :

Modification des tarifs pour les clients assujettis à la grille tarifaire réglementée

Dans le cadre de la réponse provinciale à l'éclosion de COVID-19 et des mesures de santé publique mises en place, le ministère de l'Énergie s'est empressé de baisser les tarifs des clients assujettis à la grille tarifaire réglementée (consommateurs résidentiels, agriculteurs et petites entreprises).

Le ministère a également continué d'offrir à ces clients la possibilité de choisir une tarification par palier ou selon l'heure de consommation.

Report des dates d'échéance de projets d'efficacité énergétique en réponse aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement

Le ministère et la SIERE ont aidé à atténuer les répercussions de la COVID-19 sur les entreprises et les établissements risquant de ne pas recevoir d'incitatifs à l'efficacité énergétique en reportant les dates d'échéance de divers projets qui avaient été établies en fonction des anciens cadres de conservation et de gestion de la demande en électricité (le Cadre stratégique de priorité à la conservation de l'énergie 2015-2019 et le cadre provisoire pour 2019-2020).

Programmes du ministère

Le ministère de l'Énergie s'acquitte de son mandat dans le cadre de trois activités : l'administration du ministère, le développement et la gestion des sources d'énergie ainsi que l'atténuation du prix de l'électricité.

Administration du ministère

Dans le cadre de cette activité, le ministère assure une orientation administrative et fournit des services stratégiques de planification des activités et des ressources afin de veiller à l'exécution efficace de ses programmes. Cet appui aux activités du ministère passe par des conseils et des services relativement aux ressources humaines, à la planification opérationnelle, à la comptabilité et à l'administration, et par des services de soutien professionnel comme des services juridiques et de vérification. Est également fourni un soutien aux communications et aux politiques ministérielles et stratégiques, ce qui englobe les services en français et les demandes d'accès à l'information.

Programme de développement et de gestion des sources d'énergie

Dans le cadre de cette activité, le ministère s'occupe de l'élaboration du cadre des politiques énergétiques de l'Ontario, lequel est essentiel pour bâtir une économie vigoureuse et prospère.

Programmes d'économie d'énergie

L'économie d'énergie aide à répondre de façon rentable aux besoins du réseau énergétique et à rendre les factures d'électricité abordables pour la population ontarienne. Le ministère offre une orientation stratégique et supervise un ensemble de programmes rentables d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique financés à même les frais d'électricité et de gaz naturel qui sont payés par les contribuables et qui ont évolué dans la province au cours des 30 dernières années.

Les programmes de conservation et de gestion de la demande en électricité sont administrés par la SIERE et financés par l'assiette tarifaire de l'électricité, par l'intermédiaire de l'ajustement général. Les programmes de conservation du gaz naturel et de gestion de la demande à cet égard sont administrés par Enbridge Gas Inc., sous la supervision de la CEO, et financés par les frais d'électricité et de gaz naturel payés par les contribuables.

Un cadre de conservation de l'électricité et de gestion de la demande en électricité, couvrant la période de 2021 à 2024, est en place et bénéficie d'un financement allant jusqu'à 692 M\$ sur quatre ans. Ce cadre est axé sur les façons rentables de répondre aux besoins du réseau électrique et des consommateurs. Le cadre offre en permanence des possibilités d'économie d'énergie aux clients qui en ont le plus besoin, notamment les clients commerciaux, industriels et institutionnels, les Premières Nations et les consommateurs au revenu admissible. Il prévoit également un plus grand nombre de processus d'approvisionnement et d'appel de propositions concurrentiels afin d'accroître la rentabilité et de solliciter des solutions axées sur les consommateurs.

Au deuxième trimestre de 2022, la SIERE réalisait un examen de mi-parcours du cadre de conservation de l'électricité et de gestion de la demande en électricité, en se penchant tout particulièrement sur l'harmonisation entre les programmes de conservation et de gestion de la demande qui sont offerts et les besoins du réseau électrique et des consommateurs de l'Ontario. Dans la foulée cet examen, la SIERE formulera des recommandations pour orienter les changements à apporter lors des deux dernières années du cadre (2023 et 2024).

Dans le cadre de son examen de mi-parcours, la SIERE examinait également les résultats de son projet pilote d'encan sur l'efficacité énergétique, qui aidera à orienter les approches

d'approvisionnement concurrentielles futures ayant trait à la conservation de l'électricité et à la gestion de la demande en électricité.

Le ministère travaille avec la SIERE pour tirer parti du réseau d'électricité propre de classe mondiale de la province en élaborant un registre des crédits pour l'énergie propre (registre des CEP) volontaire. Un registre des CEP en Ontario pourrait aider les entreprises à atteindre leurs objectifs au chapitre de l'environnement et de la durabilité, appuyer les contribuables en permettant que les profits de la vente de CEP soient versés au titre de l'assiette tarifaire et contribuer aux efforts de réduction des émissions de carbone grâce à des investissements dans l'énergie propre ou renouvelable.

D'autre part, la CEO a approuvé la réalisation par Enbridge en 2022, avec un budget de 132 M\$, de sa suite de programmes de gestion de la demande auparavant offerte de 2015 à 2021, tout en examinant ses programmes présentés pour 2023-2027.

Programmes de conservation pour les clients résidentiels à faible revenu et des Premières Nations

- Électricité
 - o Au moyen du Programme pour des frais d'électricité abordables (PFEA) de la SIERE, on aide les ménages ayant un revenu admissible à gérer leurs coûts en énergie en leur offrant des évaluations de l'efficacité énergétique de leur domicile, en plus de leur proposer des mesures d'économie d'énergie et des rénovations en ce sens, le tout sans frais. Le PFEA est offert partout dans la province, y compris dans les réserves des Premières Nations. Le PFEA remplace le Programme des services à domicile, destiné aux clients à faible revenu, et le Fonds pour des frais abordables, conçu pour les clients au revenu admissible, de manière à rationaliser et à simplifier l'accès aux mesures d'économie d'énergie pour les clients dans le besoin.
 - o Les programmes de conservation destinés aux Premières Nations sont distincts des programmes de conservation et de gestion de la demande offerts à l'ensemble de la province, car ils sont adaptés pour aider les communautés des Premières Nations établies dans des réserves à prendre des mesures d'efficacité énergétique. Pendant la période du cadre de conservation et de gestion de la demande 2021-2024, la SIERE a prolongé des programmes qui étaient offerts en vertu du cadre provisoire précédent pour permettre l'achèvement de démarches d'offre de services qui avaient été perturbées par la pandémie de COVID-19. Ainsi, au moyen du programme de conservation destiné aux Premières Nations, du programme Conservation on the Coast (programme de conservation sur la côte) et du programme pilote pour les Premières nations dans les régions éloignées, destiné aux communautés des Premières Nations qui seront bientôt branchées au réseau), on offre des évaluations de l'efficacité énergétique du domicile, en plus de proposer des mesures d'économie d'énergie, le tout gratuitement. Les communautés des Premières Nations continueront, par la suite, d'avoir accès au PFEA.

- Programmes de conservation du gaz naturel
 - o Au moyen du rabais pour l'efficacité énergétique du domicile et du programme de thermostats intelligents, mis en œuvre par Enbridge Gas, on offre des incitatifs financiers aux clients résidentiels qui apportent des améliorations écoénergétiques à leur domicile.
 - o Le programme d'hivernisation, dont la réalisation est assurée par Enbridge Gas, permet aux clients ayant un revenu admissible d'effectuer gratuitement des améliorations domiciliaires, comme l'isolation et le calfeutrage; il est coordonné par le personnel du PFEA de la SIERE. Ce programme est également offert dans les communautés des Premières Nations qui sont établies dans des réserves et qui sont servies par Enbridge.

- Programmes pour les entreprises
 - o Dans le cadre des programmes de conservation de l'électricité, dont la réalisation est assurée par la SIERE, on offre des incitatifs financiers et de la formation pour aider les entreprises à réduire leur consommation d'électricité et à gérer leurs coûts au moyen de vérifications énergétiques, de rénovations ainsi que d'améliorations des processus et systèmes. De plus, on s'emploie à modifier ces programmes de façon à ce qu'ils prévoient un plus grand nombre de processus d'approvisionnement et d'appel de propositions concurrentiels afin de solliciter des solutions axées sur les consommateurs.
 - o Le programme pour les petites entreprises offre aux petites entreprises clientes des solutions clé en main en vue de cerner des mesures normalisées d'éclairage, de chauffage, de ventilation et de climatisation, et de procéder à l'installation de celles-ci.
 - o Dans le cadre de son programme pour les initiatives locales, la SIERE travaille avec des entreprises de distribution locales dans quatre régions ciblées de la province pour aider à mettre à l'avant-plan l'utilisation de la conservation et de la gestion de la demande ciblées en tant que moyen rentable de répondre aux besoins connus du réseau régional ou local.
 - o En avril 2022, la SIERE a lancé le nouveau Programme d'aide à l'efficacité énergétique pour le secteur industriel, lequel est axé sur les clients industriels qui consomment une grande quantité d'énergie; ce programme cible des projets d'amélioration des processus et d'optimisation du réseau.
 - o Le nouveau Programme de modernisation des édifices communautaires des Premières Nations (PMECPN) a été lancé en juillet 2022; il vise les édifices commerciaux et institutionnels appartenant à des bandes et situés dans des réserves.

- Au moyen des programmes de conservation du gaz naturel, dont la réalisation est assurée par Enbridge Gas, on offre des incitatifs pour l'amélioration de l'efficacité de l'équipement et des systèmes de bâtiments, notamment en ce qui touche le chauffage des locaux, le chauffage de l'eau et l'équipement lié aux services alimentaires.

- Autres initiatives de conservation de l'énergie et de réponse à la demande
 - o L'Initiative d'économies d'énergie en milieu industriel (IEEMI) permet à tous les consommateurs dont la consommation d'électricité mensuelle moyenne de pointe s'élève à plus de 1 MW, ainsi qu'aux entreprises de fabrication et aux exploitants de serres qui consomment plus de 500 kW, de réduire leurs coûts d'électricité en diminuant leur consommation pendant les cinq heures de l'année où la demande est la plus élevée. Cette initiative offre un avantage financier aux entreprises et se révèle profitable pour le réseau électrique, car elle se traduit par le report des périodes de pointe où il faut produire plus d'électricité. La SIERE a remplacé les enchères aux fins de la réponse à la demande par des enchères de capacité pour favoriser la concurrence entre des types de ressources supplémentaires et exercer des pressions à la baisse sur les prix. La SIERE a tenu sa deuxième enchère de capacité en décembre 2021, qui a donné lieu à un prix uniforme estival (264,99 \$ par mégawatt-jour) plus élevé que celui de la première enchère de capacité (197,58 \$ par mégawatt-jour), mais plus faible que celui de toutes les enchères aux fins de la réponse à la demande tenues par la SIERE depuis décembre 2015. Le prix uniforme hivernal (60,00 \$ par mégawatt-jour) était beaucoup plus faible que le prix de toutes les enchères précédentes de la SIERE. Les fournisseurs de services de réponse représentaient la plus grande part de la capacité offerte.

Le 1^{er} avril 2022, le gouvernement a approuvé l'apport de modifications à l'IEEMI, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} mai 2022. Ces modifications ont réduit le fardeau réglementaire imposé aux participants au programme et ont permis de répondre à d'autres préoccupations soulevées par les intervenants lors de la consultation relative aux prix de l'électricité dans le secteur industriel de 2019. Le changement le plus notable apporté est l'utilisation de la demande en temps réel de l'Ontario en tant que base pour déterminer les cinq heures de pointe dans le cadre de l'IEEMI, qui vise à améliorer la visibilité à l'égard des coûts pour les participants.

Initiative du bouton vert

Le 26 août 2021, le ministère de l'Énergie a présenté un règlement exigeant que les entreprises de distribution d'électricité et de gaz naturel de l'Ontario transmettent aux particuliers et aux entreprises les données sur leur consommation d'énergie dans le cadre des normes sur les données de l'Initiative du bouton vert, et ce, au plus tard à compter du 1^{er} novembre 2023; le gouvernement a adopté ce règlement.

Dans le cadre de l'Initiative du bouton vert, les clients peuvent télécharger les données sur leur consommation horaire de gaz naturel et d'électricité recueillies par le service concerné dans un format standard et autoriser le transfert sécurisé de ces données vers les applications de leur choix. Ils peuvent ensuite accéder à ces données sur leur téléphone intelligent ou leur ordinateur. De même, ces applications peuvent analyser les données sur

l'énergie et donner aux clients des conseils utiles en matière d'économie d'énergie afin de réduire leurs factures, en plus de leur offrir des options de rénovation personnalisées pour réaliser des économies durables.

Approvisionnement en énergie abordable et fiable

Plus de 90 % de l'électricité générée en Ontario en 2021 n'a pas produit d'émissions. L'énergie nucléaire a représenté environ 55 % de la production d'électricité en Ontario et les centrales hydroélectriques ont produit 23 % de l'électricité de l'Ontario pour la même année. L'énergie nucléaire et l'hydroélectricité sont les sources énergétiques fiables de l'Ontario, qui assurent jour et nuit la production électrique de base. Le reste de l'approvisionnement provient du gaz naturel, de l'énergie éolienne, de l'énergie solaire et de la bioénergie.

La SIERE prévoit que l'Ontario aura de nouveaux besoins en matière d'approvisionnement en énergie en 2025-2026 et que ces besoins augmenteront jusqu'à la fin de la décennie. Cela est attribuable à la fermeture prochaine de la centrale nucléaire de Pickering, aux calendriers de remise à neuf d'autres installations nucléaires, à l'augmentation de l'électrification et à l'accroissement des investissements des entreprises dans la province.

Afin de combler cette lacune prévue en matière d'approvisionnement, la SIERE devra se procurer des produits et des services d'électricité auprès de ressources nouvelles et de plus longue date.

Le ministère s'engage à mettre en place un cadre d'approvisionnement qui permettra de s'assurer que l'Ontario dispose d'un réseau électrique abordable, fiable et propre. Pour ce faire, il doit acquérir les ressources nécessaires principalement dans le cadre de processus concurrentiels et d'une manière transparente et rentable. Le 27 janvier 2022, une directive a été émise à l'intention de la SIERE pour qu'elle conçoive et mette en œuvre de multiples mécanismes d'approvisionnement afin de répondre aux exigences prévues en matière d'approvisionnement. Ces mécanismes comprennent l'acquisition de ressources existantes par l'intermédiaire de la première demande de propositions à moyen terme et de demandes de propositions à moyen terme subséquentes, la passation d'un nouveau contrat avec la centrale Calstock, la conception de la première demande de propositions à long terme pour l'acquisition de nouvelles ressources de construction, la conception d'un programme pour de petites centrales hydroélectriques déjà établies et l'évaluation de la pertinence d'un programme en lien avec de grandes centrales hydroélectriques existantes.

Le 31 mars 2022, la SIERE a publié son rapport annuel d'acquisition de 2022, qui montre que l'on répondra aux besoins en matière de capacité grâce à des plans d'approvisionnement, notamment ceux découlant de la directive du 27 janvier.

Des incitatifs pour la mise en œuvre rapide de la première demande de propositions à long terme, une enchère pour la capacité future, un processus accéléré pour l'élargissement d'une technologie donnée dans les installations existantes qui peut être mis en service en 2025, un processus d'approvisionnement accéléré pour les nouvelles installations qui peut être mis en service en 2025 et un programme supplémentaire de conservation et de gestion de la demande aideront également la province à répondre aux besoins en matière de capacité électrique.

Le ministère appuie l'engagement de l'Ontario à l'égard de l'énergie nucléaire comme source d'électricité fiable, rentable et sans émissions. L'Ontario procédera à la remise à neuf de quatre tranches de la centrale nucléaire de Darlington et de six tranches de la centrale nucléaire de Bruce au cours des 12 prochaines années. En 2020, la province a annoncé qu'elle appuyait le plan d'OPG visant à prolonger en toute sécurité la durée de vie de la centrale nucléaire de Pickering, et ce, en vue de répondre aux besoins du réseau électrique et de fournir de l'électricité propre et fiable pendant les travaux de rénovation de la centrale nucléaire de Darlington et les premiers travaux de rénovation de la centrale nucléaire de Bruce, qui auront lieu au milieu des années 2020.

En outre, l'Ontario dirige la mise au point de petits réacteurs modulaires (PRM) de prochaine génération en collaboration avec ses provinces partenaires (la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta). Les PRM pourraient fournir de l'énergie propre et créer des occasions économiques pour la chaîne d'approvisionnement nucléaire de l'Ontario. OPG a choisi GE Hitachi comme partenaire technologique pour la création des PRM, et la société procède actuellement à des travaux exhaustifs de planification et de préparation en vue du déploiement du premier PRM à l'échelle du réseau du Canada à la nouvelle installation nucléaire de Darlington d'ici 2028, sous réserve des approbations du gouvernement et réglementaires.

L'Ontario s'engage à maintenir le coût des combustibles, comme l'essence, le diesel et le gaz naturel, abordable pour les familles et les entreprises. Un approvisionnement fiable en combustibles est essentiel pour l'économie de la province. C'est pourquoi l'Ontario appuie l'exploitation de la ligne 5 d'Enbridge, un important pipeline qui permet d'acheminer le pétrole brut nord-américain à l'Ontario. Depuis 2019, le gouvernement du Michigan a intenté plusieurs poursuites judiciaires visant la mise hors service de la ligne 5. L'Ontario continue de travailler avec le gouvernement du Canada, ses partenaires provinciaux, les États-Unis et Enbridge pour s'assurer que la ligne 5 demeure en activité.

En avril 2022, l'Ontario a publié sa Stratégie relative à l'hydrogène bas carbone, qui établit une vision dont l'objet est d'accélérer le développement d'une économie reposant sur l'hydrogène à faible teneur en carbone qui permettra de créer des emplois et de réduire les émissions. La stratégie met à profit les forces de la province, notamment une main-d'œuvre

hautement qualifiée, de l'électricité propre et abordable, une infrastructure de stockage et de pipeline et un secteur industriel novateur qui est disposé à collaborer en ce qui concerne les questions touchant l'hydrogène. Elle présente les mesures immédiates et les domaines de travail futurs nécessaires à la poursuite de la collaboration avec le secteur privé, le gouvernement fédéral, les communautés autochtones, les établissements d'enseignement et d'autres intervenants pour appuyer le développement de l'économie de l'hydrogène à faible teneur en carbone de l'Ontario.

Atténuation du prix de l'électricité

La remise de l'Ontario pour l'électricité (ROE) est une remise sur facturation transparente offerte aux clients résidentiels, aux agriculteurs et aux petites entreprises admissibles. Le pourcentage de la ROE a été ajusté au fil des modifications des coûts d'électricité pour gérer la courbe de facturation moyenne des ménages.

Le gouvernement a réduit la fréquence de fixation des tarifs pour les clients assujettis à la grille tarifaire réglementée. Le 1^{er} janvier 2022, on a établi que les tarifs de la grille tarifaire réglementée seraient désormais fixés une fois par année, soit le 1^{er} novembre, plutôt que deux fois par année, sous réserve de certaines exceptions limitées, le tout pour offrir aux clients une plus grande stabilité.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les grands et moyens consommateurs commerciaux et industriels bénéficient automatiquement de factures d'électricité réduites. Dans le cadre du Plan exhaustif relatif à l'électricité, le gouvernement finance une partie des coûts des contrats d'énergie renouvelable autre que l'hydroélectricité afin qu'ils ne soient plus assumés par les consommateurs d'électricité. En 2022, les factures des consommateurs industriels et des entreprises de taille moyenne devraient être réduites de 15 % et de 17 %, respectivement. Les économies réelles dépendent de l'emplacement et de la consommation.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le gouvernement finance également la portion des coûts dépassant les coûts du marché pour le renouvellement des contrats avec des entreprises de production d'énergie de la biomasse du Nord de l'Ontario dans le cadre du Plan exhaustif relatif à l'électricité, tel qu'il l'a annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne de 2021.

De plus, différents programmes d'atténuation des tarifs d'électricité continuent d'aider la population ontarienne à gérer les coûts d'électricité.

Les consommateurs admissibles peuvent également bénéficier d'une aide financière pour leurs factures d'électricité par l'intermédiaire des programmes suivants :

- Le Programme de protection contre les frais de distribution et le Programme de protection des tarifs dans les régions rurales ou éloignées visent à alléger les frais de livraison des clients de certaines sociétés de distribution locale prescrites.
- Le Programme ontarien d'aide relative aux frais d'électricité vise à aider les consommateurs à faible revenu admissibles en leur offrant un crédit sur facture mensuel. Ce crédit varie de 35 \$ à 75 \$ par mois, en fonction de la taille et du revenu du ménage. Un crédit majoré variant entre 52 \$ et 113 \$ par mois est offert aux clients qui sont autochtones, qui utilisent le chauffage électrique ou qui dépendent d'un appareil médical approuvé à forte intensité énergétique.
- Le crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario aide les personnes admissibles habitant dans le Nord de l'Ontario qui ont un revenu faible ou moyen à gérer leurs coûts en énergie. Pour l'année de prestations 2022, les personnes seules admissibles peuvent recevoir jusqu'à 162 \$, et les familles admissibles (y compris les familles monoparentales), jusqu'à 249 \$.
- Le crédit de livraison pour les Premières Nations vise à assumer l'intégralité des frais de livraison ou de service pour tous les consommateurs résidentiels de services publics d'électricité autorisés qui sont membres d'une Première Nation et qui vivent dans une réserve.

Programmes de conservation et de gestion de la demande

Conformément aux mesures de santé publique locales et provinciales, la réalisation en personne des programmes de conservation de l'électricité et du gaz naturel a été interrompue au printemps 2020 en raison de la pandémie de COVID-19 et, plus particulièrement, des mesures de distanciation physique qui y étaient associées; elle a repris en juin 2021. Par contre, les admissions aux programmes et les fonctions administratives se sont poursuivies.

Le ministère de l'Énergie poursuit sa collaboration avec la SIERE pour comprendre et prendre en compte la nécessité de reporter les échéances de certains projets et programmes de conservation de l'électricité en cours, et la CEO fait de même dans l'exercice de son rôle de surveillance des programmes de gestion de la demande en gaz naturel d'Enbridge Gas.

Jusqu'à maintenant, les échéances de projets de conservation et de gestion de la demande ayant fait l'objet de contrats en vertu du Cadre stratégique de priorité à la conservation de l'énergie (en place de janvier 2015 à mars 2019) ont été reportées en trois occasions par l'intermédiaire de directives ministérielles (le 22 juillet 2020, le 10 juin 2021 et le 9 décembre 2021). La dernière date d'échéance établie pour ces projets est le 31 août 2022, et il est possible que les projets qui respectent un ensemble de critères prescrit voient leur date d'échéance reportée de nouveau, de quatre mois cette fois, soit au 31 décembre 2022.

Les projets de conservation et de gestion de la demande qui relèvent des volets de la rénovation et de l'amélioration du réseau du cadre intérimaire (2019-2020) ont également vu leurs dates d'échéance reportées, soit au 31 décembre 2022 et au 30 juin 2023, respectivement.

L'objectif de ces prolongations est d'atténuer les effets des perturbations causées par la COVID-19 sur les clients commerciaux, institutionnels et industriels en leur donnant plus de temps pour exécuter leurs projets.

Approvisionnement en énergie fiable et sécuritaire

En réaction à la pandémie mondiale de COVID-19, de grandes entreprises privées et publiques d'électricité et de gaz naturel ont entrepris la mise en œuvre de plans pour garantir le maintien des activités essentielles au moyen d'un effectif réduit sur place. Le ministère de l'Énergie travaille en étroite collaboration avec ces entreprises pour répondre aux préoccupations liées au dépistage proactif, à la gestion du personnel ainsi qu'au matériel et aux fournitures nécessaires à la continuité des activités. Le ministère collabore également avec ces entreprises et les autres ministères concernés afin de donner des conseils au sujet des politiques du gouvernement en matière de COVID-19 visant le secteur de l'énergie, par exemple en ce qui touche la déclaration concernant les entreprises essentielles et les services de garde d'enfants d'urgence pour les travailleuses et travailleurs de première ligne. Afin d'intervenir et de planifier la relance de manière efficace, le ministère a créé un conseil consultatif ministériel formé de dirigeants du secteur et a participé à la planification intergouvernementale de la relance dans le cadre de la stratégie pour le secteur de l'électricité.

PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023

Le 24 mars 2021, le gouvernement a publié le Plan d'action de l'Ontario : Protéger la santé de la population et notre économie pour mettre de l'avant l'étape suivante de son intervention contre la COVID-19. Le ministère de l'Énergie appuie ce plan d'action par la mise en œuvre des initiatives et des programmes suivants :

Réforme du cadre de planification énergétique à long terme

Le ministère est en voie d'examiner le cadre de planification énergétique à long terme de l'Ontario pour accroître l'efficacité, la transparence et la responsabilisation en matière de prise de décisions sur les questions d'énergie en Ontario. Une planification indépendante dirigée par les organismes concernés permettra de protéger les intérêts des consommateurs, d'accroître la certitude des investissements et de rétablir la confiance dans les décisions prises en matière d'énergie.

- Dans le cadre de ce processus, le ministère de l'Énergie a invité des particuliers, des organisations et des partenaires autochtones à faire part de leurs idées et de leurs points de vue quant aux meilleures façons d'atteindre ces objectifs. De manière générale, les intervenants ont exprimé leur appui quant à la mise en œuvre de réformes du processus de planification énergétique à long terme de l'Ontario conformément aux principes énoncés. Parmi les thèmes clés tirés des avis reçus, on trouve :
- la nécessité d'une orientation stratégique claire et de haut niveau de la part du gouvernement;
- l'importance d'une planification intégrée et coordonnée à l'échelle des divers secteurs de l'énergie;
- la nécessité de mettre l'accent sur une planification indépendante dirigée par les organismes concernés;
- l'importance de la surveillance indépendante de la planification, en mettant l'accent sur le rôle de la CEO en tant qu'organisme de réglementation indépendant;
- la nécessité d'une participation accrue des intervenants et du public.

En réponse aux avis reçus, le ministère met en œuvre deux initiatives clés à l'appui d'une planification à long terme intégrée :

1. la formation du Comité de la transition relative à l'électrification et à l'énergie, qui offrira une expertise et des conseils essentiels au ministre sur la façon de coordonner la planification énergétique à long terme, en tenant compte de la demande en énergie croissante, des nouvelles technologies, des facteurs environnementaux pertinents et de l'abordabilité;
2. la commande d'une étude indépendante sur les façons de faire rentables qui sont possibles, plus précisément pour mieux comprendre comment optimiser la technologie et préparer le réseau énergétique en vue de l'électrification.

Ensemble, le Comité et l'étude mettront à l'avant-plan une façon de faire efficace pour améliorer la planification à long terme ainsi que l'électrification des services d'énergie. La planification intégrée profitera à la fois aux contribuables et aux entreprises du secteur de l'énergie en créant un environnement d'investissement plus prévisible, rendant le coût de la vie plus abordable, et l'Ontario, plus concurrentiel.

Expansion du réseau de gaz naturel

En décembre 2018, le gouvernement a adopté la *Loi de 2018 sur l'accès au gaz naturel*. Cette loi permet d'élargir l'accès au gaz naturel en facturant 1 \$ par mois aux clients existants pour améliorer la viabilité économique de projets de gaz naturel prescrits dont la réalisation ne serait pas rentable sans cette mesure.

L'Ontario a annoncé que la CEO accepterait les propositions de projets pour la deuxième phase débutant le 5 mars 2020. La CEO a finalement reçu 210 propositions admissibles totalisant 2,6 milliards de dollars en demande de financement, ce qui excède de loin l'allocation initiale de 130 millions de dollars. Par conséquent, le gouvernement a augmenté le budget, le faisant passer à 234 millions de dollars, et a appliqué une méthodologie de sélection qui a donné lieu à un portefeuille de 28 projets, lesquels permettront de mieux atteindre les objectifs du programme et, ultimement, de fournir du gaz naturel à 43 collectivités de la province. Ces projets ont été définis par règlement en juin 2021. Pour certains de ces projets, la conception, l'octroi de permis et la construction sont en cours, et les responsables de tous les projets doivent avoir présenté une demande d'approbation de construction (au besoin) au plus tard le 31 décembre 2025. Le programme continue d'être financé par la facturation de frais aux consommateurs existants, sans grever le budget provincial.

En réponse à la demande continue d'énergie plus abordable dans les régions rurales de l'Ontario, une troisième phase du programme a été annoncée dans le budget provincial de 2022. L'établissement de la portée est en cours et sera orienté par des consultations avec des intervenants; le lancement du programme est prévu pour l'automne 2022.

Transition énergétique et électrification de l'Ontario

Initiative pour le chauffage domestique propre

En attendant l'approbation finale du budget de l'Ontario de 2022, le ministère de l'Énergie a alloué quelque 4,5 M\$ en vue de financer l'Initiative pour le chauffage domestique propre, en partenariat avec Enbridge Gas Inc., qui permettrait d'aider les familles de London, St. Catharines, Peterborough et Sault Ste. Marie à réduire leurs coûts. Cette initiative provinciale s'appuierait sur un projet pilote pour le chauffage hybride visant 100 domiciles qui a été lancé l'été dernier dans la ville de London, et elle viserait jusqu'à 1 000 domiciles.

Une thermopompe électrique sert à climatiser l'air l'été, mais elle peut également faire le travail inverse pendant les saisons plus froides et ainsi réchauffer le domicile. Avec l'ajout de contrôles intelligents, un système de chauffage hybride passe automatiquement de la

thermopompe à la fournaise au gaz naturel du domicile, selon la source d'énergie la moins chère, tout en permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Aujourd'hui, les bâtiments demeurent la troisième source d'émissions en Ontario, après les moyens de transport et l'industrie. Cette initiative devrait permettre de réduire les factures d'énergie d'un ménage de quelque 80 \$ par année et de réduire les émissions de gaz à effet de serre de celui-ci de 30 % environ.

Tarif de nuit très bas

En novembre 2021, le ministre de l'Énergie a demandé à la CEO d'examiner la possibilité d'établir une nouvelle tarification facultative améliorée fondée sur l'heure de la journée pour inciter les consommateurs à changer leurs habitudes de consommation d'électricité afin d'éviter les périodes de pointe et de viser plutôt les périodes de faible utilisation, et de lui transmettre son avis à ce sujet au plus tard le 1^{er} avril 2022. Les objectifs énoncés dans la lettre du ministre étaient d'offrir un plus grand choix aux clients, de préparer le réseau en vue de l'électrification et de soutenir la décarbonisation.

La nouvelle tarification comprendrait un tarif de nuit très faible. La transition de la consommation d'électricité aux heures de la nuit permettrait de mieux utiliser l'approvisionnement de l'Ontario en électricité propre aux heures où la demande à l'échelle de la province est faible, d'améliorer l'efficacité du réseau et de générer de la valeur pour tous les contribuables de l'Ontario. Un tarif de nuit très bas pourrait également appuyer la décarbonisation en incitant les clients à consommer davantage d'électricité de nuit, qui est habituellement produite à partir de sources ne produisant pas d'émissions.

Le gouvernement examinera le rapport de la CEO ainsi que les commentaires des intervenants reçus dans le cadre de la récente proposition du ministère sur le Registre environnemental de l'Ontario et de la consultation de la CEO tenue plus tôt cette année, dans le but de permettre aux distributeurs d'offrir la tarification à leurs clients à compter du 1^{er} mai 2023 ou dès que possible après cette date. Toutes les entreprises de distribution locales devront offrir la nouvelle tarification au plus tard le 1^{er} novembre 2023.

Maintien des coûts énergétiques bas pour les familles, les petites entreprises et les agriculteurs

Tandis que la province oriente ses efforts vers la reprise à la suite de la COVID-19, le ministère de l'Énergie veut aider la population ontarienne en maintenant les coûts énergétiques bas pour les familles, les petites entreprises et les agriculteurs. Les programmes d'atténuation des tarifs d'électricité du ministère sont essentiels pour maintenir les tarifs stables.

Le ministère continue d'administrer le programme de remise de l'Ontario pour l'électricité, qui permet de réduire les coûts d'électricité des clients admissibles des secteurs résidentiel, agricole et commercial. En outre, dans le cadre du Plan exhaustif relatif à l'électricité, le gouvernement élimine une partie des coûts des contrats d'énergie renouvelable sur la facture d'électricité des consommateurs.

Le ministère de l'Énergie et la SIERE cherchent des occasions d'élargir et d'améliorer les programmes de conservation et de gestion de la demande de la province pour aider à répondre aux besoins émergents du réseau électrique, notamment aux besoins du secteur des serres en pleine croissance, tel qu'il est énoncé dans le rapport annuel d'acquisition de 2022 et dans le contexte de l'examen de mi-parcours que mène actuellement la SIERE à l'égard du cadre de conservation et de gestion de la demande 2021-2024.

De plus, l'Ontario a récemment apporté des changements pour élargir le cadre de facturation nette afin d'offrir aux consommateurs d'autres occasions d'économiser sur leurs factures d'électricité et d'atteindre les objectifs de durabilité. La facturation nette est une entente de facturation entre un client et une entreprise de distribution locale qui permet au client de générer de l'électricité pour son propre usage au moyen de systèmes de production d'énergie renouvelable. Lorsque le client génère plus d'électricité que ce dont il a besoin, cette électricité est envoyée au réseau en échange d'un crédit sur sa facture.

Le 1^{er} juillet 2022, des modifications réglementaires clarifiant l'admissibilité des ententes de propriété conclues avec des tiers, notamment les ententes de location, de financement et d'achat d'énergie établies avec des producteurs tiers, sont entrées en vigueur. Ces modifications donnent accès à la facturation nette à un plus grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens en permettant aux fournisseurs de services énergétiques tiers de financer les coûts d'immobilisation initiaux des systèmes de production d'énergie renouvelable.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)

Approbations – COVID-19	0,0
Autres – Fonctionnement	6 575,2
Autres – Immobilisations	26,1
TOTAL	6 601,3

Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
Tableau A1 : Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	%	Prévisions 2021-2022 * \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022 * \$	Chiffres réels 2020-2021 * \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
2901-01 Programme d'administration du ministère	12 983 400	22 400	0,2	12 961 000	12 090 600	12 567 636
2902-01 Développement et gestion des sources d'énergie	28 877 100	(30 486 600)	(51,4)	59 363 700	313 458 200	919 781 349
2905-01 Atténuation du prix de l'électricité	6 273 650 600	(217 531 000)	(3,4)	6 491 181 600	6 316 583 700	5 538 651 914
Total à voter – Charges de fonctionnement	6 315 511 100	(247 995 200)	(3,8)	6 563 506 300	6 642 132 500	6 471 000 899
Crédits législatifs	66 014	(22 378)	(25,3)	88 392	88 414	88 346
Total du ministère – Charges de fonctionnement	6 315 577 114	(248 017 578)	(3,8)	6 563 594 692	6 642 220 914	6 471 089 245
Redressement de consolidation - Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	211 696 500	3 865 400	1,9	207 831 100	207 485 600	200 777 016
Redressement de consolidation - Commission de l'énergie de l'Ontario	47 575 100	(1 153 100)	(2,4)	48 728 200	46 316 900	40 949 469
Redressement de consolidation – Fiducie pour des frais d'électricité équitables	1 000	-	-	1 000	1 000	(63 711 400)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	360 600	-	-	360 600	(572 400)	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	6 575 210 314	(245 305 278)	(3,6)	6 820 515 592	6 895 452 014	6 649 104 330
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
2902-03 Développement et gestion des sources d'énergie	270 751 000	(236 249 000)	(46,6)	507 000 000	342 800 000	234 800 000
Total à voter – Actifs de fonctionnement	270 751 000	(236 249 000)	(46,6)	507 000 000	342 800 000	234 800 000
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	270 751 000	(236 249 000)	(46,6)	507 000 000	342 800 000	234 800 000
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
2902-04 Développement et gestion des sources d'énergie	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Crédits législatifs	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total du ministère - Charges d'immobilisations	2 000	-	-	2 000	2 000	-
Redressement de consolidation - Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	24 643 000	571 500	2,4	24 071 500	21 896 221	23 603 138
Redressement de consolidation - Commission de l'énergie de l'Ontario	1 412 300	184 300	15,0	1 228 000	1 145 800	915 000
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	26 057 300	755 800	3,0	25 301 500	23 044 021	24 518 138
BIENS IMMOBILISÉS						
2902-05 Développement et gestion des sources d'énergie	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Biens immobilisés	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total du ministère - Biens immobilisés	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total du ministère - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	6 601 267 614	(244 549 478)	(3,6)	6 845 817 092	6 918 496 035	6 673 622 468

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2022*.

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2019-2020* \$	Chiffres réels* 2020-2021 \$	Prévisions* 2021-2022 \$	Prévisions 2022-2023 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	416 371 364	6 673 622 468	6 845 817 092	6 601 267 614
		1503 %	3 %	-4 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites suivants :

Budget des dépenses :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

Budget de l'Ontario :

<https://budget.ontario.ca/>

Comptes publics de l'Ontario :

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

Ministère de l'Énergie :

<https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-de-lenergie>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

	Prévisions 2022-2023	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022	%	Prévisions 2021-2022 *	Chiffres réels provisoires 2021-2022 *	Chiffres réels 2020-2021 *
	\$	\$		\$	\$	\$
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE)						
Charges de fonctionnement ¹	211 696 500	3 865 400	1,9	207 831 100	207 485 600	200 777 016
Charges d'immobilisations	24 643 000	571 500	2,34	24 071 500	21 896 221	23 603 138
Total des redressements de consolidation de la SIERE	236 339 500	4 436 900	1,9	231 902 600	229 381 821	224 380 154
Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO)						
Charges de fonctionnement ¹	47 575 100	(1 153 100)	(22,4)	48 728 200	46 316 900	40 949 469
Charges d'immobilisations	1 412 300	184 300	15,0	1 228 000	1 145 800	915 000
Total des redressements de consolidation de la CEO	48 987 400	(968 800)	(1,9)	49 956 200	47 956 200	41 864 469
AUTRES REDRESSEMENTS						
Redressement des charges de fonctionnement – Fiducie pour des frais d'électricité équitables	1 000			1 000	1 000	(63 711 400)
Redressement des charges de fonctionnement –Portefeuille immobilier général	360 600			360 600	(572 400)	
Total des autres redressements	361 600			361 600	(571 400)	(63 711 400)

Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE)

La SIERE gère les activités en temps réel du réseau électrique de l'Ontario en équilibrant l'offre et la demande, en concevant et en offrant des programmes de conservation et de gestion de la demande, en se préparant en vue de répondre aux besoins futurs de la province au chapitre de l'énergie et en mettant sur pied un marché de l'électricité mieux adapté à l'évolution du secteur. Le mandat de la SIERE est prévu dans la *Loi de 1998 sur l'électricité*.

Les dépenses de la SIERE sont consolidées dans les comptes financiers du ministère. Ses charges de fonctionnement annuelles sont recouvrées à partir des frais annuels facturés par la CEO aux participants des marchés national et étranger.

Intervention contre la COVID-19

Le réseau d'électricité de l'Ontario demeure stable et fiable, et la SIERE est à même de faire face aux conditions changeantes du réseau. Afin de garantir la fiabilité et la sécurité du réseau d'électricité provincial, la SIERE continue de suivre rigoureusement les répercussions

de la COVID-19 sur le réseau et l'évolution des besoins en électricité, notamment en surveillant de près la demande, en révisant les prévisions et en répondant aux besoins en constante évolution.

Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO)

La CEO est un organisme indépendant de réglementation économique des secteurs de l'électricité et du gaz naturel de l'Ontario. Elle supervise les services publics d'énergie de l'Ontario pour veiller à ce que l'intérêt public soit servi.

Son mandat et ses pouvoirs relativement au secteur de l'énergie sont établis principalement dans trois lois, soit la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, la *Loi de 1998 sur l'électricité* et la *Loi de 2010 sur la protection des consommateurs d'énergie*, ainsi que dans les règlements pris en application de ces lois. D'autres lois, comme la *Loi sur l'exercice des compétences légales*, s'appliquent également aux compétences de la CEO.

La modernisation de la CEO est un engagement clé pris par le gouvernement en vertu du projet de loi 87, la *Loi de 2019 pour réparer le gâchis dans le secteur de l'électricité*. En octobre 2020, le gouvernement a réformé la structure de gouvernance de la CEO en nommant un nouveau président, un nouveau conseil d'administration, une nouvelle directrice générale et une nouvelle commissaire en chef. Il a également nommé plusieurs nouveaux commissaires pour exécuter les fonctions décisionnelles de la CEO. L'initiative de modernisation de la CEO comprend une période de transition de deux ans qui prend fin à l'automne 2022. La nouvelle structure de gouvernance est en place, et l'organisation a fait avancer de nombreuses initiatives stratégiques clés.

Les charges de fonctionnement annuelles de la CEO sont consolidées dans les documents financiers du ministère. Le fonctionnement et les activités de la Commission sont entièrement financés par ses partenaires réglementés des secteurs du gaz et de l'électricité, en vertu de l'autorité en matière d'évaluation des coûts prévue par le Règlement de l'Ontario 16/08 (Quote-part au titre des dépenses) pris en application de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*.

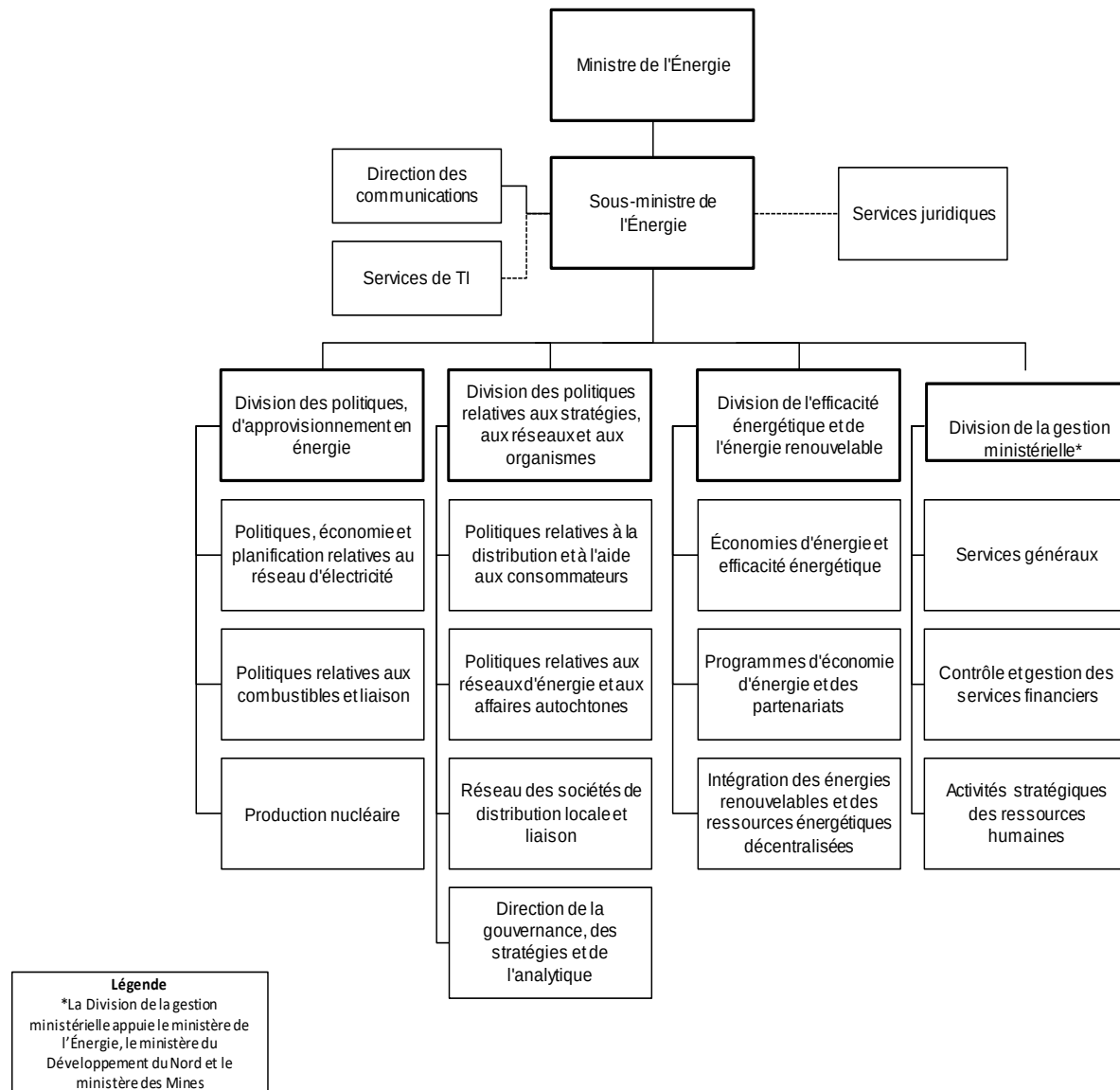
Intervention contre la COVID-19

La CEO a permis la création de comptes de report pour consigner les pertes et les coûts avec lesquels ont dû composer les entreprises du secteur de l'énergie en raison de la pandémie de COVID-19.

Pour faciliter la vie à ses intervenants pendant la pandémie, la CEO a décidé de tenir les conférences techniques, les conférences de règlement et les audiences entièrement en ligne. En outre, en juin 2020, la CEO est passée à un processus de documentation entièrement électronique pour toutes ses procédures réglementaires, éliminant ainsi de

façon permanente l'exigence de soumettre des copies papier de tous les documents présentés dans le cadre d'une procédure.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE



Avril 2022

RAPPORT ANNUEL 2021-2022

1. Intervention contre la COVID-19 : offre d'aide aux particuliers et aux entreprises pour assumer leurs coûts en énergie

Modification des tarifs pour les clients assujettis à la grille tarifaire réglementée

Des mesures d'urgence d'allègement des prix à l'intention des clients assujettis à la grille tarifaire réglementée ont été appliquées à trois reprises pour donner suite à diverses mesures de santé publique mises en place pendant l'éclosion de COVID-19, et ce, de manière à offrir un allègement tarifaire aux clients résidentiels et agricoles et aux exploitants de petites entreprises admissibles pendant qu'on leur demandait de rester à la maison ou de changer leur façon d'exploiter leur entreprise.

- Du 24 mars au 31 mai 2020, le gouvernement a appliqué en tout temps le tarif d'électricité hors pointe aux clients qui sont assujettis à la tarification selon l'heure de consommation.
- Du 1^{er} janvier au 22 février 2021, le gouvernement a appliqué en tout temps le tarif d'électricité hors pointe à tous les clients assujettis à la grille tarifaire réglementée (tarification selon l'heure de consommation ou par palier).
- Le 18 janvier 2022, le ministère de l'Énergie a annoncé qu'en réponse à la deuxième étape modifiée des mesures de santé publique, le tarif hors pointe serait appliqué pour tous les clients assujettis à la grille tarifaire réglementée (y compris ceux qui paient des tarifs par palier) du 18 janvier au 7 février 2022. Cette nouvelle tarification a été instaurée en vertu de modifications apportées au Règlement de l'Ontario 95/05 (Catégories de consommateurs et établissement des tarifs).

Dans tous les cas, pour évaluer la réussite des démarches en ce sens, on a vérifié si l'aide avait été offerte de façon efficace et rentable par les entreprises de distribution locales et les fournisseurs de compteurs divisionnaires d'unité à la plupart des quelque 5 millions de clients résidentiels et agricoles et de petites entreprises de la province (c.-à-d. à tous ceux qui y étaient admissibles). Le changement de tarification a été appliqué de manière transparente et automatique (c.-à-d. directement sur la facture, sans qu'il faille présenter une demande) pour tous les clients assujettis à la grille tarifaire réglementée qui étaient admissibles, soit à la date de début de chaque période du tarif d'électricité hors pointe, soit de façon rétroactive sur les factures lorsqu'il n'était pas possible pour les entreprises de distribution locales d'appliquer le changement de façon proactive.

Le client résidentiel moyen assujetti à la tarification selon l'heure de consommation peut s'attendre à une réduction d'environ 13 % de sa facture pour les jours pendant lesquels ce tarif a été en place le plus récemment, soit en janvier et février 2022. Les avantages

individuels dépendent de la consommation totale du client, de ses habitudes de consommation et de son territoire de service.

Initiative de tarif hors pointe pour les clients assujettis à la grille tarifaire réglementée – 2022 <i>Économies estimées sur 21 jours</i> <i>(du 18 janvier au 7 février)</i>			
Client	Économies	Pourcentage	Remarques
Résidentiel – heure de consommation	10,63 \$	13 %	Client consommant 700 kWh
Résidentiel – palier	7,90 \$	10 %	Client consommant 700 kWh
Petite entreprise – heure de consommation	149,12 \$	15 %	Client consommant 10 000 kWh
Petite entreprise – palier	220,86 \$	21 %	Client consommant 10 000 kWh

Le gouvernement et ses organismes surveillent les répercussions de la pandémie sur les consommateurs d'électricité et de gaz naturel et continueront d'évaluer le besoin de stabiliser ou de réduire les coûts pour l'ensemble des consommateurs.

Report des coûts d'ajustement général

Au printemps 2020, par l'application de décrets d'urgence et de modifications réglementaires, le gouvernement a reporté les coûts d'ajustement général pour les consommateurs de catégorie A et les consommateurs de catégorie B non assujettis à la grille tarifaire réglementée. Cette mesure a permis de stabiliser les tarifs au début de la pandémie de COVID-19, à un moment où la consommation d'électricité était réduite. Ces coûts ont été entièrement recouverts tout au long de 2021 auprès des consommateurs de ces catégories qui avaient bénéficié du report.

Programme d'aide aux impayés d'énergie en raison de la COVID-19

Dévoilé par la province le 1^{er} juin 2020, le Programme d'aide aux impayés d'énergie en raison de la COVID-19 (Programme AIEC) a été lancé le 13 juillet 2020. Le volet dédié aux petites entreprises a été mis en œuvre le 31 août 2020. En mars 2021, le programme a été prolongé pour l'exercice 2021-2022, puisque ce type d'aide était toujours nécessaire en raison de la pandémie qui se poursuivait. Au cours de l'exercice 2021-2022, le Programme AIEC a permis d'accorder une aide financière de 17 M\$ aux clients résidentiels et aux petites entreprises ayant contracté des dettes liées à leurs factures d'électricité ou de gaz naturel depuis le 17 mars 2020.

- Les consommateurs admissibles pouvaient recevoir un crédit sur facture pouvant atteindre 750 \$ pour les clients résidentiels et 1 500 \$ pour les petites entreprises et les organismes de bienfaisance enregistrés, et ce, pour chaque facture d'électricité et/ou de gaz naturel.

Mesures pour garder l'Ontario en sécurité et ouvert : remise pour les coûts d'énergie à l'intention des entreprises

Le 6 novembre 2020, le gouvernement a annoncé le Programme ontarien de remises pour les impôts fonciers et les coûts d'énergie visant à soutenir le cadre d'intervention pour garder l'Ontario en sécurité et ouvert.

Le programme prévoyait de nouveaux fonds pour les entreprises qui ont dû fermer ou restreindre considérablement leurs services dans les régions assujetties aux restrictions de santé publique de l'étape 2 modifiée ou dans les zones de contrôle, de confinement et de fermeture.

Les remises couvraient la période pendant laquelle une entreprise devait fermer temporairement ou restreindre considérablement ses services en raison des restrictions liées à la COVID-19. La période de présentation d'une demande au titre du programme a pris fin le 30 juin 2021; les remises ont aidé plus de 27 250 entreprises à payer leurs coûts d'énergie.

Programme ontarien de remise pour les coûts à l'intention des entreprises du ministère de l'Énergie

Le Programme ontarien de remise pour les coûts à l'intention des entreprises a été annoncé le 22 décembre 2021 pour offrir un soutien relatif au paiement des impôts fonciers et des coûts en énergie aux entreprises qui avaient été le plus touchées par les mesures de santé publique prises en réponse au variant Omicron de la COVID-19.

Ce programme a permis d'appuyer les entreprises admissibles qui ont dû fermer ou réduire leur capacité à 50 % ou moins (ou fermer temporairement). Le montant du rabais correspondait à 50 % ou à 100 % de ces coûts, en fonction du degré auquel l'entreprise avait été touchée par les restrictions de santé publique.

La période de présentation des demandes au titre du programme a pris fin le 14 mars 2022; plus de 16 200 entreprises ont reçu une aide financière pour leurs coûts en énergie dans le cadre de ce programme.

2. Aider les familles et les entreprises ontariennes voulant apporter des améliorations afin de réduire leurs coûts d'électricité et de gaz naturel

En 2019, le ministère de l'Énergie a mis fin au cadre de conservation et de gestion de la demande en électricité 2015-2020 et effectué la transition vers un cadre provisoire de programmes centralisés à petite échelle. Ce cadre devrait permettre de dépasser la cible de 8,7 TWh et d'économiser jusqu'à 442 millions de dollars par comparaison à celui de 2015-2020.

En juillet 2020, pour compenser les interruptions dans les travaux de construction et la chaîne d'approvisionnement causées par la COVID-19 et réduire le fardeau financier des entreprises, le ministère de l'Énergie a accordé aux clients commerciaux, institutionnels et industriels un délai supplémentaire de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2021, pour terminer les projets entrepris en vertu du cadre de conservation et de gestion de la demande 2015-2020.

Le 30 septembre 2020, un décret et une directive ministérielle ont été publiés à l'intention de la SIERE afin qu'elle mette en place un nouveau cadre de conservation et de gestion de la demande en électricité de quatre ans visant à répondre de façon rentable aux besoins des consommateurs et à ceux en lien avec le réseau d'électricité. Le 1^{er} janvier 2021, la SIERE a lancé avec succès le cadre, qui comprend également une nouvelle version simplifiée du Programme pour des frais d'électricité abordables (PFEA) à l'intention des ménages ayant de la difficulté à payer leurs factures d'électricité. Le PFEA propose des mesures gratuites d'économie d'électricité pour aider les ménages participants à gérer leur consommation et à réduire leurs coûts (jusqu'à 1 000 \$ par année).

Le 4 avril 2021, le ministre de l'Énergie a demandé à la SIERE de lui soumettre, au plus tard le 29 juillet 2022, un rapport présentant des options de programmes de conservation et de gestion de la demande supplémentaires ou élargis, et ce, afin de répondre aux besoins urgents touchant le réseau relevés dans le rapport annuel d'acquisition de 2022 de même qu'aux besoins du nombre grandissant d'acteurs qui produisent des gaz à effet de serre.

Le 3 mai 2021, Enbridge Gas a soumis son plan de gestion de la demande 2022-2027 à la CEO. Enbridge Gas avait suivi les directives de la CEO concernant des augmentations budgétaires modestes visant à compenser les répercussions à court terme sur les factures par des possibilités d'économies à long terme pour les contribuables. Compte tenu de la nécessité d'effectuer un examen complet de la proposition de gestion de la demande pluriannuelle d'Enbridge Gas, la CEO a prolongé le budget pour la gestion de la demande de 2021 déjà approuvé, qui est de 132 106 917 \$, à toute l'année 2022. Le budget comprend des programmes pour les secteurs résidentiels, du logement abordable, commercial et

industriel. La période visée par le plan pluriannuel de gestion de la demande, soit 2023-2027, fera l'objet d'un examen complet.

3. Garantie d'une source d'énergie fiable pour l'ensemble de la population ontarienne

Approvisionnement à venir pour répondre aux besoins du réseau

La SIERE a la responsabilité de planifier en vue des besoins énergétiques futurs de la province, tout en accordant une attention particulière à l'évolution du secteur. Toutefois, le ministère de l'Énergie est responsable de la surveillance des politiques en matière d'approvisionnement et de planification de l'approvisionnement.

La SIERE prévoit que l'Ontario aura de nouveaux besoins en matière d'approvisionnement en énergie en 2025-2026 et que ces besoins augmenteront jusqu'à la fin de la décennie. Cela est attribuable à la fermeture prochaine de la centrale nucléaire de Pickering, aux calendriers de remise à neuf d'autres installations nucléaires, à l'augmentation de l'électrification et à l'accroissement des investissements des entreprises dans la province. Afin de combler cette lacune prévue en matière d'approvisionnement, la SIERE devra se procurer des produits et des services d'électricité auprès de ressources nouvelles et de plus longue date. Le 27 janvier 2022, une directive a été émise à l'intention de la SIERE pour qu'elle conçoive et mette en œuvre de multiples mécanismes d'approvisionnement afin de combler les lacunes prévues. Ces mécanismes comprennent l'acquisition de ressources existantes par l'intermédiaire de la première demande de propositions à moyen terme et de demandes de propositions à moyen terme subséquentes, la passation d'un nouveau contrat avec la centrale Calstock, la passation d'un contrat pour le projet Oneida Energy Storage, la conception de la première demande de propositions à long terme pour l'acquisition de nouvelles ressources de construction, la conception d'un programme pour de petites centrales hydroélectriques déjà établies et l'évaluation de la pertinence d'un programme en lien avec de grandes centrales hydroélectriques existantes. Le 31 mars 2022, la SIERE a publié son rapport annuel d'acquisition de 2022, qui montre que l'on devrait être en mesure de répondre aux besoins en matière de capacité jusqu'en 2024, inclusivement, grâce à des plans d'approvisionnement déjà en place découlant de la directive du 27 janvier. Toutefois, on prévoit que des besoins supplémentaires surviendront dès 2025 et que ceux-ci nécessiteront de nouvelles mesures.

Les besoins supplémentaires découleront d'une demande en électricité plus élevée que prévu, combinée à l'estimation mise à jour de la SIERE selon laquelle les contributions à la capacité provenant des plans d'approvisionnement existants seront inférieures à ce que montraient les prévisions antérieures.

Travaux de remise à neuf des centrales nucléaires et exploitation de la centrale nucléaire de Pickering jusqu'en 2025

Le ministère effectue la surveillance stratégique des travaux de remise à neuf des centrales nucléaires de l'Ontario. L'Ontario va de l'avant avec la remise à neuf de quatre tranches de la centrale nucléaire de Darlington et de six tranches de la centrale nucléaire de Bruce au cours des 12 prochaines années. Ces travaux permettront d'assurer une production électrique de base fiable et rentable pour les prochaines décennies.

En juin 2020, OPG a terminé la première phase de remise à neuf de la centrale nucléaire de Darlington (tranche 2) en respectant le budget, et ce, au cœur de la première vague de la pandémie de COVID-19. En septembre 2020, OPG a commencé la deuxième phase de remise à neuf de la centrale nucléaire de Darlington (tranche 3) après avoir mis en place des mesures d'atténuation des risques liés à la COVID-19. Les travaux de remise à neuf touchant la tranche 3 de la centrale de Darlington avancent dans le respect du budget et de l'échéancier, et le travail de remplacement de composants clés du réacteur est en cours. En février 2022, OPG a commencé la troisième phase de remise à neuf de la centrale nucléaire de Darlington (tranche 1), ce qui marque la première fois où deux tranches de cette centrale font l'objet de travaux de remise à neuf en même temps. La remise à neuf de la dernière tranche de la centrale (tranche 4) devrait commencer en septembre 2023. Globalement, le projet de remise à neuf des quatre tranches est en voie de se terminer dans le respect des échéances et du budget.

La SIERE a continué à superviser la mise en œuvre de l'entente de remise à neuf conclue avec Bruce Power, y compris les investissements en cours visant à prolonger la durée de vie des tranches de la centrale nucléaire. La remise à neuf de la tranche 6 de la centrale de Bruce a commencé en janvier 2020. En raison de la pandémie de COVID-19, Bruce Power a temporairement diminué les activités de remise à neuf et instauré des mesures pour lutter contre la COVID-19. L'ensemble des travaux a maintenant repris, et la tranche 6 demeure en voie d'être terminée selon le budget et le calendrier prévus, malgré les défis que pose la pandémie. La deuxième phase de la remise à neuf de la centrale de Bruce (tranche 3) devrait commencer en février 2023.

À l'heure actuelle, la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) autorise l'exploitation de la centrale nucléaire de Pickering jusqu'en 2024. En 2020, la province a annoncé qu'elle appuyait le plan d'OPG visant à prolonger en toute sécurité la durée de vie de la centrale nucléaire de Pickering, sous réserve de l'approbation réglementaire de la CCSN. Le maintien en service de la centrale de Pickering pendant le milieu des années 2020 aiderait à répondre aux besoins du réseau électrique et offrirait une énergie propre et fiable

pendant les travaux de remise à neuf de la centrale de Darlington et les premiers travaux à la centrale de Bruce. Il prolongerait également des milliers d'emplois dans la région de Durham et permettrait à OPG de mieux gérer la transition jusqu'à la fin des opérations commerciales de la centrale de Pickering.

Petits réacteurs modulaires (PRM)

Le ministère est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, des programmes et des initiatives de l'Ontario en matière de PRM. En tant que représentant de l'unique actionnaire d'OPG (le gouvernement de l'Ontario), le ministère a également la responsabilité d'assurer la surveillance stratégique du projet de PRM de la centrale de Darlington.

En décembre 2019, l'Ontario a signé un protocole d'entente avec la Saskatchewan et le Nouveau-Brunswick qui les engageait à collaborer au développement et à la mise en œuvre de PRM. En avril 2021, les trois provinces ont publié une étude de faisabilité et une analyse de rentabilité pour les PRM, et l'Alberta s'est jointe aux signataires du protocole d'entente. En mars 2022, l'Ontario et les autres provinces signataires du protocole d'entente sur les PRM ont publié un plan stratégique pour donner suite à l'étude de faisabilité et présenter la voie à suivre en ce qui concerne les PRM. Le plan stratégique souligne comment les PRM peuvent offrir une énergie sécuritaire, fiable et sans émissions, tout en créant de nouvelles possibilités économiques. Le rapport désigne cinq éléments prioritaires clés pour le développement et le déploiement des PRM.

En décembre 2021, à la suite de l'approbation du gouvernement, OPG a annoncé la sélection de la technologie de PRM BWRX-300 de GE Hitachi pour le projet de PRM de la centrale de Darlington. OPG réalise actuellement une planification détaillée et du travail de préparation avec GE Hitachi (travail de préparation de l'emplacement, obtention d'un permis de construction de la part de la CCSN) dans le but de déployer le premier PRM de Darlington d'ici 2028.

Facilitation de l'expansion de l'accès au gaz naturel

En janvier 2021, le ministère a publié au Registre environnemental de l'Ontario un projet de règlement faisant passer de 2 à 10 millions de dollars le seuil des coûts des pipelines pour hydrocarbures qui nécessitent l'approbation de la CEO dans le cadre de son processus de demande d'autorisation de construire. Ce projet appuierait l'engagement de l'Ontario à réduire le fardeau réglementaire et à assurer un approvisionnement en énergie fiable et rentable.

Appui à l'exploitation de la ligne 5 d'Enbridge

La ligne 5 d'Enbridge est un pipeline pouvant transporter quotidiennement 540 000 barils de pétrole brut léger et de liquides de gaz naturel. Il s'agit d'une composante essentielle de l'infrastructure énergétique des secteurs ontariens du raffinage et de la pétrochimie.

En novembre 2020, la gouverneure du Michigan a intenté une poursuite devant un tribunal étatique en vue de faire fermer la ligne 5 sous le détroit de Mackinac en mai 2021 en révoquant un droit d'usage accordé en 1953. En novembre 2021, la gouverneure Whitmer a volontairement mis fin à sa poursuite contre Enbridge; on a jugé que cette question devait être instruite en cour fédérale.

En juin 2019, le procureur général du Michigan a intenté contre Enbridge une action en justice distincte devant le tribunal étatique du Michigan, demandant la fermeture de la ligne 5. La poursuite a été mise en suspens tandis que d'autres poursuites entre le Michigan et Enbridge étaient examinées. En date de décembre 2021, la poursuite avait été rétablie. Une procédure judiciaire est en cours.

En octobre 2021, le gouvernement du Canada a invoqué un traité conclu en 1977 avec les États-Unis au sujet des pipelines de transit pour contrer les efforts du Michigan visant à faire fermer la ligne 5. Des négociations aux termes du traité sont en cours.

Stratégie ontarienne relative à l'hydrogène bas carbone

En novembre 2020, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) a lancé un processus de consultation en vue de l'élaboration de la toute première stratégie relative à l'hydrogène bas carbone de la province. Le MEPP a ainsi mené de vastes consultations avec l'industrie, le milieu universitaire, les groupes environnementaux, les communautés autochtones et le public tout au long de 2021-2022. Le ministère de l'Énergie s'est vu confier la tâche de préparer la stratégie à des fins de publication.

Expansion du réseau d'électricité dans le Nord

Le ministère de l'Énergie appuie le projet de Wataynikaneyap Power qui reliera 16 communautés des Premières Nations au réseau d'électricité provincial et mettra fin à leur dépendance à l'égard d'un système coûteux et non durable d'alimentation électrique au carburant diesel.

L'Ontario travaille à renforcer et à agrandir son réseau de transport d'électricité dans la région du Nord pour garantir un approvisionnement fiable aux entreprises et aux particuliers, y compris aux communautés autochtones éloignées. Le projet de raccordement électrique

Est-Ouest a récemment été achevé et a permis l'ajout d'une ligne de 450 km entre Thunder Bay et Wawa; de même, dans le cadre du projet de Wataynikaneyap Power, dont la phase de construction est en cours, on ajoutera une ligne de 1 800 km qui reliera Dinorwic à Pickle Lake, et une ligne plus au nord, qui reliera 16 communautés des Premières Nations au réseau d'électricité provincial.

Le ministère de l'Énergie est responsable du prêt de construction de quelque 1,34 milliard de dollars accordé par l'Ontario à Wataynikaneyap Power selon un cadre de financement négocié avec le gouvernement fédéral. À titre d'agent administratif du prêt auprès de l'Office ontarien de financement, le ministère de l'Énergie présente à l'avance des demandes de financement pour le projet et travaille à protéger les intérêts provinciaux en vertu des ententes de financement.

En date de mai 2022, on avait réalisé des progrès importants dans le cadre de la phase de construction du projet de Wataynikaneyap Power. Cela comprend le déboisement d'un couloir de transport d'électricité de 1 348 km ainsi que l'installation de 2 089 tours de transmission et de 587 km de lignes de transport. On prévoit relier les communautés de 2022 à 2024, et la ligne de transport vers Pickle Lake et celles vers deux collectivités des Premières Nations devraient être mises en service à l'été et à l'automne 2022-2023. Le projet de Wataynikaneyap Power est un projet de nature transformationnelle, puisqu'il est détenu en majorité par un groupe de 22 Premières Nations partenaires qui visent à ce qu'il devienne entièrement la propriété des Premières Nations tandis qu'il génère des revenus au fil du temps.

NextBridge a annoncé l'achèvement du projet de raccordement électrique Est-Ouest en avril 2022. Ce projet est une priorité pour l'Ontario, puisqu'il est nécessaire pour fournir un approvisionnement fiable et adéquat en électricité dans le Nord de l'Ontario afin de soutenir la croissance économique. Il constitue également un exemple de projet de transport d'électricité réussi réalisé en partenariat avec les communautés autochtones locales, qui sont partiellement propriétaires de la ligne et qui ont participé à sa construction.

4. Soutien aux créateurs d'emplois de l'Ontario

Atténuation du prix de l'électricité pour les consommateurs industriels et commerciaux

Durant les consultations de 2019 du gouvernement relatives aux prix de l'électricité dans le secteur industriel, des entreprises ont souligné que le coût de l'électricité nuisait à leur compétitivité. Par conséquent, le gouvernement a pris des mesures pour aider les entreprises pendant la pandémie de COVID-19 et la relance.

Le 1^{er} janvier 2021, le gouvernement a commencé à financer une partie des coûts d'ajustement général associés aux contrats d'énergie renouvelable autre que l'hydroélectricité (énergie éolienne, énergie solaire et bioénergie), réduisant ainsi les coûts pour l'ensemble des consommations d'électricité. Cette mesure appuie les personnes et les

entreprises et aide à garder l'Ontario ouvert aux affaires en rendant les tarifs d'électricité plus concurrentiels. En 2022, les factures des consommateurs industriels et des moyennes entreprises pourraient être réduites d'environ 15 % et 17 %, respectivement. Les économies réelles dépendent de l'emplacement et de la consommation.

En outre, le gouvernement a approuvé l'apport de changements à l'IEEMI, qui sont entrés en vigueur le 1^{er} mai 2022, afin d'améliorer l'équité et la transparence dans la facturation pour les participants. Les changements visent à répondre aux préoccupations soulevées par les intervenants dans le cadre de la consultation de 2019 sur l'établissement des prix de l'industrie portant spécifiquement sur la difficulté de cerner les périodes où la demande est la plus élevée et d'y répondre, ainsi que sur la réduction du fardeau réglementaire. Les changements sont les suivants :

- utiliser la demande en temps réel de l'Ontario en tant que base pour déterminer les cinq heures pendant lesquelles la demande est la plus élevée dans le cadre de l'IEEMI en vue d'améliorer la visibilité des coûts pour les participants à celle-ci;
- mettre à jour la disposition concernant l'admissibilité à l'IEEMI en ce qui a trait aux programmes de conservation et de gestion de la demande pour veiller à ce que les consommateurs qui participent à ces programmes puissent continuer de prendre part aussi à l'IEEMI;
- permettre à la SIERE ou aux entreprises de distribution locales d'administrer les transferts de propriété des installations participant à l'IEEMI pour leurs clients, et ce, afin de simplifier le processus de transfert.

5. Efforts continus pour responsabiliser le secteur de l'énergie

S'appuyant sur le travail soutenu visant à accroître la transparence et la responsabilisation du secteur de l'énergie, le ministère continue d'administrer la remise sur facturation ponctuelle connue sous le nom de remise de l'Ontario pour l'électricité (ROE). Les factures d'électricité affichent clairement le montant de la ROE accordée aux clients des secteurs résidentiel, agricole et commercial (petites entreprises). Le pourcentage de la ROE a été ajusté au fil des modifications des coûts d'électricité pour gérer la courbe de facturation moyenne des ménages.

6. Confiance accrue à l'égard de la CEO

Dans le cadre du projet de loi 87, la *Loi de 2019 pour réparer le gâchis dans le secteur de l'électricité*, le gouvernement a réformé la structure de gouvernance de la CEO afin de moderniser la Commission et d'en faire un organisme de réglementation de l'énergie à la fine pointe. En octobre 2020, une nouvelle direction a été nommée à la CEO, soit un nouveau conseil d'administration chargé de superviser la gouvernance et la gestion, une nouvelle

directrice générale assurant la direction des opérations et des politiques, et une nouvelle commissaire en chef responsable de la fonction décisionnelle de la CEO.

En décembre 2021, de nouvelles modifications apportées à la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* ont donné à la CEO d'autres outils pour s'assurer de pouvoir attirer et maintenir en poste des commissaires hautement qualifiés qui exécuteront ses fonctions décisionnelles.

La modernisation de la CEO accroît le rendement du secteur de l'énergie, améliore la transparence et la responsabilisation de la CEO, ainsi que la confiance accordée celle-ci, et facilite l'innovation. Depuis l'entrée en fonction de la nouvelle direction, la CEO a entrepris des améliorations sur plusieurs plans, notamment les processus de réglementation, les stratégies de participation des intervenants et les normes de rendement, le tout au profit des contribuables de l'Ontario.

7. Permettre aux Ontariennes et aux Ontariens de réduire leurs factures d'énergie

Initiative du bouton vert

Le 26 août 2021, le gouvernement a adopté un nouveau règlement, soit celui de l'Initiative du bouton vert, qui donnera aux familles et aux entreprises ontariennes plus de contrôle sur leurs factures d'électricité et de gaz naturel. La norme du bouton vert permettra aux consommateurs d'énergie de faire le suivi de leur consommation, de réduire leurs factures et d'économiser de l'argent. Des études ont montré qu'un accès facile aux données sur l'énergie, ce que l'Initiative du bouton vert offre, peut aider les consommateurs à prendre des décisions éclairées et à réaliser des économies d'énergie. L'Ontario est la première province canadienne à rendre cette norme obligatoire.

Aux termes du règlement en lien avec l'Initiative du bouton vert, tous les fournisseurs d'électricité et de gaz naturel réglementés de l'Ontario doivent offrir les services exigés par l'Initiative à leurs clients d'ici le 1^{er} novembre 2023. Cette mesure s'appuie sur les progrès réalisés par London Hydro et Festival Hydro, qui ont volontairement offert les fonctions de l'Initiative du bouton vert à leurs clients, donnant en premier aux familles et aux entreprises de leur région l'occasion de réaliser des économies supplémentaires. Depuis l'adoption du règlement, deux entreprises de l'Ontario, Essex Power et Westario Power, ont déjà annoncé des solutions connexes pour leurs clients.

Dans le cadre de l'Initiative du bouton vert, les clients peuvent télécharger les données sur leur consommation horaire de gaz naturel et d'électricité recueillies par le service concerné dans un format standard et autoriser le transfert sécurisé de ces données vers les

applications de leur choix. Ils peuvent ensuite accéder à ces données en temps réel sur leur téléphone intelligent ou leur ordinateur. De même, ces applications peuvent analyser les données sur l'énergie et donner aux clients des conseils utiles en matière d'économie d'énergie afin de réduire leurs factures, en plus de leur offrir des options de rénovation personnalisées pour réaliser des économies durables.

Les règlements de l'Ontario relativement aux rapports sur l'énergie pour les organisations du secteur parapublic et les propriétaires de grands immeubles donnent à ceux-ci les outils et les données dont ils ont besoin pour comprendre les tendances en matière de consommation d'énergie de leurs immeubles. Les propriétaires d'immeubles peuvent se servir de cette information pour gérer leur utilisation et leurs coûts et cerner des occasions d'améliorer le rendement énergétique des immeubles.

L'information sur la consommation d'énergie soumise par ces organisations et entreprises est publiée dans le Catalogue de données de l'Ontario. En rendant cette information accessible au public, le gouvernement montre son leadership en matière de conservation de l'énergie et permet aux acteurs du marché du secteur privé de réaliser des investissements plus intelligents (p. ex. mises à niveau d'immeubles, achat, vente et location).

Dans le cadre de son Programme des plans énergétiques municipaux, l'Ontario offre aux municipalités un financement pour les aider à déterminer la manière dont l'énergie est utilisée dans leur collectivité. Cette information aide les municipalités à intégrer la consommation d'énergie dans la planification de l'aménagement du territoire, le développement économique et les plans d'action relatifs aux changements climatiques. À ce jour, l'Ontario a approuvé 39 demandes de financement représentant 58 municipalités de l'Ontario.

Facturation nette communautaire

Les règlements de l'Ontario sur la facturation nette et la facturation nette communautaire offrent aux consommateurs des occasions de réaliser des économies sur leurs factures d'électricité et permettent l'atteinte des objectifs de durabilité. Le règlement sur la facturation nette (Règl. de l'Ont. 541/05 : Net Metering) exige que les entreprises de distribution locales offrent la facturation nette aux clients admissibles. Un client assujéti à la facturation nette peut réduire sa facture d'électricité en générant de l'électricité pour son usage personnel au moyen d'un système de production d'énergie renouvelable de façon à réduire sa consommation de l'électricité du réseau, et il peut également recevoir un crédit sur sa facture pour l'électricité qu'il envoie sur le réseau lorsqu'il génère plus d'électricité que ce dont il a besoin.

Le 28 septembre 2021, le gouvernement a mis en place un nouveau règlement (Règl. de l'Ont. 679/21 : Projets de facturation nette communautaire) autorisant la démonstration de la facturation nette communautaire, un modèle qui permettrait aux collectivités de travailler ensemble pour générer de l'énergie renouvelable et réduire leur facture d'électricité. Ce règlement offre un cadre pour les ententes comprenant un client central qui gère et exploite plusieurs installations de charge et installations de production d'énergie renouvelable, ainsi que tout dispositif de stockage, et qui participe à un projet de démonstration de la facturation nette communautaire. À l'heure actuelle, il y a un seul projet de démonstration autorisé, soit celui de West Five à London, en Ontario. Les leçons tirées du projet de démonstration éclaireront l'élaboration de politiques et de règlements du gouvernement, si l'on envisage bien de mettre ce modèle en application ultérieurement à plus grande échelle.

Annulation du projet de parc éolien White Pines

La *Loi de 2018 sur l'annulation du projet de parc éolien White Pines* exigeait la désaffectation du projet de parc éolien White Pines, qui devait se faire de manière sécuritaire et entière. Le ministère a travaillé avec le promoteur, wpd White Pines Wind Incorporated, et avec le MEPP pour veiller à ce que la désaffectation du projet soit effectuée conformément au règlement du MEPP sur la fermeture de la centrale éolienne White Pines (Règl. de l'Ont. 237/19) et à ce que la propreté et la sécurité de l'emplacement du projet soient maintenues tout au long de ce processus. La désaffectation du projet a été achevée en décembre 2019. Tous les composants du parc éolien (y compris les voies d'accès et les bases des éoliennes) ont été retirés, selon les directives des propriétaires du terrain. L'emplacement fait maintenant l'objet d'une période de surveillance environnementale de 12 mois sous la direction du MEPP.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022

	Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022 (M\$)*
Approbations – COVID-19	290,8
Autres – Fonctionnement	6 600,9
Autres – Immobilisations	23,0
Effectif** (au 31 mars 2022)	191,25

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

**Postes équivalents temps plein au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2022-2023

Ministère de l'Environnement, de la
Protection de la nature et des Parcs

ISSN 2563-9188

This document is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023.....	4
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE.....	4
Vision du ministère	4
Objet et priorités	4
Programmes du ministère.....	4
PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023.....	11
Tableau 1 : Dépenses ministérielles prévues pour 2022-2023 (M\$).....	12
Données financières détaillées	13
Tableau 2 : Chiffres combinés — Fonctionnement et immobilisations par crédit	13
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS	16
PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT ET RÉALISATIONS	17
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	22
 ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2021-2022	 23
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022	37

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Vision du ministère

- Poursuivre la réalisation de travaux fondamentaux qui se traduisent par de solides mesures de protection de l'environnement visant à protéger l'air, les terres, l'eau et le climat pour l'ensemble de la population ontarienne d'aujourd'hui et de demain, tout en réalisant des gains d'efficacité et en créant un ministère durable et moderne.
- Créer une organisation axée sur les services qui communique avec les résidents et les entreprises de l'Ontario d'une manière moderne et efficace, et ce, sans qu'il y ait d'incidence sur ses activités principales.

Objet et priorités

Le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) de l'Ontario est responsable de la surveillance et de la protection de l'air, des terres, de l'eau de même que des espèces en péril et de leur habitat en Ontario, de la lutte contre le changement climatique et du soutien des collectivités afin qu'elles se préparent aux effets du changement climatique, ainsi que de la gestion des parcs et des réserves de conservation de la province, le tout pour les générations actuelles et futures de l'Ontario.

Le ministère s'emploie à mettre en œuvre les solutions fondées sur des données probantes les plus efficaces et les plus abordables pour protéger l'environnement, réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer la résilience relativement aux conséquences du changement climatique.

En 2022-2023, le ministère poursuivra ses efforts visant à trouver des solutions pratiques, sensées et abordables à certaines de ses préoccupations environnementales les plus pressantes, notamment le changement climatique, qui répondent aux besoins des collectivités diversifiées de la province, et ce, tout en encourageant l'ensemble de la population ontarienne à prendre des mesures concrètes pour protéger et préserver l'environnement naturel. Le ministère appuiera le plan visant à bâtir l'Ontario d'une manière responsable et durable qui continuera à assurer le maintien et l'amélioration des solides protections environnementales de l'Ontario.

Programmes du ministère

Le plan environnemental du ministère décrit les principales préoccupations environnementales de la province, dont font partie les changements climatiques, ainsi que les clés de sa réussite future. Les thèmes et les priorités énumérés ci-dessous

mettent en évidence les façons créatives et novatrices dont les programmes et les services du ministère répondent à ces défis et la façon dont ce dernier protège et préserve notre environnement :

- Faire face aux changements climatiques
- Réduire la quantité de déchets envoyés dans les sites d'enfouissement
- Assurer la salubrité et la propreté de notre eau
- Protéger notre air
- Protéger les espaces naturels et les espèces
- Responsabiliser les pollueurs
- Soutenir le développement de l'infrastructure en assurant la protection de l'environnement

Faire face aux changements climatiques

L'Ontario prend des mesures concrètes pour aider les collectivités à se préparer aux effets des changements climatiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre en vue d'atteindre les cibles fixées pour 2030.

Le ministère prendra les mesures suivantes :

- Travailler avec ses partenaires de l'industrie et le gouvernement fédéral afin de créer le Programme des normes de rendement à l'égard des émissions de l'Ontario pour la période de 2023 à 2030. Le ministère élaborera un programme qui encourage les entreprises à investir dans l'innovation, l'infrastructure, la technologie et les personnes, et ce, tout en réduisant leurs émissions pour atteindre l'objectif de la province de 2030.
- Achever la toute première évaluation multisectorielle des répercussions des changements climatiques à l'échelle de l'Ontario afin de déterminer quels sont les secteurs où la province est vulnérable aux changements climatiques. La compréhension des répercussions des changements climatiques et la détermination des répercussions futures potentielles aideront la province, les municipalités, les collectivités autochtones et d'autres intervenants à prendre des décisions plus éclairées qui peuvent aider à préparer et à protéger les collectivités et les gens.
- Continuer de se pencher sur les moyens d'aider le secteur des technologies propres dans le cadre d'efforts plus vastes visant à favoriser la croissance et la relance économiques.

Réduire la quantité de déchets envoyés dans les sites d'enfouissement

L'Ontario garde nos quartiers, nos parcs et nos cours d'eau propres et exempts de détritiques et de déchets.

Le ministère prendra les mesures suivantes :

- Collaborer avec les producteurs et l'Office de la productivité et de la récupération des ressources afin d'assurer une mise en œuvre harmonieuse du nouveau cadre élargi de responsabilité des producteurs de l'Ontario, y compris de la transition du programme des boîtes bleues à la responsabilité des producteurs, qui commencera le 1^{er} juillet 2023.
- Continuer à faire de la promotion et de la sensibilisation, par l'intermédiaire de la Journée d'action contre les détritiques et de la Semaine de réduction des déchets, au sujet des effets des détritiques et des déchets dans l'environnement naturel.
- Continuer de surveiller le travail de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources au fur et à mesure qu'il élabore le nouveau service numérique, qui sera mis en œuvre le 1^{er} janvier 2023, pour aider les intervenants du Programme de gestion des déchets dangereux à rendre compte de leurs activités, ce qui contribuera à tenir les pollueurs responsables des déchets qu'ils produisent.

Assurer la salubrité et la propreté de notre eau

L'Ontario veille à assurer la salubrité de son eau potable et à protéger ses lacs et ses cours d'eau.

Le ministère prendra les mesures suivantes :

- Poursuivre la mise en œuvre de l'Accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs (2021) [ACO], en mettant l'accent sur le renforcement de la résilience climatique, la gestion des nutriments, la réduction de la pollution plastique et de l'épandage excessif de sel de voirie, l'amélioration de la gestion des eaux usées et des eaux pluviales, le renforcement de la participation des Premières Nations et des Métis et l'achèvement de toutes les mesures de nettoyage environnemental dans six secteurs préoccupants dégradés.
- Lancer les projets dans le cadre du plan de travail intégré du Programme de protection des Grands Lacs afin d'entreprendre les projets qui respectent les engagements énoncés dans l'ACO, dans la Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs et dans la *Loi de 2015 sur la protection des Grands Lacs*.
- Terminer l'examen et la mise à jour de la Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs, en tenant compte des commentaires des membres de la communauté des Grands Lacs.
- Animer et coprésider la septième réunion du Conseil de protection des Grands Lacs afin de favoriser la collaboration et la coordination entre les partenaires des Grands Lacs et de déterminer les priorités en matière d'action, d'échanger de l'information et d'élaborer des initiatives.
- Poursuivre la mise en œuvre des améliorations apportées au programme de prélèvement d'eau de l'Ontario et rendre accessibles en ligne des données sur

la quantité d'eau ainsi que du contenu scientifique facile à comprendre afin d'améliorer la gestion de la quantité d'eau en Ontario.

- Étendre le Portail pour le signalement des dérivations et des débordements du Système ECHO pour la conformité en matière d'environnement à un plus grand nombre de municipalités afin d'accélérer le signalement des incidents de dérivation et de débordement des eaux usées et de permettre une gestion sûre et efficace des eaux pluviales et des eaux usées.
- Finaliser les résultats de l'examen décennal du Plan de protection du lac Simcoe et déterminer si le plan doit être modifié à mesure que les efforts de protection et d'assainissement du lac se poursuivent.
- Lancer des projets dans le cadre du plan de travail du programme du lac Simcoe afin d'entreprendre des projets qui mettent en œuvre des mesures du Plan de protection du lac Simcoe.
- Examiner les Objectifs provinciaux de qualité de l'eau pour veiller à ce que des données de référence cohérentes en matière de protection soient utilisées dans l'ensemble de la province.
- Appuyer les travaux visant à élaborer et à achever le plan de mise en œuvre visant à nettoyer les sédiments contaminés dans la rivière Sainte-Claire.
- Investir dans la prestation de services d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées par l'Agence ontarienne des eaux, alors qu'elle continue d'offrir un soutien opérationnel et d'urgence aux municipalités, aux collectivités des Premières Nations, aux institutions et aux entreprises du secteur privé.
- Continuer d'offrir un soutien technique en nature aux collectivités des Premières Nations vivant dans des réserves afin de les aider à mettre fin aux avis concernant la qualité de l'eau potable à long terme, en collaboration avec le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau et l'Agence ontarienne des eaux, et de promouvoir la viabilité à long terme des réseaux d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.
- Envisager des approches, y compris étudier l'utilisation de pratiques exemplaires de gestion pour réduire l'épandage excessif de sel sur les routes privées, les trottoirs et les aires de stationnement, afin de protéger la santé humaine et l'environnement.
- Poursuivre l'initiative de surveillance des eaux usées visant à y détecter la présence de la COVID-19 en continuant de procéder à l'analyse et à l'échantillonnage des eaux usées dans les collectivités de la province.
- Continuer d'exécuter les programmes de gestion des eaux usées et des eaux de ruissellement novateurs, notamment :
 - en investissant un total de 15 millions de dollars pour aider les municipalités à améliorer la gestion des eaux usées et des eaux de ruissellement du lac Ontario;
 - en investissant un total de 10 millions de dollars à l'appui de la surveillance et des rapports publics concernant les eaux usées afin d'améliorer la transparence en matière de surveillance et de divulgation

publique des déversements des eaux d'égout et des contournements des systèmes municipaux dans les Grands Lacs.

- Investir dans une nouvelle installation de recyclage du phosphore du marais de Holland, ce qui aidera à réduire les rejets de phosphore de la rivière Holland dans le lac Simcoe.
- Mettre à jour les politiques relatives à la gestion des eaux usées et des eaux de ruissellement municipales.

Protéger notre air

Pour protéger l'air et maintenir des normes environnementales rigoureuses, le ministère prendra les mesures suivantes :

- Travailler de façon soutenue avec le public, les municipalités, les collectivités autochtones, les groupes environnementaux et l'industrie afin de mettre en œuvre des stratégies pour mieux protéger la qualité de l'air et relever les défis uniques dans les collectivités en créant des solutions sur mesure.
- Investir dans de l'équipement de surveillance de l'air de pointe qui améliorera la surveillance de l'air à l'échelle locale et orientera les efforts de conformité.
- Publier le prochain Rapport sur la qualité de l'air en Ontario (données de 2020). Le rapport de 2020 marque 50 ans de rapports sur la qualité de l'air en Ontario.
- Continuer de travailler avec l'industrie, les Premières Nations et d'autres partenaires sur le projet de santé environnementale dans la région de Sarnia afin d'évaluer le risque de pollution atmosphérique dans cette région.
- Achever l'intégration et le transfert de l'inspection des émissions des véhicules lourds diesel avec le programme d'inspection de sécurité du ministère des Transports en un seul programme numérique, appelé InspectiON des véhicules.

Protéger les espaces naturels et les espèces

Soutenir les efforts de conservation afin de préserver la riche biodiversité de l'Ontario est un pilier important du plan environnemental.

Le ministère prendra les mesures suivantes :

- Étudier la création d'un nouveau parc provincial ouvert aux visiteurs, le premier en 40 ans. Ce nouveau parc offrirait aux visiteurs un plus grand nombre de places de camping et d'autres aménagements pour y passer la nuit, ainsi qu'une variété de possibilités de loisirs améliorées.
- Travailler en partenariat avec le secteur privé afin de trouver des idées novatrices pour de nouvelles expériences récréatives dans les parcs provinciaux, tout en perfectionnant les programmes et les services existants afin d'améliorer Parcs Ontario pour tous les visiteurs.

- Fournir jusqu'à 4,5 millions de dollars en financement dans le cadre du Programme d'intendance des espèces en péril afin d'appuyer les organismes sans but lucratif, les collectivités autochtones et d'autres groupes d'intervenants qui travaillent à la protection et au rétablissement des espèces en péril et de leur habitat dans le cadre de projets locaux.
- Élaborer un système en ligne pour accélérer et numériser le processus de demandes de permis et d'autorisation en vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*.
- Soutenir davantage de projets de restauration et d'amélioration des milieux humides dans des zones prioritaires de l'Ontario en investissant 30 millions de dollars sur 5 ans par le truchement du Programme de partenariat pour la protection des terres humides.
- Poursuivre l'investissement de 20 millions de dollars sur 4 ans dans les efforts de conservation des terres dans la province en offrant aux fiducies foncières un financement de contrepartie partiel pour l'acquisition, la gestion et le rétablissement de nouvelles aires protégées privées.
- Verser 4 millions de dollars au projet Hastings Wildlife Junction de Conservation de la nature Canada afin de protéger 8 000 hectares de terres à Hastings.
- Collaborer avec le gouvernement du Canada pour prendre des mesures qui appuient le maintien et le rétablissement des populations locales autonomes de caribous boréaux en Ontario, dans le cadre de l'entente de conservation du caribou boréal.
- Réinvestir dans le Fonds ontarien de protection de l'environnement à l'échelle communautaire en mobilisant plus de 1,5 million de dollars recueillis au moyen de sanctions environnementales afin de soutenir des projets d'amélioration de l'environnement et de donner aux gens des occasions de jouir de la nature, ce qui comprend la plantation d'arbres ou l'accroissement des zones laissées à l'état sauvage aux fins d'amélioration de l'habitat.
- Tirer parti des initiatives antérieures d'expansion des parcs provinciaux, en commençant par une proposition visant à désigner l'étendue de terre de la Couronne de la pointe Ostrander et la réserve faunique provinciale de Point Petre, deux zones importantes sur le plan écologique situées sur la rive sud du comté de Prince Edward, comme réserve de conservation, ainsi qu'une proposition visant à désigner la tourbière Alfred comme nouveau parc provincial d'environ 3 000 hectares afin d'assurer la protection à long terme d'une zone humide clé et la santé de la faune locale.

Responsabiliser les pollueurs

L'Ontario renforce ses outils de conformité et d'application de la loi afin de tenir les pollueurs responsables de leurs actes et de veiller au respect des lois environnementales.

Le ministère prendra les mesures suivantes :

- Continuer à mener des activités de promotion de la conformité, des inspections, des vérifications, des enquêtes et des poursuites afin d'appuyer la conformité au moyen de programmes de réglementation en fonction du risque qui évaluent les exigences juridiques et les nouveaux enjeux, et continuer à lutter contre la non-conformité à l'aide d'outils de conformité et d'application de la loi pour assurer la protection de l'environnement et de la santé humaine.
- Poursuivre les travaux sur les initiatives de conformité, y compris la proposition de directive sur les odeurs, la proposition visant à élargir les sanctions administratives et les mises à jour proposées de la politique de conformité du ministère.

Soutenir le développement de l'infrastructure en assurant la protection de l'environnement

L'Ontario fait en sorte que les projets prioritaires soient réalisés plus rapidement en modernisant les processus d'évaluation et en veillant à ce qu'une surveillance environnementale rigoureuse soit exercée.

Le ministère prendra les mesures suivantes :

- Examiner les commentaires sur un projet de règlement qui énonce les projets qui seront assujettis aux exigences en matière d'évaluation environnementale approfondie de la Loi sur les évaluations environnementales révisée et identifie les types de projets qui seraient assujettis aux dispositions simplifiées en matière d'évaluation environnementale de la Loi modifiée pour certains secteurs, notamment l'électricité, les déchets, le transport en commun et le transport ferroviaire. L'approche par liste de projets est une composante essentielle du changement profond et nécessaire pour moderniser le programme d'évaluation environnementale.
- Prolonger de 10 ans la date d'expiration des approbations en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* pour plusieurs projets d'infrastructure. En accordant une prolongation pour ces projets, nous permettons à d'importants projets d'infrastructure d'être construits sans délai pour soutenir les collectivités en croissance et la reprise économique de notre province.
- Publier des documents d'orientation mis à jour relatifs aux friches industrielles pour que leurs propriétaires et les professionnels compétents aient une meilleure compréhension des attentes et des exigences provinciales de façon à accélérer le réaménagement des sites contaminés tout en continuant à assurer la protection de la santé humaine et de l'environnement.
- Finaliser les changements apportés à l'évaluation environnementale de portée générale pour les projets d'infrastructures municipaux afin d'exempter de façon conditionnelle les projets municipaux courants à faible risque, notamment les projets de routes, d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, de l'obligation d'effectuer une évaluation environnementale, ce qui

permettra de mieux harmoniser les exigences d'évaluation avec les répercussions environnementales potentielles. Ces exemptions permettront également de réduire les chevauchements et de simplifier le processus pour les projets municipaux, tout en maintenant une surveillance et une protection environnementales solides.

- Élaborer une proposition de règlement simplifié sur l'évaluation des infrastructures municipales qui remplacera éventuellement l'évaluation environnementale de portée générale pour les infrastructures municipales et mener des consultations sur celle-ci.
- Élaborer des modifications au règlement relatif aux dates limites (Règlement de l'Ontario 616/98) et tenir des consultations à ce sujet, afin d'améliorer les échéanciers des évaluations environnementales exhaustives et d'accroître la transparence et la responsabilisation quant à leur respect.
- Incorporer des seuils dans le règlement sur l'évaluation environnementale des projets de gestion des déchets qui seront utilisés pour déterminer les exigences en matière d'évaluation environnementale des installations de recyclage qui font appel à des techniques avancées.
- Délivrer les premières autorisations regroupées d'infrastructures linéaires aux municipalités, éliminant ainsi la nécessité d'obtenir des autorisations individuelles pour chaque canalisation. Cela leur permettra de gagner du temps et de commencer plus tôt les projets d'infrastructure.

PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023

Dans le cadre de ses engagements au titre du plan environnemental, le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs prend des mesures pour trouver un juste équilibre entre un environnement sain et une économie saine, et examine des solutions nouvelles et plus intelligentes ainsi que des façons plus modernes d'appuyer les collectivités et les entreprises.

Les efforts du ministère s'alignent sur le travail que le gouvernement réalise actuellement pour rétablir la durabilité des finances de la province et pour rendre les programmes et services plus efficaces et rentables, tout en maintenant les normes élevées de l'Ontario en ce qui concerne la sécurité et la santé des gens, la résilience face au changement climatique et la protection de l'environnement.

Le plan stratégique 2022-2023 du ministère est axé sur trois grands objectifs :

- Continuer de protéger, de restaurer et d'améliorer notre environnement au moyen des mesures et des engagements énoncés dans le plan environnemental du ministère;
- Maintenir un plan pluriannuel à long terme durable;
- S'assurer que Parcs Ontario dispose des outils opérationnels dont il a besoin pour offrir une expérience de classe mondiale.

Le ministère continuera également de travailler sur la modernisation et la transformation des programmes, ce qui comprend la simplification des processus d'octroi de permissions pour les projets et activités dont les répercussions environnementales prévues sont faibles ou bien comprises. En collaborant avec ses collègues et clients, le ministère s'emploie toujours à cerner d'autres activités et secteurs pour lesquels une approche simplifiée à l'égard des permissions pourrait convenir et promouvoir l'innovation.

Au cours de la prochaine année, le ministère continuera de se concentrer sur la mise en œuvre de son plan de transformation et sur la recherche de gains d'efficacité qui permettraient de tirer le meilleur parti possible de la technologie et de simplifier les processus, tout en maintenant les activités principales qui garantissent une protection environnementale solide en ce qui touche l'air, les terres, l'eau et le climat de la province.

Tableau 1 : Dépenses ministérielles prévues pour 2022-2023 (M\$)

Approbations – COVID-19 du MEPP	24,7
Autres – Fonctionnement du MEPP	321,6
Charges d'immobilisation du MEPP	51,2
TOTAL DU MEPP	397,5
Agence ontarienne des eaux – Fonctionnement	233,8
Compte à des fins particulières pour Parcs Ontario	116,0
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	(1,2)
Portefeuille immobilier général	(14,1)
Agence ontarienne des eaux – Immobilisations	4,7
TOTAL CONSOLIDÉ*	736,6**

*Y compris les crédits législatifs, le redressement de consolidation et les autres redressements (excluant les biens immobilisés).

**Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Données financières détaillées

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES PARCS Tableau 2 : Chiffres combinés — Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	%	Prévisions 2021-2022 * \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022 * \$	Chiffres réels 2020-2021 * \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	55 068 400	5 106 100	10,2	49 962 300	57 181 900	54 935 548
Politiques environnementales	26 132 400	(4 858 400)	(15,7)	30 990 800	29 417 800	29 154 305
Normes et sciences de l'environnement	42 421 700	(1 943 800)	(4,4)	44 365 500	41 141 000	40 491 987
Conformité environnementale et opérations	117 577 500	15 359 200	15,0	102 218 300	105 892 700	90 158 922
Évaluations et permissions environnementales	29 997 600	1 426 200	5,0	28 571 400	29 167 200	29 127 939
Action en matière de changement climatique et résilience	14 848 900	(919 600)	(5,8)	15 768 500	14 241 900	12 049 070
Gestion des terres et des eaux	60 207 800	156 800	0,3	60 051 000	65 894 600	55 366 611
Total à voter – Charges de fonctionnement	346 254 300	14 326 500	4,3	331 927 800	342 937 100	311 284 382
Crédits législatifs	68 314	-	-	68 314	149 614	65 968
Total du ministère – Charges de fonctionnement	346 322 614	14 326 500	4,3	331 996 114	343 086 714	311 350 350
Redressements de consolidation – Agence ontarienne des eaux	233 761 400	14 030 200	6,4	219 731 200	218 185 600	207 942 271
Redressement de consolidation – Comptes à des fins particulières pour Parcs Ontario	116 030 400	17 392 700	17,6	98 637 700	114 006 600	93 768 406
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	(1 241 900)	(24 300)	2,0	(1 217 600)	(1 217 600)	-
Redressement de consolidation - Agence de foresterie du parc Algonquin	-	-	-	-	-	(302 469)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(14 142 600)	(3 486 100)	32,7	(10 656 500)	(10 949 500)	(13 216 787)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	680 729 914	42 239 000	6,6	638 490 914	663 111 814	599 541 771
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	1 000	-	-	1 000	135 000	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	1 000	-	-	1 000	135 000	-
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	1 000	-	-	1 000	135 000	-
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Programme d'administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Politiques environnementales	1 000	-	-	1 000	1 000	5 250 000
Normes et sciences de l'environnement	1 636 000	-	-	1 636 000	1 975 000	2 251 737
Conformité environnementale et opérations	492 000	488 000	12 200,0	4 000	1 431 600	-
Évaluations et permissions environnementales	801 500	800 500	80 050,0	1 000	290 500	-
Action en matière de changement climatique et résilience	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Gestion des terres et des eaux	34 262 900	5 115 200	17,5	29 147 700	29 255 700	15 912 168
Total à voter – Charges d'immobilisations	37 195 400	6 403 700	20,8	30 791 700	32 955 800	23 413 905
Crédits législatifs	13 988 300	489 800	3,6	13 498 500	11 919 800	10 640 116
Total du ministère – Charges d'immobilisations	51 183 700	6 893 500	15,6	44 290 200	44 875 600	34 054 021
Redressements de consolidation - Agence ontarienne des eaux	4 666 800	95 300	2,1	4 571 500	4 667 700	3 403 185
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	-	1 000 000	(100)	(1 000 000)	(661 000)	(1 050 418)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	55 850 500	7 988 800	16,7	47 861 700	48 882 300	36 406 788

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	%	Prévisions 2021-2022 * \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022 * \$	Chiffres réels 2020-2021 * \$
BIENS IMMOBILISÉS						
Programme d'administration du ministère	504 000	503 000	50 300,0	1 000	1 000	-
Normes et sciences de l'environnement	11 365 000	-	-	11 365 000	1 365 000	1 542 719
Conformité environnementale et opérations	451 000	450 000	45 000,0	1 000	14 900	5 174 567
Évaluations et permissions environnementales	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Gestion des terres et des eaux	16 551 800	3 067 300	22,7	13 484 500	8 618 900	9 911 889
Total à voter – Biens immobilisés	28 872 800	4 020 300	16,2	24 852 500	10 000 800	16 629 175
Crédits législatifs	-	-	-	-	-	-
Total du ministère – Biens immobilisés	28 872 800	4 020 300	16,2	24 852 500	10 000 800	16 629 175
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	736 580 414	50 227 800	7,3	686 352 614	711 994 114	635 948 559

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2019-2020*	Chiffres réels 2020-2021*	Prévisions 2021-2022 *	Prévisions 2022-2023
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	614 030 852	635 948 559	686 352 614	736 580 414
		4 %	8 %	7 %

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites suivants :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

<https://budget.ontario.ca/fr>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

Organismes, conseils et commissions	Description	PRÉVISIONS 2022-2023 \$	CHIFFRES RÉELS PROVISOIRES 2021-2022 \$	CHIFFRES RÉELS 2020-2021 \$
Conseil consultatif sur les normes de qualité et d'analyse de l'eau potable	Il fournit des conseils techniques et scientifiques et formule des recommandations à propos des normes de qualité et d'analyse de l'eau potable.	42 000	12 611	21 066
Comité de détermination du statut des espèces en péril en Ontario	Il s'agit d'un comité indépendant formé d'experts qui a pour mandat de déterminer quelles plantes et quels animaux devraient être inscrits sur la liste des espèces en péril.	30 000	24 708	21 623
Comités scientifiques et de coordination du lac Simcoe	Ils donnent des conseils sur les questions touchant le bassin versant du lac Simcoe sur la mise en œuvre du Plan de protection du lac Simcoe.	7 000	3 100	1 975
Conseil d'administration de Parcs Ontario	Il offre des conseils au ministre au sujet de la planification, de la gestion et du développement du réseau des parcs provinciaux et des réserves de conservation.	3 000	0	0
Comité consultatif du Programme de protection des espèces en péril	Il formule à l'intention du ministre des recommandations sur des questions liées à la mise en œuvre du Programme de protection des espèces en péril de la province.	6 000	0	0
Comité consultatif en matière d'eaux usées dans la région de York	Il fournit des conseils confidentiels au gouvernement sur les options possibles pour répondre aux besoins en matière de capacité d'entretien des réseaux de traitement des eaux usées dans les parties supérieures de la région de York, pour une période n'excédant pas douze (12) mois.	427 900*	130 000	0
Remarque : L'Agence ontarienne des eaux et le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau fournissent des renseignements financiers détaillés dans leurs plans d'activités respectifs. Remarque : L'Agence pour l'action en matière de conservation des espèces devrait être opérationnelle plus tard en 2022-2023, et des données financières détaillées seront fournies dans son analyse de rentabilisation annuelle prévue en 2023. *Le Ministère a reçu pour instruction de gérer les dépenses des comités en fonction de l'affectation actuelle.				

PRINCIPAUX INDICATEURS DE RENDEMENT ET RÉALISATIONS

Principaux indicateurs de rendement	Objectif	État/ réalisation 2016-2017	État/ réalisation 2017-2018	État/ réalisation 2018-2019	État/ réalisation 2019-2020	État/ réalisation 2020-2021	État/ réalisation 2021-2022
Atteinte des objectifs en matière d'émissions de gaz à effet de serre ¹	30 % sous la base de référence de 2005 – d'ici 2030	21 % sous la base de référence de 2005 (données de 2016 fondées sur le RIN de 2022)	22 % sous la base de référence de 2005 (données de 2017 fondées sur le RIN de 2022)	18 % sous la base de référence de 2005 (données de 2018 fondées sur le RIN de 2022)	19 % sous la base de référence de 2005 (données de 2019 fondées sur le RIN de 2022)	27 % sous la base de référence de 2005 (données de 2020 fondées sur le RIN de 2022)	Données non disponibles au moment de la publication
Diminution de la quantité de déchets éliminés par habitant ²	Réduction de la quantité de déchets éliminés par habitant chaque année	586 kg de déchets par personne en Ontario ³	579 kg de déchets par personne en Ontario ³	594 kg de déchets par personne en Ontario ³	586 kg de déchets par personne en Ontario ³	587 kg de déchets par personne en Ontario ³	Données non disponibles au moment de la publication ⁴
Amélioration de la qualité de l'air ambiant	Une valeur de 100 % ou moins d'ici le 31 mars 2021, ce qui signifierait que les niveaux de polluants dans l'air ambiant de l'Ontario sont égaux ou inférieurs aux limites qu'imposent les Normes nationales de qualité de l'air ambiant en ce qui concerne l'ozone, les particules fines et le dioxyde de soufre.	103 %	104 %	104 %	100 %	101 % ⁵	101 % ⁵
Amélioration de la santé écologique du lac Simcoe	Minimum de 7 mg/L d'oxygène dissous dans le lac Simcoe à la fin de l'été chaque année	6 mg/L	5,5 mg/L	6,5 mg/L	6,2 mg/L	5,9 mg/L	4,0 mg/L ⁶

¹Calculé selon la variation en pourcentage entre les émissions de gaz à effet de serre (GES) provinciales dans une année donnée et les niveaux de référence. Toutes les valeurs des émissions provinciales annuelles sont fondées sur le rapport d'inventaire national (RIN) de 2022, lequel présente les émissions de GES historiques de 1990 à 2020. Il convient de noter que les prévisions passées sont sujettes à changement en raison des améliorations et des révisions méthodologiques.

²Les données de Statistique Canada ne sont disponibles que jusqu'en 2018 – les données pour 2020 devraient être publiées en 2022-2023. Pour leur part, les données de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources ne sont disponibles que jusqu'en 2019.

³L'information présentée quant à la production de déchets par habitant pour une période de deux ans est fondée sur les données de Statistique Canada et sur les données de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources pour la première année de cette période.

⁴Les données résidentielles de 2021 devraient être publiées par l'Office de la productivité et de la récupération des ressources plus tard cette année. Les données non résidentielles de 2020 devraient être publiées par Statistique Canada en 2022-2023.

⁵Le dépassement de l'indicateur de rendement clé (IRC) sur la qualité de l'air est en grande partie attribuable à l'imposition par le gouvernement fédéral de Normes nationales de qualité de l'air ambiant plus rigoureuses concernant l'ozone, lesquelles sont entrées en vigueur en 2020 pour assurer une meilleure protection de l'environnement et de la santé humaine, et cela n'indique pas nécessairement que la qualité de l'air s'est détériorée. Au fil du temps, il y a eu une diminution des concentrations maximales d'ozone et de la durée des périodes au cours desquelles des concentrations élevées d'ozone ont été enregistrées.

⁶Globalement, les niveaux d'oxygène dans le lac Simcoe demeurent en deçà de la cible de 7 mg/L; une variation annuelle du taux d'oxygène dissous est normale et cela n'indique pas nécessairement le début d'une tendance à la baisse. Il s'agit d'un indicateur environnemental de la qualité de l'eau d'un lac qui s'est améliorée de manière générale. Un certain nombre de facteurs qui varient d'une année à l'autre peuvent avoir une incidence sur la quantité d'oxygène dissous, notamment le vent et le taux d'appauvrissement en oxygène.

Principaux indicateurs de rendement	Objectif	État/ réalisation 2016-2017	État/ réalisation 2017-2018	État/ réalisation 2018-2019	État/ réalisation 2019-2020	État/ réalisation 2020-2021	État/ réalisation 2021-2022
Voir à ce que l'eau potable soit de grande qualité. Maintenir ou augmenter le pourcentage de résultats d'analyses de l'eau potable provenant de réseaux résidentiels municipaux qui respectent les normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario (Règl. de l'Ont. 169/03).	La valeur visée quant au principal indicateur de rendement est de 99,75 %, ce qui est essentiellement identique à la valeur de base de 2004-2005, qui était de 99,74 %; on s'assurerait ainsi que le ministère continue de respecter les normes de qualité de l'eau potable élevées de l'Ontario, de manière à protéger la santé humaine.	99,84 %	99,84 %	99,87 %	99,85 %	99,87 %	Données non disponibles au moment de la publication
Protection des Grands Lacs : Accroître le rétablissement des utilisations bénéfiques dans les secteurs préoccupants des Grands Lacs	Rétablir 137 utilisations bénéfiques qui ont été jugées altérées dans 17 secteurs préoccupants. D'ici 2025-2026, prendre les mesures clés nécessaires pour que 20 utilisations bénéfiques « Altérées » soient rétablies à l'état « Non altérées ».	67	75	79	81	84	86
Modernisation des exigences pour accroître l'efficacité des entreprises ^{7,8}	Permettre aux entreprises de réaliser des gains d'efficacité en procédant à la modernisation et en réduisant les exigences inutiles ou redondantes d'au moins 1 % par année et en visant une réduction de 25 % à plus long terme.	Sans objet	Sans objet	Sans objet	5 %	7 %	6 %
Réduction des coûts pour les entreprises ^{7,8}	Économies de 400 millions de dollars dans tous les ministères d'ici le 31 mars 2022	Sans objet	Sans objet	3,4 M	31,4 M	46,6 M	15,1 M
Accroissement des économies administratives	Une valeur cible de 26 % pour les dépenses liées aux autres charges directes de fonctionnement (ACDF) fondée sur les données de 2017-2018; les dépenses liées aux ACDF sont stables d'une année à l'autre, ce qui peut être attribué aux contrôles internes mis en place pour réduire les dépenses discrétionnaires.	Sans objet	Sans objet	Sans objet	25,74 %	23,35 %	19,90 %
Visites annuelles des parcs de l'Ontario	Objectif de 10,98 millions de visiteurs d'ici la fin de 2022, ce qui représente une augmentation d'un million de visites par rapport à 2017.	10,60 M	9,98 M	10,75 M	10,77 M	11,15 M	12,44 M
Amélioration des délais de prise de décision pour les demandes d'autorisation	85 % des examens seront effectués dans un délai d'un an pour les demandes	Sans objet	Sans objet	Sans objet	92 %	88 %	89 %

⁷Regroupés dans les IRC de réduction du fardeau et des formalités administratives déclarés à l'échelle de l'organisation.

⁸Les économies indiquées ne concernent que le MEPP.

⁹Les données portent uniquement sur les décisions rendues à l'égard de demandes d'autorisation environnementale présentant un risque élevé pour des dossiers qui ont été soumis au ministère après le 1^{er} janvier 2018 (c.-à-d. elles ne comprennent pas toutes les demandes d'évaluation environnementale reçues par le ministère ni toutes les décisions rendues par le ministère concernant des demandes d'évaluation environnementale au cours d'une période donnée).

Principaux indicateurs de rendement	Objectif	État/ réalisation 2016-2017	État/ réalisation 2017-2018	État/ réalisation 2018-2019	État/ réalisation 2019-2020	État/ réalisation 2020-2021	État/ réalisation 2021-2022
environnementale présentant un risque élevé ⁹	d'autorisation environnementale présentant un risque élevé reçues par le ministère après le 1 ^{er} janvier 2018.						
Superficie du territoire de l'Ontario réservé en tant que parc provincial ou réserve de conservation	9 794 641,41 hectares de terres réservées en tant que parc provincial ou réserve de conservation d'ici mars 2022.	9 790 545,97	9 793 553,41	9 793 553,41	9 793 553,41	9 793 553,41	9 794 641,85
Le ministère est prêt à intervenir en cas d'urgence et à appuyer des opérations provinciales conformément aux plans d'intervention provinciaux et aux responsabilités établies par décret.	Satisfaire à 100 % à toutes les exigences annuelles définies par Gestion des situations d'urgence Ontario ainsi qu'aux exigences de la <i>Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence</i> . Le rapport indique si les exigences sont satisfaites ou non satisfaites.	100,00 %	93,70 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE

Loi de 2004 sur le lac de la mine Adams

Loi de 2018 annulant le programme de plafonnement et d'échange

Loi de 1993 sur le plan d'investissement (partie IV concernant l'Agence ontarienne des eaux uniquement)

Loi de 2006 sur l'eau saine

Loi sur les offices de protection de la nature (en collaboration avec le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts)

Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition

Loi de 2017 sur le financement de l'assainissement des rivières English et Wabigoon

Loi sur les évaluations environnementales

Charte des droits environnementaux de 1993

Loi sur la protection de l'environnement

Loi de 2015 sur la protection des Grands Lacs

Loi de 2008 sur la protection du lac Simcoe

Loi de 2003 sur le parc de la région caractéristique des Hautes-Terres de Kawartha

Loi de 2021 sur la prévention de la pollution des lacs et des rivières de l'Ontario par le polystyrène

Loi sur le ministère de l'Environnement

Loi sur le ministère des Richesses naturelles (en collaboration avec le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts)

Loi de 1997 sur le transfert des installations d'eau et d'égout aux municipalités

Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs (en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales)

Loi sur les ressources en eau de l'Ontario

Loi sur les pesticides

Loi de 2019 sur la Journée provinciale d'action contre les détrit

Loi de 2006 sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation

Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire

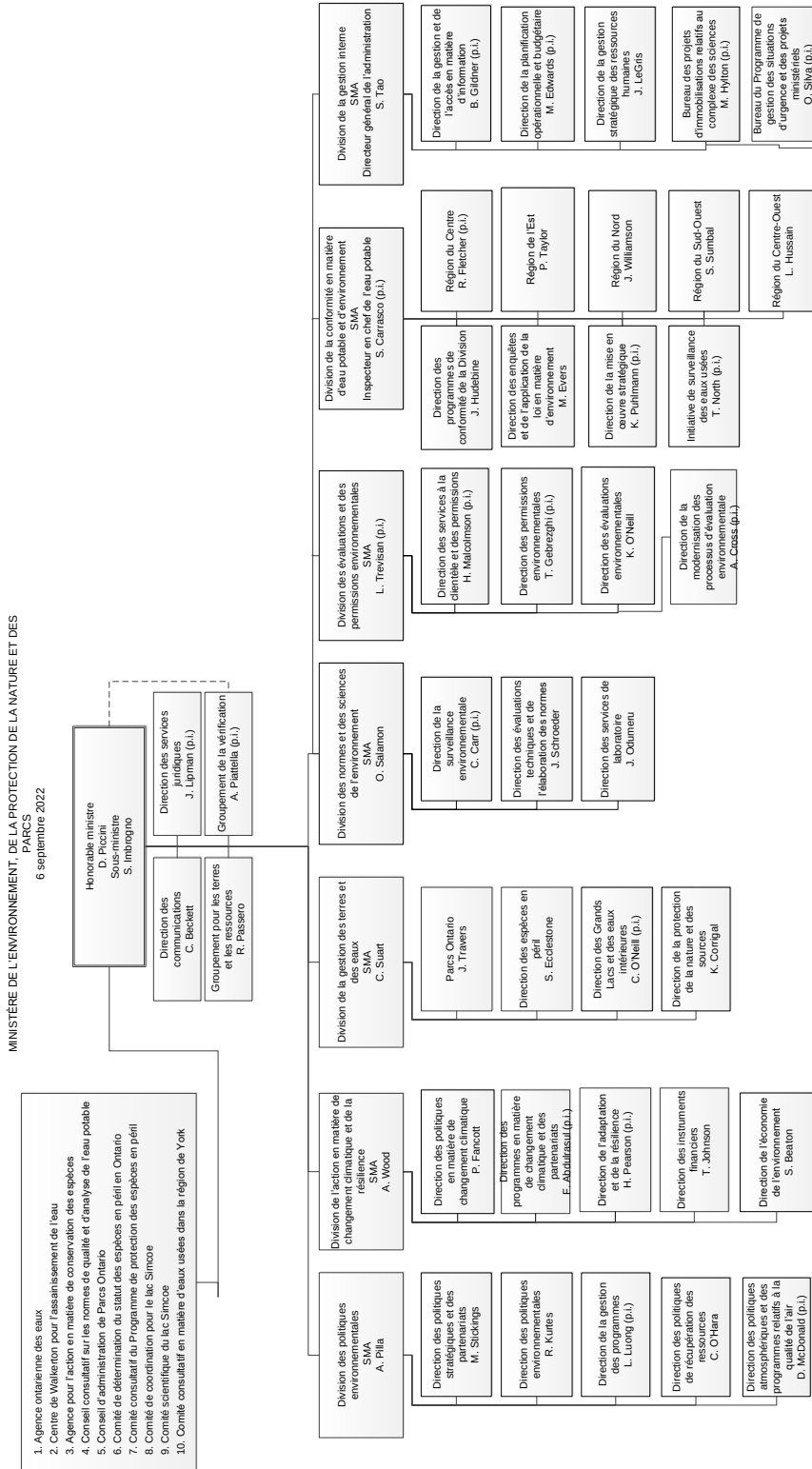
Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable

Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets

Loi de 2010 sur le développement des technologies de l'eau (à l'exception de la partie II)

Loi de 2021 sur les eaux usées dans la région de York

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE



ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2021-2022

Résultats 2021-2022

En 2021, notre gouvernement a souligné le troisième anniversaire du plan environnemental, un plan directeur visant à protéger et à préserver notre environnement, à lutter contre le changement climatique et à faire en sorte que les générations à venir puissent profiter de la beauté naturelle de l'Ontario. Depuis la publication du plan environnemental, des possibilités et des défis importants se sont présentés, tels que les répercussions de grande portée de la pandémie de COVID-19, ainsi que de nouvelles innovations et technologies, dont les technologies propres et l'hydrogène. Par conséquent, nous avons continué de perfectionner notre plan environnemental pour donner suite aux priorités environnementales de la population ontarienne à mesure que de nouveaux renseignements et de nouvelles idées et innovations se présenteront.

En collaborant avec nos partenaires, les collectivités, les organisations et l'industrie, nous avons pu réaliser des progrès importants à l'égard de nos initiatives prioritaires et nous sommes parvenus à relever de nouveaux défis. Nous demeurons déterminés à trouver un équilibre entre une économie saine et un environnement sain et à garder l'Ontario propre et beau pour les générations futures.

Intervention contre la COVID-19

Depuis qu'il a pris connaissance de la COVID-19, le gouvernement de l'Ontario a pris des mesures décisives pour prévenir la propagation du virus.

Pour appuyer les mesures du gouvernement visant à garantir la sécurité de la population ontarienne pendant cette période ainsi que la continuité des opérations, en 2021-2022, le ministère a rapidement mis en place un certain nombre de mesures temporaires, notamment celles ci-après.

- Analyser les eaux usées pour y détecter la présence de la COVID-19 dans un plus grand nombre d'endroits, y compris les stations municipales de traitement des eaux usées ainsi que dans certains établissements de soins de longue durée et maisons de retraite, refuges, hôpitaux, établissements correctionnels et résidences postsecondaires, dans le cadre de l'Initiative de surveillance des eaux usées. Avec les données cliniques et de santé publique, la surveillance des eaux usées a aidé les bureaux locaux de santé publique de toute la province à détecter le virus dans les collectivités, afin de permettre des décisions plus rapides sur la manière et l'endroit où mobiliser les ressources pour répondre à la pandémie. Un centre de données et de visualisation a également été créé pour accueillir la collecte de données analytiques sur les eaux usées et les produits de visualisation. L'accès aux données, soumis aux

- conditions d'utilisation, est fourni aux bureaux de santé publique, aux municipalités et aux décideurs provinciaux et fédéraux afin de prendre des décisions éclairées en matière de santé publique.
- Simplifier les exigences réglementaires relatives à la manipulation et à la gestion des déchets dangereux générés par les tests de dépistage antigénique afin d'encourager les entreprises à participer au Programme provincial de dépistage antigénique dans le but de s'assurer que les entreprises peuvent ouvrir leurs portes de façon sécuritaire.
 - Élaborer des documents d'orientation pour aider les entreprises à manipuler et gérer en toute sécurité les déchets ainsi générés. L'orientation fournit des pratiques exemplaires de gestion pour les entreprises qui ne gèrent généralement pas de déchets dangereux afin de s'assurer que des attentes claires sont communiquées à ces entreprises.
 - Offrir une aide immédiate à plus de 300 entreprises touristiques axées sur les ressources situées dans les parcs provinciaux et les réserves de conservation en réduisant et en reportant temporairement certains droits de permis et d'utilisation des terres pour 2021.
 - Adopter des modifications réglementaires pour donner au ministère et aux réseaux d'eau potable les outils dont ils ont besoin pour agir rapidement afin de s'assurer que l'eau potable et les cours d'eau de la province sont protégés pendant une situation d'urgence, par exemple en offrant aux réseaux des options de dotation en personnel temporaire et aux exploitants un allègement temporaire des exigences de formation et de certification.
 - Donner suite aux divers décrets ou restrictions à l'échelle provinciale ou régionale et s'y adapter en mettant en œuvre des mesures de sécurité dans les parcs provinciaux, y compris en limitant les activités récréatives et de camping offertes, au besoin, pour assurer la sécurité des visiteurs et du personnel, de même qu'en favorisant la conformité avec les restrictions.
 - Utiliser les données recueillies dans le réseau provincial de stations de surveillance de la qualité de l'air pour évaluer les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la qualité de l'air en Ontario.

Ces mesures temporaires ont été prises pour favoriser la distanciation physique et veiller à ce que les activités puissent se poursuivre et à ce que les biens et les services puissent être offerts à la population ontarienne, et ce, sans compromettre la santé, la sécurité ou l'environnement.

PROGRÈS RÉALISÉS À CE JOUR

Grâce à l'appui de nos organismes communautaires, de l'industrie et d'autres partenaires, nous avons réalisé des progrès considérables au chapitre de nos engagements. Les mesures ci-après illustrent comment nos réalisations au cours de la dernière année ont contribué à la concrétisation de nos priorités environnementales.

Lutte contre le changement climatique

Pour lutter contre le changement climatique, nous continuons de trouver des moyens efficaces et abordables de ralentir le changement climatique et de bâtir des collectivités plus résilientes qui sont en mesure de se préparer aux effets qui en découlent.

Nous avons pris les mesures suivantes :

- Lancer des normes de rendement en matière d'émissions de l'Ontario pour 2022 afin de veiller à ce que les grands pollueurs industriels soient responsables de leurs émissions de gaz à effet de serre.
- Collaborer avec les industries pour soutenir leurs efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre en réduisant et en éliminant progressivement l'utilisation du charbon dans leurs activités. À titre d'exemple, en collaboration avec nos partenaires du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce, la province s'est engagée à investir jusqu'à 500 millions de dollars dans ArcelorMittal Dofasco pour aider l'entreprise à remplacer ses fours à coke et ses hauts fourneaux alimentés au charbon par le premier four électrique à arc alimenté en fer de réduction directe et prêt pour l'alimentation à hydrogène à faible émission de l'Ontario. Cela entraînera d'importantes réductions des émissions de CO₂; soit environ trois millions de tonnes par an, ce qui équivaut à retirer près d'un million de voitures de la circulation.
- Collaborer avec le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts et le ministère de l'Énergie pour obtenir un investissement important dans une technologie propre de fabrication de l'acier à Sault Ste. Marie, qui entraînera une réduction substantielle des gaz à effet de serre – en éliminant trois millions de tonnes supplémentaires d'émissions de gaz à effet de serre.
- Contribuer à l'élaboration, en collaboration avec le ministère de l'Énergie, de la toute première Stratégie ontarienne relative à l'hydrogène bas carbone, qui créera des emplois et favorisera la reprise économique tout en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre.
- Mettre sur pied un groupe de travail chargé de formuler des conseils et des recommandations visant à orienter l'élaboration de la stratégie ontarienne relative à l'hydrogène.
- Modifier le règlement de l'Ontario sur les carburants de remplacement à faible émission de carbone afin de simplifier le processus d'approbation pour les fabricants de ciment, de chaux, de fer et d'acier, pour qu'il soit plus facile de remplacer l'utilisation du charbon et du coke de pétrole par des carburants dérivés de matériaux qui seraient autrement éliminés dans des sites d'enfouissement.

- Dans le cadre du neuvième Accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs, l'Ontario s'est engagé à travailler avec les collectivités des Grands Lacs afin de promouvoir l'utilisation d'outils de gestion adaptative et de déterminer les pratiques exemplaires à utiliser pour améliorer leur résilience aux effets du changement climatique, ainsi que pour accroître leur capacité à mettre en œuvre ces outils.
- Continuer à soutenir la toute première évaluation provinciale multisectorielle de l'impact du changement climatique, afin de déterminer où la province est vulnérable aux répercussions du changement climatique.
- Offrir un soutien de secrétariat pour les besoins d'un groupe consultatif sur le changement climatique chargé de fournir des conseils d'expert au ministre sur la mise en œuvre des mesures de lutte contre le changement climatique de la province, et surtout sur la façon dont l'Ontario peut se préparer à faire face aux coûts et aux effets du changement climatique.
- Émettre 9,45 milliards de dollars en obligations vertes pour contribuer au financement d'initiatives de transport en commun, d'infrastructures résistantes aux conditions météorologiques extrêmes et de projets d'efficacité énergétique et de conservation.
- Sélectionner 12 jeunes de partout dans la province pour se joindre au Conseil jeunesse de l'Ontario pour l'environnement, ce qui a donné aux membres l'occasion de partager leurs idées et leurs points de vue sur la façon de lutter contre le changement climatique et d'autres problèmes environnementaux.

Réduire la quantité de déchets envoyés dans les sites d'enfouissement

L'Ontario s'engage à réduire les détritiques et les déchets dans ses collectivités et à garder ses terres et ses sols propres.

- Nous avons réalisé les progrès suivants en ce qui concerne la transition vers le modèle de responsabilisation du producteur :
 - Réinventer notre programme des boîtes bleues pour rendre les producteurs de produits et d'emballages pleinement responsables de la gestion du cycle de vie de leurs produits.
 - Finaliser un nouveau règlement visant à rendre les producteurs de produits dangereux et spéciaux responsables sur le plan environnemental et financier de leurs produits à la fin de leur vie utile. Les changements permettront de s'assurer que les produits dangereux et spéciaux comme les peintures, les solvants, les pesticides, les filtres à huile, l'antigel, les contenants d'huile et les contenants sous pression sont recueillis et gérés de façon appropriée et sécuritaire par les producteurs.
 - Consulter au sujet d'un règlement sur les sanctions administratives afin d'assurer la conformité à tous les règlements sur la responsabilité des producteurs.

- Mener des consultations sur les modifications à apporter aux règlements existants sur la responsabilité des producteurs de pneus, de piles et d'équipements électriques et électroniques afin de réduire la charge, de corriger les problèmes du marché, d'accroître la transparence, d'harmoniser les dispositions administratives et techniques entre les règlements et de supprimer les dispositions obsolètes.
- Collaborer avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario afin d'apporter des modifications à un règlement pris en vertu de la *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs* et de créer un nouveau flux de revenus pour le secteur de l'agriculture afin de produire du gaz naturel renouvelable à partir des déchets agricoles à la source. Les modifications permettent d'approuver plus facilement et à moindre coût des projets de digestion anaérobie à la ferme de plus grande envergure, qui génèrent du biogaz utilisé pour produire du gaz naturel renouvelable, afin que l'Ontario demeure un chef de file canadien dans le secteur du biogaz.
- Mener des consultations sur les règlements relatifs aux déchets dangereux qui permettraient de transférer la prestation des services de production de rapports numériques sur les déchets dangereux à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources. Ces changements faciliteraient et accéléreraient la production de rapports par les membres de la communauté réglementée, tout en fournissant au ministère des renseignements plus précis en temps opportun, ce qui rendra les pollueurs responsables des déchets qu'ils produisent.
- Poursuivre la mobilisation des intervenants au sujet des mesures qu'ils peuvent prendre pour réduire la production de déchets et encourager l'innovation dans le traitement et la gestion des produits compostables.
- Poursuivre la collaboration avec les autres provinces et territoires, ainsi qu'avec le gouvernement fédéral, pour élaborer une stratégie pancanadienne sur les plastiques, y compris les plastiques non réutilisables.
- Sensibiliser aux conséquences des débris et des déchets dans nos quartiers, nos cours d'eau et nos espaces verts et encourager la participation à des nettoyages sûrs pendant la Journée d'action contre les débris, les mercredis sans déchets (Waste Free Wednesdays) et la Semaine de réduction des déchets avec les membres de votre ménage.

Assurer la salubrité et la propreté de notre eau

Nos lacs, nos rivières, nos cours d'eau et nos eaux souterraines sont à la base de la prospérité économique et du bien-être de l'Ontario. Nous avons pris les mesures suivantes :

- Continuer de protéger l'eau potable de l'Ontario :
 - Le rapport annuel 2020-2021 de l'inspectrice en chef de l'eau potable a confirmé que les réseaux d'eau potable de l'Ontario continuent de

fournir de l'eau de grande qualité. Les données de 2020-2021 montrent que dans 99,9 % des cas, les résultats des analyses d'eau potable au sein de réseaux d'eau résidentiels municipaux – plus de 505 000 analyses en tout –, ont satisfait aux normes sanitaires rigoureuses de l'Ontario.

- Le ministère et ses organismes, le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau et l'Agence ontarienne des eaux, ont continué d'offrir aux collectivités des Premières Nations de l'Ontario un accès à l'expertise et à la formation techniques provinciales sur demande. En date du 31 mars 2022, 63 évaluations de l'eau et 17 évaluations des eaux usées avaient été effectuées dans 59 collectivités des Premières Nations.
 - Pendant la pandémie, le Bureau des projets de gestion de l'eau potable pour les communautés autochtones du ministère a offert des conseils et un soutien virtuels aux collectivités concernant les infrastructures d'eau potable existantes et nouvelles.
 - L'Agence ontarienne des eaux est allée de l'avant avec la création d'un cercle consultatif des Premières Nations afin d'aider le gouvernement à mieux comprendre les besoins et les priorités des collectivités des Premières Nations.
 - À ce jour, le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau a formé 165 exploitants des Premières Nations dans le cadre de son cours d'introduction pour les exploitants de réseaux d'eau potable pour les Premières Nations, ainsi que 110 chefs, conseillers de bande et dirigeants sur leurs responsabilités en matière de gestion de ces réseaux.
- Mener des consultations au sujet de l'ébauche d'un manuel d'orientation sur l'aménagement à faible impact pour la gestion des eaux pluviales afin d'aider les municipalités, les propriétaires, les planificateurs, les promoteurs et d'autres personnes à gérer les précipitations là où elles tombent, à réduire les risques d'inondation et à accroître la résilience face au changement climatique.
- Consulter au sujet d'un document de travail sur les eaux usées et les eaux pluviales des municipalités qui comprend des possibilités et des approches potentielles pour améliorer la gestion des eaux usées et des eaux pluviales des municipalités et promouvoir la réutilisation de l'eau en Ontario.
- Solliciter des commentaires sur une proposition de guide de planification des sous-bassins versants pour aider les municipalités et autres autorités responsables de l'aménagement du territoire à planifier l'utilisation des terres et des infrastructures.
- Améliorer la façon dont l'eau est gérée en Ontario, sur le plan de la quantité et de la qualité, afin que nous disposions de ressources hydriques durables maintenant et à l'avenir :
 - Apporter des améliorations au programme de prélèvement d'eau de l'Ontario le 1^{er} avril 2021, notamment en exigeant des entreprises

d'embouteillage d'eau d'avoir l'appui de leurs municipalités d'accueil pour les prélèvements d'eau souterraine nouveaux ou accrus dans leurs collectivités.

- Continuer de prendre des mesures visant à protéger l'eau de source, notamment :
 - Finaliser les modifications aux règles techniques des plans de protection des sources d'eau en vertu de la *Loi de 2006 sur l'eau saine* pour faire en sorte que la qualité de l'eau potable en Ontario continue d'être protégée et d'être soutenue par les données scientifiques les plus à jour.
 - Publier les pratiques exemplaires publiées en matière de protection des sources d'eau afin de veiller à ce que les collectivités et les propriétaires fonciers dans les secteurs qui ne sont pas couverts par des plans de protection des sources approuvés par la province disposent des outils dont ils ont besoin pour protéger leurs sources d'eau potable.
 - Poursuivre la mise en œuvre des plans de protection des sources en vertu de la *Loi de 2006 sur l'eau saine* en intégrant la protection des sources à d'autres programmes provinciaux, comme l'intervention en cas de déversement, les permis et les approbations, et en mettant sur pied des groupes de travail chargés d'examiner l'incidence du sel de voirie.
 - Investir dans le renforcement des capacités locales des offices de protection des sources (offices de protection de la nature) au moyen d'un financement et d'une orientation à l'appui du maintien des comités de protection des sources et des plans de protection des sources.
 - Approuver les modifications apportées à l'échelle locale aux plans de protection des sources afin de les tenir à jour et de mieux protéger les sources d'eau potable.
- Investir dans des initiatives qui aideront à protéger et à restaurer les Grands Lacs :
 - Continuer à investir dans les projets touchant les Grands Lacs dirigés par des offices de protection de la nature, des collectivités, des organisations, des universités et des peuples autochtones qui s'efforcent de respecter les engagements pris dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs, la Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs et la *Loi de 2015 sur la protection des Grands Lacs*. Ces projets tirent parti des progrès réalisés dans le cadre de l'investissement antérieur de l'Ontario de 10,9 millions de dollars dans le financement pluriannuel des projets des Grands Lacs à partir de 2020-2021.
 - Achèvement de 44 projets dans le cadre du Fonds d'action locale pour les Grands Lacs et lancement du deuxième cycle, qui mettrait 1,9 million de dollars de plus à la disposition des projets qui démontrent des avantages environnementaux pour les Grands Lacs et leurs collectivités.

- Poursuivre la collaboration fédérale-provinciale dans des domaines comme la protection et la restauration des Grands Lacs et des voies d'eau intérieures de l'Ontario :
 - Signer le neuvième ACO, qui marque le 50^e anniversaire de la signature du premier accord en 1971 et qui définit les mesures spécifiques que chaque gouvernement prendra dans le cadre de sa collaboration pour restaurer, protéger et conserver les Grands Lacs. Collaboration avec le Canada pour la mise en œuvre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs par l'intermédiaire de l'ACO. L'Ontario a fourni une expertise relativement à de nombreux engagements, y compris le soutien des plans d'action et de gestion à l'échelle des Grands Lacs, ce qui a permis de faciliter l'échange de renseignements, d'établir des priorités et de coordonner les travaux binationaux de protection et de restauration de l'environnement.
 - Réaliser des progrès en ce qui a trait au Plan d'action Canada-Ontario pour le lac Érié en collaborant avec les municipalités pour mieux gérer les répercussions des eaux usées et des eaux de ruissellement, en travaillant avec le secteur agricole pour réduire le ruissellement de phosphore, en soutenant la restauration des terres humides dans le bassin hydrographique du lac Érié, et en continuant à surveiller et à améliorer la science.
 - En compagnie de Glen Hare, le chef du Grand Conseil de la Nation Anishinabek, coprésider la sixième rencontre du Conseil de protection des Grands Lacs qui a lieu le 22 avril 2021. La rencontre comprenait des discussions productives avec les Premières Nations, les Métis, les intervenants en matière de conservation et d'environnement, les représentants du milieu universitaire et de l'industrie sur la façon de protéger collectivement les Grands Lacs et de relever les défis auxquels sont confrontées nos ressources en eau.
 - Investir 11,1 millions de dollars dans le projet d'assainissement des sédiments du récif Randle, une étape importante vers la radiation du port de Hamilton en tant que secteur préoccupant des Grands Lacs.
- Poursuivre nos efforts de protection des eaux intérieures et des lacs, rivières et cours d'eau vulnérables :
 - Le ministère a terminé l'examen décennal du Plan de protection du lac Simcoe. L'examen consistait en un sondage public en ligne et une option permettant de soumettre des commentaires par courriel, deux événements de mobilisation virtuelle et des réunions avec des groupes d'intervenants et les collectivités autochtones ainsi qu'avec le Comité de coordination pour le lac Simcoe et le Comité scientifique du lac Simcoe du ministre.
 - Investir plus de 1,79 million de dollars en financement pluriannuel pour 12 nouveaux projets à partir de mars 2021 afin d'améliorer notre compréhension des facteurs de stress complexes auxquels est

confronté le bassin versant du lac Simcoe, et améliorer la santé écologique du lac, suivi d'environ 273 000 dollars dans 4 projets supplémentaires d'ici la fin de 2021-2022.

- Participer aux activités du Comité pour l'assainissement des rivières English et Wabigoon en compagnie de communautés autochtones en vue de financer les travaux préalables à l'assainissement et à l'évaluation scientifique pour éclairer l'assainissement futur des sédiments contaminés par le mercure dans les rivières English et Wabigoon. Les fonds proviennent de la fiducie de 85 millions de dollars qui a été créée en vertu de la *Loi de 2017 sur le financement de l'assainissement des rivières English et Wabigoon*. Au 31 mars 2022, le Comité a approuvé un financement de 31,5 millions de dollars, et de ce montant, 25,9 millions de dollars ont été déboursés de la fiducie. Ce montant de 25,9 millions de dollars comprend 10,9 millions de dollars pour la participation au Comité et le renforcement des capacités, 14,2 millions de dollars pour l'évaluation scientifique préalable à l'assainissement et 850 000 dollars pour d'autres activités liées à l'assainissement.
- Achever la mise en œuvre du plan d'ingénierie et de conception visant à assainir les sédiments contaminés dans la rivière Sainte-Claire.
- Dans le cadre de l'Initiative pour le bassin versant de la rivière Muskoka, investir environ 5 millions de dollars pour protéger davantage la santé du bassin versant de la rivière Muskoka, y compris pour appuyer 19 projets qui aideront à protéger la région contre de nouvelles pressions comme l'augmentation du développement et les inondations.
- Renouveler les partenariats avec la municipalité de district de Muskoka et la Federation of Cottagers' Associations afin d'appuyer la science citoyenne pour la surveillance des lacs intérieurs.
- Soutenir le laboratoire de Santé publique Ontario à Hamilton en analysant chaque mois des centaines d'échantillons d'eau potable afin de permettre à Santé publique Ontario de se concentrer sur le dépistage clinique de la COVID-19.
- Poursuivre les consultations dans le cadre de l'examen de la Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs et préparer la publication à venir du deuxième rapport d'étape sur la Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs.
- Poursuivre la collaboration avec les offices de protection de la nature et Environnement et Changement climatique Canada pour recueillir des échantillons de qualité de l'eau tout au long de l'année à l'embouchure des rivières de l'ouest du lac Ontario afin de mieux comprendre la qualité de l'eau et les niveaux de nutriments dans les rivières et le long des rives, qui peuvent servir de point de référence pour évaluer les changements futurs dans cette zone urbaine en croissance.
- Améliorer le programme de surveillance et d'évaluation des lacs intérieurs du ministère afin de continuer à protéger les eaux intérieures vulnérables en

s'efforçant de comprendre les répercussions environnementales sur les lacs intérieurs, comme l'épandage de sel de voirie, et en améliorant notre compréhension de l'incidence du changement climatique sur les écosystèmes de l'Ontario.

- Tenir des ateliers pour recueillir des commentaires en vue de l'élaboration de pratiques exemplaires de gestion du sel de voirie afin de réduire les effets d'un salage excessif sur notre environnement naturel et nos ressources en eau.
- Introduire des changements qui réduisent le fardeau réglementaire des installations de traitement des eaux usées industrielles réglementées, tout en maintenant le niveau actuel élevé de surveillance du rejet des eaux usées de ces installations dans les cours d'eau de l'Ontario. Les changements offrent à ces installations une plus grande souplesse pour apporter des améliorations opérationnelles en transférant les exigences réglementaires dans les demandes d'autorisation environnementale existantes afin d'éliminer les doublages et les chevauchements.

Protéger notre air

Nous nous engageons à protéger notre air, à nous assurer que nous disposons de normes environnementales rigoureuses qui protègent la santé humaine et l'environnement, et à prendre des mesures pour faire respecter les normes locales de qualité de l'air.

Nous avons pris les mesures suivantes :

- Publier le Rapport sur la qualité de l'air de 2019 qui a montré que, dans l'ensemble, la qualité de l'air en Ontario s'est améliorée au fil du temps puisque les concentrations ambiantes de polluants atmosphériques courants et les émissions atmosphériques ont diminué.
- Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie visant à lutter contre les émissions industrielles (comme le Plan d'action pour la qualité de l'air à Sarnia et le Plan d'action pour la qualité de l'air à Hamilton) qui comprend une surveillance accrue des installations industrielles, notamment :
 - des inspections améliorées;
 - une intervention réactive en cas d'incident;
 - des activités de surveillance;
 - des communications avec les intervenants locaux.
- Poursuivre le Projet relatif à l'hygiène du milieu dans la région de Sarnia pour aider à répondre aux préoccupations des collectivités au sujet de la pollution atmosphérique et d'autres facteurs de stress environnementaux dans la région de Sarnia, notamment en rencontrant les populations des collectivités locales pour faire le point et répondre aux questions sur le projet.
- Adopter un règlement pour veiller à ce que les fonderies et affinerie de nickel de Sudbury prévoient :
 - réduire leurs émissions de dioxyde de soufre;

- améliorer la gestion de la qualité de l'air dans leurs usines.
- Adopter un règlement pour les installations pétrolières qui responsabilisera les gros émetteurs et réduira les émissions de dioxyde de soufre.
- Collaborer avec le Michigan, l'agence de protection de l'environnement des États-Unis (EPA) et le gouvernement canadien afin de réaliser une étude conjointe visant à améliorer notre compréhension de la formation d'ozone (un ingrédient clé du smog) dans le sud de l'Ontario et du flux transfrontalier d'ozone des États-Unis vers l'Ontario (et vice versa).
- Poursuivre la mise en œuvre de notre Cote air-santé (CAS) en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada par l'intermédiaire d'un réseau de 38 stations de surveillance de la qualité de l'air ambiant, situées un peu partout dans la province, afin de mesurer les polluants atmosphériques courants et d'en assurer le suivi, ainsi que de fournir au public des données en temps réel sur ces polluants.
- Poursuivre l'exploitation d'un réseau de surveillance de la qualité de l'air en bordure de route, à Toronto, en partenariat avec l'Université de Toronto et Environnement et Changement climatique Canada, afin de mieux comprendre la pollution atmosphérique causée par la circulation dans les secteurs fortement urbanisés.
- Continuer à prendre des mesures visant à réduire les émissions industrielles de benzène en mettant en œuvre les meilleures technologies et pratiques disponibles dans les normes techniques relatives au raffinage du pétrole et à la pétrochimie. Les normes techniques visent à réduire les risques sanitaires et environnementaux ainsi que l'exposition aux émissions dans les collectivités en exigeant des installations enregistrées qu'elles mettent en œuvre les meilleures technologies et pratiques disponibles pour réduire les émissions atmosphériques de benzène et améliorer la qualité de l'air au fil du temps.

Protéger les espaces naturels et les espèces

Nous nous engageons à protéger les espaces naturels partout en Ontario, comme les forêts, les milieux humides et les parcs qui purifient notre air et notre eau, protègent la biodiversité et le patrimoine naturel, offrent des possibilités récréatives et appuient les pratiques traditionnelles autochtones.

Nous avons pris les mesures suivantes :

- Offrir un accès gratuit pour la journée, du lundi au jeudi tout au long de l'été 2021, à plus de 110 parcs provinciaux où des tarifs sont perçus pour permettre à la population ontarienne de pratiquer des activités extérieures et de profiter des bienfaits de la nature.
- Lancer le service de permis journalier anticipé pour les véhicules dans 17 parcs provinciaux sélectionnés de la province, offrant ainsi aux visiteurs une plus grande certitude lors de la planification de leurs visites dans les parcs en leur offrant un accès garanti à ces parcs.

- Élargir les parcs provinciaux et les terres protégées, y compris le parc provincial Turkey Point et la zone de protection de la nature de la rivière Beaver, afin de protéger la biodiversité de la province et d'offrir à la population ontarienne de nouvelles possibilités lui permettant de profiter du grand air.
- Lancer la nouvelle boutique en ligne de Parcs Ontario, qui mettra en vente toute l'année des articles populaires portant la marque Parcs Ontario, comme des tuques, des chandails à capuchon et des autocollants.
- Verser un financement de près de 4,5 millions de dollars, par l'intermédiaire du Programme d'intendance des espèces en péril, afin de soutenir des organismes sans but lucratif, des communautés autochtones et d'autres groupes d'intervenants qui travaillent à la protection et au rétablissement des espèces en péril et de leur habitat dans le cadre de projets locaux.
- Mener des consultations et finaliser une série de propositions réglementaires en vue de mettre en œuvre les récents changements législatifs concernant les offices de protection de la nature. Ces changements amélioreront la gouvernance, la surveillance et la responsabilisation des offices de protection de la nature tout en respectant la capacité de payer des contribuables, en donnant voix au chapitre aux municipalités à l'égard des services de ces offices, pour lesquels ils paient.
- Offrir des outils en ligne pour élargir la portée des Programmes Découverte de Parcs Ontario.
- Soutenir Earth Rangers, un organisme de conservation qui se consacre à l'éducation des enfants et de leur famille sur la biodiversité et la protection des animaux et de leurs habitats.
- Mettre sur pied le Groupe de travail sur les zones protégées afin de cerner des possibilités pour protéger un plus grand nombre de zones dans la province et déterminer comment les partenariats public-privé peuvent être utilisés pour appuyer les efforts de conservation de l'Ontario.
- Créer la nouvelle Agence pour l'action en matière de conservation des espèces et le Fonds pour la conservation des espèces en péril dans le cadre de nos efforts continus pour rendre notre programme sur les espèces en péril plus efficace. Cet organisme aura l'expertise nécessaire pour investir le fonds dans des mesures stratégiques, à grande échelle et coordonnées qui favoriseront des résultats plus positifs pour certaines espèces en péril.
- Élargir certaines exemptions conditionnelles existantes dans le cadre de nos efforts continus pour rendre notre programme sur les espèces en péril plus efficace, tout en augmentant la certitude et en simplifiant l'obtention d'autorisations pour les entreprises, les municipalités et les particuliers.
- Continuer d'appuyer la conservation et la planification environnementale en recueillant de l'information sur les émissions de gaz à effet de serre et le stockage du carbone dans les basses terres de la baie d'Hudson, un milieu humide et un lieu de stockage de carbone d'importance mondiale.

Responsabiliser les pollueurs

L'Ontario renforce ses outils d'application de la loi afin de tenir les pollueurs responsables en vue de protéger et de préserver notre air, nos terres et notre eau.

- Lancer un nouvel outil de signalement en ligne, convivial et accessible, permettant aux Ontariennes et aux Ontariens de rapporter et de suivre les cas de pollution dans la province. La nouvelle solution numérique permet de téléverser sans délai des photos et des vidéos afin que le personnel responsable puisse réagir rapidement et efficacement pour assurer la sécurité des collectivités.
- Collaborer avec les intervenants concernant l'approche réglementaire pour le nouveau cadre de sanctions administratives et l'élaboration d'un projet de règlement et de directives.
- Réinvestir près de 900 000 dollars en amendes payées par les pollueurs fautifs par l'entremise du Fonds ontarien de protection de l'environnement à l'échelle communautaire afin d'appuyer 17 projets communautaires dans l'ensemble de la province qui contribuent à la protection et à la restauration de l'environnement.
- Publier un avis de décision concernant une approche réglementaire sur le dioxyde de soufre (SO₂) qui obligera les installations pétrolières à réduire leurs émissions. Elle entraînera également un renforcement des exigences en matière de surveillance et de production de rapports et permettra au ministère d'imposer des sanctions environnementales pour certaines infractions (p. ex. pour chaque infraction à une limite d'émission) afin de responsabiliser les gros émetteurs.
- Imposer des sanctions environnementales pour encourager les entreprises à prévenir les déversements et à les nettoyer rapidement s'ils se produisent. En 2021-2022, l'Ontario a émis 16 arrêtés de pénalités environnementales pour 31 infractions, ce qui représente un total de plus de 779 000 dollars.
- Mettre en œuvre des mesures visant à limiter les émissions des camions et des autobus commerciaux dans le cadre d'un nouveau programme amélioré d'inspection des émissions. Le nouveau programme intégré d'inspection des émissions et de sécurité des véhicules lourds diesel, qui sera mis en œuvre par le ministère des Transports, réduira les critères relatifs aux contaminants atmosphériques en resserrant les normes d'émissions (opacité), en introduisant des inspections de diagnostic embarquées et en élargissant les efforts d'application de la loi sur la route dans le but d'éliminer la modification des composants des émissions sur les véhicules diesel lourds.

Soutenir le développement de l'infrastructure en assurant la protection de l'environnement

Afin de moderniser nos processus d'évaluation et de réduire les formalités administratives, tout en veillant à ce qu'une surveillance environnementale rigoureuse soit exercée, nous avons pris les mesures suivantes :

- Apporter les modifications finales à l'évaluation environnementale de portée générale pour les projets d'énergie hydraulique afin de construire plus rapidement des projets d'énergie hydraulique à faible risque, comme l'agrandissement ou la modification d'une installation existante. Ces modifications permettront de simplifier les nouvelles possibilités en matière d'énergie hydraulique qui peuvent contribuer à l'avenir énergétique propre, fiable et abordable de la province.
- Mettre à jour les exigences en matière d'évaluation environnementale pour certains projets de lignes de transport de l'électricité, en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales*. Ces modifications correspondent aux seuils utilisés par le gouvernement fédéral pour les lignes de transport de l'électricité internationales. Elles favorisent également l'expansion des réseaux de transport et l'accès à des sources d'énergie à faible émission de carbone, facilitent la croissance économique et la création d'emplois dans divers secteurs et simplifient le processus de raccordement au réseau de transport pour les collectivités hors réseau du Grand Nord.
- Éliminer la nécessité d'obtenir une demande d'autorisation environnementale pour certains ouvrages d'assainissement à faible risque, comme le drainage des fondations des bâtiments, qui sont régis par d'autres autorisations municipales ou provinciales. Cette mesure réduit le chevauchement des processus réglementaires, appuie les efforts visant à créer l'offre de logements dont l'Ontario a tant besoin, stimule l'économie de la province et favorise la création d'emplois.
- Mettre en œuvre une démarche d'autorisations regroupées d'infrastructures linéaires pour les projets d'infrastructures municipales d'égouts et d'eaux pluviales, ce qui éliminera la nécessité pour les municipalités de soumettre des demandes individuelles pour chaque canalisation. Dans le cadre de cette nouvelle approche, les modifications simples et courantes à faible risque, comme les extensions et les remplacements, peuvent être autorisées au préalable en vue du début des travaux de construction, à condition qu'elles fassent l'objet d'une surveillance et d'une protection environnementales rigoureuses.
- Mener des consultations sur les exigences en matière d'évaluation environnementale pour les installations de recyclage qui font appel à des techniques avancées en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* afin de mieux soutenir l'utilisation de processus novateurs qui réduisent la nécessité d'utiliser de nouvelles ressources naturelles et détournent les déchets des sites d'enfouissement.

- Achever 70 évaluations des risques afin que les sites contaminés à risque élevé puissent être nettoyés et réutilisés à des fins économiques, après la réalisation d’examens approfondis pour veiller à ce que les sites soient réaménagés de manière à assurer la protection de la santé humaine et de l’environnement.
- Déposer 487 dossiers sur l’état des sites au Registre environnemental des sites des friches industrielles afin d’appuyer le réaménagement des friches industrielles.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2021-2022*
Approbations – COVID-19	8,8
Autres – Fonctionnement	654,5
Autres – Immobilisations	48,7
Effectif** (au 31 mars 2022)	
Ministère	2066,9
Agence ontarienne des eaux	901,29

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l’Ontario de 2022.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l’Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2022–2023

Ministère des Finances

ISSN 2369-2030

This document is also available in English.

Table des matières

Partie I : Plan publié 2022-2023	2
Vue d'ensemble du ministère	3
Objectifs généraux.....	3
Sommaire des interventions contre la COVID-19	3
Autres avancées	8
Secteurs d'activités du ministère	9
Plan stratégique 2022-2023	11
Priorités du ministère	11
Intervention contre la COVID-19.....	13
Indicateurs de rendement clés.....	14
Organigramme du ministère des Finances.....	16
Structure organisationnelle des Services numériques de l'Ontario	18
Organismes, conseils et commissions (OCC)	19
Données financières détaillées.....	21
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023	21
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	21
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit (suite).....	22
Communiquer avec nous	23
Annexe : Rapport annuel 2021-2022.....	24
Résultats 2021-2022.....	25
Intervention contre la COVID-19	32
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022*	36

Partie I : Plan publié 2022-2023

Ministère des Finances

Vue d'ensemble du ministère

Objectifs généraux

Le ministère des Finances soutient un climat économique et budgétaire ainsi qu'un climat d'investissement solides pour l'Ontario, de même qu'une économie dynamique, novatrice et prospère. Il dirige également les efforts visant à créer un gouvernement moderne et numérique. Les activités sont menées dans six principaux secteurs d'activités :

- politiques budgétaires, fiscales, économiques et statistiques;
- génération de revenus;
- gestion de la dette;
- relations budgétaires intergouvernementales;
- réglementation des services financiers;
- prestation et transformation numériques.

Le ministère s'assure de diriger les dépenses vers les besoins les plus pressants tout en allégeant le fardeau de la dette; appuie un régime fiscal efficient et concurrentiel; travaille de concert avec le gouvernement fédéral afin de représenter les intérêts de l'Ontario en ce qui concerne les accords fiscaux; et adopte une approche moderne et fondée sur le risque à l'égard de la réglementation du secteur des services financiers. Le ministère s'assure également que les lois et règlements sur l'impôt, comme la *Loi de 2007 sur les impôts*, sont modifiés et mis à jour conformément au processus législatif.

Le ministère améliore les services publics en permettant la prestation de services numériques, en travaillant en collaboration avec ses organismes opérationnels et ses organismes de réglementation sur les efforts de modernisation, ainsi qu'en poursuivant le travail visant à lutter contre l'économie clandestine.

Le ministère crée un gouvernement moderne et numérique en augmentant la simplicité, la rapidité et la qualité des services pour les gens et les entreprises de l'Ontario. Pour ce faire, il faut améliorer la qualité, la valeur et la prestation des services gouvernementaux et les rendre plus généralement accessibles en ligne. Le ministère transforme les processus internes et améliore le service à la clientèle en :

- promouvant un accès sûr et équitable à l'information et aux données;
- créant des produits et des services numériques de haute qualité qui accordent la priorité aux gens;
- favorisant l'adoption de pratiques numériques à l'échelle du gouvernement.

Le ministère joue aussi un rôle essentiel dans l'intervention du gouvernement contre la COVID-19 et continuera de soutenir les efforts de reprise économique après la pandémie.

Sommaire des interventions contre la COVID-19

Le ministère des Finances continue de jouer un rôle de leadership dans les plans de reprise économique, notamment en mettant en œuvre certaines mesures annoncées dans le *Budget de 2022*. Il facilite également l'élaboration d'outils et la modernisation des services gouvernementaux pour appuyer l'intervention globale du gouvernement contre la COVID-19.

Comme nous l'avons annoncé dans le rapport *Finances du premier trimestre de 2021-2022* en août 2021, un fonds de durée limitée en raison de la COVID-19 de 2,2 milliards de dollars a été créé au sein du ministère des Finances en 2021-2022 (ce fonds a ensuite augmenté à 2,7 milliards de dollars dans les *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2021*). Le financement, dont on assurait le suivi dans le *Budget de 2021* aux postes Fonds pour l'intervention contre la pandémie et Fonds de soutien à la population et à l'emploi en 2022-2023, a été réaffecté au fonds de durée limitée en raison de la COVID-19. Avec la publication du *Budget de 2022*, le fonds de durée limitée en raison de la COVID-19 a été entièrement alloué pour les exercices 2021-2022 et 2022-2023.

Ce financement appuie les initiatives administrées par le ministère des Finances et les ministères partenaires afin de soutenir la population de l'Ontario à la lumière de l'incertitude constante liée à la pandémie et du rythme futur de la relance économique. À ce jour, les compensations du fonds de durée limitée en raison de la COVID-19 comprennent :

- une partie d'un investissement de 1,3 milliard de dollars en financement supplémentaire pour soutenir les hôpitaux pendant la pandémie de COVID-19;
- 345 millions de dollars pour que les municipalités puissent continuer à soutenir leurs réseaux de transport en commun;
- 300 millions de dollars pour le Programme ontarien de remise pour les coûts à l'intention des entreprises afin d'aider les entreprises touchées par les restrictions liées à la santé publique en réponse au variant Omicron;
- 293 millions de dollars pour la nouvelle Subvention ontarienne de secours pour les petites entreprises en raison de la COVID-19;
- 78 millions de dollars pour le secteur de l'éducation afin d'appuyer la réouverture sécuritaire des écoles;
- 61 millions de dollars pour l'expansion des initiatives de soins à domicile.

Pour appuyer la mise en œuvre des *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2021*, le ministère a organisé un huis-clos virtuel pour 59 participants des médias, 59 employés et MPP de l'opposition, 62 membres du caucus et 337 intervenants. Le ministère a organisé des séances d'information technique pour les médias et les intervenants, et a tiré parti d'une plateforme sécurisée pour le partage des produits avec les membres des médias, de l'opposition et du caucus afin d'assurer la sécurité.

Afin d'accroître la sensibilisation et la prise en charge des initiatives visant à soutenir la relance et les allègements pour les personnes et les entreprises, le ministère a dirigé et exécuté avec succès d'importantes campagnes de marketing en utilisant une combinaison de canaux médiatiques, dont les médias sociaux, les publicités numériques, la télévision, la radio et le marketing des moteurs de recherche.

L'Office ontarien de financement (OOF) a mis son expertise dans le domaine bancaire au service de la gestion étroite de la délivrance de 7,5 millions de chèques dans le cadre de l'initiative de remboursement des frais de renouvellement de l'immatriculation de la province. L'OOF a stratégiquement inclus des services d'impression de chèques lorsqu'elle a conclu un contrat de services bancaires codirigés en 2021-2022, ce qui a permis à l'office d'éliminer une passation de marché chronophage pour l'émission des remboursements à la population de l'Ontario. L'OOF a également continué de travailler avec les ministères pour soutenir leurs

agences et d'autres organismes publics en offrant du financement dans le cadre de son Programme de prêts pour le financement des organismes publics pour aider à gérer les exigences en matière de liquidités ou la relance à la suite de la pandémie ainsi qu'appuyer la prestation continue de programmes et de services essentiels. Ce soutien comprend notamment des avances de fonds à la Commission des parcs du Niagara et l'expansion d'une facilité de crédit de 2 milliards de dollars pour l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) afin de soutenir le secteur des caisses et des caisses populaires.

À l'appui des mesures de santé publique mises en place pendant la pandémie, le personnel d'inspection et d'enquête du ministère a participé à une stratégie multiministérielle d'application de la loi. La contribution du ministère comprend 13 membres du personnel qui appuient cette initiative et visitent plus de 250 entreprises réparties dans 12 bureaux de santé différents.

Le ministère des Finances a dirigé l'élaboration de politiques et mis en œuvre un certain nombre de mesures fiscales et d'autres mesures de soutien et de rétablissement, notamment :

- Octroi d'une période d'intérêt de six mois sans pénalité aux entreprises pour les paiements effectués dans le cadre de la plupart des programmes fiscaux administrés par la province et mise à la disposition des entreprises de l'Ontario d'un montant de 7,5 milliards de dollars de flux de trésorerie potentiels;
- Mise en œuvre d'une période d'intérêt supplémentaire de six mois sans pénalité (du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2022) pour que toutes les entreprises de l'Ontario puissent produire leurs déclarations et remettre certains impôts provinciaux;
- Lancement du Programme ontarien de remise pour les coûts à l'intention des entreprises, qui a fourni du soutien en matière d'impôt foncier et de coûts énergétiques fixes aux entreprises les plus touchées par les mesures de santé publique mises en place en raison du variant Omicron. Les entreprises admissibles qui étaient obligées de fermer ou de réduire leur capacité ont reçu des remises couvrant une partie de l'impôt foncier et des coûts énergétiques engagés pendant qu'elles étaient assujetties à ces mesures;
- À compter de l'année d'imposition 2021, doublement du seuil de versement de l'impôt-santé des employeurs, soit de 600 000 \$ à 1,2 million de dollars;
- Doublement temporaire du taux de crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional afin d'augmenter le soutien de l'investissement régional. Le taux de crédit amélioré est offert pour les biens qui peuvent être utilisés à compter du 24 mars 2021 et avant le 1^{er} janvier 2023. Dans le *Budget de 2022*, le gouvernement a proposé de prolonger la bonification du taux jusqu'à la fin de 2023;
- Maintien des délais prolongés et des exigences modifiées relatifs aux crédits d'impôt pour les médias culturels. Les entreprises pourront ainsi demeurer admissibles malgré les retards causés par la COVID-19 et la prolongation de la période de réclamation du crédit d'impôt de l'Ontario pour la recherche et le développement;
- Prolongation du crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation à 2022 afin de faciliter l'accès des personnes à la formation dont elles ont besoin;

- Lancement d'un nouveau crédit d'impôt pour les vacances en Ontario provisoire pour l'année d'imposition 2022 afin d'encourager les familles de l'Ontario à explorer la province, tout en aidant les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie à se rétablir des répercussions financières occasionnées par la pandémie de COVID-19;
- Prolongation du crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile à 2022. Ce crédit d'impôt soutient les aînés qui restent chez eux grâce à des améliorations visant à rendre leur foyer plus sécuritaire et accessible;
- Lancement de la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises pour aider les petites entreprises qui ont dû fermer ou limiter de façon significative leurs services en raison de la fermeture à l'échelle de la province exigée à partir du 26 décembre 2020. La subvention a fourni un soutien de 20 000 \$ à 40 000 \$ aux petites entreprises admissibles;
- Octroi de remises sur l'impôt foncier et les coûts énergétiques aux entreprises admissibles qui ont dû fermer ou limiter de façon significative leurs services en raison des mesures de santé publique provinciales mises en place d'octobre 2020 à juillet 2021;
- Report de 90 jours des versements trimestriels de l'impôt foncier qui a été remis aux conseils scolaires et possibilité pour les municipalités de reporter l'acquittement de l'impôt foncier de plus de 1,8 milliard de dollars pour les entreprises et les résidents locaux;
- Report des réévaluations de l'impôt foncier de 2021 à 2023 pour offrir une stabilité aux municipalités et aux contribuables de l'Ontario qui paient de l'impôt foncier ainsi qu'aider les administrations municipales à axer leurs ressources sur des initiatives de santé publique et d'autres efforts locaux visant à gérer la COVID-19;
- Réduction des taux élevés d'impôt scolaire applicable aux entreprises, ce qui a permis à plus de 200 000 propriétés commerciales, soit environ 95 pour cent de toutes les propriétés commerciales en Ontario, de réaliser des économies annuelles de plus de 450 millions de dollars;
- Possibilité pour les municipalités de cibler les allègements de l'impôt foncier aux petites entreprises par l'adoption d'une nouvelle sous-classe facultative pour ces dernières;
- Soutien en matière de liquidités par l'intermédiaire du Programme de prêts pour le financement des organismes publics de l'OOF.

Le ministère a également facilité l'engagement auprès du gouvernement fédéral à l'égard d'un certain nombre de mesures d'intervention contre la crise de la COVID-19, notamment :

- Obtention de deux paiements fédéraux inconditionnels en 2021-2022 : *Aider les systèmes de soins de santé à se rétablir* (1,551 million de dollars) et le Plan de vaccination du Canada contre la COVID-19 (388 millions de dollars);
- Obtention d'un paiement fédéral inconditionnel supplémentaire en 2022-2023 de 775,5 millions de dollars pour soutenir le système de soins de santé;
- Promotion, puis obtention de plus de 300 millions de dollars en fonds fédéraux en 2022-2023 pour le soutien des services municipaux essentiels touchés par la pandémie, y compris les services de transport en commun et les refuges. La province égale cet engagement, au dollar près, pour un total de 632 millions de dollars en financement conjoint provincial et fédéral.

En collaboration avec les ministères clients, les Services numériques de l'Ontario (SNO) ont mis au point, lancé et géré une série d'outils numériques à forte incidence qui ont contribué de façon concrète à aider la population ontarienne à traverser la pandémie, comme suit :

- Lancement en temps opportun de l'[outil d'évaluation de l'admissibilité aux vaccins](#) de l'Ontario aux fins d'harmonisation avec le déploiement de la vaccination. L'outil, qui a été utilisé 50,3 millions de fois en 2021, a été adapté à mesure que la disponibilité des vaccins et les règles d'admissibilité ont changé par l'intermédiaire de 33 versions de code;
- Création et [mise en œuvre de VérifOntario](#), l'application mobile officielle de la province que les entreprises utilisent pour numériser la preuve de vaccination contre la COVID-19, en avance sur le calendrier et en moins de 40 jours. À ce jour, plus de 37 millions de numérisations ont été effectuées par l'entremise de VérifOntario. Afin de mettre en œuvre cet outil essentiel de santé publique, les SNO ont collaboré avec le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée pour adopter une approche en matière de protection de la vie privée et travaillé avec d'autres provinces afin d'assurer l'harmonisation et la convivialité dans l'ensemble des territoires de compétence canadiens;
- Collaboration avec le ministère de la Santé pour tenir à jour le site Web sur la COVID-19, l'outil d'[auto-évaluation](#) et quatre outils de dépistage publics distincts (c.-à-d. [dépistage dans les écoles et les services de garde d'enfants](#), [dépistage des clients pour les entreprises et les lieux publics](#), [dépistage pour les travailleurs et les employés](#) et [dépistage pour les tribunaux](#)) en conformité avec les directives du médecin hygiéniste en chef et les règlements provinciaux. Les outils de dépistage de la COVID-19 ont été utilisés plus de 44 millions de fois en 2021 seulement;
- Élaboration d'un [site Web sur la COVID-19](#) qui offre un accès facile à de l'information sur l'intervention du gouvernement dans le cadre de la pandémie ainsi qu'aux dernières nouvelles concernant la sécurité publique. Le site Web a été consulté 218,2 millions de fois en 2021;
- Création de l'outil de recherche de centres de dépistage et d'évaluation clinique pour la COVID-19 qui a permis à la population ontarienne de trouver facilement où se rendre pour passer un test ou obtenir une évaluation clinique. L'outil a été utilisé plus de 21,3 millions de fois;
- Publication de plus de 35 ensembles différents de données ouvertes sur la COVID-19 dans le Catalogue de données ouvertes de l'Ontario, lesquels sont essentiels pour comprendre la pandémie et lutter contre celle-ci. Ces données ont été utilisées par des journalistes, des épidémiologistes et des collectivités de l'Ontario pour fournir de l'information pertinente à la population. En 2021, ces données sur la COVID-19 ont été consultées 19,7 millions de fois (à l'exception des interfaces de programmation d'applications);
- Création d'un tableau de bord quotidien présentant de l'information et des données sur la COVID-19 provenant de l'ensemble du gouvernement pour offrir une référence unique et aider les décideurs à mieux comprendre la pandémie et à lutter convenablement contre celle-ci;

- Création d'un tableau de bord des indicateurs économiques clés et des statistiques des programmes de soutien durant la pandémie pour aider les décideurs à lutter contre celle-ci;
- Création du site Web L'Ontario, ensemble, qui a permis d'acquérir des fournitures essentielles d'une valeur de 187 millions de dollars pour lutter contre la COVID-19;
- Accessibilité du service sur le site Web Ontario.ca assurée à 99,99 pour cent pendant une période record quant au nombre de consultations. Le nombre de visites sur le site a augmenté, passant de 82,9 millions de visites en 2019 à 374 millions en 2021.

Autres avancées

En collaboration avec les ministères clients, le ministère des Finances a continué de faire des progrès pour transformer la province en une administration numérique de premier plan à l'échelle mondiale. Parmi les initiatives, mentionnons :

- [Élaboration et lancement de l'Outil de recherche de foyers de soins de longue durée de l'Ontario](#), un nouveau site Web qui offre aux résidents potentiels et à leurs familles un moyen plus facile et plus pratique de rechercher et de comparer les foyers de soins de longue durée. Lancé en février 2022, le site compte plus de 630 foyers de soins de longue durée;
- Publication, en janvier 2022, des [principes bêta pour une utilisation éthique des technologies renforcées par l'intelligence artificielle \(IA\) et les données en Ontario](#). Ces six principes s'appliquent aux technologies renforcées par les données dans le cadre des processus, des programmes et des services du gouvernement pour faire en sorte que ces derniers soient conformes aux considérations et aux valeurs morales de l'Ontario;
- Publication, en avril 2021, de la [première stratégie relative au numérique et aux données de l'Ontario](#). La stratégie met l'accent sur la sécurité et la protection des renseignements personnels et appuie la reprise économique en aidant les entreprises et les particuliers à s'épanouir dans un monde numérique;
- Lancement de la plateforme Notification, un service actuellement mis à profit par ServiceOntario pour l'envoi de rappels par courriel, message texte ou téléphone afin de renouveler les vignettes de plaque d'immatriculation, les permis de conduire et les cartes Santé. Ce service [a été annoncé en juillet 2021](#). À ce jour, plus de 2 millions de notifications ont été envoyées par l'entremise de plateforme;
- Tenue de plus de 250 séances de recherche sur les utilisateurs et 141 [évaluations de la conformité des services numériques](#) en 2021. Les évaluations de la conformité des services numériques jouent un rôle essentiel pour veiller à ce que les projets gouvernementaux qui comportent la création ou l'amélioration d'un service numérique respectent la [Norme des services numériques](#) de l'Ontario tout au long de leur élaboration;
- Mise à jour du [Catalogue de données ouvertes](#) de l'Ontario, qui contient des milliers d'ensembles de données. À ce jour, les fichiers de données ont été téléchargés ou prévisualisés près de 1 million de fois;

- Consultation relative au [Programme d'identité numérique ontarienne](#) et poursuite des travaux en vue de mettre en place un nouveau moyen pratique de prouver son identité qui facilitera l'accès aux services en ligne et en personne et le rendra plus sécuritaire. Les travaux comprennent la publication de normes technologiques et la création d'un environnement fermé pour les développeurs (bêta) afin d'aider les développeurs et les architectes techniques de certaines entreprises à en apprendre davantage sur l'acceptation du futur Programme d'identité numérique ontarienne.

Secteurs d'activités du ministère

Politiques budgétaires, fiscales et économiques

Le ministère fournit des analyses et des conseils budgétaires, économiques et fiscaux et gère l'élaboration de divers rapports publics, notamment le Budget de l'Ontario, les *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario*, le *Rapport sur la transparence fiscale*, le Rapport trimestriel des finances de l'Ontario et les *Comptes économiques de l'Ontario*.

Administration et surveillance des revenus

Le ministère supervise des revenus annuels de plus de 179 milliards de dollars, y compris ceux de ses organismes opérationnels (p. ex., la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, la Régie des alcools de l'Ontario et la Société ontarienne du cannabis) et surveille l'application des lois fiscales administrées par la province.

Gestion de la dette

Par l'entremise de l'Office ontarien de financement, le ministère gère le programme d'emprunt et de la dette de la province et assume des fonctions centralisées de services bancaires et de gestion de la trésorerie au nom du gouvernement.

Relations budgétaires intergouvernementales

Le ministère fournit des recommandations sur les accords fiscaux intergouvernementaux pour faire progresser les priorités du gouvernement provincial auprès de ses homologues fédéraux et municipaux. Par exemple, le ministère appuie la participation de l'Ontario aux réunions des ministres des Finances fédéral-provinciaux-territoriaux sur une base régulière et aux négociations relatives aux principaux transferts fédéraux, comme le Transfert canadien en matière de santé, et offre un soutien aux ministères et organismes centraux pour faire avancer la stratégie intergouvernementale de l'Ontario et les priorités des transferts fédéraux-provinciaux.

Réglementation des services financiers

Le ministère veille à la réglementation efficace et efficiente du secteur des services financiers, notamment les assureurs, les régimes de retraite, les caisses, les maisons de courtage d'hypothèques, la protection des titres et les marchés financiers, et supervise les organismes de réglementations associés (p. ex., la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario et l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers).

Services numériques de l'Ontario

Le ministère aide à créer un gouvernement moderne et axé sur le numérique qui munit toute la population ontarienne des éléments nécessaires pour s'épanouir à l'ère numérique et qui soutient cette vision. Il contribue à améliorer la qualité, la valeur et la gamme de services gouvernementaux en faisant en sorte qu'ils soient plus efficaces et généralement disponibles en ligne. Pour ce faire, les Services numériques de l'Ontario transforment les processus internes, établissent de nouvelles normes et équipent la fonction publique de l'Ontario pour l'utilisation des méthodes de l'époque d'Internet.

Plan stratégique 2022-2023

Priorités du ministère

Le ministère des Finances continuera de travailler avec ses partenaires afin de soutenir la croissance à long terme ainsi que les priorités du gouvernement dans le contexte de la relance à la suite de la pandémie.

Gérer les finances de l'Ontario d'une manière responsable

- S'assurer de l'harmonisation de la politique fiscale du gouvernement avec les principes directeurs de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*.
- Soutenir la transparence et la responsabilité par l'élaboration et la publication de documents clés en temps opportun comme le Budget de l'Ontario, les *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario*, le *Rapport sur la transparence fiscale*, le Rapport trimestriel des finances et les *Comptes économiques de l'Ontario*.
- Surveiller les mesures de l'Agence du revenu du Canada (ARC) prises à l'égard de la COVID-19 et analyser leurs répercussions possibles en Ontario, y compris la numérisation des services, l'adoption des programmes d'avantages fiscaux, la gestion des données et les modifications aux activités d'observation fiscale.

Œuvrer pour les travailleurs

- Diriger des initiatives qui favorisent l'efficacité et améliorent la prestation de programmes d'avantages sociaux fondés sur le revenu en faisant progresser l'utilisation des services numériques axés sur le client et du système automatisé de vérification du revenu du ministère.
- Continuer d'offrir des délais prolongés et des exigences modifiées relatifs aux crédits d'impôt pour les médias culturels, et prolonger la période de déclaration pour demander le crédit d'impôt de l'Ontario pour la recherche et le développement afin d'aider les entreprises à demeurer admissibles malgré les retards causés par la COVID-19.
- Proposer de moderniser les crédits d'impôt pour les médias culturels afin de soutenir les productions cinématographiques et télévisuelles en ligne et les livres électroniques, d'examiner des moyens de simplifier le crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques et d'étudier les occasions de soutenir les activités régionales.

Favoriser l'essor de l'Ontario

- Continuer d'offrir le crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional, y compris doubler temporairement le taux de 10 à 20 pour cent jusqu'à la fin de 2022 et proposer de prolonger cette bonification jusqu'à la fin de 2023. Le crédit favorise les investissements des entreprises dans les secteurs de la province où la croissance de l'emploi a été inférieure à la moyenne provinciale par le passé.

- Continuer de soutenir les objectifs du gouvernement visant à réduire les obstacles réglementaires et les formalités administratives de 25 pour cent afin de stimuler la croissance des entreprises et l'investissement en Ontario.
- Examiner et mettre en œuvre les principales recommandations du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers visant à moderniser le cadre réglementaire des marchés financiers.
- Respecter les recommandations formulées par le Groupe de travail sur la réduction du fardeau réglementaire, établi par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO), afin d'accroître la compétitivité des entreprises en Ontario en permettant au secteur des placements de réaliser des économies de temps et d'argent.
- Protéger les investisseurs du risque financier en mettant en œuvre un cadre réglementaire qui exigerait que chaque personne qui porte les titres de planificateur financier et de conseiller financier obtienne un titre de compétence approuvé.
- S'attaquer au blanchiment d'argent en aidant de façon proactive l'ARC à résoudre les problèmes de non-conformité dans le secteur immobilier.
- Réduire les coûts des entreprises pour soutenir les petites entreprises en réduisant leur taux d'imposition du revenu des sociétés de 3,5 à 3,2 pour cent à compter de 2020.
- Continuer à soutenir les investissements des entreprises en permettant à celles-ci d'accélérer les radiations de placements de capitaux à des fins fiscales.
- Réduire la taxe sur l'essence de 5,7 cents le litre et la taxe sur les carburants de 5,3 cents le litre pendant six mois à compter du 1^{er} juillet 2022.

Soutenir la modernisation et protéger nos progrès

- Continuer de permettre aux contribuables de transmettre leur déclaration de revenus avec signature électronique par télécopieur ou sous forme électronique pendant la relance à la suite de la pandémie pour réduire les interactions en personne.
- Dans la mesure du possible, continuer à offrir aux clients la possibilité de demander des programmes d'avantages sociaux avec des signatures électroniques au cours de la période de relance à la suite de la pandémie afin de réduire le besoin d'interactions en personne et de procédures sur papier.
- Mettre en œuvre un système de paiement et de dépôt des documents électroniques pour les programmes d'impôt et les autres programmes afin de réduire les formalités administratives pour la population de l'Ontario et de promouvoir la transformation numérique.
- Diriger la modernisation continue du cadre juridique en matière de boissons alcoolisées.
- Consulter les intervenants pour établir une stratégie concernant les jeux de hasard légaux en ligne axée sur le consommateur qui reflète ses préférences tout en veillant à la mise en place des protections appropriées.

Soutenir la prestation et la transformation numériques

Les Services numériques de l'Ontario aident à adopter des pratiques numériques qui font progresser la maturité numérique dans l'ensemble du gouvernement et offrent de meilleurs services à la population ontarienne, libérant des données de grande valeur pour favoriser l'innovation et la croissance économique. Ces efforts comprennent ce qui suit :

- Avancement des politiques et des pratiques numériques, y compris la gouvernance informatique et numérique, le renforcement des capacités et la mesure;
- Élaboration de produits et de plateformes axés sur les utilisateurs qui accélèrent la modernisation des technologies et des services du gouvernement, comme Notification, les rappels par courriel, message texte ou téléphone pour renouveler les autocollants de plaque d'immatriculation, les permis de conduire et les cartes Santé;
- Aide aux ministères pour repenser leurs programmes et services au moyen de technologies et de méthodes novatrices. Cela inclut aider les ministères avec ce qui suit :
 - Assurer l'harmonisation avec la [Norme des services numériques](#), qui établit 13 points d'élaboration et de prestation de services et de produits gouvernementaux dont la simplicité, la rapidité et la qualité sont accrues pour les gens qui vivent en Ontario et y font des affaires;
 - Comprendre notre [processus d'évaluation numérique](#), qui aide à évaluer les services numériques par rapport à la Norme des services numériques de l'Ontario;
- Soutien à la mise en œuvre de [Faire progresser l'Ontario : Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19 pour un gouvernement au service de la population](#) afin de permettre l'amélioration des programmes et des services de première ligne, d'accroître l'accès à la bande passante et de soutenir l'engagement du gouvernement envers la modernisation, l'efficacité et le service à la clientèle;
- Soutien à la mise en œuvre de [Créer un Ontario numérique](#), la stratégie du gouvernement pour construire une économie numérique de premier plan qui donne la priorité aux Ontariens et assure un avenir plus prospère pour tous;
- Poursuite des travaux sur le [Programme d'identité numérique ontarienne](#), qui présente un nouveau moyen pratique de prouver son identité qui facilitera l'accès aux services en ligne et en personne et le rendra plus sécuritaire.

Intervention contre la COVID-19

Le ministère s'engage à soutenir les efforts de reprise économique de la province, en partie par l'entremise des activités annoncées dans le *Budget de 2022*.

Le ministère des Finances continuera de s'assurer de l'harmonisation de la politique fiscale du gouvernement avec les principes directeurs de la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, ainsi que de soutenir la transparence et la responsabilité par la publication de rapports en temps opportun dans les documents budgétaires et économiques clés. La publication du *Budget de 2022* est la neuvième mise à jour financière depuis le début

de la pandémie. Ce document mettra également en œuvre des mesures d'allègement fiscal pour les entreprises, les travailleurs et les familles.

Le ministère s'engage à surveiller les mesures de l'Agence du revenu du Canada (ARC) prises à l'égard de la COVID-19 ainsi que leurs répercussions possibles en Ontario, y compris la numérisation des services, la gestion des données, l'allègement fiscal et les modifications aux activités d'observation fiscale. Le ministère continuera de fournir aux contribuables des services qui réduisent le besoin d'interactions en personne.

Le Programme du Trésor s'assure que les paiements essentiels aux partenaires du secteur parapublic de la province et que les droits attribués à titre personnel sont effectués en temps opportun. L'Office ontarien de financement conservera des réserves de liquidités afin de répondre à la demande des programmes d'allègement de la province liés à la COVID-19 et de satisfaire aux besoins imprévus ou accélérés.

En raison des répercussions sanitaires et économiques de la COVID-19, le ministère doit continuer de se tourner activement vers ses partenaires de l'Ontario et du Canada pour assurer une coopération soutenue avec le gouvernement fédéral, entre les autres provinces et territoires, ainsi qu'avec les partenaires municipaux.

Le ministère continuera de fournir aux organismes une supervision et un soutien coordonnés en matière d'intervention contre les répercussions de la COVID-19 sur leurs activités et leurs services. Il collaborera aussi avec les organismes de réglementation et le secteur afin de veiller à ce que les consommateurs et les entreprises soient protégés et soutenus, en plus de bénéficier des mesures d'allègement nécessaires pendant l'éclosion de la COVID-19.

Les Services numériques de l'Ontario continueront de travailler avec les ministères partenaires qui élaborent des outils et des programmes de lutte contre la COVID-19 afin de s'assurer que les nouveaux produits et services numériques respectent la [Norme des services numériques](#). En plus du [processus d'évaluation de la conformité des services numériques](#), les Services numériques de l'Ontario continueront de soutenir l'élaboration d'outils numériques grâce à la formation, au renforcement des capacités, à leur Laboratoire de recherche sur les utilisateurs, à leur laboratoire de prototypage et à d'autres collaborations directes.

Indicateurs de rendement clés

Le ministère continue de faire des progrès pour atteindre les résultats stratégiques et les priorités qui font l'objet d'un suivi à l'aide d'un solide cadre de mesure de la responsabilité. En 2021-2022, le ministère a atteint ou dépassé les indicateurs de rendement clés liés à sa viabilité financière, à ses politiques et à ses fonctions opérationnelles. Les indicateurs de rendement clés qui démontrent un engagement à respecter les priorités du gouvernement comprennent les suivants :

- Favoriser la viabilité financière en réduisant les ratios provinciaux connexes de la dette nette au PIB, de la dette nette au revenu, de l'intérêt sur la dette au revenu et de la dette arrivant à échéance sur la dette nette, comme publié dans le *Budget de 2022*;
- Assurer l'excellence du service en respectant les normes de service publiées;

- S'assurer que l'Agence du revenu du Canada cible efficacement les vérifications à risque élevé;
- Faire croître les ventes sur le marché du cannabis légal;
- Réduire les taux maximums de l'impôt scolaire applicable aux entreprises (ISE);
- Soutenir la prestation de programmes, de services et d'outils gouvernementaux numériques pratiques, axés sur les utilisateurs et de haute qualité.

Le ministère a rajusté certains indicateurs de rendement clés en 2022-2023 pour tenir compte de l'incidence de la pandémie sur les activités liées aux emprunts et aux organismes. Les objectifs de viabilité financière sont dictés par des facteurs externes hors du contrôle du ministère, comme le rendement économique (p. ex., la croissance du produit intérieur brut et l'inflation) et le processus décisionnel du gouvernement, et doivent être révisés annuellement. Les indicateurs de rendement clés en matière de numérique et de données de l'Ontario sont définis dans la [Stratégie ontarienne pour le numérique et les données](#).

Organigramme du ministère des Finances

1. Ministre des Finances
 - 1.1. Adjoint parlementaire
 - 1.2. Chef de cabinet
 - 1.3. Président, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
 - 1.4. Président, Tribunal des services financiers
 - 1.5. Président, Régie des alcools de l'Ontario
 - 1.6. Président, Société des loteries et des jeux de l'Ontario
 - 1.7. Président, Autorité ontarienne de réglementation des services financiers
 - 1.8. Président, Société ontarienne du cannabis
 - 1.9. Président, Office ontarien de financement
 - 1.9.1. Directeur général, Office ontarien de financement
 - 1.9.1.1. Sous-ministre adjoint, Division du financement général et de l'analyse financière en matière d'électricité
 - 1.10. Président, Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
 - 1.10.1. Directeur général et vice-président, Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario
 - 1.11. Sous-ministre des Finances
 - 1.11.1. Conseiller spécial en politiques et attaché de direction
 - 1.11.2. Directeur de l'information, Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les organismes centraux (relève du Secrétariat du Conseil du Trésor et, par structure matricielle, du ministère des Finances)
 - 1.11.3. Directeur, Direction des services juridiques (relève du ministère du Procureur général et, par structure matricielle, du ministère des Finances)
 - 1.11.4. Sous-ministre adjoint, Communications des organismes centraux (relève du Bureau du Conseil des ministres et du Secrétariat du Conseil du Trésor ainsi que, par structure matricielle, du ministère des Finances)
 - 1.11.5. Directeur, Direction des services de communications (relève par structure matricielle du sous-ministre adjoint, Communications des organismes centraux)
 - 1.11.6. Sous-ministre adjoint, Bureau des politiques de réglementation et des relations avec les organismes
 - 1.11.6.1. Sous-ministre adjoint, Division des politiques en matière de sécurité du revenu et de régimes de retraite
 - 1.11.6.2. Sous-ministre adjoint, Division des politiques en matière de services financiers
 - 1.11.6.3. Sous-ministre adjoint, Division des entreprises publiques
 - 1.11.7. Sous-ministre adjoint, Bureau des taxes, des avantages fiscaux et des relations municipales en matière de finances
 - 1.11.7.1. Sous-ministre adjoint, Division des stratégies, de la gestion des services et des politiques relatives aux programmes
 - 1.11.7.2. Sous-ministre adjoint, Division de l'observation fiscale et des avantages fiscaux
 - 1.11.7.3. Sous-ministre adjoint, Division des relations provinciales-municipales en matière de finances
 - 1.11.7.4. Sous-ministre adjoint, Division des politiques fiscales

- 1.11.8. Sous-ministre adjoint et directeur général de l'administration, Division des services ministériels et de la qualité des services
- 1.11.9. Sous-ministre adjoint et économiste en chef, Bureau des politiques économiques
- 1.11.10. Sous-ministre adjoint, Bureau du budget

Structure organisationnelle des Services numériques de l'Ontario**1. Ministre des Finances**

- 1.1 Ministre associé de l'Action pour un gouvernement numérique
- 1.2 Sous-ministre, directeur du numérique et des données
 - 1.2.1 Attaché de direction
 - 1.2.2 Directeur des communications (relève également du sous-ministre, Communications, Bureau du Conseil des ministres)
 - 1.2.3 Sous-ministre adjoint, numérique
 - 1.2.4 Sous-ministre adjoint, plateformes
 - 1.2.5 Sous-ministre adjoint et directeur général de l'administration, Division des services ministériels et de la qualité des services

Organismes, conseils et commissions (OCC)

L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF)

réglemente le secteur des services financiers pour renforcer la protection des consommateurs et des bénéficiaires de régimes de retraite, accroître l'efficacité réglementaire et réduire le fardeau pour les entreprises.

L'ARSF travaille étroitement avec ses entités réglementées et le ministère des Finances pour surveiller les répercussions de la COVID-19 sur le secteur des services financiers de l'Ontario et invite les intervenants des secteurs à consulter l'ARSF sur des moyens de mieux soutenir les consommateurs et les entreprises pendant la relance à la suite de la COVID-19.

Le **Tribunal des services financiers (TSF)** est un organisme juridictionnel indépendant qui entend les appels des décisions et qui tient des audiences pour examiner les décisions proposées du directeur général de l'ARSF, ou de l'ancienne Autorité, et du surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario.

Le TSF continue de fonctionner efficacement et a modifié ses activités pour réagir à la relance à la suite de la COVID-19.

La **Société ontarienne de gestion des placements (SOGP)** a été constituée en vertu de la loi à titre de personne morale sans capital-actions qui agit sans lien de dépendance avec le gouvernement. Elle fournit des services de gestion de placements et de conseils en placements à ses membres conformément à la *Loi de 2015 sur la Société ontarienne de gestion des placements* et à ses règlements.

La SOGP continue de gérer les fonds et d'acquérir de nouveaux clients pendant la relance à la suite de la COVID-19.

La **Régie des alcools de l'Ontario (LCBO)** est responsable de l'importation, de la distribution et de la vente d'alcool en Ontario d'une manière efficace et socialement responsable. Son réseau de vente au détail est composé de plus de 670 magasins de détail, plus de 390 magasins-agences ainsi que des ventes en ligne réalisées par l'entremise du site [LCBO.com](https://www.lcbo.com). La LCBO est le grossiste exclusif de plus de 450 épiceries et services alimentaires, ainsi que de bars et restaurants autorisés.

Le ministère a surveillé et supervisé activement les efforts d'intervention contre la COVID-19 de la LCBO. La LCBO a mis en place certaines mesures visant à protéger la santé et le bien-être de ses employés et de ses clients.

La **Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC)** est le grossiste exclusif de cannabis récréatif à des magasins de vente au détail autorisés (privés) de cannabis en Ontario. Elle réalise des ventes socialement responsables de cannabis et de produits connexes par l'intermédiaire de son site Web.

Le ministère a surveillé et supervisé activement les efforts d'intervention contre la COVID-19 de la SOVC. La SOVC a élargi sa couverture de livraison express, directe et sans frais pour le site [OCS.ca](https://www.ocs.ca), tout en respectant les pratiques exemplaires relatives à la COVID-19.

La **Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)** est la continuité juridique de l'ancienne société Ontario Hydro, chargée de la gestion de sa dette et d'autres responsabilités. La SFIEO a poursuivi ses activités de manière efficace durant la pandémie.

L'**Office ontarien de financement (OOF)** effectue des activités d'emprunts, d'investissements, de gestion de la trésorerie et de gestion des risques pour la province. Il offre également des conseils et des services financiers à d'autres parties de la province, notamment la SFIEO et Infrastructure Ontario, et accorde des prêts à des organismes publics.

L'OOF a poursuivi ses activités de manière efficace durant la pandémie et continue de veiller à ce que les paiements essentiels aux partenaires du secteur parapublic de la province, y compris les fournisseurs de soins de santé, ainsi que les droits attribués à titre personnel, soient financés en temps opportun.

La **Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG)** mène et gère les activités relatives aux jeux en Ontario, y compris les jeux de casino, les loteries, les jeux de bienfaisance et les jeux en ligne par l'entremise de la plateforme [OLG.ca](https://www.olg.ca). Les fournisseurs de services du secteur privé gèrent les activités quotidiennes du casino. L'OLG administre également des fonds pour des courses de chevaux.

Les secteurs d'activité des loteries et des jeux en ligne de l'OLG ont continué de fonctionner efficacement tout au long de la pandémie et l'OLG a rouvert ses installations physiques conformément aux mesures de santé publique.

La **Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO)** réglemente les marchés financiers de la province, comme les marchés des actions, des titres à revenu fixe et des instruments dérivés.

La CVMO a poursuivi ses activités de manière efficace durant la pandémie, notamment la mise en œuvre des initiatives continues de modernisation ainsi que de réduction du fardeau de son Rapport sur l'allègement du fardeau réglementaire de 2019, qui allègera le fardeau réglementaire pour les participants au marché.

Données financières détaillées

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023

(millions de \$)	Dépenses prévues du ministère 2022-2023
Approbations – COVID-19	0,0
Autres – Fonctionnement	15 181,0
Immobilisations	8,6
TOTAL	15 189,6

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

CRÉDITS ET PROGRAMMES	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$ %	Prévisions* 2021-2022 \$	Chiffres réels provisoires* 2021-2022 \$	Chiffres réels* 2020-2021 \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
Administration du ministère	34 161 100	(305 800) (0,9)	34 466 900	53 007 000	53 482 112
Politiques de réglementation et des relations avec les organismes	21 795 600	(33 200) (0,2)	21 828 800	16 150 000	13 781 899
Politiques économiques, budgétaires et financières	427 617 700	411 527 700	16 090 000	506 692 100	442 290 698
Taxes, avantages fiscaux et relations municipales en matière de finances	987 858 400	(16 097 600) (1,6)	1 003 956 000	1 299 234 700	1 071 469 464
Fonds de durée limitée en raison de la COVID-19	-	(2 700 000 000) (100,0)	2 700 000 000	-	241 200 000
Services numériques de l'Ontario	51 925 800	39 754 300	12 171 500	24 888 800	14 643 420
Total à voter – Charges de fonctionnement	1 523 358 600	(2 265 154 600) (59,8)	3 788 513 200	1 899 972 600	1 836 867 593
<i>Crédits législatifs :</i>					
Programme du Trésor	12 988 223 200	568 999 300 4,6	12 419 223 900	12 205 831 600	11 305 216 526
Autres crédits législatifs	50 821 465	37 551 0,1	50 783 914	50 600 101	64 688 154
Total – Charges de fonctionnement	14 562 403 265	(1 696 117 749) (10,4)	16 258 521 014	14 156 404 301	13 206 772 273
Redressements de consolidation – Société ontarienne de gestion des placements	220 137 000	35 365 500 19,1	184 771 500	184 806 000	127 587 585
Redressement de consolidation – Office ontarien de financement	27 211 300	-	27 211 300	27 211 300	23 577 246
Redressement de consolidation – Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	136 427 600	14 887 700 12,2	121 539 900	137 146 700	117 332 451
Redressement de consolidation – Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	(362 305 600)	(470 760 200)	108 454 600	(415 900 900)	(339 061 071)
Other Adjustment - Financial Services Commission of Ontario	-	-	-	-	-
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	-	-	-	-	(1 463 284)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général pour l'Office ontarien de financement	(1 580 100)	632 800 28,60	(2 212 900)	(2 088 100)	-
Redressement de consolidation – Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	101 919 500	6 985 300 7,4	94 934 200	91 278 700	89 797 975
Consolidation Adjustment - Ontario Infrastructure and Lands Corporation	-	-	-	-	-
Redressement de consolidation – Programme du Trésor	794 844 800	(91 128 400) (10,3)	885 973 200	954 408 400	1 088 156 184
Redressement de consolidation – Programme du Trésor – Capitalisation des intérêts pour d'autres secteurs	(298 068 000)	(122 937 700) (70,2)	(175 130 300)	(168 240 000)	(119 562 635)
Total des charges de fonctionnement, y compris redressement de consolidation et autres redressements	15 180 989 765	(2 323 072 749) (13,3)	17 504 062 514	14 965 026 401	14 193 136 724
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT					
Administration du ministère	-	(1 000) (100,0)	1 000	-	-
Politiques de réglementation et des relations	20 000 000	-	20 000 000	-	-
Taxes, avantages fiscaux et relations municipales en matière de finances	1 500 000	850 000	650 000	1 050 000	1 199 976
Total à voter – Actifs de fonctionnement	21 500 000	849 000 4,1	20 651 000	1 050 000	1 199 976
Crédits législatifs	32 700 000	(3 000 000) (8,4)	35 700 000	33 737 500	34 528 901
Total – Actifs de fonctionnement	54 200 000	(2 151 000) (3,8)	56 351 000	34 787 500	35 728 877

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit (suite)

CRÉDITS ET PROGRAMMES	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$ %	Prévisions* 2021-2022 \$	Chiffres réels provisoires* 2021-2022 \$	Chiffres réels* 2020-2021 \$
CHARGES D'IMMOBILISATIONS					
Taxes, avantages fiscaux et relations municipales en matière de finances	1 000	-	1 000	-	-
Services numériques de l'Ontario	1 000	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	2 000	-	2 000	1 000	-
Crédits législatifs	1 000	(1 000) (50,0)	2 000	1 000	-
Total du ministère – Charges d'immobilisations	3 000	(1 000) (25,0)	4 000	2 000	-
Redressements de consolidation – Société ontarienne de gestion des placements	1 765 200	1 090 200	675 000	1 203 900	167 000
Redressement de consolidation – Office ontarien de financement	1 059 800	360 800 51,6	699 000	634 600	572 000
Redressement de consolidation – Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	2 399 100	(6 381 900) (72,7)	8 781 000	2 444 100	2 231 005
Redressement de consolidation – Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	3 340 000	(82 000) (2,4)	3 422 000	3 069 500	1 917 376
Total des charges d'immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements	8 567 100	(5 013 900) (36,9)	13 581 000	7 354 100	4 887 381
BIENS IMMOBILISÉS					
Taxes, avantages fiscaux et relations municipales en matière de finances	1 000	-	1 000	-	-
Services numériques de l'Ontario	1 000	-	1 000	1 000	-
Total à voter du ministère – Biens immobilisés	2 000	-	2 000	1 000	-
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	15 189 556 865	(2 328 086 649) (13,3)	17 517 643 514	14 972 380 501	14 198 024 105

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

Communiquer avec nous

Si vous avez des questions concernant les programmes et (ou) les services du ministère des Finances, consultez le site [Ministère des Finances | ontario.ca](https://www.fin.gov.on.ca/fr/minfin/index.html) ou communiquez avec le ministère des Finances par les moyens suivants :

Téléphone	1 866 668-8297 ou 1 800 263-7776 (par téléimprimeur)
Courriel	financecommunications.fin@ontario.ca
Par la poste	Ministère des Finances 95, rue Grosvenor Toronto (Ontario) M7A 1Y8

Annexe : Rapport annuel 2021-2022

Ministère des Finances

Résultats 2021-2022

Gérer les finances de l'Ontario d'une manière responsable

- Publication du *Budget de 2021*, des rapports *Finances du premier trimestre de 2021-2022* et *Finances du troisième trimestre de 2021-2022*, des *Comptes économiques de l'Ontario*, des *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2021* et du *Rapport sur la transparence fiscale de 2021*. Dans le *Budget de 2022*, le gouvernement a prévu un déficit de 13,5 milliards de dollars en 2021-2022, soit 19,6 milliards de dollars de moins que les prévisions présentées dans le *Budget de 2021*.
- Dans le *Budget de 2021* et le *Budget de 2022*, présentation de trois scénarios économiques et fiscaux aussi transparents que possible au sujet de l'incertitude qui persiste dans l'économie mondiale et des risques que cela présente pour les finances de la province.
- Les cotes de crédit de la province ont été vérifiées par les quatre agences de notation (c.-à-d. Moody's, DBRS, S&P et Fitch).
- Travail avec les provinces et le gouvernement fédéral pour assurer la collaboration et un soutien adéquat en réponse à la pandémie de la COVID-19 (p. ex., obtenir de nouveaux fonds supplémentaires pour soutenir les services municipaux essentiels).
- Défense des priorités de l'Ontario au sein de la fédération, y compris établir une position et des approches communes avec les autres provinces au sujet des arrangements fiscaux (p. ex., Transfert canadien en matière de santé, plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien et stabilisation fiscale).
- Émission d'Obligations vertes d'une valeur de 2,75 milliards de dollars le 27 juillet 2021 et de 1,75 milliard de dollars le 2 février 2022 (à l'heure actuelle, l'Ontario est le plus important émetteur d'Obligations vertes en dollar canadien).
- Achèvement du programme d'emprunt 2021-2022 de la province, au moyen d'un emprunt de 41,1 milliards de dollars au 31 mars 2022, y compris un emprunt préalable de 10,1 milliards de dollars pour 2022-2023, et maintien de la réserve de liquidité afin de financer les programmes du gouvernement ainsi que les importantes échéances à venir.
- Remise d'une dette de 10,4 milliards de dollars avec des échéances d'au moins 30 ans durant l'exercice 2021-2022 pour assurer une meilleure certitude à l'égard des paiements d'intérêts à long terme.
- Recouvrement de plus de 2,1 milliards de dollars ciblant les revenus non déclarés ou sous-déclarés depuis 2013-2014 au moyen d'un accord avec l'Agence du revenu du Canada (un rendement du capital investi de 4,6 pour 1 au 31 décembre 2021).

- Au 31 mars 2022, recouvrement d'environ 1,58 milliard de dollars d'impôt à payer et de dettes non fiscales dus à la province et, au 31 mars 2022, attribution de plus de 146 millions de dollars par les activités de vérification et d'inspection.
- Au 31 mars 2022, saisie de plus de 58 millions de grammes de produits du tabac non réglementés avec une valeur fiscale de 10,7 millions de dollars.
- À la lumière du passage au travail hybride moderne, le ministère a entrepris de libérer un bail au 777, rue Bay et d'intégrer sa Division des relations provinciales-municipales en matière de finances à l'édifice Frost.
- Renforcement de l'intégrité des revenus de l'impôt foncier scolaire en s'assurant que les données à l'échelle de la province sont disponibles et accessibles à des fins d'analyse détaillée.

Appuyer les travailleurs et les familles

- Direction du développement du microsite sur la COVID-19, dont le trafic est passé de 31,7 millions de visites en 2020 à 218,2 millions en 2021, en grande partie en raison du déploiement de la vaccination. Malgré cette augmentation du trafic, les Services numériques de l'Ontario ont entrepris une importante mise à niveau de la plateforme Ontario.ca, sans interruption de la disponibilité (le temps de fonctionnement en 2021 était de 99,98 % par rapport à 99,93 % en 2020).
- La pandémie a accéléré la nécessité d'accroître la fiabilité, l'accessibilité et la commodité des services gouvernementaux. L'Unité des résultats en matière de numérique du Comité de la modernisation pour l'avenir, dirigée par les Services numériques de l'Ontario, s'est avérée un partenaire essentiel pour ce changement, appuyant 30 initiatives numériques qui ont donné lieu à la réalisation de plus de 50 projets de citoyens destinés au public.
- Création et [mise en œuvre de VérifOntario](#), l'application mobile officielle de la province que les entreprises utilisent pour numériser la preuve de vaccination contre la COVID-19, en avance sur le calendrier et en moins de 40 jours. À ce jour, plus de 37 millions de numérisations ont été effectuées par l'entremise de VérifOntario.
- Collaboration avec le ministère de la Santé pour tenir à jour l'[outil d'auto-évaluation](#) pour la COVID-19 et quatre outils de dépistage publics distincts (c.-à-d. [dépistage dans les écoles et les services de garde d'enfants](#), dépistage des clients pour les entreprises et les lieux publics, [dépistage pour les travailleurs et les employés](#) et [dépistage pour les tribunaux](#)) en conformité avec les directives du médecin hygiéniste en chef et les règlements provinciaux. Les outils de dépistage de la COVID-19 ont été utilisés plus de 44 millions de fois en 2021 seulement.
- Mise en œuvre du crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile provisoire pour 2021 et 2022; ce crédit aide les aînés en augmentant la sécurité et l'accessibilité de leur domicile.

- Octroi d'une allocation complémentaire provisoire au titre du crédit d'impôt de l'Ontario pour l'accès aux services de garde d'enfants et l'allègement des dépenses (crédit d'impôt ASGE) pour 2021.
- Lancement d'un nouveau crédit d'impôt pour les vacances en Ontario provisoire pour l'année d'imposition 2022.
- Mise en œuvre du nouveau crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation provisoire pour 2021 et 2022 afin de faciliter l'accès des personnes à la formation dont elles ont besoin.
- Gel des taux de la taxe sur la bière jusqu'au 1^{er} mars 2023.
- Conservation de la structure du programme et de l'enveloppe du Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario pour l'exercice budgétaire municipal de 2022 afin d'assurer une stabilité et une certitude aux municipalités. Maintien de l'enveloppe de financement du programme permise au titre de la Subvention aux collectivités rurales à bonifier de 2 millions de dollars afin d'appuyer davantage les municipalités rurales comptant les niveaux les plus élevés de terres agricoles.
- Report des réévaluations de l'impôt foncier de 2021 à 2023 pour offrir une stabilité aux municipalités et aux contribuables de l'Ontario qui paient de l'impôt foncier ainsi qu'aider les administrations municipales à axer leurs interventions sur les défis posés par la pandémie de COVID-19.
- Permission accordée aux sociétés d'assurance-automobile d'offrir des rabais sur les primes d'assurance aux conducteurs pendant un an après une situation d'urgence déclarée, permettant aux assureurs de partager les économies avec les conducteurs en raison d'un nombre réduit de véhicules sur la route et de collisions. D'autres changements ont également été apportés pour permettre aux compagnies d'assurance d'offrir des remises et des incitatifs de façon permanente.
- Poursuite de l'examen des possibilités d'améliorer l'accès aux programmes axés sur le revenu en adoptant une approche fondée sur les citoyens tout en veillant à l'administration efficace des programmes.
- Modification du processus de demande du Programme d'allocations Canada-Ontario pour le logement, y compris la signature électronique et les demandes en ligne ainsi que d'autres mesures mises en œuvre en réponse à la pandémie de COVID-19, afin de permettre la soumission entièrement électronique des demandes.
- Modification du processus de demande du programme Beaux sourires Ontario, y compris la signature électronique en réponse à la pandémie de COVID-19, afin de permettre la soumission entièrement électronique des demandes.
- Augmentation à 20 pour cent du taux d'impôt sur la spéculation pour les non-résidents, élargissement de sa demande à l'échelle de la province et élimination des échappatoires fiscales à compter du 30 mars 2022.

Soutenir l'économie

- L'Office ontarien de financement (OOF) a mis son expertise dans le domaine bancaire au service de la gestion étroite de la délivrance de 7,5 millions de chèques dans le cadre de l'initiative de remboursement des frais de renouvellement de l'immatriculation de la province. L'OOF a stratégiquement inclus des services d'impression de chèques lorsqu'elle a conclu un contrat de services bancaires codirigés en 2021-2022, ce qui a permis à l'office d'éliminer une passation de marché chronophage pour l'émission des remboursements à la population de l'Ontario.
- L'OOF a également continué de travailler avec les ministères pour soutenir leurs agences et d'autres organismes publics en offrant du financement dans le cadre de son Programme de prêts pour le financement des organismes publics pour aider à gérer les exigences en matière de liquidités ainsi qu'appuyer la prestation continue de programmes et de services essentiels. Ce soutien comprend notamment des avances de fonds à la Commission des parcs du Niagara et l'expansion d'une facilité de crédit de 2 milliards de dollars pour l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers afin de soutenir le secteur des caisses et des caisses populaires.
- À l'appui des mesures de santé publique mises en place pendant la pandémie, le personnel d'inspection et d'enquête du ministère a participé à une stratégie multiministérielle d'application de la loi. La contribution du ministère comprend 13 membres du personnel qui appuient cette initiative et visitent plus de 250 entreprises réparties dans 12 bureaux de santé différents.
- Le ministère a mis en œuvre un nouveau cadre législatif pour les caisses et les caisses populaires dans la *Loi de 2020 sur les caisses populaires et les credit unions* ainsi qu'apporté des modifications législatives à la *Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques*, à la suite d'un récent examen de cette loi.
- Publication d'un projet de *Loi sur les marchés financiers* aux fins de consultation avec les intervenants, satisfaisant ainsi à un principal engagement du Budget de 2021 qui, si la loi est déposée et adoptée, représenterait un nouveau régime législatif ayant une incidence sur l'ensemble des marchés financiers de la province.
- Augmentation de l'exonération au titre de l'impôt-santé des employeurs de 490 000 \$ à 1 million de dollars à compter de 2020, aidant les employeurs à survivre à la pandémie et à établir une base plus solide pour la croissance des entreprises et l'embauche dans l'avenir.
- Réduction des taux élevés d'impôt scolaire applicable aux entreprises à compter de 2021, ce qui permet à plus de 200 000 propriétés commerciales, soit environ 95 pour cent de toutes les propriétés commerciales en Ontario, de réaliser des économies annuelles de plus de 450 millions de dollars.
- Possibilité pour les municipalités de cibler les allègements fiscaux aux petites entreprises par l'adoption de la nouvelle sous-classe foncière facultative pour ces dernières.

- Période d'intérêt de six mois sans pénalité, soit du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 2022, afin que les entreprises puissent effectuer des paiements pour la plupart des taxes et impôts provinciaux.
- Maintien des délais prolongés et des exigences modifiées relatifs aux crédits d'impôt pour les médias culturels afin d'aider les entreprises à demeurer admissibles malgré les retards causés par la COVID-19.
- Prolongation de la période de déclaration pour demander le crédit d'impôt de l'Ontario pour la recherche et le développement.
- Octroi continu du crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional, y compris le doublement temporaire du taux de 10 à 20 pour cent jusqu'à la fin de 2022, afin d'encourager les investissements des entreprises dans les secteurs de la province où la croissance de l'emploi entre 2009 et 2019 s'est avérée plus lente que la moyenne provinciale.
- Réduction des coûts des entreprises pour soutenir les petites entreprises en réduisant leur taux d'imposition du revenu des sociétés de 3,5 à 3,2 pour cent à compter de 2020.
- Soutien continu des investissements des entreprises en permettant à celles-ci d'accélérer les radiations de placements de capitaux à des fins fiscales.
- Création et soutien d'un groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers afin d'examiner la *Loi sur les valeurs mobilières*, qui est désuète, pour la première fois depuis plus de 15 ans. Le groupe de travail a présenté un rapport final au ministre contenant 74 recommandations visant la modernisation du cadre réglementaire des marchés financiers de l'Ontario.
- Modernisation continue du cadre réglementaire de la *Loi sur les régimes de retraite* et réduction du fardeau des entreprises en éliminant les exigences inutiles en matière de déclaration et en réduisant les coûts administratifs pour certains types de régimes.
- Mise en œuvre continue des mesures temporaires actuelles d'allègement fiscal afin d'encourager la participation du secteur privé dans la consolidation du secteur de la distribution d'électricité de l'Ontario, de réduire les tarifs d'électricité et d'améliorer les services aux consommateurs grâce à l'innovation et à des gains d'efficience.
- Tenue de consultations sur la modernisation de la *Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques* et la proclamation de la nouvelle *Loi de 2020 sur les caisses populaires et les credit unions*.
- Orientation des interventions du gouvernement à l'égard d'enjeux, y compris la politique fiscale, les relations commerciales, les mesures de soutien aux entreprises, le fardeau réglementaire et le logement, et mise en œuvre de nouveaux moyens pour offrir des services de données et de statistiques rentables et transparents.

- Accroissement de la transparence et de la responsabilisation grâce à de meilleurs rapports économiques, y compris un nouveau service de courriel d'inscription et des rapports publics élargis sur l'économie, le marché du travail et les données démographiques.
- Soutien de la proclamation de la *Loi de 2019 sur la protection du titre des professionnels des finances* visant à permettre la mise en œuvre d'un nouveau cadre de protection des titres exigeant que les personnes respectent les exigences minimales d'utilisation des titres de planificateur financier et de conseiller financier.
- Élargissement du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones pour appuyer la participation des Autochtones aux projets d'infrastructure d'électricité. Conclusion d'une garantie d'emprunt pour appuyer un investissement autochtone dans un projet éolien.
- Offre de services d'administration des prêts au ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines pour son prêt provincial de 1,3 milliard de dollars visant à appuyer un projet connectant 16 collectivités éloignées des Premières Nations du Nord-Ouest au réseau électrique de l'Ontario.

Soutenir la modernisation

- Modifications apportées pour permettre aux assureurs automobiles entièrement numériques de fonctionner en Ontario en permettant des communications et des résiliations de contrat électroniques entre les assureurs et les consommateurs, avec le consentement des consommateurs.
- Conception d'un « bac à sable » pour le secteur de l'assurance-automobile, administré par l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF), afin d'accroître l'innovation et la concurrence en permettant aux assureurs de mettre à l'essai de nouveaux produits et (ou) processus adaptés à l'évolution de la demande des consommateurs.
- Collaboration avec l'ARSF pour abroger les lignes directrices concernant l'assurance-automobile de l'ancienne Commission des services financiers de l'Ontario en matière d'assurance fondée sur l'utilisation afin de permettre aux assureurs de mettre en place des programmes novateurs et modernes qui reflètent mieux l'évolution des habitudes de conduite des consommateurs attribuable à la COVID-19.
- Réalisation d'un examen et de consultations auprès des intervenants afin de trouver des occasions d'accroître l'exactitude et la stabilité des évaluations foncières, de soutenir un contexte commercial concurrentiel ainsi que de renforcer la gouvernance et la reddition de comptes de la Société d'évaluation foncière des municipalités.
- Réalisation de consultations avec les intervenants et engagement des Premières Nations à l'égard du tabac non réglementé afin d'adopter une future méthode pour l'Ontario.

- Collaboration avec le ministère du Procureur général (orientée par le ministère des Affaires autochtones) afin de lancer un programme de jeu sur Internet en Ontario le 4 avril 2022, qui est compétitif et qui protège les consommateurs.
- Poursuite de la collaboration avec le ministère du Procureur général afin de soutenir un modèle de magasins de détail de cannabis privé strictement réglementé assorti de règles visant à protéger les enfants et les jeunes ainsi que les collectivités et à lutter contre la contrebande.
- Mise en œuvre d'un cadre juridique modernisé en matière d'alcool, de concert avec le ministère du Procureur général. Ces modifications sont entrées en vigueur en novembre 2021 et représentent la première mise à jour complète en plus de 40 ans.
- Réduction des prix de gros que les bars, les restaurants et d'autres lieux de consommation autorisés paient à la Régie des alcools de l'Ontario pour l'alcool qu'ils achètent. Cette réduction permet aux épiceries d'offrir le ramassage à l'auto de bière, de vin et de cidre. Les heures de vente au détail de boissons alcoolisées ont également été prolongées de façon permanente de 7 h à 23 h.
- Publication de la première Stratégie ontarienne pour le numérique et les données. La stratégie met l'accent sur la sécurité et la protection des renseignements personnels et appuie la reprise économique en aidant les entreprises et les particuliers à s'épanouir dans un monde numérique;
- Lancement de la plateforme Notification, un service de rappels par courriel, message texte et téléphone ainsi que d'envoi d'autres notifications qui a été annoncé en juillet 2021. À ce jour, plus de 2 millions de notifications ont été envoyées par l'entremise de plateforme;
- Publication des principes bêta pour l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle (IA) en Ontario. Ces six principes s'appliquent aux technologies renforcées par les données dans le cadre des processus, des programmes et des services du gouvernement pour faire en sorte que ces derniers soient conformes aux considérations et aux valeurs morales de l'Ontario;
- Tout au long de la pandémie, les Services numériques de l'Ontario ont organisé plus de 90 ateliers, séances et cours de formation numérique à distance pour les ministères qui sont passés aux modèles de travail hybrides.
- En collaboration avec les ministères partenaires, les Services numériques de l'Ontario ont mis au point, lancé et géré une série d'outils numériques à forte incidence, dont l'Outil de recherche de foyers de soins de longue durée de l'Ontario.
- L'Unité des résultats en matière de numérique du Comité de la modernisation pour l'avenir, dirigée par les Services numériques de l'Ontario, s'est avérée un partenaire essentiel pour ce changement, appuyant 30 initiatives numériques qui ont donné lieu à la réalisation de plus de 50 projets de citoyens destinés au public.
 - Les Services numériques de l'Ontario ont dirigé le processus d'évaluation de la conformité des services numériques, un mécanisme de gouvernance

pour s'assurer que tous les ministères offrent des services de qualité supérieure. Plus de 140 évaluations ont été effectuées en 2021, en plus de la mise en œuvre de mises à jour visant à appuyer la nouvelle Directive sur les données et les services numériques.

- Le trafic sur les sites Web gouvernementaux est passé de 126 millions de visites en 2019 à plus de 410 millions en 2021, ce qui représente une multiplication par plus de trois. Le microsite sur la COVID-19 a enregistré la plus importante augmentation, soit de 31,7 millions de visites en 2020 à 218,2 millions en 2021, en grande partie en raison du déploiement de la vaccination. Malgré cette augmentation du trafic, les Services numériques de l'Ontario ont entrepris une importante mise à niveau de la plateforme Ontario.ca, sans interruption de la disponibilité (le temps de fonctionnement en 2021 était de 99,98 pour cent par rapport à 99,93 pour cent en 2020).

Intervention contre la COVID-19

Le fonds de durée limitée en raison de la COVID-19 a été mis en place pour protéger les progrès de l'Ontario durant la pandémie.

Le ministère des Finances a dirigé l'élaboration de politiques ainsi que la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures fiscales et d'autres mesures de soutien et de rétablissement, notamment :

- Octroi d'une période d'intérêt de six mois sans pénalité (du 1^{er} janvier 2022 au 1^{er} juillet 2022) aux entreprises pour les paiements effectués dans le cadre de la plupart des programmes fiscaux administrés par la province, ce qui mettra à la disposition des entreprises de l'Ontario un montant de 7,5 milliards de dollars de flux de trésorerie potentiels;
- Lancement du Programme ontarien de remise pour les coûts à l'intention des entreprises, qui a fourni du soutien en matière d'impôt foncier et de coûts énergétiques fixes aux entreprises les plus touchées par les mesures de santé publique mises en place en raison du variant Omicron. Les entreprises admissibles qui étaient obligées de fermer ou de réduire leur capacité ont reçu des remises couvrant une partie de l'impôt foncier et des coûts énergétiques engagés pendant qu'elles étaient assujetties à ces mesures;
- Harmonisation avec l'Agence du revenu du Canada et suspension de nombreuses activités d'observation fiscale et de recouvrement pour soutenir la population et les entreprises de l'Ontario durant la COVID-19;
- Augmentation de l'exemption de l'impôt-santé des employeurs de 490 000 \$ à 1 million de dollars et doublement du seuil des versements;
- Octroi continu du crédit d'impôt pour l'investissement dans le développement régional, y compris le doublement temporaire du taux de 10 à 20 pour cent jusqu'à la fin de 2022, afin d'encourager les investissements des entreprises dans les secteurs de la province où la croissance de l'emploi entre 2009 et 2019 s'est avérée plus lente que la moyenne provinciale;

- Mise en œuvre du crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile provisoire pour 2021 et 2022; ce crédit aide les aînés en augmentant la sécurité et l'accessibilité de leur domicile;
- Mise en œuvre du crédit d'impôt pour les vacances en Ontario provisoire pour 2022 afin d'encourager la population ontarienne à explorer et redécouvrir la province;
- Mise en œuvre d'un nouveau crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation provisoire pour 2021 afin de faciliter l'accès des personnes à la formation dont elles ont besoin pour réussir (prolongation subséquente du crédit d'impôt pour 2022);
- Modification du processus de demande du Programme d'allocations Canada-Ontario pour le logement, y compris la signature électronique et les demandes en ligne ainsi que d'autres mesures mises en œuvre en réponse à la pandémie de COVID-19, afin de permettre la soumission entièrement électronique des demandes;
- Modification du processus de demande du programme Beaux sourires Ontario, y compris la signature électronique en réponse à la pandémie de COVID-19, afin de permettre la soumission entièrement électronique des demandes.
- Maintien des délais prolongés et des exigences modifiées relatifs aux crédits d'impôt pour les médias culturels, ce qui permet aux entreprises de demeurer admissibles malgré les retards causés par la COVID-19, et prolongation de la période de réclamation du crédit d'impôt de l'Ontario pour la recherche et le développement;
- Lancement de la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises pour aider les petites entreprises qui ont dû fermer ou restreindre de façon significative leurs services en raison de la fermeture à l'échelle de la province exigée à partir du 26 décembre 2020. La subvention a fourni un soutien de 20 000 \$ à 40 000 \$ aux petites entreprises admissibles;
- Octroi de remises sur l'impôt foncier et les coûts énergétiques aux entreprises admissibles qui ont dû fermer ou limiter de façon significative leurs services en raison des mesures de santé publique provinciales mises en place d'octobre 2020 à juillet 2021;
- Report des réévaluations de l'impôt foncier de 2021 à 2023 pour offrir une stabilité aux municipalités et aux contribuables de l'Ontario qui paient de l'impôt foncier ainsi qu'aider les administrations municipales à axer leurs ressources sur des initiatives de santé publique et d'autres efforts locaux visant à gérer la COVID-19;
- Réduction des taux élevés d'impôt scolaire applicable aux entreprises, ce qui a permis à plus de 200 000 propriétés commerciales, soit environ 95 pour cent de toutes les propriétés commerciales en Ontario, de réaliser des économies annuelles de plus de 450 millions de dollars;
- Soutien en matière de liquidités par l'intermédiaire du Programme de prêts pour le financement des organismes publics de l'Office ontarien de financement.

Le ministère a également facilité l'engagement auprès du gouvernement fédéral à l'égard d'un certain nombre de mesures d'intervention contre la crise de la COVID-19, notamment :

- Obtention de deux paiements fédéraux inconditionnels en 2021-2022 : *Aider les systèmes de soins de santé à se rétablir* (1,551 million de dollars) et le Plan de vaccination du Canada contre la COVID-19 (388 millions de dollars);
- Obtention d'un paiement fédéral inconditionnel supplémentaire en 2022-2023 de 775,5 millions de dollars pour soutenir le système de soins de santé;
- Promotion, puis obtention de plus de 300 millions de dollars en fonds fédéraux pour le soutien des services municipaux essentiels touchés par la pandémie, y compris le transport en commun et les refuges. La province égale cet engagement, au dollar près, pour un total de 632 millions de dollars en financement conjoint provincial et fédéral.

En collaboration avec les ministères partenaires, les Services numériques de l'Ontario ont mis au point, lancé et géré une série d'outils numériques à forte incidence qui ont contribué de façon concrète à aider la population ontarienne à traverser la pandémie, notamment :

- Lancement de l'[outil d'évaluation de l'admissibilité aux vaccins](#) de l'Ontario aux fins d'harmonisation avec le déploiement de la vaccination;
- Création et [mise en œuvre de VérifOntario](#), l'application mobile officielle de la province que les entreprises utilisent pour numériser la preuve de vaccination contre la COVID-19;
- Collaboration avec le ministère de la Santé pour tenir à jour le site Web sur la COVID-19, l'outil d'[auto-évaluation](#) et quatre outils de dépistage publics distincts (c.-à-d. [dépistage dans les écoles et les services de garde d'enfants](#), dépistage des clients pour les entreprises et les lieux publics, [dépistage pour les travailleurs et les employés](#) et [dépistage pour les tribunaux](#)) en conformité avec les directives du médecin hygiéniste en chef et les règlements provinciaux;
- Élaboration d'un [site Web sur la COVID-19](#) qui offre un accès facile à de l'information sur l'intervention du gouvernement dans le cadre de la pandémie ainsi qu'aux dernières nouvelles concernant la sécurité publique.
- Création de l'outil de recherche de centres de dépistage et d'évaluation clinique pour la COVID-19 qui a permis à la population ontarienne de trouver facilement où se rendre pour passer un test ou obtenir une évaluation clinique.
- Publication de plus de 35 ensembles différents de données ouvertes sur la COVID-19 dans le Catalogue de données ouvertes de l'Ontario, lesquels sont essentiels pour comprendre la pandémie et lutter contre celle-ci.
- Création d'un tableau de bord quotidien présentant de l'information et des données sur la COVID-19 provenant de l'ensemble du gouvernement pour offrir une référence unique et aider les décideurs à mieux comprendre la pandémie et à lutter convenablement contre celle-ci;

- Création du site Web L'Ontario, ensemble, qui a permis d'acquérir des fournitures essentielles pour lutter contre la COVID-19;
- Accessibilité du service sur le site Web Ontario.ca assurée à 99,99 pour cent pendant une période record quant au nombre de consultations.
- Soutien des travaux du Groupe central de coordination, y compris un tableau de bord et la publication de visualisations des données et de données sur la COVID-19. Au cours de l'année, l'équipe a travaillé quotidiennement avec 13 partenaires de données pour produire plus de 250 tableaux de bord qui ont soutenu la présentation en temps opportun et précise de plus de 40 ensembles de données liés à la pandémie afin d'aider à informer les discussions sur la lutte contre la pandémie et la relance.

Le ministère des Finances continue de jouer un rôle de leadership dans les plans de reprise économique, notamment en mettant en œuvre les mesures annoncées dans le *Budget de 2022*.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022*

	Dépenses ministérielles réelles provisoires* 2021-2022 (en millions de dollars excluant l'effectif)
Fonctionnement et immobilisations	846
Société ontarienne de gestion des placements ¹	186
Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	502
Coûts des contrats d'achat d'électricité	68
Fonds de durée limitée en raison de la COVID-19	0
Financement de durée limitée en raison de la COVID-19	378
Intérêt sur la dette	12 992
Effectif au 31 mars**	1 402,2

¹ Selon les exigences des normes comptables pour le secteur public, les résultats de la Société ontarienne de gestion des placements et ceux du ministère des Finances sont consolidés par la province.

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

** Postes équivalents temps plein dans la fonction publique de l'Ontario

Document d'information sur le budget des dépenses 2022-2023

Ministère des Affaires francophones

ISSN 0000-000 [required for internet copies only – ISSN 12345]

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	3
Objectifs généraux du ministère	3
Intervention contre la COVID-19	4
Programmes du ministère	4
PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023	5
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)	7
Données financières détaillées	8
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit ..	8
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)	9
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	10
RAPPORT ANNUEL	11
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022	13

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

La communauté franco-ontarienne fait partie intégrante du tissu économique, social et culturel de la province. À titre de responsable de l'application de la *Loi sur les services en français* et de principal conseiller du gouvernement sur les affaires francophones et les services en français, le ministère des Affaires francophones travaille de concert avec les ministères et les organismes pour veiller à ce que les francophones aient accès à des services gouvernementaux en français dans les régions désignées de la province afin de leur permettre de participer à la vie sociale, économique et politique de la province et de préserver leur héritage linguistique et culturel.

De plus, le ministère s'emploie à favoriser la participation de la communauté francophone aux initiatives connexes du gouvernement et à faire en sorte que les francophones puissent contribuer pleinement à la croissance et au développement socioéconomique de la province.

Pour ce faire, le ministère :

- surveille l'application de la *Loi sur les services en français* et travaille en partenariat avec les ministères et les organismes réglementés provinciaux pour veiller au respect des obligations en vertu de la loi et à l'offre de services en français dans les régions désignées de la province;
- coordonne la mise en œuvre des services en français dans les régions nouvellement désignées et formule des recommandations quant à la désignation des nouvelles régions et des nouveaux organismes en vertu de la *Loi sur les services en français*;
- fournit des conseils spécialisés aux ministères et aux organismes réglementés provinciaux et élabore des ressources pour les aider à fournir des services en français de haute qualité et de veiller à ce que les politiques et programmes répondent aux besoins des francophones;
- consulte la communauté francophone afin de déterminer ses intérêts et ses besoins en matière de services et de favoriser les initiatives gouvernementales visant à promouvoir le bien-être des citoyens et des citoyennes francophones et à améliorer leur vie de manière qu'ils puissent contribuer pleinement à la prospérité de l'Ontario;

- fait la promotion des affaires francophones au gouvernement et s'associe à des ministères clés dans le cadre d'initiatives liées aux politiques et aux programmes visant à renforcer la communauté francophone, y compris pour le développement économique francophone;
- collabore avec d'autres administrations pour promouvoir la communauté franco-ontarienne et pour rehausser l'image de la province tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale.

Intervention contre la COVID-19

Le ministère des Affaires francophones continue de jouer un rôle clé dans les démarches du gouvernement pour communiquer avec les francophones de l'ensemble de la province et veiller à ce qu'ils aient accès à des directives et à des renseignements essentiels en français sur les moyens de protéger leur santé et à ce qu'ils les comprennent. Le gouvernement a mis en œuvre des mesures importantes, y compris les suivantes :

- offre de services d'interprétation simultanée et de sous-titrage en français pendant la diffusion en direct de ses conférences de presse et des comptes rendus sur les faits nouveaux du médecin hygiéniste en chef;
- garantie de la disponibilité en français du contenu de ses campagnes gouvernementales de sensibilisation et de leur diffusion dans les principaux médias imprimés, Web, radiophoniques et télévisuels francophones.

Programmes du ministère

Le ministère des Affaires francophones surveille l'application de la *Loi sur les services en français*, travaille de concert avec les ministères et les organismes réglementés provinciaux pour veiller à ce que les besoins et les intérêts de la communauté franco-ontarienne soient pris en compte dans les politiques et les programmes publics et favorise la participation de la communauté franco-ontarienne aux initiatives connexes du gouvernement.

Les principaux rôles du ministère à cet égard sont les suivants :

- travailler avec les ministères pour assurer la prestation de services en français dans les régions désignées de la province;
- surveiller et évaluer l'efficacité de la *Loi sur les services en français* en rendant compte annuellement des réalisations des ministères et des mesures du rendement organisationnel;

- analyser les données du recensement et fournir des profils statistiques de la population franco-ontarienne de la province;
- formuler des recommandations concernant la désignation de nouvelles régions et de nouveaux organismes en vertu de la *Loi sur les services en français* et coordonner la mise en œuvre des services dans les régions nouvellement désignées;
- coordonner le transfert des fonds fédéraux aux autres organismes réglementés et ministères provinciaux pour les initiatives et les projets financés dans le cadre de l'Entente Canada-Ontario sur les services en français;
- superviser la participation de l'Ontario aux activités des organes directeurs nationaux et internationaux, notamment du Conseil des ministres sur la francophonie canadienne et de l'Organisation internationale de la francophonie.

En outre :

Le ministère favorise une approche stratégique du développement économique francophone qui est conçue pour répondre aux besoins immédiats et à long terme des entreprises et des organismes francophones et qui soutient la vitalité culturelle et économique des communautés francophones de l'Ontario.

Le ministère assure la gestion du Programme d'appui à la francophonie ontarienne afin de fournir à la communauté des fonds pour soutenir des initiatives qui rehaussent le profil de la francophonie ontarienne, et soutient le développement économique des entreprises appartenant à des francophones et de celles qui offrent leurs services aux marchés francophones.

Le ministère coordonne le financement conjoint de projets et d'initiatives interprovinciaux avec le gouvernement du Québec dans le cadre de l'Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario en matière de francophonie.

PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023

Le ministère des Affaires francophones soutient le plan du gouvernement visant à protéger les progrès réalisés par l'Ontario contre la pandémie de COVID-19 et à bâtir l'Ontario. Le gouvernement reconnaît la contribution essentielle des entrepreneurs et des entreprises francophones à la prospérité et à l'économie de l'Ontario ainsi que de l'importance de se doter d'une main-d'œuvre francophone et bilingue solide. Voilà

pourquoi il continuera d'aider les communautés francophones de l'Ontario à promouvoir leur culture et à faire fructifier leurs entreprises, et d'encourager une participation communautaire accrue.

En 2022-2023, le ministère mettra l'accent sur les activités clés suivantes :

- S'engager à accroître l'empreinte économique des francophones, à promouvoir la main-d'œuvre francophone de l'Ontario et à stimuler la création d'emplois par le soutien au savoir-faire novateur et à la croissance des entreprises privées et sociales francophones.
- Continuer la mise en œuvre d'une stratégie pour la prestation des services en français pour améliorer l'accès aux services en français, accroître la qualité de ces services et favoriser la responsabilisation en la matière, y compris créer des règlements supplémentaires sous la *Loi sur les services en français*, constituer une main-d'œuvre francophone et bilingue en Ontario et améliorer l'efficacité de la planification et de la production de rapports ayant trait aux services en français.
- Continuer de numériser les demandes de désignation des organismes en vertu de la *Loi sur les services en français* pour l'offre de services en français par l'amélioration de la plateforme numérique permettant au ministère de surveiller la qualité des services en français et de soutenir et d'évaluer les organismes actuellement désignés.
- Investir deux millions de dollars dans le Programme d'appui à la francophonie ontarienne pour mieux répondre aux besoins et à la demande accrue de soutien des organismes communautaires, y compris des entreprises sociales et des petites entreprises qui servent la communauté francophone de l'Ontario dans toutes les régions. Cet investissement continuera à soutenir la vitalité culturelle et économique des communautés francophones de l'Ontario.
- Consacrer 0,3 million de dollars par année afin de soutenir des projets partagés menés par des Franco-Ontariennes et des Franco-Ontariens dans le cadre de l'Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario en matière de francophonie.
- Exemples de **résultats prévus** :
 - Les services gouvernementaux en français sont facilement accessibles dans les régions désignées de la province.
 - Les entreprises appartenant à des francophones et exploitées par des francophones et celles qui fournissent des services sur les marchés francophones ont accès à du soutien ciblé pour les aider à assurer leur croissance et à contribuer à la prospérité de la communauté.

- Les intérêts et les besoins de la population franco-ontarienne sont pris en compte dans l'élaboration des politiques, des programmes et des initiatives du gouvernement qui ont une incidence sur elle.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)

Approbations – COVID-19	0,00 \$
Autres – Fonctionnement	7,95 \$
Autres – Immobilisations	0,00 \$
TOTAL	7,95 \$

Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	%	Prévisions 2021-2022* \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme des affaires francophones	7 928 300	(828 300)	(9,5)	8 756 600	9 256 600	6 298 727
Total à voter – Charges de fonctionnement	7 928 300	(828 300)	(9,5)	8 756 600	9 256 600	6 298 727
Crédits législatifs	16 173	-	-	16 173	16 173	16 667
Total du ministère – Charges de fonctionnement	7 944 473	(828 300)	(9,4)	8 772 773	9 272 773	6 315 394
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	7 944 473	(828 300)	(9,4)	8 772 773	9 272 773	6 315 394
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Programme des affaires francophones	-	(1 000)	(100,0)	1 000	1 000	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	-	(1 000)	(100,0)	1 000	1 000	-
Crédits législatifs	-	-	-	-	-	-
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	-	(1 000)	(100,0)	1 000	1 000	-
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Programme des affaires francophones	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total du ministère – Charges d'immobilisations	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	7 945 473	(828 300)	(9,4)	8 773 773	9 273 773	6 315 394

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2019-2020* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$	Prévisions 2021-2022* \$	Prévisions 2022-2023 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	4 982 543	6 315 394	8 773 773	7 945 473
		27 %	39 %	-9 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consultez les sites suivants :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

<https://budget.ontario.ca/fr/2022/index.html>

Ou communiquer avec :

Jean-Claude Camus, sous-ministre, ministère des Affaires francophones

Jean-Claude.Camus@ontario.ca

416 325-2853

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Comité consultatif provincial sur les affaires francophones

Conseille la ministre des Affaires francophones sur l'élaboration des stratégies, l'établissement des priorités et la création des programmes qui touchent la communauté francophone de l'Ontario ainsi que sur la planification et la prestation des services en français à l'échelle du gouvernement de l'Ontario.

Lois

Lois relevant du ministère :

Loi sur les services en français (1990)

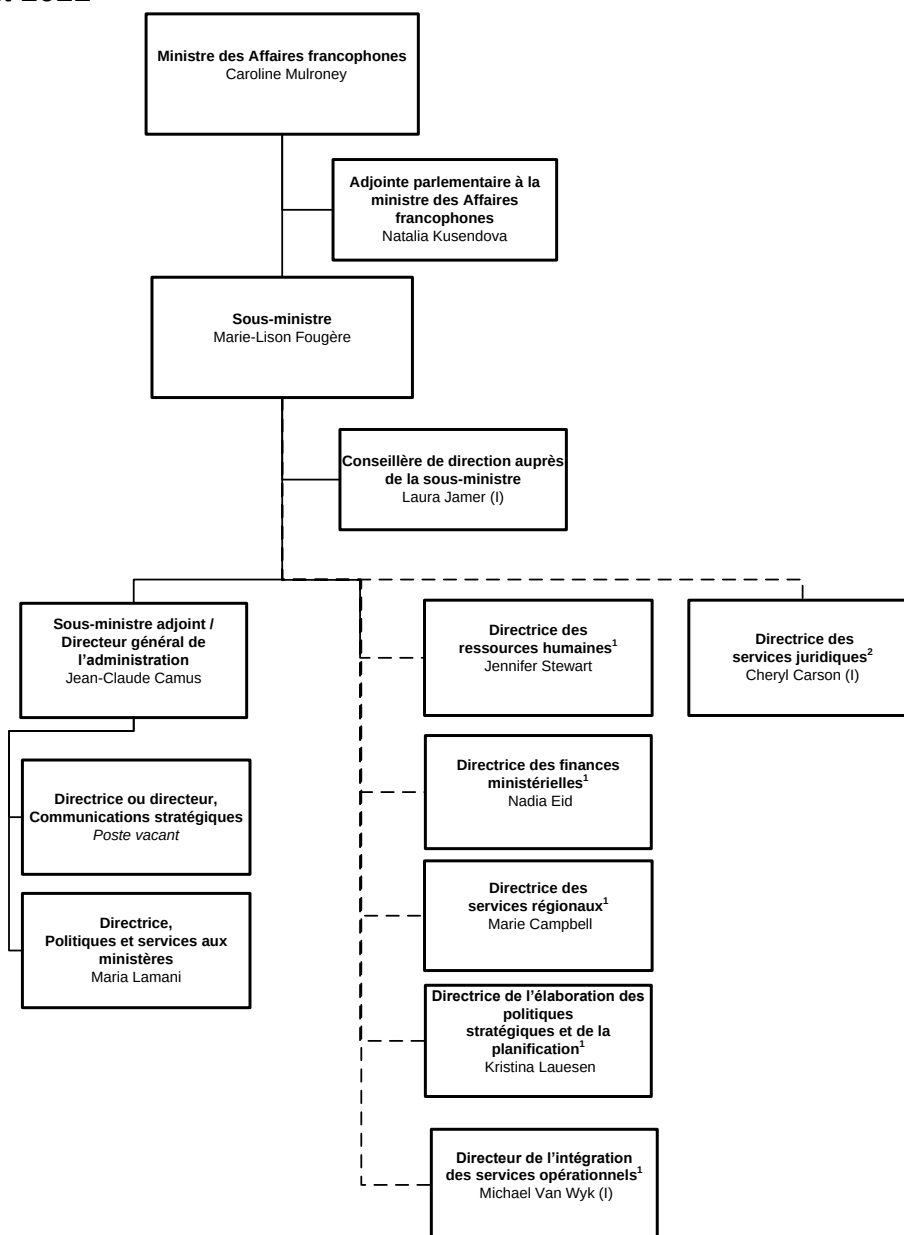
La *Loi sur les services en français*, qui a été modernisée en 2021, protège le droit des Franco-Ontariennes et des Franco-Ontariens de recevoir en français les services fournis par le gouvernement provincial ou en son nom, notamment dans les régions désignées de la province.

Loi de 2010 sur le Jour des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes

La *Loi sur le Jour des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes* proclame le 25 septembre de chaque année civile Jour des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes. Elle reconnaît officiellement la contribution de la communauté francophone en Ontario à la vie sociale, économique et politique de la province et l'importance de cette communauté en Ontario.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Août 2022



¹ Relève administrativement de la sous-ministre adjointe et directrice générale de l'administration, Division des services régionaux et ministériels, ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport. Fournit des services au ministère des Affaires francophones et au sous-ministre adjoint et directeur général de l'administration du ministère des Affaires francophones.

² Relève également de la sous-ministre du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport, de la sous-ministre du ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité et du SPGA du ministère du Procureur général.

(I) Signifie « intérimaire »

RAPPORT ANNUEL

En 2021-2022, le ministère des Affaires francophones a soutenu le plan du gouvernement de créer un climat d'affaires plus concurrentiel ainsi que son engagement à faire de la province un endroit où toutes et tous peuvent tirer parti de la prospérité économique. Il a continué d'aider les communautés francophones de l'Ontario à promouvoir leur culture et à faire fructifier leurs entreprises et d'encourager une participation communautaire accrue.

Voici les principales réalisations du ministère des Affaires francophones relativement aux priorités clés en 2021-2022 :

- Modernisation de la *Loi sur les services en français* afin d'améliorer l'accès de la communauté francophone en pleine croissance de la province à des services en français de qualité. Cette révision de la Loi a été la première révision d'importance depuis l'introduction de celle-ci en 1986 et tient compte des résultats de vastes consultations auprès du public et des parties prenantes à travers la province.
- Respect de l'engagement pris par le gouvernement envers la communauté francophone de l'Ontario d'améliorer la prestation des services en français en numérisant l'ensemble du processus pour les fournisseurs de services demandant d'être désignés comme organismes offrant des services publics en vertu de la *Loi sur les services en français*, en simplifiant les exigences et en établissant un délai de traitement plus court pour ces demandes.
- Confirmation de la désignation de la ville de Sarnia en vertu de la *Loi sur les services en français*. Cette désignation entrera en vigueur en novembre 2024, après une période de trois ans qui permettra aux bureaux et aux organismes du gouvernement de se doter de la capacité de prestation de services en français nécessaire pour satisfaire aux exigences de la Loi.
- Lancement d'une stratégie de développement économique francophone pour accroître l'empreinte économique des francophones, renforcer et promouvoir la main-d'œuvre francophone de l'Ontario, stimuler la création d'emplois et favoriser le développement de nouveaux marchés pour les entreprises et les organismes francophones et bilingues de l'Ontario.
- Octroi de 500 000 \$ à la Fédération des gens d'affaires francophones de l'Ontario (FGA) pour assurer la continuité et la croissance de ses activités et créer un écosystème d'affaires francophone permettant aux entrepreneurs de communiquer avec des organismes francophones qui les accompagneront dans les phases de préincubation, d'incubation, d'implantation et d'accélération

d'entreprises.

- Octroi de deux millions de dollars en financement axé sur les projets (soit le double du financement des années précédentes) à 51 organismes qui offrent des services à la communauté francophone dans le cadre du Programme d'appui à la francophonie ontarienne. Les projets sélectionnés couvrent des secteurs clés, comme les affaires et l'entrepreneuriat, les arts et la culture, les services communautaires, l'éducation et la formation, la santé et le bien-être, ainsi que le tourisme, et visent à promouvoir la communauté francophone de l'Ontario et à assurer son épanouissement.
- Octroi de deux millions de dollars, dans le cadre du Fonds de secours pour les organismes francophones sans but lucratif suite à la COVID-19, pour alléger les charges de fonctionnement du réseau des organismes francophones sans but lucratif touchés par la pandémie et pour continuer à contribuer à la vitalité de la communauté francophone de l'Ontario. Le montant total disponible de l'enveloppe budgétaire du fonds était de trois millions de dollars sur deux ans et a permis de soutenir 117 organismes francophones sans but lucratif, de conserver plus de 600 emplois et d'en créer plus de 200.
- Investissement de plus de 250 000 \$ par l'intermédiaire de l'Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Ontario en matière de francophonie pour soutenir 18 projets qui sont communs aux deux provinces et qui encouragent l'essor de la culture francophone, tirent parti des possibilités économiques et améliorent la compréhension mutuelle entre les populations québécoise et franco-ontarienne. La majorité de ces projets couvrent des domaines prioritaires, comme le développement économique, l'éducation, la culture, le tourisme, les jeunes, la diversité et l'inclusion.
- Déclaration de l'intention du ministère de renforcer la coopération entre l'Ontario et le gouvernement de la Communauté française de Belgique afin de promouvoir les échanges culturels, éducatifs et économiques, de partager l'information et les meilleures pratiques et d'accroître la collaboration dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la culture, des médias numériques, des jeunes et de la promotion de la langue française.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2021-2022*
Approbations – COVID-19	2,75
Autres – Fonctionnement	6,02
Autres – Immobilisations	0,00
Effectif** (au 31 mars 2022)	17,0 EPT**

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2022-2023

Ministère des Services gouvernementaux et
des Services aux consommateurs

ISSN 2369-2057

This document is also available in English.

(Page intentionnellement laissée en blanc)

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023.....	4
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE.....	5
Vision du Ministère	5
Intervention contre la COVID-19	6
Programmes du ministère	6
Division de l'information, de la protection de la vie privée et des Archives publiques.....	6
Services communs de l'Ontario.....	7
ServiceOntario	8
Services aux consommateurs.....	9
Groupement pour l'intégration des services gouvernementaux	11
Projets d'infrastructure du gouvernement	12
Programme des services organisationnels de technologie de l'information	12
PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023	13
Objectifs principaux du MSGSC.....	14
Indicateurs de rendement clés.....	17
DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES	21
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)	21
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	22
Tableau des tendances historiques	24
Organismes, conseils et commissions (OCC).....	24
Intervention contre la COVID-19	24
Sommaire financier	24
AUTORITÉS ADMINISTRATIVES	25
SOCIÉTÉ CONSTITUÉE EN VERTU D'UNE LOI	27
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	28
LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX ET DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	29
RAPPORT ANNUEL 2021-2022.....	33

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE 2021-2022	33
Excellence en matière de prestation de services :.....	33
Transformation numérique :.....	36
Gains d'efficacité générés :.....	36
Soutenir les entreprises :.....	38
Personnes et culture :.....	40
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022	40

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

Ministère des Services gouvernementaux
et des Services aux consommateurs

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC) fournit des programmes, des services et des produits essentiels aux personnes et aux entreprises de l'Ontario, ainsi qu'aux ministères de la fonction publique de l'Ontario (FPO), des organismes provinciaux et du secteur parapublic. Les services sont gérés et fournis par des unités organisationnelles du MSGSC : Division de l'information, de la protection de la vie privée et des Archives publiques, Services communs de l'Ontario, Service Ontario, Services aux consommateurs, Groupement pour l'intégration des services gouvernementaux, Projets d'infrastructure du gouvernement et Services organisationnels de technologie de l'information.

Vision du Ministère

Notre vision consiste à offrir de meilleurs services, plus simples et plus rapides aux personnes et aux entreprises de l'Ontario et à favoriser des changements significatifs à l'échelle du ministère qui améliorent les résultats des programmes et protègent les services fondamentaux.

Le ministère offre des programmes, des services et des produits publics essentiels – allant de la fourniture de cartes santé, de permis de conduire et de certificats de naissance à la protection des consommateurs et à la sécurité publique – pour aider les particuliers, les familles et les entreprises. Le ministère s'est chargé de concrétiser sa vision grâce à sa gamme variée de son offre :

- Fournir des services essentiels aux personnes et aux entreprises de l'Ontario liés aux naissances, aux adoptions, aux mariages, aux décès, aux dons d'organes, aux permis de conduire, aux immatriculations des véhicules, aux cartes Santé et aux permis de stationnement accessibles.
- Améliorer les cadres législatifs de protection des consommateurs et de sécurité publique, fournir des conseils et de l'aide aux consommateurs, prendre les mesures nécessaires pour assurer le respect des lois sur la protection et la sécurité des consommateurs et créer un climat d'affaires prospère en mettant à jour et en simplifiant les lois commerciales.
- Assurer la gérance du patrimoine documentaire et de l'information de l'Ontario et gérer les demandes d'information du public.
- Soutenir la centralisation de la gestion de la chaîne d'approvisionnement en travaillant avec les ministères gouvernementaux pour aider les Ontariennes et les Ontariens à obtenir le meilleur rapport qualité-prix possible.
- Gérer le deuxième plus important portefeuille immobilier public au Canada et assurer la sécurité sur le lieu de travail pour les employés de la FPO.

À l'échelle de l'entreprise, nous fournissons une infrastructure interne et un soutien à plus de 65 000 employés par :

- L'exploitation, la gestion et la modernisation des actifs et des ressources de la technologie de l'information de la FPO, tout en permettant la prestation de services numériques pour les personnes et entreprises de l'Ontario.
- La prestation de plus de 50 services liés à l'approvisionnement, aux finances, aux ressources humaines, à la rémunération et aux avantages sociaux et à une gamme de services aux entreprises.
- La mise en œuvre d'une stratégie d'optimisation de la gestion des locaux à l'échelle de la FPO.

Intervention contre la COVID-19

En réponse à la pandémie COVID-19, le ministère continue de mettre l'accent sur l'amélioration des services gouvernementaux au public, le soutien aux entreprises et l'efficacité du gouvernement. Nous continuons de nous procurer le matériel de protection individuelle et d'autres produits nécessaires pour répondre à la demande de divers secteurs publics. Nous modernisons les services de première ligne pour permettre un accès plus numérique aux services et programmes gouvernementaux, avec la prise de rendez-vous en ligne, des rappels numériques, des agents conversationnels en ligne pour répondre aux questions en tout temps, et des services d'inscription plus rapides pour les entreprises.

Programmes du ministère

Division de l'information, de la protection de la vie privée et des Archives publiques

La Division de l'information, de la protection de la vie privée et des Archives publiques est responsable du leadership stratégique général concernant la conservation de documents, l'accès à l'information et la protection de la vie privée pour la FPO, les organismes et certaines parties du secteur parapublic. Elle supervise les Archives publiques de l'Ontario (les plus grandes archives provinciales au Canada), qui recueillent, préservent et fournissent l'accès au public, afin d'encourager l'utilisation publique de documents d'importance provinciale et historique.

Intervention contre la COVID-19

La Division de l'information, de la protection de la vie privée et des Archives publiques a pris les mesures suivantes pour adapter ses services en réponse à la pandémie de COVID-19 :

- Croissance continue des initiatives en ligne grâce à la réduction des services en personne aux Archives publiques de l'Ontario. Ces initiatives en ligne comprennent des visites virtuelles, de nouvelles ressources éducatives sur le Web et un accès élargi aux collections d'archives par l'intermédiaire d'une page Wikipedia GBAM (galeries, bibliothèques, archives et musées). L'accès sur place aux collections des Archives publiques de l'Ontario à des fins de recherche est possible sur rendez-vous uniquement.
- Grâce à l'accès à distance et aux voies virtuelles, la Division de l'Information, de la protection de la vie privée et des Archives publiques continue à :
 - Offrir des collections, des ressources et des services en ligne au public par l'intermédiaire du site Web des Archives publiques de l'Ontario, par téléphone et par courriel.

- Fournir des conseils rapides et réactifs aux programmes du gouvernement pour appuyer la réponse à la COVID-19 et la prestation continue de services essentiels.

Services communs de l'Ontario

Les Services communs de l'Ontario fournissent des services internes centralisés à tous les ministères et employés du gouvernement de l'Ontario, à certains organismes et à des services d'approvisionnement pour les partenaires du secteur parapublic.

Les Services communs de l'Ontario permettent l'exécution efficiente et efficace des activités internes essentielles du gouvernement, notamment l'approvisionnement à l'échelle du gouvernement, le traitement des opérations financières, le traitement et l'administration des paiements de transfert, les ressources humaines, la rémunération et les avantages sociaux ainsi que des services opérationnels à l'échelle de la FPO. Ce travail est effectué sur plusieurs canaux, y compris par l'intermédiaire de services infonuagiques.

Les Services communs de l'Ontario offrent des services publics aux Ontariens, y compris des services d'assurance en vertu du Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles et du Programme de responsabilité civile – dossiers généraux et circulation routière. Le service d'authentification des documents est fourni au public par le programme du Service des documents officiels. Les Services communs de l'Ontario sont responsables de la publication en ligne de la Gazette de l'Ontario, ainsi que des ventes et de la distribution de certains produits de l'Ontario au public par l'intermédiaire de leur portail en ligne de commerce électronique.

Intervention contre la COVID-19

Les Services communs de l'Ontario ont joué un rôle central dans l'intervention du gouvernement dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Cela a impliqué le redéploiement interne des employés pour coordonner les achats et la gestion de la chaîne d'approvisionnement pour les entités du secteur public, y compris les ministères, les municipalités, les organismes du secteur parapublic et du gouvernement. Voici les mesures précises prises pour soutenir la chaîne d'approvisionnement du secteur public :

- Le maintien d'un inventaire virtuel pour soutenir les processus décisionnels concernant l'approvisionnement, la répartition et la distribution de fournitures essentielles;
- L'approvisionnement de fournitures d'urgence, y compris l'équipement de protection individuelle et d'autres fournitures et équipements essentiels;
- La gestion de l'entreposage et de la distribution de l'équipement de protection individuelle, des fournitures essentielles et de l'équipement fournis par le gouvernement;
- Le soutien et la supervision de la mise en œuvre de Supply Ontario pour transformer la chaîne d'approvisionnement du secteur public de l'Ontario.

Grâce au système de paiements de transfert de l'Ontario, les Services communs de l'Ontario ont joué un rôle essentiel dans l'accomplissement de plus de 30 initiatives d'intervention dans le cadre de la pandémie de COVID-19, avec des fonds totalisant plus de 3,4 milliards de dollars en janvier 2022. De plus, les Services communs de l'Ontario ont assuré la poursuite de la prestation de programmes et de services clés, comme le traitement du salaire et des avantages sociaux pour plus de 65 000 employés de la FPO.

ServiceOntario

ServiceOntario offre aux Ontariennes et aux Ontariens un accès rapide, intuitif et facile à une vaste gamme de renseignements et de services gouvernementaux – en ligne, en personne, par la poste et par téléphone. Les personnes et les entreprises peuvent trouver l’aide dont ils ont besoin pour les faits d’état civil, les Services relatifs aux conducteurs et aux véhicules, les cartes santé et les cartes-photos de l’Ontario, l’enregistrement des biens fonciers et l’inscription des entreprises, ainsi que les permis d’activités extérieurs et la certification professionnelle.

ServiceOntario place les individus au centre de tout ce qu’elle fait, offrant une expérience client cohérente et inclusive. ServiceOntario offre un modèle hybride d’accès numérique sécurisé et centré sur l’utilisateur, aux transactions les plus élevées, tout en continuant à garantir un accès stable aux options en personne. Des services opérationnels et consommateurs améliorés, avec des supports administratifs mis à jour, notamment des plateformes modernisées et une aide en ligne, assurent une expérience client supérieure. Offrir des services dans divers formats assure l’inclusion et le choix pour toute la population ontarienne.

Intervention contre la COVID-19

ServiceOntario a pris plusieurs mesures pour continuer à faciliter l’accès des particuliers et des entreprises aux services dont ils ont besoin, tout en favorisant la distanciation physique et en réduisant la nécessité de se rendre en personne aux bureaux de ServiceOntario. Celles-ci incluent notamment de :

- Permettre à la plupart des bureaux gérés par le gouvernement de demeurer ouverts pendant la pandémie de COVID-19 en mettant en œuvre des protocoles de santé publique, notamment l’installation de plexiglass dans les commerces de détail publics et privés, le registre foncier et les bureaux administratifs, le dépistage, les mesures de nettoyage améliorées, et les exigences en matière de matériel de protection individuelle.
- Mettre en œuvre la prise de rendez-vous en ligne dans les bureaux à volume élevé afin de réduire les délais d’attente des clients et de favoriser la santé et la sécurité en limitant les files d’attente.
- Modifier les règlements en vertu de la *Loi sur les statistiques de l’état civil*, afin de permettre la transmission électronique des documents d’enregistrement des décès et d’améliorer le processus de partage des données d’enregistrement des décès. Ces changements ont également permis le lancement du certificat de décès électronique, qui numérise les processus sur papier et modernise la façon dont la province enregistre, approuve et stocke les renseignements sur le décès et informe les tiers lorsqu’un décès survient.
- Améliorer les services en ligne pour aider les clients à obtenir ce dont ils ont besoin directement de leur domicile, notamment :
 - Prolonger davantage la validité des permis de stationnement accessibles pour promouvoir la sécurité publique. Nous avons également lancé un formulaire de demande de permis de stationnement accessible en ligne, qui fournit une chaîne de transmission électronique sécurisée et chiffrée pour environ 123 000 clients admissibles.

- Adopter des changements aux lois du droit des entreprises du ministère pour permettre les copies de documents, les signatures électroniques et le dépôt électronique des documents commerciaux, ce qui réduira considérablement le nombre de points de contact physiques sur les documents papier.
- Lancer la file d'attente virtuelle pour gérer les volumes en ligne et améliorer l'expérience utilisateur.
- Établir des centres de contact, notamment la ligne d'information Freinez la propagation, le programme L'Ontario, ensemble et l'InfoCentre provincial pour la vaccination, tout en offrant des services pour d'autres programmes essentiels.

Services aux consommateurs

Les **services aux consommateurs** fournissent des politiques, des programmes et des services adaptés aux besoins de la population et des entreprises de l'Ontario. En tant qu'autorité de réglementation moderne, les services aux consommateurs mettent en œuvre des politiques sur un large éventail de questions touchant les consommateurs et la sécurité du public et soutiennent le renouvellement du droit des affaires en Ontario.

Le ministère joue un rôle important pour informer les consommateurs de leurs droits et protections en vertu des diverses lois et réglementations sur la protection du consommateur et la sécurité publique du ministère, y compris la *Loi de 2002 sur la protection du consommateur*. Le ministère est une ressource reconnue, fiable et bien informée en matière de renseignements et d'outils essentiels pour les consommateurs et les entreprises. Il joue un rôle de chef de file afin de faire en sorte que le marché soit juste, sécuritaire et informé.

Les services directs offerts au public comprennent la sensibilisation des consommateurs et des entreprises sur leurs droits et obligations, la médiation des plaintes des consommateurs et la protection de l'intérêt des consommateurs en prenant les mesures proportionnelles et fondées sur le risque en matière de conformité et d'application des lois pour sévir contre les entreprises non conformes.

Le ministère réglemente les entreprises et leur délivre des permis dans plusieurs secteurs, notamment les prêts sur salaire, les agences de recouvrement, les huissiers de justice et les agences de renseignements sur le consommateur. Il supervise aussi 11 autorités administratives indépendantes et une société constituée en vertu d'une loi¹ dans les domaines de la protection aux consommateurs et de la sécurité du public.

Le ministère veille aussi à l'application des dispositions relatives aux lieux de sépulture de la *Loi de 2002 sur les services funéraires et les services d'enterrement et de crémation*, qui énoncent un processus pour le traitement des restes humains pouvant être trouvés à l'extérieur des cimetières, y

¹ Les autorités administratives assument l'entière responsabilité financière, opérationnelle et juridique de l'administration de la législation, ce qui comprend la prestation de services de réglementation au jour le jour, tels que l'octroi de licences, l'inspection, la poursuite et l'établissement des frais. Sociétés constituées en vertu d'une loi – Le MSGSC est également responsable d'Ontario One Call, une société à but non lucratif constituée en vertu d'une loi dont le mandat est imposé par la loi comme un fournisseur de services d'information-excavation obligatoire dans la province.

compris ceux des Autochtones, avec dignité et respect. Le ministère apporte son expertise dans ce domaine pour appuyer le développement et la mise en œuvre de la stratégie du gouvernement de travailler avec les collectivités autochtones à l'égard des inhumations non identifiées associées aux anciennes écoles résidentielles indiennes.

Intervention contre la COVID-19

Les Services aux consommateurs continuent de fournir des services au public par l'infoCentre de Protection du consommateur de l'Ontario, leur travail de conformité et de mise en application de la loi, ainsi que leur soutien de l'élaboration et de la mise en œuvre des ordonnances d'urgence, notamment une ordonnance visant à interdire les prix exorbitants sur les biens nécessaires pendant la pandémie de COVID-19, ainsi que les modifications législatives touchant la protection des consommateurs :

- Depuis le 29 décembre 2021, la Protection du consommateur de l'Ontario a reçu plus de 32 700 plaintes en ligne en vertu de l'ordonnance d'urgence interdisant la brusque augmentation des prix. Le ministère a également fourni des conseils et de l'aide aux consommateurs au sujet des transactions de consommation qui ont été affectées par la pandémie de COVID-19, notamment l'annulation des représentations et des contrats de théâtre, la location de salles, les services de mariage et les abonnements à des centres de conditionnement physique.
- Soutenir les entreprises et les consommateurs en étendant :
 - Les modifications législatives apportées aux principales lois touchant les entreprises, y compris la *Loi sur les sociétés par actions*; la *Loi sur les personnes morales*; la *Loi de 1998 sur les condominiums* et la *Loi sur les sociétés coopératives*, qui ont aidé les entreprises à tenir des réunions d'entreprise virtuellement lorsque les réunions en présentiel ne pouvaient plus être tenues.
 - Deux des mesures temporaires mises en place en 2020 et devant expirer en 2022, en vertu de la *Loi de 2002 sur le secteur du voyage*, ont réduit le fardeau imposé aux agents de voyage et aux grossistes (participants) et aidé les voyageurs touchés par la pandémie de COVID-19. Cela comprend la prolongation de la disposition temporaire qui permet aux participants d'émettre des bons auprès des consommateurs dans certaines circonstances, pour une période de un an jusqu'au 31 mars 2023 et de la disposition temporaire qui réduit les exigences en matière de déclaration pour les participants de taille moyenne et grande, ce qui évite à 437 personnes inscrites d'avoir à engager un expert-comptable agréé pour préparer un rapport de mission d'examen ou de vérification distinct, pour une période de deux ans jusqu'au 30 novembre 2024.
- Soutenir les agents de voyages et les grossistes, ainsi que les secteurs des parcs d'attractions et du ski en Ontario, en leur offrant un soutien financier par :
 - Le versement de fonds supplémentaires en 2021-2022 au Conseil de l'industrie du tourisme de l'Ontario pour aider à renoncer temporairement aux droits de renouvellement d'inscription et aux paiements du Fonds d'indemnisation du secteur du voyage. Le ministère s'efforce également de fournir du financement pour 2022-2023;

- La renonciation aux paiements de surveillance de l'Office des normes techniques et de la sécurité et de l'Office de la sécurité des installations électriques, qui sont utilisés pour renoncer au paiement des permis des entreprises de parcs d'attractions et de ski.
- L'émission d'un arrêté du ministre donnant à l'Office des normes techniques et de la sécurité le pouvoir de fournir au gouvernement provincial, ou à ses organismes, conseils, commissions ou autorités administratives, des services d'inspection, d'application de la loi et d'administration liés à la sécurité. Cela a permis au ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences de conclure un contrat avec l'Office des normes techniques et de la sécurité pour aider à traiter les plaintes liées à la COVID-19 et fournir de l'information et sensibiliser afin d'exécuter les décrets d'urgence pris en vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*.

Groupement pour l'intégration des services gouvernementaux

Le Groupement pour l'intégration des services gouvernementaux (GISG) offre des conseils stratégiques et des solutions technologiques rentables aux ministères du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce; des Services aux aînés et de l'Accessibilité; des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs; de l'Infrastructure et des Affaires francophones. Il soutient et favorise la technologie de l'information nécessaire permettant à ses ministères et à ses organismes partenaires d'exploiter, de moderniser et de transformer la prestation des services au public, aux entreprises et au personnel. Le Groupement est également responsable de la Solution organisationnelle de l'InfoCentre qui, en tant que service central commun obligatoire, rend possible l'exécution de plus de 40 programmes dans tout le gouvernement pour fournir des services par téléphone, courriel et clavardage en ligne.

Intervention contre la COVID-19

En réponse à la pandémie de COVID-19, le Groupement pour l'intégration des services gouvernementaux a permis de nombreuses initiatives dont les suivantes :

- L'amélioration et le développement du Portail d'approvisionnement en ÉPI, une solution complète de gestion des commandes, des fabricants de l'Ontario à la satisfaction des clients, qui permet aux entités gouvernementales non sanitaires de commander de l'équipement de protection individuelle et des fournitures essentielles par l'entremise d'une expérience de commerce électronique en ligne. En 2021, le groupement :
 - A élargi son accès aux ministères et aux organismes gouvernementaux, y compris les services d'incendie, les services de police, les tribunaux, les collèges et les universités, les services d'infrastructure autochtones, les centres de garde d'enfants;
 - A intégré d'autres systèmes sur une période de deux semaines pour permettre aux entreprises et aux industries essentielles approuvées de commander des trousse de dépistages antigéniques rapides. Cela a permis à ces organisations de continuer à fonctionner en toute sécurité tout au long de la pandémie.
- Accroître la capacité de maintenir les activités tout au long de la pandémie de COVID-19 par :

- Le soutien de plusieurs programmes et le déploiement des technologies essentielles qui permettent à près de 5 000 membres du personnel du centre de contact de la FPO de travailler à distance, afin de continuer à fournir des services par l'intermédiaire du canal du centre de contact tout en favorisant des environnements de travail sécuritaires.
- Le lancement de nouvelles fonctionnalités comme le tout premier « agent conversationnel » activé par l'intermédiaire de la plateforme d'engagement (anciennement connu sous le nom de Services organisationnels de l'infoCentre) pour aider ServiceOntario à répondre en ligne aux questions du public à propos des conducteurs et des véhicules, et la première « campagne sortante » en fonctionnalités cloud pour soutenir les efforts de sensibilisation et faciliter le déploiement des vaccins provinciaux du ministère de la Santé.

Projets d'infrastructure du gouvernement

Le programme des **projets d'infrastructure du gouvernement** est responsable de la gestion du portefeuille immobilier général du gouvernement. Pour ce faire, il prépare les politiques, les lois et l'exécution des programmes. Le programme supervise les activités de gestion immobilière de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario) et met en œuvre des stratégies immobilières, la planification du portefeuille, l'acquisition et l'aliénation des biens excédentaires ainsi que la planification des immobilisations. Le plan relatif aux lieux contaminés, le programme des biens sociaux confisqués et le Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité du ministère sont gérés par ce programme.

Le programme est aussi responsable de l'optimisation des immeubles de bureaux du gouvernement et de la direction de la transformation des lieux de travail en vue de réduire les coûts et de renforcer l'efficacité de la main-d'œuvre de la FPO. Pour ce faire, le programme assure une gestion efficiente des biens immobiliers et prestation de services en réduisant les espaces de bureau aux loyers élevés loués à des tiers et en refaçonnant les lieux et les processus de travail de la FPO afin d'offrir les meilleurs résultats et services à la population ontarienne. D'importants projets immobiliers sont réalisés par l'entremise de ce programme, notamment le projet de réfection de l'édifice Macdonald, le projet de réhabilitation de l'édifice Whitney et les plans d'optimisation du bureau régional. Adopter de nouvelles approches, telles que des espaces de travail plus flexibles et collaboratifs pour soutenir l'utilisation hybride de l'espace de travail, contribuera à améliorer le complexe Macdonald reconstruit.

Intervention contre la COVID-19

Le ministère effectue la coordination avec le reste de la FPO afin de relever les défis et de saisir les occasions dans l'immobilier durant la lutte contre la COVID-19. De plus, le travail sur les projets d'infrastructure du gouvernement s'est poursuivi en mettant l'accent sur une gestion rigoureuse afin de veiller à ce que les sites respectent les directives en matière de santé et de sécurité au travail.

Programme des services organisationnels de technologie de l'information

Le **programme des services organisationnels de technologie de l'information** assume le leadership stratégique relatif à l'utilisation de l'information et de la technologie de l'information en vue de

moderniser les programmes et services publics de l'Ontario et de répondre aux besoins changeants de la population ontarienne ainsi que de la FPO, des ministères, des organismes et du secteur parapublic.

Le programme permet d'élaborer des plans qui mettent l'accent sur l'évolution des capacités des technologies de l'information pour transformer la prestation de services publics, en fournissant des solutions numériques axées sur l'utilisateur qui créent des résultats positifs et offrent de la valeur aux individus de l'Ontario. Cela inclut une feuille de route gouvernementale en technologie afin de tirer les bénéfices d'une gestion stratégique des technologies, des produits et des services, et la coordination des investissements technologiques à l'échelle de tous les ministères.

Le programme veille à la sécurité permanente des systèmes et des données, à la mise en œuvre d'une infrastructure, d'une gouvernance et d'une responsabilité communes, à l'établissement et à la tenue à jour des politiques opérationnelles, des normes techniques et des lignes directrices de la FPO en TI et à la prestation des services communs à l'échelle de la FPO, tels que les services d'hébergement, la gestion des services et les fonctions réseau.

Intervention contre la COVID-19

Le ministère a joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre de solutions d'affaires de TI pour les programmes gouvernementaux et de nouveaux services numériques pour la population ontarienne, tout en élargissant les capacités de travail à distance de la FPO. Cela nécessite notamment de :

- Fournir des outils et des services de travail à distance au personnel de la FPO pour fournir des services urgents.
- Présenter une méthode de connectivité alternative sécurisée qui permet aux employés de la FPO de se connecter à des applications internes à partir de n'importe quel appareil, sans avoir à se connecter au réseau de technologie de l'information de la FPO.
- Maintenir l'état de préparation et de soutien technologique pour le déploiement du vaccin contre la COVID-19 et assurer l'accessibilité des services de certificats de vaccination aux Ontariens en tout temps.
- Soutenir des centres de contacts liés à la pandémie en offrant un soutien technologique (p. ex., portail L'Ontario, ensemble, services de prise de rendez-vous pour la vaccination et renseignements téléphoniques).

PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023

Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs a mis l'accent sur l'amélioration des services gouvernementaux au public, le soutien aux entreprises et le fonctionnement efficace du gouvernement – tout ce qui est essentiel pour alimenter le redémarrage de l'Ontario après la COVID-19. Le ministère adopte une approche axée sur le client pour faciliter, accélérer et améliorer l'accès aux services, ce qui permet à la population ontarienne et aux entreprises d'économiser du temps et de l'argent.

Objectifs principaux du MSGSC

Le ministère a fixé cinq objectifs principaux pour réaliser son mandat et les priorités du gouvernement : Excellence en matière de prestation de services; transformation numérique; gains d'efficacité générés; soutien aux entreprises; personnes et culture. Des renseignements sur les réalisations précises se trouvent dans le RAPPORT ANNUEL RAPPORT ANNUEL 2021-2022.

- 1. Excellence en matière de prestation de services :** Favoriser l'excellence opérationnelle et l'amélioration continue pour ce qui est de la prestation de services ainsi que transformer et rationaliser les modèles de prestation à l'échelle du gouvernement.
 - Continuer de fournir des renseignements et des services transactionnels tout en facilitant l'accès à ces services pour les particuliers et les entreprises. Les améliorations continues aux services portent sur des enjeux clés comme des changements de libellé, la conception de l'expérience utilisateur, la convivialité améliorée, et les changements législatifs et réglementaires.
 - Continuer de s'efforcer d'être un chef de file dans l'espace numérique des paiements de transfert en améliorant l'expérience des utilisateurs grâce à des améliorations numériques du système organisationnel habilitant les paiements de transfert de l'Ontario. Le système permet aux partenaires de prestation de services et de programmes d'interagir de façon plus harmonieuse et efficace avec le gouvernement de l'Ontario.
 - La Division des opérations relatives aux services aux consommateurs dresse une stratégie pluriannuelle de sensibilisation et d'éducation, Les outils de soutien à l'éducation des entreprises, qui permettra aux entreprises d'accéder gratuitement et en tout temps à des outils en ligne et aidera les consommateurs à mieux comprendre et à se conformer plus facilement aux lois sur la protection des consommateurs. L'amélioration de la conformité des entreprises profitera également aux consommateurs et contribuera à créer un marché plus équitable.
 - Continuer de mettre en œuvre la feuille de route en technologique qui permet d'accélérer la modernisation des services gouvernementaux en créant des services en ligne transparents et conviviaux pour les Ontariennes et Ontariens.
 - Grâce à la modernisation des infoCentres, effectuer plusieurs évaluations Lean afin de repérer les domaines d'amélioration, comme la mise à jour du contenu en ligne, l'introduction de nouvelles capacités numériques pour prendre en charge les options de libre-service (par exemple, le clavardage en direct) et la mise à jour de la conception du menu téléphonique et de la messagerie pour mieux soutenir l'expérience client et la prestation des services gouvernementaux.
- 2. Transformation numérique :** Transformer la prestation de services par une approche accordant la priorité au numérique — mais pas seulement au numérique — pour réduire les coûts et offrir de meilleurs services plus simples et rapides pour la population et les entreprises de l'Ontario.
 - Continuer de mettre l'accent sur les améliorations apportées à ServiceOntario et sur la facilité d'accès accrue à ses services numériques, y compris les services en ligne à volume élevé relatifs aux conducteurs, aux véhicules et à la santé. Par exemple, le programme d'immatriculation en ligne pour les commerçants permettra aux commerçants de véhicules automobiles de remplir électroniquement de nouvelles immatriculations de véhicules de tourisme et d'avoir des

certificats et des plaques d'immatriculation disponibles, ce qui se traduit par un processus d'immatriculation des véhicules plus simple, rapide et efficace, afin que les Ontariennes et Ontariens puissent profiter de leurs achats de véhicules neufs presque immédiatement.

- Continuer d'offrir aux entreprises et aux sociétés sans but lucratif un accès direct aux services gouvernementaux grâce à un accès numérique en libre-service à plus de 90 services, 24 heures sur 24.
- Favoriser un lieu de travail numérique moderne en favorisant l'adoption, à l'échelle de la FPO, de nouveaux outils de productivité, de communication et de collaboration qui assurent que les employés de la FPO possèdent les connaissances et les outils dont ils ont besoin pour accomplir leurs tâches au meilleur de leurs capacités.
- Codiriger les efforts de modernisation et de numérisation des services de télécopie, mettre en œuvre des stratégies pour jeter les bases d'un avenir axé sur l'infonuagique et collaborer avec les ministères pour étudier les possibilités permettant de régler la question des services à large bande accessibles et abordables pour les populations mal desservies et vulnérables. Mettre en œuvre des services modernes pour améliorer les interactions numériques avec le public, les entités du secteur parapublic et au sein de la FPO, dans le cadre de la Stratégie de la FPO pour la cybersécurité.
- Continuer de mettre l'accent sur la maximisation de la valeur et de l'utilisation de l'information du gouvernement tout en veillant à ce que les Ontariennes et Ontariens bénéficient des meilleures pratiques en matière de tenue de dossiers, d'accès à l'information et de protection de la vie privée.
- Grâce à l'élaboration du Système de gestion des archives et de l'information, le ministère bâtit un système intégré de collecte et de gestion afin d'améliorer la gestion des collections d'archives, de bibliothèques et d'art des Archives publiques de l'Ontario et leur accès en ligne et en personne.
- Poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route technologique pour créer une main-d'œuvre prête pour l'avenir au moyen des outils et des services qui prennent en charge la productivité à distance et le travail de planification de la reprise à l'échelle de la FPO.

3. Gains d'efficacité générés : Rendre les services essentiels et les fonctions administratives plus efficaces.

- Travailler avec Infrastructure Ontario pour améliorer la gestion du portefeuille immobilier général afin de réduire les coûts, de générer des revenus, d'optimiser les locaux à bureaux et de réduire les formalités administratives pour les entreprises.
- Offrir des services essentiels efficaces, dont la paie et les avantages sociaux, l'approvisionnement et la gestion de la chaîne d'approvisionnement, l'administration des paiements de transfert, la prestation des services relatifs aux RH de première ligne et le traitement des opérations financières.
- Continuer de mettre en œuvre une approche pangouvernementale pour l'achat de biens et de services dans l'ensemble du gouvernement, du secteur parapublic et des entités du secteur de la santé par l'entremise d'ApprovisiOntario.
- En partenariat avec le Secrétariat du Conseil du Trésor et le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, continuer de permettre la modernisation des paiements

de transfert à l'échelle du gouvernement, par l'entremise des engagements à l'égard de la consolidation des paiements de transfert, en mettant l'accent sur le secteur des services à la personne et des services sociaux.

- Utiliser des solutions d'automatisation robotisée des processus et d'apprentissage automatique pour améliorer l'efficacité et simplifier les processus administratifs pour la soumission et le traitement des factures ainsi que l'automatisation des demandes de bons de commande du Groupement ITI pour les organismes centraux.
- Grâce à la modernisation des fournisseurs, le ministère transformera la façon dont les fournisseurs font des affaires avec le gouvernement de l'Ontario. Un portail libre-service améliorera l'expérience globale de bout en bout, réduira le délai entre la soumission des factures et le paiement, et permettra le suivi des paiements, ce qui rendra le processus plus simple, rapide et efficace pour les fournisseurs.
- Le ministère poursuivra ses efforts visant à réduire le fardeau administratif pour les employés et les gestionnaires de la FPO au moyen de processus de prestation de services de paie et de ressources humaines allégés, numériques et sans papier, et d'outils de gestion des cas pour appuyer les fonctions essentielles liées aux ressources humaines, y compris le programme de prévention de la discrimination et du harcèlement au travail.
- Offrir le service de rappels numériques pour les renouvellements de permis de conduire et de cartes Santé, qui permet aux clients de s'abonner pour recevoir des rappels concernant les renouvellements par courriel, message texte et téléphone.
- Apporter des améliorations aux points de vente publics et privés afin d'accélérer le service et de réduire les temps d'attente.

4. Soutenir les entreprises : Simplifier le cadre réglementaire de l'Ontario et réduire le fardeau administratif des entreprises afin de faciliter les liens avec le gouvernement de l'Ontario.

- Mettre en œuvre la stratégie visant à restaurer la confiance chez les consommateurs, qui continue de transformer de nombreux cadres réglementaires clés, y compris la *Loi de 1998 sur les condominiums* et la *Loi sur le Régime de garanties des logements neufs de l'Ontario*. Le ministère entreprend également un examen approfondi de la *Loi de 2002 sur la protection des consommateurs* — le premier examen de ce genre depuis plus de 15 ans.
- Continuer de prendre des mesures et de renforcer la protection des consommateurs en révisant le programme de garantie des logements neufs de l'Ontario et en s'appuyant sur la mise en œuvre du nouvel organisme de réglementation des constructeurs de logements neufs de l'Ontario, l'Office de réglementation de la construction de logements, lancé en février 2021.
- Réduire le fardeau des entreprises afin d'améliorer l'avantage concurrentiel de l'Ontario et continuer de soutenir l'engagement du gouvernement d'améliorer le cadre de droit des affaires de la province afin de satisfaire aux besoins commerciaux changeants. Le ministère a apporté plusieurs modifications pour moderniser ses lois applicables aux entreprises et il examine activement des améliorations clés du droit des entreprises, y compris notamment des modifications à la *Loi sur les sociétés par actions*.

- Poursuivre le lancement du nouveau Registre des entreprises de l'Ontario, qui permet à des millions d'entreprises et de sociétés à but non lucratif d'accéder facilement, simplement et à moindre coût aux services gouvernementaux, tout en offrant un accès direct aux opérations en ligne pour économiser du temps et de l'argent.
- 5. Personnes et culture :** Favoriser le talent, tirer parti de nos habiletés et de nos connaissances et attribuer la responsabilité afin de montrer des progrès rapides et itératifs quant au respect des engagements.
- Faire progresser le travail à l'appui des engagements pris dans le cadre de la promesse en matière de leadership (améliorer et élargir les services du Programme de prévention du harcèlement et de la discrimination au travail, rationaliser les processus d'adaptation des emplois et élargir les ressources et les services en santé mentale) afin de transformer les politiques et les programmes inclusifs.
 - Améliorer le bien-être mental et accroître la résilience en favorisant la sensibilisation à la santé mentale, la compréhension des traumatismes raciaux et l'importance de la sécurité psychologique au travail.
 - Permettre une direction authentique, respectueuse et efficace en formant et en habilitant tous nos gestionnaires de la FPO quant à l'adoption d'une approche axée sur les gens, à la fin des préjugés en matière de recrutement, à la tenue de conversations courageuses et à la création d'un milieu de travail sécuritaire sur le plan psychologique.
 - Offrir des programmes de sensibilisation des membres de la direction qui permettent de renforcer les liens et les collectivités en reliant le personnel à la haute direction et en améliorant les relations entre les membres de l'équipe de direction.
 - Faire preuve de leadership et offrir du soutien à la FPO en matière de gestion de l'information, de tenue de dossiers, d'accès à l'information et de protection de la vie privée. Par l'entremise des Archives publiques de l'Ontario, le ministère est responsable de rendre accessibles au public les dossiers du gouvernement et de recueillir et de conserver des dossiers privés d'importance provinciale et historique.

Indicateurs de rendement clés

Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs dispose de plusieurs indicateurs de rendement clés importants qu'il utilise pour mesurer les priorités ministérielles, comme les taux de satisfaction de la clientèle et les normes de service/garanties. La surveillance des taux de satisfaction de la clientèle aide à déterminer le niveau de satisfaction des clients quant aux services que nous leur fournissons, alors que les normes de service/garanties nous indiquent si nous nous acquittons de notre engagement envers nos clients de fournir des services en temps opportun.

Ministère

Indicateur de rendement clé	2019-2020	2020-2021	2021-2022
	Objectif = 90 %		
% de satisfaction de la clientèle pour la prestation de services du MSGSC	89,1%	88,7%	84,0%
% de normes de services/garanties du MSGSC atteintes ou dépassées	94,4%	89,8%	91,4%

Les niveaux de satisfaction de la clientèle sont actuellement mesurés pour les programmes des Services organisationnels de technologie de l'information, des Services communs de l'Ontario et de ServiceOntario (en ligne seulement).

Les normes de service/garanties sont mesurées pour les programmes des Services organisationnels de technologie de l'information, de la Division de l'Information, de la protection de la vie privée et des Archives publiques, des Services communs de l'Ontario et de ServiceOntario.

Les résultats du ministère sont une agrégation des résultats des secteurs de programme, dont certains sont mis en évidence ci-dessous :

Division de l'information, de la protection de la vie privée et des Archives publiques

Programme/service	Norme de service	Chiffres réels		
		2019-2020	2020-2021	2021-2022
		Objectif = 90 %		
Archives – Demandes d'information ²	On répondra aux demandes reçues par la poste dans les 15 jours ouvrables, conformément à la norme.	97,0 %	81,0 % ³	93,3 %
Archives – Commandes de reproduction	On répondra aux demandes de reproduction dans les 15 jours ouvrables, conformément à la norme.	98,0 %	100,0 %	87,3 %

² La norme de service concernant les demandes d'information « On traitera les demandes de renseignements et on y répondra dans les 30 jours ou dans le délai prolongé autorisé », ainsi que d'autres statistiques sur les demandes d'accès à l'information, sont maintenant publiées annuellement par le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario et sont disponibles à l'adresse <http://www.ipc.on.ca> dans la section Rapport annuel, sous Télécharger toutes les statistiques.

³ En 2020-2021, la Division de l'information, de la protection de la vie privée et des Archives publiques a accusé réception des demandes de renseignements dans les 15 jours ouvrables. Les demandes de renseignements sont traitées conformément aux normes une fois officiellement résolues, ce qui nécessite souvent la récupération et l'examen de dossiers physiques. En raison de l'incidence de la COVID-19, l'accès à ces dossiers était limité, ce qui a entraîné des arriérés dans le traitement des demandes reportées. Toutes les demandes reportées seront traitées dès que tous les services reprendront après la conclusion des mesures liées à la COVID-19.

Services communs de l'Ontario

Programme/service	Norme de service	Chiffres réels		
		2019-2020	2020-2021	2021-2022
		Objectif = 95 %		
Service des documents officiels – Délivrance de documents	Les clients seront satisfaits des services offerts.	96,0 %	95,3 %	95,7 %

ServiceOntario

Les principales normes de service de ServiceOntario permettent d'évaluer le pourcentage d'opérations effectuées selon les normes de service établies et l'efficacité des processus de prestation de services. ServiceOntario a respecté ou dépassé la plupart de ses normes de service en 2021-2022. Le tableau ci-dessous indique le nombre total de services auxquels s'applique une norme et le pourcentage d'entre eux qui ont atteint leur cible. Le total de 54 comprend les sept services qui ont une garantie de remboursement.

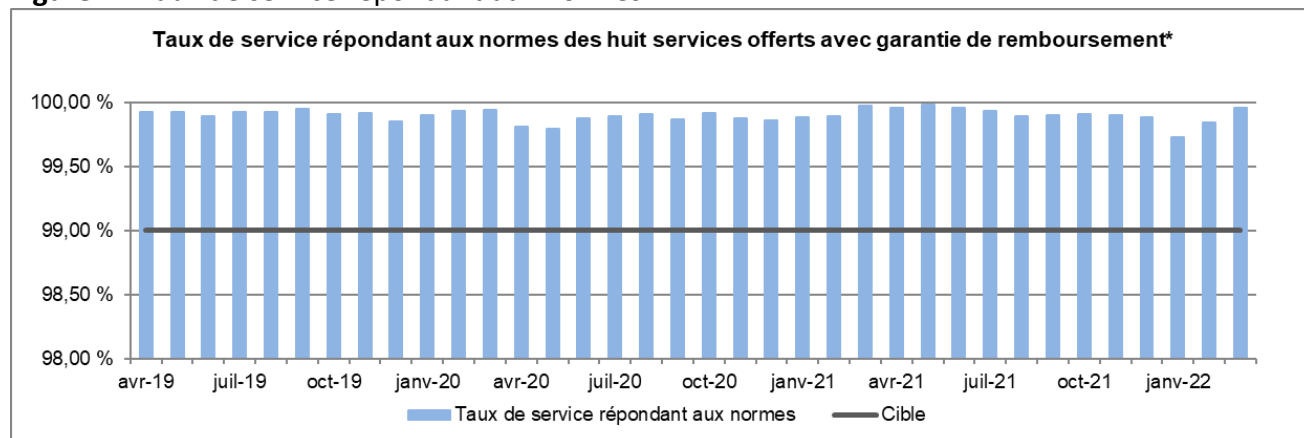
Catégorie	Nombre total de normes de service	Normes avec objectif atteint* ⁴
Service à la clientèle	3	100 %
Information	3	100 %
Permis, licences, certificats et enregistrements	45	95,6 %
Approbations et décisions	3	100 %
TOTAL	54	96,3 %

ServiceOntario est responsable de sept services offerts avec garantie de remboursement notamment la demande en ligne de certificats de naissance, de mariage et de décès, la demande prioritaire en ligne de certificats de naissance, de mariage et de décès et la commande en ligne de plaques d'immatriculation personnalisées. Remarque : à compter de mars 2020, les garanties de service pour les plaques d'immatriculation personnalisées et les demandes d'actes de naissance, de mariage et de certificats de décès en ligne ont été suspendues en raison des répercussions opérationnelles causées par la pandémie de COVID-19; les résultats quant à l'atteinte de la norme de service ne sont pas inclus.

⁴ Les résultats pour les normes avec objectif atteint vont jusqu'en mars 2022, sauf pour les résultats associés au secteur d'activité des sociétés, qui représentent un cumul (CUM) jusqu'en septembre. La collecte de données pour les rapports sur les normes de service n'a pas encore été rétablie pour les services aux sociétés après la mise en œuvre du nouveau Registre des entreprises de l'Ontario en octobre 2021. Les normes de service aux sociétés sont incluses dans les catégories suivantes : Service à la clientèle (1), Information et aiguillage (1), Permis, licences, certificats et enregistrements (7).

Les services offerts avec garantie de remboursement de ServiceOntario ont été respectés en moyenne 99,9 % du temps entre avril 2018 et mars 2022. L'objectif pour 2022-2023 est de maintenir un taux de service répondant aux normes de plus de 99 % grâce à un contrôle rigoureux des processus et à des améliorations continues.

Figure 1 : Taux de service répondant aux normes



* En octobre 2021, ServiceOntario est responsable de sept services offerts avec garantie de remboursement. La garantie de remboursement associée au service de permis principal d'entreprise électronique a été supprimée en octobre 2021 lors de la mise en œuvre du nouveau Registre des entreprises de l'Ontario. Le service de permis principal d'entreprise électronique en ligne est offert instantanément.

Programme des services organisationnels de technologie de l'information

Programme/service	Norme de service	Chiffres réels		
		2019-2020	2020-2021	2021-2022
		Objectif = 95 %		
Satisfaction du client des services de TI	% des clients satisfaits des services offerts.	94,7 %	95,6 %	93,0 %

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)

Type	Dépenses prévues du ministère (en millions de dollars)
Approbations – COVID-19	89,2
Fonctionnement	1 677,4
Immobilisations	342,9
TOTAL	2 109,6

Remarque : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédit/Programme	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	%	Prévisions 2021-2022*	Chiffres réels provisoires 2021-2022*	Chiffres réels 2020-2021*
	\$	\$		\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	33 311 300	765 200	2,4 %	32 546 100	33 485 300	30 007 428
Division de l'information, de la protection de la vie privée et des Archives publiques	16 643 700	(100)	(0,0 %)	16 643 800	16 184 000	15 163 641
Services communs de l'Ontario	324 661 500	86 002 400	36,0 %	238 659 100	228 574 900	525 045 796
Commission de révision de la publicité	-	-	-	-	-	-
ServiceOntario	238 769 000	1 988 200	0,8 %	236 780 800	274 473 200	215 563 901
Services aux consommateurs	18 153 900	1 223 500	7,2 %	16 930 400	21 748 700	25 517 840
Groupement pour l'intégration des services gouvernementaux	82 099 300	9 736 500	13,5 %	72 362 800	73 788 100	65 194 340
Projets d'infrastructure du gouvernement	345 579 100	(28 299 800)	(7,6 %)	373 878 900	383 000 400	327 404 870
Programme des services organisationnels de technologie de l'information	156 114 200	17 489 600	12,6 %	138 624 600	156 108 600	116 888 435
Total à voter – Charges de fonctionnement	1 215 332 000	88 905 500	7,9 %	1 126 426 500	1 187 363 200	1 320 786 251
Crédits législatifs	18 871 014	2 000	0,0 %	18 869 014	10 567 014	17 227 220
Total – Charges de fonctionnement	1 234 203 014	88 907 500	7,8 %	1 145 295 514	1 197 930 214	1 338 013 471
Redressements de consolidation – Portefeuille immobilier général	564 666 900	82 221 000	17,0 %	482 445 900	545 218 000	538 871 287
Redressements de consolidation – Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité	(32 180 800)	(15 127 000)	88,7 %	(17 053 800)	(45 705 400)	(16 775 303)
Redressements de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	-	-	-	-	-	(3 135 940)
Redressements de consolidation – Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	-	-	-	-	-	(720 062)
Total des charges de fonctionnement, y compris redressement de consolidation et autres redressements	1 766 689 114	156 001 500	9,7 %	1 610 687 614	1 697 442 814	1 856 253 453

Crédit/Programme	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	%	Prévisions 2021-2022*	Chiffres réels provisoires 2021-2022*	Chiffres réels 2020-2021*
	\$	\$		\$	\$	\$
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	-	(1 000)	(100,0 %)	1 000	1 000	-
Services communs de l'Ontario	250 002 000	250 001 000	25 000 100,0 %	1 000	226 501 000	-
Services aux consommateurs	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Groupement pour l'intégration des services gouvernementaux	1 224 000	24 000	2,0 %	1 200 000	1 200 000	837 005
Programme des services organisationnels de technologie de l'information	30 000 000	5 000 000	20,0 %	25 000 000	36 000 000	29 901 589
Total à voter – Actifs de fonctionnement	281 227 000	255 024 000	973,3 %	26 203 000	263 703 000	30 738 594

Crédit/Programme	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	%	Prévisions 2021-2022* \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Division de l'information, de la protection de la vie privée et des Archives publiques	2 962 200	(98 500)	(3,2 %)	3 060 700	3 060 700	3 155 089
Services communs de l'Ontario	4 000	2 000	100,0 %	2 000	2 000	-
ServiceOntario	1 000	-	-	1 000	1 000	553 686
Services aux consommateurs	2 000	-	-	2 000	2 000	-
Groupement pour l'intégration des services gouvernementaux	2 000	-	-	2 000	2 000	-
Projets d'infrastructure du gouvernement	98 068 200	680 400	0,7 %	97 387 800	100 235 300	95 467 229
Programme des services organisationnels de technologie de l'information	9 447 600	264 100	2,9 %	9 183 500	9 183 500	9 554 298
Total à voter – Charges d'immobilisations	110 488 000	848 000	0,8 %	109 640 000	112 487 500	108 730 302
Crédits législatifs	24 027 500	4 324 800	22,0 %	19 702 700	17 162 500	14 599 103
Total – Charges d'immobilisations	134 515 500	5 172 800	4,0 %	129 342 700	129 650 000	123 329 405
Redressements de consolidation – Portefeuille immobilier général	208 365 900	468 400	0,2 %	207 897 500	183 213 400	165 940 635
Redressements de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	-	-	-	-	-	(126 975)
Total des charges d'immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements	342 881 400	5 641 200	1,7 %	337 240 200	312 863 400	289 143 065

Crédit/Programme	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	%	Prévisions 2021-2022* \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$
BIENS IMMOBILISÉS						
Services communs de l'Ontario	2 104 000	2 101 000	70 033,3 %	3 000	3 834 100	3 830 643
ServiceOntario	6 608 400	(325 900)	(4,7 %)	6 934 300	11 318 400	7 813 762
Services aux consommateurs	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Groupement pour l'intégration des services gouvernementaux	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Projets d'infrastructure du gouvernement	360 743 700	(76 103 700)	(17,4 %)	436 847 400	277 624 300	219 598 426
Programme des services organisationnels de technologie de l'information	53 214 000	(10 314 100)	(16,2 %)	63 528 100	61 028 100	54 010 201
Total à voter – Biens immobilisés	422 672 100	(84 642 700)	(16,7 %)	507 314 800	353 806 900	285 253 032
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	2 109 570 514	161 642 700	8,3 %	1 947 927 814	2 010 306 214	2 145 396 518

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2019-2020* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$	Prévisions 2021-2022* \$	Prévisions 2022-2023 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	1 600 845 119	2 145 396 518	1 947 927 814	2 109 570 514
Variation d'une année sur l'autre		34 %	(9 %)	8 %

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Afin d'obtenir plus d'information financière, consultez les sites suivants :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-de-lontario-editions-anterieures>

Organismes, conseils et commissions (OCC)

ApprovisiOntario a été créé en 2020 en vertu du Règlement de l'Ontario 612/20 pris en application de la *Loi de 2019 sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement (entités gouvernementales, parapubliques et du secteur de la santé)*. Il vise à accélérer les efforts du gouvernement de l'Ontario visant à centraliser et à transformer les chaînes d'approvisionnement du secteur public en exploitant le pouvoir d'achat de l'Ontario afin de favoriser le développement économique et la résilience à l'échelle de la province et d'optimiser la valeur pour les Ontariennes et Ontariens. ApprovisiOntario permettra une approche pangouvernementale pour l'achat de biens et de services pour le gouvernement, le secteur parapublic et les entités du secteur de la santé, assurant ainsi un accès uniforme à des produits et services de haute qualité.

Intervention contre la COVID-19

ApprovisiOntario continuera de contribuer à l'intervention du gouvernement contre la pandémie de COVID-19 en élaborant un modèle de gestion de la chaîne d'approvisionnement clinique.

Sommaire financier

Élément	Prévisions 2022-23	Chiffres réels provisoires 2021-2022	Chiffres réels 2020-2021
Dépenses — Charges de fonctionnement	38 000 000 \$	16 887 400 \$	357 048 \$
Dépenses — Charges d'immobilisations	1 000 \$	—	—

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

Les autorités administratives du ministère sont régies par plusieurs lois; elles sont autofinancées au moyen des frais qu'elles facturent à leurs secteurs respectifs. La *Loi de 1996 sur l'application de certaines lois traitant de sécurité et de services aux consommateurs* encadre la délégation des autorités administratives en matière de sécurité des installations électriques; la réglementation des commerçants et les vendeurs de véhicules automobiles; les ventes de voyages par des agents de voyage et des grossistes; la réglementation des services funéraires (c.-à-d. funérailles, cimetières, crématorium et services de transfert); ainsi que la réglementation des agents immobiliers et des courtiers et maisons de courtage.

Il y a également des lois individuelles qui appliquent le cadre de surveillance d'une autorité administrative aux normes techniques de sécurité, aux garanties des logements neufs, la gestion des condominiums, le secteur des condominiums et les appellations des vins ontariens.

Ces lois distinctes, de même que la *Loi de 1996 sur l'application de certaines lois traitant de sécurité et de services aux consommateurs*, établit un cadre de responsabilisation et de gouvernance régissant les rapports entre le ministère et les organismes sans but lucratif qui veillent à l'application des mesures législatives portant sur des questions précises relatives à la protection du consommateur ou à la sécurité du public.

Le ministère supervise la prestation de services par les autorités administratives et promulgue les lois et règlements. Ces autorités fournissent habituellement des services comme la délivrance de permis, les inspections, le traitement des plaintes et l'application de la loi. Dans le cadre de la *Loi de 2020 visant à rétablir la confiance chez les consommateurs*, qui a été adoptée en juillet 2020, le ministère a apporté des améliorations aux cadres de gouvernance des autorités administratives et a engendré de l'uniformité entre les lois individuelles et la *Loi de 1996 sur l'application de certaines lois traitant de sécurité et de services aux consommateurs*. Le ministère a continué de mettre en œuvre et de proclamer les articles restants de la *Loi de 2020 visant à rétablir la confiance des consommateurs*.

L'**Office ontarien des services funéraires** administre la plupart des dispositions de la *Loi de 2002 sur les services funéraires et les services d'enterrement et de crémation*. L'Office ontarien des services funéraires est responsable de la délivrance de permis et de la réglementation (p. ex., la réalisation des inspections et des enquêtes) relatives aux exploitants de cimetières, de crématoriums et de services de transfert; aux vendeurs de ces exploitants; aux directeurs de funérailles; aux exploitants d'entreprises funéraires; et aux planificateurs de funérailles. L'Office ontarien des services funéraires est également responsable de la gestion d'un fonds d'indemnisation des services funéraires qui indemnise les personnes ayant subi une perte financière attribuable à l'omission par certains titulaires de permis en vertu de la *Loi de 2002 sur les services funéraires et les services d'enterrement et de crémation* de respecter cette loi, ses règlements ou les conditions d'une entente conclue en vertu de la loi.

L'**Office ontarien du secteur des condominiums** est chargé de l'administration des dispositions déléguées en vertu de la *Loi de 1998 sur les condominiums*. L'Office ontarien du secteur des condominiums offre des renseignements faciles à utiliser afin d'aider les propriétaires et les résidents à comprendre leurs droits et leurs responsabilités, une formation obligatoire aux membres des

conseils d'administration de condominiums ainsi que des ressources visant à aider les propriétaires et les résidents de condominiums (copropriétés) à résoudre des problèmes communs liés à la vie en condominium, en plus de donner accès à une base de données publique comprenant les renseignements essentiels sur chaque condominium en Ontario. En outre, l'OOSC supervise et gère le tribunal de l'autorité du secteur des condominiums, un système unique de règlement des différends en ligne qui aide à résoudre les différends régis par la *Loi de 1998 sur les condominiums*.

L'**Office ontarien de réglementation de la gestion des condominiums** administre la *Loi de 2015 sur les services de gestion de condominiums*. Cela comprend l'administration de l'octroi d'un permis à l'ensemble des gestionnaires de condominiums et des fournisseurs de services de gestion de condominiums, la création et la prestation du programme d'éducation requis pour les gestionnaires de condominiums, la mise à jour d'une liste de tous les titulaires de permis de la province, le traitement des plaintes, l'administration du comité de discipline et du comité d'appels ainsi que l'application de la loi.

L'**Office de la sécurité des installations électriques** est chargé de veiller à l'application de la Partie VIII de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, de l'application du Code de sécurité relatif aux installations électriques de l'Ontario, à la délivrance des permis aux entrepreneurs-électriciens et aux maîtres-électriciens ainsi que de la surveillance de la sécurité du réseau de distribution d'électricité et des produits électriques.

L'**Office de réglementation de la construction de logements (ORCL)** est responsable de l'octroi de permis obligatoires et de la réglementation des constructeurs et vendeurs de logements neufs en vertu de la *Loi de 2017 sur l'agrément en matière de construction de logements neufs*. Il tient également à jour le répertoire des constructeurs de l'Ontario, qui fournit aux consommateurs des renseignements sur les constructeurs et vendeurs de logements neufs agréés. De plus, il tient responsables les constructeurs et les fournisseurs de logements neufs des infractions au Code de déontologie.

Le **Conseil ontarien du commerce des véhicules automobiles** veille à l'application de la *Loi de 2002 sur le commerce des véhicules automobiles* et administre le Fonds d'indemnisation des commerçants de véhicules automobiles — un fonds offert aux consommateurs ayant essuyé une perte financière mettant en cause un commerçant de véhicules automobiles inscrit. Le conseil a la responsabilité d'inscrire les commerçants et les vendeurs de véhicules automobiles et de procéder à des inspections et à des enquêtes pour assurer la conformité à la Loi.

Le **Conseil ontarien de l'immobilier** veille à l'application de la *Loi de 2002 sur le courtage commercial et immobilier* qui régit la conduite des maisons de courtage, des courtiers et des agents immobiliers. Le Conseil ontarien de l'immobilier est chargé d'effectuer l'enregistrement des agents immobiliers, des courtiers et des maisons de courtage; d'appliquer les normes d'enregistrement et de maintien de l'enregistrement; d'exiger des agents immobiliers et des courtiers de se conformer aux normes d'éducation; d'inspecter les bureaux des maisons de courtage pour s'assurer qu'elles respectent la loi; d'enquêter sur les plaintes et de prendre des mesures d'application de la loi concernant les infractions à la loi.

La **Tarion Warranty Corporation** veille à l'application de la *Loi sur le Régime de garanties des logements neufs de l'Ontario* qui offre une garantie et d'autres protections aux acheteurs et propriétaires d'habitations neuves. Elle inscrit les propriétaires d'habitations neuves aux fins de la garantie règle les différends relatifs aux garanties entre les constructeurs ou fournisseurs et les propriétaires; maintient un fonds de garantie prévoyant le versement d'une indemnité en vertu du Régime; renseigne et sensibilise les constructeurs d'habitations neuves et, au moyen de programmes de recherche, favorise l'amélioration progressive de la qualité des habitations en Ontario.

L'**Office des normes techniques et de la sécurité (ONTS)** veille à l'application de la *Loi de 2000 sur les normes techniques et la sécurité*. Cela comprend l'application des lois sur la sécurité publique dans des secteurs industriels tels que les attractions, les ascenseurs et appareils de levage, les remonte-pentes, les carburants, les chaudières et les appareils sous pression et les mécaniciens d'exploitation.

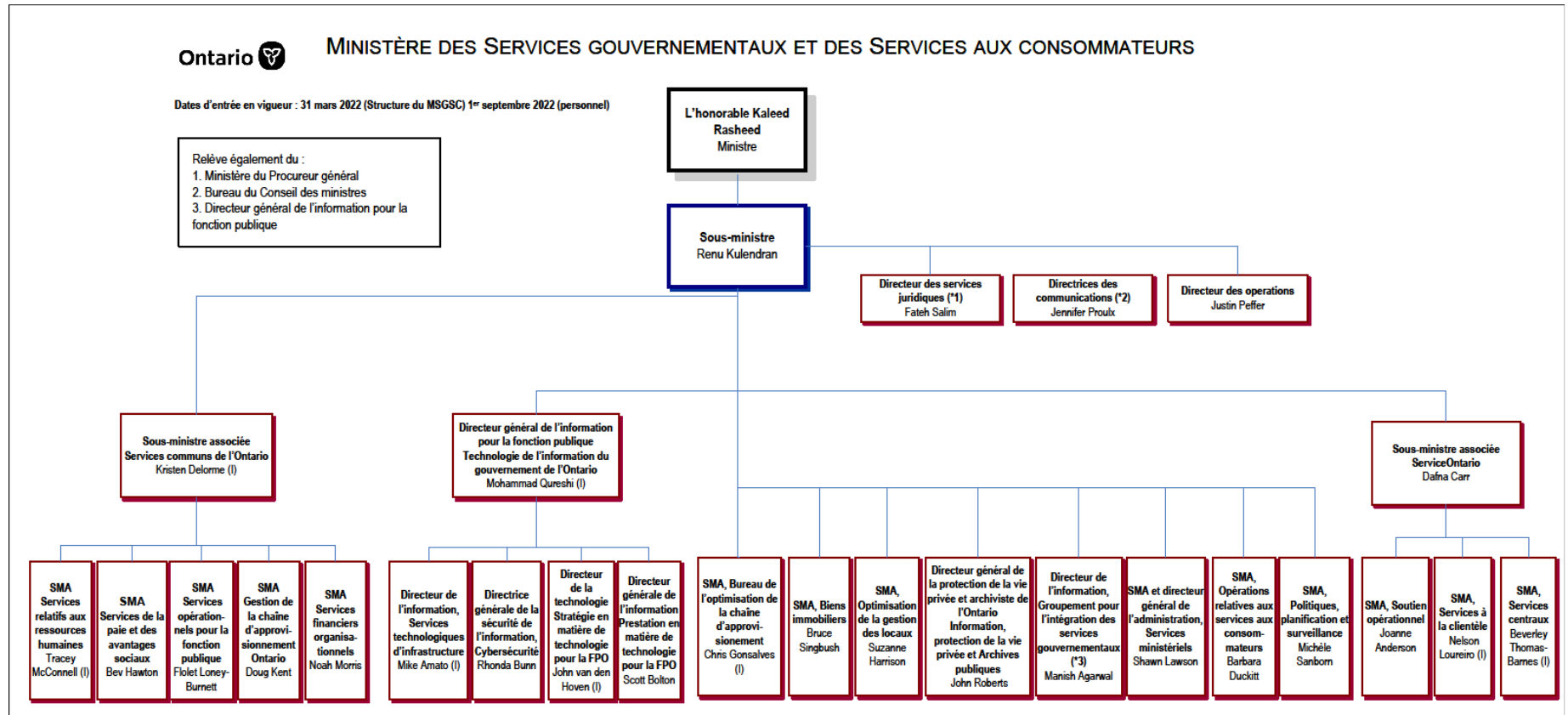
Le **Conseil de l'industrie du tourisme de l'Ontario (CITO)** veille à l'application de la *Loi de 2002 sur le secteur du voyage*. Il s'occupe de l'inscription des agents de voyages et des voyagistes, surveille leur rendement financier afin de repérer les risques financiers, analyse leurs activités pour veiller au respect de la loi et gère le Fonds ontarien d'indemnisation de l'industrie du tourisme. Les consommateurs dont la plainte est admissible pour le coût payé des services de voyage non reçus à un voyagiste inscrit ou par son entremise peuvent être remboursés par le fonds jusqu'à concurrence d'un certain montant.

La **Vintners Quality Alliance Ontario (en activité sous la dénomination « autorité d'appellation des vins de l'Ontario »)** est responsable de l'administration d'un système d'appellation d'origine régissant les normes de production et de qualité des vins de l'Ontario sous la marque Vintners Quality Alliance, conformément à la *Loi de 1999 sur la société appelée Vintners Quality Alliance*.

SOCIÉTÉ CONSTITUÉE EN VERTU D'UNE LOI

Le ministère supervise une société constituée en vertu d'une loi sans but lucratif. Ontario One Call (également appelé One Call) veille à l'application de la *Loi de 2012 sur un système d'information sur les infrastructures souterraines en Ontario*, en vertu de laquelle les propriétaires d'infrastructures souterraines doivent s'inscrire auprès de One Call et divulguer l'emplacement de leurs infrastructures à la demande des conducteurs d'excavatrices. One Call reçoit les demandes de renseignements relatifs aux emplacements et veille à ce que la Loi soit respectée par ses membres qui comprennent des services de gaz, d'électricité et de télécommunications et des municipalités.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE



LOIS ADMINISTRÉES PAR LE MINISTÈRE DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX ET DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS

Loi de 2020 autorisant d'autres modes de dépôt de documents pour les entreprises, L.O. 2020, chap. 7, annexe 1

Loi sur la répartition des paiements périodiques, L.R.O. 1990, chap. A.23

Loi de 2006 sur les Archives publiques et la conservation des documents, L.O. 2006, chap. 34, annexe A

Loi Arthur Wishart de 2000 sur la divulgation relative aux franchises, L.O. 2000, chap. 3.

Loi sur les cessions et préférences, L.R.O. 1990, chap. A.33

Loi sur les huissiers, L.R.O. 1990, chap. B.2

Loi sur le bornage, L.R.O. 1990, chap. B.10

Loi de 2022 sur l'initiative favorisant l'essor des entreprises ontariennes

Loi sur les sociétés par actions, L.R.O. 1990, chap. B.16

Loi sur les noms commerciaux, L.R.O. 1990, chap. B.17

Loi de 1994 portant réforme de la réglementation des entreprises, L.O. 1994, chap. 32.

Loi sur le changement de nom, L.R.O. 1990, chap. C.7

Loi sur les services de recouvrement et de règlement de dette, L.R.O. 1990, chap. C.14

Loi de 1998 sur les condominiums, L.O. 1998, chap. 19.

Loi de 2015 sur les services de gestion des condominiums, L.O. 2015, chap. 28, annexe 2

Loi de 2002 sur la protection du consommateur, L.O. 2002, chap. 30, annexe A

Loi sur les renseignements concernant le consommateur, L.R.O. 1990, chap. C.33

Loi sur les sociétés coopératives, L.R.O. 1990, chap. C.35

Loi sur les personnes morales, L.R.O. 1990, chap. C.38

Loi sur les renseignements exigés des personnes morales, L.R.O. 1990, chap. C.39

Loi sur les pratiques de commerce discriminatoires, L.R.O. 1990, chap. D.12

Loi de 1998 sur l'électricité, L.O. 1998, chap. 15, annexe A, en ce qui a trait aux parties VIII et IX.1

Loi de 2010 sur les services d'enregistrement immobilier électronique, L.O. 2010, chap. 1, annexe 6

Loi de 1991 sur l'enregistrement électronique dans le cadre de lois relevant du ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises, L.O. 1991, chap. 44.

Loi sur les personnes morales extraprovinciales, L.R.O. 1990, chap. E.27

Loi sur les commissionnaires, L.R.O. 1990, chap. F.1

Loi de 2020 sur les renseignements relatifs au contenu des films

Loi sur l'administration financière, L.R.O. 1990, c. F.12, en ce qui a trait à l'article 1.0.19 et à l'alinéa 38 (1) a.3)

Loi de 2015 sur les biens sociaux confisqués, L.O. 2015, chap. 38, annexe 7

Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée, L.R.O. 1990, chap. F.31

Loi de 2002 sur les services funéraires et les services d'enterrement et de crémation, L.O. 2002, chap. 33.

Loi de 2012 sur les services gouvernementaux et les fournisseurs de services (ServiceOntario), L.O. 2012, chap. 8, annexe 21 (n'est pas encore en vigueur)

Code de la route, L.R.O. 1990, chap. H.8, en ce qui a trait à la partie III

Loi de 2017 sur les inspections immobilières, L.O. 2017, chap. 5, annexe 1 (n'est pas encore en vigueur)

Loi de 2001 sur la sécurité des cavaliers, L.O. 2001, chap. 4.

Loi portant réforme de l'enregistrement immobilier, L.R.O. 1990, chap. L.4

Loi sur l'enregistrement des droits immobiliers, L.R.O. 1990, chap. L.5

Loi sur les sociétés en commandite, L.R.O. 1990, chap. L.16

Loi sur le mariage, L.R.O. 1990, chap. M.3

Loi sur le ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises, L.R.O. 1990, chap. M.21

Loi sur le ministère des Services gouvernementaux, L.R.O. 1990, chap. M.25, à l'exclusion des services offerts par le Secrétariat du Conseil du Trésor

Loi de 2011 sur le ministère de l'Infrastructure, L.O. 2011, chap. 9, annexe 27, en ce qui a trait aux biens du gouvernement, y compris leur acquisition, et en ce qui a trait aux alinéas 7 (1) e) et 7 (1) g) et au paragraphe 7 (5), la responsabilité de l'administration de la loi est partagée entre

le ministre des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs et le ministre de l'Infrastructure

Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles, L.R.O. 1990, chap. M.41

Loi de 2002 sur le commerce des véhicules automobiles, L.O. 2002, chap. 30, annexe B

Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée, L.R.O. 1990, chap. M.56

Loi de 2017 sur l'agrément en matière de construction de logements neufs, L.O. 2017, chap. 33, annexe 1 (n'est pas encore en vigueur)

Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif, L.O. 2010, chap. 15 (n'est pas encore en vigueur)

Loi sur la publication des avis officiels, L.R.O. 1990, chap. O.3

Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, L.O. 2011, en ce qui a trait aux pouvoirs et aux responsabilités de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier concernant les biens du gouvernement, à l'exception de l'alinéa 4 (1) (2) ii)

Loi sur le Régime de garanties des logements neufs de l'Ontario, L.R.O. 1990, chap. O.31

Loi de 2012 sur un système d'information sur les infrastructures souterraines en Ontario, L.O. 2012, chap. 4.

Loi sur les sociétés en nom collectif, L.R.O. 1990, chap. P.5

Loi de 2008 concernant les prêts sur salaire, L.O. 2008, chap. 9.

Loi sur les sûretés mobilières, L.R.O. 1990, chap. P.10

Loi de 2017 sur la protection des propriétaires et des acquéreurs de logements neufs, L.O. 2017, chap. 33, annexe 2 (n'est pas en vigueur)

Loi de 2002 sur le courtage commercial et immobilier, L.O. 2002, chap. 30, annexe C

Loi sur l'enregistrement des actes, L.R.O. 1990, chap. R.20

Loi sur le privilège des réparateurs et des entreposeurs, L.R.O. 1990, chap. R.25

Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail, L.R.O. 1990, chap. R.30

Loi de 1996 sur l'application de certaines lois traitant de sécurité et de services aux consommateurs, L.O. 1996, chap. 19.

Loi de 2006 sur le transfert des valeurs mobilières, L.O. 2006, chap. 8.

Loi de 2002 sur le SkyDome (stationnement d'autobus), L.O. 2002, chap. 8, annexe K

Loi de 2019 sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement (entités gouvernementales, parapubliques et du secteur de la santé), L.O. 2019, chap. 15, annexe 37

Loi de 2020 visant à soutenir les restaurants locaux, L.O. 2020, chap. 31, uniquement en ce qui concerne les parties III, IV et V de la Loi

Loi de 2000 sur les normes techniques et la sécurité, L.O. 2000, chap. 16.

Loi de 2017 sur la vente de billets, L.O. 2017, chap. 33, annexe 3

Loi de 2002 sur le secteur du voyage, L.O. 2002, chap. 30, annexe D

Loi de 1999 sur la société appelée Vintners Quality Alliance, L.O. 1999, chap. 3.

Loi sur les statistiques de l'état civil, L.R.O. 1990, chap. V.4

RAPPORT ANNUEL 2021-2022

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DE 2021-2022

Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs transforme les services d'une manière qui place les personnes au centre de tout ce qu'il fait. Il s'est engagé à aider le gouvernement à tenir sa promesse de trouver des gains d'efficacité et de réduire le fardeau des consommateurs et des entreprises.

Voici quelques réalisations du ministère :

Excellence en matière de prestation de services :

- Gestion de plus de 50 millions d'échanges de ServiceOntario (opérations, information et aiguillage) au moyen de son réseau de centres, de même qu'en ligne, par téléphone et par la poste :
 - Traitement de plus de 16 millions d'opérations, y compris 6,71 millions d'opérations différées, dans le cadre de la reprise des services – sur une période de six mois. Pendant cette période, ServiceOntario a utilisé des améliorations techniques modestes pour augmenter la productivité et la réactivité. Les objectifs d'adoption en ligne ont été constamment atteints ou dépassés, avec une augmentation de plus de 50 % du nombre de renouvellements en ligne de permis de conduire, de vignettes d'immatriculation et de cartes Santé. Les magasins de détail ont géré la hausse de l'achalandage en personne (deux millions de dollars au cours du mois de pointe), alors que les Infocentres ont traité 500 000 appels supplémentaires.
 - Renouvellement en ligne plus facile pour les permis de conduire par la suppression temporaire des exigences de renouvellement en personne, dont les conducteurs âgés. Les conducteurs admissibles ont été en mesure de renouveler leur permis de conduire à l'adresse ServiceOntario.ca, y compris les personnes de 80 ans et plus.
 - Commodité assurée pour la population, avec plus de 40 services en ligne disponibles en tout temps. Cela permet aux clients d'éviter de faire la file et de renouveler leurs documents grâce aux services en ligne faciles à utiliser et sécurisés de ServiceOntario, directement dans le confort et la sécurité de leur domicile.
- Mise en œuvre réussie, en partenariat avec le ministère des Transports, d'un programme qui vise à éliminer les vignettes d'immatriculation et à permettre la validation gratuite des plaques d'immatriculation pour les véhicules de tourisme, les camions légers, les motocyclettes et les cyclomoteurs, ce qui est plus abordable et pratique pour plus de 7,5 millions de propriétaires de véhicules de l'Ontario. En tant que fournisseur de services désigné, le ministère s'occupe de toute la logistique liée aux remboursements des clients, aux demandes de changement et aux renouvellements continus de plaque d'immatriculation. Depuis mars 2022, il a commencé à traiter les chèques de remboursement pour les propriétaires admissibles de véhicules.

- Approvisionnement et livraison réussis de fournitures des fournitures pour soutenir la réouverture sécuritaire et l'exploitation continue de plus de 4 800 écoles et de plus de 5 000 établissements de garde d'enfants. Nous avons tiré parti de notre pouvoir d'achat collectif dans les marchés des fournitures, de l'équipement et de l'équipement de protection individuelle essentiels, et nous avons introduit de nouvelles sources d'approvisionnement au pays pour assurer une chaîne d'approvisionnement uniforme et fiable.
- En partenariat avec le ministère du Procureur général, nomination de parajuristes comme notaires publics dans le cadre de la modernisation gouvernementale de la *Loi sur les notaires*. Depuis le lancement de la loi, le Service des documents officiels continue de constater une augmentation de 45 % des demandes de documents publics notariés traitées dans le cadre d'un nouveau processus de transmission numérique, ce qui augmente ainsi l'accès aux services juridiques pour la population de la province.
- Modification du Service d'enregistrement des nouveau-nés pour simplifier le flux de l'application, ce qui a réduit le nombre d'erreurs d'utilisateur et les délais d'exécution, et a accru la satisfaction de la clientèle. Le service est désormais entièrement accessible sur le Web et compatible avec les appareils mobiles.
- Nouvelles possibilités de paiement en ligne pour les opérations relatives aux conducteurs et aux véhicules, en réponse aux commentaires des utilisateurs, notamment les paiements par carte de débit comarquée, pour offrir plus d'options aux clients qui procèdent en ligne.
- Efforts de médiation en soutien aux consommateurs pour aider à résoudre les plaintes en collaboration avec Pro Bono Ontario et pour réaliser des enquêtes :
 - Suspension ou limite des efforts de médiation de façon active par l'entremise de la Protection du consommateur de l'Ontario en raison de la fermeture d'entreprises de services non essentiels à l'échelle régionale ou provinciale. Le ministère a reconnu que ces fermetures ont causé des problèmes importants aux propriétaires et à la direction d'entreprises. Au cours de cette période, son personnel s'est concentré sur la réponse aux demandes de renseignements du public par l'entremise de sa ligne sans frais, en fournissant des recommandations à d'autres organismes de réglementation ou à l'unité des enquêtes du ministère et en traitant les communications.
 - Collaboration continue et profitable avec Pro Bono Ontario pendant la pandémie de COVID-19, en redirigeant les plaintes à l'organisme, le cas échéant, pour assurer que les consommateurs ont accès à de l'information et à de l'aide en cas de réclamation civile. Jusqu'en mars 2023, le ministère peut renvoyer certaines plaintes de consommateurs à Pro Bono Ontario. Cette entente conjointe profite aux consommateurs en les aidant à obtenir des conseils juridiques gratuits; à annuler des accords; à obtenir des remboursements, des réparations ou des garanties; à négocier des règlements; ou à utiliser le système judiciaire pour se faire adjuger des sommes.
 - Adaptation des mesures de protection du consommateur pour se concentrer sur les enquêtes par ordinateur ou par d'autres méthodes (p. ex., la technologie de réunion virtuelle) pour les plaintes de consommateurs afin de respecter les restrictions en matière de santé publique. Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021, le ministère a

reçu 27 479 plaintes de consommateurs, signalements d'incidents et demandes de renseignements; a négocié des règlements pour 605 312 \$ pour les consommateurs; a déposé 358 accusations en vertu de la *Loi de 2002 sur la protection du consommateur* et d'autres lois applicables; et a effectué plus de 150 enquêtes par ordinateur, se concentrant sur les secteurs qui posent des risques aux consommateurs, y compris les prêts sur salaire, les agences de recouvrement, les réparations automobiles, le déménagement et le stockage, la construction résidentielle, l'entretien et les rénovations.

- Expertise, conseils et indications importants en temps opportun concernant les efforts du ministère à l'égard de la clientèle pour créer des processus, des politiques ou des lignes directrices relatifs à la COVID-19 et propres aux différents secteurs d'activité, et pour soutenir la transition vers le travail à distance.
- Prestation continue de services intégrés et de conseils aux ministères, aux organismes, au secteur parapublic et au public pour assurer l'intégration et l'efficacité de la conservation de dossiers, de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée. Cela comprend la coordination et la gestion de demandes de la part de députés, d'institutions et de municipalités. Cela comprend aussi des demandes du public sur l'accès et la protection de la vie privée, ainsi que sur l'application de lois telles que la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*.
- Promotion continue du programme Trillium pour le don de vie en ajoutant plus de 112 000 membres de la population au registre des donneurs d'organes entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2021.
- Soutien continu du Centre d'excellence pour la cybersécurité pour le secteur parapublic aux ministères et aux partenaires fournisseurs de services du secteur parapublic pour accroître la résilience numérique au moyen d'activités d'information et de sensibilisation ainsi que des connaissances sur les cybermenaces et le partage de renseignements. Par exemple, en 2021-2022, le Centre a organisé une conférence virtuelle sur la cybersécurité dans le secteur parapublic. La conférence, intitulée « Renforcer la cyber-résilience : Sécuriser le secteur public de l'Ontario », a réuni près de 700 000 praticiens du secteur en Ontario.
- La **collection d'Alvin D. McCurdy** a été inscrite au **registre de la mémoire du monde du Canada** par la Commission canadienne pour l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation (UNESCO). Il s'agit d'une « première » pour l'une des collections des Archives publiques de l'Ontario et démontre l'importance du fonds McCurdy pour l'histoire collective du Canada. Les documents traitent du développement de certaines des plus anciennes communautés noires de l'Ontario, dont plusieurs étaient des terminaux du chemin de fer clandestin. C'est également l'une des collections les plus éminentes qui aide à comprendre l'histoire et les récits de voyages et de contributions des Noirs du Canada.

Transformation numérique :

- Mise en œuvre d'options numériques plus simples et plus pratiques pour permettre aux clients et aux intervenants d'interagir avec ServiceOntario. Transfert des lignes de télécopie traditionnelles dans plusieurs secteurs d'activité vers des solutions numériques d'entreprise, telles que le Service de télécopie de la FPO, ainsi qu'une solution intégrée unique en son genre utilisant les formulaires électroniques, les paiements en ligne et le service de stockage OPSDocs. La solution intégrée permet de soumettre en toute sécurité des documents et des paiements relatifs aux événements hautement importants et sensibles. Ces options numériques sécurisées permettent aux clients de communiquer ou de soumettre des documents selon la méthode qu'ils privilégient, soit par courriel ou par télécopieur.
- Lancement d'un nouveau service de renouvellement en ligne de la carte-photo de l'Ontario, en partenariat avec le ministère des Transports. Depuis son lancement, en juin 2021, jusqu'à la fin février 2022, 27 801 renouvellements ont été effectués en ligne, ce qui représente 33 % de tous les renouvellements, y compris ceux en personne, au cours de cette même période.
- Mise en œuvre d'une stratégie de services vocaux modernisée pour une collaboration et des communications unifiées afin de remplacer les systèmes téléphoniques vétustes par une technologie moderne qui permet aux gens de communiquer et de collaborer dans un espace de travail de style conversationnel sur tout appareil numérique.
- Élaboration de la Directive sur la gouvernance et la gestion des informations et ressources de données afin de maximiser la valeur et l'utilisation des renseignements du gouvernement en veillant à ce qu'ils soient gérés comme un actif organisationnel stratégique. Cela complète la nouvelle Directive sur l'information et la technologie de l'information ainsi que la Directive de l'Ontario sur les données et les services numériques connexe.
- Préparation des Archives publiques de l'Ontario au lancement d'un nouveau système unifié de gestion des archives et de l'information pour gérer ses collections d'archives, de bibliothèques et d'œuvres d'art et pour y donner accès. Le nouveau système améliorera l'efficacité en éliminant les processus de duplication et d'intégration, en améliorant l'expérience client ainsi que la gestion des avoirs physiques et numériques, et en s'alignant sur l'objectif numérique du gouvernement.
- Importante consultation publique menée par les Archives publiques de l'Ontario sur l'évolution de la protection de la vie privée pour l'âge numérique, ce qui soutient les travaux en cours dans le cadre du pilier Sûrs et sécuritaires de la Stratégie ontarienne pour le numérique et les données.
- Les SCO a permis l'apprentissage au sein des ministères de la province par la conception d'un apprentissage numérique et des services de développement de cours.

Gains d'efficacité générés :

- Accélération de la centralisation de plus de 80 programmes de paiements de transfert au sein de 10 ministères des secteurs des services de la personne et sociaux sur la plate-forme

Paiements de transfert Ontario à l'échelle des entreprises afin de normaliser l'administration de ces programmes.

- Intégration de plus de 940 programmes à la plate-forme Paiements de transfert Ontario et versement de plus de 27 milliards de dollars par ces programmes depuis 2016-2017 pour soutenir l'initiative de consolidation des paiements de transfert du gouvernement qui réduit le fardeau administratif et augmente la valeur pour les programmes essentiels.
- Adoption d'une approche numérique en matière de paiements en réduisant de 43 % l'utilisation des chèques manuels depuis 2017-2018 et en privilégiant les transferts électroniques de fonds, une méthode à faible coût.
- Accroissement du dossier numérique des employés pour entreposer davantage de documents sur les ressources humaines et la paie, en simplifiant l'accès aux documents, tout en améliorant la sécurité et la responsabilité, et en réduisant l'espace de bureau nécessaire pour la conservation des documents imprimés.
- Efficacité accrue et simplification du traitement administratif grâce aux solutions d'automatisation robotisée des processus et d'apprentissage automatique.
- Combinaison du SIGIF avec le système d'administration de la dette du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires afin de simplifier l'administration des dettes pour environ 7 500 comptes avec 235 millions de dollars d'opérations en 2021-2022.
- Au 1^{er} mars 2022, un total de 115 propriétés ont été vendues, générant des revenus nets de plus de 161,7 millions de dollars et réalisant une réduction annuelle de la responsabilité civile liée à l'entretien des propriétés d'environ 3,7 millions de dollars.
- Retour de 214 propriétés productives depuis avril 2018, grâce au programme des biens sociaux confisqués, ce qui a généré des revenus de 1,8 million de dollars. Réduction de la responsabilité de la province d'environ 40 millions de dollars depuis avril 2018 par l'entremise du programme relatif aux lieux contaminés. Le nettoyage des sites contaminés protège l'environnement et réduit le passif de la province.
- En 2021-2022, génération d'environ 59 millions de dollars de revenus provenant de l'utilisation des emprises dans le cadre du Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité. On prévoit des revenus totaux d'environ 40 millions de dollars pour le programme en 2022-2023. Après déduction des charges d'exploitation, environ 15 millions de dollars ont été remis à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario en 2021-2022 pour rembourser la dette insurmontable en matière d'électricité.
- Achèvement réussi de la phase 1 du projet de réfection de l'édifice Macdonald, ce qui a nécessité le déménagement des locataires du ministère du complexe de l'édifice Macdonald vers des emplacements de bureaux temporaires. Le projet est maintenant entré dans la phase 2 et la reconstruction est bien amorcée. Les travaux de réfection devraient en grande partie être terminés au printemps 2024 et ils éliminent le besoin de dépenses de maintenance différée de 400 millions de dollars.

- Poursuite des travaux visant à mettre en œuvre l’engagement budgétaire du gouvernement envers un nouveau modèle de bureau pour les ministères, y compris la centralisation du financement et de la prise de décisions. Un cadre d’établissement des priorités a été élaboré et mis en œuvre pour orienter les investissements en fonction des occasions d’optimisation du portefeuille de bureaux, des réparations d’urgence, des besoins en matière de santé et de sécurité, des réparations et de la maintenance planifiées ainsi que des demandes d’entretien des biens immobiliers du ministère.

Soutenir les entreprises :

- Lancement du Registre des entreprises de l’Ontario le 19 octobre 2021. En date du 31 décembre 2021, grâce à ce nouveau registre, plus de 261 000 opérations ont été effectuées par des propriétaires d’entreprise et des exploitants ou des organismes à but non lucratif qui peuvent maintenant mieux concentrer leurs efforts sur la croissance de notre économie et les services à nos collectivités.
- Poursuite des travaux sur les modifications législatives et réglementaires et tenue de consultations :
 - Mise en œuvre de changements réglementaires pour autoriser l’Office des normes techniques et de la sécurité à recueillir et à publier des données sur les pannes d’ascenseurs dans les résidences et les foyers de soins de longue durée. Ces changements ont pris effet le 1^{er} juillet 2022 en réponse au rapport du juge Cunningham sur la disponibilité des ascenseurs et aux recommandations du Vérificateur général de l’Ontario en matière de sécurité.
 - En juillet 2021, des changements réglementaires en réponse aux recommandations du Vérificateur général de l’Ontario concernant *l’Audit de l’optimisation des ressources : L’Autorité des services funéraires et cimetières de l’Ontario (2020)* sont entrés en vigueur en ce qui a trait à l’affichage des permis, les listes de prix, et le guide d’information à l’intention des consommateurs, pour réduire le fardeau sur les entreprises et améliorer la transparence pour les consommateurs des services funéraires et cimetières.
 - En juillet 2021, de nouveaux règlements ont mis en place le tout premier code de déontologie à l’intention des constructeurs et des vendeurs de logements neufs en Ontario. Ce code est administré par le comité de discipline de l’Office de réglementation de la construction de logements.
 - Entre le 25 juin et le 9 août 2021, le ministère a publié un document de consultation sur le Registre de la réglementation de l’Ontario afin d’obtenir des commentaires sur d’autres propositions potentielles de modifications à la *Loi de 2002 sur les services funéraires et les services d’enterrement et de crémation* ou aux règlements de la loi en réponse aux recommandations du Vérificateur général de l’Ontario concernant l’Autorité des services funéraires et cimetières de l’Ontario, ainsi qu’aux préoccupations soulevées par les intervenants.
 - Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022 de modifications à des règles concernant au fonds ou aux comptes de soins et d’entretien en réponse aux préoccupations des municipalités

et d'autres intervenants du secteur des services funéraires relativement aux restrictions sur l'utilisation des fonds pour les services de soins funéraires et de cimetières en vertu de la *Loi de 2002 sur les services funéraires et les services d'enterrement et de crémation*.

- Pour appuyer la mise en œuvre de dispositions supplémentaires dans la *Loi de 2020 sur la confiance envers les services immobiliers*, le ministère a effectué une consultation à l'été 2021 sur un nouveau code de déontologie fondé sur des principes. En décembre 2021, il a publié un ensemble complet de projets de règlement relativement aux commentaires du public, entre autres l'amélioration des exigences en matière de divulgation et d'autres obligations des personnes inscrites pour mieux protéger les clients de services immobiliers, l'amélioration du choix des clients et la mise à jour des pouvoirs et des outils du Conseil ontarien de l'immobilier.
- Entrée en vigueur de la *Loi de 2020 sur les renseignements relatifs au contenu des films* pour réduire les coûts et la paperasserie afin d'aider les entreprises à être plus efficaces dans le secteur concurrentiel des films, ce qui reflète mieux le comportement actuel des consommateurs sur le marché grandissant du numérique.
- Modification des normes de la *Loi de 1999 sur la société appelée Vintners Quality Alliance* pour refléter les processus actuels de fabrication de vins.
- En réponse à une recommandation du Vérificateur général de l'Ontario, modification de la partie VIII de la *Loi de 1998 sur l'électricité* pour permettre à l'Office de la sécurité des installations électriques d'imposer des sanctions administratives contre les installations électriques illégales dans la province.
- Réponse du ministère à un certain nombre de vérifications de la valeur de l'argent effectuées par le Vérificateur général de l'Ontario sur des organismes administratifs supervisés par le ministère, en mettant l'accent sur l'amélioration de la prestation des services, le renforcement de la sécurité publique et une protection accrue des consommateurs.
- Afin de soutenir l'engagement du gouvernement à étendre l'accès au service à large bande dans toute la province, modifications du ministère à la *Loi de 2012 sur un système d'information sur les infrastructures souterraines en Ontario* afin d'assurer que l'information sur l'emplacement des infrastructures souterraines est fournie dans les 10 jours ouvrables pour des projets de service à large bande.
- Lancement d'une consultation sur les propositions potentielles de modifications à la *Loi de 2002 sur le commerce des véhicules automobiles* et aux règlements de celle-ci afin de réduire le fardeau, d'améliorer l'efficacité réglementaire et de protéger les consommateurs. Il s'agit de la première consultation à cet effet depuis plus d'une décennie. De plus, le ministère remédie aux recommandations qu'a fait le Vérificateur général de l'Ontario dans l'*Audit de l'optimisation des ressources : Conseil ontarien du commerce des véhicules automobiles (2021)*, et qui viennent de la surveillance du conseil.

Personnes et culture :

- Accès à des services et à des ressources en santé mentale aux employés de la FPO et aux membres de leur famille, notamment des services de consultation, des programmes d'aide pour les défis du quotidien et des ressources; AbilitiTCCi, un programme de thérapie cognitivo-comportementale sur Internet pour aider les personnes aux prises avec des symptômes légers à modérés de l'anxiété et de la dépression; et des services de counseling adaptés à la culture pour jumeler des conseillers qui se sont désignés pour faire part d'expériences ou des spécialisations afin de répondre aux besoins individuels des employés autochtones, noirs ou racialisés, ou ayant des besoins particuliers (p. ex., spiritualité, culture, race, genre, orientation sexuelle et âge).
- Poursuite de la mise en œuvre de la page libre-service dans le Réseau d'information sur les ressources humaines pour que les employés fournissent volontairement des données démographiques, notamment l'identité de genre, le statut de personne transgenre, l'orientation sexuelle, l'identité francophone, l'identité autochtone, l'origine ethnique et culturelle, la race et le statut d'invalidité afin de faciliter l'identification et l'élimination des obstacles systémiques à l'emploi.
- Efforts menés sur plusieurs années pour moderniser le système de classification de la FPO.
- Développement, finalisation et exécution d'un accord de partage de données avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation afin de permettre le transfert des copies actes de décès d'enfants autochtones d'âge scolaire au Registre commémoratif national des élèves du Centre.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022

	Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2021 ⁵
Approbations – COVID-19	128,2 M\$
Fonctionnement	1 569,3 M\$
Immobilisations	312,9 M\$
Effectif⁶	5 144,17

Remarque : Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

⁵ Les chiffres réels provisoires correspondent à la répartition figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022. Les autres charges de fonctionnement et d'immobilisations combinés comprennent 739,0 millions de dollars pour les Services gouvernementaux et Services aux consommateurs (base) et 1 143,2 millions de dollars pour les Biens immobiliers.

⁶ Postes équivalents temps plein dans la fonction publique de l'Ontario au 31 mars 2022.

(Page intentionnellement laissée en blanc)

Document d'information sur le budget des dépenses 2022-2023

Ministère de la Santé

This document is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023	3
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ	4
PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DU MINISTÈRE	5
PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023 DU MINISTÈRE	13
RENSEIGNEMENTS FINANCIERS DU MINISTÈRE	16
TABLEAU 1 : DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE 2022-2023 (M\$).....	16
TABLEAU 2 : CHIFFRES COMBINÉS – FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS PAR CRÉDIT	17
TABLEAU DES TENDANCES HISTORIQUES	19
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)	20
ANNEXE	25
RAPPORT ANNUEL	25
TABLEAU 3 : DÉPENSES MINISTÉRIELLES RÉELLES PROVISOIRES 2021-2022	59

Partie I : Plan publié 2022-2023

Ministère de la Santé

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Objectif

Le ministère de la Santé (« ministère ») a le mandat suivant :

- définir l'orientation stratégique et les priorités provinciales du système de soins de santé;
- élaborer des lois, des règlements, des normes, des politiques et des directives pour appuyer les orientations stratégiques;
- surveiller le rendement du système de soins de santé et la santé de la population ontarienne, et en faire rapport;
- planifier et établir les modèles et les niveaux de financement du système de soins de santé;
- gérer les principaux programmes provinciaux, notamment le Régime d'assurance-santé de l'Ontario, le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels, les programmes de médicaments, les services de santé d'urgence, les établissements de santé autonomes et les services de laboratoire.

Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats

Le ministère de la Santé est déterminé à réaliser le plan de l'Ontario visant à éliminer les soins de santé de couloir et à accroître la capacité d'un système de santé intégré, interconnecté et axé sur les besoins des patients. Il travaille à élargir l'infrastructure des hôpitaux, à améliorer l'accès, à accroître les options de service aux patients, à renforcer les soins à domicile et en milieu communautaire (SDMC) ainsi qu'à établir un système complet et connecté de services de santé mentale et de lutte contre les dépendances (SMLD) qui permet de mieux offrir les soins communautaires, primaires et actifs aux personnes aux prises avec une maladie mentale et des dépendances. Le ministère continue de progresser vers le suivi des indicateurs de rendement clés (IRC) qui tiennent compte des priorités stratégiques et de la vision du ministère concernant l'établissement d'un système de santé équitable, intégré, durable et moderne. À cette fin, il surveille les progrès réalisés concernant les mesures liées aux soins de santé de couloir, aux consultations virtuelles, aux conditions de l'infrastructure, à l'accès aux SMLD ainsi qu'à d'autres domaines prioritaires.

La santé et le bien-être de l'ensemble de la population de l'Ontario ont été la priorité absolue du gouvernement durant la pandémie de COVID-19 et le ministère a continué de travailler avec ses partenaires en santé pour arrêter la propagation du virus, mettre en œuvre le plan provincial de déploiement de la vaccination et soutenir la reprise des soins de santé. La pandémie a renforcé l'importance des efforts de transformation du système public de santé du ministère et souligné les avantages d'un système mieux intégré et connecté, en particulier pour les populations prioritaires qui ont été durement touchées. Les initiatives de transformation de la santé ont aidé le système de santé à lutter contre la COVID-19.

PROGRAMMES ET ACTIVITÉS DU MINISTÈRE

Le ministère a joué un rôle de premier plan dans l'intervention de l'Ontario contre la pandémie de COVID-19. La province a continué d'utiliser toutes les ressources à sa disposition dans cette lutte pour protéger la population, notamment l'établissement d'un plan clair qui facilite les mesures de santé publique et de sécurité au travail, la réouverture prudente et progressive de la province et l'évaluation étroite des principaux indicateurs de la santé publique et du système de santé. L'intervention provinciale contre la COVID-19 a accéléré les progrès à l'égard d'un certain nombre d'IRC du ministère, dont un meilleur accès aux services en ligne et numériques et les services offerts à la population par une équipe Santé Ontario (ESO).

La pandémie a mis en lumière l'importance et les avantages du travail du ministère quant à la transformation du système public de soins de santé de l'Ontario afin d'offrir des soins mieux intégrés et axés sur les patients ainsi que de renforcer les services locaux.

Le plan complet du gouvernement pour éliminer les soins de santé de couloir continuera d'être axé sur la réalisation d'investissements et la promotion de nouvelles initiatives dans les quatre domaines suivants :

1. **Prévention et promotion de la santé** : garder les patients aussi en santé que possible dans leurs collectivités et hors des hôpitaux.
2. **Prestation des bons soins au bon endroit** : lorsque les patients ont besoin de soins, s'assurer qu'ils les reçoivent dans le milieu le plus approprié, pas toujours à l'hôpital.
3. **Intégration et amélioration du cheminement des patients** : mieux intégrer les fournisseurs de soins pour veiller à ce que les patients attendent moins longtemps dans les hôpitaux lorsqu'ils sont prêts à obtenir leur congé. Les ESO sont un modèle de prestation intégrée de soins de santé dans le cadre duquel les fournisseurs de soins de santé (FSS) et de soins communautaires travaillent en équipe pour leurs patients, même s'ils proviennent d'organismes ou d'endroits physiques différents. Cela implique notamment de s'assurer que les patients vivent des transitions plus harmonieuses entre les différents fournisseurs et milieux, entre autres en améliorant l'accès aux services d'orientation dans le système.
4. **Renforcement de la capacité** : investir dans de nouveaux hôpitaux et lits de soins de longue durée (SLD) tout en augmentant les services communautaires partout en Ontario.

Pendant sa lutte contre la COVID-19 et sa reprise après la pandémie, l'Ontario met l'accent sur la protection de la santé et du bien-être de la population et veille à ce que le système de santé fournisse des soins efficaces et de grande qualité aux patients.

Vaccination contre la COVID-19

L'Ontario a continué la mise en œuvre de son plan de distribution des vaccins contre la COVID-19, fondé sur les conseils du médecin hygiéniste en chef (MHC) et du Groupe d'étude ministériel sur la distribution des vaccins contre la COVID-19, en adéquation avec ceux du Comité consultatif national de l'immunisation. Les populations ont eu accès aux vaccins selon un cadre éthique axé sur les personnes les plus exposées au risque de conséquences graves causées par la COVID-19. On a consacré d'autres ressources à la fourniture de vaccins à des collectivités ciblées constituant des points chauds où la COVID-19 avait une incidence disproportionnée sur les quartiers à faible revenu et très divers, y compris des efforts communautaires équitables grâce à la Stratégie pour les collectivités prioritaires, qui a accru la vaccination et le nombre de tests de dépistage.

Le ministère a continué de suivre les progrès réalisés concernant les IRC propres à chaque programme en surveillant le nombre de vaccins administrés et le taux de couverture vaccinale de concert avec les bureaux de santé publique afin d'offrir un accès rapide aux vaccins dans l'ensemble de la province. Les bureaux de santé publique ont aussi collaboré avec leurs partenaires communautaires, notamment les ESO, pour appuyer le déploiement local de la vaccination. L'Ontario a continué de financer 17 partenaires dans les régions à risque par l'entremise de la Stratégie pour les collectivités prioritaires afin d'accroître l'administration des vaccins au moyen d'approches communautaires. L'Ontario a continué d'accroître sa capacité d'administration des vaccins en élargissant leur accès dans les pharmacies, auprès des fournisseurs de soins primaires et d'autres professionnels de la santé formés ainsi que dans les centres communautaires et dirigés par l'employeur.

En plus d'élargir systématiquement l'admissibilité aux vaccins tout au long de 2021-2022, l'Ontario a fait office de chef de file en accélérant l'administration des deuxièmes doses et des doses de rappel, en particulier pour offrir une protection supplémentaire aux populations à risque élevé. En réponse à l'évolution des données, la province a demandé à certains employeurs et milieux d'établir des politiques sur la vaccination et a mis en œuvre des exigences temporaires de preuve de vaccination pour les clients qui accèdent à certains milieux ou entreprises afin de protéger la population ontarienne, en particulier les personnes les plus vulnérables.

Déconfinement de l'Ontario et gestion de la COVID-19

En raison de la menace de la COVID-19, notamment des variants Delta et Omicron, la province a mis en œuvre des mesures de santé publique et de sécurité au travail à différents moments en 2021-2022, selon les conseils du MHC et d'autres experts de la santé, dans le but de protéger la santé de la population.

Ces mesures, destinées à être temporaires, étaient fondées sur les preuves et données scientifiques en évolution concernant la situation pandémique à l'époque.

En raison de l'amélioration des tendances des indicateurs clés de la santé publique et du système de santé, le gouvernement de l'Ontario a publié le Plan d'action pour le déconfinement en mai 2021 et un Plan pour un déconfinement prudent en Ontario et le contrôle à long terme de la COVID-19 en octobre 2021 afin de guider l'assouplissement prudent et progressif des mesures de santé publique et de sécurité au travail ainsi que de déconfiner la province.

Le 28 mars 2022, la province a supprimé la grande majorité de ces mesures prises, notamment celles sur les limites des rassemblements sociaux et des événements, les limites de capacité et les exigences d'écart sanitaire et de preuve de vaccination. Le 21 mars 2022, les exigences de port du masque et du couvre-visage ont été supprimées dans la plupart des milieux (sauf dans les transports en commun, les milieux de soins de santé, les foyers de soins de longue durée [FSLD], les maisons de retraite et les habitations collectives).

Tests de dépistage de la COVID-19 et gestion des cas et des contacts

En 2021-2022, la stratégie de dépistage de la COVID-19 de l'Ontario a assuré à la population un accès fiable à des tests appropriés, à des soins de santé, à l'éducation et aux lieux de travail. Elle s'est aussi avérée essentielle dans l'intervention de la province contre la pandémie. Cette stratégie comprend des tests PCR en laboratoire, des tests moléculaires rapides, des tests antigéniques rapides et un séquençage génomique pour surveiller les nouveaux variants. Plus récemment, l'accès rapide aux tests a facilité l'accès au traitement antiviral contre la COVID-19.

En réponse au variant Omicron et à une demande sans précédent de tests de dépistage, la stratégie de l'Ontario a évolué pour maximiser l'accès à un éventail complet d'outils de dépistage, particulièrement les tests PCR en laboratoire et les tests moléculaires rapides pour les populations vulnérables et les milieux les plus à risque, comme les FSLD, les travailleurs de la santé en contact avec les patients, les maisons d'hébergement, les personnes enceintes, les personnes qui appartiennent ou s'identifient à une communauté des Premières Nations, des Inuits ou des Métis ainsi que les membres de leur ménage.

En mai 2021, la province a aussi beaucoup élargi le libre accès aux tests antigéniques rapides depuis leur premier déploiement, notamment en les mettant à la disposition des entreprises et des organismes dont les activités étaient réalisées en personne dans le cadre du Programme provincial de dépistage antigénique. Cela comprend les FSLD, les maisons de retraite, les écoles, les garderies, les logements collectifs et les petites et moyennes entreprises. Depuis février 2022, la province continue, par le biais du programme de distribution de trousse de dépistage antigénique rapide, de distribuer ces tests au public gratuitement dans plus de 3 200 épicerie et pharmacies ainsi qu'aux collectivités prioritaires par l'intermédiaire d'organismes responsables des collectivités prioritaires, de centres de soins primaires et de partenariats locaux actuels afin de faciliter l'accès aux tests dans les collectivités qui ont été touchées de façon disproportionnée par la COVID-19 et qui sont confrontées à des obstacles au dépistage.

L'Ontario continue d'être un chef de file national en matière de dépistage de la COVID-19. Nous continuons de surveiller au moyen de rapports trimestriels les progrès réalisés sur les mesures des extrants et des résultats liés aux tests de dépistage, notamment le volume de tests antigéniques rapides distribués et l'accessibilité des tests PCR selon divers groupes cibles.

Le taux élevé de vaccination de la province procure une protection importante à la population; l'Ontario fait évoluer les directives d'isolement en conséquence. Depuis août 2022, on encourage la population à se protéger en respectant les directives de santé publique, notamment en restant à la maison et en prenant des précautions, comme le port du masque, en cas d'infection. Depuis la création du programme en novembre 2020, la main-d'œuvre provinciale en gestion des cas et des contacts a appuyé les bureaux de santé publique grâce à un suivi de plus de 700 000 cas visant à recueillir des renseignements sur les contacts étroits (jusqu'en janvier 2022), à fournir des directives d'isolement et à dépister les expositions dans les milieux à risque élevé. La main-d'œuvre soutient aussi la saisie de données et la gestion des éclosions, à mesure que reprennent les activités régulières de santé publique dans toute la province.

Hôpitaux

La province cible les investissements hospitaliers, en particulier dans les régions aux besoins de croissance élevés, pour répondre à des demandes importantes de services, tout en s'assurant que chaque collectivité a accès à des soins de santé de grande qualité. La province a ainsi progressé vers les résultats stratégiques escomptés concernant la résolution des problèmes de capacité dans l'élimination des soins de santé de couloir et le taux d'autres niveaux de soins (ANS).

L'Ontario a investi 3,3 milliards de dollars supplémentaires pour les hôpitaux en 2022-2023 dans le cadre du budget de 2022. Cet investissement renforce la capacité des hôpitaux de la province et soutient la reprise du secteur après la pandémie de COVID-19, notamment en consacrant 1,5 milliard de dollars à la création de plus de 3 500 lits d'hôpital. Il augmente le financement de fonctionnement de 827 millions de dollars, une hausse de 4 % par rapport à l'année précédente, afin que les hôpitaux publics soient en mesure de répondre aux besoins des patients, d'améliorer l'accès à des soins de grande qualité, d'accroître l'accès à des traitements spécialisés d'importance vitale et de mettre fin aux soins de santé de couloir. L'investissement comprend aussi 300 millions de dollars pour la reprise de l'imagerie chirurgicale et diagnostique et 250 millions de dollars pour le soutien des ressources humaines en santé.

Ressources humaines dans le domaine de la santé

Depuis l'hiver 2020, l'Ontario a lancé des programmes d'urgence qui ont permis l'embauche de plus de 11 000 employés, dont 2 300 pour renforcer la capacité de prestation de soins intensifs dans nos hôpitaux qui en ont le plus besoin. Nos programmes relatifs à la COVID-19 appuient l'embauche de personnel dans les régions dans le besoin, le déploiement de résidents en médecine et l'optimisation des étudiants en soins infirmiers.

Dans son Énoncé économique de l'automne, le ministère investit plus de 342 millions de dollars pour l'embauche de plus de 5 000 infirmières et infirmiers qualifiés d'ici 2025-2026.

Ce chiffre s'additionne aux 2 000 places en soins infirmiers ajoutées au système cette année et à plus de 201 millions de dollars pour l'ajout de plus de 16 200 places en formation de PSSP.

L'Ontario a continué de donner la priorité aux initiatives en soins infirmiers et de soutenir une solide main-d'œuvre dans ce domaine en se concentrant sur le recrutement pour les soins actifs et les SLD, en investissant dans la formation, en déployant du personnel infirmier formé à l'étranger et en réalisant un investissement historique de 763 millions liés aux paiements de maintien en poste.

Dans le cadre des *Perspectives économiques et revue financière de 2021 : Bâtir l'Ontario*, la province a également appuyé des initiatives de recrutement à court et à long terme qui ajouteront plus de 13 000 PSSP et infirmières et infirmiers dans le système de santé. L'Ontario a continué d'investir dans la formation de milliers de PSSP supplémentaires et offert une augmentation salariale aux travailleurs de soutien pour que les personnes vulnérables reçoivent l'aide et les soins dont ils ont besoin pendant la pandémie de COVID-19.

Les professionnels de la santé doivent être disponibles et adéquatement formés pour continuer à répondre efficacement aux besoins de santé de la population et à offrir aux patients des soins sûrs et de grande qualité. Les résultats des investissements dans les ressources humaines en santé sont surveillés au moyen de mesures du programme, dont les extrants, et contribuent indirectement à divers résultats escomptés par le ministère, dont la réduction du taux d'ANS.

Modernisation

La province a continué la mise en œuvre de son plan global visant à bâtir un système de soins de santé moderne, intégré, connecté et axé sur les besoins des patients et des familles. En 2019, Santé Ontario a été créé selon la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* pour superviser la prestation des soins de santé et assurer une qualité accrue pour la population. Santé Ontario est un point unique et centralisé de gouvernance, de responsabilisation et de surveillance pour la planification et la prestation des soins aux patients. L'agence appuie de meilleurs soins pour tous en connectant et coordonnant le système de santé et en centralisant la mesure du rendement et l'amélioration de la qualité.

En 2021-2022, le Réseau Trillium pour le don de vie (RTDV) et les fonctions non liées aux soins des patients des réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) ont été transférés à Santé Ontario. CorHealth Ontario y a également été transféré afin d'assurer un leadership stratégique permettant l'amélioration des services cardiaques, vasculaires et services de traitement des AVC.

Depuis 2019, le ministère et Santé Ontario se sont associés pour transférer et intégrer plus de 22 agences et organismes gouvernementaux à Santé Ontario. Le ministère a aussi réussi à

attribuer et transférer à Santé Ontario plus de 22 ententes de paiements de transfert (EPT) et trois programmes du ministère.

Les ESO ont continué de s'établir dans l'ensemble de la province (le total s'élève à 51). À maturité, ces équipes fourniront des soins à 95 % de la population de la province. Ce progrès est surveillé par un IRC du ministère qui suit la proportion de la population servie par une ESO. La province continue de travailler avec ces équipes pour améliorer la capacité du système de santé à offrir des soins mieux intégrés et axés sur le patient. Elle s'appuie notamment sur les premiers succès des ESO grâce aux efforts d'intervention intégrés contre la COVID-19. Ces solides partenariats ont aidé les ESO à réagir rapidement et efficacement à la COVID-19, notamment par la planification et le déploiement de la vaccination dans la province.

L'Ontario a aussi modernisé le cadre législatif des soins à domicile et en milieu communautaire afin d'appuyer une prestation mieux connectée des soins par l'entremise des ESO. Le 1^{er} mai 2022, la *Loi de 2020 pour connecter la population aux services de soins à domicile et en milieu communautaire* et le nouveau règlement sur les services de SDMC en vertu de la *Loi de 2019 pour des soins interconnectés* sont entrés en vigueur et l'ancienne législation a été abrogée. Le nouveau cadre fournira les outils nécessaires pour appuyer la prestation de modèles de soins intégrés et adaptés afin que les patients puissent recevoir des services à domicile et dans leur collectivité qui répondent mieux à l'évolution de leur besoins et les gardent en contact avec leurs autres fournisseurs de soins.

Des modèles de soins novateurs protègent la capacité hospitalière et soutiennent l'objectif de soins mieux intégrés qui fournissent aux patients les soins dont ils ont besoin au bon endroit.

Modernisation de la chaîne d'approvisionnement

Le ministère a continué de travailler avec le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC) pour appuyer la transformation de la chaîne d'approvisionnement dans l'ensemble du secteur de la santé. En collaboration avec ses partenaires, le ministère soutient le développement continu d'une chaîne d'approvisionnement intégrée fondée sur des données cliniques ainsi que d'autres mesures appuyant les objectifs de modernisation de cette chaîne.

Santé mentale et dépendances

En 2021-2022, l'Ontario a continué de mettre en œuvre *Vers le mieux-être*, son plan visant à bâtir un système de services complet et connecté de SMLD qui offrira à la population des soins de grande qualité uniformes et coordonnés. Le ministère continue de surveiller les IRC du ministère liés aux traitements de SMLD, notamment au moyen de mesures relatives à l'accès aux soins pour les patients en situation de crise. Grâce aux investissements dans le cadre de *Vers le mieux-être*, le gouvernement a comblé certaines lacunes urgentes en matière de soins, créé de nouveaux services novateurs fondés sur des données probantes et amélioré le soutien dans les domaines prioritaires. La province a investi 175 millions de

dollars cette année dans le cadre du plan et 525 millions de dollars depuis 2019 dans le nouveau financement net annualisé des services et soutiens en SMLD.

Grâce à ces financements et à des investissements ciblés supplémentaires, comme par l'entremise du nouveau Fonds pour les services de lutte contre les dépendances, l'Ontario a appuyé d'importants services dans de nombreux domaines clés, comme la santé mentale des enfants et des jeunes, le traitement des dépendances, la réduction des méfaits, l'accès au logement avec services de soutien, les services de santé mentale et de justice, les troubles alimentaires, les soutiens sécuritaires sur le plan culturel pour les Autochtones, les lits pour les patients hospitalisés aux prises avec de graves problèmes de santé mentale et un nombre supplémentaire de lits pour le traitement des dépendances dans le secteur communautaire de la lutte contre les dépendances.

Soins à domicile et en milieu communautaire

L'Ontario a continué d'accorder la priorité aux SDMC et d'investir davantage dans ce secteur, ce qui a permis de réduire le fardeau des hôpitaux et des services de soins de santé de couloir en s'assurant de prendre en compte les besoins des patients dans la collectivité ou à leur domicile, en particulier ceux qui ont des problèmes complexes. À compter de 2022-2023, les investissements supplémentaires dans les soins à domicile comprennent un maximum de 1 milliard de dollars au cours des trois prochaines années pour stabiliser et élargir la prestation de ces soins. Cet investissement s'ajoute à ceux ciblés dans la main-d'œuvre, notamment les PSSP et le personnel infirmier. La province a continué de suivre les progrès réalisés dans un IRC du ministère qui met l'accent sur la transition entre les soins hospitaliers et à domicile (c.-à-d. temps d'attente entre le congé de l'hôpital et les premiers soins à domicile) afin de soutenir des soins intégrés entre les secteurs et d'éliminer les soins de santé de couloir.

Compte tenu de la croissance et du vieillissement de la population, il faut créer une meilleure approche intégrée des SDMC pour soutenir un système de santé axé sur le patient. À mesure que la province transforme les soins de santé pour les axer davantage sur la collaboration et le patient, les SDMC seront un élément essentiel d'un système de santé intégré, et non un service autonome.

Solutions numériques pour la santé

La province a continué de mettre en œuvre sa stratégie Priorité au numérique pour la santé, qui vise à améliorer l'accès à des services de meilleure qualité et mieux connectés. Les solutions numériques pour la santé et la gestion de l'information jouent un rôle clé dans la lutte du ministère contre la pandémie. Les ESO, qui jouent un rôle essentiel dans la prestation de soins intégrés à des populations plus nombreuses et diversifiées, font progresser la santé numérique. Elles favorisent l'accès des patients et des fournisseurs à des outils numériques sécurisés et mettent en œuvre des initiatives de soins virtuels axées sur l'amélioration de l'accès et du vécu des patients.

Durant la dernière année, le ministère a accéléré les progrès dans un certain nombre d'IRC, en particulier dans l'amélioration de l'accès aux services en ligne/numériques et l'utilisation des soins virtuels, et a fourni aux patients davantage d'options de soins virtuels. Le nombre de rendez-vous en ligne continue de croître; les patients et les fournisseurs ont plus facilement accès aux dossiers. La gestion des soins à distance et les initiatives de soins virtuels ont permis une prestation efficace et sécuritaire en dehors des hôpitaux et des services d'urgence, tout en réduisant les contacts en personne pendant la pandémie de COVID-19.

Soutien aux services en français

Le ministère de la Santé a continué de financer les programmes suivants au moyen de paiements de transfert et d'ententes avec ses partenaires.

- Le réseau régional de traduction aide les organismes, les conseils, les commissions et un certain nombre de bureaux de santé publique bénéficiaires de paiements de transfert à fournir des documents français de qualité afin de prodiguer des soins directs à leur clientèle francophone.
- Le programme de services d'interprétation médicale fournit des services d'interprètes médicaux agréés vers le français afin de communiquer des renseignements médicaux au nom des participants de manière confidentielle.
- Le programme de formation linguistique en français est une initiative qui vise à accroître la capacité d'offrir des services de santé en français des fournisseurs établis et désignés, des membres des conseils, des commissions et des organismes professionnels servant les régions désignées de la province.
- L'Entente Canada-Ontario sur les services en français est une initiative de collaboration pluriannuelle qui fournit des fonds visant le développement, l'amélioration et l'accessibilité de services en français pour la communauté franco-ontarienne, conformément à la *Loi sur les langues officielles* et aux obligations de l'Ontario en vertu de la *Loi sur les services en français*. Le gouvernement fédéral finance jusqu'à 50 % du budget des projets approuvés.

Régime d'assurance-santé de l'Ontario

Afin de soutenir la stabilité et la reprise du système de santé en veillant à ce que les patients aient toujours accès aux soins dont ils ont besoin durant la pandémie, le ministère a prolongé bon nombre des initiatives médicales temporaires déjà en place.

Pour les médecins de première ligne, les codes temporaires de facturation à la séance établis pour la rémunération des services de médecin offerts dans les centres d'évaluation de la COVID-19 admissibles, y compris les FSLD, les logements collectifs et les centres de vaccination selon certaines conditions, continueront jusqu'au 31 mars 2023.

Les fonds hospitaliers pour faciliter le recrutement des médecins et le déploiement souple des compétences ainsi que diverses primes pour aider la reprise des interventions chirurgicales se poursuivront au printemps.

Le code tarifaire relatif à la vaccination contre la COVID-19 a permis au canal d'administration des vaccins par les médecins d'accélérer la vaccination dans les établissements de soins primaires et les collectivités afin d'appuyer la stratégie de vaccination de l'Ontario. Ce code tarifaire restera en vigueur au moins jusqu'au 31 mars 2024.

Les équipes de soins primaires interdisciplinaires ont mobilisé des ressources pour assurer la continuité des soins aux patients pendant la pandémie grâce à des consultations virtuelles et soutiennent leurs bureaux de santé publique locaux en travaillant dans des centres d'évaluation et des centres de vaccination, en partageant des ressources et en soutenant leurs collectivités où ces services sont nécessaires.

Le ministère et l'Ontario Medical Association ont convenu d'un nouveau cadre de financement des soins virtuels dans le cadre de l'Entente de 2021 sur les services de médecin. Les codes temporaires des soins virtuels resteront en vigueur jusqu'à la mise en œuvre du nouveau cadre de financement.

PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023 DU MINISTÈRE

Le Plan de l'Ontario pour rester ouvert comprend des mesures concrètes pour renforcer la main-d'œuvre des soins de santé, consolider la production nationale de fournitures essentielles (ÉPI, vaccins, etc.) et investir dans les hôpitaux, les FSLD et les soins à domicile. Ces mesures permettront d'ajouter du personnel infirmier, des médecins et des PSSP, de construire des hôpitaux et de créer des lits de SLD, et d'aider les aînés à recevoir des soins et à rester plus longtemps dans le confort de leur domicile.

Dans le cadre de son engagement à renforcer la main-d'œuvre des soins de santé, la province investira dans des programmes visant à recruter et maintenir en poste des travailleurs de la santé dans les collectivités mal servies. Cela comprendra l'élargissement du Programme d'engagement communautaire pour le personnel infirmier (PECPI) à un maximum de 1 500 infirmières et infirmiers diplômés chaque année. Le gouvernement facilite et accélère le droit d'exercer en Ontario pour les travailleurs de la santé titulaires d'un titre de compétence étranger en réduisant les obstacles à l'inscription et à la reconnaissance par les différents ordres professionnels de la santé.

Une autre stratégie que l'Ontario utilise pour renforcer cette main-d'œuvre consiste à embaucher et maintenir en poste plus d'infirmières et infirmiers. La province offrira au personnel infirmier un incitatif forfaitaire pour le maintien en poste d'une somme maximale de 5 000 \$ par personne et fera des investissements pour moderniser la formation clinique, ce qui permettra aux collèges et universités publics d'accroître le soutien de la capacité de laboratoire et l'apprentissage pratique pour les étudiants.

Le gouvernement de l'Ontario a introduit une amélioration permanente de la rémunération des PSSP et des travailleurs de soutien direct qui fournissent des services financés par l'État dans les hôpitaux, les SLD, les SDMC et les services sociaux. Cette amélioration aidera à poursuivre ces importants soutiens dans la reprise à long terme après la pandémie et à bâtir un système de santé plus solide et résilient.

Les travailleurs de la santé dévoués de l'Ontario constituent le fondement du système de santé de la province. Pour appuyer les 11 000 travailleurs de la santé qui se sont joints au système depuis mars 2020, l'Ontario accélère ses efforts pour accroître la capacité hospitalière et renforcer la main-d'œuvre dans ce secteur en réalisant des investissements en 2022-2023 pour améliorer la capacité des soins de santé, dont les soins intensifs dans les hôpitaux.

Le gouvernement investira plus de 40 milliards de dollars dans l'infrastructure hospitalière au cours des 10 prochaines années, dont environ 27 milliards de dollars en subventions d'immobilisation, pour accroître la capacité d'accueil du système et surmonter le problème persistant de la pénurie de lits. Cela comprend le soutien de 52 projets hospitaliers importants qui ajouteront 3 000 lits sur 10 ans.

Des investissements supplémentaires permettront de conserver plus de 3 500 lits de soins actifs et postactifs dans les hôpitaux et les autres établissements de soins de santé, de même qu'aménager des centaines de lits de soins intensifs pour adultes, enfants et nouveau-nés.

Le financement en 2022-2023 comprend une augmentation de 4 % par rapport à l'année précédente pour que les hôpitaux publics soient en mesure de répondre aux besoins des patients et d'accroître l'accès à des soins de haute qualité. Il fournit aussi des investissements pour la reprise de l'imagerie chirurgicale et diagnostique et le soutien des ressources humaines en santé. L'investissement dans le cadre de la Stratégie de reprise des chirurgies de la province augmentera le nombre de chirurgies et d'interventions programmées, ainsi que les services d'imagerie diagnostique appropriés, en se concentrant sur les zones où les services ont été le plus réduits en raison de la pandémie. Cette stratégie permettra de financer les hôpitaux pour qu'ils trouvent des solutions novatrices afin de répondre aux besoins locaux et d'augmenter le nombre de chirurgies dans la province.

L'Ontario continuera de travailler avec les principales parties prenantes, des spécialistes du domaine et des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux pour cibler d'autres initiatives dont l'objectif est d'assurer la viabilité à long terme des programmes publics de médicaments. Ce travail aidera la population à avoir accès aux traitements dont elle a besoin en temps voulu. Le gouvernement est déterminé à mettre sur pied un groupe consultatif qui examinera les moyens d'améliorer l'accès aux médicaments oncologiques administrés à domicile.

L'Ontario investit pour un complément d'interventions et de médicaments contre le cancer, dont la thérapie spécialisée par cellules T réceptrices d'antigènes chimériques (CAR T) et le traitement de patients atteints de différents types de leucémie et de lymphomes. Le gouvernement investit dans les programmes du Pediatric Oncology Group of Ontario afin d'améliorer les soins aux enfants atteints de cancer ainsi que dans le Programme ontarien de

dépistage du cancer du poumon pour multiplier les tests de dépistage La province investit pour favoriser des dons supplémentaires d'organes et de tissus afin que la population attende moins longtemps des opérations de transplantation qui lui sont vitales.

Le soutien aux soins à domicile prévient l'admission inutile à l'hôpital et en FSLD et abrège les séjours hospitaliers. La province stabilisera et élargira la prestation de soins à domicile durant les trois prochaines années grâce à d'autres fonds. En 2022-2023, le financement aidera les fournisseurs de soins à domicile à contrer la hausse des coûts, à recruter et maintenir en poste des travailleurs ainsi qu'à élargir les services. Le financement additionnel des services communautaires de soutien permettra de stabiliser et d'élargir les programmes de soins communautaires tels que les programmes de jour pour adultes, les services de repas, le transport, les services d'aide à la vie autonome et le soutien aux personnes soignantes.

La province continue d'investir dans les soins communautaires paramédicaux pour appuyer des programmes qui complètent le soutien offert aux aînés dans le confort de leur domicile.

Pour aider les personnes atteintes de démence et leurs aidants, l'Ontario investira pour permettre chaque année à 6 500 personnes supplémentaires de vivre de manière autonome à leur domicile et de participer à la vie de leur collectivité.

Pour tirer parti des investissements et des réalisations à ce jour, le gouvernement investira un montant supplémentaire afin de poursuivre ses projets d'élargissement des services existants, de mise en œuvre de solutions novatrices et d'amélioration de l'accès aux services de SMLD. Ces investissements comblent des lacunes importantes et améliorent les services dans un éventail de domaines, notamment les services de thérapie cognitivo-comportementale (TCC) sur Internet, la santé mentale des enfants et des jeunes, les services de lutte contre les dépendances, les logements supervisés, la santé mentale, la justice ainsi que la SMLD chez les Autochtones.

En 2022-2023, le ministère continuera de faire des progrès dans le suivi des IRC qui reflètent ses priorités stratégiques et sa vision d'un système de santé équitable, intégré, durable et moderne, notamment dans les domaines prioritaires mentionnés ci-dessus.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS DU MINISTÈRE

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)

Approbations – COVID-19	4 386 023 200
Fonctionnement	62 249 091 192
Immobilisations	1 754 246 400
Total du ministère (avant le redressement de consolidation)	68 389 360 792
Redressements de consolidation	9 154 782 100
TOTAL	77 544 142 892

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	%	Prévisions 2021-2022* \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
1401 – Programme d'administration du ministère	98 967 100	(102 100)	(0,1)	99 069 200	87 809 100	92 671 398
1402 – Programme des politiques de santé et de la recherche	1 347 400 800	170 450 000	14,5	1 176 950 800	1 201 422 500	751 764 397
1403 – Programme des solutions numériques pour la santé et de gestion de l'information	302 341 300	32 373 900	12,0	269 967 400	258 519 300	231 810 243
1405 – Programme d'Assurance-santé de l'Ontario	24 196 593 600	766 777 800	3,3	23 429 815 800	23 119 743 900	20 930 781 290
1406 – Programme de santé de la population et de santé publique	3 415 310 700	(1 771 184 800)	(34,1)	5 186 495 500	4 637 179 100	1 739 141 398
1412 – Programmes provinciaux et intendance	2 976 103 900	343 342 900	13,0	2 632 761 000	2 692 602 900	2 472 007 389
1413 – Systèmes d'information	243 894 000	75 147 100	44,5	168 746 900	246 501 400	161 891 429
1416 – Services et programmes de santé	34 054 413 600	2 263 369 200	7,1	31 791 044 400	33 080 457 700	34 862 973 539
Total à voter – Charges de fonctionnement	66 635 025 000	1 880 174 000	2,9	64 754 851 000	65 324 235 900	61 243 041 083
Crédits législatifs	89 392	-	-	89 392	112 592	178 346
Total du ministère – Charges de fonctionnement	66 635 114 392	1 880 174 000	2,9	64 754 940 392	65 324 348 492	61 243 219 429
Redressement de consolidation – Hôpitaux	4 089 709 100	(145 810 400)	(3,4)	4 235 519 500	5 062 936 300	326 630 267
Redressement de consolidation – Services de soutien aux soins à domicile et en milieu communautaire	22 645 500	(3 084 300)	(12,0)	25 729 800	24 309 600	78 764 828
Redressement de consolidation – ORNGE	(21 388 100)	1 761 400		(23 149 500)	(20 251 300)	(52 776 573)
Redressement de consolidation – Financement des collèges	(6 430 900)	(3 536 100)		(2 894 800)	(7 620 300)	(5 724 335)
Redressement de consolidation – Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé	(14 576 600)	(1 170 400)		(13 406 200)	(16 024 600)	(75 030 473)
Redressement de consolidation – Santé Ontario	4 656 556 200	(647 074 300)	(12,2)	5 303 630 500	4 165 810 500	3 860 583 987
Redressement de consolidation – Conseils scolaires	-	-		-	-	(28 000 000)
Redressement de consolidation – Autre	-	-		-	-	441 507 438
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(6 326 200)	1 010 200		(7 336 400)	(8 215 600)	(6 991 097)
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	-	-		-	-	(538 360)
Redressements de consolidation	8 720 189 000	(797 903 900)	(8,4)	9 518 092 900	9 200 944 600	4 538 425 682
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	75 355 303 392	1 082 270 100	1,5	74 273 033 292	74 525 293 092	65 781 645 111
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
1401 – Programme d'administration du ministère	1 000	(1 000)	(50,0)	2 000	-	-
1402 – Programme des politiques de santé et de la recherche	4 500 000	-	-	4 500 000	-	-
1405 – Programme d'Assurance-santé de l'Ontario	13 000 000	-	-	13 000 000	13 000 000	779 710 854
1406 – Programme de santé de la population et de santé publique	750 000	-	-	750 000	809 138 400	10 750 000
1412 – Programmes provinciaux et intendance	5 729 400	-	-	5 729 400	5 729 400	5 729 400
1416 – Services et programmes de santé	38 107 600	-	-	38 107 600	38 107 600	38 106 600
Total à voter – Actifs de fonctionnement	62 088 000	(1 000)	(0,0)	62 089 000	865 975 400	834 296 854
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	62 088 000	(1 000)	(0,0)	62 089 000	865 975 400	834 296 854

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	%	Prévisions 2021-2022* \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
1413 – Systèmes d'information	1 000	-	-	1 000	1 000	-
1416 – Services et programmes de santé	23 066 100	3 850 000	20,0	19 216 100	5 001 000	9 548 498
1407 – Programme d'immobilisations dans le domaine de la santé	1 711 194 000	107 042 600	6,7	1 604 151 400	1 625 451 400	1 695 770 630
Total à voter – Charges d'immobilisations	1 734 261 100	110 892 600	6,8	1 623 368 500	1 630 453 400	1 705 319 128
Crédits législatifs	19 985 300	3 736 200	23,0	16 249 100	16 043 500	15 399 892
Total du ministère – Charges d'immobilisations	1 754 246 400	114 628 800	7,0	1 639 617 600	1 646 496 900	1 720 719 020
Redressement de consolidation – Hôpitaux	414 886 600	58 031 000	16,3	356 855 600	397 326 400	221 605 883
Redressement de consolidation – Services de soutien aux soins à domicile et en milieu communautaire	2 396 200	(485 500)	(16,8)	2 881 700	2 493 000	3 024 818
Redressement de consolidation – ORNGE	15 472 400	(874 600)	(5,4)	16 347 000	12 348 900	11 697 207
Redressement de consolidation – Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé	9 872 100	15 973 600		(6 101 500)	10 919 500	(562 574)
Redressement de consolidation – Santé Ontario	(4 845 200)	(7 130 500)	(312,0)	2 285 300	17 029 600	24 295 235
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (IO)	-	-		-	-	(372 859)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(3 189 000)	-		(3 189 000)	(3 189 000)	7 177
Redressements de consolidation	434 593 100	65 514 000	17,8	369 079 100	436 928 400	259 694 887
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	2 188 839 500	180 142 800	9,0	2 008 696 700	2 083 425 300	1 980 413 907
BIENS IMMOBILISÉS						
1413 – Systèmes d'information	18 121 400	(9 912 900)	(35,4)	28 034 300	10 826 500	9 484 170
Total à voter – Biens immobilisés	18 121 400	(9 912 900)	(35,4)	28 034 300	10 826 500	9 484 170
Total du ministère – Biens immobilisés	18 121 400	(9 912 900)	(35,4)	28 034 300	10 826 500	9 484 170
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	77 544 142 892	1 262 412 900	1,7	76 281 729 992	76 608 718 392	67 762 059 018

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2019-2020*	Chiffres réels 2020-2021*	Prévisions 2021-2022*	Prévisions 2022-2023
	\$	\$	\$	\$
Ministère – Fonctionnement et immobilisations (avant le redressement de consolidation)	55 420 167 928	62 963 938 449	66 394 557 992	68 389 360 792
Redressement de consolidation et autres redressements (fonctionnement et immobilisations)	7 914 363 881	4 798 120 569	9 887 172 000	9 154 782 100
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	63 334 531 809	67 762 059 018	76 281 729 992	77 544 142 892
		7 %	13 %	2 %

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

Organismes, conseils et commissions (OCC)

Organismes, conseils et commissions	Charges et revenus		
	Prévisions 2022-2023	Chiffres réels provisoires 2021-2022	Dépenses réelles 2020-2021
Comité d'évaluation des médicaments	886 000	360 000	314 914
Commission du consentement et de la capacité	9 583 091	9 824 524	8 764 327
Secrétariat des conseils de santé			
Secrétariat des conseils de santé	4 624 209	4 102 078	3 961 629
Organismes de réglementation :			
– Ordres (26)	1 570 212	1 508 955	1 578 202
Commission de révision des paiements effectués aux médecins	-	2 737	2 863
Commission d'appel et de révision des professions de la santé	2 556 264	2 456 539	2 569 272
Commission d'appel et de révision des services de santé	315 050	288 769	302 020
Programme ontarien d'aide aux victimes de l'hépatite C	80	76	80
Comité d'admissibilité médicale	-	11 254	11 771
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire	3 905 573 572	3 438 475 072	3 244 650 700
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé	300 517 900	318 969 900	300 561 384
Santé Ontario*	36 135 975 638	35 310 869 958	36 083 477 980
Commission ontarienne d'examen	7 112 700	5 644 300	5 961 529

* Santé Ontario comprend du financement provenant du ministère des Soins de longue durée. En 22-23, le montant prévu pour Santé Ontario provenant du ministère des Soins de longue durée est de 4 743 762 400 \$.

[illegible]

1. Poste relevant du ministère de la Santé et du ministère des Soins de longue durée
2. Poste relevant du ministère de la Santé, du ministère des Soins de longue durée et du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs
3. Poste relevant du ministère de la Santé, du ministère des Soins de longue durée et du ministère du Procureur général
4. Poste relevant du ministère de la Santé et du Bureau du Conseil des ministres

Organigramme du ministère de la Santé – version accessible
Mardi le 12 septembre 2022

1. Sylvia Jones, ministre
 - 1.1. Michael Tibollo, ministre associé, Services de santé mentale et de lutte contre les dépendances
 - 1.2. Robin Martin, adjointe parlementaire
 - 1.3. Dawn Gallagher Murphy, adjointe parlementaire
2. D^{re} Catherine Zahn, sous-ministre
 - 2.1. Peter Spencer, directeur, Services juridiques
 - 2.2. Dane Nelson, directeur, Politiques et mise en œuvre
 - 2.3. John Whytock, directeur des communications
 - 2.4. Angela Copeland, directrice de l'information, Groupement ITI pour les services de santé
 - 2.4.1. Heather Berios, responsable, Solutions ITI pour les services de santé d'urgence et gestion des technologies
 - 2.4.2. Hélène Wong, directrice, Solutions ITI pour la santé publique
 - 2.4.3. Tanya Bobechko, responsable, Solutions ITI pour les paiements et les inscriptions
 - 2.4.4. Louise Doyon, responsable, Direction des solutions ITI pour les soins de longue durée et l'administration en matière de santé communautaire
 - 2.4.5. Arden Tansey, responsable, Solutions ITI pour les médicaments et les appareils et accessoires fonctionnels
 - 2.4.6. Swetlana Signarowski, responsable, Gestion des solutions ITI ministérielles et de l'intégration
 - 2.5. Susan Flanagan, SMA et directrice générale de l'administration, Services ministériels
 - 2.5.1. Cherrie Lethbridge, directrice, Unité des activités stratégiques des RH
 - 2.5.2. Jeffrey Graham, directeur, Surveillance financière et performance
 - 2.5.3. Shelley Gibson, directrice, Services opérationnels
 - 2.5.4. Jim Yuill, directeur, Gestion financière
 - 2.5.5. John Amodeo, directeur, Gestion ministérielle
 - 2.6. Sean Court, SMA, Politiques et planification stratégiques et services en français
 - 2.6.1. Robert Francis, directeur, Politiques stratégiques
 - 2.6.2. Robert Francis, directeur, Coordination des politiques et relations intergouvernementales
 - 2.6.3. Directeur de la recherche, de l'analyse et de l'évaluation (poste vacant)
 - 2.6.4. Hanna Ziada, directrice, Services aux Autochtones, aux francophones et aux groupes prioritaires
 - 2.7. Karima Velji, Ph. D, SMA, chef des soins infirmiers et de la pratique professionnelle
 - 2.7.1. David Lamb, directeur, Planification de la capacité et des ressources humaines dans le domaine de la santé
 - 2.7.2. Allison Henry, directrice, Direction de la surveillance réglementaire relative aux ressources humaines dans le domaine de la santé
 - 2.8. Patrick Dicerri, SMA, administrateur en chef des programmes publics de médicaments de l'Ontario et directeur général du Régime d'assurance-santé de l'Ontario, Assurance-santé, produits pharmaceutiques et appareils et accessoires fonctionnels
 - 2.8.1. Angie Wong, directrice, Politiques et stratégies relatives aux programmes de médicaments
 - 2.8.2. David Schachow, directeur, Prestation des programmes et examen de l'admissibilité

- 2.8.3. Pauline Ryan, directrice, Assurance-santé
- 2.8.4. Neeta Sarta, directrice, Laboratoires et services diagnostiques
- 2.8.5. Laura Pinkney, directrice, Services pour les demandes de règlement
- 2.8.6. Teresa Buchanan, directrice générale, services de médecin et services aux professionnels
- 2.8.7. Nicole Williams, directrice, Négociations
- 2.8.8. Julie Ingo, directrice, Services aux professionnels
- 2.8.9. Nadia Surani, directrice, Soins primaires
- 2.9. D^r Kieran Moore, médecin hygiéniste en chef, santé publique, Bureau du médecin hygiéniste en chef, santé publique, et SMA
 - 2.9.1. Directeur général, santé publique (poste vacant)
 - 2.9.1.1. Robert Lerch, directeur, Politiques et programmes de protection de la santé et de surveillance
 - 2.9.1.2. Elizabeth Walker, directrice, Responsabilisation et liaison
 - 2.9.1.3. Dianne Alexander, directrice, Politiques et programmes de promotion de la santé et de prévention
 - 2.9.1.4. Colleen Kiel, directrice, Stratégies et planification
 - 2.9.1.5. Directeur, Action en matière d'immunisation (poste vacant)
- 2.10. Alison Blair, sous-ministre associée, intervention contre la pandémie et relance
 - 2.10.1. Rhonda McMichael, SMA, Initiatives pour la santé de la population
 - 2.10.1.1. Teri Lynch, directrice, Initiatives pour la santé de la population
 - 2.10.1.2. Justine Hartley, directrice, Gestion des situations d'urgence pour le système de santé (CMOU)
 - 2.10.1.3. Fredrika Scarth, directrice, Coordination de la stratégie de dépistage
 - 2.10.2. Tim Lewis, SMA, Stratégies, mise en œuvre et performance relatives à la vaccination
 - 2.10.2.1. Marnie MacKinnon, directrice, Mise en œuvre relative aux vaccins
 - 2.10.2.2. Jodi Melnychuk, directrice, Planification et liaison relatives aux vaccins
 - 2.10.2.3. Mike Tedesco, directeur de projet, Service d'aide à la clientèle pour la vaccination
- 2.11. Melanie Fraser, sous-ministre associée, Services de santé
 - 2.11.1. Susan Picarello, SMA, Services de santé d'urgence
 - 2.11.1.1. Stuart Mooney, directeur, Gestion et prestation des services de santé d'urgence
 - 2.11.1.2. Directeur, Réglementation et responsabilisation des services de santé d'urgence (poste vacant)
 - 2.11.2. Greg Hein, SMA, Solutions numériques pour la santé
 - 2.11.2.1. Evan Mills, directeur, Programme des solutions numériques pour la santé
 - 2.11.2.2. Christine Sham, directrice, Stratégies et politiques de gestion de l'information
 - 2.11.3. Michael Hillmer, SMA, Planification de la capacité et analytique
 - 2.11.3.1. Aileen Chan, directrice, Données sur la santé
 - 2.11.3.2. Jennifer Bridge, directrice, Analytique et connaissances en matière de santé
 - 2.11.3.3. Kamil Malikov, directeur, Science des données pour la santé
 - 2.11.4. Peter Kaftarian, SMA, Hôpitaux et immobilisations
 - 2.11.4.1. Sherif Kaldas, directeur, Modèles pour le secteur de la santé
 - 2.11.4.2. Tara Wilson, directrice, Hôpitaux
 - 2.11.4.3. Kristin Taylor, directrice, Programmes provinciaux

- 2.11.4.4. James Stewart, directeur, Investissement dans les immobilisations en matière de santé
- 2.11.5. Melanie Kohn, SMA, Services de santé mentale et de lutte contre les dépendances
 - 2.11.5.1. Rachel Robins, directrice, Politiques, responsabilisation et partenariats provinciaux en matière de santé mentale et de dépendances
 - 2.11.5.2. Mary Mannella, directrice, Programmes de santé mentale et de lutte contre les dépendances
- 2.11.6. Amy Olmstead, directrice générale, Équipes Santé Ontario
 - 2.11.6.1. Ann Schrager, directrice, Soins à domicile et en milieu communautaire
 - 2.11.6.2. Jillian Paul, directrice, Politiques et planification intégrées
 - 2.11.6.3. Allison Costello, directrice, Mise en œuvre et soutien
- 2.11.7. Kyle MacIntyre, SMA, Renouvellement du système de santé
 - 2.11.7.1. Taryn Pimento, directrice, Bureau de la gestion des projets
 - 2.11.7.2. Jovan Matic, directeur, Modernisation de la chaîne d'approvisionnement
 - 2.11.7.3. Renee Mahalanobis, directrice, Surveillance de l'agence Santé Ontario

Annexe

Rapport annuel

APERÇU

Tout au long de 2021-2022, le MSAN a activement appuyé la priorité du gouvernement de protéger la santé et le bien-être de la population pendant la pandémie de COVID-19.

Soutenu par les conseils du MHC et d'autres experts de la santé publique, l'Ontario a fait des progrès importants dans sa lutte contre la COVID-19 en poursuivant la mise en œuvre d'un plan de distribution des vaccins global et adapté, qui a permis d'atteindre un des taux de vaccination les plus élevés au monde. En mars 2022, plus de 90 % de la population âgée de 12 ans et plus avait reçu au moins deux doses du vaccin.

La province a pris des mesures décisives pour lutter contre les variants Delta et Omicron, mis en œuvre une stratégie de dépistage robuste et efficace ainsi qu'élaboré un plan global de réouverture graduelle de la province et de gestion à long terme de la COVID-19.

Le ministère a continué de travailler à établir un système de santé connecté et intégré, à s'attaquer à la médecine de couloir, à améliorer l'expérience pour les patients et les soignants et la santé de toute la population, et à soutenir les professionnels de la santé.

Les efforts de modernisation des soins de santé du ministère ont permis de créer de nouvelles ESO, de continuer le transfert d'organismes vers Santé Ontario, de renforcer la capacité hospitalière, d'améliorer les SDMC et de mettre en œuvre *Vers le mieux-être : un plan pour bâtir le système ontarien de santé mentale et de lutte contre les dépendances*.

VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Plan de distribution des vaccins contre la COVID-19

En 2021-2022, l'Ontario a investi plus de 1 milliard de dollars pour la mise en œuvre d'un plan de vaccination contre la COVID-19 qui comprenait la priorisation des populations selon un cadre éthique, les conseils du MHC et les recommandations du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI).

En avril 2021, l'Ontario a élargi les populations admissibles à la vaccination en mettant davantage l'accent sur les personnes vivant dans des collectivités constituant des points chauds (c.-à-d. où la COVID-19 se propageait de façon disproportionnée) et en donnant la priorité aux personnes les plus à risque. Parmi les groupes prioritaires qui sont devenus admissibles plus tôt, mentionnons certains principaux aidants, les personnes qui vivaient et travaillaient dans des habitations collectives et certaines personnes qui ne pouvaient travailler à domicile, comme le personnel des écoles primaires et secondaires, les travailleurs de l'industrie alimentaire et les travailleurs essentiels du commerce de détail à risque élevé. La distribution équitable des vaccins a été appuyée par des efforts communautaires dans le cadre de la Stratégie pour les collectivités prioritaires et d'une stratégie provinciale de vaccination mobile qui ont contribué à accroître la vaccination des populations les plus touchées.

L'Ontario a consacré un pourcentage des allocations de vaccins en cours afin de soutenir davantage les collectivités constituant des points chauds. Par exemple, en mai 2021, 50 % des allocations de vaccins ont été attribuées aux points chauds par l'intermédiaire d'équipes mobiles, de centres temporaires, de centres de vaccination de masse, d'hôpitaux, de soins primaires et de pharmacies. L'Ontario a aussi travaillé avec les bureaux de santé publique, les groupes d'entreprises et de grands employeurs pour établir des centres de vaccination sur place gérés par l'employeur.

Doses accélérées du vaccin

Grâce à un approvisionnement stable et accru en vaccins, l'Ontario a élargi l'admissibilité aux premières doses à toutes les personnes de 12 ans et plus à la fin de mai 2021. À la suite de ces progrès, l'Ontario a commencé à élargir, à la fin de mai 2021, l'admissibilité aux rendez-vous pour la deuxième dose accélérée en établissant la priorité selon l'âge, la date de la première dose et les points chauds du variant Delta afin d'en arrêter la propagation.

Vaccination des jeunes de 12 ans et plus

En mai 2021, le déploiement du vaccin contre la COVID-19 s'est poursuivi, la réservation des premières doses de vaccins s'étant élargie afin d'inclure les jeunes de 12 ans et plus avant la date prévue. En juillet 2021, l'Ontario a accéléré l'admissibilité à la deuxième dose pour tous les enfants et les jeunes de 12 à 17 ans afin de leur offrir un niveau élevé de protection contre la COVID-19, y compris le variant Delta, et de favoriser un retour sécuritaire à l'école en septembre. En février 2022, l'Ontario a élargi l'admissibilité à la dose de rappel aux jeunes de

12 à 17 ans, les rendez-vous devant être réservés à un intervalle de six mois (168 jours) après une deuxième dose.

Opération Immunité dans les collectivités éloignées

Les adultes des Premières Nations, des Métis et des Inuits, y compris ceux vivant dans des régions éloignées ou isolées où l'infection peut avoir de graves conséquences, ont été parmi les premiers à recevoir le vaccin contre la COVID-19. Le ministère a fourni à Ornge un financement ponctuel durant la pandémie pour diriger et appuyer les trois phases de l'opération Immunité dans les collectivités éloignées,

qui ont planifié l'administration du vaccin contre la COVID-19 dans Moosonee et les collectivités des Premières Nations du Nord et des régions éloignées. Ces trois plans ont été élaborés en collaboration avec le MSAN, Ornge, le MAA, le SOLGEN, le MRNF, les partenaires du gouvernement fédéral, les bureaux de santé publique du Nord, les autorités sanitaires des Premières Nations ainsi que la Nishnawbe Aski Nation (NAN). Le plan 3.0 de l'opération visait à aider la Sioux Lookout First Nations Health Authority et la Weeneebayko Area Health Authority dans la direction des centres de vaccination contre la COVID-19 pour administrer des troisièmes doses et des doses pour enfants dans les collectivités des Premières Nations du Nord. L'opération a été achevée en février 2022. Au total, les centres de vaccination ont administré plus de 42 000 doses.

Stratégie Dernier maillon

En août 2021, plus de 82 % de la population admissible âgée de 12 ans et plus avait reçu une dose du vaccin et 75 % en avait reçu deux. Le gouvernement a mis sur pied la stratégie Dernier maillon pour rejoindre les personnes admissibles qui n'avaient pas encore reçu une première ou une deuxième dose.

La province et les bureaux de santé publique se sont concentrés sur des sites de vaccination plus petits, communautaires et faciles d'accès, dont des centres mobiles, des centres temporaires communautaires, des journées de cliniques réservées aux familles et aux personnes handicapées, des autobus GO-VAXX et des réunions publiques dans plusieurs langues. Ils ont ciblé les zones où le taux de vaccination est faible, telles que déterminées par les codes postaux, afin de soutenir les stratégies de vaccination localisées ainsi que le marketing ciblé de la province dans ces zones. L'InfoCentre provincial pour la vaccination a également appelé la population pour l'encourager à se faire vacciner.

Vaccination des enfants de 5 à 11 ans

Après que Santé Canada a autorisé le vaccin pédiatrique Pfizer contre la COVID-19, les enfants de 5 à 11 ans ont été admissibles à compter du 23 novembre 2021. L'Ontario a travaillé étroitement avec les bureaux de santé publique, les hôpitaux pour enfants, les services à l'enfance et d'autres experts en santé pour assurer l'accès aux vaccins aux enfants de 5 à 11 ans, y compris en partenariat avec The Hospital for Sick Children (SickKids) afin d'offrir des

services de consultation vaccinale confidentiels, pratiques et accessibles pour les enfants, les jeunes et leurs familles.

Troisième dose et doses de rappel

En s'appuyant sur les recommandations du MHC et d'autres experts en santé, la province a commencé, en août 2021, à offrir des troisième doses du vaccin contre la COVID-19 aux personnes immunodéprimées pour compléter une série primaire élargie à trois doses ainsi que des doses de rappel aux personnes âgées dans les habitations collectives afin de leur fournir une couche supplémentaire de protection contre le variant Delta.

Au cours des mois suivants, l'Ontario a continué d'élargir progressivement l'admissibilité aux doses de rappel à l'ensemble des personnes de 12 ans et plus en accordant la priorité à celles qui présentent le plus grand risque de conséquences graves causées par la COVID-19.

En décembre 2021, en réponse à la menace du variant Omicron, l'Ontario a rapidement accéléré le déploiement des doses de rappel en élargissant l'admissibilité aux personnes de 18 ans et plus et en réduisant à trois mois l'intervalle suivant l'administration de la deuxième dose. L'accélération rapide de l'administration des doses de rappel était la pierre angulaire de la réponse de l'Ontario dans la protection des hôpitaux et des unités de soins intensifs. L'Ontario a pris d'autres mesures pour assurer une protection accrue aux lieux à risque élevé et préserver la capacité des hôpitaux et des unités de soins intensifs en administrant une quatrième dose aux résidents des FSLD, des maisons de retraite, des pavillons de soins pour personnes âgées et d'autres habitations collectives d'ici la fin décembre.

Politiques de vaccination obligatoire contre la COVID-19

En réponse à l'évolution des données sur la transmissibilité, le MHC a publié, en août 2021, une directive pour protéger les patients et le personnel vulnérables dans les milieux où le risque de contracter et de transmettre la COVID-19 et le variant Delta était plus élevé. Elle exigeait aux milieux et travailleurs à risque élevé (hôpitaux, fournisseurs de SDMC et ambulanciers paramédicaux) de mettre en place une politique de vaccination pour les employés, le personnel, les entrepreneurs, les étudiants et les bénévoles.

Le Bureau du médecin hygiéniste en chef (BMHC) a également donné des instructions exigeant que d'autres milieux respectent une politique de vaccination contre la COVID-19, notamment les écoles (publiques et privées), les exploitants de services de garde agréés, les maisons de retraite agréées, les maisons d'hébergement pour femmes, certains foyers de groupe et programmes de jour pour les adultes ayant une déficience intellectuelle, les centres de traitement pour enfants et d'autres services pour enfants ayant des besoins particuliers, les milieux résidentiels pour enfants agréés, la fonction publique de l'Ontario et les établissements d'enseignement postsecondaire.

Le 22 septembre 2021, d'après les données les plus récentes et en consultation avec le MHC, l'Ontario a exigé que la population soit entièrement vaccinée et fournisse une preuve de statut vaccinal pour accéder à certains milieux et entreprises, ce qui a permis de protéger davantage

la population et de soutenir les entreprises au moyen d'outils nécessaires pour assurer la sécurité de leurs clients, rester ouvertes et minimiser les perturbations.

Le 1^{er} mars 2022, conformément au Plan d'action pour le déconfinement de l'Ontario, les politiques de vaccination exigées par la province dans certains milieux de vie et de travail ainsi que les exigences de preuve de vaccination ont été levées.

Du 14 au 28 mars 2022, le BMHC a levé les exigences de politiques de vaccination contre la COVID-19 pour tous les milieux restants.

Plan d'action pour le déconfinement

Le gouvernement de l'Ontario, en consultation avec le MHC, a publié son Plan d'action pour le déconfinement en mai 2021, un plan graduel et prudent en trois phases visant à orienter le déconfinement de la province et la levée des mesures de santé publique en fonction du taux de vaccination et de l'amélioration des principaux indicateurs de la santé publique.

Étant donné l'amélioration continue des indicateurs clés de la santé publique et du système de santé, y compris des hospitalisations liées à la COVID-19, du nombre de patients atteints de maladies graves liées à la COVID-19 aux soins intensifs et des taux d'incidence hebdomadaire des cas, l'Ontario a passé aux étapes 1, 2 et 3 de son plan de déconfinement le 11 juin 2021, le 30 juin 2021 et le 16 juillet 2021 respectivement, selon les recommandations du MHC.

En raison de la stabilité de ces indicateurs et des exigences de vaccination en vigueur dès le 22 septembre 2021, la province a assoupli avec précaution les limites de capacité dans certains milieux intérieurs et extérieurs le 25 septembre 2021, le 9 octobre 2021 et le 25 octobre 2021, selon les conseils du MHC.

Gestion à long terme de la COVID-19

Le 22 octobre 2021, le gouvernement de l'Ontario, en consultation avec le MHC, a publié un *Plan pour un déconfinement prudent en Ontario et le contrôle à long terme de la COVID-19* qui décrivait l'approche graduelle de la province en matière de levée des mesures restantes de santé publique et de sécurité au travail d'ici mars 2022. Le Plan a été guidé par l'évaluation continue des indicateurs du système de santé publique et de soins de santé et soutenu par des interventions contre la COVID-19 adaptées aux besoins locaux et régionaux.

Ce plan décrit la façon dont l'Ontario lèverait graduellement toutes les mesures de santé publique et de sécurité au travail, sur une période de six mois. Cette approche par étapes a été guidée par l'évaluation et la surveillance continues des indicateurs clés susmentionnés.

Le 10 novembre 2021, le gouvernement, en consultation avec le MHC, a suspendu la levée des limites de capacité dans les milieux à risque élevé restants, comme indiqué dans le *Plan pour un déconfinement prudent en Ontario et le contrôle à long terme de la COVID-19*. La province a surveillé les tendances en matière de santé publique avec beaucoup de prudence.

Intervention contre le variant Omicron

À la fin de novembre 2021, l'Ontario a confirmé son premier cas du variant Omicron. Afin d'identifier, suivre et isoler rapidement la souche de la COVID-19 et ses variants, l'Ontario a temporairement élargi l'admissibilité aux tests PCR financés par la province à tous les centres de dépistage afin de s'assurer que les personnes ayant voyagé dans des pays initialement identifiés comme sources du variant Omicron ont subi un test à leur arrivée en Ontario.

Le 7 décembre 2021, la province a agi avec prudence en prolongeant la pause de la levée des limites de capacité dans les milieux à risque élevé où une preuve de vaccination était exigée, afin de continuer à surveiller les tendances des indicateurs de la santé publique et du système de santé et d'en apprendre davantage sur le variant Omicron. Le 10 décembre 2021, à la lumière de l'évolution des données mondiales concernant le variant Omicron, la province a ajusté sa réponse à la COVID-19 en repoussant la levée proposée des exigences de preuve de vaccination et en renforçant les mesures, notamment en continuant d'administrer des doses de rappel, en permettant aux personnes symptomatiques d'utiliser des tests antigéniques rapides pour améliorer l'accès au dépistage et au diagnostic rapide, en améliorant la prévention et le contrôle des infections et en conseillant à la population de limiter les rassemblements sociaux et aux employeurs de permettre aux employés de travailler à domicile lorsque possible.

En décembre, l'Ontario a continué de renforcer sa réponse au variant préoccupant Omicron en baissant davantage les limites de capacité et le nombre de rassemblements sociaux et d'événements publics afin de réduire la transmission croissante. Les directives mises à jour sur l'équipement de protection individuelle exigeaient aussi que les travailleurs de la santé portent un masque respiratoire N95 lors de la prestation de soins à un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 ou d'une interaction directe avec lui.

Le 5 janvier 2022, en réponse aux récentes tendances montrant une hausse alarmante des hospitalisations attribuables à la COVID-19, le gouvernement de l'Ontario, en consultation avec le médecin hygiéniste en chef, faisait temporairement passer la province vers une version modifiée de la deuxième étape de son Plan d'action pour le déconfinement. Des mesures temporaires, comme la baisse supplémentaire du nombre de rassemblements sociaux et des limites de capacité dans certains milieux, ont été mises en œuvre pour réduire la transmission et empêcher une surcharge dans les hôpitaux, en plus de l'accélération de l'administration des doses de rappel. Pour freiner le variant Omicron, les élèves sont retournés à l'apprentissage à distance dès le 5 janvier. Des services de garde d'urgence pour les enfants d'âge scolaire ont été offerts gratuitement aux travailleurs de première ligne admissibles.

En raison d'une amélioration des indicateurs clés de la santé publique et du système de santé, le gouvernement de l'Ontario, en consultation avec le MHC, a commencé le 31 janvier 2022 à assouplir de façon progressive et prudente les mesures de santé publique.

Puisque ces indicateurs se sont améliorés ou sont demeurés stables, la province a pu accélérer en toute sécurité ses délais de déconfinement en février et mars 2022, ce qui a conduit à l'élimination progressive de la plupart des mesures de santé publique et de sécurité au travail, y compris toutes les limites de rassemblements sociaux et d'événements publics, les limites de

capacité dans tous les milieux, les exigences de distanciation physique et de preuve de vaccination, le dépistage ainsi que le port du masque ou du couvre-visage dans la plupart des lieux publics intérieurs (à l'exception de certains milieux, comme le transport en commun, les milieux de soins de santé, les FSLD, les maisons de retraite et d'autres habitations collectives). Comme les taux de vaccination sont élevés et la situation de la COVID-19 continue de s'améliorer en Ontario, la plupart des exigences restantes de port du masque ont été levées le 11 juin 2022.

À fil de l'évolution de la pandémie, le gouvernement passera d'une intervention d'urgence à une gestion normale intégrée aux activités quotidiennes. Les bureaux de santé publique pourront mettre en œuvre des mesures à l'échelle locale et régionale en fonction du contexte et de la situation.

Tests de dépistage

En 2021-2022, l'Ontario a maintenu sa stratégie complète de dépistage de la COVID-19. Ces stratégies de dépistage comprennent la priorisation des tests PCR et moléculaires en laboratoire pour les populations vulnérables et les milieux à risque élevé, l'accès aux prélèvements pour les tests PCR de dépistage de la COVID-19 financés par l'État dans certains centres de prélèvement dans des laboratoires communautaires et pharmacies (notamment des trousse d'autoprélèvement pour les tests PCR à domicile) et l'élargissement de l'accès des tests moléculaires rapides à certains centres d'évaluation et pharmacies du Nord de l'Ontario.

Durant la transition vers une infrastructure de dépistage plus stable, les capacités de tests en laboratoire et de séquençage du génome ont été transférées afin de répondre continuellement aux besoins relatifs à la pandémie, dont l'accès rapide à des produits thérapeutiques. Des tests de dépistage sont désormais offerts dans plus de 800 sites et 25,4 millions de tests PCR en laboratoire ont été réalisés en septembre 2022.

Depuis janvier 2021, la province distribue de nombreux tests antigéniques rapides dans le cadre du Programme provincial de dépistage antigénique, qui donne un accès gratuit à ces tests à tous les organismes, entreprises et lieux de travail ouverts en Ontario. En août 2022, plus de 147 millions de tests antigéniques rapides ont été distribués par l'entremise de ce programme.

En décembre 2021 et janvier 2022, les défis de la chaîne d'approvisionnement mondiale ont limité l'approvisionnement de ces tests en Ontario. La province a rapidement décidé de temporairement donner la priorité à l'offre de tests antigéniques rapides aux populations les plus vulnérables qui vivent et travaillent dans les milieux à risque élevé, dont les hôpitaux, les FSLD, les collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis et les bureaux de santé publique, afin d'assurer un accès continu aux tests durant la vague Omicron. L'utilisation des tests antigéniques rapides a été élargie pour inclure les personnes symptomatiques, favoriser le retour au travail et réduire les pénuries de personnel dans ces milieux.

Au cours de cette période, près de 2 millions de ces tests ont été distribués gratuitement dans des sites de dépistage temporaires situés dans des endroits achalandés. La province a

continué de fournir des trousse d'autoprélèvement pour tests PCR à domicile aux élèves et au personnel symptomatiques des écoles financées par l'État et a distribué 11 millions de tests antigéniques rapides dans toutes les écoles publiques avant les Fêtes pour assurer un retour en classe en toute sécurité en janvier.

En février 2022, à mesure que s'est stabilisé l'inventaire des tests antigéniques rapides, le ministère a élargi son accès gratuit au public pour une utilisation à domicile par l'entremise du programme de distribution de trousse de dépistage antigénique rapide au public. Depuis, jusqu'à 5 millions de tests antigéniques rapides ont été offerts chaque semaine dans plus de 3 200 pharmacies et épiceries de la province. Jusqu'à 500 000 tests antigéniques rapides ont été offerts chaque semaine pour une distribution ciblée par l'intermédiaire d'organismes responsables des collectivités prioritaires, de centres de soins primaires et de partenariats locaux existants afin de soutenir l'accès à ces tests dans les collectivités qui ont été touchées de façon disproportionnée par la COVID-19 et qui sont confrontées à des obstacles au dépistage. En août 2022, plus de 114 millions de ces tests ont été déployés dans le cadre du programme de distribution de trousse de dépistage antigénique rapide au public.

Programme des carrefours de prévention et de contrôle des infections

Dans le cadre du plan global de la province, *Protéger les Ontariens : Se préparer à de futures vagues de COVID-19*, des réseaux locaux de carrefours de prévention et de contrôle des infections (PCI) ont été mis au point dans l'ensemble du système de santé pour renforcer les pratiques de ce secteur dans les habitations collectives, comme les FSLD, les maisons de retraite et les établissements résidentiels financés par le MSAN et les ministères partenaires (p. ex., MSLD, MSAA, MDESC et MAML).

Durant la pandémie, les carrefours ont joué un rôle déterminant dans l'éducation et la formation du personnel afin de renforcer la capacité d'atténuation des futures vagues, en jetant les bases de la PCI pour se préparer aux menaces émergentes.

Gestion des cas et des contacts

En réponse à la hausse du nombre de cas causée par le variant Omicron, 200 gestionnaires de cas supplémentaires ont été intégrés en janvier 2022 afin d'augmenter à 1 000 le nombre total d'employés de la main-d'œuvre provinciale. Au début de mars, la main-d'œuvre provinciale comptait près de 950 employés, qui fournissent du soutien en matière de gestion des cas, des contacts et des éclosions aux 34 bureaux de santé publique de la province. Une initiative de Santé publique Ontario/Statistique Canada fournit 200 employés de renfort lorsque nécessaire dans la recherche des contacts.

À la fin de décembre, en raison de la propagation rapide du variant Omicron, des changements ont été apportés à l'admissibilité aux tests PCR afin de les réserver aux personnes les plus exposées. Les directives sur la gestion des cas et des contacts ont été mises à jour pour limiter le suivi des contacts aux milieux à risque élevé et assurer que les cas communautaires à faible risque fassent le suivi de leurs contacts. Ces changements ont été apportés afin de concentrer les ressources sur les personnes les plus vulnérables et de permettre aux bureaux de santé

publique de donner la priorité aux campagnes de vaccination. Nous continuons de mettre à jour les exigences d'isolement tout en maintenant les protections dans les milieux à risque élevé.

Produits thérapeutiques contre la COVID-19

Le gouvernement fédéral, par l'entremise de l'Agence de la santé publique du Canada et de Services publics et Approvisionnement Canada, a acquis et paie de nouvelles thérapies utilisées pour le traitement de la COVID-19 en raison de la forte demande mondiale.

Le MSAN collabore avec les partenaires du système de santé pour faciliter l'accès à des traitements en milieu hospitalier et en consultation externe pour les personnes à risque élevé de maladie grave, d'après les conseils du MHC, compte tenu des directives fondées sur des données probantes de l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé (ACMTS) et des experts cliniques.

Les premiers produits approuvés étaient des anticorps monoclonaux et des antiviraux administrés par intraveineuse à des patients hospitalisés (p. ex., tocilizumab et remdésivir). En octobre 2021, le Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton est devenu le premier hôpital de l'Ontario à piloter l'administration d'anticorps monoclonaux en consultation externe pour les patients admissibles avec l'introduction du sotrovimab, suivi de sept autres sites dans la province.

Le 17 janvier 2022, Santé Canada a approuvé le premier traitement oral contre la COVID-19, l'antiviral Paxlovid. En septembre 2022, l'Ontario a reçu près de 300 000 doses du médicament. Conformément aux conseils de Santé Canada et du groupe consultatif scientifique, la province a accordé la priorité à l'admissibilité à ce traitement aux personnes de la collectivité les plus à risque de développer des symptômes graves. Elle a aussi fourni un accès par l'entremise de plus de 80 centres d'évaluation clinique qui offrent une évaluation, une prescription et une distribution à guichet unique, par le biais de soins primaires et d'une distribution dans plus de 4 000 pharmacies de la province ainsi que par l'entremise de recommandations à la prescription virtuelle via 811.

Le 14 avril 2022, Santé Canada a approuvé le premier médicament de prévention de la COVID-19, Evusheld, qui combine deux anticorps monoclonaux et procure une protection contre l'infection symptomatique à la COVID-19 pendant au moins six mois. Il est offert aux patients immunodéprimés de plus de 12 ans.

À ce jour, le gouvernement fédéral a fourni les produits suivants :

- Anticorps monoclonaux : bamlanivimab, Actemra (tocilizumab), Kevzara (sarilumab), sotrovimab, casirivimab et imdevimab
- Antiviraux : Veklury (remdésivir), Paxlovid (nirmatrelvir)
- Anticorps monoclonaux préventifs à action prolongée : Evusheld (cilgavimab et tixagévimab)

Soutien pour l'équipement de protection individuelle (EPI)

La province a appuyé la lutte contre la pandémie en répondant aux nouveaux problèmes d'achats et de chaîne d'approvisionnement et en dirigeant l'engagement auprès des intervenants du secteur de la santé, tout en assurant la continuité des services, la prestation de soins de qualité aux patients et un accès fiable à l'EPI et à d'autres fournitures essentielles. Le MSAN s'est associé au MSGSC, au gouvernement fédéral et à 3M pour établir la production nationale des appareils de protection respiratoire N95 1870+ très réputés, afin d'assurer un approvisionnement à long terme et d'améliorer la protection des travailleurs de première ligne de l'Ontario. Pour appuyer davantage l'assouplissement progressif des mesures de santé publique, la province a renforcé sa chaîne d'approvisionnement et ses stocks en fournissant 200 millions de masques chirurgicaux et protecteurs par année pendant cinq ans par l'entremise de quatre entreprises ontariennes. La province a aussi assuré un approvisionnement sûr et fiable en gants de nitrile de qualité médicale en permettant la construction d'une nouvelle installation qui fournira annuellement au moins 500 millions de ces gants pendant 10 ans.

Amélioration de la réponse à la COVID-19 guidée par les données

La Loi de 2021 visant à faire progresser la surveillance et la planification dans le cadre du système de santé de l'Ontario a appuyé la communication en temps opportun au ministère de toutes les données pertinentes provenant des sites de vaccination contre la COVID-19. Il était important de consigner ces renseignements afin de savoir qui reçoit un vaccin et si une dose ultérieure doit être administrée.

Le MSAN a mis en œuvre la collecte volontaire de données sociodémographiques (race, origine ethnique, langue maternelle, langue officielle de préférence, revenu total et taille du ménage) par le biais du programme de vaccination contre la COVID-19. Ces données donnent un portrait plus complet des personnes vaccinées et appuient un déploiement plus équitable et efficace des vaccins partout dans la province.

Le MSAN travaille à l'élaboration d'une démarche appropriée de déclaration publique des données sociodémographiques recueillies dans le cadre du programme susmentionné. Il étudie aussi des options de collecte de données sociodémographiques dans le système de santé, qui favorisent de meilleurs résultats pour les populations prioritaires, en s'appuyant sur les travaux actuels et les leçons tirées de cette collecte durant la pandémie.

HÔPITAUX

Accroître la capacité des hôpitaux

Dans le budget de 2021, l'Ontario a investi 1,8 milliard de dollars supplémentaires dans les hôpitaux en 2021-2022 afin que le système de santé puisse répondre à tout scénario. Cela comprend un financement pour l'aménagement de lits d'hôpital supplémentaires et une augmentation du financement de fonctionnement de 778 millions de dollars pour que tous les

hôpitaux financés par l'État reçoivent une augmentation d'au moins 1 % qui leur permet de répondre aux besoins des patients et d'accroître l'accès à des soins de haute qualité pour les patients et les familles de l'Ontario.

Dans le cadre du Plan d'action de l'Ontario, la province octroie 760 millions de dollars supplémentaires pour aider les hôpitaux à poursuivre la lutte contre la COVID-19 et 300 millions de dollars additionnels pour régler le problème des temps d'attente pour les chirurgies et les interventions.

Reprise des chirurgies

La pandémie de COVID-19 a exercé des pressions importantes sur les ressources hospitalières et en santé, ce qui a eu une incidence sur la capacité de réalisation des opérations non urgentes planifiées. Le gouvernement a dû adopter des mesures pour maximiser la capacité et assurer l'accès de la population à des soins de santé sécuritaires et de grande qualité. La province a ainsi investi jusqu'à 324 millions en 2021-2022 dans de nouveaux fonds pour permettre aux hôpitaux et au secteur de la santé communautaire d'effectuer davantage de chirurgies, d'IRM, de tomodensitogrammes et d'interventions, y compris le soir et la fin de semaine, dans le cadre d'un vaste plan de reprise des chirurgies complet qui fournit aux patients les soins dont ils ont besoin. Un investissement de 300 millions de dollars a été annoncé dans le budget de 2022, ce qui permettra de poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie de reprise des chirurgies.

À ce jour, ce plan a appuyé plus de 100 000 chirurgies, 275 000 IRM et tomodensitogrammes, 30 nouveaux projets d'orientation électronique et 189 projets du Fonds d'innovation pour les soins chirurgicaux qui ont renforcé les capacités chirurgicales des hôpitaux par l'ajout d'équipements et la formation du personnel en salle d'opération et en imagerie diagnostique. L'Ontario a aussi continué d'investir dans des améliorations à long terme du système chirurgical pour accroître son efficacité, notamment par la gestion centralisée des listes d'attente, et d'optimiser l'utilisation des salles d'opération dans les hôpitaux clés à volume élevé. Grâce à l'investissement dans le cadre du budget de 2022, l'Ontario continuera de soutenir les hôpitaux pour accroître la capacité, effectuer davantage de chirurgies et réduire le nombre de patients qui attendent au-delà des objectifs cliniques.

Centre régional de santé Southlake

Le ministère a investi plus de 6,5 millions pour appuyer l'agrandissement de l'unité de santé mentale pour adultes en milieu hospitalier du Centre régional de santé Southlake. L'agrandissement ajoutera 12 lits en santé mentale et des locaux auxiliaires, faisant passer la capacité totale en santé mentale en milieu hospitalier à 28 lits, ce qui répondra mieux à la demande pour des soutiens et des services de santé mentale pour les patients et les familles de la région de York et du comté de Simcoe.

Cet agrandissement permettra à l'hôpital de soigner plus de 400 patients supplémentaires chaque année. Les locaux nouvellement rénovés incluront des chambres individuelles, davantage de fenêtres et de lumière naturelle, et des zones communes pour favoriser le

rétablissement, en s'assurant que les personnes qui ont besoin de soutien d'urgence en matière de santé mentale reçoivent les soins dont elles ont besoin.

La nouvelle unité pour adultes en milieu hospitalier devrait être achevée à la fin de 2022.

Collingwood

Le MSAN a investi plus de 15 millions en appui à la planification et à la conception du réaménagement de l'Hôpital General and Marine de Collingwood. Une fois les travaux terminés, l'infrastructure vieillissante de l'hôpital sera agrandie et mise à niveau, améliorant ainsi l'accès à des soins de grande qualité pour les personnes qui résident à Collingwood et dans les régions avoisinantes.

Grâce à cet investissement, l'infrastructure vieillissante de l'hôpital sera réaménagée au moyen d'un mélange de construction neuve et de rénovations. Le réaménagement de l'hôpital comprendra :

- l'élargissement de services clés, dont les soins intensifs, le service des urgences, l'imagerie diagnostique et le bloc opératoire;
- une capacité d'hospitalisation accrue pour permettre à l'hôpital de servir plus de patients et de familles;
- des rénovations visant à mettre à niveau les installations existantes pour assurer un milieu confortable aux patients qui reçoivent des soins.

Ce financement s'ajoute aux 500 000 \$ précédemment investis pour soutenir la planification en amont des immobilisations.

Thunder Bay

Le ministère a investi plus de 5,2 millions de dollars pour appuyer la planification et la conception d'un programme de chirurgie cardiovasculaire au Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay. Pour la première fois, des chirurgies cardiaques seront régulièrement réalisées dans le Nord-Ouest de l'Ontario, ce qui réduira les temps d'attente pour une chirurgie et améliorera l'accès à des soins vitaux, de sorte que les patients puissent recevoir des soins opportuns et de grande qualité plus près de leur domicile. Afin de lancer le programme de chirurgie cardiovasculaire, des locaux existants du Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay seront rénovés et agrandis afin d'inclure :

- des lits supplémentaires pour les patients hospitalisés de l'unité de soins cardiaques subissant une chirurgie cardiovasculaire;
- un nouveau bloc opératoire doté d'une technologie d'imagerie sur arceau et d'une zone de récupération;
- une clinique de soins ambulatoires et préadmission agrandie;
- un nouveau laboratoire vasculaire;
- des rénovations des dispositifs médicaux des départements de retraitement et biomédicaux.

En offrant ces services dans le Nord-Ouest de l'Ontario, le programme aidera également à hausser la capacité et à réduire les temps d'attente pour une chirurgie dans d'autres hôpitaux de la province qui réalisent actuellement des chirurgies cardiovasculaires sur des patients provenant du Nord-Ouest de l'Ontario.

Comté de Windsor et Essex

L'Ontario a investi 9,8 millions de dollars dans l'aménagement d'un nouvel hôpital de soins de courte durée à la fine pointe de la technologie dans le comté de Windsor et Essex. Une fois en activité, l'hôpital fera bénéficier la région d'un plus grand nombre de lits et de services, permettant ainsi aux patients et à leurs familles d'accéder à des soins de haute qualité, au moment et à l'endroit où ils en ont besoin.

À l'heure actuelle, l'Hôpital régional de Windsor exploite deux campus de soins de courte durée dans la ville de Windsor. Une fois terminé, le nouvel hôpital viendra regrouper et élargir l'offre de services de soins actifs et remplacera les installations vétustes par des installations à la fine pointe de la technologie, améliorant ainsi l'accès à des soins connectés dans la région. On prévoit d'y offrir des services de cancérologie, de traumatologie complexe, d'obstétrique, de neurologie et de cardiologie. En outre, le nouvel hôpital comptera plus de chambres individuelles afin d'offrir aux patients plus d'intimité et de prévenir la propagation des infections. Le campus Ouellette de l'Hôpital régional de Windsor continuera d'offrir des services d'urgence et des services ambulatoires afin de garantir aux patients et à leurs familles l'accès à ces services au centre-ville de Windsor.

Centre de toxicomanie et de santé mentale

Le ministère a investi plus de 34,6 millions de dollars pour soutenir les améliorations et l'ajout d'installations au Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH), afin qu'il puisse continuer à fournir des soins de grande qualité et mieux répondre aux besoins particuliers des patients en matière de santé mentale.

Les travaux d'agrandissement comprennent la modernisation des installations existantes des services médicolégaux et l'ajout d'espaces intérieurs et extérieurs. Une fois les travaux terminés, l'espace nouvellement rénové comprendra des aires réservées aux visites des familles dans les unités de soins aux patients hospitalisés, des aires extérieures fermées pour favoriser le rétablissement, des services aux patients externes et des services de sécurité et de soutien du bâtiment. Le réaménagement du programme de services psychiatriques médicolégaux du CAMH est la quatrième et dernière partie du vaste projet de réaménagement de l'hôpital. Ce nouveau financement porte à plus de 37 millions de dollars l'investissement total de la province dans ce projet.

Hôpital de Niagara-Sud

En 2021-2022, des équipes ont été invitées à répondre à une demande de propositions pour concevoir, construire, financer et entretenir le nouvel Hôpital de Niagara-Sud.

Depuis 2018, l'Ontario a investi plus de 23,5 millions dans la planification du nouvel hôpital situé à Niagara Falls. Actuellement, Santé Niagara exploite cinq différents campus qui desservent environ 450 000 résidents de la région de Niagara. Une fois achevé, le nouvel hôpital consolidera et élargira les services de soins actifs, en remplaçant l'infrastructure désuète par des installations de pointe, et favorisera de meilleurs soins interconnectés dans la région. En plus d'un service des urgences, de services de soins aux malades en phase critique et de services chirurgicaux, l'Hôpital de Niagara-Sud comptera plusieurs centres d'excellence spécialisés dans les AVC, les soins complexes, la gériatrie et la psychogériatrie et le bien-être chez les personnes vieillissantes.

Afin de répondre à la demande croissante dans la région, le nouvel hôpital devrait compter 469 lits, soit 156 de plus que le nombre total combiné de lits dans les campus de Port Colborne, de Fort Erie et de Niagara Falls de l'organisme Santé Niagara. Santé Niagara continuera d'exploiter l'établissement actuel de St. Catharines ainsi que le campus de Welland.

Trillium Health Partners – région de Peel et Etobicoke

L'Ontario réalise son plus important investissement ponctuel à ce jour dans les infrastructures hospitalières en octroyant plusieurs milliards de dollars pour la construction d'un nouvel Hôpital de Mississauga à la fine pointe de la technologie et l'agrandissement du Centre de santé Queensway. Ces établissements font tous deux partie de l'organisme Trillium Health Partners.

Le nouvel Hôpital de Mississauga entièrement réaménagé comprendra l'un des plus grands services d'urgence de l'Ontario et comptera un plus grand nombre de salles d'opération. Les plans de réaménagement comprennent notamment la construction d'une nouvelle tour pour les patients hospitalisés au Centre de santé Queensway qui permettra de centraliser les soins offerts aux malades chroniques et les services de réhabilitation offerts aux patients.

L'Ontario soutient la transformation du Centre Memorial de Peel pour les services intégrés de santé et de mieux-être de Brampton d'une installation de jour en un hôpital doté d'un service d'urgence ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Pour ce faire, le gouvernement financera l'aménagement de plus de 250 nouveaux lits sur le site. La province a investi en 2021-2022 pour permettre au centre de soins urgents de fonctionner 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé

Cette année, la province a investi 175 millions de dollars dans le Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure du système de santé afin de favoriser les améliorations, les réparations et l'entretien essentiels dans les hôpitaux ainsi que de garantir que la population ontarienne peut continuer à accéder aux soins dont elle a besoin dans des milieux sécuritaires et agréables.

Ce financement permettra aux hôpitaux d'aborder des besoins urgents de renouvellement de l'infrastructure comme des améliorations ou remplacements de toits, fenêtres, systèmes de sécurité, alarmes incendie et génératrices de secours. Un total de 50 millions de dollars provenant du Fonds sera utilisé par les hôpitaux pour des projets urgents, y compris ceux qui appuient la réponse du système de santé à la COVID-19, comme la modernisation des systèmes CVCA pour accroître la sécurité des patients et du personnel, et l'amélioration des mesures de PCI.

BUREAUX DE SANTÉ PUBLIQUE

L'Ontario a permis d'accroître la capacité des bureaux de santé publique à prévenir, surveiller, détecter et contenir la COVID-19. Depuis 2020-2021, le MSAN a investi plus de 1 milliard de dollars supplémentaires pour financer les bureaux de santé publique afin qu'ils appuient et améliorent la surveillance de la COVID-19, la gestion des cas et des contacts ainsi que la prestation du programme de vaccination à l'échelle locale. Cet investissement accru dépasse le financement approuvé en appui des programmes de santé publique.

RESSOURCES HUMAINES – SANTÉ

Soutien de la capacité des fournisseurs de soins de santé

Les programmes d'urgence lancés par le gouvernement depuis le début de la pandémie ont ajouté plus de 9 600 professionnels de la santé dans le système, dont plus de 4 300 employés dans les hôpitaux à besoins élevés pour soutenir les pressions de dotation en personnel en raison de la COVID-19. Ces programmes ont optimisé le nombre de travailleurs de la santé, y

compris le déploiement d'étudiants en soins infirmiers et d'autres professionnels de la santé en formation.

Dans le cadre de ces initiatives, en 2021-2022, le ministère a également accordé la priorité au recrutement d'employés du programme Garantie d'emploi des diplômés en soins infirmiers dans les établissements de soins actifs en mettant l'accent sur le soutien du plan de reprise des chirurgies de l'Ontario et les besoins en soins intensifs engendrés par la COVID-19, ainsi que dans les FSLD pour répondre aux besoins de dotation en personnel associés au plan de dotation pour les SLD. Ce programme a soutenu l'embauche de plus de 500 infirmières et infirmiers en 2020-2021 et de plus de 1 000 en 2021-2022. En mai 2022, 829 infirmières et infirmiers ont aussi été embauchés dans le cadre du PECPI à court terme, dans le cadre duquel on leur a offert 10 000 \$ en échange d'un engagement d'un an auprès d'un employeur dans le besoin.

Soutien des programmes de soins infirmiers

En mars 2022, le gouvernement a investi 763 millions de dollars pour offrir au personnel infirmier un incitatif forfaitaire au maintien en poste d'une somme maximale de 5 000 \$ par personne. Ce paiement maintiendra en poste du personnel infirmier à l'échelle du secteur de la santé et stabilisera la main-d'œuvre infirmière actuelle pour que les patients continuent à accéder aux soins de santé dont ils ont besoin et qu'ils méritent de recevoir. Le personnel infirmier admissible au paiement comprend celui qui œuvre dans les hôpitaux, les FSLD et les maisons de retraite, les SDMC, les soins primaires, la SMLD, les services d'urgences et les services correctionnels, ainsi que dans un large éventail de services en milieu communautaire et aux personnes ayant une déficience intellectuelle, y compris la justice pour la jeunesse. Le personnel infirmier qui exerce un rôle de gestion ou de supervision ou qui a été redéployé dans un poste de soins directs aux patients sera admissible.

La province a investi 35 millions de dollars pour ajouter jusqu'à 2 000 étudiants supplémentaires en soins infirmiers dans les collèges et universités publics de la province, pour les cohortes inscrites à l'automne 2021 et à l'hiver 2022.

L'*initiative BEGIN de subventions pour la formation relais en soins infirmiers*, offerte conjointement par le MSLD, le MSAN et la Registered Practical Nurses Association of Ontario (WeRPN), a été lancée en février 2022. Elle permet de rembourser les frais de scolarité des PSSP et des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés afin qu'ils puissent poursuivre leurs études pour devenir respectivement infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés et infirmières et infirmiers autorisés. Ce programme ajoutera 1 600 infirmières et infirmiers dans le secteur des SDMC et 2 550 dans le secteur des SLD d'ici 2024-2025.

La province a également collaboré avec Santé Ontario et l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO) dans le cadre d'initiatives visant à déployer du personnel infirmier formé à l'étranger dans les hôpitaux et d'autres établissements de soins de santé pour travailler sous la supervision d'un professionnel de la santé réglementé, comme une infirmière ou un infirmier autorisé, ou un médecin. En mai 2022, plus de 1 000 infirmières et infirmiers formés à l'étranger

travaillent dans des hôpitaux et des FSLD pour acquérir l'expérience sur le terrain dont ils ont besoin pour exercer leur profession en Ontario.

Dans le cadre de son soutien continu envers le personnel infirmier et l'exercice de sa profession, le gouvernement a récemment autorisé des élargissements au champ d'activité des membres du personnel infirmier praticien, ce qui leur permet de demander des tomodensitogrammes et des examens d'IRM pour leurs patients et d'effectuer un large éventail d'analyses hors laboratoire.

Ajout de 13 000 travailleurs dans le système de santé

Pour renforcer la main-d'œuvre dans le domaine des soins de santé et des soins de longue durée, l'Ontario investit 342 millions de dollars, à compter de 2021-2022, pour ajouter plus de 5 000 infirmières et infirmiers autorisés et infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés nouveaux et plus qualifiés, ainsi que 8 000 préposés aux services de soutien à la personne, dans le cadre des *Perspectives économiques et revue financière de 2021*.

Cela contribue à soutenir l'engagement du gouvernement d'investir jusqu'à 1,9 milliard de dollars par an d'ici 2024-2025 pour créer plus de 27 000 postes pour les PSSP, le personnel infirmier autorisé et le personnel infirmier auxiliaire autorisé dans les FSLD, et ainsi respecter l'engagement de quatre heures en matière de soins directs.

Formation et soutien aux PSSP

Reconnaissant le rôle important que jouent les PSSP dans les systèmes de santé et de SLD de l'Ontario, le gouvernement a investi 201 millions de dollars en 2021-2022 pour former jusqu'à 16 200 nouveaux PSSP dans les secteurs de la santé et des SLD. Cela comprenait un financement maximal de 86 millions pour former jusqu'à 8 000 PSSP par l'entremise des collèges privés d'enseignement professionnel et des conseils scolaires de district, et un financement maximal de 115 millions de dollars pour un Programme accéléré de formation en SSP visant à former jusqu'à 8 200 PSSP dans les 24 collèges publics de l'Ontario.

Entre l'hiver 2020 et mai 2022, 1 500 PSSP ont été embauchés dans le cadre du Programme d'obligation de service pour les PSSP, qui a offert 5 000 \$ aux PSSP en échange d'un engagement de six mois auprès d'un employeur dans le besoin.

Augmentation salariale temporaire des PSSP

En 2021-2022, l'Ontario a investi 683 millions de dollars supplémentaires pour prolonger l'augmentation de salaire temporaire des PSSP et des travailleurs de soutien direct. Cette augmentation a permis de recruter et maintenir en poste des travailleurs dans ces secteurs essentiels, afin d'aider à stabiliser, recruter et maintenir en poste la main-d'œuvre nécessaire pour fournir un niveau élevé de soins pendant la pandémie de COVID-19.

Les PSSP et les travailleurs de soutien direct sont essentiels à la lutte contre la COVID-19 et contribuent à ce que les patients les plus vulnérables de notre province continuent d'avoir accès aux soins de qualité dont ils ont besoin. Cette augmentation de salaire a été offerte à plus de 158 000 PSSP et travailleurs de soutien direct qui fournissent des services de soutien à la personne ou de soutien direct financés par l'État, dans le cadre des SDMC, des SLD, des hôpitaux publics et des services sociaux. Cette augmentation comprend :

- 3 \$ l'heure à environ 38 000 travailleurs admissibles offrant des soins à domicile et en milieu communautaire;
- 3 \$ l'heure à environ 50 000 travailleurs admissibles dans les foyers de soins de longue durée;
- 2 \$ l'heure à environ 10 000 travailleurs admissibles dans les hôpitaux publics;
- 3 \$ l'heure à environ 60 000 travailleurs admissibles des services sociaux et communautaires et des services à l'enfance fournissant des services de soutien personnel direct aux personnes qui ont besoin d'aide aux activités de la vie quotidienne.

Le 21 avril 2022, la *Loi de 2022 favorisant le maintien des effectifs au sein de services publics* a été adoptée, ce qui a permis une amélioration permanente de la rémunération des PSSP et travailleurs de soutien direct.

Bénévoles qui appuient l'effort de vaccination de l'Ontario

Afin d'augmenter la capacité de déploiement de la dose de rappel en Ontario, des modifications ont été apportées aux règlements pour permettre à plus de personnes d'administrer de façon sécuritaire le vaccin contre la COVID-19, comme le personnel infirmier et les médecins à la retraite, le personnel paramédical, les dentistes et les pompiers. Ces personnes ont été en mesure de s'inscrire sur le Portail de jumelage des ressources humaines dans le domaine de la santé. La supervision d'un médecin, d'une infirmière ou d'un infirmier autorisé ou d'une infirmière ou d'un infirmier praticien est requise sur les lieux de vaccination. Des Ontariennes et Ontariens ont également été recrutés pour appuyer le déploiement des vaccins, à l'appui des professionnels de la santé et d'autres intervenants dans les centres de vaccination de la province, par l'entremise du Portail ontarien des bénévoles pour l'intervention contre la COVID-19. En mai 2022, plus de 4 500 Ontariennes et Ontariens ont répondu à l'appel de la province visant à renforcer la capacité de santé publique et à administrer des vaccins et des doses de rappel plus rapidement.

Soutien des hôpitaux grâce à la souplesse dans la dotation

En réponse à la hausse rapide des hospitalisations, des admissions à l'unité des soins intensifs et à la menace qui pèse sur la capacité de soins intensifs de l'Ontario durant la troisième vague de COVID-19, la province a émis des décrets temporaires pour appuyer le redéploiement des FSS et d'autres travailleurs des organismes des Services de soutien à domicile et en milieu communautaire afin de répondre à toute demande accrue de services et à toute pénurie de ressources humaines en santé dans le secteur hospitalier. Ces décrets visaient à maximiser la capacité du système et à s'assurer que les hôpitaux disposent des ressources nécessaires pour fournir des soins aux patients et sauver des vies.

En réponse à la hausse rapide des hospitalisations, des admissions à l'unité des soins intensifs et à la menace qui pèse sur la capacité de soins intensifs de l'Ontario durant la troisième vague de COVID-19, la province a émis un décret temporaire pour appuyer le redéploiement des professionnels de la santé et d'autres travailleurs des organismes des Services de soutien à domicile et en milieu communautaire dans les hôpitaux. Ce décret visait à maximiser la capacité du système et à s'assurer que les hôpitaux disposent des ressources nécessaires pour fournir des soins aux patients et sauver des vies.

Élargissement des champs d'exercice

En novembre 2021, le gouvernement a approuvé des modifications réglementaires pour permettre aux techniciens en pharmacie d'administrer le vaccin antigrippal financé par l'État aux enfants de 2 ans ou plus sous la supervision d'un pharmacien. Ce changement dans le champ d'exercice donne aux patients un plus grand choix et une plus grande commodité dans leurs options de soins de santé et peut contribuer à l'augmentation des taux de vaccination dans l'ensemble de la province.

En janvier 2022, en continuant d'appuyer les professionnels de la santé et leur pratique, le gouvernement a approuvé l'élargissement du champ d'exercice de l'ensemble du personnel infirmier pour qu'il puisse réaliser divers tests aux points de service. L'approbation élargit aussi le champ d'exercice des pharmaciens, des internes en pharmacie, des étudiants inscrits en pharmacie et des techniciens en pharmacie afin de recueillir des prélèvements et d'effectuer des tests aux points de service pour la gestion des médicaments traitant certaines maladies chroniques. En février 2022, le gouvernement a approuvé l'élargissement du champ d'exercice pour que le personnel infirmier praticien puisse indépendamment demander des tomodensitogrammes et des examens d'IRM, et pour que les chirurgiens buccaux et maxillo-faciaux puissent demander des examens d'IRM pour leurs patients. Ces modifications permettront aux patients d'avoir un meilleur accès aux tomodensitogrammes et aux examens d'IRM.

Renforcement de la responsabilisation de la main-d'œuvre

En 2021-2022, l'Ontario a adopté la *Loi de 2021 visant à faire progresser la surveillance et la planification dans le cadre du système de santé de l'Ontario*, qui reconnaît davantage le rôle important que jouent certains membres du personnel de la santé et des soins de soutien en prodiguant des soins de grande qualité aux patients partout dans la province. La loi comprenait ce qui suit :

- Établir un nouveau cadre législatif pour favoriser une plus grande uniformisation des normes d'éducation et de formation pour les PSSP, et renforcer leur capacité à prodiguer des services de santé aux Ontariennes et Ontariens les plus vulnérables, incluant les enfants, les adultes âgés et les personnes atteintes de déficiences. Un nouvel organisme de surveillance, l'Office de surveillance des fournisseurs de soins de santé et de soutien est créé pour l'inscription des PSSP et a des rôles, des responsabilités et des obligations de rendre compte. Le conseil d'administration provisoire a récemment été nommé et se

concentre sur le démarrage des activités de l'Office, notamment l'embauche de son directeur général, du personnel juridique et des autres employés nécessaires à la mise en place, qui lui permettront de participer à l'élaboration ministérielle des règlements, politiques et processus ainsi qu'à leur mise en œuvre.

- Réglementer les auxiliaires médicaux comme nouveaux membres de l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario, afin d'améliorer leur intégration au sein du système de santé de l'Ontario et de faciliter la qualité des soins et la sécurité des patients.
- Réglementer les analystes du comportement comme une nouvelle profession chapeautée par l'Ordre des psychologues de l'Ontario, afin de maintenir la qualité et la sécurité des soins offerts à la population de l'Ontario.

MODERNISATION

Santé Ontario

Pour remplir son mandat de relier et coordonner le système de santé de façon efficiente et novatrice, le MSAN et Santé Ontario ont réussi à transférer et intégrer à Santé Ontario plus de 22 agences et organismes gouvernementaux de santé.

Le 1^{er} avril 2021, le RTDV et les fonctions non liées aux soins des patients des RLISS ont été transférés à Santé Ontario. À la suite du transfert, afin d'assurer une stabilité constante des services pendant l'intégration des SDMC au sein des ESO, les RLISS ont commencé à fonctionner sous un nouveau nom d'entreprise, les Services de soutien à domicile et en milieu communautaire, avec un mandat d'offrir des SDMC et de gérer le placement de personnes dans des FSLD, des programmes de logement avec services de soutien, des lits de malades chroniques et des lits de réadaptation d'hôpitaux, et d'autres programmes et endroits où des services de SDMC sont fournis. Les Services de soutien à domicile et en milieu communautaire orientent aussi les patients vers des fournisseurs de SDMC. Le 1^{er} décembre 2021, CorHealth Ontario a été transféré à Santé Ontario pour fournir un leadership stratégique qui améliore les services cardiaques, vasculaires et services de traitement des AVC prodigués à la population.

Pour favoriser l'intégration du système, la province a, à ce jour, transféré trois programmes à Santé Ontario, soit le Répertoire numérique des médicaments le 1^{er} avril 2021, le programme de dossiers d'évaluation intégrés (IRA) et d'évaluation commune (CA) le 1^{er} septembre 2021 et le programme des Service d'orientation en matière de soins de santé (SOSS) le 27 octobre 2021. En janvier 2022, le ministère a aussi attribué la supervision de 22 EPT à Santé Ontario, dont 14 liées à la SMLD, 6 pour les centres régionaux des opérations en matière de sécurité (CROS) établis par Santé Ontario et 2 numériques (Réseau électronique pour la santé des enfants et OntarioMD). Ces transferts et ces attributions offrent leadership et expertise en tant qu'organisme unique centralisé et appuient la durabilité du système de santé.

Santé Ontario a maintenant la responsabilité de plus de 1 600 ententes de responsabilisation en matière de services (ERS) et le leadership provincial pour de nombreux programmes

cliniques, notamment en soins oncologiques, rénaux, palliatifs et cardiovasculaires, ainsi que les activités liées aux dons et aux greffes d'organes et de tissus.

Santé Ontario continue d'assurer la responsabilisation et la surveillance centralisées du système de santé, de veiller à ce que les fonds consacrés aux soins de santé soient utilisés plus efficacement en simplifiant les processus administratifs, d'améliorer l'orientation et le soutien cliniques aux professionnels de la santé afin que les patients bénéficient d'une meilleure qualité et de faire progresser les approches accordant la priorité au numérique en matière de soins de santé (c.-à-d. soins virtuels).

Équipes Santé Ontario

En partenariat avec Santé Ontario, la province a annoncé la création de neuf ESO en 2021-2022. Avec l'ajout de ces équipes, la province compte au total 51 ESO qui, une fois pleinement déployées, s'occuperont de 95 % de la population de la province. En 2021-2022, l'Ontario a investi au total plus de 36 millions de dollars pour appuyer les équipes.

Voici les neuf nouvelles ESO :

- ESO de Hastings et Prince Edward dans les comtés de Hastings et de Prince Edward;
- ESO de Great River (anciennement ESO du Haut-Canada et de Cornwall et de sa région) dans les comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry, la ville de Cornwall, Akwesasne, des parties du canton de Russell et le sud-est rural d'Ottawa;
- ESO d'Ottawa West Four Rivers dans North Grenville, Ottawa Ouest, le comté de Lanark Nord et Arnprior/McNab/Braeside;
- ESO d'Ottawa Valley (anciennement le réseau 24) dans la majorité du comté de Renfrew et le canton de South Algonquin dans le district de Nipissing;
- ESO de Grey-Bruce dans les comtés de Grey et de Bruce;
- ESO de Barrie et des régions avoisinantes;
- ESO d'Elgin dans le comté d'Elgin;
- ESO de Simcoe Nord dans Midland, Penetanguishene, les cantons de Tiny et Tay, et Christian Island;
- ESO de Windsor Essex à Windsor Essex.

Les ESO comprennent des fournisseurs et des organismes des secteurs de la santé et communautaire, notamment les soins primaires, les hôpitaux, les SDMC, les services de SMLD et les SLD.

Travaillant dans tout le continuum des soins durant la pandémie, les ESO ont appuyé une série d'initiatives qui comprennent la direction des déploiements locaux de vaccins, le soutien des FSLD et d'autres habitations collectives, la distribution d'EPI, les centres d'évaluation du personnel et l'exploitation de soins virtuels.

Le gouvernement de l'Ontario continuera de travailler avec ses partenaires en santé et en soins communautaires jusqu'à ce que les ESO soient entièrement constituées dans l'ensemble de la province et que tout le monde soit soutenu par une équipe.

Modèles de soins novateurs

Le ministère a lancé de nouveaux modèles de soins 9-1-1 qui couvrent maintenant 33 municipalités de la province. Ces projets pilotes de nouveaux modèles de soins garantissent que les ambulanciers paramédicaux disposent de plus d'options pour s'occuper des patients de façon appropriée et sécuritaire tout en protégeant la capacité des hôpitaux durant la troisième vague de COVID-19.

Dans le cadre des projets pilotes novateurs de modèles de soins, les patients des soins palliatifs admissibles et ceux qui ont des problèmes de SMLD peuvent recevoir des soins appropriés directement ou dans la collectivité, au besoin. Le patient conservera le contrôle ultime des soins qu'il reçoit et peut à tout moment insister pour être amené à l'hôpital.

Les projets pilotes seront en place pendant un an, après quoi ils seront évalués afin de mesurer les résultats, de déterminer où des ajustements du programme peuvent être nécessaires et comment mettre en œuvre de nouveaux modèles de soins dans la province.

SANTÉ MENTALE ET LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES

Accès élargi aux services essentiels

Dans le cadre de *Vers le mieux-être*, l'Ontario a investi 175 millions de dollars en 2021-2022 pour améliorer et élargir les services de SMLD. Ce nouveau financement annualisé vise à combler les lacunes importantes dans les soins, à élaborer des solutions novatrices et à améliorer les services dans divers domaines, notamment :

- les services communautaires en anglais et en français, y compris des services aux enfants et aux jeunes;
- les services de santé mentale et de justice;
- les logements avec services de soutien pour les personnes avec de problèmes graves de santé mentale et de dépendances qui sont sans-abri ou qui courent le risque de le devenir;
- les services communautaires de lutte contre les dépendances, y compris les services sur place et les traitements de jour/soir;
- des soutiens accrus pour les peuples, les familles et les collectivités autochtones.

Financement pour les enfants et les jeunes

De ces 175 millions de dollars, le ministère en a investi 41,8 millions en 2021-2022 dans des services communautaires de santé mentale pour les enfants et les jeunes. Ce financement permettra de stabiliser et d'élargir les services existants, y compris le Programme de traitement en milieu fermé pour les services de santé mentale des enfants et des jeunes les plus vulnérables de la province, d'effectuer des investissements ciblés dans des soutiens spécialisés en santé mentale pour les enfants et les jeunes ayant des besoins modérés à complexes en

SMLD. Il permettra aux enfants et aux jeunes clients de recevoir en temps opportun les soins appropriés dans le bon milieu, évitant ainsi l'admission à l'hôpital.

Troubles alimentaires chez les enfants et les jeunes

Des 175 millions de dollars, le ministère en a investi 11,1 millions en 2021-2022 dans un nouveau financement annuel du continuum de soins pour les troubles alimentaires. Ce financement appuie l'objectif de réduction des temps d'attente et de prévention des décès, en particulier chez les enfants et les jeunes atteints de troubles alimentaires.

De plus, à mesure que l'incidence et la gravité des enfants et des jeunes atteints de troubles alimentaires ont fortement augmenté depuis le début de la pandémie de COVID-19, le ministère a investi 8,1 millions de dollars supplémentaires dans un financement ponctuel par l'entremise de l'Énoncé économique de l'automne pour soutenir les soins spécialisés des enfants et des jeunes qui ont un diagnostic de troubles alimentaires. Ce financement a permis d'ajouter 14 lits pour les patients hospitalisés ainsi que 10 places pour les traitements de jour dans quatre hôpitaux pédiatriques : le Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario, le SickKids, le Children's Hospital London et l'Hôpital McMaster pour enfants.

L'Ontario a aussi fait un financement ponctuel de 5,8 millions pour élargir les services spécialisés en santé mentale et en troubles alimentaires chez les enfants au SickKids. Ce financement appuiera l'élargissement des programmes de consultations externes, permettant au SickKids d'offrir environ 40 000 heures cliniques additionnelles et aidera l'hôpital à essayer d'atteindre sa cible d'un mois de temps d'attente pour des services de santé mentale externes, afin qu'un plus grand nombre de patients puissent recevoir les soins dont ils ont besoin plus rapidement et avant d'avoir besoin d'être admis à l'hôpital.

Soutien des enfants et des jeunes dans le Nord-Ouest de l'Ontario

Le ministère a fourni plus de 1 million de dollars en financement annuel supplémentaire visant à améliorer l'accès aux services de base et spécialisés de SMLD pour les enfants et les jeunes dans le Nord-Ouest de l'Ontario. Ce financement aidera à réduire les listes d'attente et à s'attaquer aux longs temps d'attente pour des services dans la région. Ces investissements, qui permettront aussi d'appuyer des services adaptés à la culture des enfants et des jeunes autochtones, élargissent et améliorent le soutien communautaire en matière de santé mentale, y compris le financement de Firefly, d'organismes de service en milieu communautaire pour les enfants, les jeunes et les familles, du Centre des enfants de Thunder Bay et de la Sioux Lookout First Nations Health Authority.

Services communautaires de santé mentale

Les services communautaires de santé mentale se concentrent traditionnellement sur les personnes aux prises avec des maladies mentales graves. De récents investissements élargissent la portée de ces services pour inclure d'autres populations. Par exemple, des investissements comme le Programme ontarien de psychothérapie structurée offrent aux

personnes atteintes d'anxiété et de dépression une TCC financée par l'État. De plus, le gouvernement investit dans la TCC en ligne, crée des cliniques mobiles de santé mentale et investit dans le soutien aux personnes ayant un diagnostic mixte (p. ex., problèmes de santé mentale et déficience intellectuelle).

Programme ontarien de psychothérapie structurée (POPS)

Le ministère investit dans l'élaboration et l'élargissement du POPS, le premier programme du genre, qui offre un accès sans frais à la TCC fondée sur des données probantes et aux approches connexes pour les Ontariennes et Ontariens souffrant de dépression, d'anxiété et de troubles liés à l'anxiété. Le POPS utilise un modèle de réseau comptant 10 organismes responsables du réseau et plus de 130 points de prestation de services qui sont principalement des organismes de services communautaires de santé, afin d'assurer la prestation de soins de haute qualité fondés sur des données probantes, peu importe où ils sont accessibles.

Cliniques communautaires mobiles de SMLD

Le ministère investit dans cinq cliniques mobiles de SMLD dans cinq régions de la province désignées comme ayant besoin d'un meilleur accès à ces services. Ces cliniques mobiles fourniront des services de SMLD directement aux personnes vivant dans les collectivités éloignées, rurales et mal desservies de l'Ontario, ce qui réduira la nécessité de se déplacer pour trouver des services et aidera plus de clients dans plus d'endroits.

Santé mentale et justice

En 2021-2022, l'Ontario a investi 17,3 millions de dollars supplémentaires pour répondre aux besoins en matière de SMLD des personnes ayant des démêlés avec la justice à diverses étapes. Les secteurs d'investissement prioritaires continueront de soutenir les services de police qui répondent aux appels d'urgence en santé mentale ainsi que le continuum intégré de services pour les personnes libérées des centres correctionnels, y compris les programmes de réadaptation et de soutien transitoire au logement et de lits sûrs.

Logements avec services de soutien

L'Ontario a investi 13,5 millions de dollars supplémentaires pour répondre à un éventail de besoins en matière de logement avec services de soutien, notamment l'appui des personnes hospitalisées ayant des problèmes de SMLD dans leur transition vers la collectivité, les suppléments au loyer et la modernisation du Programme des foyers de soins spéciaux par l'entremise du Programme des foyers communautaires. Les investissements prioritaires augmentent le nombre d'unités de logement avec services de soutien pour effectuer la transition de l'hôpital à la collectivité des bénéficiaires d'autres niveaux de soins et diminuent les pressions sur le système hospitalier à coût plus élevé. Ces investissements permettent aussi de maintenir le nombre actuel d'unités du ministère, d'augmenter le financement des suppléments au loyer et de mieux intégrer le Programme des foyers de soins spéciaux dans le secteur communautaire.

Soutiens et services aux Autochtones

En 2021-2022, les besoins des peuples autochtones en matière de santé mentale ont continué d'être une priorité importante. Des investissements ciblés ont permis de mettre l'accent sur les besoins des peuples autochtones, parallèlement à des investissements plus vastes axés sur les besoins de l'ensemble de la population. En octobre 2021, dans le cadre du financement de 175 millions de dollars énoncé dans *Vers le mieux-être* pour 2021-2022, la province a annoncé un nouveau financement annualisé de plus de 16 millions de dollars consacré à des investissements pangouvernementaux dans les services autochtones dans des domaines comme la santé mentale des enfants et des jeunes, le traitement des dépendances et les programmes communautaires. Ce financement a permis d'élargir les services de SMLD dirigés par les Autochtones et adaptés sur le plan culturel pour les Autochtones, les familles et les collectivités vivant dans les réserves et hors des réserves.

Investissements dans les services de lutte contre les dépendances

En 2021-2022, dans le cadre des 175 millions de dollars de nouveaux fonds annualisés, l'Ontario en investit 32,7 millions dans de nouveaux fonds de base pour les services et soutiens de lutte contre les dépendances. Le financement améliorera l'accès à de tels services de grande qualité fondés sur des données probantes pour l'ensemble de la population, y compris les personnes qui consomment des opioïdes. Ces investissements permettent aussi de remédier aux lacunes urgentes dans les soins, y compris les services de consultation en traitement des dépendances en milieu hospitalier qui relient les gens aux soins dans la collectivité, les cliniques d'accès rapide pour le traitement de la toxicomanie (clinique ARTT) et les centres de bien-être des jeunes, qui comblent une lacune importante dans les services de consommation de substances adaptés au développement des jeunes.

Fonds pour les services de lutte contre les dépendances

En plus de *Vers le mieux-être*, l'Ontario investit, en 2021-2022, 90 millions de dollars sur trois ans par l'entremise du nouveau Fonds pour les services de lutte contre les dépendances afin d'étendre ces services et d'augmenter le nombre de lits de traitement dans toute la province. Ce financement aidera des milliers d'Ontariens à accéder à des services spécialisés pour le traitement de la SMLD, y compris dans les collectivités rurales et du Nord, et les communautés autochtones.

Cet investissement permettra de financer 396 nouveaux lits de traitement des dépendances pour les adultes qui ont besoin d'un soutien intensif, ce qui aidera à stabiliser et à fournir des soins à environ 7 000 clients par an. Les investissements dans d'autres services et mesures de soutien en matière de toxicomanie comprennent de nouveaux carrefours bien-être pour les jeunes, des cliniques mobiles de santé mentale, des équipes mobiles d'intervention en cas de crise en partenariat avec la police et d'autres soutiens communautaires.

Réponse à la consommation d'opioïdes

En plus de nouveaux fonds pour le traitement des dépendances par l'entremise de *Vers le mieux-être* et du Fonds pour les services de lutte contre les dépendances, le ministère finance d'autres services sur le continuum des soins liés à la consommation de substances, y compris les programmes de réduction des méfaits, les Service relatif à la consommation et au traitement (SCT), le Programme ontarien de distribution de naloxone et le Programme ontarien de distribution de naloxone en pharmacie.

En mars 2022, le gouvernement de l'Ontario a approuvé un nouveau site de SCT à Peterborough, exploité par Fourcast, un fournisseur de traitement des dépendances en milieu communautaire de Peterborough. Depuis 2019, l'Ontario a approuvé un total de 17 sites de SCT dans 10 collectivités de la province. Ce modèle de service sauve des vies en prévenant les décès par surdose et en mettant les particuliers qui en ont besoin en contact avec un traitement des dépendances, des services de santé mentale, des soins primaires et des services sociaux.

Soutien en santé mentale pour les travailleurs de la santé

L'Ontario investit 12,4 millions de dollars sur deux ans pour offrir du soutien en matière de SMLD à tous les travailleurs de première ligne de la province, notamment dans les secteurs des soins actifs, des SLD et des SDMC.

La pandémie de COVID-19 a entraîné des répercussions importantes sur la santé mentale des professionnels de la santé, en particulier les travailleurs de la santé de première ligne. Ce financement permettra un accès rapide et continu aux options de traitement et à un soutien élargi ou nouveau axés sur les besoins de cette main-d'œuvre. Ces services comprennent des ressources destinées aux particuliers et aux organismes. Celles destinées aux particuliers comprennent des ressources autonomes accessibles sur les cinq sites Web des hôpitaux partenaires, des groupes de discussion en ligne avec les pairs pour apprendre des stratégies d'adaptation et renforcer la résilience ainsi qu'un soutien confidentiel de la part d'un clinicien pour les personnes ayant des préoccupations de plus haut niveau, dont un accès élargi à un réseau de psychologues cliniques par l'entremise de l'Association de psychologie de l'Ontario (OPA). Pour les organismes, le ministère investit aussi dans la formation en santé mentale au travail accessible par l'entremise de la Division de l'Ontario de l'Association canadienne pour la santé mentale (ACSM), qui offre des modules d'apprentissage autonome en ligne et des ateliers virtuels en direct et en personne à l'intention des dirigeants et du personnel clinique et non clinique sur des sujets touchant la santé mentale, comme la gestion du stress au travail, la promotion de lieux de travail tenant compte des traumatismes, l'épuisement professionnel et le rétablissement ainsi que l'acceptation de la santé mentale.

L'Ontario travaille en partenariat avec cinq hôpitaux (le CAMH de Toronto, le Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton, le Centre de santé mentale Royal Ottawa, le Centre de soins de santé mentale Waypoint de Penetanguishene et le Centre des sciences de la santé mentale Ontario Shores de Whitby), la Division de l'Ontario de l'ACSM et l'OPA pour offrir ces services de soutien en SMLD.

Ressources virtuelles sur la SMLD : TCC sur Internet et le programme en ligne Enfin libre

En 2021-2022, l'Ontario a continué d'investir dans la TCC sur Internet en octroyant 23,6 millions de dollars pour appuyer l'accès à ce type de thérapie virtuelle par l'intermédiaire de deux fournisseurs, LifeWorks et MindBeacon. Une somme supplémentaire de 12 millions de dollars a été investie en 2022-2023 afin de poursuivre les services de TCC sur Internet jusqu'au 30 septembre 2022. Depuis son lancement en mai 2020 pour répondre au besoin croissant de services virtuels de santé mentale durant la pandémie de COVID-19, plus de 137 600 clients ont participé au programme.

La province investit aussi 2,5 millions de dollars en 2022-2023 pour Enfin libre, un programme virtuel de soutien de la lutte contre les dépendances qui offre aux personnes de 16 ans et plus de l'Ontario un accès à des outils d'élaboration de stratégies et d'acquisition de compétences visant à changer les comportements nuisibles et à améliorer le mode de vie de manière à soutenir le rétablissement et à prévenir une rechute. Le 21 août 2022, plus de 3 700 clients participaient activement au programme depuis son lancement le 14 juin 2021. Il est possible de s'inscrire à l'adresse www.breakingfreeonline.ca, qui donne accès gratuitement à des programmes et ressources pendant deux ans. Les fournisseurs de services de SMLD peuvent aussi inscrire leurs patients.

SOINS À DOMICILE ET EN MILIEU COMMUNAUTAIRE

Services de soins à domicile

Les services de soins à domicile en Ontario répondent aux besoins des personnes de tout âge, notamment les aînés, les personnes âgées en perte d'autonomie, les personnes qui ont des handicaps physiques ou des maladies chroniques, les enfants, etc., qui nécessitent des soins personnels et de santé continus pour vivre de façon autonome et sécuritaire dans la collectivité. Les services de soins à domicile comprennent les soins infirmiers, les services de soutien à la personne et d'entretien ménager, les thérapies et les autres services professionnels fournis à domicile, à l'école ou dans la collectivité. Ils permettent à la population de vivre en toute sécurité dans la collectivité, ce qui réduit la pression exercée sur les autres milieux de soins de santé.

En 2021-2022, le gouvernement a alloué 100 millions de dollars de nouveaux fonds de base pour élargir les services de soins à domicile et réduire les coûts de prestation des soins.

De plus, le gouvernement investit 1 milliard de dollars supplémentaires sur trois ans pour stabiliser et élargir ces soins. Dans le cadre de cet investissement, le gouvernement a octroyé, en 2022-2023, 117 millions de dollars pour soutenir la viabilité financière de la prestation des services de soins à domicile en augmentant le taux contractuel des soins infirmiers, des services de soutien à la personne et des thérapies. Ce financement aidera à freiner la hausse des coûts de prestation des soins à domicile et des défis liés à l'offre de main-d'œuvre en soins à domicile et aux conditions de travail. Ce financement s'ajoute aux 548,5 millions de dollars sur trois ans annoncés en novembre 2021 pour élargir les services de soins à domicile, soutenir le

personnel supplémentaire, y compris les PSSP, et relier les patients aux services dont ils ont besoin. En 2022-2023, le financement pourrait soutenir chaque année jusqu'à 28 000 patients après les interventions chirurgicales et jusqu'à 21 000 patients présentant des problèmes de santé complexes en fournissant environ :

- 400 000 visites du personnel infirmier;
- 125 000 heures de service de soins infirmiers;
- 71 000 visites thérapeutiques, dont la physiothérapie, l'ergothérapie et l'orthophonie;
- 1,7 million d'heures de services de soutien à la personne;
- 150 000 autres types de visites de soins à domicile.

Ces investissements permettront aux patients de retourner chez eux pour leur rétablissement après leur opération ou de recevoir des soins à domicile lorsqu'ils ont des problèmes de santé complexes. Cet investissement permet aussi d'assurer la disponibilité des lits d'hôpital pour les personnes qui en ont le plus besoin.

Les RLIS fonctionnent maintenant sous un nouveau nom d'entreprise, les Services de soutien à domicile et en milieu communautaire, afin de refléter le mandat de fournir des services de SDMC et de gérer le placement des personnes dans les FSLD, les programmes de logement avec services de soutien, les lits de soins chroniques et de réadaptation dans les hôpitaux et les autres programmes et endroits où sont offerts des SDMC. Les Services de soutien à domicile et en milieu communautaire orientent aussi les patients vers des fournisseurs de SDMC.

Services communautaires

En 2022-2023, le gouvernement a augmenté le financement de base de 33,25 millions de dollars pour stabiliser et élargir les services communautaires, dont les services communautaires de soutien, les services liés aux lésions cérébrales acquises et les services d'assistance dans les logements avec services de soutien. Le ministère a aussi poursuivi son investissement ponctuel de 20 millions dans les soins communautaires paramédicaux, en complément des SDMC.

Le 1^{er} avril 2021, les fonctions de planification et de financement du système de santé (soins non destinés aux patients) des 14 RLIS ont été transférées à Santé Ontario, y compris la responsabilité du financement des services communautaires.

Soins à domicile pour les enfants et les jeunes de la région de Champlain

En septembre 2021, la prestation de soins à domicile aux enfants et aux jeunes de la région de Champlain a été transférée des Services de soutien à domicile et en milieu communautaire de Champlain au Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (CHEO), un centre de recherche et de soins pédiatriques à Ottawa. Ce transfert, premier du genre en Ontario, réduit

le cloisonnement administratif des soins pédiatriques à domicile et les intégrera aux fournisseurs dans le continuum de soins.

Ce transfert permet l'adoption d'une approche locale novatrice pour intégrer les soins pédiatriques à domicile à d'autres services, ce qui simplifie le cheminement des enfants et des jeunes qui ont besoin de services, comme les visites de courte durée du personnel infirmier ou les soins continus à domicile et à l'école. Il intègre les soins à domicile à des partenaires pédiatriques et aide à établir un réseau de services axé sur les enfants qui est rapidement accessible en fonction des besoins du patient.

Bien que préliminaire, cette transformation aidera à éliminer les obstacles persistants à la liaison des soins aux patients, conformément aux efforts de modernisation du système de santé de l'Ontario en réunissant les professionnels de la santé et organismes de soins de santé pour une collaboration coordonnée.

Soutien des soins palliatifs

En décembre 2021, le MSAN a déposé le Cadre ontarien pour les soins palliatifs, qui a été élaboré en consultation avec les principaux partenaires du système. Le MSAN collabore actuellement avec le MSLD et le MSAA pour le mettre en œuvre.

Afin de continuer d'offrir des services et des soins de fin de vie de grande qualité et prodigués avec compassion durant la pandémie, le ministère a investi en 2021-2022 jusqu'à 23 millions de dollars dans les maisons de soins palliatifs de la province. Ce financement permet aux Ontariens de recevoir le respect, la dignité et les soins qu'ils méritent à chaque étape de leur vie, tout en s'assurant que les maisons de soins palliatifs de la province disposent des outils nécessaires pour continuer à fournir des soins de grande qualité.

Les soins palliatifs jouent un rôle essentiel dans notre système de santé en offrant aux gens des options supplémentaires pour des soins de fin de vie de grande qualité en dehors des hôpitaux. La province investit annuellement plus de 74 millions de dollars dans les maisons de soins palliatifs et les initiatives d'amélioration de la qualité dirigées par les principaux intervenants du système. Le gouvernement finance aussi ces soins dans d'autres milieux, comme les soins primaires, les hôpitaux et les SLD.

Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure de la santé communautaire

Par l'entremise du Fonds pour le réaménagement de l'infrastructure de la santé communautaire, l'Ontario a investi 7,6 millions de dollars pour appuyer les réparations, les rénovations et l'entretien importants de 63 fournisseurs de services de santé communautaires de la province. Ce financement permettra aux partenaires du système de santé de répondre aux besoins urgents en infrastructure et d'assurer l'accès aux soins dont la population a besoin dans des environnements sécuritaires et confortables.

PROGRAMMES DE MÉDICAMENTS DE L'ONTARIO

Traitement de la fibrose kystique

En 2021-2022, l'Ontario a commencé à couvrir le Trikafta, la récente option de traitement de la fibrose kystique disponible dans le cadre du programme de médicaments financé par l'État. Les patients auront ainsi un meilleur accès à des traitements efficaces de la fibrose kystique qui changeront leur vie. Cette catégorie de médicaments contre la fibrose kystique qui sont actuellement financés par le Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) comprend aussi l'Orkambi et le Kalydeco.

Surveillance de la glycémie

Le 30 novembre 2021, FreeStyle Libre 2 est devenu le deuxième système flash de surveillance du glucose financé en Ontario pour le diabète de types 1 et 2, avec l'insuline. Le système FreeStyle Libre 2 est le deuxième système flash de surveillance du glucose à être financé dans le cadre du PMO. L'accès à cette technologie novatrice de traitement du diabète aidera les patients les plus à risque d'hypoglycémie à surveiller plus facilement leur taux de glycémie et leur santé quotidienne.

Les glucomètres traditionnels nécessitent le prélèvement d'échantillons de sang à l'aide de piqûres aux doigts. Grâce à un système comme le FreeStyle Libre 2, les personnes diabétiques peuvent rapidement connaître leur taux de glycémie en temps réel en balayant un capteur à l'arrière du bras à l'aide d'un lecteur ou d'une application pour téléphone intelligent. Elles peuvent le vérifier plus facilement, ce qui entraîne de meilleurs résultats à long terme et prévient les urgences de santé.

PROGRAMME D'APPAREILS ET ACCESSOIRES FONCTIONNELS

À compter du 14 mars 2022, les Ontariens atteints de diabète de type 1 qui sont admissibles peuvent recevoir du financement dans le cadre du Programme d'appareils et accessoires fonctionnels pour l'achat d'un système de surveillance continue du glucose en temps réel, qui comprend les fournitures connexes. Par personnes admissibles, on entend celles qui sont le plus à risque d'hypoglycémie grave ou qui sont incapables d'en reconnaître ou communiquer les symptômes.

Un tel système comprend une alarme qui avertit la personne, le membre de sa famille ou le fournisseur de soins de la diminution de la glycémie, ce qui lui permet d'agir rapidement et de prévenir les urgences de santé.

Ce financement met en œuvre une recommandation de Qualité des services de santé Ontario (qui fait maintenant partie de Santé Ontario) visant à financer publiquement ces systèmes pour certaines personnes atteintes de diabète de type 1. Le financement a été mis en place à la suite d'un examen des données probantes démontrant les bienfaits cliniques et le rapport coût/efficacité et de négociations avec le fabricant pour s'assurer que la population reçoit la meilleure valeur possible.

MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE ET SOINS DENTAIRES POUR LES ÂÎNÉS

L'Ontario a actualisé les seuils de revenu admissible du Programme ontarien de soins dentaires pour les aînés (POSDA) et du Programme de la quote-part pour les personnes âgées (PQPA) du PMO afin qu'un plus grand nombre d'aînés vulnérables aient accès à des soins dentaires et à des médicaments sur ordonnance abordables.

En 2019, le gouvernement a lancé le POSDA pour offrir gratuitement des soins dentaires courants aux aînés à faible revenu admissibles. Le PQPA permet à ces aînés d'accéder aux médicaments dont ils ont besoin sans franchise annuelle et avec une quote-part réduite pour chaque ordonnance. Le 1^{er} août 2021, les seuils d'admissibilité des deux programmes ont été actualisés pour refléter les augmentations du coût de la vie en Ontario et s'harmoniser aux programmes de soutien du revenu pour les aînés. Les seuils de revenu passeront de 19 300 \$ à 22 200 \$ pour les célibataires de 65 ans et plus, et de 32 300 \$ à 37 100 \$ pour les couples dont le revenu annuel est combiné. Cela a permis à environ 7 000 aînés de plus d'accéder au POSDA et à 17 000 aînés de plus d'accéder au PQPA en 2021-2022.

VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

En 2021-2022, le gouvernement a lancé l'une de ses plus importantes campagnes de vaccination contre la grippe à ce jour. Il a investi plus de 89 millions de dollars dans l'achat de plus de 7,6 millions de doses du vaccin contre la grippe, soit environ 1,4 million de doses de plus que la précédente saison de grippe. Pour les aînés, le nombre de doses totalise 1,8 million.

Afin de protéger les personnes les plus vulnérables, les premiers vaccins antigrippaux reçus par l'Ontario ont été réservés pour les résidents des FSLD et les patients des hôpitaux à partir de septembre. Les vaccins ont été offerts en octobre aux personnes âgées et aux autres personnes à risque de subir des complications liées à la grippe. En novembre, toute la population de l'Ontario a pu recevoir un vaccin antigrippal dans les cabinets de médecins et de personnel infirmier praticien, les pharmacies participantes et les bureaux de santé publique.

SOLUTIONS NUMÉRIQUES POUR LA SANTÉ

La stratégie Priorité au numérique pour la santé de la province est au cœur des efforts d'atteinte des priorités du ministère, y compris son engagement à mettre fin à la médecine de couloir. Elle vise à permettre aux patients et aux fournisseurs de soins de bénéficier de la technologie en simplifiant les soins de santé et en les rendant plus facilement accessibles.

Santé Ontario collabore avec le ministère dans la mise en œuvre de la stratégie en simplifiant la liste des partenaires existants de prestation de services de santé numériques, en assurant la continuité opérationnelle des actifs de santé numériques, en répondant aux besoins en santé numérique des ESO, en protégeant la vie privée et la sécurité des renseignements sur la santé des patients ainsi qu'en encourageant la promotion des supports numériques des soins intégrés. La gestion des outils et renseignements numériques s'est avérée essentielle à la lutte

du ministère contre la pandémie. L'adoption des soins virtuels s'est ainsi accélérée, car les patients ont reçu des services de santé courants par vidéo tout en permettant aux patients et aux fournisseurs de respecter la distanciation physique de manière sécuritaire. Plus de 30 000 médecins ont fourni plus de 81 millions de soins virtuels depuis le début de la pandémie à plus de 10,9 millions de patients par l'entremise du financement provincial et des codes temporaires de facturation de soins virtuels couverts par l'Assurance-santé.

Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, le ministère a également appuyé la mise en œuvre rapide d'initiatives régionales et provinciales de soins virtuels. Ces projets offrent aux patients diverses options pour accéder en toute sécurité aux soins de santé durant la pandémie (p. ex., utilisation d'appareils à domicile pour transmettre des données cliniques aux fournisseurs de soins, ou des photos de plaies ou des cotations des douleurs). Au cours de l'exercice 2021-2022, ce qui suit a été constaté :

- Plus de 7 900 patients atteints de la COVID-19 et d'autres patients vulnérables ont été inscrits pour un suivi des soins à distance, garantissant qu'ils puissent recevoir des soins appropriés et réduisant le risque d'infection pour nos travailleurs de la santé de première ligne.
- Afin d'éviter la surpopulation des urgences et des visites en personne inutiles aux urgences, 14 projets ont été financés pour donner aux patients un accès à des soins d'urgence virtuels concernant des problèmes de santé ou des préoccupations de faible gravité. En 2021-2022, plus de 23 300 patients uniques ont été servis.
- Plus de 10 100 patients ont été inscrits à des programmes virtuels de transition chirurgicale, permettant aux patients en chirurgie de se connecter avec leurs cliniciens depuis leur domicile et de relever les défis de capacité hospitalière et d'afflux liés à la COVID-19.
- Vingt-six projets destinés aux fournisseurs de SDMC de première ligne, y compris les Premières Nations, les organismes autochtones urbains, les agences communautaires et les organismes de fournisseurs de services de soins à domicile, ont été financés pour permettre des soutiens importants comme les soins palliatifs virtuels et les programmes virtuels pour les personnes âgées pendant la pandémie.
- Le MSAN et Santé Ontario offrent également un soutien financier aux ESO et aux FSS pour appuyer les rendez-vous en ligne. En juin 2022, 28 propositions ont été reçues, ce qui permettra à environ 3 millions d'Ontariennes et Ontariens de prendre rendez-vous en ligne avec leur professionnel de la santé.

En 2021-2022, le ministère a également commencé à appuyer l'adoption de soins virtuels dans les équipes de soins primaires des ESO, conformément au Plan provincial d'intervention, de rétablissement et de transformation du système de santé. Les travaux se poursuivent sur un certain nombre d'autres initiatives, notamment la gestion stratégique et l'intégration des

données sur la santé de l'Ontario, l'amélioration de l'accès numérique des patients à leurs renseignements personnels sur la santé, l'échange de renseignements cliniques et les DME.

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS

Le ministère de la Santé est déterminé à réaliser le plan de l'Ontario visant à éliminer les soins de santé de couloir et à accroître la capacité d'un système de santé intégré, interconnecté et axé sur les besoins des patients. Un élément clé de ce plan consiste à mesurer les progrès réalisés par la province à l'égard de 14 IRC du ministère ainsi qu'à mesurer divers niveaux de programme. Ces IRC sont liés aux priorités du gouvernement et du ministère. Voici quatre exemples d'IRC que le ministère suit chaque année et les résultats de rendement les plus récents de chaque mesure. Les quatre exemples d'IRC du ministère énumérés ci-dessous permettent de suivre les progrès réalisés à l'égard des résultats et des priorités stratégiques du ministère, comme la fin de la médecine de couloir, l'accès aux soins virtuels, l'accès aux services de SMLD, etc.

Mesure des résultats n° 1 – Nombre moyen quotidien de patients hospitalisés recevant des soins dans des lits de soins de santé de couloir

- Le ministère s'efforce de mettre fin à la médecine de couloir et de garantir un accès en temps opportun à des soins de santé de grande qualité pour tous les patients. L'exercice 2021-2022 a enregistré une moyenne quotidienne de 926,0 patients hospitalisés recevant des soins dans des lits dans les couloirs.

Mesure des résultats n° 2 – Pourcentage d'Ontariennes et d'Ontariens qui ont eu une consultation virtuelle

- Le ministère établit des attentes par l'entremise du modèle d'ESO et modernise les cadres de facturation des soins virtuels afin d'éliminer les obstacles obsolètes aux soins virtuels. Le pourcentage d'Ontariennes et d'Ontariens qui ont eu une consultation virtuelle au cours des 12 derniers mois est passé de 9,5 % en 2019-2020 à 73,2 % en 2021-2022 (de novembre 2021 à février 2022), largement supérieur à l'objectif de 30 % d'ici 2022-2023. L'incidence de la COVID-19 sur les habitudes de service et de soins a accéléré la réalisation de l'objectif.

Mesure des résultats n° 3 – Taux d'ANS

- Le ministère collabore avec Santé Ontario et les hôpitaux pour relever les défis liés à la capacité et aux ANS (création de capacités dans tout le continuum, soutien de la demande croissante de services hospitaliers et transition appropriée des patients). Le taux d'ANS progresse favorablement, passant de 16,6 % en 2020-2021 à 14,3 % en 2021-2022; la baisse pourrait être liée à la lutte contre la COVID-19.

Mesure des résultats n° 4 – Amélioration de l'accès en temps opportun aux soins pour les patients en santé mentale en situation de crise

- Le pourcentage de visites répétées aux urgences pour des problèmes de SMLD est passé de 26,87 % en 2020-2021 à 25,86 % en 2021-2022, légèrement en dessous de l'objectif de 26,82 %. L'objectif reflète une augmentation constante d'une année à l'autre résultant d'une demande plus élevée de services en raison de la pandémie. Cette croissance de l'objectif devrait diminuer en raison des répercussions des investissements en SMLD de *Vers le mieux-être* de 2019-2020 à la fin de 2021-2022, y compris le travail parallèle continu avec les ESO pour améliorer l'accès coordonné.

En plus des 14 IRC dirigés par le gouvernement et définis par le ministère, le MSAN suit les mesures des résultats et des extraits du programme et les déclare au moyen de rapports trimestriels et d'autres présentations en cours d'exercice pour appuyer la prise de décisions fondées sur des données probantes.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2021-2022*
Approbations – COVID-19	6 977 584 100
Fonctionnement	58 346 764 392
Immobilisations	1 646 496 900
Total – Ministère	66 970 845 392
Redressements de consolidation	9 637 873 000
TOTAL	76 608 718 392
Effectif** (au 31 mars 2022)	3 187,5

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022 pour le secteur de la santé.

** Postes équivalents temps plein dans la fonction publique de l'Ontario.

Plans publiés 2022-2023 et rapports
annuels 2021-2022 du
gouvernement de l'Ontario

Volume 2

Ministère des Industries du patrimoine,
du sport, du tourisme et de la culture –
Secrétariat du Conseil du Trésor



Document d'information sur le budget des dépenses 2022-23

Ministère des Industries du patrimoine, du
sport, du tourisme et de la culture

ISSN 0000-000 [pour les copies Internet seulement]

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN 2022-2023 PUBLIÉ

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	3
Vision du ministère.....	3
<u>Intervention contre la COVID-19</u>	4
Programmes du ministère.....	4
<u>Intervention contre la COVID 19</u>	8
PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023	11
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)	13
Données financières détaillées.....	14
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit.....	14
Données d'analyse des tendances historiques.....	15
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC).....	16
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE.....	18
RAPPORT ANNUEL	20
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022	24

PARTIE I : PLAN 2022-2023 PUBLIÉ

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Vision du ministère

Le ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture de l'Ontario favorise la croissance économique et s'emploie à améliorer la qualité de vie en offrant des expériences touristiques et culturelles, et en les appuyant, en soutenant les secteurs des arts et de la culture et en favorisant la participation aux activités sportives et récréatives dans tout l'Ontario.

Pour ce faire, le ministère prendra les mesures suivantes :

- collaborer avec le secteur du tourisme et les organisations touristiques régionales pour augmenter le tourisme et attirer les investissements internationaux;
- investir dans des festivals et d'autres événements dans toute la province;
- protéger les ressources du patrimoine culturel;
- soutenir les musées communautaires et les organismes du patrimoine;
- soutenir les arts et l'économie créative;
- financer les bibliothèques publiques;
- encourager les projets et l'engagement communautaires;
- promouvoir des modes de vie actifs et une participation sécuritaire aux sports, aux loisirs et aux activités physiques.

Le ministère continuera également de superviser les activités et les responsabilités des représentants de ses attractions et organismes afin d'améliorer leur contribution au bien-être économique et social de l'Ontario.

Dans une perspective d'avenir, le ministère est en voie de transformer la Place de l'Ontario en une destination de classe mondiale, ouverte toute l'année, qui attirera des visiteurs locaux, provinciaux et étrangers – avec notamment des lieux de sport et de divertissement passionnants, des espaces et des parcs publics, des installations récréatives et des commerces de détail. La Place de l'Ontario joue un rôle central dans la relance du patrimoine, de la culture, des loisirs et du tourisme pour tous les Ontariens suivant la pandémie – à la fois comme destination touristique et comme

manifestation de notre forte identité culturelle. Une Place de l'Ontario réaménagée apportera de nombreux avantages à la région, notamment la création d'emplois et l'essor de l'industrie touristique.

Intervention contre la COVID-19

Les industries du tourisme, des arts et de la création, les musées et bibliothèques publiques, les activités récréatives et le sport amateur ont été parmi les premiers touchés par la pandémie. Le ministère a agi rapidement pour protéger et appuyer les secteurs du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture en adoptant des mesures immédiates, notamment en adaptant les programmes pour accélérer le financement de manière réactive et souple afin d'aider les entreprises et les organisations qui ont dû passer à une nouvelle façon de faire affaire pendant la pandémie. Le ministère a également effectué divers investissements stratégiques pour stabiliser les secteurs et soutenir leur reprise.

Programmes du ministère

Les investissements dans les programmes du ministère favorisent le développement économique des collectivités à l'échelle de la province, créent des emplois et des débouchés pour la population et aident les collectivités à prospérer en démontrant leurs atouts aux visiteurs potentiels.

Programmes relatifs au patrimoine, au tourisme et à la culture

Le ministère est responsable des politiques, des programmes et des services stratégiques ainsi que des initiatives de recherche ayant trait au tourisme, aux arts, aux secteurs de la culture, à l'archéologie, aux musées, au patrimoine et aux bibliothèques publiques en Ontario.

Le ministère travaille avec les organisations et les intervenants du secteur pour :

- soutenir la planification et le développement économique à l'échelle régionale par l'intermédiaire des organismes touristiques régionaux afin de rendre l'industrie du tourisme plus forte et plus concurrentielle;
- faire la promotion des produits touristiques culturels de l'Ontario;
- appuyer les activités artistiques professionnelles en tant que moteur du bien-être communautaire et de la vitalité économique;

- favoriser la croissance dans les secteurs de la création, comme les industries du cinéma, de la télévision, de l'édition de livres et de revues, de la musique et des médias numériques interactifs, afin de faire de l'Ontario un chef de file dans le secteur économique du savoir;
- rehausser le profil de l'Ontario en tant que lieu où investir dans le tourisme et les industries créatives;
- soutenir le développement de nouveaux produits et expériences et améliorer les festivals et autres événements dans toute la province;
- stimuler la capacité des collectivités en ce qui a trait à la conservation du patrimoine ontarien;
- faire mieux connaître l'Ontario à titre de province riche en attractions culturelles, patrimoniales et archéologiques.

Promotion et soutien du secteur touristique – Le ministère offre une gamme de services de soutien au secteur du tourisme, en plus d'un ensemble stratégique d'activités et de programmes coordonnés, et ce, afin de maximiser la croissance du secteur et sa contribution à l'économie de l'Ontario. Ces initiatives comprennent des investissements ciblés visant à attirer des festivals et des événements ou à améliorer ceux qui ont déjà lieu. Elles englobent en outre des activités ciblées de planification et de développement économique menées par l'intermédiaire d'organismes touristiques régionaux. Le ministère s'efforce de maximiser les possibilités de croissance et de développement en attirant les investissements, en offrant des services consultatifs aux entreprises et en favorisant la recherche dans le secteur du tourisme, le tout en attirant et en soutenant activement les investissements du secteur privé et les initiatives de développement en Ontario.

Programmes et services de l'Ontario liés à l'économie créative – Le ministère offre des subventions et de l'aide au développement des affaires afin de stimuler la production, l'investissement, la création d'emplois et la croissance dans l'industrie des médias culturels : production cinématographique et télévisuelle, musique enregistrée et concerts, édition de livres et de revues et produits multimédias interactifs numériques.

Crédits d'impôt de l'Ontario pour les médias culturels – Le ministère offre des programmes de crédit d'impôt pour encourager la production dans les industries du cinéma et de la télévision, des médias numériques interactifs et de l'édition du livre afin d'améliorer la compétitivité de l'Ontario, de stimuler la création d'emplois et l'investissement ainsi que de soutenir la croissance du secteur.

Soutien au secteur des arts – Grâce aux programmes de financement destinés aux artistes, aux éducateurs artistiques, aux organismes sans but lucratif, aux établissements de formation et aux partenaires du tourisme culturel, le ministère soutient la création et la présentation artistiques, le développement organisationnel et les programmes de formation afin de créer une main-d'œuvre concurrentielle et qualifiée.

Soutien au secteur des bibliothèques – Le ministère applique la *Loi sur les bibliothèques publiques*, soutient la coopération et la coordination entre les bibliothèques et les conseils de services de bibliothèque, et offre des programmes de subventions de fonctionnement, de l'aide financière pour les projets, des conseils et des services de sensibilisation afin d'accroître la viabilité des bibliothèques et de renforcer les capacités tout en encourageant l'innovation. Les programmes aident les bibliothèques publiques et les bibliothèques des Premières Nations de l'Ontario ainsi que les organismes de soutien sectoriels à offrir des services et des programmes qui tiennent compte des besoins locaux en constante évolution et qui aident la population de l'Ontario à apprendre et à réussir dans l'économie du savoir.

Soutien au secteur du patrimoine – Le ministère utilise une gamme d'outils pour appuyer la promotion et la conservation du patrimoine dans l'ensemble de la province. Il administre la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* et ses règlements, qui appuient la conservation des ressources du patrimoine culturel de la province, notamment le patrimoine construit, ainsi que l'archéologie. Le ministère offre des subventions de fonctionnement de base ainsi que des conseils et des services de sensibilisation pour aider les musées communautaires et les organismes du patrimoine à promouvoir les histoires des collectivités de l'Ontario. Il réglemente les archéologues et établit des normes de pratique pour s'assurer que les ressources archéologiques sont conservées. Il offre également des conseils et du soutien aux municipalités, aux ministères partenaires et aux collectivités autochtones en ce qui concerne la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* et les questions liées au patrimoine culturel.

Attractions et organismes

Les attractions et les organismes du ministère mettent en avant la diversité et la créativité culturelles de l'Ontario ainsi que son histoire et son patrimoine culturel en offrant aux collectivités et aux régions de toute la province des occasions d'apprendre et de se divertir à des endroits qui revêtent une valeur économique, sociale et historique. Ces instances font la promotion du tissu culturel et favorisent la croissance économique et la création d'emplois dans la province en offrant une gamme de programmes éducatifs, récréatifs et culturels ainsi que de programmes de divertissement aux résidents et aux visiteurs.

Le ministère s'occupe des relations avec les organismes, de la gouvernance, des nominations et du financement du fonctionnement et des immobilisations pour les organismes et les attractions de son portefeuille, tout en mettant en œuvre des initiatives de modernisation et de transformation des organismes.

Il est également responsable du parc historique du Fort William et des parcs historiques de la Huronie, deux attractions touristiques historiques dont il assure l'exploitation directe. Ces parcs sont d'importants catalyseurs de l'économie régionale grâce à leur rôle d'attraction touristique clé, ce qui leur permet de contribuer à la prospérité économique et d'établir des partenariats communautaires grâce à des expériences touristiques uniques.

Réaménagement de la Place de l'Ontario

Le ministère continue de concrétiser la vision du gouvernement visant à transformer la Place de l'Ontario en une destination de classe mondiale, ce qui redonnera vie à cette destination emblématique à la fois en tant que destination touristique et en tant que lieu présentant l'identité culturelle unique de l'Ontario.

Le ministère a fait appel à Infrastructure Ontario pour le réaménagement de la Place de l'Ontario, qui comprendra d'importants travaux de préparation du site en vue de son développement par des partenaires du secteur privé.

Tandis que le ministère continue d'aller de l'avant, la participation du public est essentielle pour appuyer la planification et le réaménagement de la Place de l'Ontario. Le ministère s'engage à communiquer avec le public et à le tenir informé. Il continuera de faire des démarches auprès du public, des intervenants touchés et des collectivités autochtones, notamment en explorant les possibilités de mobilisation et de représentation significatives des collectivités autochtones dans le cadre du projet de réaménagement.

Le ministère collabore avec la Ville de Toronto pour appuyer le réaménagement du site et explore des possibilités stratégiques de collaboration tandis que la province réaménage la Place de l'Ontario et que la Ville réaménage le parc des expositions. Cette collaboration permettra de s'assurer que le réaménagement est avantageux pour les deux ordres de gouvernement et pour les citoyens qu'ils servent.

Sports et loisirs

Le ministère fait la promotion d'une culture qui valorise le sport et l'activité physique, en plus de faire ressortir les bienfaits économiques et sociaux d'une vie active et engagée pour l'ensemble de la population ontarienne. Le ministère vise à accroître

les capacités dans le secteur du sport et des loisirs ainsi qu'à fournir des occasions de profiter des bienfaits de l'activité physique à l'ensemble de la population de l'Ontario.

Le ministère offre un soutien qui permet la croissance du secteur du sport, accroît le tourisme sportif et offre aux athlètes de toutes capacités des occasions de participation et de réussite.

Sport et perfectionnement des athlètes – Les investissements dans divers programmes viennent renforcer le secteur du sport et veillent à ce que le système sportif encourage l'ensemble de la population ontarienne à pratiquer un sport organisé.

Le ministère finance des organismes provinciaux et des organismes multisports qui agissent à titre d'organes directeurs officiels pour leurs sports respectifs en Ontario, conformément aux normes nationales applicables, et il finance les partenaires qui réalisent les activités connexes ainsi que les athlètes pour voir à l'offre de programmes et de services de haut niveau, à la formation d'entraîneurs et au leadership en matière de ressources d'enseignement dans le secteur.

Organisation d'événements sportifs – Le ministère soutient les événements de sport amateur nationaux et internationaux organisés en Ontario, notamment le Programme des Jeux de l'Ontario, qui finance la tenue de 5 jeux multisports dont les retombées économiques sont de plus de 15 millions de dollars, ainsi que les Jeux du Canada, qui ont lieu tous les deux ans et qui célèbrent la jeunesse, le sport, la culture et la collectivité.

Bureau du commissaire aux sports professionnels – Le ministère est responsable du Bureau du commissaire aux sports professionnels, qui supervise les règles et les règlements régissant la boxe, les arts martiaux mixtes et le kickboxing professionnels. Ces règles assurent la sécurité des participants ainsi que l'intégrité des sports.

Mesures de soutien pour les loisirs, les Autochtones et les jeunes – Le ministère finance des programmes de loisirs actifs pour aider les organismes à proposer des activités physiques de grande qualité qui mettent l'accent sur le développement de la culture de l'activité physique. Les mesures de soutien du ministère visent les groupes qui ne profitent pas d'un accès équitable aux activités de loisir, y compris les personnes à faible revenu, les Autochtones et les personnes handicapées.

Intervention contre la COVID-19

Le ministère a pris diverses mesures à l'égard des programmes et a apporté des changements à ceux-ci en réponse à la pandémie de COVID-19, notamment ce qui suit :

- l'accroissement du budget du Fonds de développement du tourisme de manière à ce qu'il triple et atteigne 1,5 M\$, et l'établissement du Fonds pour le développement économique et la relance du tourisme révisé, lequel vise à soutenir des projets qui permettent de créer des expériences et des produits touristiques novateurs, stimulent les investissements touristiques du secteur privé et appuient le renforcement de la capacité des associations du secteur provincial;
- le soutien des festivals et des événements nouveaux et en cours en améliorant leurs programmes, leurs activités et leurs services, et le soutien du développement économique communautaire. Par l'intermédiaire du Programme de reprise pour les festivals et les événements, on a versé 43 M\$ pour 439 événements, et on a engagé un montant supplémentaire de 6 M\$ pour les événements de la catégorie Superproduction de Fêtons l'Ontario et le festival Luminato;
- l'investissement de 100 M\$ dans le nouveau Programme ontarien de relance économique du tourisme afin de stabiliser l'industrie du tourisme et d'aider les entreprises touristiques à but lucratif des secteurs des attractions, de l'hébergement et des voyages d'agrément à protéger les emplois essentiels dans les collectivités de la province;
- l'accélération du versement de fonds aux organismes touristiques régionaux (OTR) pour assurer un service continu et cohérent en temps opportun. Les OTR ont réagi aux effets de la COVID-19 sur le secteur par des initiatives qui ont soutenu les entreprises et les exploitants locaux, notamment : en entreprenant des initiatives promotionnelles hyperlocales; en facilitant directement la création d'expériences et de produits novateurs et sûrs tels que des visites en petits groupes et des services au volant; en soutenant la réouverture sécuritaire des exploitants; en améliorant les actifs numériques des exploitants; en élaborant des solutions régionales de développement de la main-d'œuvre;
- la collaboration avec des ministères partenaires et des associations hôtelières afin de déterminer comment exploiter la capacité hôtelière pour répondre aux besoins en matière de santé et à d'autres besoins émergents;
- l'accélération du débloqué des fonds de fonctionnement des bibliothèques publiques, des musées communautaires, des organismes du patrimoine, des agences gouvernementales et des attractions afin de soutenir ces entités pendant la pandémie;

- l'utilisation d'un formulaire de demande simplifié pour la Subvention de fonctionnement aux musées communautaires et la Subvention de fonctionnement aux bibliothèques publiques, ainsi que le report de l'échéance pour le dépôt de documents (p. ex. les états financiers vérifiés) à plus tard au cours de l'exercice afin de réduire le fardeau imposé aux demandeurs et de verser rapidement les paiements des subventions;
- l'établissement de 14 conseils consultatifs ministériels (CCM) représentant un large éventail de secteurs pour discuter des défis économiques en lien avec la pandémie;
- la mise sur pied du Groupe de travail ministériel sur la relance économique du tourisme pour offrir au gouvernement des stratégies, des tactiques et des approches à prendre en considération en vue de soutenir la relance économique du secteur du tourisme de l'Ontario;
- la tenue d'assemblées publiques virtuelles sur les dernières nouvelles concernant les restrictions en matière de santé publique et les mesures de soutien de la relance économique animées par le ministre, auxquelles participent des centaines d'intervenants de partout en Ontario depuis le début de la pandémie de COVID-19;
- la collaboration avec les partenaires provinciaux du sport et des loisirs pour s'assurer que les organisations qui ont subi des pertes de revenus peuvent rester viables et sont prêtes à accueillir les participants aux programmes, notamment en aidant les enfants et les familles à reprendre confiance dans les activités de sport et de loisirs et en faisant la promotion de la sécurité dans le sport;
- l'élaboration d'un cadre de retour au jeu pour des ligues et des événements de sport professionnels et amateurs désignés, cadre qui aura été approuvé par le Bureau du médecin hygiéniste en chef et qui établit les exigences minimales que doivent respecter les organisateurs et les exploitants de ces ligues et de ces événements afin de réduire et de gérer le risque relatif à la COVID-19.
- À mesure qu'ils se remettent des répercussions de la pandémie, les organismes et les attractions du ministère appuient les économies locales et accueillent les Ontariens et les autres visiteurs en rouvrant leurs installations et reprenant la prestation de leurs services.
 - Les organismes subventionnaires du ministère (c.-à-d. le Conseil des arts de l'Ontario, Ontario Créatif et la Fondation Trillium de l'Ontario) continuent d'appuyer les bénéficiaires de subventions tandis qu'ils se remettent des répercussions de la pandémie de COVID-19.

- Le Conseil des arts de l'Ontario encourage la création et la production d'œuvres d'art pour tous les Ontariens et administre des subventions pour appuyer les artistes professionnels et les organisations artistiques établis en Ontario dans les domaines de l'éducation artistique, des arts autochtones, des arts communautaires, de l'artisanat, de la danse, des arts francophones, de la littérature, des arts médiatiques, des arts multidisciplinaires, de la musique, du théâtre, des tournées et des arts visuels.
 - Ontario Créatif appuie le milieu du divertissement et de la création (édition de livres, films, télévision, médias numériques interactifs, édition de magazines et industrie de la musique).
 - La Fondation Trillium de l'Ontario bâtit des collectivités saines et dynamiques partout en Ontario en investissant dans des initiatives communautaires et en renforçant l'incidence du secteur sans but lucratif de la province.
- Destination Ontario, en tant qu'organisme de commercialisation principal de la province, continue de mettre en œuvre sa stratégie de commercialisation progressive afin d'accroître la confiance des consommateurs, d'appuyer l'industrie et d'influencer la prise en considération de l'Ontario comme destination privilégiée.

PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023

Le ministère appuie le plan de rétablissement du gouvernement visant à investir dans la prospérité, la croissance et l'emploi, qui prévoit des augmentations des dépenses de base des programmes à un taux annuel moyen d'environ 5 % au cours des 3 prochaines années. Le plan du gouvernement aidera à renforcer l'Ontario et à en faire le moteur économique du Canada, affichant l'un des rythmes de croissance les plus rapides en Amérique du Nord.

Grâce à des investissements stratégiques et ciblés dans ses programmes (c.-à-d. tourisme, musique, arts, musées et galeries d'art et activités sportives et récréatives), le ministère continuera d'aider à générer de l'activité économique, à créer des emplois et à stimuler l'économie locale en créant un environnement où les entreprises et leurs employés peuvent s'établir de nouvelles bases et prospérer.

Pour 2022-2023, les priorités et les investissements stratégiques du ministère comprennent ce qui suit :

- Investir plus de 64 M\$ pour le réaménagement de la Place de l'Ontario. Ce financement appuiera la réparation de l'infrastructure existante de la Place de l'Ontario ainsi que les efforts déployés par le gouvernement pour la transformer

en une destination de classe mondiale toute l'année qui attirera des visiteurs locaux, provinciaux et internationaux. Afin d'appuyer le réaménagement de la Place de l'Ontario, le ministère prévoit un processus solide de mobilisation du public, des intervenants et des collectivités autochtones pour s'assurer que l'on sollicite le plus de commentaires possible afin d'éclairer la planification des zones non occupées de la Place de l'Ontario en ce qui a trait aux évaluations environnementales, au patrimoine, à la conception du domaine public et à l'entretien du site.

- Le ministère établit bel et bien le crédit d'impôt pour les vacances en Ontario temporaire précédemment annoncé, au moyen duquel on offrira aux résidents de l'Ontario admissibles un crédit de 20 % pour les frais d'hébergement admissibles, soit un maximum de 1 000 \$ pour une personne seule et de 2 000 \$ pour une famille, assumés en 2022 lors de voyages d'agrément en Ontario. Au total, le crédit devrait permettre de fournir un soutien d'environ 270 M\$ à environ 1,85 million de familles ontariennes, jusqu'à concurrence de 200 \$ pour une personne seule et 400 \$ pour une famille. Ce crédit a été mis en place le 1^{er} janvier 2022 et demeure en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022.
- Soutenir la reprise du tourisme à Niagara Falls en travaillant avec les régions et les secteurs touchés pour revenir au niveau de tourisme d'avant la pandémie, puis le dépasser. Le développement économique dans la région permettra de tirer profit des avantages concurrentiels de Niagara Falls, de diversifier l'expérience touristique et d'offrir des raisons uniques de venir découvrir la région et de prolonger son séjour.
- Moderniser les crédits d'impôt de l'Ontario pour les médias culturels afin qu'ils reflètent les pratiques les plus récentes de l'industrie culturelle et les modes de distribution modernes dans le but d'attirer des investissements clés et des emplois de grande valeur dans le secteur, en proposant ce qui suit :
 - apporter des modifications réglementaires concernant les crédits d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne de façon à y inclure les productions cinématographiques et télévisuelles professionnelles distribuées exclusivement sur les plateformes en ligne, comme le recommande le Comité consultatif pour la production cinématographique et télévisuelle;
 - modifier le crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition de façon à supprimer l'exigence selon laquelle l'œuvre doit être tirée à 500 exemplaires sous forme de livre relié.
- Explorer les occasions de simplifier le crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques.

- Encourager davantage de productions cinématographiques et télévisuelles dans les collectivités partout dans la province, en réévaluant la prime régionale du crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne et l'admissibilité aux frais de lieu de tournage dans le cadre du crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production. En outre, le gouvernement continuera à solliciter l'avis d'intervenants sur les occasions visant à soutenir l'industrie et à développer la production cinématographique et télévisuelle dans les collectivités de la province.
- **Les résultats escomptés** sont les suivants :
 - Contribuer à renforcer la résilience et à maintenir la capacité dans les secteurs du ministère ainsi que chez les personnes qui comptent sur ceux-ci pour trouver un emploi et avoir une bonne qualité de vie.
 - Mettre les secteurs du ministère dans une situation qui favorisera leur reprise économique et sociale durable.
 - Aider les secteurs du ministère à accroître leur compétitivité et à offrir des expériences nouvelles, novatrices, modernisées et inclusives.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)

Approbations – COVID-19	200,0
Autres – Fonctionnement	1 548,8
Autres – Immobilisations	139,3
TOTAL	1 888,2

Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022	%	Prévisions 2021-2022*	Chiffres réels provisoires 2021-2022*	Chiffres réels 2020-2021*
	\$	\$		\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	23 764 900	(7 300)	(0,0)	23 772 200	27 170 000	24 203 587
Sports, loisirs et programmes communautaires	57 603 600	(222 100)	(0,4)	57 825 700	87 433 000	64 533 001
Programmes du patrimoine, du tourisme et de la culture	303 290 200	(115 402 500)	(27,6)	418 692 700	337 426 500	108 647 537
		-				
Programme de la Fondation Trillium de l'Ontario	103 557 000	(75 000 000)	(42,0)	178 557 000	178 557 000	133 497 000
Crédits d'impôt de l'Ontario pour les médias culturels	816 922 600	214 786 700	35,7	602 135 900	777 248 400	576 151 935
Programmes relatifs aux organismes	236 518 400	1 145 500	0,5	235 372 900	317 583 500	320 814 248
Moins : mandats spéciaux		-				
Total à voter – Charges de fonctionnement	1 541 656 700	25 300 300	1,7	1 516 356 400	1 725 418 400	1 227 847 308
Mandats spéciaux		-				
Crédits législatifs	83 187	(16 173)	(16,3)	99 360	99 360	246 055
Total du ministère – Charges de fonctionnement	1 541 739 887	25 284 127	1,7	1 516 455 760	1 725 517 760	1 228 093 363
Redressement de consolidation et autres redressements						
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	9 630 700	2 608 700	37,2	7 022 000	6 417 300	6 252 849
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	45 965 700	10 965 700	31,3	35 000 000	13 997 800	11 506 893
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	(3 150 900)	(3 790 800)	(592,4)	639 900	5 326 200	(1 993 725)
Centre des sciences de l'Ontario	9 971 000	(4 100 800)	(29,1)	14 071 800	7 723 100	897 630
Fondation Trillium de l'Ontario	24 185 100	3 443 100	16,6	20 742 000	51 609 800	(1 412 626)
Musée royal de l'Ontario	33 800 000	(495 000)	(1,4)	34 295 000	16 541 500	11 936 688
Conseil des arts de l'Ontario	1 130 300	(127 200)	(10,1)	1 257 500	1 576 100	1 360 570
Commission des parcs du Niagara	57 588 600	(26 967 800)	(31,9)	84 556 400	55 544 000	31 098 251
Centre des congrès d'Ottawa	12 114 100	(2 232 300)	(15,6)	14 346 400	3 097 500	571 916
Science Nord	6 823 000	976 800	16,7	5 846 200	7 230 500	4 664 653
Parcs du Saint-Laurent	9 921 400	(2 356 400)	(19,2)	12 277 800	9 587 200	6 454 864
Portefeuille immobilier général	(899 900)	(8 900)		(891 000)	(891 000)	(897 747)
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	-	-		-	-	(8 788 849)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	1 748 818 987	3 199 227	0,2	1 745 619 760	1 903 277 760	1 289 744 730
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	-	-	-	-	-	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	-	-	-	-	-	-
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Programme d'administration du ministère	4 000	-	-	4 000	4 000	-
Sports, loisirs et programmes communautaires	-	-	-	-	-	-
Programme d'immobilisations touristiques et culturelles	108 888 400	23 067 300	26,9	85 821 100	54 294 000	81 957 408
Programmes du patrimoine, du tourisme et de la culture	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Programmes relatifs aux organismes	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Secrétariat des Jeux panaméricains et parapanaméricains	-	-	-	-	-	-
Moins : mandats spéciaux		-				
Total à voter – Charges d'immobilisations	108 894 400	23 067 300	26,9	85 827 100	54 300 000	81 957 408
Mandats spéciaux		-				
Crédits législatifs	4 000	-	-	4 000	4 000	-
Total du ministère – Charges d'immobilisations	108 898 400	23 067 300	26,9	85 831 100	54 304 000	81 957 408
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	354 800	(118 700)	(25,1)	473 500	170 600	339 040
Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	10 700 000	(400 000)	(3,6)	11 100 000	10 417 300	10 760 532
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	1 014 800	500 800	97,4	514 000	694 100	991 585
Centre des sciences de l'Ontario	1 631 100	207 600	14,6	1 423 500	2 082 700	1 461 153
Fondation Trillium de l'Ontario	140 000	(94 000)	(40,2)	234 000	225 000	248 260
Musée royal de l'Ontario	8 100 000	852 000	11,8	7 248 000	9 600 000	9 879 000
Conseil des arts de l'Ontario	210 000	-	-	210 000	210 000	256 349
Commission des parcs du Niagara	13 149 900	(1 529 600)	(10,4)	14 679 500	12 587 400	11 814 242
Centre des congrès d'Ottawa	744 300	1 997 900		(1 253 600)	4 100 500	4 492 134
Parcs du Saint-Laurent	(3 453 100)	(3 030 400)		(422 700)	(3 880 700)	(1 070 363)
Science Nord	2 847 600	1 101 000	63,0	1 746 600	3 405 100	2 319 845
Portefeuille immobilier général	(5 000 000)	41 007 100		(46 007 100)	(2 480 000)	(4 125)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	139 337 800	63 561 000	83,9	75 776 800	91 436 000	123 445 060
BIENS IMMOBILISÉS						
Programme d'administration du ministère	-	-	-	-	-	-
Sports, loisirs et programmes communautaires	-	-	-	-	-	-
Programmes du patrimoine, du tourisme et de la culture	2 501 000	2 500 000	250 000,0	1 000	1 000	-
Programmes relatifs aux organismes	39 273 000	-	-	39 273 000	-	-
Moins : mandats spéciaux		-			-	-
Total à voter – Biens immobilisés	41 774 000	2 500 000	6,4	39 274 000	1 000	-
Mandats spéciaux		-			-	-
Crédits législatifs	-	-	-	-	-	-
Total du ministère – Biens immobilisés	41 774 000	2 500 000	6,4	39 274 000	1 000	-
compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	1 888 156 787	66 760 227	3,7	1 821 396 560	1 994 713 760	1 413 189 790

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

Données d'analyse des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2019-2020	Chiffres réels 2020-2021	Prévisions 2021-2022*	Prévisions 2022-2023
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	1 640 260 680	1 413 189 790	1 821 396 560	1 888 156 787
		-14 %	29 %	4 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour plus de données financières, voir :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>
<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>
<https://budget.ontario.ca/fr/2022/index.html>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Le ministère est chargé de la responsabilisation et de la supervision de 14 organismes provinciaux :

Centre des sciences de l'Ontario (légalement connu sous le nom de Centre Centennial des sciences et de la technologie) : Le Centre des sciences de l'Ontario met en vedette les sciences et la technologie, leur relation avec la société et le rôle de l'Ontario dans leur avancement, pour à la fois informer le public sur ces sujets et l'y intéresser.

Collection McMichael d'art canadien : Mise sur pied grâce au don qu'ont fait les membres de la famille McMichael en 1965, la Collection McMichael d'art canadien est une galerie d'art publique d'importance consacrée uniquement à la collection et à l'exposition d'art canadien.

Commission des parcs du Niagara : Établie en 1885, la Commission des parcs du Niagara a pour mission de préserver et de mettre en valeur la beauté naturelle des chutes et du corridor de la rivière Niagara pour le plus grand bonheur des visiteurs et des générations à venir.

Commission des parcs du Saint-Laurent : La Commission des parcs du Saint-Laurent offre des expériences récréatives, culturelles, patrimoniales, éducatives et touristiques dans ses diverses attractions qui s'étendent sur 200 kilomètres le long du fleuve Saint-Laurent, y compris les attractions patrimoniales primées que sont l'Upper Canada Village et le lieu historique national du Canada du Fort-Henry, désigné site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Conseil des arts de l'Ontario (CAO) [légalement connu sous le nom de Conseil des arts de la province de l'Ontario] : Principal organisme ontarien de financement d'activités artistiques professionnelles, le Conseil des arts de l'Ontario octroie des subventions, des bourses d'études et des prix pour la création d'œuvres d'art afin d'en faire profiter les Ontariens et d'enrichir leur vie.

Destination Ontario (légalement connu sous le nom de Société du Partenariat ontarien de marketing touristique) : Destination Ontario fait valoir l'Ontario comme destination touristique et entreprend des initiatives de marketing en collaboration avec le secteur du tourisme, les organismes touristiques régionaux, les gouvernements et divers organismes.

Fiducie du patrimoine ontarien : La Fiducie du patrimoine ontarien a pour mandat la conservation, la protection et la préservation du patrimoine de l'Ontario, y compris des biens ayant un intérêt historique, architectural, archéologique, récréatif, esthétique ou pittoresque.

Fondation Trillium de l'Ontario : La Fondation Trillium de l'Ontario est l'une des principales fondations subventionnaires de bienfaisance du Canada. Elle aide à édifier des collectivités fortes et saines grâce à l'aide qu'elle apporte à des organismes de bienfaisance sans but lucratif.

Musée royal de l'Ontario : Le Musée royal de l'Ontario promeut l'éducation, l'enseignement, la recherche et la publication, et collectionne et expose des objets, des documents et des livres pour illustrer l'histoire naturelle de l'Ontario, du Canada et du monde ainsi que l'histoire de l'humanité au fil des âges. Il s'agit de l'un des plus grands musées en Amérique du Nord.

Ontario Créatif (légalement connu sous le nom de Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario) : Ontario Créatif stimule l'emploi, l'investissement et la création de contenus originaux dans le secteur des médias culturels de la province, y compris l'édition de livres et de revues, la production cinématographique et télévisuelle, les produits multimédias interactifs numériques ainsi que les concerts et la musique enregistrée.

Science Nord : Science Nord propose de nombreuses attractions, y compris un centre des sciences et une mine reconstituée, et offre également dans l'ensemble du Nord de l'Ontario des activités à l'intention du public portant sur les sciences et la technologie, et leurs relations avec la société.

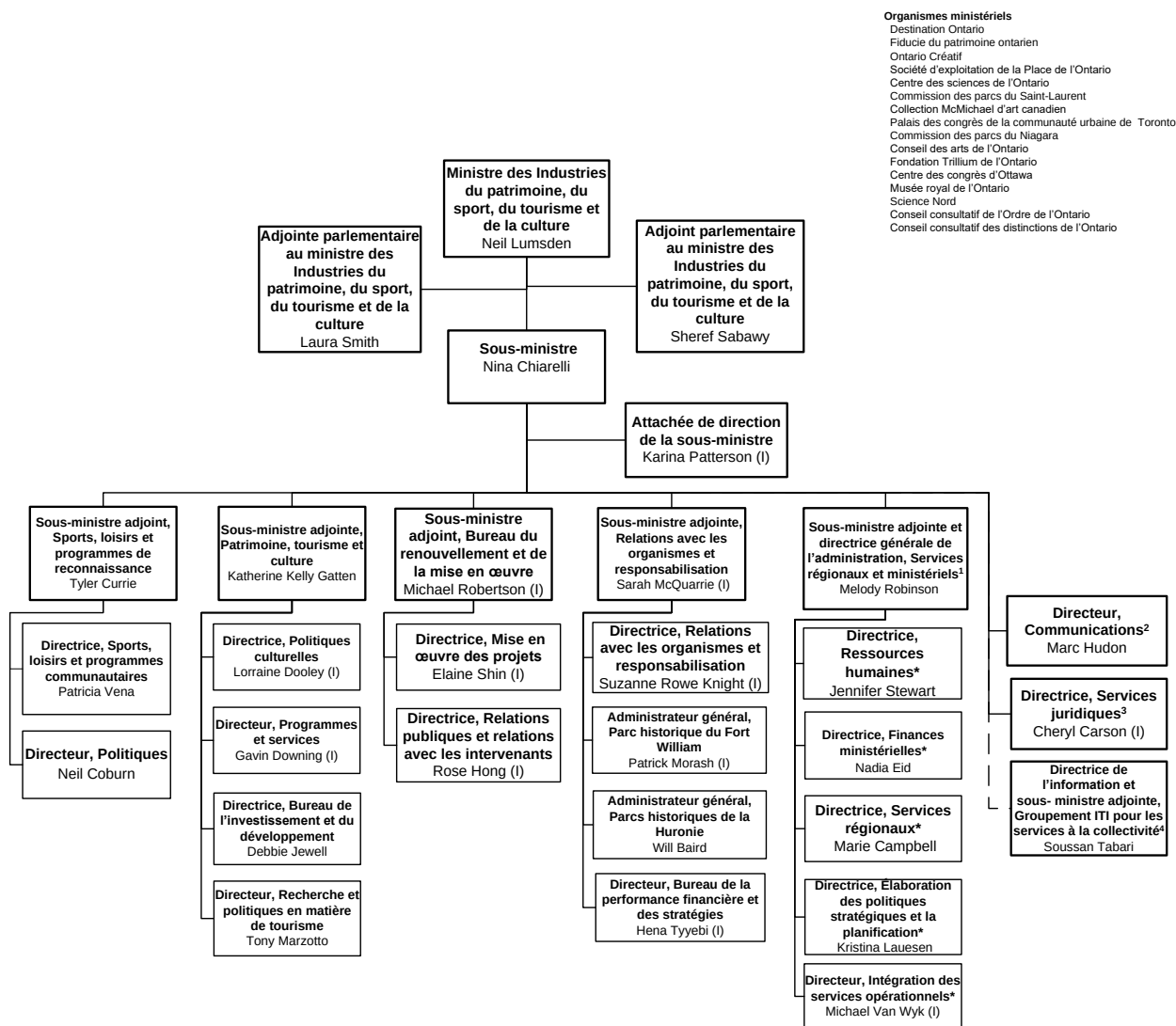
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario : La Société d'exploitation de la Place de l'Ontario a pour mission de gérer la Place de l'Ontario comme un centre provincial d'expositions et de loisirs, et de créer des programmes spéciaux pour rehausser l'image de la province. Afin de simplifier la responsabilisation et la gouvernance en vue du réaménagement de la Place de l'Ontario, une loi permettant la dissolution ultérieure de la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario a été adoptée en décembre 2018.

Société du Centre des congrès d'Ottawa (fonctionnant sous le nom de Centre Shaw) : La Société du Centre des congrès d'Ottawa assure la gestion d'un centre des congrès de classe mondiale à Ottawa. Le Centre, d'une superficie de 200 000 pi², accueille des congrès nationaux et internationaux, des salons à l'intention des consommateurs et des foires commerciales.

Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto : La Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto gère un centre de congrès de classe mondiale qui offre plus de 600 000 pi² d'espace en salles d'exposition, de réunion et de bal ainsi qu'un théâtre de 1 330 places permettant d'accueillir des congrès nationaux et internationaux, des foires commerciales et des salons à l'intention des consommateurs.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Août 2022



1 Relève, pour les questions administratives, du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture. Offre des services au ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture et au ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité.

2 Relève de la sous-ministre, ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture et du sous-ministre, Communications et Affaires intergouvernementales et secrétaire associé du Conseil des ministres.

3 Relève des sous-ministres du ministère des Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture, du ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité et du sous-procureur général adjoint, ministère du Procureur général.

4 Relève du directeur général de l'information et de la technologie de l'information pour la fonction publique du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs.

* Offre des services au ministère des Affaires francophones ainsi qu'au sous-ministre adjoint et directeur général de l'administration du ministère des Affaires francophones et du ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité.

(I) désigne un poste intérimaire

Résumé des données financières sur les OCC

Nom	Prévisions des dépenses ¹ 2022-2023	Prévisions des revenus ¹ 2022-2023	Dépenses réelles provisoires ¹ 2021-2022	Revenus réels provisoires ¹ 2021-2022	Dépenses réelles ² 2020-2021	Revenus réels ² 2020-2021
Collection McMichael d'art canadien	13 247 400	12 048 400	11 541 700	11 576 465	9 328 032	8 857 170
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	53 905 600	39 276 900	41 193 892	36 703 098	35 820 300	13 252 171
Commission des parcs du Niagara	74 828 000	64 494 000	67 339 000	58 145 000	62 780 000	62 283 000
Conseil des arts de l'Ontario	66 777 400	66 777 400	67 161 700	67 161 700	87 002 905	86 748 443
Ontario Créatif	41 140 000	39 140 000	43 000 000	39 080 000	40 745 000	42 460 000
Fiducie du patrimoine ontarien	17 786 412	11 719 485	15 820 649	11 829 300	12 471 000	14 494 035
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario ³	12 302 800	12 398 000	8 843 443	10 018 100	9 080 519	6 682 189
Centre des sciences de l'Ontario	40 350 000	36 783 000	38 834 000	32 994 000	33 582 000	30 038 000
Destination Ontario	35 127 000	34 138 000	43 657 000	33 880 000	35 162 000	39 685 000
Fondation Trillium de l'Ontario	126 986 000	126 986 000	225 648 000	225 648 000	132 363 000	132 363 000
Société du centre des congrès d'Ottawa	19 207 409	11 827 301	13 389 936	10 690 093	11 719 170	9 386 216
Musée royal de l'Ontario	80 734 000	73 892 000	69 712 000	68 515 000	65 075 000	64 680 000
Science Nord	17 581 586	16 616 411	18 825 688	18 958 337	20 116 584	19 555 072
Commission des parcs du Saint-Laurent	20 278 284	21 655 366	16 215 571	17 021 406	13 272 000	12 776 000

¹ Les prévisions pour 2022-2023 et les chiffres réels provisoires pour 2021-2022 sont fondés sur les plans d'activités pour 2022-2023.

⁴ Les prévisions pour 2022-2023 et les chiffres réels provisoires pour 2021-2022 sont fondés sur les plans d'activités pour 2022-2023.

³ Les prévisions pour 2022-2023 pour la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario sont fondées sur le plan pluriannuel 2022-2023 soumis à d'autres organismes publics.

RAPPORT ANNUEL

Les investissements dans les programmes ministériels stimulent la croissance économique et l'emploi dans les collectivités locales de la province et contribuent à améliorer la qualité de vie en promouvant et en offrant des expériences touristiques, patrimoniales et culturelles ainsi que des activités sportives et récréatives.

Voici les résultats obtenus par le ministère en 2021-2022 :

Programmes relatifs au patrimoine, au tourisme et à la culture

- Partenariat avec le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences pour soutenir les initiatives de développement de la main-d'œuvre dans les secteurs de la culture et du tourisme, y compris la promotion d'une formation améliorée sur les protocoles de santé et de sécurité et un service aux consommateurs de qualité.
- Investissement supplémentaire de 15 M\$ pour appuyer les organismes touristiques régionaux relevant de Destination Toronto et de Tourisme Ottawa afin de stabiliser et d'appuyer les efforts déployés par le secteur du tourisme pour attirer les visiteurs nationaux et internationaux lorsqu'il est sécuritaire de le faire.
- Soutien de 54 organismes de tourisme culturel en versant plus de 4 M\$ en financement du Fonds pour les manifestations culturelles de l'Ontario afin d'élaborer, de promouvoir et de présenter des événements de grande qualité et de grande envergure qui renforcent l'économie des collectivités de l'Ontario.
- Investissement de plus de 4,9 M\$ dans le cadre de la Subvention de fonctionnement aux musées communautaires pour appuyer la contribution continue des musées communautaires au tourisme local, au bien-être communautaire et à l'apprentissage continu dans l'ensemble de la province.
- Publication d'un rapport préparé par le Groupe de travail ministériel sur la relance économique du tourisme qui fournit des recommandations sur les façons d'aider l'industrie du tourisme de la province, qui représente 38 milliards de dollars, à se remettre de la pandémie de COVID-19.
- Investissement de 24,3 M\$ dans Destination Toronto, le Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto, Tourisme Ottawa et le Centre des congrès d'Ottawa (Centre Shaw) pour appuyer la reprise du secteur du tourisme dans deux des principales villes de la province. Destination Toronto et Tourisme Ottawa ont reçu respectivement 9 M\$ et 6 M\$ pour aider au développement de la main-d'œuvre, à la commercialisation d'une marque

régionale et à la création de nouvelles activités et de nouveaux produits touristiques spécialisés.

- Offre de près de 50 M\$ pour aider les organisateurs de festivals et d'événements à offrir des expériences novatrices et sécuritaires qui permettent aux gens de renouer avec leur collectivité en toute sécurité et d'assurer le succès du secteur.
- Investissement de 100 millions de dollars dans le cadre du nouveau Programme ontarien de relance économique du tourisme afin de stabiliser l'industrie touristique de la province tandis qu'elle se remet des répercussions de la COVID-19. Ce programme vise à aider les entreprises touristiques à but lucratif des secteurs des attractions, de l'hébergement et des voyages d'agrément à protéger les emplois essentiels dans les collectivités de la province.
- Soutien du secteur des arts de la province au moyen d'un programme de subventions de 5 M\$ administré par le Conseil des arts de l'Ontario. Ce financement a créé des occasions, pour les artistes et les organismes artistiques autochtones, de renouer avec leur public et de se remettre des répercussions de la COVID-19, et a aidé de nouveaux artistes de l'ensemble des disciplines à une étape clé de leur carrière.
- Investissement de 1,5 M\$ dans la catégorie Superproduction de Fêtons l'Ontario afin d'appuyer le retour de la partie de championnat de la Ligue canadienne de football à Hamilton. Le financement a permis de couvrir les coûts associés à la tenue du 108^e match de la Coupe Grey le 12 décembre 2021.
- Contribution de 27 M\$ au secteur des bibliothèques publiques, ce qui englobe le Programme de subventions de fonctionnement aux bibliothèques publiques, la Subvention pour l'équité salariale aux bibliothèques publiques, la Subvention salariale aux bibliothèques des Premières Nations, les programmes d'accès à Internet du Service des bibliothèques de l'Ontario, le Centre d'accès équitable aux bibliothèques et l'Ontario Library Association.
- Offre de quelque 10 M\$ par l'entremise d'Investir Ottawa et de 1,5 M\$ à Tourisme Ottawa pour appuyer les entreprises locales et les organismes de promotion de destinations d'Ottawa touchés par la période d'occupation du secteur situé près de la Colline du Parlement, qui a duré près de quatre semaines, en janvier et février 2022. Offre de 400 000 \$ à la Southwest Ontario Tourism Corporation pour appuyer la reprise du tourisme après l'occupation de février 2022 à Windsor.

Programmes de sport et de loisirs

- Le ministère a annoncé que la Ville de London accueillera les Jeux d'été de l'Ontario en 2024 et recevra une subvention d'hôte pouvant atteindre 1 M\$. Il a également annoncé que Peterborough accueillera les Jeux d'été de l'Ontario des 55+ en 2022 et recevra une subvention d'hôte pouvant atteindre 135 000 \$.
- Le ministère a annoncé un investissement de près de 1,5 M\$ dans le cadre de son Programme ontarien d'accueil d'événements sportifs pour 2022-2023 – le volet I appuiera 15 événements nationaux et 5 événements internationaux de sport amateur qui auront lieu en Ontario. Ces événements contribueront à stimuler l'économie locale, à augmenter le tourisme et à aider les athlètes à s'entraîner et à perfectionner leurs compétences dans leur province.
- Le ministère a annoncé un financement supplémentaire pouvant atteindre 1,1 M\$ pour voir à la réussite des Jeux d'été du Canada de 2022, plus précisément afin de compenser l'augmentation des coûts découlant du report des Jeux en raison de la pandémie de COVID-19.
- Le ministère a offert à Variety Village un financement de 1 M\$ pour l'aider à offrir des programmes d'activité physique à des personnes de tous âges dans ses installations de santé et de conditionnement physique de 178 000 pieds carrés situées à Scarborough, ainsi que par l'entremise de partenaires et d'activités virtuelles dans l'ensemble de la province.
- Le ministère a investi 1 M\$ dans le programme Bon départ de Canadian Tire, qui soutient les activités récréatives locales, en mettant l'accent sur les femmes et les filles, les communautés racialisées et la communauté LGBTQ2S+.
- Le ministère a versé plus de 5,2 M\$ aux collectivités et aux organismes autochtones pour leur permettre à leurs membres de participer à des activités sportives et récréatives en tant qu'athlètes, entraîneurs, officiels et bénévoles, et de participer à des activités axées sur le territoire qui appuient la revitalisation culturelle.
- Le ministère a investi jusqu'à 125 000 \$ en partenariat avec la division de l'Ontario de l'Association canadienne pour la santé mentale pour continuer de tirer profit du succès international de la Loi Rowan, qui a créé un environnement plus sécuritaire dans lequel les athlètes peuvent pratiquer leurs sports. Le financement contribue à sensibiliser les gens aux répercussions des blessures liées au sport sur la santé mentale et fournit des ressources éducatives aux entraîneurs et aux parents pour les aider à reconnaître les symptômes du stress, de l'anxiété et de la dépression, le tout afin de veiller à

ce que les jeunes athlètes reçoivent le soutien essentiel dont ils ont besoin pour s'épanouir.

- Le ministère a accordé un financement de 13,5 M\$ dans le cadre du Programme ontarien d'activités après l'école pour appuyer 110 organismes qui offrent des activités aux enfants vivant dans des quartiers prioritaires de la province.
- Le ministère a réalisé un investissement de 30 M\$ pour stabiliser le secteur des sports et des loisirs de l'Ontario, aider à compenser l'augmentation des coûts attribuable à la COVID-19 et appuyer la reprise future du secteur dans les collectivités de la province. Ce financement comprenait 20 M\$ aux organismes provinciaux de sports et aux organismes multisports reconnus par le ministère pour qu'ils les distribuent à leurs clubs membres locaux; 7 M\$ au Ontario Sport Network pour qu'il les distribue aux organismes communautaires locaux de sport et de loisirs; 3 M\$ pour aider la Ligue de hockey de l'Ontario et ses 17 équipes à respecter leurs engagements en matière de bourses d'études pour les joueurs actuels et anciens.

Attractions et organismes

- Le 30 juillet 2021, le gouvernement de l'Ontario a annoncé son intention de réaménager la Place de l'Ontario pour en faire une destination de classe mondiale qui demeurera ouverte au public tous les jours et offrira un accès gratuit au secteur riverain pour tous.
 - Tout au long de la période d'août à décembre 2021, le ministère a mobilisé le public, les intervenants et les collectivités autochtones au moyen d'un sondage public en ligne à l'échelle de la province et de trois séances d'information virtuelles.
 - Le 16 mars 2022, l'évaluation environnementale de catégorie C pour les secteurs de la Place de l'Ontario non occupés et sous la responsabilité du gouvernement a été lancée.
 - Dans le cadre du lancement de l'évaluation environnementale, le site Web du projet de réaménagement de la Place de l'Ontario a été lancé lui aussi, soit en mars 2022. Ce site Web s'ajoute à la page Ontario.ca existante sur la Place de l'Ontario et présente des renseignements techniques sur le projet, tout en permettant de voir à ce que l'information sur le projet soit facilement accessible, facile à trouver et à comprendre et présentée de manière uniforme.
- Le ministère a investi 95,8 M\$ par l'intermédiaire du Fonds pour les communautés résilientes de la Fondation Trillium de l'Ontario pour aider

1 146 organisations sans but lucratif de la province à appuyer leur personnel et leurs bénévoles, à remanier leurs programmes et à rénover leurs installations pour s'adapter aux difficultés causées par la pandémie de COVID-19.

- Le ministère a investi plus de 8,9 M\$ dans Science Nord pour appuyer les activités de 2021-2022, élaborer des expositions et du contenu en ligne, effectuer des travaux d'entretien et de réparation et offrir du soutien à l'apprentissage aux élèves et aux enseignants. Ces investissements contribueront à soutenir les opérations, à protéger les emplois et à appuyer la planification du rétablissement à court et à long terme à la suite des effets de la pandémie de COVID-19.
- Le ministère a versé aux responsables des parcs historiques de la Huronie plus de 1,5 M\$ en financement des immobilisations pour la réparation et le réaménagement de leurs installations afin d'encourager et de revigorer le tourisme dans la région.
- Le ministère a appuyé la Commission des parcs du Saint-Laurent en lui offrant plus de 5 M\$ en financement des immobilisations pour la réparation et le réaménagement de ses installations.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2021-2022*
Approbations – COVID-19	241,8
Autres – Fonctionnement	1 661,5
Immobilisations	91,4
Total	1 994,7
Effectif** (au 31 mars 2022)	952,23

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

**Postes équivalents temps plein au sein de la fonction publique de l'Ontario. Ce chiffre ne tient pas compte des employés saisonniers, des étudiants, ni des congés.

Document d'information sur le budget des dépenses 2022-2023

Ministère des Affaires autochtones

ISSN 2562-6736

This document is also available in English

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	3
OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU MINISTÈRE	3
PROGRAMMES DU MINISTÈRE	5
<u>INTERVENTION CONTRE LA COVID-19</u>	14
PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023	15
TABLEAU 1 : DÉPENSES PRÉVUES DU MINISTÈRE 2022-2023 (M\$)	17
DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES	19
TABLEAU 2 : CHIFFRES COMBINÉS – FONCTIONNEMENT ET IMMOBILISATIONS PAR CRÉDIT	19
ANALYSE DES TENDANCES HISTORIQUES	20
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	21
ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2021-2022	29
TABLEAU 3 : DÉPENSES MINISTÉRIELLES RÉELLES PROVISOIRES 2021-2022	40

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère des Affaires autochtones (MAA) a pour objectif de créer un bien-être et une prospérité durables avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis de l'Ontario afin que la réconciliation devienne une réalité concrète pour les populations. Pour ce faire, le ministère effectue ce qui suit :

- il assure la direction des politiques stratégiques autochtones pour l'Ontario grâce à la coordination d'initiatives intergouvernementales qui améliorent les résultats pour les Autochtones;
- il mène les négociations provinciales relativement aux revendications territoriales autochtones;
- il soutient le développement économique et communautaire de ses partenaires autochtones.

Objectifs généraux du ministère

Contribution du ministère aux engagements prioritaires

L'orientation stratégique du ministère est axée sur les trois priorités suivantes :

- Promouvoir l'emploi des Autochtones et leur développement économique et communautaire :
 - Diriger l'élaboration du programme d'action du gouvernement concernant les peuples et des communautés autochtones.
 - Fournir du financement à l'appui direct du développement économique, de l'emploi et de la prospérité des peuples et les communautés autochtones, y compris pour la mobilisation communautaire autochtone et la participation aux consultations relativement aux terres et aux ressources, et du soutien au rétablissement économique des communautés autochtones en réponse à la pandémie de COVID-19.
 - Orienter et mener les initiatives en matière de politiques et de programmes qui appuient le développement communautaire et la durabilité économique pour les Autochtones, y compris les mesures en réponse aux effets de la COVID-19.
 - Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies et d'options opérationnelles pour le développement d'infrastructures essentielles dans le Nord.
 - Orienter l'élaboration de politiques et de programmes au moyen de données, de recherches et de mesures du rendement.
 - Améliorer l'accès des Autochtones aux programmes, aux services et à l'information du gouvernement de l'Ontario par la collaboration avec d'autres ministères et des organismes autochtones.

- Ces efforts appuient l'indicateur de rendement du ministère concernant l'accroissement des possibilités économiques et la création d'emplois en Ontario pour les Autochtones.
- Apporter des améliorations importantes sur le plan social et le plan de la santé dans la vie des Autochtones :
 - Faciliter et soutenir la conception, la prestation et l'évaluation d'une série de programmes et de services sociaux, d'éducation et de santé qui, dans l'ensemble des ministères, viennent en appui aux communautés et aux organismes autochtones, y compris prendre des mesures en réponse à la pandémie de COVID-19 et aux enquêtes sur les lieux de sépulture des pensionnats indiens, lutter contre le racisme systémique dans les établissements provinciaux et lutter contre la surreprésentation des Autochtones dans le système judiciaire, les services de bien-être de l'enfance et dans d'autres secteurs.
 - Fournir des fonds pour soutenir les communautés et les organismes autochtones dans l'amélioration des conditions sociales à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, y compris au moyen de projets d'immobilisations communautaires, et travailler avec les partenaires autochtones et les ministères partenaires, comme le ministère de la Santé (MSAN), pour répondre aux problèmes émergents ou exacerbés par la pandémie (notamment en ce qui concerne l'accès au dépistage, la vaccination, la santé mentale et les dépendances ou la sécurité alimentaire).
 - Établir de solides relations et collaborer avec les partenaires autochtones pour cerner les questions d'intérêt et les priorités communes et y répondre.
 - Contribuer à répondre aux urgences sociales dans les communautés des Premières Nations au moyen de processus officiels.
 - Coordonner le Programme de sensibilisation aux cultures autochtones pour la FPO, une formation obligatoire aidant les fonctionnaires à élaborer des politiques et programmes plus inclusifs qui tiennent compte des besoins uniques des Autochtones.
 - Coordonner le soutien interministériel pour les enquêtes sur les lieux de sépulture des pensionnats indiens et la commémoration connexe.
 - Coordonner une approche interministérielle pour veiller à la sécurité, à la santé et au bien-être des femmes et des filles autochtones.
 - Évaluer les répercussions des mesures législatives, des politiques et des engagements fédéraux sur les communautés et les organismes autochtones de l'Ontario, et évaluer les possibilités connexes.
 - Ces efforts appuient l'indicateur horizontal à propos duquel le MAA recueille et communique des données, à savoir l'indicateur pour l'amélioration des résultats sociaux des Autochtones en Ontario.

- S'acquitter des obligations juridiques de l'Ontario relativement aux traités et aux revendications et questions territoriales ainsi que s'acquitter de l'obligation de consulter :
 - Mener le processus de règlement des revendications territoriales ou connexes auprès des Premières Nations et des autres communautés autochtones de l'Ontario.
 - Surveiller les enjeux propres aux communautés des Premières Nations et des Métis qui pourraient donner lieu à des actions en justice ou à des actions directes et diriger ou appuyer les interventions de l'Ontario.
 - Collaborer avec le ministère du Procureur général (MPG) pour fournir un soutien et une orientation stratégique aux avocates et avocats en contentieux sur les questions liées aux communautés autochtones.
 - Accroître la sensibilisation à l'égard des Autochtones et promouvoir des pratiques exemplaires pour mobiliser et consulter les Autochtones.
 - Financer les communautés autochtones pour qu'elles participent de manière significative aux négociations sur les revendications.
 - Fournir des outils et des directives pour favoriser la constance et la coordination des approches de tout le gouvernement en matière de consultation et de mobilisation des communautés autochtones.
 - Diriger la mise en œuvre des règlements concernant les revendications territoriales ou connexes et appuyer la mise en œuvre des règlements de litiges avec les Autochtones.
 - Soutenir les ministères dans l'élaboration de propositions de politiques et de programmes par la prise en compte du point de vue autochtone, y compris par l'évaluation des risques et répercussions potentiels pour les communautés autochtones et les relations de la Couronne avec ces communautés, afin d'aider les ministères à remplir leurs obligations de consulter.
 - Offrir des orientations stratégiques, des recherches historiques et des conseils de gestion des risques concernant les questions liées aux terres et aux ressources.
 - Ces efforts appuient l'indicateur de rendement du ministère pour le processus de règlement des revendications territoriales et des questions connexes non réglées.

Programmes du ministère

Le MAA travaille à créer un bien-être et une prospérité durables avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis de l'Ontario afin que la réconciliation devienne une réalité concrète pour les populations.

Promouvoir les possibilités économiques pour l'emploi des Autochtones ainsi que leur développement économique et communautaire

- Collaborer avec le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts (DNMRNF) pour mobiliser les leaders des Premières Nations afin de recentrer la *Loi de 2010 sur le Grand Nord* en vue de réduire les formalités administratives et de promouvoir le développement économique pour les Premières Nations du Grand Nord, y compris du Cercle de feu.
- Collaborer avec le DNMRNF pour soutenir l'élaboration d'opérations et de stratégies concernant le Cercle de feu, y compris par la mise en œuvre du protocole d'entente avec les Premières Nations qui ont donné leur appui, et soutenir la désignation des communautés à consulter et à mobiliser.
- Collaborer avec le DNMRNF pour faire avancer le partage des recettes liées à l'exploitation des ressources minières, forestières et des agrégats pour aider les communautés autochtones à tirer parti des avantages de l'exploitation des ressources.
- Collaborer avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) pour mobiliser les communautés et les dirigeants autochtones concernant certains aspects des initiatives de modernisation de l'évaluation environnementale.
- Fournir, sans le cadre de la vérification annuelle, des documents pour soutenir les activités menées par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, afin de garantir la conformité à la *Charte des droits environnementaux de 1993* dans l'ensemble du gouvernement provincial.
- Contribuer aux rencontres entre le Cabinet du premier ministre, les ministres provinciaux et les leaders des communautés autochtones et des organisations provinciales et territoriales.
- Mener le processus visant à améliorer le Programme d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones pour accroître les possibilités pour ces entreprises de participer à l'approvisionnement et pour ainsi veiller à ce que l'Ontario soit ouvert aux affaires.
- Collaborer avec les ministères partenaires pour actualiser l'approche du gouvernement en matière de développement économique autochtone, y compris par la création d'un groupe d'experts autochtones pour obtenir des avis et des idées sur les meilleures façons pour le gouvernement de soutenir la création de richesse par les communautés et les entreprises autochtones touchées par les répercussions économiques de la COVID-19.

- Collaborer avec le ministère des Transports (MTO) et le DNMRNF pour élaborer une stratégie pangouvernementale concernant les routes et les infrastructures connexes dans le Nord et les régions éloignées du Nord, y compris concernant les routes toutes saisons, l'élargissement des routes et la sécurité routière.
- Collaborer avec le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) et le ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML) pour soutenir les solutions de logement de transition et à long terme adaptées sur le plan culturel et offertes par des Autochtones aux Autochtones sans abri ou à risque de l'être et les services de soutien connexes.
- Collaborer avec le MPG, d'autres ministères partenaires et le gouvernement fédéral pour mobiliser les communautés et organismes autochtones relativement à la légalisation du cannabis récréatif en Ontario, y compris par la tenue de discussions sur les possibles approches pour faire avancer les priorités communes dans les réserves.
- Collaborer avec le MPG et le ministère des Finances (MFO) pour négocier des ententes mutuellement avantageuses avec les communautés autochtones intéressées concernant la réglementation du cannabis dans les réserves.
- Collaborer avec le ministère de l'Infrastructure pour mettre en œuvre le Plan d'action de l'Ontario pour l'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire afin d'améliorer et d'élargir les services numériques à large bande et l'accès cellulaire dans les régions où les services sont insuffisants ou inexistants, y compris dans les collectivités éloignées et rurales des Premières Nations.
- Collaborer avec le MFO pour mobiliser les dirigeants et les communautés des Premières Nations au sujet des produits du tabac et des partenariats potentiels pour la réglementation des produits du tabac dans les réserves.
- Collaborer avec le MFO pour consulter les Premières Nations afin de veiller à ce que leurs points de vue et intérêts concernant le tabac soient pris en compte dans l'élaboration de solutions relatives au tabac non réglementé.
- Collaborer avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) pour mobiliser les partenaires autochtones relativement à l'approche de la province en matière d'intégration des services d'emploi et soutenir les possibilités d'emploi et de développement des compétences pour les Autochtones.

- Collaborer avec le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport (MTCS) pour favoriser la croissance et la promotion du secteur touristique autochtone en Ontario.
- Soutenir le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité dans ses efforts pour rendre l'Ontario plus inclusif pour tous, y compris pour les personnes handicapées autochtones.
- Soutenir le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce pour accroître les possibilités des Autochtones concernant la création d'emplois et le placement, l'entrepreneuriat, le développement économique, la recherche et l'innovation.
- Collaborer avec le MTO et le DNMRNF pour régler les problèmes liés, par exemple, aux infrastructures et aux activités des aéroports dans les régions éloignées, à la vaporisation aérienne et à la foresterie.
- Veiller à l'application de l'Entente de partage des recettes de jeux et de gestion financière avec les Premières Nations. Cette entente vise à procurer aux Premières Nations une aide financière stable de longue durée pour l'amélioration de la qualité de vie des membres de leurs communautés.
- Par l'intermédiaire du Fonds pour les nouvelles relations :
 - Soutenir la participation des communautés et des organismes autochtones à des consultations constructives et à des discussions avec le gouvernement et le secteur privé concernant des questions liées aux terres et aux ressources.
 - Accroître les possibilités de développement économique et de formation professionnelle et permettre la planification à long terme concernant les terres et les ressources dans les communautés autochtones participantes.
- Par l'intermédiaire du Fonds de développement économique pour les Autochtones :
 - Par l'intermédiaire de la Subvention pour la diversification économique du Fonds de développement économique pour les Autochtones, le MAA a investi 1,2 million de dollars dans 17 projets en 2021-2022 pour permettre aux bénéficiaires de mettre en œuvre leur plan économique stratégique, d'élargir leur base économique et d'examiner les possibilités pour la création d'emplois en réponse à la pandémie.
 - Par l'intermédiaire du Fonds pour les entreprises et les communautés du Fonds de développement économique pour les Autochtones, le MAA a

investi 5,8 millions de dollars pour répondre aux besoins continus des petites et moyennes entreprises autochtones touchées par les restrictions en vigueur liées à la COVID-19. Des fonds ont aussi été octroyés pour le démarrage et l'expansion d'entreprises autochtones dans le but de stimuler l'économie autochtone.

- Pour les volets du Fonds de développement économique pour les Autochtones, le MAA s'est associé à des établissements financiers autochtones.
 - Les institutions financières autochtones sont des organismes financiers communautaires autonomes administrés par des Autochtones, qui offrent des prêts au développement, du financement aux entreprises, des subventions non remboursables et des services de soutien aux entreprises des Premières Nations, des Métis et des Inuits en Ontario.
- Par l'intermédiaire du Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones :
 - Soutenir la construction, la rénovation ou la modernisation dans le cadre de projets d'infrastructure qui sont menés par des communautés autochtones (à l'intérieur et à l'extérieur des réserves), qui favorisent le développement économique et la création d'emplois et qui ont des répercussions sociales positives pour la communauté.
- Par l'intermédiaire du Fonds de participation :
 - Établir des relations collaboratives grâce aux groupes de leadership et de discussion avec :
 - les organisations provinciales et territoriales des Premières Nations pour appuyer la capacité organisationnelle et la résolution de problèmes et répondre aux priorités ayant des répercussions sur les communautés membres, à savoir la Nation Nishnawbe Aski, la Nation anichinabée, le Grand Council Treaty #3, les Premières Nations indépendantes et l'Association of Iroquois and Allied Indians;
 - la Métis Nation of Ontario pour promouvoir une participation accrue des Métis et de leurs communautés dans la société ontarienne;
 - la Ontario Federation of Indigenous Friendship Centres pour soutenir les Autochtones en milieu urbain de l'Ontario;
 - Tungasuvvingat Inuit pour répondre aux besoins uniques des Inuits de l'Ontario.
 - Soutenir les coalitions autochtones urbaines de l'Ontario à Barrie, à Thunder Bay, à Hamilton, à Toronto et à Ottawa.

Apporter des améliorations importantes sur le plan social et le plan de la santé dans la vie des Autochtones

- Collaborer avec les ministères et les partenaires autochtones afin d'orienter les politiques, les lois et les programmes qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des Autochtones en Ontario dans les secteurs des services à la petite enfance et à la famille, de l'aide sociale, de la santé, de la santé mentale et des dépendances, de la sécurité alimentaire, des enquêtes sur les pensionnats indiens, du racisme systémique, des interventions en cas d'urgence, de l'éducation et de la justice.
- Travailler avec le ministère des Collèges et Universités pour créer des conditions favorisant l'accès des apprenantes et apprenants des Premières Nations, métis et inuits à des options et possibilités d'études postsecondaires de qualité.
- Collaborer avec le MDESC pour codiriger le Groupe d'action pour les groupes prioritaires dans les habitations collectives (anciennement le Groupe d'action pour l'équité et les groupes prioritaires) et veiller à ce que les considérations autochtones soient adéquatement prises en compte dans les initiatives d'intervention touchant les populations prioritaires et les soins collectifs.
- Soutenir les engagements du gouvernement visant la sécurité communautaire et le bien-être des Autochtones. Voici quelques exemples :
 - Collaborer avec le MSAN et d'autres ministères concernant l'investissement de 3,8 milliards de dollars dans les services en santé mentale et de lutte contre les dépendances ainsi que dans l'élargissement de l'accès au système provincial de santé mentale et de lutte contre les dépendances, notamment grâce à des services ciblés culturellement sûrs pour les Autochtones.
 - Collaborer avec le ministère des Soins de longue durée et d'autres ministères concernant la prise de mesure pour faire face aux problèmes systémiques et de longue date dans le secteur des soins de longue durée, y compris aux défis auxquels les foyers autochtones et les foyers des Premières Nations sont confrontés.
 - Collaborer avec le ministère du Solliciteur général (SOLGEN) concernant la mise en œuvre de la *Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers* pour veiller à ce que les communautés des Premières Nations et les Autochtones vivant en milieu urbain aient accès à des services policiers durables, responsables, équitables et culturellement adaptés, y compris par l'offre de fondement législatif pour les services policiers des Premières Nations.

- Collaborer avec le MTO, le DNMRNF, le ministère de l'Énergie et le gouvernement fédéral concernant l'offre, aux petits transporteurs aériens desservant les collectivités éloignées du Nord de l'Ontario, d'un financement d'urgence pour qu'ils puissent continuer de fournir des biens et des services essentiels pendant la pandémie de COVID-19.
- Collaborer avec le MDESC pour soutenir ses efforts de mise en œuvre de la Stratégie ontarienne pour les enfants et les jeunes autochtones (SOEJA), élaborée conjointement, notamment en ce qui concerne les discussions et les négociations du ministère avec les partenaires autochtones sur la création de systèmes autochtones et l'autonomie gouvernementale.
- Collaborer avec le MDESC, le MSAN et le MTIFDC pour entretenir la relation de financement avec Right to Play (anciennement l'initiative Promotion de l'acquisition de compétences essentielles chez les jeunes Autochtones ou initiative PLAY), qui soutient les programmes locaux permanents de prévention pour les jeunes à risque et de formation de leaders dans 40 communautés des Premières Nations.
- Collaborer avec le MDESC pendant la poursuite de ses efforts de renouvellement et de transformation du système d'aide sociale en Ontario, notamment par l'élaboration d'un plan distinct de renouvellement de l'aide sociale dans les communautés des Premières Nations.
- Codiriger, avec le MDESC, le travail effectué avec les ministères provinciaux et les partenaires fédéraux et autochtones pour concevoir et mettre en œuvre Parcours vers la sécurité : Stratégie de l'Ontario en réponse au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.
- Soutenir la mise en œuvre de 51 recommandations du rapport d'un groupe d'experts pour la modernisation des évaluations et des processus de réclamation du Conseil d'aide en cas d'incapacité due à la pollution au mercure. Le Conseil d'aide en cas d'incapacité due à la pollution au mercure offre des prestations aux membres des Nations autonomes de Wabaseemoong et de la Première Nation de Grassy Narrows (Asubpeeschoseewagong Netum Anishnabek) qui présentent des symptômes ou des problèmes médicaux admissibles correspondant à un empoisonnement au mercure.
- Continuer de travailler avec les autres ministères et les partenaires autochtones pour donner suite aux recommandations découlant de l'enquête sur la mort de sept jeunes autochtones (Seven Youth Inquest) à l'intention de la province pour favoriser la sécurité et le mieux-être des élèves autochtones qui fréquentent l'école à Thunder Bay.
- Travailler avec les autres ministères et les partenaires autochtones et fédéraux pour soutenir l'identification des lieux de sépulture des pensionnats indiens en

Ontario et soutenir l'enquête et la commémoration connexes, y compris par l'offre de financement et de contributions en nature et l'analyse des politiques, des règlements et des mesures législatives qui sont adaptés à ce travail.

- Soutenir la Direction générale de l'action contre le racisme par une mobilisation et par l'offre de conseils pour la mise en œuvre de ses engagements dans le cadre de l'actuel Plan stratégique de l'Ontario contre le racisme de cinq ans (2017-2022).
- Continuer d'évaluer et d'examiner les répercussions des mesures législatives, des politiques et des engagements fédéraux sur les communautés et les organismes autochtones de l'Ontario, notamment en ce qui concerne les services à l'enfance et à la famille, la santé, les langues et les services policiers, ainsi que la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (anciennement projet de loi C-15), et d'évaluer et d'examiner les possibilités connexes.
- Fournir des conseils et du soutien à l'ensemble des ministères, y compris en collaboration avec le MPG, concernant la reconnaissance des droits autochtones, l'attribution de compétences et les questions de gouvernance pour les Premières Nations et les Métis.
- Fournir du soutien et des conseils au MPG et au SOLGEN concernant leur travail avec les leaders des Premières Nations et le gouvernement fédéral pour éliminer les lacunes et obstacles potentiels à l'application des lois des Premières Nations et aux poursuites judiciaires connexes.
- Fournir des conseils sur les politiques fédérales relatives aux droits et un soutien technique dans le cadre des discussions ou négociations du gouvernement fédéral sur l'autonomie gouvernementale concernant les responsabilités et intérêts provinciaux.
- Continuer à collaborer avec le MTCS et le MAML ainsi qu'avec d'autres ministères pour veiller à ce que les intérêts autochtones en matière de patrimoine, de sépultures et d'archéologie soient véritablement pris en compte.
- Collaborer avec les partenaires provinciaux, fédéraux et autochtones pour mener l'élaboration et la mise en œuvre de protocoles et guides de soutien, d'outils et de formations contribuant à améliorer les interventions du gouvernement dans les cas d'urgence au sein des communautés des Premières Nations.
- Coordonner et soutenir les interventions du gouvernement dans les cas d'urgence au sein des communautés des Premières Nations, notamment en ce qui concerne la COVID-19, en collaboration avec le Centre provincial des opérations d'urgence (CPOU), d'autres ministères ontariens, les partenaires autochtones et l'appareil gouvernemental fédéral.

- Suivre et surveiller les urgences sociales dans les communautés des Premières Nations en collaboration avec le CPOU.
- Suivre et surveiller les catastrophes naturelles et les bris d'infrastructures essentielles dans les communautés des Premières Nations en collaboration avec le CPOU.
- Mobiliser les partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones concernant les occasions pratiques d'améliorer les conditions socioéconomiques des Premières Nations du Nord, notamment en ce qui a trait à la qualité de l'eau, à la transmission de l'énergie, au Cercle de feu, aux infrastructures, au développement de l'emploi ainsi qu'à la santé et à la santé mentale.
- Fournir des conseils et de l'aide aux ministères concernant la consultation et la mobilisation des communautés et des organismes des Premières Nations, des Métis, des Inuits et des Autochtones en milieu urbain et concernant les relations avec ces communautés et organismes.

S'acquitter des obligations juridiques de l'Ontario relativement aux traités et aux revendications et questions territoriales ainsi que s'acquitter de l'obligation de consulter

- Collaborer avec les ministères, les communautés autochtones, les municipalités et l'industrie pour veiller à ce que les obligations de consulter soient bien comprises et respectées :
 - Collaborer avec l'ensemble du gouvernement pour gérer et élaborer des directives opérationnelles, des outils, des formations et d'autres formes de soutien répondant aux besoins quotidiens des ministères liés au respect de l'obligation de consulter et favorisant un engagement cohérent et coordonné des partenaires autochtones concernant les initiatives en matière de politiques et de programmes.
- Diriger la mise en œuvre du Portail de l'Ontario pour les consultations avec les Autochtones (POCA). Le POCA est une solution technologique conçue pour améliorer la coordination et la cohérence interministérielles au sein du gouvernement de l'Ontario quant au respect de l'obligation de consulter. Il sert de répertoire centralisé pour les renseignements sur les droits autochtones et issus de traités, et il permet la mise en œuvre de processus de consultation cohérents et coordonnés au gouvernement.

- Offrir des conseils aux ministères sur des questions émergentes ou évolutives en matière de consultation, y compris des conseils pratiques et éclairés pour améliorer la cohérence et la coordination lorsque les ministères s'acquittent de leur obligation de consulter. Par exemple, le MAA a mis à jour la boîte à outils sur les Métis, qui offre des conseils sur la consultation et la mobilisation des Métis.
- Étudier et évaluer neuf revendications territoriales.
- Continuer à réaliser des progrès concernant les 58 revendications acceptées aux fins de négociation et toute nouvelle revendication acceptée à ces fins.
- Continuer à progresser sur plus de 16 questions territoriales, comme les transferts de terres en vertu d'une entente fondée sur les politiques.
- Travailler pour remplir les engagements de l'Ontario à régler 12 autres revendications ayant fait l'objet de négociations fructueuses.
- Collaborer avec l'ensemble du gouvernement pour assurer le suivi d'enjeux communautaires des Premières Nations et la coordination des mesures prises par l'Ontario en la matière.
- Collaborer avec les ministères partenaires, dans la mesure du possible, pour trouver des solutions négociées concernant les dossiers actuellement en litige.
- Continuer à mettre en œuvre le cadre permettant de déterminer les communautés métisses pouvant revendiquer avec crédibilité des droits autochtones conformément à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *R. c. Powley*.

Intervention contre la COVID-19

Le MAA continue de coordonner une intervention gouvernementale multiniveau relativement à la COVID-19 en travaillant de concert avec les partenaires autochtones, l'appareil gouvernemental fédéral et les autres ministères provinciaux afin de cerner les besoins les plus pressants des communautés des Premières Nations et des populations autochtones urbaines de l'Ontario et y répondre.

- L'Ontario a mis en place une structure de commandement centrale au sein du gouvernement pour permettre de rationaliser sa réponse à la COVID-19. Cette structure de commandement comprend des comités sectoriels qui facilitent la gestion des questions interministérielles, comme la sécurité alimentaire, les fournitures médicales, la distribution de vaccins et les populations vulnérables. Le

MAA coprécide le groupe interfonctionnel d'action pour l'équité et les groupes prioritaires, qui promeut la collaboration pangouvernementale pour l'élaboration d'initiatives d'intervention contre la COVID-19 pour les groupes prioritaires, dont les communautés autochtones.

- Le MAA continue de fournir aux communautés, aux organismes et aux dirigeants autochtones les outils et le soutien dont ils ont besoin pour relever les défis de la COVID-19. Pour ce faire, le MAA continue son travail au sein du Groupe d'action pour la distribution des vaccins aux Premières Nations et du Groupe d'action pour la distribution des vaccins aux Autochtones en milieu urbain, groupes qu'il a créés pour orienter les mesures de santé publique et les politiques du gouvernement en réponse à la COVID-19 et pour prendre en compte les opinions, les facteurs de risques distincts et les expériences locales des communautés des Premières Nations et des organismes autochtones en milieu urbain.
- Le MAA participe aussi au Groupe central de coordination et au Groupe de coordination pour la sécurité publique pour discuter régulièrement des problèmes urgents et émergents concernant la COVID-19 et donner son avis concernant la prise en compte des considérations autochtones.
- Le ministère s'appuie sur les programmes existants et le capital humain au sein de la Nation Nishnawbe Aski et d'autres Premières Nations éloignées et nordiques afin de sensibiliser la population à la COVID-19 et l'informer avec fluidité dans les langues autochtones.
- Le MAA continue de prendre connaissance des commentaires des Premières Nations et d'autres partenaires autochtones concernant la conception et les lignes directrices du financement des programmes afin de s'assurer que les fonds sont accessibles rapidement et efficacement et répondent aux besoins les plus urgents.

Plan stratégique 2022-2023

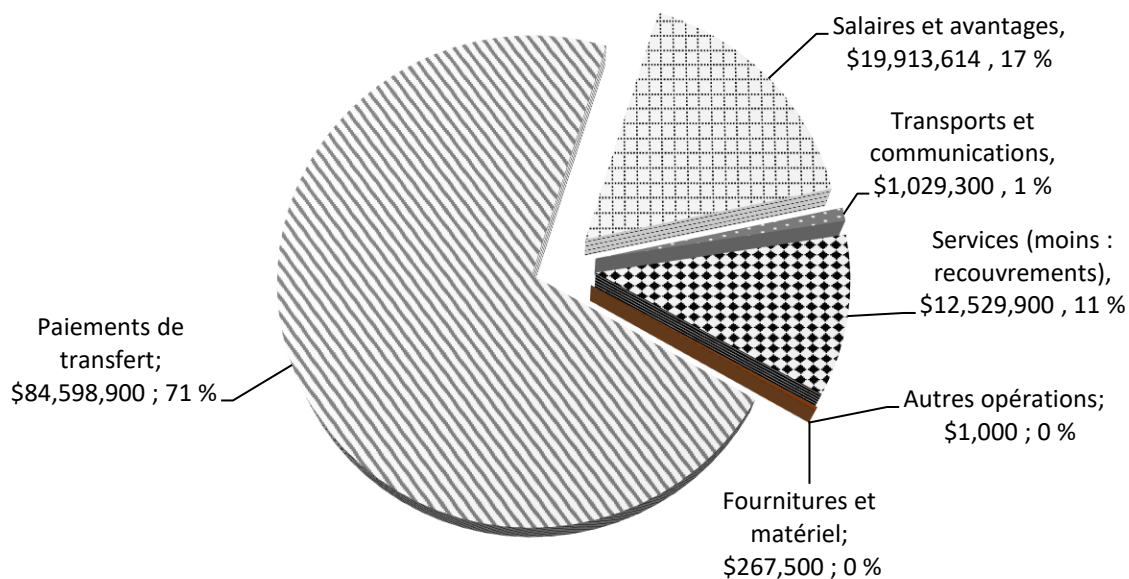
- Le plan stratégique du MAA démontre un engagement à utiliser efficacement les fonds publics, à optimiser les ressources et à soutenir les politiques gouvernementales tout en aidant les Autochtones et leurs communautés à répondre à la pandémie de COVID-19.
- Au cours de l'exercice financier 2022-2023, le ministère vise à continuer de concrétiser sa vision de créer un bien-être et une prospérité durables avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis de l'Ontario afin que la réconciliation devienne une réalité concrète pour les populations.

- Le MAA maintient son approche stratégique axée sur :
 - l'économie : pour créer une prospérité économique autochtone durable par l'amélioration de l'accès à l'emploi, à la formation professionnelle, à des fonds et à l'éducation;
 - les partenariats : pour consolider les relations entre les ministères et les dirigeants, les fournisseurs de services et les communautés autochtones et de ce fait améliorer la prestation de services ainsi que les débouchés et résultats socioéconomiques pour les Autochtones;
 - les droits et les intérêts : pour continuer de négocier et de régler les revendications territoriales et les questions connexes, pour collaborer avec les ministères partenaires au respect l'obligation de consulter et pour participer aux discussions sur l'autonomie gouvernementale et les domaines de compétence;
 - les personnes : pour optimiser les ressources disponibles pour les programmes, services et infrastructures adaptés aux peuples et organismes autochtones ainsi que pour réduire les obstacles à la progression de l'emploi et à la création de richesses autochtones.
- Le ministère continuera de mener ses activités en fonction des indicateurs de rendement :
 - règlement des revendications territoriales et des questions connexes non réglées;
 - offre de politiques et programmes tenant compte des intérêts et des points de vue autochtones;
 - gains d'efficience administrative;
 - création d'emplois en Ontario pour les Autochtones;
 - accroissement des possibilités économiques pour les Autochtones.
- Le MAA continuera de recueillir et de communiquer des données concernant l'indicateur horizontal des programmes du gouvernement pour améliorer les résultats sociaux des Autochtones.
- Le ministère prévoit certains risques liés à sa capacité à exécuter ses programmes permanents en raison de la pandémie de COVID-19. Cependant, en travaillant en étroite collaboration avec les communautés et les organismes autochtones ainsi qu'avec les principaux ministères partenaires et le gouvernement fédéral, il continuera d'adapter ses programmes de façon ce que les fonds soient dirigés là où ils sont le plus nécessaires.

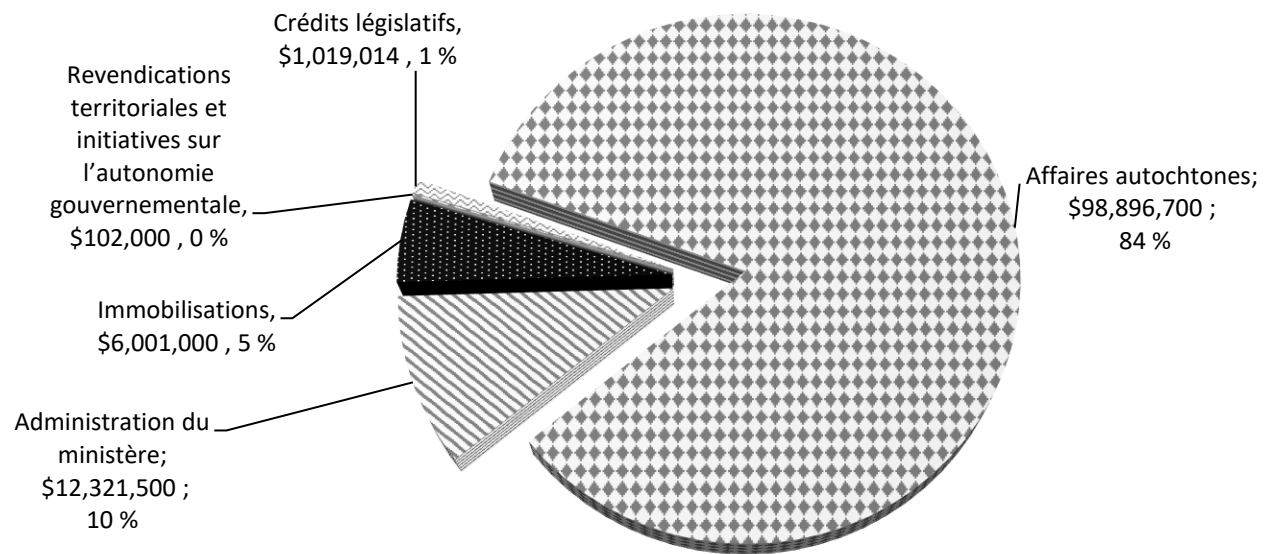
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)

Approbations – COVID-19	-
Autres – Fonctionnement	112,34
Immobilisations	6,00
TOTAL	118,34

**Répartition des dépenses de base du ministère 2022-2023
par catégorie de dépenses (118,3 M\$)**



Répartition des dépenses de base du ministère 2022-2023 par crédit et poste (118,3 M\$)



DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

Ministère des Affaires autochtones

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	%	Prévisions 2021-2022* \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	12 321 500	500 000	4,2	11 821 500	11 678 800	10 812 668
Affaires autochtones	98 896 700	29 031 800	41,6	69 864 900	77 345 300	86 696 216
Revendications territoriales et initiatives sur l'autonomie gouvernementale	102 000	100 000	5 000,0	2 000	17 016 314	149 435 300
Total à voter – Charges de fonctionnement	111 320 200	29 631 800	36,3	81 688 400	106 040 414	246 944 184
Crédits législatifs	1 019 014	-	-	1 019 014	134 454 000	7 336 417
Total du ministère – Charges de fonctionnement	112 339 214	29 631 800	35,8	82 707 414	240 494 414	254 280 601
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général						(1 286 198)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	112 339 214	29 631 800		240 494 414	240 494 414	252 994 403
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Comptes clients				1 000	1 000	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	-			1 000	1 000	-
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	-			1 000	1 000	-
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Ministère des Affaires autochtones	6 001 000	(732 900)	(10,9)	6 733 900	6 879 300	2 961 768
Total à voter – Charges d'immobilisations	6 001 000	(732 900)	(10,9)	6 733 900	6 879 300	2 961 768
Total du ministère – Charges d'immobilisations	6 001 000	(732 900)	(10,9)	6 733 900	6 879 300	2 961 768
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	-	-				
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	6 001 000	(732 900)	(10,9)	6 733 900	6 879 300	2 961 768
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	118 340 214	28 898 900	32,3	89 441 314	247 373 714	255 956 171

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le rapport *Finances du troisième trimestre de 2021-2022*.

Analyse des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2019-2020	Chiffres réels 2020-2021*	Prévisions 2021-2022*	Prévisions 2022-2023
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	86 409 670	255 956 171	89 441 314	118 340 214
		196 %	-65 %	32 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour l'exercice financier 2020-2021, le MAA a encouru des dépenses totalisant 255,9 millions de dollars, une augmentation de 196 % par rapport aux chiffres réels de 2019-2020. Cette augmentation considérable d'un exercice à l'autre est principalement attribuable aux initiatives planifiées visant à aider les communautés autochtones durant la pandémie de COVID-19 et à la reconnaissance de passifs éventuels associés aux revendications territoriales ou connexes.

Les dépenses du ministère à la fin de l'exercice 2020-2021 sont supérieures de 65 % aux prévisions 2021-2022, principalement en raison des coûts engagés associés aux revendications territoriales ou connexes pour lesquelles le ministère ne reçoit pas d'allocation. Comme un certain nombre de ces revendications sont toujours en cours de négociation, ces chiffres peuvent fluctuer en fonction du montant de règlement final.

L'augmentation du budget du MAA en 2022-2023 est principalement attribuable aux initiatives planifiées pour soutenir la relance économique et les entreprises autochtones, pour mettre sur pied une unité consacrée à l'obligation de consulter afin de mobiliser les communautés autochtones et pour permettre la désignation, la protection et l'entretien des lieux de sépulture des pensionnats indiens et la commémoration connexe.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites suivants :

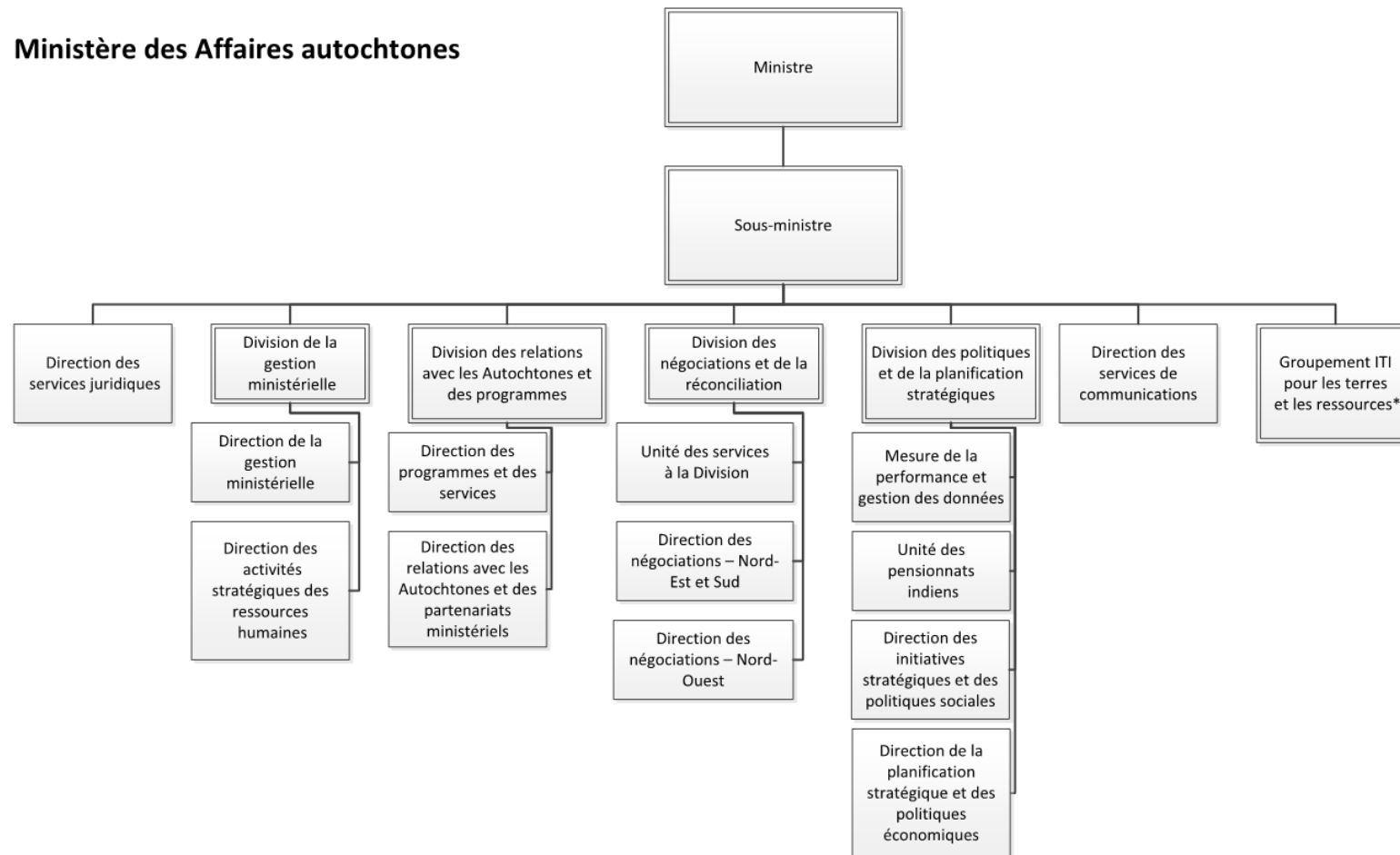
<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

<https://budget.ontario.ca/fr/2022/index.html>

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Ministère des Affaires autochtones



*Rapport hiérarchique matriciel au Bureau du directeur général de l'information pour la fonction publique, au ministère des Richesses naturelles et des Forêts, au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, au ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario et au ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines.

En date du 31 mars 2022

SOMMAIRE DES RÉALISATIONS DE 2021-2022

Le ministère des Affaires autochtones (MAA) est déterminé à améliorer les résultats pour les Autochtones de l'Ontario. Les réalisations du ministère en 2021-2022 sont résumées ci-dessous.

- Versement de 12,5 millions de dollars aux communautés et aux organismes autochtones pour leur participation à des consultations constructives et à des discussions avec le gouvernement et le secteur privé concernant des questions liées aux terres et aux ressources, par l'intermédiaire du Fonds pour les nouvelles relations.
- Versement de 5,8 millions de dollars pour faire face aux pertes importantes de revenus des petites et des moyennes entreprises autochtones en raison de la COVID-19, et de 1,2 million de dollars pour aider les organisations à réaliser un plan économique stratégique dans le but d'élargir leur base économique et de travailler à la question de la création d'emplois.
- Contribution de 6 millions de dollars pour soutenir la construction, la rénovation et la modernisation, dans le cadre de projets d'infrastructure qui sont menés par des communautés autochtones (sur les réserves ou non), qui favorisent le développement économique et la création d'emplois et qui ont des répercussions sociales positives pour la communauté, par l'intermédiaire du Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones.
- Octroi de 1,7 million de dollars par l'intermédiaire du Fonds pour les organisations autochtones représentatives de l'Ontario pour soutenir la capacité et le développement organisationnels des Autochtones.
- Prestation du Programme de sensibilisation aux cultures autochtones pour la FPO, une formation obligatoire pour tous les membres du personnel de la fonction publique de l'Ontario. Cette formation se sera offerte jusqu'en 2024 afin de s'assurer que les fonctionnaires disposent des outils et des connaissances nécessaires pour offrir les programmes et les services dont les communautés autochtones ont besoin.
- Appui au DNMRNF pour l'élaboration continue de politiques visant à aider le gouvernement à remplir son mandat d'inclure d'autres communautés autochtones dans le partage des recettes tirées des ressources.
- Soutien à la création d'emplois par le versement de 3 millions de dollars au Métis Voyageur Development Fund, une institution financière autochtone parmi les plus performantes de l'Ontario qui utilise des fonds ministériels pour offrir des prêts et des subventions aux entreprises et aux entrepreneurs métis de la province. Depuis son lancement en 2012, le Métis Voyageur Development Fund a attribué plus de

33 millions de dollars en prêts et en subventions aux entrepreneurs et aux entreprises métis de l'Ontario, a permis d'obtenir plus de 28 millions de dollars en financement supplémentaire et a favorisé la création ou le maintien de plus de 580 emplois.

- Accroissement des possibilités offertes aux entreprises autochtones de participer au processus d'approvisionnement du gouvernement provincial grâce au Programme d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. Depuis 2015, le programme a directement permis plus de 185 nouveaux approvisionnements auprès d'entreprises autochtones de l'Ontario d'une valeur totale de plus de 64 millions de dollars.
- Soutien à des rencontres régulières entre le Cabinet du premier ministre et les organisations provinciales et territoriales concernant des priorités communes, offre de conseils et de documents d'accompagnement à l'occasion de nombreuses rencontres entre des ministres et des leaders autochtones, et collaborations étroites continues avec les organisations provinciales et territoriales et les organismes de services aux Autochtones en milieu urbain grâce à des réunions virtuelles d'un groupe de discussion pendant l'exercice financier.
- Conception et lancement de Parcours vers la sécurité : Stratégie de l'Ontario en réponse au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. La stratégie consiste en 118 initiatives organisées en six parcours et mobilisant 10 ministères partenaires. L'Ontario a été l'un des premiers parmi les provinces et territoires à répondre à l'Enquête nationale.
- Mise sur pied d'un groupe d'experts en développement économique autochtone pour obtenir des avis et des idées sur les meilleures façons pour le gouvernement de soutenir la création de richesse par les communautés et les entreprises autochtones touchées par les répercussions économiques de la COVID-19.
- Financement d'un projet de recherche axé sur le vécu des femmes autochtones en Ontario et sur les répercussions de la COVID-19 relativement à leurs besoins en matière d'emploi, de formation et de développement des entreprises.
- Investissement de 252 000 \$ pour la réalisation de trois projets d'Internet à large bande visant à améliorer les services Internet et l'accès à Internet dans 16 communautés nordiques et éloignées des Premières Nations pendant 12 mois. Ces projets permettront d'améliorer la connectivité et la bande passante dans ces communautés des Premières Nations où les services sont insuffisants, à un moment où elles en ont grand besoin.

- Coordination des interventions de l'Ontario pendant des situations d'urgence sociale et à la suite de bris d'infrastructures essentielles ou de catastrophes naturelles.
- Coordination du financement et des soutiens interministériels pour les Premières Nations qui dirigent les enquêtes sur les lieux de sépulture des pensionnats indiens, y compris de l'octroi de 11,8 millions de dollars pour le financement de fonctionnement et le financement en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances relatifs aux pensionnats indiens.
- Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, le MAA a collaboré avec divers ministères provinciaux, le gouvernement fédéral et des partenaires des Premières Nations pour intervenir en urgence à la suite du bris de 5 infrastructures essentielles, de 12 situations d'urgence liées à la COVID-19, de 4 situations d'urgence sociale et de 8 catastrophes naturelles.
- De février 2021 à février 2022, l'Ontario a répondu à 33 déclarations de situation d'urgence de communautés des Premières Nations, y compris à 16 déclarations liées à la COVID-19, à 7 déclarations liées à des situations d'urgence sociale, à 5 déclarations liées à des bris d'infrastructures essentielles et à 5 déclarations liées à des catastrophes naturelles.
- Coordination d'une intervention gouvernementale multiniveau relativement à la COVID-19 par la collaboration étroite avec les partenaires autochtones et le gouvernement fédéral afin de cerner les besoins les plus pressants des Premières Nations de l'Ontario et d'autres communautés autochtones et de déterminer les mesures les mieux adaptées.
- Soutien à l'auto-isolément efficace dans les communautés des Premières Nations éloignées et nordiques en permettant à ces communautés d'établir des ententes avec des fournisseurs d'installations privées ou publiques pour l'auto-isolément.
- Soutien à la planification adaptée sur le plan culturel relativement à la pandémie de COVID-19 dans les communautés autochtones éloignées et nordiques par l'élaboration de protocoles normalisés de formation et de sensibilisation communautaires et la prise en compte des besoins communautaires en ce qui a trait à l'accès aux aliments, à l'eau et à de l'équipement de protection individuelle (EPI) afin de réduire les risques de contracter la COVID-19.
- Prise de mesures pour que toutes les populations autochtones, sur les réserves ou non, soient incluses dans les groupes prioritaires de la phase 1 de la campagne de vaccination et du reste de la campagne.
- En date du 31 juillet 2022, les taux de vaccination des membres des Premières Nations de l'Ontario étaient les suivants :

- 18 ans et plus : 81 % ont reçu une première dose, 73 % ont reçu une deuxième dose, et 38 % ont reçu une troisième dose;
 - 12 à 17 ans : 58 % ont reçu une première dose, et 44 % ont reçu une deuxième dose;
 - 5 à 11 ans : 42 % ont reçu une première dose, et 25 % ont reçu une deuxième dose.
- En date du 31 juillet 2022, les taux de vaccination des membres des Premières Nations de l'Ontario vivant en milieu urbain étaient les suivants :
 - 18 ans et plus : 58 % ont reçu une première dose, 55 % ont reçu une deuxième dose, et 31 % ont reçu une troisième dose;
 - 12 à 17 ans : 13 % ont reçu une première dose, et 11 % ont reçu une deuxième dose;
 - 5 à 11 ans : 6 % ont reçu une première dose, et 4 % ont reçu une deuxième dose.
 - En collaboration avec le ministère de la Santé, octroi d'un financement maximum de 43,4 millions de dollars pour soutenir les efforts communautaires de vaccination et améliorer les mesures sanitaires et d'intervention contre la pandémie dans les communautés des Premières Nations et des Autochtones en milieu urbain en 2021-2022.
 - Investissement supplémentaire de 4 millions de dollars pour soutenir les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits et les organismes autochtones en milieu urbain. Ces fonds ont aidé les communautés autochtones à faire face aux répercussions de plus en plus lourdes de la pandémie ainsi qu'aux urgences sociales et sanitaires connexes en cours.
 - Coordination avec les ministères et le gouvernement fédéral pour répondre de manière adaptée et efficace à chacune des communautés des Premières Nations touchées par la COVID-19.
 - Maintien de la communication avec les dirigeants autochtones pour coordonner les efforts de lutte contre la COVID-19 et répondre aux problèmes relevés par les communautés à mesure qu'ils surviennent.
 - Collaboration avec les ministères pour l'évaluation des retombées et des possibilités pour les communautés et organismes autochtones relativement à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques, de mesures législatives et de programmes touchant un large éventail de domaines, notamment le développement économique, la mise en valeur des terres et des ressources, l'autonomie réglementaire des communautés en matière de tabac et de cannabis, la transformation du système de santé en général, la santé mentale et les dépendances, la réduction de la pauvreté, la protection de l'enfance, l'éducation, la sécurité alimentaire, l'aménagement du territoire dans le Grand Nord, l'aide

sociale, l'emploi et la formation professionnelle, le logement communautaire, le logement avec services de soutien, les aînés et l'accessibilité, l'aménagement du territoire, le patrimoine et la culture, la lutte contre le racisme, la sécurité communautaire ainsi que les services policiers et la justice.

- Offre de conseils aux ministères sur des questions émergentes ou évolutives en matière de consultation, y compris de conseils pratiques et éclairés pour améliorer la cohérence et la coordination lorsque les ministères s'acquittent de leur obligation de consulter.
- Offre de conseils ministériels concernant la mobilisation et la consultation des Autochtones. Le MAA a collaboré étroitement avec les ministères sur diverses questions, notamment :
 - les arrêtés de zonage du ministre; la modernisation et la transformation du système de justice; la transformation du secteur de la santé, y compris en ce qui a trait aux dépendances et à la santé mentale; les campagnes de vaccination contre la COVID-19; la planification et la gestion des situations d'urgence; les pensionnats indiens et la protection de l'enfance; la transformation du secteur de l'éducation.
- En collaboration avec des partenaires métis, poursuite de l'évaluation des collectivités métisses qui pourraient se voir conférer des droits autochtones conformément aux directives de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *R. c. Powley*.
- En collaboration avec le ministère du Procureur général, coordination de l'examen et de l'analyse provinciaux de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* du Canada, et participation à des consultations provinciales et territoriales dirigées par le gouvernement fédéral concernant l'élaboration de la loi et les prochaines étapes de sa mise en œuvre par le Canada.
- Travail avec les autres ministères et les partenaires autochtones pour continuer de donner suite aux recommandations de l'enquête sur la mort de sept jeunes autochtones (Seven Youth Inquest), et présentation du quatrième rapport d'étape annuel de l'Ontario au Bureau du coronier en chef. À ce jour, l'Ontario a mis en œuvre la majorité des recommandations visant la province, et elle travaille à l'application des recommandations restantes.
- Tenue de la sixième édition de la Semaine de reconnaissance des traités, un événement annuel qui s'est déroulé dans un environnement entièrement virtuel et numérique en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions liées aux rassemblements en personne.

- Organisation de trois événements publics virtuels, soutien direct de 11 événements dans des bibliothèques et des établissements d'enseignement supérieur, et production de cinq nouvelles vidéos relativement à la bibliothèque vivante. Cette année, les efforts déployés dans les médias sociaux et numériques ont touché plus d'utilisateurs en ligne que jamais, battant les records des années précédentes en ce qui a trait aux vues, aux commentaires et à la participation.
- Offre de 11,6 millions de dollars en financement par l'intermédiaire du Fonds de soutien aux collectivités pour les négociations afin de soutenir une communauté autochtone relativement au processus de revendications territoriales.
- Coordination d'une intervention gouvernementale multiniveau relativement à la COVID-19 par la collaboration étroite avec les partenaires autochtones et le gouvernement fédéral afin de cerner les besoins les plus pressants des Premières Nations de l'Ontario et d'autres communautés autochtones et de déterminer les mesures les mieux adaptées.
- Offre de soutien au DNMRNF et au ministère des Transports dans leur travail avec le gouvernement fédéral visant à offrir aux petits transporteurs aériens desservant les collectivités éloignées du Nord de l'Ontario un financement d'urgence pour qu'ils puissent continuer de fournir des biens et des services essentiels pendant la pandémie de COVID-19. Ce financement a permis de soutenir des emplois et l'activité économique dans le Grand Nord de l'Ontario et de faire en sorte que les communautés éloignées des Premières Nations continuent d'avoir accès aux services et aux biens qui leur sont essentiels.
- Soutien continu au MDESC dans sa collaboration avec des partenaires des Premières Nations pour l'élaboration d'un plan distinct visant à transformer l'aide sociale dans les communautés des Premières Nations.
- Soutien à l'élaboration et à la publication de la Stratégie de réduction de la pauvreté en veillant à ce que les considérations autochtones soient prises en compte et en proposant des initiatives connexes qui favorisent la prospérité et le bien-être des Autochtones, ainsi que des indicateurs pouvant être mesurés pour les Autochtones. La stratégie actualisée englobe une série d'initiatives importantes propres aux Autochtones :
 - le Fonds de développement économique pour les Autochtones;
 - la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones;
 - le Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones;
 - le Conseil consultatif des femmes autochtones;
 - le crédit de livraison pour les Premières Nations.
- Étroite collaboration avec les ministères du Procureur général et du Solliciteur général ainsi qu'avec les leaders des Premières Nations afin d'éliminer les obstacles à

l'application des lois des Premières Nations et aux poursuites judiciaires connexes, notamment en appuyant l'organisation d'une table de concertation entre le Canada et les Premières Nations dont les activités ont commencé en mai 2021 et dont les objectifs sont de formuler des recommandations sur la façon de surmonter les obstacles ainsi que de déterminer des moyens de faciliter la mise en œuvre de ces recommandations.

- Collaboration avec des ministères partenaires pour injecter 20 millions de dollars dans des programmes et des services de santé mentale et d'aide en matière de dépendances pour les Autochtones afin d'aider directement les survivantes et les survivants des pensionnats indiens. Ces fonds permettront d'offrir du soutien culturellement adapté et tenant compte des traumatismes aux Premières Nations et aux organismes autochtones en milieu urbain dans le contexte des démarches essentielles entreprises pour faire la lumière sur les anciens pensionnats indiens de l'Ontario et pour en commémorer les victimes.

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2021-2022

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES AUTOCHTONES

En 2021-2022, le ministère a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration des politiques stratégiques autochtones pour l'Ontario en menant des initiatives intergouvernementales qui ont amélioré les résultats pour les Autochtones, il a dirigé des négociations provinciales relatives aux revendications territoriales autochtones et il a soutenu le développement économique des partenaires autochtones.

RÉSULTATS POUR 2021-2022

Au cours de l'exercice 2021-2022, le ministère a pris des mesures pour élaborer une stratégie fiscale robuste afin de respecter les priorités du gouvernement tout en continuant de rétablir la responsabilisation et la confiance. Le ministère a travaillé de concert avec les partenaires autochtones pour réduire les formalités administratives et les dépenses d'administration et déployer des efforts renouvelés en vue d'assurer la prestation de programmes et de services qui font une différence dans la vie des Autochtones. Les résultats du ministère sont présentés ci-dessous.

- Prestation de conseils aux ministères sur l'engagement et la consultation auprès des communautés autochtones sur diverses initiatives stratégiques et lois provinciales.
- Soutien à des rencontres régulières entre le Cabinet du premier ministre et les organisations provinciales et territoriales, offre de conseils et de documents d'accompagnement à l'occasion de nombreuses rencontres entre des ministres et des leaders autochtones, et collaborations étroites continues avec les organisations provinciales et territoriales et les organismes de services aux Autochtones en milieu urbain grâce à des réunions virtuelles d'un groupe de discussion pendant l'exercice financier.
- Collaboration avec le ministère des Finances ainsi que des communautés et des organismes des Premières Nations sur la réglementation du tabac par l'appui de projets visant l'étude d'approches utilisées dans les réserves par la Nation anichinabée, l'Association of Iroquois and Allied Indians ainsi que la Première Nation chippewa de la Thames.
- Travail avec le MFO pour retenir les services de deux facilitateurs autochtones indépendants afin de mener des consultations provinciales auprès des Premières Nations pour s'assurer que le point de vue et les intérêts des Premières nations concernant le tabac sont pris en compte dans l'élaboration de solutions concernant le tabac non réglementé.

- Soutien au ministère du Procureur général et à d'autres ministères partenaires pour la mobilisation des communautés et organismes autochtones et le partage d'information avec ces communautés et organismes concernant la légalisation du cannabis, y compris tenue de discussions avec les communautés intéressées pour examiner les approches de réglementation du cannabis permettant de faire avancer les priorités communes.
- Collaboration avec le ministère du Procureur général et le ministère des Finances pour négocier des ententes mutuellement avantageuses avec les communautés autochtones intéressées concernant la réglementation du cannabis dans les réserves.
- Tenue de la sixième édition de la Semaine de reconnaissance des traités, un événement annuel qui s'est déroulé dans un environnement entièrement virtuel et numérique en raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions liées aux rassemblements en personne.
- Organisation de trois événements publics virtuels, soutien direct de 11 événements dans des bibliothèques et des établissements d'enseignement supérieur, et production de cinq nouvelles vidéos relativement à la bibliothèque vivante. Cette année, les efforts déployés dans les médias sociaux et numériques ont touché plus d'utilisateurs en ligne que jamais, battant les records des années précédentes en ce qui a trait aux vues, aux commentaires et à la participation.

Promouvoir les possibilités économiques pour l'emploi des Autochtones ainsi que leur développement économique et communautaire

- Versement de 12,5 millions de dollars aux communautés et aux organismes autochtones pour leur participation à des consultations constructives et à des discussions avec le gouvernement et le secteur privé concernant des questions liées aux terres et aux ressources, par l'intermédiaire du Fonds pour les nouvelles relations.
- Pour répondre au besoin de stimuler l'économie autochtone, versement de 5,8 millions de dollars provenant du Fonds de développement pour les Autochtones à des petites et à des moyennes entreprises autochtones et de 1,2 million de dollars pour le rétablissement économique des communautés autochtones par une planification stratégique.
- Contribution de 6 millions de dollars pour soutenir la construction, la rénovation et la modernisation, dans le cadre de projets d'infrastructure qui sont menés par des

communautés autochtones (sur les réserves ou non), qui favorisent le développement économique et la création d'emplois et qui ont des répercussions sociales positives pour la communauté, par l'intermédiaire du Programme de subventions pour l'infrastructure des communautés autochtones.

- Octroi de 1,7 million de dollars par l'intermédiaire du Fonds pour les organisations autochtones représentatives de l'Ontario pour soutenir la capacité et le développement organisationnels des Autochtones.
- Appui au ministère du DNMRNF pour l'élaboration continue de politiques visant à aider le gouvernement à remplir son mandat d'inclure d'autres communautés autochtones dans le partage des recettes tirées des ressources.
- Soutien à la création d'emploi par le versement de 3 millions de dollars au Métis Voyageur Development Fund, une institution financière autochtone parmi les plus performantes de l'Ontario qui utilise des fonds ministériels pour offrir des prêts et des subventions aux entreprises et aux entrepreneurs métis de la province. Depuis son lancement en 2012, le Métis Voyageur Development Fund a attribué plus de 33 millions de dollars en prêts et en subventions aux entrepreneurs et aux entreprises métis de l'Ontario, a permis d'obtenir plus de 28 millions de dollars en financement supplémentaire et a favorisé la création ou le maintien de plus de 580 emplois.
- Accroissement des possibilités offertes aux entreprises autochtones de participer au processus d'approvisionnement du gouvernement provincial grâce au Programme d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones. Depuis 2015, le programme a directement permis plus de 185 nouveaux approvisionnements auprès d'entreprises autochtones de l'Ontario d'une valeur totale de plus de 64 millions de dollars.
- Mise sur pied d'un groupe d'experts en développement économique autochtone pour obtenir des avis et des idées sur les meilleures façons pour le gouvernement de soutenir la création de richesse par les communautés et les entreprises autochtones touchées par les répercussions économiques de la COVID-19.
- Financement d'un projet de recherche axé sur le vécu des femmes autochtones en Ontario et sur les répercussions de la COVID-19 relativement à leurs besoins en matière d'emploi, de formation et de développement des entreprises.
- Investissement de 252 000 \$ pour la réalisation de trois projets d'Internet à large bande visant à améliorer les services Internet et l'accès à Internet dans 16 communautés nordiques et éloignées des Premières Nations pendant 12 mois. Ces projets permettront d'améliorer la connectivité et la bande passante dans ces

communautés des Premières Nations où les services sont insuffisants, à un moment où elles en ont grand besoin.

- Soutien au DNMRNF dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies, de directives et d'options opérationnelles concernant les consultations et l'identification communautaire dans la zone de mise en valeur du Cercle de feu.
- En 2020, une entente de transfert de terres entre la Première Nation chippewa des pointes Kettle et Stony, l'Ontario et le Canada est entrée en vigueur. L'Ontario a cédé les anciennes terres du parc provincial Ipperwash au Canada pour qu'elles soient mises en réserve pour la Première Nation chippewa des pointes Kettle et Stony.

Apporter des améliorations importantes sur le plan social et le plan de la santé dans la vie des Autochtones

Le ministère a poursuivi ses efforts pour combler l'écart socioéconomique entre les Autochtones et le reste de la population en collaborant avec d'autres ministères à l'élaboration de politiques, de programmes et d'initiatives visant à satisfaire les besoins particuliers des Autochtones et à leur fournir du soutien.

- Collaboration avec des ministères provinciaux, le gouvernement fédéral et des partenaires des Premières Nations pour coordonner des interventions relatives à quatre bris d'infrastructures essentielles ou catastrophes naturelles, à deux déclarations d'urgence sociale, à trois déclarations d'urgence pour du soutien supplémentaire en raison d'éclosions de COVID-19, et à deux demandes d'aide d'urgence par des communautés des Premières Nations en raison de crises sociales.
- Poursuite du travail consistant à diriger la mise en œuvre du Programme de sensibilisation aux cultures autochtones pour la FPO fondé sur le programme de formation sur la sécurisation culturelle autochtone San'yas.
 - Le programme s'attaque aux effets pervers de la colonisation et vise à fournir aux fonctionnaires les outils et les connaissances nécessaires pour travailler avec les communautés et les dirigeants autochtones à l'élaboration et à la mise en place de politiques, de programmes et de services.
 - En date de janvier 2022, la FPO avait inscrit 42 866 membres à cette formation, soit environ 73 % de l'effectif total en 2022.
- Collaboration avec des ministères pour l'évaluation des retombées et des occasions pour les communautés et les organismes autochtones dans le cadre de

l'élaboration et de l'application de politiques, de lois et de programmes dans de nombreux domaines, notamment :

- le développement économique et l'aménagement du territoire, l'autonomie réglementaire en matière de tabac et de cannabis, la transformation du secteur de la santé, l'éducation, l'emploi et la formation professionnelle, le logement avec services de soutien, la protection de l'enfance, la sécurité communautaire ainsi que les services policiers et la justice.
- Collaboration avec le MDESC pour tenir compte des considérations autochtones et des initiatives propres aux Autochtones dans la refonte de la Stratégie de réduction de la pauvreté.
- Soutien au ministère des Affaires municipales et du Logement dans sa revue du logement avec services de soutien en Ontario pour relever les occasions de simplification et améliorer la coordination au sein du système. Pendant le processus de consultation, qui s'est déroulé de l'automne 2020 à l'hiver 2021, le MAA a participé à la coordination et au bon déroulement de trois séances de consultation distinctes avec des organismes autochtones en milieu urbain et des fournisseurs de logements.
- Soutien important aux ministères, en collaboration avec le MPG, pour évaluer et examiner les répercussions des lois, des politiques et des engagements fédéraux sur les communautés et les organismes autochtones de l'Ontario, notamment :
 - de la *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis* (projet de loi C-92);
 - de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* adoptée par le Canada et des mesures fédérales pour mettre en œuvre la Déclaration.
- Coordination de l'examen provincial de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* du Canada, et participation à des consultations provinciales et territoriales dirigées par le gouvernement fédéral concernant l'élaboration de la loi et les prochaines étapes de sa mise en œuvre par le Canada.
- Collaboration avec les ministères responsables, notamment le MPG et le MDESC, et prestation de conseils techniques dans le cadre des discussions sur l'autonomie gouvernementale.
- Travail avec les autres ministères et les partenaires autochtones pour continuer de donner suite aux recommandations de l'enquête sur la mort de sept jeunes des Premières Nations (Seven First Nations Youth Inquest), et présentation du quatrième rapport d'étape annuel de l'Ontario au Bureau du coroner en chef. À ce

jour, l'Ontario a mis en œuvre 33 des 61 recommandations visant la province et travaille à l'application des 28 recommandations restantes.

- Collaboration avec plusieurs ministères, la Nation Nishnawbe Aski et le Canada pour mieux comprendre les obstacles à l'accès aux pièces d'identité émises par le gouvernement pour les Autochtones, en particulier dans les communautés éloignées et nordiques, et pour discuter des moyens de relever ces défis.
- Soutien à l'auto-isollement efficace dans les communautés des Premières Nations éloignées et nordiques en permettant à ces communautés d'établir des ententes avec des fournisseurs d'installations privées ou publiques pour l'auto-isollement.
- Soutien au MDESC dans ses efforts de refonte des services de protection de l'enfance, y compris concernant la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne pour les enfants et les jeunes autochtones, qui a été élaborée conjointement, et l'approche du MDESC en matière de discussion et de négociation avec les partenaires autochtones concernant la mise en œuvre de leurs propres systèmes de services à l'enfance et à la famille.
- Soutien à la planification adaptée sur le plan culturel relativement à la pandémie de COVID-19 dans les communautés autochtones éloignées et nordiques par l'élaboration de protocoles normalisés de formation et de sensibilisation communautaires et la prise en compte des besoins communautaires en ce qui a trait à l'accès aux aliments, à l'eau et à de l'équipement de protection individuelle (EPI) afin de réduire les risques de contracter la COVID-19.
- Animation de discussions avec le ministère de la Santé et des organismes autochtones sur la modernisation des soins à domicile et en milieu communautaire et de consultations sur les règlements afférents au projet de loi 175, *Loi de 2020 pour connecter la population aux services de soins à domicile et en milieu communautaire*.
- Collaboration avec des ministères partenaires pour injecter 20 millions de dollars dans des programmes et des services de santé mentale et d'aide en matière de dépendances pour les Autochtones afin d'aider directement les survivantes et les survivants des pensionnats indiens. Ces fonds permettront d'offrir du soutien culturellement adapté et tenant compte des traumatismes aux Premières Nations et aux organismes autochtones en milieu urbain dans le contexte des démarches essentielles entreprises pour faire la lumière sur les anciens pensionnats indiens de l'Ontario et pour en commémorer les victimes.
- Soutien du MSAN relativement aux consultations sur des modifications réglementaires devant permettre aux sages-femmes autochtones de présenter une demande de numéro de facturation au Régime d'assurance-santé de l'Ontario afin

d'améliorer l'expérience de soins de santé de leur clientèle et leur permettre d'offrir des services et des soins comparables à ceux reçus par la clientèle des sages-femmes autorisées.

S'acquitter des obligations juridiques de l'Ontario relativement aux traités et aux revendications et questions territoriales ainsi que s'acquitter de l'obligation de consulter

Le ministère a continué de remplir les obligations juridiques du gouvernement de l'Ontario relativement aux revendications et aux différends territoriaux avec les Autochtones dans le but de conclure des règlements durables au moyen d'un processus de négociation sans litige.

- En 2021, l'Ontario a amorcé des négociations avec la Première Nation anichinabée de Sagamok afin de résoudre une revendication concernant les limites de la réserve. L'équipe de négociation du MAA a également signé une entente de protocole de négociation définissant le processus et les paramètres de la négociation concernant les limites revendiquées.
- En 2021, l'Ontario et la Première Nation de Whitefish River ont signé une entente de protocole de négociation définissant le processus et les dispositions de la négociation.
- En 2021, le MAA a lancé sur Ontario.ca un processus d'information publique et de consultation en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* relativement au règlement des revendications liées aux inondations dans les bassins du lac Rainy et du lac des Bois.
- En 2021, le MAA a collaboré avec le MEPP et d'autres ministères partenaires pour obtenir une dérogation à la *Loi sur les évaluations environnementales* qui est entrée en vigueur en juillet 2021. Par cette dérogation, la Province n'est plus tenue de mener des consultations relatives aux exigences de la *Loi sur les évaluations environnementales* touchant la cession de terres de la Couronne dans le règlement d'une revendication territoriale.
- En 2021, à la suite d'une mobilisation collaborative de plusieurs ministères partenaires, le MAA a révisé et publié son processus de consultation relatif aux revendications territoriales autochtones dans le but d'améliorer la transparence et la reddition de compte dans le cadre des consultations et de tenir compte des conclusions de la vérification de l'optimisation des ressources de 2020 relative aux affaires autochtones en Ontario.

- Au début de 2022, l'Ontario a accepté la revendication de la Première Nation Animbiigoo Zaagi'igan Anishinaabek voulant que cette dernière n'ait jamais signé le Traité Robinson-Supérieur de 1850 ni adhéré à celui-ci.
- En 2022, le MAA a également collaboré avec des ministères partenaires pour clarifier et mettre à jour la politique de l'Ontario en matière de revendications territoriales, ce qui a permis d'améliorer la transparence et la reddition de compte connexes.
- Au début de 2022, le MAA a travaillé avec le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC) pour franchir un jalon important de la mise en œuvre de la Convention de règlement des Premières Nations visées par les Traités Williams de 2018 en vendant des terres appartenant à l'Ontario directement à l'une des sept Premières Nations signataires des Traités Williams.
- Au début de 2022, le MAA a obtenu l'autorisation du Conseil du Trésor (étape 2) de signer 13 conventions de règlement des revendications relatives aux inondations du Traité 3 touchant les bassins du lac des Bois et du lac Rainy; le travail d'adoption de ces conventions sera achevé dans les mois qui viennent. Jusqu'à présent, les négociateurs de l'Ontario, du Canada et des Premières Nations ont paraphé deux conventions de règlement, dont la ratification est en cours.
- Le MAA a assuré la coordination interministérielle des mesures d'intervention de l'Ontario concernant les enjeux communautaires, notamment en facilitant le soutien aux Premières Nations, en finançant un sommet régional d'urgence et en encourageant le gouvernement fédéral à participer activement à la mise en œuvre des recommandations du sommet.
- En 2021, le MAA a continué d'offrir des conseils aux ministères sur des questions émergentes ou évolutives en matière de consultation, y compris des conseils pratiques et éclairés pour améliorer la cohérence et la coordination lorsque les ministères s'acquittent de leur obligation de consulter.

Initiatives de soutien financier en réponse à la COVID-19

- Le MAA a engagé 5 millions de dollars en 2021-2022 pour aider les fournisseurs de services aux Autochtones en milieu urbain à faire face à l'urgence de la pandémie de COVID-19 et à répondre aux besoins accrus des personnes vulnérables, comme les personnes âgées, les familles monoparentales et les personnes sans abri. Ce financement comprend une somme dédiée d'un million de dollars pour soutenir la prestation sécuritaire de services de soutien en matière de santé mentale et de lutte contre les dépendances.

- Le MAA a également versé 1,5 million de dollars en 2021-2022 aux fournisseurs de services aux Autochtones en milieu urbain afin de pourvoir aux nécessités, notamment au chapitre de l'alimentation et des fournitures médicales ou pharmaceutiques, des personnes vulnérables qui ne peuvent y subvenir en raison d'obstacles financiers ou physique, comme les Autochtones à faible revenu, âgés ou sans abris, et pour répondre aux besoins de soutien en santé mentale et en lutte contre les dépendances, qui ont augmenté en raison de la COVID-19.
- Le MAA soutenu le MSAN relativement à un investissement de 50 millions de dollars sur 2 ans, y compris 6,6 millions de dollars en 2020-2021 et jusqu'à 43,4 millions de dollars en 2021-2022, pour la distribution de vaccins contre la COVID-19 ainsi que les interventions dans les communautés autochtones et la planification des mesures associées à la pandémie.
- Des fonds ont été versés pour couvrir les coûts liés à l'organisation et au fonctionnement des cliniques de vaccination ainsi qu'à la mise en œuvre de modes de vaccination secondaires, comme des cliniques mobiles ou sur le terrain, pour veiller à l'accès de l'ensemble de la population.
- Cette enveloppe a également servi à financer l'élaboration de programmes de communication pour contrer les hésitations face à la vaccination ainsi qu'à soutenir des mesures sanitaires et d'intervention contre la pandémie dans les communautés autochtones.
- Le MAA a également investi 4 millions de dollars dans le soutien des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits et des organismes autochtones en milieu urbain. Ces fonds ont aidé les communautés autochtones à faire face aux répercussions de plus en plus lourdes de la pandémie ainsi qu'aux urgences sociales et sanitaires connexes en cours.

Distribution du vaccin contre la COVID-19

Le gouvernement de l'Ontario a adopté une approche progressive pour la distribution des vaccins dans la province, la première phase visant principalement les populations vulnérables les plus susceptibles d'être infectées par la COVID-19 et de développer des maladies graves, d'une part, et les personnes qui soignent ces populations, d'autre part.

- Pendant la première phase, les populations adultes des Premières Nations, métisses et inuites ont fait partie des groupes prioritaires en ce qui concerne la distribution initiale des vaccins.
- Le MAA a assuré la coordination et dirigé l'élaboration d'une matrice de

priorisation pour les communautés des Premières Nations et les populations autochtones en milieu urbain; cette matrice a servi à déterminer les priorités en matière d'attribution pendant la pénurie initiale de vaccins dans la province.

- La matrice consistait en un cadre de hiérarchisation des communautés en fonction de facteurs de risque pertinents, comme le nombre de cas, la proximité des frontières et la couleur de la zone (palier d'alerte).
- Pour donner la possibilité aux communautés et aux organismes autochtones de s'exprimer sur les politiques et les initiatives liées à la COVID-19, le MAA a créé le Groupe d'action pour la distribution des vaccins aux Premières Nations et le Groupe d'action pour la distribution des vaccins aux Autochtones en milieu urbain. Les groupes se réunissent régulièrement depuis décembre 2020.
- Les membres des groupes comprennent des dirigeants des Premières Nations, des représentants d'organismes autochtones en milieu urbain et des fournisseurs de services de santé autochtones.
- Les groupes permettent de s'assurer que les mesures du gouvernement prennent en compte les opinions, les facteurs de risque distincts et les expériences locales des communautés des Premières Nations et des organismes autochtones en milieu urbain.
- Après les réunions, le MAA envoie régulièrement des courriels de masse pour faire le suivi de points soulevés pendant les réunions, communiquer de nouveaux renseignements urgents concernant les directives de santé publique et fournir des renseignements et des ressources supplémentaires aux partenaires pour les aider à faire face à la pandémie.
- Pendant que l'Ontario mettait en œuvre les étapes subséquentes de la campagne de vaccination, le MAA a travaillé avec le MSAN pour s'assurer que les populations autochtones, sur les réserves ou non, continuaient d'être incluses dans les groupes prioritaires pour les deuxièmes doses, les doses de rappel et la vaccination des enfants et des jeunes.

Opération Immunité dans les collectivités éloignées

- En collaboration avec le MSAN et Ornge, le MAA a mis sur pied l'opération Immunité dans les collectivités éloignées (phases 1.0 et 2.0) pour vacciner les adultes (18 ans et plus) et les jeunes (12 à 17 ans) dans 31 communautés des Premières Nations accessibles par avion ainsi qu'à Moosonee.
- Le MAA a aussi soutenu le lancement des phases 2.0 et 3.0 de l'opération Immunité dans les collectivités éloignées, qui a permis de vacciner les jeunes de 12 à 17 ans et les enfants de 5 à 11 ans et d'offrir une dose de rappel aux

populations admissibles dans les communautés des Premières Nations éloignées et nordiques.

Autres politiques liées à la COVID-19

Tests antigéniques rapides

- Les populations autochtones de l'Ontario demeurent vulnérables en raison des déterminants socioéconomiques de la santé. Utilisés conjointement avec la vaccination, les tests antigéniques rapides offrent une protection supplémentaire contre la COVID-19. Voilà pourquoi le MAA s'est efforcé de prioriser la distribution de ces tests aux populations et organismes autochtones de la province.
- Le MAA a mis sur pied un processus centralisé suivant lequel le ministère sert de guichet unique pour recevoir les demandes des partenaires autochtones au sujet de l'état des commandes de tests antigéniques rapides passées par l'intermédiaire du Programme provincial de dépistage antigénique et au sujet des directives connexes.

Réouverture des écoles

- Le MAA a collaboré avec les communautés et les partenaires en éducation des Premières Nations ainsi qu'avec le MSAN, le MSGSC et le ministère de l'Éducation (EDU) pour faire en sorte que les communautés aient rapidement accès à toutes les ressources dont elles avaient besoin, c'est-à-dire à des tests antigéniques rapides et à de l'EPI, pour reprendre l'enseignement en personne. Par exemple, le MAA travaille actuellement avec EDU et le ministère des Services au public et aux entreprises (anciennement le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs ou MSGSC) pour que les écoles et les établissements de garde d'enfants puissent se procurer des appareils et des filtres haute efficacité pour les particules de l'air. Le MAA a aussi collaboré avec EDU pour communiquer avec les conseils scolaires et faire preuve de sensibilité et de souplesse, compte tenu du contexte particulier dans lequel évoluent les élèves des Premières Nations, pour s'assurer que ces derniers disposent du soutien nécessaire pour continuer leur apprentissage. Les conseils scolaires ont reçu la directive de communiquer activement avec les communautés des Premières Nations afin d'élaborer des plans d'apprentissage en collaboration avec elles.

Code QR de certificat de vaccination amélioré

- Après l'adoption par le Conseil des ministres de directives visant à renforcer les règles concernant les preuves obligatoires de vaccination par le recours à des certificats de vaccination améliorés et à l'application VérifOntario, le MAA a travaillé avec le MSAN pour accorder une dérogation à neuf communautés des Premières Nations qui n'étaient pas incluses dans COVAX afin de permettre à

leurs membres d'entrer dans les lieux visés par des restrictions au moyen d'une preuve de vaccination papier ou électronique sans code QR.

- Cette dérogation a permis à la Province de respecter les principes de gouvernance des données autochtones et d'ainsi aider les communautés qui exercent leurs droits en matière d'autonomie gouvernementale et de prise de décisions.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022

Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022 (M\$)	
Charges de fonctionnement	236,5
Charges d'immobilisations	6,9
Charges liées à la COVID-19	4,0
Effectif du ministère (au 31 mars 2022)*	
161,3	

*Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2022-2023

Ministère de l'Infrastructure

ISSN 2560-8622

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	3
Vision du ministère.....	3
<u>Intervention contre la COVID-19</u>	<u>4</u>
Programmes du ministère.....	7
PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023	13
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère pour 2022-2023 (M\$)	15
Données financières détaillées.....	16
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	16
<u>Tableau des tendances historiques</u>	<u>17</u>
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS	18
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE.....	20
RAPPORT ANNUEL	21
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2021-2022*	26

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2020-2021

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Vision du ministère

Le ministère de l'Infrastructure est résolu à renforcer au maximum l'infrastructure publique de la province et à maximiser le rendement des investissements en infrastructure de celle-ci au bénéfice de toute la population ontarienne. Qu'il s'agisse de construire de nouvelles infrastructures ou bien de réaliser des investissements clés pour rénover les écoles, les hôpitaux, les routes, les ponts et les installations pour le transport en commun ainsi que les infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales ou l'infrastructure à large bande, la province effectue des investissements stratégiques efficaces à l'échelle du gouvernement en établissant des priorités en matière d'infrastructure et en exploitant les possibilités existantes.

Le ministère est chargé d'orienter stratégiquement les investissements dans l'infrastructure afin de soutenir des collectivités fortes en planifiant, finançant, supervisant et hiérarchisant les initiatives d'infrastructure. Ceci suppose de gérer la mise en œuvre de la *Loi de 2015 sur l'infrastructure au service de l'emploi et de la prospérité*, qui « a pour objet de mettre en place des mécanismes qui favorisent une planification stratégique à long terme de l'infrastructure s'appuyant sur des principes et des données probantes et soutenant la création d'emplois et les occasions de formation, la croissance économique et la protection de l'environnement et qui intègrent l'excellence de la conception dans cette planification ».

Le ministère dirige les activités d'investissement et l'expansion de l'accès à l'Internet haute vitesse afin de veiller à ce que toutes les régions de la province aient accès à un Internet haute vitesse fiable d'ici la fin de 2025. En vertu de la *Loi de 2021 sur la réalisation accélérée de projets d'Internet à haut débit*, le ministère de l'Infrastructure est chargé de contribuer à l'élimination des obstacles à l'accès à Internet, permettant ainsi aux collectivités mal desservies et non desservies de la province d'avoir plus rapidement accès à un service Internet haute vitesse fiable. Le ministère de l'Infrastructure collabore également avec les ministères partenaires pour éliminer les obstacles législatifs et réglementaires au déploiement de l'Internet haute vitesse.

Le ministère élabore et conçoit des politiques et des programmes d'infrastructure municipale et surveille leur mise en œuvre pour s'assurer de la conformité avec les politiques d'infrastructure à l'échelle de la province. Il gère également la relation du gouvernement avec le gouvernement fédéral et les administrations municipales afin de réaliser des investissements éclairés dans l'infrastructure. Le ministère négocie avec d'autres partenaires du gouvernement pour mettre en œuvre et administrer directement des programmes de financement qui appuient l'infrastructure locale à l'échelle de l'Ontario.

Le ministère de l'Infrastructure dirige les efforts de la province pour construire de nouvelles collectivités durables et complètes près de services de transport en commun, et ce, tout en réduisant le coût de construction de l'infrastructure de transport en commun pour les contribuables. La province peut ainsi tirer parti de la relation entre le transport en commun, le logement et les espaces commerciaux pour créer des collectivités dynamiques et tirer parti des investissements de tiers pour explorer de nouvelles avenues et possibilités de financement afin d'offrir des solutions de transport en commun rentables.

Le ministère agit à titre de responsable de la planification de la gestion des biens provinciaux et doit, pour ce faire, élaborer des outils et des analyses visant à assurer de manière continue le suivi des biens d'infrastructure ainsi que des investissements prévus à cet égard à l'échelle du gouvernement. Le ministère est également responsable du règlement sur la planification de la gestion des biens municipaux.

Le ministère de l'Infrastructure assume une responsabilité législative à l'égard d'Infrastructure Ontario, qui appuie l'approvisionnement du gouvernement en infrastructure au moyen d'une surveillance stratégique. Le ministère, en partenariat avec le gouvernement fédéral et la Ville de Toronto, est aussi responsable de la surveillance et du financement de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto.

Intervention contre la COVID-19

- La pandémie mondiale a exercé d'énormes pressions sur toutes les administrations, notamment sur nos partenaires municipaux. Le ministère reconnaît qu'il est nécessaire d'offrir aux municipalités un financement stable pour appuyer les projets d'infrastructures locales essentielles.
- Le 28 octobre 2020, la province a annoncé qu'elle offrira jusqu'à 1,05 milliard de dollars sous forme de financement fédéral-provincial combiné dans le cadre du volet Résilience à la COVID-19 pour des projets d'infrastructure. Ce financement fait partie du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada (PIIC) des gouvernements fédéral et provinciaux.
- Le volet Résilience à la COVID-19 prévoit un financement fédéral-provincial de plus d'un milliard de dollars pour appuyer plus de 10 500 projets dans tous les sous-volets. Cela comprend :
 - un financement fédéral-provincial d'environ 700 millions de dollars pour appuyer près de 9 800 projets liés à l'éducation, qui sont administrés par le ministère de l'Éducation;
 - jusqu'à 100 millions de dollars en financement fédéral-provincial pour appuyer plus de 100 projets dans le secteur des soins de longue durée, qui sont administrés par le ministère des Soins de longue durée;

- jusqu'à 250 millions de dollars en financement fédéral-provincial pour appuyer plus de 550 projets d'infrastructure municipale essentiels, qui sont administrés par le ministère de l'Infrastructure.
 - Remarque : Au moins 6,5 millions de dollars du financement du ministère de l'Infrastructure et 42,5 millions de dollars du financement du ministère de l'Éducation ont été affectés à l'appui de 30 projets d'éducation autochtone.
- Pour aider à faire face aux conséquences de la COVID-19, le ministère de l'Infrastructure continue d'honorer les demandes de prolongation du projet présentées par les bénéficiaires de financement dans le cadre du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées et du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun. Ces prolongations donnent aux bénéficiaires plus de temps pour achever les projets déjà approuvés et sont assujetties à l'approbation finale d'Infrastructure Canada.
- Le ministère de l'Infrastructure a également travaillé avec Infrastructure Ontario et d'autres ministères ayant des responsabilités en matière d'immobilisations pour mettre à l'essai un modèle de construction accélérée afin d'accroître la capacité d'appoint dans les secteurs de la santé, des soins de longue durée et des services correctionnels.
- À compter de 2022, le ministère de l'Infrastructure investira un milliard de dollars de plus par l'intermédiaire du Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire, ce qui portera l'investissement total à près de 2 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Ce financement supplémentaire aidera les municipalités à construire et à réparer des routes, des ponts, des infrastructures de traitement des déchets et des eaux usées dans 424 collectivités locales.
- Même si de nombreuses municipalités ont été en mesure de réaliser des progrès considérables quant à leur plan de gestion des actifs, la province reconnaît que certaines municipalités sont aux prises avec des contraintes en matière de ressources qui rendent difficile le respect des échéances en raison de la COVID-19. Pour cette raison, les échéanciers de la deuxième phase et tous les échéanciers subséquents en vertu du *Règlement de l'Ontario 588/17 : Planification de la gestion des biens pour l'infrastructure municipale*, ont été prolongés d'un an en modifiant le Règlement de l'Ontario 193/21, entré en vigueur le 15 mars 2021.
- La province s'est engagée à stimuler l'économie au moyen de grands projets d'infrastructure comme les collectivités dont l'aménagement est axé sur les transports en commun, ce qui permettra non seulement de créer des emplois,

mais aussi de compenser le coût de la construction des infrastructures de transport en commun.

Programmes du ministère

Ci-après figurent les principales initiatives, de même que les principaux programmes et services dont se charge le ministère de l'Infrastructure.

Politiques infrastructurelles

Le ministère gère la mise en œuvre de la *Loi de 2015 sur l'infrastructure au service de l'emploi et de la prospérité*. En vertu de la Loi, le ministère a la responsabilité d'élaborer le plan d'infrastructure à long terme de l'Ontario, notamment en recueillant et en évaluant des données sur les actifs existants de la province, en analysant les besoins futurs en matière d'infrastructure et en mettant au point une stratégie pour répondre à ces besoins.

La province se concentrera sur les projets d'infrastructure qui sont les plus avantageux pour la population de l'Ontario tout en s'assurant que ces projets sont réalisables d'un point de vue technique et commercial, qu'ils correspondent aux priorités du gouvernement et qu'ils offrent la plus grande rentabilité pour tout investissement de fonds publics.

Le ministère élabore et conçoit des politiques et des programmes d'infrastructure, en plus d'en superviser la mise en œuvre, de manière à s'assurer qu'ils sont conformes aux priorités générales de la province en matière d'infrastructure et harmonisés au règlement sur la planification de la gestion des biens municipaux. Les programmes actifs sont les suivants :

- Le Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire offre aux petites collectivités et aux collectivités rurales et du nord un financement annuel pour construire et réparer des infrastructures essentielles et appuie l'élaboration, la mise à jour et l'amélioration des plans de gestion des biens municipaux.
- Les outils et mesures de soutien pour la planification de la gestion des biens offrent un financement aux partenaires tiers qui travaillent avec les municipalités pour les aider à élaborer et à améliorer leurs plans de gestion des biens.
- Le Programme d'accélération pour l'accès Internet à haute vitesse est un nouveau processus d'approvisionnement transparent et concurrentiel qui a permis aux fournisseurs d'accès à Internet de demander des subventions provinciales dans le cadre d'une série d'événements d'enchères inversées pour des régions géographiques définies afin de connecter à Internet les collectivités mal desservies et non desservies de l'Ontario.
- Diriger l'expansion de l'accès à Internet haute vitesse par l'entremise de projets fondés sur des demandes, notamment le Programme ICON d'amélioration de la

connectivité en Ontario, le projet pilote de Brighton, le Réseau régional de l'Est ontarien, le projet Southwestern Integrated Fibre Technology, procurer des services Internet haute vitesse au Nord, la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario et le projet Lightspeed de Télésat.

- Le Fonds pour les priorités stratégiques et l'infrastructure fournit du financement pour l'infrastructure de projets communautaires stratégiques et d'installations sportives et récréatives dans le cadre de ses deux volets. Le volet Priorités locales en matière d'infrastructure soutient la construction et la rénovation de nouvelles installations multifonctionnelles utilisées pour des activités communautaires, culturelles et récréatives. Le volet Réaménagement de l'infrastructure sportive et communautaire fournit un financement pour soutenir la rénovation et la remise en état d'infrastructures sportives et communautaires. Le Fonds soutient également le secteur des sports et des loisirs, qui a été l'un des plus durement touchés par la pandémie de COVID-19.

En plus de ces programmes provinciaux, le ministère dirige la mise en œuvre du PIIC, un programme d'infrastructure à coûts partagés avec le gouvernement fédéral, ainsi que les négociations connexes.

Le PIIC comprend un financement fédéral et provincial pour l'Ontario pouvant atteindre 11,8 milliards de dollars dans les quatre volets originaux de financement :

- Transport en commun : 8,3 milliards de dollars.
 - Infrastructures vertes : 2,85 milliards de dollars;
 - en 2020, 867 millions de dollars des 2,85 milliards de dollars du volet Infrastructures vertes ont été affectés au volet Résilience à la COVID-19 (voir les détails ci-dessous).
 - Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives : 407 millions de dollars.
 - Collectivités rurales et nordiques : 250 millions de dollars.
- Le PIIC permettra de débloquer jusqu'à 30 milliards de dollars en investissements fédéraux, provinciaux et locaux combinés dans les collectivités jusqu'en 2027-2028. Depuis juin 2018, l'Ontario s'est engagé à investir un total de 10,2 milliards de dollars dans les infrastructures de transport en commun, les infrastructures vertes, les infrastructures communautaires, culturelles et récréatives, les infrastructures rurales et nordiques et d'autres infrastructures prioritaires dans le cadre du PIIC.
 - En octobre 2020, la province a annoncé le lancement du nouveau volet Résilience à la COVID-19 dans le cadre du PIIC, qui offre jusqu'à 1,05 milliard de dollars en financement fédéral et provincial. Ce volet a été créé pour répondre aux répercussions de la COVID-19 et comporte plus de souplesse, des critères d'admissibilité élargis pour les projets et des processus d'approbation accélérés.

- Au printemps 2021, le gouvernement fédéral a bonifié ce volet grâce à un financement supplémentaire de 26 millions de dollars pour des projets de ventilation dans l'ensemble de l'Ontario.
- Le ministère de l'Infrastructure se concentre sur l'exécution de ce programme et collabore étroitement avec le gouvernement fédéral et les collectivités locales pour mettre en œuvre des programmes de financement pour chacun des volets de financement.
- L'Ontario continue de travailler avec le gouvernement fédéral pour superviser l'octroi de fonds à des bénéficiaires dans le cadre de programmes de financement des infrastructures établis, notamment le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun, le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées et le Nouveau Fonds Chantiers Canada. Outre la prolongation de projets particuliers, ces programmes de longue date sont en cours d'élimination progressive et les demandes associées à ceux-ci ne sont donc plus acceptées. Même si le ministère de l'Infrastructure supervise ces programmes, certains sont administrés par des ministères ou organismes partenaires (p. ex. Infrastructure Ontario et le ministère des Transports).

Division des politiques, de la recherche et des organismes

Le ministère recueille des données et effectue des analyses pour appuyer les décisions de planification des infrastructures fondées sur des données probantes concernant les investissements requis pour maintenir les niveaux de service dans la province.

Par exemple, il offre une orientation aux autres ministères en ce qui concerne des méthodes de mesure de l'état des biens d'infrastructure de même que de l'information connexe dans le but de normaliser les pratiques provinciales de gestion des biens. Le ministère recueille ensuite les données ainsi produites pour les intégrer à ses modèles analytiques. D'ailleurs, le ministère a élaboré et tient à jour un modèle analytique pour prévoir les besoins en matière de renouvellement de l'infrastructure. Au cours des dernières années, ce modèle a été amélioré en augmentant le nombre de biens dont il tient compte ainsi que le nombre de paramètres qui peuvent être modifiés pour concevoir différents scénarios.

De même, le ministère s'emploie à mettre au point et à maximiser les modèles existants qui facilitent l'établissement de prévisions sur les besoins quant à l'expansion de l'infrastructure, le tout en fonction de la capacité et de la demande en matière d'infrastructure dans les différents secteurs. Cette analyse éclaire l'établissement des priorités de la planification des projets d'immobilisations du gouvernement.

Afin de satisfaire aux exigences de la *Loi de 2015 sur l'infrastructure au service de l'emploi et de la prospérité* et d'éclairer la planification de l'infrastructure de manière

plus générale, le ministère continue de collaborer avec d'autres ministères responsables d'immobilisations pour normaliser les données probantes afin de permettre la comparaison des besoins en matière d'infrastructure des différents secteurs. En outre, le ministère poursuit l'élaboration d'une série d'initiatives de recherche afin de bien comprendre la planification de l'infrastructure et d'élaborer des pratiques exemplaires en la matière, ainsi que d'appuyer l'amélioration des pratiques pangouvernementales dans des domaines connexes, comme la gestion des biens. Ces initiatives comprennent la collecte et l'analyse de données provenant de plans de gestion des biens municipaux afin d'accroître les connaissances du ministère sur les besoins en infrastructures municipales. Le ministère recueille également des données sur l'état des biens municipaux auprès d'autres sources, comme l'Enquête sur les infrastructures publiques essentielles du Canada.

Le ministère organise des discussions stratégiques et techniques entre les ministères ayant des responsabilités touchant la planification et l'exécution de projets d'immobilisations afin d'orienter les initiatives concernant les politiques infrastructurelles de façon collaborative à l'échelle du gouvernement.

Le ministère administre également le cadre de soumission de propositions non sollicitées et le portail de réception pour l'acceptation des propositions relatives à l'infrastructure (notamment des propositions de lignes de transport en commun, de routes, d'établissements de soins de santé, de projets résidentiels et de production d'énergie). Le cadre offre une structure claire pour la réception et l'évaluation des propositions soumises par le public et les intervenants afin de mettre à profit les innovations du secteur privé, et il facilite la prise de décisions du gouvernement.

Dans le cadre de ses responsabilités, le ministère supervise la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier, soit Infrastructure Ontario (IO), et ce, à l'appui de la mise en œuvre des politiques et des programmes du gouvernement. IO est un organisme réglementé, une personne morale sans capital-actions, créé en vertu de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier* pour fournir des conseils et des services conformément aux directives du ministre de l'Infrastructure. L'organisme offre une gamme de services au nom du gouvernement, notamment :

- des services immobiliers;
- des projets d'acquisition d'infrastructures modernes;
- des prêts d'infrastructure et diverses transactions commerciales;
- des services consultatifs liés à l'infrastructure.

IO utilise une gamme de modèles d'approvisionnement pour offrir ses services aux ministères et aux organismes. Parmi ces modèles figurent ce que l'on appelle souvent un processus d'acquisition traditionnel ainsi que d'autres modèles qui comprennent davantage de responsabilités pour le secteur privé, que l'on appelle couramment des partenariats public-privé (PPP). Le modèle de PPP est habituellement utilisé pour

exécuter des projets d'infrastructure publique de grande envergure et complexes, puisqu'il permet d'exploiter les ressources et l'expertise du secteur privé pour réaliser les projets selon les délais, le budget et les spécifications prévus.

En partenariat avec le gouvernement fédéral et la Ville de Toronto, le ministère supervise également la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto, qui a le mandat d'exécuter l'initiative des trois ordres de gouvernement visant à revitaliser et à transformer le secteur riverain de Toronto en y aménageant des quartiers, des parcs et des lieux publics durables, ainsi qu'en stimulant la croissance économique dans les secteurs de la création axée sur le savoir. La province, de concert avec le gouvernement fédéral et la Ville de Toronto, a offert un financement de 1,25 milliard de dollars pour soutenir le projet de protection des terrains portuaires contre les inondations. Ce projet aidera à créer un quartier résilient en protégeant le secteur sud-est du centre-ville de Toronto contre les inondations et en offrant un rendement des investissements substantiel qui permettra de réaliser le potentiel du secteur en matière de développement résidentiel et commercial.

Collectivités axées sur le transport en commun

À l'automne 2021, le ministère a pris la responsabilité de diriger la supervision et la mise en œuvre du Programme d'aménagement axé sur les transports en commun pour les métros, le réseau ferroviaire lourd GO et le réseau de train léger sur rail, qui sont gérés par IO et Metrolinx. Le Programme d'aménagement axé sur les transports en commun fait partie du plan du gouvernement visant à bâtir des collectivités polyvalentes, dynamiques et durables près des services de transport en commun, et ce, tout en réduisant le coût pour les contribuables lié à la construction d'une infrastructure de stations de transport en commun. Le Programme d'aménagement axé sur les transports en commun augmentera le nombre d'usagers, réduira la congestion et offrira un ensemble de logements, y compris des options de logement abordable, tout en créant des emplois.

Le Programme d'aménagement axé sur les transports en commun est une initiative globale qui comprend la planification de l'utilisation des terres, la mobilisation du public et des Autochtones et les approbations municipales qui peuvent nécessiter des échéanciers accélérés. Par conséquent, une collaboration étroite entre les ministères et les ordres de gouvernement est nécessaire pour s'assurer que les objectifs du programme sont atteints.

L'objectif de la mobilisation interministérielle et municipale dans le cadre du Programme d'aménagement axé sur les transports en commun est d'appuyer la mise en œuvre réussie du programme dans le cadre des projets de métro prioritaires, dans les stations nouvelles et existantes du réseau GO et de train léger sur rail, ainsi que dans le cadre d'autres projets de transport en commun potentiels, y compris la prestation d'une

orientation stratégique, de conseils, d'une surveillance et d'une gestion des enjeux, et d'assurer une prise de décision rapide et efficace.

Programme d'administration du ministère

Dans le cadre du programme d'administration du ministère, on fournit des conseils stratégiques et des services de soutien qui aident le ministère à atteindre les objectifs du gouvernement et à respecter les priorités budgétaires de ce dernier.

De même, on offre au personnel des programmes opérationnels du ministère des Services généraux concernant, entre autres choses, les finances, les ressources humaines, la planification, les questions juridiques et les communications.

PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023

- **Principales décisions approuvées pour 2022-2023**

- La *Loi de 2022 pour un Ontario connecté*, qui a modifié la *Loi de 2021 sur la réalisation accélérée de projets d'Internet à haut débit* et la *Loi de 2012 sur un système d'information sur les infrastructures souterraines en Ontario*, aidera à faire en sorte que les collectivités mal desservies et non desservies de la province aient accès plus rapidement à une connexion Internet haute vitesse fiable.
- Grâce à l'investissement total combiné de près de 4 milliards de dollars du budget de 2021, le ministère poursuit ses efforts pour aider toutes les régions de l'Ontario à se connecter à Internet haute vitesse d'ici la fin de 2025. Cela comprend la réalisation de nombreux projets fondés sur des demandes, de projets financés conjointement par les gouvernements fédéral et provincial et la conclusion d'ententes commerciales avec les promoteurs retenus lors d'enchères inversées dirigées par Infrastructure Ontario.
- Comme il l'a annoncé dans son budget de 2021, le ministère investit environ 200 millions de dollars pour offrir un financement des infrastructures pour de grands projets stratégiques et des installations sportives dans le cadre du Fonds pour les priorités stratégiques et l'infrastructure nouvellement établi.
- Tel qu'il est indiqué dans l'Énoncé économique de l'automne 2021, le ministère augmente le Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire de 1 milliard de dollars sur 5 ans (200 millions de dollars par année) pour aider les petites collectivités rurales et du Nord à construire et à réparer les routes, les ponts, l'infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Cela porte l'investissement total à près de 2 milliards de dollars sur cinq ans à compter de 2022.
- Des ententes commerciales ont été conclues pour les sites de transport en commun d'East Harbour, de High Tech et de Bridge. Ils feront l'objet d'un suivi au fil des ans afin de réaliser la valeur pour la province et de compenser le coût de la construction prioritaire du projet de transport en commun. Les autres stations de la ligne Ontario Sud de transport en commun (Exhibition, Corktown, Queen-Spadina et King-Bathurst) seront mises sur le marché à l'automne 2022 pour la sélection d'un partenaire de construction.

- **Principaux problèmes et risques qui touchent l'exécution des programmes**

- La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions sans précédent, notamment des retards dans les dépenses prévues par les bénéficiaires et d'importants problèmes de chaîne d'approvisionnement pour les projets des programmes de paiements de transfert comme le PIIC et d'autres programmes d'infrastructure fédéraux et provinciaux de longue date.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère pour 2022-2023 (M\$)

Approbations – COVID-19	Sans objet
Autres – Fonctionnement	174,1
Autres – Immobilisations	1 948,2
Total	2 122,3

Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

MINISTÈRE DE L'INFRASTRUCTURE
Tableau A1 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	%	Prévisions 2021-2022 *	Chiffres réels provisoires 2021-2022 *	Chiffres réels 2020-2021 *
				\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Crédit 4001 Programme d'administration du ministère	6 127 600	594 800	10,8	5 532 800	5 532 800	5 498 120
Crédit 4003 Politiques et planification infrastructurelles	22 973 800	6 443 700	39,0	16 530 100	16 530 100	13 211 619
Total à voter – Charges de fonctionnement	29 101 400	7 038 500	31,9	22 062 900	22 062 900	18 709 739
Crédits législatifs	65 014	-	-	65 014	65 014	4 065 968
Total du ministère – Charges de fonctionnement	29 166 414	7 038 500	31,8	22 127 914	22 127 914	22 775 707
Redressement de consolidation et autres redressements – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	143 226 900	19 503 100	15,8	123 723 800	138 147 400	119 796 676
Redressement de consolidation et autres redressements – Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto	1 645 600	(1 749 500)	(51,5)	3 395 100	2 733 600	7 645 225
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	174 038 914	24 792 100	16,6	149 246 814	163 008 914	150 217 608
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Crédit 4003 Politiques et planification infrastructurelles	1 924 698 500	550 889 600	40,1	1 373 808 900	983 369 700	529 090 590
Total à voter – Charges d'immobilisations	1 924 698 500	550 889 600	40,1	1 373 808 900	983 369 700	529 090 590
Crédits législatifs	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total du ministère – Charges d'immobilisations	1 924 699 500	550 889 600	40,1	1 373 809 900	983 370 700	529 090 590
Redressement de consolidation et autres redressements – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	3 511 000	511 000	17,0	3 000 000	2 777 900	2 256 518
Redressement de consolidation et autres redressements – Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto	20 001 900	1 596 900	8,7	18 405 000	1 357 600	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	1 948 212 400	552 997 500	39,6	1 395 214 900	987 506 200	531 347 108
BIENS IMMOBILISÉS						
Crédit 4003 Politiques et planification infrastructurelles	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Biens immobilisés	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total du ministère – Biens immobilisés	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total du ministère - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actif non compris)	2 122 251 314	577 789 600	37,4	1 544 461 714	1 150 515 114	681 564 716

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2019-2020*	Chiffres réels 2020-2021*	Prévisions 2021-2022	Prévisions 2022-2023
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère - Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (actifs non compris)	357 845 613	681 564 716	1 544 461 714	2 122 251 314
		90 %	127 %	37 %

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour de plus amples renseignements, consultez les sites suivants :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>

<https://budget.ontario.ca/>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier

La Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario [IO]) est un organisme réglementé et une personne morale sans capital-actions créée en vertu de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*.

IO a pour mandat d'offrir un large éventail de conseils et de services, conformément à la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*, pour soutenir les initiatives du gouvernement ontarien visant à moderniser l'infrastructure et les biens immobiliers publics et à en maximiser la valeur. IO s'acquitte de son mandat en jouant les rôles et en exécutant les activités ci-après, sous réserve de directives écrites du ministre, au besoin.

Gestion moderne des projets et de l'approvisionnement

- IO s'emploie à renouveler les hôpitaux, les palais de justice et les autres biens publics essentiels de la province. De manière à garantir un mode adéquat de propriété et de contrôle publics, IO utilise également les partenariats public-privé au moyen d'un large éventail de modèles de mise en œuvre afin de voir à la construction des éléments d'infrastructure essentiels, et ce, en respectant les budgets et les échéanciers.

Bailleur de fonds pour l'infrastructure

- Par l'intermédiaire de son programme de prêts, IO offre aux municipalités, aux universités et à d'autres entités publiques de l'Ontario un accès à des prêts à des taux abordables qui aident les bénéficiaires à construire et à renouveler l'infrastructure publique.

Conseiller en projets commerciaux

- IO tire également profit de partenariats avec le secteur privé et d'investissements de ce dernier pour produire des revenus, réduire le passif et les coûts et garantir la rentabilité des services et des investissements gouvernementaux.

ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto

La Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto a été mise sur pied par le gouvernement fédéral, la Province de l'Ontario et la Ville de Toronto dans le but de superviser et de réaliser la revitalisation du secteur riverain de Toronto. La Société doit mettre en œuvre un plan permettant d'améliorer la valeur économique, sociale et culturelle de l'endroit et de créer un secteur riverain accessible et actif pour vivre, travailler et se détendre, le tout d'une façon responsable sur les plans financier et environnemental.

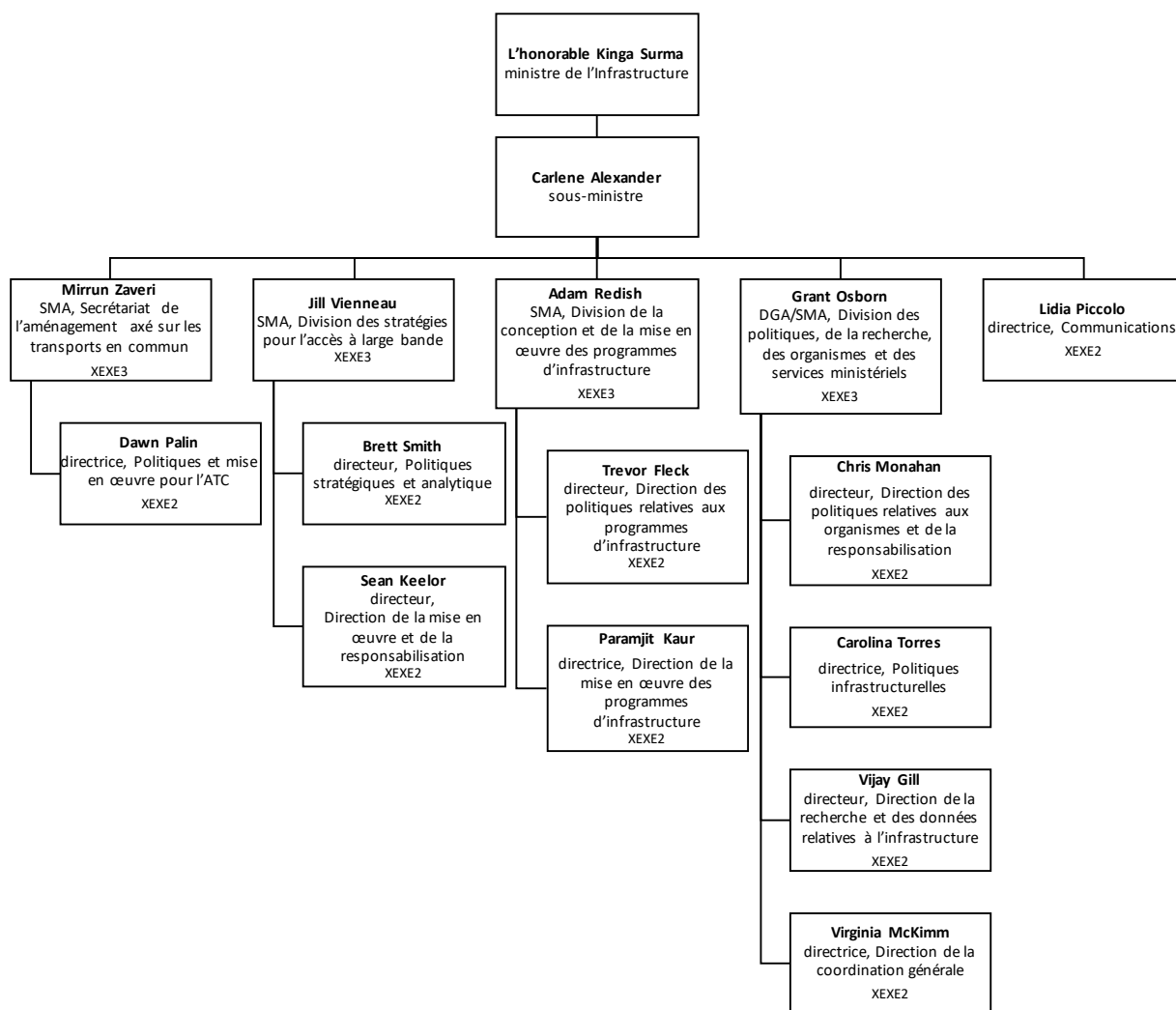
La Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto élabore et met en œuvre une vision coordonnée et complète pour le secteur riverain, tout en invitant les intervenants des secteurs public et privé à prendre part aux efforts de revitalisation.

Le ministère supervise la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto, de concert avec le gouvernement fédéral et la Ville de Toronto.

(En millions de dollars)	Prévisions 2022-2023	Chiffres provisoires 2021-2022	Chiffres réels 2020-2021
Revenus	2,0	39,1	11,6
Dépenses	21,6	4,1	7,6

Il convient de noter que les montants ci-dessus pour les revenus et les dépenses comprennent des redressements de consolidation pour le ministère de l'Infrastructure et ne reflètent pas les montants des revenus et des dépenses déclarés publiquement par la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE



RAPPORT ANNUEL

RÉSULTATS POUR 2021-2022

Le ministère de l'Infrastructure continue de créer et de mettre en œuvre des initiatives clés visant à appuyer les grandes priorités du gouvernement, notamment la construction de l'infrastructure provinciale, la création d'emplois et la croissance économique. Ci-après figurent quelques-unes des réalisations du ministère en 2021-2022.

Politiques infrastructurelles

- Le volet Résilience à la COVID-19 a été lancé avec succès dans le cadre du PIIC, ce qui a permis de verser un financement fédéral-provincial de 1,05 milliard de dollars à l'appui de plus de 10 500 projets dans de multiples sous-volets offerts par le ministère de l'Éducation, le ministère des Soins de longue durée et le ministère de l'Infrastructure.
- Lancement du deuxième volet Infrastructures vertes, dans le cadre du PIIC, qui prévoit un financement conjoint fédéral-provincial de 330 millions de dollars à l'appui de 144 projets.
- En ce qui concerne le volet Infrastructures communautaires, culturelles et récréatives dans le cadre du PIIC, 36 projets ont été approuvés et annoncés, pour un total d'environ 260,3 millions de dollars en financement fédéral-provincial.
- Lancement du Fonds pour les priorités stratégiques et l'infrastructure, qui offrira un financement pour l'infrastructure aux grands projets stratégiques et aux installations sportives. Vingt-cinq projets actifs du Fonds pour les priorités stratégiques et l'infrastructure sont financés à l'aide d'un financement provincial de plus de 200 millions de dollars.
- Dans le budget de l'Ontario de 2021, un nouveau financement a été annoncé, qui porte l'investissement total dans l'infrastructure à large bande à près de 4 milliards de dollars sur six ans à compter de 2019-2020. Cet engagement vise à faire en sorte que toutes les régions de la province aient accès à des services à large bande fiables d'ici la fin de 2025.
- Lancement réussi d'un nouveau processus concurrentiel innovateur et transparent dirigé par IO, afin d'aider à connecter les collectivités mal desservies et non desservies de la province à l'Internet haute vitesse.

- Adoption de la *Loi de 2022 pour un Ontario connecté* en avril 2022, qui a modifié la *Loi de 2021 sur la réalisation accélérée de projets d'Internet à haut débit* et la *Loi de 2012 sur un système d'information sur les infrastructures souterraines en Ontario*. Cette loi permet de s'assurer que les collectivités mal desservies et non desservies de la province auront accès plus tôt à une connexion Internet haute vitesse fiable.
- Dans l'Énoncé économique de l'automne 2021, l'Ontario a annoncé une augmentation d'un milliard de dollars du Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire afin d'aider les petites collectivités rurales et du Nord à construire et à réparer des routes, des ponts, des infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. Cela porte l'investissement total à près de 2 milliards de dollars sur cinq ans à compter de 2022. Des fonds ont été versés aux municipalités à compter de janvier 2022.

Surveillance des organismes

- L'Ontario a continué de respecter son engagement de fournir aux intervenants du marché des partenariats public-privé (PPP) des mises à jour quatre fois par année.
- Le 2 mai 2022, le gouvernement a publié sa plus récente Mise à jour du marché d'IO, qui comprend 38 projets, dont 26 projets se situent à l'étape de l'approvisionnement préalable et 12 à l'étape de l'approvisionnement actif; la valeur totale de ces contrats est supérieure à 50 milliards de dollars.
- Dans son rapport annuel 2020-2021, IO a indiqué que parmi les 74 projets qui étaient essentiellement terminés depuis la mise en œuvre du programme de PPP d'IO, 95 % ont respecté le budget imparti et 81 % ont été achevés dans un délai de 3 mois suivant l'échéance établie à la clôture de l'exercice.
- IO a supervisé avec succès le Programme de prêts, qui offre aux emprunteurs, qui sont des clients admissibles du secteur public, des prêts à long terme à un taux fixe et raisonnable. Depuis sa création, le Programme de prêts d'IO a approuvé des prêts d'une valeur de plus de 11 milliards de dollars pour plus de 3 420 projets représentant 455 collectivités et organisations.
- En 2021-2022, la province a également offert un financement à l'appui du projet de protection des terrains portuaires contre les inondations de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto. Ce projet aidera à créer un quartier résilient en protégeant le secteur sud-est du centre-ville de Toronto contre les inondations et en offrant un rendement des investissements substantiel qui permettra de réaliser le potentiel du secteur en matière de développement résidentiel et commercial.

- La durée du consentement d'emprunt à court terme de la Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto a été prolongée de 5 ans, soit de mars 2023 au 15 mai 2028, et le plafond d'emprunt de la Société a été augmenté de 50 millions de dollars, passant de 40 à 90 millions de dollars. Ces modifications appuient les travaux en cours visant à revitaliser le secteur riverain de Toronto et contribuent à faire progresser des projets prioritaires qui améliorent la valeur économique, sociale et culturelle du secteur riverain.

Recherches et politiques infrastructurelles

- En mars 2022, le ministère a publié le rapport intitulé *Bâtir l'Ontario : Entamer les travaux* – un rapport public qui met en lumière les principales réalisations de l'Ontario en matière d'infrastructure de 2018 à 2022, ainsi que les priorités relatives à l'infrastructure pour l'avenir dans un éventail de secteurs d'infrastructure, notamment le transport en commun, les routes et les ponts, les soins de santé et l'éducation.
- Le ministère de l'Infrastructure continue de diriger le Comité directeur de la gestion des biens, un comité interministériel qui coordonne la normalisation, la collecte et l'utilisation de données sur la gestion des biens à l'échelle du gouvernement. Cette coordination et cette normalisation sont une condition préalable pour que les décisions centrales concernant la planification et l'investissement dans les infrastructures soient fondées sur des données et des éléments probants.
- En 2021-2022, le ministère a soutenu le Conseil du Trésor pour améliorer la planification des immobilisations et l'établissement des priorités, en tirant parti des travaux du ministère sur la normalisation des données sur les biens et la prévision des besoins en matière de gestion des biens intersectoriels.
- En 2021, le ministère a mis à jour l'inventaire intégré des biens, lequel contient des données sur l'emplacement, la valeur, l'âge et l'état de nombreux biens provinciaux. Ainsi, le ministère met à jour l'inventaire annuellement et continue d'ajouter des données sur les biens, en plus d'accroître la quantité de biens figurant dans l'inventaire. L'inventaire contient maintenant de l'information sur plus de 20 000 biens dont la valeur de remplacement est supérieure à 260 milliards de dollars.
- Le ministère a satisfait à tous les critères de vérification énoncés dans le rapport annuel 2020-2021 sur les vérifications environnementales du Bureau du vérificateur général, publié en novembre 2021.

- Le ministère a continué de gérer le cadre de soumission de propositions non sollicitées pour cerner les propositions d'infrastructure novatrices présentées par des particuliers et des organisations. Depuis le lancement du cadre en 2019, le ministère a transmis plus de 40 propositions à des ministères partenaires afin qu'ils effectuent une évaluation initiale; plusieurs de ces propositions font maintenant l'objet d'une évaluation détaillée. Dans le cadre d'une évaluation détaillée, IO peut collaborer avec les participants et les ministères touchés afin de fournir au gouvernement des conseils et des options pour réaliser la valeur et l'avantage public de ces propositions.
- Le Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario a publié un rapport sur l'état des infrastructures municipales en Ontario. Ce rapport fait suite à un rapport sur l'état de l'infrastructure provinciale en 2020-2021. Ces deux rapports s'appuient largement sur les données recueillies et sur un modèle élaboré par le ministère de l'Infrastructure, qui a travaillé avec le Bureau de la responsabilité financière au cours des recherches menées pour ces rapports.
- Le ministère de l'Infrastructure continue de mettre à jour et d'entretenir le site Web et la carte d'Ontario construit, ce qui permet au public de suivre l'état de milliers de projets d'infrastructure qui reçoivent du financement provincial dans l'ensemble de la province.

Collectivités axées sur le transport en commun

- Le ministère a dirigé la planification du Programme d'aménagement axé sur les transports en commun, la prise de décisions générale et la coordination des approbations gouvernementales.
- Le ministère a dirigé la mise en œuvre du Programme d'aménagement axé sur les transports en commun, y compris la coordination des aménagements axés sur le transport en commun et la planification du transport en commun (avec le ministère des Transports), ainsi que la coordination avec les principaux partenaires de l'ensemble du gouvernement, y compris le ministère des Affaires municipales et du Logement, le ministère de l'Éducation et d'autres ministères responsables de l'utilisation des terres et des programmes relatifs à celle-ci.
- Le ministère a élaboré des politiques de programme et a supervisé le pouvoir permettant de conclure des ententes commerciales.
- Le ministère a élaboré des plans de communication et de mobilisation des intervenants pour l'aménagement axé sur les transports en commun, en collaboration avec IO et Metrolinx, et a négocié avec les administrations locales.

- Le ministère a collaboré avec le ministère des Affaires municipales et du Logement pour demander la délivrance de 11 ordonnances de zonage du ministre pour les stations de la ligne Ontario Sud de transport en commun de High Tech et de Bridge.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2021-2022*

Approbations – COVID-19	233,5
Autres – Fonctionnement	163,0
Autres – Immobilisations	754,0
Effectif ** (au 31 mars 2021)	170

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022

**Postes équivalents temps plein au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2022-2023

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la
Formation et du Développement des
compétences

This document is also available in English

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

TABLE DES MATIÈRES

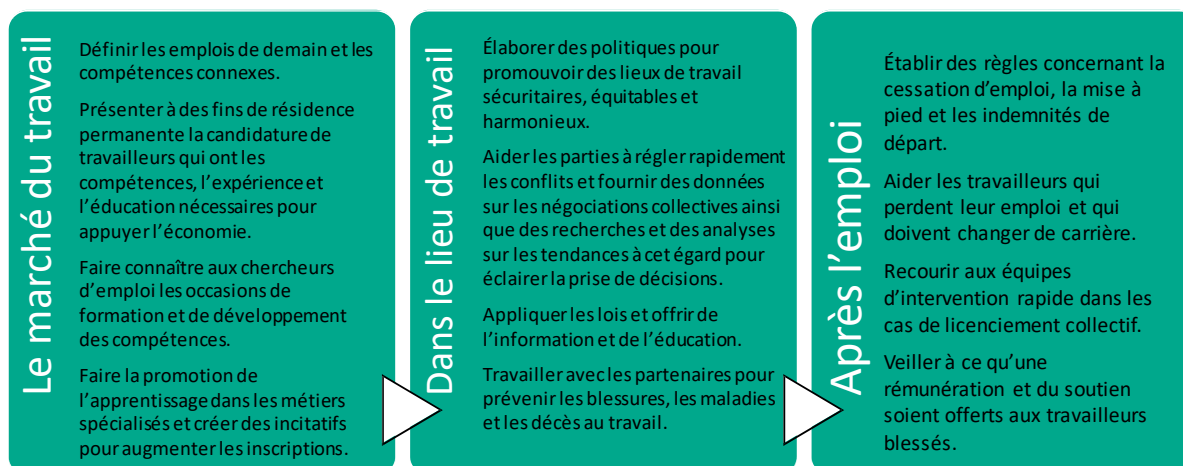
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	2
Vision du ministère	2
Programmes du ministère	3
Activités prévues et poursuite de l'intervention contre la COVID-19 en 2022-2023.....	5
PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022	7
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)	13
Données financières détaillées – Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	14
Tendances historiques	15
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS.....	16
Organigramme du ministère	20
ANNEXE	21
RAPPORT ANNUEL	21
Intervention contre la COVID-19 en 2021-2022	21
Autres domaines clés dans lesquels des progrès ont été réalisés en 2021-2022 :.....	27
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022	39
LOIS APPLIQUÉES PAR LE MINISTÈRE EN 2021-2022.....	40

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Vision du ministère

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) dirige les efforts de l'Ontario visant à faire de la province le meilleur endroit en Amérique du Nord où recruter, former, maintenir en poste, protéger et récompenser la main-d'œuvre dans le cadre des emplois d'aujourd'hui et de demain. Le travail du ministère à cet égard permet de créer des marchés du travail dynamiques et équitables, des lieux de travail sécuritaires et harmonieux ainsi qu'une réglementation liée au travail et à l'emploi concurrentielle. Le ministère a la responsabilité d'appuyer la population de l'Ontario dans tous les aspects et à toutes les étapes du processus d'emploi :



Le MTIFDC soutient diverses priorités gouvernementales clés pour la protection de l'économie de l'Ontario, telles que les suivantes :

- mettre en place une économie concurrentielle qui crée de bons emplois et attire les investissements;
- assurer la sécurité des travailleurs de l'Ontario;
- favoriser un climat de relations de travail harmonieux et stable qui réduit au minimum le nombre et la durée des arrêts de travail;
- veiller à ce que les milieux de travail soient équitables et à ce qu'ils permettent d'accroître la productivité;
- veiller à ce que les secteurs de l'emploi et de la formation soient efficaces et répondent aux besoins du marché du travail de l'Ontario;
- rendre le système d'apprentissage et des métiers spécialisés de l'Ontario davantage axé sur le client, plus souple et plus facile d'accès;

- transformer et intégrer les services d'emploi de l'Ontario pour aider les personnes à la recherche d'un emploi, y compris les bénéficiaires de l'aide sociale, à trouver et à conserver de bons emplois;
- présenter la candidature d'immigrants qualifiés à des fins de résidence permanente pour aider à remédier aux lacunes sur le marché du travail de l'Ontario et à favoriser la croissance de l'économie de la province;
- aider les nouveaux arrivants en leur offrant des services d'établissement et des programmes de formation linguistique pour leur donner les outils nécessaires à la réussite économique dans la province.

À ce titre, le MTIFDC est appelé à jouer un rôle essentiel dans la reprise économique de l'Ontario et dans le retour au travail sécuritaire des personnes à mesure que nous nous remettons de la pandémie de COVID-19. Dans son intervention contre la pandémie, le ministère continuera de mettre l'accent sur l'amélioration et la redéfinition des priorités des programmes existants et vise à s'assurer que ces derniers sont en mesure de satisfaire aux exigences en évolution dans cette situation sans précédent.

Programmes du ministère

Le MTIFDC contribue à la réalisation des priorités du gouvernement par la prestation de services publics dans cinq principaux secteurs de compétence :

- Emploi Ontario
- Santé et sécurité au travail
- Normes d'emploi
- Relations de travail
- Talents étrangers et services d'aide à l'immigration et à l'établissement

Le programme **Emploi Ontario (EO)** vise à éliminer les lacunes touchant le marché du travail et les compétences ainsi qu'à améliorer les possibilités d'emploi pour l'ensemble de la population ontarienne. L'objectif du programme est de faire en sorte que les personnes à la recherche d'un emploi puissent saisir les occasions de décrocher et de conserver un bon emploi, que les employeurs puissent embaucher les travailleurs qualifiés dont ils ont besoin et que la province dispose des meilleurs services d'emploi possible. EO prévoit d'atteindre cet objectif en permettant à un plus grand nombre de personnes d'acquérir des compétences précieuses grâce à l'apprentissage et en transformant les services d'emploi et de formation afin d'ouvrir des débouchés pour les personnes à la recherche d'un emploi sur le marché du travail.

Le programme EO est financé en partie par l'intermédiaire de deux ententes de transfert conclues avec le gouvernement fédéral : l'Entente Canada-Ontario sur le développement du marché du travail et l'Entente Canada-Ontario sur le développement de la main-d'œuvre.

Le **programme de santé et sécurité au travail (SST)** a pour objectif de prévenir les décès, les maladies et les blessures dans les lieux de travail de l'Ontario. Le programme de SST compte deux principaux volets : l'application de la loi dans le domaine de la SST et la prévention en matière de SST.

Les activités d'application de la loi dans le domaine de la SST visent à garantir la conformité avec la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) et ses règlements, plus particulièrement dans les lieux de travail présentant un risque de blessure plus élevé. Les activités de prévention en matière de SST sont réalisées de concert avec d'autres partenaires du système tels que la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB), les centres de recherche, les associations de santé et de sécurité (ASS) et les fournisseurs de formation privés. Grâce à ces activités liées à la SST, le ministère assure la stabilité des entreprises en créant des milieux de travail sûrs et sains.

Les coûts associés aux deux programmes de SST sont entièrement recouverts auprès de la WSIB.

Le **Programme des normes d'emploi** contribue à créer des milieux de travail équitables et à mettre tous les employeurs sur un pied d'égalité; ainsi, il permet de renforcer le milieu des affaires afin de le rendre propice à la concurrence, ce qui favorise la création d'emplois et attire les investissements en Ontario.

Le **programme des relations de travail** appuie l'établissement d'un climat de relations de travail stable et constructif ainsi que de relations productives dans les milieux de travail de l'Ontario en facilitant les relations de travail efficaces et le règlement des conflits et en fournissant aux parties aux négociations des renseignements, des études et des analyses sur les négociations collectives. Le rôle du ministère demeure neutre en ce qui a trait aux syndicats et aux employeurs.

Le **programme relatif aux talents étrangers et aux services d'aide à l'établissement (TESAE)**, par l'intermédiaire du Programme ontarien des candidats à l'immigration, vise à proposer la candidature de travailleurs étrangers, d'étudiants étrangers et d'autres personnes possédant les études, les compétences et l'expérience requises pour obtenir la résidence permanente en fonction des besoins économiques de l'Ontario. Le programme des services d'aide à l'immigration et à l'établissement offre des services d'établissement et de formation linguistique pour aider les nouveaux arrivants à s'intégrer avec succès et à acquérir les compétences en langues officielles dont ils ont besoin pour favoriser efficacement leur intégration sociale et économique.

Les coûts du Programme ontarien des candidats à l'immigration sont entièrement recouverts au moyen de droits.

Programme interne supplémentaire : Unité de l'antiracisme

Le Plan d'action contre le racisme est un engagement clé de la Politique de la fonction publique de l'Ontario (FPO) pour la lutte contre le racisme et constitue une initiative ministérielle interne axée sur le personnel du ministère. Le plan est axé sur trois objectifs principaux : renforcer les compétences et les capacités en matière de lutte contre le racisme, diversifier les parcours de talents, ainsi que favoriser des milieux de travail responsables, antiracistes et inclusifs. L'objectif global est de permettre au ministère, en partenariat avec les principaux intervenants de la FPO, de créer collectivement un milieu de travail diversifié, inclusif, accessible et respectueux où chaque employé peut s'exprimer et a la possibilité d'apporter une pleine contribution.

Le Plan d'action contre le racisme du MTIFDC jette les fondements de la façon dont le ministère transformera les pratiques et les processus touchant l'organisation, l'effectif et le milieu de travail, créera une culture organisationnelle fondée sur l'équité raciale, offrira un accès équitable aux possibilités d'avancement professionnel et d'investissement, traitera et réglera les problèmes de discrimination et de harcèlement en milieu de travail, de même qu'offrira des programmes et des services équitables dans les communautés noires, autochtones et racisées.

Dans le cadre du Plan d'action contre le racisme en 2021-2022, les efforts ont été axés sur 1) le renforcement des capacités, des compétences et des connaissances en matière de lutte contre le racisme, de diversité, d'inclusion et d'équité; 2) l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'avancement professionnel axés sur l'établissement du fondement de l'équité raciale en matière d'emploi. Ces efforts visaient les activités et le personnel internes du ministère.

En 2022-2023, le ministère continuera de relever et d'éliminer les obstacles systémiques au racisme au sein des politiques, des processus et des pratiques qui donnent lieu à des résultats disproportionnés pour les employés et les Ontariennes et Ontariens membres de groupes méritant l'équité.

Activités prévues et poursuite de l'intervention contre la COVID-19 en 2022-2023

Au cours des dernières années, le MTIFDC a entrepris un certain nombre d'initiatives différentes pour atténuer les répercussions de la pandémie de COVID-19 afin de protéger les travailleurs et l'économie de l'Ontario.

Le ministère continuera d'appuyer la relance économique de la province par l'intermédiaire d'EO, en mettant l'accent sur l'exécution du Fonds pour le développement des compétences, l'expansion des programmes d'emploi et de formation existants, la poursuite du déploiement du modèle de renouvellement des services d'emploi (RSE), les appels de demande d'idées novatrices lancés aux intervenants clés (y compris les employeurs et les chercheurs d'emploi) et l'amélioration des modes de prestation des services numériques pour les métiers spécialisés et l'apprentissage.

Le ministère continuera également d'offrir une formation gratuite sur la santé et la sécurité au travail aux représentants en santé et en sécurité de quelque 60 000 petites entreprises; cette formation est axée sur la diminution des taux de blessure et l'amélioration des connaissances relatives à la santé et à la sécurité ainsi que des pratiques à cet égard dans les petites entreprises.

Grâce à la Stratégie pour la santé et la sécurité au travail, le système de la SST passera à un modèle s'appuyant sur les données probantes et axé sur les risques dans le cadre duquel les initiatives de prévention seront orientées vers les résultats, tout particulièrement les résultats mesurables à des fins d'amélioration continue.

Le ministère continuera de travailler à la mise au point de l'Outil d'élaboration des plans de sécurité au travail, qui peut comprendre des risques en milieu de travail autres que la COVID-19, afin d'aider les employeurs, en particulier les petites entreprises, à prévenir les blessures et les maladies professionnelles.

Le ministère continue de donner suite à tous les événements liés à la SST concernant la santé et la sécurité relatives à la COVID-19. De plus, un certain nombre de nouvelles initiatives de SST sont prévues au cours de l'année à venir pour aider les milieux de travail à comprendre les exigences en matière de SST concernant d'autres risques importants en milieu de travail en matière de SST et à s'y conformer.

Dans le cadre du budget de 2022, 205 millions de dollars ont été réinvestis afin de prolonger et de bonifier le crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation, qui offre jusqu'à 2 000 \$ par année en allègement pour 50 % des dépenses de formation admissibles d'une personne. Cette mesure se poursuivra afin d'aider les travailleurs à obtenir la formation dont ils ont besoin pour leur réorientation professionnelle, leur recyclage professionnel ou le perfectionnement de leurs compétences.

En outre, à compter de 2022-2023, le programme du Fonds pour le développement des compétences dans le cadre d'EO permettra d'examiner les possibilités d'aménagement en immobilisations et en infrastructures visant à ramener un plus grand nombre d'Ontariennes et d'Ontariens en milieu de travail, à mesure que l'économie se rétablit de la pandémie de COVID-19.

PLAN STRATÉGIQUE 2021-2022

Emploi Ontario

Les principales activités et les principaux domaines d'intérêt d'EO comprennent ce qui suit :

Le **système d'emploi et de formation d'EO (système d'EO)** aide les gens à se préparer au marché du travail, ainsi qu'à obtenir et à conserver des emplois à temps plein. Le système d'EO est formé d'intervenants du réseau communautaire ontarien, à savoir des fournisseurs de services d'emploi, des fournisseurs de services d'alphabétisation, des collèges publics, des bureaux offrant directement des services d'apprentissage et des agents responsables de la formation. Le MTIFDC continuera de transformer sa façon de fournir des services d'emploi en intégrant les services d'aide sociale et de préparation à l'emploi à EO, ce qui permettra de créer un système efficace unique plus facile à utiliser et mieux adapté aux conditions locales. Le nouveau système offrira de meilleurs résultats à tous les chercheurs d'emploi, y compris ceux qui reçoivent de l'aide sociale, et offrira un meilleur soutien aux employeurs.

Le **soutien de l'apprentissage et des métiers spécialisés** comprend une combinaison de formation en classe et de formation en cours d'emploi pour les personnes qui veulent exercer un métier spécialisé et pour aider les entreprises à tirer parti des nouveaux talents tout en dotant les travailleurs des compétences pratiques et des qualifications dont l'économie a besoin maintenant et dans l'avenir. Le MTIFDC poursuit ses travaux visant à moderniser le système des métiers spécialisés et de l'apprentissage de l'Ontario dans le cadre de la Stratégie relative aux métiers spécialisés, en mettant l'accent sur les éléments suivants :

- éliminer la stigmatisation en faisant la promotion de l'apprentissage et des métiers spécialisés comme des carrières de premier choix très en vue et souhaitables dans les écoles primaires et secondaires;
- simplifier la prestation des services offerts aux apprentis, aux travailleurs des métiers spécialisés et à leurs employeurs grâce à des initiatives et à la mise en œuvre continue de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*, qui a permis la création d'un nouvel organisme d'État, Métiers spécialisés Ontario (MSO);
- éliminer les obstacles pour les apprentis qui entreprennent leur carrière et progressent dans celle-ci et moderniser la prestation de services par voie numérique pour les métiers spécialisés et l'apprentissage en offrant un accès sécurisé et convivial à l'information et aux services en ligne;
- offrir une formation de grande qualité au moyen d'équipement de formation moderne et encourager un plus grand nombre d'employeurs à participer au système d'apprentissage en offrant des incitatifs financiers.

Pour l'exercice 2022-2023, les investissements dans la Stratégie relative aux métiers spécialisés permettront ce qui suit :

- l'embauche potentielle de 11 recruteurs supplémentaires du Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO), pour un total de 63 employés répartis dans 71 conseils scolaires et 806 écoles participantes;
- la réception du soutien financier dont environ 1 800 candidats à l'apprentissage ont besoin pour terminer leur programme et passer à la formation d'apprenti, ce qui pourrait entraîner une hausse de 3 % du nombre de candidats à l'apprentissage qui réussissent leur programme en 2022-2023;
- le soutien de plus de 15 000 apprentis, pour ainsi encourager une plus grande participation des employeurs et accroître la diversité au sein du système des métiers spécialisés et de l'apprentissage de l'Ontario.

Dans le cadre du Plan d'action pour le développement de la main-d'œuvre, le ministère s'est engagé à élaborer un plan qui renforcerait le système de développement de la main-d'œuvre de l'Ontario afin de suivre le rythme de l'évolution de la main-d'œuvre et de l'économie. Le Plan d'action pour le développement de la main-d'œuvre a été étendu aux initiatives pour les travailleurs qui visent à mieux répondre aux besoins des chercheurs d'emploi et des travailleurs et à mieux répondre aux besoins en main-d'œuvre des employeurs et des collectivités. Dans le cadre des initiatives pour les travailleurs, le ministère vise à élaborer un plan pour constituer et garantir la main-d'œuvre la plus talentueuse, la plus résiliente et la plus dynamique possible pour favoriser la croissance et la prospérité de l'Ontario.

En 2022-2023, le gouvernement s'emploie à mettre en œuvre cinq initiatives stratégiques dans le cadre des initiatives pour les travailleurs :

- renforcer les initiatives liées au marché du travail;
- regrouper les commissions locales de planification de la main-d'œuvre;
- simplifier et améliorer les programmes;
- créer un cadre de partenariat;
- élaborer un plan de développement de la main-d'œuvre.

Santé et sécurité au travail

Le programme de SST du MTIFDC a pour but de prévenir les accidents mortels, les blessures et les maladies au travail. Il s'appuie sur la stratégie provinciale en matière de SST intitulée *La prévention, ça marche!* Le programme de SST est fondé sur la LSST et ses règlements, qui établissent les droits et devoirs de toutes les parties dans les milieux de travail. La LSST exige le respect de normes minimales pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs de la province. Le programme prévoit également des activités telles que l'élaboration de politiques, la réforme législative et réglementaire, la mise en œuvre de la stratégie *La prévention, ça marche!*, l'établissement de normes de santé et de sécurité, la gestion de l'information et des

connaissances, la mesure et l'évaluation du rendement, ainsi que la formation et la sensibilisation en vue d'améliorer les connaissances et les pratiques en matière de SST.

Le programme de SST offre ses services dans le cadre de deux principaux volets : la prévention et l'application de la loi.

Prévention en matière de santé et de sécurité au travail

Les activités de prévention s'appuient sur la stratégie de SST intégrée à l'échelle de la province. Dans le cadre de cette stratégie, le MTIFDC travaille de concert avec les entreprises, les groupes de travailleurs et les partenaires provinciaux du système de santé et de sécurité au travail pour instaurer une culture où la santé et la sécurité sont au cœur des préoccupations des lieux de travail. Un élément clé de la mise en œuvre de la stratégie *La prévention, ça marche!* est le partenariat établi par le MTIFDC avec les associations de santé et de sécurité, les centres de recherche sur la SST et d'autres intervenants clés. En outre, le programme de prévention finance et supervise des centres de recherche spécialisés et les projets qui renforcent le système de SST en améliorant la prestation des services et des produits de SST.

Un certain nombre d'activités de formation et de sensibilisation en matière de SST ainsi que des examens connexes sont prévus pour l'exercice 2022-2023, notamment l'apport de révisions aux normes de formation sur le travail en hauteur et un examen de la formation à l'agrément des membres des comités mixtes de santé et de sécurité au travail. De plus, le MTIFDC s'emploie à élaborer et à mettre en œuvre un plan de mesure du rendement conçu pour surveiller et traiter de façon continue les résultats des interventions du système de SST dans le cadre de la stratégie *La prévention, ça marche!*, ainsi que l'efficacité de leur gestion. Le ministère est sur la bonne voie pour mettre en œuvre pleinement un modèle de mesure du rendement à l'échelle du système en 2022-2023. Le modèle de mesure du rendement aidera le ministère à mieux comprendre l'efficacité des interventions du système de SST et permettra une amélioration continue.

Application de la loi dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail

Les activités d'application de la loi dans le domaine de la SST visent à garantir la conformité avec la LSST et ses règlements, plus particulièrement dans les lieux de travail à risque élevé, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de maladies survenant dans les lieux de travail, ainsi que pour faire la promotion des lieux de travail sécuritaires et sains dans l'ensemble de la province. La stratégie du ministère en matière d'application de la LSST est fondée sur des activités fondamentales d'application de la loi par l'entremise des inspecteurs de la santé et de la sécurité au travail du ministère. Ces inspecteurs ont de vastes pouvoirs pour faire respecter la LSST et favoriser la conformité en fournissant de l'information, des ressources et des outils pour aider les milieux de travail à respecter les exigences législatives.

En 2022-2023, le ministère mènera sept initiatives chevauchant plusieurs programmes à l'échelle de la province dans des secteurs précis :

- une initiative portant sur les risques élevés, axée sur les accidents de véhicule automobile;
- une initiative sur les dangers liés à l'équipement mobile et un milieu de travail sain pour la santé des travailleurs, axée sur les maladies professionnelles.

Normes d'emploi

Le MTIFDC joue un rôle vital pour ce qui est de faire connaître les normes d'emploi, notamment en ce qui a trait au salaire minimum, aux heures de travail, aux jours fériés et à d'autres normes, au moyen du Programme des normes d'emploi. Le personnel du Programme des normes d'emploi veille à l'application de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* (LNE) et de ses règlements, ainsi que de la *Loi de 2009 sur la protection des étrangers dans le cadre de l'emploi* et de la *Loi de 2015 sur la protection des enfants artistes*. Les activités d'application de la loi sont exécutées par le personnel des bureaux locaux régionaux et par les agents des normes d'emploi, qui mènent des enquêtes sur les plaintes en vertu de ces lois et s'emploient à les régler.

Pour l'exercice 2022-2023, le Programme des normes d'emploi mettra l'accent sur ce qui suit :

1. **Lutter contre l'exploitation de la main-d'œuvre** par la création d'un nouveau cadre d'autorisation pour les agences d'aide temporaire et les recruteurs, ainsi que par la mise sur pied d'une équipe de renseignement spécialisée, afin d'enquêter sur les violations potentielles des droits du travail qui comprennent des questions de traite des personnes à des fins de travail forcé.
2. **Accroître la compréhension de la LNE chez les employeurs et les employés** en fournissant des renseignements exacts, rapides et clairs et en offrant de l'aide en matière de conformité en temps opportun, en communiquant des ressources éducatives et en appuyant les initiatives de sensibilisation des intervenants.
3. **Accroître la conformité avec la LNE** en appliquant une approche souple, mesurée et progressive d'application de la loi en cas de non-conformité, conformément aux principes modernes des organismes de réglementation.
4. **Donner suite aux violations de la LNE** en menant en temps opportun des enquêtes et des inspections qui respectent les obligations législatives, stratégiques et administratives et qui utilisent des outils d'application de la loi et des sanctions adaptées à la situation.

Relations de travail

Le programme des relations de travail a pour objectif de créer un climat propice à des relations de travail stables et aux rapports harmonieux nécessaires pour favoriser l'établissement, en Ontario, de milieux de travail dynamiques qui se prêtent au soutien et à la productivité. Dans le cadre du programme des relations de travail, on offre des services à la fonction publique de l'Ontario, au secteur parapublic et au secteur privé; de même, le programme se veut la principale source impartiale de renseignements, de politiques et de recherches dans le domaine des relations de travail en Ontario. Par l'intermédiaire du programme des relations de travail, le MTIFDC administre et soutient la législation clé, notamment la *Loi de 1995 sur les relations de travail*. Les priorités en matière de relations de travail au sein du MTIFDC sont les suivantes :

Les **Services de médiation** facilitent et surveillent les processus de négociation collective dans la province et aident les employeurs et les syndicats à régler les questions en suspens au moyen de la conciliation et de la médiation.

Les **Services d'arbitrage** facilitent le processus d'arbitrage, nomment des personnes expérimentées et acceptables pour jouer le rôle d'arbitres et de candidats pour les dossiers d'arbitrage, et répertorient les décisions arbitrales afin de les rendre publiques.

Le **Bureau d'information sur les relations de travail/Administration relative aux négociations collectives** sert de centre de collecte et d'analyse de données pour toutes les conventions collectives des secteurs public et privé de l'Ontario et fournit des solutions numériques pour aider les entreprises et la population ontarienne à obtenir des renseignements neutres sur les négociations collectives. De même, le personnel du programme des relations de travail donne des conseils, soutient l'élaboration de politiques interministérielles et intergouvernementales, en plus de mener des consultations auprès des intervenants.

Programme relatif aux talents étrangers et à la formation linguistique pour adultes

Le ministère a regroupé les politiques et les programmes d'immigration provinciaux, ainsi que les relations intergouvernementales au sein d'une même entité, ce qui permet au gouvernement de mieux coordonner ses priorités en matière d'immigration, notamment de maximiser les avantages de l'immigration de personnes qualifiées pour l'économie.

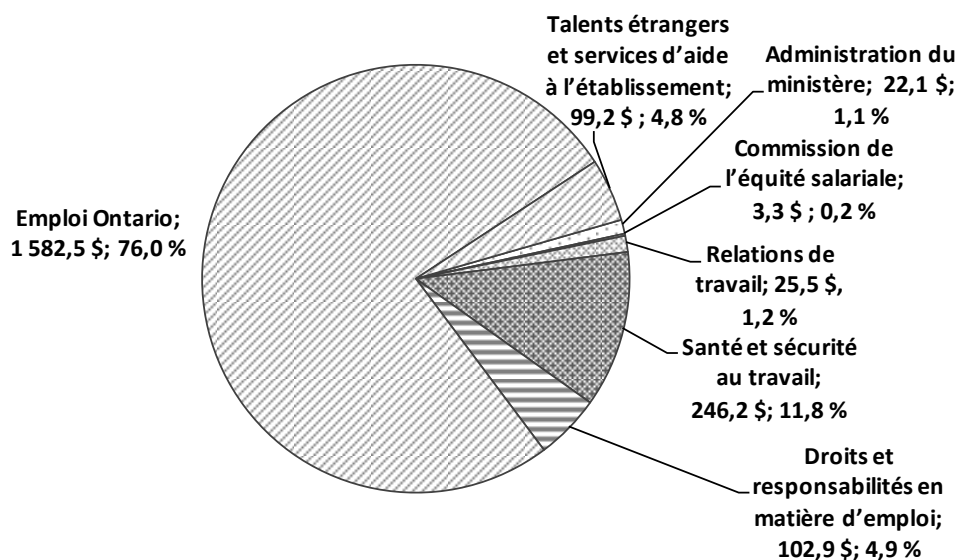
Le **programme d'aide à l'immigration et à l'établissement** appuie la prestation d'une gamme de services pour aider les nouveaux arrivants à surmonter les obstacles à l'intégration et à s'intégrer au sein des collectivités et du marché du travail. Pour ce faire, on offre des services d'orientation relative à l'établissement et au marché du travail, de la formation linguistique, du soutien à la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger et des programmes d'emploi et de formation

spécialisés pour aider les nouveaux arrivants hautement qualifiés à reprendre rapidement leur carrière en Ontario.

Par l'intermédiaire du **Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI)**, le ministère remplit son mandat de créer un marché du travail dynamique. Le POCI est offert en partenariat avec le gouvernement du Canada par l'intermédiaire d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Le personnel du POCI reconnaît et désigne les candidats à la résidence permanente au Canada qui ont les compétences et l'expérience dont l'économie ontarienne a besoin. Ces candidats comprennent des entrepreneurs étrangers qui ont montré un engagement à établir ou à acheter et à faire croître des entreprises durables dans des collectivités de l'ensemble de la province. Le gouvernement du Canada prend la décision définitive en ce qui a trait à toutes les demandes de résidence permanente.

En 2022-2023, le personnel du programme lancera un projet pilote sur l'entrepreneuriat qui permettra de déterminer et d'aider les entrepreneurs étrangers qui souhaitent tirer parti du volet Entrepreneurs pour venir en Ontario.

Répartition des dépenses de fonctionnement de base du ministère 2022-2023 (2 081,6 M\$)*



*Comprend les crédits législatifs et les charges de fonctionnement redressées.

**Comprend les postes suivants : Bureau principal (12,4 %); Services financiers et administratifs (12,1 %); Services généraux (7,1 %); Direction de la gestion stratégique des ressources humaines (9,0 %); Services de communication (15,4 %); Services juridiques (42,0 %); Systèmes informatiques (1,8 %).

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)

Approbations – COVID-19	364,2 \$
Autres – Fonctionnement	1 416,7 \$
Autres – Immobilisations	24,0 \$
TOTAL	1 804,9 \$

*Sans les consolidations et redressements.

Données financières détaillées – Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022	%	Prévisions 2021-2022	Chiffres réels provisoires 2021-2022*	Chiffres réels 2020-2021
	\$	\$		\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Administration du ministère	22 043 600	2 081 300	10,4	19 962 300	21 432 500	23 873 135
Commission de l'équité salariale	3 299 000	(163 600)	(4,7)	3 462 600	3 462 600	2 368 622
Relations de travail	25 474 700	1 693 700	7,1	23 781 000	24 035 400	22 477 069
Santé et sécurité au travail	246 177 300	7 954 000	3,3	238 223 300	239 102 100	218 444 599
Droits et responsabilités en matière d'emploi	102 909 400	60 187 400	140,9	42 722 000	258 908 000	38 837 437
Emploi Ontario	1 575 969 200	(85 675 900)	(5,2)	1 661 645 100	1 757 534 500	1 420 196 382
Talents étrangers et services d'aide à l'établissement	99 164 800	14 116 900	16,6	85 047 900	85 047 900	90 170 016
Moins : Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Total à voter – Charges de fonctionnement	2 075 038 000	193 800	0,0	2 074 844 200	2 389 523 000	1 816 367 260
Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Crédits législatifs	6 565 014	-	-	6 565 014	6 565 014	677 651
Total du ministère – Charges de fonctionnement	2 081 603 014	193 800	0,0	2 081 409 214	2 396 088 014	1 817 044 911
Redressement de consolidation et autres redressements	(300 709 200)	60 553 500		(361 262 700)	(349 116 100)	(378 062 166)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	1 780 893 814	60 747 300	3,5	1 720 146 514	2 046 971 914	1 438 982 745
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Talents étrangers et services d'aide à l'établissement	-	(1 000)	(100,0)	1 000	1 000	-
Total, y compris mandats spéciaux	-	(1 000)	(100,0)	1 000	1 000	-
Moins : Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	-	(1 000)	(100,0)	1 000	1 000	-
Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Total – Actifs de fonctionnement	-	(1 000)	(100)	1 000	1 000	-
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Santé et sécurité au travail	491 000	(2 828 000)	(85,2)	3 319 000	3 319 000	564 638
Droits et responsabilités en matière d'emploi	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Emploi Ontario	39 001 000	23 502 500	151,6	15 498 500	25 498 500	13 903 225
Moins : Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	39 494 000	20 674 500	109,9	18 819 500	28 819 500	14 467 863
Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Crédits législatifs	3 074 400	1 872 700	155,8	1 201 700	1 201 700	1 368 022
Total du ministère – Charges d'immobilisations	42 568 400	22 547 200	112,6	20 021 200	30 021 200	15 835 885
Redressement de consolidation et autres redressements	(18 526 900)	(3 175 700)		(15 351 200)	(20 198 500)	(11 875 952)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	24 041 500	19 371 500	414,8	4 670 000	9 822 700	3 959 933
BIENS IMMOBILISÉS						
Administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Santé et sécurité au travail	8 263 300	8 050 300	3 779,5	213 000	213 000	644 044
Droits et responsabilités en matière d'emploi	5 000 000	5 000 000		-	-	497 843
Emploi Ontario	3 069 500	(174 400)	(5,4)	3 243 900	3 243 900	-
Moins : Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Total à voter – Biens immobilisés	16 333 800	12 875 900	372,4	3 457 900	3 457 900	1 141 887
Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Crédits législatifs	-	-	-	-	-	-
Total du ministère – Biens immobilisés	16 333 800	12 875 900	372,4	3 457 900	3 457 900	1 141 887
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les	1 804 935 314	80 118 800	4,6	1 724 816 514	2 056 794 614	1 442 942 678

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2022*.

Tendances historiques

Analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2019-2020	Chiffres réels 2020-2021	Prévisions 2021-2022 *	Prévisions 2022-2023
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	1 232 010 101	1 442 942 678	1 724 816 514	1 804 935 314
Variation en pourcentage d'un exercice à l'autre		17,12 %	19,53 %	4,65 %

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

De plus amples renseignements sur les programmes et initiatives du MTIFDC figurent à l'adresse suivante : <https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-du-travail-de-immigration-de-la-formation-et-du-developpement-des-competences>.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :
<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>
<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>
<https://budget.ontario.ca/fr/2022/index.html>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

Le ministère reçoit l'appui de plusieurs organismes pour réaliser son travail.

Bureau des conseillers des travailleurs (BCT) : Le BCT conseille, défend et renseigne les travailleurs blessés non syndiqués et les survivants, et les représente devant la WSIB et le Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (TASPAAT). Le BCT offre également son soutien aux travailleurs non syndiqués devant la Commission des relations de travail de l'Ontario dans les affaires relatives à des mesures de représailles visées à l'article 50 de la LSST.

Bureau des conseillers des employeurs (BCE) : Le BCE offre des services de consultation et d'information à tous les employeurs de l'Ontario, ainsi que des services de représentation, essentiellement aux petits employeurs, c'est-à-dire ceux qui comptent moins de 100 employés, au sujet de questions relatives à la sécurité professionnelle et à l'assurance contre les accidents du travail sur lesquelles se penchent la WSIB et le TASPAAT. Le BCE offre également son soutien aux employeurs comptant moins de 50 employés devant la Commission des relations de travail de l'Ontario dans les affaires relatives à des mesures de représailles visées à l'article 50 de la LSST.

Bureau de l'équité salariale : Le Bureau de l'équité salariale est chargé de l'application de la *Loi sur l'équité salariale* de l'Ontario, dont l'objet est de remédier à la discrimination systémique entre les sexes en ce qui concerne la rétribution du travail effectué majoritairement par des femmes. Le Bureau de l'équité salariale fournit de la formation et des conseils aux employeurs, employés et agents négociateurs des secteurs public et privé afin de les aider à mettre en place et à maintenir l'équité salariale au sein de leurs lieux de travail. En outre, le Bureau enquête sur les plaintes, exécute des programmes de surveillance, cherche à régler les différends liés à l'équité salariale opposant diverses parties et délivre des ordonnances de conformité, au besoin.

Tribunal de l'équité salariale (TES) : Le TES, un tribunal administratif tripartite quasi judiciaire, statue sur les litiges sous le régime de la *Loi sur l'équité salariale* de l'Ontario.

Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO) : La CRTO est un tribunal quasi judiciaire indépendant qui assure, conformément à plusieurs lois de l'Ontario, la médiation et l'arbitrage de diverses questions touchant l'emploi et les relations de travail, notamment les plaintes pour négociation de mauvaise foi, les grèves et les lock-out, les conflits d'intérêts des conseils scolaires, les appels de décisions rendues par les agents des normes d'emploi et les inspecteurs de la SST, y compris celles liées à la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés*.

Commission de règlement des griefs des employés de la Couronne (CRG) :

La CRG est un tribunal quasi judiciaire indépendant qui assure la médiation et l'arbitrage des conflits de travail mettant en cause des employés de la Couronne de l'Ontario.

Commission des griefs de la fonction publique (CGFP) : La CGFP est un tribunal d'arbitrage indépendant qui fournit des services de résolution de conflits à certains membres de la direction et employés non syndiqués de la fonction publique de l'Ontario.

Bureau du commissaire à l'équité (BCE) : Le BCE soutient le commissaire à l'équité dans l'accomplissement du mandat défini par la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire* et la *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*. Le commissaire à l'équité évalue les pratiques d'inscription de certaines professions et de certains métiers réglementés afin de s'assurer qu'elles sont transparentes, objectives, impartiales et équitables pour toute personne qui demande à exercer sa profession en Ontario.

Organismes qui ne font pas partie des prévisions du ministère

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail : La WSIB fait la promotion de la santé et de la sécurité dans les lieux de travail; facilite le retour au travail et le rétablissement des travailleurs souffrant de blessures corporelles qui découlent de leur emploi et subies au cours de celui-ci ou qui souffrent d'une maladie professionnelle; facilite la réintégration sur le marché du travail des travailleurs et des conjoints des travailleurs décédés; fournit des indemnités et d'autres prestations aux travailleurs et aux survivants de travailleurs décédés.

Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail : Le TASPAAT est un tribunal d'arbitrage qui peut confirmer ou modifier une décision de la WSIB, et qui entend et tranche les appels de décisions finales de la WSIB.

Conseil de la prévention : Le Conseil de la prévention conseille le ministre sur la nomination d'un directeur général de la prévention ainsi que sur tout autre point déterminé par le ministre. Le Conseil fournit des conseils au directeur général de la prévention sur la prévention des maladies professionnelles et des accidents de travail dans le cadre de la stratégie provinciale de santé et de sécurité au travail de même que du rapport annuel produit en vertu de l'article 22.3 de la LSST, et sur toute autre modification importante proposée relativement au financement et à la prestation de services pour la prévention des maladies professionnelles et des accidents de travail.

Comité consultatif syndical-patronal : Le Comité consultatif syndical-patronal offre des conseils sur les affaires d'arbitrage de griefs et sur les personnes qualifiées pour agir à titre d'arbitre de griefs en vertu de la *Loi de 1995 sur les relations de travail*.

Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants

(SOGFII) : La SOGFII est une entité qui investit et qui rembourse les sommes reçues du Programme d'immigration des investisseurs du gouvernement fédéral, par l'intermédiaire duquel on accorde la résidence permanente à des immigrants admissibles en Ontario. Les fonds gérés par la SOGFII sont détenus en dehors du Trésor. En avril 2014, le gouvernement fédéral a mis fin au Programme d'immigration des investisseurs, mais la SOGFII est légalement tenue de demeurer opérationnelle jusqu'au dernier remboursement des fonds alloués à l'Ontario, prévu pour 2022-2023.

Métiers spécialisés Ontario (MSO) : À maturité, MSO sera responsable d'un modèle de prestation de services « à guichet unique » pour l'inscription des apprentis et la certification des gens de métier qualifiés, en plus de tenir à jour et de mettre à jour les programmes d'apprentissage (dont les normes de formation, les normes du curriculum et les examens).

Sommaire des dépenses : Organismes, conseils et commissions

<u>CRÉDIT/POSTE</u>		CHIFFRES RÉELS PROVISOIRES 2021-2022* REVENUS	CHIFFRES RÉELS PROVISOIRES 2021-2022* DÉPENSES	PRÉVISIONS 2022-2023
1602-1	Bureau de l'équité salariale		2 996 300	2 832 700
1602-2	Tribunal de l'équité salariale		466 300	466 300
1603-1	Commission des relations de travail de l'Ontario		12 187 800	12 251 400
1603-2	Commission de règlement des griefs (voir la remarque 1)		2 671 000	2 670 900
1604-3	Bureau des conseillers des travailleurs (voir la remarque 2)		12 892 600	12 514 700
1604-4	Bureau des conseillers des employeurs (voir la remarque 2)		4 020 800	4 020 400
1607-02	Bureau du commissaire à l'équité		1 778 100	1 778 000

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2022*.

Remarques :

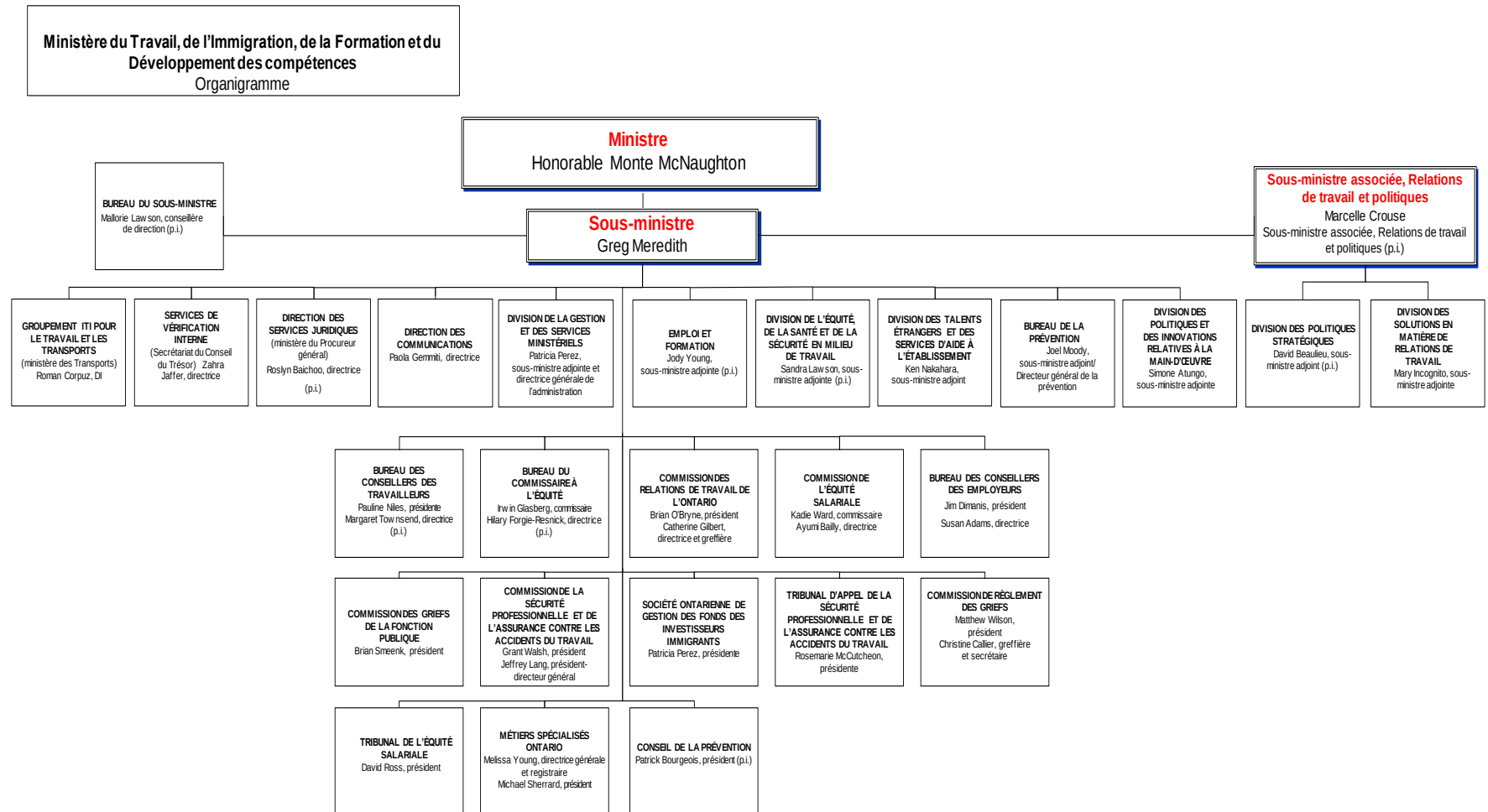
1. Tous les coûts liés à la Commission de règlement des griefs sont entièrement recouvrés auprès des ministères sous forme de recouvrement des dépenses et auprès des employeurs de la Couronne et des syndicats sous forme de revenus :

	Chiffres provisoires 2021-2022	Prévisions 2021-2022
Recouvrements – Ministères	2 106 100	2 106 100
Revenus – Employeurs de la Couronne et syndicats	2 673 500	2 673 500
Total des montants recouvrables	4 779 600	4 779 600

2. Les montants indiqués sont les montants bruts et sont entièrement recouvrables auprès de la WSIB.

La WSIB et le TASPAAT relèvent du ministre du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Cependant, comme leur financement ne provient pas du Trésor, leurs données ne figurent pas dans le Budget des dépenses du ministère.

Organigramme du ministère



ANNEXE

RAPPORT ANNUEL

En 2021-2022, le MTIFDC a soutenu les efforts du gouvernement visant à faire de l'Ontario un endroit plus concurrentiel, notamment en préparant les gens à l'emploi, en aidant les employeurs à répondre à leurs besoins en main-d'œuvre, en créant des lieux de travail sûrs et équitables qui augmentent la productivité, en mettant sur pied un gouvernement plus intelligent grâce à des investissements clés ainsi qu'en fournissant de nouveaux outils aux employeurs.

Intervention contre la COVID-19 en 2021-2022

Le ministère a aidé à diriger l'intervention de l'Ontario contre la COVID-19 relative à la conformité et à l'application de la loi en matière de santé et de sécurité en travaillant de façon proactive et en collaboration avec les ministères, les organismes et les intervenants partenaires. L'objectif global était d'aider les travailleurs et les entreprises de l'Ontario à comprendre et à respecter les exigences en matière de sécurité en constante évolution découlant de la pandémie de COVID-19.

Priorité aux travailleurs

Le 29 avril 2021, le gouvernement a adopté la *Loi de 2021 donnant la priorité aux travailleurs face à la COVID-19*, qui a créé la Prestation pour la protection du revenu des travailleurs en raison de la COVID-19. La Prestation pour la protection du revenu des travailleurs en raison de la COVID-19 est un programme de remboursement des employeurs en vertu de la LNE, pour la même durée que la période d'admissibilité des employés. La LNE exige que les employeurs accordent jusqu'à trois jours de congé payé pour des motifs liés à la COVID-19 au taux de rémunération actuel de l'employé ou à 200 \$/jour, selon le plus faible des montants. Les employeurs admissibles ont droit au remboursement des indemnités de congé spécial en raison d'une maladie infectieuse.

La WSIB a été chargée d'administrer le programme, et il était prévu à l'origine que les employés y soient admissibles jusqu'au 25 septembre 2021. Le programme a été prolongé jusqu'au 31 mars 2023.

Répondre aux besoins des Ontariens : Comprendre les exigences et garantir la conformité

Le ministère a dirigé la mise sur pied et le travail d'un service d'inspection intégré dans 9 ministères et 3 organismes, ce qui a permis à plus de 1 200 agents des infractions provinciales d'effectuer plus de 27 000 visites dans des entreprises ayant

une présence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 dans l'ensemble de l'Ontario. Cette équipe « pluriministérielle » a travaillé en collaboration avec 30 bureaux locaux de santé publique et leurs services de règlements administratifs respectifs pour faire progresser les mesures de sécurité contre la COVID-19 dans les collectivités de l'Ontario.

Le MTIFDC a étendu les principales mesures législatives et réglementaires pour remédier aux répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'emploi, comme le report temporaire des indemnités de départ et de cessation d'emploi prévues par la loi pour les mises à pied temporaires liées à la COVID et une règle spéciale temporaire concernant les droits de rappel et le paiement des indemnités de cessation d'emploi et de départ en fiducie pour les industries de l'accueil, du tourisme et des congrès et salons professionnels.

Afin de continuer de soutenir les inspecteurs et de favoriser une approche uniforme en matière d'application de la loi en ce qui a trait à la COVID-19, l'Équipe consultative en matière de coronavirus (ECC) a continué de fournir une orientation, des conseils et de la rétroaction au personnel afin de garantir l'application uniforme de la loi dans l'ensemble de la province.

Le ministère a déployé environ 60 agents des normes d'emploi pour aider les entreprises à comprendre et à respecter la *Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario (mesures adaptables en réponse à la COVID-19)* et les ordonnances de santé publique rendues en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la protection et la promotion de la santé*.

Des agents de l'Équipe d'aide à la conformité ont effectué environ 7 500 visites d'avril 2021 à mars 2022 dans des secteurs comme la fabrication, la transformation des aliments, les centres de distribution, la construction, les bureaux d'affaires, les petites entreprises, les camps d'été, le commerce de détail et les restaurants. Les agents de l'Équipe d'aide à la conformité ont également effectué environ 700 visites de suivi en ce qui concerne la conformité avec la *Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario (mesures adaptables en réponse à la COVID-19)* et ont continué d'effectuer des renvois vers d'autres membres du personnel d'application de la loi, comme les inspecteurs de la santé et de la sécurité au travail, les inspecteurs de la santé publique et les agents des règlements administratifs.

Le programme de SST est demeuré un élément clé de la réponse du gouvernement à la pandémie. En effet, depuis le début de celle-ci, il est essentiel pour le ministère de veiller à ce que les travailleurs soient protégés. Le personnel du programme de SST a dû répondre à une forte augmentation de la demande pour ses services, plus particulièrement, des demandes de renseignements concernant la protection des travailleurs contre la COVID-19 et des enquêtes sur les plaintes liées à la SST déposées en 2021-2022. Pour assurer le respect des

exigences en matière de santé et de sécurité sur les lieux de travail, le programme de SST a également renforcé les inspections liées à la COVID-19 dans les secteurs prioritaires, et il a doublé la capacité du Centre d'appels de la santé et de la sécurité au travail de l'Ontario en faisant passer le nombre de lignes téléphoniques de 25 à 50.

En 2021-2022, le ministère a formé et nommé 102 nouveaux inspecteurs de la santé et de la sécurité au travail qui sont maintenant sur le terrain pour répondre aux plaintes et mener des enquêtes.

Pendant l'exercice 2021-2022, des inspecteurs de la SST ont réalisé plus de 41 400 inspections et enquêtes liées à la COVID-19 dans des milieux de travail de l'ensemble de la province. Pendant ces visites, ils ont donné plus de 65 700 ordres.

Le ministère a dirigé l'intégration et la coordination des inspections et des enquêtes de sécurité relatives à la COVID-19 avec les bureaux locaux de santé publique et Emploi et Développement social Canada (Service Canada) sur les fermes auprès des travailleurs étrangers temporaires.

Le ministère a réorienté les ressources affectées à l'application des normes d'emploi afin d'aider les entreprises à comprendre et à appliquer les ordonnances rendues aux termes de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*, lesquelles sont demeurées en vigueur en vertu de la *Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario*.

Prévenir la propagation

Le personnel du programme de prévention en matière de SST a continué de travailler avec des ministères partenaires pour appuyer l'exécution sécuritaire des activités essentielles comme l'agriculture, la transformation des aliments et la construction, ainsi que la réouverture de composantes clés de l'économie comme les écoles, les services de garde, le système juridique et les services de transport.

En partenariat avec les associations ontariennes de la santé et de la sécurité, le ministère a continué de produire, de mettre à jour et de diffuser des ressources sur la santé et la sécurité au travail, dont des notes d'orientation, des fiches de conseils et des affiches téléchargeables.

Le personnel du programme de prévention en matière de SST a également donné suite à un engagement pris dans le budget de 2021 de l'Ontario visant à mettre au point un « Outil d'élaboration des plans de sécurité au travail » pour aider les propriétaires de petites entreprises à créer et à tenir à jour leurs plans de sécurité liés

à la COVID-19. Cet outil s'appuie sur le guide et le modèle du plan de sécurité, publiés au départ en juin 2020.

L'Outil d'élaboration des plans de sécurité au travail a été lancé publiquement en septembre 2021. Il sera peaufiné et élargi davantage ultérieurement afin d'aider les employeurs à élaborer des plans pour atténuer d'autres risques en milieu de travail.

Le MTIFDC a continué de participer au Programme provincial de dépistage antigénique dirigé par le ministère de la Santé afin d'appuyer le secteur de la construction en communiquant les exigences du programme et les mises à jour aux employeurs, ainsi que de continuer d'appuyer le processus entre les employeurs et les ministères de la Santé et des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs en vue de l'accès aux tests et de la production de rapports sur l'utilisation et les résultats.

En réponse au cadre d'intervention Garder l'Ontario en sécurité et ouvert, le ministère a offert un certain nombre de webinaires sur la COVID-19 portant sur la SST et les normes d'emploi. Les webinaires ont été offerts à plus de 3 220 propriétaires de petites entreprises et travailleurs vulnérables.

Le ministère a continué de collaborer avec le ministère de la Santé, d'autres ministères, les employeurs et différents intervenants pour ce qui est de donner des conseils réglementaires et techniques sur la santé au travail et la prévention des maladies.

Le ministère a mis à jour les documents d'orientation destinés au public à mesure que la pandémie évoluait. À titre d'exemple, le guide pour l'élaboration de votre plan de sécurité au travail lié à la COVID-19, les directives sur la COVID-19 dans le secteur de la construction et les directives sur le dépistage pour les employeurs ont été mis à jour afin d'en favoriser l'harmonisation avec les changements apportés aux documents d'orientation du ministère de la Santé en réponse au variant Omicron.

Appuyer les travailleurs et les industries

L'Ontario a continué d'aider les travailleurs les plus touchés par la pandémie de COVID-19 en investissant un montant supplémentaire de 388 millions de dollars, versé en 2021-2022, pour offrir un soutien ciblé en matière d'emploi et de formation. Les mesures en question comprennent ce qui suit :

- le Fonds pour le développement des compétences, qui a permis de trouver des solutions axées sur le marché et d'exploiter le potentiel économique des métiers spécialisés et des initiatives plus vastes de perfectionnement

- de la main-d'œuvre (y compris les programmes d'apprentissage et de formation spécialisée rapide) afin de faciliter la relance économique;
- des mesures de soutien à la formation axée sur les compétences demandées offertes aux secteurs comme la santé et les soins de longue durée qui ont fait face à des pénuries grandissantes de main-d'œuvre pendant la pandémie;
- des possibilités de formation rapide qui ont aidé les gens à se recycler et à perfectionner leurs compétences, de même qu'à se préparer à des emplois demandés, à répondre aux besoins du marché du travail régional et à renforcer les partenariats entre les établissements d'enseignement postsecondaire, les fournisseurs de formation et les employeurs;
- des mesures d'aide pour les femmes, les personnes racisées, les Autochtones, les nouveaux arrivants, les jeunes et les personnes handicapées, qui ont connu les taux de chômage les plus élevés dans le contexte de la pandémie, pour leur permettre d'accéder à la formation dont ils ont besoin pour trouver de bons emplois et d'entrer en contact avec des employeurs qui cherchent à faire croître leur entreprise;
- de l'aide axée sur les travailleurs des secteurs les plus touchés par la pandémie, notamment des services d'orientation professionnelle et de la formation d'urgence pour leur permettre de trouver une nouvelle carrière et un bon emploi, tout en mettant à profit leur expérience et leurs compétences transférables;
- le soutien des travailleurs de l'Ontario en leur offrant d'autres programmes d'emploi et de formation qui sont adaptés à la relance économique de la province.

Le ministère a également travaillé avec les agences de formation en apprentissage afin de soutenir l'achèvement des programmes en classe, la reprogrammation de ces derniers et les solutions de rechange pour la réalisation des programmes de ce type qui ont été perturbés par la pandémie de la COVID-19. Les efforts déployés comprenaient un investissement de 3 millions de dollars dans le Fonds de secours en raison de la COVID-19 de 2021-2022, qui a aidé les agences de formation à mettre en œuvre les mesures de santé et de sécurité liées à la COVID-19 pendant la pandémie.

Le ministère a également investi 77 millions de dollars pour aider les personnes qui ont été mises à pied en raison des répercussions de la COVID-19 à trouver des emplois parmi ceux demandés dans leur collectivité. Ce financement est offert dans le cadre de la version remaniée du programme de subvention Meilleurs emplois Ontario (anciennement Deuxième carrière), et il a aidé les chercheurs d'emploi en leur offrant jusqu'à 28 000 \$ pour les droits de scolarité, le matériel de formation et les frais de subsistance.

Favoriser des relations de travail harmonieuses

Par l'intermédiaire du programme des relations de travail, le ministère a fourni au gouvernement et à d'autres ministères des analyses neutres et fondées sur des données probantes portant sur les négociations collectives et un soutien éclairé en matière de politique de relations de travail sur diverses questions liées à la COVID-19. Parmi les intervenants visés figuraient les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les maisons de retraite, d'autres établissements de soins regroupés, les municipalités et l'industrie de la construction.

Ces données probantes neutres sont essentielles pour favoriser un processus de négociation collective harmonieux. Les ministères, le Secrétariat du Conseil du Trésor, le secteur des municipalités, des universités, des conseils scolaires et des hôpitaux, le secteur parapublic, les cabinets d'avocats et les chercheurs utilisent tous ces données probantes à l'appui des négociations. Les principales activités de mobilisation clés du programme des relations de travail sont menées par l'intermédiaire de son site Web public, Négociations collectives Ontario. Ce site offre des services de règlement des différends et des données sur la négociation collective plus simples et plus rapides, de la réception des demandes à la production de rapports et à l'analytique. Des options d'autoapprentissage, des options mobiles et des séances de formation en direct ont été offertes pour mieux répondre aux besoins des clients. En 2021-2022, plus de 400 intervenants ont suivi une formation de Négociations collectives Ontario afin de renforcer leurs connaissances et leurs capacités leur permettant d'utiliser efficacement le site.

La stratégie numérique pour les relations de travail et la négociation collective – Le ministère s'emploie à élaborer une plateforme à guichet unique pour la prestation numérique de services liés aux relations de travail afin d'offrir des méthodes plus modernes et efficaces aux clients pour présenter des demandes de services de règlement des différends, satisfaire aux exigences législatives en matière de dépôt de conventions collectives auprès du ministre et avoir accès à l'analytique des données sur les conventions collectives et les négociations collectives.

La pandémie de COVID-19 a donné lieu à la restructuration du modèle de prestation de services du ministère, en offrant des services de conciliation et de médiation dans un environnement virtuel pour répondre aux besoins changeants des clients.

Autres domaines clés dans lesquels des progrès ont été réalisés en 2021-2022 :

Modernisation du système d'apprentissage au moyen de la Stratégie relative aux métiers spécialisés

Annoncée dans le budget de 2020, la Stratégie ontarienne relative aux métiers spécialisés vise à moderniser le système ontarien des métiers spécialisés et d'apprentissage et à favoriser la reprise économique de la province en éliminant la stigmatisation associée aux carrières dans les métiers spécialisés et en attirant davantage de jeunes, en simplifiant le système et en encourageant la participation des employeurs aux programmes d'apprentissage.

En 2021-2022, le ministère a réalisé des progrès dans la création d'un système d'apprentissage et de métiers spécialisés modernisé et axé sur les clients grâce aux initiatives et aux investissements suivants dans la Stratégie relative aux métiers spécialisés :

Éliminer la stigmatisation

- La nomination de trois conseillers en questions relatives aux jeunes, qui ont collaboré avec des jeunes, des éducateurs, des entreprises, des parents et d'autres partenaires clés afin de formuler des recommandations à l'intention du ministre sur la façon de réduire la stigmatisation associée aux métiers spécialisés et les obstacles à l'entrée, ainsi que sur la façon de faire des métiers spécialisés un choix de carrière attrayant pour la main-d'œuvre faisant son entrée sur le marché du travail.
- Les recommandations des conseillers en questions relatives aux jeunes ont permis d'apporter plusieurs améliorations à la Stratégie relative aux métiers spécialisés, qui a été mise en place en 2021-2022, et d'autres initiatives devraient être mises en œuvre au cours des deux prochaines années.
- Un investissement de 22,9 millions de dollars à l'appui de nouveaux projets dans le cadre du Programme de préapprentissage, qui contribue à préparer les travailleurs acharnés à une carrière dans les métiers spécialisés.
- Un investissement de 17,1 millions de dollars pour continuer d'appuyer et d'améliorer le Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario, qui aide les élèves du secondaire qui ont réussi leur 10^e année à acquérir de l'expérience dans les métiers spécialisés tout en obtenant des crédits en vue de leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario.
- Un investissement de 2,3 millions de dollars pour l'année scolaire 2021-2022 pour Compétences Ontario afin de sensibiliser les gens aux excellentes carrières dans les métiers spécialisés.

Simplifier le système

- Un investissement de 12 millions de dollars dans la Prestation pour la formation en apprentissage (fusionnant la Subvention pour l'apprentissage) afin de simplifier le soutien financier offert aux apprentis et ainsi élargir l'admissibilité de façon à ce que tous les apprentis qui suivent une formation à temps plein puissent présenter une demande dans le cadre du même programme, et ce, quelle que soit leur admissibilité à l'assurance-emploi.
- Un investissement de 126,2 millions de dollars dans le Fonds pour la formation en classe afin d'aider les agences de formation à offrir une formation en apprentissage en classe de meilleure qualité.
- Un investissement de 24 millions de dollars pour la Subvention d'immobilisations pour les agences de formation par l'apprentissage afin d'aider les agences de formation à moderniser leurs installations grâce à de l'équipement de pointe.
- Un investissement de 4,5 millions de dollars pour la mise au point d'un système numérique destiné aux clients à l'appui du système des métiers spécialisés et d'apprentissage en Ontario.
- Un investissement de 5,5 millions de dollars dans la nouvelle Subvention pour les outils non remboursable pour aider les apprentis à assumer le coût des outils et de l'équipement liés à leur métier.

Encourager la participation des employeurs

- La collaboration avec les partenaires de l'industrie à la planification des ressources humaines pour les grands projets d'infrastructure s'est poursuivie dans le cadre de l'Initiative d'accélération pour les talents en infrastructure (Initiative ATI) afin de veiller à ce que l'Ontario joue un rôle de chef de file dans les efforts visant à accroître l'apprentissage.
- Un investissement de 23,1 millions de dollars dans le cadre du Programme d'incitatifs pour la réussite, afin d'encourager les employeurs de métiers spécialisés à former, au moyen de paiements d'étape, des apprentis en vue de suivre un programme de métiers, de réussir ce programme et d'obtenir leur certification.
- Un investissement de 20 millions de dollars dans la Subvention de parrainage collectif, afin d'encourager les petits et moyens employeurs à collaborer pour offrir une gamme complète de cours de formation et de mentorat en cours d'emploi aux apprentis.

Comité des métiers spécialisés

- En 2021-2022, le Comité des métiers spécialisés a continué de s'acquitter de son mandat. Formé en septembre 2020, le Comité des métiers spécialisés a été nommé pour offrir des conseils et des recommandations au ministre du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences sur les façons d'améliorer et de moderniser le système des métiers spécialisés et d'apprentissage. Son mandat comportait deux phases :

- Au cours de la première phase, qui a été réalisée en 2020-2021, le Comité a formulé des conseils et des recommandations sur un nouveau modèle de prestation de services visant à remplacer les services offerts par l'Ordre des métiers de l'Ontario.
- Au cours de la deuxième phase, qui a commencé en avril 2021, le Comité a donné des conseils et des recommandations sur des questions liées à la prescription, à la classification et à la formation pour les métiers.
- Le Comité a mené de vastes consultations auprès des apprentis, des gens de métier, des syndicats, des employeurs et des formateurs.
- Le Comité a présenté son rapport final sur la deuxième phase au ministre à l'automne 2021.

Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés

Aux termes de ce cadre de modernisation, et selon les recommandations du Comité des métiers spécialisés, l'Ontario a adopté une nouvelle loi, la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés* (LOPMS), qui a permis l'établissement d'un organisme d'État appelé Métiers spécialisés Ontario pour remplacer l'Ordre des métiers de l'Ontario. La LOPMS est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Le directeur général de Métiers spécialisés Ontario et le conseil d'administration formé de 11 membres, y compris un président du conseil d'administration, ont également été nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil le 1^{er} janvier 2022, et le ministère a appuyé l'intégration initiale de ces personnes.

En 2021-2022, le ministère a commencé à former les inspecteurs relativement à l'application de la LOPMS. À compter de janvier 2022, les inspecteurs de la santé et de la sécurité au travail ont commencé à faire connaître la LOPMS et le rôle du ministère en ce qui a trait à l'application de cette loi lors des visites sur le terrain en matière de santé et de sécurité.

En février 2022, l'Ontario a proposé de reconnaître trois professions liées au carburant en vertu de la LOPMS, ce qui signifie que l'Ontario prendra des mesures pour reconnaître officiellement les 55 métiers désignés Sceau rouge. Le programme du Sceau rouge est un partenariat entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires qui établit une norme commune pour la formation et l'accréditation des apprentis et qui facilite le déplacement des travailleurs entre les provinces et les territoires.

Mettre en contact les chercheurs d'emploi et les employeurs

Les programmes d'emploi et de formation de l'Ontario aident les personnes à la recherche d'un emploi et les travailleurs à trouver et à conserver un bon emploi, en plus d'aider les employeurs à recruter les travailleurs compétents dont ils ont besoin. EO est le réseau qui offre des programmes d'emploi et de formation aux personnes à

la recherche d'un emploi ainsi qu'aux employeurs de la province. Pour l'exercice 2021-2022 (en date de la fin de février, sauf indication contraire) :

- les **Services d'emploi**, qui ont fourni des ressources, des mesures de soutien et des services à plus de 441 000 clients pour répondre à leurs besoins en matière de carrière et d'emploi;
- le **programme Meilleurs emplois Ontario (anciennement le programme Deuxième carrière)**, qui a donné à plus de 3 500 travailleurs mis à pied l'occasion d'acquérir de nouvelles compétences exigées dans des emplois à forte demande en Ontario;
- la **Subvention Canada-Ontario pour l'emploi**, grâce à laquelle des entreprises ont pu former plus de 6 900 employés en poste ou nouveaux;
- le **programme Compétences+ Ontario**, un projet pilote de formation professionnelle de la main-d'œuvre axé sur un secteur qui a favorisé la création de partenariats entre 750 employeurs et 60 fournisseurs de formation;
- le **Programme d'alphabétisation et de formation de base**, qui a aidé plus de 39 000 apprenants adultes à acquérir des compétences de base essentielles, par exemple, en lecture, en écriture, en numératie et en informatique;
- le **Programme d'accès à l'emploi pour les jeunes** et le **Programme d'accès aux emplois d'été pour les jeunes** ont aidé plus de 10 200 jeunes à accéder à des services de préparation à l'emploi ou à être jumelés à un emploi et à recevoir une offre d'emploi;
- le **Programme de soutien à l'emploi**, par l'intermédiaire duquel on a offert à plus de 400 personnes faisant face à des obstacles à l'emploi complexes en raison d'une incapacité les services et occasions dont elles ont besoin pour se préparer au travail et trouver un emploi;
- les **programmes de formation relais de l'Ontario**, au moyen desquels on a offert à plus de 2 900 immigrants hautement qualifiés formés à l'étranger le soutien et les services nécessaires pour obtenir un permis et trouver rapidement un emploi qui correspond à leurs études dans leur domaine d'expertise ou un domaine connexe;
- les **Services de formation pour un réemploi rapide**, qui ont orienté des travailleurs touchés par des mises à pied ou des fermetures vers les programmes d'EO pertinents et appropriés. Les Services de formation pour un réemploi rapide offrent entre autres des fonds aux organismes pour leur permettre d'établir un comité d'adaptation qui peut recommander la création d'un centre d'action, lequel pourra alors offrir rapidement des services appropriés d'adaptation de la main-d'œuvre. En 2021-2022, le MTIFDC a offert des services à près de 5 000 travailleurs touchés par des mises à pied;
- les **services d'emploi intégrés** ont offert à plus de 37 800 clients (dont plus de 16 200 clients aiguillés par l'aide sociale) des services d'emploi, de la formation et des mesures de soutien pour obtenir un emploi durable dans des collectivités prototypes (en date du 14 mars 2022);

- le **Fonds pour le développement des compétences** a appuyé près de 150 projets visant à aider plus de 280 000 travailleurs et chercheurs d'emploi.

Création d'un marché du travail dynamique par l'intermédiaire du POCI

Le Programme ontarien des candidats à l'immigration a atteint son objectif en matière de désignations pour 2021 et a ainsi délivré un total de 9 000 désignations aux candidats retenus pour 9 de ses volets.

En outre, le programme a dépassé son objectif de 5 % d'immigration francophone, attribuant 5,3 % de ses désignations, soit 480 désignations, à des personnes francophones. En 2021-2022, les candidats provenaient de plus de 130 pays différents, les candidats en provenance de l'Inde et de la Chine étant ceux ayant reçu le plus grand nombre de désignations.

Au moins 39 % des candidats avaient déjà reçu une offre d'emploi en Ontario avant leur désignation. Plus de 97 % des candidats étaient titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires et au moins 57 % possédaient d'excellentes compétences linguistiques (niveau de compétence linguistique canadien 7 ou supérieur) dans au moins une des deux langues officielles du Canada.

En raison de la croissance du volet depuis son remaniement en 2019, le volet Entrepreneurs du POCI compte maintenant plus de 50 demandeurs qui exploitent leur entreprise en Ontario ou qui arriveront bientôt. En 2021-2022, on a aussi présenté dans le cadre du volet Entrepreneurs du POCI la candidature du deuxième demandeur entrepreneur aux fins de la résidence permanente. Une troisième désignation est prévue sous peu. Ce nombre ne fera qu'augmenter, car 100 autres demandes ont été reçues et sont en cours d'évaluation.

De plus, en décembre 2021, le projet pilote de 6 millions de dollars pour les entrepreneurs a été annoncé dans le cadre de l'énoncé économique de l'automne, dans le but de désigner 100 entrepreneurs étrangers et de les jumeler à des occasions de création ou d'achat d'entreprises en Ontario. Un fournisseur tiers a été embauché pour travailler de concert avec le ministère à la réalisation du projet pilote, et les travaux ont commencé en avril 2022.

Soutenir l'intégration sociale et économique des nouveaux arrivants

Dans le cadre du programme des services d'aide à l'immigration et à l'établissement, le ministère a fourni des services d'établissement et de formation linguistique à près de 120 000 nouveaux arrivants en 2021-2022, notamment :

- des services d'établissement, y compris une aide pour s'y retrouver parmi les services offerts, de l'information, une orientation et l'aiguillage vers les services communautaires et gouvernementaux, comme l'éducation, la santé, le logement et l'aide à l'emploi à plus de 73 000 nouveaux arrivants;
- des cours de formation linguistique à environ 44 000 nouveaux arrivants pour les aider à acquérir les compétences linguistiques dont ils ont besoin pour s'établir et trouver un emploi en Ontario;
- des services d'interprétation linguistique pour aider 5 300 victimes de violence familiale ou sexuelle ayant des barrières linguistiques à accéder à des services juridiques, de soutien social et de soins de santé.

Le 2 décembre 2021, la *Loi de 2021 visant à œuvrer pour les travailleurs* a reçu la sanction royale, modifiant la *Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire* afin de réduire les obstacles, comme l'exigence d'une expérience de travail canadienne pour les personnes formées à l'étranger qui souhaitent s'inscrire pour des professions de la santé non réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire. Ces changements permettront d'accélérer l'inscription des personnes formées à l'étranger et d'appuyer leur pleine participation au marché du travail de l'Ontario.

Prévention des décès, des blessures et des maladies en milieu de travail

En juillet 2021, le ministère a lancé sa stratégie renouvelée en matière de SST à l'échelle de la province, appelée *La prévention, ça marche!*, qui englobe la période de 2021 à 2026 et s'appuie sur les réussites du passé tout en créant une vision et un fondement renouvelés pour l'avenir.

En 2021-2022, la stratégie *La prévention, ça marche!* a permis au système de SST de mettre en œuvre des interventions fondées sur des données probantes et axées sur les risques qui aideront les milieux de travail à se conformer aux lois et aux normes en matière de SST et à les aider à atteindre l'excellence en matière de SST. Grâce à la stratégie *La prévention, ça marche!*, le système de SST est également mieux placé pour faciliter la SST pour les petites entreprises et pour régler les complexités liées aux maladies professionnelles, aux problèmes de santé mentale liés au travail, ainsi qu'à la violence et au harcèlement en milieu de travail afin d'exercer la plus grande influence et d'obtenir les meilleurs résultats en matière de SST pour la population ontarienne.

En 2021-2022, le ministère a mis en œuvre la stratégie *La prévention, ça marche!* au moyen d'un modèle de gouvernance qui comprend plusieurs comités directeurs composés de représentants de l'ensemble du système de SST. Voici quelques exemples :

- l'étude du système sur les petites entreprises, dans le cadre de laquelle les partenaires du système de SST prendront connaissance, directement de la part des petites entreprises, des meilleures façons d'offrir des services de SST aux petites entreprises de façon pertinente et rentable;
- un programme de prévention des opioïdes en milieu de travail, qui devrait contribuer à prévenir les décès liés aux opioïdes chez les travailleurs ontariens dans les secteurs à risque élevé;
- un outil de contrôle de la silice, qui devrait aider les milieux de travail à évaluer les risques et à mettre en œuvre des contrôles efficaces et des pratiques de travail sécuritaires lorsque la poussière de silice peut constituer un risque professionnel;
- le déploiement continu de l'initiative de modernisation du financement a commencé en 2019-2020 dans les lignes directrices sur la planification des activités des associations de santé et de sécurité de 2022-2023.

Le ministère a également réalisé des progrès au chapitre de la planification de la mesure du rendement pour la stratégie *La prévention, ça marche!* et est sur la bonne voie pour mettre pleinement en œuvre un modèle de mesure du rendement à l'échelle du système en 2022-2023.

Les associations de santé et de sécurité ont continué d'élaborer des initiatives d'amélioration de la santé mentale au travail. Le directeur général de la prévention a attribué la priorité à la santé mentale au travail en demandant à certaines associations de santé et de sécurité de consacrer au minimum 10 % de leur financement annuel à des projets qui englobent cette notion.

Par l'intermédiaire du Programme de reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario, le ministère aide les employeurs à maintenir des mesures de contrôle efficaces dans l'ensemble de leur organisation en ce qui concerne les dangers pour la santé et la sécurité, y compris la COVID-19. Il appuie les employeurs au moyen d'incitatifs financiers et non financiers pour aider à compenser les coûts de la mise en œuvre de mesures de contrôle des infections qui aident à réduire ou à éliminer les différents risques pour la santé et la sécurité susceptibles d'être présents dans un lieu de travail.

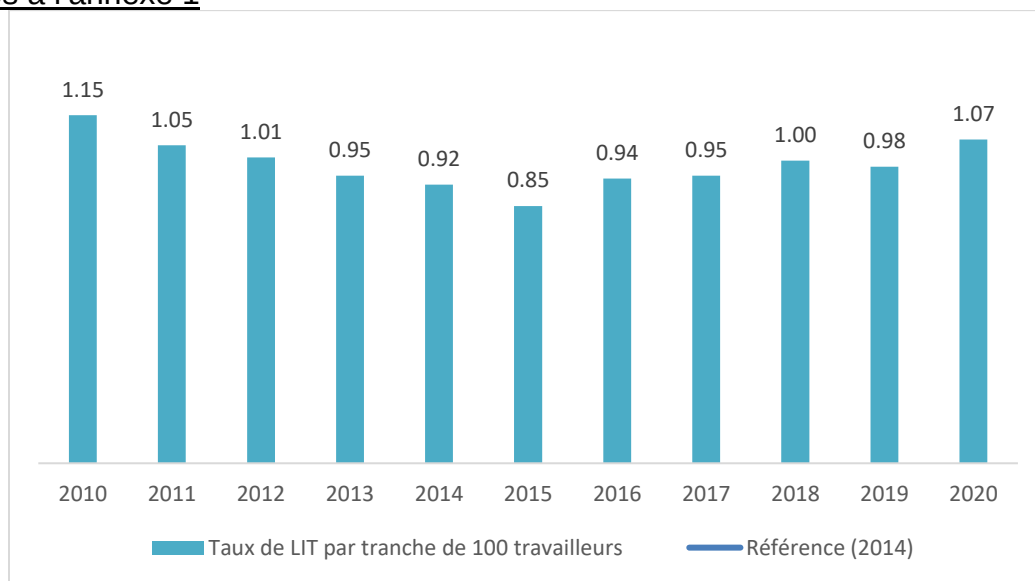
Rendre les milieux de travail plus sécuritaires et plus sains

Le ministère a poursuivi son engagement à rendre les milieux de travail de l'Ontario plus sécuritaires et plus sains. Les statistiques relatives aux réalisations pour 2021-2022 sont présentées ci-après :

- Les inspecteurs de la SST ont effectué 76 022 visites sur place et ont délivré 95 847 ordres et exigences.

- La WSIB a déclaré un taux de lésion avec interruption de travail (LIT) de 1,07 en 2020 pour les employeurs visés à l'annexe 1. Le taux de LIT de 2021 sera accessible en août 2022.

Figure 1 : Taux de lésion avec interruption de travail (LIT) chez les employeurs visés à l'annexe 1



Source : Données annuelles de la WSIB sur les employeurs visés à l'annexe 1.

- En 2021-2022, les inspecteurs de la SST ont effectué 76 022 visites sur le terrain dans 37 205 milieux de travail en Ontario.
- En 2021-2022, le Laboratoire d'essai des matériaux a analysé 660 échantillons en fonction de la norme G-4 de l'Association canadienne de normalisation.
- En 2021-2022, l'équipe du laboratoire des Services de radioprotection a effectué 2 vérifications/inspections, a recueilli 1 736 échantillons, a réalisé 2 335 analyses à l'appui du Programme ontarien de surveillance des installations nucléaires et du Programme de surveillance de l'eau potable de l'Ontario. L'équipe a également procédé au total à 610 inscriptions et examens de sources radiologiques jusqu'à la fin de février 2022.

Protection des employés et soutien des employeurs

En 2021-2022, le Programme des normes d'emploi a continué à mettre l'accent sur la résolution des réclamations. Le taux de participation global au Programme a été inférieur à la normale pour une deuxième année consécutive en raison de la pandémie mondiale.

Le personnel du Programme a également poursuivi ses efforts à l'appui de la modernisation de la conformité en :

- collaborant avec d'autres organismes de réglementation, comme le ministère des Finances et les services de police, pour donner suite à des préoccupations telles que l'économie souterraine et la traite de personnes;
- apportant des modifications législatives à la LNE et à ses règlements, y compris la publication de ressources et la sensibilisation à cet égard;
- aidant les employeurs à se conformer à la LNE au moyen de présentations éducatives et de webinaires, et en offrant une éducation continue, des activités de sensibilisation ciblées et des campagnes de sensibilisation (y compris les médias sociaux et le marketing par courriel).

Œuvrer pour les travailleurs

Le gouvernement de l'Ontario a publié les recommandations du Comité consultatif ontarien de la relance du marché du travail (CCOPRM) sur la façon de faire de la province le meilleur endroit où vivre, travailler et élever une famille. Le CCOPRM a présenté son rapport provisoire à l'été 2021, ce qui a mené à l'adoption de nouvelles dispositions sur les normes d'emploi au Canada en vertu de la *Loi de 2021 visant à œuvrer pour les travailleurs*, notamment en exigeant des grands employeurs qu'ils adoptent une politique écrite sur la déconnexion du travail, en exigeant du propriétaire d'un lieu de travail qu'il fournisse accès à une salle de toilette aux travailleurs qui sont présents sur le lieu de travail pour y faire une livraison ou y prendre quelque chose à livrer ailleurs, en interdisant aux entreprises d'utiliser des clauses de non-concurrence, ainsi qu'en facilitant l'accès des particuliers formés à l'étranger aux professions réglementées. La Loi comprenait également des dispositions relatives à un cadre de délivrance de permis aux agences de placement temporaire et aux recruteurs.

En avril 2022, l'Assemblée législative a adopté la *Loi de 2022 visant à œuvrer pour les travailleurs*, qui prévoit des droits et des mesures de protection fondamentaux pour les personnes qui offrent des services de covoiturage, de livraison ou de messagerie au moyen de plateformes numériques; l'obligation pour les grands employeurs de mettre en place des politiques sur la surveillance électronique des employés; l'obligation que les lieux de travail où des travailleurs sont susceptibles de faire une surdose d'opioïdes fournissent une trousse de naloxone sur place; les amendes les plus élevées en matière de santé et la sécurité au travail au Canada pour les entreprises qui ne veillent pas à assurer la sécurité des travailleurs; des changements qui facilitent le déménagement des travailleurs de l'extérieur de la province et de leur famille dans la province en vue de favoriser la croissance de notre économie pour tous; des congés de protection de l'emploi améliorés pour les réservistes militaires, afin de veiller à ce que leurs emplois les attendent à leur retour.

Le ministère travaille pour les travailleurs en nommant cinq experts au nouveau Comité consultatif de la transférabilité des avantages sociaux afin de donner des conseils sur l'élargissement des régimes d'avantages sociaux, comme les soins de santé, les soins dentaires et les soins de la vue, à un plus grand nombre de travailleurs, même s'ils changent d'emploi. Les membres du Comité représentent divers secteurs, y compris le point de vue de ceux qui n'ont pas d'avantages sociaux à l'heure actuelle. Ils possèdent une expertise dans les domaines des finances, du droit et du travail et une expérience dans la structure et l'administration des régimes d'avantages sociaux.

Dans le cadre de son plan visant à favoriser la croissance d'une économie pour tous et à reconnaître les services essentiels qu'offrent de nombreux travailleurs touchant le salaire minimum, le gouvernement de l'Ontario a fait passer le salaire minimum général à 15 \$ l'heure en 2021-2022. En date du 1^{er} janvier 2022, les salaires suivants étaient en place en Ontario :

- les travailleurs qui touchent le salaire minimum général gagnent maintenant 15,00 \$ l'heure, une augmentation par rapport à 14,35 \$;
- le salaire minimum spécial qui s'appliquait aux serveurs de boissons alcoolisées a été éliminé, et les serveurs de boissons alcoolisées qui touchaient le salaire minimum ont reçu une augmentation de salaire de 12,55 \$ à 15,00 \$ l'heure;
- les étudiants de moins de 18 ans qui travaillent 28 heures par semaine ou moins pendant l'année scolaire ou qui travaillent pendant un congé scolaire ou les vacances d'été ont vu leur salaire passer de 13,50 \$ à 14,10 \$ l'heure;
- les travailleurs à domicile (travailleurs qui sont rémunérés pour le travail qu'ils effectuent à leur domicile) ont vu leur salaire passer de 15,80 \$ à 16,50 \$ l'heure;
- le salaire des guides de chasse, de pêche et d'aventure est passé de 71,75 \$ à 75,00 \$ lorsqu'ils travaillent moins de cinq heures consécutives par jour, et de 143,55 \$ à 150,05 \$ lorsqu'ils travaillent cinq heures ou plus par jour.

Soutien des employeurs

En 2021-2022, le gouvernement a annoncé que la WSIB verserait jusqu'à 1,5 milliard de dollars de ses fonds excédentaires de son Fonds de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail aux employeurs respectant les mesures de sécurité. Ce remboursement de l'excédent devrait permettre à 300 000 entreprises de recouvrer environ 30 % de leurs primes annuelles, ce qui contribuera à la création de nouveaux emplois et à l'augmentation du salaire des travailleurs. Cela s'ajoute aux 2,4 milliards de dollars

que le gouvernement a déjà remis aux employeurs au moyen de réductions des cotisations, tout en maintenant les prestations pour les travailleurs blessés.

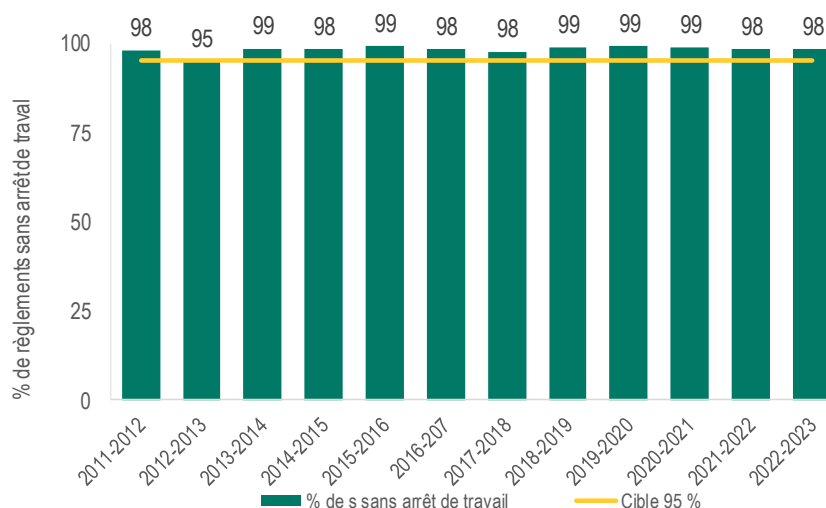
Les employeurs respectant les mesures de sécurité ont reçu leurs fonds en avril 2022.

Créer et maintenir un climat de relations de travail stable

Au cours de l'exercice 2021-2022, le MTIFDC a continué de moderniser les services associés aux relations de travail afin de les harmoniser avec l'engagement du gouvernement à l'égard de la numérisation en simplifiant et en facilitant l'accès à des renseignements neutres à propos des négociations collectives sur le site Web de Négociations collectives Ontario. Les statistiques relatives aux réalisations pour 2021-2022 sont présentées ci-après :

- En 2021-2022, le ministère a aidé les parties aux négociations dans le cadre d'environ 2 160 dossiers de conciliation et de dossiers de médiation. Sur l'ensemble des règlements au cours de l'exercice 2021-2022, 98 % des conflits ont été résolus sans interruption de travail. Le ministère continue d'atteindre son taux cible de règlement de 95 % ou plus.

Figure 2 : Règlements sans grève ni lock-out



- Les situations de grève et de lock-out ont augmenté de 107 % par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement attribuable aux arrêts de travail dans les secteurs de l'exploitation minière, du transport aérien, de la fabrication ainsi que de la réparation et de l'entretien.

- Quelque 1 400 conventions collectives ont été ratifiées en 2021-2022, celles-ci étant concentrées dans les secteurs de la santé et des services sociaux, de l'administration publique, de l'éducation, du commerce, du transport et des services publics.
- Le ministère a nommé environ 450 arbitres pour régler des conflits ayant donné lieu à un ou à plusieurs griefs ainsi que des conflits d'intérêts dans le cadre desquels les parties n'avaient pas été en mesure de parvenir à une entente par elles-mêmes. Environ 11 % étaient, en 2021-2022, des griefs liés à la COVID-19.
- Le ministère a offert de l'aide en matière de règlement des différends en réponse à plus de 1 600 nouvelles demandes d'arbitrage, tout en procédant à la clôture ou au règlement de plus de 2 350 dossiers d'arbitrage. Plus de 2 300 utilisateurs ont consulté le rapport Faits saillants des négociations collectives et plus de 655 utilisateurs ont consulté le rapport Expirations des conventions collectives.

Le ministère a continué de faire la promotion du recours à l'une de ses plateformes de la stratégie Priorité au numérique, soit la plateforme de demandes électroniques, pour voir à ce que les effectifs qui travaillent à distance puissent offrir des services sans heurt en permettant aux parties à la négociation de présenter une demande de services de conciliation et d'arbitrage de griefs en ligne, au lieu de recourir à des méthodes désuètes et moins accessibles comme le courrier et le télécopieur. Ce service, moderne et simplifié, permet un traitement plus rapide des demandes et accroît l'efficacité. Plus de 2 000 demandes ont été présentées par l'intermédiaire de la plateforme de demandes électroniques en 2021-2022, ce qui représente environ 75 % du volume des demandes.

En collaboration avec les intervenants de l'industrie de la construction, le ministère a élaboré un guide d'information convivial pour ce secteur afin de faciliter la transition d'un processus papier vers les technologies numériques lorsqu'il s'agit de présenter une demande de services de conciliation et d'arbitrage.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2021-2022*
Approbations – COVID-19	480,2 \$
Autres – Fonctionnement	1 566,8 \$
Autres – Immobilisations	9,8 \$
Effectif** (au 31 mars 2022)	2520,91

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2022*.

**Postes équivalents temps plein au sein de la fonction publique de l'Ontario.

LOIS APPLIQUÉES PAR LE MINISTÈRE EN 2021-2022

Loi de 2001 sur la négociation collective dans les services d'ambulance

Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés

Loi de 1993 sur la négociation collective des employés de la Couronne

Loi de 2009 sur la protection des étrangers dans le cadre de l'emploi

Loi de 2000 sur les normes d'emploi

Loi de 2006 sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire

*Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie, partie IX
(Pompiers : Relations de travail)*

Loi de 2021 sur la Semaine de reconnaissance du personnel des services de première ligne et des services essentiels

Loi de 2018 sur les salaires pour les marchés publics

Loi sur l'arbitrage des conflits de travail dans les hôpitaux

Loi de 1995 sur les relations de travail

Loi sur le ministère du Travail

Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, en ce qui touche la formation et le perfectionnement des compétences

Loi sur la santé et la sécurité au travail

Loi de 2021 sur la Journée de la sécurité et de la santé au travail

Loi de 2015 sur l'immigration en l'Ontario

Loi ontarienne de 2009 sur la mobilité de la main-d'œuvre

Loi sur l'équité salariale

Loi de 2018 sur la transparence salariale

Loi de 2015 sur la protection des enfants artistes

Loi de 1997 sur le règlement des différends dans le secteur public

Loi de 1997 sur les relations de travail liées à la transition dans le secteur public

Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario en ce qui concerne les articles 21 à 27 et l'alinéa 31(1)b [uniquement en ce qui concerne la Commission des griefs de la fonction publique]

Loi de 2013 sur les professionnels en ressources humaines inscrits

Loi de 2007 sur la modernisation de la réglementation

Loi sur les droits syndicaux

Loi de 2011 sur le règlement des conflits de travail à la Commission de transport de Toronto

Loi de 2016 sur le Jour de deuil pour les travailleurs

Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'IMMIGRATION, DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES A ÉGALEMENT DES RESPONSABILITÉS EN VERTU DE LA LOI SUIVANTE, LAQUELLE EST APPLIQUÉE PAR UN AUTRE MINISTÈRE :

Loi de 2008 sur la négociation collective dans les collèges

- Cette loi est appliquée par le ministère des Collèges et des Universités. Toutefois, le MTIFDC exerce un rôle dans le cadre du processus de conciliation et la CRTO assume également des fonctions et des responsabilités en vertu de cette loi.

Règl. de l'Ont. 279/99 (Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants) pris en application de la *Loi sur les sociétés de développement*

- Remarque : Le MTIFDC ne s'est vu conférer aucune responsabilité en vertu d'autres parties de la *Loi sur les sociétés de développement*.

LOIS DE « RETOUR AU TRAVAIL » APPLIQUÉES PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'IMMIGRATION, DE LA FORMATION ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Loi de 2018 pour la reprise des cours à l'Université York

Loi de 2017 sur le règlement du conflit de travail dans les collèges d'arts appliqués et de technologie

Loi de 2015 sur la protection de l'année scolaire

Document d'information sur le budget des dépenses 2022-2023

Bureau de la lieutenant-gouverneure

ISSN 2369-1700

This document is also available in English.

Rédigé par la

Direction de la planification des activités et de la gestion financière
Secrétariat du Conseil du Trésor

Table des matières

Partie I : Plan publié 2022-2023.....	2
VUE D'ENSEMBLE	2
MANDAT.....	3
FONCTIONS PRINCIPALES.....	3
LOIS	12
DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES	13
ORGANIGRAMME.....	16

Partie I : Plan publié 2022-2023

Vue d'ensemble

La Reine du Canada, Sa Majesté Elizabeth II, est la chef d'État et elle est représentée en Ontario par la lieutenant-gouverneure. La lieutenant-gouverneure est investie des responsabilités que lui confèrent la Constitution et son rôle de représentante officielle de la Couronne dans la province.

Le Bureau de la lieutenant-gouverneure fournit les services dont la lieutenant-gouverneure a besoin pour s'acquitter de ses fonctions constitutionnelles et communautaires, et de représentante officielle de la Reine. Le Bureau de la lieutenant-gouverneure fournit un soutien (comme l'administration, la planification stratégique et la gestion des événements) qui permet à la lieutenant-gouverneure d'exercer les pouvoirs de la Couronne à l'égard de la Législature et du gouvernement de l'Ontario, de représenter toutes les Ontariennes et tous les Ontariens lorsqu'ils interagissent avec des visiteurs importants de l'extérieur de l'Ontario et de l'étranger, et de reconnaître l'excellence et les réalisations grâce au régime de distinctions honorifiques de l'Ontario.

Mandat

Fournir des services afin d'aider la lieutenant-gouverneure à s'acquitter de ses fonctions constitutionnelles et communautaires, et de représentante officielle de la Reine.

Le programme fournit des services qui aident la lieutenant-gouverneure à s'acquitter de ses fonctions constitutionnelles, notamment en ce qui a trait à :

- la nomination de la première ministre ou du premier ministre;
- la nomination des membres du Conseil des ministres sur l'avis de la première ministre ou du premier ministre;
- l'approbation de décrets recommandés par le Conseil des ministres;
- la convocation, la prorogation et la dissolution de la Législature;
- l'octroi de la sanction royale aux projets de loi adoptés par l'Assemblée législative.

Le programme permet également au Bureau de la lieutenant-gouverneure de planifier et de mettre en œuvre les nombreuses activités et les nombreux programmes entrepris par la lieutenant-gouverneure en Ontario et à l'étranger. Ces activités et programmes visent à reconnaître l'excellence et les réalisations des Ontariennes et des Ontariens et à promouvoir la réconciliation, l'unité et la spécificité des Ontariennes et des Ontariens. De plus, le programme aide la lieutenant-gouverneure à s'acquitter de ses fonctions liées à l'ensemble des volets du régime de distinctions honorifiques de l'Ontario, y compris l'Ordre de l'Ontario, plusieurs médailles et prix de l'Ontario et divers prix du lieutenant-gouverneur.

Fonctions principales

Représenter la Couronne en Ontario

Le Canada est une monarchie constitutionnelle, et la Reine est la souveraine et la chef d'État. En Ontario, la lieutenant-gouverneure est la représentante de la Reine, tandis que le premier ministre est le chef du gouvernement. Dans le régime canadien de démocratie parlementaire, le chef d'État (appelé communément « la Couronne ») détient le pouvoir suprême au nom du peuple et en délègue l'exercice au gouvernement de l'heure. Le Bureau de la lieutenant-gouverneure fournit les services dont la lieutenant-gouverneure a besoin pour s'acquitter de ses fonctions constitutionnelles. Ces services comprennent l'administration, la planification stratégique et la gestion des événements.

Pouvoirs et responsabilités

En Ontario, la lieutenant-gouverneure exerce les pouvoirs de la Couronne, qui découlent de la constitution écrite, des conventions constitutionnelles et du droit législatif. Ces pouvoirs sont semblables à ceux de la Reine ou du gouverneur général en ce qui a trait au Parlement et au gouvernement fédéral.

Le Bureau de la lieutenant-gouverneure permet à celle-ci :

- de veiller à ce que l'Ontario ait toujours en place une première ministre ou un premier ministre apte à obtenir la confiance de l'Assemblée législative;
- de nommer les membres du Conseil exécutif (c.-à-d. du Conseil des ministres) sur l'avis de la première ministre ou du premier ministre;
- de faire la lecture du discours du Trône au début d'une session parlementaire;
- d'accorder la sanction royale, dernière étape du processus législatif, aux projets de loi adoptés par l'Assemblée législative;
- de convoquer, proroger et dissoudre l'Assemblée législative sur l'avis de la première ministre ou du premier ministre;
- de déclencher des élections à l'Assemblée législative sur l'avis du Conseil des ministres, conformément à la *Loi électorale*;
- d'approuver les affaires du gouvernement, comme les règlements et les mises en candidature publiques, en signant des décrets sur l'avis du Conseil des ministres.

En s'acquittant de ces responsabilités constitutionnelles, la lieutenant-gouverneure se conduit de façon strictement non partisane. En faisant cela, la lieutenant-gouverneure veille à ce que la volonté démocratique de la population ontarienne et de ses représentants élus soit respectée et à ce que les conventions constitutionnelles de gouvernement responsable soient appliquées.

Statistiques

En 2021-2022, la lieutenant-gouverneure a approuvé **1 892** décrets, dont 231 décrets d'urgence en réponse à la pandémie mondiale de COVID-19.

- 88 proclamations (augmentation de 22 % par rapport à 2020-2021);
- 724 règlements (augmentation de 25 % par rapport à 2020-2021), y compris 231 décrets d'urgence;
- 146 lettres patentes et lettres de bail patentes établies sous le grand sceau en vertu de la *Loi sur les terres publiques*;
- 121 lettres patentes établies sous le grand sceau en vertu de la *Loi sur les mines*;
- nomination de 29 sous-ministres;
- nomination de 49 juges de paix;
- nomination de 16 juges provinciaux.

La lieutenante-gouverneure a octroyé la sanction royale à **24 reprises** pour un total de **70 projets de loi**.

Engagement diplomatique

La lieutenante-gouverneure a rencontré, en personne et virtuellement, 23 membres de corps diplomatiques en 2021-2022.

1. Consul général de la République de Corée (deux fois)
2. Consul général d'Argentine (deux fois)
3. Consul général de la République tchèque
4. Consul général d'Israël
5. Consul général de l'Inde
6. Consul général du Costa Rica
7. Consul général d'El Salvador
8. Consul général d'Afghanistan
9. Consul général d'Indonésie (deux fois)
10. Ambassadeur d'Irlande (deux fois)
11. Consul général du Bangladesh
12. Consul général des Pays-Bas
13. Ambassadeur d'Estonie
14. Consul général des Philippines
15. Consul général honoraire de Saint-Kitts-et-Nevis
16. Consul général du Ghana
17. Haut-commissaire du Sri Lanka
18. Consul général de Cuba
19. Ambassadeur du Panama
20. Ambassadeur du Japon
21. Consul général de Pologne
22. Ambassadeur de la Côte d'Ivoire
23. Consul général d'Ukraine

Administrateur

Si la lieutenant-gouverneure s'absente ou est malade ou incapable de s'acquitter de ses fonctions constitutionnelles, l'administrateur du gouvernement de l'Ontario peut remplir les fonctions de lieutenant-gouverneur. En décembre 2017, le gouverneur général en conseil a approuvé un décret de nomination du juge en chef de l'Ontario et d'autres juges de cours de l'Ontario, par ordre d'ancienneté, afin d'agir à titre d'administrateur.

Reconnaître l'excellence

À titre de représentante de la Couronne, la lieutenant-gouverneure joue un rôle important en soulignant l'apport des Ontariennes et des Ontariens par l'intermédiaire d'un régime de distinctions honorifiques. Ces distinctions et prix renforcent le tissu communautaire de la province et aiguillent les aspirations des citoyennes et des citoyens. Ils permettent de reconnaître officiellement et publiquement l'excellence, les réalisations et les contributions de personnes exemplaires de tous horizons. Le Bureau de la lieutenant-gouverneure soutient la lieutenant-gouverneure dans la planification et la mise en œuvre d'activités et de programmes visant à reconnaître les Ontariennes et les Ontariens au moyen du régime de distinctions honorifiques.

À titre de chancelière de l'Ordre de l'Ontario, la lieutenant-gouverneure préside la cérémonie d'investiture annuelle des nouveaux membres. La lieutenant-gouverneure agit en outre à titre de présidente honoraire du Conseil consultatif des distinctions de l'Ontario et préside chaque année les cérémonies de présentation de plusieurs programmes de médailles de l'Ontario :

- Médaille du mérite civique de l'Ontario
- Médaille de l'Ontario pour les jeunes bénévoles
- Médaille de bravoure des pompiers de l'Ontario
- Médaille de bravoure des policiers de l'Ontario

La lieutenant-gouverneure présente également les récompenses officielles de l'Ontario :

- Prix d'excellence de l'Ontario pour les personnes âgées
- Prix Lincoln M. Alexander (efforts visant l'éradication de la discrimination raciale)
- Prix James Bartleman pour la création littéraire des jeunes Autochtones
- Bourse d'études Hilary M. Weston (à l'intention des étudiantes inscrites ou étudiants inscrits à un programme de deuxième ou de troisième cycle en travail social, dans le domaine de la santé mentale)
- Prix David C. Onley pour le leadership en matière d'accessibilité

Les lieutenants-gouverneurs qui se sont succédé ont créé des programmes de prix en partenariat avec des organismes indépendants pour reconnaître des réalisations dans divers domaines d'activité, notamment :

- Prix du lieutenant-gouverneur en matière de conservation du patrimoine ontarien (Fiducie du patrimoine ontarien)
- Prix du lieutenant-gouverneur pour l'excellence en marketing en Ontario (Economic Developers Council of Ontario)
- Médaille de distinction en administration publique du lieutenant-gouverneur (Institut d'administration publique du Canada en Ontario)
- Coupe du lieutenant-gouverneur – élevage de chevaux de sport (Royal Agricultural Winter Fair)
- Prix du lieutenant-gouverneur pour l'excellence des vins de l'Ontario (Ontario Wine Awards)
- Prix du lieutenant-gouverneur pour services émérites (Musée royal de l'Ontario)
- Prix du lieutenant-gouverneur pour l'excellence en conception architecturale (Ordre des architectes de l'Ontario)

La pandémie de COVID-19 a entraîné le report d'un certain nombre de programmes de prix en 2020-2021. En 2021-2022, la lieutenant-gouverneure a été en mesure de présenter plusieurs prix en personne et virtuellement. Elle a présenté, notamment, les prix suivants : le prix James K. Bartleman, le prix Pauline McGibbon, le prix David C. Onley, le prix Hilary M. Weston et le prix Lincoln M. Alexander.

La lieutenant-gouverneure de l'Ontario honore les Ontariennes et les Ontariens qui reçoivent des prix d'organismes communautaires, comme Scouts Canada (prix d'aventurier de la Reine), les Prix du Duc d'Édimbourg, de l'Ambulance Saint-Jean et des organismes sous patronage vice-royal.

En outre, la lieutenant-gouverneure peut présenter des distinctions nationales, notamment l'Ordre du Canada, des décorations pour actes de bravoure, la Médaille du souverain pour les bénévoles ainsi que des médailles commémoratives, et ce, au nom de la gouverneure générale.

Intervention contre la COVID-19

La pandémie de COVID-19 a eu des effets considérables sur les activités régulières de la lieutenant-gouverneure et du Bureau de la lieutenant-gouverneure. Alors que la pandémie se poursuivait au cours de l'exercice 2021-2022, le Bureau de la lieutenant-gouverneure a continué à soutenir la lieutenant-gouverneure en réalisant les activités régulières à distance de manière virtuelle, au besoin. Ainsi, elle a pu interagir avec un maximum d'Ontariennes et d'Ontariens dans toute la province et s'assurer que les voix essentielles étaient entendues et amplifiées.

Engagement communautaire

La lieutenant-gouverneure fait activement la promotion des efforts de réconciliation auprès des Premières Nations, des Métis et des Inuits de l'ensemble de la province. À cette fin, elle rencontre les chefs, les aînés et les gardiens du savoir autochtones et participe à des cérémonies traditionnelles. Le 30 septembre 2021, la lieutenant-gouverneure a assisté aux événements marquant la première Journée nationale de la vérité et de la réconciliation au Canada.

La lieutenant-gouverneure apporte également son soutien à des initiatives portant le nom de sa charge, dont les Jeux du lieutenant-gouverneur du Variety Village (une manifestation sportive d'une journée pour les jeunes de toutes capacités) et les camps d'été du lieutenant-gouverneur visant la promotion de la lecture chez les Autochtones, lesquels sont administrés par l'organisme d'alphabétisation Collège Frontière. La lieutenant-gouverneure entretient des contacts avec des jeunes de la province en prenant part à plusieurs activités de parlements modèles et en rencontrant régulièrement les personnes qui participent au Programme des pages de l'Assemblée législative de l'Ontario.

La lieutenant-gouverneure met à profit le prestige de sa fonction à l'appui d'initiatives importantes, en suscitant le dialogue et en portant des enjeux à l'attention du grand public, conformément à ses domaines d'intérêt particulier comme la durabilité (plus particulièrement ses trois composantes liées entre elles que sont la prospérité économique, la gérance environnementale et la cohésion sociale), la démocratie et la place de l'Ontario dans le monde. Le Bureau de la lieutenant-gouverneure dirige la planification et l'administration des engagements communautaires et internationaux de la lieutenant-gouverneure.

Tout au long de son mandat, la lieutenant-gouverneure a cherché des occasions de collaborer avec les Ontariennes et les Ontariens et de soutenir des initiatives de durabilité tout en faisant connaître les objectifs de développement durable des Nations Unies. En juillet 2021, une conférence virtuelle d'une journée a été tenue pour mettre en lumière les Ontariennes et les Ontariens qui se font les champions de la durabilité et pour réunir des personnes ainsi que des représentants d'organismes, d'établissements d'enseignement et du gouvernement de l'ensemble de la province. La conférence Façonner la durabilité en Ontario comprenait cinq tables rondes, trois conférences « TED Talks » et trois spectacles et a eu lieu au cours d'une journée par diffusion en direct. Parmi les participants figuraient des fonctionnaires provinciaux et fédéraux, des dirigeants politiques et des membres du public.

En plus de ces initiatives, la lieutenant-gouverneure agit à titre d'hôte ou participe en tant qu'invitée à l'occasion de centaines d'événements chaque année (à Queen's Park ou ailleurs) afin de faire la promotion du bénévolat, d'encourager le service communautaire et de soutenir des causes louables.

La lieutenant-gouverneure entretient des liens actifs avec les membres des services en uniforme dans le cadre de nominations honorifiques (colonel du régiment Queen's

York Rangers [1st American Regiment]) et par sa participation traditionnelle à des cérémonies honorant les anciens combattants et les premiers intervenants, et fait de même avec ses aides de camp et les bénévoles.

La lieutenant-gouverneure continue la tradition de longue date qui consiste à accorder un patronage vice-royal à un grand nombre d'organismes sans but lucratif et d'organismes de bienfaisance enregistrés.

Statistiques sur l'engagement

Au cours de l'exercice 2021-2022, le Bureau de la lieutenant-gouverneure a soutenu celle-ci afin qu'elle participe à **605 engagements publics** qui ont touché tous les coins de la province et les Ontariennes et les Ontariens de tous les milieux et de tous âges. Ces engagements ont compris :

- 500 engagements publics dans les appartements de la lieutenant-gouverneure;
- 105 engagements publics dans la collectivité.

Voici quelques-uns des engagements auxquels la lieutenant-gouverneure a participé en 2021-2022 :

- Diriger la reconnaissance et le deuil provinciaux du décès du duc d'Édimbourg en personne et virtuellement.
- Visiter la ville de London, en Ontario, à la suite de l'attaque terroriste contre une famille musulmane. La lieutenant-gouverneure a rencontré des membres de la communauté musulmane et a remercié les résidents de s'être réunis dans un moment difficile.
- Tenir une discussion de groupe avec les représentants du Club du quart de siècle afin de reconnaître les dirigeants de la fonction publique de l'Ontario dont le travail a contribué à la réponse de la province à la pandémie.
- Assister à un service du jour du Souvenir dans la ville de Scugog et rencontrer d'anciens combattants et des membres de la collectivité.
- Inviter les maires de la province à demander une vidéo de la lieutenant-gouverneure pour leurs activités sur Zoom réalisées dans le cadre de la fête du Canada, ce qui a donné lieu à une journée complète de messages préenregistrés qui ont atteint des dizaines de milliers d'Ontariennes et d'Ontariens dans toutes les régions de la province.

Pour appuyer les administrations municipales et prendre connaissance des enjeux locaux, la lieutenant-gouverneure s'est rendue dans **19 collectivités de l'Ontario** : Toronto, Ottawa, Mississauga, Brampton, Hamilton, London, Vaughan, Oakville, Waterloo, Caledon, North Bay, Haldimand County, Stratford, Orangeville, Centre Wellington, Scugog, Niagara-on-the-Lake, Brighton et Erin.

Communiquer avec les Ontariennes et les Ontariens

Le Bureau de la lieutenant-gouverneure continue d'accorder la priorité à la modernisation des communications officielles avec les citoyennes et les citoyens de l'Ontario. Voici des exemples et des résultats de ces travaux :

- Le site Web de la lieutenant-gouverneure continue de présenter régulièrement des mises à jour sur le calendrier des activités de celle-ci.
- La section du site Web présentant les renseignements au sujet des responsabilités constitutionnelles de la lieutenant-gouverneure et du rôle de la Couronne en Ontario est très consultée par les médias, la population étudiante et le grand public.
- La lieutenant-gouverneure est active sur ses comptes Facebook, Instagram, Twitter et YouTube.
- La lieutenant-gouverneure a enregistré **122 messages vidéo** qui ont été diffusés dans le cadre d'événements partout en Ontario.
- La lieutenant-gouverneure présente des messages destinés à des organismes caritatifs lors d'événements spéciaux ainsi que ses meilleurs vœux aux Ontariennes et aux Ontariens qui célèbrent leur anniversaire de naissance (90 ans et plus) et leur anniversaire de mariage (50 ans et plus). En 2021-2022, son bureau a transmis **4 097 salutations** et **70 messages à l'occasion de divers événements**.
- Depuis le retrait des troupes canadiennes et internationales d'Afghanistan en 2021, la lieutenant-gouverneure a passé du temps à rencontrer les réfugiés nouvellement arrivés et à les accueillir en Ontario.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)

Type de compte	M\$
Approbations – COVID-19	0,0
Fonctionnement	1,9
Immobilisations	0,0
Total	1,9

Lois

Les activités du Bureau de la lieutenant-gouverneure sont directement régies par la Loi constitutionnelle de 1867 ainsi que des dispositions législatives fédérales et provinciales. Les dispositions législatives provinciales de l'Ontario qui s'appliquent à cette charge sont énoncées dans la Loi sur le lieutenant-gouverneur.

Loi sur le lieutenant-gouverneur L.R.O. 1990, chapitre L.13

Attributions du lieutenant-gouverneur

1. Dans les domaines de compétence de la Législature, les attributions conférées ou acquises aux gouverneurs ou aux lieutenants-gouverneurs des provinces faisant maintenant partie du Canada ou d'une des provinces, notamment en vertu de commissions ou d'ordres, avant l'adoption de la Loi constitutionnelle de 1867 ou au moment de celle-ci, sont transférées, dans la mesure où la Législature a compétence pour l'édicter, au lieutenant-gouverneur ou à l'administrateur actuel de la province de l'Ontario, au nom de Sa Majesté ou autrement selon le cas, et toujours sous réserve de la prérogative royale comme auparavant. L.R.O. 1990, chap. L.13, art. 1.

Commutation et remise de peine

2. L'article 1 est réputé viser également le pouvoir de commutation et de remise des peines infligées à la suite d'infractions provinciales ou d'infractions relevant de la compétence législative de la province de l'Ontario. L.R.O. 1990, chap. L.13, art. 2.

Personne morale simple

3. Le lieutenant-gouverneur en fonction constitue une personne morale simple. Les cautionnements, les engagements et autres effets qui, en vertu de la loi, doivent lui être soumis en sa qualité officielle le sont sous la désignation officielle de lieutenant-gouverneur et il peut ester en justice et les recouvrer sous la désignation officielle de lieutenant-gouverneur. Ils ne peuvent, en aucun cas, être attribués ou acquis aux représentants personnels du lieutenant-gouverneur auquel ils ont été soumis lorsqu'il était en fonction. L.R.O. 1990, chap. L.13, art. 3.

Nomination de suppléants

4. Le lieutenant-gouverneur peut, sur l'avis et avec le consentement du Conseil exécutif, se nommer un ou plusieurs suppléants pouvant agir conjointement ou individuellement, pour l'Ontario ou pour toute partie de la province, afin de signer les licences de mariage, les mandats monétaires et les commissions en vertu de toute loi de la Législature. L.R.O. 1990, chap. L.13, art. 4.

Données financières détaillées

Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 %	Prévisions 2021-2022 \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022 \$	Chiffres réels 2020-2021 \$
Charges de fonctionnement						
Bureau de la lieutenant-gouverneure	1 903 500	0	0,0	1 903 500	1 903 500	1 503 866
Moins : Mandats spéciaux	0	0	0,0	0	0	0
Total à voter – Charges de fonctionnement	1 903 500	0	0,0	1 903 500	1 903 500	1 503 866
Mandats spéciaux	0	0	0,0	0	0	0
Total – Charges de fonctionnement	1 903 500	0	0,0	1 903 500	1 903 500	1 503 866

Tableau 3 : Analyse des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2019-2020 \$	Chiffres réels 2020-2021 \$	Prévisions 2021-2022 \$	Prévisions 2022-2023 \$
Total – Fonctionnement	1 957 011	1 503 866	1 903 500	1 903 500
Différence au chapitre du pourcentage d'un exercice à l'autre	11 %*	-23 %	27 %	0 %

*Le pourcentage compare les chiffres réels de 2018-2019 aux chiffres réels de 2019-2020

Tableau 4 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022

Type de compte	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2021-2022*
Approbations – COVID-19	0,0
Fonctionnement	1,9
Immobilisations	0,0
Effectif** (au 31 mars 2022)	11,0

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

**Postes équivalents temps plein au Bureau de la lieutenant-gouverneure.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consultez les sites suivants :

[Budget des dépenses](https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses) (adresse URL : <https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>)

[Comptes publics de l'Ontario](https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures) (adresse URL : <https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>)

[Budget de 2022](https://budget.ontario.ca/fr/2022/index.html) (adresse URL : <https://budget.ontario.ca/fr/2022/index.html>)

Organigramme

Lieutenante-gouverneure

Chef de cabinet et secrétaire particulier

Attaché de direction*

Directeur, recherche et analyse stratégique (poste vacant)

Premier maître d'hôtel

Responsable des services de soutien (temps partiel)

Premier maître d'hôtel adjoint (travail sur demande)

Chef, gestion des activités spéciales

Conseiller principal, programmes et activités spéciales

Conseiller principal, programmes et activités spéciales

Conseiller principal, programmes et activités spéciales (poste vacant)

Conseiller principal, communications et activités spéciales

Conseiller principal, recherche et communications

Adjoint administratif

*Adjoint exécutif du lieutenant-gouverneur et du chef d'état-major et secrétaire privé

Document d'information sur le budget des dépenses 2022-2023

Ministère des Soins de longue durée

This document is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023.....	3
Vue d'ensemble du ministère	4
Objectifs généraux du ministère	4
Programmes du ministère.....	8
Intervention continue contre la COVID-19 et relance.....	20
PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023	22
Tableau 1 – Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$).....	26
DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES	27
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par	
crédit.....	27
Tableau des tendances historiques du ministère.....	28
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	29
Organigramme du ministère Version accessible.....	30
ANNEXE – PARTIE I.....	32
RAPPORT ANNUEL : Résultats 2021-2022.....	32
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022 (M\$)	39

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

Ministère des Soins de longue durée

Vue d'ensemble du ministère

Objectifs généraux du ministère

Le ministère des Soins de longue durée (le « ministère ») s'emploie à redresser le système de soins de longue durée, de sorte que chaque résident ait la meilleure qualité de vie possible, grâce à des soins de grande qualité prodigués de manière sécuritaire. Le ministère atteindra cet objectif au moyen de : 1) l'amélioration de la dotation et des soins; 2) l'amélioration de la qualité grâce à une meilleure responsabilisation, à une meilleure application de la loi et à une plus grande transparence; 3) la construction de foyers modernes, sécuritaires et confortables pour les aînés de l'Ontario.

Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

Le 11 avril 2022, un nouveau cadre législatif régissant les services de soins de longue durée est entré en vigueur, abrogeant et remplaçant la *Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée*. L'élaboration de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* et de son règlement d'application a été éclairée par des examens externes réalisés par des tiers, comme le rapport de la Commission d'enquête sur la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée et le rapport de la vérificatrice générale. La Loi comprend de nouvelles mesures à l'appui des trois piliers du plan du gouvernement visant à redresser les soins de longue durée, qui est conçu pour veiller à ce que les aînés de l'Ontario reçoivent des soins de qualité qui répondent à leurs besoins et correspondent à ce qu'ils méritent, maintenant et dans l'avenir. Ces trois piliers sont les suivants :

1. l'amélioration de la dotation et des soins;
2. l'amélioration de la qualité grâce à une meilleure responsabilisation, à une meilleure application de la loi et à une plus grande transparence;
3. la construction de foyers de soins de longue durée modernes, sécuritaires et confortables pour les aînés de l'Ontario.

Amélioration de la dotation et des soins

La loi contient plusieurs nouvelles mesures visant à améliorer la dotation et les soins. Plus particulièrement, elle établit un objectif sur le plan systémique d'une moyenne de quatre heures de soins directs quotidiens fournis par le personnel infirmier autorisé, le personnel infirmier auxiliaire autorisé et les préposés aux services de soutien personnel par résident et par jour au plus tard le 31 mars 2025, et de faire passer les soins fournis par les professionnels paramédicaux à une moyenne de 36 minutes de soins directs quotidiens fournis par des professionnels paramédicaux par résident et par jour au plus tard le 31 mars 2023. En outre, la loi établit des objectifs annuels provisoires et exige que le ministre évalue chaque année les progrès accomplis en ce

qui concerne la réalisation des objectifs et publie un rapport faisant état de ces progrès, et si un objectif n'est pas réalisé, élabore et publie un plan renfermant les stratégies proposées pour aider à réaliser l'objectif.

Amélioration de la qualité grâce à une meilleure responsabilisation, à une meilleure application de la loi et à une plus grande transparence

La loi met également davantage l'accent sur l'amélioration de la qualité, appuyée par une responsabilisation, une transparence et une application accrues. Elle harmonise le libellé de la déclaration des droits des résidents avec les motifs de discrimination énoncés dans le *Code des droits de la personne de l'Ontario* et élargit le droit des résidents d'avoir accès à leurs fournisseurs de soins et de recevoir du soutien de leur part, ainsi que de recevoir des soins et des services fondés sur une philosophie des soins palliatifs axée sur le consentement.

Afin d'accroître la responsabilisation et d'établir une culture d'amélioration continue de la qualité, la loi comprend plusieurs mesures. L'une de ces mesures est l'obligation pour les foyers de soins de longue durée de mettre en œuvre une initiative d'amélioration de la qualité.

Une autre exigence est que la forme et la méthode des sondages sur l'expérience des résidents et de leur famille/fournisseur de soins soient énoncées dans le règlement. De plus, la loi permet la création d'un Centre pour la qualité des soins de longue durée pour favoriser une meilleure conformité.

La loi comprend des mesures de conformité nouvelles et mises à jour qui seront utilisées dans le cadre du programme d'inspection du ministère, qui vise à tenir les titulaires de permis responsables des soins qu'ils offrent. Les mesures ont été élaborées à l'aide des principes modernes des organismes de réglementation et comprennent un large éventail de mesures de conformité et de réponses proportionnelles à des cas particuliers de non-respect. Ces nouvelles mesures vont de l'imposition de sanctions administratives pécuniaires à l'embauche d'un superviseur pour gérer temporairement l'ensemble des activités du foyer de soins de longue durée ou un problème particulier, comme la prévention et le contrôle des infections, les opérations financières ou cliniques.

En outre, la loi double les amendes qui peuvent être imposées sur déclaration de culpabilité pour une infraction. Les particuliers peuvent être condamnés à une amende maximale de 200 000 \$ pour une première infraction et de 400 000 \$ pour une infraction subséquente, et les personnes morales peuvent être condamnées à une amende maximale de 500 000 \$ pour une première infraction et de 1 000 000 \$ pour une infraction subséquente.

Il y a également des changements importants en ce qui concerne les amendes. La loi double les amendes infligées aux particuliers sur déclaration de culpabilité (hausse 100 % pour atteindre 200 000 \$ pour une première infraction et 400 000 \$ pour une infraction subséquente) et aux personnes morales (hausse de 150 % pour atteindre 500 000 \$ pour une première infraction et 1 000 000 \$ pour une infraction subséquente).

Construction de foyers de soins de longue durée modernes, sécuritaires et confortables pour les aînés de l'Ontario

La loi prévoit de nouvelles mesures pour construire des foyers sécuritaires, modernes et confortables pour les aînés de l'Ontario. Elle permet au ministre d'établir une politique qui décrit la façon dont le ministre détermine si des places sont nécessaires dans la province et si les demandes de permis sont dans l'intérêt public en maintenant une saine concurrence sur le marché et un équilibre entre la propriété sans but lucratif et la propriété à but lucratif. Les mesures supplémentaires comprennent la simplification du processus d'approbation des sociétés de gestion lorsqu'une aide est nécessaire pour l'exploitation quotidienne d'un foyer. Cela permet de veiller à ce que les décisions soient prises en temps opportun et permet au ministère de répondre aux besoins urgents.

Il existe également des exigences modifiées à l'appui du processus d'aménagement et de réaménagement. Il s'agit notamment des références modifiées au guide sur l'aménagement afin de permettre au ministère de mettre facilement à jour les normes, de la simplification des exigences relatives à l'expiration des permis et de l'élimination des lacunes afin d'empêcher une personne qui n'est pas liée à l'exploitation d'un foyer d'obtenir une participation majoritaire dans la société d'un titulaire de permis sans demander l'approbation du ministère.

Grâce aux mesures énumérées ci-dessus – et aux nombreuses autres prévues par *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* –, cette loi contribue à jeter les fondements sur lesquels le ministère s'appuiera pour bâtir un secteur des soins de longue durée où chaque résident a la meilleure qualité de vie possible, grâce à des soins de grande qualité prodigués en toute sécurité.

Loi de 2022 pour plus de lits et de meilleurs soins

Le 18 août 2022, le gouvernement de l'Ontario a présenté le *Plan pour rester ouvert : Stabilité et relance pour le système de santé*, qui comprend l'apport de modifications à la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* au moyen de la *Loi de 2022 pour plus de lits et de meilleurs soins*.

Ce plan comprend également une série d'investissements totalisant 37 millions de dollars en 2022-2023, et 62 millions de dollars par année par la suite, afin de veiller à

ce que la population ontarienne reçoive les bons soins au bon endroit et d'éviter les hospitalisations inutiles.

Le nouveau financement en 2022-2023 comprend un certain nombre d'investissements, notamment :

- 20 millions de dollars pour la création d'un nouveau Fonds pour les priorités locales, mis en œuvre par Santé Ontario, à l'appui des interventions en temps opportun fondées sur les besoins des collectivités;
- 5 millions de dollars dans le Projet ontarien de soutien en cas de troubles du comportement afin d'augmenter le personnel spécialisé et d'accroître l'accès aux fournitures et à l'équipement thérapeutiques;
- 2,6 millions de dollars pour le programme virtuel de médecine comportementale de Baycrest.

Le ministère prend également d'autres mesures dans le cadre du plan, notamment :

- réactiver les programmes de soins de relève en soins de longue durée pour les aînés ayant de grands besoins afin d'éviter une éventuelle hospitalisation;
- ouvrir des places en foyers de soins de longue durée qui n'ont plus besoin d'être conservées aux fins d'isolement en raison de la pandémie au moyen d'une directive du ministre mise à jour, qui est entrée en vigueur le 30 août 2022;
- examiner de manière plus approfondie l'utilisation de places vacantes dans les foyers de soins de longue durée comme places de soins de transition ou de convalescence administrées par les hôpitaux en fonction de la disponibilité régionale;
- travailler pour permettre aux partenariats communautaires d'offrir plus de fournitures, d'équipement et de tests diagnostiques dans les foyers de soins de longue durée afin d'éviter une hospitalisation éventuelle;
- élargir les mesures de soutien et les services spécialisés pour les personnes qui reçoivent des soins de longue durée ayant des besoins complexes tels que les soins bariatriques, les soins comportementaux et les services de dialyse.

Cette série de mesures interdépendantes vise à réduire le nombre de patients recevant d'autres niveaux de soins dans les hôpitaux à l'heure actuelle, tout en prenant les mesures nécessaires pour favoriser la réduction du nombre de patients recevant d'autres niveaux de soins dans l'avenir. Cela permet de veiller à ce que les patients qui ont besoin d'un traitement hospitalier puissent obtenir le traitement d'urgence, les interventions chirurgicales et les autres services hospitaliers dont ils ont besoin au moment où ils en ont besoin. Parallèlement, ces mesures permettent de veiller à ce que les patients nécessitant d'autres niveaux de soins qui sont déplacés reçoivent des soins dans un milieu plus approprié leur offrant une meilleure qualité de vie pendant qu'ils attendent leur foyer de soins de longue durée privilégié.

Programmes du ministère

Dotation

En décembre 2020, le ministère a publié « Un meilleur endroit où vivre et travailler : Plan de dotation pour les soins de longue durée de l'Ontario » (le « Plan de dotation »). Ce plan est fondé sur les conseils de multiples partenaires, organisations, associations, résidents, familles, les résultats de l'étude sur les effectifs des foyers de soins de longue durée publiée en juillet 2020, les recommandations provisoires de la Commission d'enquête de l'Ontario sur la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée et le rapport final de l'enquête Gillese.

Le plan met l'accent sur six domaines d'action clés :

1. augmenter les niveaux de dotation;
2. modifier, accélérer et améliorer les cheminements d'éducation et de formation;
3. soutenir la formation continue du personnel;
4. améliorer les conditions de travail;
5. assurer un leadership efficace et responsable;
6. mesurer le succès.

Un élément central de ce plan consiste à augmenter le nombre d'heures de soins directs fournis par le personnel infirmier autorisé, le personnel infirmier auxiliaire autorisé et les préposés aux services de soutien à la personne, en faisant passer ce nombre de la moyenne provinciale de 2018 de 2 heures et 45 minutes travaillées par résident et par jour à une moyenne systémique de 4 heures par résident et par jour sur une période de 4 ans. Pour mettre en œuvre ce plan, le gouvernement investit jusqu'à 4,9 milliards de dollars d'ici 2024-2025 pour favoriser la création de plus de 27 000 nouveaux postes à temps plein pour le personnel infirmier autorisé, le personnel infirmier auxiliaire autorisé et les préposés aux services de soutien à la personne dans le domaine des soins de longue durée. De plus, ce financement permettra une augmentation de 20 % du temps consacré aux soins directs par les professionnels paramédicaux, y compris les physiothérapeutes et les travailleurs sociaux d'ici le 31 mars 2023.

En 2021-2022, le gouvernement a versé jusqu'à 270 millions de dollars aux foyers de soins de longue durée afin d'accroître les soins directs fournis aux résidents pour atteindre les objectifs moyens à l'échelle du système, soit : 3 heures par résident et par jour pour les soins offerts par les préposés aux services de soutien à la personne, le personnel infirmier autorisé et le personnel infirmier auxiliaire autorisé, et 33 minutes de soins fournis par les professionnels paramédicaux d'ici le 31 mars 2022. En mars 2022, le gouvernement a annoncé un investissement maximal de 673 millions de dollars en 2022-2023 afin de faire passer le nombre moyen d'heures de soins à l'échelle du système fournis par le personnel infirmier autorisé, le

personnel infirmier auxiliaire autorisé et les préposés aux services de soutien à la personne à 3 heures et 15 minutes par résident et par jour, ainsi que de faire passer le nombre d'heures de soins fournis par les professionnels paramédicaux à une moyenne à l'échelle du système de 36 minutes par résident et par jour au plus tard le 31 mars 2023.

Un investissement de 1,25 milliard de dollars et de 1,821 milliard de dollars a été engagé pour l'augmentation de la dotation au cours des exercices 2023-2024 et 2024-2025. En 2021-2022, jusqu'à 270 millions de dollars ont été investis.

Depuis le lancement du Plan de dotation, le gouvernement a réalisé d'importants investissements dans la formation et l'éducation des préposés aux services de soutien à la personne et du personnel infirmier à l'appui des quelque 27 000 postes créés dans les foyers de soins de longue durée.

Dans le cadre de ce plan de dotation historique, le gouvernement de l'Ontario a annoncé, le 21 janvier 2021, un investissement de 2,4 millions de dollars pour former jusqu'à 300 préposés aux services de soutien à la personne en vue d'occuper des postes dans des foyers de soins de longue durée dans la région d'Ottawa.

Le 24 février 2021, le gouvernement a annoncé un investissement supplémentaire de 115 millions de dollars pour former jusqu'à 8 200 nouveaux préposés aux services de soutien à la personne pour des emplois très recherchés dans les secteurs de la santé et des soins de longue durée de l'Ontario. En collaboration avec Collèges Ontario, à compter d'avril 2021, les 24 collèges financés par les fonds publics offriront ce programme novateur entièrement financé. En septembre 2022, plus de 8 100 préposés aux services de soutien à la personne étaient inscrits au programme ou l'avaient réussi.

En mars 2021, le ministère a lancé la troisième et dernière phase de l'Initiative de recrutement du personnel infirmier praticien traitant dans les foyers de soins de longue durée, en finançant 15 postes supplémentaires pour le personnel infirmier. Cela porte le nombre total de postes financés pour le personnel infirmier praticien dans le cadre du programme à 75. Le 28 avril 2021, le gouvernement a annoncé qu'il consacrerait 86 millions de dollars à la formation d'environ 8 000 préposés aux services de soutien à la personne dans le cadre des programmes des collèges privés d'enseignement professionnel et des conseils scolaires de district. En septembre 2022, plus de 10 427 préposés aux services de soutien à la personne étaient inscrits au programme ou l'avaient réussi.

Les investissements se sont poursuivis lorsque, le 14 mai 2021, le gouvernement a annoncé l'octroi de 35 millions de dollars pour accroître l'inscription aux programmes de formation en soins infirmiers dans les collèges et universités financés par les fonds publics de la province. Ces nouvelles places ont été créées pour les cohortes de

l'automne 2021 et de l'hiver 2022 et permettront l'intégration d'environ 1 130 nouveaux membres du personnel infirmier auxiliaire et 870 nouveaux membres du personnel infirmier autorisé au système de soins de santé. Cet investissement a également favorisé l'expansion des placements en éducation clinique pour les étudiants en soins infirmiers et en services de soutien à la personne dans le domaine des soins de longue durée en offrant du soutien aux précepteurs qui supervisent le placement d'étudiants et qui font du remplacement tout en appuyant les étudiants.

En outre, en octobre 2021, le gouvernement a mis en œuvre un fonds annuel de 10 millions de dollars à l'appui des possibilités de perfectionnement professionnel continu dans le domaine des soins de longue durée, par l'intermédiaire du Fonds de soutien à la croissance professionnelle. Ce fonds appuie les possibilités de formation des membres du personnel des soins de longue durée afin de les aider à demeurer au fait des pratiques exemplaires dans leur domaine.

De plus, en octobre 2021, le gouvernement a annoncé un financement pouvant atteindre 100 millions de dollars pour ajouter 2 000 membres du personnel infirmier au secteur des soins de longue durée d'ici 2024-2025. Ce financement a permis la création de deux programmes novateurs. Le premier est l'*initiative BEGIN de subventions pour la formation relais en soins infirmiers*, offerte conjointement par le ministère des Soins de longue durée, le ministère de la Santé et la Registered Practical Nurses Association of Ontario.

Ce programme offre un soutien financier aux préposés aux services de soutien à la personne et au personnel infirmier auxiliaire autorisé afin qu'ils puissent poursuivre leurs études en vue de devenir respectivement membres du personnel infirmier auxiliaire autorisé et membres du personnel infirmier autorisé.

L'autre programme créé était le *renouvellement du programme d'études en soins infirmiers dans les collèges de l'Ontario*, offert conjointement par le ministère des Soins de longue durée, le ministère des Collèges et Universités et Collèges Ontario. Il présente des modèles d'apprentissage bimodal (c.-à-d. combinaison de l'apprentissage en ligne et en personne) dans les programmes de soins infirmiers auxiliaires et de baccalauréat en sciences infirmières, afin d'offrir aux étudiants la souplesse nécessaire pour apprendre en fonction de leurs horaires individuels. Il offre également un soutien financier pouvant atteindre 6 000 \$ par année au personnel infirmier formé à l'étranger afin d'obtenir les titres de compétences nécessaires pour travailler en Ontario.

Le 28 octobre 2021, le gouvernement a annoncé une prolongation de l'augmentation salariale temporaire pour les préposés aux services de soutien à la personne, qui est maintenant permanente. L'augmentation salariale temporaire a permis de stabiliser, d'attirer et de maintenir en poste les préposés aux services de soutien à la personne nécessaires pour fournir un niveau élevé de soins pendant la pandémie de COVID-19.

et pour maintenir ces mesures de soutien importantes dans la reprise à long terme de la pandémie. Quelque 50 000 préposés aux services de soutien à la personne étaient admissibles dans le domaine des soins de longue durée à l'augmentation salariale horaire de 3 \$. Le 14 avril 2022, le gouvernement a annoncé, dans le cadre du Plan pour rester ouvert, qu'il rendait permanente l'augmentation salariale des préposés aux services de soutien à la personne.

Dans le cadre de l'annonce le 4 novembre 2021, dans *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2021*, le gouvernement s'est engagé à investir une somme supplémentaire de 57,6 millions de dollars, à compter de 2022-2023, pour embaucher 225 membres du personnel infirmier praticien dans le secteur des soins de longue durée et propose des mesures d'encouragement adaptées pour aider à les maintenir en poste. Cette annonce prévoyait également 342 millions de dollars, à compter de 2021-2022, afin d'ajouter plus de 5 000 membres du personnel infirmier autorisé et membres du personnel infirmier auxiliaire autorisé nouveaux ou s'étant perfectionnés et 8 000 préposés aux services de soutien à la personne.

En partenariat avec le ministère de la Santé, Santé Ontario et l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, un bassin de dotation en personnel des soins de longue durée a été annoncé le 17 janvier 2022 afin de désigner un bassin de candidats formés à l'étranger de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario qui peuvent être déployés dans les foyers de soins de longue durée ayant besoin d'un soutien en matière de dotation. Le bassin de dotation appuie les foyers de soins de longue durée qui doivent embaucher du personnel de façon temporaire et urgente pour s'acquitter de la charge de travail supplémentaire liée aux services essentiels ou pour remplacer temporairement les travailleurs du secteur des soins de longue durée qui sont malades ou en isolement en raison de la pandémie de COVID-19.

Cette initiative a été suivie d'une expansion progressive du programme de partenariat en matière d'Expérience d'exercice infirmier sous supervision de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario aux soins de longue durée, à compter de février 2022. Le programme offre aux infirmières et infirmiers formés à l'étranger admissibles la possibilité d'acquérir une expérience pratique supervisée dans les foyers de soins de longue durée qui peut servir à satisfaire aux exigences de l'Ordre en matière de preuve d'exercice et de compétences linguistiques, ce qui est nécessaire pour être admissible à l'inscription pour exercer les fonctions de professionnel en soins infirmiers en Ontario. Dans le cadre du programme de partenariat en matière d'Expérience d'exercice infirmier sous supervision, en septembre 2022, 661 infirmières et infirmiers formés à l'étranger avaient obtenu un permis d'exercice. En février 2022, le gouvernement a lancé le Programme de ressources et de formation au préceptorat en soins de longue durée (PRFP SLD). Dans le cadre de ce programme, le gouvernement investit 73 millions de dollars sur 3 ans pour former plus de 16 000 préposés aux services de soutien à la personne et étudiants en soins infirmiers, ainsi que leur offrir des placements cliniques. Ce

programme offrira davantage de possibilités de perfectionnement professionnel dans le domaine des soins de longue durée et permettra aux préposés aux services de soutien à la personne et aux étudiants en soins infirmiers d'acquérir une expérience pratique essentielle pour mieux répondre aux besoins des résidents.

Le 2 mars 2022, le gouvernement a annoncé un investissement de 34 millions de dollars sur 4 ans pour accroître l'inscription aux programmes de soins infirmiers et de services de soutien à la personne dans 6 instituts autochtones. Ce financement aidera les instituts autochtones participants à élargir leurs programmes existants ou à en créer de nouveaux afin de favoriser l'éducation et la formation adaptées à la culture de quelque 340 étudiants en soins infirmiers auxiliaires, 60 étudiants au baccalauréat en sciences infirmières et 400 étudiants en services de soutien à la personne.

Le 7 mars 2022, le gouvernement a annoncé l'Incitatif temporaire pour le maintien en poste du personnel infirmier afin d'offrir aux infirmières et infirmiers de l'Ontario un incitatif au maintien en poste d'un montant forfaitaire pouvant atteindre 5 000 \$ par personne. Ce paiement permettra de maintenir en poste le personnel infirmier dans l'ensemble du secteur de la santé et de stabiliser l'effectif infirmier actuel pendant cette période critique afin de veiller à ce que les patients et les résidents continuent d'avoir accès aux soins de santé dont ils ont besoin et qu'ils méritent.

Pour compléter ces nouveaux programmes, le gouvernement a également lancé la campagne de marketing *Carrières dans le secteur des soins* en décembre 2021. L'objectif de la campagne était d'attirer de nouveaux étudiants en services de soutien à la personne dans le secteur des soins de longue durée en les informant au sujet des cours de services de soutien à la personne offerts et des possibilités de croissance dans le secteur, ainsi que de mieux faire connaître les possibilités de croissance dans le secteur pour les professionnels du domaine. La campagne a encouragé les gens à consulter le site www.ontario.ca/fr/page/carrieres-dans-le-secteur-des-soins-de-longue-duree, où ils ont eu accès à un large éventail de ressources pour faire carrière dans le domaine des soins de longue durée en tant que préposés aux services de soutien à la personne, membre du personnel infirmier ou professionnel paramédical.

Le Groupe d'accélération pour les ressources en personnel, mis sur pied le 16 mars 2021, s'emploie à promouvoir l'expansion, l'accélération et l'innovation en matière de formation et d'éducation pour le personnel du domaine des soins de longue durée. Ce groupe comprend divers partenaires externes, dont des organismes de réglementation de l'éducation postsecondaire, des associations professionnelles et des représentants du secteur des soins de longue durée. Pour appuyer les travaux du Groupe d'accélération pour les ressources en personnel, le ministère a également mis sur pied un groupe de travail sur la formation clinique en soins de longue durée et une

équipe de travail sur la formation relais et la mobilité latérale en soins de longue durée.

L'augmentation du nombre d'employés est un élément essentiel du redressement des soins de longue durée. L'amélioration générale et durable de l'état de santé des résidents exige la création d'une culture systémique d'amélioration continue de la qualité axée sur les résultats pour les résidents. Pour bâtir cette culture, le ministère continuera d'interagir avec les résidents et les familles afin de comprendre ce que la qualité de vie et la qualité des soins signifient pour eux.

Alimentation et nutrition

Dans le cadre de l'augmentation globale de 1,75 % du niveau de financement des soins versé au secteur en 2022-2023, le gouvernement de l'Ontario investit plus de 40 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 15 %, dans le financement du soutien nutritionnel pour les foyers de soins de longue durée en 2022-2023. Cette augmentation de 15 % tient compte de l'augmentation estimative de 8,3 % des coûts alimentaires depuis 2019, ainsi que de l'inflation alimentaire « cachée » dont ne font pas état les données officielles, afin de permettre aux foyers de soins de longue durée de mieux fournir aux résidents des services alimentaires et nutritionnels sûrs et appropriés qui s'harmonisent avec leurs programmes de soins et contribuent à de meilleurs résultats sur les plans de la santé et de la qualité de vie.

De plus, le gouvernement a adopté de nouveaux règlements en vertu de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* qui amélioreront davantage la qualité de vie des résidents et les soins qui leur sont prodigués dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition. À titre d'exemple, les foyers doivent maintenant offrir une souplesse en matière de planification des menus qui reflète mieux les besoins des résidents, comme les régimes alimentaires spécialisés et les substitutions de menus qui ont une valeur nutritive uniforme, pour servir des menus qui offrent une diversité d'aliments chaque jour, y compris des fruits et légumes frais et des aliments locaux de saison, et ils doivent fournir des repas et des collations à des moments choisis avec l'aide du conseil des résidents du foyer et de son administrateur.

Aménagement et augmentation de la capacité dans le secteur des soins de longue durée

Le gouvernement a investi 6,4 milliards de dollars pour créer 30 000 nouvelles places nettes en foyers de soins de longue durée d'ici 2028. Cela comprend un investissement de 3,7 milliards de dollars à compter de 2024-2025, en plus des 2,68 milliards de dollars déjà investis depuis le printemps 2019. Ce financement servira à ajouter de nouvelles capacités et à mettre à niveau les espaces plus anciens en fonction des normes de conception modernes. Il appuie l'objectif du gouvernement, qui consiste à mettre fin aux soins de santé de couloir, à réduire les

listes d'attente de plus en plus longues et à veiller à ce que chaque résident ait la meilleure qualité de vie possible, grâce à des soins de grande qualité prodigués de manière sécuritaire.

En 2020, le ministère a annoncé le modèle de financement modernisé des foyers de soins de longue durée dans le but d'atteindre les objectifs du gouvernement en matière de capacité dans le secteur des soins de longue durée. Ce modèle remanié permet d'éliminer les obstacles historiques et accélère la création et le réaménagement de lits. Ce modèle continue de jouer un rôle déterminant dans la création de places dans les foyers de soins de longue durée dont la province a besoin pour offrir aux résidents les soins qu'ils méritent.

Le modèle de financement modernisé accélère l'aménagement en :

1. créant quatre nouvelles catégories régionales selon l'emplacement géographique (segment de marché) : grande ville, urbaine, moyenne et rurale, ce qui permet au gouvernement d'éliminer les obstacles et de répondre aux besoins des différentes collectivités;
2. augmentant la subvention de financement de la construction, versée sur 25 ans, en fonction de chacune de ces quatre catégories régionales;
3. accordant des subventions à l'aménagement, versées à l'avance en fonction de l'avancement substantiel d'un projet, entre 10 et 17 % selon le segment de marché, pour couvrir les frais d'aménagement, le prix des terrains et autres coûts de construction;
4. aidant les petits exploitants dans les collectivités rurales à gérer le coût élevé de l'aménagement, tout en veillant à ce que les grands centres urbains puissent obtenir les prêts et les biens fonciers dont ils ont besoin;
5. augmentant le financement pour encourager la construction de locaux d'habitation avec services de base, qui seront financés grâce à l'enveloppe de fonctionnement et de suppléments continus pour les foyers de petite et moyenne taille.

En juillet 2020, le ministère a annoncé une autre mesure visant à accélérer l'aménagement des soins de longue durée dans la province, à savoir le Programme pilote d'accélération de la construction. Ce programme novateur permet de créer jusqu'à 1 272 places dans des foyers de soins de longue durée sur 3 terrains appartenant à des hôpitaux à Mississauga, à Toronto et à Ajax.

Le 1^{er} février 2022, le gouvernement a célébré l'achèvement du premier foyer de soins de longue durée tout nouveau construit dans le cadre du Programme pilote

d'accélération de la construction. Le nouveau foyer, appelé Lakeridge Gardens, est construit à Ajax et est situé sur le même terrain que l'Hôpital d'Ajax et de Pickering. Les immeubles de Mississauga et de Toronto sont actuellement en construction et devraient ouvrir leurs portes aux résidents en 2023.

En novembre 2020, le gouvernement de l'Ontario a annoncé la vente de trois terrains provinciaux excédentaires, exigeant que des foyers de soins de longue durée soient construits sur des portions de chacun. Le gouvernement collabore avec Infrastructure Ontario afin de commercialiser, d'évaluer et de vendre les sites pour répondre aux priorités clés visant à accélérer la prestation de soins de longue durée sur ces sites.

Les progrès réalisés sur le site d'Oakville ont été soulignés le 13 octobre 2021, lorsque le gouvernement a annoncé que le site servirait à construire deux nouveaux foyers de soins de longue durée. La vente du site d'Oakville a été achevée et close le 31 mars 2022.

Entre mars et avril 2022, le gouvernement a annoncé la vente de trois autres terrains provinciaux excédentaires à Mississauga, à Toronto et à Hamilton, exigeant que des foyers de soins de longue durée y soient construits.

Au total, l'initiative relative aux terrains excédentaires du gouvernement ajoutera jusqu'à 2 240 places en soins de longue durée supplémentaires pour les aînés.

En date d'août 2022, l'Ontario comptait 31 705 nouvelles places et 28 648 places modernisées dans le cadre du programme d'aménagement. Cela comprend 53 348 places nouvelles et modernisées qui en sont à l'étape de planification, 5 071 qui en sont à l'étape de construction et 1 934 qui ont été ouvertes.

Cela illustre les grands progrès réalisés en vue de l'atteinte de notre objectif de redressement des soins de longue durée dans l'ensemble de la province et de respecter l'engagement visant à construire 30 000 nouvelles places nettes d'ici 2028. Il est essentiel de créer davantage de places en soins de longue durée sans but lucratif afin de renforcer la capacité en matière de soins de longue durée en Ontario. C'est pourquoi, le 2 décembre 2021, le gouvernement a annoncé qu'il offrirait des garanties de prêts pour permettre aux foyers sans but lucratif non municipaux d'obtenir plus facilement des prêts d'Infrastructure Ontario, en lançant le Programme de garanties de prêts pour les organismes sans but lucratif.

L'obtention de financement constitue un défi de longue date pour l'aménagement auquel fait face le secteur des soins de longue durée sans but lucratif. Grâce au nouveau Programme de garanties de prêts pour les organismes sans but lucratif, 388 millions de dollars en prêts d'Infrastructure Ontario seront débloqués pour les foyers de soins de longue durée sans but lucratif. Le fait de permettre l'octroi de prêts d'Infrastructure Ontario réduit également les coûts d'emprunt des exploitants sans but

lucratif en utilisant le pouvoir d'emprunt de la Province et élimine le risque de taux d'intérêt pendant la période hypothécaire au moyen d'un taux d'intérêt fixe pendant 25 ans. Le renforcement de la capacité des foyers sans but lucratif dans le secteur permet également de faire en sorte que les aînés de l'Ontario aient accès à un éventail de choix et d'emplacements pour répondre à leurs besoins en matière de soins de longue durée. Afin de permettre l'octroi de prêts d'immobilisations aux hôpitaux publics aux fins de l'aménagement de places en soins de longue durée, le ministère a également négocié un autre programme de garantie unique dans le cadre d'un protocole d'entente avec l'Office ontarien de financement.

Sécurité et protection des résidents

La santé, la sécurité et le bien-être des résidents des foyers de soins de longue durée constituent la priorité absolue du ministère. C'est pourquoi le système d'inspection est essentiel au redressement des soins de longue durée. Le système d'inspection existe pour assurer la sécurité des résidents, et le ministère évalue continuellement l'information et réévalue l'ordre de priorité des inspections chaque jour en fonction du préjudice ou du risque de préjudice pour les résidents. Tout mauvais traitement ou toute négligence à l'endroit des résidents de foyers de soins de longue durée est inacceptable. Le ministère des Soins de longue durée intervient immédiatement lorsqu'un résident subit un préjudice ou risque de subir un préjudice grave.

Dans le cadre des travaux visant à redresser les soins de longue durée et à assurer la sécurité des résidents des foyers de soins de longue durée, le gouvernement investit un montant supplémentaire de 72,3 millions de dollars sur 3 ans pour accroître la capacité d'application de la loi. Cela doublera le nombre d'inspecteurs dans l'ensemble de la province en 2022-2023 et fera du ratio inspecteurs-foyers de soins de longue durée de l'Ontario l'un des plus élevés au Canada.

Le ministère a également lancé un nouveau programme d'inspections proactives amélioré dans les foyers de soins de longue durée. Le nouveau programme d'inspections proactives adopte une approche axée sur les résidents afin de permettre la tenue de discussions plus directes avec les résidents et de mettre l'accent sur leurs besoins en matière de soins ainsi que sur les services offerts par le foyer. Cette initiative reflète les leçons tirées pendant la pandémie et donne suite aux conseils de la Commission d'enquête sur la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée et de la vérificatrice générale, ainsi qu'aux appels des résidents, de leur famille, du public et de ceux qui travaillent dans le secteur.

En plus d'améliorer le programme d'inspection, le ministère a annoncé un certain nombre d'autres initiatives visant à améliorer la protection et la sécurité des résidents. À titre d'exemple, le gouvernement verse jusqu'à 77 millions de dollars pour aider les foyers de soins de longue durée à adopter des technologies visant à renforcer la sécurité des médicaments. Le programme triennal de technologie de la sécurité des

médicaments fournira un financement supplémentaire pour aider les foyers de soins de longue durée à acquérir des technologies qui peuvent améliorer la sécurité de la gestion de leurs médicaments.

En outre, le ministère s'associe à l'Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada (ISMP Canada), un organisme national indépendant sans but lucratif qui cherche à promouvoir la sécurité des médicaments dans les milieux de soins de santé. L'objectif du partenariat consiste à renforcer la sécurité des médicaments dans les foyers de soins de longue durée. ISMP Canada renforcera la capacité du secteur des soins de longue durée grâce à l'éducation dans trois domaines essentiels de la sécurité des médicaments – l'intervention efficace en cas d'incident lié à des médicaments, la gestion efficace des médicaments, la transition sécuritaire des soins – en offrant un encadrement en matière d'amélioration de la qualité dans les foyers de soins de longue durée, en renforçant l'analyse des incidents liés à des médicaments par l'intermédiaire d'une facilitation directe en personne et virtuelle auprès des foyers de soins de longue durée, ainsi qu'en améliorant et en mettant à jour les outils utilisés par le secteur pour mesurer la sécurité des médicaments et évaluer la sécurité des systèmes de gestion des médicaments dans les foyers.

Depuis le 15 mai 2021, le gouvernement a mis à jour les règlements afin d'exiger que les aires de refroidissement désignées de tous les foyers soient dotées d'une climatisation et maintenues à une température sécuritaire et confortable pendant les périodes déterminées. Tous les foyers de soins de longue durée de l'Ontario sont maintenant conformes à cette exigence. Par comparaison, à l'été 2020, près de 13 % des foyers de soins de longue durée n'étaient dotés d'aucune climatisation.

En outre, en vertu de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée*, les foyers sont tenus de veiller à ce que les chambres des résidents soient dotées de la climatisation au plus tard le 22 juin 2022, à moins que des critères d'exception limités ne soient respectés. En date du 30 août 2022, les foyers ont réalisé des progrès importants pour satisfaire à cette exigence, la grande majorité des foyers étant maintenant entièrement climatisés.

Ces progrès sont le résultat des investissements du gouvernement dans le secteur. Le gouvernement a investi plus de 201 millions de dollars dans des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation dans les foyers de soins de longue durée afin d'améliorer la sécurité et le confort des résidents. Un montant de 61,4 millions de dollars du financement a été accordé dans le cadre du Programme d'immobilisations mineures pour la prévention et le contrôle des infections, et un montant supplémentaire de 23,9 millions de dollars dans le cadre du Programme d'immobilisations mineures pour le secteur des soins de longue durée au cours de l'exercice 2021-2022.

Un financement fédéral-provincial conjoint jusqu'à concurrence de 100 millions de dollars est octroyé dans le cadre du *volet Résilience à la COVID-19 du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada*, afin de mettre à niveau et d'améliorer les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation et les systèmes de gicleurs dans les foyers de soins de longue durée de l'Ontario.

Enfin, le gouvernement investit également environ 96,6 millions de dollars dans le cadre d'un fonds supplémentaire créé en 2021-2022 pour aider tous les foyers de soins de longue durée restants à doter les chambres des résidents d'une climatisation dès que possible. Un financement jusqu'à concurrence de 50,4 millions de dollars a été versé aux foyers en 2021-2022 et jusqu'à concurrence de 46,2 millions de dollars sera octroyé en 2022-2023.

Innovation

Le gouvernement provincial collabore avec des partenaires du système de santé pour offrir des soins novateurs axés sur les résidents afin d'appuyer ceux qui sont sur la liste d'attente des soins de longue durée. Les personnes qui ont besoin de services de soins de longue durée déclarent qu'elles préfèrent demeurer chez elles le plus longtemps possible. Le gouvernement a été à l'écoute en lançant un programme de services paramédicaux communautaires de soins de longue durée afin d'aider les aînés à demeurer stables chez eux tout en offrant une tranquillité d'esprit aux aidants naturels. Ce programme a été annoncé en octobre 2020 pour 5 collectivités et prévoit un engagement total de 33 millions de dollars sur 4 ans. Le programme a ensuite été élargi en novembre pour inclure d'autres collectivités, et un financement supplémentaire de 137 millions de dollars a été engagé sur 4 ans. Le 22 octobre 2021, le gouvernement a annoncé qu'il investirait 82,5 millions de dollars sur 2 ans et demi pour étendre le Programme des services paramédicaux communautaires pour les soins de longue durée existant à 22 collectivités supplémentaires, le rendant ainsi accessible à tous les aînés admissibles de l'Ontario.

Ce programme offre aux personnes admissibles à des soins de longue durée et qui y seront bientôt admissibles un accès 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 à des services de soutien non urgents au moyen de visites à domicile et de télésurveillance. Le programme tire en outre parti de la formation et de l'expertise des ambulanciers paramédicaux dans le cadre d'une capacité non urgente pour aider les aînés et leurs fournisseurs de soins à se sentir en sécurité et appuyés dans leur collectivité, pour ainsi potentiellement retarder le besoin de recevoir des soins dans un foyer de soins de longue durée. En date d'août 2022, plus de 24 000 personnes reçoivent des soins dans le cadre du Programme des services paramédicaux communautaires pour les soins de longue durée.

Le 4 juin 2021, le gouvernement a annoncé l'élargissement des services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement, un autre programme novateur pour

les résidents vulnérables recevant des soins de longue durée. En 2022-2023, le gouvernement investit 9,5 millions de dollars à l'appui de 7 services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement dans l'ensemble de la province. Cela comprend 5,9 millions de dollars pour l'établissement de 4 nouveaux services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement à Penetanguishene (Georgian Manor Home for the Aged), à Ajax (Lakeridge Gardens), à Scarborough (Bendale Acres) et à Toronto (Extendicare Rouge Valley), ainsi que 3,6 millions de dollars pour poursuivre l'exploitation de 3 services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement établis en 2019 à St. Catharines (Linhaven), à Mississauga (Cooksville Care Centre) et à Whitby (Fairview Lodge). Les services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement fournissent des soins spécialisés aux personnes ayant des comportements réactifs qui ne peuvent pas recevoir de soutien efficace dans leur environnement actuel et pour qui tous les autres services applicables (p. ex. lits ordinaires de soins de longue durée, soutien communautaire) ont été pleinement examinés. Des soins spécialisés dans le cadre des services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement sont requis en raison de la fréquence des comportements réactifs, de leur gravité ou du niveau de risque que présentent ces comportements pour la personne elle-même, pour les corésidents, les visiteurs et les membres du personnel. Les services spécialisés de soutien en cas de troubles du comportement offrent un effectif spécialisé et accru, un environnement adapté, une évaluation comportementale ciblée et une planification améliorée des soins.

Une façon importante de favoriser l'innovation et l'amélioration de la qualité consiste à permettre aux résidents, à leur famille et à leurs fournisseurs de soins de s'exprimer, ainsi qu'à écouter leurs points de vue et leurs expériences. En vertu de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée*, chaque foyer de soins de longue durée doit réaliser un sondage auprès des résidents, des familles et des fournisseurs de soins pour mesurer leur expérience à l'égard du foyer. Les foyers doivent faire tous les efforts raisonnables pour donner suite aux résultats du sondage et améliorer en conséquence le foyer. De même, en vertu de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée*, chaque foyer doit mettre en œuvre une initiative d'amélioration constante de la qualité, qui doit comprendre un comité interdisciplinaire d'amélioration de la qualité pour le foyer. Ce comité vise à appuyer un changement de culture continu dans le domaine des soins de longue durée qui favorise l'amélioration constante de la qualité grâce à la collaboration entre le personnel et les dirigeants du foyer de soins de longue durée ainsi que les représentants du conseil des résidents et du conseil des familles, s'il y en a un. Parmi ses responsabilités, le comité doit formuler des recommandations concernant les domaines prioritaires pour l'amélioration de la qualité au foyer.

Une autre mesure novatrice prise cette année est la création de l'« Outil de recherche de foyers de soins de longue durée » à l'adresse ontario.ca/soinsdelongueduree. Ce nouveau site Web et outil de recherche offrent aux résidents éventuels et à leur

famille un guichet unique pour trouver et comparer des foyers de soins de longue durée dans l'ensemble de la province, ainsi que d'autres ressources pour aider les gens à faire un choix éclairé lorsqu'ils envisagent de recevoir des soins de longue durée. Chaque foyer de soins de longue durée dispose d'une page de profil renfermant des renseignements utiles sur les listes d'attente, les taux de vaccination du personnel, les commodités, les rapports d'inspection, les coordonnées et plus encore. Le site fournit également de l'information pouvant aider les gens à décider si les soins de longue durée représentent la meilleure option pour eux, et le cas échéant, comment choisir un foyer, présenter une demande et y emménager.

Les phases ultérieures du site Web et de l'outil de recherche comprendront de plus amples renseignements sur les pages de profil de chaque foyer ainsi que d'autres caractéristiques nouvelles fondées sur les recherches des utilisateurs. Lorsque tous les renseignements seront en place, l'« Outil de recherche de foyers de soins de longue durée » sera une ressource précieuse pour tous les Ontariennes et Ontariens qui souhaitent obtenir des renseignements sur le système de soins de longue durée de la province.

Enfin, tel qu'il est mentionné précédemment, la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* comprend un règlement qui confère au ministre le pouvoir d'établir un Centre pour la qualité des soins de longue durée. Le Centre pour la qualité des soins de longue durée aura pour but d'aider les foyers de soins de longue durée à améliorer la qualité de vie des résidents et la qualité des soins qui leur sont prodigués en offrant de la formation, du perfectionnement en leadership et de l'encadrement en matière de conformité, tout en faisant progresser la recherche sur des modèles de soins novateurs axés sur la personne. Le ministère entend consulter les intervenants et les partenaires du secteur à compter de la fin de l'automne et de l'hiver 2022 pour déterminer la meilleure façon de concevoir et de mettre en œuvre l'initiative.

Intervention continue contre la COVID-19 et relance

La pandémie de COVID-19 a exposé les problèmes de longue date dans le secteur des soins de longue durée. Elle a braqué les projecteurs sur un système mis à rude épreuve par les pénuries de personnel critiques, les pressions grandissantes sur la capacité, les besoins complexes et diversifiés des résidents, les écarts entre les niveaux de dotation et les besoins des résidents et d'autres défis que le secteur des soins de longue durée éprouvait bien avant la pandémie de COVID-19.

En collaborant à l'échelle du gouvernement et avec les partenaires du secteur, le ministère s'est employé à régler ces problèmes et à redresser le système de soins de longue durée de l'Ontario afin que les résidents aient accès aux soins de qualité qu'ils méritent au moment et à l'endroit où ils en ont besoin et aient une qualité de vie élevée dans un milieu sécuritaire de type familial.

Depuis le début de la pandémie, le gouvernement a investi plus de 2,8 milliards de dollars dans le financement d'urgence pour lutter contre la COVID-19 dans le secteur des soins de longue durée. Ce financement a aidé le secteur à réagir et à faire face à la pandémie. Depuis les premiers stades de la COVID-19, le gouvernement a pris des mesures déterminantes pour soutenir tous les foyers de soins de longue durée, le personnel et les résidents. Le ministère continuera d'appuyer les foyers afin de réduire les risques futurs associés à la COVID-19, tout en tenant compte de l'importance de la santé, du bien-être et de la qualité de vie des résidents.

Au fur et à mesure que nous avancerons, les leçons tirées de la pandémie continueront d'éclairer les mesures prises par le ministère longtemps après que le virus a été vaincu. Les leçons tirées de cette expérience exerceront une influence sur les mesures et les investissements mis en œuvre en 2022-2023 et au-delà.

Vaccins, dépistage et autres mesures pour protéger les foyers de soins de longue durée

Les progrès incroyables réalisés en matière de vaccination ont contribué à atténuer les effets néfastes du virus sur la santé dans le secteur des soins de longue durée. Ces progrès sont le résultat de la volonté des Ontariennes et des Ontariens de se protéger et de protéger leur famille en se faisant vacciner, de même que des mesures mises en place par le ministère pour augmenter les taux de vaccination.

Le 31 mai 2021, la province de l'Ontario est devenue la première province du Canada à rendre obligatoire l'adoption par les foyers de soins de longue durée de politiques de vaccination contre la COVID-19 pour le personnel, les étudiants et les bénévoles et à établir les exigences minimales qu'il faut inclure dans ces politiques.

Le 1^{er} octobre 2021, le gouvernement a pris d'autres mesures en rendant la vaccination contre la COVID-19 obligatoire pour l'ensemble du personnel à domicile, des préposés aux services de soutien, des étudiants et des bénévoles. Afin de favoriser la transparence, le ministère des Soins de longue durée a également affiché publiquement les taux de vaccination du personnel des foyers de soins de longue durée, des étudiants et des bénévoles. Cette annonce était accompagnée de mesures de dépistage supplémentaires.

Le 14 décembre 2021, le gouvernement a élargi les mesures en place pour répondre à la vague du variant Omicron de la pandémie en étendant l'exigence en matière de vaccination à tous les visiteurs en général. Parallèlement, un certain nombre de mesures liées au dépistage et pour limiter la propagation ont également été annoncées.

Une fois que les indicateurs clés de santé publique et de soins de santé ont commencé à révéler des signes d'amélioration continue, le gouvernement de l'Ontario, en collaboration avec le médecin hygiéniste en chef, a commencé à lever prudemment et progressivement les mesures temporaires de santé publique dans les foyers de soins de longue durée, notamment l'assouplissement graduel des mesures mises en place pour répondre à la vague Omicron dans le secteur des soins de longue durée en se fondant sur une approche axée sur les risques qui établissait un équilibre entre les mesures toujours nécessaires pour réduire les risques liés à la COVID-19 et l'importance de la santé, du bien-être et de la qualité de vie généraux des résidents.

Le 12 septembre 2022, le gouvernement de l'Ontario a annoncé le plan de déploiement de la dose de rappel du vaccin bivalent contre la COVID-19, qui cible à la fois le virus initial de la COVID-19 et les variants Omicron. L'accès à la nouvelle dose de rappel du vaccin bivalent s'est vu accorder la priorité pour les populations les plus susceptibles de subir de graves conséquences de la COVID-19, y compris les personnes qui vivent et travaillent dans des foyers de soins de longue durée et des maisons de retraite.

Les résidents des foyers de soins de longue durée, les membres du personnel et les fournisseurs de soins essentiels peuvent recevoir une dose de rappel du vaccin bivalent contre la COVID-19, quel que soit le nombre de doses de rappel déjà reçues, si au moins trois mois se sont écoulés depuis la dernière dose.

L'obtention d'une dose de rappel permet de rétablir la protection qui diminue au fil du temps. Le vaccin bivalent contre la COVID-19 cible à la fois le virus initial de 2019 et le variant Omicron.

PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023

L'exercice 2022-2023 est crucial pour le ministère des Soins de longue durée et le secteur des soins de longue durée. Grâce à l'incroyable taux de vaccination des Ontariennes et Ontariens et aux mesures de santé publique mises en place par le gouvernement, la province se stabilise et se remet de la pandémie de COVID-19. La relance comprend la promotion des efforts visant à stabiliser le secteur des soins de longue durée et la poursuite de la mise en œuvre du plan du gouvernement visant le redressement des soins de longue durée afin que les résidents reçoivent les soins dont ils ont besoin et qu'ils méritent maintenant et dans l'avenir.

C'est dans ce contexte que le ministère a élaboré un cadre de relance reposant sur les principes clés suivants :

1. **Axé sur le résident** : Les foyers de soins de longue durée sont avant tout la maison de leurs résidents et doivent être un endroit où ils peuvent vivre dans la dignité, en toute sécurité et dans le confort, et où leurs besoins physiques, psychologiques, sociaux, spirituels et culturels sont satisfaits, y compris les besoins particuliers des résidents autochtones et francophones. Ces foyers existent pour le bien des résidents et leurs intérêts devraient être au cœur de toutes les décisions.
2. **Axé sur les gens** : Comprendre que la satisfaction des besoins des résidents dépend d'un écosystème de personnes – personnel, fournisseurs de soins, membres de la famille et amis – qui travaillent en collaboration.
3. **Voué à la qualité** : S'engager à fournir aux résidents des soins de grande qualité et la meilleure qualité de vie possible dans un environnement sécuritaire, confortable et semblable à celui de la maison grâce à un processus continu et transparent d'amélioration de la qualité qui renforce la confiance du public.
4. **Axé sur les résultats** : S'engager à définir clairement les résultats attendus en mettant l'accent sur les soins de qualité et la qualité de vie, à mesurer les progrès et l'optimisation des ressources et à obtenir les résultats établis des investissements ciblés. Les activités sont continuellement évaluées par rapport à leur contribution aux résultats définis et rajustées en conséquence.
5. **Durable** : Utiliser des démarches, des politiques et des modèles qui maximisent les ressources disponibles par l'intégration et l'innovation. Les foyers sont en mesure de concentrer les ressources sur les activités qui favorisent la qualité des soins et la qualité de vie de la façon qui convient le mieux à chaque foyer.
6. **Responsable** : Compte tenu des nombreux partenaires, y compris les titulaires de permis, les ministères des Soins de longue durée et de la Santé, Santé Ontario, les intervenants régionaux en santé, les conseils des familles et des résidents et les fournisseurs de services communautaires (p. ex. en santé mentale) jouent des rôles différents pour répondre aux besoins des résidents. Il faut définir clairement les rôles, les responsabilités et les obligations en matière de reddition de comptes.

Les principes qui guident la relance du système de soins de longue durée permettent également d'orienter le plan du gouvernement visant le redressement des soins de longue durée et la mise en œuvre continue de ce plan. Le plan est axé sur l'établissement d'un système de soins de longue durée où les résidents reçoivent des soins de grande qualité, appuyés par un personnel bien formé, dans des foyers de soins de longue durée à la fine pointe de la technologie. Il a été créé en fonction des conseils reçus de la Commission d'enquête sur la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée et de la vérificatrice générale. Il tient également compte des

demandes des résidents, de leurs familles et du public concernant le rétablissement du secteur des soins de longue durée et répond à ces demandes.

Le plan visant le redressement des soins de longue durée repose sur les trois piliers suivants :

1. **Amélioration de la dotation et des soins :** *La Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* fixe des objectifs à l'échelle du système concernant le nombre moyen d'heures de soins directs prodigués aux résidents des foyers de soins de longue durée. Pour ce faire, il faut embaucher et former des dizaines de milliers de préposés aux services de soutien à la personne (PSSP), d'infirmières et infirmiers autorisés (IA) et d'infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés (IAA) afin que les résidents puissent recevoir le niveau de soins dont ils ont besoin et qu'ils méritent. Le gouvernement investit jusqu'à 4,9 milliards de dollars dans le but d'embaucher les 27 000 PSSP, IA et IAA qui travailleront dans les foyers de soins de longue durée et pour aider le gouvernement à atteindre sa moyenne cible à l'échelle du système de 4 heures de soins directs par résident et par jour prodigués par les IA, les IAA et les PSSP d'ici le 31 mars 2025, et pour atteindre la moyenne cible provinciale de 36 minutes de soins directs par résident et par jour prodigués par des professionnels paramédicaux d'ici le 31 mars 2023. La loi établit des objectifs annuels provisoires et exige du ministre qu'il évalue chaque année les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des objectifs et publie un rapport faisant état de ces progrès. De plus, si un objectif n'est pas atteint, le ministre doit élaborer et publier un plan renfermant les stratégies proposées pour aider à réaliser l'objectif.
2. **Amélioration de la qualité grâce à une meilleure responsabilisation, à une meilleure application de la loi et à une plus grande transparence :** Tenir les foyers responsables au moyen de nouvelles lois et faire respecter cette responsabilité au moyen d'un solide régime d'inspections, jumelé à de nouveaux outils d'application de la loi mis à jour, permettra de veiller à ce que les foyers de soins de longue durée respectent les normes qui s'appliquent aux résidents qu'ils soignent, tout en améliorant la transparence au moyen d'outils comme le site Web convivial de l'Outil de recherche de foyers de soins de longue durée. Le gouvernement a investi 72,3 millions de dollars sur 3 ans pour doubler le nombre d'inspecteurs et lancer des inspections proactives en Ontario.
3. **Construction de foyers de soins de longue durée modernes, sécuritaires et confortables pour les aînés de l'Ontario :** Investir et innover pour créer les lits nouveaux et modernisés dont cette province a besoin, tant dans les collectivités urbaines que rurales, de sorte que la province ait la capacité de répondre au besoin de lits en foyers de soins de longue durée dès maintenant

et dans l'avenir. Le gouvernement a investi 6,4 milliards de dollars pour créer plus de 30 000 nouveaux lits (chiffres nets) d'ici 2028 et environ 28 000 lits dans les foyers de soins de longue durée réaménagés dans l'ensemble de la province.

Ce plan, ainsi que les mesures prises pour le mettre en œuvre, contribuera à redresser le système de soins de longue durée de l'Ontario afin que chaque résident ait la meilleure qualité de vie possible, soutenue par des soins de qualité prodigués de manière sécuritaire. À mesure que le système de soins de longue durée continue de se relever de l'incidence importante de la pandémie de COVID-19, la mise en œuvre continue de ce plan fera en sorte que le secteur progresse de façon plus forte et plus résiliente.

Tableau 1 – Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)

Approbations – COVID-19	367,6
Autres – Fonctionnement	6 750,9
Autres – Immobilisations	135,3
Ministère (avant consolidation)	7 253,8
Redressements de consolidation	(4 879,1)
TOTAL	2 374,8

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

Ministère des Soins de longue durée

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	%	Prévisions 2021-2022 * \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022 * \$	Chiffres réels 2020-2021 * \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	5 585 800	(375 400)	(6,3)	5 961 200	7 219 200	5 085 096
Programme de foyers de soins de longue durée	7 112 643 700	707 317 100	11,0	6 405 326 600	6 926 690 700	5 987 246 693
Total à voter – Charges de fonctionnement	7 118 229 500	706 941 700	11,0	6 411 287 800	6 933 909 900	5 992 331 789
Crédits législatifs	314 014	-	-	314 014	314 014	65 968
Total du ministère – Charges de fonctionnement	7 118 543 514	706 941 700	11,0	6 411 601 814	6 934 223 914	5 992 397 757
Redressement de consolidation – Santé Ontario	(4 604 063 800)	969 761 600	-	(5 573 825 400)	(4 387 541 100)	(4 185 878 585)
Redressement de consolidation – Hôpitaux	(139 698 600)	(92 016 800)	-	(47 681 800)	(140 234 900)	(90 863 663)
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	-	-	-	-	-	(3 246 281)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	2 374 781 114	1 584 686 500	200,6	790 094 614	2 406 447 914	1 712 409 228
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	-	(1 000)	(100,0)	1 000	-	-
Programme de soins de longue durée	20 430 000	-	-	20 430 000	-	20 429 959
Total à voter – Actifs de fonctionnement	20 430 000	(1 000)	(0,0)	20 431 000	-	20 429 959
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	20 430 000	(1 000)	(0,0)	20 431 000	-	20 429 959
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Programme de foyers de soins de longue durée	135 288 600	(389 352 900)	(74,2)	524 641 500	521 893 500	187 556 938
Total à voter – Charges d'immobilisations	135 288 600	(389 352 900)	(74,2)	524 641 500	521 893 500	187 556 938
Redressement de consolidation – Hôpitaux	(135 287 600)	389 352 900	-	(524 640 500)	(521 893 500)	(187 556 938)
redressements	1 000	-	-	1 000	-	-
Total du ministère – Charges d'immobilisations	1 000	-	-	1 000	-	-
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	2 374 782 114	1 584 686 500	200,6	790 095 614	2 406 447 914	1 712 409 228

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario d'avril 2022.

Tableau des tendances historiques du ministère

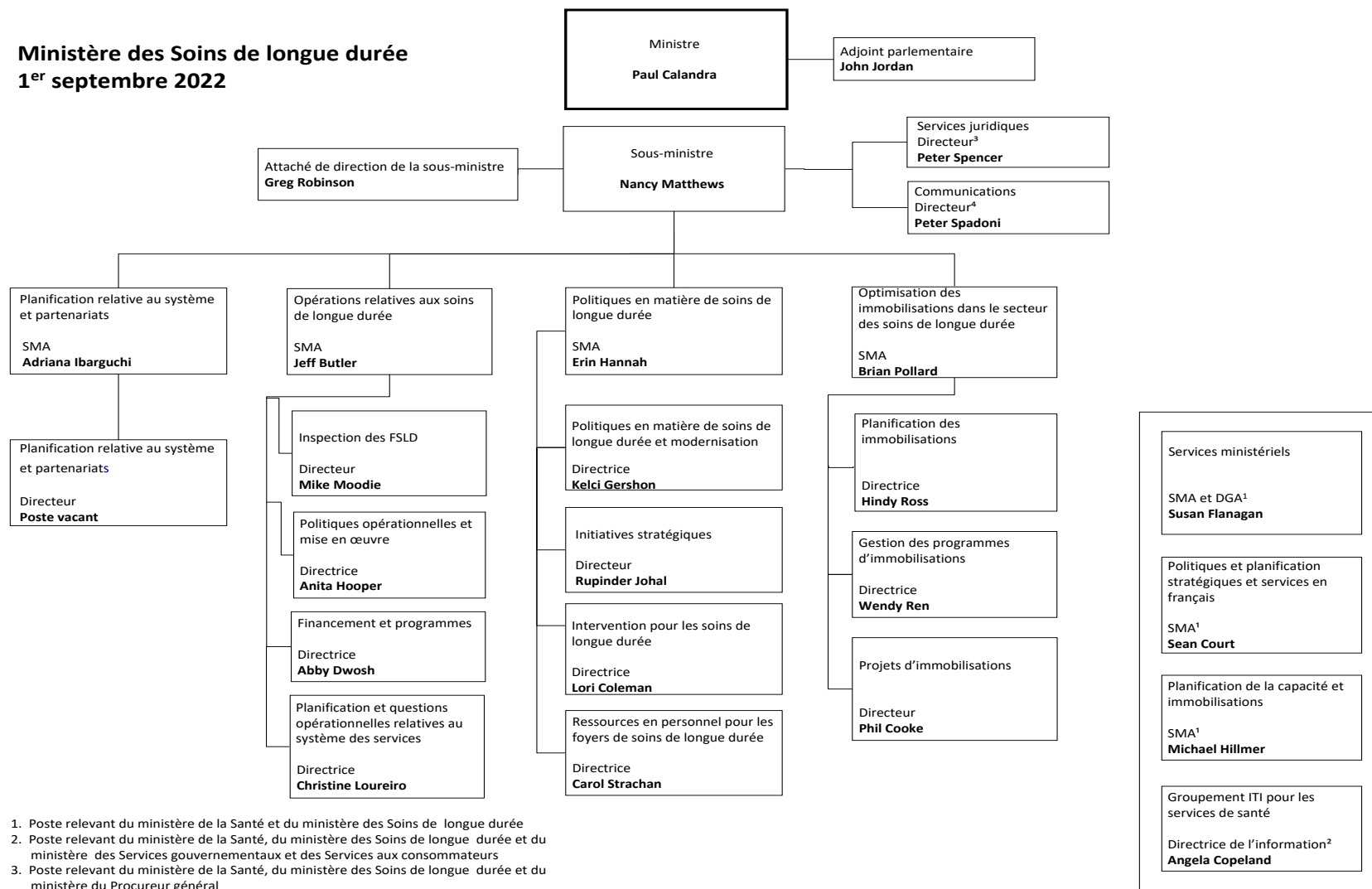
Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2019-2020*	Chiffres réels 2020-2021*	Prévisions 2021-2022 *	Prévisions 2022-2023
	\$	\$	\$	\$
Ministère – Fonctionnement et immobilisations avant consolidation	4 422 444 323	6 179 954 695	6 936 243 314	7 253 832 114
Variation d'un exercice à l'autre *		39,7 %	12,2 %	4,6 %
Redressement de consolidation et autres redressements (fonctionnement et immobilisations)	(4 041 113 880)	(4 467 545 467)	(6 146 147 700)	(4 879 050 000)
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	381 330 443	1 712 409 228	790 095 614	2 374 782 114

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

* Les variations d'un exercice à l'autre sont principalement attribuables aux investissements de durée limitée liés à la COVID-19, à l'accélération de la construction (immobilisations), à la stratégie de dotation et aux niveaux de soins.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Ministère des Soins de longue durée 1^{er} septembre 2022



1. Poste relevant du ministère de la Santé et du ministère des Soins de longue durée
2. Poste relevant du ministère de la Santé, du ministère des Soins de longue durée et du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs
3. Poste relevant du ministère de la Santé, du ministère des Soins de longue durée et du ministère du Procureur général
4. Poste relevant du ministère de la Santé et du Bureau du Conseil des ministres

Services en commun avec le ministère de la Santé¹

Organigramme du ministère

Version accessible

1. Paul Calandra, ministre
 - 1.1. John Jordan, adjoint parlementaire
2. Nancy Matthews, sous-ministre
 - 2.1. Peter Spencer, directeur, Services juridiques
 - 2.2. Peter Spadoni, directeur des communications
 - 2.3. Greg Robinson, attaché de direction de la sous-ministre
 - 2.4. Adriana Iburguchi, sous-ministre adjointe, Planification relative au système et partenariats
 - 2.4.1. Directeur, Planification relative au système et partenariats (poste vacant)
 - 2.5. Jeff Butler, sous-ministre adjoint, Opérations relatives aux soins de longue durée
 - 2.5.1. Mike Moodie, directeur, Inspection des foyers de soins de longue durée
 - 2.5.2. Anita Cooper, directrice, Politiques opérationnelles et mise en œuvre
 - 2.5.3. Abby Dwosh, directrice, Financement et programmes
 - 2.5.4. Christine Loureiro, directrice, Planification et questions opérationnelles relatives au système des services
 - 2.6. Erin Hannah, sous-ministre adjointe, Politiques en matière de soins de longue durée
 - 2.6.1. Kelci Gershon, directrice, Politiques en matière de soins de longue durée et modernisation
 - 2.6.2. Rupinder Johal, directeur, Initiatives stratégiques
 - 2.6.3. Lori Coleman, directrice, Intervention pour les soins de longue durée
 - 2.6.4. Carol Strachan, directrice, Ressources en personnel pour les foyers de soins de longue durée
 - 2.7. Brian Pollard, sous-ministre adjoint, Optimisation des immobilisations dans le secteur des soins de longue durée
 - 2.7.1. Hindy Ross, directrice, Planification des immobilisations
 - 2.7.2. Wendy Ren, directrice, Gestion des programmes d'immobilisations
 - 2.7.3. Phil Cooke, directeur, Projets d'immobilisations
 - 2.8. Susan Flanagan, sous-ministre adjointe et directrice générale de l'administration, Services ministériels
 - 2.8.1. Cherrie Lethbridge, directrice, Unité des activités stratégiques des RH
 - 2.8.2. Jeffrey Graham, directeur, Surveillance financière et performance

- 2.8.3. Shelley Gibson, directrice, Services opérationnels et installations
- 2.8.4. Jim Yuill, directeur, Gestion financière
- 2.8.5. John Amodeo, directeur, Gestion ministérielle
- 2.9. Sean Court, sous-ministre adjoint, Politiques et planification stratégiques et services en français
 - 2.9.1. Robert Francis, directeur, Politiques stratégiques
 - 2.9.2. Robert Francis, directeur, Coordination des politiques et relations intergouvernementales
 - 2.9.3. Allison Henry, directrice, Direction de la surveillance réglementaire relative aux ressources humaines dans le domaine de la santé
 - 2.9.4. Directeur, Services opérationnels et installations (poste vacant)
 - 2.9.5. Hanna Ziada, directrice, Services aux Autochtones, aux francophones et aux groupes prioritaires
- 2.10. Michael Hillmer, sous-ministre adjoint, Planification de la capacité et analytique
 - 2.10.1. David Lamb, directeur, Planification de la capacité et des ressources humaines dans le domaine de la santé
 - 2.10.2. Aileen Chan, directrice, Données sur la santé
 - 2.10.3. Jennifer Bridge, directrice, Analytique et connaissances en matière de santé
 - 2.10.4. Kamil Malikov, directeur, Science des données pour la santé
- 2.11. Angela Copeland, directrice de l'information, Groupement ITI pour les services de santé
 - 2.11.1. Heather Berios, responsable, Solutions ITI pour les services de santé d'urgence et gestion des technologies
 - 2.11.2. Hélène Wong, responsable, Solutions ITI pour la santé publique
 - 2.11.3. Tanya Bobechko, responsable, Solutions ITI pour les paiements et les inscriptions
 - 2.11.4. Louise Doyon, responsable, Solutions ITI pour la santé communautaire, la santé mentale, la lutte contre les dépendances et les soins de longue durée
 - 2.11.5. Arden Tansey, responsable, Solutions ITI pour les médicaments et les appareils et accessoires fonctionnels
 - 2.11.6. Swetlana Signarowski, responsable, Gestion des solutions ITI ministérielles et de l'intégration

ANNEXE – PARTIE I

RAPPORT ANNUEL : Résultats 2021-2022

Les soins de longue durée sont une priorité absolue pour le gouvernement. C'est pourquoi, le 25 juin 2019, le gouvernement a annoncé la création d'un ministère autonome consacré aux soins de longue durée en Ontario.

En 2021, dans le cadre de son plan visant le redressement des soins de longue durée, le gouvernement a adopté la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée*, qui améliorera le bien-être des résidents en foyers de soins de longue durée et veillera à ce qu'ils reçoivent les soins qu'ils méritent.

La Loi a été conçue pour mettre en œuvre des changements axés sur :

- l'amélioration de la dotation et des soins;
- l'amélioration de la qualité grâce à une meilleure responsabilisation, à une meilleure application de la loi et à une plus grande transparence;
- la construction de foyers de soins de longue durée modernes, sécuritaires et confortables pour les aînés de l'Ontario.

En 2021-2022, la province est entrée dans la deuxième année de la pandémie de COVID-19 et a dû s'attaquer à l'augmentation des variants transmissibles du virus, plus particulièrement les variants Delta et Omicron. Le ministère a relevé ces défis en promulguant des lois de première importance, en faisant des investissements historiques et en innovant dans l'ensemble du secteur.

La Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée

Tel qu'il a été mentionné précédemment, le gouvernement a adopté cette année une loi historique.

L'élaboration de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* a été éclairée par des examinateurs tiers externes, comme la Commission d'enquête sur la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée et la vérificatrice générale. Elle comprend de nouvelles mesures à l'appui des trois piliers du plan du gouvernement visant le redressement des soins de longue durée : l'amélioration de la dotation et des soins; l'amélioration de la qualité grâce à une meilleure responsabilisation, à une meilleure application de la loi et à une plus grande transparence; et la construction de foyers de soins de longue durée modernes, sécuritaires et confortables pour les aînés de l'Ontario.

Amélioration de la dotation et des soins

Tel qu'il a été mentionné précédemment, le gouvernement investit 4,9 milliards de dollars pour accroître les soins directs aux résidents dans les foyers de soins de longue durée et appuyer la formation et l'éducation des PSSP et des infirmières et

infirmiers pour les plus de 27 000 nouveaux postes créés dans les foyers de soins de longue durée. De plus, le gouvernement appuie le recrutement et le maintien en poste du personnel dans les foyers de soins de longue durée grâce à diverses initiatives, notamment une augmentation de salaire permanente pour les PSSP, un incitatif temporaire pour le maintien en poste du personnel infirmier et des investissements visant à favoriser le perfectionnement professionnel continu du personnel dans les foyers de soins de longue durée. Le gouvernement s'est également engagé à accroître le nombre de membres du personnel infirmier praticien dans les foyers de soins de longue durée en investissant dans 225 infirmières praticiennes et infirmiers praticiens supplémentaires, à compter de 2022-2023.

Amélioration de la qualité grâce à une meilleure responsabilisation, à une meilleure application de la loi et à une plus grande transparence

Le gouvernement a pris de nombreuses mesures cette année pour améliorer la responsabilisation, l'application de la loi et la transparence. Le renforcement du programme d'inspection en témoigne. Le gouvernement versera 72,3 millions de dollars de plus sur 3 ans pour accroître la capacité d'application de la loi. Cela doublera le nombre d'inspecteurs dans l'ensemble de la province d'ici l'an prochain et fera du ratio d'inspecteurs dans les foyers de soins de longue durée de l'Ontario l'un des plus élevés au Canada. Dans le cadre de cet investissement, le gouvernement a lancé un nouveau programme amélioré d'inspections proactives dans les foyers de soins de longue durée et est en voie d'embaucher 193 nouveaux membres du personnel d'inspection. Cela permettra de veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'inspecteurs pour se rendre de façon proactive dans chaque foyer chaque année, tout en continuant d'effectuer des inspections réactives pour traiter rapidement les plaintes et les incidents critiques. L'initiative d'inspections proactives reflète les leçons retenues pendant la pandémie et répond aux conseils de la Commission d'enquête sur la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée et de la vérificatrice générale, ainsi qu'aux demandes des résidents, de leur famille, du public et des travailleurs du secteur.

Une autre mesure que le gouvernement a prise cette année pour accroître la transparence et la responsabilisation a été la création de « l'Outil de recherche de foyers de soins de longue durée ». Ce site Web et outil de recherche offre aux résidents éventuels et à leur famille un guichet unique leur permettant de trouver et de comparer les foyers de soins de longue durée de la province, ainsi que d'autres ressources pour aider les gens à faire un choix éclairé lorsqu'ils envisagent des soins de longue durée.

Construction de foyers de soins de longue durée modernes, sécuritaires et confortables pour les aînés de l'Ontario

En date d'août 2022, l'Ontario comptait 31 705 nouvelles places et 28 648 places modernisées dans le cadre du programme d'aménagement. Cela comprend 53 348 places nouvelles et modernisées qui en sont à l'étape de planification, 5 071 qui en sont à l'étape de construction et 1 934 qui ont été ouvertes. Dans l'ensemble, le gouvernement a investi 6,4 milliards de dollars pour créer ces 30 000 nouveaux lits (chiffres nets) en foyers de soins de longue durée. Cela comprend un investissement de 3,7 milliards de dollars à compter de 2024-2025, en plus des 2,68 milliards de dollars déjà investis.

Le gouvernement a également fait des progrès en ce qui concerne l'installation de la climatisation dans tous les foyers de soins de longue durée. Le 1^{er} avril 2021, le gouvernement a mis à jour les règlements afin d'exiger que les aires de refroidissement désignées de tous les foyers soient climatisées et maintenues à un niveau sécuritaire et confortable pendant des périodes déterminées. Ces nouveaux règlements sont entrés en vigueur le 15 mai 2021 et tous les foyers de soins de longue durée de l'Ontario sont conformes à cette exigence. Par comparaison, l'année précédente, près de 13 % des foyers de soins de longue durée n'étaient dotés d'aucune climatisation. En outre, en vertu de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée*, les foyers sont tenus de veiller à ce que les chambres des résidents soient dotées de la climatisation au plus tard le 22 juin 2022, à moins que des critères d'exception limités ne soient respectés. Les foyers ont réalisé des progrès importants pour ce qui est de dépasser les exigences réglementaires en assurant le refroidissement dans l'ensemble de leurs bâtiments, y compris dans les chambres des résidents. En date du 30 août 2022, la grande majorité des foyers sont maintenant entièrement climatisés, et des travaux sont en cours pour que toutes les chambres des résidents de la plupart des autres foyers soient climatisées.

Intervention contre la COVID-19 2021-2022

La pandémie a continué d'évoluer en 2021-2022 et a posé des défis sans précédent à la province et au secteur des soins de longue durée. En collaboration avec l'ensemble du gouvernement et des partenaires du secteur, le gouvernement a abordé ces défis avec tous les outils à sa disposition, notamment des vaccins, des tests de dépistage, des restrictions, l'accès à l'équipement de protection individuelle (EPI) et au matériel de dépistage, ainsi que de nombreuses autres mesures. Ces mesures ont contribué à protéger la santé et le bien-être des résidents, du personnel, des fournisseurs de soins essentiels et des visiteurs dans les foyers de soins de longue durée de l'Ontario.

Depuis le début de la pandémie, le gouvernement de l'Ontario a investi plus de 2,8 milliards de dollars dans le financement d'urgence pour lutter contre la COVID-19 dans le secteur des soins de longue durée. Ce financement a aidé le secteur à réagir et à faire face à la pandémie, ainsi qu'à adopter des ordonnances d'urgence temporaires et des modifications réglementaires.

Au fur et à mesure que nous avancerons, les leçons tirées de la pandémie continueront d'éclairer les mesures prises par le ministère longtemps après que le virus a été vaincu. Les leçons tirées de cette expérience exerceront une influence sur les mesures et les investissements mis en œuvre en 2022-2023 et au-delà.

Vaccins, dépistage et autres mesures pour protéger les foyers de soins de longue durée

Les progrès incroyables réalisés en matière de vaccination ont contribué à atténuer les effets néfastes du virus sur la santé dans le secteur des soins de longue durée. Ces progrès sont le résultat de la volonté des Ontariennes et des Ontariens de se protéger et de protéger leur famille en se faisant vacciner, de même que des mesures mises en place par le ministère pour augmenter les taux de vaccination.

Le 31 mai 2021, la province de l'Ontario est devenue la première province du Canada à rendre obligatoire l'adoption par les foyers de soins de longue durée de politiques de vaccination contre la COVID-19 pour le personnel, les étudiants et les bénévoles et à établir les exigences minimales qu'il faut inclure dans ces politiques. Le gouvernement a pris des mesures supplémentaires le 1^{er} octobre 2021 en rendant la vaccination contre la COVID-19 obligatoire pour tout le personnel dans les foyers, les travailleurs de soutien, les étudiants et les bénévoles.

Le 14 décembre 2021, le gouvernement a élargi les mesures en place pour répondre à la vague du variant Omicron de la pandémie en étendant l'exigence en matière de vaccination à tous les visiteurs en général.

Une fois que les indicateurs clés de santé publique et de soins de santé ont commencé à révéler des signes d'amélioration continue, le gouvernement de l'Ontario, en collaboration avec le médecin hygiéniste en chef, a commencé à lever prudemment et progressivement les mesures temporaires de santé publique dans les foyers de soins de longue durée.

Le 14 mars 2022, la directive ministérielle sur la politique d'immunisation contre la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée a été révoquée, passant d'une directive provinciale exigeant que les foyers aient une politique de vaccination obligatoire à une approche fondée sur des directives qui a continué d'appuyer les foyers de soins de longue durée relativement à leurs politiques et pratiques exemplaires dirigées par l'employeur.

Innovation dans l'ensemble du secteur

Bon nombre des mesures novatrices prises par le gouvernement cette année ont déjà été abordées dans les sections précédentes du rapport annuel. Il s'agit notamment de mesures sans précédent dans les dossiers de l'aménagement, de la dotation et des inspections. Le gouvernement provincial a également stimulé l'innovation au moyen de programmes qui s'étendent au-delà de ces mesures. Le Programme des services paramédicaux communautaires pour les soins de longue durée en constitue un exemple.

Le Programme des services paramédicaux communautaires pour les soins de longue durée a été annoncé en octobre 2020 pour 5 collectivités, pour un engagement total de 33 millions de dollars sur 4 ans. Le Programme a ensuite été étendu en novembre à d'autres collectivités, pour un engagement supplémentaire de 137 millions de dollars sur 4 ans. Le 22 octobre 2021, le gouvernement a annoncé qu'il investirait 82,5 millions de dollars sur 2 ans et demi pour étendre le programme existant à 22 collectivités supplémentaires, le rendant ainsi accessible à tous les aînés admissibles de l'Ontario.

Une autre mesure prise consistait à investir dans des technologies novatrices de la sécurité des médicaments. Le 29 mars 2021, le gouvernement a annoncé qu'il verserait jusqu'à 77 millions de dollars pour aider les foyers de soins de longue durée à adopter des technologies visant à renforcer la sécurité des médicaments.

Le gouvernement a contribué à stimuler l'innovation en amplifiant davantage les voix des résidents et de leur famille. Le 22 juillet 2021, le gouvernement a augmenté de près de 53 % le financement accordé à l'Ontario Association of Residents' Councils (OARC) et à l'organisme Family Councils Ontario (FCO), soit 481 238 \$. Cela a porté le financement total de ces 2 conseils à 1 393 621 \$. De ce financement, 746 100 \$ étaient destinés à l'OARC et 647 521 \$ à l'organisme FCO.

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS

Le gouvernement redresse les soins de longue durée. L'un des éléments clés de cette initiative consiste à mesurer les progrès réalisés par le gouvernement provincial relativement à un certain nombre d'indicateurs de rendement clés.

Mesure des résultats n° 1 – Temps d’attente médian en jours entre la demande et le placement en foyer de soins de longue durée

- Le gouvernement prend des mesures pour créer un système de soins de longue durée axé sur les résidents et qui renforce sa capacité de répondre à la demande croissante de places en foyers de soins de longue durée.
- En date d’août 2022, l’Ontario comptait 31 705 nouvelles places et 28 648 places modernisées dans le cadre du programme d’aménagement. Cela comprend 53 348 places nouvelles et modernisées qui en sont à l’étape de planification, 5 071 qui en sont à l’étape de construction et 1 934 qui ont été ouvertes.
- Temps d’attente médian avant le placement (à l’exclusion des personnes en attente d’un transfert d’un foyer de soins de longue durée à un autre) : 130 jours.
- Étant donné que plus de 30 000 nouvelles places nettes en foyers de soins de longue durée en sont déjà à l’étape de construction, l’Ontario est sur la bonne voie pour respecter son engagement de construire 30 000 nouvelles places (chiffres nets) d’ici 2028.

Mesure des résultats n° 2 – Pourcentage de places en foyer de soins de longue durée classées comme « nouvelles »

- Le pourcentage de places en foyer de soins de longue durée classées comme nouvelles (nouvelles places et places modernisées selon les normes de conception modernes) est passé de 50,9 % en août 2021 à 52 % en août 2022, soit une hausse d’environ 1,1 %.

Mesure des résultats n° 3 – Nombre moyen d’heures consacrées aux soins directs (PSSP, IAA, IA) par résident en foyer de soins de longue durée par jour en Ontario

- La *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* fixe un objectif concernant le nombre moyen d’heures de soins directs que doivent fournir les IA, IAA et les PSSP d’ici le 31 mars 2025, soit 4 heures par résident et par jour.
- La Loi comprend également les objectifs provisoires suivants :
 - une moyenne de 3 heures de soins directs par résident et par jour, au plus tard le 31 mars 2022;
 - une moyenne de 3 heures et 15 minutes de soins directs par résident et par jour, ainsi que 36 minutes de soins directs prodigués par des professionnels paramédicaux, au plus tard le 31 mars 2023;
 - une moyenne de 3 heures et 42 minutes de soins directs par résident et par jour, ainsi que 36 minutes de soins directs prodigués par des professionnels paramédicaux, au plus tard le 31 mars 2024.

Mesure des résultats n° 4 – Nombre moyen de minutes consacrées aux soins directs (soins de santé paramédicaux) par résident en foyer de soins de longue durée par jour en Ontario

- La *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée* fixe également un objectif de 36 minutes de soins directs fournis par les professionnels paramédicaux (comme des physiothérapeutes, des ergothérapeutes et des travailleurs sociaux) par résident et par jour, au plus tard le 31 mars 2023.
- La Loi comprend également les objectifs provisoires suivants :
 - Une moyenne de 33 minutes de soins directs par résident fournis par des professionnels paramédicaux, par jour, au plus tard le 31 mars 2022.

Mesure des résultats n° 5 – Nombre de foyers de soins de longue durée ayant des ordonnances de conformité récurrentes

- Le gouvernement a lancé un nouveau programme amélioré d'inspections proactives dans les foyers de soins de longue durée et est en voie d'embaucher 193 nouveaux membres du personnel d'inspection. Cela permettra de veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'inspecteurs pour se rendre de façon proactive dans chaque foyer chaque année, tout en continuant d'effectuer des inspections réactives pour traiter rapidement les plaintes et les incidents critiques.

Mesure des résultats n° 6 – Nombre d'inspections proactives dans les foyers de soins de longue durée

- Le gouvernement a lancé un nouveau programme amélioré d'inspections proactives dans les foyers de soins de longue durée et est en voie d'embaucher 193 nouveaux membres du personnel d'inspection. Cela permettra de veiller à ce qu'il y ait suffisamment d'inspecteurs pour se rendre de façon proactive dans chaque foyer chaque année, tout en continuant d'effectuer des inspections réactives pour traiter rapidement les plaintes et les incidents critiques.

Mesure des résultats n° 7 – Nombre total de nouvelles places nettes à l'étape initiale du processus d'aménagement

- En date d'août 2022, l'Ontario avait ouvert 1 934 nouvelles places (992 nouvelles places nettes et 942 places plus anciennes en voie d'être modernisées).

Mesure des résultats n° 8 – Liste d’attente pour accéder à un lit de soins de longue durée dans un foyer de soins de longue durée en Ontario

- En date d’août 2022, l’Ontario comptait 31 705 nouvelles places et 28 648 places modernisées dans le cadre du programme d’aménagement. Cela comprend 53 348 places nouvelles et modernisées qui en sont à l’étape de planification, 5 071 qui en sont à l’étape de construction et 1 934 qui ont été ouvertes.
- Étant donné que plus de 30 000 nouvelles places nettes en foyers de soins de longue durée en sont déjà à l’étape de construction, l’Ontario est sur la bonne voie pour respecter son engagement de construire 30 000 nouvelles places (chiffres nets) d’ici 2028. Ces progrès contribueront à réduire la liste d’attente grandissante pour l’accès aux soins de longue durée dans un foyer de soins de longue durée en Ontario.
- Nombre total de personnes sur la liste d’attente pour accéder à des soins de longue durée en date de juin 2022 (à l’exclusion des personnes en attente d’un transfert d’un foyer de soins de longue durée à un autre) : 38 709.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022 (M\$)

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2021-2022*
Approbations – COVID-19	993,6
Autres dépenses de fonctionnement	5 940,6
Immobilisations	521,9
Ministère (avant consolidation)	7 456,1
Redressements de consolidation	(5 049,7)
TOTAL	2 406,4
Effectif** (au 31 mars 2022)	443,7

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l’Ontario d’avril 2022 pour le secteur de la santé.

** Postes équivalents temps plein dans la fonction publique de l’Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2022-2023

Ministère des Affaires municipales et du
Logement

This document is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023	3
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	3
Objectifs généraux	3
Mandat.....	5
Intervention contre la COVID-19	6
Programmes du ministère	7
PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023.....	18
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$).....	21
DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES.....	22
Graphique 1 : Investissement par crédit 2022-2023 (\$).....	22
Tableau 2 : Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit.....	23
Tableau 2 : Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit (suite)	24
Tableau 3 : Tableau des tendances historiques	24
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC).....	25
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	29
ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2021-2022	30
Réalizations du ministère en 2021-2022	30
Résultats 2021-2022.....	48
Tableau 4 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022	48

Partie I : Plan publié 2022-2023

Ministère des Affaires municipales et du Logement

Vue d'ensemble du ministère

Objectifs généraux

Travaille en collaboration avec les municipalités et les partenaires de la province pour bâtir des communautés urbaines et rurales sûres, fortes et résilientes en favorisant une économie locale dynamique, une qualité de vie élevée pour les résidents et l'accès à des logements qui répondent aux besoins variés de la population.

Pour **protéger notre économie et bâtir l'Ontario**, le ministère dirige des initiatives de **soutien aux familles, aux travailleurs et aux employeurs** :

- Publier le rapport du Groupe d'étude sur le logement abordable. Le rapport met en lumière des recommandations d'experts visant à augmenter l'offre de logements et sert de feuille de route de l'Ontario en matière de logements à long terme afin de remédier à la crise du logement.
- Mettre en œuvre la *Loi de 2022 pour plus de logements pour tous*, laquelle prévoit des solutions à court terme et des engagements à long terme pour créer davantage de domiciles et rendre la propriété accessible à toutes les familles de l'Ontario. Elle comprend des mesures concrètes pour remédier à la crise du logement en Ontario, comme la protection des acheteurs d'une propriété contre les pratiques d'aménagement contraires à l'éthique et l'accélération des délais d'aménagement pour construire plus de logements plus rapidement, dans le but ultime de construire 1,5 million de logements au cours des dix prochaines années.
- Soutenir le projet Plus d'habitations, plus de choix : Plan d'action de l'Ontario pour l'offre de logements en aidant les municipalités et les partenaires à mettre en œuvre la Déclaration de principes provinciale de 2020 et un nouveau cadre de redevances pour les avantages communautaires qui soutient la création de nouveaux logements et l'investissement dans les entreprises.
- Aider les municipalités à devenir plus efficaces et à accroître l'offre de logements en simplifiant, en numérisant et en modernisant les processus locaux d'approbation des projets d'aménagement au moyen du Programme pour la modernisation au niveau municipal, du Fonds pour la vérification et la responsabilisation et du Fonds pour la simplification du processus d'approbation des demandes d'aménagement.
- Diriger les efforts à l'échelle du gouvernement pour soutenir les municipalités de l'Ontario, qui sont aux premières lignes de notre lutte contre la COVID-19. L'investissement total de l'Ontario dans le cadre du Fonds de secours pour les services sociaux au début d'avril s'élève à près de 1,2 milliard de dollars, en plus des 4 milliards de dollars fournis dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire.
- Mettre en œuvre des modifications au Code du bâtiment de l'Ontario qui permettront d'accroître l'offre de logements et de réduire les obstacles à l'utilisation de matériaux et de techniques de construction novateurs pour construire davantage de logements rapidement.
- Élaborer la prochaine édition du Code du bâtiment de l'Ontario pour améliorer l'harmonisation avec les codes nationaux du bâtiment et réduire davantage les obstacles commerciaux, sans compromettre les normes élevées de la province.
- Moderniser la prestation des services relatifs au Code du bâtiment, consulter le secteur sur des améliorations potentielles au soutien de la mise en œuvre et de l'application du Code du

bâtiment de l'Ontario ainsi que planifier la publication d'une version numérique entièrement accessible du *Building Code Compendium*.

- Mettre en œuvre des mesures visant à renforcer la responsabilité des membres du conseil et de certaines commissions locales selon les codes de conduite locaux afin d'assurer un milieu de travail sécuritaire et respectueux ainsi que l'exécution des tâches de façon éthique et responsable.
- Tirer parti des arrêtés de zonage du ministre pour soutenir l'aménagement de communautés axées sur le transport en commun en aidant à réduire les formalités administratives inutiles et à construire davantage de logements et de transport en commun plus rapidement.
- Offrir le Programme d'aide aux sinistrés pour la reprise après une catastrophe et le Programme d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe.
- Réaliser le projet pilote Reconstruire en mieux afin de fournir un incitatif aux municipalités admissibles pour améliorer l'infrastructure endommagée lors d'une catastrophe naturelle, de sorte qu'elle sera plus résistante aux futures conditions météorologiques extrêmes.
- Donner aux municipalités, aux offices de protection de la nature et à d'autres organismes l'accès au financement fédéral pour les projets de cartographie et d'atténuation des inondations afin de réduire les risques d'inondation de la province en administrant le Programme national d'atténuation des catastrophes en Ontario.
- Appuyer l'élaboration d'un nouveau programme national d'assurance en cas d'inondation à faible coût et d'un plan d'action national sur le déménagement visant à protéger les propriétaires à risque élevé d'inondation en participant à des discussions fédérales, provinciales et territoriales.
- Collaborer avec tous les ministères sur la façon d'accélérer les approbations d'aménagements manufacturiers et industriels, de soutenir la relance économique, d'attirer des investissements et de créer des emplois.

Afin de **protéger nos progrès**, le ministère dirige des initiatives qui aident à **prendre soin des personnes**, y compris les plus vulnérables.

- Négocier un plan d'un an dans le cadre du deuxième plan d'action de la Stratégie nationale sur le logement afin de garantir aux gestionnaires des services municipaux et aux administrateurs de programmes autochtones la certitude et la stabilité du financement de leurs services de logement et de lutte contre l'itinérance. La province continue de plaider pour que les municipalités reçoivent leur part équitable des fonds affectés par le gouvernement fédéral, qui sous-finance l'Ontario à hauteur d'environ 490 millions de dollars dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement et du programme Vers un chez-soi.
- Mettre en œuvre un nouveau Programme de prévention de l'itinérance simplifié qui aidera davantage de personnes qui sont sans-abri ou qui risquent de le devenir à obtenir un logement, des services et du soutien. Le nouveau programme regroupe trois programmes en un et augmente le financement de près de 25 millions de dollars, pour un investissement annuel total de 463 millions de dollars par année.
- Veiller à ce que les gestionnaires de services aient des listes nominatives pour mieux relier les gens sans domicile aux services et aux mesures de soutien locaux dont ils ont besoin. Les nouvelles exigences provinciales relatives aux listes nominatives appuieront les gestionnaires de services à évaluer l'incidence des initiatives et des progrès réalisés en matière de réduction de l'itinérance.

- Aider à fournir aux peuples autochtones des logements adaptés sur le plan culturel et des services de soutien complets. À compter de 2022-2023, le gouvernement a investi 6,7 millions de dollars supplémentaires dans le Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones, pour un investissement annuel total de 30 millions de dollars. Ce chiffre est combiné à un investissement de 10 millions de dollars dans les logements avec services de soutien pour les Autochtones, ce qui fait plus que doubler le montant de financement offert pour les logements et le soutien aux Autochtones.
- Fournir près de 1,2 milliard de dollars par l'intermédiaire du Fonds de secours pour les services sociaux pour construire des logements abordables, améliorer les banques d'aide au loyer et protéger le personnel et les résidents des refuges afin de répondre à la demande accrue durant la pandémie de COVID-19. Ce financement soutient plus de 6 600 places dans les maisons d'hébergement temporaires, favorise la distanciation sociale dans les maisons d'hébergement et les milieux collectifs, fournit l'équipement de protection individuelle aux fournisseurs de services, aide les personnes ayant des arriérés de loyer et permet aux projets d'immobilisations d'offrir des solutions permanentes à l'itinérance, y compris environ 1 200 nouvelles unités de logement avec services de soutien.
- Continuer la mise en œuvre sur plusieurs années de la Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire de l'Ontario pour aider à stabiliser, à assainir et à faire croître le secteur du logement communautaire de la province. De nouveaux changements au cadre réglementaire protégeront les logements communautaires indispensables et garantiront la viabilité du système à long terme.

Mandat

Le ministère des Affaires municipales et du Logement a pour objectifs d'assurer le leadership pour contribuer à assurer que les collectivités sont desservies par des administrations locales fortes et efficaces et que chaque Ontarien et chaque Ontarienne disposent d'un logement adapté à leurs besoins et à leur budget. Pour y parvenir, le ministère :

- élabore, coordonne et met en œuvre les politiques et programmes du gouvernement de l'Ontario qui soutiennent les municipalités;
- gère les relations provinciales-municipales avec les intervenants municipaux, y compris l'Association of Municipalities of Ontario et la ville de Toronto, ainsi que les relations provinciales-entrepreneuriales avec des partenaires de premier plan en matière de croissance;
- soutient les relations entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les municipalités.

De plus, le ministère met au point et administre des politiques et des programmes à l'appui des domaines suivants : l'administration, la gouvernance et les finances municipales; l'amélioration des infrastructures; l'aménagement du territoire aux niveaux municipal et provincial; la gestion de la croissance; la réglementation de la construction; et les logements communautaires et à but lucratif, y compris la réglementation des locations résidentielles et commerciales et les programmes de logement ainsi que de réduction et de prévention de l'itinérance. Le ministère administre l'aide financière aux collectivités et aux particuliers admissibles lorsque survient une catastrophe.

Les politiques et les programmes du ministère soutiennent l'intervention et la reprise dans le contexte de la COVID-19.

Intervention contre la COVID-19

Le ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML) continue de contribuer aux efforts de relance à la suite de la COVID-19 en travaillant avec tous les paliers de gouvernement pour soutenir la viabilité financière des municipalités et stimuler les économies locales. Le MAML dirige la relation avec les administrations locales et sait qu'il est le pilier de collectivités fortes et sera essentiel à la relance économique de l'Ontario. Le ministère collabore avec les municipalités pour tirer parti des progrès réalisés en gardant les projets d'infrastructure essentiels sur la bonne voie, en déterminant et mettant en œuvre des mesures d'accroissement de l'offre de logements et en modernisant la prestation de services locaux.

Le MAML aide également les gestionnaires de services municipaux et les administrateurs de programmes autochtones à assurer la sécurité des personnes et des familles vulnérables par l'intermédiaire du Fonds de secours pour les services sociaux. Plusieurs rondes de financement jettent les bases de l'avenir, soutenant des solutions à long terme et plus durables contre l'itinérance longtemps après la fin de la pandémie.

Programmes du ministère

Le ministère est responsable des programmes suivants :

Finances et gouvernance municipales

Ce programme soutient les administrations locales afin que l'infrastructure et les services locaux soient efficaces et aient une incidence positive au quotidien pour les Ontariens.

Par l'entremise du programme, le ministère propose un cadre législatif, réglementaire et programmatique visant à renforcer les capacités des municipalités. Il permet également aux partenaires municipaux de créer des collectivités prospères et financièrement viables afin de pouvoir investir dans les infrastructures et d'offrir des services. Le ministère, en collaboration avec d'autres ministères provinciaux, travaille directement avec les municipalités, les associations municipales et d'autres partenaires dans le cadre d'initiatives qui ont une incidence sur les municipalités afin de s'assurer qu'une relation solide est établie entre la province et les municipalités et que la perspective municipale et les incidences sur la municipalité sont comprises et éclairent les travaux de la province.

Le ministère continuera de soutenir les municipalités et les intervenants pour intervenir contre la COVID-19. Les mesures prises antérieurement se trouvent dans la partie I de l'annexe (Rapport annuel 2020-2021).

En 2022-2023, le ministère a l'intention d'entreprendre les activités clés suivantes du programme des finances et de la gouvernance municipales :

- Continuer de mobiliser activement les municipalités par l'intermédiaire du protocole d'entente avec l'Association of Municipalities of Ontario (AMO), de l'Entente Toronto-Ontario de coopération et de consultation, en organisant des discussions avec les chefs des conseils de l'Ontario et en participant aux réunions d'associations municipales. Le ministère codirige également un Groupe de travail technique provincial-municipal sur la COVID-19 avec l'AMO et la ville de Toronto afin de faciliter les discussions entre les ministères partenaires et le secteur municipal sur les questions émergentes.
- Soutenir la mise en œuvre du nouveau cadre relatif aux redevances d'aménagement et aux redevances pour les avantages communautaires, conçu pour soutenir les efforts d'augmentation de l'offre de logements du gouvernement.
- Soutenir les municipalités dans la tenue d'élections locales en octobre 2022, y compris les initiatives de sensibilisation et de formation, les ressources mises à jour et les conseils aux candidats, au personnel municipal et aux annonceurs tiers, et dans l'offre de soutien opérationnel du début de 2022 au début de 2023.
- Continuer de surveiller les répercussions de la COVID-19 sur les municipalités et faire des recommandations au gouvernement sur les initiatives de politiques et de programmes qui soutiennent la relance.
- Encourager et favoriser la collaboration, la consultation et l'engagement entre les ministères partenaires et le secteur municipal afin de veiller à ce qu'une relation solide soit établie entre la province et les municipalités, notamment offrir une collaboration et un soutien aux ministères en repérant les enjeux municipaux dans le cadre de l'élaboration et de l'application de politiques et de programmes municipaux.

- Mettre en œuvre le Fonds pour la simplification du processus d’approbation des demandes d’aménagement pour aider les 39 plus grandes municipalités de l’Ontario à remédier à la crise du logement en modernisant les processus d’approbation locaux des nouveaux projets de logement et d’autres demandes d’aménagement.
- Mettre en œuvre le Programme pour la modernisation au niveau municipal et le Fonds pour la vérification et la responsabilisation pour aider les municipalités à devenir plus efficaces et à réduire les dépenses de croissance.
- Continuer d’évaluer la capacité municipale à gérer les finances et à offrir des services et une bonne gouvernance. Déterminer les municipalités qui ont besoin de soutien et assurer un renforcement des capacités ciblé et à l’échelle du secteur, au besoin.
- Continuer de recueillir des données et des renseignements locaux sur les pratiques exemplaires, les enjeux et les défis municipaux afin d’éclairer l’élaboration de futures politiques provinciales et la conception de programmes.
- Relier les municipalités aux programmes et outils du ministère partenaire afin de soutenir la reprise et le développement économique locaux.

Aménagement du territoire

Ce programme est responsable de l’élaboration, de la surveillance et de l’administration des systèmes d’aménagement du territoire en Ontario. Avec le temps, le cadre provincial de l’aménagement du territoire a évolué de façon considérable. Il fait régulièrement l’objet d’examen des lois et des politiques afin de veiller à ce qu’il réponde aux tendances actuelles de gestion de la croissance, de protection des ressources et de protection de la santé et de la sécurité du public. Le cadre comprend la *Loi sur l’aménagement du territoire*, la Déclaration de principes provinciale et les plans provinciaux d’aménagement du territoire visant certaines zones géographiques, notamment le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe (En plein essor), le Plan de la ceinture de verdure, le Plan de conservation de la moraine d’Oak Ridges et le Plan d’aménagement de la ceinture ouest de promenades.

Le système d’aménagement du territoire promeut et soutient les intérêts de l’Ontario à l’aide d’un système fondé sur des politiques largement mis en œuvre par les municipalités, de documents de planification locale (p. ex., plans officiels et règlements municipaux de zonage), du service provincial à guichet unique offert par le ministère pour les approbations relatives à l’aménagement du territoire et d’arrêtés de zonage du ministre pour les initiatives et projets prioritaires. Le ministère offre un éventail d’outils obligatoires et facultatifs visant à soutenir la mise en œuvre par les municipalités du cadre provincial d’aménagement du territoire à l’échelle locale.

En 2022-2023, le ministère a l’intention d’entreprendre les activités clés suivantes dans le cadre du programme d’aménagement du territoire :

- Continuer à protéger la ceinture de verdure pour les générations futures grâce à une supervision des lois et des règlements connexes, au Plan de la ceinture de verdure, au Plan de conservation de la moraine d’Oak Ridges et au Conseil de la ceinture de verdure. Cela comprend le respect de l’engagement du gouvernement envers la croissance de la ceinture de verdure.

- Appuyer le ministre dans l'exécution d'arrêtés de zonage du ministre pour les initiatives provinciales prioritaires, comme le logement abordable, les collectivités axées sur le transport en commun et les foyers de soins de longue durée.
- Promouvoir et soutenir les intérêts de l'Ontario tout en appuyant la mise en œuvre de l'aménagement du territoire par les municipalités à l'aide d'une série d'outils législatifs et d'une démarche de planification à guichet unique interministérielle coordonnée pour les décisions provinciales. Cela comprendra une attention accrue portée aux exercices de conformité du plan officiel En plein essor associés à la date de conformité de juillet 2022.
- Continuer l'examen du processus d'approbation en matière d'exploitation pour l'aménagement du territoire afin de cerner et de proposer des améliorations visant à simplifier le processus et à concrétiser plus rapidement les investissements dans les entreprises et les logements (c.-à-d. industrie et fabrication).
- Continuer de fournir un soutien technique et des conseils aux municipalités pour appuyer la mise en œuvre municipale de la Déclaration de principes provinciale de 2020 et des modifications à la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

Planification de la croissance

Ce programme propose une approche à long terme stratégique, complète et intégrée afin de gérer la croissance et de bâtir des collectivités complètes prospères et durables.

En 2022-2023, le ministère a l'intention d'entreprendre les activités clés suivantes dans le cadre du programme de planification de la croissance :

- Promouvoir et soutenir les intérêts de l'Ontario et appuyer la mise en œuvre par les municipalités d'En plein essor : Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe à l'aide d'une planification interministérielle coordonnée pour les décisions provinciales sur le développement économique, l'accès abordable à la propriété et la planification de l'infrastructure.
- Diriger la surveillance de la conformité du plan de croissance, la collecte de données et la gestion des problèmes afin d'offrir aux municipalités les renseignements et les outils dont elles ont besoin pour mettre en œuvre le plan En plein essor.
- Diriger des activités d'engagement des intervenants afin de soutenir la mise en œuvre des politiques et des programmes de gestion de la croissance.
- Continuer de mesurer le rendement des politiques provinciales de gestion de la croissance ainsi que d'autres plans provinciaux et politiques d'aménagement du territoire de l'Ontario, comme l'exigent le Plan de la ceinture de verdure, le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges, le plan En plein essor et la Déclaration de principes provinciale, afin de déterminer l'efficacité des politiques dans l'atteinte des objectifs prévus.

Réglementation du bâtiment

Ce programme établit les politiques, les soutiens techniques et le système de réglementation régissant la construction, la rénovation, les nouveaux usages et la démolition des bâtiments par l'application de la *Loi de 1992 sur le code du bâtiment* et du règlement concernant le Code du bâtiment.

En 2022-2023, le ministère a l'intention d'entreprendre les activités clés suivantes dans le cadre du programme de la réglementation sur le bâtiment :

- Élaborer la prochaine édition du Code du bâtiment de l'Ontario qui améliorera l'harmonisation des exigences techniques avec les codes nationaux du bâtiment et qui mettra en œuvre une adoption en temps opportun, conformément aux engagements pris dans l'accord de conciliation en vertu de l'Accord de libre-échange canadien. Le ministre des Affaires municipales et du Logement a signé l'accord de conciliation le 27 août 2020.
- Participer au travail fédéral, provincial et territorial afin de transformer le système des codes nationaux du bâtiment en un système plus performant et mieux adapté aux besoins provinciaux.
- Élaborer des documents techniques et des documents d'orientation afin de soutenir la mise en œuvre cohérente du Code du bâtiment de l'Ontario et des domaines prioritaires, comme l'abordabilité et l'offre des logements.
- Continuer à transformer et à moderniser la prestation de services de réglementation sur le bâtiment en élaborant des options d'amélioration des services et des voies de mise en œuvre, y compris la prestation de services par l'intermédiaire d'une autorité administrative potentielle ou d'un tiers, ou à l'interne.
 - Faire progresser les possibilités de modifications du Code qui aident à simplifier le processus de qualification des responsables du bâtiment pour soutenir le recrutement au sein de la profession tout en assurant la sécurité publique.
 - Obtenir des recommandations d'un fournisseur tiers sur les recommandations d'améliorations potentielles du programme des qualifications pour les professionnels de la construction du ministère.
- Obtenir des commentaires de la communauté des responsables du bâtiment de l'Ontario pour aider à répondre aux recommandations des documents « Audit de l'optimisation des ressources : Réduction des émissions de gaz à effet de serre générées par la consommation d'énergie dans les bâtiments » (2020) et « Audit spécial de Tarion Warranty Corporation » (2019).
- Fournir au secteur de la construction, à la Commission du code du bâtiment et à la Commission d'évaluation des matériaux de construction un soutien technique sur le Code du bâtiment ainsi que des services relatifs à la réglementation sur le bâtiment (y compris l'admissibilité et l'inscription des personnes qui travaillent dans le bâtiment, de même que la supervision de la formation qui leur est offerte par le secteur collégial).

Aide financière pour la reprise après une catastrophe

Le programme offre des programmes de paiements de transfert pour la reprise après une catastrophe et l'atténuation des catastrophes, gère le programme réglementé de gestion des situations d'urgence du ministère et représente les intérêts de l'Ontario durant les discussions avec les homologues fédéraux, provinciaux et territoriaux sur le financement pour la reprise après une catastrophe et l'atténuation des catastrophes.

En 2022-2023, le ministère a l'intention d'entreprendre les activités clés suivantes dans le cadre du programme d'aide financière pour la reprise après une catastrophe :

- Répondre aux situations d'urgence et aux catastrophes et offrir aux Ontariens le Programme d'aide aux sinistrés pour la reprise après une catastrophe et le Programme d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe.
- Continuer le projet pilote Reconstruire en mieux afin de fournir un incitatif aux municipalités admissibles en vertu du Programme d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe pour améliorer l'infrastructure endommagée lors d'une catastrophe naturelle de sorte qu'elle sera plus résistante aux futures conditions météorologiques extrêmes.
- Terminer l'administration du Programme national d'atténuation des catastrophes en Ontario afin de permettre aux municipalités, aux offices de protection de la nature et aux autres bénéficiaires admissibles de réduire les risques d'inondation dans la province en ayant accès au financement fédéral approuvé pour les projets de cartographie et d'atténuation des inondations.
- Aider les résidents évacués à payer les frais d'urgence et les coûts de logement supplémentaires dans le cadre du Programme d'aide aux résidents de Wheatley.
- Tenir des discussions aux échelons fédéral, provincial et territorial pour soutenir les engagements fédéraux en vue de créer un nouveau programme national d'assurance en cas d'inondation à faible coût pour protéger les propriétaires de résidences à risque élevé d'inondation et appuyer la création d'un plan d'action national aidant les propriétaires de résidences à risque élevé d'inondations répétées pour un déménagement éventuel.

Logements communautaires

Les logements communautaires comprennent du financement de fonctionnement et d'immobilisations pour les gestionnaires de services et les administrateurs de programmes autochtones. Les paiements aux gestionnaires de services sont effectués dans le cadre de l'Entente Canada-Ontario sur le logement social, et ceux aux gestionnaires de services et aux administrateurs de programmes autochtones sont effectués dans le cadre des programmes de la Stratégie nationale sur le logement. Ce programme fournit également des fonds aux initiatives relatives aux Autochtones et au logement communautaire, qui comprend le Programme de logement en milieu rural et urbain pour les Autochtones (PLMRUA) et les paiements provinciaux assurant l'abordabilité dans le cadre de l'Entente concernant le logement abordable.

L'initiative relative au logement communautaire, qui comprend les logements sociaux et abordables, soutient des logements qui sont détenus et exploités principalement par des sociétés de logements à but non lucratif, des coopératives de logement et des gouvernements municipaux ou des conseils d'administration de district des services sociaux. Ces fournisseurs offrent des logements à loyer subventionné ou du segment d'entrée de gamme du marché. Environ 228 000 ménages vivent dans des logements communautaires, dont environ 185 000 qui comptent sur des logements locatifs grandement subventionnés pour conserver un logement stable (logements sociaux qui offrent une aide sous forme de loyer indexé sur le revenu [LIR]) ainsi qu'environ 43 000 ménages qui vivent dans des logements locatifs abordables.

L'Entente sur le logement social octroie du financement fédéral qui remplace la part fédérale antérieure des coûts liés au logement social que la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) aurait engagés pour les ententes fédérales-provinciales et les projets unilatéraux

fédéraux en fournissant le financement mentionné dans l'Entente sur le logement social. Entre 2018-2019 et 2027-2028, le financement fédéral diminue à mesure que les hypothèques et les débentures des projets arrivent à échéance ou que les ententes de fonctionnement originales expirent dans le cadre de l'Entente sur le logement social, ce qui entraîne une baisse annuelle prévue des revenus fédéraux. L'Initiative Canada-Ontario de logement communautaire (ICOLC), l'un des programmes de la Stratégie nationale sur le logement, vise à préserver la capacité de payer des ménages qui vivent dans un logement social, à soutenir la réfection et la rénovation des logements sociaux actuellement offerts et à accroître l'offre de logements communautaires au fil du temps. Le financement de l'ICOLC est utilisé comme allocation complémentaire à l'Entente sur le logement social pour maintenir les niveaux de financement fédéraux de 2018-2019 pour le logement social; chaque année, le financement de l'Entente sur le logement social diminue, alors que celui de l'ICOLC augmente.

La Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire décrit un plan provincial de collaboration avec nos partenaires afin de stabiliser et de faire croître le secteur du logement communautaire.

Les investissements dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement constituent un élément clé de la Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire. L'entente bilatérale concernant la Stratégie nationale sur le logement entre l'Ontario et le gouvernement fédéral consacre plus de 5,75 milliards de dollars sur neuf ans à la protection, à la réfection et à l'agrandissement de logements communautaires, appuie les priorités de l'Ontario en matière de rénovation, de construction et d'abordabilité des logements ainsi qu'offre un soutien direct et abordable aux Ontariennes et aux Ontariens qui ont besoin d'un logement.

En 2022-2023, le ministère a l'intention d'entreprendre les activités clés suivantes dans le cadre du programme de logements communautaires :

- Mettre en œuvre le nouveau cadre pour le logement communautaire annoncé par le gouvernement le 30 mars 2022. Le nouveau cadre permettra de stabiliser le système de logement communautaire pour les personnes qui y vivent et y travaillent en :
 - encourageant les fournisseurs de logement à demeurer dans le système en signant des ententes de service. Cela permettra de protéger l'offre essentielle de logements communautaires et d'encourager les fournisseurs de logements à continuer d'offrir des loyers très abordables à des dizaines de milliers de ménages ontariens;
 - exigeant que les gestionnaires de services établissent des seuils locaux de revenu et de valeur des biens et continuent d'accorder la priorité aux survivantes et survivants de violence familiale et de traite des personnes pour l'aide sous forme de loyer indexé sur le revenu;
 - améliorant l'efficacité et mettant à jour les règles de responsabilisation afin d'encourager de nouveaux programmes qui répondent aux besoins locaux en matière de logement.
- Ces changements entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2022; la mise en œuvre complète s'effectuera d'ici le 1^{er} juillet 2023. Le MAML prévoit de travailler avec les partenaires du secteur sur le matériel d'orientation à l'appui de la mise en œuvre, de la négociation d'ententes de service et des processus de règlement des différends.
- Le ministère continuera de travailler sur des éléments transformationnels à long terme à l'égard du logement communautaire, comme collaborer avec des partenaires du secteur pour

élaborer une approche de responsabilisation moderne axée sur les résultats pour le logement communautaire, laquelle pourrait inclure de nouvelles catégories de niveaux de services.

- Collaborer avec la SCHL pour convenir d'un plan d'action sur trois ans dans le cadre de l'entente concernant la Stratégie nationale sur le logement.
- Continuer à offrir des programmes existants qui soutiennent les logements communautaires, dont :
 - Les programmes de logement communautaire qui comprennent les paiements aux gestionnaires de services en vertu de l'Entente Canada-Ontario sur le logement social et les paiements provinciaux assurant l'abordabilité dans le cadre du Programme de logement abordable, et qui se poursuivront jusqu'en 2033.
 - Les programmes de la Stratégie nationale sur le logement qui comprennent la collaboration avec les gestionnaires de services et les administrateurs des programmes pour les Autochtones pour mettre en œuvre l'Initiative liée aux priorités de l'Ontario en matière de logement et l'Initiative Canada-Ontario de logement communautaire. Ces initiatives permettent de construire, de concevoir et de rénover des logements communautaires, facilitent l'accession à la propriété et améliorent l'abordabilité des logements. L'Allocation Canada-Ontario pour le logement est une prestation de logement transférable à laquelle peuvent avoir accès les survivants de violence familiale ou de traite des personnes, les personnes sans logement ou à risque de vivre dans l'itinérance, les Autochtones, les personnes âgées, les personnes handicapées et les ménages vivant dans des logements communautaires.
 - Les initiatives relatives aux Autochtones et au logement communautaire comprennent le Programme de logement en milieu rural et urbain pour les Autochtones (PLMRUA). Le PLMRUA soutient la préservation des logements existants dans le cadre du Programme de logement en milieu rural et autochtone et la création de nouveaux logements grâce à l'entretien, à la réparation, à la rénovation et à la restructuration du portefeuille pour continuer à aider les ménages dans le besoin au moyen du loyer indexé sur le revenu (LIR) et de l'aide au logement abordable, notamment avec des allocations de logement.

Prévention de l'itinérance

La prévention de l'itinérance comprend le financement de fonctionnement et d'immobilisations dans le cadre du Programme de prévention de l'itinérance (PPI), du Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones (PLSSA) et du Fonds de secours pour les services sociaux (FSSS) ainsi que des paiements assurant l'abordabilité dans le cadre du programme Logements pour de bon. Ces programmes soutiennent les gestionnaires de services et les administrateurs de programmes autochtones dans le but d'aider les personnes sans logement ou à risque de vivre dans l'itinérance à trouver un logement stable ou à éviter tout d'abord de sombrer dans l'itinérance.

Les gestionnaires de services et les administrateurs de programmes autochtones utilisent le financement de ces programmes pour :

- exploiter, construire et réparer des logements avec services de soutien et des logements de transition ainsi que des maisons d'hébergement d'urgence;
- financer les services et soutiens de prévention de l'itinérance, comme les suppléments au loyer, l'aide financière d'urgence ainsi que la sensibilisation et la médiation des propriétaires;
- fournir d'autres services et soutiens, comme la sensibilisation dans les rues, la coordination de la gestion des cas et la tenue de listes nominatives pour produire des données en temps réel sur les personnes sans-abri dans chaque collectivité et sur leurs besoins.

Les mesures prises antérieurement se trouvent dans la partie I de l'annexe (Rapport annuel 2021-2022).

En 2022-2023, le ministère a l'intention d'entreprendre les activités clés suivantes dans le cadre du Programme de prévention de l'itinérance :

- Continuer d'aider les gestionnaires de services à prévenir et à lutter contre l'itinérance dans leurs collectivités en offrant des programmes ministériels essentiels, dont :
 - la mise en œuvre du nouveau Programme de prévention de l'itinérance (PPI), qui combine trois programmes de logement antérieurs, soit l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (IPIC), le programme Logements pour de bon (programme LPB) et le Programme de supplément au loyer pour l'épanouissement communautaire (PSLEC), en une initiative simplifiée et qui comprend un financement annuel supplémentaire de 24,7 millions de dollars. Grâce au PPI, les gestionnaires de services auront plus de souplesse pour cibler le financement là où il est le plus nécessaire, y compris les dépenses d'immobilisations, pour aider les personnes sans-abri ou à risque de le devenir;
 - la prolongation du Fonds de secours pour les services sociaux (FSSS) en fournissant 127,5 millions de dollars d'investissements supplémentaires qui permettent aux gestionnaires de services et aux administrateurs de programmes autochtones de continuer à améliorer les banques d'aide au loyer, à assurer un logement aux habitants vulnérables de l'Ontario et à créer des solutions de logement à long terme en réponse au besoin accru de services pendant la pandémie de COVID-19;
 - l'augmentation du Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones (PLSSA) à 30 millions de dollars par année en 2022-2023. Le PLSSA est spécialement conçu pour être administré par des organismes autochtones et aide les Autochtones sans-abri à obtenir de l'aide et du soutien en matière de logement afin de conserver un logement stable. Il comprend 10 millions de dollars en financement annuel de la santé mentale et de la lutte contre les dépendances pour fournir aux Autochtones sans-abri ou à risque de le devenir des solutions de logement et des services de soutien à long terme adaptés à leur culture selon le document Feuille de route vers le mieux-être : Plan d'élaboration du système de santé mentale et de lutte contre les dépendances de l'Ontario.

- Mettre en œuvre de nouvelles exigences relatives aux listes nominatives de l'Ontario :
 - En 2021, le MAML a instauré une exigence visant à ce que les gestionnaires de services mettent en œuvre des listes nominatives d'ici le 31 décembre 2021. Les listes nominatives fournissent des données en temps réel sur les personnes sans-abri dans leur collectivité et leurs besoins. Les listes nominatives aident à établir la priorité et à relier les gens aux services de logement et aux mesures de soutien dans leur secteur et dressent une assise permettant de créer un accès coordonné aux services et de faire le suivi de l'itinérance locale et de l'évolution au fil du temps.
 - En s'appuyant sur les exigences actuelles relatives aux listes nominatives, les lignes directrices du Programme de prévention de l'itinérance indiquent que les gestionnaires de services doivent mettre en œuvre des exigences supplémentaires d'ici le 1^{er} avril 2023.
 - Les nouvelles exigences relatives aux listes nominatives de l'Ontario comprennent un ensemble solide de points de données ainsi qu'une couverture et une compréhension plus vastes qui aideront les collectivités à mieux comprendre les besoins des personnes sans-abri afin d'établir les priorités et de relier les gens aux services et aux mesures de soutien de manière plus efficace. Le fait d'avoir à long terme des données complètes et à jour nous permettra également de recueillir des renseignements précieux sur les facteurs et les causes fondamentales de l'itinérance dans chaque collectivité et de faire le suivi des répercussions des programmes et des services sur la lutte contre l'itinérance. Cela permettra aussi de faire le suivi des progrès et des résultats liés au PPI en matière de prévention, de résolution et de réduction de l'itinérance, y compris l'itinérance chronique.
 - Le MAML renouvelle son partenariat avec l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance (ACMFI), qui a débuté en 2021-2022 pour aider les gestionnaires de services à mettre en œuvre des listes nominatives à l'échelle de la province, afin de fournir d'autres services et soutiens en 2022-2023 visant à aider les gestionnaires de services à mettre en œuvre les nouvelles exigences relatives aux listes nominatives de l'Ontario. L'ACMFI permettra ce qui suit :
 - Fournir aux gestionnaires de services de la formation technique, de l'encadrement, du soutien aux systèmes de données ainsi qu'un accès à des webinaires, à des appels de la communauté des praticiens et à des ateliers axés sur les nouvelles exigences relatives aux listes nominatives.
 - Aider les gestionnaires de services à élaborer les politiques et les procédures qui seront requises dans le cadre des nouvelles exigences relatives aux listes nominatives.
 - Fournir aux gestionnaires de services des outils et un accès à un portail en ligne pour soutenir la mise en œuvre des listes nominatives.
- Dans le cadre de l'Initiative multiministérielle pour le logement avec services de soutien, le ministère des Affaires municipales et du Logement (MAML), le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) et le ministère de la Santé (MSAN) travailleront ensemble pour faire progresser les initiatives suivantes en vue d'améliorer les logements avec services de soutien en Ontario :

1. Élaborer une approche de présélection commune pour aider les gens à obtenir un logement et des soutiens adéquats;
2. Établir des exigences locales de planification intégrée en matière de logements avec services de soutien afin de coordonner ce type de logement dans les secteurs du logement, de la santé et des services communautaires. Cela permettrait d'améliorer la collaboration et de mieux répondre aux besoins complexes des clients;
3. Effectuer un examen de prévention des coûts des logements avec services de soutien afin de mieux comprendre comment ce type de logement permet d'éviter l'utilisation inutile de systèmes provinciaux coûteux, comme les hôpitaux et les établissements correctionnels.

Logement à but lucratif

Ce programme élabore les politiques, les programmes et les initiatives visant à appuyer la disponibilité d'un large éventail de logements locatifs et de logements de propriétaires-occupants. Les postes de paiements de transfert Terres provinciales - vente et Terres provinciales - location servent à consigner la différence entre la valeur marchande et le prix de vente ou le taux de location réel des terres provinciales selon l'aliénation de terres excédentaires. Le ministère offre un encadrement et agit à tous les paliers du gouvernement pour soutenir ce qui suit :

- Élaboration de politiques et de programmes de logement à but lucratif fondés sur des données probantes;
- Incorporation des résultats en matière de logement dans l'aliénation de terres excédentaires;
- Mobilisation des intervenants et communications stratégiques liées aux logements locatifs et aux logements de propriétaires-occupants.

Le ministère établit également le cadre législatif et politique pour les propriétaires et locataires résidentiels et commerciaux par l'intermédiaire des lois suivantes :

- La *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation* (LLUH), qui régit les logements locatifs en Ontario et établit des règles dans des domaines tels que le loyer, le droit au maintien dans les lieux et la décision des différends. Cela comprend le soutien de la prestation par le ministère de services d'enquête et d'application de la loi pour les infractions présumées en vertu de cette loi par l'intermédiaire de l'Unité de l'application des mesures législatives en matière de logement locatif;
- La *Loi sur la location commerciale*, qui établit des règles pour les locations commerciales afin de permettre aux entreprises de fonctionner efficacement.

En 2022-2023, le ministère a l'intention d'entreprendre les activités clés suivantes dans le cadre du Programme de logements à but lucratif :

- Diriger et coordonner la mise en œuvre à l'échelle du gouvernement des modifications dans le cadre du plan Plus de logements pour tous et de la *Loi de 2022 pour plus de logements pour tous* qui comprend une série de politiques, d'outils et d'initiatives législatives et non législatives visant à augmenter l'offre de logements, à réduire les formalités administratives et à protéger tant les acheteurs et propriétaires que les locataires.

- Mettre sur pied un Groupe de travail sur l'offre de logements pour collaborer avec le gouvernement fédéral, les administrations municipales, les ministères partenaires, l'industrie et les associations afin de surveiller les progrès et d'appuyer les améliorations ainsi que la mise en œuvre des recommandations du Groupe d'étude sur le logement abordable au moyen de plans d'action annuels sur l'offre de logements sur quatre ans à compter de 2022-2023.
- Appuyer d'autres secteurs du ministère pour obtenir des idées permettant de répondre aux besoins en matière de logement des municipalités rurales et du Nord de l'Ontario, de diversifier les choix de logement dans les quartiers existants et d'aider les fournisseurs de logement sans but lucratif à construire et réparer des logements.
- Diriger, en collaboration avec les ministères partenaires, Infrastructure Ontario et d'autres intervenants, l'élaboration de politiques et de programmes qui mettent à profit des terres provinciales excédentaires pour permettre la construction de nouveaux logements abordables.
- Continuer d'assurer la surveillance législative de la LLUH :
 - Calculer et publier la directive de 2023 portant sur les augmentations de loyer;
 - Faciliter l'éducation du public au sujet de la LLUH afin de promouvoir la sensibilisation aux règles de location, au processus d'approbation et aux droits et obligations des locataires et propriétaires, ainsi que pour améliorer la conformité et l'application de la loi;
 - Surveiller les tendances et les problèmes relatifs aux logements locatifs à but lucratif;
 - Fournir des conseils, des analyses et une interprétation de la LLUH;
 - Travailler avec le ministère du Procureur général et la Commission de la location immobilière (CLI) pour surveiller les effets des modifications apportées à la LLUH par l'entremise de la *Loi de 2020 visant la protection des locataires et le renforcement du logement communautaire* ainsi que les effets des changements liés à la COVID-19, y compris la reprise continue des activités de la CLI et le gel des loyers de 2021.
- Continuer de travailler avec d'autres ministères et divisions du MAML pour soutenir les communications stratégiques, notamment répondre aux demandes de renseignements du public et maintenir l'accès du public à des renseignements clés sur les exigences législatives et les engagements gouvernementaux en matière de logements à but lucratif.
- Offrir un encadrement, collaborer avec d'autres ministères et participer à des groupes de travail à tous les paliers de gouvernement et ailleurs afin d'effectuer des recherches et des analyses sur le marché de l'habitation, représenter l'Ontario lors de tables rondes fédérales, provinciales et territoriales (FPT) ainsi qu'élaborer des politiques et des programmes de logement à but lucratif fondés sur des données probantes.

Plan stratégique 2022-2023

Le ministère respecte un mandat ambitieux qui **favorisera le développement économique**, créera des emplois et augmentera l'offre de logements tout en protégeant **l'environnement naturel** de l'Ontario. Le MAML **protège la santé de la population** et soutient les personnes les plus vulnérables de la province grâce à des initiatives qui aident à prévenir l'itinérance et à soutenir les solutions de logement à long terme. Le MAML continuera de travailler avec les municipalités pour s'assurer qu'elles disposent des outils et des ressources nécessaires pour **diriger la relance économique et bâtir** des communautés urbaines et rurales sûres, fortes et résilientes.

Logement et itinérance

Le ministère met en œuvre le plan d'action Plus de logements pour tous, qui prévoit des solutions à court terme et des engagements à long terme pour créer davantage de domiciles et rendre la propriété accessible à toutes les familles de l'Ontario. Parmi les mesures prévues figure ce qui suit :

- Aider les municipalités avec des ressources, des outils et des normes pour assurer la rapidité des processus d'examen et d'arbitrage en prolongeant les délais prévus par la loi pour les décisions tout en focalisant le processus décisionnel. Cela fait fond sur l'investissement allant jusqu'à 350 millions de dollars qu'effectuera la province par l'entremise du Fonds pour la simplification du processus d'approbation des demandes d'aménagement, du Programme pour la modernisation au niveau municipal et du Fonds pour la vérification et la responsabilisation dans le but d'aider les municipalités à effectuer des gains d'efficacité, y compris en ce qui a trait à leurs processus d'aménagement et d'approbation.
- Créer un nouvel outil conçu tout particulièrement pour accélérer les processus d'aménagement des municipalités. L'Outil d'accélération pour l'infrastructure communautaire et le logement aidera les municipalités à accélérer les approbations relatives aux logements et aux infrastructures communautaires comme les hôpitaux et les centres communautaires, avec des exigences claires concernant les consultations et les avis publics.

Le gouvernement continue de collaborer avec les partenaires municipaux et sectoriels tout en s'engageant à mettre en œuvre un plan d'action en matière d'offre de logements chaque année durant les quatre prochaines années.

Le MAML collabore également avec les ministères partenaires afin de tirer profit de la valeur des terres provinciales excédentaires pour des priorités comme les logements abordables et les établissements de **soins de longue durée**.

De plus, le ministère continuera l'examen du processus d'approbation en matière d'exploitation pour l'aménagement du territoire afin de cerner et de proposer des améliorations visant à simplifier le processus et à concrétiser plus rapidement les investissements dans les entreprises et les logements (c.-à-d. industrie et fabrication).

Le ministère apporte également des modifications au Code du bâtiment de l'Ontario pour débloquer l'offre de logements et réduire les obstacles à l'utilisation de matériaux et de techniques de construction novateurs.

En complément des travaux visant à offrir plus de logements à but lucratif, l'Ontario accroît la viabilité et l'efficacité du système de logements communautaires grâce à un nouveau cadre réglementaire selon la [Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire](#). Il encouragera les

fournisseurs de logements à rester dans le système et s'assurera que les personnes les plus vulnérables de la province conservent leur logement.

Le ministère continue également d'aider les personnes sans-abri ou à risque de le devenir à trouver les services de logement adéquats et d'autres soutiens. Cela comprend l'investissement annuel de 25 millions de dollars supplémentaires dans le cadre du Programme de prévention de l'itinérance (PPI), ce qui porte à près de 464 millions l'investissement total annuel de l'Ontario dans le programme. Le nouveau programme combine l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités, le programme Logements pour de bon et le Programme de supplément au loyer pour l'épanouissement communautaire pour simplifier et rationaliser les activités afin que les gestionnaires de services municipaux puissent consacrer moins de temps aux formalités administratives et plus de temps avec leurs clients. L'accès aux fonds sera fondé sur une liste nominative qui répond aux exigences provinciales et contient des renseignements détaillés et à jour sur les sans-abri, afin de les aider à obtenir des soutiens locaux.

Le gouvernement investit aussi la somme supplémentaire de 6,7 millions de dollars dans le Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones, ce qui porte l'investissement annuel total à 30 millions de dollars.

Le gouvernement a en outre négocié avec succès une entente avec le gouvernement fédéral en vue de l'octroi de la somme combinée de 127 millions de dollars par le biais d'un cinquième tour du Fonds de secours pour les services sociaux (FSSS), qui permettra d'améliorer les banques d'aide au loyer, d'assurer un logement aux habitants vulnérables de l'Ontario et de créer des solutions de logement à long terme en réponse au besoin accru de services pendant la pandémie de COVID-19. Cela porte l'investissement total de l'Ontario par le biais du FSSS, à ce jour, à près de 1,2 milliard de dollars, ce qui constitue l'un des plus importants investissements dans le logement avec services de soutien et les soutiens aux sans-abri de l'histoire de la province.

Négocier un plan d'un an dans le cadre du deuxième plan d'action de la Stratégie nationale sur le logement permet de garantir aux gestionnaires des services et aux administrateurs de programmes autochtones la certitude et la stabilité du financement de leurs services de logement et de lutte contre l'itinérance. La province continue de plaider pour que les municipalités reçoivent leur part équitable des fonds affectés par le gouvernement fédéral, qui sous-finance l'Ontario à hauteur d'environ 490 millions de dollars dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement et du programme Vers un chez-soi.

Une ceinture de verdure croissante

La ceinture de verdure de l'Ontario est une large bande de terres protégées qui comprend actuellement plus de 800 000 hectares de terres dans la région élargie du Golden Horseshoe. Le gouvernement s'est engagé à la protéger pour les générations futures et explorera d'autres possibilités de croissance de la ceinture de verdure.

L'objectif est de **protéger davantage l'environnement naturel de la province**, dont les terres agricoles, les forêts, les terres humides et les bassins versants, contre de futurs aménagements.

Soutien des emplois et des collectivités fortes

Les 444 municipalités de l'Ontario sont des partenaires clés de la reprise de la province à la suite de la COVID-19. Le ministère continuera de surveiller les effets de la COVID-19 sur les municipalités et travaillera en partenariat avec le secteur pour soutenir la reprise et la croissance économique ainsi qu'assurer la poursuite de la prestation de services locaux importants pour les résidents et les

entreprises de l'Ontario. Les municipalités ont clairement affirmé que la province leur demande trop souvent de produire des rapports. Le MAML continuera de diriger les efforts gouvernementaux de réduction du fardeau municipal et des formalités administratives liés à la production de rapports.

Le MAML dirige aussi des projets stratégiques de gestion de la croissance à l'échelle régionale et provinciale afin de réaliser les objectifs provinciaux, notamment le développement économique, l'accès abordable à la propriété, la planification de l'infrastructure et la création d'emplois. Avec **En plein essor : Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe**, l'Ontario harmonise les investissements en infrastructure avec les besoins des gens et des entreprises desservis et offre plus de logements, d'emplois et d'investissements commerciaux dans la région. Le ministère a également mis à jour les prévisions relatives à la population et à l'emploi, lesquelles aident les municipalités à gérer leur croissance et à planifier la bonne quantité de terrains à consacrer à l'emploi et au logement. La **Déclaration de principes provinciale** crée un contexte commercial plus concurrentiel en désignant et protégeant les zones d'emploi dans la région élargie du Golden Horseshoe par l'entremise du Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe et en s'assurant que ces terres peuvent être mises à profit pour soutenir le développement et la relance économiques. Le ministère continuera de travailler avec les municipalités pour s'assurer qu'elles disposent des renseignements et des outils dont elles ont besoin pour mettre en œuvre les politiques et les programmes provinciaux de gestion de la croissance.

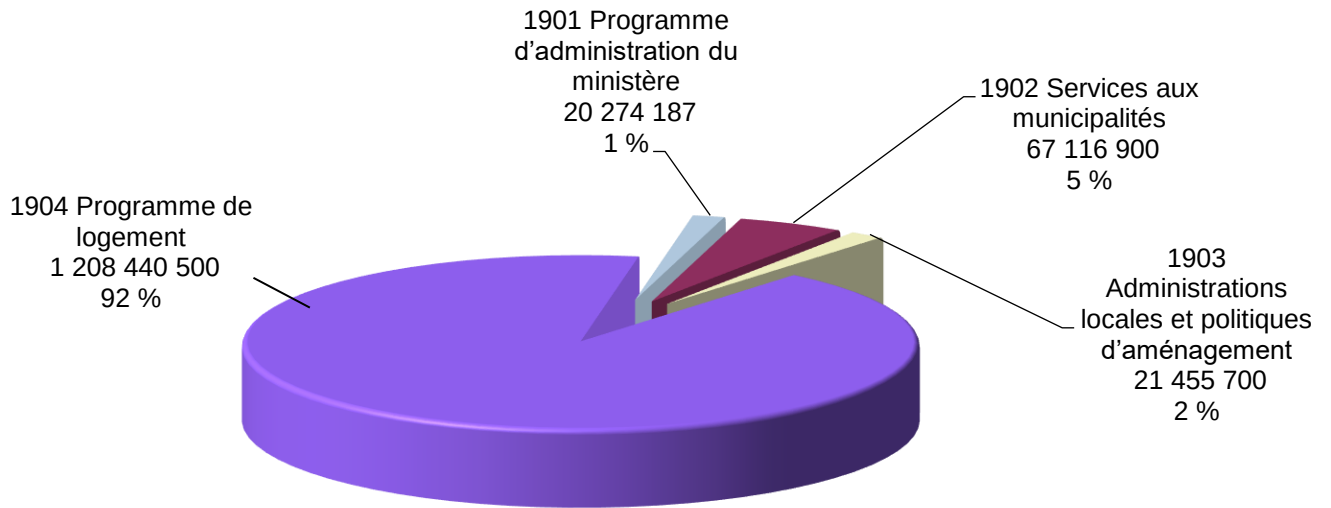
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)

Approbations – COVID-19	127,5
Fonctionnement	952,7
Immobilisations	234,6
TOTAL*	1 314,7

* Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Données financières détaillées

Graphique 1 : Investissement par crédit 2022-2023 (\$)



* Les chiffres excluent les redressements de consolidation.

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT

Tableau 2 : Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022		Prévisions 2021-2022*	Chiffres réels provisoires 2021-2022*	Chiffres réels 2020-2021*
	\$	\$	%	\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
1901 Programme d'administration du ministère	20 192 000	(86 200)	(0,4)	20 278 200	20 151 300	19 689 348
1902 Services aux municipalités	67 113 900	(5 930 000)	(8,1)	73 043 900	87 797 600	1 916 968 955
1903 Administrations locales et politiques d'aménagement	21 454 700	46 700	0,2	21 408 000	18 019 200	17 635 937
1904 Programme de logement	973 854 900	(67 293 100)	(6,5)	1 041 148 000	1 007 678 800	1 621 649 296
Total à voter – Charges de fonctionnement	1 082 615 500	(73 262 600)	(6,3)	1 155 878 100	1 133 646 900	3 575 943 536
Crédits législatifs	84 187	-	-	84 187	84 187	153 635
Total du ministère – Charges de fonctionnement	1 082 699 687	(73 262 600)	(6,3)	1 155 962 287	1 133 731 087	3 576 097 171
Redressement de consolidation – Débentures pour les logements publics – intérêts sur la dette	(2 342 200)	1 267 500		(3 609 700)	(3 609 700)	-
Redressement des charges de fonctionnement – Société ontarienne d'hypothèques et de logement	-	-		-	-	8 869 587
Redressement de consolidation – Société ontarienne d'hypothèques et de logement	-	-		-	-	(106 170 011)
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(208 300)	(300)		(208 000)	(208 000)	(1 337 301)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	1 080 149 187	(71 995 400)	(6,2)	1 152 144 587	1 129 913 387	3 477 459 446
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
1902 Services aux municipalités	-	(3 600 000)	(100,0)	3 600 000	-	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	-	(3 600 000)	(100,0)	3 600 000	-	-
Crédits législatifs	-	-		-	-	-
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	-	(3 600 000)	(100,0)	3 600 000	-	-

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de 2021.

Tableau 2 : Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit (suite)

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022		Prévisions 2021-2022*	Chiffres réels provisoires 2021-2022*	Chiffres réels 2020-2021*
	\$	\$	%	\$	\$	\$
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
1901 Programme d'administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
1902 Services aux municipalités	2 000	(4 000 000)	(100,0)	4 002 000	8 680 000	5 985 306
1904 Programme de logement	233 948 100	(41 571 400)	(15,1)	275 519 500	421 524 100	296 114 963
Total à voter – Charges	233 951 100	(45 571 400)	(16,3)	279 522 500	430 205 100	302 100 269
Crédits législatifs	636 500	-	-	636 500	636 500	590 747
Total du ministère – Charges	234 587 600	(45 571 400)	(16,3)	280 159 000	430 841 600	302 691 016
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	-	-	-	-	-	(38 418 618)
Total, y compris redressement de consolidation et autres	234 587 600	(45 571 400)	(16,3)	280 159 000	430 841 600	264 272 398
BIENS IMMOBILISÉS						
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	1 314 736 787	(117 566 800)	(8,2)	1 432 303 587	1 560 754 987	3 741 731 844

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans la Mise à jour économique et financière de mars 2020.

Tableau 3 : Tableau des tendances historiques

	Chiffres réels 2019-2020**	Chiffres réels 2020-2021**	Chiffres réels provisoires 2021-2022	Prévisions 2022-2023
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	1 197 451 049	3 741 731 844	1 560 754 987	1 314 736 787
	-19 %	212 %	-58 %	-16 %

** Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Organismes, conseils et commissions (OCC)

Cinq organismes provinciaux relèvent actuellement du ministre des Affaires municipales et du Logement.

Commission du code du bâtiment

La Commission du code du bâtiment (CCB) est un organisme d'arbitrage qui règle les différends portant sur les exigences techniques du Code du bâtiment de l'Ontario. Tout le soutien administratif et technique apporté à la CCB est assuré par le personnel du ministère. Les dépenses de fonctionnement de la CCB sont payées conformément au crédit Administrations locales et politiques d'aménagement (crédit 1903).

Données financières de la Commission du code du bâtiment (\$)

Prévisions 2022-2023 – Dépenses*	Prévisions 2022-2023 – Revenus**	Chiffres réels provisoires 2021-2022 – Dépenses***	Chiffres réels provisoires 2021-2022 – Revenus***	Chiffres réels 2021-2022 – Dépenses***	Chiffres réels 2021-2022 – Revenus***
80 500	6 930	26 946	3 685	44 994	3 648

* Le nombre d'audiences est déterminé par le taux de demandes. Les dépenses prévues reposent sur les taux de demandes types (en extrapolant les données antérieures) et les taux de rémunération quotidiens des membres. Les taux de rémunération quotidiens des membres sont calculés selon la Directive du Conseil de gestion du gouvernement qui s'applique aux membres à temps partiel nommés par décret.

Les charges de fonctionnement couvrent les indemnités quotidiennes des membres de la CCB et le remboursement des frais de déplacement liés aux audiences. Ces frais comprennent les chambres d'hôtel, les allocations de repas, le stationnement et les transports en commun conformément à la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil du Conseil de gestion du gouvernement. Il convient de noter que les coûts de soutien du personnel du ministère ne sont pas inclus.

** Les prévisions au titre des revenus sont fondées sur une moyenne annuelle de 35 demandes. Les frais de dossier ont été fixés le 1^{er} janvier 2014 et doivent augmenter annuellement jusqu'à concurrence de l'indice des prix à la consommation.

*** Les chiffres réels pour 2021-2022 ne tiennent pas compte de l'ensemble de l'exercice. Ce sont des chiffres réels qui couvrent la période du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021. En raison des politiques favorisant le travail à domicile découlant de la COVID-19 et de la tenue d'audiences à distance, les frais de déplacement ont été considérablement réduits en 2021-2022 et en 2020-2021.

Commission d'évaluation des matériaux de construction

La Commission d'évaluation des matériaux de construction (CEMC) est un organisme de réglementation qui évalue et homologue les matériaux de construction, les systèmes ou les conceptions de bâtiment innovants pour lesquels le Code du bâtiment de l'Ontario n'énonce aucun critère. Tout le soutien administratif et technique apporté à la CEMC est assuré par le personnel du ministère. Les dépenses de fonctionnement de la CCB sont payées conformément au crédit Administrations locales et politiques d'aménagement (crédit 1903).

Données financières de la Commission d'évaluation des matériaux de construction (\$)

Prévisions 2022-2023 – Dépenses*	Prévisions 2022-2023 – Revenus**	Chiffres réels provisoires 2021-2022 – Dépenses***	Chiffres réels provisoires 2021-2022 – Revenus***	Chiffres réels 2021-2022 – Dépenses***	Chiffres réels 2021-2022 – Revenus***
184 000	66 000	11 112	36 341	60 419	30 396

* Le nombre de réunions est déterminé par le taux de demandes. Les dépenses prévues reposent sur les taux de demandes types (en extrapolant les données antérieures) et les taux de rémunération quotidiens des membres. Les taux de rémunération quotidiens des membres sont calculés selon la Directive du Conseil de gestion du gouvernement qui s'applique aux membres à temps partiel nommés par décret.

Les charges de fonctionnement couvrent les coûts associés aux réunions, les indemnités quotidiennes des membres de la CEMC et le remboursement des frais de déplacement liés aux réunions. Ces frais comprennent les chambres d'hôtel, les allocations de repas, le stationnement et les transports en commun conformément à la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil du Conseil de gestion du gouvernement. Il convient de noter que les coûts de soutien du personnel du ministère ne sont pas inclus.

** Le 1^{er} janvier 2018, les frais pour déposer une demande à la CEMC ont été fixés à 11 000 \$. Les prévisions au titre des revenus sont fondées sur une moyenne annuelle de six demandes présentées à la commission au cours du dernier cycle de modification du Code du bâtiment (2007 à 2012).

*** Les chiffres réels pour 2021-2022 ne tiennent pas compte de l'ensemble de l'exercice. Les chiffres couvrent la période allant du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021. En raison des politiques favorisant le travail à domicile découlant de la COVID-19 et de la tenue d'audiences à distance, les frais de déplacement ont été considérablement réduits en 2021-2022 et en 2020-2021.

Conseil de la ceinture de verdure

Le Conseil de la ceinture de verdure est un organisme consultatif établi en vertu de la *Loi de 2005 sur la ceinture de verdure* qui prodigue au ministre des Affaires municipales et du Logement des conseils sur les questions d'aménagement du territoire à l'intérieur de la zone définie comme la zone de la ceinture de verdure et dans les secteurs adjacents. Cela comprend la mise en œuvre du Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe et du Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges, incluant les mesures de rendement, l'évaluation après dix ans, l'aménagement du territoire et la sensibilisation du public, de manière à assurer l'atteinte des objectifs du plan de ceinture de verdure.

Données financières du Conseil de la ceinture de verdure (\$)

Prévisions 2022-2023 – Dépenses*	Prévisions 2022-2023 – Revenus**	Chiffres réels provisoires 2021-2022 – Dépenses*	Chiffres réels provisoires 2021-2022 – Revenus**	Chiffres réels 2021-2022 – Dépenses*	Chiffres réels 2020-2021 – Revenus**
25 282	S.O.	7 400	S.O.	4 438	S.O.

* Les dépenses provisoires et réelles comprennent les dépenses suivantes liées au Conseil de la ceinture de verdure et à ses membres :

- À compter de mars 2018, les membres du conseil à temps partiel sont rémunérés pour leur présence aux réunions sous forme d'indemnités quotidiennes établies selon la directive du Conseil de gestion du gouvernement. Les charges de fonctionnement comprennent également le remboursement des frais de déplacement liés aux réunions (p. ex., transport en commun et stationnement), conformément à la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil du Conseil de direction du Cabinet. Les charges de fonctionnement et les autres charges administratives nécessaires pour le Conseil de la ceinture de verdure sont imputées au crédit Administrations locales et politiques d'aménagement (crédit 1903).
- Le soutien administratif apporté au conseil est assuré par le personnel du ministère. Les charges de fonctionnement et les autres charges administratives nécessaires pour le Conseil de la ceinture de verdure sont imputées au crédit Administrations locales et politiques d'aménagement (crédit 1903).

** Le Conseil de la ceinture de verdure ne génère pas de revenu et n'impose pas de frais.

Société de fiducie portant sur la zone résidentielle des îles de Toronto

La Société de fiducie portant sur la zone résidentielle des îles de Toronto (la « société ») est un organisme dirigé par un conseil qui gère la vente de propriétés et les baux fonciers connexes d'environ 262 biens-fonds sur des terrains appartenant à la province, ainsi que l'entretien et l'utilisation de six édifices communautaires dans l'intérêt des résidents des îles de Toronto et du public. Les terrains appartenant à la province sont situés sur les îles Ward et Algonquin (faisant partie des îles de Toronto).

La société ne reçoit pas de fonds de la province. Elle répond à ses besoins financiers grâce aux revenus générés par un impôt prélevé tous les ans auprès des titulaires de bail des îles, aux revenus de location des immeubles communautaires et à des frais d'administration. Ses comptes sont distincts de ceux du ministère et de la province. Elle s'occupe de ses propres questions financières, y compris la vérification de ses états financiers tous les ans. Ses états financiers vérifiés sont joints à son rapport annuel publié. Les membres de son conseil d'administration ne sont pas rémunérés.

Facilitateur provincial de l'aménagement du territoire

Le Bureau du facilitateur provincial de l'aménagement du territoire est un organisme consultatif créé en vertu de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales et du Logement*. Le facilitateur provincial de l'aménagement du territoire aide la province, les municipalités, les promoteurs, les entreprises et les groupes communautaires à résoudre les problèmes liés à la gestion de la croissance, à l'aménagement du territoire, à la planification de l'infrastructure et à la protection de l'environnement en fournissant des services de facilitation impartiaux ou en agissant à titre de négociateur au nom de la province.

Tout le soutien administratif et technique apporté au facilitateur provincial de l'aménagement du territoire est assuré par le personnel du ministère. Les charges de fonctionnement de cet organisme sont imputées au crédit Services aux municipalités (crédit 1902).

Facilitateur provincial de l'aménagement du territoire (\$)

Prévisions 2022-2023 – Dépenses*	Prévisions 2022-2023 – Revenus**	Chiffres réels provisoires 2021-2022 – Dépenses	Chiffres réels provisoires 2021-2022 – Revenus**	Chiffres réels 2020-2021 – Dépenses***	Chiffres réels 2020-2021 – Revenus**
463 100	S.O.	483 342	S.O.	225 925	S.O.

Remarque :

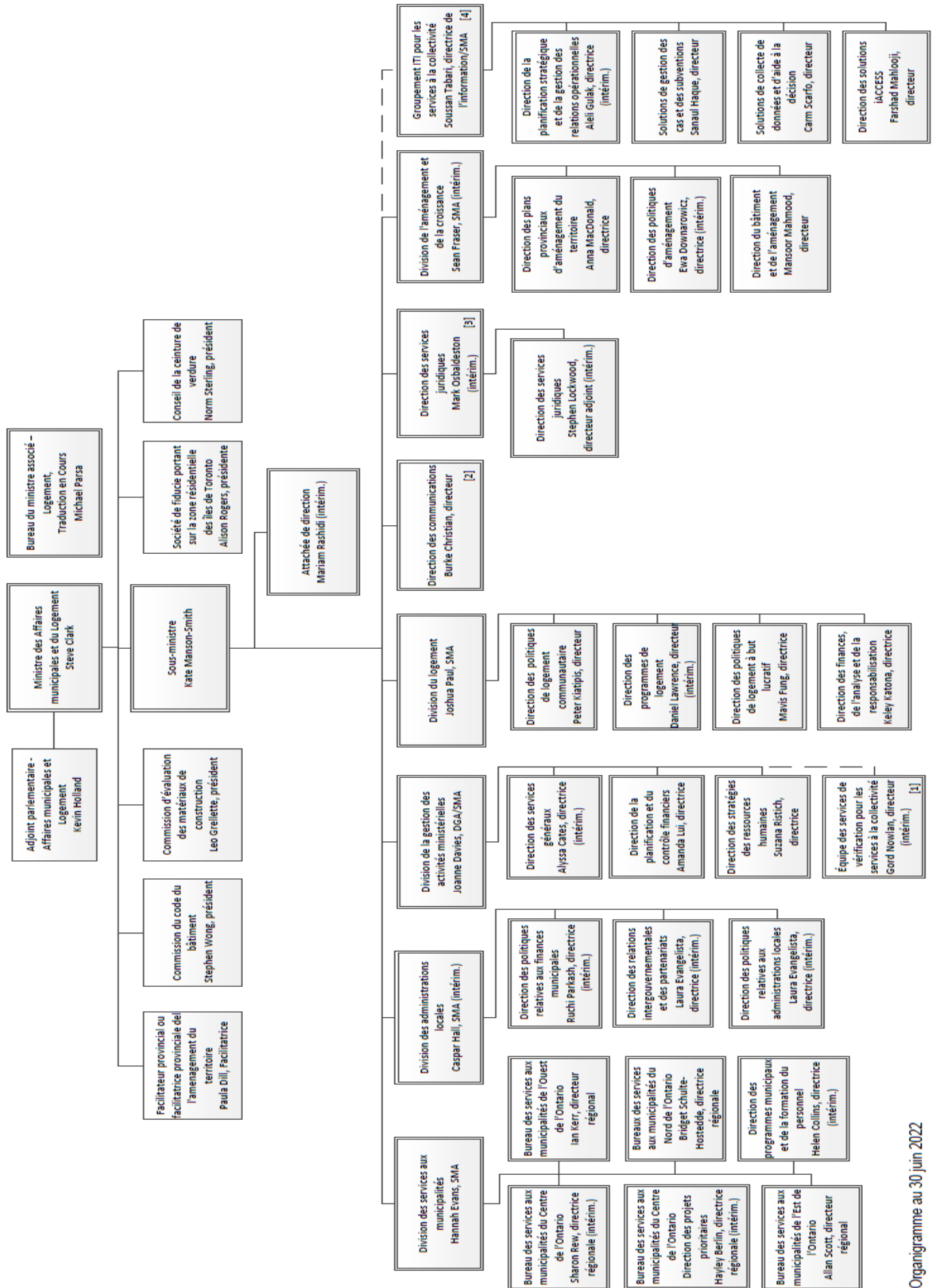
* Les dépenses comprennent la rémunération des personnes nommées sous forme d'une indemnité quotidienne qui est autorisée par décret et le remboursement de tous les frais de déplacement et d'hébergement liés aux réunions et aux activités de consultation conformément à la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil du Conseil de gestion du gouvernement.

** L'organisme ne génère pas de revenu et n'impose pas de frais.

*** L'organisme a commencé à exercer ses activités le 1^{er} octobre 2020. Par conséquent, il s'agit des chiffres réels 2020-2021 de la période du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2021.

Organigramme du ministère

Organigramme du ministère des Affaires municipales et du Logement



Organigramme au 30 juin 2022

Annexe : Rapport annuel 2021-2022

Réalisations du ministère en 2021-2022

Finances et gouvernance municipales

Relations renforcées avec les municipalités

En 2021-2022, le ministère a continué de travailler en étroite collaboration avec l'Association of Municipalities of Ontario (AMO) et la ville de Toronto, qui ont été d'importants partenaires dans la lutte contre la pandémie de la COVID-19. Conformément au protocole d'entente conjoint, le ministère collabore avec l'AMO dans le cadre d'initiatives ayant des répercussions sur les municipalités. Au cours de la dernière année de rapport, 13 réunions formelles ont été tenues avec l'AMO en vertu du protocole d'entente couvrant plus de 46 points à l'ordre du jour. Le ministère a aussi animé plus de 11 réunions du Groupe de travail technique provincial-municipal sur la COVID-19 sur les questions émergentes liées à la COVID-19 avec l'AMO et la ville de Toronto. Au cours de la conférence virtuelle de l'AMO en 2021, le ministère a coordonné environ 435 délégations avec les ministres et les adjoints parlementaires de 27 ministères. En janvier 2022, le ministère a coordonné 313 autres réunions municipales de délégations lors de la conférence de la Rural Ontario Municipal Association. Le MAML a également animé plus de 26 réunions entre la province et la ville de Toronto pour discuter des initiatives ayant des répercussions potentielles sur la ville dans le cadre de l'Entente Toronto-Ontario de coopération et de consultation.

En 2021-2022, le ministère a aussi continué à mettre en œuvre deux programmes, soit le Fonds pour la vérification et la responsabilisation et le Programme pour la modernisation au niveau municipal, pour aider les municipalités à réaliser des gains d'efficacité, à réduire les coûts et à améliorer les services. Au total, 46 projets ont été approuvés dans le cadre de la troisième ronde du Fonds pour la vérification et la responsabilisation pour un investissement total d'environ 8 millions de dollars destiné à la modernisation numérique, à la simplification du processus d'approbation des demandes d'aménagement et à l'intégration des services. Le ministère a approuvé 271 projets financés dans le cadre de la deuxième ronde du Programme pour la modernisation au niveau municipal. Le ministère a également lancé la troisième ronde du programme dans le cadre duquel plus de 28 millions de dollars ont été approuvés pour appuyer 322 projets devant être achevés en 2022-2023. Le ministère a également lancé le Fonds pour la simplification du processus d'approbation des demandes d'aménagement, qui fournit plus de 45 millions de dollars à 39 grandes municipalités de l'Ontario pour la mise en œuvre d'initiatives telles que les systèmes de délivrance de permis électroniques, les portails de demande en ligne, la dotation en personnel supplémentaire, y compris les stagiaires, pour résorber les retards ainsi que d'autres projets visant à simplifier les approbations et à augmenter l'offre de logements. Les projets visés par le Fonds pour la simplification du processus d'approbation des demandes d'aménagement seront achevés en 2022-2023.

Le ministère a soutenu des services de transports en commun efficaces et rapides en modifiant la *Loi de 1997 sur les redevances d'aménagement* afin d'aider la région de York à financer sa partie du prolongement de la ligne de métro Yonge vers le Nord. D'autres mesures visant à soutenir le transport en commun comprenaient le prolongement des règles spéciales de la municipalité en

matière de limites de la dette afin de permettre la réalisation de projets d'immobilisations, dont le prolongement de la ligne de métro Yonge vers le Nord.

Le ministère a également permis aux municipalités de l'Ontario d'avoir accès au financement de la Banque de l'infrastructure du Canada pour offrir de l'aide à des projets d'investissement, y compris le financement d'autobus à zéro émission.

En outre, en 2021-2022, le ministère a accru l'accès aux données financières municipales en améliorant le site Web du Rapport d'information financière (RIF), qui contient les données financières municipales annuelles à partir de 1977. Les mises à jour du site Web comprenaient l'ajout de tableaux de bord et l'augmentation de la capacité des utilisateurs à trouver des données téléchargeables.

Soutien aux municipalités dans le cadre de l'intervention contre la pandémie de COVID-19

En 2021-2022, le ministère a octroyé 500 millions de dollars dans le cadre d'une nouvelle aide financière provinciale annoncée en mars 2021 pour aider les municipalités de l'Ontario à répondre à leurs besoins de fonctionnement durant la COVID-19 en 2021. Ce financement a été fourni à toutes les 444 municipalités et a été calculé selon des formules.

Le gouvernement a également maintenu des mesures pour limiter l'application des règlements locaux sur le bruit avant de les lever afin de permettre les activités des projets de construction essentiels et les services de soins de santé à toute heure du jour. Ces mesures ont permis d'assurer la réalisation d'importants projets liés aux soins de santé, comme l'agrandissement d'un hôpital, de manière ininterrompue pendant la pandémie. Les mesures ont permis d'accélérer la construction de nouveaux établissements nécessaires à la prestation de services de santé. Les modifications appuieront en outre les résultats en matière de santé grâce à l'éloignement physique en favorisant le décalage des quarts de travail, ce qui permet de réduire le nombre de travailleurs sur un site à un moment donné.

Le gouvernement a aussi apporté des modifications réglementaires afin d'offrir aux municipalités une souplesse nécessaire au redéploiement et à la dotation en personnel pour qu'elles puissent continuer d'offrir les services de première ligne pendant la pandémie de COVID-19. Ces modifications ont permis aux municipalités de déployer du personnel au sein de leur organisation afin de continuer d'offrir des services de première ligne essentiels aux résidents et aux entreprises de l'Ontario. La capacité à résoudre rapidement les pénuries de personnel en permettant le redéploiement du personnel a été essentielle pour poursuivre les activités locales et s'adapter aux circonstances imprévues dans le contexte de la pandémie de COVID-19, surtout que les municipalités et les bureaux de santé publique jouent un rôle clé dans la vaccination de la population ontarienne.

Le MAML a aidé le ministère du Solliciteur général et le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences à diriger la mise en œuvre d'une initiative de sensibilisation, de conformité et d'application de la loi dans le cadre du Cadre pour l'intervention contre la COVID-19 : Garder l'Ontario en sécurité et ouvert. Le MAML a évalué la capacité d'application des règlements de toutes les municipalités et a dirigé la communication avec le personnel local d'application des règlements et les cadres municipaux sur les efforts d'application et les changements apportés aux décrets pris en vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* et de la *Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario (mesures adaptables en réponse à la COVID-19)*.

Le MAML a recueilli et fait le suivi des renseignements détaillés sur les répercussions municipales de la COVID-19 pour soutenir l'élaboration des politiques et des programmes. Il a aussi fourni des renseignements cohérents en temps utile à toutes les municipalités sur la lutte contre la COVID ainsi

que les décisions, politiques et programmes gouvernementaux. Par exemple, le ministère a fourni des renseignements sur le projet de loi 197 à l'occasion de plus de 30 événements organisés par le ministère ou par des intervenants, auxquels ont participé plus de 1 300 employés et conseillers municipaux.

Aménagement du territoire

Changements législatifs et politiques

Un certain nombre de modifications ont été apportées en 2021-2022 à la *Loi sur l'aménagement du territoire* et à d'autres lois relevant de la compétence du ministère afin de soutenir les priorités du gouvernement.

- En réponse aux demandes des municipalités, un décret d'urgence a été déposé le 2 juillet 2020, ce qui a créé des exemptions temporaires à certaines exigences de la *Loi sur l'aménagement du territoire* pour permettre aux municipalités d'adopter rapidement des règlements municipaux autorisant l'aménagement ou l'agrandissement de terrasses de bars et de restaurants. Ce décret, qui a expiré le 27 avril 2022, a été prolongé pour permettre aux municipalités de soutenir leur économie locale tout en facilitant la distanciation physique appropriée des clients des restaurants et des bars.
- Dans le cadre du projet de loi 276, *Loi de 2021 sur le soutien à la relance et à la compétitivité*, des modifications ont été apportées aux dispositions sur le lotissement de terrains de la *Loi sur l'aménagement du territoire* afin de simplifier le processus d'approbation du morcellement des terres. Ces modifications ont pris effet le 1^{er} janvier 2022.
- Dans le cadre du projet de loi 257, *Loi de 2021 soutenant l'expansion de l'Internet et des infrastructures*, des modifications ont été apportées aux arrêtés de zonage du ministre et à la *Loi sur l'aménagement du territoire* afin d'accélérer les projets essentiels auxquels la population ontarienne se fie, comme les collectivités axées sur le transport en commun, le logement abordable et les soins de longue durée. L'engagement de notre gouvernement envers la ceinture de verdure demeure le même; ces modifications ne s'appliquent pas aux terres à l'intérieur de la ceinture de verdure.
- Le projet de loi 13, *Loi de 2021 visant à soutenir la population et les entreprises*, apporte des modifications à la délégation supplémentaire de décisions en matière d'aménagement. Ces modifications aident à simplifier le système d'aménagement et, dans certains cas, à raccourcir les délais d'approbation en octroyant aux conseils municipaux des compétences étendues qui permettent aux comités des conseils et du personnel de prendre des décisions plus éclairées. Pour faire progresser l'engagement pris dans les budgets de 2020 et de 2021 d'élargir la taille et d'améliorer la qualité de la ceinture de verdure, le ministère a :
 - lancé une consultation de 61 jours (17 février 2021) sur la croissance de la ceinture de verdure en mettant l'accent sur une zone d'étude autour de la moraine de Paris Galt et la possibilité d'élargir des vallées fluviales urbaines existantes et (ou) d'en créer. Des réunions virtuelles ont eu lieu avec les municipalités et les intervenants. De plus, une consultation des Autochtones distincte a été entreprise;
 - lancé une deuxième phase de consultation de 30 jours en ligne sur cette initiative (24 mars 2022) pour solliciter des commentaires sur l'ajout ou l'élargissement de 13 vallées fluviales urbaines dans la ceinture de verdure ainsi que des idées visant l'ajout futur d'autres

vallées fluviales urbaines à la ceinture de verdure. Des réunions avec les Autochtones ont été entreprises sur demande.

Aménagement du territoire – opérationnel

Tout au long de 2021-2022, le ministère a travaillé avec des partenaires interministériels et des municipalités pour mettre en œuvre et faire respecter les questions d'intérêt provincial et la politique provinciale d'aménagement du territoire, y compris la Déclaration de principes provinciale et les quatre principaux plans d'aménagement du territoire de la province : le Plan de la ceinture de verdure, le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe (plan En plein essor), le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges et le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara.

L'année dernière, le ministère a appuyé les 35 arrêtés de zonage du ministre afin d'accélérer les projets prioritaires majeurs qui permettront d'augmenter le nombre de lits de soins de longue durée, d'accroître la disponibilité des logements abordables et des logements pour personnes âgées ainsi que de faciliter les occasions de développement économique des municipalités comme la fabrication, les complexes de commerces de détail et le développement au tourisme.

Le ministère a approuvé des plans officiels nouveaux et modifiés d'un certain nombre de municipalités de palier supérieur et unique dans l'ensemble de l'Ontario pour tenir compte des priorités locales et provinciales en matière d'aménagement du territoire. Ces nouveaux plans officiels favorisent des collectivités fortes, une variété d'options de logement, un environnement sain et sécuritaire ainsi que la croissance économique.

Dans le cadre d'un effort continu visant à soutenir l'autonomie locale dans la prise de décisions en matière d'aménagement du territoire, le ministère a accordé à certaines municipalités, à leur demande, un pouvoir décisionnel local supplémentaire (pouvoir d'approuver le morcellement des terres) et une exemption de l'application de l'exigence stipulant que le ministère approuve les modifications aux plans officiels.

Planification de la croissance

Lancement de l'élaboration de la stratégie relative aux données

Le ministère a commencé l'élaboration d'une stratégie de collecte et de surveillance des données clés sur la planification de la croissance, y compris l'acquisition de données et l'exploration de la façon dont les données pourraient être utilisées pour appuyer la mise en œuvre du plan En plein essor et communiquer publiquement divers concepts politiques en matière de planification de la croissance. La stratégie appuiera également la réponse du ministère aux recommandations de la vérificatrice générale dans l'audit de l'optimisation des ressources de 2021 sur l'aménagement du territoire dans la région élargie du Golden Horseshoe en :

- déterminant la façon dont le ministère recueillera les renseignements nécessaires pour produire des rapports sur les indicateurs de rendement établis, comme les cibles en matière de densité pour les zones incultes désignées et les renseignements sur l'offre de logements à long terme;
- obtenant et analysant ces renseignements de façon continue;
- travaillant avec les municipalités afin d'établir une base cohérente pour calculer les progrès réalisés par les municipalités dans l'atteinte des cibles fixées dans le plan de croissance.

Surveillance de la conformité des municipalités au plan En plein essor

Le ministère a continué de surveiller le statut des progrès municipaux en matière de conformité au plan En plein essor.

Ce plan est mis en œuvre par l'entremise de plans officiels municipaux, lesquels doivent être conformes à la Déclaration de principes provinciale et à tous les plans provinciaux applicables. Les municipalités sont tenues de mettre leurs plans officiels en conformité avec le plan En plein essor d'ici le 1^{er} juillet 2022 par l'élaboration d'un nouveau plan officiel ou d'une modification du plan officiel, ou par l'échelonnement de leur examen municipal complet et la soumission d'une série de modifications du plan officiel.

Mise à jour du matériel de formation du plan En plein essor

En 2021, le ministère a mis à jour le matériel de formation public sur la compréhension du plan En plein essor pour tenir compte des prévisions actualisées relatives à la population et à l'emploi à l'horizon du plan, qui a été élargi de 2041 à 2051.

Réglementation du bâtiment

Harmonisation des codes du bâtiment

Le ministère a continué de travailler avec le Centre national de recherches du Canada et les autres provinces et territoires à la mise en œuvre de l'Accord de conciliation sur les codes de construction et à la transformation du système national de conception des codes, y compris l'élaboration de recommandations sur le modèle de gouvernance.

La transformation du système national de conception des codes se déroulera en plusieurs phases au cours du cycle actuel des codes afin d'assurer une transition opérationnelle sans heurts. Le MAML et les autres parties s'efforcent de trouver des procédures de création des codes de construction plus efficaces et simplifiées.

Prochaine version du Code du bâtiment de l'Ontario

Tout au long de l'année, le ministère a commencé à rédiger la prochaine version du Code du bâtiment de l'Ontario. De plus, une consultation en plusieurs phases a été lancée.

La première phase a eu lieu à l'automne 2021 et a mis l'accent sur la réduction des variations existantes avec les codes de construction nationaux ainsi que sur la mise à jour de certaines dispositions propres à l'Ontario.

La deuxième phase a proposé des modifications au Code qui harmoniseraient le Code du bâtiment de l'Ontario avec les codes de construction nationaux de 2020. Cette phase a été lancée en janvier 2022 et terminée en mars 2022.

En plus de recevoir de la rétroaction par l'intermédiaire de publications au Registre ontarien de la réglementation et au Registre environnemental de l'Ontario, le ministère a tenu des séances de mobilisation avec des intervenants et des partenaires internes et externes.

Modifications au Code du bâtiment

Le 20 décembre 2021, le Règlement de l'Ontario 867/21 a été déposé pour modifier le Code du bâtiment. Le règlement modificatif a :

- créé un système à deux permis pour les mini-maisons construites dans une municipalité, mais qui seront situées et occupées dans une autre;

- précisé que les responsables du bâtiment peuvent, à leur discrétion, utiliser d'autres méthodes lorsqu'ils effectuent des inspections sur la construction de bâtiments, comme des inspections à distance et d'autres moyens;
- apporté quatre modifications d'ordre administratif pour mettre à jour les références obsolètes aux autres lois de la liste des lois applicables.

Futures modifications au Code du bâtiment

Le ministère effectue une consultation sur la proposition de modifications au Code du bâtiment à apporter à l'hiver et au printemps 2022 (en cas d'approbation).

Le 9 février 2022, le ministère a lancé une période de consultation de 30 jours sur une modification qui exempterait généralement une personne qui construit ou assemble une remise occupant une aire de bâtiment d'au plus 15 m² (161,5 pi²) de l'obligation d'obtenir un permis de construire et de se conformer au Code du bâtiment.

Le 11 février 2022, le ministère a lancé une autre période de consultation de 30 jours sur des modifications provisoires proposées au Code du bâtiment de 2012 concernant ce qui suit :

- occupation progressive des bâtiments de très grande hauteur;
- construction modulaire de bâtiments plus grands, y compris des immeubles résidentiels à logements multiples;
- établissement d'un programme de déclaration relatif aux composants structuraux à ossature légère pour assurer la sécurité des pompiers.

Des séances de mobilisation ont également été organisées pour chacune de ces propositions afin de recueillir les commentaires des intervenants et des partenaires.

Directives

Pour appuyer la mise en œuvre du Plan d'action pour l'offre de logements, le ministère a élaboré un guide de pavillons-jardins et un guide de logements modulaires/préfabriqués. Ces guides fournissent des renseignements sur ces options de logement novatrices et visent à accroître l'offre de logements ainsi qu'à soutenir la relance économique de l'Ontario.

Le ministère a également mis à jour les guides existants suivants pour soutenir le secteur du bâtiment et de la construction :

- Code and Guide for Sewage Systems (CGSS) de 2020
- Code and Guide for Plumbing (CGP) de 2020
- Ontario Code and Construction Guide for Housing (CCGH) de 2020

Intervention contre la COVID-19 et soutien de l'industrie de la construction

Tout au long de la deuxième année de la pandémie de COVID-19, le MAML a respecté ses engagements en matière de niveaux de service pour fournir un soutien technique au secteur de la construction.

Le ministère a surveillé l'état du décret d'urgence sur les établissements temporaires qui autorise la construction d'établissements de santé et de maisons d'hébergement temporaires et exige leur inspection afin de garantir leur sécurité. Le décret a été renouvelé mensuellement avant sa

révocation en avril 2022. Le ministère se prépare à modifier le Code du bâtiment afin de continuer à soutenir le secteur des soins de santé et les maisons d'hébergement une fois que le décret a pris fin.

La CCB et la CEMC ont maintenu leurs activités et continué de permettre la tenue d'audiences et de réunions virtuelles ainsi que d'accepter les soumissions de demandes numériques.

Engagement de Renouvellement des services du bâtiment et mesures de suivi

Le ministère a mené une consultation avec des intervenants en décembre 2021 pour recueillir d'autres commentaires sur les améliorations potentielles des services qui appuient la mise en œuvre et l'application du Code du bâtiment de l'Ontario. Cette séance portait sur la qualification, la formation et le recrutement de responsables du bâtiment. À la suite de cette séance, le ministère a entamé un dialogue avec des responsables du bâtiment (L'Association des officiers en bâtiments de l'Ontario, des agents du service du bâtiment de grandes municipalités et le service du bâtiment de la ville de Toronto) pour élaborer une éventuelle modification au code qui appuie le recrutement de responsables du bâtiment, une question d'actualité étant donné le grand nombre de retraités et les répercussions subséquentes sur l'expertise disponible au sein de la profession pour assurer l'application du Code du bâtiment et la sécurité des bâtiments de la province.

Le ministère a publié un appel d'offres en mars 2022 afin de procurer à un fournisseur tiers un examen et des recommandations sur les améliorations potentielles apportées au programme des qualifications pour les professionnels de la construction. À la suite de la recherche et de l'analyse du fournisseur, ce projet pourrait donner lieu à des recommandations relatives aux examens, à la formation et au perfectionnement professionnel continu. Selon les commentaires que le ministère a reçus à la suite de la séance de mobilisation des intervenants tenue en décembre 2021, les intervenants de l'industrie de la construction cherchent à apporter des modifications au programme de qualification actuel qu'un examen du programme dirigé par un fournisseur tiers pourrait appuyer.

Code du bâtiment numérique

Le ministère a élaboré une version numérique du Building Code Compendium qui a été mise à la disposition sur demande le 4 mars 2022. Auparavant, le Compendium n'était disponible qu'au format papier moyennant des frais par l'intermédiaire de Publications Ontario. La version numérique comprend le volume 1 (exigences techniques) et le volume 2 (notes annexes et normes supplémentaires). Le volume 2 fournit des renseignements considérés comme essentiels à la compréhension et à l'application des exigences techniques du Code du bâtiment. Il n'a jamais été offert gratuitement. Une version numérique du Building Code Compendium offre également un format supplémentaire pour l'accès aux documents du code qui peut s'avérer plus pratique pour certains utilisateurs. Il est notamment possible de la lire sur un appareil électronique portatif pour effectuer des inspections de maisons et de bâtiments sur un chantier de construction. Le ministère se préparera à élaborer une version numérique entièrement accessible et traduite du Compendium afin de l'harmoniser avec la prochaine version du Code du bâtiment, dont la publication est prévue au début de 2024.

Recommandations du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

En février 2022, le ministère a créé un groupe de discussion composé d'associations de responsables du bâtiment et de membres du personnel du ministère pour élaborer un sondage visant à répondre à plusieurs recommandations du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario relatives au respect du Code du bâtiment dans le cadre des vérifications suivantes :

- Audit de l'optimisation des ressources : Réduction des émissions de gaz à effet de serre générées par la consommation d'énergie dans les bâtiments (2020) :
 - Exigences en matière d'efficacité énergétique du Code du bâtiment, p. ex., pratiques de vérification de la conformité, lacunes en matière de soutien des connaissances et rendement après la construction des maisons et des bâtiments.
- Audit spécial de Tarion Warranty Corporation (2019) :
 - Conformité à Tarion et au Code du bâtiment, p. ex., normes d'inspection uniformes et établissement d'un processus de signalement des cas importants de non-conformité.

Le sondage est en cours d'élaboration et sera distribué à l'hiver 2022 pour solliciter des commentaires plus larges de la communauté d'application du Code du bâtiment dans le cadre de la réponse du ministère aux recommandations du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. Les documents du sondage sont conçus pour aider à déterminer les politiques et pratiques de vérification de la conformité actuellement utilisées dans l'application des exigences du Code du bâtiment.

Améliorations du registre du Système QuARTS

Le ministère a incorporé un certain nombre d'améliorations hautement prioritaires au Système QuARTS de suivi des qualifications et des inscriptions (Système QuARTS), le système informatique qu'utilisent les professionnels de la construction (responsables du bâtiment, concepteurs et installateurs de fosses septiques) pour enregistrer leurs qualifications et leur disponibilité continue pour exercer leur profession au sein du ministère. Ces améliorations comprennent les suivantes :

- Empêcher l'approbation des demandes sans paiement
- Fermer les inscriptions expirées
- Fournir des rappels supplémentaires pour les inscriptions arrivant à échéance
- Corriger les messages d'erreur inexacts
- Lier les applications sur papier au système de gestion des cas QuARTS pour les futures inscriptions en ligne

Ces améliorations favorisent l'efficacité interne au sein du système (aident à réduire les interruptions imprévues du système), soutiennent la sécurité publique en reflétant plus précisément le statut d'inscription d'un professionnel de la construction et améliorent l'expérience utilisateur.

Aide financière pour la reprise après une catastrophe

Programme d'aide aux sinistrés pour la reprise après une catastrophe

Le Programme d'aide aux sinistrés pour la reprise après une catastrophe aide les propriétaires, les locataires, les petites entreprises et exploitations agricoles exploitées par les propriétaires ainsi que les organismes à but non lucratif à se remettre sur pied à la suite d'une catastrophe naturelle. Le programme aide les demandeurs admissibles à couvrir les frais d'urgence, à faire en sorte que leur logement redevienne sécuritaire et habitable ainsi qu'à redémarrer leurs entreprises.

En 2021-2022, le ministère a administré les demandes à la suite de 13 catastrophes. Au total, le ministère a rendu plus de 130 décisions aux demandeurs, y compris des paiements provisoires, des paiements finaux et des avis de refus, effectué des paiements totalisant 2,4 millions de dollars et fermé plus de 50 demandes. Il y a eu quatre nouvelles activations du programme en 2021-2022.

Programme d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe

Le Programme d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe (AMRAC) fournit une aide financière aux municipalités touchées par des catastrophes naturelles pour les interventions d'urgence et la réparation ou le remplacement de l'infrastructure municipale endommagée. Le programme a été activé deux fois en 2021-2022 :

1. Fort Erie (inondation/tempête de vent en octobre 2019) – financement provincial d'un maximum de 7 415 300 \$;
2. Red Lake (feu de forêt en juillet 2021) – financement provincial d'un maximum de 226 600 \$.

Le ministère a continué d'administrer 26 réclamations activées pour les inondations du printemps 2019 et effectué les paiements finaux pour 18 d'entre elles. En 2021-2022, des paiements totalisant 4,28 millions de dollars ont été effectués dans le cadre du programme AMRAC.

Programme national d'atténuation des catastrophes

Le Programme national d'atténuation des catastrophes (PNAC) est un programme fédéral qui offre du financement pour les projets de cartographie et d'atténuation des inondations. Le ministère administre le programme en Ontario et consacre le financement fédéral des projets aux municipalités, aux offices de protection de la nature et aux autres bénéficiaires admissibles.

En 2021-2022, 46 nouveaux projets d'atténuation des inondations ont été approuvés pour un financement fédéral de 8,3 millions de dollars. Le ministère a collaboré avec succès avec le gouvernement fédéral au nom des promoteurs de projets afin de poursuivre le partage des coûts du PNAC pour les projets en cours après le 31 mars 2022. Depuis 2016, 238 projets du PNAC ont été approuvés en Ontario pour un total de 48,9 millions de dollars en financement fédéral.

Programme d'aide aux résidents de Wheatley

En 2021-2022, le ministère a spécialement conçu le Programme d'aide aux résidents de Wheatley pour aider les personnes évacuées de leur domicile dans la collectivité de Wheatley, dans la municipalité de Chatham-Kent, à la suite d'une explosion de gaz souterraine. Le programme aide les résidents évacués à assumer les coûts de logement et les autres frais d'urgence.

Programme ministériel de gestion des situations d'urgence

En vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*, tous les ministères doivent tenir à jour un programme de gestion des situations d'urgence afin de s'assurer que le gouvernement de l'Ontario est prêt à intervenir lorsque des urgences ou des catastrophes surviennent. Le ministère tient à jour un programme solide axé sur la responsabilité du ministère prescrite par décret d'établir des plans pour les situations d'urgence qui nécessitent la coordination de dépenses provinciales exceptionnelles, notamment à l'égard de la prestation d'aide financière à la suite d'une catastrophe.

En 2021-2022, le Groupe d'action ministériel a continué de diriger la lutte du ministère contre la pandémie de COVID-19 et le ministère a mis à jour son Plan ministériel d'intervention en cas

d'urgence afin de tenir compte des leçons tirées de la pandémie et des incendies de forêt. Le ministère a rempli toutes les exigences législatives pour l'année civile 2021 et s'attend à ce que son programme soit évalué comme étant entièrement conforme.

Logements communautaires

Nouveau cadre réglementaire pour le logement communautaire

En juillet 2020, la *Loi de 2020 visant la protection des locataires et le renforcement du logement communautaire* a reçu la sanction royale.

La loi contenait des modifications à la *Loi de 2011 sur les services de logement* qui faisaient partie de la Stratégie de renouvellement du secteur du logement communautaire du gouvernement, mise en œuvre sur plusieurs années, visant à stabiliser et à faire croître le secteur du logement communautaire de l'Ontario.

Les modifications générales et habilitantes apportées à la *Loi de 2011 sur les services de logement* visaient à accorder le pouvoir réglementaire nécessaire à l'établissement d'un nouveau cadre réglementaire pour le logement communautaire afin de stabiliser et de développer le système de logements communautaires, d'améliorer l'accès et de moderniser la responsabilisation.

Au cours de la dernière année, le ministère a travaillé en grande partie avec le secteur du logement communautaire à l'élaboration du nouveau cadre pour le logement communautaire, en tenant notamment plus de 30 consultations auprès de gestionnaires de services, de fournisseurs de logements et de fournisseurs de logement pour les Autochtones. En outre, le ministère a publié la portée proposée du cadre sur le Registre de la réglementation aux fins de commentaires. Le ministère a reçu un total de 150 commentaires dans le cadre du processus de registre réglementaire.

Le 30 mars 2022, le gouvernement a annoncé le nouveau cadre réglementaire pour le logement communautaire. Le nouveau cadre permettra de stabiliser le système de logement communautaire pour les personnes qui y vivent et y travaillent en :

- encourageant les fournisseurs de logement à demeurer dans le système en signant des ententes de service. Cela permettra de protéger l'offre essentielle de logements communautaires et d'encourager les fournisseurs de logements à continuer d'offrir des loyers très abordables à des dizaines de milliers de ménages ontariens;
- exigeant que les gestionnaires de services établissent des seuils locaux de revenu et de valeur des biens et continuent d'accorder la priorité aux survivants et survivantes de violence familiale et de traite des personnes pour l'aide sous forme de loyer indexé sur le revenu;
- améliorant l'efficacité et mettant à jour les règles de responsabilisation afin d'encourager de nouveaux programmes qui répondent aux besoins locaux en matière de logement.

Ces changements entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2022; la mise en œuvre complète s'effectuera d'ici le 1^{er} juillet 2023. Le MAML prévoit de travailler avec les partenaires du secteur sur le matériel d'orientation à l'appui de la mise en œuvre, de la négociation d'ententes de service et des processus de règlement des différends.

Allocation Canada-Ontario pour le logement

Le ministère a signé un addenda à l'entente bilatérale conclue avec le gouvernement fédéral concernant la Stratégie nationale sur le logement qui comprend les paramètres de conception convenus mutuellement pour le Programme d'allocations Canada-Ontario pour le logement (Programme ACOL).

L'Allocation Canada-Ontario pour le logement est un programme fédéral-provincial d'allocation pour le logement qui offre aux gens plus de choix en matière de lieu de résidence.

En 2021-2022, le ministère a collaboré avec les gestionnaires de services pour mettre en œuvre de nouveaux processus souples qui permettent au personnel municipal d'inscrire au programme plus efficacement et en toute sécurité les ménages dans le besoin et de leur fournir une aide financière plus rapidement.

En date de mars 2022, plus de 9 000 ménages ont été approuvés pour une prestation de logement mensuelle dans le cadre du Programme ACOL depuis le 1^{er} avril 2020. Le ministère s'attend à ce que plus de 45 000 ménages reçoivent de l'aide d'ici 2027-2028 dans le cadre du Programme ACOL.

Investissements offerts aux gestionnaires de services et fournisseurs de logements pour les Autochtones

En 2021-2022, le ministère a fourni environ 295,7 millions de dollars en financement d'immobilisations et de fonctionnement au secteur du logement communautaire par l'entremise des gestionnaires de services et de fournisseurs de logements pour les Autochtones dans le cadre de l'Entente Canada-Ontario sur le logement social, du Programme de supplément au loyer pour l'épanouissement communautaire et des paiements continus assurant l'abordabilité dans le cadre du Programme de logement abordable.

Le ministère a en outre fourni environ 260,2 millions de dollars en financement d'immobilisations et de fonctionnement aux gestionnaires de services et administrateurs de programmes autochtones en vertu des programmes de la Stratégie nationale sur le logement.

Itinérance

Ces programmes offrent un éventail souple de services et de soutiens pour aider les personnes sans logement, ou à risque de vivre dans l'itinérance, à trouver un logement stable ou à éviter tout d'abord de sombrer dans l'itinérance. Il agit à tous les paliers du gouvernement afin de cibler les causes de l'itinérance.

Fonds de secours pour les services sociaux

Dès le début de la pandémie de COVID-19, le gouvernement provincial a immédiatement pris des mesures afin d'améliorer les solutions de logements et de maison d'hébergement pour sans-abri et de soutenir les personnes vulnérables grâce à la création du Fonds de secours pour les services sociaux (FSSS). Le FSSS donne aux gestionnaires de services et aux administrateurs des programmes pour les Autochtones la possibilité de répondre aux besoins locaux, comme des solutions assurant la distanciation sociale dans les maisons d'hébergement et les milieux collectifs, offre aux fournisseurs de services de l'équipement de protection individuelle et aide les personnes qui ont des arriérés de loyer, ce qui contribue à contenir la propagation de la COVID-19 et à sauver des vies.

Le FSSS a les objectifs suivants :

1. atténuer les risques continus pour les personnes vulnérables, en particulier dans les milieux collectifs;
2. encourager les solutions de logement à long terme pour remédier à l'itinérance à la suite de la COVID-19;
3. augmenter l'aide au loyer fournie aux ménages ayant des arriérés de loyer attribuables à la COVID-19.

En 2021-2022, un montant supplémentaire de 295 millions de dollars a été mis à la disposition du FSSS, ce qui porte le total de l'investissement à plus de 1 milliard de dollars. Ce financement additionnel a été utilisé pour protéger le personnel et les résidents des refuges pour les sans-abri, améliorer les banques d'aide au loyer, créer des solutions de logement à long terme et élaborer des plans de soutien afin de se préparer aux prochaines éclosions ou urgences. Comme pour le financement du FSSS offert en 2020-2021, le montant de 295 millions de dollars a été versé aux gestionnaires de services par l'intermédiaire de l'entente de paiement de transfert de l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités et aux administrateurs de programmes autochtones par l'entremise de l'entente actuelle du Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones. Cela a été fait pour garantir un versement de l'investissement le plus rapidement possible et pour offrir un maximum de souplesse dans la réponse aux différents besoins locaux dans l'ensemble de la province.

Initiative multi ministérielle pour le logement avec services de soutien

Dans le Budget provincial de 2019, le gouvernement s'est engagé à examiner les programmes de logement avec services de soutien de l'Ontario pour cerner les occasions de rationaliser et d'améliorer la coordination afin que les gens obtiennent l'aide dont ils ont besoin.

Le ministère des Affaires municipales et du Logement, le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires et le ministère de la Santé ont mis en place un processus d'engagement pour appuyer cet examen et publié, le 22 novembre 2021, un résumé des commentaires reçus des intervenants sur Ontario.ca ([Améliorer les programmes ontariens de logements avec services de soutien 2020-2021 | Ontario.ca](#)).

Dans ce document, le MAML, le MDESC et le MSAN se sont engagés à travailler ensemble sur les initiatives suivantes pour améliorer les logements avec services de soutien en Ontario :

- Développer une approche commune de présélection dans tous les secteurs pour diriger les gens vers le logement et les soutiens adéquats.
- Établir des exigences locales en matière d'aménagement intégré de logements avec services de soutien afin de coordonner la planification des services locaux et l'offre de ce type de logement dans les secteurs du logement, de la santé et des services communautaires. Cela améliorerait la collaboration et répondrait mieux aux besoins complexes des clients.
- Procéder à un examen des coûts évités liés aux logements avec services de soutien afin de mieux comprendre comment ce type de logement permet d'éviter l'utilisation inutile des systèmes provinciaux coûteux (p. ex., les hôpitaux).

Le MAML a collaboré avec des gestionnaires de services municipaux à l'automne 2020 pour recueillir des commentaires sur la pertinence, la conception et la prestation de l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (IPIC) et du programme Logements pour de bon (programme LPB)

dans le cadre de l'examen interministériel des programmes de logement avec services de soutien. Ces travaux ont contribué à l'élaboration du Programme de prévention de l'itinérance (PPI), y compris le regroupement de l'IPIC, du programme LPB et du Programme de supplément au loyer pour l'épanouissement communautaire (PSLEC).

Investissements dans les logements avec services de soutien

Les gestionnaires de services et les administrateurs de programmes autochtones ont investi des sommes importantes dans le logement avec services de soutien par l'intermédiaire du Fonds de secours pour les services sociaux (FSSS). Au total, la construction de près de 1 200 unités de logement avec services de soutien est possible grâce à des investissements dans le cadre de ce programme, créant ainsi des solutions à long terme qui permettront aux personnes de sortir de l'itinérance.

Le programme Logements pour de bon offre des services provinciaux d'aide et de soutien en matière de logement pour aider les personnes sans logement ou à risque de l'être. Les groupes prioritaires desservis comprennent les jeunes, les Autochtones, les personnes qui vivent de l'itinérance chronique et les personnes qui effectuent une transition d'un endroit à un autre, comme la prison ou l'hôpital. En 2021-2022, un financement de fonctionnement de 50 millions de dollars a été mis à la disposition de 21 gestionnaires de services.

Le Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones est spécialement conçu pour être administré par des organismes autochtones. Ce programme aide les Autochtones sans-abri à accéder à l'aide au logement et à des services de soutien pour se trouver un logement stable. En 2021-2022, un financement de fonctionnement de 13,3 millions de dollars a été mis à la disposition des deux administrateurs de programmes autochtones.

Soutien en santé mentale et lutte contre les dépendances pour les peuples autochtones

En 2021-2022, le gouvernement a investi 10 millions de dollars dans de nouveaux fonds annuels pour fournir aux Autochtones sans-abri ou à risque de le devenir des solutions de logement et des services de soutien à long terme dirigés par des Autochtones et adaptés sur le plan culturel. Ces fonds ont été mis en œuvre par l'entremise d'une amélioration du Programme de logement avec services de soutien pour les Autochtones.

Ce nouveau financement peut être utilisé pour des solutions de logement à long terme, comme les logements avec services de soutien, les logements de transition, les suppléments au loyer et les allocations de logement, et permet d'éviter les interventions d'urgence, comme les maisons d'hébergement. Il fournira une source de financement sûre et prévisible aux fournisseurs de logements pour les Autochtones afin d'offrir des services de logement adaptés sur le plan culturel et de soutenir la santé et le bien-être des peuples autochtones dans leurs communautés.

Planification de la gestion des éclosions

Depuis le début de la pandémie, le MAML s'est concentré sur la protection de la santé et de la sécurité de la population vulnérable. Les initiatives de planification de la gestion des éclosions ont représenté un élément important de cette orientation. Les initiatives réalisées en 2021-2022 comprennent les suivantes :

- Continuer d'appuyer les gestionnaires de services et les administrateurs de programmes autochtones en acquérant de l'équipement de protection individuelle essentiel par l'entremise de canaux d'approvisionnement provinciaux supervisés par le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs et Santé Ontario.

- Mettre en œuvre, en collaboration avec le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences, une Initiative des inspections ciblées (IIC) des maisons d'hébergement d'urgence et des installations de logement avec services de soutien dont le risque de transmission de la COVID-19 est élevé.
- Faciliter la participation des gestionnaires de services au Programme provincial de dépistage antigénique du ministère de la Santé.
- Distribuer, en collaboration avec le ministère de la Santé, des renseignements aux gestionnaires de services concernant les directives relatives à la COVID-19 dans les habitations collectives, la disponibilité de centres de vaccination mobiles et une trousse de ressources de vaccination qui met l'accent sur les populations vulnérables qui hésitent à se faire vacciner.
- Réaliser des réunions fréquentes avec une table ronde de groupe de lutte contre la COVID-19 composé de gestionnaires de services et d'administrateurs de programmes autochtones pour discuter des expériences de première ligne durant la pandémie et des domaines où un soutien provincial supplémentaire est nécessaire.

Sondages relatifs à la COVID-19

Depuis avril 2020, le MAML a recueilli des renseignements sur les maisons d'hébergement d'urgence et les logements avec services de soutien financés par le ministère auprès des gestionnaires de services au moyen d'un sondage toutes les deux semaines.

Les données sont recueillies par établissement en ce qui concerne les éléments suivants : capacité des établissements, clients desservis, éclosions dans les établissements et statut vaccinal. Les données sont également recueillies sur les cas, les guérisons et les décès liés à la COVID-19 chez les clients et le personnel.

Mise en œuvre des listes nominatives

En mars 2020, le MAML a communiqué aux gestionnaires de services et aux organismes du secteur son intention d'introduire en 2021 des listes nominatives dans l'ensemble de l'Ontario. Une liste nominative est une liste en temps réel de personnes sans-abri dans une collectivité. Elle comprend des renseignements sur leurs besoins afin de les relier à diverses options de logement et aux mesures de soutien et d'améliorer la coordination des services.

Le MAML s'est engagé auprès d'experts en itinérance et de gestionnaires de services à élaborer une démarche provinciale. Le 19 mars 2021, le MAML a annoncé l'obligation pour les gestionnaires de services de commencer à établir une liste nominative en avril 2021 en visant une mise en œuvre complète d'ici le 31 décembre 2021.

Étant donné que la démarche de listes nominatives constitue un changement majeur pour de nombreux gestionnaires de services, le MAML s'est associé à l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance (ACMFI) pour soutenir les gestionnaires de services lors de la mise en œuvre des listes. L'ACMFI a offert de la formation, des ateliers, un encadrement intensif et des réunions avec la communauté de pratique ainsi que produit un Guide des pratiques exemplaires pour aider les gestionnaires de services à élaborer et à mettre en œuvre des listes nominatives efficaces.

En janvier 2022, les 47 gestionnaires de services ont confirmé avoir une liste nominative qui répond aux exigences provinciales.

Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (IPIC)

Originellement mise en œuvre en janvier 2013, l'Initiative de prévention de l'itinérance dans les collectivités (IPIC) était un programme entièrement financé par la province qui visait à prévenir l'itinérance et à y mettre fin en améliorant l'accès à des services de logement et d'itinérance adéquats, appropriés et abordables pour les personnes sans-abri et à risque de le devenir. En 2021-2022, plus de 338,7 millions de dollars ont été mis à la disposition des gestionnaires de service par l'intermédiaire de l'IPIC.

Logement à but lucratif

Présentation de la *Loi de 2022 pour plus de logements pour tous*

Le 30 mars 2022, le ministère a lancé le plan Plus de logements pour tous et présenté le *projet de loi 109, Loi de 2022 pour plus de logements pour tous*. Ce projet comprend des modifications proposées à la *Loi sur l'aménagement du territoire*, à la *Loi de 1997 sur les redevances d'aménagement*, à la *Loi de 2006 sur la cité de Toronto*, à la *Loi de 2017 sur l'agrément en matière de construction de logements neufs*, à la *Loi sur le Régime de garanties des logements neufs de l'Ontario* et aux règlements connexes.

Les initiatives incluses dans le plan sont regroupées dans les catégories suivantes : 1) moins de formalités administratives, plus de logements; 2) faciliter la construction de logements communautaires; et 3) protéger les acheteurs, les propriétaires et les locataires.

L'élaboration du plan a nécessité une étroite collaboration entre le MAML et divers ministères, dont le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs, le ministère des Finances, le ministère de l'Infrastructure, le ministère des Transports et le ministère du Procureur général. Des initiatives des ministères partenaires complètent les importantes modifications législatives et réglementaires prévues dans le projet de *Loi de 2022 pour plus de logements pour tous* pour traiter les spéculations au moyen de la politique fiscale, mettre en œuvre des collectivités axées sur le transport en commun, mieux utiliser les terres excédentaires et résorber les retards au Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire et à la Commission de la location immobilière.

Dans le cadre du plan Plus de logements pour tous, le ministère travaille à fournir un site gouvernemental excédentaire à Vaughan à un organisme sans but lucratif pour appuyer le logement abordable. Ce travail se poursuivra en 2022-2023.

Groupe d'étude sur le logement abordable et consultation en trois parties sur l'abordabilité des logements

Le plan Plus de logements pour tous s'appuie sur la consultation en trois parties sur l'abordabilité des logements durant laquelle le ministère a demandé des conseils d'experts de l'industrie, de municipalités et de membres du public sur les moyens d'accroître l'offre et l'abordabilité des logements.

1. **Groupe d'étude sur le logement abordable** – Le ministère a dirigé la création d'un Groupe d'étude sur le logement abordable composé de neuf membres, nommé par le ministre du MAML. Le ministère a appuyé les travaux du Groupe d'étude de décembre 2021 à février 2022. Il a notamment fourni des directives tout au long du processus de nomination, organisé 16 consultations distinctes auxquelles ont participé plus de 140 personnes représentant 102 organismes et agit à titre de secrétariat lors de chaque consultation. Le point culminant de ce travail a conduit le Groupe d'étude à fournir au ministre un rapport final

contenant des recommandations d'experts sur des mesures supplémentaires visant à accroître l'offre de logements à but lucratif pour remédier à la crise du logement. Le ministère a publié le rapport le 8 février 2022.

2. **Engagement municipal** – D'autres éléments de cette consultation comprenaient l'organisation d'un Sommet provincial-municipal sur le logement abordable réunissant les mairesses et maires des grandes villes ainsi que les présidentes et présidents régionaux de l'Ontario, de même qu'une Table ronde sur le logement abordable en milieu rural lors de la conférence de la Rural Ontario Municipal Association (ROMA) qui a eu lieu en janvier 2022. Le Sommet et la Table ronde ont permis de partager les réussites entre les territoires de compétence et de cerner d'autres occasions de collaboration, car la province et les municipalités continuent de favoriser l'abordabilité des logements. Les travaux de la direction comprenaient la planification stratégique du Sommet, la création de documents de présentation, la gestion des intervenants et la gestion continue des enjeux.
3. **Consultation publique en ligne** – Le ministère a tenu une consultation publique en ligne sur l'abordabilité des logements durant laquelle on a demandé à la population ontarienne, à des groupes communautaires et à d'autres intervenants de faire part de leurs commentaires. Cette consultation a eu lieu du 13 décembre 2021 au 13 janvier 2022, et plus de 2 000 réponses ont été reçues. La consultation a été utilisée pour éclairer, à l'avenir, l'élaboration du plan Plus de logements pour tous et des politiques connexes.

Mise en œuvre et évaluation continues du Plan d'action de l'Ontario pour l'offre de logements de 2019

Le plan Plus de logements pour tous du gouvernement repose sur *Plus d'habitations, plus de choix : Plan d'action pour l'offre de logements de l'Ontario* et la *Loi de 2019 pour plus de logements et plus de choix*. Bien que ce plan d'action ait été publié pour la première fois en mai 2019, plusieurs initiatives dans le cadre du plan ont été déployées au cours des années suivantes. En 2021-2022, les activités en cours liées au Plan d'action pour l'offre de logements et menées par ce domaine du programme du ministère comprenaient les mesures suivantes :

- Publier des guides sur les options de logement novatrices (p. ex., des ententes de participation à la mise de fonds, des pavillons-jardins et des maisons modulaires/préfabriquées).
- Travailler avec Infrastructure Ontario et des ministères partenaires à l'examen proactif des occasions de tirer parti des terres provinciales excédentaires pour obtenir des résultats prioritaires en matière de logement, comme la construction de nouvelles unités de logements abordables.
- Continuer à diriger la mise en œuvre d'importantes modifications apportées à la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation* au moyen du projet de loi 184, *Loi de 2020 visant la protection des locataires et le renforcement du logement communautaire*, adopté le 21 juillet 2020, avec des dates de proclamation échelonnées. Les modifications ont été guidées par des consultations dans le cadre du Plan d'action pour l'offre de logements et ont pour objectif de soutenir un règlement des différends en matière de location plus équilibré et accessible, de simplifier les processus de la Commission de la location immobilière et d'accroître la protection des locataires. Le ministère a soutenu la Commission de la location immobilière pour mettre en œuvre les modifications, mettre en vigueur toutes les

modifications restantes le 1^{er} septembre 2021 et le 1^{er} janvier 2022 ainsi que soutenir la province dans la résolution des difficultés d'ordre juridique.

Soutien aux locataires relatif à la COVID-19

Le ministère a dirigé la mise en œuvre d'importants soutiens pour les locataires résidentiels et commerciaux par l'entremise de ce qui suit :

- Le projet de loi 204, *Loi de 2020 visant à soutenir les locataires et les petites entreprises*, qui a gelé les loyers résidentiels de 2020 en 2021 pour stabiliser les loyers de la grande majorité des 1,5 million de ménages locataires de l'Ontario compte tenu des effets de la pandémie.
- La mise en œuvre d'un décret d'urgence temporaire mettant en pause l'exécution des expulsions résidentielles. En 2021-2022, un décret d'urgence est entré en vigueur et a temporairement interrompu l'application des expulsions résidentielles (Règl. de l'Ont. 266/21) pour protéger la santé et la sécurité de la population ontarienne en réponse à la COVID-19. En collaboration avec le ministère du Solliciteur général, le ministère a dirigé l'élaboration du décret d'urgence selon la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* pour s'assurer que les gens n'étaient pas obligés de quitter leur domicile alors qu'un décret ordonnant de rester à domicile était en vigueur.
- La mise en œuvre d'une interdiction d'expulsion commerciale temporaire liée à la Subvention d'urgence du Canada pour le loyer (SUCL) du gouvernement fédéral pour protéger les entreprises contre les expulsions tout en leur offrant un soutien financier par l'intermédiaire de la SUCL.
- La surveillance continue des répercussions de la pandémie de COVID-19 et des mesures gouvernementales corrélatives sur les marchés de la location résidentielle et commerciale pour informer l'évaluation et l'élaboration de politiques et de programmes actuels et futurs.

Sensibilisation du public et directives à l'intention des locataires et propriétaires

Le ministère a sensibilisé le public de façon continue à des sujets clés tels que les droits et responsabilités des propriétaires et des locataires en vertu de la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation* et de la *Loi sur les transports au Canada*, y compris les modifications récentes, ainsi que les changements temporaires apportés aux processus et aux règles de location pendant la pandémie de COVID-19. Ces objectifs ont été atteints grâce aux éléments suivants :

- Réponse à un volume beaucoup plus élevé que la normale de correspondance et d'appels provenant des propriétaires et des locataires pour obtenir de l'aide (p. ex., la Direction des politiques de logement à but lucratif a répondu à plus de 1 600 demandes de renseignements concernant les locations résidentielles et commerciales en 2021-2022).
- Mise à jour rapide des sites Web qui informent les locataires et les propriétaires de leurs droits et responsabilités (avec plus de 1 million de visites sur les pages Web de ce ministère en 2021-2022).
- Publication d'un bail standard mis à jour et d'un guide multilingue pour tenir compte des modifications apportées à la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation* et clarifier davantage les règles de location et les droits des locataires.
- Tenue de séances d'information et de webinaires sur demande des intervenants et du public.

- Efforts ciblés de l'Unité de l'application des mesures législatives en matière de logement locatif pour atténuer les possibles expulsions illégales et autres infractions à la *Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation* durant la pandémie de COVID-19.

Amélioration de l'utilisation des données et des preuves relatives au logement et à l'itinérance

La mise sur pied du Portail des données pour la veille stratégique en matière de logement et d'itinérance (Portail des données pour la VSLI) est l'un des principaux projets d'infrastructure d'ITI du ministère depuis 2016-2017, essentiel à la création d'un système de logement fondé sur des données probantes. Le portail des données répond au besoin de longue date de création d'un entrepôt de données intégrées combinant les ensembles de données socioéconomiques et de données sur le logement dans une seule plateforme en ligne, offrant ainsi un accès facile aux données. Un ensemble de tableaux de bord interactifs est disponible sur le Portail des données pour la VSLI avec des données sur les marchés du logement de l'Ontario, l'offre de logements et diverses variables socioéconomiques, y compris les besoins impérieux en matière de logement. En 2021-2022, le Portail des données pour la VSLI a apporté des améliorations aux données, aux fonctionnalités et à l'expérience utilisateur.

Résultats 2021-2022

Tableau 4 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2021-2022*
Approbations – COVID-19**	323,6
Fonctionnement	929,3
Immobilisations	307,9
Effectif*** (au 31 mars 2022)	483

Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de 2022.

** Comprend un financement unique et de durée limitée lié à la COVID-19.

*** Postes équivalents temps plein dans la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2022-2023

Ministère du Développement du Nord, des
Mines, des Richesses naturelles et des
Forêts

This document is also available in English.

Table des matières

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023	4
Vue d'ensemble du ministère	5
Objectifs généraux du ministère	5
Mission du ministère	5
Mandat	5
Intervention contre la COVID-19	6
Plan stratégique 2022-2023	7
Programmes du ministère	16
Intervention contre la COVID-19	41
Mesures de performance et réalisations du ministère	41
Données financières détaillées.....	44
Tableau 3 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023	44
Tableau 4 : Charges de fonctionnement prévues du ministère pour 2022-2023 par crédit, poste et sous-poste	46
Tableau 5 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit	46
Tableau 6 : Analyse des tendances historiques	53
Organismes, conseils et commissions	54
Organismes réglementés	54
Organismes non réglementés	56
Organigramme du ministère	59
ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2021-2022.....	60
Résultats 2021-2022.....	60
Tableau 8 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022 .	93

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

**Ministère du Développement du Nord,
des Mines, des Richesses naturelles et
des Forêts**

Vue d'ensemble du ministère

Objectifs généraux du ministère

La population de l'Ontario profite de la santé et de la grande valeur des richesses naturelles de la province, aujourd'hui comme demain.

Mission du ministère

Gérer et promouvoir l'exploitation responsable des richesses naturelles de l'Ontario ainsi que favoriser le développement économique et communautaire du Nord.

Mandat

Le ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts (DNMRNF) est chargé de protéger et de gérer les richesses naturelles variées de la province en vue d'assurer la prospérité économique et la durabilité de l'environnement en Ontario, de même que la qualité de vie de la population. Le DNMRNF est aussi responsable du secteur des minéraux de la province, en plus d'être le ministère régional du Nord de l'Ontario.

Pour réaliser les engagements de son mandat, le ministère assure la supervision et la mise en œuvre de sept activités clés :

- **Protéger la population des catastrophes et des dangers naturels**, notamment des inondations et des feux de végétation
- **Assurer la prestation de services directs à la population et à l'industrie**, comme la délivrance des permis de pêche et de chasse
- **Favoriser la croissance économique et la création d'emplois** en soutenant les industries, comme la foresterie, les agrégats et la chasse
- **Assurer la surveillance, la recherche et la planification** pour la gestion et l'utilisation des richesses naturelles de l'Ontario
- **Élaborer des lois et politiques et établir des programmes** visant à réglementer l'utilisation et la gestion durables et responsables des richesses naturelles et des terres de la Couronne de l'Ontario
- **Favoriser le développement économique dans le Nord de l'Ontario** au moyen de partenariats et de solutions qui répondent aux besoins des Nord-Ontariennes et des Nord-Ontariens

- **Promouvoir un secteur des minéraux fort et durable** en Ontario, y compris le développement de la région du Cercle de feu, et appliquer de manière juste et efficace la *Loi sur les mines* de l'Ontario pour protéger la santé et la sécurité du public ainsi que l'environnement

En plus de ses activités clés, le DNMRNF s'emploie toujours à cerner les occasions de concrétiser les engagements financiers du gouvernement pour placer l'Ontario dans une situation financière solide, de façon à protéger la population ontarienne contre des menaces comme la COVID-19 et à lui donner des chances de prospérer. Ces engagements comprennent les gains d'efficience accrus à l'interne, comme la modernisation des fonctions et des processus opérationnels, les améliorations novatrices au chapitre de l'efficience et de l'efficacité des programmes, les partenariats et la rationalisation horizontale avec d'autres ministères.

Intervention contre la COVID-19

Le ministère a offert du soutien aux entreprises du secteur du tourisme axé sur les ressources qui ont été touchées par la pandémie de COVID-19. Les camps commerciaux éloignés et les pourvoiries de chasse et de pêche admissibles ont bénéficié d'exemptions quant à certains loyers et droits en 2020 et en 2021 (p. ex. droits et permis pour la chasse à l'ours et les poissons-appâts, droits d'utilisation des terres pour les permis ou les loyers des camps commerciaux éloignés), ce qui s'est traduit par une aide financière de 2,678 millions de dollars. Le ministère s'engage à verser 1,44 million de dollars supplémentaires en 2022 pour continuer d'aider les entreprises du secteur du tourisme axé sur les ressources. Ces fonds favoriseront la reprise du secteur en appuyant des entreprises qui embauchent des résidents et apportent une contribution aux communautés locales.

Dans le cadre du Programme de soutien aux transporteurs aériens desservant les collectivités éloignées et en consultation avec le ministère des Transports et le ministère des Affaires autochtones, le DNMRNF s'est associé au gouvernement fédéral pour soutenir les transporteurs aériens desservant les communautés éloignées du Nord de l'Ontario de façon à assurer le transport de passagers et l'accès aux biens et aux services essentiels durant la pandémie de COVID-19.

En décembre 2020, le ministère a offert à diverses communautés autochtones de la région du Cercle de feu un soutien additionnel pour atténuer les répercussions de la

COVID-19 sur leurs projets et leurs réalisations attendues; ce soutien prenait essentiellement la forme d'améliorations et de solutions numériques visant à éliminer les obstacles à la consultation et à la communication.

Plan stratégique 2022-2023

Le plan stratégique du ministère contient des objectifs à long terme clairs et des résultats stratégiques souhaités qui orienteront ses efforts pour faire avancer la réalisation de son mandat et de ses priorités.

Le DNMRNF attache une grande importance au développement économique, à la création d'emplois, aux services à la clientèle adaptés aux besoins et à la prestation de services responsable sur le plan financier. Tout au long de sa planification stratégique et de l'établissement de ses priorités, il continue de fonder ses décisions sur des données probantes. Grâce à ces efforts, le ministère améliore sa capacité à mesurer plus précisément son rendement quant à l'atteinte des résultats et à l'optimisation des ressources.

Au cours de l'exercice 2022-2023, le ministère entreprendra plusieurs initiatives afin de faire progresser les priorités du gouvernement. Certaines initiatives ministérielles liées à chacune des priorités sont décrites ci-dessous.

Tableau 1-1: Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats du gouvernement

Priorité du gouvernement	Stimuler le développement économique
Priorité du ministère	• Activités commerciales accrues et création d'emplois dans l'économie des richesses naturelles de l'Ontario et du Nord de l'Ontario.
Réalisations attendues	• Promotion de la croissance économique et de la création d'emplois dans les secteurs ontariens de la foresterie, des agrégats et des pêches. • Promotion d'occasions viables de loisirs de plein air. • Soutien aux initiatives provinciales dans le Nord et satisfaction des besoins propres aux régions.

Priorité du gouvernement	Stimuler le développement économique
Activités clés	Mise en œuvre de la Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario – Le 20 août 2020, l'Ontario a publié sa stratégie intitulée <i>Croissance durable : Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario</i>. La stratégie répond aux priorités du gouvernement consistant à alléger les formalités administratives, à créer des emplois et à favoriser la croissance économique et la prospérité dans l'ensemble de la province, tout en veillant à ce que les forêts continuent d'être gérées de manière durable pour les générations futures. En 2021-2022, le ministre a formé un comité constitué de membres de l'industrie, des communautés autochtones et des municipalités pour aider à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la stratégie et établir des indicateurs de rendement visant à évaluer les progrès et le succès global de la stratégie. La mise en œuvre des 34 mesures décrites dans la stratégie nécessitera une collaboration soutenue avec 10 autres ministères, chacun étant responsable d'au moins une mesure, et avec les partenaires externes, qui sont nombreux à être nommés dans le plan de paiements de transfert du ministère pour 2022-2023. Dans le cadre des activités du ministère, ces collaborateurs entreprendront des travaux pour faire avancer l'application des mesures. Plan d'action en matière de biomasse forestière – Comme il s'est engagé à le faire dans la Stratégie pour le secteur forestier, le ministère commencera à mettre en œuvre le Plan d'action en matière de biomasse forestière en 2022-2023, après l'avoir mis au point et publié en mars 2022. Cadre stratégique pour la gestion forestière – Le ministère est résolu à améliorer la gestion durable des forêts ontariennes pour favoriser leur santé à long terme, tout en veillant à ce que le secteur et les produits forestiers de la province continuent de respecter les normes de foresterie responsable. À cet effet, le ministère modernise la planification de la gestion des forêts et les conditions de récolte pour usage personnel, revoit le processus de vérification indépendante des forêts et révisé le guide de

Priorité du gouvernement	Stimuler le développement économique
	gestion forestière pour la conservation de la biodiversité à l'échelle du peuplement et du site. Il continue de décrire les façons de tenir compte du changement climatique et a entrepris d'élaborer une orientation stratégique pour la gestion des ravageurs forestiers en Ontario. • Cadre stratégique relatif à la <i>Loi sur les terres publiques</i> – Le ministère stimulera le développement économique sur les terres publiques dans les régions rurales et dans le Nord de l'Ontario en continuant d'offrir une orientation stratégique en ce qui concerne la manière dont le développement peut se faire dans les cas où des approbations sont nécessaires en vertu de la <i>Loi sur les terres publiques</i>. • <i>Loi sur les offices de protection de la nature</i> – Le DNMRNF s'associera avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs et avec le Groupe de travail des offices de protection de la nature pour contribuer à l'élaboration de la réglementation encadrant la gestion des risques naturels en vertu de la Loi. • Cadre stratégique relatif aux ressources en agrégats – Le ministère entend s'assurer que l'industrie et le public comprennent bien les nouvelles exigences réglementaires et normes techniques qui sont entrées en vigueur en 2021 et en 2022. Il demeure résolu à voir à la prospérité des entreprises, tout en maintenant son engagement à limiter les répercussions sur les communautés et l'environnement. • Services de données géospatiales – Le ministère fournit des données géospatiales fondamentales qui sont essentielles à l'initiative L'Ontario ouvert aux affaires, à l'Initiative pour un gouvernement ouvert et à l'économie numérique de l'Ontario. Cela comprend notamment les données géospatiales et de tenure des terres nécessaires à l'exploitation des ressources et à la croissance économique dans les secteurs des mines, de l'énergie hydraulique et éolienne, du génie et de la construction. Ces données sont également à la base de la prestation de services mobiles

Priorité du gouvernement	Stimuler le développement économique
	rentables basés sur la géolocalisation pour la population ontarienne. Sciences et recherche – Le ministère est une source faisant autorité au sein de la fonction publique de l'Ontario en ce qui concerne la prestation de services scientifiques contribuant à la viabilité économique, environnementale et sociale des richesses naturelles de l'Ontario. Les services scientifiques, y compris l'inventaire, la surveillance, la recherche, l'analyse et la production de rapports, fournissent des diagnostics qui orientent la prise de décisions et l'élaboration de politiques ayant trait à la gestion et à la réglementation des richesses naturelles et de l'environnement. Occasions de loisirs de plein air – Le ministère continuera de promouvoir les activités de loisirs de plein air liées à la pêche et à la faune en 2022-2023 par des outils de marketing et de communication, notamment les médias sociaux, des résumés des règlements sur la pêche et la chasse, des bulletins, des activités de sensibilisation, le programme Apprendre à pêcher et ON pêche en ligne. Les pêcheurs à la ligne et les chasseurs dépensent plus de 2,4 milliards de dollars par année en Ontario. Pêche et faune – Le ministère soutient la pêche commerciale par des programmes de science et de surveillance qui contribuent à l'établissement de quotas durables pour l'industrie. De plus, les pêcheurs ont accès à des programmes de suivi des permis et des quotas qui répondent aux besoins des entreprises. Le ministère appuie directement les initiatives de l'industrie comme le programme de certification du Marine Stewardship Council. Cette certification permet aux pêcheurs d'accéder aux marchés qui exigent une certification écologique et garantit que les produits de pêche commerciaux de l'Ontario sont bien représentés sur le marché en général. De même, le ministère appuie le secteur de la pêche récréative, qui est important pour la province tant sur le plan économique que sur le plan social. Les vastes ressources aquatiques de l'Ontario, qui comprennent plus de 250 000 lacs et

Priorité du gouvernement	Stimuler le développement économique
	d'innombrables rivières et ruisseaux, donnent aux pêcheurs à la ligne un grand éventail de possibilités, qu'il s'agisse des berges situées en ville ou des voyages de pêche dans des endroits éloignés de la province accessibles par avion. Les 1,2 million de personnes titulaires d'un permis de pêche à la ligne consacrent 1,75 milliard de dollars par année à la pêche récréative en Ontario. En outre, le ministère veille à la pérennité des populations fauniques indigènes et de leurs écosystèmes, qui procurent d'importants avantages écologiques, culturels, économiques et sociaux aux Ontariennes et Ontariens. Les chasseurs consacrent plus de 587 millions de dollars par année à leurs voyages de chasse, ce qui stimule l'emploi et le commerce dans de nombreuses communautés rurales et nordiques qui en dépendent. Le ministère promeut les activités de loisirs de plein air liées à la pêche et à la faune par des outils de marketing et de communication, notamment les médias sociaux, la publication de résumés annuels des règlements sur la pêche et la chasse, des bulletins, des activités de sensibilisation, le programme Apprendre à pêcher et ON pêche en ligne. • Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) – Le ministère renforce l'économie du Nord en réalisant des investissements stratégiques par l'intermédiaire de la SGFPNO. La SGFPNO accorde une aide financière aux projets qui stimulent la croissance, la création d'emplois et le développement d'une main-d'œuvre qualifiée. Elle continue de mettre en place des programmes qui ciblent les marchés existants et émergents, appuient davantage de projets dans les petites localités rurales, pallient la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et sont accessibles à un plus grand nombre de particuliers et d'entreprises. • Programme Avantage énergétique pour le Nord (PAEN) – Le ministère permet aux grands consommateurs industriels d'électricité du Nord de l'Ontario de réduire leurs coûts, de maintenir des emplois et de conserver un avantage concurrentiel à l'échelle mondiale. Le PAEN a été élargi pour permettre à de nouveaux producteurs miniers et forestiers d'y participer et pour inclure un volet de la catégorie des

Priorité du gouvernement	Stimuler le développement économique
	investisseurs qui encouragera les entreprises à réaliser des investissements transformateurs, notamment dans la réduction des gaz à effet de serre et la transition vers les technologies propres. Fonds de soutien à l'exploitation des richesses naturelles dans le Nord de l'Ontario – Le ministère aide les municipalités du Nord de l'Ontario à investir dans les infrastructures municipales visées par des projets d'exploitation de ressources. Réseaux de transport nordiques – Le ministère planifie et met en œuvre un réseau de transport qui répond aux besoins des populations du Nord, en plus de promouvoir le développement économique par le transport sécuritaire et efficace de passagers et de marchandises. Le ministère appuie les investissements stratégiques dans les infrastructures au moyen de programmes comme le Programme des routes du Nord, le Programme des régions des routes locales et le Programme des routes d'hiver. Réduction des formalités administratives – Depuis 2019, le ministère a réduit les coûts annuels directs des entreprises de plus de 3 millions de dollars, et les exigences de conformité réglementaire, de 12 %. Ces contributions le placent au deuxième rang des participants à la réalisation des engagements d'allègement du gouvernement. Le DNMRNF continuera de réduire les formalités administratives en modernisant le cadre de réglementation, en étant sensible aux besoins des intervenants, en améliorant les programmes et services relatifs aux richesses naturelles et en développant le secteur des richesses naturelles de l'Ontario.

Tableau 1-2: Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats du gouvernement

Priorité du gouvernement	Assurer la prestation de services responsable sur le plan financier
Priorités du ministère	• Gestion financière prudente. • Prestation de services qui assure le maintien des normes de service.
Réalisations attendues	• Gestion en fonction des allocations approuvées par le Conseil du Trésor. • Promotion de stratégies novatrices permettant de voir à la prestation de services publics plus efficaces et durables qui assurent le maintien des normes de service.
Activités clés	• Gestion budgétaire – Le ministère démontre sa responsabilité financière et répond à l’engagement du gouvernement visant à placer l’Ontario dans une situation financière solide, de façon à protéger la population ontarienne contre des menaces comme la COVID-19 et à lui donner des chances de prospérer. À cet effet, il modernise et transforme ses processus et fonctions en s’appuyant sur les principes Lean Six Sigma pour assurer la prestation de services publics durables, il améliore ses résultats opérationnels, et il continue à gérer de manière durable les richesses naturelles de l’Ontario. • Surveillance intégrée des ressources – Le ministère met en œuvre les recommandations élaborées dans le contexte du Cadre de surveillance intégrée afin de moderniser les programmes de surveillance qui appuient la bonne gestion des ressources forestières, fauniques et halieutiques ainsi que d’en accroître l’efficacité. • Services de données géospatiales – Le ministère coordonne des partenariats dans le but d’acquérir et d’utiliser des données géospatiales fondamentales et de les distribuer à l’échelle du secteur public, du secteur parapublic, du milieu universitaire, du milieu des affaires et du grand public, et ainsi de réduire les coûts et de veiller à ce que les données géospatiales soient exactes et accessibles. Le ministère conclut des ententes avec des entreprises et offre des outils

Priorité du gouvernement	Assurer la prestation de services responsable sur le plan financier
	de cartographie et des solutions partagées qui réduisent les chevauchements et les coûts. • Gestion des terres de la Couronne – Le ministère veille à ce que les utilisateurs et les occupants des terres de la Couronne, en vertu de la <i>Loi sur les terres publiques</i>, paient la juste valeur marchande pour l'utilisation de ces terres à des fins privées et commerciales, y compris par la mise en œuvre d'initiatives sectorielles. • Allègement des processus – Le ministère s'engage à utiliser des processus allégés pour élaborer des services publics efficaces, rentables et adaptables. Il a mis au point une stratégie axée sur les communications, la formation et l'application de pratiques allégées pour lui permettre d'améliorer continuellement ses processus opérationnels et son expérience de travail en remettant en question les processus habituels. Le ministère a augmenté sa capacité d'utiliser les processus allégés en ayant recours à une formation à ce sujet de même qu'à une communauté de pratique pour mettre en œuvre ces processus.

Tableau 1-3 : Contribution du ministère à la réalisation des priorités et des résultats du gouvernement

Priorité du gouvernement	Offrir des services à la clientèle adaptés aux besoins
Priorité du ministère	• Prestation de services adaptables, axés sur la clientèle et économiques.
Réalisation attendue	• Promotion de stratégies de modernisation qui assurent une prestation plus accessible et pratique des services à la population ontarienne.
Activités clés	• Services et soutien à la clientèle pour les pêcheurs et les chasseurs – Le ministère continue d'offrir des services à la

Priorité du gouvernement	Offrir des services à la clientèle adaptés aux besoins
	clientèle aux pêcheurs à la ligne et aux chasseurs, y compris des services de délivrance de permis, des services de tirage pour la chasse au gros gibier, des InfoCentres, des services liés aux médias sociaux et un réseau d'émetteurs de permis de pêche et de chasse. Le centre d'appels procède à des allègements pour améliorer l'expérience client et étudiera des outils de service modernisés. Application des mesures législatives visant les richesses naturelles – Le ministère a obtenu l'autorisation d'embaucher 25 agents de protection de la nature supplémentaires. Ces embauches permettront au personnel du programme d'application des mesures législatives de se concentrer davantage sur les priorités, comme la prévention de la chasse à l'original illégale, la promotion de la sécurité à la chasse, la prévention du commerce illégal des animaux et des plantes de l'Ontario et la prévention de l'introduction et de la propagation d'espèces envahissantes. En 2022-2023, le ministère terminera la formation initiale des nouveaux agents de protection de la nature et les jumellera avec des agents formateurs pour que toutes les recrues mènent des activités régionales indépendantes d'ici la fin de l'exercice. Portail d'information sur les richesses naturelles – Le ministère continue de mettre en place le Portail d'information sur les richesses naturelles afin de réduire le fardeau des entreprises et des particuliers en leur offrant des services en ligne d'approbation et de production de rapports sur les activités qui sont rapides, accessibles et sécuritaires. En 2022-2023, le ministère continuera de moderniser ses services à la clientèle en mettant l'accent sur l'accessibilité et en améliorant les fonctions du portail. Pour ce faire, il facilitera le paiement en ligne et ajoutera des options d'autorisation qui amélioreront le processus de présentation de demandes en ligne. Modernisation des approbations et des autorisations – Le ministère modernise les services et les approbations en examinant toutes les approbations réglementaires qui se rattachent à 23 mesures législatives, le tout afin d'optimiser la prestation des services. En 2022-2023, il prévoit faire deux

Priorité du gouvernement	Offrir des services à la clientèle adaptés aux besoins
	annonces : la première concerne le transfert de 8 approbations en ligne, l'accès en tout temps aux demandes pour la clientèle, et une étude auprès des utilisateurs au sujet de 50 autres approbations dans le but de les mettre en ligne plus tard au cours de l'exercice. • La façon dont le régime minier est administré en Ontario a été transformée et actualisée grâce à la mise en place d'un système électronique intégré qui permet aux clients d'enregistrer des claims miniers et de les gérer en ligne. Il s'ensuit que les activités d'exploration minière et d'exploitation des minéraux en Ontario s'inscrivent dans une approche équilibrée qui profite à l'ensemble de la population ontarienne, et que le processus d'enregistrement des claims respecte les droits des propriétaires fonciers privés et des communautés autochtones. Le système continue d'être mis à jour et amélioré en fonction des commentaires des intervenants. • Le ministère tient à jour le processus de coordination à guichet unique pour maintenir l'efficacité de la coordination et de la mise en œuvre des activités d'évaluation environnementale, de délivrance de permis et d'autorisation dans l'ensemble des ministères de la province et en collaboration avec le gouvernement fédéral.

Programmes du ministère

Les objectifs et les mesures clés des programmes du ministère sont présentés ci-dessous.

1. Industrie forestière

Le personnel du programme de l'industrie forestière est responsable du développement économique du secteur forestier et met en œuvre des initiatives visant à promouvoir une industrie forestière viable financièrement en Ontario. Il assure la supervision des activités liées à l'attribution et à l'utilisation du bois de la Couronne, à l'établissement des prix de ce bois, à la gestion des tarifs qui y sont

associés de même qu'à la collecte des sommes versées à cet égard, et à la mise en œuvre de politiques et d'initiatives de développement des entreprises touchant le secteur des produits forestiers de l'Ontario.

Voici les principales mesures associées à ce programme en 2022-2023 :

- Continuer de défendre les intérêts de l'Ontario dans le différend commercial entre le Canada et les États-Unis sur le bois d'œuvre résineux. Ce différend donne lieu à des enquêtes, à des examens administratifs effectués par le département du Commerce des États-Unis et à de multiples appels interjetés en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain, de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Le DNMRNF travaille en étroite collaboration avec ses partenaires de l'industrie, les autres provinces et le gouvernement fédéral pour aider l'industrie forestière canadienne, défendre le libre-échange et maintenir l'accès aux marchés des États-Unis.
- Mettre en œuvre *Croissance durable : Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario*, une stratégie lancée le 20 août 2020 qui repose sur quatre axes d'action :
 1. promouvoir l'intendance et la durabilité;
 2. accroître l'exploitation du bois;
 3. renforcer la compétitivité des coûts de l'Ontario;
 4. favoriser l'innovation, les marchés et les talents.
- Les 34 mesures prévues dans la stratégie sont décrites dans le document [*Croissance durable : Stratégie pour le secteur forestier de l'Ontario*](#).
- Mettre en œuvre les mesures décrites dans la Stratégie pour le secteur forestier en collaboration avec 10 autres ministères, chacun étant responsable d'au moins une mesure, et avec les partenaires externes, qui sont nombreux à être nommés dans le plan de paiements de transfert du ministère. Les projets menés dans le cadre de ce plan visent à procurer d'autres gains d'efficience à l'industrie forestière en accroissant l'exploitation du bois, en trouvant des façons de réinventer les technologies et les processus ainsi qu'en réorientant le secteur ontarien de la construction vers des stratégies permettant d'économiser davantage d'argent et de temps grâce à l'utilisation du bois pour des projets non traditionnels.

- Entreprendre la mise en œuvre du Plan d'action en matière de biomasse forestière, un plan quinquennal publié en mars 2022, dans le cadre de l'axe d'action n° 3 de la Stratégie pour le secteur forestier. Ce plan d'action vise à protéger les emplois et à favoriser la durabilité du secteur de la foresterie, à appuyer le développement économique du Nord et à faire comprendre le rôle des installations de production de biomasse dans l'essor du secteur forestier et des régions de l'Ontario qui dépendent de ce secteur. Les principales activités prévues dans le cadre de la mise en œuvre du plan en 2022-2023 comprennent l'examen de l'étude de marché initiale et la commande de trois études dont voici les objectifs :
 - déterminer les voies de commercialisation des stocks actuels de biomasse forestière;
 - quantifier et faire connaître les avantages socioéconomiques de l'utilisation de la biomasse forestière;
 - étudier les façons de renforcer la capacité des communautés autochtones à participer aux activités du secteur de la biomasse forestière.

- Diriger l'Initiative ontarienne pour la biothermie, une initiative multiministérielle visant à améliorer le climat stratégique et commercial lié à l'utilisation de biocombustibles pour le chauffage en Ontario. Cette initiative contribue à l'augmentation de la demande en biocombustibles dérivés du bois, ce qui stimule la croissance économique de l'industrie forestière de l'Ontario en offrant de nouveaux marchés pour les ressources forestières de la Couronne.

- Continuer de réaliser le Programme d'investissement et d'innovation dans le secteur forestier (PIISF), qui appuie des mesures des axes d'action de la Stratégie pour le secteur forestier intitulés *Accroître l'exploitation du bois* et *Favoriser l'innovation, les marchés et les talents*. En raison de la pandémie de COVID-19, plusieurs projets ont été reportés ou mis en veilleuse en 2020-2021 et en 2021-2022; or, il y a une forte demande d'aide dans le cadre de ce programme. Le PIISF continuera de stimuler le développement économique, la croissance des entreprises et la création d'emplois dans les régions rurales et nordiques de l'Ontario qui dépendent des forêts; l'accent sera mis sur :
 - les répercussions sur l'économie des régions visées;
 - l'importance du programme pour le secteur forestier de l'Ontario;

- l'innovation dans les processus ou les produits;
 - l'expansion des exportations et des marchés;
 - l'amélioration de la productivité.
- Continuer d'exécuter le Programme provincial de financement des routes forestières pour financer l'infrastructure des routes rurales dans les forêts de la Couronne qui sont utilisées par l'industrie forestière, les sociétés minières, les services publics, les compagnies de chemin de fer, les chasseurs, les campeurs, les pêcheurs à la ligne et les communautés autochtones, et pour assurer la protection civile.
- Créer un forum sur les solutions aux incendies de forêt avec les autorités provinciales en la matière et les leaders de l'industrie forestière pour améliorer la résilience de cette industrie. Ce forum encouragera le dialogue et la collaboration par l'élaboration de solutions pour améliorer la prévention des incendies de forêt, la lutte et les interventions contre ces incendies et les pratiques opérationnelles de l'industrie.

2. Politiques relatives aux richesses naturelles

Le personnel du programme des politiques relatives aux richesses naturelles mène l'élaboration, l'orientation et l'évaluation de politiques, de programmes, de mesures législatives et de règlements provinciaux fondés sur des données probantes. Il veille à ce que les activités menées dans le cadre du programme respectent l'obligation de la Couronne, fondée sur les droits, de consulter les peuples et les communautés autochtones, en plus de mobiliser les partenaires, les intervenants de même que les parties intéressées gouvernementales et non gouvernementales dans l'ensemble de la province.

Voici les principales mesures associées à ce programme en 2022-2023 :

- Mettre en œuvre la Stratégie ontarienne de lutte contre les inondations en travaillant avec plusieurs ministères et partenaires afin d'accroître la résilience à long terme de la province face aux inondations. Parmi les priorités, citons l'élaboration de nouvelles directives pour améliorer la cartographie des zones inondables et favoriser la prise de décisions judicieuses en matière d'aménagement du territoire.

- Élaborer des politiques pour voir à l'utilisation et à la gestion durables des terres de la Couronne, du patrimoine naturel, des ressources en agrégats minéraux, en pétrole, en gaz et en sel ainsi que des eaux.
- Collaborer avec les autres administrations des Grands Lacs pour les aider à respecter leurs priorités consistant à gérer les ressources hydriques partagées et à les protéger pour les générations futures.
- Travailler avec la Commission de l'escarpement du Niagara à mettre en application la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara* et le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara afin de préserver cette importante entité géographique ainsi que les avantages sociaux et économiques qu'elle procure.
- Continuer de mettre en œuvre des approches fondées sur les risques en matière de sécurité des barrages en vertu de la *Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières*, y compris des méthodes simplifiées à faible risque pour réparer les barrages, ainsi que de conclure des ententes avec les propriétaires de barrages qualifiés.

3. Sciences et recherche en matière de richesses naturelles

Le personnel du programme des sciences et de la recherche assure la prestation de services scientifiques de qualité pour orienter les décisions en matière de gestion des richesses naturelles qui contribuent à la viabilité économique, environnementale et sociale des richesses de ce type en Ontario. Il y parvient en dirigeant, en coordonnant et en perfectionnant la recherche appliquée, en élaborant et en mettant en œuvre des programmes provinciaux d'inventaire et de surveillance des ressources ainsi qu'en gérant, en analysant et en communiquant de l'information. Le DNMRNF offre un soutien scientifique au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, notamment en matière de recherche, d'expertise et d'accès aux données et aux ressources cartographiques en ce qui concerne les espèces en péril.

Voici les principales mesures associées à ce programme en 2022-2023 :

- Utiliser une nouvelle technologie pour dresser l'inventaire des forêts de la Couronne de l'Ontario et surveiller l'assise territoriale et l'approvisionnement en bois de la province. Dans le contexte du nouvel

inventaire, on utilisera la technologie des lidars pour créer une image tridimensionnelle de la forêt. Cette technologie donnera, au chapitre de l'approvisionnement en bois, des mesures et des prévisions plus précises que ce que permettaient les inventaires précédents. Son utilisation en Ontario constitue l'un des plus importants projets relatifs aux lidars au Canada, et l'on étudiera la possibilité de l'employer dans l'ensemble du secteur des richesses naturelles.

- Utiliser la recherche aquatique appliquée et la surveillance à grande échelle des lacs intérieurs afin de fournir des données sur la santé des écosystèmes d'eau douce de l'Ontario et d'assurer la gestion de la pêche récréative et commerciale.
- Surveiller la santé des forêts à des fins de lutte antiparasitaire, notamment en réalisant des enquêtes annuelles sur la santé des forêts visant à évaluer les effets des ravageurs forestiers, en contribuant aux programmes de lutte antiparasitaire ciblant la tordeuse du pin gris et la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans la forêt boréale ainsi qu'en établissant des prévisions concernant les infestations possibles de spongieuse (*Lymantria dispar dispar*) tout au long de son cycle de pullulation.
- Entreprendre des activités de recherche et de surveillance liées à la faune pour informer la population ontarienne au sujet de la santé du gibier sauvage dans la province; réaliser des inventaires aériens des populations d'orignaux et assurer la surveillance des populations de cormorans à aigrettes; exécuter le projet ontarien de surveillance des populations d'ours noirs; exécuter le Programme de lutte contre la rage chez les animaux sauvages; réaliser des tests pour surveiller la présence de l'encéphalopathie des cervidés, une maladie mortelle touchant le cerf de Virginie, le wapiti, l'orignal et le caribou des bois. De même, la présence de cochons sauvages, une espèce envahissante potentiellement coûteuse, sera surveillée, et des animaux seront éliminés au besoin. Certaines espèces sauvages seront surveillées à des fins de dépistage du SRAS-CoV-2, le virus causant la COVID-19.

4. Cartographie et information géographique

Le personnel du programme de cartographie et d'information géographique fournit des données géographiques de même que des services d'arpentage des terres

de la Couronne et de gestion de l'information au gouvernement, au milieu universitaire, aux entreprises et au public. Pour appuyer ce programme, les responsables du programme Information sur les terres de l'Ontario (ITO) veillent à ce que les données géographiques soient bien recueillies, gérées et conservées et à ce qu'elles respectent les objectifs de la Directive sur les données ouvertes de l'Ontario. Les données géographiques ont de nombreuses utilisations dans les secteurs public, privé et universitaire, puisqu'elles permettent d'acquérir des connaissances sur divers lieux et de prendre des décisions fondées sur ceux-ci, en plus de faciliter l'orientation. De plus, le personnel du programme s'assure de la conformité avec la *Loi sur les arpenteurs-géomètres*, la *Loi sur l'arpentage*, la *Loi sur les mines* et la *Loi sur les terres publiques* pour veiller à ce que le cadre de gestion des biens de l'Ontario continue de favoriser une économie forte.

Voici les principales mesures associées à ce programme en 2022-2023 :

- Contribuer à la Stratégie ontarienne de lutte contre les inondations en établissant un programme provincial de cartographie altimétrique pour obtenir les données lidar nécessaires à la cartographie des zones inondables, ainsi qu'en se joignant à l'Équipe technique de la cartographie des zones inondables du ministère pour assurer de concert le bon déroulement des activités du programme.
- Donner au public accès à plus de 400 ensembles de données géographiques par l'intermédiaire de CarrefourGéo Ontario, un outil de recherche et de consultation de données. En permettant au public d'accéder aux données du gouvernement, le ministère soutient l'Initiative pour un gouvernement ouvert et l'Initiative des données ouvertes du gouvernement provincial ainsi que l'économie numérique de l'Ontario, et il veille à ce que l'Ontario offre des services simplifiés, accélérés et améliorés aux particuliers et aux entreprises.
- Fournir des conseils d'arpentage aux industries de l'exploitation minière, de l'énergie hydraulique et de la construction afin d'assurer la délimitation précise des terres et d'appuyer les négociations en ce qui a trait aux revendications territoriales des Premières Nations.
- Élargir les partenariats par l'intermédiaire du programme ITO pour recueillir et améliorer diverses données géospatiales fondamentales, notamment de

l'information sur les parcelles de terre, des photographies aériennes et des données sur les élévations, les routes et les eaux, afin d'éviter les chevauchements, de réduire les coûts et d'améliorer la qualité des données.

- Inviter la population ontarienne à participer aux décisions sur l'attribution des noms géographiques dans leur communauté en répondant à des questionnaires en ligne. Ces noms aident à désigner les éléments historiques, culturels et naturels du paysage qui sont essentiels à la cartographie, aux interventions en cas d'urgence, à la gestion des ressources, aux voyages et au tourisme ainsi qu'à l'application de la loi.

5. Gestion des forêts

Le personnel du programme de gestion des forêts veille à la prospérité et à la viabilité de l'industrie forestière en Ontario en prenant des mesures pour favoriser l'établissement d'un climat d'affaires concurrentiel et créer des occasions d'emploi et d'investissement dans les secteurs ontariens de la foresterie et des produits du bois. De plus, il oriente l'élaboration et la tenue à jour de politiques et de programmes de gestion durable des forêts qui sont essentiels à la santé de l'industrie forestière tout en protégeant les forêts pour les générations futures. Il remplit son mandat en coopérant avec d'autres administrations dans le cadre d'initiatives nationales pour le secteur forestier, en assurant la planification de la gestion des forêts de la Couronne, leur reboisement et leur protection contre les ravageurs, en effectuant de la surveillance et des vérifications, en gérant l'information et en rendant des comptes au public.

Voici les principales mesures associées à ce programme en 2022-2023 :

- Réviser le Manuel de planification de la gestion forestière et le Manuel relatif à l'information forestière ainsi que les spécifications techniques connexes afin de permettre la gestion forestière à petite échelle dans une zone située au nord de la forêt actuellement gérée. Ces révisions permettront aux Premières Nations d'entreprendre des activités de gestion forestière à l'appui du développement économique et de la sécurité énergétique de leurs communautés.
- Examiner le cadre de planification de la gestion forestière pour trouver d'autres occasions de moderniser le processus de création de plans de

gestion forestière. Parmi les points à prendre en considération figurent une planification à plus grande échelle pour certains éléments, l'augmentation du recours à des professionnels et l'adaptation des efforts de planification selon le niveau d'intensité des activités de gestion forestière, c'est-à-dire la réduction des efforts là où il y a moins d'activités.

- Examiner la *Loi de 2000 sur les forestiers professionnels* en partenariat avec l'Association des forestiers professionnels de l'Ontario. Des modifications à la loi pourraient être proposées pour préciser le champ d'exercice de la profession et en améliorer la gouvernance.
- Élaborer une orientation stratégique pour la gestion des ravageurs forestiers en Ontario, soit une orientation axée sur les risques pour améliorer les interventions en cas de pullulation de ravageurs forestiers et pour aider à protéger la santé des forêts de l'Ontario et à accroître leur résilience. L'objectif ultime est de veiller à ce que les forêts demeurent saines et résilientes, d'atténuer autant que possible les répercussions socioéconomiques des ravageurs forestiers et de sensibiliser la population à ces ravageurs.
- Représenter les intérêts de l'Ontario dans des initiatives intergouvernementales comme le Conseil canadien des ministres des forêts, y compris en participant au programme Forêts en tête de ce conseil. Parmi les autres initiatives figurent la mise en œuvre de la Stratégie canadienne en matière de feux de forêt et du dialogue canadien sur les feux de forêt et la résilience des forêts, la mise à jour de la Stratégie nationale de lutte contre les ravageurs forestiers et la participation à des conférences ministérielles afin de contribuer à la définition des priorités stratégiques en vue de prochaines activités intergouvernementales.
- Continuer de travailler avec l'industrie pour améliorer et moderniser les pratiques et politiques de mesurage du bois, étudier de nouveaux concepts et technologies, et rédiger des modifications au Manuel de mesurage des ressources forestières.

6. Pêche et faune

Le personnel du Programme de gestion de la pêche et de la faune gère les ressources halieutiques et fauniques de l'Ontario pour assurer la pérennité des

populations de poissons et d'espèces sauvages ainsi que la gestion des possibilités de pêche, de chasse et de piégeage, le tout pour le bien-être écologique, social, culturel et économique de la population ontarienne. Il remplit ce mandat par la planification de la gestion des ressources, par la recherche et la surveillance, ainsi que par la prestation de services publics visant à préserver la santé des populations de poissons et d'espèces sauvages pour l'avenir de l'Ontario.

Dans le cadre du cycle d'évaluation de ses programmes, le DNMRNF a examiné le Programme de gestion de la pêche et de la faune pour trouver des occasions d'amélioration continue en matière d'harmonisation stratégique, d'optimisation des ressources et d'atteinte des objectifs.

Voici les principales mesures associées à ce programme en 2022-2023 :

- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'amélioration continue à la suite de l'évaluation du Programme de gestion de la pêche et de la faune, qui a mis en lumière les améliorations possibles en matière d'harmonisation stratégique, de prestation coordonnée, de gouvernance et de responsabilisation. On veillera à ce que le programme permette d'optimiser les ressources et de procurer un maximum d'avantages à la population ontarienne dans le présent et l'avenir.
- Continuer de gérer les pêches dans les Grands Lacs pour s'assurer de tirer des avantages économiques et socioculturels à long terme de la pêche récréative, commerciale et autochtone qui y est pratiquée. Il s'agit notamment de collaborer avec la Nation ojibway de Saugeen et Parcs Canada au projet de recherche *Together with Giigoonyag*. Ce projet vise à mieux comprendre la santé du grand corégone (*dikameg*) et d'autres espèces de poisson vivant dans certaines parties du lac Huron grâce à une approche à double perspective reposant sur le savoir écologique de la Nation ojibway de Saugeen et les sciences occidentales. Le ministère joint aussi ses efforts à ceux de l'industrie de la pêche commerciale et des communautés autochtones pour étudier les façons d'améliorer la santé des populations de grand corégone dans le lac Huron.
- Gérer l'industrie de l'aquaculture en cage dans les Grands Lacs de sorte que cette activité continue d'être pratiquée de façon responsable et positive

sur les plans économique et social. Il s'agit notamment d'instaurer un système de délivrance de permis et un processus d'autorisation de tenure des terres à plus long terme, soit sur 20 ans, de normaliser la surveillance environnementale et les conditions rattachées aux permis ainsi que de collaborer avec les communautés autochtones pour gérer l'industrie de façon responsable.

- Continuer de mettre l'accent sur la recherche concernant l'original et de surveiller les efforts déployés afin d'établir les priorités scientifiques, de façon à assurer la gestion durable de la population d'originaux de l'Ontario ainsi que l'optimisation des programmes de surveillance des originaux, comme le programme de recensement aérien.
- Mettre en œuvre le plan du ministère concernant l'encéphalopathie des cervidés ainsi que de nouvelles modifications législatives et réglementaires pour améliorer la prévention de la maladie et les interventions.
- Apporter des modifications à la politique de l'Ontario sur l'attribution des lignes de piégeage pour améliorer l'uniformité, la clarté et l'équité en ce qui concerne la gestion et l'allocation des zones de piégeage enregistrées qui sont vacantes.
- Mettre en œuvre la Stratégie ontarienne de gestion durable des appâts, qui vise à contrer les menaces écologiques et à mieux protéger le secteur dynamique des pêches en Ontario tout en atténuant autant que possible les répercussions subies par les pêcheurs à la ligne et en accroissant la prospérité de l'industrie de la pêche commerciale, qui dépend des appâts.
- Mettre en application la *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes* et les mesures prioritaires que prévoit le Plan stratégique de l'Ontario contre les espèces envahissantes. Ces mesures comprennent la réalisation d'évaluations des risques pour relever les espèces envahissantes prioritaires en vue de possibles mesures de réglementation ou de gestion, et une collaboration étroite avec les partenaires externes pour atténuer les répercussions de ces espèces sur les secteurs des loisirs de plein air et des richesses naturelles.

7. Soutien aux opérations régionales en matière de richesses naturelles

Le personnel du programme de soutien aux opérations régionales en matière de richesses naturelles se charge de coordonner et d'offrir à l'échelle locale les programmes et services du ministère. Plus précisément, il fournit des services publics par l'intermédiaire d'un réseau de bureaux régionaux et de bureaux de district répartis dans l'ensemble de la province et dotés d'un personnel interdisciplinaire. Ces services comprennent l'aménagement du territoire, la gestion, l'affectation des ressources de même que la délivrance de permis, de licences et d'autorisations dans les domaines des forêts, de la pêche, de la faune, des terres de la Couronne (y compris des barrages), des eaux, des terres humides, des agrégats et du pétrole.

Voici les principales mesures associées à ce programme en 2022-2023 :

- Délivrer et gérer les permis d'aménagement forestier durable pour permettre la récolte et l'utilisation des ressources forestières au sein d'une unité de gestion donnée, et confier la responsabilité des activités de gestion des forêts à l'aménagiste désigné.
- Continuer d'offrir et d'améliorer le Portail d'information sur les richesses naturelles du ministère, y compris en modernisant la prestation des services de planification de la gestion forestière, de gestion des ressources en agrégats et d'approbation liée aux richesses naturelles. Le nouveau portail facilite et accélère l'échange des renseignements exigés avec les secteurs de la foresterie et des agrégats, réduit les coûts et les risques associés à des logiciels désuets, élimine les formulaires papier complexes et qui prêtent à confusion, et améliore l'accessibilité publique et l'utilisation de l'information sur la gestion des richesses naturelles. En outre, le portail donne la priorité au numérique et servira de répertoire central de données pour stocker l'information acheminée, ce qui permettra d'améliorer l'efficacité et la rentabilité des processus d'approbation pour les agrégats et les ressources forestières et autres.
- Stimuler le développement économique par la mise en œuvre opérationnelle localisée de la Stratégie pour le secteur forestier du ministère et la modernisation du programme des ressources en agrégats.

- Travailler avec les propriétaires de barrages qualifiés à simplifier l'approbation des modifications, des améliorations et des réparations à faible risque visant les barrages, dans le but d'alléger le fardeau imposé à l'industrie de l'énergie hydraulique tout en améliorant la sécurité des barrages.
- Élaborer et lancer une stratégie globale à long terme pour mieux gérer les risques posés par les puits existants – de pétrole ou autres – et la migration des gaz souterrains. Le ministère investira 5,4 millions de dollars dans cette stratégie, qu'il concevra et mettra en œuvre en collaboration avec les autres ministères concernés, le gouvernement fédéral, les municipalités, les communautés autochtones, l'industrie et d'autres intervenants pour assurer la coordination des efforts et le partage des bénéfices.

8. Application des mesures législatives en ce qui concerne les richesses naturelles

Le personnel du programme d'application des mesures législatives en ce qui concerne les richesses naturelles offre des services professionnels d'application de la loi et réalise des activités connexes pour assurer le respect de la législation liée aux richesses naturelles et, par conséquent, la protection de ces richesses en Ontario et de la sécurité publique. Il remplit son mandat en consultant le public, en menant des enquêtes et des activités de dissuasion ciblées, en répondant aux plaintes du public et en poursuivant les auteurs d'infractions liées aux richesses naturelles. De plus, il contribue à l'élaboration et au renouvellement des politiques et des mesures législatives s'appliquant à la gestion de ces richesses.

Voici les principales mesures associées à ce programme en 2022-2023 :

- Terminer la formation initiale des nouveaux agents de protection de la nature et les jumeler avec des agents formateurs pour que toutes les recrues mènent des activités régionales indépendantes d'ici la fin de l'exercice.
- Recueillir et analyser de l'information sur les accidents de chasse et les infractions liées aux pratiques de chasse non sécuritaires pour mieux faire comprendre les règles de sécurité au personnel et pour orienter les futures activités de surveillance de l'observation de ces règles.

- Sensibiliser le public à la chasse à l'original illégale par des communications dans les médias sociaux.
- Recueillir de l'information et préparer des produits de renseignement pour orienter le travail d'application de la loi relativement à la commercialisation et au commerce illégaux des richesses naturelles de l'Ontario.
- Travailler avec les communautés autochtones dans le cadre de l'Initiative de collaboration pour la conformité pour régler les cas d'infraction portant atteinte aux richesses naturelles des Autochtones par la voie de la justice réparatrice.

9. Grand Nord

Le personnel du programme du Grand Nord est responsable de l'application de la *Loi de 2010 sur le Grand Nord* dans une zone géographique précise. Il met en œuvre un processus communautaire conjoint d'aménagement du territoire avec les partenaires des Premières Nations du Grand Nord. En outre, il participe à l'examen des possibilités de développement économique, y compris en ce qui concerne les routes toutes saisons, les couloirs de transport de l'électricité et l'exploitation des minéraux dans la région du Cercle de feu.

Voici les principales mesures associées à ce programme en 2022-2023 :

- Continuer de mettre en œuvre un processus communautaire conjoint d'aménagement du territoire avec les Premières Nations du Grand Nord, en particulier avec les partenaires des Premières Nations intéressés.
- Des modifications à la *Loi de 2010 sur le Grand Nord* ont été adoptées à l'annexe 10 du projet de loi 43, *Loi de 2021 visant à bâtir l'Ontario (mesures budgétaires)*, qui a été déposé le 4 novembre 2021 et a reçu la sanction royale le 9 décembre 2021. De récentes modifications aux dispositions de la Loi ayant trait à un organisme paritaire ont clarifié le processus de création d'un tel organisme consultatif par les Premières Nations du Grand Nord et le ministre. On prévoit que la création d'un organisme paritaire sera demandée en 2022-2023. Si au moins sept Premières Nations manifestent leur intérêt pour la création d'un organisme paritaire, on élaborera un cadre de référence qui orientera et régira la

création et les fonctions de l'organisme en plus de définir les questions à discuter.

- Continuer d'appuyer des initiatives stratégiques, notamment les propositions concernant le Cercle de feu et les routes toutes saisons, et de formuler des avis d'expert et des commentaires relatifs aux initiatives stratégiques du DNMRNF et de la fonction publique de l'Ontario ayant une incidence sur le Grand Nord.

10. Sécurité publique et intervention d'urgence en cas de danger naturel

Le personnel du programme de sécurité publique et d'intervention d'urgence en cas de danger naturel offre des services spécialisés en ce qui concerne les incendies, la gestion des situations d'urgence et l'aviation afin de protéger les gens et les valeurs économiques contre les sept dangers naturels suivants : feux de végétation; inondations; sécheresse ou bas niveaux d'eau; ruptures de barrages; urgences liées au pétrole, au gaz, à l'exploitation minière par dissolution du sel et au stockage souterrain; érosion; instabilité du sol et de l'assise rocheuse. Le programme vise à prévenir la perte de vies humaines et les blessures, de même qu'à prévenir et à atténuer d'autres pertes ainsi que les perturbations économiques et sociales. En outre, le personnel du programme mène des opérations de première ligne pour la gestion des feux de végétation et aide Gestion des situations d'urgence Ontario, le ministère du Solliciteur général et d'autres ministères à assumer leurs responsabilités liées à l'intervention en cas d'urgence en Ontario. Ces opérations comprennent l'évacuation des résidents des communautés touchées par les risques d'inondation, d'incendie et de fumée.

Voici les principales mesures associées à ce programme en 2022-2023 :

- Investir 7,57 millions de dollars en 2022-2023 pour protéger la population ontarienne des catastrophes naturelles comme les feux de végétation et les inondations, ce qui permettra au personnel du programme de faire ce qui suit :
 - embaucher du personnel essentiel d'intervention en cas de feu de végétation et investir dans les technologies et les sciences (y compris les drones) ainsi que dans l'analyse et la modélisation des feux de

végétation pour atténuer les risques les plus élevés et bien se préparer et réagir aux répercussions de plus en plus importantes de ces feux sur les gens, les communautés et les entreprises;

- entreprendre la première année d'un examen pluriannuel des programmes de gestion des catastrophes touchant les richesses naturelles de l'Ontario, y compris des lois, des règlements, des politiques, des pratiques et des solutions opérationnelles et technologiques, pour moderniser les stratégies de prévention, d'atténuation, de préparation, d'intervention et de reprise de manière à répondre aux besoins immédiats et à long terme de la province.
- Continuer de participer aux efforts pancanadiens de prévention et d'atténuation, tout en renseignant davantage le public ontarien sur la façon dont les propriétaires fonciers, les communautés et les responsables de la gestion des terres peuvent anticiper et atténuer les risques et les répercussions négatives des feux de végétation. Cette mesure sera appliquée grâce à la mise en œuvre du programme Intelli-feu, du plan communautaire de protection contre les incendies de forêt et du programme de paiements de transfert Collectivités Intelli-feu.
- Poursuivre l'élaboration d'une stratégie de modernisation visant à élargir, à simplifier et à améliorer les programmes du ministère consacrés à la prévention et à l'atténuation des risques de feu de végétation.
- Se préparer aux feux de végétation, les surveiller et intervenir lorsqu'ils surviennent, conformément à la Stratégie de gestion des feux de végétation de l'Ontario, tout en s'assurant que des mesures de prévention et de réduction de la transmission de la COVID-19 sont en place pour garantir le maintien de la capacité d'intervention en cas d'urgence. Continuer d'appuyer les partenaires d'entraide au Canada, aux États-Unis et à l'échelle internationale.
- Mieux faire comprendre le rôle écologique du feu et son utilisation à des fins de gestion des ressources, et contribuer aux objectifs de gestion des feux de végétation qui figurent dans la Stratégie pour le secteur forestier.
- Faire participer les partenaires autochtones à la planification des travaux de recherche collaborative visant à comprendre les répercussions des feux

de végétation et des pratiques de gestion de ce phénomène, notamment la prise de décisions, les stratégies et les processus, sur les Autochtones et leurs communautés, pour rendre les pratiques plus inclusives et représentatives des différentes cultures.

- Offrir une formation en gestion active des situations d'urgence, voir au perfectionnement du personnel et assurer la planification de la continuité des opérations. Diriger et appuyer la planification interministérielle des mesures de prévention, d'atténuation et de préparation ainsi que la coordination des interventions en cas d'urgence. Participer à des initiatives provinciales liées aux mesures correctives pour garantir la sécurité de la population de l'Ontario.
- Fournir des services d'aviation spécialisés à l'appui des programmes d'intervention d'urgence en cas de danger naturel et de gestion des richesses naturelles du ministère. Appliquer des solutions d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services d'aviation dans le cadre d'une initiative d'amélioration continue.
- Mettre en œuvre la Stratégie ontarienne de lutte contre les inondations en travaillant avec plusieurs ministères et partenaires à renforcer la résilience à long terme de la province face aux inondations.
- Mettre en œuvre le Programme d'intervention en matière de ressources en eau de l'Ontario en travaillant avec plusieurs ministères et partenaires à accroître la résilience à long terme de la province face à la sécheresse ou aux bas niveaux d'eau.
- Continuer de gérer les opérations et l'entretien du réseau hydrométrique de l'Ontario avec Environnement et Changement climatique Canada. Participer à des initiatives nationales concernant ce réseau de surveillance de l'eau des rivières et des lacs afin d'en optimiser l'efficacité et la rentabilité de façon à servir les intérêts de la population ontarienne et à assurer sa sécurité.

11. Développement du Nord

À titre de ministère régional responsable du Nord de l'Ontario, le DNMRNF appuie les initiatives provinciales dans le Nord et répond aux besoins propres à cette région. Il dirige les programmes gouvernementaux visant à stimuler l'économie, à bâtir de fortes communautés dans le Nord et à y créer des emplois durables, notamment par l'intermédiaire de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO), qui est présidée par le ministre du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts.

Grâce à un réseau de bureaux régionaux et à la conception de politiques et de programmes stratégiques, le DNMRNF veille à ce que les Nord-Ontariennes et Nord-Ontariens aient accès aux programmes et aux services gouvernementaux et à ce qu'ils participent aux décisions gouvernementales qui touchent le Nord. Pour répondre aux besoins du Nord en matière d'infrastructures, le DNMRNF collabore avec les ministères partenaires, les municipalités et les communautés autochtones afin de prolonger et d'entretenir le réseau routier du Nord, les routes dans les territoires non érigés en municipalité, les routes d'accès aux ressources et les routes d'hiver menant aux communautés éloignées des Premières Nations.

Voici les principales mesures associées à ce programme en 2022-2023 :

- Diriger, offrir et coordonner des politiques et des programmes gouvernementaux qui favorisent la croissance économique et le développement commercial et qui répondent aux besoins en matière d'infrastructures et de transports dans le Nord de l'Ontario.
- Mener des travaux de recherche en plus de recueillir et d'analyser des données sur les régions pour contribuer à la conception et à la mise en œuvre de programmes et de politiques stratégiques. Ces analyses sont axées sur les façons de soutenir l'économie nord-ontarienne et, en fin de compte, de consolider et de diversifier les communautés et les entreprises du Nord de l'Ontario.
- Faire valoir la voix du Nord au moment d'établir les politiques et les priorités du gouvernement en collaborant avec différents partenaires, dont les divers ordres de gouvernement, l'industrie et les entreprises, les municipalités, les

organisations et communautés autochtones de même que des établissements des secteurs public et privé.

- Administrer le programme des réseaux de transport nordiques en planifiant et en mettant en œuvre un réseau de transport qui répond aux besoins des populations du Nord, en plus de promouvoir le développement économique par le transport sécuritaire et efficace de passagers et de marchandises. Le ministère appuie les investissements stratégiques dans les infrastructures au moyen de programmes comme le Programme des routes du Nord, le Programme des régions des routes locales et le Programme des routes d'hiver.
- Promouvoir et offrir des programmes, des services et du financement afin d'appuyer les efforts des entreprises au chapitre du démarrage, de la croissance, des investissements de l'étranger, du commerce et de l'innovation. Un réseau d'équipes régionales intégrées (Sudbury, Thunder Bay, Sault Ste. Marie, Timmins, North Bay et Kenora) comptant des bureaux dans 23 communautés du Nord sert de point central aux entreprises clientes et aux intervenants pour ce qui est de la prestation de programmes et de services à l'appui du développement économique.
- Aider les entreprises locales à croître et à étendre leurs activités à l'étranger en facilitant l'exportation, et mettre de l'avant les possibilités de développement dans le Nord de l'Ontario à l'échelle internationale pour attirer de nouveaux investissements dans la région. Dans le cadre des programmes de financement de la SGFPNO, le ministère investit dans des projets de soutien aux entreprises et de développement commercial un peu partout dans le Nord.
- Administrer le programme Avantage énergétique pour le Nord (PAEN), qui remplace le Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord, afin de permettre aux grands consommateurs industriels d'électricité du Nord de l'Ontario de réduire leurs coûts, de maintenir des emplois et de conserver un avantage concurrentiel à l'échelle mondiale. Grâce à un financement continu de 120 millions de dollars par année, qui dépassera 176 millions par année d'ici 2025-2026, le PAEN protège des emplois dans le Nord et contribue à l'élaboration de plans de gestion de l'énergie pour le secteur industriel.

- Exécuter le Programme d'aide à la prestation des services vétérinaires à l'échelle des régions rurales et nordiques de l'Ontario, lequel permet d'assurer la viabilité de l'industrie de l'élevage du bétail en offrant des services vétérinaires aux éleveurs. Des fonds sont versés aux cliniques vétérinaires participantes pour compenser les coûts associés aux déplacements, à la suppléance et à la formation continue. L'allocation annuelle pour ce programme est de 830 000 \$.
- Promouvoir et offrir des programmes, des services et du financement afin de construire des infrastructures communautaires et d'aider les communautés à réaliser des projets de développement économique. Un réseau d'équipes régionales intégrées (Sudbury, Thunder Bay, Sault Ste. Marie, Timmins, North Bay et Kenora) comptant des bureaux dans 23 communautés du Nord sert de point central pour ce qui est de la prestation de programmes et de services consultatifs visant à aider les communautés à construire des infrastructures et à entreprendre des projets de développement économique.
- Offrir le Fonds de soutien à l'exploitation des richesses naturelles dans le Nord de l'Ontario, qui aide les municipalités du Nord à investir dans les infrastructures municipales visées par des projets d'exploitation de ressources.
- Fournir des conseils et du financement afin d'offrir des services dans des territoires non érigés en municipalité. Le ministère offre des services de supervision administrative, des conseils et du soutien financier aux 45 régies locales des services publics. Ces régies fournissent aux territoires non érigés en municipalité les services communautaires de base décrits dans la *Loi sur les régies des services publics du Nord*. L'allocation annuelle pour le programme des régies locales des services publics est de 625 000 \$.

12. Exploitation des mines et des minéraux

Le ministère veille à la vigueur et à la durabilité du secteur des minéraux en faisant la promotion des investissements et de l'exploration, en vantant la richesse des ressources minérales de l'Ontario auprès de clients étrangers et en

appliquant de manière juste et efficace la *Loi sur les mines* de l'Ontario, dans un esprit de réconciliation avec les Autochtones, de protection de la santé et de la sécurité du public ainsi que de respect de l'environnement.

Le ministère administre le cadre réglementaire de la *Loi sur les mines* au moyen d'outils de réglementation qui garantissent que l'exploration et l'exploitation minières se font de façon responsable sur les plans social et environnemental. Dans le cadre de ce mandat, le ministère a transformé et actualisé la façon dont le régime minier est administré en Ontario en mettant en place un système électronique intégré axé sur les clients, qui permet à ces derniers d'enregistrer des claims miniers et de les gérer en ligne. Il s'ensuit que les activités d'exploration minière et d'exploitation des minéraux en Ontario s'inscrivent dans une approche équilibrée qui profite à l'ensemble de la population ontarienne, et que le processus d'enregistrement des claims respecte les droits des propriétaires fonciers privés et des communautés autochtones. Le système continue d'être mis à jour et amélioré en fonction des commentaires des intervenants.

La Commission géologique de l'Ontario assure la collecte et la diffusion de renseignements géoscientifiques portant sur l'ensemble des régions de l'Ontario afin de guider les décisions d'investissement et l'élaboration de politiques concernant les activités d'exploration minière et d'exploitation des minéraux, la santé et la sécurité du public, l'environnement et l'aménagement du territoire. Les produits et les services géoscientifiques contribuent au développement économique par la protection de l'eau de source, les occasions de développement liées aux ressources minérales, énergétiques et aquifères, l'aménagement du territoire ainsi que la protection du public contre les risques géologiques.

Par l'intermédiaire de son programme d'exploitation, d'investissements et d'occasions dans le secteur des minéraux, le ministère offre de l'information, du soutien et des conseils et facilite l'établissement de relations entre les intervenants, les partenaires, les investisseurs et les principaux représentants, organismes et associations gouvernementaux pour s'assurer que l'Ontario est reconnu comme le chef de file mondial de l'exploration, de la production minière et des services connexes.

Pour assurer le développement économique et la préparation des communautés du Cercle de feu, le ministère collabore avec les communautés des Premières Nations pour tirer parti des partenariats à l'échelle fédérale, provinciale et industrielle qui permettent la planification et la concrétisation d'occasions de développement économique ainsi que la création ou l'amélioration d'infrastructures communautaires, par exemple la construction ou la rénovation d'habitations, l'offre de logements aux travailleurs et d'hébergement aux personnes de passage, l'éclairage des voies publiques et la mise à disposition de centres polyvalents.

Dans le cadre de partenariats avec les Premières Nations et le gouvernement fédéral, des sommes ont été investies pour améliorer les capacités et l'état de préparation des communautés, de sorte qu'elles puissent mettre à profit les occasions de développement dans le Cercle de feu. Les capacités des Premières Nations ont été renforcées grâce à divers mécanismes leur permettant de participer activement à l'exploitation des mines et des minéraux, au dialogue avec l'industrie et aux processus de consultation en évaluation environnementale. Les efforts se poursuivent pour respecter les priorités associées à la préparation des communautés, y compris en ce qui a trait aux compétences et à la formation, à la délivrance de permis de conduire sur les réserves, à la gestion et à la gouvernance financières ainsi qu'à l'engagement et à la planification communautaires.

Le développement de l'infrastructure du Cercle de feu vise principalement l'infrastructure régionale qui est nécessaire au développement du Cercle de feu et qui favorise l'accès et la participation des Premières Nations, comme les routes toutes saisons et la connectivité à large bande. Les Premières Nations de Marten Falls et de Webequie sont promotrices d'évaluations environnementales concernant de nouvelles routes proposées qui, si elles sont approuvées, relieront leurs communautés au réseau routier provincial grâce à un corridor nord-sud et donneront accès aux sites de développement du Cercle de feu proposés, permettant aux communautés d'en tirer parti. Le ministère a augmenté son financement pour offrir du soutien en matière de consultation aux Premières Nations potentiellement touchées par les projets d'évaluation environnementale des routes proposées pour relier le camp minier du Cercle de feu à l'infrastructure routière existante. Le ministère continue de promouvoir une initiative conjointe avec le gouvernement fédéral ayant pour but de relier les Premières Nations de Marten Falls, de Webequie, de Nibinamik, d'Eabametoong et de Neskantaga à un

réseau à fibres optiques à large bande qui facilitera le développement commercial et économique, la formation professionnelle, les études et l'accès aux services de santé sur leur territoire.

Voici les principales mesures associées à ce programme en 2022-2023 :

- Continuer de veiller à la sécurité et à la durabilité du secteur des minéraux par la promotion de l'exploration et des investissements. À cet effet, le ministère recueille et distribue des renseignements géoscientifiques, encourage et facilite la participation des communautés autochtones dans le secteur des minéraux, applique la *Loi sur les mines* et veille à ce que l'exploitation et la réhabilitation des terrains miniers se fassent en toute sécurité et de manière écologique.
- Continuer d'investir dans la réhabilitation de sites miniers abandonnés situés sur des terres de la Couronne afin d'assurer la sécurité du public, d'améliorer les conditions environnementales et de rendre possible l'utilisation productive des terrains.
- Tenir à jour le processus de coordination à guichet unique pour maintenir l'efficacité de la coordination et de la mise en œuvre des activités d'évaluation environnementale, de délivrance de permis et d'autorisation dans l'ensemble des ministères de la province et en collaboration avec le gouvernement fédéral.
- Diriger et promouvoir le développement du Cercle de feu en collaborant avec les Autochtones, le Nord, l'industrie minière, les ministères fédéraux et d'autres ministères provinciaux pour assurer le développement responsable et durable de la région. Situé à plus de 500 km au nord-est de Thunder Bay, le Cercle de feu constitue l'une des plus importantes découvertes minières de la province.
- Privilégier une approche intégrée et intergouvernementale en matière de coordination et de planification, notamment en collaborant avec les promoteurs des Premières Nations pour favoriser le développement écologiquement responsable des infrastructures de transport et communautaires stratégiques dans la région du Cercle de feu.

13. Gestion ministérielle

La Division de la gestion ministérielle et de l'information dirige la planification stratégique au sein du ministère, qui est essentielle à l'efficacité et à la rentabilité de ses activités. La gestion ministérielle comprend la gouvernance et le contrôle financiers, la gestion durable des infrastructures et des installations, la planification et la gestion stratégiques des ressources humaines, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la gestion des dossiers et de l'information, les services en français ainsi que l'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.

Voici les principales mesures associées à ce programme en 2022-2023 :

- Continuer de promouvoir les améliorations numériques au processus de demande d'accès à l'information pour améliorer les taux de réponse et l'accès de la population ontarienne à l'information.
- Appuyer les Services numériques de l'Ontario et veiller au respect des priorités en matière de gouvernement ouvert en continuant de transmettre ouvertement les données et l'information, de promouvoir la transparence et d'explorer les possibilités d'innovation.
- Poursuivre les efforts de modernisation du ministère par la mise en place de mesures permanentes de gestion du recrutement et des postes vacants ainsi que par l'élaboration et la mise en œuvre de modifications organisationnelles visant à concrétiser les engagements financiers du gouvernement et à garantir un effectif suffisant pour l'atteinte des principaux résultats escomptés.
- Jouer un rôle essentiel dans l'établissement de processus financiers et d'initiatives centralisées, comme l'expansion du profil de risque du ministère en vue de la gestion des risques auxquels celui-ci est exposé et d'autres initiatives de rationalisation horizontale en cours dans l'ensemble de la fonction publique de l'Ontario.
- Diriger les efforts du ministère visant à établir et à maintenir une culture organisationnelle caractérisée par le respect, l'équité, l'accessibilité, la diversité et l'inclusion, de même qu'un lieu de travail exempt de racisme, de discrimination et de harcèlement pour tous les employés, au moyen

d'initiatives clés comme la diversification de la haute direction et la planification de mesures de lutte contre le racisme.

- Diriger les efforts de reprise et de renouvellement du ministère, notamment :
 - rendre les services de première ligne et les programmes de l'Ontario plus conviviaux, plus fiables et plus accessibles – le ministère s'engage à faire passer la proportion de ses services en ligne de 12 % à 100 % d'ici trois ans pour permettre aux clients d'obtenir des services et de l'information partout, en tout temps et sur n'importe quel appareil;
 - lancer une initiative de numérisation des documents qui rendra l'information accessible par voie numérique aux clients et aux membres du personnel qui en ont besoin;
 - superviser et faciliter la réintégration du personnel dans les lieux de travail du ministère de manière à établir un milieu de travail sécuritaire et sain (au bureau ou à distance), et mettre en œuvre le plan de réintégration ministériel afin d'assurer le retour de plus de 1 000 membres du personnel dans les lieux de travail partout dans la province;
 - continuer d'aider le personnel à offrir, au besoin, des services à distance en lui fournissant la technologie nécessaire;
 - continuer d'encourager le changement de culture au sein du ministère en faisant la promotion de pratiques modernes, adaptées et axées sur l'autonomisation qui améliorent l'expérience des employés.

Intervention contre la COVID-19

Le DNMRNF continue de collaborer avec les intervenants clés pour protéger les emplois et aider les communautés nordiques et rurales en relançant l'économie dans divers secteurs de l'Ontario directement touchés par la COVID-19.

Le ministère continue de s'adapter pour garantir la continuité de ses activités pendant les interventions contre la COVID-19 et la période de relance en modernisant la façon dont il offre ses services à la population ontarienne.

Mesures de performance et réalisations du ministère

Tableau 2 : Mesures de performance et réalisations du ministère

Mesures de performance	Réalisation 2019-2020	Réalisation 2020-2021	Objectif 2021-2022	Objectif 2022-2023
Pourcentage de bois de la Couronne récolté par rapport à la quantité disponible	49 %	47,3 %	49,8 %	52,3 %
Pourcentage d'inscriptions aux services en ligne libre-service ou automatisés*	94 %	96 %	94 %	96 %
Taux de conformité des programmes avec les normes pour les services externes du ministère	85,8 %	76,8 %	90 %	90 %
Nombre de messages d'alerte concernant les crues émis dans la province	110	97	116	71
Pourcentage de feux de végétation nécessitant une intervention maximale pour lesquels le ministère assure la première intervention et qui respectent l'un des deux seuils suivants : 1) superficie de l'incendie;	95 %	90 %	96 %	95 %

Mesures de performance	Réalisation 2019-2020	Réalisation 2020-2021	Objectif 2021-2022	Objectif 2022-2023
2) temps écoulé entre le signalement et l'intervention				
Pourcentage de services à haut volume offerts en ligne	33 %	38 %	70 %	70 %
Pourcentage d'interactions à haut volume pouvant être effectuées par voie numérique	70 %	74 %	50 %	50 %
Taux de satisfaction à l'égard des services numériques	Non disponible	Non disponible	75 %	75 %
Taux de conformité avec les exigences législatives du Programme de gestion des situations d'urgence	100 %	100 %	100 %	100 %
Nombre total de Cartes Plein air et de permis de chasse et de pêche vendus	2,147 millions	1,719 million	De 2 à 2,3 millions	De 2 à 2,3 millions
Taux de croissance annuelle des exportations de produits forestiers de l'Ontario	-4 %	1 %	2 %	2 %
Écart dans l'utilisation de l'allocation approuvée	1,84 %	1,84 %	1 %	1 %
Nombre d'initiatives d'allègement (Lean) réalisées	S. O.	8	2	2
Nombre d'examens de modernisation ou de programme réalisés	11	14	14	14
Nombre d'employés ayant suivi une formation Lean ceinture blanche	26	428	150	150

Mesures de performance	Réalisation 2019-2020	Réalisation 2020-2021	Objectif 2021-2022	Objectif 2022-2023
Pourcentage de communautés des Premières Nations admissibles ayant conclu un accord de partage des recettes liées à l'exploitation des ressources	79 %	90 %	100 %	100 %
NOUVEAU – Proportion de la zone de régénération évaluée où la régénération de la forêt a lieu	S. O.	94 %	S. O.	90 %
NOUVEAU – Taux de conformité avec les critères d'inspection des opérations pétrolières	S. O.	56 %	S. O.	71 %
NOUVEAU – Nombre d'ensembles de données géospatiales ouvertes accessibles dans CarrefourGéo Ontario	S. O.	350	S. O.	360
NOUVEAU – Nombre d'utilisateurs ayant consulté CarrefourGéo Ontario	S. O.	99 782	S. O.	109 000
Valeur annuelle de l'indice de productivité multifactorielle	105,5	105,1	114,56 (n° 1 au Canada)	114,56 (n° 1 au Canada)
Pourcentage de variation annuelle du nombre d'emplois dans le Nord	-4,8 %	-4,98 %	1 %	1 %
Investissements dans les immobilisations minières en Ontario	2,1 milliards de dollars	2,1 milliards de dollars	2,5 milliards de dollars	2,5 milliards de dollars
Pourcentage de projets routiers dans le Cercle de feu dont la planification et l'évaluation	100 %	100 %	100 %	100 %

Mesures de performance	Réalisation 2019-2020	Réalisation 2020-2021	Objectif 2021-2022	Objectif 2022-2023
environnementale avancent bien ou très bien				
Pourcentage d'ententes de paiement de transfert enregistrées dans Paiements de transfert Ontario	30 %	60 %	100 %	100 %
Nombre d'emplois créés et maintenus grâce à des projets financés	3 124	1 792	3 000	3 000
Part du marché canadien des dépenses en activités d'exploration occupée par l'Ontario	23,8 %	27,2 %	26,5 %	26,5 %

*Données de l'ensemble du ministère obtenues dans le cadre du suivi de l'utilisation de programmes et de services en ligne et par d'autres méthodes, par exemple du Service de délivrance des permis de pêche et de chasse ainsi que du Portail d'information sur les richesses naturelles.

Données financières détaillées

Tableau 3 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023

Type de coût	Dépenses prévues du ministère (M\$)
Fonctionnement	1 001,5
Immobilisations	537,8
Total	1 539,3

*Les nombres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Figure 1 : Répartition des charges de fonctionnement du ministère pour 2022-2023 par crédit, poste et sous-poste

Répartition des charges de fonctionnement du ministère pour 2022-2023

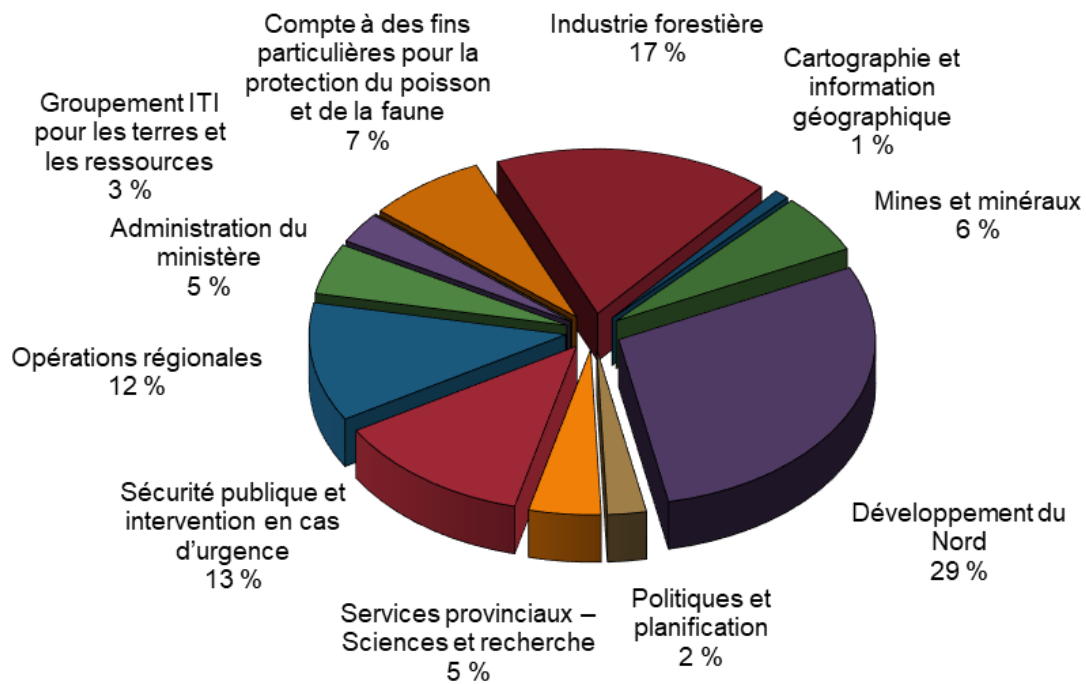


Tableau 4 : Charges de fonctionnement prévues du ministère pour 2022-2023 par crédit, poste et sous-poste

Nom de l'activité	Dépenses prévues du ministère (M\$)
Compte à des fins particulières pour la protection du poisson et de la faune	75,0
Industrie forestière	174,5
Cartographie et information géographique	9,6
Mines et minéraux	58,3
Développement du Nord	291,3
Politiques et planification	24,5
Services provinciaux – Sciences et recherche	45,5
Sécurité publique et intervention en cas d'urgence	125,8
Opérations régionales	116,8
Administration du ministère	49,9
Groupe ITI pour les terres et les ressources	30,2
Total des charges prévues par crédit, poste et sous-poste	1 001,5

Tableau 5 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	Variations %	Prévisions 2021-2022* \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$
Charges de fonctionnement						
Programme d'administration du ministère	52 685 400	2 145 300	4,2	50 540 100	49 042 200	49 355 337

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	Variations %	Prévisions 2021-2022* \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$
Programme de gestion des richesses naturelles	293 606 300	10 839 400	3,8	282 766 900	328 457 300	266 401 786
Protection du public	136 937 700	6 457 200	4,9	130 480 500	278 054 400	147 615 860
Programme ITI – Groupement pour les terres et les ressources	30 725 700	1 285 500	4,4	29 440 200	32 734 400	28 977 269
Programme de développement du Nord	276 386 300	5 048 200	1,9	271 338 100	273 578 700	216 428 196
Programme des mines et des minéraux	59 653 300	8 991 300	17,7	50 662 000	51 989 000	37 286 978
Total à voter – Charges de fonctionnement	849 994 700	34 766 900	4,3	815 227 800	1 013 856 000	746 065 426
Crédits législatifs	5 669 014	-	-	5 669 014	2 567 014	3 027 496
Total du ministère – Charges de fonctionnement	855 663 714	34 766 900	4,2	820 896 814	1 016 423 014	749 092 922

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	Variations %	Prévisions 2021-2022* \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$
Redressement de consolidation – Agence de foresterie du parc Algonquin	24 579 500	784 500	3,3	23 795 000	24 306 200	22 738 692
Redressement de consolidation – Fonds de reboisement	56 688 700	(3 419 800)	(5,7)	60 108 500	54 888 700	53 531 551
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(25 271 100)	(701 200)		(24 569 900)	(26 361 900)	(29 540 242)
Redressement de consolidation – Agence ontarienne des eaux	-	-		-	-	(1 660 410)
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	-	-		-	-	(598 001)
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	14 818 500	508 500	3,6	14 310 000	3 026 200	34 003 109
Redressement des charges de fonctionnement – Reclassement des biens immobilisés	-	-		-	-	201 673 289

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	Variations %	Prévisions 2021-2022* \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$
Redressement des charges de fonctionnement – Recouvrements en vertu de l'article 15	-	-		-	-	3 102 099
Redressement des charges de fonctionnement – Compte à des fins particulières pour la protection du poisson et de la faune	75 000 000	-	-	75 000 000	70 111 500	63 188 799
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	1 001 479 314	31 938 900	3,3	969 540 414	1 142 393 714	1 095 531 808
Actifs de fonctionnement						
Programme d'administration du ministère	1 000	(2 000)	(66,7)	3 000	2 000	-
Programme de gestion des richesses naturelles	2 806 900	(1 587 300)	(36,1)	4 394 200	3 499 300	-
Protection du public	46 500	(3 000)	(6,1)	49 500	53 500	53 950
Programme ITI – Groupement pour les terres et les ressources	-	(1 000)	(100,0)	1 000	-	-

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	Variations %	Prévisions 2021-2022* \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$
Programme de développement du Nord	2 000	-	-	2 000	2 000	-
Programme des mines et des minéraux	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	2 857 400	(1 593 300)	(35,8)	4 450 700	3 557 800	53 950
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	2 857 400	(1 593 300)	(35,8)	4 450 700	3 557 800	53 950
Charges d'immobilisations						
Programme d'administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Programme de gestion des richesses naturelles	26 152 300	(1 310 600)	(4,8)	27 462 900	26 005 700	19 848 657
Protection du public	5 370 000	166 200	3,2	5 203 800	3 836 400	946 188
Programme de développement du Nord	96 553 000	13 050 000	15,6	83 503 000	103 303 000	65 335 488
Programme des mines et des minéraux	5 825 700	296 200	5,4	5 529 500	81 687 400	4 136 406
Total à voter – Charges d'immobilisations	133 902 000	12 201 800	10,0	121 700 200	214 833 500	90 266 739
Crédits législatifs	407 690 900	29 421 700	7,8	378 269 200	378 269 200	347 473 490

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	Variations %	Prévisions 2021-2022* \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$
Total du ministère – Charges d’immobilisations	541 592 900	41 623 500	8,3	499 969 400	593 102 700	437 740 229
Redressement de consolidation – Agence de foresterie du parc Algonquin	140 000	(110 000)	(44,0)	250 000	243 000	154 139
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	(3 582 100)	(1 423 300)		(2 158 800)	(7 200 000)	-
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l’immobilier	-	-		-	-	(194 214)
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l’Ontario	(325 700)	267 900		(593 600)	(5 217 400)	(27 500 000)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	537 825 100	40 358 100	8,1	497 467 000	580 928 300	410 200 154
Biens immobilisés						
Programme d’administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Programme de gestion des richesses naturelles	29 770 200	(8 176 900)	(21,5)	37 947 100	24 877 100	227 758 388

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	Variations %	Prévisions 2021-2022* \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$
Protection du public	29 654 900	21 164 800	249,3	8 490 100	12 867 100	12 010 012
Programme de développement du Nord	492 654 400	(4 004 000)	(0,8)	496 658 400	621 613 400	578 222 656
Programme des mines et des minéraux	800 000	174 000	27,8	626 000	626 000	1 217 469
Total à voter – Biens immobilisés	552 880 500	9 157 900	1,7	543 722 600	659 984 600	819 208 525
Total du ministère – Biens immobilisés	552 880 500	9 157 900	1,7	543 722 600	659 984 600	819 208 525
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	1 539 304 414	72 297 000	4,9	1 467 007 414	1 723 322 014	1 505 731 962

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

Tableau 6 : Analyse des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2019-2020* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$	Prévisions 2021-2022* \$	Prévisions 2022-2023* \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	1 354 798 447	1 505 731 962	1 467 007 414	1 539 304 414
<i>Pourcentage de variation</i>		11 %	-3 %	5 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. L'augmentation de l'allocation du ministère pour 2022-2023 est principalement attribuable aux investissements dans la protection du public et la gestion des catastrophes touchant les richesses naturelles, à l'élargissement du programme de partage des recettes liées à l'exploitation des ressources forestières et minières ainsi qu'à l'accroissement du financement destiné au programme Avantage énergétique pour le Nord, au Programme ontarien d'aide aux petites sociétés d'exploration minière et aux évaluations environnementales dans le Cercle de feu. Des sommes supplémentaires ont également été injectées dans le Fonds de soutien à l'exploitation des richesses naturelles dans le Nord de l'Ontario et le Fonds pour l'innovation relative aux minéraux critiques.

Organismes, conseils et commissions

Organismes réglementés

Agence de foresterie du parc Algonquin

- L'Agence est responsable de la gestion des forêts, y compris de la récolte du bois dans le parc Algonquin. Elle trie les billes, puis les vend et les livre aux usines de la région. En outre, elle peut prodiguer des conseils sur des programmes et des projets de foresterie, de gestion des terres et autres, participer à ces programmes et projets ou les réaliser, sur autorisation du ministre.

Comité consultatif de gestion de la chasse au gros gibier

- Le Comité est chargé de fournir des conseils au ministre concernant les politiques et programmes liés à la gestion des espèces de gros gibier en Ontario, en plus d'examiner l'attribution des droits de prise de gros gibier et de recommander des changements à cet égard.

Comité consultatif de lutte contre la rage

- Le Comité fournit des conseils sur la démarche scientifique à suivre pour créer un programme efficace de recherche et d'intervention en matière de rage, y compris la mise au point de vaccins et de méthodes de vaccination appropriés pour les populations d'animaux sauvages.

Commission de l'escarpement du Niagara

- La Commission administre le Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara en communiquant les objectifs du plan, en traitant les demandes de permis d'exploitation et en prenant des décisions à cet égard, ainsi qu'en formulant des recommandations sur les modifications au plan.

Commission de toponymie de l'Ontario

- La Commission élabore les politiques et les principes adoptés pour nommer les entités géographiques et les lieux non érigés en municipalité en Ontario. Elle examine les propositions de toponymes officiels au nom du ministre et consigne dans le registre officiel les propositions approuvées et pertinentes.

Commission du patrimoine chasse et pêche

- Créée en vertu de la *Loi de 2002 sur la chasse et la pêche patrimoniales*, la Commission recommande au ministre des façons d'inviter la population à apprécier à leur juste valeur les ressources halieutiques et fauniques de la province, d'accroître la participation aux programmes de protection et autres et d'explorer de nouvelles possibilités d'activités liées au poisson et à la faune.

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO)

- Fondée en 1988 en vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*, la SGFPNO a pour mission, d'une part, de fournir des conseils et des recommandations sur toute question relative à la croissance et à la diversification économiques du Nord de l'Ontario et, d'autre part, de promouvoir et de stimuler des initiatives économiques en accordant des prêts et des subventions visant à stabiliser, à diversifier et à faire croître l'économie de la région.

Société de gestion forestière Nawiinginokiima

- La Société est chargée de la gestion durable des forêts ainsi que de la commercialisation du bois et de sa vente aux clients existants et nouveaux de l'industrie forestière au sein des unités de gestion des forêts de Pic et de White River. On a proposé l'ajout d'une troisième unité de gestion, celle de la forêt de Nagagami, au cours des deux prochaines années.

Société de gestion forestière Temagami

- La Société est chargée de la gestion durable de la forêt ainsi que de la commercialisation du bois et de sa vente aux clients existants et nouveaux de l'industrie forestière au sein de l'Unité de gestion de la forêt de Temagami.

Organismes non réglementés

Conseil de l'Association des forestiers professionnels de l'Ontario

- Le Conseil réglemente et régit la profession de forestier conformément à la *Loi de 2000 sur les forestiers professionnels* et à ses règlements. En outre, il gère, administre et supervise le fonctionnement de l'Association.

Conseil de l'Ordre des arpenteurs-géomètres de l'Ontario

- Le Conseil réglemente et régit la profession d'arpenteur-géomètre conformément à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* et à ses règlements.

Commission de contrôle du lac des Bois

- La Commission régule les niveaux d'eau du lac des Bois, du lac Seul ainsi que des rivières Winnipeg et English entre les décharges des lacs et leur confluence. Elle se compose de représentants du Canada, de l'Ontario et du Manitoba.

Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais

- La Commission est le fruit d'un partenariat entre le Canada, le Québec et l'Ontario dont la mission est de formuler et d'étudier des politiques de gestion intégrée des réservoirs du bassin de la rivière des Outaouais.

Bien qu'ils soient créés par le gouvernement, les organismes réglementés ne font pas partie du ministère. Le gouvernement nomme la majorité des membres, leur attribue des fonctions officielles et veille à ce qu'ils rendent des comptes.

Les organismes non réglementés ne sont pas assujettis aux exigences financières et administratives du Conseil de gestion du gouvernement. Le gouvernement nomme au moins un membre de chaque organisme non réglementé.

Tableau 7 : Données sur les dépenses et les revenus des organismes, des conseils et des commissions

Nom	Prévisions 2022-2023 – Dépenses \$	Prévisions 2022-2023 – Revenus \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022 – Dépenses \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022 – Revenus \$	Chiffres réels 2020-2021 – Dépenses \$	Chiffres réels 2020- 2021 – Revenus \$
Agence de foresterie du parc Algonquin	29 750 000	29 980 000	25 561 000	25 207 000	27 551 000	27 622 000
Comité consultatif de gestion de la chasse au gros gibier	30 000	0	3 067	0	11 946	0
Comité consultatif de lutte contre la rage	2 850	0	1 650	0	2 475	0
Commission de contrôle du lac des Bois	1 000	0	0	0	0	0
Commission de l'escarpement du Niagara	2 601 600	0	2 590 919	0	2 581 016	0
Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais	71 747	0	70 576	0	61 484	0
Commission de toponymie de l'Ontario	975	0	975	0	725	0
Commission du patrimoine chasse et pêche	30 000	0	11 305	0	13 000	0
Conseil de l'Association des forestiers professionnels de l'Ontario	26 000	0	13 500	0	13 040	0
Conseil de l'Ordre des arpenteurs- géomètres de l'Ontario	26 000	0	8 600	0	13 040	0

Nom	Prévisions 2022-2023 – Dépenses \$	Prévisions 2022-2023 – Revenus \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022 – Dépenses \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022 – Revenus \$	Chiffres réels 2020-2021 – Dépenses \$	Chiffres réels 2020- 2021 – Revenus \$
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	60 000 000	0	60 000 000	0	55 000 000	0
Société de gestion forestière Nawiinginokiima	1 951 888	3 634 171	1 951 000	3 921 000	1 877 000	3 866 000
Société de gestion forestière Temagami	409 403	836 078	193 468	1 281 600	0	0



ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2021-2022

Résultats 2021-2022

Activité clé 1 : Protéger la population des catastrophes et des dangers naturels

- L'Ontario est reconnu comme un chef de file mondial de la gestion des feux de végétation et demeure résolu à préserver et à protéger ses richesses naturelles. Le ministère est plus déterminé que jamais à adopter une méthode de gestion des feux de végétation axée sur la réduction des risques et à effectuer la transition vers une approche axée sur la société dans son ensemble. L'Ontario est un partenaire actif du comité directeur pour l'élaboration de la Stratégie nationale d'atténuation des catastrophes du Canada, lequel est dirigé par le Centre interservices des feux de forêt du Canada.
- Le ministère a protégé les résidents, les communautés et les entreprises pendant l'une des saisons des feux de végétation les plus intenses et dévastatrices des dernières décennies. Ses activités se sont intensifiées dans la région du Nord-Ouest, qui a connu ses plus importantes périodes de temps sec et de sécheresse des 50 dernières années. Ces conditions ont entraîné un nombre record de feux dans la région, y compris un incendie d'une superficie de 200 667 hectares nommé Kenora 51, le plus important de l'histoire de la province.
- Pendant la saison des feux de 2021, on a consigné 1 198 feux de végétation en Ontario, et 793 440 hectares de forêt ont brûlé, comparativement à 608 feux et à 14 690 hectares brûlés en 2020. Ces chiffres dépassent largement la moyenne des 10 années précédentes, qui est de 840 feux et de 162 813 hectares brûlés par année.
- Comme les besoins en ressources pour combattre les feux ont dépassé les capacités de l'Ontario pendant la haute saison, la Province a demandé et obtenu du personnel et des avions supplémentaires par l'entremise du Centre

interservices des feux de forêt du Canada. Cette aide est venue de diverses provinces canadiennes ainsi que des États-Unis, de l'Australie et du Mexique.

- Au printemps 2021, l'Ontario a dépêché 85 spécialistes de la lutte contre les incendies au Manitoba et 1 spécialiste dans les Territoires du Nord-Ouest pour y combattre des feux.

- Approvisionnement et opérations d'urgence durant la COVID-19

La pandémie de COVID-19 a imposé de nombreux défis au ministère quant à la planification des interventions en cas d'urgence pour assurer la sécurité du personnel et du grand public. Afin de répondre à ces défis et de réduire les risques pour la santé et la sécurité associés à la COVID-19, le ministère a mis en place plusieurs mesures d'approvisionnement et de fonctionnement d'urgence, y compris les suivantes :

- services de location de remorques pour l'hébergement et le travail;
 - services liés aux installations;
 - fournitures de désinfection;
 - équipement de protection individuelle;
 - mesures d'adaptation supplémentaires;
 - salles d'isolement;
 - services et fournitures divers;
 - transport par voie terrestre.
- Pendant la saison des feux record de 2021 en Ontario, environ 2 500 personnes ont été déployées pour combattre les incendies, y compris des garde-feux, du personnel de soutien à la gestion des feux, du personnel venu de l'extérieur de la province ainsi que des dizaines de pilotes et d'ingénieurs.
- Près de 500 spécialistes de la lutte contre les incendies et 25 avions ont été dépêchés pour prêter main-forte à l'Ontario. Cette aide est venue du reste du Canada, des États-Unis, de l'Australie (20 spécialistes de la lutte contre les incendies) et du Mexique (plus de 100 pompiers).
- Pour lutter contre la propagation de la COVID-19, les garde-feux devaient suivre les directives de santé et de sécurité du médecin hygiéniste en chef, notamment en ce qui concerne la distanciation physique, le lavage fréquent des mains et les auto-évaluations quotidiennes.
- Le ministère a donné un accès prioritaire aux vaccins au personnel de lutte essentiel, y compris aux ressources venues de l'extérieur pour combattre les feux

aux côtés du personnel de l'Ontario. Un programme de tests antigéniques rapides a été mis sur pied pour le personnel de lutte contre les incendies. De plus, les ressources venues de l'extérieur ont été soumises à un test à leur arrivée et avant leur départ pour réduire le risque de propagation de la COVID-19 dans la province et permettre un retour à la maison sécuritaire.

- Près de 3 000 résidents des communautés autochtones suivantes ont été évacués en toute sécurité en raison des risques causés par la fumée et le feu, avant d'être ramenés chez eux :
 - Première Nation Naicatchewenin (juin);
 - Première Nation de Deer Lake (juillet);
 - Première Nation de Poplar Hill (juillet);
 - Première Nation de Pikangikum (juillet);
 - municipalité de Red Lake (juillet);
 - Première Nation de Cat Lake (juillet);
 - Nations autonomes de Wabaseemoong (août).
- Des décrets d'urgence régionale restreignant l'accès du public aux zones d'incendie actif ont été adoptés tout au long de l'été pour les régions affectées du Nord-Ouest afin de faciliter le travail de lutte contre les incendies et les évacuations éventuelles.
- De la mi-juillet à la mi-août, une ordonnance de mise en œuvre a été prise pour restreindre les activités industrielles, y compris les activités forestières et minières, dans l'ensemble du Nord-Ouest de l'Ontario et ainsi prévenir les incendies d'origine humaine.
- Le 30 juin, en raison des risques extrêmes d'incendie et du nombre important de feux, une zone de restriction de faire du feu a été définie dans certaines parties de la région du Nord-Ouest et est demeurée en vigueur pendant 62 jours consécutifs afin de prévenir les incendies d'origine humaine et de permettre au ministère de lutter contre les nouveaux feux et ceux en cours.
- Plus tôt dans l'été, l'Ontario a dépêché plus de 80 spécialistes de la lutte contre les incendies au Manitoba et 1 spécialiste dans les Territoires du Nord-Ouest pour y combattre des feux.

- Dans le cadre du programme de paiements de transfert Collectivités Intelli-feu, des municipalités ont demandé des fonds pour établir des cartes des zones forestières à risque de feu de végétation ainsi qu'un plan communautaire de protection qui propose des mesures d'atténuation des risques de feu de végétation.
- Le ministère a participé à l'opération Immunité dans les collectivités éloignées en organisant le transport d'équipes chargées d'administrer des vaccins contre la COVID-19 aux résidents de 32 communautés des Premières Nations.
- Le DNMRNF a continué de diriger la mise en œuvre de la stratégie intitulée *Protéger les personnes et les biens : Stratégie ontarienne de lutte contre les inondations*, publiée en mars 2020. La stratégie mobilise six ministères et partenaires provinciaux qui participent à plus de 90 initiatives touchant à tous les piliers de la gestion des situations d'urgence. En voici les points saillants :
 - Production de ce qui suit par l'Équipe technique de la cartographie des zones inondables (et ses sous-équipes), après son établissement en 2020 en collaboration avec les municipalités, les offices de protection de la nature et divers partenaires fédéraux :
 - des spécifications techniques de levé et de cartographie, à savoir des recommandations de spécifications relatives aux données, pour favoriser l'uniformité des méthodes de cartographie des zones à risque dans la province;
 - un bulletin d'hydraulique et d'hydrologie, pour revoir les modèles hydrologiques (débits) et hydrauliques (niveaux) et en améliorer la précision relative dans le but de mieux comprendre et définir les phénomènes observés pendant les inondations;
 - des critères de priorisation de la cartographie, pour faciliter, au moyen de données, la détermination des zones inondables qui doivent être cartographiées ou dont la carte doit être mise à jour.
 - Poursuite du partenariat entre l'Ontario et le gouvernement fédéral pour fournir des renseignements de grande qualité sur les niveaux et les débits des cours d'eau de la province, ces renseignements permettant de déterminer les risques d'inondation et d'alerter rapidement la population.
 - Consultation des municipalités, des partenaires des bassins versants et d'autres intervenants clés des régions traversées par les rivières Muskoka et Magnetawan et par la partie supérieure de la rivière des Outaouais

concernant les décisions importantes en matière de gestion des eaux et d'opérations.

- Maintien du soutien à la gestion des niveaux et des débits d'eau dans les Grands Lacs par la participation de l'Ontario à différents comités de la Commission mixte internationale.
- Le Centre de contrôle des eaux de surface :
 - a changé de mode de fonctionnement afin de mener la totalité de ses activités à distance, sans interrompre les services prioritaires de données d'alerte rapide pendant la pandémie;
 - a transmis 40 messages concernant les crues et 17 messages concernant la sécheresse ou les bas niveaux d'eau (au 31 janvier 2022) à ses partenaires pour leur permettre d'intervenir localement;
 - a collaboré avec Environnement et Changement climatique Canada pour veiller à ce que tous les protocoles liés à la COVID-19 soient intégrés aux normes de retour au travail dans les stations de surveillance des eaux essentielles;
 - a modernisé le système de modélisation des ondes de tempête dans les Grands Lacs, notamment en augmentant l'accessibilité, pour améliorer les processus décisionnels liés aux inondations;
 - a collaboré avec Environnement et Changement climatique Canada pour remplacer le réseau de surveillance des eaux, de prévision des crues et d'avertissement pour la voie navigable Trent–Severn et le canal Rideau, afin de s'assurer que les ministères et les autres partenaires disposent de données fiables et de grande qualité;
 - a modernisé l'extranet pour respecter les exigences en matière d'accessibilité et offrir une meilleure expérience utilisateur au personnel des ministères et des autres partenaires.
- Le DNMRNF a travaillé avec le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs à l'élaboration du Règlement de l'Ontario 686/21 pris en application de la *Loi sur les offices de protection de la nature*, lequel précise les programmes et services que doivent fournir les offices de protection de la nature pour assurer l'exécution de leur mandat de base, qui est de protéger les personnes et les biens contre les risques naturels.
- Le DNMRNF a financé la gestion des risques naturels et la réparation des structures de contrôle des crues et de l'érosion en accordant des subventions

totalisant 3,8 millions de dollars aux 36 offices de protection de la nature, ainsi que 5 millions de dollars en fonds d'immobilisations à 32 d'entre eux pour des projets d'infrastructures de contrôle de l'érosion et des eaux.

- À la suite d'une grave explosion de gaz naturel à Wheatley, le ministère a immédiatement pris des mesures pour venir en aide à la municipalité. Il a notamment retenu les services d'ingénieurs spécialisés pour assurer la surveillance des concentrations de gaz dans la zone d'évacuation et les environs et pour réaliser une enquête technique visant à déterminer la source de la fuite de gaz et à proposer des mesures d'atténuation des risques. Pour venir en aide à la municipalité de Chatham-Kent ainsi qu'aux résidents et aux entreprises touchés par l'explosion à Wheatley, le ministère a mis sur pied un groupe consultatif technique et directeur formé de représentants du DNMRNF, du ministère du Solliciteur général (Gestion des situations d'urgence Ontario et Bureau du commissaire des incendies), du ministère des Affaires municipales et du Logement, du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires, du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs ainsi que de la municipalité de Chatham-Kent.
- Le ministère a produit des données géospatiales fondamentales, des outils de cartographie et des infrastructures techniques pour guider ses interventions visant à protéger le public contre les catastrophes naturelles, dont les feux de forêt et les inondations.

Activité clé 2 : Assurer la prestation de services directs à la population et à l'industrie

- Le ministère a offert des occasions de chasse et de pêche à environ deux millions de détenteurs de Carte Plein air, générant près de 50 millions de dollars en ventes de permis.
- Le ministère a lancé un cours en ligne pour les chasseurs qui répond aux demandes fréquentes de la clientèle pour des services en ligne et améliorés. Un cours en classe est aussi offert à la clientèle qui préfère l'apprentissage en personne ou qui n'a pas accès à Internet.

- Le ministère a formé environ 20 000 nouveaux chasseurs dans le cadre du Programme de formation des chasseurs de l'Ontario, générant des recettes de plus de 600 000 \$ qui ont été affectées au compte à des fins particulières pour la protection du poisson et de la faune.
- Le ministère a délivré plus de 8 000 permis de piégeage et formé plus de 260 nouveaux trappeurs, générant des recettes de plus de 250 000 \$ qui ont été affectées au compte à des fins particulières pour la protection du poisson et de la faune.
- Le ministère a offert des services à la clientèle exceptionnels à deux millions de pêcheurs à la ligne et de chasseurs, y compris des services de délivrance de permis, des services de tirage pour la chasse au gros gibier, des InfoCentres, des services liés aux médias sociaux et un réseau d'émetteurs de permis de pêche et de chasse. En 2021, le Centre d'information et de soutien pour les ressources naturelles a traité environ 77 000 appels et 22 500 demandes par courriel relativement à la pêche, à la chasse et aux permis en Ontario.
- Le ministère a fourni environ six millions de poissons à des fins d'empoissonnement et de rétablissement des populations par l'intermédiaire des stations piscicoles du Programme de gestion de la pêche et de la faune.
- Le ministère a poursuivi la mise en œuvre des recommandations du conseil consultatif sur la chasse, la pêche et le tourisme axé sur les ressources pour renforcer les principales mesures de reprise.
- Le ministère a réalisé un sondage auprès des chasseurs de cerfs de Virginie de l'Ontario pour recueillir de l'information sur les activités de chasse et les dépenses de cette clientèle et ainsi mieux orienter la prise de décisions concernant les programmes.
- En 2021-2022, les agents de protection de la nature du ministère ont contacté plus de 100 000 membres du public dans le cadre de leurs fonctions, malgré l'absence d'activités sur le terrain en raison des restrictions sanitaires. Pendant ces échanges, de l'information sur l'exploitation sécuritaire et durable des richesses naturelles a été communiquée sur demande.

- Dans le cadre de l'Initiative de collaboration pour la conformité menée conjointement avec les communautés autochtones, la Direction de l'application des règlements du ministère a jusqu'à maintenant réglé 10 dossiers liés à la justice réparatrice en 2021-2022, et elle s'attend à en régler au moins 6 autres d'ici la fin de mars 2022.
- Le ministère a utilisé les médias sociaux et d'autres voies de communication pour faire la promotion de la sécurité publique et de la conformité avec les lois ontariennes relatives aux ressources naturelles. Pour promouvoir la sécurité à la chasse, il a publié des vidéos portant notamment sur l'utilisation des armes à feu à proximité des routes et l'identification du gros gibier. La carrière d'agent d'application de la loi a été mise à l'honneur dans deux vidéos faisant la promotion du recrutement de nouveaux agents de protection de la nature et de l'Unité provinciale de communication.
- Le ministère a diffusé des prévisions et de l'information concernant la spongieuse (*Lymantria dispar dispar*), y compris sur les options de contrôle dans le contexte de l'éclosion en cours dans le Sud de l'Ontario et certaines parties du Nord-Est.
- Le ministère a continué de jouer un rôle de premier plan dans la surveillance et le contrôle de la rage. Depuis le début de l'épidémie de rage en Ontario en décembre 2015, 494 cas de rage du raton laveur (14 en 2021) et 21 cas de rage du renard (0 nouveau cas en 2021) ont été confirmés dans le Sud de l'Ontario. En réponse à cette situation, on a distribué plus de sept millions d'appâts contenant un vaccin antirabique oral (plus de 840 000 en 2021) et pouvant immuniser la plupart des rats laveurs, des moufettes et des renards qui les mangent. Les efforts du ministère ont permis de réduire le nombre annuel de cas de rage d'environ 95 % depuis 2016.
- Le ministère a distribué environ 840 000 appâts contenant un vaccin antirabique, analysé 2 872 échantillons pour détecter les cas de rage et vacciné manuellement plus de 4 000 rats laveurs et moufettes dans le cadre du Programme de capture-vaccination-remise en liberté. Les cas de rage du raton laveur et de rage du renard dans la province ont diminué de 95 % depuis 2016.
- Le ministère a surveillé 121 lacs intérieurs dans le cadre du Programme de surveillance à grande échelle des lacs intérieurs, ainsi que cinq pêches dans les

eaux intérieures importantes de la province, soit le lac Nipissing, le lac Simcoe et le lac des Bois.

- Le ministère a reçu et examiné 33 propositions de nom pour des entités géographiques provenant du public; 6 font l'objet d'un report de décision, 11 sont de nouvelles propositions en attente de traitement, et 16 doivent faire l'objet de consultations.
 - Un total de 45 recommandations de noms d'îles à identifier aux fins d'intervention en cas d'urgence (911) ont atteint la phase finale du processus.
- Le ministère a fourni huit nouveaux noms d'entités géographiques pour l'actualisation de la partie ontarienne de la carte nationale *Récits du territoire : Noms de lieux autochtones au Canada*.
- Le DNMRNF a recouvré des frais, notamment des frais de loyer de 11 000 locataires occupant des terres de la Couronne à diverses fins, notamment celles liées aux ressources en agrégats, au pétrole, à la location ou à la vente de terrains et à l'énergie renouvelable, ce qui a permis de générer des recettes de 106,3 millions de dollars en date du 31 décembre 2021. Le ministère poursuit ses efforts visant à ce que les frais exigés pour les services relevant de la *Loi sur les terres publiques* soient établis en fonction des coûts de la prestation de ces services.
- Le DNMRNF a remis 1 153 lettres patentes de la Couronne à des personnes qui en avaient fait la demande entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 décembre 2021.
- Le ministère a fourni des services à plus de 480 partenaires du programme Le bois de l'Ontario en faisant la promotion de leurs entreprises auprès de la population ontarienne grâce à des activités visant à renforcer leur notoriété, notamment à informer le public que les produits du bois de l'Ontario proviennent de forêts publiques gérées de manière responsable et durable.
- Le ministère a soutenu l'industrie forestière alors qu'elle maintenait ses activités pendant la pandémie et tâchait de se relever économiquement. Il a fourni des services à l'industrie et aux communautés par la mise en œuvre de la Stratégie

pour le secteur forestier. Voici des exemples de ce qu'a fait le ministère à ce chapitre :

- Il a collaboré avec le Centre de recherche et d'innovation en bioéconomie, Ressources naturelles Canada et l'industrie à la production de ForestEDGE, un modèle économique d'approvisionnement en bois s'appuyant sur des données géospatiales conçu pour aider les investisseurs et les communautés à évaluer le coût, la qualité et la disponibilité de la fibre afin d'en accroître l'exploitation et de lui trouver de nouveaux débouchés. Sur la base de ce modèle est né le réseau d'innovation Nextfor, une plateforme informationnelle publique qui permet aux utilisateurs d'obtenir des renseignements sur le secteur des produits forestiers, la circulation du bois, les volumes de fibre, la disponibilité de la fibre et les coûts.
- Il a aidé la réserve non cédée de Wikwemikong à évaluer la quantité de biomasse disponible, sa qualité et son coût en vue d'une utilisation comme substitut du charbon et du gaz naturel à faible teneur en carbone, en plus de participer à la mise sur pied d'un projet d'usine de granules de bois d'EACOM d'une capacité de 150 000 tonnes métriques à Nairn Centre.
- Il a participé à l'établissement de la Société de gestion forestière Temagami, la deuxième société locale de gestion forestière en importance en Ontario, qui donne aux Autochtones l'occasion de prendre part à la gestion des forêts et à l'approvisionnement des scieries locales en bois provenant de terres de la Couronne.
- Il a organisé des discussions entre des bailleurs de fonds et 21 communautés, rassemblant des partenaires de financement et de soutien qui pourraient aider les communautés souhaitant lancer un projet local lié aux forêts ou à la biomasse.
- Il a échangé avec 38 communautés autochtones concernant le Plan d'action en matière de biomasse forestière afin de sonder leur intérêt pour des projets ou des possibilités d'exploitation de la biomasse forestière.
- Il a collaboré avec le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences pour qu'une enveloppe de 5 millions de dollars soit réservée à des projets de formation dans les secteurs de la foresterie et de la fabrication du bois.
- Il a activement fait pression sur des partenaires provinciaux et fédéraux pour aplanir les obstacles au commerce, ce qui a mené à l'imposition d'un veto à une loi de la Californie sur la déforestation et accru la sensibilisation aux bonnes pratiques de gestion durable des forêts de l'Ontario.

- Le ministère a renforcé le cadre stratégique pour la gestion forestière de l'Ontario pour moderniser et numériser la prestation des services de même qu'appliquer la Stratégie pour le secteur forestier. La consultation des communautés, des intervenants autochtones, des clients, des professionnels et du public aide le ministère à réduire le fardeau de l'industrie forestière et à simplifier les processus pour la clientèle tout en favorisant la durabilité des forêts et l'application de normes strictes relativement à la profession de forestier. Les changements suivants ont été apportés :
 - Modification de la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne* pour permettre la récolte pour usage personnel, et modification et de la *Loi de 2000 sur les forestiers professionnels* pour préciser le champ d'exercice de la profession défini dans le projet de loi 13, *Loi de 2021 visant à soutenir la population et les entreprises*, en vue de réduire les formalités administratives et le fardeau réglementaire.
 - Réalisation d'un projet de modernisation de la planification de la gestion des forêts pour cerner les occasions de réduire le fardeau de l'industrie forestière et du DNMRNF tout en assurant la durabilité des forêts de la Couronne de la province.
 - Rédaction d'une modification au Manuel de planification de la gestion forestière pour la Première Nation de Neskantaga en vue d'un éventuel projet communautaire de bioénergie.
 - Modernisation des rapports provinciaux sur les forêts ainsi que diffusion publique du rapport *État des forêts de l'Ontario 2021* et du *Rapport sur les ressources forestières de l'Ontario 2021*.
 - Participation aux activités du Conseil canadien des ministres des forêts visant à échanger des renseignements sur la gestion durable des forêts de l'Ontario.
- Le ministère a publié 12 nouveaux ensembles de données dans le Catalogue de données ouvertes de l'Ontario et mis à jour 52 ensembles de données s'y trouvant déjà, notamment en ouvrant l'accès à 2 ensembles de données précédemment à accès restreint.
- Le ministère a répondu à plus de 12 000 demandes concernant les produits et services de données géospatiales et de cartographie de l'Ontario.

- Le ministère traite plus de 215 types d’approbations supplémentaires pour 45 500 clients, ce qui entraîne quelque 81 000 interactions chaque année. À l’heure actuelle :
 - 178 types d’approbations s’obtiennent suivant un processus papier (une baisse par rapport à 202 à l’exercice précédent), et 36 000 personnes sont à l’origine de plus de 70 000 interactions;
 - 39 types d’approbations s’obtiennent en ligne (une baisse par rapport à 28 à l’exercice précédent), et 8 850 personnes sont à l’origine de 11 250 interactions.
- Le ministère a élaboré et mis en œuvre un programme de recherche exhaustive afin de s’assurer que la prestation numérique répond aux besoins de la clientèle; cette méthode est actuellement mise à l’essai pour neuf types d’approbations.

Activité clé 3 : Favoriser la croissance économique et la création d’emplois

- Le ministère continue de réduire les chevauchements et de simplifier les processus pour favoriser le développement économique durable dans les grands secteurs des richesses naturelles de l’Ontario. Il simplifie notamment les exigences pour les trappeurs afin de leur permettre de vivre de leur métier, tout en veillant à ce que les protections nécessaires soient en place pour assurer un piégeage sans douleur. De plus, le ministère a répondu à la demande de l’industrie de l’aquaculture pour un processus de délivrance de permis plus flexible tout en veillant à ce que les installations soient construites et exploitées de façon durable sur le plan environnemental. Enfin, les manuels de gestion forestière ont été simplifiés en application de la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne*, et le ministère continue de moderniser la gestion des agrégats. Globalement, le ministère a levé 14 % des exigences de conformité réglementaire et réduit les coûts directs des entreprises de plus de 3 millions de dollars.
- Le DNMRNF a dirigé l’exécution du nouveau Programme d’investissement et d’innovation dans le secteur forestier (PIISF), en collaboration avec le ministère du Développement économique, de la Création d’emplois et du Commerce. Le PIISF permet d’octroyer jusqu’à 10 millions de dollars par année pour des investissements stratégiques dans le secteur forestier visant à améliorer la productivité, à stimuler l’innovation et la compétitivité, à favoriser l’accès à de

nouveaux marchés, à renforcer les économies régionales et à offrir des avantages au secteur forestier de l'Ontario dans son ensemble (autres que les avantages directs pour les demandeurs). Depuis son lancement, le personnel du programme a approuvé près de 40 millions de dollars en financement, attirant de nouveaux investissements totalisant 285 millions de dollars, créant 225 emplois et maintenant près de 2 500 emplois.

- L'Ontario a appuyé son industrie des produits forestiers à l'aide de diverses mesures visant à permettre une exploitation sécuritaire et constante, le tout afin d'aider les usines à stabiliser leur production. Il a notamment accéléré la mise en œuvre du Programme provincial de financement des routes forestières, le mécanisme qu'il utilise pour rembourser à l'industrie forestière provinciale la part proportionnelle qui revient au gouvernement des coûts engagés pour la construction et l'entretien des routes publiques d'accès aux forêts de la Couronne. Les routes forestières profitent non seulement à l'industrie forestière, mais également aux sociétés minières, aux entreprises touristiques, aux communautés autochtones, aux entreprises de services publics et ferroviaires, aux chasseurs, aux pêcheurs à la ligne, aux campeurs, aux trappeurs, aux vacanciers et au grand public. De plus, ces routes font partie de l'infrastructure rurale pour la protection civile et l'intervention en cas d'urgence. Pour venir en aide à l'industrie forestière dans le contexte de la continuation de la pandémie de COVID-19, le ministère a de nouveau devancé la mise en œuvre du Programme provincial de financement des routes forestières en 2021-2022, permettant aux entreprises de recevoir leur financement plusieurs mois à l'avance. Le financement total pour 2021-2022 était de 53,2 millions de dollars.
- En réponse à la pandémie de COVID-19, le ministère a également adopté plusieurs mesures pour aider l'industrie forestière à poursuivre ses activités tout en protégeant les travailleurs et les communautés, y compris les suivantes :
 - offre de 3 millions de dollars pour la mise en œuvre des mesures de santé et de sécurité relatives à la COVID-19 par les entreprises de sylviculture pour la saison de plantation d'arbres de 2021;
 - utilisation du Fonds pour les mesures de sécurité dans le secteur forestier, qui a versé 4,84 millions de dollars à de petites et moyennes entreprises du secteur forestier pour rembourser les coûts des mesures de santé et de sécurité relatives à la COVID-19 mises en place dans leurs lieux de travail en 2020-2021.

- Trois accords de partage des recettes liées à l'exploitation des ressources minières et forestières ont été conclus avec le Grand Council Treaty #3, le Wabun Tribal Council et le Mushkegowuk Council, qui représentent 35 communautés du Nord de l'Ontario. Ces accords prévoient que le gouvernement de l'Ontario partagera avec les Premières Nations 45 % de ses recettes provenant des droits de coupe, 40 % de l'impôt et des redevances annuels sur l'exploitation des mines actives au moment de la signature des accords et 45 % de l'impôt et des redevances annuels sur l'exploitation de futures mines sur les territoires couverts par les accords. Les paiements sont versés au mois de décembre et sont calculés en fonction des revenus de l'exercice précédent. À ce jour, près de 94 millions de dollars ont été versés aux Premières Nations signataires, qui peuvent utiliser ces fonds pour répondre aux grandes priorités en matière d'éducation, de santé ainsi que de développement économique, communautaire et culturel.
- Le ministère a poursuivi sa collaboration avec le Groupe de travail sur le Plan d'action en matière de biomasse forestière afin de recueillir de l'information utile à l'élaboration du plan. Pour obtenir les commentaires du public sur le plan, il en a publié une version préliminaire dans le Registre environnemental de l'Ontario à l'été 2021. Dans le cadre des consultations au sujet du plan, ce dernier a été communiqué aux communautés autochtones de l'Ontario, et des séances d'information virtuelles ont été organisées pour permettre à la population de discuter à distance avec des représentants du ministère.
- Afin d'orienter la mise en œuvre du Plan d'action en matière de biomasse forestière et les mesures à venir, le DNMRNF a commandé trois études initiales :
 - un rapport pour obtenir des données de référence sur le potentiel technique et commercial en l'état de diverses technologies de bioraffinage de produits forestiers et de conversion de la biomasse forestière;
 - une analyse des approches privilégiées dans diverses régions du monde pour la valorisation et la commercialisation de la biomasse forestière;
 - une évaluation de l'apport financier visant à quantifier les avantages de l'exploitation de la biomasse forestière pour les scieries, le secteur forestier et l'économie ontarienne.
- Dans le contexte du différend commercial entre le Canada et les États-Unis sur le bois d'œuvre résineux, le ministère a dirigé la réponse à deux questionnaires associés au troisième examen administratif du gouvernement des États-Unis, y compris la préparation de rapports d'expertise par des consultants, du personnel

du DNMRNF et des spécialistes de trois autres ministères et d'un organisme de la Couronne, ce qui a permis de répondre à des centaines de questions. Ce travail a été effectué en sept semaines, au printemps 2021, le produit final comptant plus de 60 000 pages. Le ministère a répondu à deux questionnaires supplémentaires en 2021-2022.

- Le ministère a favorisé la croissance de la consommation intérieure grâce à la marque Le bois de l'Ontario. Le programme Le bois de l'Ontario vise à donner aux consommateurs une idée claire (par l'image de marque) des raisons pour lesquelles ils devraient acheter des produits de bois locaux qui proviennent de forêts publiques gérées de façon responsable et durable tout en établissant un lien entre les produits du bois et les familles et communautés qui dépendent de l'industrie forestière de l'Ontario. Le programme accroît ainsi la demande en produits du bois locaux et les chances de réussite des entreprises du secteur du bois de la province.
- Le ministère a terminé le développement d'un outil gratuit de calcul de l'empreinte carbone et procède actuellement à sa mise en ligne (www.ghgmat.ca). L'outil facilite la conception des bâtiments et l'approvisionnement en matériaux par l'évaluation et le calcul de l'empreinte carbone des matériaux de charpente et la mise en évidence des avantages du bois à ce chapitre.
- Le ministère a modernisé le processus de délivrance de permis aux mesureurs de bois et leur formation :
 - en établissant un système échelonné de délivrance de permis de mesureur de bois pour réduire le fardeau de l'industrie forestière dans le Nord de l'Ontario;
 - en élaborant des modules en ligne pour le cours de mesurage provincial et en donnant la partie en classe du cours par voie virtuelle à l'aide de ces modules.
- Le secteur forestier fait partie intégrante de l'histoire et de l'avenir de l'Ontario. En 2020, le secteur a généré 18 milliards de dollars en recettes totales (Statistique Canada, 2020) et 7,5 milliards de dollars en recettes d'exportation (gouvernement du Canada, 2021), a contribué pour 4,3 milliards de dollars au produit intérieur brut provincial (Statistique Canada, 2020) et a soutenu 149 000 emplois dans l'ensemble de la province (ministère des Richesses naturelles et des Forêts, 2021). Par la mise en œuvre de la Stratégie pour le secteur forestier, le

gouvernement de l'Ontario, l'industrie forestière et leurs partenaires du secteur de la recherche et de l'éducation, des communautés autochtones et d'autres ordres de gouvernement travaillent à créer un climat d'affaires qui favorise la croissance et l'innovation, aide l'industrie à s'adapter aux réalités commerciales en constante évolution et permet de s'assurer que les forêts de l'Ontario continuent d'être gérées de façon responsable et durable pour les générations futures.

- Pour faciliter l'application de la Stratégie pour le secteur forestier, on a créé un comité chargé de voir à l'établissement d'un plan de mise en œuvre et de définir des indicateurs de rendement permettant de mesurer et de communiquer l'état d'avancement et le succès de la stratégie.
- Voici ce qu'a fait le ministère depuis la publication de la Stratégie pour le secteur forestier dans le Registre environnemental :
 - Il a publié une version préliminaire du Plan d'action en matière de biomasse forestière pour étudier des méthodes novatrices d'exploitation de la biomasse forestière.
 - Il a introduit des modifications législatives pour améliorer l'efficacité de l'industrie, éliminer les exigences en double dans la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne* et la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*, modifier les quatre manuels de gestion forestière rédigés en application de la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne* et réduire la fréquence des vérifications indépendantes des forêts de façon à diminuer la charge de travail et les coûts.
 - Il a continué de diriger la prestation du PIISF en partenariat avec le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce. Depuis le lancement du programme, près de 40 millions de dollars en financement ont été approuvés, attirant de nouveaux investissements totalisant 285 millions de dollars, générant 225 nouveaux emplois et favorisant le maintien de près de 2 500 emplois.
 - Il a versé 53,2 millions de dollars en financement annuel des routes forestières provinciales au cours des deux derniers exercices.
 - Il a partagé 8,7 millions de dollars en recettes liées à l'exploitation des ressources avec 31 communautés des Premières Nations, en plus de lancer des discussions avec d'autres communautés autochtones pour conclure des accords de partage.
 - Il a financé neuf propositions de projets forestiers de communautés autochtones partenaires, ce à quoi s'ajoute un financement de 958 000 \$

- de Ressources naturelles Canada et de l'Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario.
- Il a collaboré avec des partenaires externes du secteur forestier par voie d'ententes de paiement de transfert pour réaliser des projets visant à procurer d'autres gains d'efficience à l'industrie forestière en accroissant l'exploitation du bois, en trouvant des façons de réinventer les technologies et les processus ainsi qu'en réorientant le secteur ontarien de la construction vers des stratégies permettant d'économiser davantage d'argent et de temps grâce à l'utilisation du bois pour des projets non traditionnels.
- Le ministère a donné suite à l'intérêt manifesté récemment pour le développement de technologies de stockage d'énergie par air comprimé en Ontario en proposant des modifications au Règlement de l'Ontario 245/97 pris en vertu de la *Loi sur les ressources en pétrole, en gaz et en sel*. Les modifications proposées offriraient une protection accrue au chapitre de la sécurité publique et environnementale, ainsi que plus de clarté et de certitude pour l'industrie du stockage d'énergie, les communautés locales et autochtones de même que le public.
- Devant l'intérêt de l'industrie pour le stockage géologique du dioxyde de carbone, dans le cadre de l'initiative L'Ontario ouvert aux affaires et du projet de loi sur la réduction des formalités administratives, le DNMRNF a annoncé une révision des règles et étudie avec d'autres ministères diverses options de cadre réglementaire pour le stockage géologique du carbone. Un document de travail a été mis en ligne pendant plus de 60 jours à des fins de consultation publique sur la Charte des droits environnementaux et le Registre de la réglementation.

Activité clé 4 : Assurer la surveillance, la recherche et la planification

- Le ministère a collaboré avec différents organismes gouvernementaux provinciaux et fédéraux et d'autres partenaires pour assurer la surveillance de certaines espèces sauvages relativement au SRAS-CoV-2, le virus à l'origine de la COVID-19, en plus de contribuer à l'élaboration de recommandations concernant la gestion des animaux sauvages sur le terrain.
- En collaboration avec ses partenaires en réglementation au sein de la fonction publique de l'Ontario, le ministère a participé, à titre de membre actif de l'équipe

multiministérielle, à plusieurs campagnes de conformité concernant les décrets d'urgence liés à la COVID-19.

- Le personnel du Programme de gestion de la pêche et de la faune a mis en œuvre diverses initiatives importantes, dont :
 - la Stratégie ontarienne de gestion durable des appâts, qui vise à réduire les risques écologiques découlant de l'utilisation et du déplacement d'appâts et répond à des objectifs de transparence et de certitude pour favoriser la durabilité de l'industrie des appâts, en plus de limiter le déplacement de la plupart des appâts à la zone de gestion des appâts où ceux-ci ont été récoltés et d'établir quatre zones de gestion des appâts dans la province;
 - le Plan de prévention et d'intervention en matière d'encéphalopathie des cervidés de l'Ontario, y compris la mise au point du plan d'intervention et l'établissement d'une entente avec le gouvernement fédéral sur les mesures à prendre;
 - des modifications législatives et réglementaires touchant la chasse et le piégeage, y compris l'établissement d'une nouvelle sanction pour défaut de présenter un rapport obligatoire sur les activités de chasse, la redéfinition des saisons de chasse au cerf et au dindon, la création d'occasions pour les fauconniers et l'introduction de changements favorisant l'application de l'Accord sur les normes internationales de piégeage sans cruauté;
 - des mesures de soutien au secteur du tourisme axé sur les ressources, qui a été touché par la COVID-19, à savoir l'exonération de certains droits et loyers applicables aux terres de la Couronne en 2021.
- Le DNMRNF a échantillonné 121 lacs intérieurs de l'Ontario dans le cadre du Programme de surveillance à grande échelle pour déterminer la situation des espèces importantes pour la pêche récréative, commerciale et de subsistance, de même que les tendances connexes. Il a aussi effectué une surveillance aquatique ciblée relativement à des pêches dans les eaux intérieures importantes de la province, soit le lac des Bois, la rivière des Outaouais, le lac Scugog, le lac Simcoe et le lac Nipissing. En outre, il a réalisé des enquêtes par interrogation du pêcheur au lac Nipissing, au lac Simcoe et au lac des Bois pour mieux comprendre les pressions exercées par la pêche et évaluer les prises.
- Le ministère a réalisé des projets à caractère scientifique pour l'amélioration continue de ses méthodes de surveillance, notamment en ce qui concerne la

surveillance de l'omble de fontaine dans le lac Nipigon, l'ajustement des filets de pêche selon la communauté de poissons, la surveillance aérienne et terrestre des prises, la collecte de données numériques sur les prises, l'échantillonnage du phytoplancton et la surveillance de l'ADN environnemental.

- Le ministère a continué de donner des avis scientifiques et de réaliser des travaux de recherche appliquée pendant la pandémie pour assurer la gestion durable des ressources halieutiques et hydriques de la province. Il a notamment travaillé à la modélisation de la propagation future des espèces envahissantes en fonction de la croissance des populations et des voies probables de dissémination ainsi qu'à la modélisation des effets du changement climatique sur les écosystèmes aquatiques, pour éclairer les prochaines décisions et politiques en matière de pêche.
- L'Unité de gestion des ressources du lac Ontario a participé à l'inventaire printanier des poissons-proies du lac, en partenariat avec le New York State Department of Environmental Conservation et l'Oswego Research Station de l'United States Geological Survey. Cet exercice fournit des données cruciales sur l'état des populations de poisson-proie, données qui sont utilisées au Canada et aux États-Unis pour déterminer les besoins en empoissonnement et assurer l'avenir de la pêche à la truite et au saumon, une activité de haute importance dans le lac Ontario. Compte tenu de l'augmentation du nombre de poissons-proies dans le lac constatée lors de l'inventaire de 2021, le Canada et les États-Unis ont pris la décision d'accroître l'ensemencement en saumon quinnat en 2022. En plus de mener à bien le programme d'index des communautés de poissons dans l'est du lac Ontario, la baie de Quinte et le fleuve Saint-Laurent, l'Unité de gestion des ressources du lac Ontario a évalué la communauté de poissons au havre Hamilton et constaté, par la présence de plusieurs générations de doré, que les mesures de rétablissement de cette espèce demeurent efficaces.
- L'Unité de gestion des ressources des Grands Lacs supérieurs a produit des index distincts des communautés de poissons au large du lac Huron et du lac Supérieur en vue d'aider à l'établissement des quotas de pêche commerciale pour les deux lacs. De plus, un échantillonnage direct des captures commerciales a été réalisé à terre et sur les bateaux de pêche. Les programmes de surveillance du littoral comportaient notamment la surveillance à grande échelle des communautés de poissons des deux lacs ainsi que la surveillance de la truite arc-en-ciel de la rivière Saugeen dans le lac Huron et de l'omble de fontaine appelée « coaster » dans le

lac Supérieur. Le ministère continue de déployer d'importants efforts dans la région du lac Huron, en collaboration avec divers partenaires tels que la Nation ojibway de Saugeen, d'autres communautés autochtones et Parcs Canada, pour comprendre le déclin important de la population de grand corégone (la principale espèce cible de la pêche commerciale dans le lac, qui génère plusieurs millions de dollars). En plus de ce travail, l'unité de gestion poursuit sa consultation auprès des communautés autochtones, des intervenants et des conseils consultatifs des zones de gestion des pêches 13 et 14 concernant l'élaboration d'un plan de gestion du doré dans le lac Huron et la mise en place d'un processus de délivrance de permis et d'autorisation de tenure des terres de 20 ans pour l'industrie de l'aquaculture en cage du lac Huron.

- Le ministère a collaboré avec des chasseurs de cerfs pour mener une surveillance rigoureuse de l'encéphalopathie des cervidés dans l'Unité de gestion de la faune 65 à la suite de la détection de la maladie dans une ferme de gibier au Québec. En 2021-2022, deux zones, l'une dans l'Est de l'Ontario et l'autre dans le Sud-Ouest, ont été surveillées pour détecter la présence de l'encéphalopathie des cervidés. À ce jour, aucune trace de la maladie n'a été détectée dans les échantillons recueillis.
- Le personnel du Programme de surveillance de la vitalité forestière a relevé 346 266 hectares de forêt défoliée par la tordeuse du pin gris dans le Nord-Ouest de l'Ontario, 1 302 537 hectares de forêt défoliée par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans le Nord-Est de l'Ontario et 1 779 744 hectares de forêt défoliée par la spongieuse (*Lymantria dispar dispar*) dans le Sud de l'Ontario. Le ministère a fourni des prévisions concernant les répercussions potentielles de la spongieuse au printemps 2022 ainsi que des renseignements supplémentaires pour aider le public et les propriétaires fonciers privés à gérer le plus efficacement possible les infestations de cet insecte.
- Le ministère a de nouveau examiné les placettes d'échantillonnage d'accroissement et de production à long terme de la province (placettes d'échantillonnage permanentes et placettes d'analyse des tiges) au cours de l'exercice 2021-2022. Les données recueillies serviront à produire des renseignements à jour pour l'analyse de l'approvisionnement en bois et la planification de la gestion des forêts.

- Le ministère a continué d'analyser les placettes de l'Inventaire forestier national en application d'un protocole d'entente fédéral-provincial.
- Le ministère a établi un réseau d'échantillonnage de la végétation et analysé des échantillons pour étalonner les données lidar du nouvel Inventaire des ressources forestières ainsi qu'assurer et contrôler la qualité du travail des entrepreneurs provinciaux qui recueillent les placettes d'échantillonnage de la végétation pour le ministère.
- Le ministère a poursuivi le recensement aérien des orignaux tout en élargissant son plan de surveillance en vue d'accroître le nombre d'activités de recensement.
- Le ministère a commencé à mettre en place un nouveau réseau de surveillance de la faune pour faciliter la planification de la récolte du gros gibier et des espèces à fourrure, favoriser l'amélioration itérative des politiques sur l'habitat faunique et l'aménagement du territoire et évaluer la durabilité et la résilience des populations d'animaux. La surveillance de la faune a commencé à divers endroits et sera effectuée dans d'autres lieux dans les années à venir. Le nouveau réseau s'ajoute à d'autres initiatives de modernisation récentes et servira à orienter les activités de gestion de la faune et des forêts.
- Le ministère a fortement mobilisé les Premières Nations et d'autres intervenants en ce qui a trait au remaniement proposé de la *Loi de 2010 sur le Grand Nord*, notamment par voie de séances de consultation en personne et virtuelles, d'un examen conjoint de la Loi avec la Nishnawbe Aski Nation ainsi que d'une publication dans le Registre environnemental visant à obtenir des commentaires sur les modifications proposées.

Activité clé 5 : Élaborer des lois et des politiques et établir des programmes

- Le nouveau Programme d'aide dans le cadre du Fonds de réserve forestier pour les coûts supplémentaires de sylviculture en raison de la COVID-19 a été mis en place en 2020 pour appuyer les efforts de renouvellement du secteur forestier grâce à de nouvelles mesures de sécurité visant à protéger la santé publique. Ce programme a été prolongé en 2021 avec un investissement additionnel de 3 millions de dollars pour continuer d'assumer les coûts supplémentaires de

sylviculture engagés par l'industrie forestière en vue de la prestation sécuritaire du programme provincial de plantation d'arbres.

- Pour atténuer les répercussions de la COVID-19, le ministère a offert une aide financière au secteur du tourisme axé sur les ressources par voie d'exonération ou de remboursement de droits et de loyers applicables aux terres de la Couronne en 2020 et en 2021 (p. ex. droits et permis pour la chasse à l'ours et les poissons-appâts, droits d'utilisation des terres pour les permis ou les loyers des camps commerciaux éloignés).
- À l'appui des mesures du gouvernement visant à freiner la propagation de la COVID-19, aux termes de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*, le ministère a mis en œuvre, en avril 2021, une ordonnance interdisant le camping récréatif sur les terres de la Couronne.
- La *Loi sur les terres publiques* a été modifiée dans le cadre du projet de loi 13, *Loi de 2021 visant à soutenir la population et les entreprises*, pour créer des occasions de développement économique et axé sur les ressources, apporter de la clarté, améliorer les services à la clientèle et alléger un fardeau inutile. Ces modifications :
 - éliminent la possession adversative de terres publiques par des tiers (squattage) après 60 ans;
 - permettent, dans certaines circonstances, l'aliénation ou la cession d'un bien-fonds donnant sur une étendue d'eau lorsque moins de 25 % de la longueur de la façade de ce bien-fonds sont des terres publiques;
 - donnent au ministre le pouvoir explicite de fixer, d'imposer, de modifier ou de rembourser des droits, ou d'y renoncer, pour toute prestation de services, toute permission ou toute décision ayant trait à la gestion, à l'utilisation ou à l'aliénation de terres publiques sous le régime de la *Loi sur les terres publiques*;
 - donnent au ministre le pouvoir de prendre des décisions relatives aux terres publiques qui revenaient par décret au lieutenant-gouverneur en conseil (p. ex. retirer une clause de délimitation et réserver des terres à des fins de recherche ou de protection).
- En vertu de la *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara*, une modification réglementaire a été apportée pour remplacer les descriptions détaillées des limites par des cartes conviviales. Ce nouveau format

augmentera l'accessibilité, la valeur et la visibilité de la zone d'aménagement contrôlée de l'escarpement du Niagara.

- Le ministère a proposé des modifications réglementaires dans le contexte de la *Loi sur les ressources en agrégats*. Plus de 200 commentaires ont été reçus lors des consultations. Le Règlement de l'Ontario 244/97 et les normes provinciales relatives aux ressources en agrégats de l'Ontario ont été modifiés pour favoriser la croissance des communautés et réduire le fardeau imposé à l'industrie des ressources en agrégats, tout en permettant de gérer les répercussions communautaires et de maintenir de fortes protections environnementales. La mise en œuvre a été progressive; les modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2021 et le 1^{er} janvier 2022. Voici quelques-unes de ces modifications qui moderniseront la manière dont les ressources en agrégats sont gérées :
 - exigences nouvelles et mises à jour concernant les rapports techniques et les renseignements dans le cas des demandes d'établissement d'un nouveau puits d'extraction ou d'une nouvelle carrière, y compris exigences mises à jour concernant l'étude de l'eau;
 - exigences mises à jour concernant le plan d'implantation pour les demandes de nouveau puits d'extraction ou de nouvelle carrière;
 - exigences mises à jour concernant les avis et les consultations pour les demandes de nouveau puits d'extraction ou de nouvelle carrière;
 - conditions mises à jour qui s'appliqueront aux nouveaux permis et aux nouvelles licences;
 - nouvelles exigences relatives aux demandes pour les exploitants actuels de puits d'extraction ou de carrière qui souhaitent apporter une modification pour être autorisés à mener des activités d'extraction sous la nappe phréatique ou pour englober une réserve routière adjacente dans leurs activités;
 - nouvelles règles exigeant la préparation de plans personnalisés pour les demandes d'extraction sur un terrain immergé;
 - exemptions de la possession d'un permis pour certaines activités d'excavation de petite envergure sur des terres privées si les règles établies sont suivies;
 - nouvelles règles permettant de soumettre soi-même de légères modifications courantes au plan d'implantation (p. ex. déplacement de certaines structures ou clôtures, à condition que les zones de retrait soient respectées);

- exigences d'exploitation mises à jour qui s'appliquent à toutes les carrières et à tous les puits d'extraction autorisés en vertu de la *Loi sur les ressources en agrégats*;
 - exigences mises à jour concernant les rapports annuels sur la conformité, y compris un rapport simplifié pour les sites inactifs.
- En avril 2021, dans le cadre de la modernisation progressive des approbations prévues par la *Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières*, le ministère a signé une nouvelle entente de trois ans avec Canards Illimités Canada pour simplifier les processus d'examen et d'approbation des demandes de construction ou de modification de barrages de protection de milieux humides à faible risque qui ne sont pas assujettis aux règles prévues en 2020 dans le Règlement de l'Ontario 454/96 (Construction). Cette entente prévoit maintenant la désaffectation par Canards Illimités Canada de barrages de protection de milieux humides à faible risque admissibles et pourrait guider une éventuelle réforme de la réglementation des barrages en milieux humides.
- Le ministère a élaboré et mis en œuvre un plan de travail de 4,5 millions de dollars pour l'exercice 2021-2022, qui lui a permis de concrétiser davantage ses engagements pris dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs.
- Le ministère a donné suite aux conclusions de l'examen de la gestion de l'original de l'Ontario en ce qui concerne la modification exhaustive de la réglementation, un nouveau système de récolte et un nouveau système d'attribution des vignettes de chasse.
- Le ministère a modifié la *Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune* et ses règlements de manière à exiger des rapports de la part des chasseurs.
- Le ministère a modifié certaines abréviations visées par la *Loi sur les infractions provinciales* ainsi que les amendes fixées connexes pour les infractions liées au poisson et à la faune.
- Dans le cadre de ses efforts soutenus pour appliquer la *Loi de 2015 sur les espèces envahissantes*, le ministère a modifié les règlements afférents en vue de réglementer 13 nouvelles espèces et les embarcations prescrites comme vecteurs des espèces envahissantes, en plus d'établir d'autres règles sur les cochons. La

réglementation de ces espèces et vecteurs améliore la capacité de l'Ontario à prévenir et à gérer la dissémination des espèces envahissantes et à éviter de futurs préjudices écologiques, sociaux et économiques. Ces modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2022. De plus, la Province a mis au point la Stratégie ontarienne de lutte contre les cochons sauvages envahissants en octobre 2021. Cette stratégie décrit une approche proactive visant à prévenir l'établissement des cochons sauvages envahissants en Ontario.

- Le ministère a collaboré avec le Conseil de la biodiversité de l'Ontario, d'autres administrations et des partenaires pour encourager l'adoption de solutions et de plans axés sur la nature pour les besoins des cadres mondiaux, nationaux et provinciaux en matière de biodiversité établis après 2020.
- Le ministère a maintenu parmi ses priorités la bonne intendance des terres de la Couronne. Il s'est ainsi employé à assurer un rendement équitable pour la Couronne :
 - en ajustant les taux de location des tours de communication situées sur les terres de la Couronne et en offrant une certitude à long terme à cet égard;
 - en mettant en œuvre la quatrième et dernière année d'un plan sur quatre ans de recouvrement graduel de la totalité des frais administratifs discrétionnaires.
- Le ministère a mené des programmes d'encouragement fiscal et de subventions d'intendance régis par la loi à l'intention des propriétaires fonciers, des intervenants et des partenaires, y compris des organisations et des personnes autochtones.
 - Le ministère a économisé 21 000 \$ en dépenses annuelles liées au Programme d'encouragement fiscal pour les terres protégées (PEFTP) et au Programme d'encouragement fiscal pour les forêts aménagées (PEFFA) après avoir appliqué des approches modernisées.
 - Pour l'année d'imposition 2021, 25 000 propriétés étaient admissibles à une exemption d'impôt foncier dans le cadre du PEFTP, permettant de protéger 714 000 acres (289 000 hectares), et 19 500 propriétés étaient admissibles au PEFFA, permettant d'encourager de bonnes pratiques forestières sur 1 879 000 acres (760 000 hectares).
- Le ministère a continué de mobiliser les principaux intervenants de l'industrie des barrages par l'entremise du Comité consultatif des propriétaires de barrages. Ce

comité permet aux membres de l'industrie de communiquer régulièrement avec le gouvernement et de le conseiller au sujet des politiques et des programmes liés aux barrages.

- Le ministère a utilisé le Fonds pour les mesures de sécurité dans le secteur forestier, qui a versé 4,84 millions de dollars à de petites et moyennes entreprises du secteur forestier pour rembourser les coûts des mesures de santé et de sécurité relatives à la COVID-19 mises en place dans leurs lieux de travail en 2020-2021.
- Le ministère a modifié la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne* dans le cadre du projet de loi 13, *Loi de 2021 visant à soutenir la population et les entreprises*, pour permettre l'élaboration d'exigences simplifiées en matière d'autorisation et de réglementation de la récolte de ressources forestières de la Couronne pour usage personnel non commercial (p. ex. bois de chauffage, produits de construction et arbres de Noël). Ces modifications permettent également de concrétiser l'engagement du gouvernement à réduire les formalités administratives et le fardeau réglementaire inutiles.
- Le ministère a modifié la *Loi de 2000 sur les forestiers professionnels* dans le cadre du projet de loi 13, *Loi de 2021 visant à soutenir la population et les entreprises*, pour modifier le champ d'exercice de la profession de façon à améliorer la prestation des services forestiers professionnels en Ontario.
- En collaboration avec l'industrie forestière, le ministère a réalisé un projet de modernisation de la planification de la gestion forestière visant à cerner les occasions de réduire le fardeau de l'industrie forestière et du ministère tout en assurant la durabilité des forêts.
- À des fins de reddition de comptes et de transparence en vue de maintenir la confiance du public à l'égard des pratiques de gestion durable des forêts et la confiance des consommateurs à l'égard des produits forestiers, le ministère a :
 - publié le rapport *État des forêts de l'Ontario 2021*;
 - modernisé le rapport provincial sur la gestion forestière pour donner la priorité au numérique et permettre des mises à jour plus fréquentes;
 - publié le *Rapport sur les ressources forestières de l'Ontario 2021*.

- Le ministère a continué de travailler avec le Comité du Fonds de réserve forestier, un comité indépendant nommé par le ministre pour atteindre les objectifs du Fonds de réserve forestier. Les membres du Comité administrent des programmes axés sur le soutien de projets de sylviculture, la gestion des ressources génétiques forestières, les vérifications indépendantes des forêts, la modernisation du régime de tenure forestière et l'amélioration de l'inventaire des ressources forestières, de même que l'adhésion des membres de la communauté scientifique et le nouveau Programme d'aide dans le cadre du Fonds de réserve forestier pour les coûts supplémentaires de sylviculture en raison de la COVID-19, lancé en 2020.
- Le ministère a prolongé le Programme d'aide dans le cadre du Fonds de réserve forestier pour les coûts supplémentaires de sylviculture en raison de la COVID-19 en 2021 pour continuer d'aider le secteur forestier durant la pandémie.
- Le volet de gestion des ressources génétiques forestières du Fonds de réserve forestier a été prolongé de cinq ans. Voilà qui démontre l'engagement de l'Ontario et de ses partenaires à gérer les ressources génétiques forestières qui contribuent à la santé et à la résilience des forêts dans l'intérêt de l'ensemble de la population ontarienne.
- Le ministère a effectué un examen interne du Fonds de réserve forestier et du Fonds de reboisement, qui a confirmé la valeur ajoutée que ces fonds apportent à l'Ontario.
- Le ministère a participé aux activités du Conseil canadien des ministres des forêts. Il a notamment pris part à des événements nationaux et internationaux afin de collaborer sur des dossiers touchant au commerce et à l'accès aux marchés, de tenir compte des tendances mondiales et d'échanger des renseignements sur la gestion durable des forêts de l'Ontario.
- Par l'intermédiaire du Conseil canadien des ministres des forêts, le ministère a examiné avec les provinces et territoires canadiens les possibilités d'exploitation forestière de même que les enjeux qui y sont rattachés, comme la réputation sur le plan environnemental, les relations avec les Autochtones, les ravageurs forestiers, le changement climatique et la gestion des feux de forêt.

- Le ministère a joué un rôle de premier plan au sein de comités stratégiques et techniques intergouvernementaux, dont l'Association canadienne des barrages, le Conseil canadien de géomatique et la Canadian Land Directors Association. Cette participation s'est traduite par l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes grâce à l'échange de renseignements et à l'établissement de relations avec des organismes de réglementation du Canada.
- Le ministère a continué d'appuyer l'Ordre des arpenteurs-géomètres de l'Ontario, l'organisme de réglementation des arpenteurs-géomètres, conformément à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres*, en maintenant une présence au sein du conseil qui s'y rattache afin de servir et de protéger l'intérêt public et de contribuer aux modifications réglementaires.
- Le ministère a poursuivi la mise à jour de sa série de guides sur la gestion forestière pour veiller à ce que l'orientation ainsi établie se fonde sur les connaissances scientifiques, les connaissances communautaires et les connaissances traditionnelles autochtones les plus récentes, à ce que les guides soient faciles à utiliser, à ce qu'ils traitent du changement climatique et à ce qu'ils ne restreignent pas inutilement l'industrie forestière et les autres utilisateurs de la forêt.
- En collaboration avec ses partenaires de l'industrie, le ministère a préparé un guide d'afforestation qui accompagne le guide de sylviculture pour le Sud de l'Ontario. Ce nouveau guide contient des conseils et des pratiques de gestion optimales pour la planification de l'afforestation dans le Sud de l'Ontario. Il orientera les intervenants, les offices de protection de la nature, les propriétaires de terres à bois, les municipalités, les consultants et les producteurs dans leurs décisions concernant l'établissement et la gestion des plantations.
- En 2021, le ministère a instauré un nouveau processus de certification des inspecteurs de la conformité des opérations forestières. Le processus se fonde sur un modèle collaboratif moderne de mentorat qui améliore l'accès à la certification aux membres de l'industrie forestière et du DNMRNF, réduit le fardeau de l'industrie et améliore les compétences du personnel d'inspection.
- Le DNMRNF a collaboré avec le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences à la mise en place de la formation destinée aux

nouveaux travailleurs et aux travailleurs en poste des secteurs de la foresterie et de la fabrication du bois dans le Sud et l'Est de l'Ontario en 2021-2022.

- Le ministère a continué de diriger des projets au sein de la fonction publique de l'Ontario, du secteur parapublic et du secteur privé pour obtenir des photographies aériennes. Cette collaboration a permis aux participants de réaliser des économies de coûts et a assuré l'accessibilité des données.
- Le ministère a donné accès à plus de 400 ensembles de données ouvertes de CarrefourGéo Ontario, un outil de recherche et de consultation de données qui permet aux utilisateurs de télécharger ou de lire en continu les données dont ils ont besoin.
- Le ministère a tenu à jour des ensembles de données géospatiales fondamentales englobant plus de 260 000 kilomètres de routes et plus de 75 000 kilomètres carrés d'eau.
- Le ministère s'est associé à tous les ordres de gouvernement, aux Premières Nations, au secteur privé et à d'autres organisations pour faire l'acquisition de 50 000 kilomètres carrés de photographies aériennes dans le Centre de l'Ontario, de Parry Sound au sud à Thessalon à l'ouest et à Timmins au nord.
- Le ministère a tenu à jour plus de 60 000 toponymes officiels pour faciliter l'orientation et les interventions en cas d'urgence à l'échelle de l'Ontario.
- Le ministère a fourni des conseils et de l'aide en matière de levés aux négociateurs relativement à plusieurs revendications territoriales actives.
- Le ministère a aidé la Commission de toponymie de l'Ontario à examiner 38 propositions de noms; 20 recommandations ont ensuite été faites au ministre.
- Le ministère a contribué à de multiples objectifs, dont la planification de la réouverture graduelle des lieux de travail à la fonction publique de l'Ontario, l'élaboration de stratégies et de soumissions d'entreprises qui servent les objectifs du plan d'action Faire progresser l'Ontario (modernisation pour l'avenir), le soutien à la relance de l'économie et des entreprises des secteurs dont est responsable le ministère de même que l'accélération du Plan directeur pour la technologie et l'investissement.

- Le ministère a lancé une initiative de numérisation des documents dans le cadre de deux grands projets pilotes, laquelle rend accessibles par voie numérique 61 000 fichiers pour les clients et les membres du personnel qui en ont besoin.
- Le ministère a offert un accès en ligne en tout temps à 6 % plus d'approbations, principalement pour les industries des agrégats, du pétrole et du gaz.
- Le ministère a conçu un processus d'évaluation visant à faciliter l'octroi des approbations, notamment par la modification des règlements et des lois, de manière à garantir le niveau approprié de supervision selon le niveau de risque de l'activité et à coordonner les changements aux lois, aux règlements et aux politiques concernés.

Activité clé 6 : Favoriser le développement économique dans le Nord de l'Ontario

- Le ministère renforce l'économie du Nord en réalisant des investissements stratégiques par l'intermédiaire de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO). La SGFPNO est un organisme du gouvernement de l'Ontario qui encourage et appuie le développement économique à l'échelle du Nord de l'Ontario en accordant une aide financière aux projets – petits et grands, ruraux et urbains – qui stimulent la croissance et la création d'emplois et qui favorisent le développement d'une main-d'œuvre qualifiée. Pour 2021-2022, la SGFPNO devrait engager plus de 100 millions de dollars, ce qui permettrait de financer quelque 800 projets, d'attirer plus de 200 millions de dollars supplémentaires et de créer ou de maintenir environ 1 800 emplois. La SGFPNO continue de mettre en place les nouveaux programmes lancés le 11 février 2021, lesquels ciblent les marchés existants et émergents, appuient davantage de projets dans les petites localités rurales, pallient la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et sont accessibles à un plus grand nombre de particuliers et d'entreprises.
- Le Programme de réduction des tarifs d'électricité pour le secteur industriel du Nord (PRTE-SIN) a permis aux grands consommateurs industriels d'électricité du Nord de l'Ontario de réduire leurs coûts, de maintenir des emplois et de conserver un avantage concurrentiel à l'échelle mondiale. Grâce à un financement continu allant jusqu'à 120 millions de dollars par année, le PRTE-SIN a contribué à la

protection des emplois dans le Nord et à l'élaboration de plans de gestion de l'énergie. En moyenne, ce programme a permis une réduction maximale de 25 % du prix de l'électricité dans le secteur industriel. En 2021-2022, le PRTE-SIN a fourni plus de 108 millions de dollars pour aider 21 sociétés minières, forestières et manufacturières, soit 28 installations un peu partout dans le Nord de l'Ontario. Le PRTE-SIN a pris fin le 31 mars 2022 et a été remplacé par le programme Avantage énergétique pour le Nord, lancé le 1^{er} avril 2022.

- En décembre 2021, le ministère a lancé le nouveau Fonds de soutien à l'exploitation des richesses naturelles dans le Nord de l'Ontario (Fonds SERNO), qui lui permettra de partager le produit de l'exploitation des ressources avec les municipalités du Nord de l'Ontario. À partir de 2021-2022, le Fonds SERNO versera 15 millions de dollars additionnels par an sur cinq ans pour financer les investissements dans les infrastructures municipales visées par des projets d'exploitation de ressources.
- Grâce au Programme des routes du Nord, le ministère continue de renforcer l'économie dans le Nord en améliorant les infrastructures essentielles, comme les routes et les ponts, et en sécurisant et en optimisant la circulation routière. Le Nord de l'Ontario compte plus de 11 000 kilomètres de routes provinciales, soit environ 60 % du réseau routier provincial. Plus de 641 millions de dollars ont été prévus pour le Programme des routes du Nord en 2021-2022, dont 496 millions pour des travaux de réfection et près de 145 millions pour des projets de prolongement. Les investissements de l'Ontario ont permis de financer la construction et l'utilisation d'un réseau routier de 3 170 kilomètres reliant la ville de Moosonee et 31 communautés éloignées des Premières Nations qui n'avaient pas accès toute l'année au réseau routier et ferroviaire provincial. Ces raccordements essentiels à des routes toutes saisons facilitent l'apport aux communautés éloignées de biens et de services essentiels, comme des aliments, des fournitures médicales et des matériaux de construction. Le réseau des routes d'hiver profite à une population totale d'environ 24 000 personnes. Le gouvernement a investi 6 millions de dollars pour aider à la construction de routes d'hiver dans le Grand Nord en 2021-2022.
- L'Ontario s'est associé au gouvernement du Canada pour octroyer un soutien financier aux petits transporteurs aériens desservant les collectivités éloignées des Premières Nations dans le Nord de l'Ontario. Ces fonds ont permis d'assurer un accès aux biens et aux services essentiels durant la pandémie de COVID-19. Le

Programme de soutien aux transporteurs aériens desservant les collectivités éloignées, qui a pris fin en mars 2022, a permis de verser un total de 19,8 millions de dollars aux petits transporteurs aériens pour le maintien des services essentiels. Les collectivités éloignées des Premières Nations dépendent des transporteurs aériens pour l'accès à l'emploi, aux soins de santé, à l'éducation, à la justice, aux services à l'enfance et à la famille et aux services sociaux, ainsi que pour le maintien des liens culturels et familiaux.

- Le Fonds de développement économique pour les Autochtones rend possible la participation de groupes autochtones à des fonctions essentielles au sein du ministère qui touchent divers objectifs stratégiques. Le programme est axé sur l'établissement et le maintien de relations productives et efficaces entre le gouvernement, les communautés autochtones, l'industrie, les municipalités et d'autres partenaires pour accroître les possibilités de développement économique pour les Autochtones, y compris dans le secteur des minéraux, en les encourageant et en les préparant à participer à l'économie de l'Ontario. L'Ontario appuie les Premières Nations au moyen d'ententes individuelles consacrées aux priorités de chaque communauté, qu'il s'agisse de routes toutes saisons, de possibilités de développement économique, du renforcement des capacités, de la préparation des communautés ou d'études culturelles et environnementales.

Activité clé 7 : Promouvoir un secteur des minéraux fort et durable

- Le gouvernement de l'Ontario demeure confiant quant aux perspectives économiques dans la région du Cercle de feu. La construction d'une route toutes saisons menant au Cercle de feu est une étape essentielle pour ouvrir les perspectives économiques de la région. Le ministère travaille directement avec les Premières Nations dans le cadre d'ententes de financement qui répondent aux besoins et aux priorités propres à chaque communauté, y compris l'accès à des routes toutes saisons menant aux communautés et au Cercle de feu. Deux communautés des Premières Nations mènent des processus d'évaluation environnementale pour trois projets proposés dans la région concernant des routes d'accès aux communautés et des routes d'accès polyvalentes menant au Cercle de feu. Elles évaluent notamment les répercussions possibles sur leurs traditions et l'optimisation des perspectives pour les Premières Nations.

- L'industrie minière de l'Ontario, un des premiers producteurs de minéraux au pays quant à la valeur de production, emploie directement près de 28 000 personnes et contribue annuellement pour quelque 12,9 milliards de dollars au produit intérieur brut de l'Ontario. En 2021, l'Ontario était le troisième producteur de minéraux au Canada avec une valeur de production de 11,1 milliards de dollars, soit 20 % de la valeur totale de la production au pays. En 2021, les dépenses relatives à l'exploration minière ont augmenté de 55 % par rapport à 2020; l'Ontario arrivait au second rang à l'échelle nationale quant à ces dépenses, lesquelles totalisaient 878 millions de dollars, soit environ 24 % des dépenses de ce type au pays.
- Toronto est la capitale financière mondiale de l'industrie minière. En 2021, la Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX ont permis de mobiliser 10 milliards de dollars en nouveaux capitaux propres dans l'industrie minière. Dans la même année, la mine d'or Madsen à Red Lake (Pure Gold) est devenue la plus récente mine à ouvrir. La construction de nouvelles mines d'or est en cours dans le cadre des projets suivants en Ontario : Côté Gold d'IAMGOLD près de Gogama, Magino d'Argonaut Gold près de Dubreuilville, Bateman d'Evolution Mining à Red Lake et Bradshaw de Gowest Gold près de Timmins. Une nouvelle mine de nickel-cuivre est également en construction dans le cadre du projet Onaping Depth de Glencore à Sudbury. En 2021, 344 permis ont été approuvés, et environ 71 000 nouveaux claims miniers ont été enregistrés. La Commission géologique de l'Ontario a réalisé 69 projets géologiques dans l'ensemble de la province en 2020-2021 et a publié 53 nouveaux produits géoscientifiques, ce qui a donné lieu à plus de 470 000 téléchargements de fichiers de produits numériques.
- Durant la pandémie, certaines communautés des Premières Nations ont informé le ministère qu'elles ne pouvaient plus faire part de leurs commentaires sur les projets d'exploration en raison du confinement et de l'isolement du personnel. Par conséquent, le ministère a décidé de suspendre temporairement l'évaluation des demandes de permis jusqu'à ce que ces communautés puissent reprendre leur travail de consultation.
- Le 10 mars 2021, le gouvernement de l'Ontario a annoncé l'élaboration de sa toute première stratégie relative aux minéraux critiques pour générer des investissements, accroître la compétitivité de la province sur le marché mondial et créer des emplois et des débouchés dans le secteur minier. La stratégie appuiera également la transition vers une économie à faible empreinte carbone, tant ici qu'à l'étranger. L'Ontario est bien placé pour devenir un fournisseur, producteur et

fabricant mondial de choix pour certains minéraux critiques, dont le nickel, le cuivre, le cobalt et les éléments du groupe du platine. Les nouvelles technologies et les secteurs à forte croissance qui dépendent des minéraux critiques comprennent les technologies de l'information et des communications, l'électronique, l'énergie, l'aérospatiale et la défense, les sciences de la santé et de la vie et les transports. Pour orienter la Stratégie relative aux minéraux critiques, la Province a publié au printemps 2021 dans le Registre environnemental de l'Ontario un document de travail pour consultation publique. Des consultations virtuelles auprès de l'industrie et des communautés autochtones ont également aidé à guider l'élaboration de la stratégie qui sera publiée au printemps 2022.

- Le secteur minier est un moteur important de la croissance économique. Le succès des travaux d'exploration des petites sociétés est essentiel à la découverte de gisements de minéraux existants et nouveaux qui soutiennent les grandes sociétés minières, les fabricants d'équipement et les investisseurs dans toute la province. Afin d'aider les petites sociétés minières, l'Ontario investit 5 millions de dollars (2 millions en 2021-2022 et 3 millions en 2022-2023) dans le nouveau Programme ontarien d'aide aux petites sociétés d'exploration minière. Grâce à ce programme, les petites sociétés minières peuvent demander un financement pour couvrir les coûts admissibles allant jusqu'à 200 000 \$ par projet d'exploration ou d'exploitation. Le programme permettra d'attirer des investissements, d'accroître la compétitivité de l'Ontario dans le secteur de l'exploration et de trouver des débouchés prometteurs dans le secteur minier.

Tableau 8 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022

Type de coût	Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022 (M\$)*
Approbations – COVID-19	48,3
Charges de fonctionnement	1 106,6
Charges d'immobilisations	568,4
Total des charges	1 723,3

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>
<https://www.ontario.ca/fr/page/les-comptes-publics-de-lontario-de-2020-21>
<https://budget.ontario.ca/fr/2022/index.html>

Pour toute question ou tout commentaire, s'adresser au :

Bureau du ministre des Richesses naturelles et des Forêts
Édifice Whitney, bureau 6630
99, rue Wellesley Ouest
Toronto (Ontario)
M7A 1W3

Téléphone : 416 314-2301

Pour obtenir plus de renseignements sur le ministère et ses programmes, visitez son site Web.

Nous nous engageons à garantir l'accessibilité des services à la clientèle. Si vous avez besoin de formats accessibles ou d'aides à la communication, veuillez écrire à l'adresse henric.wiegenbroeker@ontario.ca

Document d'information sur le budget des dépenses 2022-2023

Cabinet du premier ministre

ISSN 2369-2154

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022–2023

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	2
Objectifs généraux du ministère	2
Programmes du ministère	2
<u>Intervention contre la COVID-19</u>	2
PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023	3
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)	4
Données financières détaillées	4
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	4
Tableau des tendances historiques	5
ANNEXE	5
RAPPORT ANNUEL	5
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022	5

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022–2023

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux du ministère

Le Cabinet du premier ministre oriente le travail des ministères et de l'ensemble du gouvernement pour ce qui est de soutenir la population, les familles, les entreprises et les travailleuses et travailleurs de la province.

Programmes du ministère

Le Cabinet du premier ministre coordonne et facilite l'exécution du mandat du gouvernement et de tous les programmes qui jouent un rôle dans la mise en œuvre réussie des priorités gouvernementales.

Les programmes et services du ministère sont les suivants :

- **Bureaux de la direction** : Cabinet du premier ministre et Bureau du chef de cabinet.
- **Gestion des questions d'intérêt et affaires parlementaires** : Coordination des affaires parlementaires et demandes d'accès à l'information.
- **Politiques** : Conseils et soutien en matière de politiques, planification du programme législatif et planification du programme du Conseil des ministres et des comités.
- **Communications** : Services de communications stratégiques, relations avec les médias et autres services connexes.
- **Administration et opérations** : Nominations, ressources humaines et tournées.

Intervention contre la COVID-19

Le gouvernement se consacre à reconstruire l'économie ontarienne en réalisant des investissements stratégiques dans l'infrastructure, en augmentant les débouchés professionnels, en gardant les coûts bas et en mettant plus d'argent dans les poches des familles et des personnes âgées pour qu'elles puissent investir dans leur bien-être et celui de leurs proches et de leur communauté.

Le gouvernement s'appuie sur les mesures d'intervention existantes en offrant des ressources pour :

- réaliser des investissements dans des programmes, des fournitures et des services essentiels;
- renforcer les chaînes d'approvisionnement de manière à encourager la production locale d'équipement de protection individuelle et d'autres fournitures médicales essentielles;
- veiller à ce que les hôpitaux et le système de soins de santé en général disposent du personnel et de l'espace nécessaires pour prendre en charge toute personne malade, y compris en investissant dans les foyers de soins de longue durée, les soins à domicile et d'autres mesures de soutien aux personnes âgées;
- accroître la résilience du système de soins de santé en développant l'infrastructure hospitalière et la capacité de formation médicale et en investissant dans des technologies de pointe.

PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023

Le gouvernement continuera de reconstruire l'économie de l'Ontario en collaborant avec des partenaires et d'autres ordres de gouvernement pour réaliser des investissements stratégiques dans des secteurs clés, participer à des projets d'infrastructure dans toute la province et améliorer la résilience et l'autonomie du système de soins de santé sans faire augmenter les coûts pour la population. Pour y arriver, il prévoit :

- investir dans les secteurs des minéraux et de la fabrication pour permettre aux entreprises d'opérer plus facilement et à moindre coût dans la province;
- soutenir des projets d'expansion des grandes infrastructures routières et de transport en commun qui réduiront la congestion et la durée des trajets sur les routes existantes en plus de favoriser une croissance économique rapide;
- augmenter les débouchés dans les métiers spécialisés et le soutien financier pour les programmes de formation;
- accorder un allègement fiscal supplémentaire aux personnes à faible revenu et abolir les péages autoroutiers;
- garder l'économie ouverte durant la pandémie de COVID-19 en accroissant les ressources destinées au système de soins de santé, en renforçant les chaînes d'approvisionnement essentielles et en investissant dans la production d'équipement de protection individuelle et de vaccins en Ontario.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)

Approbations – COVID-19	0,0
Autres – Fonctionnement	2,4
Immobilisations	0,0
TOTAL	2,4

Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Le Cabinet du premier ministre fournit au premier ministre de l'Ontario un appui essentiel pour lui permettre d'exercer ses fonctions de chef du Conseil exécutif et de chef du gouvernement de l'Ontario.

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	%	Prévisions 2021-2022* \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Cabinet du premier ministre	2 326 800	-	-	2 326 800	2 326 800	2 183 183
Moins : Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Total à voter – Charges de fonctionnement	2 326 800	-	-	2 326 800	2 326 800	2 183 183
Mandats spéciaux	-	-	-	-	-	-
Crédits législatifs	105 861	-	-	105 861	105 861	109 091
Total du ministère – Charges de fonctionnement	2 432 661	-	-	2 432 661	2 432 661	2 292 274
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	-	-	-	-	-	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	2 432 661	-	-	2 432 661	2 432 661	2 292 274
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général	-	-	-	-	-	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	-	-	-	-	-	-
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	2 432 661	-	-	2 432 661	2 432 661	2 292 274

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2019-2020*	Chiffres réels 2020-2021*	Prévisions 2021-2022*	Prévisions 2022-2023
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	2 424 827	2 292 274	2 432 661	2 432 661
		-5 %	6 %	0 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

ANNEXE

RAPPORT ANNUEL

Les principaux résultats obtenus font l'objet d'un suivi à l'échelle du gouvernement et sont consignés dans les plans des ministères.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2021-2022*
Approbations – COVID-19	0,0
Autres – Fonctionnement	2,4
Immobilisations	0,0
Effectif** (au 31 mars 2022)	74

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

**Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2022-2023

Ministère des Services aux aînés et de
l'Accessibilité

ISSN 0000-000 [pour les copies Internet seulement]

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	3
Vision du ministère.....	3
<u>Intervention contre la COVID-19</u>	4
Programmes du ministère.....	5
<u>Intervention contre la COVID-19</u>	7
PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023	7
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)	10
Données financières détaillées.....	11
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit.....	11
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC).....	12
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE.....	14
RAPPORT ANNUEL	15
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022	21

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Vision du ministère

La vision du ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité est un Ontario inclusif qui soutient la santé et le bien être des personnes handicapées et des personnes âgées de la province et qui s'emploie à améliorer leur qualité de vie en changeant les perceptions à leur égard et en mettant de l'avant les avantages d'un Ontario inclusif, accessible et diversifié du point de vue de l'âge, où chacun est respecté et peut participer. Le ministère travaille avec l'ensemble du gouvernement ainsi qu'avec les collectivités, les entreprises et d'autres partenaires pour exécuter des programmes et services visant à créer des environnements socioéconomiques qui, d'une part, aident les Ontariens âgés à rester actifs, en santé, en sécurité, autonomes et engagés dans leurs collectivités et, d'autre part, établissent les conditions propices à l'élimination des obstacles pour que les personnes handicapées puissent vivre de manière autonome et être des acteurs à part entière de leur collectivité et de l'économie.

Pour réaliser sa vision, le ministère :

- collabore avec le gouvernement et les partenaires clés, comme les municipalités et les organismes provinciaux et communautaires pour orienter les politiques et concevoir et financer des programmes contribuant à l'accessibilité, à l'autonomie, aux liens sociaux et à la qualité de vie des personnes âgées et des personnes handicapées;
- aide les personnes âgées à demeurer en santé et en sécurité, y compris par la prévention des mauvais traitements à leur égard et le soutien de la sécurité des personnes résidant en maison de retraite;
- veille à ce que les personnes handicapées ayant des expériences vécues et des compétences diverses soient représentées comme il se doit et à ce qu'elles participent aux activités du ministère et à celles des organes législatifs comme le Conseil consultatif des normes d'accessibilité et les comités d'élaboration des normes;
- fait valoir, auprès des employeurs, l'analyse de rentabilité et les avantages économiques liés à l'embauche de personnes âgées et de personnes handicapées;
- collabore avec des organismes spécialisés pour mettre en relation des personnes handicapées et des employeurs;

- veille à ce que l'accessibilité et les personnes âgées de l'Ontario soient prises en compte dans les politiques, programmes, services et initiatives du gouvernement;
- soutient l'élaboration d'outils et de ressources pédagogiques;
- administre et supervise l'élaboration, la mise en œuvre et l'application des lois sur l'accessibilité dans le cadre de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (ci-après LAPHO);
- surveille et/ou administre la *Loi de 2017 sur les centres de vie active pour personnes âgées*, la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* et la *Loi de 2021 sur la Semaine de reconnaissance des aînés bénévoles*;
- surveille l'administration de la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite*.
- travaille avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux et participe à des forums et à des tables rondes sur les politiques pour discuter des défis communs, échanger des pratiques exemplaires et trouver des occasions de collaboration.

Intervention contre la COVID-19

La priorité absolue du ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité est la santé et le bien-être des personnes âgées et des personnes handicapées. Les personnes âgées et les personnes handicapées sont particulièrement vulnérables en raison des obstacles qui sont survenus dans le contexte de la pandémie. Les milieux d'habitation collective, comme les maisons de retraite, sont plus exposés aux éclosions de COVID-19. Le ministère collabore étroitement avec les ministères partenaires et d'autres intervenants pour élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes qui répondent aux besoins urgents des personnes âgées et des personnes handicapées liés à la COVID-19. Ces politiques et programmes touchent également les résidents et le personnel des maisons de retraite titulaires de permis.

Sans relâche, le ministère a déployé tous les efforts nécessaires pour protéger la santé et la sécurité des personnes qui vivent et qui travaillent dans le secteur des maisons de retraite par la modification de lois et de règlements, la rédaction de décrets d'urgence et la collaboration avec l'ensemble du gouvernement en vue de mettre en place des mesures de soutien visant à prévenir et contenir les éclosions dans ce secteur. Le ministère collabore également avec l'ensemble du gouvernement pour fournir des conseils sur les moyens d'éliminer les obstacles à l'accessibilité pour les personnes handicapées et les personnes âgées.

Le ministère a aussi réorienté des activités, des services et des programmes déjà en place pour traiter les contrecoups de la pandémie en adaptant la prestation des services tout en répondant aux besoins, de longue date comme nouveaux, des personnes âgées et des personnes handicapées qui sont isolées socialement.

Programmes du ministère

Le ministère soutient, conçoit et met en œuvre des politiques et des services publics pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées et des personnes handicapées. Il aide les Ontariens âgés à mener une vie sécuritaire, engagée, active et saine, et améliore l'accessibilité et l'accès au marché du travail pour les personnes handicapées. Le ministère, qui intervient comme agent de changement positif, joue un rôle de chef de file en donnant des conseils sur l'élaboration de politiques et de programmes gouvernementaux ayant des répercussions sur les personnes âgées et les personnes handicapées.

Le ministère compte deux divisions, dont les rôles clés sont présentés ci-dessous.

Politiques, programmes et partenariats stratégiques :

- Établir des politiques, des programmes et des partenariats stratégiques pour aider les personnes âgées et les personnes handicapées de l'Ontario à demeurer autonomes, actives, en sécurité et intégrées socialement.
- Collaborer avec d'autres ministères pour veiller à ce que les enjeux propres aux aînés et à l'accessibilité soient intégrés aux politiques et aux programmes de l'ensemble du gouvernement.
- Diriger l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de programmes pour répondre aux impacts de la pandémie de COVID-19 dans les maisons de retraite, en collaboration avec d'autres ministères, l'Office de réglementation des maisons de retraite (ORMR) et le secteur.
- Collaborer avec divers intervenants, dont des organismes axés sur l'accessibilité et des organismes de personnes âgées, des employeurs, des ministères partenaires et le secteur parapublic pour favoriser des approches en matière de politiques fondées sur des données probantes et pour entreprendre des initiatives conjointes.
- Diriger l'élaboration de documents de politique et de réglementation liés à la *Loi sur les maisons de retraite* et superviser l'ORMR pour que les personnes résidant en maison de retraite soient en sécurité, traitées avec respect et informées des choix qui s'offrent à elles en matière de soins.

- Diriger l'élaboration des politiques liées à la *Loi de 2017 sur les centres de vie active pour personnes âgées* et superviser la conception, la mise en œuvre et la gestion de subventions en vertu du Programme des centres de vie active pour personnes âgées.
- Appuyer des centaines de projets qui contribuent à promouvoir la mobilisation et l'inclusion des personnes âgées et des personnes handicapées grâce à la conception, à la mise en œuvre et à la gestion du Programme de subventions aux projets communautaires pour l'inclusion des aînés, du programme InterActions pour le changement et du Programme de subventions pour des collectivités inclusives.
- Améliorer l'accès à l'information au sujet des programmes et des services offerts aux personnes âgées et aux personnes handicapées en appuyant la création de ressources éducatives et en facilitant l'échange d'information avec les partenaires clés et la population ontarienne.
- Convoquer le Comité de liaison pour les services aux aînés et consulter les ministères partenaires, les administrations fédérales et les autres administrations provinciales et territoriales pour élaborer des politiques et des programmes axés sur les utilisateurs et fondés sur des données probantes.
- Superviser de multiples ententes de paiements de transfert stratégiques conclues avec divers intervenants afin d'offrir des programmes qui appuient les aînés et les personnes handicapées ainsi que la lutte contre la COVID-19 dans les maisons de retraite titulaires de permis.

Division de l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario :

- Diriger la planification, la mise en œuvre et la supervision de toutes les activités que mènent les organismes consultatifs d'origine législative du ministère, dont le Conseil consultatif des normes d'accessibilité et les comités d'élaboration des normes, ainsi que les examinatrices et examinateurs de la LAPHO.
- Diriger toutes les activités stratégiques législatives et réglementaires d'élaboration et de mise en œuvre se rattachant à la LAPHO, aux nouvelles normes d'accessibilité et à l'examen des normes actuelles découlant du Règlement de l'Ontario 191/11, Normes d'accessibilité intégrées.
- Veiller à ce que les organisations des secteurs public, privé et sans but lucratif comprennent et respectent les normes d'accessibilité provinciales en offrant

des activités d'aide à la conformité, de vérification et d'application dans la foulée des objectifs généraux de conformité du gouvernement.

- Informer et sensibiliser les entreprises, les organismes sans but lucratif et les membres du secteur parapublic et établir avec eux des partenariats au sujet des lois en matière d'accessibilité, et veiller à ce que les organisations et les communautés comprennent la LAPHO et aient les outils et le soutien nécessaires pour s'y conformer et pour prôner l'accessibilité de manière générale.
- Appuyer les programmes de sensibilisation à l'accessibilité et de soutien à la conformité réglementaire.
- Appuyer les programmes qui reconnaissent les citoyens ainsi que les organisations de l'Ontario qui ont excellé dans l'amélioration et la promotion de l'accessibilité pour les personnes handicapées.

Intervention contre la COVID-19

Compte tenu de la population que sert le ministère, toutes les activités et tous les programmes ont été réorientés pour répondre aux besoins des aînés et des personnes handicapées pendant la pandémie de la COVID-19.

En outre, le ministère a versé du financement et élaboré de nouvelles politiques et de nouveaux programmes pour soutenir les personnes âgées et les personnes handicapées de la collectivité et pour favoriser la sécurité et le bien-être des résidents et du personnel des maisons de retraite titulaires de permis, étant donné l'impact important de la pandémie de COVID-19 sur le secteur.

PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023

Le ministère s'emploie à appuyer et à réaliser le plan du gouvernement pour ce qui est de la croissance, de la prospérité, des emplois, de la construction d'un plus grand nombre de routes et d'hôpitaux et de la réduction des coûts pour les aînés, les familles et les travailleurs. En 2022-2023, le ministère continuera de travailler à l'amélioration de la vie des personnes âgées et des personnes handicapées dans tout l'Ontario pour les aider à mener une vie active et saine, tout en étant en sécurité et intégrées socialement. Pour ce faire, il ciblera des priorités clés, comme :

- promouvoir un Ontario inclusif;
- appuyer le bien-être des aînés et des personnes handicapées;
- promouvoir une réglementation axée sur les utilisateurs modernes;
- atteindre l'excellence organisationnelle et opérationnelle.

En 2022-2023, le ministère mettra l'accent sur ce qui suit :

- Aider les maisons de retraite titulaires de permis à continuer de prévenir et de contenir les éclosions de maladies respiratoires tandis que la province passe à un stade de la COVID-19 postérieur à celui de l'état d'urgence.
- Aider les aînés à rester à la maison en toute sécurité en prolongeant d'une autre année le crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile. Ce prolongement offrira un soutien d'une valeur approximative de 25 M\$ à environ 32 000 personnes, soit une moyenne de 1 100 \$, jusqu'à concurrence de 2 500 \$, pour couvrir les dépenses admissibles relatives à la résidence principale des aînés de l'Ontario.
- Proposer un nouveau crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aînés, un crédit remboursable qui aidera les familles de personnes âgées à revenu faible ou moyen à faire face à leurs dépenses médicales admissibles pour les soins à domicile, dont les soins auxiliaires, les appareils d'assistance respiratoire, les prothèses auditives et les aides à la marche. En 2022, ce nouveau crédit d'impôt sur le revenu des particuliers permettra d'offrir une aide estimée à 110 millions de dollars à environ 200 000 familles de personnes âgées à revenu faible ou moyen, soit environ 550 \$ en moyenne. À compter de l'année d'imposition 2022, les familles de personnes âgées pourront se prévaloir du nouveau crédit d'impôt de l'Ontario pour les soins à domicile à l'intention des aînés lorsqu'elles rempliront leur déclaration de revenus et de prestations.
- Améliorer la mobilisation des aînés et le vieillissement actif en :
 - continuant d'investir dans le Programme des centres de vie active pour personnes âgées, qui offre un financement à près de 300 programmes sociaux et de loisirs de l'Ontario destinés aux aînés qui vivent dans la collectivité;
 - doublant le financement du Programme de subventions aux projets communautaires pour l'inclusion des aînés pour qu'il atteigne 6 M\$ afin d'appuyer des projets qui aident les aînés de l'Ontario à demeurer en sécurité, en santé, actifs et en contact avec leur famille, leurs amis et leur collectivité. Ce financement est offert aux organismes communautaires, aux municipalités et aux groupes autochtones pour divers programmes et services dans l'ensemble de la province qui permettent aux aînés de demeurer des participants actifs de leur collectivité.

- versant jusqu'à 750 000 \$ au Programme de subventions pour des collectivités inclusives de manière à appuyer des projets qui permettront de bâtir des collectivités plus inclusives et plus accessibles pour les personnes de tous âges et de toutes capacités (source : Salle de presse de l'Ontario, *L'Ontario investit dans des collectivités inclusives et accessibles*, 25 janvier 2022).
- Offrir aux aînés les services dont ils ont besoin :
 - La province a annoncé l'Incitatif temporaire pour le maintien en poste du personnel infirmier (ITMPI), qui vise le maintien en poste des infirmières et infirmiers de l'ensemble du secteur de la santé de l'Ontario. L'ITMPI comprend un financement maximal de 18,8 M\$ versé par le ministère de la Santé au ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité en 2021-2022 et 2022-2023 pour appuyer le maintien en poste du personnel infirmier dans le secteur des maisons de retraite titulaires de permis (source : Salle de presse de l'Ontario, *L'Ontario effectue un investissement historique dans la main-d'œuvre infirmière provinciale*).
- Investir 15 M\$ au cours des trois prochaines années pour que plus de 1 200 particuliers ou familles puissent bénéficier, chaque année, d'un foyer plus sécuritaire et plus accessible. Les personnes admissibles pourront recevoir une subvention maximale de 15 000 \$ pour apporter des modifications à leur habitation, à leur véhicule, ou aux deux, afin de vivre en toute sécurité et confortablement dans leur maison, d'éviter de perdre leur emploi et de participer aux activités de leur collectivité.
- **Parmi les résultats attendus, citons :**
 - des résidents et un personnel informés, en sécurité et en santé dans les maisons de retraite pendant la pandémie de COVID-19;
 - les personnes handicapées, y compris les personnes âgées ayant des problèmes de mobilité, qui ont besoin d'un transport pour se rendre à un site de vaccination contre la COVID-19 et/ou en revenir ont accès à celui-ci;
 - les personnes âgées et les personnes handicapées qui ont besoin de repas, de denrées alimentaires et d'autres produits essentiels pendant la période de la pandémie de COVID-19 reçoivent une telle aide;
 - une amélioration des connaissances sur le numérique chez les personnes âgées afin de permettre aux Ontariens âgés d'accéder à davantage de services et de renseignements depuis leur domicile et de réduire les risques associés à l'isolement social;

- des personnes âgées qui demeurent dans la communauté, ce qui réduit la demande de soins actifs et de soins de longue durée;
- plus de personnes âgées qui sont connectées et engagées, ce qui réduit leur isolement social et favorise leur bien-être et leur santé;
- des aînés ontariens moins à risque de mauvais traitements et de fraude, et dont la dignité et les droits sont protégés;
- plus d'aînés travaillent ou font du bénévolat, ce qui les aide à avoir une plus grande sécurité financière;
- plus d'entreprises qui embauchent des personnes handicapées et qui aident à stimuler l'économie;
- des personnes handicapées participant pleinement à la vie de tous les jours, ce qui réduit leur isolement social et économique, et contribue à leur bon état de santé;
- les obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées et les personnes âgées de l'Ontario sont évités et éliminés, dans la mesure du possible, dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)

Approbations – COVID-19 *	31,09 \$
Autres – fonctionnement	203,87 \$
Autres – Immobilisations	0,00 \$
TOTAL	234,96 \$

Données financières détaillées

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	%	Prévisions 2021-2022* \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	7 562 600	3 787 400	100,3	3 775 200	7 130 200	5 284 188
Politiques, programmes et partenariats stratégiques	220 422 000	147 110 000	200,7	73 312 000	105 394 000	199 313 212
Accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario	6 904 400	(8 221 000)	(54,4)	15 125 400	8 558 400	11 733 064
Total à voter – Charges de fonctionnement	234 889 000	142 676 400	154,7	92 212 600	121 082 600	216 330 464
Crédits législatifs	66 014	-	-	66 014	66 014	87 448
Total du ministère – Charges de fonctionnement	234 955 014	142 676 400	154,6	92 278 614	121 148 614	216 417 912
Redressement de consolidation – Portefeuille immobilier général		-		-	-	-
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier		-				-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	234 955 014	142 676 400	154,6	92 278 614	121 148 614	216 417 912
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
Programme d'administration du ministère	-	(1 000)	(100,0)	1 000	1 000	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	-	(1 000)	(100,0)	1 000	1 000	-
Crédits législatifs		-				
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	-	(1 000)	(100,0)	1 000	1 000	-
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
Programme d'administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Politiques, programmes et partenariats stratégiques	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	2 000	-	-	2 000	2 000	-
Crédits législatifs	2 000	-	-	2 000	2 000	-
Total du ministère – Charges d'immobilisations	4 000	-	-	4 000	4 000	-
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	4 000	-	-	4 000	4 000	-
BIENS IMMOBILISÉS						
Programme d'administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Politiques, programmes et partenariats stratégiques	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Biens immobilisés	2 000	-	-	2 000	2 000	-
Crédits législatifs		-				
Total du ministère – Biens immobilisés	2 000	-	-	2 000	2 000	-
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	234 959 014	142 676 400	154,6	92 282 614	121 152 614	216 417 912

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2019-2020*	Chiffres réels 2020-2021*	Prévisions 2021-2022*	Prévisions 2022-2023
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	62 969 412	216 417 912	92 282 614	234 959 014
		244 %	-57 %	155 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites suivants :

<https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-publics-de-lontario-editions-anterieures>
<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>
<https://budget.ontario.ca/fr/2022/index.html>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)

Conseil consultatif des normes d'accessibilité

Le Conseil consultatif des normes d'accessibilité, établi en vertu de la loi, est chargé d'offrir des conseils stratégiques au ministre responsable de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* en ce qui a trait au processus et aux progrès en matière de normes d'accessibilité, à la mise à œuvre de cette loi et à d'autres questions relatives à l'accessibilité.

OFFICE DE RÉGLEMENTATION

Office de réglementation des maisons de retraite

Le ministère est chargé de l'élaboration des politiques et des règlements se rapportant à la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite* et de la gestion des rapports de responsabilisation du gouvernement avec l'Office de réglementation des maisons de retraite (ORMR). L'ORMR est un organisme de réglementation autofinancé et indépendant créé par la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite* et chargé de mettre en application et d'exécuter la Loi et ses règlements d'application pour le compte du gouvernement. La Loi prévoit un cadre pour la réglementation des maisons de retraite en Ontario et exige l'établissement d'un protocole d'entente entre le ministère et l'ORMR qui énonce les exigences relatives à la gouvernance de l'ORMR, à son application de la Loi et à la poursuite de ses objectifs en vertu de la Loi, de même que les modalités financières en lien avec l'administration de la Loi.

L'ORMR est chargé de délivrer des permis aux maisons de retraite, de fournir des renseignements aux titulaires de permis, d'effectuer des inspections et des enquêtes ainsi que de faire appliquer la Loi. En outre, il s'occupe des plaintes concernant les maisons de retraite, fournit des renseignements sur les maisons de retraite et tient un registre public des maisons de retraite titulaires de permis en Ontario.

Pendant la crise de la COVID-19, l'ORMR a joué un rôle de premier plan pour ce qui est de communiquer avec les maisons de retraite et de travailler avec le ministère en vue de fournir à ces maisons des ressources et des lignes directrices sur la prévention et le contrôle de l'infection suivant les directives du médecin hygiéniste en chef, et pour ce qui est de les mettre en contact avec des personnes-ressources et des responsables compétents en vue de l'obtention de renseignements supplémentaires, de la dotation en personnel et de l'approvisionnement en équipement de protection individuelle. L'ORMR surveille et soutient également les foyers aux prises avec des éclosions et fournit au ministère des rapports quotidiens sur les éclosions ainsi que des mises à jour régulières sur le statut de certains foyers.

Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario a effectué en 2020 une vérification de l'optimisation des ressources de l'ORMR et a formulé des recommandations clés pour renforcer son rôle de surveillance et voir à la santé et la sécurité des résidents. L'ORMR et le ministère ont mis en œuvre bon nombre des 26 recommandations tirées de cette vérification, et ils continueront de travailler ensemble pour appliquer les recommandations restantes.

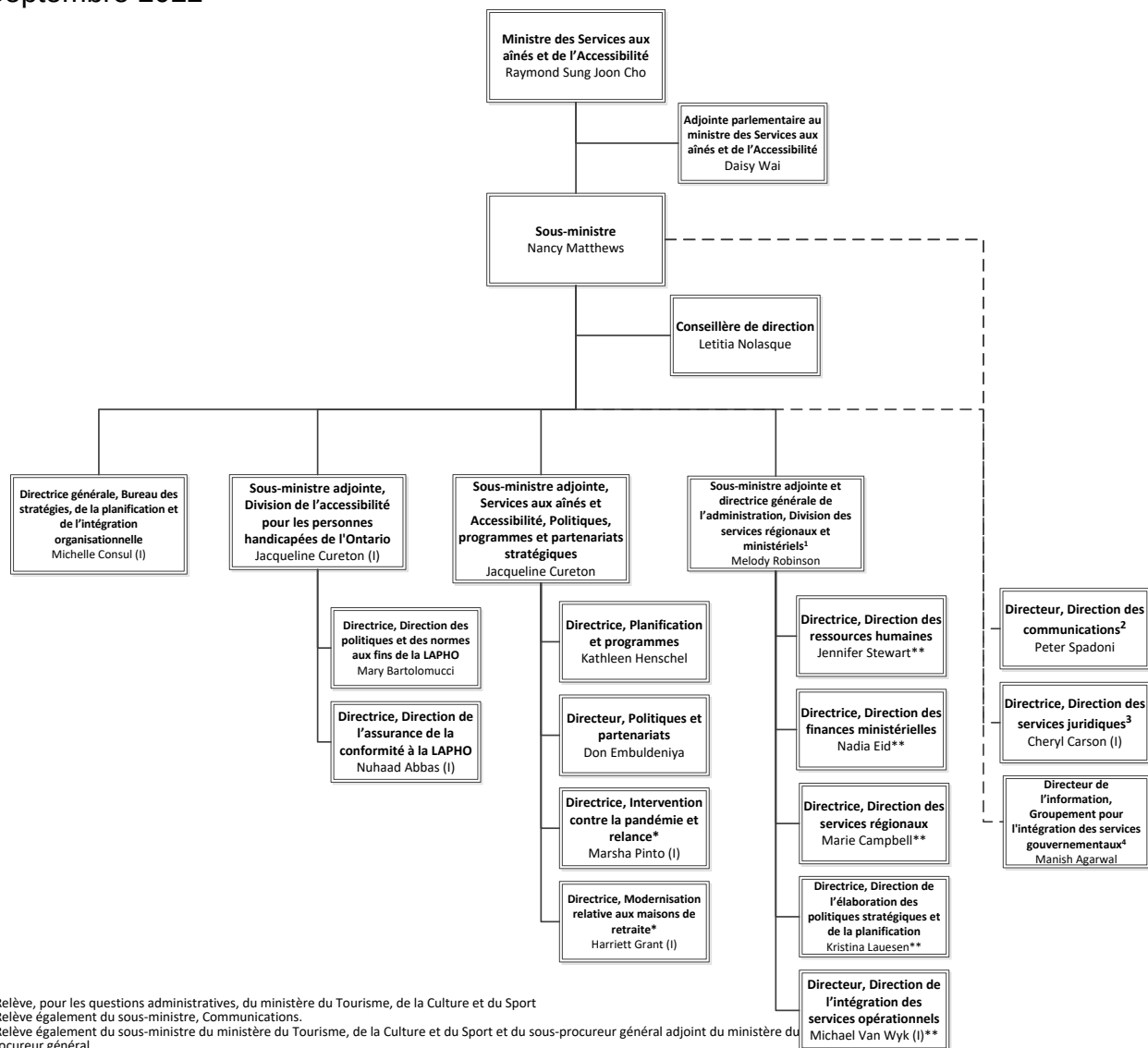
LOIS

Le ministère veille à l'application des lois suivantes :

- *Loi de 2017 sur les centres de vie active pour personnes âgées*
- *Loi de 2010 sur les maisons de retraite*
- *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*
- *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*
- *Loi de 2021 sur la Semaine de reconnaissance des aînés bénévoles*

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE

Septembre 2022



¹ Relève, pour les questions administratives, du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport

² Relève également du sous-ministre, Communications.

³ Relève également du sous-ministre du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport et du sous-procureur général adjoint du ministère du Procureur général.

⁴ Relève également du directeur général de l'information et de la technologie de l'information pour la fonction publique du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs.

* Ce poste fait partie d'une structure temporaire.

** Offre également des services au sous-ministre adjoint et directeur général de l'administration du ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport ainsi qu'au sous-ministre adjoint et directeur général de l'administration du ministère des Affaires francophones.

Remarque : « (I) » désigne un poste intérimaire.

RAPPORT ANNUEL

Le ministère a appuyé le plan du gouvernement visant à bâtir un avenir où la qualité et le niveau de vie seront meilleurs. Le ministère a contribué à l'amélioration de la qualité de vie en continuant à s'efforcer de faire de l'Ontario une province inclusive et sans obstacle où les personnes âgées et les personnes handicapées sont autonomes, en sécurité, actives et intégrées socialement. Il a travaillé à améliorer l'accessibilité en Ontario pour tout le monde, et à promouvoir les avantages de collectivités et de lieux de travail accessibles et diversifiés du point de vue de l'âge dans lesquels chacun est traité avec respect, joue un rôle actif et aspire à un avenir intéressant.

Voici les réalisations du ministère en 2021-2022 :

- Investissement de 2,9 M\$ dans le cadre du Programme de subventions pour des collectivités inclusives, au moyen duquel on a appuyé 55 projets communautaires diversifiés visant à permettre aux gens de tous les âges et de toutes les capacités de la province de demeurer en santé et actifs. Ce financement aide les partenaires municipaux, les groupes autochtones et les organismes communautaires à renforcer les collectivités et à les rendre plus inclusives. Des municipalités et des organismes locaux de l'Ontario ont reçu jusqu'à 60 000 \$ pour des projets dans le cadre desquels on favorise la participation communautaire inclusive des personnes âgées et des personnes de toutes capacités, et ce, en utilisant le guide de planification des collectivités-amies des aînés de la province, qui fait la promotion du modèle international des collectivités-amies des aînés.
- Investissement de 1,3 million de dollars dans la Fondation Rick Hansen pour lancer le Programme d'agrément et de certification en matière d'accessibilité de la Fondation en Ontario, dans le cadre d'un engagement triennal qui se poursuivra jusqu'en 2021-2022.
- Collaboration continue avec les ministères partenaires, les intervenants et les entreprises pour faciliter l'accessibilité et l'inclusion des entreprises sur la base des principaux avis découlant des examens et pour les aider à se conformer à la loi grâce à des messages et des processus simplifiés.
- Soutien de l'administration du Prix David C. Onley pour le leadership en matière d'accessibilité, au moyen duquel on récompense les Ontariens et les organismes de l'Ontario qui ont déployé des efforts exceptionnels pour améliorer et promouvoir l'accessibilité pour les personnes handicapées, informer les gens au sujet des avantages de l'inclusion et favoriser l'apport de changements bénéfiques dans leur collectivité. Le ministère a ainsi souligné les contributions exceptionnelles de trois personnes.

- Investissement de 5 M\$ dans le cadre du Programme de subventions aux projets communautaires pour l'inclusion des aînés, qui aidera les municipalités et les organismes locaux à l'échelle de la province à offrir des programmes qui permettent aux aînés de se rassembler en toute sécurité pour acquérir de nouvelles compétences, socialiser et se tenir en forme. Ce financement a appuyé plus de 250 initiatives locales visant à aider les aînés de l'Ontario à demeurer en sécurité, en santé et actifs dans leur collectivité. (Source : Salle de presse de l'Ontario, *L'Ontario garde les aînés en santé et mobilisés*, 17 février 2022.) En 2021-2022, le Programme était axé sur des projets qui s'harmonisent avec les quatre piliers suivants, le tout en vue d'améliorer la vie des personnes âgées de la province :
 - Pouvoir vieillir chez soi et dans la collectivité
 - Sécurité
 - Demeurer en santé, actif et engagé dans la collectivité
 - Participer au marché du travail et à l'économie
- Offre de 325 000 \$ pour la mise en œuvre d'un projet d'inclusion en matière d'emploi selon le modèle du projet SEARCH, une initiative d'emploi réalisée par l'Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview visant à aider les élèves du secondaire ayant une déficience intellectuelle à acquérir de l'expérience de travail et à faciliter leur transition sur le marché du travail une fois leurs études terminées.
- Investissement de 240 000 \$ dans l'initiative LEAD ON du Abilities Centre afin d'aider les organisations à intégrer l'accessibilité et l'inclusion à leur planification et à leurs processus organisationnels au moyen d'une autoévaluation dirigée de leurs pratiques d'inclusion en place, ce qui les aidera à créer un plan d'action pour accroître la participation des personnes de toutes les capacités, de tous les âges et de tous les milieux dans leur organisation même ou leur collectivité.
- Investissement de 3,7 M\$ dans le cadre d'un partenariat avec l'Ontario Community Support Association afin d'aider à éliminer les obstacles et d'offrir un transport sécuritaire et accessible aux personnes handicapées qui se rendent à leurs rendez-vous de vaccination contre la COVID-19 ou qui en reviennent. Cette initiative vise à aider les personnes qui n'ont pas à leur disposition un transport accessible. En date du 31 mars 2022, le Programme de transport accessible pour la vaccination, lancé le 21 juin 2021, avait permis d'offrir du transport à 3 252 personnes, pour un total de 3 231,5 déplacements (un déplacement est un déplacement aller-retour; un demi-déplacement consiste en un aller ou un retour seulement). En outre, le ministère a aidé les Ontariens vulnérables à obtenir un accès sécuritaire et fiable au vaccin contre la COVID-19 et aux doses de rappel en prolongeant ce programme jusqu'au 31 mars 2023.

- Renforcement des mesures de soutien locales pour les aînés en investissant 17 M\$ dans 299 centres relevant du Programme des centres de vie active pour personnes âgées de partout en Ontario. Ces centres offrent des activités récréatives virtuelles et en personne pour les aînés qui vivent dans la collectivité.
- Investissement de plus de 2 M\$ sur deux ans dans le cadre du Programme ontarien d'incitatifs pour le recrutement et le maintien en poste afin d'offrir des incitatifs financiers aux préposés aux bénéficiaires et aux membres du personnel infirmier nouvellement embauchés pour les encourager à travailler dans des maisons de retraite. Ce programme est offert par la Registered Practical Nurses Association of Ontario dans le cadre du plan du gouvernement visant à moderniser le secteur des maisons de retraite de la province.
- Offre de quelque 527 900 \$ pour l'élargissement du programme Trouvez votre chemin par l'intermédiaire des communautés alliées des personnes atteintes d'un trouble neurocognitif pour que les personnes atteintes de démence puissent être incluses dans tous les aspects de la vie communautaire. L'approche des communautés alliées des personnes atteintes d'un trouble neurocognitif consiste en un nouveau modèle de développement communautaire qui élargit le programme Trouvez votre chemin pour atteindre de nouvelles populations cibles, notamment des communautés autochtones, de nouveaux arrivants, les premiers répondants des services de police et d'incendie et des services médicaux d'urgence ainsi que les fournisseurs de service locaux, le tout pour mieux les renseigner au sujet des risques pour la sécurité auxquels sont confrontées les personnes atteintes de démence.
- Offre de quelque 812 000 \$ à Elder Abuse Prevention Ontario en 2021-2022 pour la réalisation d'activités qui appuient la sensibilisation à la prévention des mauvais traitements envers les aînés, pour le renforcement des capacités communautaires et pour l'accroissement de l'information communiquée au public en vue de contrer la hausse des cas de mauvais traitement envers les personnes âgées.
- Offre de 165 000 \$ à la Seniors Safety Line (ligne d'aide aux aînés exploitée par l'Assaulted Women's Helpline [AWHL]) par l'intermédiaire d'une entente de paiements de transfert entre l'AWHL et le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires. L'AWHL offre des services de planification et de conseils en matière de sécurité aux aînés de l'Ontario qui subissent des mauvais traitements ou qui sont susceptibles d'en subir.
- Offre de quelque 200 000 \$ à l'Université Queen's à Kingston en 2021-2022 pour la poursuite du Programme de soutien aux collectivités-amies des aînés,

qui stimule l'élaboration d'initiatives communautaires inclusives et accessibles pour les aînés.

- Offre de financement allant jusqu'à 372 000 \$ à l'Association des centres pour aînés de l'Ontario en 2021-2022 pour coordonner l'organisation et l'exécution d'activités virtuelles et en personne sur la vie active des aînés de l'Ontario, renforcer la capacité du secteur des centres de vie active pour personnes âgées et administrer le programme de microsubventions Seniors' Centre Without Walls.
- Remise des Prix d'excellence de l'Ontario pour les personnes âgées pour souligner la contribution exceptionnelle de 15 aînés à leur collectivité et à la province. Les aînés qui ont reçu l'un des prix sont des personnes dévouées et attentionnées qui contribuent à améliorer la vie des personnes âgées grâce à des services communautaires et à des activités humanitaires. Leurs contributions comprennent la collecte de fonds, la participation aux programmes de repas à domicile et le bénévolat dans les églises, les maisons de retraite et les foyers de soins de longue durée de leur localité. Ils aident et habilitent les personnes âgées en agissant à titre de mentors, de protecteurs de l'environnement, d'ambassadeurs agricoles et d'organiseurs d'activités éducatives, culturelles et artistiques.
- Lancement de l'édition de 2021-2022 du programme InterActions pour le changement en vue de fournir des fonds aux organismes sans but lucratif, aux organisations industrielles et aux associations professionnelles afin de leur permettre de sensibiliser leurs intervenants à l'accessibilité, de susciter une prise de conscience culturelle de la valeur et des avantages de l'accessibilité et de soutenir la conformité réglementaire. Investissement de plus de 1,3 M\$ dans le cadre du programme pour appuyer 14 projets régionaux qui aident à créer une province plus forte, plus accessible et plus inclusive.
- Offre d'un soutien aux aînés pour leur permettre de rester à la maison plus longtemps grâce au crédit d'impôt aux aînés pour la sécurité à domicile. Ce programme de crédit d'impôt aide les aînés et les gens qui vivent avec des membres de leur famille âgés à rénover leur maison afin de la rendre plus sécuritaire et plus accessible.
- Nomination de Rich Donovan, annoncée le 1^{er} février 2022, pour diriger le quatrième examen législatif de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. M. Donovan est un défenseur de l'accessibilité ayant une expérience vécue en ce sens et il dirige une entreprise qui aide les clients à trouver une valeur économique dans l'embauche de personnes handicapées. M. Donovan consultera le public, y compris les

personnes handicapées, dans le cadre de son examen de l'efficacité de la LAPHO et de ses normes. La LAPHO comprend une exigence selon laquelle elle doit être examinée régulièrement par une personne (un examinateur) nommée par le lieutenant-gouverneur en conseil, suivant l'avis du ministre des Services aux aînés et de l'Accessibilité. Le premier examinateur devait être nommé dans un délai de quatre ans (à compter de 2005), et les examinateurs subséquents, dans un délai de trois ans à compter du dépôt de l'examen précédent.

- La LAPHO comprend une exigence selon laquelle elle doit être examinée régulièrement par une personne (un examinateur) nommée par le lieutenant-gouverneur en conseil, suivant l'avis du ministre des Services aux aînés et de l'Accessibilité. Le premier examinateur devait être nommé dans un délai de quatre ans (à compter de 2005), et les examinateurs subséquents, dans un délai de trois ans à compter du dépôt de l'examen précédent. La nomination de Rich Donovan pour diriger le quatrième examen législatif de la LAPHO a été annoncée le 1^{er} février 2022. Nomination de Rich Donovan, annoncée le 1^{er} février 2022, pour diriger le quatrième examen législatif de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. M. Donovan est un défenseur de l'accessibilité ayant une expérience vécue en ce sens et il dirige une entreprise qui aide les clients à trouver une valeur économique dans l'embauche de personnes handicapées. M. Donovan consultera le public, y compris les personnes handicapées, dans le cadre de son examen de l'efficacité de la LAPHO et de ses normes.
- Poursuite du travail de détermination, de prévention et d'élimination des obstacles pour les personnes handicapées en nommant Julie Sawchuk en tant que présidente du comité d'élaboration des normes pour la conception des espaces publics en vue de diriger l'examen, par la province, de la Norme pour la conception des espaces publics en ce qui touche l'accessibilité des espaces publics intérieurs et extérieurs. Ce comité est formé de personnes handicapées venant de l'ensemble de la province ainsi que de représentants d'entreprises et de municipalités et d'autres intervenants concernés; il a pour tâche d'examiner les normes d'accessibilité en place et de déterminer si de nouvelles normes sont nécessaires pour améliorer l'accessibilité dans les espaces publics de l'Ontario.
- Offre d'un montant supplémentaire de 18 M\$ aux maisons de retraite titulaires de permis pour que les résidents puissent demeurer en santé et en sécurité pendant la pandémie. Ce financement comprenait :
 - quelque 8 M\$ (source : Énoncé économique de l'automne, 4 novembre 2021) pour aider les maisons de retraite titulaires de permis admissibles à mettre en place des mesures de prévention et de contrôle des infections, y compris le dépistage actif et les tests antigéniques, la

surveillance et la vérification des mesures de prévention et de contrôle des infections et le respect de celles-ci, de même que l'achat de filtres HEPA de remplacement pour les systèmes de purification de l'air en prévision des quatrième et cinquième vagues de la pandémie de COVID-19;

- quelque 10 M\$ pour les coûts de dotation liés aux mesures de prévention et de contrôle des infections ainsi que les coûts des fournitures connexes pour répondre aux répercussions du variant Omicron pendant la cinquième vague de la pandémie de COVID-19.
- Offre de quelque 3 M\$ à la Croix-Rouge canadienne pour la mise sur pied d'équipes de soutien du personnel en vue d'aider les maisons de retraite titulaires de permis à assurer la prévention et le contrôle des infections, à voir à la vaccination des résidents et à administrer des tests antigéniques.
- Lancement de la plus récente ronde du Programme de subventions pour des collectivités inclusives. Cette subvention prévoit un financement de 750 000 \$ pour des programmes qui aident les collectivités de partout dans la province à devenir plus inclusives et plus accessibles pour les personnes de tous âges et de toutes capacités. Les municipalités, les organisations communautaires sans but lucratif et les collectivités autochtones choisies peuvent recevoir jusqu'à 60 000 \$ pour financer des projets locaux qui aident les résidents âgés et les personnes handicapées à participer à la vie communautaire. Pour cette ronde, l'Ontario a accordé la priorité aux projets qui appuyaient les collectivités mal servies et à ceux qui visaient à contrer les difficultés relatives à la COVID-19.
- Investissement de 5,3 M\$ dans le Programme ontarien de soutien communautaire, pour un investissement total de 16,3 M\$. Depuis le lancement du programme, en avril 2020, ce financement a permis de réaliser plus de 1,6 million de livraisons de repas, de denrées alimentaires et d'autres articles essentiels à plus de 70 000 aînés et personnes handicapées.
- Apport de modifications législatives et réglementaires à la *Loi de 2010 sur les maisons de retraite* afin d'améliorer la santé, la protection et le bien-être des résidents des maisons de retraite de l'Ontario.
- Le nombre total d'activités déclarées par les bénéficiaires de paiements de transfert a doublé, passant de 3 200 en 2019-2020 à 6 355 en 2020-2021. Ces activités comprenaient des séminaires, des webinaires, des ateliers et des séances de formation, le tout offert aux aînés, aux fournisseurs de soins et aux fournisseurs de services.

- En 2020-2021, les mesures de confinement et les restrictions concernant les rassemblements en personne relatives à la pandémie de COVID-19 ont eu des répercussions sur la participation aux programmes financés de tous les bénéficiaires de paiements de transfert. Même si les bénéficiaires de paiements de transfert sont passés à un format virtuel, le public cible, qui est principalement composé d'aînés, préfère les programmes en personne. Le nombre de participants aux programmes et services offerts au moyen d'ententes de paiement de transfert est passé de 176 365 en 2019-2020 à 95 194 en 2020-2021.
- Pendant la même période, le nombre de visites sur les sites Web de bénéficiaires de paiements de transfert qui présentent des résultats concernant cet indicateur de rendement clé a augmenté, passant de 53 882 en 2019-2020 à 459 814 en 2020-2021. Cette augmentation est attribuable à un marketing accru et au passage aux activités en ligne.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022

	Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022 (M\$)*
Approbations – COVID-19	34,88 \$
Autres – fonctionnement	57,40 \$
Autres – Immobilisations	0,00 \$
Effectif ** (au 31 mars 2022)	156,0 \$

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario* de 2022.

**Postes équivalents temps plein au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2022-2023

Ministère du Solliciteur général

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023	2
VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE.....	3
Vision du ministère	3
Vision du ministère – Intervention contre la COVID-19	4
Contribution du ministère aux engagements prioritaires.....	4
Lois et règlements	4
Indicateurs de rendement clés	8
Programmes du ministère	10
Programmes du ministère – Intervention contre la COVID-19.....	14
SOMMAIRE DES RÉALISATIONS DE 2021-2022.....	15
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE.....	18
ORGANISMES PROVINCIAUX.....	19
PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023	20
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$).....	20
DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES	21
Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit	21
Tableau des tendances historiques	22
ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2021-2022	23
Résultats 2021-2022	24
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022* (M\$)	42

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

Ministère du Solliciteur général

This document is also available in English.

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Vision du ministère

Le ministère du Solliciteur général est déterminé à assurer la sécurité dans toutes les collectivités ontariennes. Pour s'acquitter de ce mandat, les responsabilités du ministère se divisent en trois volets : la sécurité communautaire, les services correctionnels et la gestion des situations d'urgence.

Dans le cadre de son mandat lié à la sécurité communautaire, le ministère est responsable de l'établissement de normes provinciales pour les services policiers, de la surveillance policière et du soutien aux initiatives de prévention du crime aux échelons local et provincial. Il assure la sécurité physique et économique de l'Ontario en coordonnant les initiatives de sécurité publique offertes par les services municipaux, de police et d'incendie. Il surveille par ailleurs la gouvernance et la délivrance de permis aux agents de sécurité et aux enquêteurs privés et est directement responsable du système ontarien d'application en matière de bien-être animal.

Dans le cadre de son mandat lié aux services correctionnels, le ministère exploite un système correctionnel pour adultes sûr, efficace et responsable comprenant des établissements correctionnels et des bureaux régionaux de probation et de libération conditionnelle répartis dans la province. Il assure la sécurité et le bien-être du personnel des services correctionnels ainsi que des personnes qui sont en détention provisoire ou qui purgent une peine dans la collectivité ou dans un établissement de garde.

Gestion des situations d'urgence Ontario (GSUO) a pour mandat de coordonner les stratégies de prévention, d'atténuation, de préparation, d'intervention et de rétablissement qui maximisent la sûreté, la sécurité et la résilience de la population ontarienne. GSUO adopte une approche proactive pour surveiller et aider les ministères, les municipalités et les communautés des Premières Nations dans le cadre de leurs programmes de gestion des situations d'urgence, ainsi que pour les aider à préparer et à coordonner une réponse provinciale sur demande et au besoin, face à un nombre de plus en plus important de situations d'urgence complexes prévisibles et imprévisibles qui surviennent en Ontario. En outre, GSUO dirige la coordination de l'intervention d'urgence de l'Ontario en cas de déclarations de décrets d'urgence, comme ceux qui ont été promulgués pendant la pandémie de COVID-19. À compter de 2022-2023, la responsabilité de GSUO a été transférée du ministère du Solliciteur général au Secrétariat du Conseil du Trésor.

Les organisations relevant du ministère qui contribuent à la sécurité communautaire incluent la Police provinciale de l'Ontario, le Bureau du coroner en chef, le Service de médecine légale de l'Ontario, le Bureau du commissaire des incendies, GSUO et Surveillance et enquêtes pour les services correctionnels. Le ministère offre également de la formation aux premiers intervenants et au personnel de première ligne par l'entremise du Centre de

formation et de recrutement pour les services correctionnels et du Collège de police de l'Ontario, et élabore des cours de formation et offre des simulateurs mobiles pour les services d'incendie locaux.

Vision du ministère – Intervention contre la COVID-19

En situation d'urgence, comme les déclarations d'urgence publiées les 17 mars 2020, 12 janvier 2021 et 7 avril 2021¹ par la province pendant l'éclosion de COVID-19, le ministère participe à la rédaction et à l'exécution de tous les décrets d'urgence en vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* et travaille avec l'ensemble du gouvernement pour informer le public de l'évolution de la situation tout en coordonnant une intervention efficace.

Contribution du ministère aux engagements prioritaires

Le ministère du Solliciteur général s'est engagé à faire de l'Ontario un endroit plus sécuritaire pour vivre, travailler et élever une famille. Le ministère se concentre sur cinq domaines prioritaires clés que soutiennent les initiatives présentées dans le Rapport annuel :

- bâtir des collectivités plus sûres en s'assurant que les services policiers possèdent les outils, ressources et mesures de soutien nécessaires pour s'attaquer aux priorités provinciales, notamment la lutte contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs, la traite des personnes et la violence conjugale;
- bâtir de meilleures collectivités en encourageant le bénévolat et grâce à des initiatives comme le modèle modernisé d'exécution des ordonnances en matière de protection des animaux;
- faire en sorte que nos collectivités soient prêtes à réagir en cas d'urgence naturelle ou autre et que l'infrastructure de sécurité publique soit résiliente;
- moderniser le système de justice de l'Ontario et transformer le système correctionnel pour adultes de l'Ontario;
- améliorer la sensibilisation à la santé mentale et les mesures de soutien au mieux-être pour le personnel du domaine de la sécurité publique, comme les agents de police, les pompiers, les ambulanciers paramédicaux, les coroners et le personnel des établissements correctionnels.

Lois et règlements

Voici les lois appliquées par le ministère du Solliciteur général :

Loi de 1994 sur la réglementation des munitions

Réglemente la vente de munitions. De manière générale, cette loi exige que les acheteurs soient âgés d'au moins 18 ans et que les entreprises maintiennent certains registres.

¹Elles ont pris fin les 24 juillet 2020, 9 février 2021 et 2 juin 2021 respectivement.

Loi sur l'anatomie

Permet à l'inspecteur général (le coroner en chef) de remettre les corps qui font l'objet d'un don ou qui ne sont pas réclamés à des universités ou des collèges pour qu'ils soient utilisés à des fins éducatives.

Loi Christopher de 2000 sur le registre des délinquants sexuels

Exige que les délinquants sexuels qui résident en Ontario s'inscrivent auprès de la police après avoir été déclarés coupables, puis tous les ans et chaque fois qu'ils changent d'adresse. Le ministère est tenu d'assurer la mise à jour du registre et de le mettre à la disposition de la police.

Loi sur les coroners

Prévoit la tenue d'une enquête par les coroners sur les circonstances d'un décès. Cette loi définit les circonstances dans lesquelles une enquête sera menée et les procédures à suivre.

Loi de 2016 sur la semaine de reconnaissance du personnel des services correctionnels

Proclame la semaine qui commence le premier lundi de mai de chaque année Semaine de la reconnaissance du personnel des services correctionnels.

Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence

Régit la préparation aux situations d'urgence ainsi que les interventions en cas d'urgence sur les plans municipal et provincial. Cette loi exige que les municipalités et les ministères élaborent des programmes d'urgence et préparent des plans en vue d'une situation d'urgence.

Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie

Régit la sécurité-incendie en Ontario et établit les exigences que doivent respecter les municipalités en matière de protection contre les incendies. Cette loi crée le Bureau du commissaire des incendies qui supervise les activités des services d'incendie.

Loi de 2000 sur le Jour de commémoration des pompiers

Fixe le premier dimanche d'octobre comme étant le Jour de commémoration des pompiers.

Loi de 2013 sur le Jour des premiers intervenants

Fixe au 1^{er} mai de chaque année le Jour des premiers intervenants.

Loi de 2018 sur les laboratoires médico-légaux

Impose une exigence en matière d'agrément à l'égard de l'exécution d'analyses de laboratoire appartenant à une catégorie prescrite qui sont demandées pour les besoins d'une instance judiciaire, à une autre fin juridique ou conformément à une ordonnance d'un tribunal ou d'une autre autorité légalement compétente.

Loi Hawkins Gignac de 2013 (protection contre le monoxyde de carbone)

Fixe la semaine annuelle de sensibilisation au monoxyde de carbone.

Loi de 2000 sur la réglementation des fausses armes à feu

Réglemente la vente et autres cessions de fausses armes à feu et d'armes à feu neutralisées, et interdit l'achat ou la vente de pistolets de départ pouvant être adaptés en vue d'être utilisées comme arme à feu.

Loi de 2009 sur les services policiers interprovinciaux

Fournit un cadre de travail pour l'exercice de pouvoirs policiers en Ontario par des agents de police d'autres provinces. Des lois réciproques en vigueur dans ces autres provinces habilitent les policiers de l'Ontario à y exercer les mêmes pouvoirs.

Loi de 2022 visant à ce que l'Ontario reste ouvert aux affaires

Établit des interdictions concernant les entraves à l'accès à certaines infrastructures de transport si cette entrave a pour effet de perturber l'activité économique ordinaire ou d'entraver la sécurité, la santé ou le bien-être des membres du public. Les infrastructures de transport protégées sont les frontières internationales, les aéroports internationaux prescrits dans les règlements connexes ainsi que les autres infrastructures de transport prescrites dans les règlements qui sont importantes pour le commerce international. Cette loi offre aux agents de police et au registrateur des véhicules automobiles de nouveaux outils pour composer avec ces entraves, notamment des pouvoirs relatifs à la suspension des permis et de l'immatriculation des véhicules.

Loi de 2005 sur la déclaration obligatoire des blessures par balle

Exige que, lorsqu'une personne est traitée pour des blessures par balle dans un hôpital, ce fait soit divulgué au service de police local.

Loi sur le ministère des Services correctionnels

Établit le cadre législatif des services correctionnels en Ontario et régit les questions relatives à la détention et à la libération de détenus provisoires ou condamnés. Cette loi prévoit des services de surveillance communautaires et met sur pied la Commission ontarienne des libérations conditionnelles. Les pouvoirs et les fonctions du ministre des Services correctionnels sont exécutés par le solliciteur général, par décret.

Loi sur le ministère du Solliciteur général

Crée le ministère du Solliciteur général.

Loi de 2018 sur les personnes disparues

Établit des mesures pour aider les membres d'un corps de police à trouver une personne disparue en l'absence d'enquête criminelle. Permet aussi aux agents de demander qu'une ordonnance soit rendue, ou de faire une demande urgente, visant la communication de dossiers pour aider à trouver une personne disparue ou d'un mandat de perquisition pour faciliter la recherche d'une personne disparue.

Loi sur le prêt sur gages

Prévoit la délivrance de permis aux prêteurs sur gages ainsi que la collecte et la production d'information sur les articles mis en gage. La Loi doit être abrogée le jour qui sera fixée par proclamation.

Loi de 2015 sur la réforme des vérifications de dossiers de police

Prévoit la procédure et les exceptions régissant la présentation des demandes de recherches à effectuer dans les bases de données du Centre d'information de la police canadienne, ou d'autres bases de données policières, relativement au filtrage d'un particulier à certaines fins.

Loi sur les services policiers

Fournit le cadre législatif des services policiers en Ontario. Cette loi décrit les exigences auxquelles doivent répondre les municipalités en ce qui a trait aux méthodes choisies pour offrir des services policiers adéquats et efficaces dans la collectivité. Elle crée également la Police provinciale de l'Ontario, l'Unité des enquêtes spéciales, la Commission civile de l'Ontario sur la police, le poste de directeur indépendant de l'examen de la police et la Commission d'arbitrage de la police de l'Ontario. La *Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers* a reçu la sanction royale en mars 2019, et lorsqu'elle sera en vigueur, elle remplacera la *Loi sur les services policiers*.

Loi de 2005 sur les services privés de sécurité et d'enquête

Réglemente les enquêteurs privés et les gardiens de sécurité. Elle a remplacé la *Loi sur les enquêteurs privés et les gardiens*.

Loi de 2019 sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux

Énonce les procédures d'inspection, d'application et d'appel relatives à la prévention de la cruauté envers les animaux et à la façon de traiter un animal en détresse. La Loi proroge aussi la Commission d'étude des soins aux animaux.

Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario (mesures adaptables en réponse à la COVID-19)

Loi temporaire permettant la prorogation des décrets d'urgence relatifs à la COVID-19 appliqués aux termes de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* pendant une période de 30 jours et, dans certaines circonstances, la modification de ces décrets. Les pouvoirs de prorogation des décrets en vertu de cette loi ont pris fin le 28 mars 2022, et tous les décrets appliqués aux termes de celle-ci ont été révoqués le 27 avril 2022.

Loi de 2014 sur la sécurité des centrales électriques et des installations nucléaires

Énonce les divers pouvoirs des agents de la paix en ce qui a trait à l'accès limité aux centrales électriques et aux installations nucléaires à accès restreint.

Indicateurs de rendement clés

Le ministère est déterminé à assurer la sécurité des collectivités ontariennes en mettant l'accent sur les indicateurs de rendement suivants :

- Le ministère est déterminé à s'attaquer à la hausse des crimes violents en Ontario. En 2020, l'Indice des crimes avec violence s'établissait à 69,5. Cet indice a augmenté régulièrement au cours des années précédant la pandémie, pour atteindre un sommet en 2019. Entre 2015 et 2019, on a enregistré une augmentation de l'Indice de 25,7 % en Ontario, ce qui laisse entendre que les crimes violents sont devenus plus graves. Cette augmentation a été suivie d'une diminution de 7,9 % en 2020. Celle-ci peut être attribuée aux restrictions relatives à la COVID-19 et aux décrets ordonnant de rester à domicile. Le taux de crimes déclarés par la police en Ontario a suivi une tendance similaire, augmentant de façon continue jusqu'en 2019 (une augmentation de 13 % entre 2015 et 2019), puis diminuant de 11 % en 2020. En 2020, le taux de crimes déclarés par la police en Ontario était de 4 044,2 crimes par 100 000 habitants. Comme pour l'Indice des crimes avec violence, la diminution du taux de crimes déclarés par la police en 2020 est attribuable aux restrictions et aux ordonnances de confinement à domicile liées à la pandémie de COVID-19.
- Le ministère est déterminé à réduire la violence commise avec des armes à feu ou par des bandes criminalisées en Ontario. En 2020, on a enregistré 94 homicides liés aux armes à feu en Ontario. Cela représente une diminution de 6 % par rapport à 2019. On a observé une tendance similaire dans les homicides liés aux gangs², qui ont fait 52 victimes en 2020, soit une diminution de 13,3 % par rapport à 2019. Depuis 2015, on a enregistré une augmentation de 91,8 % des homicides liés aux armes à feu ainsi qu'une augmentation de 147,6 % des homicides liés aux gangs. Les armes à feu sont souvent impliquées dans les homicides liés aux gangs. La proportion d'homicides liés aux gangs commis avec une arme à feu au Canada a diminué pour atteindre son niveau le plus bas des 10 dernières années, passant de 83 % des homicides liés aux gangs en 2019 à 72 % en 2020³. Les récentes diminutions, en 2020, du nombre d'homicides liés aux armes à feu et aux gangs sont attribuables aux restrictions et aux décrets ordonnant de rester à domicile qui étaient en place pendant la pandémie de COVID-19.
- L'Ontario s'est engagé à réduire le taux de récidive⁴ chez les personnes remises en liberté après une détention sous garde et une surveillance communautaire. Les données signalées en 2020-2021 indiquent que 33,7 % des contrevenants libérés après une détention sous garde⁵ et que 20,4 % de ceux libérés après une surveillance

³On définit les homicides liés aux gangs comme des homicides qui sont liés ou que l'on présume liés au crime organisé ou à un gang de rue.

³Source : Armstrong, A. et B. Jaffray (2021), « L'homicide au Canada, 2020 ». <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00017-fra.htm>

⁴Une récidive est définie comme la proportion de contrevenants qui reçoivent une nouvelle condamnation dans les deux ans suivant leur libération après une peine de détention ou une peine de surveillance communautaire (probation ou condamnation conditionnelle terminée).

⁵Sont compris seulement les contrevenants qui avaient purgé une peine de six mois ou plus.

communautaire en 2018-2019 avaient commis une récidive au cours des 2 années suivantes⁶. Le pourcentage de récidive a diminué de 1,3 % chez les contrevenants libérés après une détention sous garde et de 1,9 % chez ceux libérés après une surveillance communautaire l'année précédente (2019-2020). Depuis 2016-2017, le taux de récidives chez les contrevenants libérés après une détention sous garde a diminué de 2,2 %, tandis que celui des contrevenants libérés après une surveillance communautaire a diminué de 2,7 %⁷.

⁶Les données concernant les contrevenants libérés en 2018-2019 doivent être utilisées avec prudence, puisque la deuxième année de la période de suivi se situe pendant la pandémie de COVID-19. En 2020-2021, le nombre de condamnations a grandement diminué, et les délais des tribunaux peuvent avoir eu une incidence sur le temps s'écoulant avant une nouvelle condamnation.

⁷Pour déterminer ces pourcentages, on calcule la différence entre les pourcentages de récidive d'un exercice et ceux de l'exercice suivant.

Programmes du ministère

SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE

Sécurité publique

La Division de la sécurité publique travaille avec ses partenaires des services de police, des municipalités, des Premières Nations et des collectivités afin de promouvoir la sécurité communautaire et le bien-être. Elle a notamment les activités suivantes : analyse scientifique au Centre des sciences judiciaires; surveillance de l'industrie des services privés de sécurité; élaboration et modification de lois, de règlements, de normes et d'orientations sur les services de police; formation et soutiens spécialisés du personnel des services de police et d'autres agents de la sécurité publique; administration des subventions pour la sécurité communautaire; mise en œuvre et soutien de la planification de la sécurité et du bien-être dans les collectivités de toute la province; soutien aux opérations axées sur le renseignement; gestion des systèmes provinciaux de nomination et surveillance des outils du Système de sélection des agents de police; mise en œuvre du bureau ontarien de la gestion des cas graves; application de la *Loi de 2019 sur les services provinciaux visant le bien-être des animaux* (LSPBA), y compris la promotion du bien-être des animaux; élaboration de politiques opérationnelles et soutien aux services policiers des Premières Nations, y compris l'administration d'ententes et la consultation auprès des communautés des Premières Nations au sujet des enjeux sur les services policiers.

Police provinciale de l'Ontario

Relevant du commissaire de la Police provinciale de l'Ontario, la Police provinciale offre directement des services de police de première ligne dans des centaines de municipalités et de collectivités des Premières Nations de toute la province, en appliquant le Modèle ontarien de mobilisation et de participation. La Police provinciale enquête sur les crimes concernant l'ensemble de la province et plusieurs paliers de gouvernement, en particulier des affaires de fraude complexes et des activités criminelles organisées. De plus, elle patrouille sur les routes provinciales et est responsable d'un grand nombre des voies d'eau et des réseaux de sentiers dans la province. La Police provinciale gère des registres provinciaux spécialisés comme le Système d'analyse des liens entre les crimes de violence (SALCV), la lutte contre la traite des personnes et le Registre des délinquants sexuels de l'Ontario. Elle se charge également de la surveillance de stratégies provinciales comme celles touchant l'exploitation des enfants, les cas de fraudes graves et la lutte contre les bandes de motards. De plus, conformément à son mandat provincial, la Police provinciale réalise des enquêtes dans le domaine de la lutte antiterrorisme et de la cybercriminalité, fournit un soutien en matière de services d'urgence, est responsable de la sécurité pour les événements internationaux très médiatisés, et offre des services spécialisés de sécurité et de protection pour le gouvernement de l'Ontario dans toute la province.

Bureau du commissaire des incendies et Gestion des situations d'urgence Ontario

Le mandat du Bureau du commissaire des incendies (BCI) est prescrit par la *Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie*. Le BCI est dirigé par le commissaire des

incendies de l'Ontario. Le BCI s'emploie à réduire les pertes de vies et de biens attribuables à des incendies en Ontario en appuyant les municipalités, les services d'incendie et d'autres organismes de sécurité publique pour répondre aux besoins de leurs collectivités en matière de sensibilisation du public, de prévention des incendies, de lutte contre les incendies, de protection contre les incendies, de formation et d'enquête sur les incendies. Le BCI conseille le gouvernement sur la sécurité-incendie publique, les politiques, les normes et les lois en matière de prévention des incendies et de protection-incendie, et fait enquête sur la cause, l'origine et les circonstances des incendies et des explosions qui pourraient avoir causé des pertes de vies, des blessures graves ou des dommages matériels.

Le mandat de Gestion des situations d'urgence Ontario (GSUO) est prescrit par la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*. La direction de GSUO est assurée par le commissaire à la gestion des situations d'urgence et par le chef de GSUO, qui relève du commissaire à la gestion des situations d'urgence. GSUO coordonne les stratégies de prévention, d'atténuation, de préparation, d'intervention et de rétablissement qui maximisent la sûreté, la sécurité et la résilience de la population ontarienne. GSUO a la responsabilité de surveiller et de coordonner l'élaboration de programmes de gestion des urgences par les ministères et les municipalités et de participer à celle-ci, ainsi que de s'assurer que ces programmes sont coordonnés autant que possible avec les programmes de gestion des situations d'urgence et les plans d'urgence du gouvernement du Canada, de ses organismes et de ses partenaires autochtones. GSUO est également responsable de la coordination de la gestion des situations d'urgence à l'échelon provincial lorsque le soutien de la province est requis. De plus, GSUO fournit un soutien aux municipalités qui améliorent volontairement leur Programme de gestion des situations d'urgence en élaborant des plans de continuité des opérations. Elle gère le Centre provincial des opérations d'urgence pour assurer une connaissance de la situation jour et nuit et un soutien advenant des incidents, réels et potentiels, susceptibles d'avoir des répercussions en Ontario. GSUO travaille avec des organismes non gouvernementaux, des partenaires autochtones, des partenaires sectoriels, d'autres gouvernements au Canada (notamment le gouvernement fédéral) et les États limitrophes pour soutenir des activités de gestion des situations d'urgence plus vastes. À compter de 2022-2023, la responsabilité de GSUO a été transférée du ministère du Solliciteur général au Secrétariat du Conseil du Trésor.

Bureau du coroner en chef et Service de médecine légale de l'Ontario

Le système d'enquête sur les décès de l'Ontario est offert en partenariat par le Bureau du coroner en chef (BCC) et le Service de médecine légale de l'Ontario (SMLO). Le BCC et le SMLO partagent la mission d'offrir des enquêtes de haute qualité sur les décès qui soutiennent l'administration de la justice et la prévention des décès prématurés, en plus de répondre aux divers besoins de la province.

Le BCC est chargé de mener des enquêtes sur les décès conformément aux dispositions de la *Loi sur les coroners*. En règle générale, des enquêtes sont menées dans les cas de décès hâtifs et inattendus afin de répondre à cinq questions (qui, où, quand, comment et par quel moyen) et de déterminer si une enquête du coroner devrait être effectuée lorsque la *Loi sur les coroners* ne l'exige pas. Les enquêtes peuvent donner lieu à des recommandations qui, si elles sont appliquées, peuvent prévenir d'autres décès et ainsi améliorer la sécurité

publique. Le BCC offre aussi la production de rapports, la surveillance et la supervision de tous les services d'aide médicale à mourir y compris la collecte de données conformément aux lois fédérales.

Le SMLO est responsable, sur le plan législatif, de fournir des services d'autopsie médico-légale conformément à la *Loi sur les coroners*. Le SMLO, en partenariat avec l'Université de Toronto, administre un programme accrédité de formation offert aux médecins légistes au Canada. En outre, le SMLO offre une formation médicale agréée pour bon nombre d'étudiants en médecine, de résidents en pathologie et en imagerie, d'assistants en pathologie, d'étudiants de premier cycle et d'autres apprenants de l'Université de Toronto, de l'Université Western Ontario et d'autres universités canadiennes et américaines. Le SMLO soutient l'éducation et l'accroissement de la capacité des professionnels travaillant dans le système d'enquête médico-légale au Canada et à l'étranger.

Service d'inspection des services policiers

Le Service d'inspection des services policiers (SISP) surveille les intervenants et les partenaires et leur offre des conseils stratégiques au sujet de la prestation de services policiers conformément au cadre législatif régissant les services policiers en Ontario. Le SISP s'acquittera des fonctions de l'inspecteur général des services policiers établies aux termes de la *Loi de 2019 sur la sécurité communautaire et les services policiers*, qui a reçu la sanction royale, mais n'est pas encore en vigueur. Grâce à un solide système de conseils, de surveillance, d'inspection, d'enquête et de production de rapports sur la prestation des services policiers en Ontario, le SISP favorisera l'excellence des services policiers, l'équité et la confiance du public tout en appuyant les personnes responsables de la prestation des services policiers.

SERVICES CORRECTIONNELS

Le mandat des Services correctionnels est d'assurer le soin, la garde et la supervision des contrevenants en détention provisoire et incarcérés (jusqu'à deux ans moins un jour) et d'assurer la supervision des contrevenants qui purgent leur peine dans la communauté en vertu d'une probation, d'une peine avec sursis ou d'une libération conditionnelle accordée par l'Ontario. Les principaux services et programmes offerts par le ministère portent sur la formation du personnel, la réinsertion, le traitement et les services conçus pour aider les contrevenants à changer leur attitude et leur comportement afin de réussir leur réintégration dans la communauté et améliorer la sécurité publique.

Les Services correctionnels comprennent quatre divisions : les Services en établissement, les Services communautaires, le Soutien opérationnel ainsi que Surveillance et enquêtes pour les services correctionnels. Les pouvoirs que détiennent les Services communautaires leur sont conférés par des lois provinciales et fédérales, soit la *Loi sur le ministère des Services correctionnels*, la *Loi sur les infractions provinciales* et le *Code criminel* du Canada.

ADMINISTRATION DU MINISTÈRE, ÉLABORATION DE POLITIQUES ET SERVICES TECHNOLOGIQUES POUR LA JUSTICE

Administration du ministère

Les activités permanentes du ministère sont soutenues par des services ministériels qui assurent le leadership, l'orientation, la planification et la gouvernance. Les activités d'administration du ministère comprennent le Bureau du solliciteur général, le Bureau de l'adjoint parlementaire, le Bureau du sous-solliciteur général à la sécurité communautaire, le Bureau du sous-solliciteur général des Services correctionnels, le Bureau du sous-solliciteur général, gestion des situations d'urgence, le Bureau du sous-ministre associé, le Bureau du conseiller provincial en matière de sécurité, la Division de la modernisation, le Bureau du directeur général de l'administration, la Direction des communications, la Direction des services juridiques, la Direction de la planification des activités et des finances, la Direction de l'approvisionnement et de l'amélioration opérationnelle, l'Unité des activités stratégiques des ressources humaines, la Direction de l'aménagement des installations et de la planification des immobilisations, ainsi que le Secrétariat de la distribution des vaccins contre la COVID-19. Le programme participe aussi au partage de services dans le secteur de la justice en matière d'accès à l'information, de services en français et de vérification.

Groupement des services technologiques pour la justice

Le Groupement des services technologiques pour la justice a pour mandat de fournir des solutions et des services d'information et de technologie de l'information (ITI) hautement intégrés et complexes, ainsi qu'un soutien opérationnel fiable et adapté. Il agit ainsi conformément à la Stratégie en matière de technologie pour la FPO, qui concrétise et soutient les priorités opérationnelles et la modernisation dans tous les ministères du secteur de la justice (ministère du Solliciteur général, ministère du Procureur général, ainsi que leurs organismes provinciaux respectifs, et Division des services de justice pour la jeunesse du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires). Le Groupement offre un soutien essentiel en assurant la mise au point, la mise en œuvre et la maintenance de solutions technologiques et de services indispensables en assurant une liaison avec d'autres fournisseurs de services de même que la planification et la gestion de l'information.

Politiques stratégiques, recherche et innovation

La division est chargée de diriger l'élaboration des politiques à l'appui des priorités du ministère et du gouvernement. Ses principales fonctions comprennent l'élaboration de politiques, de lois et de règlements fondés sur des données probantes ainsi que la coordination des activités du ministère avec d'autres ministères.

Division des télécommunications des services d'urgence

La Division des télécommunications des services d'urgence (DTSE) assume la responsabilité relative aux services de télécommunication des services d'urgence. Elle offre des services de communication essentiels à haute disponibilité aux services d'urgence de l'ensemble de la province. Elle assure une sécurité publique totale en mettant en œuvre le

réseau de communications mobile du gouvernement et en appuyant les initiatives des Services 9-1-1 de prochaine génération et réseau à large bande pour la sécurité publique.

Programmes du ministère – Intervention contre la COVID-19

Le ministère est responsable de la gestion des situations d'urgence et est le coordonnateur provincial de la réponse aux situations d'urgence comme la pandémie COVID-19; il est donc :

- responsable des lois relatives à la gestion des urgences, notamment la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence*, qui établit le cadre provincial de gestion des situations d'urgence;
- responsable de la *Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario (mesures adaptables en réponse à la COVID-19)*, qui a été créée pour permettre la gestion continue des mesures de santé et de sécurité qui étaient nécessaires pour répondre à la pandémie de COVID-19.

En outre, le ministère doit veiller à la santé et à la sécurité des membres de son personnel, dont la plupart travaillent en première ligne dans le cadre de l'intervention de la province contre la pandémie de COVID-19 pour assurer la sécurité des collectivités ontariennes. En 2021, en pleine pandémie, le ministère a coordonné l'évacuation de collectivités des Premières Nations en raison de la pire saison de feux de forêt des 50 dernières années, et il a travaillé avec des partenaires autochtones et le secteur de la santé pour concevoir et mettre en œuvre des protocoles de prévention et de contrôle des infections à la COVID-19 qui sont adaptés à la culture afin de protéger la santé et la sécurité des membres des Premières Nations évacués et du personnel du ministère sur le terrain.

SOMMAIRE DES RÉALISATIONS DE 2021-2022

Le ministère du Solliciteur général bâtit des collectivités plus fortes et sécuritaires en répondant aux besoins en matière de sécurité publique de la population de l'Ontario.

Les réalisations de 2021-2022 du ministère du Solliciteur général sont classées comme suit :

INTERVENTION CONTRE LA COVID-19

- Déploiement d'unités de vaccination mobiles dans les lieux de travail situés dans des points chauds
- Lancement de l'initiative GO-VAXX – cliniques de vaccination mobiles
- Adoption de mesures supplémentaires pour ralentir la propagation du variant Omicron
- Lancement d'une version modifiée de la deuxième phase du plan de réouverture de l'Ontario
- Soutien de l'assouplissement graduel des mesures de santé publique de l'Ontario
- Coordination de la préparation et de la prorogation de décrets aux termes de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* et de la *Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario (mesures adaptables en réponse à la COVID-19)*

PARTENARIATS POUR COMBATTRE LA TRAITE DES PERSONNES ET LA VIOLENCE CONJUGALE

- Tolérance zéro pour la traite des personnes
- Soutien aux victimes de violence conjugale et de traite des personnes

DÉVELOPPEMENT DE COLLECTIVITÉS FORTES, SOLIDAIRES ET SÉCURITAIRES

- Aide à la promotion du bénévolat
- Élargissement de la surveillance par système de télévision en circuit fermé pour contrer les activités criminelles
- Aide aux collectivités pour la lutte contre la cybercriminalité
- Remboursement des municipalités du Nord pour les services de protection contre les incendies

- Mise à profit de la Stratégie pour la réinsertion sociale pour améliorer la planification des mises en liberté
- Renforcement du soutien du personnel de première ligne des services correctionnels

INVESTISSEMENTS DANS LA SANTÉ MENTALE ET LES INTERVENTIONS EN SITUATION DE CRISE CAUSÉE PAR LA TOXICOMANIE

- Élargissement des équipes mobiles d'intervention en cas de crise
- Programme de renvoi des appels de crise de la Police provinciale

SECTEUR DE LA JUSTICE DE L'ONTARIO CONNECTÉ

- Nouvelle technologie numérique pour appuyer l'amélioration de l'efficacité du système de justice

GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

- Coordination, en 2021, de l'évacuation de collectivités des Premières Nations en pleine pandémie pendant la pire saison de feux de forêt en Ontario depuis plus de 50 ans
- Soutien de l'augmentation, à l'échelle provinciale, des mesures de préparation aux situations d'urgence et de résilience

SOUTIEN DU PERSONNEL DE PREMIÈRE LIGNE DE L'ONTARIO

- Amélioration de l'accès aux meilleurs services de soutien en santé mentale pour les premiers intervenants
- Offre d'options mobiles pour répondre aux besoins en matière de formation des pompiers
- Élargissement des mesures de soutien en santé mentale pour la Police provinciale
- Élargissement du soutien pour la santé mentale et le bien-être du personnel du domaine de la sécurité publique de l'Ontario

INVESTISSEMENT DANS DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES POUR LES SERVICES POLICIERS

- Mise en œuvre d'équipement et de technologie de pointe pour répondre aux exigences complexes des opérations policières modernes

- Des installations de pointe fournissent aux agents les outils dont ils ont besoin pour assurer la sécurité des collectivités

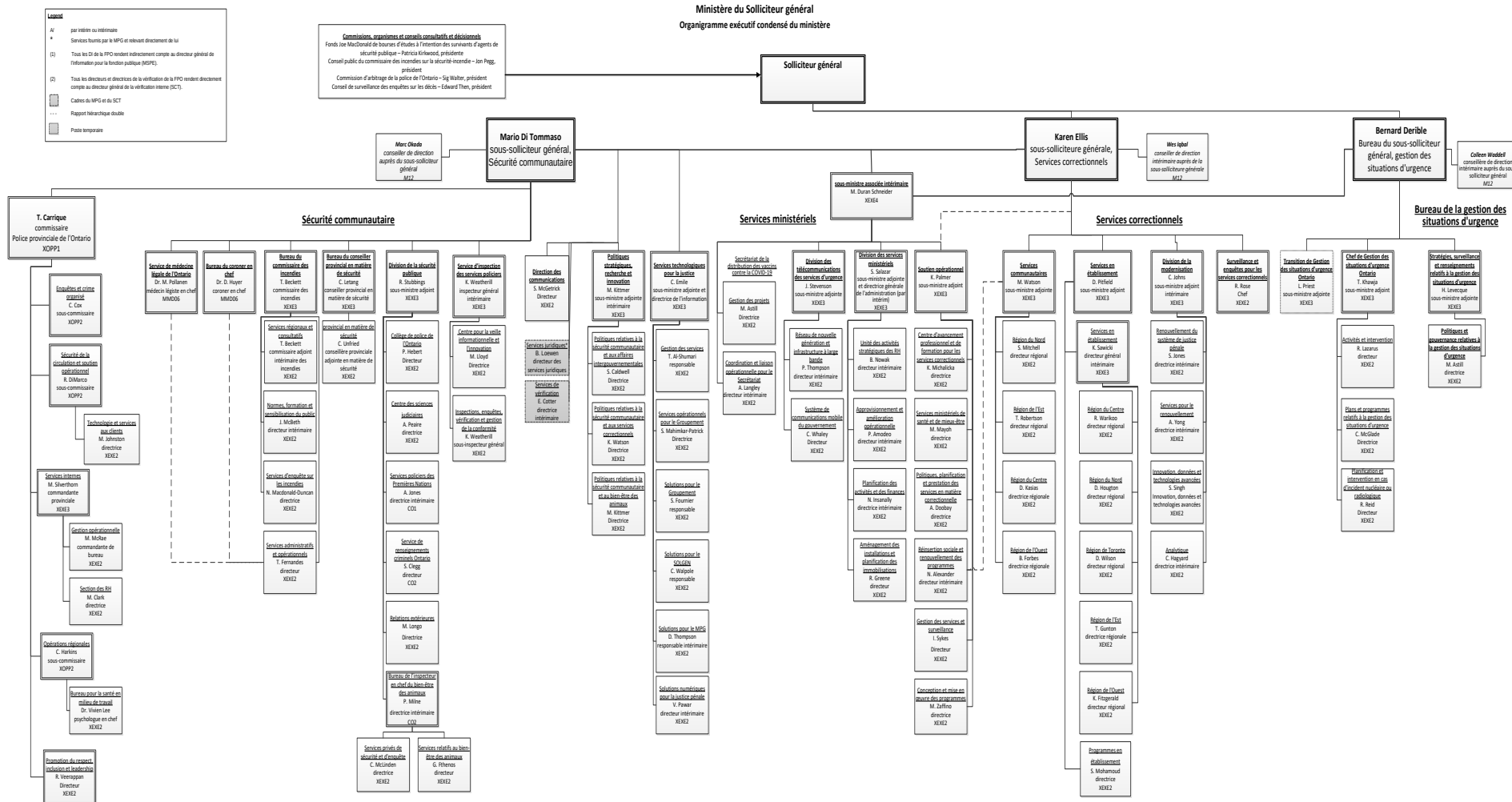
INVESTISSEMENT DANS L'INFRASTRUCTURE DES SERVICES CORRECTIONNELS

- Protection accrue pour empêcher que des produits de contrebande entrent dans les établissements correctionnels
- Une nouvelle infrastructure transformera les services correctionnels
- Examen des difficultés en matière de capacité et élargissement des mesures de soutien en santé mentale dans les établissements correctionnels

GARDER L'ONTARIO OUVERT AUX AFFAIRES

- Nouvelles mesures pour protéger les postes frontaliers internationaux

Au 1^{er} juin 2022



ORGANISMES PROVINCIAUX

Le ministère collabore avec les organismes indépendants suivants :

Commission d'arbitrage de la police de l'Ontario (CAPO) – organisme non régi par un conseil

La CAPO administre les processus de conciliation et de médiation-arbitrage en vertu de la Partie VIII, Relations de travail de la *Loi sur les services policiers*. La fonction principale de la CAPO consiste à nommer des conciliateurs et des arbitres pour aider les associations policières et les commissions des services policiers à résoudre les différends découlant des négociations et de l'administration de leurs conventions collectives. La CAPO est un organisme neutre qui ne s'immisce pas dans les problèmes entre les parties et n'influe pas sur le dénouement des questions soumises à la conciliation ou à l'arbitrage.

Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès (CSED) – organisme consultatif

Le CSED est un conseil de surveillance indépendant voué à servir l'Ontario en veillant à ce que les services d'enquête sur les décès soient dispensés d'une manière efficace et responsable. Il a été créé en tant qu'organisme consultatif pour superviser le système des enquêtes sur les décès de l'Ontario, soutenir la tenue d'enquêtes de qualité sur les décès et administrer un processus de traitement des plaintes du public par l'intermédiaire de son comité des plaintes. En plus, le CSED fournit des conseils et formule des recommandations au coroner en chef sur les examens aux termes du paragraphe 26(2), y compris s'il y a lieu ou non de demander une enquête discrétionnaire.

Comité du Fonds Joe MacDonald de bourses d'études à l'intention des survivants d'agents de sécurité publique – organisme consultatif

Le comité examine les demandes soumises au Fonds Joe MacDonald de bourses d'études à l'intention des survivants d'agents de sécurité publique et fait des recommandations de financement à l'intention du solliciteur général. Le comité fournit également des conseils quant à l'administration du fonds. La bourse d'études est offerte aux conjoints et aux enfants d'agents de sécurité publique morts dans l'exercice de leurs fonctions. Elle paie les frais de scolarité postsecondaire, pendant cinq ans, y compris les manuels scolaires ainsi que les frais de subsistance admissibles.

Conseil public du commissaire des incendies sur la sécurité-incendie (le Conseil) – entreprise opérationnelle régie par un conseil

Créé en 1993, le Conseil fait la promotion de la sécurité-incendie et de la sensibilisation du public par l'intermédiaire de programmes de parrainage et de partenariats avec différents groupes et particuliers qui s'intéressent à la sécurité publique. Le Conseil est une entreprise sans but lucratif et sans capital-actions aux termes de la Partie XI de la *Loi de 1997 sur la prévention et la protection contre l'incendie*, et il est composé d'un conseil d'administration et d'autres membres qui sont des représentants des services d'incendie, de l'industrie et du public. Le Conseil est présidé par le commissaire des incendies. Il conclut des partenariats, recueille et distribue des fonds et appuie les programmes et les produits nécessaires au renforcement de la sécurité-incendie au sein des collectivités de l'Ontario.

Sommaire financier des organismes provinciaux qui collaborent avec le ministère

Dépenses	2022-2023 (Prévisions) \$	2021-2022 (Chiffres réels provisoires) \$
Commission d'arbitrage de la police de l'Ontario	452 100	467 704
Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès	440 500	722 557
Total partiel – Crédit 7 (Organismes, conseils et commissions)	892 600	1 190 261
Conseil public du commissaire des incendies sur la sécurité-incendie*	1 000	134
Fonds Joe MacDonald de bourses d'études à l'intention des survivants d'agents de sécurité publique	400 000	152 031
Total	1 293 600	1 342 426

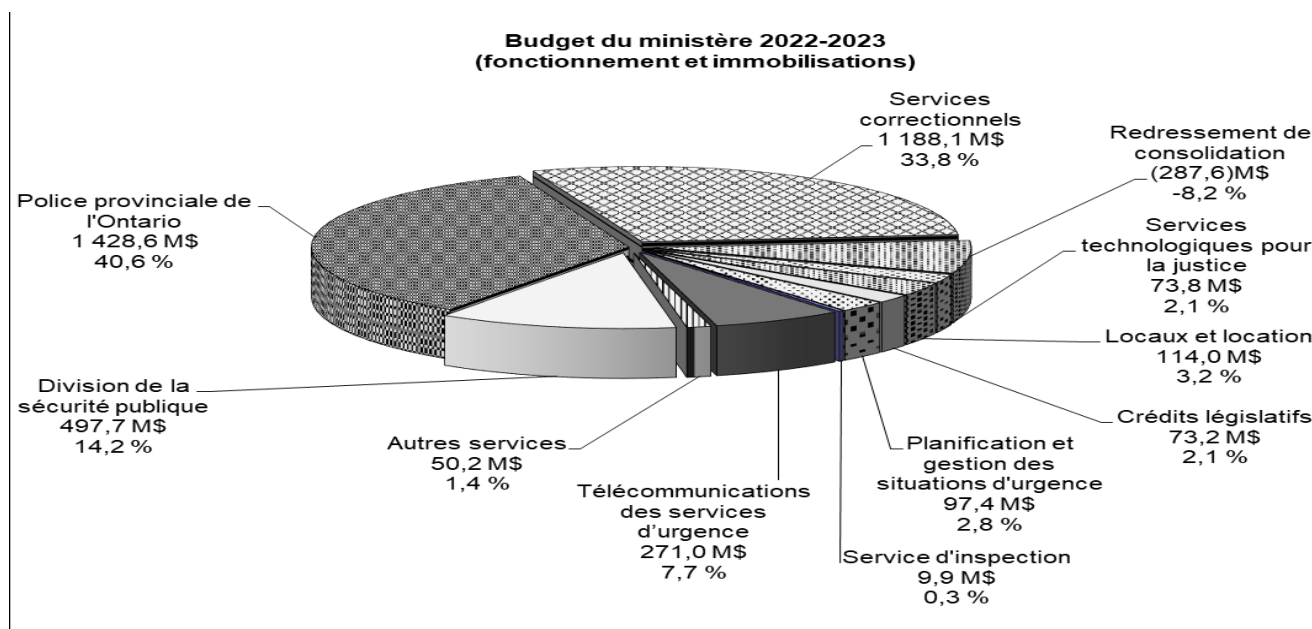
PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)

Approbations – COVID-19	-
Autres – Fonctionnement	\$ 3 418,9
Autres – Immobilisations	\$ 97,5
TOTAL	\$ 3 516,4

Remarque : Les dépenses prévues du ministère comprennent les crédits législatifs et les redressements de consolidation et excluent les actifs.

Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.



Remarque : Le budget du ministère exclut les biens immobilisés et les actifs de fonctionnement. Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

MINISTÈRE DU SOLLICITEUR GÉNÉRAL
Tableau A1 : Total – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022	Prévisions 2021-2022*	Chiffres réels provisoires 2021-2022*	Chiffres réels 2020-2021*
	\$	\$ %	\$	\$	\$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
Administration du ministère	154 705 500	8 934 300 6,1%	145 771 200	241 288 051	175 357 681
Division de la sécurité publique	469 787 100	89 782 200 23,6%	380 004 900	384 647 427	357 477 098
Police provinciale de l'Ontario	1 406 447 500	132 555 900 10,4%	1 273 891 600	1 328 286 553	1 223 412 322
Services correctionnels	1 099 723 300	22 373 400 2,1%	1 077 349 900	1 122 183 959	1 095 954 367
Services technologiques pour la justice	73 788 000	(2 737 900) (3,6)%	76 525 900	60 746 118	50 992 501
Organismes, conseils et commissions	892 600	-	892 600	1 190 261	777 079
Planification et gestion des situations d'urgence	97 440 400	14 144 800 17,0%	83 295 600	111 433 478	93 883 820
Politiques stratégiques, recherche et innovation	6 745 300	133 500 2,0%	6 611 800	7 172 447	5 452 584
Service d'inspection	9 944 900	4 599 400 86,0%	5 345 500	4 056 039	1 746 407
Direction générale de l'action contre le racisme	-	-	-	1 279 163	-
Télécommunications des services d'urgence	271 023 300	126 119 900 87,0%	144 903 400	47 724 800	39 597 540
Total à voter – Charges de fonctionnement	3 590 497 900	395 905 500 12,4%	3 194 592 400	3 310 008 296	3 044 651 399
Crédits législatifs	116 014	(1617300,0)% (12,2)%	132 187	16 491 441	18 793 521
Total du ministère – Charges de fonctionnement	3 590 613 914	395 889 327 12,4%	3 194 724 587	3 326 499 737	3 063 444 920
Redressement de consolidation - Hôpitaux	(23 003 000)	(1 867 600) 8,8%	(21 135 400)	(23 282 900)	(22 204 896)
Redressement de consolidation - Conseils scolaires	-	-	-	-	(921 150)
Redressement de consolidation - Collèges	-	-	-	-	(41 823)
Redressement de consolidation - portefeuille immobilier général	(145 482 700)	34 228 300 (19,0)%	(179 711 000)	(157 868 100)	(158 308 842)
Redressement de consolidation - Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	(3 270 000)	20 776 300 (86,4)%	(24 046 300)	(100 000)	-
Total des redressements	(171 755 700)	53 137 000 (23,6)%	(224 892 700)	(181 251 000)	(181 476 711)
Total, y compris redressement de consolidation	3 418 858 214	449 026 327 15,1%	2 969 831 887	3 145 248 737	2 881 968 209
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT					
Administration du ministère	-	(1 000) (100,0)%	1 000	-	-
Division de la sécurité publique	2 000	-	2 000	-	-
Police provinciale de l'Ontario	2 000	-	2 000	-	-
Services correctionnels	2 000	-	2 000	-	-
Services technologiques pour la justice	5 002 000	(2 000 000) (28,6)%	7 002 000	9 149 000	3 858 729
Organismes, conseils et commissions	2 000	-	2 000	-	-
Planification et gestion des situations d'urgence	2 000	-	2 000	-	-
Politiques stratégiques, recherche et innovation	2 000	-	2 000	-	-
Service d'inspection	2 000	-	2 000	-	-
Télécommunications des services d'urgence	2 302 000	94 400 4,3%	2 207 600	-	1 576 773
Total à voter – Actifs de fonctionnement	7 318 000	(1 906 600) (20,7)%	9 224 600	9 149 000	5 435 502
CHARGES D'IMMOBILISATIONS					
Administration du ministère	1 776 000	1 073 400 152,8%	702 600	617 200	1 175 065
Division de la sécurité publique	27 889 600	674 500 2,5%	27 215 100	25 366 000	22 408 814
Police provinciale de l'Ontario	22 200 700	(3 970 200) (15,2)%	26 170 900	24 427 400	14 805 361
Services correctionnels	88 384 400	4 182 400 5,0%	84 202 000	73 612 700	56 145 772
Services technologiques pour la justice	1 000	-	1 000	-	-
Planification et gestion des situations d'urgence	1 000	-	1 000	-	-
Politiques stratégiques, recherche et innovation	1 000	-	1 000	-	-
Total à voter – Charges d'immobilisations	140 253 700	1 960 100 1,4%	138 293 600	124 023 300	94 535 012
Crédits législatifs	73 122 800	48 172 300 193,1%	24 950 500	19 863 200	17 170 183
Total du ministère – Charges d'immobilisations	213 376 500	50 132 400 30,7%	163 244 100	143 886 500	111 705 195
Redressement de consolidation - portefeuille immobilier général	(102 135 900)	(60 729 100) 146,7%	(41 406 800)	(107 261 800)	(75 872 845)
Redressement de consolidation - Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	(13 699 200)	(13 699 200) 100,0%	-	-	(2 054 089)
Redressement de consolidation - écoles	-	-	-	-	(1 716 798)
Total des redressements	(115 835 100)	(74 428 300) 179,7%	(41 406 800)	(107 261 800)	(79 643 732)
Total, y compris redressement de consolidation	97 541 400	(24 295 900) (19,9)%	121 837 300	36 624 700	32 061 463
BIENS IMMOBILISÉS					
Administration du ministère	1 000	-	1 000	-	-
Division de la sécurité publique	2 246 500	320 500 16,6%	1 926 000	1 827 000	942 606
Police provinciale de l'Ontario	54 133 900	17 825 000 49,1%	36 308 900	36 818 700	47 195 172
Services correctionnels	194 790 600	44 212 700 29,4%	150 577 900	102 178 200	15 078 478
Services technologiques pour la justice	10 102 100	1 226 800 13,8%	8 875 300	39 550	1 027 724
Planification et gestion des situations d'urgence	1 090 000	950 000 678,6%	140 000	1 195 000	2 943 098
Politiques stratégiques, recherche et innovation	-	(1 000) (100,0)%	1 000	-	-
Télécommunications des services d'urgence	396 004 800	3 850 400 1,0%	392 154 400	21 414 200	35 441 520
Total à voter – Biens immobilisés	658 368 900	68 384 400 11,6%	589 984 500	163 472 650	102 628 598
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	3 516 399 614	424 730 427 13,7%	3 091 669 187	3 181 873 437	2 914 029 672

* Remarque : Certains montants des exercices 2020-2021 et 2021-2022 ont fait l'objet d'un redressement pour refléter les transferts à d'autres ministères ou les transferts d'autres ministères et les remaniements internes du ministère. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2019-2020*	Chiffres réels 2020-2021*	Prévisions 2021-2022*	Prévisions 2022-2023
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	2 759 310 915	2 914 029 672	3 091 669 187	3 516 399 614
		6 %	6 %	14 %

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

Le ministère du Solliciteur général est le plus important fournisseur de services directs de la fonction publique de l'Ontario, fournissant des services essentiels de sécurité communautaire de première ligne vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, 365 jours par année pour maintenir la sécurité de tous les Ontariens et Ontariennes. Les dépenses du ministère sur douze mois ont augmenté au cours de 2020-2021 principalement en raison des dépenses liées à la COVID-19, en plus des investissements soutenant le personnel correctionnel et policier de première ligne, y compris la réforme des services correctionnels tant au sein des établissements correctionnels que de la collectivité. Le ministère prend au sérieux les défis financiers de la province et il collabore activement avec ses partenaires du secteur de la justice pour moderniser la prestation de services afin de limiter les dépenses tout en conservant la prestation de services essentiels.

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2021-2022

ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2021-2022

Résultats 2021-2022

Le ministère du Solliciteur général bâtit des collectivités plus fortes et sécuritaires en répondant aux besoins en matière de sécurité publique de la population de l'Ontario.

INTERVENTION CONTRE LA COVID-19

En tant que ministère responsable de la sécurité communautaire, y compris de la gestion des situations d'urgence, le ministère est le centre provincial des opérations en matière de coordination de l'intervention en cas d'urgence pour les situations nécessitant un soutien provincial, comme la pandémie de COVID-19. Le Centre provincial des opérations d'urgence (CPOU), dirigé par le ministère, surveille la pandémie en communiquant quotidiennement avec d'autres ministères provinciaux, dont le ministère de la Santé (le ministère responsable des situations d'urgence en santé humaine) et le ministère des Soins de longue durée, les municipalités, les collectivités des Premières Nations, les organisations régionales, les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux comme la Croix-Rouge canadienne, et ses partenaires fédéraux, y compris Sécurité publique Canada et le ministère de la Défense nationale.

En 2021-2022, le gouvernement a travaillé en étroite collaboration avec les municipalités, les bureaux de santé publique et d'autres partenaires en santé pour coordonner les ressources humaines et les bénévoles en santé afin d'ouvrir des cliniques de vaccination de masse pour vacciner le plus de gens possible le plus rapidement possible, y compris pour administrer des doses de rappel.

Le ministère a sensibilisé le public aux vaccins et a apporté des vaccins dans divers quartiers grâce à des initiatives comme GO-VAXX, un parc de huit autobus de GO Transit réaménagés en cliniques mobiles, ainsi que des cliniques dans les lieux de travail dirigées par les employeurs (voir ci-dessous).

Pour ajouter une couche de protection, le gouvernement a élargi l'accès aux tests antigéniques rapides, qui sont distribués gratuitement dans les pharmacies et les épiceries et par les partenaires communautaires.

Ces mesures ont accéléré la progression de la province vers la phase de sortie de sa feuille de route, bien plus tôt que prévu, lorsque des restrictions temporaires ont été mises en place, en janvier 2022, pour limiter la propagation du variant Omicron de la COVID-19.

Voici les principales activités du ministère liées à la COVID-19 pour la période visée du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

Déploiement d'unités de vaccination mobiles dans les lieux de travail situés dans des points chauds

L'Ontario a élargi davantage son plan de distribution de vaccins contre la COVID-19 avec le déploiement d'unités de vaccination mobiles pour les petites et moyennes entreprises situées dans des collectivités hautement touchées. Ces unités mobiles ont commencé à offrir des vaccins à Toronto, York et Peel, dans des entreprises sélectionnées dont les employés ne peuvent pas travailler de la maison et qui présentent un risque d'éclosion. Chaque bureau de santé publique a travaillé avec des entreprises pour déployer des unités mobiles là où elles étaient nécessaires.

Des cliniques de vaccination en milieu de travail dirigées par les employeurs ont également été organisées par de grandes entreprises comme Maple Lodge Farms, Maple Leaf Foods et Amazon Canada dans la région de Peel; ces opérations sont terminées ou sont toujours en cours.

Lancement de l'initiative GO-VAXX – cliniques de vaccination mobiles

Le ministère s'est associé au ministère de la Santé et à Metrolinx pour offrir GO-VAXX, une nouvelle option mobile pratique permettant aux gens de recevoir leur vaccin contre la COVID-19. Deux autobus de GO Transit (ce nombre a augmenté à huit à la fin de février 2022) ont été réaménagés pour servir de cliniques de vaccination mobiles dans le cadre de la stratégie ontarienne Dernier maillon ciblant les personnes qui n'ont pas encore reçu de première ou de deuxième dose, afin d'offrir à ces personnes le vaccin directement dans leur collectivité. Depuis le lancement de l'initiative, les autobus GO-VAXX se sont rendus à des centres commerciaux, à des festivals, à des carrefours communautaires et à des événements.

En date du 31 mars 2022, plus de 52 300 personnes ont été vaccinées.

Adoption de mesures supplémentaires pour ralentir la propagation du variant

Omicron

En réponse au variant Omicron, qui est hautement transmissible et se propage rapidement, le gouvernement de l'Ontario, en consultation avec le médecin hygiéniste en chef, a appliqué des mesures de santé publique et des mesures de sécurité au travail supplémentaires, y compris des limites concernant la capacité et les rassemblements. Ces mesures visaient à réduire la transmission et à protéger la capacité des hôpitaux et des unités de soins intensifs de l'Ontario tandis que la province continuait d'accélérer rapidement sa distribution des doses de rappel du vaccin.

Lancement d'une version modifiée de la deuxième phase du plan de réouverture de l'Ontario

Le gouvernement a mis en place de nouvelles restrictions relatives à la COVID-19 pour empêcher la propagation fulgurante du variant Omicron et contrer la menace qu'il représente pour le système de santé. La province a entamé une version modifiée de la deuxième phase de son plan de réouverture. Les restrictions qui sont entrées en vigueur comprenaient la réduction de la limite relative aux rassemblements à 5 personnes pour les rassemblements à l'intérieur et à 10 personnes pour les rassemblements à l'extérieur. Les salles à manger ont été fermées, et les restaurants et les bars étaient limités au service à l'auto et aux commandes pour emporter. Les commerces de détail ont pu rester ouverts, mais à 50 % de leur capacité, et la province a demandé aux citoyens de faire du télétravail lorsque possible.

Le ministère a réduit la pression exercée sur le système de justice en continuant de travailler avec ses partenaires intersectoriels de la justice pour réduire les populations de détenus à faible risque demeurant dans des lieux d'habitation collectifs afin de réduire le risque de transmission de la COVID-19 dans les établissements. La surveillance électronique au moyen d'un système de localisation GPS pour les détenus mis en liberté sous caution a été élargie et est maintenant utilisée dans sept établissements correctionnels. Le ministère continue d'aider le secteur à évoluer et à se moderniser en travaillant en étroite collaboration avec ses partenaires de la justice.

Soutien de l'assouplissement graduel des mesures de santé publique de l'Ontario

Puisque les indicateurs clés de la santé publique et des soins de santé montrent des signes d'amélioration, le gouvernement de l'Ontario a publié un calendrier pour l'assouplissement prudent et graduel des mesures de santé publique sur plusieurs mois.

Coordination de la préparation et de la prorogation de décrets aux termes de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* et de la *Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario (mesures adaptables en réponse à la COVID-19)*

Le ministère a dirigé la coordination de la prise de décisions relatives à la préparation et à la prorogation de décrets aux termes de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* et de la *Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario (mesures adaptables en réponse à la COVID-19)*. Ces décisions comprennent la déclaration d'un troisième état d'urgence le 7 avril 2021. Le ministère a émis 93 décrets d'urgence en réponse à la COVID-19 et a géré le retrait progressif de ces décrets en appliquant les pouvoirs qui lui étaient conférés par la *Loi de 2020 sur la réouverture de l'Ontario (mesures adaptables en réponse à la COVID-19)*, qui ont pris fin le 28 mars 2022.

PARTENARIATS POUR COMBATTRE LA TRAITE DES PERSONNES ET LA VIOLENCE CONJUGALE

Tolérance zéro pour la traite des personnes

La nouvelle loi comprend des outils permettant de faire de la sensibilisation, de mieux protéger les victimes, d'appuyer les survivants de la traite des personnes et de tenir les contrevenants responsables de leurs actes.

Le gouvernement de l'Ontario a adopté une nouvelle loi présentée par le solliciteur général et le ministre associé du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires pour prendre des mesures supplémentaires afin de lutter contre le déplorable crime que constitue la traite des personnes. La ***Loi de 2021 sur la lutte contre la traite des personnes*** est la première loi en son genre au Canada, et elle s'appuie sur la Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes, d'une valeur de 307 millions de dollars.

La traite des personnes est l'un des crimes qui croît le plus rapidement à l'échelle mondiale. L'Ontario est la province canadienne où le plus d'incidents de traite des personnes sont signalés par la police. L'âge moyen des personnes recrutées à des fins de traite sexuelle est d'environ 13 ans.

Les nouvelles dispositions législatives de l'Ontario comprennent deux nouvelles lois ainsi que des modifications apportées à des lois existantes pour renforcer la réponse du gouvernement à la traite des personnes :

- en effectuant plus de sensibilisation sur cet enjeu, en appuyant une réponse provinciale à long terme et en insistant sur le fait que toutes les Ontariennes et tous les Ontariens ont un rôle à jouer dans la lutte contre la traite des personnes;
- en soutenant davantage de survivants et les personnes qui les aident à obtenir des ordonnances restrictives contre les trafiquants, en accordant une attention particulière aux survivants autochtones;
- en renforçant la capacité des sociétés d'aide à l'enfance et des forces de l'ordre de protéger les enfants exploités;
- en augmentant les sanctions pour les personnes, y compris les trafiquants, qui nuisent aux bons soins d'un enfant sous la garde d'une société d'aide à l'enfance;

- en clarifiant la façon dont les services policiers peuvent accéder aux renseignements sur les clients d'hôtels et le moment où ils y ont accès dans le but de prévenir la traite des personnes ainsi que d'identifier et de trouver les victimes;
- en établissant des pouvoirs qui permettent d'inclure d'autres types de fournisseurs d'hébergement, comme les entreprises de location de courte durée.

La loi exige également que les entreprises qui font la promotion de services sexuels aient une personne-ressource dédiée qui peut appuyer les enquêtes dans les cas de traite de personnes présumée.

Soutien aux victimes de violence conjugale et de traite des personnes

La violence conjugale et la traite des personnes sont des crimes horribles. Les victimes et les survivants ont besoin de soutien spécialisé pour guérir de leur traumatisme et retrouver leur indépendance.

Le ministère a investi 5 millions de dollars sur deux ans dans de nouveaux services et mesures de soutien pour les victimes de violence conjugale et de traite des personnes dans le cadre d'un nouveau Programme de subventions d'aide aux victimes. On entend par violence conjugale tout comportement, dans le cadre d'une relation intime, qui cause un préjudice physique, psychologique ou sexuel aux partenaires, notamment les actes de violence et de violence sexuelle ainsi que les comportements contrôlants. Cette subvention aidera la police et les collectivités à améliorer les services afin de répondre aux besoins des victimes.

Le Programme de subventions d'aide aux victimes s'ajoute à d'autres programmes et services offerts par le ministère aux victimes et aux survivants de violence conjugale et de traite des personnes et complète la Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes pour 2020-2025, d'une valeur de 307 millions de dollars.

DÉVELOPPEMENT DE COLLECTIVITÉS FORTES, SOLIDAIRES ET SÉCURITAIRES

Aide à la promotion du bénévolat

L'élimination des frais de vérification des dossiers de la police pour les bénévoles aide les organismes de bienfaisance et ceux qui comptent sur des bénévoles ainsi que les bénévoles âgés à revenu fixe.

Le ministère a éliminé les frais liés à la vérification de certains dossiers de la police pour les bénévoles qui souhaitent consacrer leur temps et leurs compétences à des causes qui leur tiennent à cœur. Une vérification des dossiers de la police consiste en une recherche, dans la base de données de la police, de renseignements sur une personne. L'élimination des frais pour les vérifications de casier judiciaire et d'affaires judiciaires, qui doivent souvent être effectuées par les organisations qui travaillent avec des bénévoles, facilitera la tâche des Ontariennes et des Ontariens qui souhaitent appuyer des organismes communautaires louables comme des refuges pour animaux et des banques alimentaires. Les bénévoles peuvent également recevoir gratuitement jusqu'à cinq copies de ces types de dossiers de la police. Les coûts associés à ces vérifications constituaient souvent un obstacle au bénévolat; leur élimination rendra plus facile la présentation de candidatures pour de multiples postes bénévoles.

Les bénévoles potentiels devront tout de même payer les frais exigés par les services de police pour la vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, qui est considéré comme le type de vérification des dossiers le plus approfondi et qui nécessite une recherche exhaustive dans les bases de données nationales et locales de la police.

Élargissement de la surveillance par système de télévision en circuit fermé pour contrer les activités criminelles

Les caméras de surveillance reliées à un système de télévision en circuit fermé sont des outils essentiels pour aider la police à détecter, prévenir et contrer les activités criminelles.

Le ministère a renforcé la lutte contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs à l'échelle de la province en offrant un montant supplémentaire de 3 millions de dollars dans le cadre du Programme de subventions ontariennes pour les systèmes de télévision en circuit fermé mis en place en 2020-2021. Ce nouveau financement aidera neuf autres services de police à appuyer des projets de remplacement d'équipement désuet, à améliorer la technologie actuelle et à élargir leur couverture dans les secteurs où l'on observe le plus grand nombre de cas de violence liée aux armes à feu et aux gangs et de crimes connexes, comme le trafic de drogue et la traite des personnes.

L'investissement dans du nouvel équipement de système de télévision en circuit fermé permettra d'améliorer la couverture et la qualité des enregistrements vidéo et appuiera les processus d'enquête et de poursuite pénale. Le Programme de subventions ontariennes pour les systèmes de télévision en circuit fermé fait partie de la Stratégie de lutte contre les bandes criminalisées, les armes à feu et la violence de la province, qui contribue à réduire la criminalité et à améliorer la sécurité publique. À ce jour, on a investi environ 187 millions de dollars dans la lutte contre les armes à feu et les gangs en Ontario.

Aide aux collectivités pour la lutte contre la cybercriminalité

Entre 2019 et 2020, on a enregistré une augmentation de 38 % des incidents de cybercriminalité en Ontario. La collaboration entre les partenaires communautaires est importante pour augmenter la sensibilisation à l'égard des crimes commis en ligne, comme les crimes haineux, la traite des personnes et la fraude, et pour réduire le risque pour la sécurité publique.

Le ministère a annoncé un investissement d'environ 1,7 M\$ sur 2 ans dans le cadre du Programme de subventions pour des collectivités sûres et dynamiques afin de renforcer la sécurité et de favoriser le bien-être des collectivités dans toute la province en encourageant la collaboration communautaire pour aider à contrer la hausse rapide de la cybercriminalité.

Ce programme offre un financement aux organisations communautaires sans but lucratif et aux chefs et conseils de bande des Premières Nations pour examiner les risques pour la sécurité et le bien-être dans la collectivité. De 2022 à 2024, ce programme a pour thème « Prévenir la cybercriminalité par la collaboration communautaire ». Grâce à cet investissement, le ministère s'assure que les partenaires clés du secteur de la sécurité publique disposent des ressources nécessaires pour empêcher que des membres de la collectivité soient victimes de cybercriminalité.

Remboursement des municipalités du Nord pour les services de protection contre les incendies

Un nouveau programme facilitera, pour les municipalités du Nord, le recouvrement des coûts associés à la réponse aux appels d'urgence sur les terres de la Couronne. Il veillera à ce que ces municipalités ne payent pas de leur poche pour leurs importants efforts.

Le ministère a lancé un nouveau programme visant à rembourser les municipalités du Nord qui offrent des services d'intervention d'urgence dans des secteurs de la province qui n'appartiennent à aucune municipalité, appelés secteurs non constitués en municipalité.

Avant le lancement de ce programme, la municipalité où se situe le service des incendies qui est intervenu devait payer les frais.

Grâce à ce remboursement dans le cadre du Programme de protection contre les incendies dans le Nord (PPIN), la province alloue des fonds pour aider les municipalités du Nord à recouvrer les coûts des services offerts par le service des incendies, comme les opérations de recherche et sauvetage, les services médicaux, les services relatifs aux collisions de véhicules automobiles et les services liés aux incendies de propriétés, qui ne sont pas couverts par d'autres ententes de financement.

Le PPIN offre de l'aide et du soutien sous la forme de services de protection contre les incendies à 48 collectivités non constituées en municipalité.

S'appuyer sur la Stratégie pour la réinsertion sociale afin d'améliorer la planification des mises en liberté

Une stratégie de réinsertion sociale robuste est essentielle à la réussite de la transition des détenus dans la collectivité.

Le ministère s'est appuyé sur la Stratégie pour la réinsertion sociale pour améliorer la planification des mises en liberté et assurer des services intégrés et coordonnés pour aider les personnes à réintégrer la collectivité. Le ministère a amélioré la planification de la mise en liberté et a assuré des services intégrés et coordonnés pour aider les personnes à réintégrer la collectivité dans le cadre du projet pour la réinsertion sociale.

Renforcement du soutien du personnel de première ligne des services correctionnels

Des agents de probation et de libération conditionnelle sont aux premières lignes pour protéger les collectivités et veiller à ce que la transition des personnes qui quittent un établissement correctionnel soit sécuritaire et réussie.

Le ministère a continué de renforcer la sécurité publique en embauchant 25 nouveaux agents responsables de la réinsertion sociale pour appuyer directement la transition des personnes détenues qui retournent dans leur collectivité. Ces agents sont des agents de probation et de libération conditionnelle spécialisés qui :

- travaillent en collaboration avec le personnel des établissements correctionnels pour offrir un soutien et des services améliorés aux contrevenants;

- facilitent l'échange de renseignements entre le personnel des établissements correctionnels, les partenaires du secteur de la justice et les fournisseurs de services communautaires;
- créent et facilitent des occasions pour les partenaires communautaires, les organismes ou les collectivités locales d'aiguiller les personnes vers un éventail de programmes sociaux, de travail et confessionnels.

Ces nouvelles embauches ont été faites dans le cadre d'un investissement ministériel de 23 millions de dollars sur 2 ans visant à embaucher 50 agents de probation et de libération conditionnelle supplémentaires à l'échelle de la province, à renforcer le soutien offert pour aider les personnes détenues à réintégrer la collectivité en toute sécurité et à réduire le risque de récidive.

INVESTISSEMENTS DANS LA SANTÉ MENTALE ET LES INTERVENTIONS EN SITUATION DE CRISE CAUSÉE PAR LA TOXICOMANIE

Élargissement des équipes mobiles d'intervention en cas de crise

Les équipes mobiles d'intervention en cas de crise sont les mieux placées pour intervenir auprès des personnes en crise de santé mentale ou de toxicomanie et pour désamorcer les situations qui pourraient poser un risque pour la sécurité publique.

Le ministère améliore la sécurité publique et le soutien aux personnes en situation de crise en investissant plus de 4 millions de dollars en 2022-2023 et 2023-2024 pour élargir les équipes mobiles d'intervention en cas de crise. Ces équipes sont composées d'agents de police et de membres du service d'intervention en cas de crise qui travaillent de concert pour intervenir dans des situations complexes où la santé mentale ou la toxicomanie peut être un facteur.

Les services de police de 28 collectivités recevront une subvention pour accroître leur capacité de répondre aux appels de personnes en crise de santé mentale ou de toxicomanie. Cet investissement permettra aux services de police d'ajouter des membres spécialisés en santé mentale et en toxicomanie aux équipes mobiles d'intervention en cas de crise et les aidera à s'assurer que ces ressources sont disponibles au moment et à l'endroit requis.

La Subvention pour le renforcement des équipes mobiles d'intervention en cas de crise fait partie de la stratégie Vers le mieux-être de l'Ontario, qui vise à renforcer le système de santé mentale et de lutte contre les dépendances de la province.

Programme de renvoi des appels de crise de la Police provinciale

Le fait de disposer de professionnels de la santé mentale et de la gestion de crise pour répondre aux personnes en détresse permet aux individus de recevoir l'aide appropriée lorsqu'ils en ont besoin et réduit la nécessité d'affecter des ressources policières aux situations non urgentes.

Le ministère a fourni des ressources aux personnes en situation de crise de santé mentale ou de toxicomanie en élargissant le Programme de renvoi des appels de crise de la Police provinciale pour l'offrir à Orillia et à North Bay. Ce programme aide les agents de police de la province à offrir la réponse la plus appropriée aux appels de personnes en situation de crise de santé mentale ou de toxicomanie en intégrant des professionnels en santé mentale et en toxicomanie aux centres de communication de la Police provinciale.

Une fois qu'il est assigné à un appel, un intervenant en situation de crise peut aider les personnes qui appellent en leur fournissant des ressources et des outils, en les aiguillant et en les aidant à naviguer dans le système de santé mentale. Cet intervenant peut également fournir un soutien et aider à la désescalade préliminaire lorsqu'un appel a été confié à un policier.

La Police provinciale offre des services de police de première ligne à plus de 300 municipalités et collectivités rurales de l'Ontario qui n'ont pas leurs propres services de police municipaux ou régionaux. Les centres de communication de la Police provinciale sont ouverts en tout temps pour répondre aux appels de service au 9-1-1 urgents et non urgents. Le Centre de communication de la Police provinciale de London a été le premier à offrir le Programme de renvoi des appels de crise de la Police provinciale, en 2020. S'étendant maintenant à Orillia, Thunder Bay et North Bay, le Programme est désormais offert dans quatre centres de communication de la Police provinciale.

SECTEUR DE LA JUSTICE DE L'ONTARIO CONNECTÉ

Nouvelle technologie numérique pour appuyer l'amélioration de l'efficacité du système de justice

Le Système de transmission électronique des dossiers, une application numérique, est une étape importante vers la modernisation du système de justice pénale; elle permet à la police de déposer des accusations criminelles par voie électronique et simplifie l'échange de renseignements en temps réel entre la police et d'autres organismes d'application de la loi et les tribunaux.

En décembre 2021, le ministère a déployé son Système de transmission électronique des dossiers dans les palais de justice de la ville de Toronto. Ce système permet aux agents de police de déposer des accusations criminelles par voie électronique et permet aux juges de paix de saisir leurs décisions, de signer des documents par voie électronique et de demander à la police de l'information supplémentaire en ligne. L'amélioration des outils numériques et des renseignements accessibles aux policiers, aux procureurs et aux partenaires du système de justice de l'Ontario est essentielle pour traduire les délinquants en justice. Le ministère a lancé avec succès le Système de transmission électronique des dossiers dans les régions du Nord-Est, du Nord-Ouest, du Centre-Est, de l'Ouest et de Toronto. Plus de 46 000 documents d'inculpation ont été reçus par l'intermédiaire du Système depuis son lancement en janvier 2021.

Le ministère s'emploie à faire en sorte que le Système de transmission électronique des dossiers soit accessible à l'échelle de la province d'ici l'été 2022.

GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

Coordination, en 2021, de l'évacuation de collectivités des Premières Nations en pleine pandémie pendant la pire saison de feux de forêt en Ontario depuis plus de 50 ans

La collaboration avec de multiples partenaires est essentielle à la réussite de la gestion des situations d'urgence.

La saison des feux de forêt de 2021 a été l'une des plus difficiles depuis 1960, entraînant l'évacuation de six collectivités des Premières Nations vers d'autres régions du Nord et du Sud de l'Ontario, et ce, en pleine pandémie. En cas d'urgence touchant les Premières Nations, comme des inondations ou des feux de forêt, divers ordres de gouvernement et les dirigeants des Premières Nations ont des rôles et des responsabilités clairement définis.

La décision d'évacuer ou non une collectivité des Premières Nations appartient au chef et au conseil local. La province, y compris le ministère et d'autres partenaires, joue un rôle de soutien en facilitant l'évacuation et le retour en toute sécurité des personnes touchées.

GSUO a déployé environ 20 agents dans des collectivités d'accueil pour offrir un soutien et de la coordination aux personnes évacuées. Par l'intermédiaire du Centre provincial des opérations d'urgence, GSUO a également assuré la coordination des évacuations et a mis en contact les collectivités des Premières Nations et les organisations autochtones avec des organismes sur le terrain, comme la Croix-Rouge canadienne, le personnel médical local et les services municipaux afin d'assurer la prise en charge et le bien-être des personnes évacuées.

Environ 3 700 membres de collectivités des Premières Nations ont été évacués au plus fort des feux de forêt. Le ministère a su s'adapter aux besoins des collectivités des Premières Nations en mettant à l'essai de nouveaux modèles d'hébergement, comme un modèle dirigé par GSUO et une organisation non gouvernementale appliqué à Sudbury et un modèle dirigé par GSUO et le secteur privé appliqué dans la région de Peel et à London. Ces modèles comprenaient des mesures complètes de soutien à la santé publique adaptées à la culture autochtone.

Soutien de l'augmentation, à l'échelle provinciale, des mesures de préparation aux situations d'urgence et de résilience

En 2021, le Secrétariat du Conseil du Trésor a réalisé un examen de l'effectif de divers organismes du Canada et des États-Unis et a déterminé que GSUO était l'organisme disposant du moins de ressources en fonction de divers facteurs, par exemple le nombre de ressources par habitant, par municipalité et par situation d'urgence. En réponse, GSUO a adopté une approche progressive pour augmenter son effectif afin de mieux s'acquitter de

ses responsabilités. Le ministère a entrepris d'embaucher jusqu'à 69 nouveaux employés pour accroître la résilience en matière de gestion des situations d'urgence dans toute la province.

En avril 2022, des modifications ont été apportées à la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* dans le cadre de la *Loi de 2022 sur la préparation aux pandémies et aux situations d'urgence* pour renforcer la surveillance et la coordination en situation d'urgence :

- en exigeant la mise en place d'un cadre de responsabilisation et de gouvernance pour les situations d'urgence;
- en exigeant l'élaboration d'un plan provincial de gestion des urgences qui est à la disposition du public et révisé au moins tous les cinq ans ainsi que la rédaction d'un rapport annuel public faisant état des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du plan;
- en améliorant les exigences en matière de détermination, d'évaluation et de planification pour les dangers et risques potentiels posés par les situations d'urgence.

SOUTIEN DU PERSONNEL DE PREMIÈRE LIGNE DE L'ONTARIO

Amélioration de l'accès aux meilleurs services de soutien en santé mentale pour les premiers intervenants

Les agents de police et les pompiers font partie des personnes les plus à risque d'être atteintes d'un trouble de stress post-traumatique et d'autres problèmes de santé mentale liés au travail.

Le gouvernement de l'Ontario a investi 1 million de dollars dans l'aménagement d'un centre d'évaluation, de traitement et de réadaptation des blessures de stress post-traumatique destiné aux premiers intervenants au Centre de soins de santé Runnymede, à Toronto. On estime à plus de 13 000 le nombre de premiers intervenants qui souffrent d'un trouble de stress post-traumatique. On prévoit que ce nombre augmentera pour atteindre plus de 16 000 d'ici 2040. La pandémie de COVID-19 a également exacerbé les problèmes de santé mentale des premiers intervenants. Le nouveau centre devrait comprendre deux nouvelles installations qui offriront des programmes complets de réadaptation en santé mentale aux premiers intervenants de la région du Grand Toronto.

Le ministère travaille avec le Centre de soins de santé Runnymede afin d'achever les premières étapes de la planification, notamment à déterminer les besoins en matière de programmes, de locaux et de financement. Au fil du temps, ce projet a le potentiel d'être élargi à l'échelle de la province, d'être offert à d'autres professionnels de première ligne et d'améliorer l'accès à des services sécuritaires et efficaces en santé mentale.

Offre d'options mobiles pour répondre aux besoins en matière de formation des pompiers

La mise en place de deux nouveaux simulateurs mobiles pour la formation des pompiers donne aux services d'incendie un meilleur accès à de la formation de qualité dans leurs propres collectivités.

Deux nouveaux simulateurs mobiles pour la formation des pompiers ont pris la route en 2021-2022. Ces simulateurs, qui font partie du plan du ministère visant à élargir et à moderniser l'accès des pompiers à la formation, apporteront une solution pratique supplémentaire de haut calibre, et ce, directement aux services d'incendie de toutes les régions de la province.

On compte 441 services d'incendie en Ontario, notamment de grands services municipaux, des services mixtes combinant du personnel à temps plein et des pompiers volontaires et de petits services municipaux composés uniquement de pompiers volontaires. Les simulateurs mobiles, d'une longueur de 16 mètres, sont conçus pour fonctionner partout en Ontario, notamment dans les centres régionaux de formation et les services d'incendie locaux. Ils imitent des situations réelles mettant en cause un incendie, ce qui est important dans la formation des pompiers, et complètent l'apprentissage en classe.

Élargissement des mesures de soutien en santé mentale pour la Police provinciale

Un nouvel investissement améliorera grandement les services et les mesures de soutien en matière de santé mentale et de bien-être offerts aux agents de la Police provinciale, aux membres du personnel et à leur famille.

Le ministère a investi 12,5 millions de dollars sur 3 ans pour renforcer les services de santé mentale offerts aux membres de la Police provinciale de l'Ontario et à leur famille. Les membres de la police comptent parmi les professionnels les plus susceptibles d'être exposés à des situations de stress alors qu'ils protègent nos collectivités. Ce financement permettra d'embaucher 20 employés de soutien en santé mentale supplémentaires et d'améliorer l'initiative « Milieu de travail plus sain » de la Police provinciale de l'Ontario afin de traiter les questions de santé mentale et de traumatismes liés au stress professionnel.

L'initiative est offerte aux agents et au personnel civil de la Police provinciale, aux membres retraités et aux membres de leur famille. Les améliorations qui y sont apportées permettront également à la Police provinciale d'offrir des services de consultation et de soutien à ses partenaires autochtones et municipaux.

Élargissement du soutien pour la santé mentale et le bien-être du personnel du domaine de la sécurité publique de l'Ontario

Pour appuyer la santé mentale et le bien-être du personnel du domaine de la sécurité publique de l'Ontario, en février 2021, le ministère a créé quatre tables de collaboration pour la santé mentale en vue d'améliorer le soutien de la santé mentale et du bien-être des membres du personnel des services correctionnels, des services médicaux d'urgence, des services d'incendie et des services policiers. Les participants à ces tables ont tenu des réunions trimestrielles tout au long de 2021-2022 et ont relevé des lacunes et des possibilités d'amélioration sectorielles et intersectorielles. Ensemble, ils ont cerné la nécessité d'améliorer l'accès aux programmes spécifiquement conçus pour le personnel de la sécurité publique ainsi que l'accès à des cliniciens qui tiennent compte des traumatismes.

Le ministère a établi un secrétariat pour la santé mentale qui a travaillé avec des partenaires clés pour définir les services qui soutiennent la promotion de la santé mentale, la résilience, l'intervention précoce et le traitement pour le personnel de la sécurité publique.

En 2021-2022, ce secrétariat pour la santé mentale a préparé un plan d'action en santé mentale pour appuyer les membres du personnel du domaine de la sécurité publique à l'échelle de l'Ontario. Les réalisations de 2021-2022 comprennent l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre de mesure du rendement, l'obtention de plus de 10 millions de dollars dans le cadre de la stratégie Vers le mieux-être et le lancement d'un projet pilote sur l'application PeerConnect d'une durée d'un an.

INVESTISSEMENT DANS DE NOUVELLES INFRASTRUCTURES POUR LES SERVICES POLICIERS

Mise en œuvre d'équipement et de technologie de pointe pour répondre aux exigences complexes des opérations policières modernes

Le ministère a travaillé avec des ministères partenaires pour éliminer les droits de renouvellement des plaques d'immatriculation et l'obligation de munir les véhicules d'une vignette d'immatriculation pour les véhicules de tourisme, les camions légers, les motocyclettes et les cyclomoteurs.

Le ministère a également investi dans une technologie de reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation (RAPI) afin de doter les policiers des outils dont ils ont besoin pour effectuer leur travail, améliorer la sécurité publique et renforcer les mesures d'application de la loi sur les routes de la province. Un système RAPI est un système constitué de caméras et de logiciels qui capte l'information des plaques d'immatriculation et compare immédiatement les numéros de ces plaques aux renseignements sur les véhicules et les propriétaires d'une base de données du ministère des Transports. Ce système peut lire des milliers de plaques d'immatriculation par minute, donnant ainsi aux agents le moyen de traiter davantage de renseignements sur les plaques d'immatriculation. Il permet également de repérer des véhicules d'intérêt, comme des véhicules recherchés dans le cadre d'alertes AMBER et des véhicules volés, ainsi que de repérer les conducteurs dont le permis est suspendu.

Des installations de pointe fournissent aux agents les outils dont ils ont besoin pour assurer la sécurité des gens.

En 2021-2022, la Police provinciale a ouvert un tout nouveau détachement à Orillia et a entamé les travaux de construction d'un nouveau détachement à Cambridge. Ces détachements sont les derniers développements dans la deuxième phase du projet de modernisation de la Police provinciale du ministère, qui vise à remplacer, partout dans la province, les établissements vieillissants qui sont à la fin de leur cycle de vie et qui ne répondent plus aux besoins des opérations policières d'aujourd'hui.

Avec ses quelque 34 000 pieds carrés, le détachement d'Orillia est un bâtiment moderne qui a été conçu pour suivre l'évolution constante des besoins technologiques. Il est notamment doté d'installations de conservation pour les éléments de preuve, de 12 cellules de détention, d'un système de télévision en circuit fermé et d'autres dispositifs de sécurité de pointe. Le détachement de Cambridge offrira un espace d'environ 17 000 pieds carrés pour répondre aux exigences technologiques en constante évolution, et sera doté d'installations sécurisées pour conserver les éléments de preuve, de 3 cellules de détention, d'un système de télévision en circuit fermé et d'autres caractéristiques de sécurité avancées.

Les deux détachements comprennent chacun un centre de déclaration des collisions et sont conçus pour être accessibles et respecter la norme LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) de niveau Argent, qui valide les bâtiments dont les effets sur l'environnement sont réduits. La construction du détachement de Cambridge devrait être terminée à la mi-2023.

INVESTISSEMENT DANS L'INFRASTRUCTURE DES SERVICES CORRECTIONNELS

Protection accrue pour empêcher que des produits de contrebande entrent dans les établissements correctionnels

Les membres du personnel des établissements correctionnels doivent disposer des outils et technologies modernes dont ils ont besoin pour faire leur travail en toute sécurité.

Le gouvernement de l'Ontario a mis en œuvre une série de nouvelles mesures visant à empêcher l'introduction de substances et d'articles nocifs comme les drogues, l'alcool, les armes et les téléphones cellulaires dans les établissements correctionnels pour adultes de la province. Ces mesures s'inscrivent dans la Stratégie et le plan d'action de l'Ontario contre la contrebande, qui prévoient des investissements en vue d'acquérir plus d'outils et de technologies afin d'accroître la détection, de renforcer les mesures de sécurité et

d'améliorer la collecte et l'analyse de données ainsi que l'échange de ces données avec les partenaires du secteur de la justice pour assurer la sécurité du personnel et des détenus.

Le ministère a amélioré la sécurité dans 14 établissements correctionnels pour adultes en y installant des détecteurs ioniques de pointe. On utilise actuellement plusieurs méthodes pour prévenir, détecter et réduire l'introduction d'articles de contrebande dans les établissements pour adultes et confisquer ces articles, comme des scanners corporels, des détecteurs de métal portatifs et des portiques détecteurs, des fouilles et des unités canines.

Les détecteurs ioniques sont des outils utilisés pour détecter et identifier des drogues et constituent une couche de sécurité supplémentaire afin d'empêcher que des substances illicites entrent dans les installations.

L'ajout de 14 détecteurs ioniques, en 2021-2022, a permis de mettre en place la technologie de détection des articles de contrebande dans tous les établissements correctionnels pour adultes de la province dans le cadre de la Stratégie et du plan d'action de l'Ontario contre la contrebande.

Une nouvelle infrastructure transformera les services correctionnels

Le remplacement des installations vieillissantes de Thunder Bay poursuit la transformation du système correctionnel pour adultes de l'Ontario.

Le Complexe correctionnel de Thunder Bay, dont l'ouverture est prévue en 2026, remplacera la prison et une partie du centre correctionnel de la ville. Les établissements correctionnels actuels de Thunder Bay comptent parmi les plus anciens de la province, des parties de l'infrastructure remontant à 1928.

La nouvelle installation de pointe comportera 345 lits et :

- comprendra des secteurs à sécurité minimale, moyenne et maximale distincts ainsi que des options d'hébergement en fonction du comportement et de la santé mentale des détenus;
- offrira des programmes et des services de soins de santé directement dans les unités et non dans des secteurs distincts afin de mieux appuyer la gestion des détenus et de réduire les risques pour le personnel;
- offrira une plus grande capacité afin de fournir des services mieux adaptés à la culture et d'appuyer la population autochtone;
- assurera la liaison avec le Centre correctionnel de Thunder Bay récemment agrandi auquel on a ajouté 50 lits.

On consultera le personnel des services correctionnels de première ligne et les dirigeants autochtones pour orienter la conception du nouveau complexe. Le Complexe correctionnel

de Thunder Bay s'inscrit dans la stratégie provinciale consistant à investir plus de 500 millions de dollars sur 5 ans pour transformer les services correctionnels.

Examen des difficultés en matière de capacité et élargissement des mesures de soutien en santé mentale dans les établissements correctionnels

Le ministère a investi dans la construction d'un nouveau complexe correctionnel moderne de 345 lits à Thunder Bay pour appuyer la réinsertion sociale sécuritaire et pour régler le surpeuplement en ajoutant 50 lits.

Le ministère continue de moderniser les systèmes correctionnels du Complexe correctionnel de l'Est de l'Ontario à Kemptville en remplaçant la prison de Brockville par une nouvelle installation et en agrandissant l'Établissement de traitement et Centre correctionnel de la vallée du Saint-Laurent ainsi que le Centre de détention de Quinte pour améliorer les services de santé mentale qui sont offerts aux femmes détenues.

GARDER L'ONTARIO OUVERT AUX AFFAIRES

Nouvelles mesures pour protéger les postes frontaliers internationaux

Des centaines de millions de dollars en biens essentiels destinés aux gens et aux entreprises traversent les frontières internationales de l'Ontario chaque jour. De nouvelles mesures étaient nécessaires pour protéger les postes frontaliers, qui sont essentiels pour le public.

En mars 2022, le ministère a présenté une loi qui donne à la police les pouvoirs dont elle a besoin pour réagir efficacement aux entraves futures aux infrastructures de transport protégées lorsque ces entraves perturbent la sécurité publique, l'économie et le commerce international. Cette loi protégera mieux les emplois qui comptent sur le commerce international et protégera l'économie contre les perturbations futures, comme le blocage illégal du pont Ambassador de Windsor en février 2022. Ce blocage a causé des fermetures temporaires d'usines et des réductions de quarts de travail et a eu des répercussions d'une valeur de plusieurs milliards de dollars sur le commerce.

La ***Loi de 2022 visant à ce que l'Ontario reste ouvert aux affaires*** permet aux agents de police de répondre aux obstructions futures des infrastructures de transport protégées lorsqu'une entrave a pour effet de perturber l'activité économique ordinaire ou d'entraver la sécurité, la santé ou le bien-être des membres du public ainsi que de retirer et d'entreposer les objets qui forment un blocage illégal. Cette loi offre aux agents de police et au registrateur des véhicules automobiles des outils leur permettant de suspendre des permis de conduire et des immatriculations pour composer avec de telles entraves. Elle modifie également le *Code de la route* pour permettre la suspension de permis de conduire et le

refus du renouvellement de certificats d'immatriculation pour les personnes qui ont des amendes impayées pour non-respect de la loi.

La Loi a été adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario le 14 avril 2022. Le ministère investit également près de 96 millions de dollars pour la mise en place de nouvelles mesures et de nouveaux outils pour appuyer les interventions à l'échelle de la province en cas de manifestation ou de blocage illégal qui touche des infrastructures de transport protégées.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022* (M\$)

COVID-19	\$ 136,9
Autres dépenses de fonctionnement	\$ 3 008,3
Immobilisations	\$ 36,6
Effectif** (au 31 mars 2022)	18 575,33

* Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

** Postes équivalents à plein temps au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Document d'information sur le budget des dépenses 2022-2023

Ministère des Transports

This document is also available in English.

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE	1
Vision du ministère des Transports.....	1
Contribution du ministère aux engagements prioritaires.....	1
Principaux engagements et principales réalisations attendues	1
<u>Intervention contre la COVID-19</u>.....	3
Programmes du ministère.....	4
PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023	7
Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$).....	11
Données financières détaillées	12
Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit	12
ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS (OCC)	13
ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE.....	15
RAPPORT ANNUEL	16
Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022	37

Lien : [Publication des plans d'activités et rapports annuels de 2021-2022](https://www.ontario.ca/fr/page/publication-des-plans-dactivites-et-rapports-annuels-de-2021-2022)

<https://www.ontario.ca/fr/page/publication-des-plans-dactivites-et-rapports-annuels-de-2021-2022-ministere-des-transports>

PARTIE I : PLAN PUBLIÉ 2022-2023

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Vision du ministère des Transports

Permettre l'accès aux activités en offrant et en appuyant des options de déplacement sécuritaires, équitables, efficaces, durables et pratiques pour les personnes et les marchandises.

Contribution du ministère aux engagements prioritaires

Le plan du ministère des Transports (MTO) appuie la croissance économique en réalisant des investissements qui créent des emplois, accélèrent la mise en œuvre des infrastructures et favorisent la reprise économique plus rapide de l'Ontario. En collaboration avec d'autres ministères, il contribue également à faciliter la vie de la population ontarienne en améliorant les services numériques, en favorisant la mobilité et en offrant aux gens et aux entreprises un accès plus facile aux choses dont ils ont besoin pour prospérer.

Principaux engagements et principales réalisations attendues

N° 1 – Permettre des options d'accès et de mobilité dans le système de transport qui facilitent la vie des gens et des entreprises.

- Assurer la planification du transport à long terme à la suite de la publication de *Relier l'Est : ébauche du plan de transport pour l'Est de l'Ontario* et appuyer la mise en œuvre de plans pour les autres régions élaborés à ce jour.
- Soutenir les technologies des véhicules à faible émission de carbone en mettant en œuvre des programmes visant à encourager l'adoption de véhicules électriques à l'extérieur des centres urbains.
- Améliorer les résultats en matière de transport pour les collectivités autochtones en continuant d'appuyer le Fonds pour les initiatives autochtones relatives aux transports (FIAT), un programme de financement fondé sur des demandes qui est ouvert aux collectivités et aux organisations autochtones de l'Ontario souhaitant présenter des propositions de projet liées au transport qui permettent de répondre aux besoins des collectivités et de faire progresser des secteurs d'intérêt clés.

N° 2 – Améliorer la convivialité, l'accessibilité et l'attrait des programmes et des services ministériels grâce à la modernisation.

- Accélérer la transition du ministère vers des services numériques, modernes et axés sur l'utilisateur grâce à des initiatives comme la transformation continue des systèmes et des processus de technologie de l'information (TI) liés à la sécurité des transports du ministère, ce qui facilitera l'accès du public aux services du MTO, comme le renouvellement des produits pour les conducteurs et les véhicules.

- Appuyer la modernisation de l'évaluation environnementale (EE) en continuant de mettre à jour le processus d'EE de portée générale du MTO à l'appui des objectifs de modernisation de l'EE afin d'assurer une surveillance environnementale rigoureuse, tout en réduisant les retards dans les projets d'infrastructure qui importent le plus aux collectivités de l'Ontario et en ciblant les projets qui ont la plus grande d'incidence sur l'environnement.

N° 3 – Maintenir la sécurité du réseau de transport de l'Ontario. Veiller à ce que le système de transport de la province fasse partie des plus sécuritaires au monde.

- Améliorer la conformité des véhicules utilitaires et l'application de la loi à cet égard en élargissant le déploiement de la technologie Smart Roadside.
- Améliorer la sécurité dans le secteur du remorquage en mettant en œuvre un nouveau cadre de réglementation afin d'améliorer la sécurité pour l'industrie du remorquage en vertu de la *Loi sur la sécurité et l'encadrement du remorquage et de l'entreposage de véhicules*.
- Améliorer la sécurité routière et le courant de circulation grâce à des innovations, comme l'examen d'un projet pilote de modèle de route à 2+1 voies sur la route 11 au nord de North Bay.
- Améliorer les services d'entretien hivernal dans le Nord de l'Ontario grâce à une surveillance continue et efficace des entrepreneurs privés, à l'amélioration des aires de repos, à l'amélioration de l'équipement et à l'adoption de nouvelles technologies (p. ex. grattes sous châssis).

N° 4 – Favoriser la prospérité économique et la durabilité future de toutes les collectivités de l'Ontario en investissant dans une infrastructure de transport intégrée et efficace.

- Accélérer l'achèvement des projets de transport en commun prioritaires en continuant de mettre en œuvre des mesures prévues par la *Loi sur la construction plus rapide de transport en commun* pour simplifier l'exécution des projets.
- Appuyer l'opérationnalisation de deux traversiers hybrides électriques qui transporteront des passagers et des véhicules entre le continent, l'île Amherst et l'île Wolfe.
- Relier les collectivités en faisant progresser les principaux projets de routes et de ponts, notamment :
 - le jumelage de l'autoroute Queen Elizabeth Way et de l'autoroute Garden City Skyway à Niagara à l'appui des travaux de réfection de la structure existante qui répondront aux besoins structurels, opérationnels et de sécurité à long terme;
 - la poursuite des travaux sur la voie de contournement de Bradford, un projet d'agrandissement reliant l'autoroute 400 à l'autoroute 404;
 - la construction d'un nouvel échangeur est en cours sur la route 17 et le chemin Calabogie, dans le canton de McNab-Braeside;

- la construction d'un nouvel échangeur dans la ville de Hamilton à l'intersection des routes 5 et 6.
- Veiller au bon entretien de nos infrastructures routières et de ponts en effectuant des investissements dans des travaux de réfection fondés sur des données probantes.
- Aider les municipalités à assumer les coûts de construction et de réparation des routes et des ponts municipaux qui relient les deux extrémités d'une route provinciale ou se raccordent à un poste frontalier dans le cadre du Programme des routes de raccordement aux routes principales de 2022-2023.

N° 5 – Travailler efficacement avec les partenaires d'organismes pour offrir des solutions de transport à la population de l'Ontario.

- Collaborer avec Metrolinx pour faire progresser le Programme d'expansion du système ferroviaire GO et la réalisation des projets de transport en commun prioritaires de l'Ontario.
- Collaborer avec la Commission de transport Ontario Northland pour faire progresser le retour du service ferroviaire voyageurs dans le Nord de l'Ontario.
- Collaborer avec la Société de transport d'Owen Sound pour assurer un transport par traversier sécuritaire, efficace et fiable.

N° 6 – Veiller à ce que notre organisation puisse atteindre efficacement ses objectifs opérationnels et répondre aux besoins de tous les Ontariens en matière de transport.

- Appuyer la sensibilisation au racisme et le renforcement des capacités au sein de notre ministère au moyen de son Plan d'action contre le racisme.
- Optimiser les processus et ajouter de la valeur pour les utilisateurs finaux en réalisant des projets axés sur l'approche Lean et de conception de services dans l'ensemble de l'organisation.

Intervention contre la COVID-19

Le ministère des Transports a mis en œuvre des mesures et des initiatives en réponse à la pandémie de COVID-19 afin de réduire le fardeau financier de la population ontarienne. Voici les principales mesures prises par le ministère :

Soutien de l'industrie du transport commercial

- Offrir un allégement à l'industrie des véhicules utilitaires lourds en mettant en œuvre un régime de paiement axé sur un soutien financier en janvier 2022 afin de payer les renouvellements en souffrance sur une période maximale de deux ans (se terminant le 31 décembre 2023) et de réduire les frais de validation.

- Assurer la continuité des activités en veillant à ce que les 23 aires de service ONroute demeurent ouvertes pendant le confinement et les décrets ordonnant de rester à domicile pour les services de commandes à emporter, de mets à emporter et de commandes à l'auto, permettant également l'accès aux toilettes et la mise en œuvre de mesures de nettoyage améliorées afin d'assurer la sécurité des clients.
- Tenir les utilisateurs du système de transport bien informés en communiquant des messages pour les panneaux de signalisation à messages variables et les panneaux de signalisation à messages variables portatifs concernant la fermeture de la frontière américaine à tous les déplacements non essentiels.
- Permettre la prestation continue d'une formation sur la sécurité en permettant la réalisation par voie virtuelle de programmes de formation des conducteurs habituellement offerts en classe, plus précisément pour la formation des conducteurs débutants de camions commerciaux de catégorie A.

Prestation des services essentiels

- Le ministère a établi et mis en œuvre un plan visant à reprendre les examens pratiques en voiture de tourisme et à réduire considérablement le nombre d'examens reportés découlant d'annulations en raison de la pandémie de COVID-19.
- Collaborer avec nos partenaires pour mettre en œuvre les mesures provisoires de Transports Canada relatives à la pandémie de COVID-19 en ce qui concerne les services de traversier et les services de transport aérien en hiver.
- Engager des ressources pour veiller à ce que les aéroports éloignés poursuivent leurs opérations sans interruption et continuent d'offrir les fournitures (aliments, essence, eau, etc.) et les services essentiels.

Soutien du système de transport

- Offrir un financement fédéral-provincial conjoint pour donner suite aux pressions des réseaux de transport en commun municipaux liées à la COVID-19 afin d'assurer la continuité des services de transport en commun.
- Poursuivre l'appel d'offres pour le programme de construction d'immobilisations routières et veiller à ce qu'il y ait des projets de conception adéquats à l'appui des activités de construction tout au long de la saison 2022-2023 et par la suite.

Programmes du ministère

Le personnel du **programme d'administration du ministère**, lequel est mis en œuvre par la Division des services ministériels, assure le leadership du ministère dans plusieurs domaines clés, notamment la planification et la transformation stratégiques, la gestion des risques organisationnels, l'amélioration des activités et l'innovation, la planification financière, l'approvisionnement et le contrôle, la planification stratégique des ressources

humaines, l'exploitation et la gestion de tous les biens du parc automobile provincial, ainsi que la gestion des locaux et des installations.

Le personnel de la **Division de la surveillance des organismes et des partenariats** supervise la prise de décision et l'exécution des programmes de financement et des investissements en ce qui a trait à l'infrastructure du transport en commun et des transports relevant d'organismes provinciaux ou d'ententes de financement municipales. Le personnel de la Division est également chargé de gérer les relations du gouvernement provincial avec les organismes de la Couronne, dont Metrolinx et la Commission de transport Ontario Northland (CTON).

Les principales initiatives comprennent, entre autres, la transformation des tronçons clés du réseau ferroviaire de GO Transit afin d'offrir un service accessible toute la journée fonctionnant dans les deux directions; le soutien des projets municipaux de transport en commun à l'échelle de la province; la progression de la plus grande expansion de lignes de métro de l'histoire de l'Ontario touchant la ligne Ontario, le prolongement de la ligne de métro Yonge North, le prolongement de la ligne de métro Scarborough et le prolongement de la ligne Eglinton Crosstown vers l'ouest; de même que le soutien de l'application des mesures prévues dans la *Loi de 2020 sur la construction plus rapide de transport en commun* pour simplifier l'exécution des projets et soutenir l'achèvement accéléré des projets de transport en commun prioritaires.

Le personnel de la **Division de la sécurité en matière de transport** conçoit et met en œuvre des stratégies visant à améliorer la sécurité et la mobilité du réseau de transport. Le ministère utilise un modèle hybride pour exécuter ses programmes, dans lequel le gouvernement fournit les programmes de base et des fournisseurs tiers assurent la prestation des services liés aux examens de conduite, à la production des cartes requises de même qu'à l'inscription des conducteurs et à l'immatriculation des véhicules.

Le personnel de la Division met actuellement en œuvre une stratégie pluriannuelle visant à transformer la façon dont le ministère et ses ministères partenaires fournissent des services pour les conducteurs et les véhicules et à jeter les bases d'une prestation plus efficace de services numériques axés sur les personnes. La transformation permettra d'améliorer ces modèles actuels afin de répondre aux attentes croissantes des entreprises et des citoyens en ce qui a trait aux services intégrés sur demande, aux données en temps réel de même qu'aux communications et aux modes de prestation numériques.

La **Division de la gestion de l'infrastructure de transport** est responsable des investissements dans l'infrastructure, de la gestion des biens, des fonctions de conception et d'ingénierie ainsi que des activités d'immobilisations se rattachant à l'infrastructure provinciale, en collaboration avec les organismes provinciaux compétents, dont Infrastructure Ontario, au besoin. On prévoit de réaliser des projets touchant l'infrastructure de transport provinciale, notamment des activités de réfection des routes et des ponts, à l'appui de la durabilité du réseau de transport de la province. De plus, de nouveaux projets

d'agrandissement sont prévus en vue d'améliorer les options de mobilité pour la population de l'Ontario à long terme.

Le personnel de la Division continue d'explorer et de mettre en œuvre des techniques et matériaux améliorés et plus respectueux de l'environnement pour la construction, notamment l'asphaltage, la préservation de la chaussée et les constructions en béton, au moyen de la mise à l'essai spécialisée en laboratoire de divers matériaux, notamment l'asphalte, le ciment, le béton, l'acier et les agrégats, pour la construction de routes et de ponts.

Le programme de l'unité **Technologie de l'information** est offert par le Groupement pour le travail et les transports (GTT) du ministère, qui est chargé de projets technologiques novateurs permettant de résoudre les problèmes opérationnels du ministère, d'améliorer la prestation des programmes, de créer de nouvelles possibilités d'affaires, d'améliorer le service à la clientèle et d'exercer un leadership numérique dans le cadre de programmes et de projets.

La **Direction des politiques et de la planification intégrées** élabore des politiques et des plans en matière de transport afin d'améliorer la mobilité et l'accès aux biens et aux services pour la population et les entreprises ontariennes. Plus particulièrement, elle est chargée de cerner les intérêts stratégiques à long terme de l'Ontario relativement au système de transport provincial, et ce, pour tous les modes. Elle élabore des politiques, des plans et des programmes à l'appui d'un système de transport efficace, sécuritaire, viable, intégré et axé sur l'avenir pour l'Ontario.

Le personnel de la Direction s'emploie à donner suite aux objectifs de l'Ontario en matière de transport stratégique en collaboration avec d'autres ministères provinciaux et organismes gouvernementaux, le gouvernement fédéral, d'autres provinces, des municipalités et des collectivités autochtones.

Le personnel du **Programme des opérations** supervise les activités liées au réseau routier provincial et aux services de transport connexes (dont l'entretien des routes durant toute l'année), de même que l'entretien de ce réseau, et ce, pour protéger les investissements publics en matière d'infrastructure routière et en maximiser l'efficacité. Le personnel du Programme offre également des services d'aéroport dans 29 collectivités éloignées du Nord de l'Ontario (essentiellement des collectivités des Premières Nations), et des services d'information pour voyageurs, et il appuie 11 services de traversier dans la province, soit directement, indirectement ou par l'intermédiaire de la Société de transport d'Owen Sound, qui est un organisme du ministère des Transports.

Le Programme prévoit également du financement pour les routes dans 53 Premières Nations, ainsi que du financement pour la conception, la construction, le renouvellement, la réfection et le remplacement des routes municipales désignées comme des routes de raccordement aux routes principales.

PLAN STRATÉGIQUE 2022-2023

Intervention contre la COVID-19 : Le ministère des Transports prévoit de mettre en œuvre plusieurs initiatives clés en 2022-2023 afin d'aider la province à continuer de se remettre de la pandémie de COVID-19.

Soutien financier pour le transport en commun municipal afin de garantir la disponibilité continue du transport en commun et des niveaux de service :

- Collaborer avec les municipalités pour examiner des solutions qui permettraient d'assurer la sécurité, la durabilité, l'intégration et le caractère abordable du transport en commun local pendant la pandémie de COVID-19 et après celle-ci.
- Établir un modèle d'affectation et des paramètres de financement afin d'offrir un nouveau financement fédéral-provincial à délai déterminé pour donner suite aux pressions des réseaux de transport en commun municipaux liées à la COVID-19.
- Verser le financement restant dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire aux municipalités qui ont demandé la prolongation de la période d'admissibilité jusqu'en décembre 2022, ainsi que des fonds supplémentaires à l'appui des réseaux de transport en commun municipaux qui se remettent de la pandémie de COVID-19.

Retour des produits destinés aux conducteurs, aux véhicules et aux transporteurs aux niveaux de service précédant la pandémie :

- Le ministère a établi et mis en œuvre un plan visant à reprendre les examens pratiques en voiture de tourisme qui seront maintenus afin de réduire considérablement le nombre d'examens reportés découlant d'annulations en raison de la pandémie de COVID-19.
- Le ministère poursuit la mise en œuvre d'un régime de paiement axé sur un soutien financier à l'appui de l'industrie des véhicules utilitaires lourds, y compris les autobus et les véhicules agricoles, afin de payer les renouvellements en souffrance sur une période maximale de deux ans (se terminant le 31 décembre 2023) et de réduire les frais de validation.

Soutien des aéroports éloignés :

- Les mesures comprennent le soutien continu des aéroports éloignés pour voir à la poursuite des livraisons de matériel essentiel et l'utilisation de l'application gratuite 511, qui permet aux camionneurs d'accéder sans attendre à de l'information pertinente.

Résumé des principales décisions approuvées pour 2022-2023 qui appuieront la croissance économique en réalisant des investissements qui créent des emplois, accélèrent la mise en œuvre des infrastructures et favorisent la reprise économique plus rapide de l'Ontario.

Financement à délai déterminé pour le transport en commun municipal en vue de lutter contre la COVID-19 – Établir un modèle d'affectation et des paramètres de

financement afin d'offrir un nouveau financement fédéral-provincial à délai déterminé pour donner suite aux pressions des réseaux de transport en commun municipaux liées à la COVID-19.

Poursuite de l'exécution des projets de transport en commun – Le MTO continuera de travailler de concert avec Metrolinx et ses partenaires municipaux pour :

- faire progresser la mise en œuvre du programme Expansion de GO, qui transformerait les tronçons clés du réseau ferroviaire de GO afin d'offrir un service bidirectionnel toute la journée;
- faire progresser la mise en œuvre des projets de transport en commun prioritaires de l'Ontario, dont la ligne Ontario, le prolongement de la ligne de métro Scarborough, le prolongement de la ligne Eglinton Crosstown vers l'ouest, le prolongement de la ligne de métro Yonge North et le train léger sur rail (TLR) de Hamilton;
- veiller à l'achèvement du projet de TLR Eglinton Crosstown de manière à ce que la ligne soit mise en service et à la poursuite des travaux de construction du projet de TLR de Finch Ouest et de la ligne Hazel McCallion.

Trains de passagers pour le Nord-Est – Le ministère collaborera avec la CTON pour faire progresser le retour du service ferroviaire voyageurs dans le Nord de l'Ontario et offrir aux gens une option de transport sécuritaire, fiable et commode.

Infrastructures des autoroutes, routes et ponts – Le MTO continuera de réaliser plusieurs projets clés visant à améliorer la connectivité des réseaux routiers, notamment :

- des travaux stratégiques sur le couloir de l'autoroute 401 pour favoriser l'élargissement futur de tronçons clés dans la région du grand Toronto et dans l'Est de l'Ontario;
- la phase 1 des travaux de réfection de la route Queen Elizabeth Way et de la route Garden City Skyway à Niagara pour répondre aux besoins structurels, opérationnels et de sécurité à long terme. L'approche progressive consiste à construire une nouvelle structure jumelle adjacente au pont existant, suivie d'une réfection future de la structure existante;
- les travaux préparatoires pour la voie de contournement de Bradford, une nouvelle autoroute à quatre voies reliant l'autoroute 400 et l'autoroute 404 dans le comté de Simcoe et la région de York, qui permettra de réduire l'engorgement routier, de créer des emplois et de stimuler la croissance économique dans la région élargie du Golden Horseshoe, qui connaît une forte croissance;
- un nouvel échangeur dans la ville de Hamilton à l'intersection des routes 5 et 6.

Priorité au numérique – La stratégie Priorité au numérique est une initiative pluriannuelle qui permettra de remanier fondamentalement les services offerts par le ministère des Transports destinés aux conducteurs, aux véhicules et aux transporteurs. Cette stratégie donne suite aux priorités numériques du MTO qui visent à offrir des services plus simples, plus rapides et de meilleure qualité à la population ontarienne au moyen d'applications

numériques axées sur l'utilisateur et offrant des gains d'efficacité au gouvernement et à la population ontarienne. Pour ce faire, on assure le transfert de la prestation des produits et des services destinés aux conducteurs, aux véhicules et aux transporteurs vers les modes de prestation en ligne, réduisant ainsi la nécessité des visites en personne pour effectuer les transactions.

Initiatives de sécurité routière – Le ministère met en œuvre des initiatives visant à fournir aux municipalités davantage d'outils à l'appui de la sécurité routière, notamment :

- l'établissement d'un nouveau programme pilote pour les grands quadricycles à assistance électrique (communément appelés « Pedal Pub »). Ce programme sera optionnel et exigera qu'une municipalité adopte un règlement municipal pour permettre leur utilisation sur la route. Les municipalités sont les mieux placées pour comprendre quelles routes conviendraient le mieux à la circulation routière de ces véhicules;
- la mise en œuvre de règlements visant à réduire le fardeau de l'administration de programmes automatisés de caméras d'application de la loi pour les municipalités en établissant un cadre de sanctions administratives pour permettre aux municipalités de traiter ces infractions en dehors du système judiciaire.

Formation des conducteurs débutants de camions commerciaux de catégorie A – Le ministère poursuit les consultations avec les intervenants de l'industrie afin d'obtenir leurs commentaires sur l'élaboration et la mise en œuvre d'améliorations concernant la formation des conducteurs débutants, comme la mise en place d'un programme de moniteurs de conduite de camions commerciaux.

Électrification des transports – Le MTO poursuivra la réduction des émissions provenant du système de transport grâce à des engagements relatifs aux véhicules à faibles émissions de carbone, y compris l'élaboration de politiques et de programmes visant à réduire les obstacles et à appuyer davantage l'adoption de véhicules électriques en Ontario. La conception du programme est en cours en vue de la mise en œuvre d'un Fonds pour la connectivité en milieu rural pour appuyer l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques dans les collectivités rurales et encourager l'adoption de véhicules électriques à l'extérieur des centres urbains. Les détails du programme, y compris l'admissibilité, les emplacements possibles des bornes de recharge et le processus de demande pour les collectivités rurales, seront communiqués en 2022-2023.

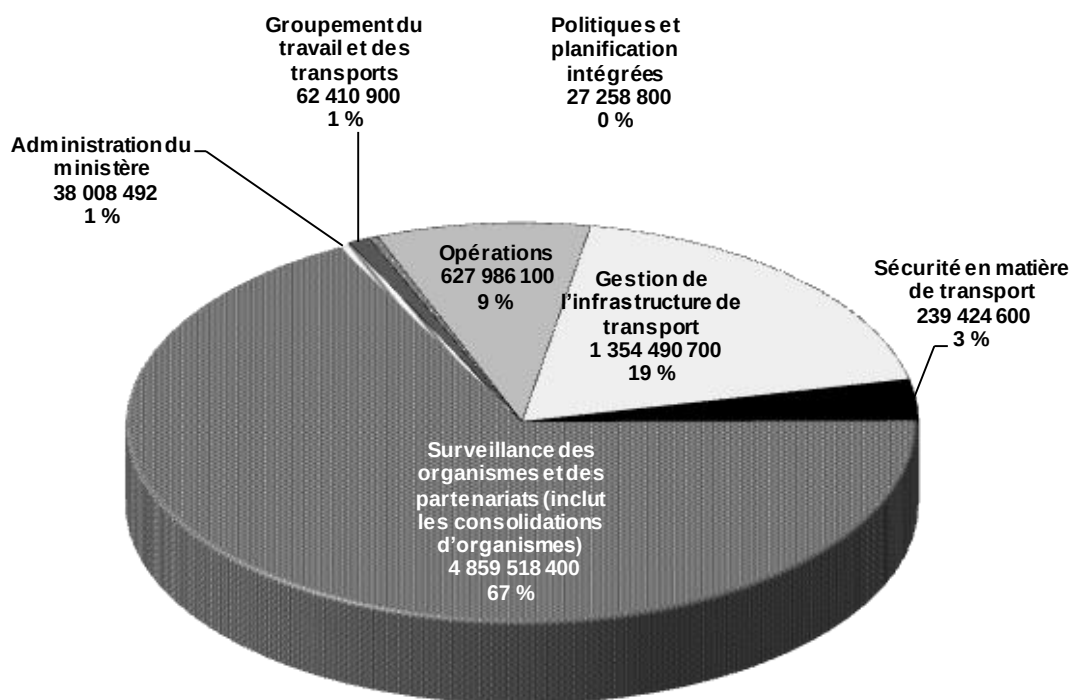
Cadre de réglementation pour le remorquage – En réponse aux recommandations du Groupe d'étude provincial sur le secteur du remorquage des véhicules de l'Ontario, le gouvernement provincial a adopté la *Loi sur la sécurité et l'encadrement du remorquage et de l'entreposage de véhicules* (LSEREV) afin de permettre l'établissement d'un cadre de surveillance provincial exhaustif pour les secteurs du remorquage et de l'entreposage. Le MTO met en œuvre les recommandations du Groupe d'étude sur le secteur du remorquage des véhicules en élaborant les règlements requis en vertu de la LSEREV. Ces règlements comprennent les exigences particulières que l'industrie du remorquage doit respecter pour

obtenir un certificat, ainsi que les normes opérationnelles et les mesures de protection des clients requises pour conserver leur certification.

Une stratégie de transport maritime de l'Ontario – Le MTO a commencé l'élaboration d'une stratégie de transport maritime avec la participation de partenaires des secteurs privé et public. Cette stratégie établira la vision et la politique stratégique de l'Ontario en matière de transport maritime et appuiera le rendement et la durabilité du système de transport maritime.

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023

Approbations – COVID-19	584 998 000 \$
Fonctionnement	2 883 996 692 \$
Immobilisations	3 724 992 700 \$
TOTAL	7 193 987 392 \$



Total des dépenses : 7 193 987 392 \$

(Total des dépenses du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements. Remarque : Le graphique ne comprend ni les redressements du portefeuille immobilier général [10 006 600 \$] ni ceux de la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier [5 104 000 \$].)

DONNÉES FINANCIÈRES DÉTAILLÉES

Le réseau de transport de l'Ontario nous relie au marché mondial ainsi que les uns aux autres. Le ministère investit dans le renouvellement et l'expansion de ce réseau et dans l'entretien à long terme de son infrastructure. Parmi les principaux programmes figurent la planification et l'investissement relativement au transport en commun, aux routes, aux ponts, aux couloirs stratégiques ainsi qu'à l'amélioration de la sécurité des conducteurs et des véhicules.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Tableau 2 : Sommaire – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	%	Prévisions 2021-2022 * \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022 * \$	Chiffres réels 2020-2021 * \$
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
2701 Administration du ministère	37 320 100	(850 000)	(2,2)	38 170 100	39 915 800	36 750 597
2702 Surveillance des organismes et des partenariats	1 414 919 000	501 182 600	54,8	913 736 400	1 513 298 400	3 183 072 421
2703 Sécurité en matière de transport	211 195 700	81 452 900	62,8	129 742 800	192 487 300	118 298 025
2704 Gestion de l'infrastructure de transport	35 692 300	8 301 300	30,3	27 391 000	29 211 000	24 974 788
2705 Groupement du travail et des transports	62 409 900	(4 100)	(0,0)	62 414 000	68 414 000	65 623 290
2706 Politiques et planification intégrées	27 257 800	64 800	0,2	27 193 000	27 193 000	21 169 342
2707 Opérations	573 464 100	11 406 400	2,0	562 057 700	591 579 700	553 798 547
Total à voter – Charges de fonctionnement	2 362 258 900	601 553 900	34,2	1 760 705 000	2 462 099 200	4 003 687 010
Crédits législatifs	393 392	-	-	393 392	45 393 392	42 095 367
Total du ministère – Charges de fonctionnement	2 362 652 292	601 553 900	34,2	1 761 098 392	2 507 492 592	4 045 782 377
Redressement de consolidation – Hôpitaux	-	-	-	-	-	(2 775)
Redressement de consolidation – Commission de transport Ontario Northland	67 841 900	1 217 800	1,8	66 624 100	70 151 800	50 681 158
Redressement de consolidation – Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier	(5 104 000)	(100 100)	-	(5 003 900)	(5 003 900)	(337 120)
Redressement de consolidation – Centre de toxicomanie et de santé mentale	-	-	-	-	-	(22 000)
Redressement des charges de fonctionnement – allocation municipale de la taxe sur l'essence	343 322 400	-	-	343 322 400	266 037 200	381 692 119
Redressement de consolidation – Metrolinx	710 288 700	192 979 100	37,3	517 309 600	282 245 900	236 225 603
Redressement de consolidation – portefeuille immobilier général	(10 006 600)	212 200	-	(10 218 800)	(8 911 100)	(10 159 868)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	3 468 994 692	795 862 900	29,8	2 673 131 792	3 112 012 492	4 703 859 494
ACTIFS DE FONCTIONNEMENT						
2701 Administration du ministère	1 000	(1 000)	(50,0)	2 000	2 000	-
2702 Surveillance des organismes et des partenariats	1 000	-	-	1 000	1 000	-
2703 Sécurité en matière de transport	1 000	-	-	1 000	1 000	-
2704 Gestion de l'infrastructure de transport	1 000	-	-	1 000	1 000	-
2705 Groupement du travail et des transports	1 000	-	-	1 000	1 000	-
2706 Politiques et planification intégrées	1 000	-	-	1 000	1 000	-
2707 Opérations	1 000	-	-	1 000	1 000	-
Total à voter – Actifs de fonctionnement	7 000	(1 000)	(12,5)	8 000	8 000	-
Total du ministère – Actifs de fonctionnement	7 000	(1 000)	(12,5)	8 000	8 000	-
CHARGES D'IMMOBILISATIONS						
2701 Administration du ministère	1 000	-	-	1 000	1 000	-
2702 Surveillance des organismes et des partenariats	7 604 814 700	1 341 413 700	21,4	6 263 401 000	6 296 689 800	4 527 179 171
2703 Sécurité en matière de transport	1 000	-	-	1 000	1 000	-
2704 Gestion de l'infrastructure de transport	75 872 600	(14 921 800)	(16,4)	90 794 400	63 624 400	30 536 334
2707 Opérations	54 521 000	9 928 000	22,3	44 593 000	41 593 000	43 533 020
Total à voter – Charges d'immobilisations	7 735 210 300	1 336 419 900	20,9	6 398 790 400	6 401 909 200	4 601 248 525
Crédits législatifs	1 271 453 700	39 171 600	3,2	1 232 282 100	1 197 282 100	1 067 710 963
Total du ministère – Charges d'immobilisations	9 006 664 000	1 375 591 500	18,0	7 631 072 500	7 599 191 300	5 668 959 488
Redressement de consolidation – Commission de transport Ontario Northland	(38 783 800)	(15 303 000)	-	(23 480 800)	(40 278 900)	(39 055 962)
Redressement de consolidation – Metrolinx	(5 242 887 500)	(1 193 820 500)	-	(4 049 067 000)	(4 476 367 000)	(3 028 051 771)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	3 724 992 700	166 468 000	4,7	3 558 524 700	3 082 545 400	2 601 851 755
BIENS IMMOBILISÉS						
2701 Administration du ministère	20 544 200	386 200	1,9	20 158 000	12 158 000	10 752 845
2702 Surveillance des organismes et des partenariats	1 000	-	-	1 000	1 000	-
2703 Sécurité en matière de transport	46 850 000	33 650 000	254,9	13 200 000	24 120 600	37 510 403
2704 Gestion de l'infrastructure de transport	2 318 469 500	299 473 300	14,8	2 018 996 200	2 337 335 300	2 117 606 122
Total à voter – Biens immobilisés	2 385 864 700	333 509 500	16,3	2 052 355 200	2 373 614 900	2 165 869 370
Total du ministère – Biens immobilisés	2 385 864 700	333 509 500	16,3	2 052 355 200	2 373 614 900	2 165 869 370
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les crédits législatifs)	7 193 987 392	962 330 900	15,4	6 231 656 492	6 194 557 892	7 305 711 249

* Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

Tableau des tendances historiques

Données d'analyse des tendances historiques	Chiffres réels 2019-2020 *	Chiffres réels 2020-2021 *	Prévisions 2021-2022 *	Prévisions 2022-2023
	\$	\$	\$	\$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les actifs)	5 137 683 343	7 305 711 249	6 231 656 492	7 193 987 392
		42 %	-15 %	15 %

* Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

L'augmentation entre 2021-2022 et 2022-2023 est principalement attribuable au soutien à délai déterminé pour le transport en commun municipal lié à la COVID-19. L'autre augmentation importante est attribuable à l'amortissement routier des projets de construction maintenant en service.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites suivants :

<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>

<https://www.ontario.ca/fr/page/les-comptes-publics-de-lontario-de-2020-21>

ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

Noms des organismes, conseils et commissions	Prévisions 2022-2023	Chiffres réels provisoires 2021-2022	Chiffres réels 2020-2021
Dépenses de la Commission des transports routiers de l'Ontario	s.o. *	83 946	185 432
Revenus de la Commission des transports routiers de l'Ontario	s.o. *	1 300	12 187
Commission de transport Ontario Northland, fonctionnement	37 421 000	42 541 300	44 800 002
Commission de transport Ontario Northland, immobilisations	61 636 500	61 526 900	59 751 865
Société de transport d'Owen Sound, fonctionnement	3 863 000	5 472 800	5 594 902
Société de transport d'Owen Sound, immobilisations	22 059 000	7 518 000	1 511 327
Subventions de fonctionnement de Metrolinx	737 196 700	1 009 757 800	961 559 830
Subventions d'immobilisations de Metrolinx	6 500 127 900	5 573 049 000	3 904 806 850

* La Commission des transports routiers de l'Ontario est maintenant dissoute.

Metrolinx

Metrolinx a été créé en 2006 et a le mandat d'exercer un leadership dans la coordination, la planification, le financement, l'élaboration et la mise en œuvre d'un réseau de transport en commun intégré dans la région élargie du Golden Horseshoe. L'organisme est responsable de l'exploitation du réseau GO Transit, du système de paiement Carte PRESTO et du service Union Pearson Express (UP Express), ainsi que de la planification et de la construction d'une foule de projets de transport en commun rapide et de métro dans l'ensemble de la région, y compris les projets prioritaires de transport en commun indiqués dans la *Loi de 2020 sur la construction plus rapide de transport en commun*. En outre, Metrolinx agit pour le compte des municipalités de l'Ontario comme organisme central d'approvisionnement en véhicules utilisés pour les systèmes de transport en commun locaux, en équipement, en technologies de même qu'en fournitures et en services connexes.

Commission de transport Ontario Northland

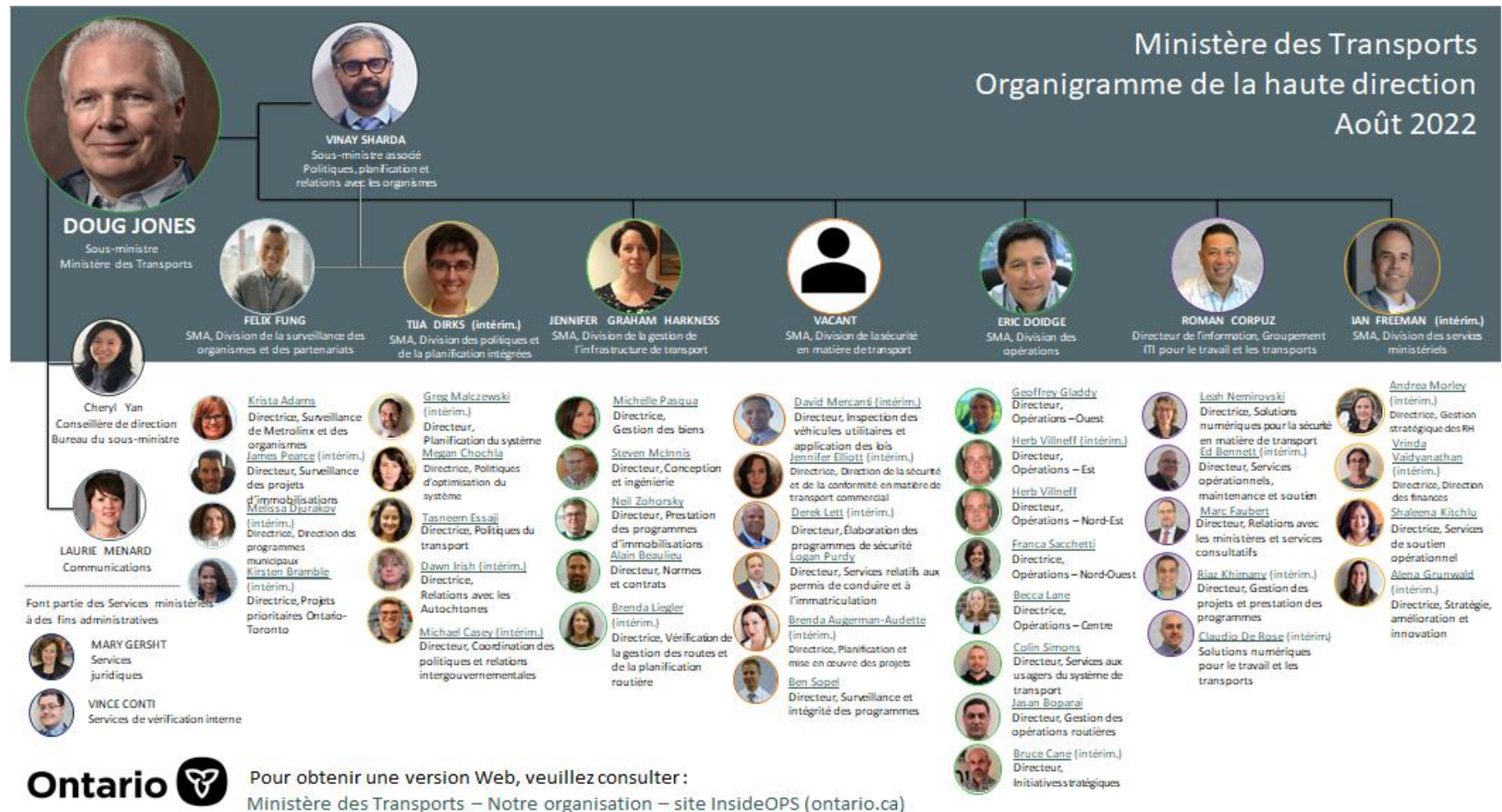
La CTON a pour mandat de fournir des services de transport efficaces, sécuritaires et fiables dans le Nord de l'Ontario. Les opérations actuelles comprennent : le service ferroviaire de passagers Polar Bear Express (PBX) entre Cochrane et Moosonee et l'hôtel Station Inn, à Cochrane; des services d'autocar, y compris le Service de messageries par autocar, dans tout le Nord de l'Ontario, avec des liaisons vers Toronto, Ottawa, Thunder Bay ainsi que Winnipeg, au Manitoba; des services de transport ferroviaire des marchandises de North Bay à Hearst, le long du corridor nord-est de la route 11, ainsi qu'une ligne de chemin de fer allant jusqu'au Québec; et des services de remise à neuf et de réparation des chemins de fer. La CTON fait également progresser les travaux visant à rétablir le service ferroviaire voyageurs dans le Nord-Est de l'Ontario.

Société de transport d'Owen Sound

La Société de transport d'Owen Sound est une société sans capital-actions constituée selon la *Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario*. La Société de transport d'Owen Sound a pour mandat d'assurer un transport par traversier sécuritaire, efficace et fiable; pour ce faire, elle est propriétaire et assure l'exploitation du M.S. Chi-Cheemaun, qui dessert les collectivités de Tobermory et de South Baymouth, ainsi que du M.V. Niska 1, qui dessert les collectivités de Moosonee et de l'île Moose Factory.

De plus, la Société offre des services de gestion du transport au MTO pour trois navires, le M.V. Pelee Islander et le M.V. Pelee Islander II et le M.V. Jiimaan (actuellement non opérationnel), afin d'exploiter le service de transport de l'île Pelée. La Société assure également un service aérien quotidien entre la région continentale de l'Ontario et l'île Pelée pendant les mois d'hiver où le service de traversier n'est pas opérationnel.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE AOÛT 2022



ANNEXE : RAPPORT ANNUEL 2021-2022

Intervention contre la COVID-19 : Le MTO s'est engagé à soutenir la population de l'Ontario tout au long de la pandémie de COVID-19 par les moyens suivants :

Prolonger la période de validité des produits destinés aux conducteurs, aux véhicules et aux transporteurs

- Le ministère a prolongé la période de validité des produits et services destinés aux conducteurs, aux véhicules et aux transporteurs, prenant fin le 1^{er} mars 2020, afin de réduire la nécessité d'offrir des services en personne pendant la pandémie de COVID-19.
- Au 1^{er} mars 2022, la majorité des prolongations de la période de validité des produits et services destinés aux conducteurs et aux véhicules ont pris fin.

Soutenir la continuité des activités des transporteurs commerciaux

- Le ministère a fourni des messages pour les panneaux à messages variables et les panneaux portatifs à messages variables concernant la fermeture de la frontière américaine à tous les déplacements non essentiels.
- Le ministère a retiré temporairement (jusqu'à nouvel ordre) les restrictions sur les déplacements des participants au Programme des trains routiers pour leur permettre de circuler les deux soirs qui précèdent un jour férié ou une longue fin de semaine.
- Le ministère a mis en œuvre des mesures de réglementation au printemps 2021 afin de lever temporairement les restrictions relatives aux périodes de charge réduite pendant l'état d'urgence pour les camions dans certaines régions du sud de l'Ontario afin d'aider l'industrie du camionnage à transporter efficacement les biens essentiels comme les aliments, les produits agricoles, les fournitures médicales et le carburant. Le règlement temporaire a pris fin le 30 juin 2021.

Poursuite des travaux de construction routière à l'appui du rétablissement

- Le ministère continu d'offrir le programme de construction routière afin d'appuyer les efforts du gouvernement visant à relancer l'économie et il continue de faire appel à des fournisseurs de services d'ingénierie pour veiller à ce qu'il y ait des projets de conception adéquats pour le maintien des activités de construction au cours de la saison 2022-2023.

Maintien des services de transport essentiels des aéroports éloignés

- Les aéroports éloignés ont maintenu leurs activités grâce à un financement supplémentaire de 4 millions de dollars du gouvernement provincial.
- Les mesures de lutte contre la COVID-19 comprenaient :
 - un personnel saisonnier et un personnel temporaire supplémentaire, au besoin;

- le nettoyage et la désinfection accrus des aéroports;
- des panneaux de distanciation physique et de promotion du lavage des mains et de la désinfection;
- le maintien des vols nolisés vers les aéroports éloignés afin de réaliser des travaux essentiels et d'urgence.

Accord sur la relance sécuritaire et transport en commun municipal

- Depuis 2020-2021, un financement conjoint provincial-fédéral a été versé d'environ 2,1 milliards de dollars, dont 650 millions de dollars pour les dépenses admissibles entre avril et décembre 2021, en plus d'un financement complémentaire de 127,6 millions de dollars pour la phase 3 et d'un financement supplémentaire de 81,7 millions de dollars pour janvier 2022. (Pour la phase 3 seulement, les municipalités ont été en mesure de demander une prolongation de la période d'admissibilité au 31 décembre 2022, au cas par cas.)

Opérations Metrolinx sécuritaires

- Metrolinx a mis en place des protocoles de santé et de sécurité qui ont aidé à limiter la propagation de la COVID-19 et qui ont permis de prévenir les éclosions dans les trains et les autobus. Conformément aux conseils de santé publique tout au long de l'exercice 2021-2022, les protocoles de sécurité comprennent le port obligatoire du masque, de l'équipement de protection individuelle supplémentaire pour le personnel et des protocoles de nettoyage améliorés, ainsi qu'une politique de vaccination obligatoire contre la COVID-19 pour tous les membres du personnel afin de veiller à ce qu'ils demeurent protégés et d'assurer la sécurité de leur famille, de leurs collègues et de leurs clients.
- Tout au long de la pandémie, Metrolinx a modifié les horaires des déplacements pour répondre à la demande des usagers, tout en offrant aux clients une expérience fiable et uniforme dans l'ensemble du réseau.

Opérations en toute sécurité de la Commission de transport Ontario Northland

- La CTON a mis en œuvre des protocoles de nettoyage améliorés, le port obligatoire du masque, des systèmes de purification de l'air, des distributeurs de désinfectant pour les mains, des options de paiement sans contact, et a effectué des vérifications de l'état de santé des passagers avant l'embarquement, conformément aux conseils de santé publique tout au long de l'exercice 2021-2022.
- Le nombre de places assises à bord des autocars et des services ferroviaires voyageurs de la CTON a également été réduit temporairement pour permettre la distanciation physique, et les niveaux de service ont été modifiés en fonction du nombre de passagers, en collaboration avec les collectivités locales.

- Conformément aux conseils de santé publique tout au long de l'exercice 2021-2022, la CTON a également mis en œuvre une politique de vaccination obligatoire contre la COVID-19 pour tous les membres du personnel afin de veiller à ce qu'ils demeurent protégés et d'assurer la sécurité de leur famille, de leurs collègues et de leurs clients.

Opérations de la Société de transport d'Owen Sound

- La Société a mis en place de nouveaux protocoles de santé et de sécurité, notamment la réduction de la capacité, le retrait de sièges pour permettre la distanciation physique, l'augmentation du nettoyage et des vérifications de l'état de santé des passagers pour les services de traversier et de transport aérien d'hiver.

RÉSULTATS DE 2021-2022

Intégration du principe de durabilité

- La déclaration sur les valeurs environnementales (DVE) du MTO fournit une orientation et veille à ce que les considérations environnementales soient appliquées et intégrées aux considérations sociales, économiques et scientifiques dans la prise de décisions au sein du ministère.
- La DVE a été mise à jour en 2021 afin de refléter la vision actuelle du ministère, y compris la prise en considération d'un réseau de transport connecté, durable et résilient. Les modifications ont été publiées dans le Registre environnemental de l'Ontario aux fins de commentaires du public.

Préparation aux nouvelles technologies de transport

- Le gouvernement provincial continue de se préparer au déploiement sécuritaire des véhicules connectés et automatisés, et ce, au moyen de la collaboration avec l'industrie et tous les ordres de gouvernement à la recherche et à la mise à l'essai.
- Par l'intermédiaire du Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules (ROIV) et en partenariat avec le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (MDECEC), le MTO appuie la commercialisation, la mise à l'essai et l'élaboration de technologies novatrices en matière de véhicules électriques, connectés et automatisés par les petites et moyennes entreprises.

Améliorer la responsabilisation et la surveillance des organismes afin d'améliorer la responsabilisation et les opérations des organismes

- Dans le cadre du projet de loi 43, Loi de 2021 visant à protéger nos progrès et à bâtir l'Ontario (mesures budgétaires), des modifications ont été apportées à la *Loi sur la Commission de transport Ontario Northland* et ont reçu la sanction royale le 9 décembre 2021. Les modifications législatives visent à améliorer les activités des organismes et des conseils, à renforcer la surveillance et la responsabilisation, à moderniser la rédaction et à éliminer les dispositions désuètes.

- Le 1^{er} juillet 2021, le projet de loi 213 (intitulé Loi de 2020 pour mieux servir la population et faciliter les affaires) a été promulgué. Le projet de loi comprenait des dispositions visant à abroger la *Loi sur la Commission des transports routiers de l'Ontario* et à dissoudre la Commission des transports routiers de l'Ontario. Le MTO a supervisé la réduction progressive des activités de la Commission des transports routiers de l'Ontario précédant la dissolution de l'organisme.

Faire progresser les projets de transport en commun pour améliorer les liens entre les collectivités

- En mai 2021, le gouvernement provincial a conclu une entente de principe avec le gouvernement fédéral, y compris un financement conjoint pour les projets de métro prioritaires et le nouveau projet de TLR de Hamilton qui assurera un service entre l'Université McMaster et Eastgate Square.
- En mai 2021, le contrat pour la conception, la construction et le financement des tunnels pour le prolongement de la ligne Eglinton Crosstown vers l'ouest et le prolongement de la ligne de métro jusqu'à Scarborough a été attribué.
- Metrolinx a continué de faire progresser les travaux d'évaluation environnementale pour le projet de la ligne Ontario, en vue de l'avis de publication du rapport final d'évaluation environnementale, le 8 avril 2022. La cérémonie officielle d'inauguration des travaux du projet a eu lieu en mars 2022 sur le chantier de la gare Exhibition de GO Transit et de la ligne Ontario.
- En décembre 2021, Metrolinx a lancé la demande de qualifications (DDQ) pour la première série de travaux préliminaires du projet de prolongement de la ligne de métro Yonge North, à la gare Finch. L'addenda final au rapport environnemental sur le projet a été présenté au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs aux fins d'examen.
- En février 2022, Metrolinx a publié la demande de propositions (DP) pour l'offre groupée Stations, Rails et Réseaux (SRR) pour le projet de prolongement du métro de Scarborough, invitant trois équipes à présenter leur proposition sur la façon dont elles concevront et construiront les trois nouvelles stations de métro, les voies et installeront la technologie pour l'intégration à l'infrastructure existante du métro de la ligne 2 de la Commission de transport de Toronto (CTT).
- Les progrès se sont poursuivis dans le cadre d'autres projets clés de transport en commun rapide, notamment :
 - le projet de TLR Eglinton Crosstown : des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne la construction et la certification du projet et l'on met maintenant l'accent sur les essais de sécurité et de préparation opérationnelle. Metrolinx travaille en étroite collaboration avec l'exploitant (la CTT) et l'agent d'entretien (Crosslinx Transit Solutions) afin d'assurer un service à la clientèle sécuritaire et de grande qualité dès le premier jour et chaque jour par la suite;
 - le projet de la ligne Hazel McCallion (anciennement le TLR Hurontario) : la construction de l'installation d'entretien et d'entreposage à Brampton a été

achevée, environ 7,5 km de nouvelles conduites principales et de nouveaux égouts sanitaires et égouts pluviaux ont été installés le long de la rue Hurontario, et les travaux de construction ont commencé pour le tunnel sous la gare de Port Credit et pour la voie de guidage élevée de l'autoroute 403;

- le projet de TLR de Finch Ouest : les travaux de construction se sont poursuivis, notamment ceux de l'installation d'entretien et d'entreposage et de la station souterraine Finch Ouest, où, dans le cadre du projet, on établira une connexion avec la ligne 1 de la CTT.

Améliorer le service de GO Transit en augmentant la fréquence des services et en ouvrant de nouvelles stations

- Voici certains des jalons clés atteints au cours de l'exercice 2021-2022 :
 - Construction de la station GO de Bradford qui améliorera les caractéristiques et les services de la station tout en appuyant le futur service bidirectionnel offert toute la journée le long de la ligne GO de Barrie.
 - Ouverture de la nouvelle station GO de Bloomington qui prolongera la ligne Richmond Hill.
 - Achèvement du nouveau carrefour de transport en commun de Kipling.
 - Conclusion d'une entente avec ONxpress Transportation Partners pour entamer la phase d'aménagement du projet de travaux sur le corridor, le plus grand projet du programme d'expansion du système ferroviaire GO de Metrolinx.
 - Achèvement de l'excavation du deuxième de deux tunnels sous les autoroutes 401 et 409. L'approvisionnement est également en cours en ce qui a trait à la ligne reliant Georgetown et Kitchener de manière à permettre l'élargissement du service.
 - Mise en œuvre d'autres projets de prolongement du réseau ferroviaire GO, y compris le projet de prolongement du réseau ferroviaire GO à Bowmanville et le projet de prolongement du réseau ferroviaire GO à Niagara.
 - Mise en place d'un service pilote du réseau ferroviaire GO en semaine entre London et Toronto.

Mettre en œuvre le système de paiement de la Carte PRESTO et appuyer l'intégration des tarifs afin d'améliorer l'accès aux réseaux de transport en commun et l'efficacité de ceux-ci

- Metrolinx continue la mise en œuvre du système de paiement de la Carte PRESTO dans la RGTH ainsi qu'à Ottawa.
 - Metrolinx a mis en place de nouveaux appareils de paiement de la Carte PRESTO dans l'ensemble des organismes GO Transit, UP Express et de transport en commun de la région 905. La conception des appareils a été repensée afin que ceux-ci soient dotés d'écrans plus grands qui affichent les renseignements de manière plus claire et plus intuitive, améliorant ainsi l'expérience de l'utilisateur et l'accessibilité. Les nouveaux appareils ont la capacité de lire les billets électroniques et acceptent les paiements sans contact effectués à l'aide d'une carte de crédit, d'une carte de débit

ou d'un téléphone mobile, ce qui sera utile lors de la planification des futurs efforts de modernisation.

- Metrolinx a également lancé un projet pilote en mars 2021 sur le service UP Express pour permettre aux clients de payer leurs billets par carte de crédit, puis par carte de débit en octobre 2021.
- En mars 2022, le gouvernement provincial a éliminé le tarif pour un plus grand nombre de services de transport en commun locaux lors de l'utilisation du service GO Transit et a augmenté les rabais de la Carte PRESTO pour les jeunes et les étudiants de niveau postsecondaire.
 - Les transports en commun locaux sont gratuits pour les usagers qui font une correspondance entre le réseau GO et 12 réseaux de transport en commun municipaux qui ont des accords tarifaires avec le réseau GO. Ces réseaux de transport en commun comprennent : Barrie Transit, Bradford West Gwillimbury Transit, Brampton Transit, Burlington Transit, Durham Region Transit, Grand River Transit, Guelph Transit, Hamilton Street Railway, MiWay, Milton Transit, Oakville Transit et York Region Transit.
 - Les rabais de la Carte PRESTO pour les jeunes et les étudiants de niveau postsecondaire ont augmenté pour atteindre 40 % du tarif adulte, soit près du double des rabais précédents.
- Metrolinx et le ministère des Transports continueront de travailler en collaboration avec tous les partenaires municipaux en vue d'offrir un transport en commun plus accessible et abordable dans la région grâce à une meilleure intégration des tarifs et des services.
- Le ministère continue d'examiner toutes les options qui s'harmonisent avec les buts et les objectifs de l'intégration des tarifs et des services, comme les accords tarifaires avec d'autres municipalités.

Soutenir le transport en commun municipal pour améliorer les services et faire progresser la construction et l'expansion des projets existants

- Dans le cadre de l'édition de 2021-2022 du Programme ontarien de financement par la taxe sur l'essence, 107 municipalités dans 142 collectivités ont reçu un financement pouvant servir à améliorer les services. Ces collectivités comptent plus de 92 % de la population de l'Ontario. Au total, 375,6 millions de dollars ont été alloués par l'intermédiaire du Programme lors de l'exercice 2021-2022.
 - Ce montant comprenait un financement supplémentaire ponctuel de 120,4 millions de dollars pour stabiliser les allocations de la taxe sur l'essence pour l'année de programme 2021-2022, en raison de la baisse des ventes d'essence en 2020 attribuable à la pandémie.
- Par l'intermédiaire du Programme de subventions pour les transports communautaires, qui est financé par les recettes de la taxe sur l'essence provinciale, le gouvernement provincial versera jusqu'à 44 millions de dollars sur 7 ans (2018-2025) à 38 municipalités pour soutenir 43 projets de transport locaux et interurbains dans des régions qui ne sont pas desservies ou qui sont mal desservies par ces services.

- Dans le cadre du volet Infrastructures de transport en commun du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada, on débloquera 8,3 milliards de dollars en financement fédéral, en plus de 7,3 milliards de dollars en financement provincial, pour la construction, l'élargissement et l'amélioration de réseaux de transport en commun à l'échelle de l'Ontario. Depuis le lancement du Programme, en 2019, plus de 250 demandes de financement pour des projets municipaux ont été approuvées.

Promouvoir la sécurité routière au moyen de lois et de règlements

- En juin 2021, le MTO a mis en place un ensemble de nouvelles mesures législatives, réglementaires et de sensibilisation du public, aux termes de la *Loi de 2021 visant à assurer à la population ontarienne des déplacements plus sûrs*, favorisant l'amélioration de la sécurité routière en ciblant les comportements de conduite agressifs et à risque élevé (p. ex. la conduite en exécutant des manœuvres périlleuses, les excès de vitesse et autres comportements agressifs, qui ont augmenté au cours des dernières années et surtout pendant la pandémie de COVID-19).
- Le ministère a apporté des modifications réglementaires qui sont entrées en vigueur le 12 juin 2022 (les transporteurs par autobus commerciaux qui mènent leurs activités en Ontario seulement devront se conformer à compter du 1^{er} juillet 2023) afin d'obliger les conducteurs de véhicules utilitaires qui mènent leurs activités en Ontario à utiliser un dispositif de consignment électronique (DCE) pour consigner leurs heures de service. Afin d'offrir une certaine souplesse aux exploitants et de favoriser l'harmonisation avec l'exécution du mandat du DCE du gouvernement fédéral, une période d'éducation et de sensibilisation a été mise en œuvre du 12 juin 2022 au 1^{er} janvier 2023 (sans pénalité). Ces améliorations aideront les conducteurs à se conformer aux exigences relatives aux heures de service, à réduire la fatigue des conducteurs et à améliorer la sécurité routière.
- Le ministère a mis en place un nouveau Programme de dispense relative à la vision pour les conducteurs de véhicules utilitaires en juillet 2021. Ce programme permet aux personnes qui ne sont pas en mesure de satisfaire aux exigences obligatoires en matière de champ visuel, pour les permis de conduire de classe A, C, D ou F, de subir une évaluation individualisée afin de déterminer si elles peuvent compenser leur déficit visuel.

Investir dans les autoroutes, les routes, les ponts et les autres infrastructures prioritaires afin d'améliorer la fiabilité et la connectivité du réseau routier

- Le ministère a poursuivi ses investissements dans la modernisation des infrastructures afin d'améliorer les corridors de commerce, de réduire les embouteillages et d'accroître la capacité du réseau routier. Au total, le MTO a engagé plus de 2,6 milliards de dollars en 2021-2022 pour la réparation et l'expansion du réseau de routes et de ponts de l'Ontario. Ce financement comprenait plus de 763 millions de dollars pour accroître les routes de la province et près de 1,5 milliard de dollars pour des projets de réfection. Cet investissement devrait permettre de créer ou de maintenir près de 16 000 emplois directs et indirects.

- Globalement, en 2021-2022, on a procédé à l'amélioration d'environ 637 kilomètres de ligne de centre sur les routes provinciales ainsi que de 119 ponts.
- De plus, en 2021-2022, on a terminé la construction ou l'élargissement de 157 kilomètres de voies routières ainsi que la construction de 26 ponts.
- Voici les principaux projets réalisés en 2021-2022 :
 - Le prolongement de l'autoroute 427 de l'avenue Finch à la promenade Major Mackenzie était une priorité clé pour assurer la circulation efficace des personnes et des marchandises dans le contexte du Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe et ce projet d'expansion a été ouvert au public le 18 septembre 2021. Une voie réservée aux véhicules multioccupants (VMO) a été ouverte dans chaque direction de l'autoroute 427 afin d'améliorer davantage la circulation.
 - Le 11 septembre 2021, on a ouvert l'autoroute 400, élargie de manière provisoire de six à huit voies de la promenade Major Mackenzie au chemin King avec voies réservées aux VMO. L'élargissement définitif de l'autoroute 400 dans la région de York comprendra l'élargissement à 10 voies (y compris 2 voies réservées aux VMO) du chemin Langstaff à la route 9 d'ici 2026.
 - Le projet d'expansion des voies réservées aux VMO de 8,2 km sur l'autoroute 404, de la promenade Major Mackenzie jusqu'au chemin Stouffville à Markham, Whitchurch-Stouffville a été achevé en 2021.
- Voici les principaux projets réalisés dans le Nord :
 - En 2021, un tronçon à quatre voies de 14 kilomètres de la route 69, de Parry Sound à Sudbury, au sud d'Alban a été achevé.

Sommaire de l'infrastructure – 2021-2022				
Infrastructure	Mesure	Sud de l'Ontario	Nord de l'Ontario	Total
Réfection de la chaussée	km de ligne de centre ¹	251	386	637
Réfection/reconstruction de ponts	Structures	89	30	119
Nouvelle route	km de voies ²	97	60	157
Construction de nouveaux ponts	Structures	16	10	26

Remarques :

⁻¹ L'expression « km de ligne de centre » s'entend de la longueur linéaire de construction, mesurée le long de l'alignement de la route principale, y compris l'ensemble de l'emprise routière. Les voies de circulation, les voies des routes secondaires, les échangeurs et les entrées ne sont pas mesurés à part, puisqu'ils sont inclus dans l'unité de kilomètre de ligne de centre (p. ex. amélioration de 10 km d'une route à 4 voies avec 3 échangeurs et des routes secondaires = 10 km de ligne de centre).

⁻² L'expression « km de voies » s'entend de la somme de la longueur de chaque voie établie dans les limites du contrat (p. ex. 10 km de route à 4 voies = 40 km de voies).

Réduire les répercussions environnementales de la construction routière

- Jusqu'à 25 % de la quantité totale de ciment dans le béton utilisé dans le cadre des projets du MTO est remplacé par des matériaux cimentaires supplémentaires comme le laitier ou les cendres volantes, souvent en combinaison avec l'utilisation de ciment Portland au calcaire. La production de ces matériaux nécessite beaucoup moins de carbone que le ciment, qui représente de 80 à 85 % de l'empreinte carbone du béton tout au long de son cycle de vie.
- Le ministère encourage la réutilisation et le recyclage de matériaux sur les routes, puisque cela permet de conserver les ressources en agrégats, de réduire au minimum les coûts de traitement et de transport et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le MTO est le plus important consommateur de ressources en agrégats de l'Ontario : il en utilise approximativement de 10 à 12 millions de tonnes chaque année. Jusqu'à 20 % de la quantité totale de ressources en agrégats utilisées pour les projets du ministère consiste en des ressources recyclées.
- Le MTO a continué de jouer un rôle de chef de file en ce qui a trait au recyclage des revêtements en asphalte (recyclage d'asphalte à froid et à chaud sur place), à la réutilisation des matériaux, à la conservation d'importantes quantités d'agrégats non renouvelables, à la réduction notable des besoins énergétiques et à l'évitement des coûts élevés de mise au rebut. En 2021, le MTO a remis en état 300 kilomètres de voies au moyen de cette technique respectueuse de l'environnement et a économisé plus de 173 millions de mégajoules d'énergie et 176 580 tonnes d'agrégats, en plus de réduire ses émissions de dioxyde de carbone (CO₂) de 10 103 tonnes comparativement à ce qu'entraînaient les méthodes conventionnelles.
- Le ministère effectue des remplacements rapides de ponts afin d'éviter la congestion routière pendant de longues périodes liée aux travaux de construction, en fermant les routes la fin de semaine pour le remplacement des superstructures. L'an dernier, le MTO a conclu un contrat pour 10 remplacements rapides de ponts dans la région d'Ottawa. Les travaux de préparation ont commencé en 2021-2022; 4 remplacements rapides de ponts sont prévus en 2022-2023 et les 6 autres auront lieu au cours des années suivantes.

Réduction des formalités administratives et accroissement de l'efficacité

- À compter du 1^{er} juillet 2021, le ministère a apporté des mises à jour à son projet pilote de véhicules à basse vitesse afin d'accroître la participation en réduisant certaines des exigences à la demande de l'industrie l'invitant à supprimer l'exigence relative aux portes et à réduire les exigences en matière d'assurance.
- À compter du 13 mars 2022, le ministère a allégé le fardeau pour près de huit millions de propriétaires de véhicules en éliminant les droits de renouvellement des plaques d'immatriculation et l'obligation d'avoir une vignette d'immatriculation pour les véhicules de tourisme, les véhicules utilitaires légers et les motocyclettes. De plus, le ministère rembourse aux propriétaires de véhicules admissibles les droits de renouvellement qu'ils ont payés depuis mars 2020. Aux termes de la *Loi de 2022 pour de meilleurs services et*

moins de frais, le ministère a apporté des modifications clés qui ont non seulement éliminé ces droits, mais également éliminé les péages des autoroutes 412 et 418.

- Dans le cadre du Projet ontarien d'automatisation des postes d'inspection des camions (POAPIC), quatre postes d'inspection des camions (PIC) sont actuellement dotés d'une technologie Smart Roadside conçue pour détecter les défauts des véhicules utilitaires.
 - La technologie de préapprobation a été intégrée à tous les postes d'inspection des camions de l'Ontario; elle est conçue pour contrôler les utilisateurs participants tandis que leur véhicule utilitaire s'approche d'un poste d'inspection. Des règles opérationnelles prédéfinies permettent d'évaluer la cote de sécurité du conducteur et d'établir des mesures de conformité pour déterminer si le véhicule doit être dirigé vers le poste d'inspection en vue d'un contrôle plus approfondi ou si on lui permet de continuer sa route sans s'arrêter. Cette méthode offrira divers avantages aux bons conducteurs, notamment des économies d'essence et la livraison plus rapide des marchandises.

Soutien des investissements associés à la stratégie Priorité au numérique

Le ministère travaille activement pour offrir rapidement des résultats à la population ontarienne. Ces résultats comprennent ce qui suit :

- *Élimination de l'avis de renouvellement papier* : Le MTO collabore avec Services numériques de l'Ontario (SNO) et ServiceOntario pour éliminer les avis de rappel papier pour le renouvellement des permis de conduire et des plaques d'immatriculation et offrir plutôt un service d'avis de rappel numérique qui comprend l'option de recevoir un courriel, un message texte ou un appel vocal. Ce service d'avis a été mis en œuvre en mars 2021.
- *Renouvellement en ligne de la carte-photo de l'Ontario (CPO)* : Le 28 juin 2021, on a lancé avec succès les renouvellements en ligne de la CPO, ce qui permet aux titulaires de la CPO d'effectuer les renouvellements en ligne plutôt que d'avoir à se présenter en personne à un bureau de ServiceOntario. Plus de 29 000 renouvellements en ligne ont été effectués en date de la fin mars 2022.
- *Modernisation du plan d'immatriculation international (IRP)* : L'IRP est un accord d'immatriculation et de réciprocité établi aux États-Unis pour les transporteurs qui comprend le Canada. Le MTO a dirigé l'élaboration de l'amélioration et de la mise à niveau de l'IRP, du Système de gestion des permis et de l'immatriculation pour le plan d'immatriculation international et les véhicules ou charges de dimensions/poids exceptionnels (PRIO) et de la prestation de services de sorte que les utilisateurs soient enclins à utiliser ce système pour effectuer leurs renouvellements de l'IRP en ligne plutôt que de devoir communiquer avec un bureau de l'IRP.
- *Système de capture des données pour les inspections routières (CDIR)* : Le Système CDIR est utilisé par la communauté de l'application de la loi (agents d'application de la loi du MTO, Police provinciale de l'Ontario et police municipale) afin de recueillir des données pour les inspections routières des véhicules utilitaires en Ontario à l'appui des principales fonctions d'application de la loi dans le but de rendre les routes de l'Ontario plus sécuritaires. Le MTO a apporté avec succès des améliorations au Système CDIR

afin de donner aux agents plus de temps pour faire appliquer la loi et assurer la sécurité des routes, de réduire le temps de saisie des données, d'éliminer les données en double, de réduire les erreurs des utilisateurs, de réduire les délais de traitement et d'améliorer l'efficacité globale pour les agents et le personnel de soutien de bureau.

- *Poursuite de l'innovation dans les services en ligne offerts aux transporteurs*
 - Le MTO a mis en œuvre d'autres services en ligne libre-service pour les permis de déplacement unique pour les véhicules et les charges de dimensions ou de poids exceptionnels dont les dimensions respectent les limites de permis annuel bonifié.
 - Le MTO a mis en place les Dossiers des transporteurs en ligne, donnant aux clients un accès en temps réel au dossier des certificats d'immatriculation d'utilisateur de véhicule utilitaire afin d'aider les transporteurs à surveiller leur rendement en matière de sécurité.
- *Étude des dossiers médicaux des conducteurs* : Le MTO a mis en œuvre une nouvelle solution de gestion des cas pour gérer 250 000 dossiers médicaux par année ainsi que de nouvelles voies numériques pour les clients, la police et les médecins praticiens.

Amélioration de la surveillance du secteur du remorquage

- En juin 2020, le premier ministre a mis sur pied un groupe de travail pour améliorer la surveillance provinciale de l'industrie du remorquage. En mars 2021, le groupe de travail a publié un certain nombre de recommandations visant à améliorer la protection des clients et à prévenir la criminalité et la fraude dans l'ensemble du secteur du remorquage, notamment :
 - la création d'un Programme pilote des zones de dépannage;
 - l'établissement d'Opérations policières conjuguées dirigées par la Police provinciale de l'Ontario;
 - l'adoption d'une loi pour les secteurs du remorquage et de l'entreposage;
 - la mise sur pied d'un groupe consultatif technique composé d'intervenants pour formuler des commentaires sur les règlements à venir.
- Après de vastes consultations, la *Loi de 2021 sur la sécurité et l'encadrement du remorquage et de l'entreposage de véhicules* (LSEREV, juin 2021) a été adoptée afin d'améliorer la surveillance provinciale des secteurs du remorquage et de l'entreposage. La LSEREV est une loi habilitante qui :
 - établit un système de certification pour les exploitants de services de remorquage, les conducteurs de dépanneuse et les exploitants de services d'entreposage de véhicules;
 - permet l'élaboration de normes de pratique pour les titulaires de certificats;
 - permet d'établir des exigences minimales en matière de véhicules et d'équipement.

Réduire les émissions de carbone en appuyant l'adoption de véhicules à faibles émissions de carbone

- À l'automne 2021, le MTO, en collaboration avec les ministères de l'Énergie (MEN), de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) et du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (MDECEC), a mis sur pied un Conseil de l'électrification des transports pour obtenir les conseils des chefs de file de l'industrie et des partenaires communautaires afin d'orienter les politiques et les investissements futurs en matière d'électrification visant à déterminer les possibilités d'action à l'appui de l'adoption de véhicules électriques dans la province.
- En mars 2022, le gouvernement provincial a annoncé un investissement de 91 millions de dollars pour rendre les bornes de recharge de véhicules électriques plus accessibles au public à l'échelle de la province en :
 - appuyant l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques dans les aires publiques comme les aires de repos en bordure d'autoroute, les parcs de stationnement destinés au covoiturage, les parcs de l'Ontario et les carrefours communautaires comme les arénas de hockey et les parcs municipaux;
 - établissant un Fonds pour la connectivité en milieu rural afin de donner aux municipalités rurales la possibilité de présenter une demande de financement provincial pour appuyer l'installation de bornes de recharge de véhicules électriques dans leurs collectivités.

Améliorer l'évaluation et la protection environnementales

- Le MTO a collaboré avec le MEPP pour mettre au point un processus simplifié d'évaluation environnementale (EE) et un règlement d'exemption à l'appui de l'exécution du projet de voie de contournement de Bradford. Cette simplification permettra de mieux harmoniser le processus d'EE avec les approches d'approvisionnement tout en assurant la protection de l'environnement. Ce projet demeurera assujéti aux exigences en matière de production de rapports et de consultation, et les questions soulevées concernant les répercussions environnementales seront toujours prises en considération, à la suite d'un processus de consultation transparent, tout en tenant compte des considérations environnementales.
- Le MTO reconnaît l'incidence du bruit lié au transport sur les collectivités locales. Le guide sur le bruit a été mis à jour pour offrir une protection accrue aux récepteurs sensibles, comme les lieux de culte, ainsi que pour favoriser une meilleure harmonisation avec les pratiques exemplaires de l'industrie et l'orientation du MEPP en mettant à jour le logiciel utilisé pour la modélisation du bruit.

Renforcer les relations avec les peuples autochtones

- Le gouvernement provincial a établi un partenariat avec la Première Nation de Constance Lake, et il investit 3,5 millions de dollars pour la réfection de l'autoroute 663; ce projet offre des possibilités économiques et de perfectionnement des compétences à

la collectivité de la Première Nation de Constance Lake, tout en améliorant une importante infrastructure routière.

- En 2021, le ministère a lancé des tables rondes régionales virtuelles dans le but de rassembler des membres de son personnel et les représentants de collectivités autochtones pour prendre part à un dialogue ouvert concernant des intérêts particuliers en matière de transport. Ces tables rondes régionales ont lieu régulièrement et constituent une occasion supplémentaire de discuter avec le MTO au sujet de questions d'intérêt mutuel et d'échanger de l'information d'une manière proactive et axée sur les intérêts. Elles ne remplacent pas l'engagement et les consultations du MTO en ce qui concerne le travail propre à des projets que le ministère réalise avec les collectivités et organismes autochtones.

Planifier l'avenir au moyen de la planification du transport à long terme

- En avril 2021, le gouvernement provincial a lancé une étude pluriannuelle de planification à long terme pour le Sud-Ouest de l'Ontario. Les résultats de l'étude orienteront les processus décisionnels du ministère en matière de politiques et d'immobilisations, fourniront une orientation en matière de planification aux organismes de transport et aux fournisseurs de services du Sud-Ouest de l'Ontario, appuieront la mise au point et la mise en œuvre de l'ébauche du plan de 2020, *Relier le Sud-Ouest*, et feront progresser une mise à jour future du plan pour l'année d'horizon 2051.
- En janvier 2022, un groupe de travail a été mis sur pied, formé de maires locaux, de dirigeants autochtones, de dirigeants communautaires, de représentants d'entreprises et de fournisseurs de services de transport, afin d'améliorer le réseau de transport du Nord de l'Ontario. Ce groupe de travail est axé sur les besoins et les possibilités en matière de transport dans le Nord de l'Ontario et met tout particulièrement l'accent sur la nécessité de veiller à ce que les gens puissent se déplacer plus efficacement et obtenir des services essentiels. La création de ce groupe de travail était l'une des nombreuses mesures – plus de 60 – énoncées dans *Relier le Nord : Ébauche d'un plan de transport pour le Nord de l'Ontario*.
- Le 10 mars 2022, l'Ontario a rendu public le document *Relier la REGH : Un plan de transport pour la région élargie du Golden Horseshoe*. Ce plan établit une voie à suivre claire pour la mise en place d'un réseau de transport régional jusqu'en 2051 afin de répondre aux besoins et aux exigences uniques de la région en matière de transport qui découleront de la croissance démographique et de l'emploi prévue.

Promouvoir l'activité du marché et accroître le choix des consommateurs en assurant la déréglementation du secteur des autocars interurbains

- Le 1^{er} juillet 2021, l'Ontario a éliminé le régime d'octroi de licences pour les parcours économiques qui réglementait historiquement le secteur des autocars interurbains.
 - Un marché déréglementé et ouvert offre plus de possibilités de combler les lacunes en matière de services en permettant à de multiples transporteurs d'offrir des services sur n'importe quel parcours, ce qui favorise un plus grand choix de

transport pour la population de l'Ontario. Aux termes du régime précédent, souvent, un seul transporteur était autorisé à fournir des services sur un parcours donné.

- Dans le cadre de la déréglementation, le ministère a également mis à jour les normes de sécurité et d'assurance pour les autocars dans le *Code de la route* et a mis en place un nouveau régime de sécurité pour les véhicules transportant moins de 10 passagers.

Entretenir les routes de l'Ontario et améliorer l'efficacité

- Le ministère continue de faire la transition du renouvellement des contrats d'entretien du modèle de contrat d'entretien routier vers le modèle de contrat d'entretien dirigé par les entrepreneurs et le modèle de contrat d'entretien dirigé par le ministère pour entretenir les routes provinciales. Depuis l'exercice 2017-2018, le MTO a mis en œuvre avec succès 10 contrats d'entretien dirigé par les entrepreneurs et 4 contrats d'entretien dirigé par le ministère.
- Le ministère est un précurseur reconnu de l'utilisation de nouvelles technologies qui assurent l'épandage sur la route des bonnes quantités de sel, au bon moment. Il y arrive grâce à un réseau de 169 stations d'information météorologique (153 stations ordinaires et 16 mini-stations) qui fournissent des données météorologiques et routières en temps opportun. Sur les camions d'épandage, les systèmes électroniques de réglage sont étalonnés de façon à utiliser des quantités de sel adaptées à l'intensité de la tempête en cause.
- En 2021, le ministère a également traité environ 1 000 hectares de terrains couverts de phragmite le long des corridors routiers pour améliorer le drainage et la visibilité et pour réduire autant que possible les dommages à l'infrastructure routière.
- On a augmenté les limites de vitesse de façon permanente, les faisant passer de 100 km/h à 110 km/h sur 6 tronçons des routes provinciales dans le Sud de l'Ontario. De plus, on a également augmenté les limites de vitesse, les faisant passer à 110 km/h à titre d'essai sur 2 tronçons des routes provinciales dans le Nord de l'Ontario. Ce changement fait suite à plusieurs projets pilotes et consultations sur les limites de vitesse et permettra d'harmoniser les limites de vitesse affichées avec celles d'autres administrations partout au Canada.

Soutenir l'infrastructure routière municipale stratégique par l'intermédiaire du Programme des routes de raccordement aux routes principales

- Le ministère continue d'offrir un financement aux municipalités dans le cadre du Programme des routes de raccordement aux routes principales. En 2021-2022, un financement de 30 millions de dollars a été versé à 14 municipalités pour la réalisation de 14 projets dans le cadre du Programme des routes de raccordement aux routes principales en vue de la conception, de la construction, du renouvellement, de la réfection et du remplacement des routes de raccordement aux routes principales.

Mesure du rendement

Le MTO présente régulièrement des rapports sur les mesures du rendement à l'échelle du ministère, également appelées indicateurs de rendement clés (IRC), qui assurent le suivi des progrès réalisés par le ministère en ce qui a trait à la réalisation des priorités gouvernementales clés.

État des routes et des ponts

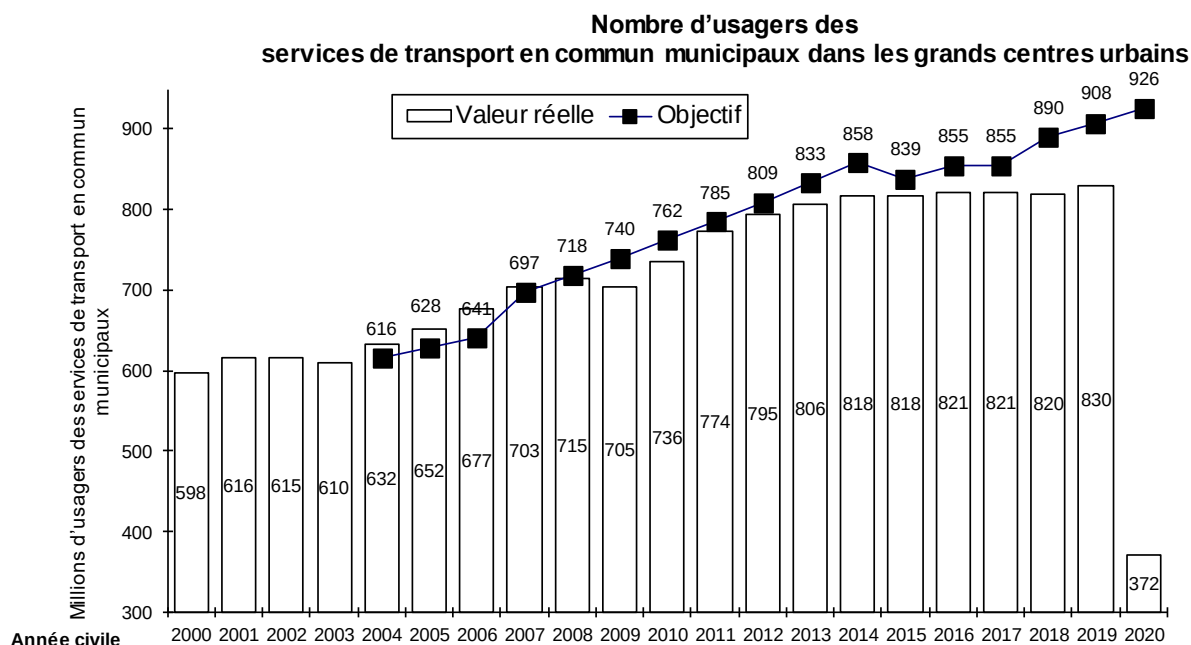
Le ministère vise à maintenir les actifs en bon état à long terme. Les objectifs de rendement pour les chaussées et les ponts provinciaux en bon état pour 2021-2022 étaient de 67 % et de 85 %, respectivement. En 2021-2022, 81 % des chaussées de l'Ontario et 89 % des ponts de l'Ontario étaient en bon état, dépassant ainsi les objectifs.

Remarque : L'état de la chaussée des routes et des ponts est classé « bon », « faible » ou « médiocre » afin de refléter le besoin de réparation, de réfection ou de remplacement en fonction du cycle de vie de la gestion des actifs. Les résultats relatifs à l'état ne reflètent pas l'état de sécurité de ces actifs.

Nombre d'usagers des services de transport en commun municipaux dans les grands centres urbains

Les services réguliers et spécialisés des systèmes de transport en commun municipaux desservant les 15 principaux centres urbains de l'Ontario ont transporté 372 millions de personnes en 2020 (statistiques les plus récentes).

La pandémie de COVID-19 a eu d'importantes répercussions sur le secteur des transports en commun municipaux; en effet, on a observé d'importantes diminutions du nombre d'usagers en 2020, même des suspensions de service temporaires dans certains cas. Selon l'Association canadienne du transport urbain (ACTU), le nombre d'usagers des transports en commun au Canada est passé d'environ 2,9 milliards en 2019 à environ 1 milliard en 2020. Même ces chiffres sous-estiment l'incidence réelle de la COVID-19, puisque les données de 2020 comprennent environ 3 mois de données sur le nombre d'usagers avant que l'incidence de la pandémie ne se fasse sentir.



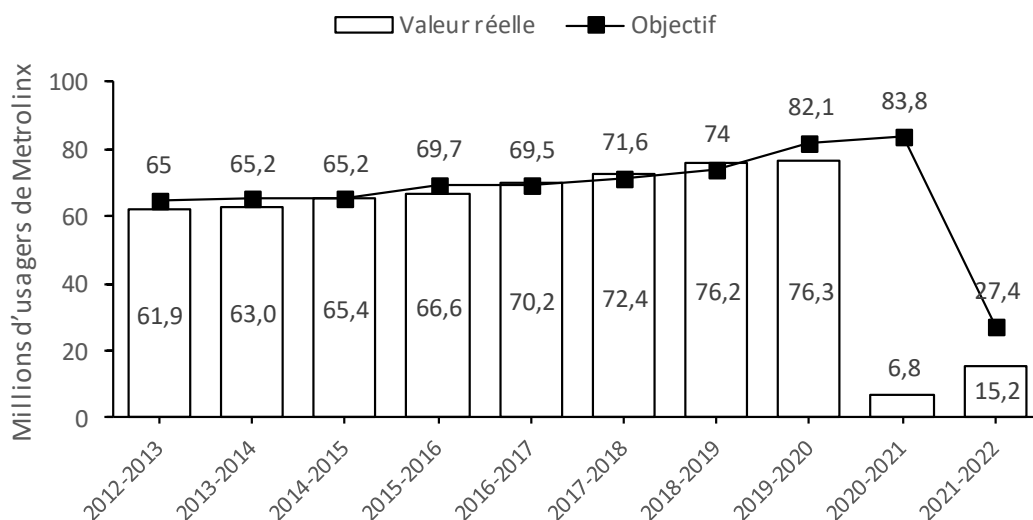
Dans l'ensemble de l'Ontario, le nombre total d'utilisateurs des transports en commun municipaux a diminué d'environ 56,4 % en 2020 comparativement à 2019. Au cours de cette même période, le nombre d'utilisateurs des services de transports en commun municipaux dans les grands centres urbains de l'Ontario a diminué de 55,2 %.

Les effets de la pandémie ont duré bien au-delà de 2020, bien que l'incidence exacte ne puisse pas encore être quantifiée, car les données sur le nombre d'utilisateurs en 2021 ne seront disponibles qu'à la fin de 2022. Toutefois, on s'attend tout de même à ce que le nombre global d'utilisateurs en 2021 soit inférieur à ce qu'il était avant la pandémie.

Nombre d'usagers de Metrolinx

En 2019-2020, le nombre d'usagers du transport en commun de Metrolinx (trains GO, autobus GO et UP Express) était de 76,3 millions, comparativement à 76,2 millions de passagers en 2018-2019. Au début de la pandémie de COVID-19, le nombre d'usagers des services GO et UP en 2020-2021 a chuté pour s'établir à 6,8 millions, soit 9 % des niveaux de 2019-2020 antérieurs à la pandémie. En 2021-2022, le nombre d'usagers était de 15,2 millions. Le nombre d'usagers du réseau GO a chuté d'environ 80 % en raison de la COVID-19.

Nombre d'usagers de Metrolinx



Remarque : Les chiffres de 2012-2013 à 2014-2015 montrent uniquement le nombre d'usagers de GO Transit. Dans la foulée du lancement du service UP Express en juin 2015, les chiffres et les objectifs à partir de 2015-2016 ont été rajustés pour refléter le nombre d'usagers de Metrolinx, qui inclut les services GO Transit et UP Express.

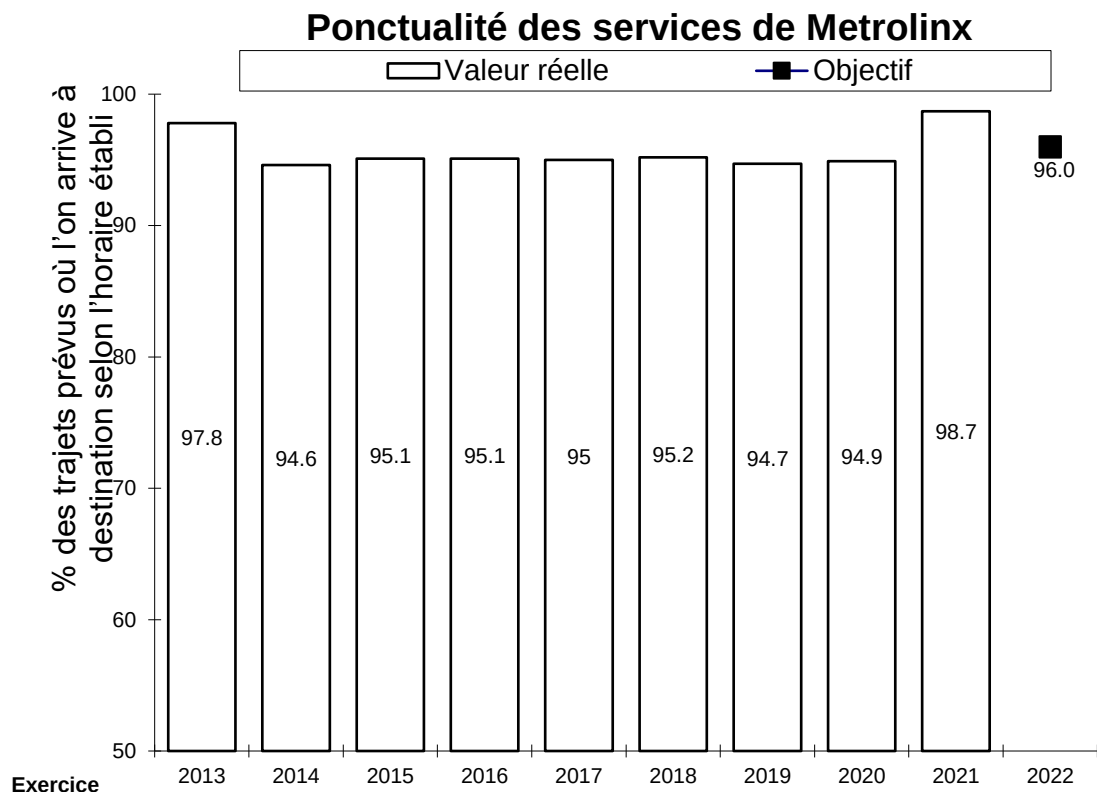
Lien connexe : [Plan d'activités de Metrolinx pour l'exercice 2022-2023](#)

Ponctualité des services de Metrolinx

La ponctualité des services est définie comme un délai de 5 minutes suivant l'heure d'arrivée prévue des trajets du système ferroviaire GO, un délai de 15 minutes suivant l'heure d'arrivée prévue des trajets du système d'autobus GO et un délai de 30 minutes suivant la durée totale du trajet entre Union et Pearson pour les trains d'UP Express.

La ponctualité des services de Metrolinx est passée d'un taux de ponctualité des trajets de 97,8 % en 2012-2013 à 98,7 % en 2020-2021. Le ministère vise un taux de ponctualité de 96 % en 2021-2022.

Remarque : Cet indicateur ne constitue pas une mesure pour l'ensemble de la province et reflète uniquement les services de transport en commun de Metrolinx (système ferroviaire GO, système d'autobus GO et UP Express).

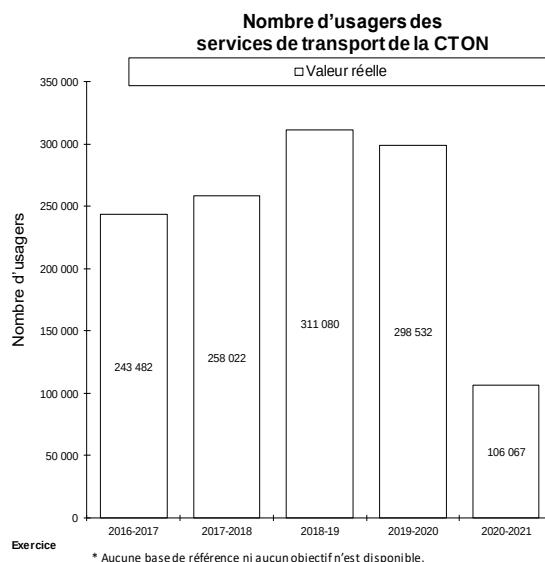


Nombre d'utilisateurs de la CTON

Ontario Northland offre des services de transport pour assurer un lien essentiel entre les collectivités du Nord de l'Ontario, les collectivités rurales et éloignées et les communautés des Premières Nations isolées.

En 2020-2021, le nombre d'utilisateurs des autocars de la CTON (les dernières statistiques disponibles) a diminué de 64 % par rapport à 2019-2020. Les tendances relatives au nombre d'utilisateurs reflètent l'incidence de la pandémie de COVID-19.

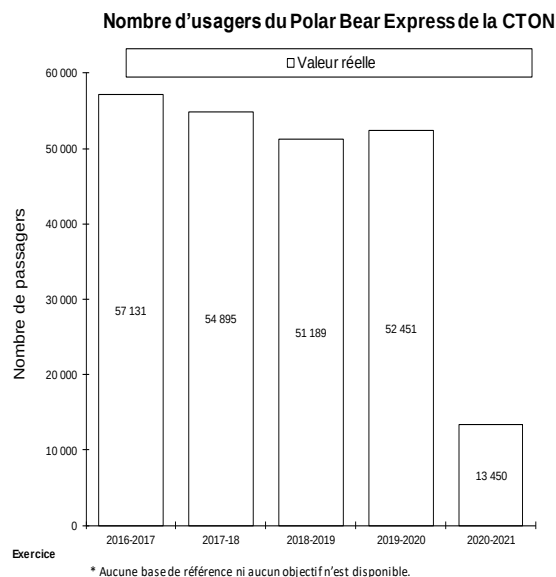
Lien connexe : [Rapport annuel 2020-2021 de la CTON](#)



Le train de passagers du Polar Bear Express relie Cochrane à Moosonee et aux communautés des Premières Nations situées sur la côte de la baie James. Il s'agit de l'unique lien terrestre ouvert toute l'année qui dessert ces populations.

En 2020-2021, le nombre d'utilisateurs du train de passagers du Polar Bear Express a diminué de 74 % par rapport à l'année précédente. Le train de passagers du Polar Bear Express a offert des services 155 jours en 2020-2021, comparativement à 239 jours l'année précédente. Le service ferroviaire voyageurs du train de passagers du Polar Bear Express a été temporairement interrompu en 2020-2021 (pendant 45 jours) afin de contribuer à freiner la propagation de la COVID-19 dans les collectivités de la côte de la Baie James.

Lien connexe : [Rapport annuel 2020-2021 de la CTON](#)

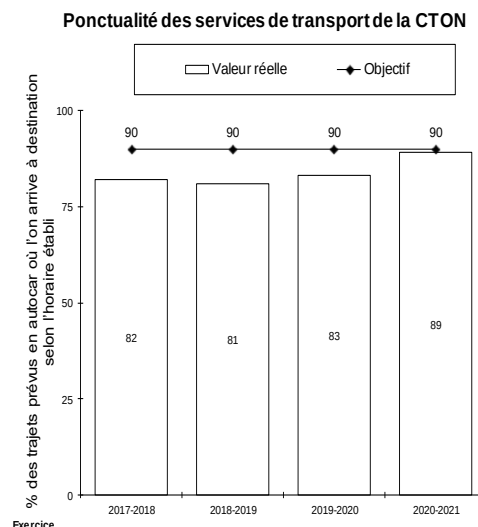


CTON – Ponctualité des services

La CTON définit la ponctualité des services comme un délai de 15 minutes suivant l'heure d'arrivée prévue des trajets en autocar et en train.

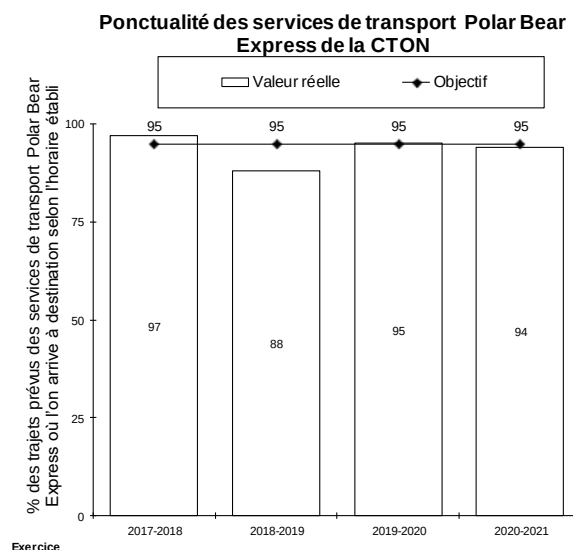
En 2020-2021, la ponctualité des services d'autocar de la CTON était de 89 %, soit une hausse de 6 % par rapport à l'année précédente. Bien que la CTON n'ait pas atteint son objectif pour 2020-2021, l'organisme continue de travailler sur des facteurs qui contribuent à la ponctualité des services, y compris la durée des arrêts de l'organisme et l'entretien du parc.

Lien connexe : [Rapport annuel 2020-2021 de la CTON](#)



En 2020-2021, la ponctualité des services du train de passagers du Polar Bear Express était de 94 %, soit une baisse de 1 % par rapport à l'année précédente. Les services n'ont pas atteint leur objectif de 95 % en raison des restrictions de vitesse et des travaux saisonniers de voie. Toutefois, l'organisme continue de mettre en œuvre son vaste programme d'entretien afin de veiller à ce que le parc et l'infrastructure des voies demeurent en bon état et à ce que le tout soit sécuritaire pour son personnel et ses passagers.

Lien connexe : [Rapport annuel 2020-2021 de la CTON](#)

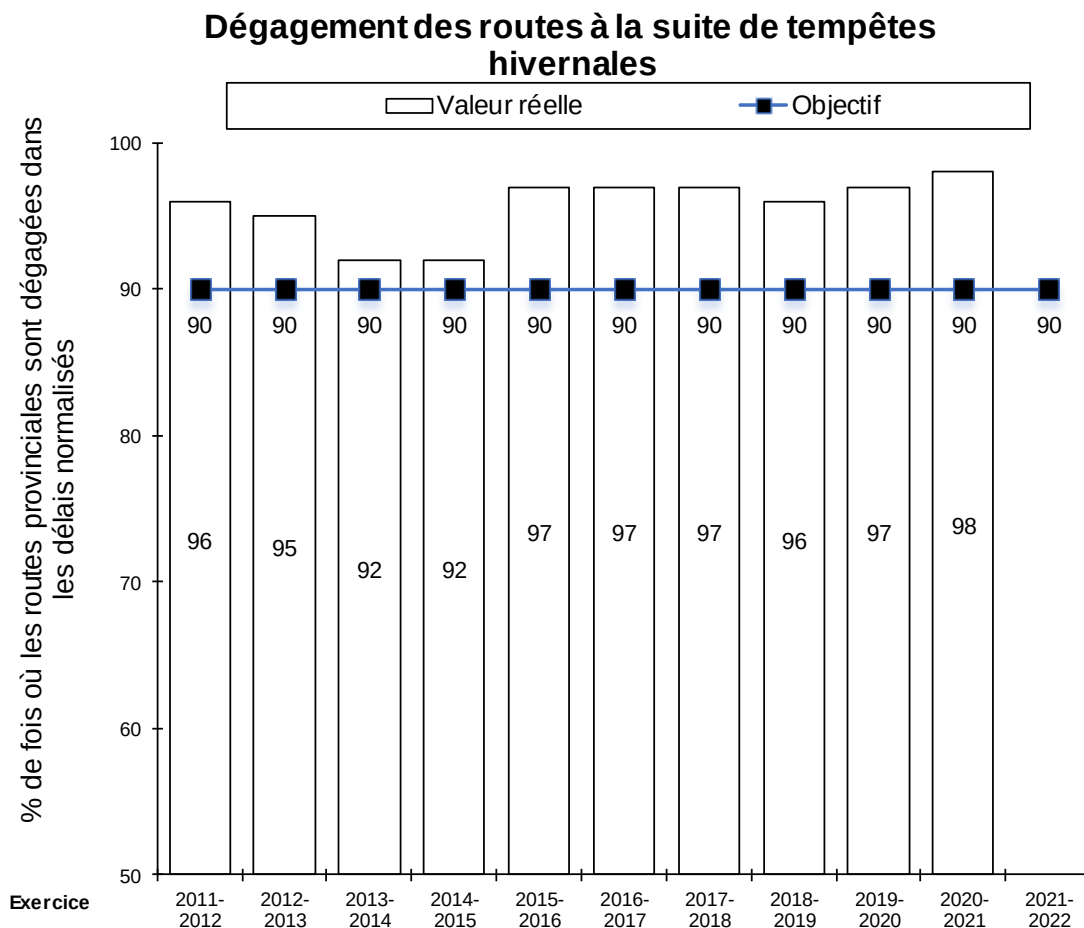


Nombre de décès par 10 000 titulaires d'un permis de conduire

L'Ontario a enregistré un taux de 0,55 décès par 10 000 conducteurs titulaires d'un permis conduire en 2019 (données les plus récentes disponibles), et s'est classée au premier rang en ayant le plus faible taux de mortalité par collision automobile au Canada et au deuxième rang en Amérique du Nord (derrière Washington D.C.). Les données préliminaires pour 2020 et 2021 révèlent d'autres baisses de cet IRC, qui s'établit à 0,51 décès par 10 000 conducteurs titulaires d'un permis de conduire. Ce nombre diminue depuis plus d'une décennie en partie grâce aux campagnes de sensibilisation du public, aux programmes d'amélioration de la sécurité routière et à l'application efficace de la loi.

Dégagement des routes à la suite de tempêtes hivernales

- En ce qui concerne l'entretien hivernal des routes dans la province, le MTO vise à maintenir une norme de chaussée dégagée de 90 % du temps chaque hiver. Au cours des 10 dernières années, le gouvernement provincial a respecté ou dépassé cette norme.
- En 2021-2022, les routes de l'Ontario ont été dégagées en fonction de la norme de chaussée dégagée dans les délais normalisés 95 % du temps. L'Ontario maintiendra l'objectif de rendement pour 2022-2023 en fonction de la norme de chaussée dégagée de 90 %.



Les renseignements publics sur la norme de chaussée dégagée figurent à l'adresse suivante : <https://www.ontario.ca/fr/page/comment-nous-degageons-les-routes-de-lontario-en-hiver>.

Tableau 3 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022

	Dépenses ministérielles réelles provisoires (M\$) 2021-2022*
Approbations – COVID-19	345 400 000 \$
Autres – Fonctionnement	2 766 612 492 \$
Autres – Immobilisations	3 082 545 400 \$
Effectif** (au 31 mars 2022)	3 489

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le Budget de l'Ontario de 2022.

**Postes équivalents temps plein au sein de la fonction publique de l'Ontario

Document d'information sur le budget des dépenses 2022-2023

Secrétariat du Conseil du Trésor

ISSN 2369-1859

This document is also available in English.

Rédigé par la

Direction de la planification des activités et de la gestion financière
Secrétariat du Conseil du Trésor

TABLE DES MATIÈRES

Partie I : Plan publié 2022-2023	2
Vue d'ensemble du ministère	3
Objectifs généraux du ministère	3
Intervention contre la COVID-19	6
Programmes du ministère	10
Plan stratégique 2022-2023	13
Contribution du ministère aux engagements prioritaires	13
Mesures de rendement clés	17
Données financières détaillées	21
Organismes provinciaux et autres organismes	26
Organigramme du ministère	29
Lois appliquées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	31
Rapport annuel	33

Partie I : Plan publié 2022-2023

Vue d'ensemble du ministère

Objectifs généraux du ministère

Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a été mis sur pied pour aider le président du Conseil du Trésor à diriger les efforts gouvernementaux en matière de responsabilisation, de gestion des risques, d'ouverture et de modernisation. Le SCT agit également à titre d'employeur gouvernemental pendant les négociations collectives avec les syndicats. Dans le cadre de sa capacité de leadership pangouvernemental, le SCT joue un rôle essentiel dans l'établissement d'un gouvernement plus intelligent et plus efficace à l'appui du plan financier de celui-ci. Pour ce faire, il mène de façon stratégique un changement de culture et accorde une place de choix à la responsabilité financière dans l'ensemble du gouvernement. De même, le SCT continuera de chapeauter l'examen et l'analyse de tous les programmes et services gouvernementaux en veillant à l'accroissement de l'efficacité et à l'obtention de bons résultats.

Parmi les responsabilités du SCT, citons :

- Gérer la planification et les dépenses à l'appui du rôle du SCT dans la gestion du plan financier du gouvernement pour élaborer et tenir à jour les politiques ministérielles liées à l'administration publique ainsi que pour garantir une saine gestion et un investissement judicieux des fonds publics. Formuler des conseils pour appuyer la prise de décisions par le Conseil du Trésor (CT) et le Conseil de gestion du gouvernement (CGG).
- Superviser les relations de travail et la rémunération dans la fonction publique de l'Ontario (FPO) et le secteur parapublic.
- Superviser les politiques provinciales à l'échelle gouvernementale, notamment au moyen de directives à l'intention des ministères et des organismes pour assurer gouvernance et responsabilisation. Superviser et surveiller l'initiative de modernisation relative aux organismes, et diriger les examens des mandats afin de veiller à ce que tous les organismes respectent les priorités gouvernementales, soient pertinents et efficaces et disposent des structures de surveillance appropriées.
- Superviser l'administration de tous les volets des nominations pour veiller à ce que le processus soit équitable et transparent.
- Offrir des services de vérification interne à valeur ajoutée qui appuient l'excellence des services offerts à la population ontarienne.
- Créer les conditions propices à l'innovation et à l'excellence dans la fonction publique en établissant une culture stimulante et diversifiée au sein de la main-d'œuvre au moyen de stratégies et de politiques organisationnelles en matière

de ressources humaines, du recrutement de cadres supérieurs, de l'apprentissage et du perfectionnement, de la gestion des talents et du rendement, de l'analyse de l'effectif et des nominations.

- Diriger les initiatives d'accessibilité, d'inclusion et d'équité de la FPO, y compris la mise en œuvre de l'Engagement du leadership de la FPO, pour bâtir un milieu de travail plus diversifié, inclusif, équitable, accessible et antiraciste par la mise en place de politiques, de programmes et de services mieux adaptés pour la population ontarienne.
- Veiller au respect des obligations prévues par la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* à l'échelle de la FPO. Créer une capacité de contrôle financier, de gestion des risques et de vérification à l'échelle organisationnelle pour garantir la responsabilisation financière, la transparence dans la production de rapports et une bonne gestion financière.
- Assurer l'élaboration d'un cadre stratégique pour améliorer et moderniser les pratiques de gestion et de contrôle financiers de même que les cadres de contrôle internes dans l'ensemble de la FPO, et offrir des conseils et des directives en la matière.
- Mettre à profit la gestion globale des risques pour permettre à la FPO de prendre des risques réfléchis, et transmettre des renseignements importants sur les risques aux décideurs pour qu'ils tirent parti d'occasions audacieuses d'offrir des services, des programmes et des politiques dignes de confiance à la population ontarienne, tout en veillant à l'utilisation judicieuse de l'argent des contribuables.
- Assurer la responsabilisation et l'optimisation quant aux dépenses du gouvernement en coordonnant des processus qui appuient le travail et les responsabilités du Comité de la vérification et de la responsabilisation, du Comité de vérification interne de l'Ontario et des neuf comités de vérification des secteurs.
- Offrir à ses partenaires du leadership et un soutien rentable en technologie de l'information (TI) afin d'améliorer la capacité du gouvernement à assurer des services centrés sur les citoyens.
- Élaborer et tenir à jour des solutions de TI pour appuyer un gouvernement plus moderne, ouvert et transparent et pour aider ses partenaires à l'échelle de la FPO à optimiser la valeur de leurs services destinés aux contribuables.
- Offrir un soutien au Comité de la modernisation pour l'avenir en se concentrant sur la mise en œuvre de *Faire progresser l'Ontario : Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19 pour un gouvernement au service de la population*, ainsi que d'autres initiatives de modernisation connexes.

- Appuyer l'élaboration du Budget de l'Ontario, du document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario* ainsi que des rapports trimestriels des finances de l'Ontario pour le premier et le troisième trimestre.
- Établir et publier le Budget des dépenses, les Comptes publics de l'Ontario et le compendium de la divulgation des traitements dans le secteur public.
- Gérer et coordonner les lois interministérielles du gouvernement en matière de préparation et d'intervention en cas d'urgence de manière à ce que l'Ontario puisse gérer efficacement les pandémies ou les situations d'urgence à venir.

La structure du Budget des dépenses ne tient pas compte des réorganisations ministérielles annoncées en cours d'années, comme le mandat élargi du SCT pour Gestion des situations d'urgence Ontario, Approvisionnement (y compris ApprovisiOntario) et Ressources humaines.

Intervention contre la COVID-19

Le ministère a entrepris des activités pour s'assurer que les services et les programmes continuent d'être offerts aux Ontariennes et aux Ontariens pendant la pandémie de COVID-19.

Le SCT a aidé le ministère de la Santé, le ministère des Soins de longue durée et le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires à instaurer une augmentation salariale temporaire pour les préposées et préposés aux services de soutien à la personne (PSSP) et les préposées et préposés aux soins directs (PSD). Depuis le 1^{er} octobre 2020, l'Ontario a consacré plus de 1,3 milliard de dollars à l'augmentation salariale temporaire de 158 000 PSSP et PSD du secteur public. Cette somme a aidé à stabiliser, à recruter et à maintenir en poste la main-d'œuvre nécessaire pour fournir des soins de qualité aux patients pendant la pandémie de COVID-19. Le gouvernement investira 2,8 milliards de dollars au cours des trois prochaines années pour rendre cette mesure permanente. La *Loi de 2022 favorisant le maintien des effectifs au sein de services publics* autorise le gouvernement à financer des augmentations salariales ciblées pour répondre à de nouveaux besoins. Un règlement a été pris sous le régime de cette loi pour rendre permanente l'augmentation salariale temporaire des PSSP et des PSD en poste.

Dans le contexte pandémique qui perdure, le SCT, compte tenu de la portée pangouvernementale de ses fonctions, continue d'appuyer le processus de prise de décisions du gouvernement en offrant des conseils stratégiques pour l'approbation de mesures d'aide. Il travaille également avec des partenaires de divers secteurs pour élaborer la réponse continue du gouvernement à la pandémie de COVID-19 et donner des conseils à cet égard. Le SCT offre un soutien concret au Conseil du Trésor et au Conseil de gestion du gouvernement en facilitant l'acheminement rapide des sommes du Fonds de prévoyance afin que les partenaires du ministère puissent répondre aux besoins extraordinaires et émergents du système de soins de santé, et à la fois aider les gens et préserver les emplois pendant cette pandémie mondiale sans précédent.

De plus, le SCT continue de faciliter l'élaboration d'autres outils et la modernisation de services gouvernementaux pour appuyer l'intervention globale du gouvernement contre la COVID-19.

Modernisation pour l'avenir

Le Comité de la modernisation pour l'avenir a été établi en tant que comité spécial du Conseil des ministres en mai 2020 dans le cadre de l'intervention globale du gouvernement contre la COVID-19, et il a le mandat d'améliorer la prestation des services pour la population de l'Ontario. Le Comité a cerné différentes politiques et initiatives de modernisation qui aideront le gouvernement à régler des problèmes opérationnels de longue date et à répondre au besoin d'apporter des changements en fonction de l'évolution du contexte, notamment sur le plan du numérique.

De plus, le Comité supervise la mise en œuvre de *Faire progresser l'Ontario : Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19 pour un gouvernement au service de la population*, qui a été publié en 2020. Ce plan d'action est une feuille de route au moyen de laquelle on entend voir à ce que les services du secteur public soient davantage centrés sur les clients et axés sur le numérique et les données, tout en améliorant l'efficacité des activités et de la prise de décisions du gouvernement. Le plan comprend plus de 30 projets qui moderniseront la manière dont les gens et les entreprises interagissent avec le gouvernement, et il est fondé sur les leçons retenues de la pandémie de COVID-19. Ces projets ont été rendus possibles et accélérés par le fonds d'accélération Faire progresser l'Ontario, par l'intermédiaire duquel on versera 500 millions de dollars sur quatre ans, et qui a été annoncé dans le budget de l'automne 2020.

Le Comité a approuvé et fait progresser une série de politiques et d'initiatives de modernisation qui ont aidé le gouvernement à régler des problèmes opérationnels chroniques et à s'adapter aux changements, y compris sur le plan numérique. Ces initiatives ont notamment donné lieu aux réalisations suivantes :

- De nombreux patients peuvent maintenant parler à leur médecin dans le confort de leur foyer ou prendre un rendez-vous avec leur téléphone intelligent.
- Les Ontariennes et les Ontariens peuvent recevoir des rappels numériques pour le renouvellement de leurs documents gouvernementaux, de leur permis de conduire et de leur carte Santé au moyen d'un système de rappel numérique.
- Grâce à l'élimination de certaines formalités administratives et à la simplification des politiques, les entreprises et les particuliers de l'Ontario ont économisé quelque 373 millions de dollars par an, et le nombre d'exigences que les entreprises doivent respecter pour fonctionner a diminué de 6,5 %.
- Il est plus rapide et plus facile pour les Ontariennes et les Ontariens de renouveler leur carte-photo de l'Ontario grâce à un système de renouvellement en ligne.

Le Comité de la modernisation pour l'avenir a rempli son mandat et cessé ses activités. Les initiatives de modernisation pour l'avenir se poursuivront et seront soumises aux mesures de surveillance et de responsabilisation appropriées.

Protection civile et intervention d'urgence de la province

Le SCT gère et coordonne également les lois interministérielles du gouvernement en matière de préparation et d'intervention en cas d'urgence de manière à ce que l'Ontario puisse gérer efficacement les pandémies ou les situations d'urgence à venir.

Autres avancées

En collaboration avec ses partenaires, le SCT a élaboré, lancé et géré des applications pour le système informatique ainsi que des modifications destinées à celui-ci, en plus d'une série d'outils numériques à grande incidence qui aident réellement la population ontarienne à composer avec la pandémie :

- Il a mis en œuvre la Solution pour le dépistage antigénique rapide, basée sur la solution de dépistage rapide de Microsoft pour suivre, consigner et communiquer les résultats de test des membres du personnel non vaccinés (ou n'ayant pas déclaré leur statut vaccinal).
- Il a permis, pendant six mois, le versement de doubles paiements au titre du Régime de revenu annuel garanti, ce qui accorde, au total, un montant additionnel de 75 millions de dollars à 194 000 aînés vulnérables susceptibles d'avoir besoin d'un coup de pouce pour assumer leurs dépenses essentielles pendant la pandémie de COVID-19.
- Il a permis une augmentation temporaire du montant de l'exemption de l'impôt-santé des employeurs pour environ 57 000 employeurs, ce qui réduit considérablement leur impôt.
- Il a offert aux entreprises un allègement des intérêts et des pénalités pendant cinq mois relativement à la plupart des taxes provinciales, ce qui a mis quelque six milliards de dollars à la disposition des employeurs.

Dans le cadre de son rôle de supervision de la stratégie pangouvernementale des ressources humaines, le SCT a mis en œuvre plusieurs initiatives pour accroître la résilience de l'effectif de la FPO. Par exemple :

- Il a adapté des programmes et s'est concentré sur le redéploiement temporaire de membres de l'effectif à l'échelle de la FPO pour garantir la prestation des programmes et des services essentiels de la FPO.
- Il a coordonné la mise en œuvre continue d'initiatives dans le cadre de l'Engagement du leadership de la FPO, un plan en dix volets visant à bâtir une fonction publique accessible, antiraciste et inclusive.
- Il a dirigé les volets axés sur la population du plan d'action Faire progresser l'Ontario (modernisation pour l'avenir), y compris les nouvelles méthodes numériques de recrutement et de gestion du talent.
- Il a tiré parti de l'enquête d'attitudes de 2020 et du Sondage sur l'expérience employé au sein de la FPO de 2021 pour comprendre l'expérience employé dans le contexte pandémique et prendre des décisions éclairées en ce qui concerne les politiques et les programmes, y compris ceux touchant les ressources humaines, la lutte contre le racisme, l'accessibilité et l'inclusion.
- Il a multiplié les ressources de formation de la FPO à l'appui du travail à distance, de la réouverture des lieux de travail, de la stratégie pour la santé

mentale au sein de la FPO ainsi que de la participation et de la reconnaissance des gestionnaires pendant la pandémie.

- Il a rendu possible la mise en œuvre d'un environnement d'embauche virtuel en réponse à la pandémie et a permis le déploiement rapide de personnel et de cadres aux premières lignes de l'intervention contre la pandémie, dans les secteurs des soins de longue durée, de l'approvisionnement, de la transformation et des mesures de relance, de même qu'au sein du Groupe d'étude sur la vaccination contre la COVID-19.
- Il a contribué à 673 nominations, y compris 412 décrets connexes approuvés par le Conseil des ministres.

Programmes du ministère

Le SCT est déterminé à innover et à transformer les processus, les programmes et les services pour aider le gouvernement à mieux fonctionner.

Le **programme d'administration du ministère** offre les services administratifs et de soutien qui aident le ministère à produire des résultats conformes aux objectifs et aux priorités budgétaires du gouvernement. Ses fonctions comprennent la gestion des finances et des ressources humaines. Le programme fournit également des services de gestion des situations d'urgence, des services juridiques ainsi que des services de communication, de planification et de surveillance des résultats. Il aide et soutient les secteurs de programme du ministère dans l'atteinte de leurs objectifs opérationnels.

Le **programme des relations de travail et de la rémunération** soutient l'engagement du gouvernement à l'égard de relations de travail constructives au sein de la fonction publique de l'Ontario et du secteur parapublic. Le programme représente la Couronne en tant qu'employeur dans toutes les négociations collectives et pour toutes les questions de relations de travail touchant la FPO, fournit des services consultatifs sur les relations de travail et auprès du personnel, soutient les relations patronales-syndicales régulières et gère les stratégies et les programmes organisationnels de rémunération. Il assure également la gouvernance budgétaire de tous les régimes d'avantages sociaux et de retraite pour le compte des employés et des retraités de la FPO et de la magistrature.

Le programme analyse les facteurs internes et externes qui influent sur les résultats des négociations collectives dans le secteur parapublic afin de formuler et d'offrir au gouvernement, aux ministères et aux employeurs de ce secteur des orientations et des conseils stratégiques fondés sur des données probantes au sujet des questions courantes liées aux négociations collectives et aux relations de travail. En outre, le programme sert de centre d'expertise qui appuie les initiatives du gouvernement, ce qui a une incidence sur l'ensemble des politiques en matière de rémunération dans le secteur parapublic (p. ex. rémunération des cadres et surveillance relative à la participation aux programmes d'avantages sociaux).

Le **programme des avantages sociaux et des prestations de retraite (part prise en charge par l'employeur)** gère les dépenses que le gouvernement effectue en qualité d'employeur au chapitre des avantages sociaux assurés, des programmes prévus par la loi, des avantages sociaux non assurés et de certains régimes de retraite de la fonction publique, notamment les coûts d'arbitrage et d'administration par des tiers. Les dépenses dépendent de l'évolution des charges à payer du gouvernement à titre de répondant ou de co-répondant de certains régimes d'avantages sociaux assurés, régimes de retraite et droits aux indemnités de cessation d'emploi.

Le **programme de soutien au Conseil du Trésor** exerce un leadership et offre des services consultatifs à l'appui de la prise de décisions fondée sur des données probantes, de la gestion financière prudente et de la reddition de comptes transparente dans l'ensemble du secteur public de l'Ontario. Il exerce aussi un leadership auprès des ministères et des organismes provinciaux par la prestation de politiques, de directives et de conseils stratégiques pangouvernementaux visant à promouvoir l'excellence dans la fonction publique, notamment en dirigeant et en soutenant l'examen des organismes provinciaux de l'Ontario.

Le programme favorise la responsabilisation et l'intégrité budgétaire en offrant une expertise et des conseils quant à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres pour la gestion budgétaire et financière, la mesure du rendement et les infrastructures. Il veille à l'utilisation judicieuse des ressources publiques pour réaliser les priorités du gouvernement en soutenant le Conseil du Trésor et le Conseil de gestion du gouvernement, et en donnant des conseils sur les plans pluriannuels des ministères, la gestion des dépenses pour l'exercice en cours et la conception des programmes. De plus, il aide le président du Conseil du Trésor, la sous-ministre et secrétaire du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement ainsi que le gouvernement à rendre compte à la population des plans et des résultats en publiant, par exemple, le Budget des dépenses. Enfin, le programme conseille le secteur public et le secteur parapublic de l'Ontario en matière de responsabilisation et de surveillance.

Le **Centre pour le personnel, la culture organisationnelle et le talent** (auparavant le Bureau de la Commission de la fonction publique) dirige et supervise l'établissement de stratégies et de politiques de ressources humaines qui concourent à l'engagement du gouvernement envers l'offre d'un lieu de travail sain, inclusif, accessible et antiraciste dans l'ensemble de la fonction publique en Ontario. Le programme oriente la culture organisationnelle, la capacité de leadership et le développement du talent afin de constituer un effectif divers, qualifié et engagé au sein de la FPO. Le Centre stimule le rendement organisationnel par l'établissement des priorités relatives à l'expérience du personnel, des analyses de la main-d'œuvre et l'élaboration de stratégies et de politiques des ressources humaines.

Le Centre fournit des services de secrétariat à la Commission de la fonction publique et permet à la FPO de se conformer à la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*.

Le **programme du Groupement des organismes centraux** fournit des solutions numériques centrées sur l'utilisateur afin de mettre à disposition de ses ministères partenaires, et en collaboration avec eux, la technologie leur permettant d'offrir leurs services centrés sur le citoyen. Le Groupement développe et maintient les solutions informatiques sous-jacentes qui sont indispensables à un gouvernement moderne qui veille à ce que la population ontarienne ait une expérience simple, fiable et uniforme.

Le **programme Achat groupé de services médiatiques** soutient l'achat d'espace médiatique pour les campagnes publicitaires payées du gouvernement. Les fonds servent également à assumer les honoraires des agences concernées, les coûts de production créative, les coûts des études de marché, les coûts associés à la technologie, et à assumer les services de marketing et de gestion de données de même que ceux qui se rapportent à l'élaboration de matériel publicitaire destiné à soutenir des campagnes intégrées relatives aux initiatives gouvernementales. La publicité payée du gouvernement est régie par la *Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale* et est examinée par le vérificateur général, qui en rend compte.

Le **programme du Bureau du contrôleur général** est chargé d'établir une orientation et d'exercer un leadership à l'échelle du gouvernement en ce qui a trait au contrôle provincial, à la gestion globale des risques et à la surveillance administrative liée à la fonction de vérification interne. Le programme veille à la surveillance des fonctions qui garantissent la responsabilisation financière, la transparence dans la production de rapports, la mise en place d'un cadre de contrôle de la fonction publique moderne ainsi que la mise en œuvre d'une capacité de gestion financière, de gestion des risques et de vérification.

Le programme aide le secteur public et le secteur parapublic de l'Ontario à atteindre leurs objectifs opérationnels en exerçant une fonction d'examen critique à l'appui de la planification et de la prise de décisions, ainsi qu'en évaluant et en formulant des recommandations pour d'une part consolider les processus de gouvernance, de gestion des risques, de contrôle, de responsabilisation et de conformité et pour d'autre part améliorer l'efficacité et la rentabilité des activités des ministères et des organismes provinciaux. En outre, le programme aide le président du Conseil du Trésor et le gouvernement à présenter à la population les Comptes publics, le Rapport annuel et les états financiers consolidés. Il offre au secteur public et au secteur parapublic de l'Ontario une surveillance interne améliorée qui touche la responsabilisation, les politiques de gestion financière et les principales pratiques de gestion des risques dans l'ensemble du gouvernement.

De plus, le programme élabore un cadre stratégique pour l'établissement et le renforcement des communautés des finances, de la gestion globale des risques et de la vérification interne, et fournit divers conseils et orientations à cet égard.

Le **programme de modernisation pour l'avenir** concourt à la mise en œuvre du changement transformationnel pangouvernemental. Il permet l'exécution de projets de modernisation visant à rendre les services gouvernementaux plus accessibles par voie numérique, à réduire les formalités administratives, à simplifier les politiques et à améliorer le processus d'achat du gouvernement. Cette transformation pangouvernementale améliore la commodité, la fiabilité et l'accessibilité des services pour la population et les entreprises de tout l'Ontario.

Plan stratégique 2022-2023

Contribution du ministère aux engagements prioritaires

Compte tenu de la portée pangouvernementale de ses fonctions et en tant que vecteur de changement, le SCT est au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan financier du gouvernement visant la création d'un gouvernement plus intelligent qui appuie la province en assurant la durabilité et en protégeant ce qui compte le plus pour la population ontarienne.

Transformation et modernisation

Le SCT mène une transformation adaptée aux besoins et applique de saines pratiques opérationnelles à ses fonctions afin d'accroître l'efficacité de ses programmes et services pour veiller à ce qu'ils soient durables, et ce :

- en appuyant l'accélération des processus de prise de décisions du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement pour offrir un soutien efficace aux ministères qui ont des délais serrés à respecter afin de gérer de manière efficace les dépenses, y compris les investissements liés à la pandémie, tout en orientant et en aidant les membres du CT et du CGG;
- en coordonnant un processus d'examen régulier des programmes pour intégrer davantage la culture de l'amélioration continue et de la responsabilité financière à l'échelle de la FPO, pour améliorer les programmes et services, et pour obtenir de meilleurs résultats à l'intention de la population ontarienne;
- en transformant et en modernisant la prestation de services publics de même que les démarches d'amélioration de l'efficience, de l'efficacité et de la durabilité organisationnelles;
- en élaborant un cadre pour les négociations collectives dans le secteur parapublic;
- en aidant ses partenaires à établir de nouveaux organismes qui sont essentiels à la réalisation de priorités clés du gouvernement (p. ex. Santé Ontario, Investissements Ontario, ApprovisiOntario et Métiers spécialisés Ontario);
- en dirigeant et en coordonnant la politique budgétaire relative aux relations de travail pour appuyer la prise de décisions des organismes centraux en vue de la planification pluriannuelle ainsi que les décisions en cours d'année du CT et du CGG; en collaborant avec les partenaires du ministère et du secteur parapublic pour renforcer la surveillance de la rémunération et des négociations collectives au sein du secteur parapublic;
- en explorant l'ensemble de données sur l'effectif provincial et en fournissant des indications fondées sur des données probantes pour appuyer la prise de

décisions du gouvernement en ce qui concerne les relations de travail et la rémunération. Ces indications fondées sur des données probantes servent aussi à accroître la transparence et la responsabilisation, tout en permettant au gouvernement d'utiliser plus efficacement les ressources publiques;

- en faisant progresser la technologie de l'information relative à la transformation ainsi que les politiques et pratiques numériques, notamment en ce qui touche la gouvernance de la TI et du numérique, les outils informatiques courants ainsi que la consolidation et l'évaluation des capacités;
- en appuyant le passage d'une gestion locale des centres de données à une gestion gouvernementale pour réduire les risques liés aux centres de données autogérés qui ne sont pas pangouvernementaux;
- en facilitant le travail du ministère des Finances grâce à l'utilisation de technologies innovatrices de télédétection et d'imagerie satellitaire pour repérer d'éventuelles zones de non-conformité concernant la culture du tabac en feuilles. En outre, l'intelligence artificielle est utilisée pour faciliter les enquêtes sur les anomalies fiscales, lesquelles contribuent à l'amélioration des politiques fiscales et aux recouvrements potentiels après vérification;
- en augmentant la transparence et la responsabilisation au sein du gouvernement et en éclairant la prise de décisions publiques et gouvernementales en gérant l'inventaire de données, le catalogue de données et le programme des données ouvertes du gouvernement;
- en appuyant la mise en œuvre de *Faire progresser l'Ontario : Plan d'action de l'Ontario contre la COVID-19 pour un gouvernement au service de la population* pour permettre l'amélioration des programmes et des services de première ligne (notamment en ce qui touche les soins de santé et ServiceOntario), élargir l'accès aux services à large bande et appuyer l'engagement du gouvernement à devenir moderne, efficient et axé sur les clients;
- en gérant et en coordonnant les lois interministérielles du gouvernement en matière de préparation et d'intervention en cas d'urgence de manière à ce que l'Ontario puisse gérer efficacement les pandémies ou les situations d'urgence à venir;
- en s'employant à améliorer les résultats et en exerçant un leadership prudent en ce qui touche les relations de travail avec ses partenaires du secteur public et du secteur parapublic;
- en dirigeant les examens des mandats pour les organismes provinciaux afin de veiller à ce que tous ces organismes respectent les priorités gouvernementales, soient pertinents et efficaces et disposent des structures de surveillance appropriées;

- en acquérant et en mettant en œuvre une solution de technologie de l'information pour améliorer l'efficacité des processus gouvernementaux de planification et de gestion financières;
- en élargissant l'application FORTE pour offrir à toutes les catégories de salariés un outil uniforme et de pointe qui donne à l'employeur accès à des données pour la planification des talents et du rendement, qui permet aux employés de consigner leurs compétences et leurs plans d'apprentissage et qui rendra la main-d'œuvre plus souple en permettant aux employés de travailler de n'importe où dans la province, le tout dans une optique de responsabilisation, de productivité et d'efficacité;
- en remplaçant la technologie de recrutement vieillissante dans le cadre d'une initiative de Modernisation numérique du recrutement qui vise à moderniser la plateforme technologique et à consolider la gestion stratégique du talent en améliorant les processus d'embauche, de perfectionnement et de déploiement au sein de la FPO afin de progresser vers un gouvernement numérique.

Responsabilisation et transparence

Le SCT préconise la responsabilisation de manière concrète, pour rétablir la transparence et la confiance en ce qui a trait aux finances publiques, et ce :

- en appuyant le Comité de vérification interne de l'Ontario et les comités de vérification des secteurs pour offrir une souplesse opérationnelle en vue d'employer une optique pangouvernementale et sectorielle lorsqu'il s'agit de donner suite aux questions s'accompagnant de risques élevés, en fonction des priorités en ce sens, et pour appuyer l'établissement d'une fonction de vérification interne renforcée afin d'améliorer la surveillance des dépenses gouvernementales et la discipline à cet égard;
- en offrant des fonctions de surveillance par l'intermédiaire du Bureau du contrôleur général pour garantir la responsabilisation financière, la gouvernance et l'intégrité du système financier organisationnel, la transparence dans la production de rapports, la mise en place d'un cadre de contrôle du secteur public moderne ainsi que la mise en œuvre d'une capacité de gestion financière, de gestion globale des risques et de vérification;
- en appuyant une culture des risques calculés qui permet de discuter des risques efficacement, ouvertement et en toute transparence à l'échelle de l'organisation, et de communiquer clairement les renseignements à ce sujet pour que le gouvernement puisse engager des dépenses et prendre des décisions en toute connaissance de cause;
- en poursuivant l'établissement d'un centre d'excellence pour l'analytique et en appuyant la fonction de vérification judiciaire au sein de la Division de la

vérification interne de l'Ontario en vue d'améliorer l'accès aux renseignements sur les risques opérationnels pour la planification des vérifications internes, de même que le recours à des pratiques plus agiles et allégées et à des approches axées sur les données probantes.

Optimisation

Le SCT veille à l'utilisation optimale de l'argent des contribuables et permet des investissements dans des programmes et des services clés sur lesquels les Ontariennes et les Ontariens comptent, et ce :

- en continuant d'exercer une surveillance et de réaliser des gains d'efficience grâce à une bonne stratégie de gestion des dépenses et à l'amélioration des programmes et des services en vue de garantir l'utilisation judicieuse de l'argent des contribuables et d'éclairer les stratégies pluriannuelles;
- en soutenant l'application de principes de gestion allégée dans l'ensemble du gouvernement pour améliorer la prestation de services et créer une fonction publique agile, efficace et efficiente;
- en favorisant l'adoption d'une méthode de gestion agile et d'approches de conception de services qui visent à réduire les risques associés aux projets, qui assurent la prestation rapide des services à l'intention des utilisateurs par tranches plus petites et qui permettent aux équipes de s'adapter pour répondre aux exigences et aux besoins changeants.

Mesures de rendement clés

Les progrès réalisés par le SCT en ce qui a trait à l'établissement d'indicateurs de rendement clés (IRC) orientés par le gouvernement et déterminés par le ministère font l'objet d'un suivi au moyen d'un cadre d'évaluation de la responsabilisation. Ces IRC montrent l'engagement du SCT à respecter les priorités gouvernementales dans le cadre de son mandat, lequel consiste à :

- diriger les efforts gouvernementaux en matière de responsabilisation, de gestion globale des risques, d'ouverture et de modernisation;
- appuyer le plan financier du gouvernement en menant de façon stratégique un changement de culture et en accordant une place de choix à la responsabilité financière dans l'ensemble du gouvernement;
- agir à titre d'employeur gouvernemental pendant les négociations collectives avec les syndicats;
- soutenir l'offre de programmes et de services gouvernementaux numériques de grande qualité et pratiques;
- chapeauter l'examen et l'analyse des programmes et des services gouvernementaux pour veiller à l'accroissement de l'efficacité et à l'obtention de bons résultats;
- favoriser une fonction publique engagée et tournée vers l'avenir ainsi qu'un milieu de travail diversifié et inclusif qui traduit bien la démographie de l'Ontario.

Indicateurs de rendement clés orientés par le gouvernement

Soutenir la responsabilité financière et la transparence

Le SCT soutient l'engagement du gouvernement à accroître la transparence, la rapidité et la responsabilisation en ce qui a trait aux rapports financiers publics. À cet égard, il a publié les Comptes publics, le Budget des dépenses et le document de divulgation des traitements dans le secteur public dans les délais et en pleine conformité avec les exigences applicables.

Contenir la croissance des programmes

Le SCT continue d'appuyer les objectifs financiers du gouvernement en mettant en place des mesures visant à gérer les dépenses et à veiller à ce que les services et les programmes du gouvernement soient durables et efficaces.

Le SCT surveille également les efforts de la province pour ce qui est de contenir la croissance des programmes. Pour ce faire, il :

- analyse les résultats en matière de rémunération obtenus au sein d'administrations comparables et du secteur privé. Cela passe la réalisation d'études sur la rémunération et d'analyses de ce qui se fait ailleurs pour éclairer la prise de décisions liées à la rémunération fondées sur des données probantes qui aident à rétablir la viabilité des finances de la province;
- s'emploie à réduire la taille de la FPO par un processus entièrement volontaire pour simplifier et assouplir celle-ci sans nuire aux services de première ligne. Les tendances indiquent d'ailleurs qu'il y a une diminution graduelle de la taille de la FPO (selon les changements relatifs touchant la taille de l'organisation depuis juin 2018);
- s'assure de la surveillance adéquate du gouvernement dans les négociations de conventions collectives touchant l'effectif du secteur public et du secteur parapublic ainsi que pour la rémunération des employés du secteur parapublic, ce qui permet une augmentation constante et viable de la rémunération;
- mobilise de façon continue les secteurs concernés pour surveiller les conventions collectives et les décisions arbitrales et en effectuer le suivi pour assurer le respect de la *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures*.

Consolider la responsabilisation et les contrôles de vérification interne

Le SCT concourt à une bonne gestion financière en veillant à la responsabilisation et à l'optimisation quant aux dépenses du gouvernement, et ce, par l'appui des travaux et des responsabilités du Comité de la vérification et de la responsabilisation, du Comité de vérification interne de l'Ontario et des neuf comités de vérification des secteurs. De plus, le SCT coordonne des processus qui favorisent l'efficacité de ces comités en ce qui a trait à la responsabilisation :

- La mise en œuvre des mesures recommandées par la vérificatrice générale dans ses travaux portant sur l'optimisation afin d'utiliser judicieusement l'argent des contribuables dans la prestation des programmes et des services du gouvernement. Selon le suivi annuel de la vérificatrice générale à cet égard pour 2020, on a traité 56 % des mesures recommandées dans la vérification de 2019 (c.-à-d. pleinement mises en œuvre, en cours de mise en œuvre, ne s'appliquent plus ou la mise en œuvre n'est plus prévue).
- Le SCT poursuit ses efforts en faveur de la réalisation des engagements à l'égard desquels la Division de la vérification interne de l'Ontario a le pouvoir d'effectuer des vérifications, ce qui contribue au mandat du Bureau du contrôleur général consistant à bonifier la fonction de vérification interne et à voir à ce qu'elle s'accompagne de services d'assurance et de consultation indépendants et à valeur ajoutée.

Accroître l'efficacité administrative

Dans le cadre du mandat du gouvernement visant à accroître l'efficacité administrative, le SCT continue de mettre en œuvre diverses priorités gouvernementales tout en atteignant ses objectifs pluriannuels en matière de rentabilité et d'efficacité. Ces objectifs d'efficacité administrative ont été établis il y a trois exercices, et leur mise en œuvre consolide les services de première ligne.

En plus de s'employer à atteindre ses objectifs pluriannuels en matière de rentabilité et d'efficacité, le SCT procède à une vérification des recouvrements de la taxe de vente harmonisée (TVH). Comme on l'a vu ailleurs au Canada, on peut accroître l'efficacité administrative en ciblant des paiements auxquels la TVH semble avoir été intégrée sans toutefois avoir été remboursée par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Au total, ce sont 109 455 563 \$ en remboursements de TVH non réclamés à l'ARC qui ont été recouverts depuis le début ce processus.

Préparer l'Ontario à intervenir en cas d'urgence et à assurer la prestation des services essentiels

Le SCT remplit son rôle en s'assurant que l'Ontario est prêt à intervenir en cas d'urgence et de catastrophe naturelle conformément à la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* et au Règlement de l'Ontario 380/04. Le SCT lutte adéquatement contre la pandémie en maintenant ses activités et ses ressources pendant cette période de difficultés sans précédent. De plus, le SCT a respecté toutes les exigences prévues par la loi en matière de conformité dans le cadre du Programme de gestion des situations d'urgence pour l'année 2021 en mettant en œuvre le Programme de continuité des opérations afin de maintenir la prestation des services, ainsi qu'en exécutant son rôle conféré par décret pour ce qui est de coordonner les communications qui touchent les relations de travail et la gestion des ressources humaines dans l'ensemble de la FPO durant les situations d'urgence.

Offrir des solutions numériques de première qualité, centrées sur les utilisateurs et sécuritaires

Le SCT chapeaute l'établissement d'indicateurs de rendement clés horizontaux sur le plan numérique, et travaille avec les ministères partenaires pour peaufiner les approches de mesure et d'évaluation en vue de montrer les progrès réalisés par rapport aux objectifs de transformation numérique du gouvernement. Le SCT continue de favoriser l'utilisation des voies numériques pour les services et les programmes du gouvernement en veillant à ce que des solutions numériques de première qualité, centrées sur les utilisateurs et sécuritaires soient mises à la disposition de la population et des entreprises de l'Ontario. Par exemple, le ministère procède à l'automatisation de plusieurs processus financiers internes à haut volume. Cette automatisation permet d'accroître l'efficacité opérationnelle, de réduire les erreurs et de tirer parti des économies réalisées grâce à l'automatisation robotisée des processus.

Indicateurs de rendement clés déterminés par le ministère

Respecter les échéanciers du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement

Le SCT surveille sans relâche le respect des échéanciers de présentation au CT et au CGG à des fins d'approbation par la sous-ministre et le ministre, comme l'exige le cadre de référence du CT et du CGG, et ce, en vue de faciliter la prise de décisions éclairées en temps opportun par le CT et le CGG en ce qui concerne les services et les programmes du gouvernement offerts à la population ontarienne. Cela répond également à la recommandation formulée par la vérificatrice générale dans le document *Élaboration d'analyses de rentabilisation dans la fonction publique de l'Ontario* de 2020 voulant que le SCT surveille le respect par les ministères des échéanciers de présentation au CT et au CGG. Une cible à cet égard sera fixée pour un prochain exercice.

Favoriser une FPO engagée et tournée vers l'avenir

Le SCT contribue à l'engagement du gouvernement visant à constituer un effectif moderne et efficient en s'assurant que les employés peuvent faire face aux défis propres aux services publics, aujourd'hui comme demain. À titre d'employeur gouvernemental, le SCT mène chaque année le Sondage sur la participation des employés de la FPO, et les résultats de 2021 témoignent de l'amélioration continue de la participation des employés d'une année à l'autre.

Favoriser une fonction publique engagée et inclusive

Le gouvernement s'efforce de diversifier la fonction publique et d'offrir des occasions de développement du leadership aux employés des groupes sous-représentés dans les postes de haute direction (p. ex. les Autochtones, les personnes racisées, les personnes handicapées). Le SCT continue également de soutenir les efforts de conformité avec la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Données financières détaillées

Tableau 1 : Dépenses prévues du ministère 2022-2023 (M\$)

Type de compte	(M\$)
Approbations – COVID-19*	0
Autres – Fonctionnement	6 251,1
Autres – Immobilisations	224,2
Total	6 475,3

*Approbations du Conseil du Trésor ou du Conseil de gestion du gouvernement déclarées par les ministères concernés.

Tableau 2 : Chiffres combinés – Fonctionnement et immobilisations par crédit

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 %	Prévisions 2021-2022* \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$
Charges de fonctionnement et d'immobilisations						
Programme d'administration du ministère	24 309 600	(31 400)	(0,1)	24 341 000	23 686 100	26 008 105
Relations de travail et rémunération	54 526 200	(16 500)	(0,0)	54 542 700	28 329 000	24 789 673
Programme des avantages sociaux et prestations de retraite (part prise en charge par l'employeur)	1 368 000 000	14 000 000	1,0	1 354 000 000	1 748 000 000	1 141 790 376
Programme de soutien au Conseil du Trésor	4 603 698 900	2 153 278 200	87,9	2 450 420 700	110 231 700	28 584 962
Programme du Centre pour le personnel, la culture organisationnelle et le talent	54 913 600	14 524 400	36,0	40 389 200	45 041 700	41 299 925
Programme du Groupement des organismes centraux	38 447 300	1 503 700	4,1	36 943 600	37 355 300	36 781 174
Programme Achat groupé de services médiatiques	51 949 200	330 000	0,6	51 619 200	51 619 200	0
Bureau du contrôleur général	55 330 600	(1 794 400)	(3,1)	57 125 000	52 758 000	46 239 418
Services numériques de l'Ontario**	0	0	0,0	0	4 340 500	0
Modernisation pour l'avenir	1 979 900	(123 355 700)	(98,4)	125 335 600	32 743 800	0
Total à voter – Charges de fonctionnement et d'immobilisations	6 253 155 300	2 058 438 300	49,1	4 194 717 000	2 134 105 300	1 345 493 633
Crédits législatifs	431 189 187	(77 398 000)	(15,2)	508 587 187	(53 015 813)	387 150 274

Crédits et programmes	Prévisions 2022-2023 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2021-2022 %	Prévisions 2021-2022* \$	Chiffres réels provisoires 2021-2022* \$	Chiffres réels 2020-2021* \$
Redressement de consolidation et autres redressements	(209 005 000)	(113 002 000)	(117,7)	(96 003 000)	(45 000 000)	(44 098 773)
Total, y compris redressement de consolidation et autres redressements	6 475 339 487	1 868 038 300	40,5	4 607 301 187	2 036 089 487	1 688 545 134
Actifs de fonctionnement et biens immobilisés						
Programme d'administration du ministère	1 000	(1 000)	0,0	2 000	2 000	0
Programme de soutien au Conseil du Trésor	13 872 500	6 131 500	0,0	7 741 000	2 317 200	0
Programme du Groupement des organismes centraux	1 000	0	0,0	1 000	1 000	0
Total à voter – Actifs de fonctionnement et biens immobilisés	13 874 500	6 130 500	79,2	7 744 000	2 320 200	0
Crédits législatifs	1 000	0	0,0	1 000	1 000	862 803 658
Total du ministère – Actifs de fonctionnement et biens immobilisés	13 875 500	6 130 500	79,2	7 745 000	2 321 200	862 803 658

*Les prévisions, les chiffres réels provisoires et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes. Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2022*.

**La responsabilité des Services numériques de l'Ontario a été transférée au ministère des Finances dans le cadre du plan pluriannuel de 2022-2023. Les chiffres réels provisoires 2021-2022 tiennent compte des valeurs résiduelles après retraitement.

Graphique 1 : Répartition des allocations approuvées pour 2022-2023 par programme du ministère (crédits)

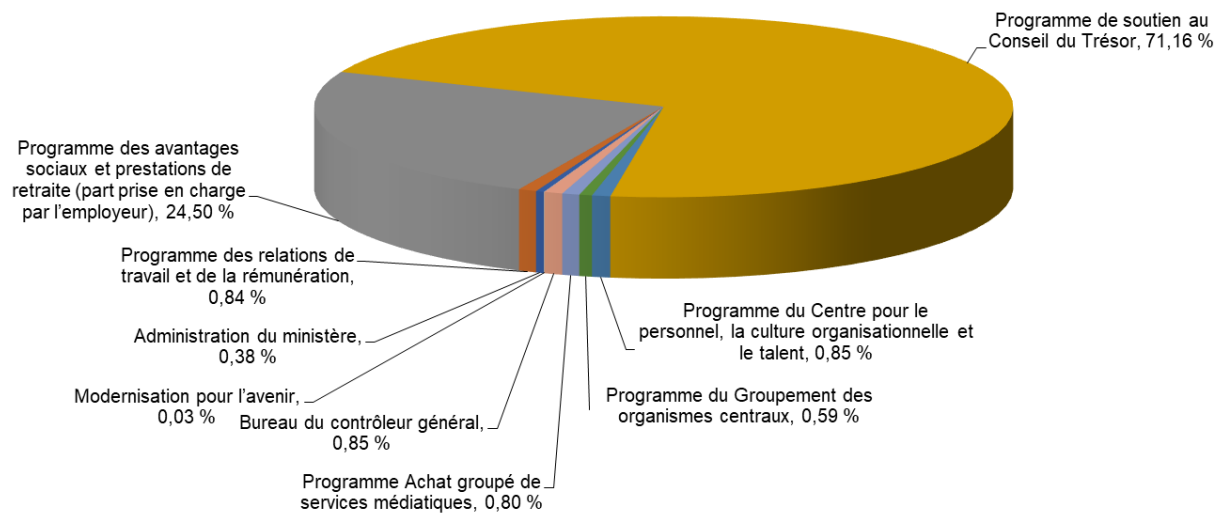


Tableau 3 : Analyse des tendances historiques

Analyse des tendances historiques	Chiffres réels* 2019-2020 \$	Chiffres réels* 2020-2021 \$	Prévisions* 2021-2022 \$	Prévisions 2022-2023 \$
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris redressement de consolidation et autres redressements (excluant les biens immobilisés)	1 863 578 690	1 688 545 134	4 607 301 187	6 475 339 487
Variation en pourcentage d'un exercice à l'autre	35 %**	-9 %	173 %***	41 %

*Les prévisions et les chiffres réels des derniers exercices sont redressés afin de refléter les changements relatifs à l'organisation du ministère ou à la structure de ses programmes.

**Le pourcentage représente la comparaison des chiffres réels de 2018-2019 avec les chiffres réels de 2019-2020.

***Le pourcentage représente la comparaison des chiffres réels de 2020-2021 avec les prévisions de 2021-2022. L'augmentation de 173 % est principalement attribuable aux augmentations figurant au *Budget supplémentaire des dépenses 2021-2022* pour le Fonds de prévoyance pour le fonctionnement.

Pour obtenir de l'information financière supplémentaire, consulter les sites :

Budget des dépenses (<https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>)

Comptes publics de l'Ontario (<https://www.ontario.ca/fr/page/les-comptes-publics-de-lontario-de-2021-22>)

Budget de 2022 (<https://budget.ontario.ca/fr/2022/index.html>)

Organismes provinciaux et autres organismes

Commission de rémunération des juges associés (anciennement la Commission de rémunération des protonotaires chargés de la gestion des causes)

Commissaire : William Kaplan

Établie par décret. Fait enquête et formule des recommandations non contraignantes au président du Conseil du Trésor à l'égard de la rémunération des juges associés de l'Ontario (anciennement les protonotaires chargés de la gestion des causes) (fonctionnaires judiciaires nommés par la Province). Le rapport de la Commission est présenté au lieutenant-gouverneur en conseil, qui fournira une réponse.

Commission de rémunération des juges suppléants

Commissaire : Warren Winkler

Établie par décret. Fait enquête et formule des recommandations non contraignantes au président du Conseil du Trésor à l'égard de la rémunération des juges suppléants. Le rapport de la Commission est présenté au lieutenant-gouverneur en conseil, qui fournira une réponse.

Commission de rémunération des juges de paix

Président : Warren Winkler

Établie en vertu de la Loi sur les juges de paix. Fait enquête et formule des recommandations non contraignantes au président du Conseil du Trésor à l'égard de la rémunération des juges de paix de l'Ontario. Le rapport de la Commission est présenté au lieutenant-gouverneur en conseil, qui fournira une réponse.

Comité de vérification interne de l'Ontario

Président : Michael Stramaglia

Organisme consultatif provincial qui formule des conseils et des recommandations au président du Conseil du Trésor, en consultation avec la Division de la vérification interne de l'Ontario. Aide le président du Conseil du Trésor (en ce qui concerne sa présidence du Comité de la vérification et de la responsabilisation) à exercer son mandat et à faire rapport sur l'état d'avancement et les constatations des vérifications prioritaires sur les risques.

Les comités de vérification des secteurs (au nombre de neuf) sont des sous-comités du Comité de vérification interne de l'Ontario qui sont tenus de rendre compte au président du Conseil du Trésor en son rôle de président du Comité de la vérification et de la responsabilisation, en consultation avec le secrétaire du Conseil des ministres, et qui formulent des conseils et des recommandations par l'intermédiaire du président du Comité de vérification interne de l'Ontario. En outre, les comités de vérification des secteurs aident les sous-ministres et les cadres supérieurs pour ce qui est de la gestion et de l'intendance des ressources publiques par l'intermédiaire de leurs activités, de leurs conseils et de leurs résultats.

Conseil d'administration du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario

Présidente : Sharon Pel

Organisme de fiducie indépendant (qui n'est ni un organisme provincial ni un organisme public) établi dans le cadre d'une entente de promotion conjointe intervenue entre le gouvernement de l'Ontario et le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) en vertu la Loi de 1994 sur le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario. Administre le Régime de retraite du SEFPO, y compris les placements de la Caisse de retraite du SEFPO ainsi que le règlement et le paiement des prestations de retraite.

Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Présidente : Geraldine (Geri) Markvoort

Organisme public et organisme fiduciaire établi en vertu de la Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires. Administre le Régime de retraite des fonctionnaires, y compris les placements de la Caisse de retraite des fonctionnaires ainsi que le règlement et le paiement des prestations de retraite. Exerce également des fonctions administratives relativement au Régime de retraite des juges provinciaux, pour le compte de la Commission de retraite des juges provinciaux, et à d'autres régimes de prestations du gouvernement.

Commission de retraite des juges provinciaux

Présidente : Deborah Anne Oakley

Organisme public et organisme fiduciaire maintenu par le Règlement de l'Ontario 290/13 pris en application de la Loi sur les tribunaux judiciaires. Administre le Régime de retraite des juges provinciaux, y compris les placements des fiducies connexes, ainsi que le règlement et le paiement des prestations de retraite.

Commission de rémunération des juges provinciaux

Président : William Kaplan

Maintenue en vertu de la convention-cadre entre l'Ontario et les juges provinciaux énoncée à l'annexe du Règlement de l'Ontario 407/93 pris en application de la Loi sur les tribunaux judiciaires. Fait enquête et formule des recommandations contraignantes à l'intention du président du Conseil du Trésor à l'égard des traitements et des avantages sociaux des juges provinciaux, ainsi que des recommandations non contraignantes à l'égard des prestations de retraite de ces juges.

Commission de la fonction publique

Présidente : Deborah Richardson

Établie en vertu de la Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario. Voit à la gestion et à l'administration efficaces des ressources humaines en ce qui concerne les fonctionnaires nommés en vertu de la partie III de la Loi. Veille à l'impartialité dans le recrutement et l'emploi des fonctionnaires.

Tableau 4 : Organismes, conseils et commissions – Sommaire financier

Organisme	Type	Prévisions 2022-2023	Chiffres réels provisoires 2021-2022	Chiffres réels 2020-2021
Commission de rémunération des protonotaires chargés de la gestion des causes	Consultatif	0	0	1 612
Commission de rémunération des juges suppléants ¹	Consultatif	30 000	0	182 020
Commission de rémunération des juges de paix ¹	Consultatif	0	0	0
Comité de vérification interne de l'Ontario	Consultatif	424 800	161 650	153 940
Conseil d'administration du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	Sans objet	0	0	0
Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario ²	Fiduciaire	60 000	457 538	1 727 354
Commission de retraite des juges provinciaux ³	Fiduciaire	655 000	681 304	352 219
Commission de rémunération des juges provinciaux ¹	Consultatif	0	13 788	65 777
Commission de la fonction publique	Réglementation	0	0	0

1. Les sommes n'incluent pas les coûts des services juridiques pouvant être recouvrés auprès du ministère du Procureur général.
2. Comprend les coûts de mise en œuvre de la convention de retraite de 1 500 000 \$ dans les Chiffres réels de 2020-2021 et de 300 000 \$ dans les Chiffres réels provisoires de 2021-2022.
3. Comprend les services d'administration et de gestion élargis en vertu du nouveau mandat et les prévisions pour la partie des services d'actuariat et juridiques relevant du SCT. Les Chiffres réels provisoires de 2021-2022 comprennent le coût de projet ponctuel pour la mise en œuvre des relevés de pension annuels de 156 777 \$.

Note : Les chiffres fournis pour les entités ci-dessus ne représentent que les dépenses engagées par le SCT au nom des entités en question. Les sommes ne représentent pas la totalité de la situation financière de chaque entité.

Organigramme du ministère

Président du Conseil du Trésor – L'honorable Prabmeet Singh Sarkaria

Groupe comprenant quatre postes de présidence :

Présidente, Commission de la fonction publique

Président, Commission du Régime de retraite de l'Ontario

Président, Commission de retraite des juges provinciaux

Président, Comité de vérification interne de l'Ontario

Sous-ministre, Secrétariat du Conseil du Trésor, et secrétaire du Conseil du Trésor et du Conseil de gestion du gouvernement – Deborah Richardson

Directrice des opérations – Sarah O'Callaghan

Directeur des services juridiques – Len Hatzis

Directeur des communications – Bryant Sullivan

Directrice de l'information, Groupement des organismes centraux – Liz MacKenzie

Sous-ministre adjointe (SMA), Communications des organismes centraux – Sofie DiMuzio

Directrice générale de l'administration et SMA, Division des services ministériels – Sandy Yee

Directrice générale, Bureau du renouvellement relatif à la modernisation pour l'avenir – Lisa Priest

Directeur général de la gestion du talent, Centre pour le personnel, la culture organisationnelle et le talent – Poste vacant

SMA, Division du personnel et de la culture organisationnelle – Sean Twyford

SMA, Division du talent et du leadership – Stephen Brown

Sous-ministre associé, Bureau du Conseil du Trésor – Ali Veshkini

SMA, Division de la planification et de la performance – Shannon Fenton

SMA, Division de la santé et des services sociaux et communautaires – Lisa Zanetti

SMA, Division des ressources et du développement économique – David Clarke

Sous-ministre associé, Centre pour les relations de travail et la rémunération dans le secteur public – Marc Rondeau

SMA, Division des relations avec le personnel et des négociations – Matt Siple

SMA, Division de la surveillance et de la rémunération totale pour le secteur parapublic – Kirstin Rydahl

Sous-ministre et contrôlease générale, Bureau du contrôleur général – Beili Wong

Directrice générale de la gestion des risques et SMA, Bureau du directeur général de la gestion des risques – Nancy Lavoie

Contrôleuse provinciale et SMA, Division du contrôleur provincial – Maureen Buckley

Directeur général de la vérification interne, Division de la vérification interne de l'Ontario – Sanjeev Batra

Lois appliquées par le Secrétariat du Conseil du Trésor

Loi de 1994 sur le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario

Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public

Loi de 1996 sur les fondations de la Couronne

Loi de 1998 sur l'enregistrement des lobbyistes

Loi de 2002 sur l'examen des dépenses des ministres et des chefs d'un parti de l'opposition et l'obligation de rendre compte

Loi de 2004 sur la publicité gouvernementale

Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario, sauf en ce qui concerne les articles 21 à 27 et l'alinéa 31(1)b)

Loi de 2006 sur la négociation collective relative à la Police provinciale de l'Ontario

Loi de 2009 sur l'examen des dépenses dans le secteur public

Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux

Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic, sauf en ce qui concerne les articles 5, 6, 8, 14, 15, 17, 18 et 20

Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic

Loi de 2018 sur l'équité en matière de marchés publics

Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures

Loi de 2021 portant affectation anticipée de crédits pour 2022-2023

Loi de crédits de 2022

Loi sur l'administration financière, en ce qui concerne les articles 1.0.1, 1.0.3 à 1.0.10, 1.0.21, 1.0.24, 1.0.25.1, 1.1, 9 et 10, 11.1 à 11.4, 11.5 à 11.8, 15 à 16.0.2 et 47; pour ce qui est des articles 1, 1.0.2, 1.0.14, 1.0.16, 1.0.17, 1.0.20, 1.0.22, 1.0.25, 1.0.26, 2,

5, 5.1, 6, 7, 8.1, 10.1, 11, 11.4.1, 14.1, 16.3, 16.4, 28 et 38 [sauf l'alinéa (1)a.3)] à 45, l'application de la Loi est partagée entre le président du Conseil du Trésor et le ministre des Finances

Loi sur l'emblème floral

Loi sur le Conseil de gestion du gouvernement

Loi sur le drapeau officiel

Loi sur le ministère des Services gouvernementaux, en ce qui concerne les services fournis par le Secrétariat du Conseil du trésor

Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires

Loi sur le vérificateur général

Rapport annuel

Le Secrétariat du Conseil du Trésor appuie le président du Conseil du Trésor et dirige la transformation vers de meilleurs services publics pour l'avenir de l'Ontario.

Au cours de la dernière année, le ministère a joué un rôle essentiel dans la prestation de services publics de qualité et viables de la manière la plus efficace et rentable possible.

Voici les grandes réalisations du SCT en 2021-2022, lesquelles soutiennent le gouvernement dans ses démarches pour voir à l'intendance financière, à la viabilité, à la transparence, à l'obtention de résultats efficaces et à l'optimisation des ressources, tout en protégeant ce qui compte le plus.

Soutenir la responsabilité financière et la transparence

La santé et la sécurité des Ontariennes et des Ontariens demeurent les priorités absolues du gouvernement. Dans le cadre de son rôle de chef de file quant à la responsabilité financière et à la viabilité des services et des programmes gouvernementaux, le SCT a dirigé et géré efficacement les processus pangouvernementaux de planification pluriannuelle et de gestion des dépenses en cours d'exercice en vue d'appuyer l'intervention du gouvernement contre la COVID-19. En outre, le SCT a continué d'accroître l'efficacité administrative quant aux services de soutien en rationalisant les coûts de location et l'utilisation du matériel de communication.

À l'appui de la viabilité à long terme des services essentiels, le Groupement ITI pour les organismes centraux du SCT a mené diverses initiatives pour réaliser des économies de coûts et des gains d'efficacité, dans l'objectif ultime d'améliorer et de mieux cibler les activités et les services du gouvernement :

- Élaboration d'un service de signature électronique afin que les demandeurs puissent donner leur consentement par voie électronique pour certains programmes de prestations qui requièrent une vérification du revenu afin de déterminer l'accessibilité. Cette initiative a permis de numériser le processus de présentation de demandes, d'améliorer la convivialité et l'accès pour les utilisateurs qui soumettent une demande au titre d'un programme de prestations (p. ex. Beaux sourires Ontario) et de favoriser l'augmentation du recours à ces programmes par les personnes dans le besoin.
- Mise en œuvre de l'Allocation Canada-Ontario pour le logement, au moyen de laquelle on offre une allocation transférable à des citoyennes et citoyens à faible revenu, vulnérables, qui peuvent être dans l'obligation de déménager (p. ex. des victimes de violence familiale).

- Poursuite de la mise en œuvre d'un service public anonyme pour les demandes liées au Système OntTax et au Service automatisé de vérification du revenu et services opérationnels. Cette initiative s'harmonise avec la stratégie Priorité au numérique du gouvernement en éliminant la présentation de demandes sur papier, ce qui améliore le service à la clientèle et l'administration.
- Mise en œuvre de la solution pour le traitement des revenus, l'imagerie et la saisie des données qui aide le ministère des Finances dans la prestation de services urgents, dans le cadre de l'Initiative de modernisation du traitement des revenus, de l'imagerie et de la saisie des données.
- Lancement du portail Paiements et soumissions Ontario, un service en ligne simple et sécurisé au moyen duquel les Ontariennes et les Ontariens peuvent effectuer des paiements à la province. En date de décembre 2021, plus de 2 500 transactions totalisant environ 1,75 million de dollars avaient été traitées.

Consolider la responsabilisation et le contrôle financier

Le SCT continue de s'acquitter de ses fonctions quant à la responsabilisation du gouvernement en comptant sur une relation de travail axée sur la collaboration avec la vérificatrice générale. Pour ce faire, le SCT a publié les Comptes publics de 2020-2021, lesquels ont fait l'objet d'une opinion sans réserve de la part de la vérificatrice générale, ce qui signifie que les états financiers consolidés avaient été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et qu'ils donnaient une image fidèle de la situation financière. Les états financiers de l'Ontario faisaient l'objet d'une opinion sans réserve de la part de la vérificatrice générale pour un quatrième exercice d'affilée.

Dans la foulée de l'engagement de l'Ontario en matière d'ouverture et de transparence, le gouvernement a divulgué les noms, les postes, les traitements et le total des avantages imposables des employés du secteur public (fonction publique de l'Ontario, secteur parapublic et administrations municipales) qui ont reçu un salaire égal ou supérieur à 100 000 \$ durant l'année civile 2021. Le compendium de la divulgation des traitements a été publié sous une forme téléchargeable et lisible par machine. Afin d'en faciliter l'accès pour le public, les données sont également accessibles dans des tableaux permettant le tri et les recherches (<https://www.ontario.ca/fr/page/divulgation-des-traitements>).

Dans le cadre de son plan à long terme qui vise à rétablir la responsabilisation et la confiance dans les finances de la province, le gouvernement a effectué un examen approfondi des organismes provinciaux. Le travail de modernisation des organismes a commencé avec le Groupe de travail pour l'examen des organismes et s'est poursuivi par la réalisation d'un autre processus d'évaluation des organismes, à l'automne 2020. Les recommandations découlant de ces examens étaient axées sur la

transparence et la viabilité de ces organismes. Elles ciblent également des façons efficaces et efficaces d'améliorer l'expérience client en bonifiant l'offre de services virtuels et en ligne. Le gouvernement travaille à la mise en œuvre de ces recommandations et surveille les progrès réalisés en ce sens. En 2021, le gouvernement a lancé les examens des mandats pour tous les organismes provinciaux. De 2021 à 2027, tous les organismes provinciaux feront l'objet d'un examen pour veiller à ce que leur mandat continue de respecter les priorités du gouvernement.

Gestion de l'augmentation de la rémunération dans le secteur public

Le SCT entend mettre en œuvre une approche juste et rationnelle pour gérer la rémunération et protéger les services publics essentiels de première ligne, tout en continuant de chercher à mieux surveiller divers champs d'action clés au sein du secteur public.

En novembre 2019, l'Assemblée législative a adopté la *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures* afin de permettre au gouvernement de gérer l'augmentation de la rémunération, en tenant compte des contribuables et des services qui leur sont offerts et en assurant la protection des emplois dans le secteur public et le maintien des services de première ligne essentiels. Depuis l'adoption de la Loi, la plupart des travailleuses et des travailleurs syndiqués visés ont entamé leur période de modération.

Voici d'autres initiatives de gestion de la rémunération :

- Réunir les avantages sociaux de plusieurs employeurs du secteur parapublic qui ont été intégrés au groupe d'avantages sociaux assurés de la FPO afin de réaliser des économies d'échelle.
- Établir des conventions collectives justes et durables dans la foulée des mandats approuvés par le gouvernement, ce qui a mené à des résultats salariaux pour environ 90 % de l'effectif syndiqué du secteur des organismes provinciaux en date de décembre 2021.

Modernisation de la fonction publique

Le SCT est résolu à moderniser la FPO et à créer une culture du milieu de travail axée sur les objectifs qui permet d'attirer des employés compétents aux talents diversifiés, et de voir à leur maintien en poste, à leur perfectionnement et à leur réaffectation, là où il y a lieu, afin de respecter les priorités du gouvernement.

Voici les initiatives qui ont été menées pour incarner un renouvellement organisationnel qui correspond aux priorités gouvernementales de même qu'à la prestation de programmes et de services axés sur les résultats :

- Élaborer des stratégies et des politiques en matière de ressources humaines qui permettent aux employés d'exploiter pleinement leur potentiel et qui aident la FPO à mettre en œuvre la transformation souhaitée et à assurer l'efficacité organisationnelle.
- Créer une division intégrée chargée de la gestion des talents de la FPO, et consolider les programmes et les services de recrutement et de perfectionnement. Cette division intégrée aidera la FPO à attirer, à diversifier, à perfectionner et à déployer les talents de manière efficace et efficiente.
- Faciliter et soutenir la planification stratégique des ressources humaines à l'échelle de la FPO afin de donner suite aux nouvelles priorités opérationnelles ministérielles et organisationnelles.
- Élargir la collecte de données sociodémographiques liées à la dotation en personnel pour les postes de cadre supérieur afin d'évaluer l'atteinte des objectifs ministériels en ce qui touche la diversité, le tout afin de voir à la diversité voulue parmi ces cadres.
- Créer un conseil consultatif de mise en œuvre pour offrir des conseils, des suggestions et des commentaires concernant les initiatives liées à l'Engagement du leadership de la FPO visant à bâtir une fonction publique équitable, accessible et antiraciste.
- Respecter l'engagement du gouvernement à mettre sur pied deux équipes axées sur l'équité chargées de mener la lutte contre le racisme systémique envers les personnes autochtones et noires et de faire progresser les processus de changement et de réconciliation au sein de la FPO.
- Élaborer et publier le deuxième rapport annuel de la FPO sur le travail qu'elle réalise actuellement afin d'atteindre la parité en ce qui concerne la diversité de la main-d'œuvre de l'Ontario d'ici 2025 pour les groupes les plus sous-représentés au sein de la haute direction de la FPO.
- Promouvoir le cadre éthique énoncé dans la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*, lequel comprend des règles et des restrictions concernant les serments d'entrée en fonction et d'allégeance, les conflits d'intérêts, l'activité politique et la divulgation des actes répréhensibles.
- De manière innovante, modifier le Programme de stages de l'Ontario d'un an, notamment par de nouvelles mesures de soutien complètes pour réduire les coûts tout en continuant d'offrir à la FPO un bassin de nouveaux talents exceptionnels et diversifiés. Au total, 89 stagiaires ont participé au programme, et 96 % d'entre eux ont été maintenus en poste dans la FPO.
- Élargir l'application de gestion du talent FORTE à toutes les catégories de salariés pour favoriser une culture de haut rendement, une fonction publique

plus souple, ainsi que l'avancement professionnel et le développement de carrière des employées et des employés.

- Moderniser les processus de recrutement de personnes talentueuses au sein de la FPO au moyen de travaux de recherche et d'examens des processus Lean Six Sigma avec les groupes d'utilisateurs (p. ex. candidates et candidats, gestionnaires responsables de l'embauche, personnel responsable du recrutement de personnes talentueuses, secteurs de programme liés aux RH et organisations responsables des pratiques exemplaires) pour comprendre les problèmes liés aux processus et aux technologies d'embauche et pour y remédier à l'aide d'une solution numérique de recrutement.
- Améliorer le processus de nomination et les cours ciblés pour accorder la priorité au contenu axé sur la diversité et la lutte au racisme et doubler la cohorte annuelle du Programme de promotion des cadres et du Programme de développement du leadership, deux programmes de premier plan en matière de perfectionnement au sein de la FPO.
- Élaborer un plan d'action en matière d'apprentissage et de perfectionnement pour la FPO qui vise à établir les priorités dans un environnement opérationnel post-pandémie et un contexte d'apprentissage échelonné où coexistent différentes méthodes de développement des compétences et de l'expertise.
- Conseiller la Commission de la fonction publique sur le plan stratégique pour définir la culture et le talent de l'organisation, et l'aider à s'acquitter de ses obligations envers le président du Conseil du Trésor.
- Mettre sur pied une unité de gestion de la relève pour élaborer un cadre de planification du talent pour la FPO et mettre en œuvre des processus pour trouver et perfectionner des personnes talentueuses qui pourront prendre le relais dans des postes essentiels.

Moderniser les programmes et les services gouvernementaux

En s'appuyant sur les réformes qu'il a entreprises en 2019 pour améliorer les services et utiliser les ressources de façon optimale, le SCT poursuit l'Initiative d'optimisation du système des paiements de transfert avec le ministère des Services au public et aux entreprises afin d'accroître l'efficacité, la transparence et la responsabilisation. Dans le cadre de cette initiative, le SCT et ce ministère ont coordonné l'intégration des programmes de paiements de transfert de divers ministères dans le système Paiements de transfert Ontario. Ce système est conçu pour améliorer l'expérience des bénéficiaires et des administratrices et administrateurs de paiements de transfert afin que le temps gagné soit consacré à la prestation des services à la population ontarienne.

L'Initiative d'optimisation du système des paiements de transfert permet au gouvernement de réduire le fardeau administratif et le fardeau lié à la production de rapports qui sont le lot des bénéficiaires de paiements de transfert dans de multiples secteurs, y compris ceux de l'éducation, des services sociaux et à la personne, du soutien opérationnel et du développement économique.

Le SCT mène une transformation adaptée aux besoins et applique de saines pratiques opérationnelles à ses fonctions afin d'accroître l'efficacité de ses programmes et services pour veiller à ce qu'ils soient durables. Au cours de la dernière année, il a appuyé des initiatives de modernisation pour l'avenir avec ses ministères partenaires. En voici quelques résultats :

- De nombreux patients peuvent maintenant parler à leur médecin dans le confort de leur foyer ou prendre un rendez-vous avec leur téléphone intelligent.
- Les Ontariennes et les Ontariens peuvent recevoir des rappels numériques pour le renouvellement de leurs documents gouvernementaux, de leur permis de conduire et de leur carte Santé grâce à un système de rappel numérique.
- Grâce à l'élimination de certaines formalités administratives et à la simplification des politiques, les entreprises et les particuliers de l'Ontario ont économisé quelque 373 millions de dollars par an, et le nombre d'exigences que les entreprises doivent respecter pour fonctionner a diminué de 6,5 pour cent.
- Il est plus rapide et plus facile pour les Ontariennes et les Ontariens de renouveler leur carte-photo de l'Ontario grâce à un système de renouvellement en ligne.
- Le nouvel outil de vérification de l'admissibilité à la vaccination offre une expérience plus conviviale aux Ontariennes et aux Ontariens qui souhaitent prendre rendez-vous pour se faire vacciner, que ce soit par l'intermédiaire du Système provincial de prise de rendez-vous ou encore à un bureau de santé ou à une pharmacie de leur région. Cet outil a été utilisé plus de 40,5 millions de fois depuis son lancement à la mi-mars 2021.
- Le nouvel Outil d'auto-évaluation pour le dépistage de la COVID-19 a permis aux Ontariennes et aux Ontariens d'évaluer facilement leurs symptômes et de recevoir des instructions claires sur les étapes à suivre; cet outil a été utilisé plus de 33 millions de fois.
- Le site Web Ontario.ca a pu être en service 99,99 % du temps pendant une période de consultation sans précédent (plus de 356 millions de visites en 2021, soit une augmentation de 103 % par rapport à l'année précédente), marquée par plusieurs pointes imprévues.
- Les avis de renouvellement des vignettes d'immatriculation, des permis de conduire et des cartes Santé, entre autres, ne sont plus envoyés par la poste

en format papier; ils sont maintenant numériques, ce qui est à la fois pratique et écologique (80 millions de feuilles de papier en moins).

- Le système judiciaire de la province a été simplifié : le cycle de vie d'un dossier criminel ayant été numérisé et rationalisé, il est maintenant plus facile pour les membres du public d'interagir avec les instances en ligne.

Procéder à l'examen des programmes

Le processus annuel d'examen des programmes (planifié de façon pluriannuelle) aide à ce que l'efficacité et l'efficacité des programmes publics soient évaluées, tout comme leur rentabilité et la mesure dans laquelle ils correspondent aux grandes priorités du gouvernement. Ce processus s'inscrit dans les efforts du gouvernement visant à promouvoir la modernisation et à s'assurer que ses programmes sont mis en œuvre et exécutés le plus efficacement possible.

Accroître l'efficacité administrative

Comme on l'a vu ailleurs au Canada, on peut accroître l'efficacité administrative (rentabilité accrue et meilleur rapport coût-efficacité) en trouvant des paiements auxquels la taxe de vente harmonisée (TVH) semble avoir été intégrée sans toutefois avoir été remboursée par l'Agence du revenu du Canada (ARC). Ainsi, le SCT a entrepris l'examen des programmes provinciaux et trouvé des dépenses auxquelles auraient pu être intégrés des paiements de TVH. Au total, ce sont 109 455 563 \$ en remboursements de TVH non réclamés à l'ARC qui ont été recouverts depuis le début ce processus.

Tableau 5 : Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022

Type de compte	Dépenses ministérielles réelles provisoires 2021-2022*
Approbations – COVID-19	0
Autres – Fonctionnement	2 036,1 M\$
Autres – Immobilisations	0 M\$
Effectif** (au 31 mars 2022)	1 852 EPT

*Les chiffres réels provisoires correspondent aux données financières figurant dans le *Budget de l'Ontario de 2022*.

**Postes équivalents à plein temps (EPT) au sein de la fonction publique de l'Ontario.